Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie

Source gallica.bnf.fr / Académie de la Val d'Isère

BnF Gallica

Foras, Amédée de (1830-1899). Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. 1863.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Académie de la Val d'Isère

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

N° 268.

Cet Exemplaire appartient à L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE, à Moûtiers (Savoie).

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR.

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE C^TE E. AMÉDÉE DE FORAS

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

Il est iustement permis aux escholes de supposer
» des similitudes, quand ils n'en ont point : ie n'en fay
» pas ainsi pourtant, & surpasse de ce costé là en religion
» superstitieuse toute foy historiale. Aux exemples que ie
» tire céans de ce que i'ay leu, ouï..... ie me suis deffendu
» d'oser altérer iusques aux plus légières... circonstances :
» ma conscience ne falsifie pas un iota ; mon inscience ie
» ne sçay.

MONTAIGNE, *Essais.*

PREMIER VOLUME

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ÉDOUARD ALLIER, ÉDITEUR

GRAND'RUE, 8

—

M DCCC LXIII

ARMORIAL

ET

NOBILIAIRE

DE

SAVOIE

M DCCC LXIII

A M. LE MARQUIS COSTA DE BEAUREGARD.

Monsieur le Marquis,

*Je dois en grande partie aux immenses matériaux que vous avez mis à ma disposition, d'avoir osé entreprendre de publier l'*ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE SAVOIE.

Veuillez agréer la dédicace de ce livre comme un témoignage de ma reconnaissance et de ma respectueuse affection.

Amédée de FORAS.

Liste des Souscripteurs
à l'Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie

TIRÉ A 326 EXEMPLAIRES.

310 *numérotés pour les souscripteurs ;*
11 *non numérotés, dont 1 interfolié, pour l'auteur ;*
2 — *pour l'imprimeur-éditeur ;*
1 — *pour l'Exposition universelle de 1867 ;*
2 — *pour le dépôt légal.*

326 *Exemplaires.*

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS

A L'ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE L'ANCIEN DUCHÉ DE SAVOIE

ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE (L'), à Moûtiers (Savoie)..... N° 268.
ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS (L'), à Chambéry..... N° 138.
ALBRIEUX (M. J.), chanoine supérieur du petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 85.
ALEXANDRY (M. le Bon D'), maire de la ville de Chambéry..... N° 2.
ALFIERI DI SOSTEGNO (M. le Mis CÉSAR), à Turin..... N° 169.
ANGLEYS (M. le Bon JEAN-MARIE), à Chambéry..... N° 140.
ANIÈRES DE GANTELET (M. le Chevr CHARLES D'), à Hauteville..... N° 124.
ANIÈRES DE SALES (M. PAUL D'), à Metz, près d'Annecy..... N° 87.
ANTIOCHE (M. le Cte D'), au château de Nernier..... N° 100.
APVRIL (M. LOUIS-HENRI D'), à Grenoble..... N° 204.
ARCES (M. le Mis LOUIS D'), à Moirans..... N° 166.
ARCOLLIÈRES (M. CHARLES-JOSEPH-EVASE-CAMILLE COURTOIS D'), à Chambéry..... N° 248.
ARVES (M. le Cte FERDINAND MARTIN D'), à Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 42.
ARVILLARS (M. le Mis ÉDOUARD MILLIET D'), à Turin..... N° 70.
BACHELIN-DEFLORENNE (La librairie artistique et nobiliaire de Mme), à Paris..... N° 237.
De même..... N° 251.
BACON DE SEIGNEUX (M. HENRI), à Lausanne..... N° 207.
BALBIAN (Mme la Ctesse ÉMILY DE), à Turin..... N° 198.
BALBO (M. le Chevr LOUIS), à Turin..... N° 75.
BARTHÈS & LOWEL (MM.), libraires à Londres..... N° 212.
BASTIAN (M. EUGÈNE), à Annecy..... N° 120.
BELLAIR (M. le Chevr VICTOR PORTIER DE), à Viuz-la-Chiésaz..... N° 98.
BELLIER DU CHARMEIL (M. L.), avocat à Grenoble..... N° 219.
BERENGER (M. RAYMOND-ISMIDON-MARIE DE BERENGER, Mis DE), à Sassenage..... N° 77.
De même..... N° 275.
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE VAUDOISE (La), à Lausanne..... N° 238.
BIBLIOTHÈQUES (Les) DE LA COURONNE DE FRANCE..... N° 126.
De même..... N° 127.
De même..... N° 128.
De même..... N° 129.
De même..... N° 130.
De même..... N° 131.
De même..... N° 132.
De même..... N° 133.
BIBLIOTHÈQUE (La) de la ville de Chambéry..... N° 162.
BIBLIOTHÈQUE (La) de la ville de Grenoble..... N° 249.
BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL D'ÉTAT (La), à Turin..... N° 197.
BIBLIOTHÈQUE DU ROI (La), à Turin..... N° 171.
BIBLIOTHÈQUE ROYALE (La) de Turin..... N° 170.

BIGILLION (M. Alfred), banquier à Grenoble..... N° 232.
BILLIET (S. Em. le Cardinal Alexis), archevêque de Chambéry..... N° 30.
BLONAY (M. le Bon de), à Evian..... N° 147.
BLONAY (M. le Bon François de), à Blonay..... N° 39.
De même. ..... N° 223.
BLONAY (M. le Bon Frédéric de), au château de Blonay (Suisse)..... N° 96.
BLONAY (M. le Bon William de), à Dives (Calvados)..... N° 46.
BOCCA Frères (MM.), libraires à Turin..... N° 179.
De même. ..... N° 189.
De même. ..... N° 190.
BOIGNE (M. le Cte de), à Chambéry..... N° 137.
BOIGNE (M. Eugène de), à Chambéry..... N° 142.
BOIGNE (M. le Vte Benoit de), au château de Ballaison..... N° 180.
BOIGNE (M. Octave de), au château de Boisy..... N° 143.
De même. ..... N° 144.
BOIMOND (M. Ferdinand), avocat à Saint-Julien..... N° 211.
BONNEFOY (M. Jacques-Adrien), notaire à Sallanches..... N° 226.
BOTTERO (M. Albert), imprimeur à Chambéry..... N° 182.
BOUFFIER (M. Amédée de), à Grenoble..... N° 195.
BOURNET (M. Camille DALAMEL de), à Grenoble..... N° 175.
BRACORENS de SAVOIROUX (M. le Cte Charles de), lieutenant général, aide de camp de S. M. le Roi d'Italie..... N° 239.
BROUCHOUD (M. C.), docteur en droit, avocat à la cour impériale de Lyon..... N° 231.
BRUN (M. Auguste), libraire à Lyon..... N° 152.
De même. ..... N° 153.
BURNIER (M. Eugène), juge à Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 273.
BUTTET (Mme la Ctesse de), née de BOIGNE, au château de Pingon..... N° 99.
BUTTET (M. Éloi de), à Belmont..... N° 109.
BUTTET (M. Louis de), Bon du BOURGET, au Bourget..... N° 54.
CALLIES (M. Aristide), docteur en médecine à Annecy..... N° 192.
CERTEAU (M. Edouard de LA BARGE de), au château de Montarfier..... N° 123.
CHABONS (M. le Cte de GALLIEN de), à Bresson..... N° 106.
CHAMBOST (M. le Cte Hippolyte de), à Saint-Pierre-de-Rumilly, château de Chuet..... N° 20.
CHAMBOST (M. Tancrède de), Cte de LÉPIN, à Bassens..... N° 66.
CHANAY (M. Alfred de), au château d'Hautefort..... N° 41.
CHANAY (M. Ernest de), au château de Moleron..... N° 90.
CHAPER (M. Eugène), ancien officier du Génie, à Grenoble..... N° 177.
De même. ..... N° 221.
CHARRIÈRE (M. le Bon Louis de), à Senarclans..... N° 95.
CHATEAUVIEUX (M. Achille de CHAUDESAIGUES de), à Genève..... N° 49.
De même. ..... N° 50.
CHAUMONT (M. le Mis Gaston de), au château de Vulbens (Haute-Savoie..... N° 53.
CHAVANNE (M. le Cte Christin de la), à Chambéry..... N° 6.
CHISSÉ DE POLINGE (M. Georges de), à la Roche..... N° 150.
COLLOMB-D'ARCINE (M. le colonel J.), à Genève..... N° 167.
COLLOMB-D'ARCINE (M. le général Cte)..... N° 174.
CORBERON (M. le Vte Charles de), à Dixmont..... N° 89.
COSTA (M. le Cte Raoul), à la Ravoire, près de Chambéry..... N° 16.
COSTA de BEAUREGARD (M. le Mis), à Chambéry..... N° 8.
De même. ..... N° 9.
COSTA de BEAUREGARD (M. le Mis Albert), à Chambéry..... N° 19.
COSTA di TRINITA (M. Charles), à Turin..... N° 165.
COUDRÈES (M. le Bon des), chez M. le Mis Tredicini de Saint-Severin, à Douvaine (Haute-Savoie)..... N° 178.
DACLIN (M. Émile), avocat à Paris..... N° 181.
DELAVAY (M. l'abbé Jean-Marie), vicaire à Saint-Nicolas-la-Chapelle..... N° 134.

DESCHAMPS (M. Adolphe), avocat à Annecy..... N° 272.
DESPINE (M. Constant), docteur en médecine à Aix-les-Bains..... N° 240.
DIVONNE (M. Ambroise-Marie-Ferdinand de LA FOREST, Cte de), à Paris..... N° 278.
DESSAIX (M. Joseph), à Thonon..... N° 64.
DOUGLAS (M. Louis-Archambaud Cte), au château de Montréal (Ain)..... N° 51.
DRÉE (Mme la Ctesse de), à Paris..... N° 279.
DUFOUR (M. Théophile), à Genève..... N° 205.
DULEAU (M. A.), à Paris..... N° 108.
DURANDARD (M. Jean-Pierre), à Chambéry..... N° 233.
DUVERGER de SAINT-THOMAS des ESSERTS (M. le Bon), à Moûtiers..... N° 92.
FAUCIGNY (M. Charles de), Prince de Lucinge et de Cystria, à Paris, pour Monsieur le **COMTE DE CHAMBORD**. Deux exemplaires..... Nos 281 et 282.
FAUCIGNY (M. Charles de), Prince de LUCINGE ET DE CYSTRIA, à Paris..... N° 91.
FAUCIGNY-LUCINGE (M. le Cte Gaspard de)..... N° 161.
FAVERGES (M. le Mis Amédée MILLIET de), à Turin..... N° 118.
FAVERGES (M. le Cte Edouard MILLIET de), à Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 7.
FAVIER du NOYER (M. le Bon), gouverneur du château d'Hautecombe..... N° 183.
FAVIER du NOYER (M. le Bon Frédéric), à Chambéry..... N° 184.
FAVRE-CLAVAIROZ (M. Léon), consul général de France, à Paris..... N° 158.
FESIGNY (M. Charles de), à Veyrier..... N° 113.
FEU (M. Albert de), à Sens..... N° 105.
FOLLIET (M. André), à Paris..... N° 141.
FORAS (Mme la Ctesse veuve de), née SAINT-RÉAL, au château de Thuiset..... N° 35.
De même..... N° 224.
FORAS (M. le Cte de), à Thonon..... N° 36.
FORAS (M. le Cte Alphonse de), à Gênes..... N° 24.
FORCRAND (M. Amédée de), à Lyon..... N° 230.
FOURNIER-SARLOVÈZE (M.), sous-préfet à Thonon..... N° 5.
FRANCHI-VERNAY de LA VALETTA (M. le Cte Alexandre), à Turin..... N° 203.
FREREJEAN (M. Francisque), à Annecy..... N° 67.
GABET (M. le Bon Alexis), major-général en retraite, à Chambéry..... N° 136.
GAZOLA (M. le Cte Joseph), chanoine à Plaisance..... N° 121.
GENÈVE de BORINGE (M. le Cte de), à Carouge..... N° 25.
GERMAIN (M. Jean), à Chambéry..... N° 247.
GINET de MORTAIRY (M.), à Rumilly..... N° 14.
GINGINS-LA-SARRAZ (M. le Bon Aymon de), à la Sarraz..... N° 103.
GIRAUD (M. Paul-Émile), ancien député de la Drôme, à Romans..... N° 47.
GRAFFENRIED (M. Emmanuel de), capitaine des Guides de Berne, à Kirchdorf (Suisse)..... N° 139.
GRANGE (M. Camille), à Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 236.
GREYFIÉ de BELLECOMBE (M. le Cte), à Jacob-Bellecombette..... N° 145.
GRENAUD (M. le Cte Alexandre de), à Chitry..... N° 114.
GRENOBLE (La Ville de)..... N° 261.
GROSBOIS de SOULAINE (M.), à Paris..... N° 265.
JORDAN (M. Hippolyte), à Lyon..... N° 227.
JOURDAN (M. Henri), libraire à Grenoble..... N° 213.
De même..... N° 250.
JOURDAN (M. Léon), à Grenoble..... N° 252.
JUGE de PIEUILLET (M. le Chever Charles de), au château de Pieuillet..... N° 13.
LACHENAL (M. Arthur), à Paris..... N° 218.
LAJOUE (M. E.), libraire à Chambéry..... N° 274.
LANNOY (M. Victor-Amédée-Richard de REGNAULD de), à Paris..... N° 267.
LANTELME (M. Alexandre), à Grenoble..... N° 200.
LARACINE (M. Hector), avocat à Chambéry..... N° 1.
LE BLANC de CERNEX (Mme Fanny), à Chambéry..... N° 266.
LEBRUN (M.), rédacteur en chef du *Courrier de Savoie*, à Chambéry..... N° 263.
LEUSSE (M. le Cte André-Hippolyte de), à Colombier..... N° 4.

LIVET (M. le Bon DE), à Pringy..... N° 52.
LOCHE (M. J. DE MOUXY, Cte DE), à Grésy-sur-Aix..... N° 23.
LOYS DE TREYTORRENS (M. F. DE), à Lausanne..... N° 115.
LUCINGE-FAUCIGNY (M. le Prince HENRI DE), au château de Sainte-Maure..... N° 104.
LUCINGE-FAUCIGNY (M. le Prince LOUIS DE), au château de Chardonneux..... N° 283.
LULLIN (M. PAUL), à Genève..... N° 149.
LUVIGNE (M. JOSEPH-FRANÇOIS DE), à Paray-le-Monial..... N° 155.
MAGNIN (Mgr CLAUDE-MARIE), évêque d'Annecy..... N° 110.
De même. ..... N° 111.
MAISONVILLE & FILS & JOURDAN (MM.), libraires à Grenoble..... N° 57.
De même. ..... N° 209.
MAISTRE (M. le Cte JOSEPH-IGNACE DE), à Chambéry..... N° 269.
MAISTRE (M. le Cte RODOLPHE DE), à Beaumesnil..... N° 31.
MAISTRE (M. EUGÈNE DE), capitaine d'état-major au service du Saint-Siége..... N° 270.
MAISTRE (M. FRANÇOIS DE), lieutenant d'état-major au service du Saint-Siége..... N° 271.
MANUEL (M. ALFRED DE), à Albertville..... N° 81.
MARCLEY DE SAINT-RÉAL (M. F. DE), à Saint-Jorioz..... N° 112.
MAUGNY (M. le Cte DE), lieutenant aux lanciers de la garde, à Paris..... N° 33.
MAZELIÈRE (M. le Mis DE LA), à Paris..... N° 210.
MEFFRAY (Mme la Ctesse DE), au château de Vourey..... N° 93.
MÉGÈVE (M. le Cte ADOLPHE DE CAPRÉ DE), à Chambéry..... N° 168.
MENTHON (M. le Cte DE), au château de Menthon..... N° 154.
MENTHON (M. le Cte ALEXANDRE DE), au château de Menthon..... N° 22.
MENTHON (M. ALFRED DE), Cte D'AVIERNOZ, à Chambéry..... N° 135.
MENTHON D'AVIERNOZ (M. le Cte BERNARD DE), au château de Rubeaud..... N° 156.
MENTHON D'AVIERNOZ (Mme la Ctesse STÉPHANIE DE), à Saint-Pierre-d'Albigny..... N° 101.
MERMILLIOD (Mgr GASPARD), à Genève..... N° 157.
MICHAL-LADICHÈRE (M. ALEXANDRE), avocat à Grenoble..... N° 262.
MICHAUD (M. PIERRE-AMÉDÉE), capitaine en retraite, propriétaire à Mognard (Savoie)... N° 185.
MICHEL (M. ALEXANDRE), à Grenoble..... N° 245.
MILLIET DE SAINT-ALBAN (M. FRANÇOIS), à Chambéry..... N° 116.
MOFFA DE LISIO (M. le Cte), à Turin..... N° 148.
MOLLARD (M. PHILIBERT), général de division, aide de camp de l'Empereur, à Paris... N° 97.
MONET (M. le Cte DE), général de division, à Grenoble..... N° 3.
MONTBEL (M. le Cte RAOUL DE), à Chambéry..... N° 28.
MONTCHENU (M. le Vte SCIPION DE), à Montchenu..... N° 199.
MONTEYNARD (M. le Cte CHARLES DE), à Tencin..... N° 83.
MONTFORT (M. le Bon MORAND DE), à Cruet, près de Montmélian..... N° 74.
MONTGRAND (M. le Cte GODEFROY DE), homme de lettres, à Marseille..... N° 253.
MONTHOUX (Mme la Bne ÉLISA DE), veuve Ctesse FONCET DE MONTAILLEUR, au château de Monthoux (Haute-Savoie)..... N° 44.
MONTZ (M. le Cte et Mme la Ctesse DE), à la Côte-Saint-André..... N° 187.
MORAND DE CONFIGNON (M. le Bon JEAN-BAPTISTE DE), au château de Tremblay. N° 69.
MOREL DE VOLEINE (M.), à Lyon..... N° 45.
MOSKOWA (M. le Prince DE LA), à Paris..... N° 215.
MOSSIÈRE (M. FRANÇOIS), à Chambéry..... N° 201.
MOUXY (M. JOHN DE), à Londres..... N° 173.
MUDRY (M. LOUIS), colonel en retraite, à Thonon..... N° 63.
MUFFAT (M. RENÉ), libraire à Paris..... N° 94.
MURINAIS (M. le Mis CHARLES DE), à Murinais..... N° 56.
NASALLI (M. le Cte JOSEPH), à Plaisance..... N° 119.
NEUVESEL (M. MELCHIOR DE), à Givors..... N° 206.
NOYER DE LESCHERAINE (M. le Bon CAMILLE FAVIER DU), à Tardevel..... N° 241.
OBERKAMPFF-GUIZOT (M. ÉMILE), à Lyon..... N° 234.
ONCIEU DE LA BATIE (M. le Mis CÉSAR D'), à Chambéry..... N° 29.
ONCIEU DE CHAFFARDON (Mme la Mise IRMA D'), à Chambéry..... N° 71.

PAPET (M. Édouard), à Grenoble.. ..... N° 244.
PASSERINI ORSINI de RILLI (M. le Cte Louis), à Turin ..... N° 196.
PASSIER (M. Fabien), à Paris. ..... N° 125.
PAVY (M. le Cher Joseph-Humbert), chevalier de la Légion d'honneur et des Saints Maurice et Lazare, notaire et maire, à Saint-Girod.. ..... N° 164.
PERRET d'ANGLOZ (M. François-Marie-César), à Chavanod. ..... N° 117.
PERRIN (M. André), libraire, à Chambéry. ..... N° 78.
PETIT SÉMINAIRE (Le) de l'Immaculée Conception, à Saint-Jean-de-Maurienne. ..... N° 86.
PICOLET d'HERMILLON (M. le Bon Albert), à Bonneville. ..... N° 217.
PIERREFEU (M. le Cte A. de LATARD de), à Tresserve (Savoie). ..... N° 276.
PIGNIER (Mme Mathilde de), née de MANUEL, à Saint-Pierre-d'Albigny. ..... N° 193.
PISSARD (M. Hippolyte), député de la Haute-Savoie. ..... N° 216.
PORTIER du BELLAIR (M. Amand), substitut du procureur général à Poitiers. ..... N° 68.
POUCHET (M. Alexandre-Napoléon), à Chambéry. ..... N° 222.
PRÉDELYS (M. le Cte Adolphe de), à Mâcon. ..... N° 61.
PROVANA di ROMAGNANO (Mme la Mise), à Turin. ..... N° 202.
PRUDHOMME, GIROUD & Cie (MM.), libraires à Grenoble. ..... N° 264.
QUINCY (M. le Cte Alban de VILLE de), à Massongy. ..... N° 12.
QUINSONAS (M. le Cte de), à Chanay (Ain). ..... N° 73.
QUINSONAS (M. le Cte Émilien de), à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. ..... N° 107.
QUISARD (M. Claudius), capitne en retraite, cher de la Légion d'honneur, à Aigueblanche. N° 246.
RABUT (M. François), professeur d'histoire au Lycée de Dijon. ..... N° 225.
RAVANAT (M. Alexandre), libraire à Grenoble. ..... N° 176.
De même. ..... N° 254.
De même. ..... N° 255.
De même. ..... N° 256.
De même. ..... N° 257.
De même. ..... N° 258.
De même. ..... N° 259.
De même. ..... N° 260.
De même. ..... N° 284.
De même. ..... N° 285.
De même. ..... N° 286.
De même. ..... N° 287.
De même. ..... N° 288.
De même. ..... N° 289.
De même. ..... N° 290.
De même. ..... N° 291.
De même. ..... N° 292.
De même. ..... N° 293.
De même. ..... N° 294.
De même. ..... N° 295.
De même. ..... N° 296.
De même. ..... N° 297.
De même. ..... N° 298.
De même. ..... N° 299.
De même. ..... N° 300.
De même. ..... N° 301.
De même. ..... N° 302.
De même. ..... N° 303.
De même. ..... N° 304.
De même. ..... N° 305.
De même. ..... N° 306.
De même. ..... N° 307.
De même. ..... N° 308.
De même. ..... N° 309.

RAVANAT (M. Alexandre), libraire à Grenoble..... N° 310.
REGARD de VILLENEUVE (M. le Cte Valentin de), à Cognin, près de Chambéry.. N° 26.
RENARD (M. Joseph), à Lyon..... N° 229.
REYDET de VULPILLIÈRES (M. Auguste de), à la Perrolière..... N° 32.
RICHARD d'IVRY (M. le Mis de), au château de Corabœuf (Côte-d'Or)..... N° 38.
RIVOIRE de LA BATIE (M. Gustave de), à Bourgoin..... N° 163.
ROCCA CASTIGLIONE (Mme la Ctesse J. Della), à Turin..... N° 151.
ROCHETTE (Mme Jéronime de), à Annecy..... N° 194.
ROCHETTE (M. le Bon Joseph de), à Poisy..... N° 191.
ROGET de CEVINS (Mlles Thérèse et Joséphine de), à Cevins..... N° 220.
ROLLAND (M. le général de), à Annecy..... N° 159.
ROLLAND (M. Georges), avocat à Grenoble..... N° 208.
ROUSSY de SALES (M. le Cte Eugène de), au château de Thorens..... N° 122.
ROUX (M. Anatole du), à Sécheron..... N° 55.
ROYER-COLLARD (M. Albert-Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris..... N° 76.
RUBIN de SERVINS (M. le Bon Joseph-Télémaque), à Saint-Pierre-d'Albigny..... N° 65
RUPHY (M. Auguste), à Saint-Pierre-d'Albigny..... N° 280.
SABRAN-PONTEVÈS (M. le Duc de), au château du Lac (Aude)..... N° 79.
SABRAN-PONTEVÈS (M. le Cte Guillaume de), à Grignols..... N° 80.
SAGNIER (M. A.), à Paris..... N° 243.
SAINT-SULPICE (M. Alexandre de), chanoine à Chambéry..... N° 34.
SAINT-THOMAS (M. le Cte du VERGER de), chef d'escadron aux cuirassiers de la Garde. N° 18.
SALTEUR (M. de), Mis de LA SERRAZ, à Chambéry..... N° 22.
SEREZIN (M. Henri GAIRAL de), à Mâcon..... N° 188.
SEYSSEL (M. le Chevr Henri de), colonel d'artillerie, à Turin..... N° 160.
SEYSSEL d'AIX (Mme la Mise de), Ctesse de BOUTOURLIN, à Turin..... N° 172.
SEYSSEL-CRESSIEUX (M. le Cte Charles-Henri-Philibert de), à Virignin..... N° 62.
SIMOND (M. Jacques-Amédée), à Genève..... N° 214.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE (La) de Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 235.
SONNAZ (M. Charles-Albert de), attaché de légation de S. M. le Roi d'Italie, à Turin. N° 82.
SURIAN (M. Alfred de), à Marseille..... N° 102.
SURIGNY (Mme de), née FORAS, Dame de Palais, Sous-Gouvernante honoraire des Princesses royales de Savoie..... N° 37.
TERREBASSE (M. Alfred de), au Péage de Roussillon..... N° 59.
THIOLLAZ (M. le Cte Joseph de), à Alby (Haute-Savoie)..... N° 17.
TOUR EN VOIVRE (M. le Cte de la), à Paris..... N° 277.
TREDICINI de SAINT-SÉVÉRIN (M. le Mis Charles-Félix), à Douvaine..... N° 15.
VARAX (M. Paul de), à Lyon (château de la Duchère)..... N° 242.
VAULSERRE (M. le Mis de CORBEAU de), au château de Vaulserre..... N° 21.
VIBERT (Mgr François-Marie), évêque de Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne..... N° 40.
VERNA (M. le Bon Louis de), à Lyon..... N° 60.
VIGNET (M. le Bon Albert de), au château de Francquières..... N° 58.
VIGNET (M. le Cte Xavier de), chef de bataillon du génie..... N° 72.
VILLE (M. le Cte Édouard de), au château de Marclaz..... N° 88.
VILLETTE (M. le Cte de), à Giez..... N° 43.
VIRIEU (M. le Mis de), au château de Pupetières..... N° 146.
VIRIEU (Mlle Stéphanie de), à Poudenaz (Lot-et-Garonne)..... N° 48.
VIRY (M. le Cte Albert de), à Paris..... N° 186.
VIRY (M. Amé de), à Paris..... N° 84.
YVOIRE (M. le Bon François BOUVIER d'), à Yvoire..... N° 10.
YVOIRE (M. le Bon François BOUVIER d'), à Arthaz..... N° 228.
YVOIRE (M. Philibert BOUVIER d'), à Loëx..... N° 11.

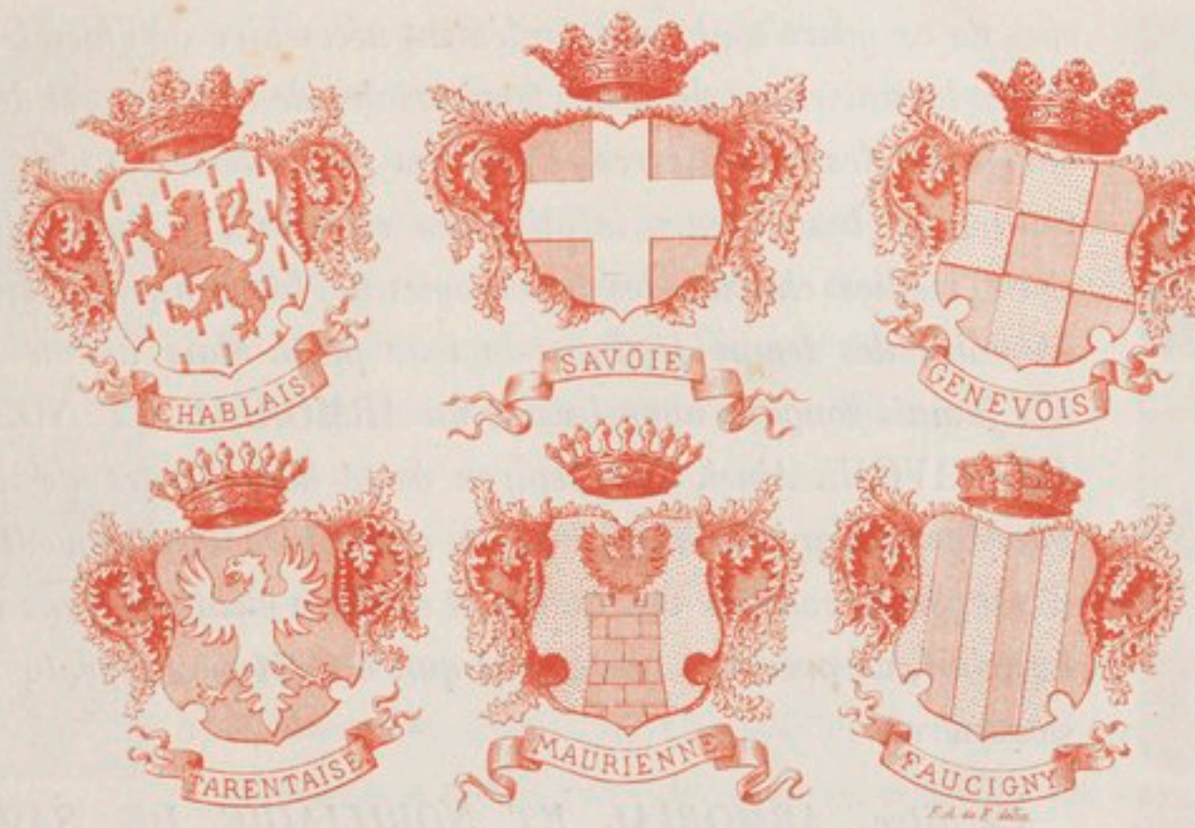

AVANT-PROPOS

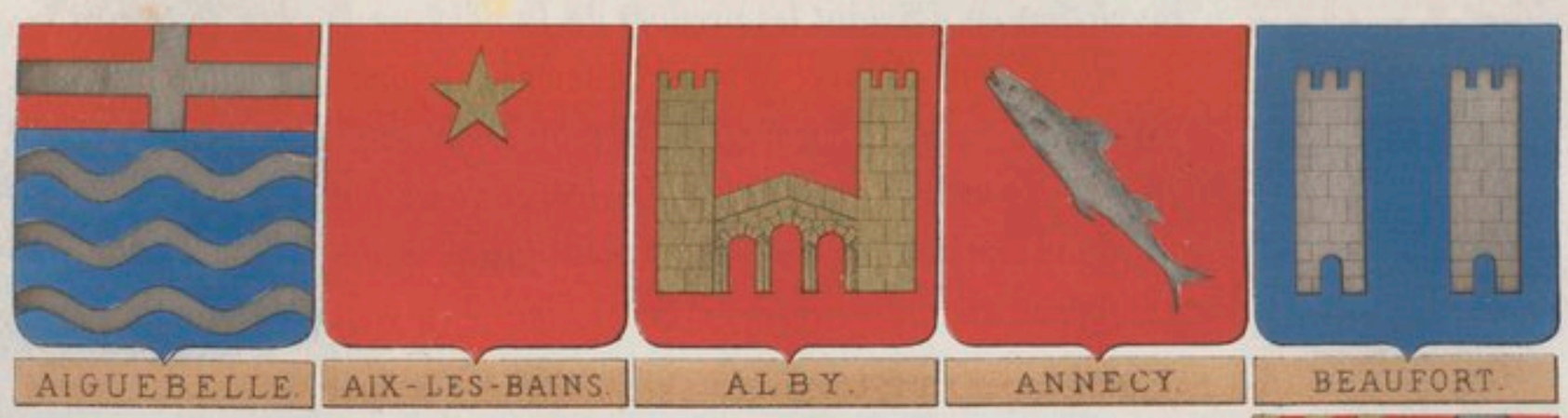

POUR *bien faire comprendre le but et le plan de cet ouvrage, il m'a semblé nécessaire de dire quelques mots, qui en résumeront la pensée toute entière.*

Depuis huit siècles, la noblesse savoyarde a été constamment féconde en grands hommes de guerre ou de science, qui, tout en s'illustrant à la tête des armées ou du mouvement intellectuel et moral, ont porté bien haut en Europe le renom de leur patrie.

De tous côtés, le goût des études héraldiques tend à se généraliser. Il est à présent si bien reconnu que les recher-

ches de ce genre sont un complément nécessaire de l'histoire, que de toutes les anciennes divisions territoriales de la France et de l'Europe surgissent des Nobiliaires. Dans les pays même les plus démocratiques, des travailleurs infatigables rectifient, à l'aide de blasons et de vieilles chartes, les généalogies de leurs anciens seigneurs et l'histoire des temps féodaux de leur pays. Mais aucun chercheur n'a jamais songé à nous laisser un ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE SAVOIE. *Ainsi, sans aspirer à de bien hautes destinées, mon ouvrage, malgré ses imperfections, aura incontestablement le mérite d'essayer de combler une lacune et de faire mention, dans un recueil imprimé, de précieux documents qui, bientôt peut-être, tomberont en poussière.*

Ce titre, ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE SAVOIE, *est peut-être un peu prétentieux. Il faudrait pour y répondre pleinement être sûr d'avoir acquis une connaissance exacte de la totalité des familles nobles de la Savoie et de leurs armoiries. Je n'ai pas la prétention d'avoir pu réaliser ce programme impossible. Il me semble pourtant, que du moment où je n'ai pas choisi telles ou telles familles; où je n'en ai pas omis une seule sciemment; où j'ai la conviction en donnant les preuves de la noblesse de plus de quatorze cents maisons, de m'occuper de l'immense majorité de celles qui ont existé ou existent encore, — et cela selon la place qu'elles se sont faites elles-mêmes dans notre histoire, et non selon mes convenances; — il me semble, que c'est assez pour justifier ce titre concis, clair et conforme au but historique que je me suis proposé.*

Je n'ai point de devanciers dans la carrière que je fournis. Grillet, dans le Dictionnaire historique de la Savoie, *Della Chiesa, dans la* Corona Reale di Savoia, *Charles-Auguste de Sales, dans son rarissime ouvrage* le Pourpris historique de la maison de Sales, *sont les seuls, à ma connaissance, qui se soient particulièrement occupés, dans leurs écrits, de quelques familles nobles de notre pays. Galiffe, dans les* Notices généalogiques sur les familles Genevoises, *Guichenon, dans l'*Histoire de Bresse et Bugey, *et dans les* Tables généalogiques *annexées à la fin de son* Histoire de la Maison de Savoie, *ont donné aussi quelques généalogies concernant notre ancien Duché. Toutes ces indications m'ont été utiles sans doute, surtout celles du* Pourpris historique, *mais elles sont pour la plupart confuses et incomplètes. C'est donc sur des autorités manuscrites et d'après des milliers de chartes que j'ai dû, en très-grande partie, établir mes généalogies.*

Un homme s'était trouvé qui, bien mieux que moi, aurait accompli ce rude travail. M. le Mis Costa de Beauregard a eu l'intention d'écrire l'histoire généalogique des familles historiques de Savoie. Une seule de ces monographies a paru, celle des Seigneurs de **COMPEY** *; c'était juste assez pour faire vivement regretter aux amateurs de nos chroniques nationales, que le savant auteur ait été obligé de se consacrer exclusivement aux affaires de son pays. Un Armorial, accompagné de Notices succinctes sur toutes les familles nobles de Savoie, devait suivre l'histoire des vingt-sept principales maisons. De nombreux documents inédits, quelques tableaux généalogiques déjà presque complets, les manuscrits originaux ou copiés aux archives de Turin, de Chambéry, de Montpellier, tout ce que le vandalisme révolutionnaire a laissé subsister des archives de la puissante maison d'Allinges ; en un mot, tous les matériaux réunis à grands frais dans ce but, ont été mis à ma disposition. Je me plais à reconnaître qu'une grande partie des éléments de mon travail provient de cette riche collection.*

J'ai relevé aux archives du département du Rhône tout ce qui concernait les familles nobles de Savoie dans les preuves des C^tes^ de Lyon, et dans les vingt-un volumes in-folio des preuves faites pour la chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem (langue d'Auvergne). Chacun sait que ces preuves étaient faites d'après des titres irrécusables. Aussi ai-je soigneusement compulsé ce recueil, malheureusement incomplet, qui me sert à appuyer sur un grand nombre de points les généalogies de près de trois cents familles.

Je dois ici des remerciements aux personnes, hélas ! bien rares, qui, en me confiant leurs documents, m'ont permis de faire pour elles, ce que j'aurais fait pour toutes, si l'appel éminemment désintéressé de mon prospectus avait été plus généralement entendu. Je me plais à citer, entre autres, M. le Chanoine de Saint-Sulpice et MM. de Pelly, de Buttet, de Morand, de Manuel, de Marcley, etc. M. le Mis d'Oncieu de la Bathie m'a communiqué l'extrait de précieux documents qu'il possède. Il serait superflu et trop long d'indiquer ici tous les livres et les recueils spéciaux que j'ai consultés. On trouvera d'ailleurs toujours pour chaque généalogie l'indication des sources auxquelles j'ai puisé pour l'établir.

La partie héraldique de mon ouvrage est basée sur les autorités suivantes :

1° *Les Armoriaux de Besson et de Laiolo, deux précieux*

manuscrits de la Bibliothèque de M. le Mis Costa de Beauregard;

2° *Les preuves pour la Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem, dont j'ai parlé, et un certain nombre de preuves faites pour la Chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare, trouvées dans diverses archives. Ces preuves contenaient la reconnaissance assermentée, ainsi que le dessin des armoiries des Chevaliers prétendants et des quartiers d'ascendance paternelle et maternelle;*

3° *Les* Fiori di Blasoneria per ornar la Corona di Savoia, *le* Pourpris historique *et l'*Indice Armorial *de Guichenon, seuls recueils imprimés que j'ai pu connaître, s'occupant un peu particulièrement des blasons de Savoie.*

*J'ai aussi consulté l'Armorial manuscrit de M. Eloi Serand, d'Annecy, et l'*Armorial *fait pour établir les preuves de la maison de Loche, appartenant à M. A. Bonnefoy, de Sallanches, etc., etc.; enfin mes collections particulières. Malheureusement l'usage des brisures pour les branches cadettes, qui n'est tombé en désuétude que vers la fin du XVIIIe siècle, l'insouciance des intéressés merveilleusement secondée par l'ignorance habituelle des graveurs et des dessinateurs, font que l'on rencontre souvent des versions divergentes. On les trouvera également, ainsi que leur provenance, en regard de chaque blason.*

En m'imposant la règle d'appuyer chacune des choses avancées, d'une autorité, si ce n'est irrécusable, au moins respectable, j'ai voulu prouver à chaque pas que je ne fais point ici une œuvre d'imagination.

Notre pays de Savoie, où nous nous connaissons tous, est trop petit pour que des prétentions nobiliaires mal fondées, — s'il en existe pourtant, — puissent être sérieuses. Si, par hasard, il s'en rencontrait sur mon chemin, je n'y prendrai pas garde, car, probité à part, je ne m'exposerai certainement pas, pour complaire à quelques-uns, à m'attirer la juste réprobation du plus grand nombre, et à marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant! J'ai voulu faire et j'ai fait un livre consciencieux qui se recommandera, je l'espère, soit par les longues recherches qu'il a nécessitées, soit par les soins matériels que j'ai fait apporter à sa publication, secondé en ceci par un imprimeur de l'ancienne école, dont il est facile de voir que le lucre n'a pas été le mobile.

Dans une compilation d'aussi longue haleine il est bien difficile qu'avec la meilleure foi du monde, il ne m'arrive pas de me tromper.

Je serai toujours prêt à rectifier, pendant le cours de la publication, les inexactitudes qui me seront démontrées par des titres authentiques, et me reconnaîtrai l'obligé des personnes qui, le cas échéant, me rendront ce service. Relativement aux articles demeurés incomplets, soit parce que les titres m'ont manqué, soit parce qu'ils ne m'ont pas été communiqués à temps, je n'aurai rien à ajouter. Tout en m'abstenant de réclames, j'ai donné à mon projet assez de publicité en Savoie, pour que les familles intéressées aient pu prendre leurs précautions. Quant aux maisons éteintes ou à celles qui ont laissé peu de traces de leur existence, il est évident qu'en prolongeant mes recherches j'aurais pu, au moins pour quelques-unes, acquérir de nouvelles données. Chaque jour de travail aurait probablement apporté une pierre de plus à l'édifice. Mais les plus patients efforts et la plus longue vie n'auraient certainement pas suffi à rendre mon Nobiliaire complet.

Que d'autres, profitant de ce premier travail, viennent enrichir le Nobiliaire de Savoie de leur part de labeurs et de découvertes heureuses! C'est mon souhait le plus vif : mes travaux alors ne seront pas inutiles.

Nota. — Les blasons des provinces, villes et bourgs se trouvent notamment dans les Armoriaux déjà cités de M. le Mis Costa, dans un autre mst de sa bibliothèque intitulé : *Dictionnaire du duché de Savoie*, dans le *Theatrum Sabaudiæ*, etc. — Il m'a paru inutile de rapporter ici quelques versions différentes en partie ou totalement de celle que j'ai suivie. Pour arriver à une certitude sur ce sujet, je ne pouvais avoir recours qu'aux municipalités. Ce moyen ne m'a réussi que pour un petit nombre: plusieurs maires ignoraient absolument l'existence de l'ancien blason de leur localité, d'autres n'ont pas jugé à propos de me répondre.

AVERTISSEMENT

Toutes les qualifications d'emplois, de grades, etc., sont maintenues comme elles l'étaient pour la Savoie avant son annexion à la France.

Les principales abréviations sont :

Me Audr à la Che des Cptes. — *Maître Auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie.*

S. S. S. S. — *Sénateur au Souverain Sénat de Savoie.*

Consr de S. A. R. — *Conseiller de Son Altesse Royale.*

Chr des S. M. et L. — *Chevalier des Saints Maurice et Lazare.*

Reg. Par. — R. P. — *Registres paroissiaux.*

Ép. — *Épousa.*

Seigr, Cosr, Ne, Pt, Gx, Ille, Mre, Chevr. — *Seigneur, Coseigneur, Noble, Puissant, Généreux, Illustre, Messire, Chevalier.*

Spble, *Spectable* (Titre réservé aux magistrats, docteurs en droit, etc.).

Cheau, Jurid., h., m. et b., m. et m. emp., Jur. omnim., app. et dépend., reconce. — *Château, juridiction, haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, juridiction omnimode, appartenances et dépendances, reconnaissance.*

ACHARD

SEIGNEURS DU ROSEY (1)

D'azur à 3 casques d'argent 2 et 1. — (Besson. Laiolo). — L'Armorial m^ss de M. Bonnefoy de Sallanches donne de gueules à 3 casques d'or 2 et 1. — La branche du Dauphiné portait, selon Chorier, de gueules à 3 casques d'argent 2 et 1. — On trouve aussi d'azur à 3 casques d'or.

Cette famille nous est venue de Genève, qu'elle a quittée à l'époque de la Réformation. Galiffe, dans ses *Notices généal. sur les Fam. Genevoises*, en a donné les premiers degrés. Les Achard sont, d'après cet auteur, originaires d'Avignon, où une branche serait retournée dans le XVIe siècle, et d'où elle serait ensuite passée en Dauphiné. Chorier, *État Polit.* T. III, parle de cette branche possessionnée des seigneuries de Pennefort et de Sainte-Colombe. Elle prit le surnom de Ferrus, à cause d'Antoine Achard, seigneur de Pennefort (mentionné aussi par Galiffe) qui épousa Honorade de Ferrus. Une autre branche est venue s'établir en Savoie; c'est celle dont je m'occupe ici.

Galiffe donne deux fois la généalogie de cette famille pendant le temps qu'elle vécut à Genève (T. 1er & III.). Ces deux versions ne concordent pas exactement. J'ai suivi la dernière, qui est censée corriger la première, en prenant seulement la filiation directe. Dom Luc de Lucinge a donné dans ses M^sts une généalogie de cette famille qu'il qualifie d'illustre. La *Corona Reale di Savoia* T. 1 p. 308, assure que les Acchiardi, seig^rs d'Ostana dans la vallée de Cantogno (Piémont), étaient possesseurs de quelques châteaux en Savoie acquis par Antoine Acchiardi, Chev^r, Cons^r et Juge général du Cte de Savoie Amédée-le-Grand.

Je n'ai aucun motif pour tirer une induction de ce fait, dont je n'ai trouvé aucune autre mention.

(Suit la Généalogie.)

---

(1) Il y avait en Savoie trois fiefs de ce nom : 1° *Rosey* (maison forte); 2° *Rosey* rière Mieussy; 3° *Rosey* rière Thyez.

I. Étienne ACHARD, conseiller à Genève, en 1459, laissa entr'autres

II. Ravand ACHARD vivant en 1484, laissa entr'autres

III. Jacques ACHARD, seigr du Rosey. Il épousa Perrine, fille du syndic François Cartellier, vve et tutrice de ses enfants en 1541. — La généalogie donnée par Dom Luc de Lucinge commence par ce Jacques dont elle n'a pas pourtant connu l'alliance. C'est celui-ci qui vint s'établir en Savoie.

IV. JACQUES, coseigr du Rosey. Il épousa Dlle Rose, fille de Ne Louis de Chateauneuf et de Nicole de la Balme, fille de Ne Sibois, seigr de Puisgros. (L. de Luc. · Arch. Costa.) Il n'eut que deux filles.

GRÉGOIRE, coseigr du Rosey; il épousa Dlle Françoise-Marie de Lucinge. Contr. dot. du 25 avril 1557 (L. de Luc). Il testa le 22 avril 1560 (Arch. Costa).

JACQUELINE épousa (Contr. dot. du 12 déc. 1594. Arch. Costa) Ne Pierre de Marigny. Elle était déjà veuve en 1621. Elle eut entr'autres enfants

GASPARDE épousa : 1o Ne Gaspard de Lucinge, coseigr d'Arenthon et de Brison. Contr dotal du 24 avril 1594 (L. de Luc); 2o Ne Claude de St-Sixt. Contr. d. du 6 mai 1614 (Arch. Costa). De son 1er mariage naquirent deux filles.

V. Claude GASPARD, seigr du Rosey. Il épousa le 5 mars 1589 Dlle Antoinette, fille de Nble Claude de Bieux et de Dme Jeanne de la Frasse (L. de Luc).

Nble Pierre de MARIGNY, coseigr de Barbey, qui continua sa famille. (Voir Marigny.)

Marguerite de LUCINGE, femme de Nble Jacques de Sales, seigr du Vuad.

Rose de LUCINGE, femme de Ne Melchior de Foras, seigr dudit lieu. (Contr. dot. du 9 janv. 1612 Arch. de Thuiset.)

VI. Balthazard ACHARD, Sr du Rosey. Il épousa par cont. dot. du 8 déc. 1627 Dlle Gasparde, fille de Ne Claude Duclos, seigr de St-Maurice et de la Place (L. de Luc.- : Arch. Costa). Il n'eut qu'une seule fille.

Françoise épousa le 8 juin 1611 (Reg Par. de Cluses) Ne François Nicolas du Chosal, seigr du Gacquoz.

VII. Estienne-Philiberte, Dme du ROSEY, épousa Ne et Pt Clériadus de Genève, seigr de Boringe du Saix, etc.— Contr. dot. du 5 août 1647 (L. de Luc). La seigrie du Rosey passa en grande partie, par ce mariage, dans la famille de son mari. Elle mourut avant le 13 décembre 1670 (Arch Costa). — Elle eut entr'autres enfants

Balthazard de GENÈVE, seigr de Boringe, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. (Voir Genève-Boringe).

ADDA

SEIGNEURS DE CORSINGE, P^sse DE MEYNIER : ANCIENNE PROVINCE DE CAROUGE.

Je rétablis ici la véritable orthographe de ce nom, que l'on trouve le plus souvent écrit d'une des manières suivantes : *Dadda, Dada, d'Addaz, d'Adaz, d'Ada, d'Agde [1]*, etc.

La confusion qui existe pour l'orthographe de son nom, se retrouve aussi pour les armes de cette famille.

Fascé ondé d'argent et de sable de 6 pièces au chef d'or à l'aigle couronné de sable. BESSON.
Fascé ondé d'azur et d'argent, etc. GALIFFE.
D'azur à 3 fasces ondées d'argent au chef de sable à l'aigle d'argent. LAIOLO.

J'ai suivi la version donnée par Besson, qui doit être la vraie, puisqu'elle est conforme aux armoiries, que porte encore maintenant l'illustre famille des marquis d'Adda, de Milan : sauf que le premier fascé d'argent est, selon le *Teatro araldico*, chargé des mots CON LIMPIDEZZA et que la planche coloriée du *Teatro* représente plutôt un fascé ondé enté que le véritable fascé ondé.

Il paraît hors de doute que la maison d'Adda de Savoie est une branche des marquis de ce nom en Lombardie, qui vint s'établir à Genève vers la fin du XVe siècle, et de là se transplanta en Savoie vers la fin du XVIe. Les cinq premiers degrés sont consignés dans les *Notices généalogiques* de Galiffe. La famille d'Adda fit ensuite conster de sa noblesse et prouva sa filiation authentique depuis François, seig^r de Corsinge (V^e degré) jusqu'en 1723 ensuite du Manifeste de la Chambre des Comptes de Savoie du 27 novembre même année (Mst. Biblioth. Costa). Depuis cette date, les titres divers cités à chaque nom, prouvent le reste. Cette famille s'est éteinte, selon toute probabilité, pendant la Révolution. La dernière mention que j'ai trouvée d'elle est de l'an 1791.

(Suit la Généalogie.)

---

(1) Une faute d'impression a, dans mon prospectus, fait deux familles d'Adda et d'Agde.

I. Nº et Génx Denis d'ABDUA, citoyen de Nîm[illegible] nève, acquit Frontenay en 1499. Il épousa 1º Antonia, Nº Conrad et sœur de Nº Besançon Hugue[illegible] de Nº Jean Vallet, de laquelle il n'eut point de postérité.

II. Nº Etienne, syndic de Genève, en 1540, se[illegible] par contr. du 29 janv. 1539, Nº Antonia, fille [illegible] ney l'aîné, veuve de Nº Claude Aquinéa (Galiffe). Il [illegible] la Srie de Compois (commune de Meynier), et [illegible] du 27 décembre 1541, à Nº Claude Volant [illegible] Maison de Seyssel. Copie exist. chez Mº Bonnefoy.

Nº Bénédict, connu par le testament de son frère. Le nom de sa femme n'est pas connu. Il eut les enfants suivants : (Galiffe.)

III. Nº Jean-Baptiste, milanais, testa le 28 janvier 1585. Élit sa sépulture à Annemasse : fait des legs à ses fils naturels et nomme héritiers ses deux neveux Antoine et Pierre Martyr (Galiffe).

IV. Balthazard, demeurant à Genève.

Véronique-Bernardine, demeurant à Milan.

Pierre, demeurant à Milan.

Pierre-Martyr, cohéritier de son oncle, ép. Nº Françoise de Machet (Contr. dot. du 27 févr. 1856. Arch. S. S. S.), veuve et tutrice de son fils en 1598 et 1608, demeurant à Corsinge (Galiffe). Il transige avec son frère Antoine le 2 sept. 1591 (arch. Costa).

Nº Antoine [illegible] tage avec son frère en [illegible] Lonnex, qui était vº et [illegible] (Galiffe) Aimée de Lonnex [illegible] vent par erreur de Thonon [illegible] Fresnoy, seigr de Loisin, [illegible] fils François, la Mie Berthe [illegible] Corsinge, par contr. du 2[illegible] fiefs. Mst., arch. Costa).

V. Nicolas était sous la tutèle de sa mère, lorsque celle-ci passa une transaction avec Aimée de Launay, sa belle-sœur (arch. Costa).

Nº François, pupille de [illegible] Corsinge. Prête serment [illegible] le 22 décembre 1667. Le [illegible] obligation en faveur du [illegible] de l'Intend. de Thonon [illegible] marquent à la date du [illegible] Nº François d'Adda [illegible] Nº Maurice de Bretty; [illegible] rapporte à ce François.

VI. Nº Jean-François (fils donné) tant en son nom qu'en celui de Dlle Françoise de Langin, sa femme, passe le 6 sept. 1646 un acte d'échange avec Nº Claude de Langin, coseigr des Verrières (Anc. Ar. de l'Int. de Thonon)

Nº et Pt Alexandre, capitne entretenu au préside des Allinges, ép. par contr. dot. du 20 fév. 1667, Nº Dlle Marie-Antoine, fille d'ille seigr messre Guillaume de Varax, Cte de Neuvecelle, seigr de Loisin, Vernaz, Saxel, etc., coseigr de Thollon et de Balleyson, etc., etc., et de Dlle Aimée d'Allinges. Elle était déjà veuve le 8 décembre 1669, lorsqu'elle transigea, comme tutrice de ses trois fils, avec le Cte de Varax, son frère (Arch. Costa). Elle mourut le 11 avril 1716, à 75 ans environ (Reg. par. de Meynier).

Nº Jacques-François ép. Dlle Marg[illegible] fille de Nº et spble Jean-André Mat[illegible] 27 janv. 1663 (R. P. de Thonon). Elle [illegible] vve et tutrice en 1684, époque où elle [illegible] de concert avec ses beaux-frères Alexan[illegible] Antoine, une obligation en faveur des [illegible] Minimes de Thonon (Anc. Arch. de [illegible] dance). Elle mourut le 27 avril 1686, [illegible] 45 ans environ (R. P. de Veigy et de M[illegible] ces derniers nomment son mari Anto[illegible]

VII. Jacques-Pierre, coseigr de Corsinge, épousa le 10 avril 1710, dans la chapelle de Foras (R. Par. de Douvaine), Nº Dlle Aimée-Louise, fille de Nº et Pt Jean-Charles de Foras, seigr dudit lieu, etc., et de Jeanne-Marie de Loisinge. Il était mort avant l'an 1728. Le 19 août 1728, sa vve passa quittance de sa dot à ses père et mère (Arch. de Thuiset). — C'est probablement ce Jacques, qui vendit le 7 fév. 1711, à Nº Jacques-François Rebut, une rente féodale dite de Corsinge, démembrée de la seigrie de ce nom (Arch. Costa).

Gabrielle, mariée le 23 mars 1706 (R. P. de Meynier) avec Nble Jacques-Marie de Draillans de Genève, 1er syndic de la ville de Thonon.

Jean-François.

François.

Claude-François, épousa Dlle Françse de Riddes. Mort le 3 mars 1741 (R. P. de Veigy)

Marie, née le 14 décembre 1668 (R. P. de Veigy).

Louis, parrain de sa sœur Marie en 1668

VIII. Pierrette-Josephte, baptisée le 20 avril 1718 (R. P. de Douvaine), ép. le 14 décembre 1742, Nº Philibert, fils de Nº et Pt Pierre Courtois d'Arcollière, seigr de Prélian, et de Nº Dlle Anne de Bienvenu (R. P. de Meynier).

Louise, morte à 12 ans environ, enterrée dans la chapelle de Thuiset le 9 avril 1728. (R. P. de Thonon).

? Joseph, mort le 12 janvier 1735, âgé de 15 ans environ (R. P. de Thonon).

Jean-Baptiste, dit de Moringe, épousa le 27 juin 1745 (R. P. de Veigy) Jeanne-Antoine, fille de Sébastien Dussuet. Il était âgé de 32 ans en 1733, avait servi en qualité de cornette de Dragons, puis de maréchal-des-logis des gardes du corps. (Etat de la nobl. du duché de Chablais. Arch. de Thuiset).

Joseph, mort en octob. 1706, âgé de 7 ans. (R. P. de Veigy)

Les Reg. Par. de Meynier m'ont fourni encore l'indication de plusieurs membres de cette famille, que la confusion et la similitude des noms, et surtout le peu de soin avec lesquels les Reg. Par. ont été tenus très généralement, m'empêchent de pouvoir classer avec certitude.

1691, 20 Juin. Commencé l'anniversaire de Nre Balthazard d'Adda, mort à Chambéry dès 6 semaines.
1696, 5 Juillet. Est mort à Thonon et inhumé à Meynier, Nre Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge.
1701, 9 Janvier. Mariage entre Franç[illegible], fils donné de Nre Jacques-François d'Adda de Corsinge et Marie, fille d'Egrège Gaspard Cesarge et de Peronne de Livron, de la Psse d'Esery, veuve du sieur Rigotty.
1709, 31 Janvier. Mariage entre Egrège Claude, fils de feu Egrège Christophe Babuty, de la Psse d'Esery, et Dlle Jeanne Maurise, fille de feu Nre Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge, présents Nres Jacques et Jean-Louis d'Adda.
1734. 17 Janvier. Est mort Nre Jean-Louis d'Adda, dit le Chevalier, âgé d'environ 55 ans.
1744, 23 Octobre. Est marraine Nre Dlle Marie d'Adda.
1748, 18 Août. Est morte Nre Dlle Jacqueline d'Adda de Corsinge, âgée d'environ 70 ans.
1760, 5 Février. Mariage entre Françon, fille naturelle de feu Nre Jean-Franç[illegible] d'Adda, conçue de Louise Ravier, et Aimé Pattay.
1762, 2 Août. Est mort Nre Félix d'Adda, âgé de 8 ans environ.
1785, 14 Avril. Est morte Nre Dlle Louise d'Adda, âgée de 60 ans environ.
1784, 5 Septre. Est mort à l'âge de 41 ans, Nre et Re Jean-François d'Adda, prêtre de la Ste Maison de Thonon, qui étant l'unique héritier des biens de sa famille, vint demeurer à Corsinge, où il mourut avec la réputation d'un des plus habiles catéchistes du diocèse.

(*Fin des R. P. de Meynier.*)

Voici encore quelques indications, prises à différentes sources, sur des membres de cette famille.

Re Jean-François d'Adda avait prêté 1,500 livres à Nre Louis-François Berthier, de St Vincent, le 22 décembre 1781 (Arch. Manuel). Nre Jean-François d'Adda, neveu et héritier du dt Re Jean-François, étant sous la

…Milan, bourgeois de Ge-
… épousa : 1° Antonia, fille de
…ques ; 2° Jeanne, veuve
…t de postérité (Galiffe).

…540), se retira de Genève ; ép.
…, fille de feu Pierre de Fer-
…(Galiffe). Il se fit adjuger
…et la céda, par acte privé
…(L. de Luc., Hist. de la
…Bonnefoy).

…par testament
…de sa femme
…eut les enfants

Nᵉ Besançon ratifie, par acte du 1ᵉʳ février 1550, la cession de la Seigrie de Compois, faite par son père Nᵉ Etienne d'Adda, en faveur de Nᵉ Claude Volant (L. de Luc, déjà cité).

…ntoine (fils aîné), cohéritier de son oncle, par-
…avec son frère en 1585, ép. Nᵉ Dˡˡᵉ Aimée de
…ex, qui était vᵛᵉ et tutrice de son fils en 1600
…lle) Aimée de Lonnex, ou Launay (appelée sou-
…jour erreur de Blonay), acquit de Nᵉ Jean du
…oy, segr de Loisin, en qualité de tutrice de son
…rançois, la Mon forte, seigrie et juridiction de
…nge, par contr. du 28 novemb. 1595 (Sommre des
…Mst., arch. Costa).

…nçois, pupille de sa mère, en 1600, seigr de
…nge. Prête serment de fidélité au duc de Savoie
…décembre 1637. Le 27 octobre 1655, il passe une
…ation en faveur du marquis de Lullin (Anc. Arch.
…ntend. de Thonon).— Les Reg. Par. de Thonon
…nent à la date du 26 février 1618 le mariage de
…rançois d'Adda avec Nᵉ Dˡˡᵉ Françoise, fille de
…urice de Brotty : selon toute apparence ce fait se
…rte à ce François.

?
Denise d'Adda, ép. le 16 sept. 1601, Nᵉ et Pᵗ Jacques de Gruel (Reg. Par. de Veigy).

…s ép. Dˡˡᵉ Marguerite,
… Jean-André Mathieu, le
…, de Thonon). Elle était
…4, époque où elle passa,
…beau-frères Alexandre et
…ion en faveur des RR. PP.
…(Anc. Arch. de l'Inten-
…le 27 avril 1686, âgée de
…, de Veigy et de Meynier :
…et son mari Antoine).

Claudine-Françoise, femme de Nᵉ et Pᵗ Simon d'Arenthon d'Alex, seigr de Cholex.

Nᵉ Antoine, capitne entretenu au château de Chambéry, épousa le 31 janv. 1674 (R. P. de St-Julien.) (Contr. dot. du 23 janv 1674, arch. de Pelly) Dˡˡᵉ Marie-Charlotte, fille de Nᵉ Claude-François Eaytaz, consr de S. A. R. Juge mage des Bailliages de Ternier et Gaillard, et de Dˡˡᵉ Louise Mathieu. — Il mourut le 19 mars 1688 (R. P. de Meynier).

…le Louis, parrain de sa sœur Marie … 1668.

Jacques-Nicolas, mort le 30 sept. 1737, épousa Dˡˡᵉ Péronne d'Étaux. (R. Par. de Veigy.)

Jeanne-Marie épousa le 2 mars 1699 (R. P. de Meynier) Égrége Mathieu Munery de Chambéry.

Charles, mort le 1ᵉʳ mai 1689, à 6 ans (Reg. P. de Meynier).

Jean-Louis, épousa le 21 février 1700 (R. P. de Meynier) Dˡˡᵉ Louise, fille de Nᵉ et Pᵗ Laurent de Seyssel de Bessinge.

Gabrielle épousa le 22 février 1701 le sr Félix, fils de feu Claude Blanc, de Chambéry (R. P. de Meynier).

Marguerite, morte le 9 janv. 1686, âgée de 6 ans environ. (R. P. de Meynier).

Marie (fille illégitime) baptisée le 21 sept. 1660 (R. P. de Thonon).

Claude, mort à trois jours, le 26 septemb. 1722 (Reg. P. de Meynier).

Jean-François, né le 23 avril 1719 (R. Par. de Veigy).

Jean-Louis, mort âgé de 2 ans, le 10 mars 1707 (R. P. de Meynier)

Claude-François, qui, le 24 déc. 1766, étant veuf de Dˡˡᵉ Marie-Lucrèce de Machet, épousa Dˡˡᵉ Marie-Christine, fille de feu Nᵉ Christophe de Grosset de Fontanette, veuve de Nᵉ et Pᵗ Victor de Grailly (R. P. de Veigy). Lucrèce de Machet est morte le 10 octobre 1766, à 66 ans environ. (R. P. de Meynier).

Jacques-Marie, mort le 18 avril 1716, à 5 ans environ (R. P. de Meynier).

Françon, morte le 20 septbre 1707, âgée de 7 ans environ (R. P. de Meynier).

---

curatelle de Jean-Claude Césarge (Acte du 22 mars 1787), passe quittance de la somme ci-dessus par acte du 12 mars 1788. Marie-Françoise d'Adda passe quittance des intérêts échus. (Arch. Manuel.)

1711, 13 Août. Le sr Louis Munery en qualité de procureur général de Nr Claude-François d'Adda (Acte du 19 juillet, même année), vend au Vble Chapitre de la Ste Chapelle de Savoie, la cense annuelle et perpétuelle de 67 florins. (Arch. Manuel.)

1693, 15 Février. Nrs Alexandre, Jacques-François, Claude-François et Balthazard d'Adda, frères, fils de feu Nr François, coseigrs de Corsinge, transigent ensemble. (Arch. Costa.)

1750. Est parrain, Nr François d'Adda de Corsinge, major de la ville et château d'Annecy. (Reg. Par. d'Yenne.)

1751, 28 Juillet. Est mort Nr Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge, major de la ville d'Annecy, âgé d'env. 70 ans. (R. P. d'Annecy.)

1775, 1er Décemb. Nr Jean-Charles ou Charles à feu Jacques d'Adda, Seigr de Corsinge, consigne tenir de S. M. par succession paternelle, la Mon Fle de Corsinge, avec seigrie et juridiction, suivant l'acquisition qu'en a faite Dlle Aimée de Lonnay, vve d'Antoine d'Adda, acquérant comme tutrice de leur fils, Nr François, bisaïeul du reconnaissant. (Sommre des fiefs, Mst. Arch. Costa.)

L'État de la Noblesse du Duché de Chablais, fait en 1733 (Mst de mes Archives), me fournit les renseignements suivants :

Mr d'Adda de Corsinge, âgé de 16 ans, étudiant en philosophie, a un frère âgé de 14 ans.

Mr le Chev d'Adda, âgé de 57 ans, a servi 3 ans dans le Régt des fusiliers dans la guerre de 1690 ; est capitne dans les milices de Chablais ; a un fils officier dans le Régt de Savoie.

Madme la Vefve d'Adda, vefve depuis 6 mois avec deux garçons : l'un de 19 ans, l'autre de 15.

L'avant-dernière mention que je trouve de cette famille est de l'an 1787, où dans un tableau des vassaux du Duché de Savoie, se trouve inscrit pr la Pisse de Corsinge (ancienne province de Carouge), Nr Jean-Charles d'Adda. — Il était dès 1786 Gentilh de la Chre de S. A. Sme Monseigr le Prince de Carignan et Chev. des SS. M. et Laz. (R. P. de Thonon). Il vivait encore en Chablais en 1791. — Son frère Joseph était mort en bas âge. (Arch. de Thuiset.)

AIGUEBELLE

De gueules à l'aigle d'argent (Della Chiesa. *Fiori di Blasoneria*).

Je n'ai que de très incomplètes notions sur cette famille. En voici le résumé.

1173. Gaufrid ou Geoffrey d'Aiguebelle fut un des Seigneurs qui jurèrent à Londres le traité fait entre le comte Humbert III et Henry II, roi d'Angleterre, pour le mariage de Jean, fils du roi Henry, avec Agnès de Savoie. (Wurstemberger *Peter der Zweite Graf von Savoyen*, etc. Doc. nº 31.)

1197. Geoffrey d'Aiguebelle fut présent à Aiguebelle, lorsque le Cte Thomas fit donation à l'hospice du Montcenis des prés qu'il avait à Pramol (Guichenon, *Preuves*, p. 75).

1199. 4 des kal. de mai. Jordan d'Aiguebelle, un des chevaliers du Temple qui firent un accord avec les religieux de Lemenc (Besson, *Preuves*, p. 374).

1225. 7 des Ides de Février. — Girod d'Aiguebelle fut un des arbitres dans un accord entre Herluim, archev. de Tarentaise, et Guillaume de Beaufort. — (Besson, *Preuves*, p. 377.)

1255. 9 Septembre. Thomas, Cte de Savoie, confirme une donation de 100 sols annuels sur le péage de Saint-Ambroise dans la vallée de Suze, faite par ses prédécesseurs à Willelme d'Aiguebelle, en faveur des frères d'Aiguebelle, fils dudit Willelme. (Wurstemberger, *passim*, Doc. nº 414.)

1296. 30 août. G. d'Aiguebelle, juge du Genevois et du Chablais pour Amédée, Cte de Savoie, fut nommée coarbitre pour des différends entre Béatrix de Faucigny, et Amédée Cte de Genève. (*Mémoires de la société d'hist. et d'arch. de Genève.* Tome XIV, page 447.)

S'il m'était permis de hasarder une conjecture, je supposerais que les Aiguebelle sont, comme les Aigueblanche, du même sang que les Montmayeur.

Quoi qu'il en soit, on voit, par les énoncés ci-dessus, que cette famille jouissait d'un rang élevé à la cour de Savoie dans les XIIe et XIIIe siècles.

Pour AIGUEBELLE, SEIGR, voir GERBAIX (DE) de SONNAZ.

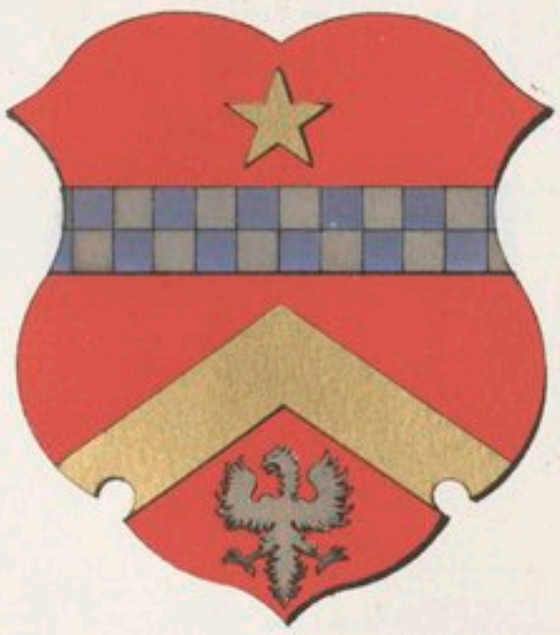

AIGUEBELLETTE

De gueules à la fasce haussée échiquetée de 2 tires d'argent et d'azur accompagnée d'une étoile d'or en chef, et au chevron abaissé d'or accompagné d'un aigle d'argent en pointe.

Une autre version, que j'ai trouvée aussi aux archives de M. le Mis Costa, remplace la fasce par une bande, et l'étoile par une fleur de lys.

ETTE ancienne famille n'a pas laissé, à ma connaissance, d'autres traces que la mémoire de ses armoiries, un hommage prêté par Guigon d'Aiguebellette au Cte de Savoie le 26 juillet 1346, pour le fief qu'il tenait de lui (que l'on présume être Aiguebellette) et l'investiture qu'il en reçut le même jour. — (*Sommaire des fiefs de Savoie* Mst. Biblioth. Costa).

Pour AIGUEBELLETTE, FIEF, voyez : SEYSSEL, FAVRE.

AIGUEBLANCHE. — Voir MONTMAYEUR.

AIX. — *Voir* SEYSSEL.

ALAMAND

P. de gueules à 3 têtes de cheval d'argent, 2 et 1. (Besson.)

P. de sable au lion d'argent, alias *d'or, à la cotice*, alias *bande de gueules br. s. l. t.* (Besson, Galiffe, etc.)

La famille des Alamand (Allaman ou Alleman) de Savoie faisait-elle partie de la terrible *queue* (1) des Alleman du Dauphiné? Selon Chorier, parmi les représentants des onze branches que l'Évêque Sibeud Aleman réunit en 1455, se trouvait Jacques Aleman, Seigr de Vozerier, Ezerier (2) et Cormand dans le Genevois. Il faudrait conclure affirmativement d'après cet auteur.

Cette illustre famille, comme presque toutes les vieilles familles dauphinoises, figure dans nos chroniques. Rodolphe Aleman est le premier inscrit parmi les seigneurs qui jurèrent, en 1173, pour le Cte de Savoie, l'observation du traité de mariage entre Jean d'Angleterre et Alix de Savoie. Aymar Aleman vendit à Béatrix, femme de Thomas, Cte de Savoie, des droits et des rentes pour une valeur de 10,000 sols, etc., etc.

L'homme le plus illustre qu'on rattache aux Alamand de Savoie est, sans contredit, l'Évêque de Genève, Alamand de Saint-Jeoire, sacré le 25 mai 1342, mort le jeudi-saint de l'an 1366. L'*Armorial genevois*, du savant M. Blavignac, n'hésite pas à faire d'Alamand un nom de baptême et de Saint-Jeoire le nom de famille de cet Évêque, auquel il donne en conséquence pour armoiries le sautoir des Saint-Jeoire. Il est pourtant positif que cet Évêque, comme le prouvent des sceaux existant à Genève, ne portait pas un sautoir, mais un lion chargé d'une bande. Je manque de renseignements sur les armoiries portées antérieurement à l'an 1455 par les onze branches des Alleman du Dauphiné. Malgré la convention qu'ils porteraient tous dorénavant de Valbonnais, quelques branches portaient, du temps de Chorier, un lion dans leurs armes : il n'est donc pas impossible que la branche de Savoie portât un lion et, dans ce cas, l'on peut supposer que le prince évêque fût issu

(1) « Les branches étoient si nombreuses que de là vint le proverbe, *Gare la queuë des Allemans.* » (Chorier, *État pol.*, t. 3e, p. 43.)

(2) C'est ici le cas de faire remarquer, dès le commencement de l'ouvrage, que l'orthographe des noms dans notre pays est des plus variables. Il m'est arrivé très-souvent de trouver dans le même titre le nom de la même personne écrit de plusieurs manières. Presque tous les noms de famille et de lieu finissant par un *y* ne sont qu'une variante de la terminaison *ier*. Les terminaisons *a*, *i*, *o* se changent souvent, en se francisant, en *e*, en *az*, en *oz*, en *y*, quelle qu'en soit l'origine. La terminaison écrite *oz* se prononce souvent *e*. Le *z*, ou l's, ou l'*x*, sont écrits l'un pour l'autre. Les noms de baptême sont aussi très souvent changés suivant le caprice de celui qui les a traduits du latin : ainsi Guigonne, Guigonette ou Guigonarde; Percevalle ou Percevaude; Péronne, Péronnette ou Pernette; Guy, Guigues, Hugues, Guigon ou Guigonet, etc. J'ai toujours adopté la version la plus usitée.

de cette branche de la souche dauphinoise. Monseigr della Chiesa (*Corona Reale*, t. 11, p. 178) dit, en parlant du bourg de Saint-Jeoire en Faucigny : « *....ptria d'Alamand de'Alamandi che viveva nel » 1353 vescovo di Ginevra....* » L'opinion de cet historien peut d'autant mieux être admise, que s'il n'avait pas cru savoir de bonne source le fait en question, il n'aurait pas manqué, selon son habitude, de conjecturer en faveur des Allamand du Piémont. En effet, dans son tome 1er, page 465, en parlant du lieu de Saint-Michel (marquisat de Saluces), il dit que le P. Monod fait venir des Alemani ou Alemandi de Saint-Michel, les aïeux du bienheureux Louis, cardinal, archevêque d'Arles, président du concile de Bâle, « ce qui — dit-il — n'est nullement improbable. Il est vrai que » Guichenon, dans son *Histoire de Bugey*, le fait fils de Jean Alemand, Seigr de Montgeffon en » Bourgogne et de Marie de Chatillon. Mais il est sûr que la famille *Alemanda* est la principale du » lieu de Saint-Michel, dans lequel on voit encore une ancienne tour, dite des Allemands, et que, » outre la tradition qui est conservée de ce fait dans cette vallée que de Saint-Michel soit venu » ledit cardinal ou son père, il est certain que l'on voit encore ses armes, un lion d'argent en champ » de gueules, dans l'église paroissiale dudit lieu. »

Besson donne deux versions pour le blason des Alamand de Saint-Jeoire de Vozerier. Je les rapporte toutes deux pour faciliter les conjectures de ceux qui voudront après moi refaire un Armorial de Savoie.

Grillet (tome III, p. 290), en parlant du lieu de Saint-Jeoire en Faucigny, dit que « ce bourg était » dominé par un ancien château, bâti par les barons de Faucigny, qui le donnèrent en apanage à des » cadets de leur famille, qui prirent le nom d'Allamand de Saint-Jeoire. » De cette maison Allamand, qui fut si puissante en Bugey, il fait descendre et naître audit bourg 1° Allamand de Saint-Jeoire (Guillaume, selon lui), évêque de Genève; 2° Louis Aleman, le bienheureux (qu'il appelle improprement Allamand de Saint-Jeoire et cardinal d'Arles), cardinal de Sainte-Cécile, archevêque d'Arles. Ce dernier serait fils, selon Grillet, de Jean *Allamand de Faucigny, seigneur de Saint-Jeoire,* et de Montgeffon. Une note au bas de la page 291 semble authentiquer cette assertion en l'appuyant sur des titres des archives de la maison de Chissé de Polinge ; mais elle ne peut se rapporter qu'à l'existence d'Huguette de Chissé, grand'mère du cardinal, et non à celui-ci, qui n'a jamais été appelé de Saint-Jeoire, et qu'il faut avoir le courage de rendre à sa véritable province, le Bugey. Il est également impossible de laisser subsister la qualification de Allamand de Faucigny, et d'en faire des puinés de la maison souveraine de Faucigny. Cette descendance n'a jamais eu pour base que le seul fait de la ressemblance du surnom de quelques membres de la famille de Faucigny, avec le nom patronymique des Allamand : elle n'est plus admise maintenant. Une troisième erreur est à relever dans les quelques lignes de Grillet. En parlant de Saint-Jeoire et de son ancien château appartenant aux Allamand, il fait abstraction complète de la famille distinguée des nobles de Saint-Jeoire, totalement différente des Allamand, et qui, selon toute apparence, a pris son nom ou l'a reçu de ce bourg et de ce château *(voyez* St-Jeoire). Je peux pourtant dire ici que, du temps d'Allamand de Saint-Jeoire, évêque de Genève, on trouve souvent mentionné dans les chartes de l'époque, un membre distingué du chapitre de Saint-Pierre, Jacques de Saint-Jeoire; rien ne démontre un lien de parenté entre eux.

Quoi qu'il en soit, si l'Évêque est, comme le dit Besson, de la famille de Savoie, dont je donne un aperçu généalogique ci-après, il resterait encore à savoir pourquoi seul de sa maison il portait le nom de Saint-Jeoire, même comme nom de fief (1). Ils étaient possessionnés des châteaux et terres de Vozerier, d'Ezerier, dont les dépendances s'étendaient sur lesdits lieux et sur Mornex, Amancier, Sales, la Roche et dans le mandement de Mornex, jusqu'au Salève. Aucune des nombreuses reconnaissances mentionnées au *Sommaire des fiefs* ne parle de Saint-Jeoire. Ils possédaient aussi des biens en Chablais dans la paroisse de Lugrin, près d'Évian, où existe encore actuellement le château d'Alaman auquel ils ont peut-être donné leur nom.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur leur filiation, ne commencent que dans les premières années du xve siècle et s'arrêtent, très-probablement avec eux, vers la moitié du xvie. Besson les dit éteints avant l'an 1590. *(Suit un fragment généalogique.)*

---

(1) Il y avait à cette époque une famille du nom d'Alamand à Saint-Jeoire. Au contrat de mariage passé le 17 décembre 1354 entre Pierre Bonivard, bourgeois d'Annecy, et Engline de la Poype, on voit cité parmi les témoins..... Johanne Alamandi, cudurerio, de Sancto Georio, habitatore de Anassiaco..... On ne peut tirer de cette indication isolée aucune conclusion positive. Toutefois il ne serait pas plus extraordinaire de mettre sur le siége épiscopal de Genève le frère ou le cousin d'un tailleur d'habits, qu'il ne le fût de voir cinquante ans après sur le même siége, le célèbre cardinal de Brogny, undes grands hommes de la Savoie, qui a été berger dans son enfance. Cette conjecture, appuyée sur un titre (Arch. Morand) qui énonce exactement à la même époque le même nom de famille et d'origine, serait encore plus admissible que celle de Grillet.

?

ROLET ALAMAND, Damoiseau de St-Pierre de Rumilly sous Cornillon, épousa Françoise, fille d'Aymé de Sallenove. Il teste le 26 février 1369; elle, le 9 mars 1439.

NICOLET. AYMONET. FRANÇOISE.

(Généalogie Sallenove, manuscrits dits de Guich., vol. 16, n. 364, Arch. de Turin.)

?

THOMAS ALAMAND fonde l'hôpital de Talloires en 1329. — Il fut présent, le 18 mai 1340, à une transaction entre Amédée, Cte de Genève, et Thomas, seigr de Menthon.

(Besson, *Mémoires.*)

?

Dlle JANETTE ALAMAN. Mariage de l'an 1417 avec Ne Falconet de Monthoux.

(*Pourp.hist.* p.419)

?

Ne AYMON ou AYMONET ALAMAND, seigr d'Esery, mort avant 1421. Il épousa Dlle Mermette des Balmes, laquelle, le 29 octobre 1421, en qualité de ve et tutrice de ses trois fils, reconnait tenir du prince Amédée de Savoie certains fiefs avec juridict. omnim. rière Vozerier, Amancier, Sales, la Roche, etc. — Le 3 novembre 1425, elle passe reconnaissance au nom de Jean et François. — Le 30 mai 1427, Mermette passe une transaction avec Nes François de Blonay, seigr de Saint-Paul, et Pierre de Neuvecelle, fondés de pouvoir de Louise de Blonay, ve de Ne Rodolphe de Blonay, pour certains biens possédés par ses fils Jean et François, situés à Lugrin, près Evian (Arch. de Blonay). — Le 1er septembre 1428, elle obtient du duc déclaration relative à la juridiction qu'elle possède à Vozerier.

?

AYMON ALAMAND, curé des Ollières en 1352, prête reconnaissance de 80 coupes et demie de froment et demi d'avoine, en faveur de Jean de Duyn : fut témoin autre Aymon Alamand.

(Besson, *Mémoires*)

?

MARIE, abbesse de Bellerive, de 1431 à 1467. (Besson, *Mémoires*, etc.)

PIERRE, pupille en 1421, probablem. mort av. 1425.

Ne JEAN, seigr d'Esery et de Vozerier, pupille en 1421, 1425 : le 12 janvier 1426, en son nom et pour son frère François, il passe une reconnaissance féodale. — Le 7 décembre 1452, il reçoit des Pates de S. A. portant inféodation en sa faveur de tous les fiefs qu'il possède rière le Cte de Genevois et la baronnie de Faucigny. Il acquiert, le 27 juillet 1459, des biens de Pierre et Claude de Vozerier (mention en est faite dans la reconnaissance de l'an 1471 par Jean Louis ci-dessous). Il mourut avant 1461. Il épousa Pernette de Langin, qui vivait encore en l'année 1471.

FRANÇOIS, pupille en 1421 et 1425, mort avant 1471.

?

Ne JEAN D'ALAMAND eut pour femme Dlle N. de Chenex, dont il eut un fils nommé Guillaume. Fin du XVe, commenc. du XVIe.

(Pourpr.hist.,366.)

LOUIS, seigr d'Esery. JEAN LOUIS ou JEAN (aîné), sr de Vosery.

Ils reçoivent le 24 avril 1466 investiture, comme dessus en 1452. Le 28 avril 1471, ils reconnaissent tenir du duc de Savoie leurs biens féodaux provenus tant du chef de Mermette des Balmes, leur aïeule paternelle, de Jean Alamand, leur père, de François Alamand, leur oncle, que acquis par Pernette de Langin, leur mère, le 9 octobre 1461. Ils reconnaissent encore ensemble, le 9 octobre 1499, pour les possessions féodales qu'ils tiennent comme dessus.

LOUIS ALAMAND, seigr d'Esery, est probablement celui qui, le 21 avril 1521, fit donation de tous et un chacun ses biens, notamment le château d'Esery avec app. et dép. à son cousin Ne Michel de Vozerier, qui en passa reconnaissance le 15 octobre 1535, où il mentionne la donation ci-dessus.

JEAN LOUIS reconnaît seul, le 23 mars 1472 et le 9 octobre 1499, pour seize poses de terre rière Vozerier et pour des servis rière la Roche.

?

JACQUES, mentionné par Chorier (1455).

?

Ne Claude ALAMAND, seigr de Champs : (de la famille du Dauphiné), et Françoise, sa femme, fille de Ne Pierre de Chignin, reçoivent le 15 septembre 1504 l'investiture du château de Troches en Chablais.

(*Sommaire des fiefs.*)

?

Ne ANDRÉ ALAMAND, mort avant 1527, épousa Dlle Michelle Alamand, laquelle étant ve et tutrice de son fils Jean-Félix Alamand, seigr de Vozerier, reconnaît, le 10 mai 1527, en conformité des reconnaissances précédentes.

?

Rd Mre JEAN-CLAUDE ALAMAND, seigr de St-Michel, reçoit le 26 juin 1562, des Pes portant provision en sa faveur du doyenné de Savoie (Arch. du S. de Sav.).

Ne JEAN-FÉLIX ALAMAND, seigr de Vozerier, pupille en 1527. — Le 7 décembre 1537 il reconnaît tenir de S. A. de la succession de feu Ne André, son père, en suivant la reconnaissance de Ne Jean-Louis Alamand (peut-être son grand'père), tout ce que dessus. Il eut des frères, comme le prouve une sentence de l'an 1529, par laquelle les fils et héritiers de Ne André, seigr de Vozerier, sont investis du château jurisd., rentes, appart. et dépend. de Vozerier. — Le 8 janv. 1544 il vend à Ne Christophe de Sales toutes les censes, tous les tributs, fiefs, hommes, hommages et autres droits seigneuriaux du lieu de la Perrine et du territoire de Vignier. — (*Pourp. histor.*, p. 447.)

N. B. — Toutes les reconnaissances et dates ci-dessus sans marque de provenance sont authentiquées par le *Sommaire des fiefs.*

ALARDET. — *Voir* page 37.

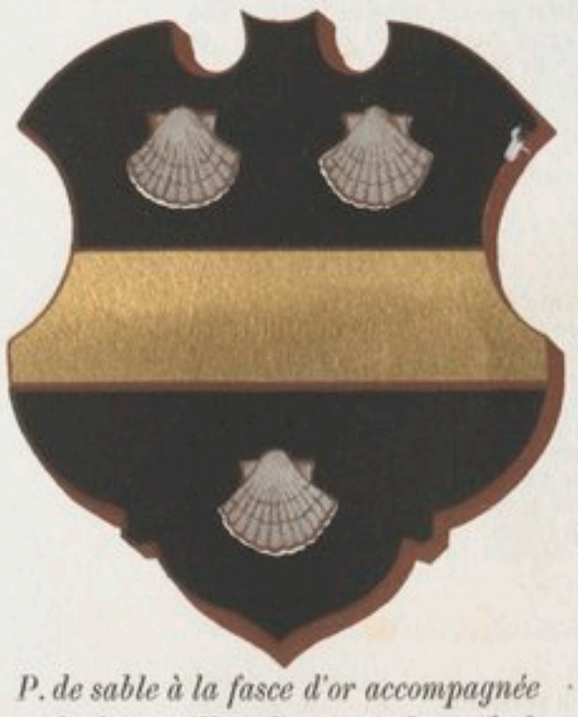

P. de sable à la fasce d'or accompagnée de 3 coquilles d'argent, 2 en chef, l'autre en pointe (Pat[es] de noblesse, Arch. du Sénat).

ALBERT

SEIGNEURS D'AUTERIVE, DE LA FONTAINE ET DE BEAUSÉJOUR.

Nous avons eu en Savoie deux familles de ce nom, dont une, la première en date, anoblie en 1562, est celle dont je m'occupe ici. On trouve pourtant dans nos chroniques des traces de l'existence d'une famille de ce nom bien antérieurement : ainsi *B. Alberti*, juge de la terre de Faucigny, prononça une sentence entre Béatrix de Faucigny et Hugues de Margencel (Wurstemb. Doc. n° 934) à la date du 18 novembre 1309. Ensuite du manifeste de l'an 1723, les Albert de la Fontaine ont fait constater leur noblesse à la Ch[e] des Cp[tes] et établi la filiation en ligne directe des cinq degrés ci-dessous. Quelques membres de cette famille ont porté aussi le nom de Provane (*Voyez* ce nom au Supplément).

Jordan ALBERT, maître de la fabrique du château de Chambéry (Arch. du Sén. de Sav.).

Pierre, déjà qualifié de noble, bourgeois de Chambéry, commissaire général des terres de S. A., mort avant 1562.

- ? N[e] Pierre d'Albert, mort avant le 3 novemb. 1626.
- Romand.
- I. Jean d'Albert, seig[r] de la Fontaine et de Beauséjour. Il reçut des P[es] de noblesse, le 6 mars 1562, (où son père et son grand'père sont mentionnés) pour lui et ses frères (Arch. du S. de Sav.). Il fut, par P[es] du 20 déc. 1584, créé cons[r] de S. A., et juge-maje des bailliages de Ternier et Gaillard, puis (P[es] de 1586) S. S. S. S. (1) *(Ibid.)*.
- François, fils aîné, commiss[re] gén[l] après son père, des terres de S. A.

  - N[e] André d'Albert de Provane, seig[r] de la Fontaine, témoin à Cruet, le 3 nov. 1626 (Arch. S. S.), mort avant 1640.
    - Guigonne, mise le 1er mai 1640 sous la curatelle de N[e] Jacques de Challandière, son oncle. (Arch. du S. S.)
    - Claudine, mise, le 28 sept. 1643, sous la curatelle de Me Goncelin (Ar. du S. S.), s'est abstenue de l'hoirie de son père.
  - ? N[e] Jean Gaspard d'Albert, mort av. 1643.
  - ? Louise-Gasparde, femme de Claude-Bernard Chapelle, en eut un enfant le 17 novembre 1613 (R. P. de Tresserve).
  - ? N[e] Ennemond d'Albert, mort av. 1676, dit de Provane, seig[r] de la Fontaine; habitait une maison-forte à Cruet; ép. 1° D[lle] Hélène Viossy, par contr. dot. du 15 janv. 1657 (Arch. du S. S.); 2° D[lle] Marie Crassus, qui fut tut[e] de Claude, son fils.
    - N[e] Claude, mis sous la tutelle de sa mère Marie Crassus, le 11 juillet 1676, puis le 19 août 1680 sous celle de N[e] Philibert de la Mante, son oncle, lieut[t] au fort de Montmélian (Arch. du S. S.).
    - N[e] Ennemond d'Albert de la Fontaine, de Cruet, mis en curatelle le 3 octobre 1683 (Arch. S. S.), ép. D[lle] Marguerite d'Alexandry, et mourut av. 1693. Il était probablement du 1er lit.
      - Barthélemie, sous la tutelle le 4 avril 1693, et sous la curatelle le 15 avril 1711 de N[e] Christophe d'Alexandry, son oncle (Arch. du S. S.)
      - Péronne, née le 15 janv. 1669 (R. P. de St-Félix.)
    - Joseph, mentionné dans l'acte 1676.
  - II. N[e] Philibert, s[r] d'Auterive, de la P[sse] de St-Marcel, ép. par contr. de mar. du 23 août 1594 (arch. du Sén.), Louise, fille de N[e] et Spect[e] François de Luyset, juge-maje de Belley. Elle testa, étant veuve, le 13 juillet 1630 (*Ibid.*); enterrée dans l'église de Saint-Marcel avec son mari.
    - Marguerite, non mariée en 1630.
    - III. N[e] Melchior, hér. univ. de sa mère. Il émancipe ses 2 fils Humbert et François, le 6 mars 1650 (Arch. du Sénat).
      - IV. N[e] Humbert, seig. d'Auterive, mort av. 1703, ép. le 2 octob. 1663 (Reg. par. de Marigny), D[lle] Jeanne-Claudine de Minjod. Le 17 sept. 1703 (Arch. du S. S.), étant veuve elle fait une donation en faveur de son fils Joseph. Elle avait précédemment fait des donations à ses deux filles.
        - V. N[e] Joseph, seig[r] dudit lieu, mort le 13 mars 1735, âgé de 50 ans, avait épousé D[lle] Marie de la Faverge de Montpon, morte le 5 déc. 1734, à 60 ans env. (R. P. de St-Félix). Selon toute probabilité ils n'ont point eu d'enfants: du moins je n'en ai pas trouvé trace.
        - Françoise, née le 27 oct. 1664 (R. P. de St-Félix) est probabl. celle qui fut mariée à N[e] François del Bene de Blanlys, et en eut des enfants de 1693 à 1702. (Reg. P. d'Héry sur Alby).
      - N[e] François, témoin au mariage de son frère Humbert en 1663. Peut-être le même que François-Balthazard.
      - N[e] François-Balthazard. Sa grand'mère et marraine lui lègue (Test. 1630) 200 ducatons.
      - N[e] Louis, de la P[sse] de St-Marcel, fit le 27 nov. 1707 (Arc. du S. S.) donation de tous ses biens à Joseph, son neveu, fils de son frère Humbert.
    - Marie Amédée, visitandine à Rumilly.
    - Balthazarde, femme de spect[e] Franç[s] Peyssard, av. au S. S. Étant veuve, elle fait, le 24 décembre 1658, une donation à sp[e] François Peyssard, son fils, aussi avocat au Sénat (Arch. du S.).
  - ? N[e] et R[d] Mre Maximilien d'Albert, pronot[re] apost[e], vic[e] official du décanat de Savoie, chan[e] et chantre de la Ste-Chap[e] de Chamb., assista au contrat de mar. de 1594. Sa parenté avec Philibert n'est pas mentionnée.
  - ? Aimée ou Mie, fem[e] de N[e] Jean André Sardo: elle fut mère en 1599 d'un fils, filleul de N[e] Pierre de la Fontaine, seig[r] de Beauséjour (R. P. de St-Léger).

(1) C'est à ce N[e] Jean, 1er degré, qualifié de seig[r] de la Fontaine, que le seig[r] de Tardy, procur[r] de S. A. R., vendit le 27 avril 1591 la juridiction de Pontamafrey avec ses dépendances, sous grâce de rachat perpétuel, pour le prix de 5,926 florins. Cette terre appartenait de toute ancienneté à la maison de la Chambre, qui l'avait cédée à la Couronne. — *(Sommaire des Inféod. des fiefs du domaine de la Couronne.* Mst de ma bibliothèque.) Il est aussi qualifié de seig[r] de la Fontaine, dans les P[es] du 15 décembre 1580, par lesquelles Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le confirma dans la charge de capitaine général de justice en Savoie avec les mêmes honneurs et gages qu'il avait déjà du temps du feu duc de Savoie (Arch. du S. de Sav.).

ALBERT (MAURIENNE)

SEIGRS DE CHAMOUX, MONTENDRY, MONTGILBERT, VIMINES, COUZ, ETC.

P. coupé d'azur au lion d'or issant, et d'argent au cœur de gueules frappé d'une flèche de sable. Cimier : *Une licorne issant d'argent.* — Devise : IN SVIS VIRIBUS PRÆTIVM. *(Reg. 36,* Patentes de Savoie, *fol. 206, Arch. de la Chre des Cptes de Turin.)*

Besson, Laiolo et le Blason de Savoie (Chre des Ctes de Turin), attribuent à tort à cette famille : *de gueules au dextrochère d'argent sortant d'une manche d'azur tenant un T d'or surmonté d'une fleur de lys de même.*

CETTE famille, anoblie en 1635, a fait résulter de sa noblesse en 1723 à la Chre des Cptes de Savoie, pour les cinq degrés suivants en ligne directe. Elle était du lieu d'Orelle-en-Maurienne et possédait des biens à Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, Outre-Arc, etc.

I. Ne Jean-Balthazard d'ALBERT (1), anobli par Pes du 16 août 1635. Il épousa Dlle Philiberte, fille de Ne Antoine de Mareschal et de Dlle Diane Bay (Arch Manuel). Elle était veuve dès l'an 1662 (Arch. du Sénat de Savoie, acte de curatelle du 13 juillet pour leur fils Joseph).

? Ne et spe Pierre d'Albert, d'Orelle, seigr d'Outre-Arc, avocat au S. S., passe une vente le 16 octobre 1694, signée dans sa maison, rière la Motte, Psse de St-Michel (Arch. Manuel.)

? Marguerite d'Albert, demeurait en 1729 à St-Michel, enterrée le 8 mars 1748, âgée de 80 ans (R. P. de St-J.-de-Maurienne).

Ne et Rd Messre Antoine d'Albert, pronote aposte, 1er chane et chantre, vicaire-général de St-Jean-de-Maurienne (1687-96, 1721). Il fit donation générale de tous ses biens à son neveu Antoine (Arch. Manuel). En 1674, le 11 mai, il passa avec son frère Joseph une obligation de 1,000 liv. tourn. en faveur de Ne Pantaléon Costa, Bon de St-Rémy, etc. *(Ib.)*

II. Ne Louis d'Albert, major au régim. royal de Roussillon, au service de France (1695), épousa Ne Dlle Marie-Françoise d'Humbert. Elle fut enterrée le 12 oct. 1701 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne). Il passa un contrat de rente en faveur du chapitre de St-Jean, le 15 avril 1695 (Arch. Manuel). Il était mort av. l'an 1717.

Ne Joseph d'Albert, consr ducal, juge maje de Maurienne (Pes du 12 nov. 1678. Arch. S. S.). Il ép. 1o Dlle Jacqueline, fille de Ne François Vibert, S. S. S. S., morte le 4 avril 1682 en devenant mère (R. P. de St-Jean-de-Maurienne); 2o le 26 avril 1685, Dlle Marie-Angélique de Menthon de la Balme (R. P. d'Annecy-le-Vieux). Il testa le 11 sept. 1694 (Arch. Manuel), fit un legs au chapitre de Maurienne et mourut âgé de 48 ans; enterré le 4 janv. 1695 (R. P. de St-Jean-de-Maurienne). Sa veuve se remaria le 21 mai 1696 avec Ne Pierre de Rochette, Bon du Villard (R. P. d'Annecy-le-Vieux).

N. N. mort jeune le 16 juin 1697 (R. P. de St-Jean-de-Maur.).

Jacqueline, cérém. baptism. du 12 juin 1698 (R. P. de St-J.-de-Maurienne).

III. Ne Antoine d'Albert, qualifié de seigr de Vimines et de Couz, bapt. le 16 mars 1696 (R. P. de St-Jean-de-Maurienne), héritier universel de son père et de son oncle Antoine. Il vendit des biens situés à St-Martin-la-Porte. (Cont. des 21 mars 1720 et 18 mai 1721, Arch. Manuel). Il était encore en curatelle le 28 avril et le 8 août 1717, et qualifié de seigr du château de St-Martin (Arch. du S. de Savoie). Il épousa Dlle Claudine, fille du seigr Joseph Arestan, Bon de Montfort. Elle mourut le 24 décemb. 1734 (R. P. de St-Jean-de-Maur.); lui av. 1775.

Ignace, bapt. le 30 sept. 1700, mort le 20 août 1704 (R. P. de St-J.-de-Maur.).

François (1er lit), né et bapt. le 4 avril 1682 (R. P. de St-J.-de-Maurienne).

Antoinette-Madeleine, appelée ainsi dans deux patentes, et Marguerite dans une troisième, baptisée sous les deux premiers noms le 14 août 1721 (R. P. de St-Jean-de-Maur.), épousa en premières noces Ne Joseph de Livron, fils de Ne Jean-François de Livron, natif de Chamoux, et de Dlle Catherine du Verger. Elle en était veuve avant 1758, et se remaria en deuxièmes noces avec Jean-François de Glapigny (Pes 1758, 1759, 1760. Arch. du S. de Sav.).

IV. Ne Joseph d'Albert, bapt. le 21 sept. 1722 (R. P. de St-J.-de-Maur.), héritier du Bon de Montfort, son aïeul maternel dès 1749 (Arch. du S. S.). — Il ép. par contr. dot. du 15 juill. 1748 *(Ibid.)*, Dlle Marie-Cécile Didier. En 1775, le 5 nov., il consigna, en qualité de seigr de Chamoux, posséder le château, seigneurie et mandement dudit lieu : il en reçut l'investiture le 14 avril 1788. Est porté au tableau des vassaux du duché de Savoie (1787) pour les seigneuries unies de Chamoux, Montendry et Montgilbert. Lui et sa femme reçurent par Pes du 29 avril 1785 permission d'aliéner des biens qu'ils possédaient en Maurienne. Par autres Pes du 2 sept. 1791, où il est qualifié de Bon de Chamoux, furent réglées certaines contestations qu'il avait avec les communiers de Montendry (Arch. du S. de S.).

V. N. N. d'Albert, officier au régiment de Savoie-Infanterie, mentionné aux Pes du 29 avril 1785. Sa postérité, s'il en a eu, n'est pas arrivée à ma connaissance.

[1] Était fils de Pierre *Dalbert*; et ainsi que son père, fermier des revenus ducaux à Saint-Michel-en-Maurienne.

ALBIER ou ALBY

P. de gueules à la bande d'or chargée d'un vol, alias *d'un demi-vol de sable.*— (Besson, etc.)

P. losangé de gueules et d'argent.

Il y a eu en Savoie au moins deux familles de ce nom. Une habitait en Maurienne dès le XIIe siècle à l'endroit qui portait son nom : Albiez-le-Vieux. Les documents sur l'Église de Maurienne, publiés par l'Académie de Savoie, contiennent notamment des notions précieuses sur cette maison. En voici quelques-unes :

1188. — Dans une transaction entre l'Évêque de Maurienne et ses chanoines, on trouve mentionnés Boson *de Albiaco* et Pierre *de Albiaco*, chevr, (Doc. nº 21). Ce dernier vivait encore en 1198 (Doc. nº 28).

1244. — Pierre, fils de feu Vullielme d'Albiez, chevr, vendit le 10 août 1244 (Doc. nº 50) plusieurs fiefs à l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. Cet acte est signé par Pierre *de Albiaco*, notaire impérial. Vullielme, frère de Pierre, ratifia cette vente. La parité des noms et la concordance des dates permettent de supposer que ce Vullielme fut celui qui eut deux filles, Guigonette et Élisabeth, auxquelles Viffrey des Colonnes, dans son testament du 3 janvier 1303 (Doc. nº 79), fit des legs. Leur père est nommé feu Vullielme d'Albiez-le-Vieux, damoiseau.

1378-82-83-90. – Mre Aymon d'Albier, chanoine et chantre du chapitre de Maurienne, mentionné aussi dans l'*Histoire du Diocèse de Maurienne*, p. 199.

1409. — Mre Martin d'Albier, chanoine et chantre de l'église de Maurienne, testa le 7 novembre 1409, nommant héritier universel Ne Guigonet d'Albier, son frère (Doc. nº 114).

1414. — Mre Antoine d'Albier, chanoine de la cathédrale de Maurienne (Arch. du Cte d'Arves).

1451. — Mre Jacques d'Albier, *Id.* *Id.* (Angleys, *Hist. du Dioc. de Maur.*, p. 241).

1453. — Ne Claude d'Albier, témoin à un acte du 16 décembre (Doc. nº 125).

1492. — Ne Louis, fils de feu Ne Claude d'Albier, témoin à une quittance du 13 février (Arch. Manuel).

1495, 1511-18. — Ne Antoine d'Albier, mentionné en plusieurs chartes. Il était fils de Ne Jean d'Albier et de Marie du Pont. En 1511 il n'avait que deux filles, Jeanne et Louise, conçues de dame Jeanne Truchet, sa femme (Arch. du Cte d'Arves). C'est probablement lui qui fonda son anniversaire et celui de Marie, sa mère, dans l'église de Saint-Jean (Doc. Arch. de Savoie, t. II, *Obituaire*). Jeanne d'Albier épousa, en 1518, Louis de Baptendier.

Une autre famille d'Albier a fait ses preuves de noblesse à la Chre des Cptes de Savoie en 1723, établissant la filiation suivante : I. Ne Jean d'Albier, père de Catherin. — II. Ne Catherin, père de Girard. — III. Girard : prête serment de fidélité le 31 octobre 1576, père de Jean. — IV. Ne Jean, brevet de capitaine du 3 décembre 1624, père de Jean. — V. Ne Jean, père de Joseph. — VI. Joseph vivant en 1723.

La plupart des indications suivantes paraissent se rattacher à cette famille, qui a dû former plusieurs branches possessionnées à Alby même, dans les Bauges et dans le Genevois.

1245. — Parmi les témoins à une donation faite par Guillaume, Cte de Genève, au monastère de Saint-Maurice en Valais, on trouve Vautier d'Alby, chev^r (Biblioth. Sébus, n° XLVI).

1274. — Gérard d'Albier fut un des seig^rs qui accompagnèrent le Cte Pierre de Savoie en Flandre (Wurstemberger, Doc. 656).

1395. — Pierre d'Alby, prieur de Saint-Victor (Besson, *Mémoires*, etc.).

1398. — Jean d'Alby, prieur de Sillingy, *Id.* *Id.*

1414. — Jacques d'Alby fut, le 18 décembre 1414, une des cautions pour la dot de Péronette de la Rochette, femme de N^e Claude de Challes (Arch. Morand).

1420. — N^e Jean d'Orlier, comme procureur de dame Antoinette de Châtillon, sa femme, reconnait, le 14 juin 1420, tenir en fief lige des biens de N^e Georges de Marlioz, procédés de N^e Girard à feu Jeannet d'Alby, les hommes, hommages, etc., à lui dus avec le direct domaine de ces fiefs rière Manigod (*Sommaire des fiefs*).

1423. — N^e et V^le Mre Guy ou Hugues d'Alby, que Besson et d'autres, qui ont suivi son erreur, placent dans le catalogue des évêques de Genève. Il était docteur en droit, chanoine des églises de Paris, de Lausanne et de celle de Genève, dont il fut prévôt, abbé de Saint-Félix de Valence. Il est vrai qu'il a été élu deux fois évêque de Genève en 1423 et en 1426; mais il ne saurait être maintenu dans le catalogue à titre d'évêque, ce qu'il ne fut jamais, son élection ayant été annulée les deux fois. Il mourut le 2 mai 1430. N^e Johannet ou Jean de Cluses, son frère utérin, conseiller de la ville de Genève, mort longtemps avant lui, l'avait nommé son héritier en 1413. C'est sans doute la raison pour laquelle notre Guy est souvent nommé d'Alby ou d'Albier de Cluses, ou d'Albier *alias* de Cluses (Voyez les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève*, notamment le tome II). Selon Galiffe (*Armorial Genevois*), ce Guy portait, d'après son sceau original de l'an 1394, un écu losangé.

1426. — Isabelle d'Albier, femme d'Étienne de Nicuday, sœur de Jean d'Albier de Cluses dit d'Albier, vivait à Villelagrand (Galiffe, *Not. généal. sur les fam. genev.*).

1430. — Mre Guigues d'Albier (Mandem^t de Savoie), Jacquemet d'Alby, d'Annecy, furent des seig^rs qui prêtèrent hommage à Aimé VIII (Capré, *Traité de la Ch^re des Cptes*, f°s 157, 160).

1489. — N^e Claude d'Alby, bourgeois de Chambéry, habitant de Maché, fait, le 28 nov. 1489, donation de tous ses biens meubles et immeubles, à N^e Jean, bâtard de Belletruche, s'en réservant l'usufruit sa vie durant (Arch. Morand).

1579. — Dame Anatoise d'Albier, v^e de N^e Claude Humbert de Montfalcon, testa le 25 août 1579 (Arch. Costa).

1633. — N^e Jean de Gruel, seigneur de Vullionex, avait épousé, par contrat de mariage du 8 février 1604, D^lle Antoinette, fille de N^e Claude d'Alby, seig^r de Montdésir. Elle testa le 9 novembre 1604 instituant son mari héritier universel. Ce dernier transigea le 20 février 1633 (Arch. du Sénat) avec les héritiers de sa belle-sœur, Louise d'Alby, dame de Montdésir, qui avait épousé N^e François de Gerbaix de Sonnaz, pour les droits qu'il prétendait sur les biens de sa feue femme. C'est par le moyen de cette Louise que la seig^rie de Montdésir est entrée dans la maison de Sonnaz.

On trouve antérieurement à cette date un N^e Jean d'Alby, seig^r de Montdésir, qui épousa Amblarde de Rossillon (1530 environ) (Arch. Costa). Selon de vieux Mémoires, ces d'Alby portaient l'écu losangé. Il faudrait donc d'après cela et ce qui est dit art. 1423, *in fine*, laisser à la famille de Maurienne l'écu à la bande chargée d'un vol.

1633. — Dame Marie de Prez (du pays de Vaud), v^e de N^e Guillaume d'Albier, capitaine entretenu par S. A. au château de Montmélian, fut nommée curatrice d'un N^e Le Blanc le 30 juillet (Arch. du Sén. de Sav.). Le 28 juillet 1649 *[Ibidem]*, elle fit donation de tous ses biens et droits quelconques à N^es François Philibert et Claude François de Montfalcon frères.

1633. — N^e Jean d'Albier, seig^r de Terny en Menthon, du château des Clefs, coseig^r de la Val des Clefs (vivait encore en 1646), fils de feu N^e Aymé d'Arbier *alias* d'Albier (*sic*) du Vernel et capitaine au rég^t du Cte de la Valdisère, transigea, le 14 sept. 1633, en son nom propre et au nom de N^e Hector d'Albier, son frère, des gentilshommes gardes du corps de S. A., et de leur neveu le seig^r Cte de *Ronix* ou *Ronitz*? (Arch. du Sénat de Savoie).

1646. — N^e Jean, fils de feu N^e seig^r Jean d'Albier d'Establouz (Etable), mandement de la Rochette, fut présent avec N^e Jean d'Albier, seig^r du château des Clefs (déjà mentionné, 1633 14 septembre), au contrat de mariage du 4 février 1646, de N^e D^lle Claude-Antoine de Gruel avec N^e Jean-Louis du Verger de Landry, seig^r du mandement de Châtel sur Conflans (Arch. de Saint-Jorioz et Morand).

1647. — N^e dame Antoinette d'Albiez, veuve d'Égrège-Joseph-Michel Gavent, enterrée le 21 janvier 1647 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Voici encore un fragment généalogique extrait du *Sommaire des fiefs*, se rapportant à la même famille.

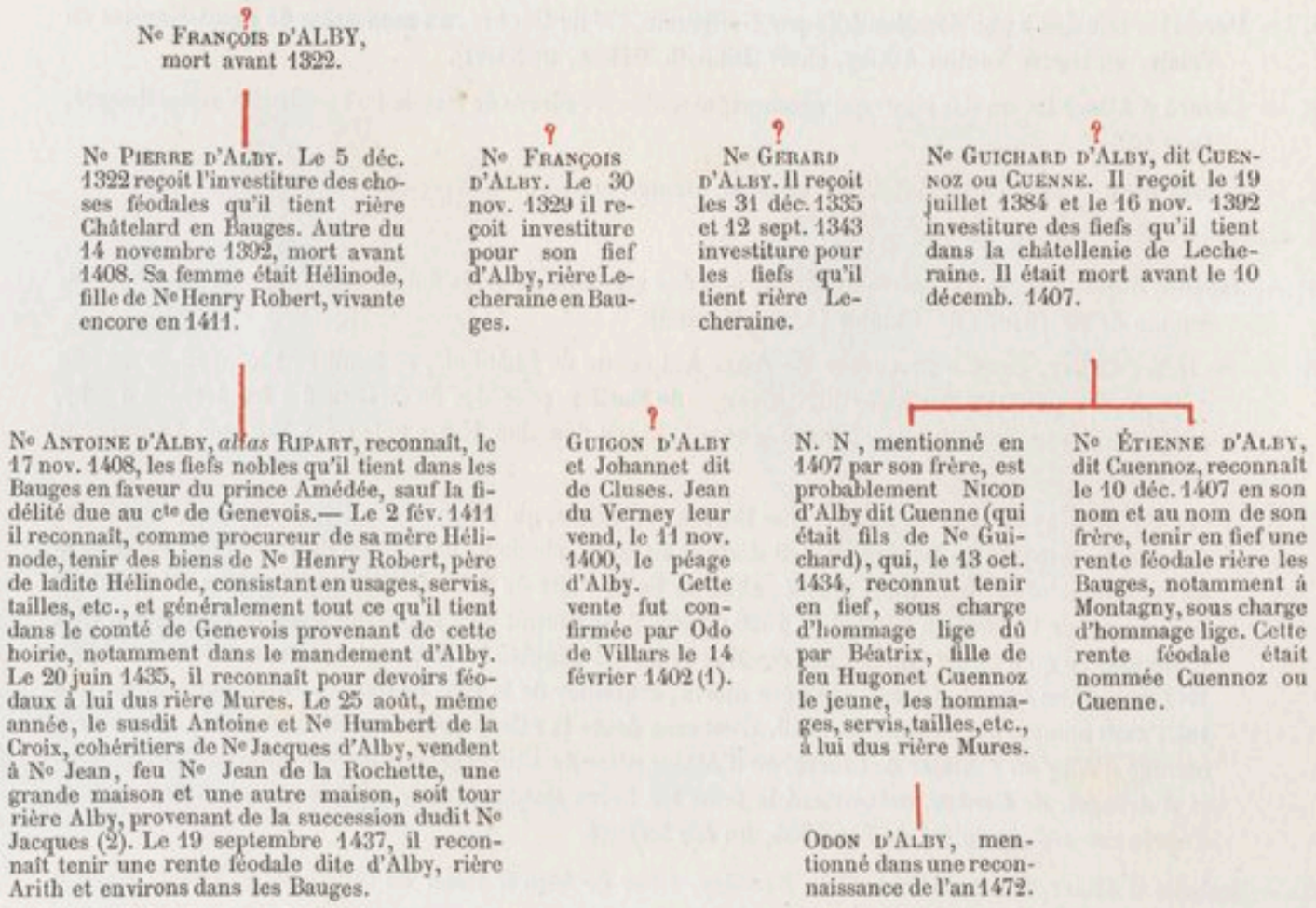

(1, 2) Ce Guigon d'Alby est vraisemblablement celui dont il est question à l'art. de l'an 1423. On voit, en effet, dans une reconnaissance du 30 mars 1431, que les Nrs Jean et Révd Guigon de la Rochette reconnaissent tenir en fief lige n. p. et a., de la succession de Re seigr Guigon d'Alby, à cause de la vente faite par les Nrs seigrs le bâtard de Genève et Thomas, son fils, à Jean du Verney, du consentement du Cte de Genève, le 1er juin 1371, etc., et ensuite par acquis fait par Johannet, dit de Cluses, à son nom et au nom dudit Guigon d'Alby [son frère utérin], du susnommé Jean du Verney, le 11 nov. 1400, confirmée par Odo de Villars, le 14 fév. 1402, six livres genevoises annuelles, que lesdits frères [La Rochette] perçoivent sur le péage de la ville et mandement d'Alby. Le même noble Jean de la Rochette confessa, le 25 août 1437, tenir en fief n. p. et a., suivant achat fait de Nrs Antoine d'Alby et Humbert de la Croix, cohéritiers de Nr Jacques d'Alby, etc., une grande maison soit tour rière Alby, etc., *etc*

Ces nobles de la Rochette portèrent dès l'an 1450, avec le leur, le nom d'Alby. Ils ont continué à le faire pendant trois cents ans. Les registres paroissiaux de Saint-Pierre-d'Albigny marquent, sous la date du 29 janvier 1732, le mariage de Nr Joseph, fils de feu Nr Joseph d'Albier de la Croix de la Rochette, avec Dlle Marie-Magdeleine, fille de Nr Pierre Leblanc, chevr des SS. M. et L., gouverneur du fort de Miolans.

ALBY, Marquisat. — *Voir* MAILLARD.

ALÉE (DE L') ou DE L'ALLÉE

SEIGNEURS ET BARONS DE LA TORNETTE ET DE SONGY, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLEFS ET DE MANIGOD EN GENEVOIS, SEIGNEURS DES MOLETTES EN SAVOIE.

P. d'argent à la bande d'azur, accompagnée de deux étoiles de même, au chef de gueules chargé d'un croissant d'or. — (BESSON.)

On rencontre souvent des variantes.

Le *Pourpris historique* écrit ce nom de la Lée (ce devrait être la véritable orthographe dérivée du latin *de Leta*) en énonçant un acte du 14 janvier 1489, reçu à Annecy par le notaire Jacques de la Lée, en présence de Ne Guillaume de la Lée, docteur en droit, et de Ne Antoine de la Lée, son frère.

Cette famille est originaire d'Annecy et paraît avoir pris son nom de l'ancien oratoire de N.-D. de Liesse « *Beatæ Virginis Letæ* ou *de Leta* », qui existait dans cette ville en grande vénération dès le XIIIe siècle. Ce que j'ai pu réunir sur elle figurera dans les pages suivantes. — Une branche (selon toute probabilité) de cette maison s'établit aux Molettes, ancienne province de Savoie. Elle fit ses preuves de noblesse à la Che des Cptes de Savoie en 1723, pour les six degrés consignés ci-dessous. M. de Bagard, dont les pères ont hérité des biens de cette maison, m'a communiqué quelques mémoires qui ont contribué à éclaircir leur généalogie, pour laquelle les Archives du Sénat de Savoie m'ont encore fourni de précieuses indications. Voici le résumé de mes notes (1) :

I. Ne GUILLAUME DE L'ALÉE. Preuves de 1723, Chambre des Comptes.

II. Ne GUILLAUME, dr en droit, testa le 14 juin 1520. Est probablement celui dont parle le *Pourpris histor.*, sous date du 14 janv. 1489.

III. Ne PHILIPPE DE L'ALÉE DES MOLETTES. Prête serment de fidélité le 22 fév. 1563. (Preuves 1723). Prête hommage pour les Molettes le 20 août 1547 (*Somm. des fiefs*). Épousa Françoise Cotte, de Champs en Dauphiné (titres de Bagard).

IV. Ne LUC DE L'ALÉE, épousa Lucrèce Gapt. (Titres de Bagard).

V. Ne MELCHIOR, sr des Molettes, ép. Dlle Joachine de Savoye, de la Buissière (Tit. Bagard).

LOUISE, mariée à Ne JACQUES, fils de Ne Jean-François Delale, avant 1637 (Arch. du S. S.).

Ne JACQUES DE L'ALÉE, mort avant l'an 1713.

CLÉMENCE DE L'ALÉE, Dme des Molettes, ép. Ne Henri de Disimieu. Étant veuve, elle constitua, le 25 oct. 1718 (Arch. du S. S.), à sa fille Anne, 2,333 livres, dans son contrat de mariage avec Ne Christophe de la Tour de Garcin, seigr de Ste-Egrève, payables après la mort de la constituante par Ne Balthazard de Bagard, détenteur de tous ses biens. Ne Balthazard avait épousé par cont. dot. du 17 fév. 1712 (Arch. du S. S.), Isabelle, fille aînée de ladite Clémence, héritière des biens de sa famille, où il vint s'établir. Il est déjà, dans cet acte (1718), qualifié de seigr de la maison-forte de l'Alée.

VI. Ne FRANÇOIS DE L'ALÉE DES MOLETTES, soldat au 2e bataillon du régim. de Savoie. Il fit donation, le 9 août 1713 (enreg. le 7 mai 1718) de tous ses biens à Ne Melchior de Maraville des Marches, son cousin, habitant à St-Martin-sur-la-Chambre (Arch. de S. S.). Selon toute apparence il n'eut point de postérité.

(1) Quelques membres de la famille de Motz, de Rumilly, ont porté le nom de l'Alée au siècle dernier. — V. DE MOTZ.

? Nᵉ Jean de l'Alée (de Leta). Le 15 septembre 1498, Nᵉ et Gˢᵉ Claudine de Monthoux, veuve de Nᵉ et P. Guillaume de Foras, confesse avoir reçu de Nᵉ Jean, payement de 410 florins (Arch. de Thuiset).

Claudine de l'Alée aurait épousé (en 1566?) Nᵉ et Pᵗ François de Monthoux, sʳ du lieu de Villaroget, Chenay, etc.

Claudine, religieuse au Betton, légataire de 40 florins au testam. de sa sœur Lucrèce.

Françoise, bapt. le 28 août 1569, femme du seigʳ de Beauretour.

Roger.

Jacques, déclaré ancien noble du mandement d'Annecy en 1631 (Arch. Costa).

Pierre, déclaré ancien noble du mandemᵗ d'Annecy, soit ses hoirs (Vieux rôle de 1631 (Arch. Costa).

Marguerite, bapt. le 3 oct. 1563 (R. P. de St-Léger), femᵉ du sʳ Migard, d'Annecy.

Abel, *alias* Albert, baron de la Tournette, lieuten. général de l'artillerie deçà les monts, fut aussi seigʳ de Vauchy, et déclaré ancien noble, au rôle de 1631, pour le mandement d'Alby. Coseigʳ de la Val des Clefs et de la vallée de Bozel. Il épousa Françoise de Salins. Lui mort av. le mariage de sa fille.

Marie.

Laurence à Nᵉ Jean Crochet.

Jean, page de Monseigʳ le cardinal de Savoie.

Jacqueline, religieuse à la Salette.

François, chanᵉ de Genève, assiste au contrat de mariage de son frère Jacques.

Louise, à Nᵉ Philibert de Pingon.

Béatrix, à Nᵉ David, d'Orlié.

Marie, ép. par contr. dot. du 14 mars 1676, Nᵉ Claude-Charles, fils de Nᵉ Victor de Vignod (Arch. Costa).

Marie, bapt. le 22 juin 1644 (R. P. d'Annecy), femme de Nᵉ Jean-Baptᵉ de Regard de Morgenex, vᵉ en 1686.

Françoise, femme de Nᵉ Antoine de Boège de Conflans, eut plusieurs enfants de 1661 à 1676 et 1708 (R. P. d'Annecy).

Jeanne de femᵉ de Nᵉ Pierre Paquellet, seigʳ de Moiron, veuve en 1686.

Marie Chrétienne, religieuse bernardine en 1686.

Perrine-Françoise, bapt. le 12 juill. 1643 (Reg. Par. d'Annecy). Probab. morte av. 1686.

? Marie de l'Alée de Songy ép., le 17 sept. 1736, Nᵉ Ignace de Regard de Morgenex, commandᵗ la ville et château de Tortone. (R. P. d'Annecy). Cet Ignace était fils de Nᵉ Jean-Baptiste de Regard et de Dˡˡᵉ Marie de l'Alée de Songy ci-dessus. Il eut des dispenses de Rome pour se marier.

? Claudine de l'Alée de Songy, femme de Nᵉ Jean-Baptiste de Menthon, seigʳ de Gruffy, mariée le 27 janvier 1687.

? Marguerite, femme de Nᵉ Jean-Baptiste de Coussy.

? Centaure de Songy, parrain en 1733, représentant Louis - Paul Perrucard de Ballon.

Françoise-Julienne, née le 23 décembre 1717 (R. P. d'Annecy), ép. Nᵉ Jean-Claude de Chissé, seigʳ de Pollinge.

Philiberte, née le 16 oct. 1705 (*Id.*)

Bernardine, femme de Claude Carrillon, obtient le 20 mars 1780 arrêt du Sénat contre ses frères, pour qu'ils aient à rendre compte de l'hoirie délaissée par Nᵉ Louis-Henri, leur père (Arch. du S. S.).

I. Nº LOUIS DE L'ALÉE est le premier dont j'ai pu avoir connaissance. Il figure, ainsi que les trois degrés suivants, dans un pennon généalogique de Christine de Monthoux, dernière de la branche aînée de ce nom, qui épousa son cousin Joseph de Monthoux du Barrioz (Arch. du château de Monthoux).

II. Nº JACQUES DE L'ALÉE. Il aurait épousé Dlle Philiberte, fille de Nº Pierre de Teste et d'Anne de Croisenoz.

III. Nº AMÉ ou AMÉ-FRANÇOIS DE L'ALÉE, seigr de Songy, qui aurait épousé Catherine, fille de Jacques (fils de Jean) de Songy : ailleurs elle est nommée Catherine Revil de Saint-Silvestre, qui prit le nom de Songy (Fragm. généal. manusc., dits de Guichenon, Arch. royales de Turin).

IV. Nº FRANÇOIS DE L'ALÉE (DE LETA), seigr de Songy, Me aud. à la Chambe des Comptes de Savoie (1575), consr d'État, trésorier du duc de Nemours, puis trésorier général de Savoie (1562). Il acheta la prévalue des biens du vicomte de Martigues, consistant en la part des seigneuries de Maningod, de la Val des Clefs, en la maison-forte de la Tornette avec toute juridiction, pour le prix de 1,900 écus d'or, par acte du 1er juin 1557 (*Pourpr. histor.*, p. 489). Il épousa Dlle Jeanne-Marine de Chabod de Jacob. Les reg. par. de St-Léger le qualifient de Chevr des SS. M. et L. Il vendit, le 9 janv. 1568, à Nº Louis de Reydet, seigr de Choisy, la maison-forte, seigneurie et juridiction de Vulpillières. Cette vente fut ratifiée le 25 fév. suivant et enreg. à la Chambre des Comptes le 8 mars suivant.

? CLAUDINE DE CHAVANES, veuve de M. de l'Alée (*sic*) en 1621. (R. P. de St-Maur. d'Annecy.)

V. LOUIS, seigr et baron de la Tournette et Songy (Érection en baronnie par Pes du 5 fév. 1613. Arch. Costa), coseigr de la Val des Clefs, consr d'État de S. A., chevr grand-croix des SS. M. et L., ambassadeur en Suisse et au pays des Ligues. Il épousa Nº Dlle Jeanne de Loras. Il testa le 10 décembre 1623 (Arch. Costa), laissant à sa femme l'usufruit. et nommant tous les enfants ci-dessous.

FRANÇOISE. Étant ve du seigr sénr Collombats, elle fit donation générale de tous ses biens le 7 juill. 1607 à Nº Louis de l'Alée, son frère (Arch. du S. S.).

JEAN-CLAUDE.

LUCRÈCE, 2e femme de Nº Pierre de Crans. Elle testa le 5 mai 1598 (Arch. Costa), en faveur de son mari. Fit un legs à sa sœur Claudine.

VI. JACQUES, baron et seigr desdits lieux, capitaine, puis gouverneur du château d'Annecy, hérit. univ. de son père. Il épousa (contr. dot. du 20 mai 1628, arch. du chât. de Pelly) Charlotte, fille d'Ille Jacques, comte de Viry et de Marguerite de Bouvens. En 1667, il était âgé de 70 ans environ, et signa les preuves de noblesse de Jean-Claude de Gruel. (Arch. du départem. du Rhône, H. 179.) Mort av. 1686. Sa veuve teste le 10 décembre 1686 (Arch. Pelly).

JEANNE-FRANÇOISE, à Nº François Filliard, morte âgée de 102 ans environ, le 6 mai 1692 (R. P. de Cusy).

? LAURENCE DE L'ALÉE, femme de Nº Charles d'Orlié, seigr de Châteauneuf.

? CLAUDINE-MARGUERITE, femme de Nº François Exertier (Reg. par. d'Héry-Sur-Alby, de 1647 à 1661).

VII. FRANÇOIS-XAVIER, né le 8 avril 1639. Cér. bapt. du 10 sept. 1640 (R. P. de St-Maur. d'Annecy). Il était, en 1677, prêtre et curé de Marcellaz, et fut parrain de Jean-François ci-dessous. Hér. univ. de sa mère.

CLAUDINE-ANTOINETTE, bapt. le 13 juin 1649 (R. P. d'Annecy), n'était pas mariée en 1686.

Nº CLAUDE DE L'ALÉE, seigr DE SONGY, ép. Dlle Françoise Parent de Lyon. — Lui mort av. 1686.

CLAUDINE, bapt. le 14 mars 1646 (Reg. Par. d'Annecy), ép. le 17 juill. 1669, Nº François de Gallay, seigr de St-Pierre, et juge-mage de Genevois (R. P. d'Annecy).

? Rd JUST DE L'ALÉE DE SONGY, chane de St-Pierre de Genève, bénit le mariage ci-contre du 17 juillet 1669.

VIII. Nº JACQUES-ANDRÉ DE L'ALÉE, baron desdits lieux, ép. le 24 juill. 1698 (R. P. d'Annecy), Dlle Françoise, fille de Nº François Perrucard, baron de Ballon, seigr de Graisin, etc. Il passa, avec tous les Nobles du Genevois, le 29 octobre 1690, procuration à Réné de Menthon pour prêter serment de fidélité au roi de France. Mentionné au testament de sa grand'mère.

JEAN-FRANÇOIS, filleul de François-Xavier, bapt. le 14 mars 1677 (R. Par. de Saint-Maur d'Annecy). Probab. mort av. le test. de sa grand'mère (1686). Il est le seul dont elle ne parle pas.

JEAN-BAPTISTE né et bapt. le 18 août 1680. (*Id. id.*).

MARIE-CLAUDINE, *alias* ÉLISABETH, ép. le 21 avril 1699 Nº François-Marie, appelé ailleurs Joseph Marie, ou bien Victor-Amé de Compois, Cte de la Fléchère. (R. P. d'Annecy). Elle mourut veuve le 3 janvier 1753. (*Id. id.*)

PHILIBERTE, née le 16 oct. 1705 (*Id.*)

IX. Nº LOUIS-HENRI DE L'ALÉE, baron desdits lieux, né le 12, bapt. le 13 mars 1702 (R. P. d'Annecy), ép. Nº Dlle Louise de Carpinel, morte veuve le 21 sept. 1783, âgée de 70 ans environ.

MARIE-ÉLISABETH, née le 2 août 1705 (R. P. d'Annecy).

MARIE-MAGDELEINE ép. Nº Claude Melchior CONSTANTIN de Magny, chevr des SS. M. et Laz. Elle mourut le 16 mars 1782 (R. P. de Reignier).

X. LOUIS-JOSEPH-MARIE, né le 31 août, bapt. le 2 septemb. 1733 (R. P. d'Annecy). Vivant le 20 mars 1780. Est probablement le Joseph-Marie de l'Alée, baron desdits lieux, mentionné aux R. P. de St-François de Chambéry, qui fut marié à Dlle Louise Julie de Vial, et fut père de Nº Joseph Marie ci-dessous.

FRANÇOIS-MARIE, né le 14 mars 1737 *(Id., id.)*, marié à Nº Dlle Anne-Marie de Rochette, laquelle vendit à Nº François Secchi, intendant général de Savoie, par contr. du 23 août 1782, le fief de Burdignin (Arch. du Sén.). Il est porté au rôle des vassaux du Duché de Savoie de l'an 1787 pour la seigrie de Songy ; elle, pour la seigrie du Villard, en Faucigny.

XI. Nº JOSEPH-MARIE, né et bapt. le 2 juin 1780 (R. P. de St-François de Chambéry).

ALERY (*Voir* JOLY et LUCAS).

ALEX

SEIGNEURS D'ALEX EN GENEVOIS.

P. de gueules à trois fasces ondées d'or. — (BESSON.)

ANCIENNE famille passée il y a plus de 500 ans dans celle d'Arenthon. Elle avait pris ou donné son nom à une paroisse située à quelques lieues d'Annecy, où était situé le château d'Alex. Les siècles ont emporté avec eux, depuis longtemps, les monuments de son existence. Les indications suivantes suffisent pourtant à démontrer sa noblesse, son ancienneté et sa haute position en Genevois.

Le 19 octobre 1287, le prince Amé, Cte de Genève, passa inféodation en faveur de Pierre ou Peronet d'Alex, de la juridiction, biens, rentes et domaines dépendant du château d'Alex, avec juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, droits de chasse et de pêche, corvées, etc., etc. Cette inféodation est mentionnée dans la reconnaissance faite le 18 août 1734 par Ne François Favier, baron du Noyer, seigr de Chesenay, etc., et d'Alex, pour cette dernière seigneurie passée entre ses mains *(Sommaire des fiefs)*.

Besson *(Mém. pour l'Hist. Ecclés. de Sav.)* parle de Ramus et Pierre, Seigrs d'Alex, aux prédécesseurs desquels le prieuré de Talloires devait annuellement 3 livres d'épices : et auxquels, par une convention du 12 des kal. de mars 1279, ledit prieuré promit de payer dorénavant une livre de gingembre.

Selon les *Seconds Traits* de Dom Luc de Lucinge, Marguerite d'Alex, femme de Pierre d'Arenthon, qu'elle aurait épousé en 1383, fut la dernière de son nom et celle qui apporta la seigneurie d'Alex aux Seigrs d'Arenthon, issus de la maison de Faucigny.

J'ai trouvé dans les preuves des Ctes de Lyon (Arch. du departent du Rhône) celle de Mre Geoffroy de Montchenu, reçu Chanoine, Cte de Lyon, le 21 août 1411. Il était fils de Foulques, Seigr de Montchenu, et de Bérengère d'Alex. Il est à présumer que cette Bérengère était de la famille de Savoie. Il est à regretter que le nom de son père ne soit pas inscrit comme il devrait l'être : le nom de sa mère figure seul et m'est complètement inconnu : Marie de *Montelaneo*.

ALEXANDRY (D') D'ORENGIANI

Porte écartelé aux 1er et 4e d'azur à 3 soleils d'or 2 et 1 ; aux 2e et 3e parti d'or et d'azur, à l'oranger de sinople fruité d'or. — (FIORI DI BLASONERIA.)

L'oranger est quelquefois parti de sinople et d'or, etc.

Couronne de baron. — Cimier : *une nymphe de carnation, tenant de sa main dextre une orange d'or, et de la senextre une banderolle flottante sur laquelle est écrit :* PULCHRIORI DETUR. — Supports : *deux lions d'or lampassés de gueules.*

CETTE maison, d'ancienne noblesse, établie en Savoie depuis deux cent quarante ans, est originaire d'Ivrée en Piémont. Elle se transporta ensuite à Verceil, où elle existait encore en 1733. Une branche s'établit à Saluces (*Corona Reale di Savoia*, t. II, p. 204); un de ses membres vint se fixer en Savoie. Son nom primitif était Orengiani. Ce n'est que par un mariage avec l'héritière des Alessandri qu'elle ajouta son nom au sien et écartela de ses armes. Je ne sais pourquoi Orengiani a passé après Alessandri et pourquoi les premier et quatrième quartiers de leurs armes ont suivi cette inversion.

Ensuite du manifeste de la Che des Cptes de Savoie du 27 novembre 1723, François-Joseph d'Alexandry (VIe degré) fit conster de son ancienne noblesse par la production de titres authentiques à dater de Jean-Étienne (Ier degré). Je commence leur généalogie par ce même Jean-Étienne vivant dans les dernières années du XVe siècle, époque où les Orengiani demeuraient encore à Verceil. On ne saurait mieux faire que suivre cette filiation certaine et qui ne laisse point de doute sur l'origine et l'identité de cette famille avec celle du Piémont, dont la généalogie remonterait dans des mémoires domestiques jusqu'à Humbert Orengiani, Seigr de Roman, qui aurait vécu en 1090.

J'ai complété la généalogie suivante avec quelques titres authentiques qui m'ont été communiqués par le chef actuel de cette famille, et d'autres autorités que l'on trouvera citées après chaque fait avancé, comme c'est ma coutume. *(Suit la généalogie.)*

I. Jean-Étienne, (fils de Ne Alexandre d'Orengiani, IIe du nom, et de Dlle Anne-Alessandri, fille unique et héritière de cette famille), fut le premier à ajouter à son nom celui de *de Alessandri*, et à écarteler ses armes de celles de cette maison. Les preuves faites par ses descendants en 1723 à la Chambre des Comptes de Savoie, ainsi que les preuves faites pour la croix de justice des SS. Maurice et Lazare, par son arrière-petit-fils Octave, remontent jusqu'à ce Jean Etienne, lequel est dans ces dernières déclaré gentilhomme noble de famille noble et ancienne, vivant comme tel et comme tel tenu par tout le monde dans la ville de Verceil [1].

II. Jérome Orengiani d'Alessandri vint de Verceil à Saluces; il fut colonel de cavalerie, et par Pes du 10 mai 1591 (Preuves 1723), nommé mestre de camp dans les armées de S. A. Son alliance fut illustre, puisqu'il épousa Octavie, fille de Jacques des marquis de Saluces, seigr de Monterosso, par contrat du 15 nov. 1581 (Arrêt de la Chambre des comptes qui le mentionne [*].

Alexandre, nommé héritier universel par son cousin germain, le colonel Christophe (Testam. 1647 [*]); après lui et ses enfants s'il en a, est nommé héritier le fils aîné de feu Michel-Antoine, frère quand vivait dudit Alexandre, toujours par ordre de primogéniture. Il fut aussi colonel et vivait encore en 1650, comme le prouve une copie authentique des Preuves des SS. M. et Laz., délivrée audit Alexandre et à Balthazard, oncle et neveu [*].

III. Michel-Antoine vint s'établir en Savoie, où il fut sergent-major au château et préside de Montmélian. Il acquit la tour et des biens à Montchabod par actes des 8 août 1624, 9 oct. 1624, 22 oct. 1628 [*]. Il reçut le 13 janv. 1594 (Preuves 1723), une commission du grand-maître de l'O. de Malte, l'admettant à faire ses preuves pour sa réception dans ledit ordre. Il aurait épousé une Dlle de Pequet. Il mourut avant 1647, au château de Montmélian.

N. N., colonel et gouverneur du château de St-Hospice, près de Villefranche, au comté de Nice, vivait à Saluces en 1650.

IV. Balthazard d'Alexandry, av. au S. S. de S. : l'usage du dernier nom francisé commence à prévaloir. Il aurait épousé Dlle Françoise de Rostaing. Il a obtenu de la Chambre des comptes de Savoie, le 12 février 1669 (Preuves, 1723 et [*]) un arrêt par lequel, eu égard à sa qualité de noble, justifiée par titres et pièces dûment visés, il est enjoint aux communiers de Villard'Héry, de procéder au rejet de la cote portée pour les biens acquis par Nes Michel Antoine et Balthazard, rière ledit lieu.

Marguerite, veuve de Ne Ennemond d'Albert, seigr de la Fontaine, etc., le 11 avril 1693, jour où Barthélemie, leur fille, fut mise sous la tutelle de Ne Christophe d'Alexandry, son oncle, qui était encore son tuteur le 22 avril 1700 (Arch. du Sén. de Sav.).

V. Christophe, appelé encore Alessandry dans son contrat de mar. qu'il passa le 17 juillet 1696 [*] avec Dlle Marguerite Andréanne, fille de Ne Jean de Menthon du Marest du Bouchex, coseigr de Serraval et de la Val des Clefs, et de Dlle Claudine-Françoise de Manuel. Elle teste, étant veuve, le 29 mars 1752 [*]. Lui mort le 6 février 1719 (Arch. du Sén. de Sav.).

VI. François-Joseph, coseigr du Cheney, ép. contrat de mar. du 3 mai 1729 [*] Dlle Anne de Vignolle, fille de Ne Jean, ancien capitaine du régim. d'Albigeois, et de Dlle Gabrielle Clément de Bressieux, du lieu de Pontcharra. Il fut mis sous la curatelle de sa mère le 15 mars 1719 (Arch. du Sénat). Morts tous deux avant 1773.

Andréanne [illegible] Ne Sébastien de Vaugiany

N. N., vivant à l'époque du testament de sa grand'mère en 1752.

VII. Balthazard, seigr du Cheney, qualifié de baron dans des brevets royaux et ministériels et dans les preuves des SS. Maur. et Laz., sénateur et président honoraire du Sénat de Savoie (Pes du 18 octob. 1831, Arch. S. S.), juge mage de Savoie, chevr des SS. M. et Laz., ép. (bénéd. nupt. du 23 fév. 1773, Reg. Par. de St-Léger), Dlle Jeannette, fille de Messre François-Laurent de Gerbaix, comte de Sonnaz. Mort à cent ans moins six mois, le 12 octobre 1833 (Reg. Par. de Villardhéry).

Rd Christoph[illegible] 8 novemb. 173[illegible] de Belleville en du chapitre de N. D. d'Aix, pa[illegible] lendes de mars lution fut curé il est mort le [illegible]

Sophie, morte sans alliance.

Frédéric, né en 1787, anc. intend. de la prov. de Maurienne, chevr des SS. M. et Laz., n'est pas marié.

VIII. Christophe-Hippolyte, né le 30? mars 1774 (Preuves des SS. M. et Laz. [*], sénat. au Sén. de Sav., puis avocat général, président de chambre, reçu Chevr de justice des SS. M. et Laz. (Preuves du 19 août 1817 [*]), puis commandeur dudit ordre, épousa Dlle Aurore-Dorothée Duclot, de Grenoble. Mort en 1853, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Irène, né le 31 mars 1775 (Reg. Par. de St-Léger), morte sans alliance.

Balthazard-Lucie, né le 2 mars 1819, mort en 1839

Hippolyte-Frédéric, né le 3 mars 1821 (Reg. Par. de St-François), mort en 1841.

IX. Frédéric-Lucien-Balthazard Angelin, né le 9 mars 1829 (Reg. Par. de St-François), ép., le 16 août 1855, Mlle Camille Cuillerie-Dupont. Il a été, après l'annexion de la Savoie à la France, nommé Chevr de la légion d'honneur; il est actuellement maire de Chambéry (1864).

Camille-Sophie, [illegible] 1826 (Reg. Par. de ép. le baron Ern Tours, conseiller à pel de Savoie.

Humbert-Ernest-Marie, né le 6 octobre 1862.

X. Lucien-Hippolyte, né le 9 mars 1857.

Juliette, née le 6 mars 1850, morte le 14 septemb. 1852.

FRANÇOIS, mort avant 1630, ép. Dlle Louise, fille de Ne seigr Jean-Pierre Corbetta de Verceil. Il était docteur en médecine très réputé, et a fait imprimer beaucoup d'ouvrages de médecine estimés (Preuves des SS. M. et Laz. [*]).

N. N., colonel et gouverneur du château de St-Épice, près de Villefranche, au comté de Nice, vivait à Salucces en 163.

CASSANDRE, femme du sr Amédée Croce, morte av. 1647.

JEAN-ÉTIENNE, mort av. 1647.

PIERRE-FRANÇOIS, colonel, capitaine, sergent-major et citoyen de la ville de Verceil, teste le 18 décembre 1630 [*]. Il avait épousé, par contrat du 15 avril 1623 [*], Éléonore, fille de Ne Paul de Grandi de Confienza et de Ne Dlle Isabelle del Pane. Il substitua à ses fils Étienne et Christophe, ses frères.

CHRISTOPHE, colonel, un des décurions de la ville de Verceil. Il teste le 27 mars 1647 [*]. Il avait épousé Dlle Catherine Custani; fit héritier son cousin germain Alexandre. Voyez son article ci-contre.

ANGÉLIQUE-GABRIELLE, religieuse, vivait en 1647.

OCTAVE, fait ses preuves de noblesse, vie et mœurs pour la croix de justice des SS. M. et Laz. (Preuves [*]), reçu par lettres du 2 mai 1622, avec dispense d'âge et des quartiers douteux Corbetta et del Pane.

FRANÇOIS-LOUIS, nommé cohéritier universel par son père.

[1] Déclaration de Valère de la Manta, gouverneur et lieutenant général de la ville et province de Salucces, du 22 mars 1650, signée et scellée (*), portant qu'il a beaucoup connu feu illustre Jérôme Alessandri, mestre de camp, qui vint de Verceil s'établir à Salucces, où il épousa Dlle Octavie des marquis de Salucces, et que de ce mariage est né, entre autres, Michel-Antoine, qui, étant allé il y a environ trente ans en Savoie, y est mort sergent-major du château de Montmélian. Jérôme a toujours été réputé et a vécu comme noble, etc., etc.

[*] Tous les astérisques marquent les pièces *authentiques* qui m'ont été communiquées par le chef de la famille.

JEANNE à Ne Sébastien de Tagiany.

Bé CHRISTOPHE, né à Villardhéry le 8 novembre 1732, Dr en théologie, curé de Bellelle en Maurienne, puis doyen du chapitre de l'Insigne collégiale de N. D. d'Aix, par bulles du 12 des kalendes de mars 1767. Après la révolution fut curé de la Pse de Cognin, où il est mort le 12 janvier 1812.

[illegible], né à 31 mars 17[illegible] (Reg. Par. de St-Léger) mourte sans alliance.

FRANÇOISE-THÉRÈSE-ROSALIE, née le 17 juin 1777 (Reg. Par. de St-Léger), morte sans alliance.

ADÉLAÏDE-MAURISE-LUCIE, née le 9 juin 1779 (Reg. Par. de St-Léger), épousa le baron Rambert de Chatillon.

CAMILLE-SOPHIE, née le 14 mars 1826 (Reg. Par. de St-François), ép. le baron Ernest Rosset de Tours, conseiller à la cour d'appel de Sme.

SOPHIE a épousé Amand Portier de Bellair, substitut du Procureur général à Poitiers.

le le 6 mars 1859, 4 septembre 1892.

ALLINGES

ALLINGE, ALINGE OU ALINGES (ALLINGIORUM, DE ALINGIO, DE ALLINGIIS).

MARQUIS DE COUDRÉE, DE LULLIN, DE TERNIER, DE LA CHAMBRE DE SEYSSEL; COMTES DE LANGIN, DE LA VALDISÈRE, DE L'HEUILLE, D'APREMONT, DE MONTRÉAL; VICOMTES DE TARENTAISE; BARONS DE LARRINGES, DE MONTFORT, DE MONTFALCON; SEIGNEURS D'ALLINGES, SERVETTE, BALLAISON, LOISIN, LA ROCHETTE EN CHABLAIS, LA ROCHETTE EN SAVOIE, LA COUR, CHEVENOZ, PUBLIER, GREYSIER, DES MAISONS FORTES DE LONGEFANS ET DE MOUXY D'ALBENS, DE GRÉSY, SAINTE-HÉLÈNE DES MILLIÈRES, ETC., ETC., ETC., EN CHABLAIS, GENEVOIS, SAVOIE, TARENTAISE, MAURIENNE ET BAILLIAGES; DES CHOSEAUX, DU CHATELARD, DU CHESNE, DU COLOMBIER, ETC., ETC., EN SUISSE.

Portent de gueules à la croix d'or.

Ils auraient porté précédemment un lion griffonné.

Cimier : *une licorne issant d'argent.* — Supports : *deux lions d'or.* — Devise : SANS VARIER. — Cri : ALLINGES.

« La très noble, très illustre, très ancienne maison d'Alinge porte de gueules à la » croix d'or. C'êt une de celles qui entrent bien avant dans les vieux temps des » Roys de Bourgongne et, peut-être encore, plus haut. Un château qui êt ensemble » forteresse au milieu du païs de Chablais luy a donné son nom. J'en ay veu titres » authentiques, etc. (*Pourpr. Histor.*, page 529). »

Tout le monde connaît les ruines imposantes du château-fort des Allinges, qui couronnent d'une manière si pittoresque le sommet d'une colline isolée, d'où l'on domine le bas Chablais et son beau lac. Il reste à prouver, malgré l'assertion du *Pourpris Historique*, que ce soit le berceau de l'antique maison de ce nom. Il est plus probable que c'est dans le village d'Allinges, ou peut-être dans un des hameaux appelés encore aujourd'hui Châteauvieux-d'en-Bas et Châteauvieux-d'en-Haut,

qu'elle serait venue établir sa domination et en prendre le nom, à l'époque du démembrement du Royaume de Bourgogne. Les versions les plus disparates circulent à propos de l'origine et de la propriété des Allinges pendant le XIe et le XIIe siècle; elles sont toutes appuyées sur des conjectures. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer une polémique à ce sujet. Il est certain — quels que soient les rapports précédents des seigneurs d'Allinges avec les châteaux de ce nom — que le fort d'Allinges appartenait avant l'an 1250 à la maison de Savoie. Pierre II, Cte de Savoie, remit en 1250 à Philippe, son frère, élu de Lyon, son « castrum de Allingio » (Wurstemberger. *Peter der Zweite*, etc., Doc. 249). Les fortifications d'Allinges se divisaient en deux corps, presque indépendants l'un de l'autre, et formaient pour ainsi dire deux châteaux (1) : celui de bise et celui du vent (2). Il est pourtant à présumer que le mot « castrum » signifiait l'ensemble général, dont la construction paraît remonter tout entière à la même époque. Quelques années plus tard on distinguait déjà Allinge-le-Vieil et Allinge-le-Neuf, puisque le 14 juin 1259, Villelme « de Allingiis » damoiseau, remit à Pierre de Savoie, en garantie d'une somme de 10 liv. genevoises, tout ce qu'il possédait au mandement d'Allinge-le-Neuf. Si par cette dénomination on a voulu distinguer le château-fort, du village bâti au pied de la colline — comme on en trouve d'autres exemples en Chablais même — le château primitif, Allinge-le-Vieil, remonterait bien au temps des rois de Bourgogne. En effet, dès le Xe siècle le bourg d'Allinges qui fut, selon Besson, le siége de l'important décanat rural de ce nom, serait nécessairement Allinge-le-Neuf; car il répugne de croire qu'un château fût le siége d'un décanat. Mais ceci n'explique aucunement les rapports de la maison d'Allinges avec l'importante forteresse qui tenait sous sa dépendance la bourgade la plus considérable du Chablais au Xe siècle. Je le répète, le champ est encore ouvert aux conjectures tant que de nouveaux documents ne viendront pas apporter une certitude dans cette question.

Quoi qu'il en soit, avant la fin de la première moitié du XIIIe siècle, la famille d'Allinges s'était établie dans une maison-forte appelée Forons, maintenant Coudrée, sur les bords du Léman, dans la paroisse de Sciez. Le 29 octobre 1245, Béatrix, veuve d'Henri d'Allinges, avec ses fils Villelme et Hugon, prirent en fief de Pierre de Savoie « tria jugera terre lacui contigua ubi extat domus fortis dicta « Forons cum sylva dicta Coudrai. » Ces biens avaient été donnés auxdits d'Allinges par l'abbé et le chapitre de Saint-Maurice à titre d'alleu, en compensation de l'inféodation de tous les biens qu'ils possédaient près de Marclaz (3) et la moitié de leurs terres près de Jussy (3) — (Wurstemberger, *passim* Doc. 188).

Bien peu de familles, non-seulement en Savoie mais en Europe, même parmi les dynasties princières, peuvent prouver une antiquité authentiquement établie sur titres, je ne dirai pas supérieure, mais peut-être comparable à celle des d'Allinges. Les preuves en seront accumulées dans ce qui va suivre. Dom Leyat a dressé la généalogie de cette maison (Mst Arch. Costa). M. le Mis Costa a pu conserver à notre pays les restes des archives de cette puissante famille et de celles dont elle a hérité. — Je transcris en entier la généalogie que Louis Hyacinthe d'Allinges, non content de faire ses preuves pour la chevalerie de Malte en 1717, a fait insérer et admettre dans les Archives de l'Ordre (4). C'est juste ce qu'il faut pour établir sur des bases solides le résultat de ma compilation concernant une maison qui depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours n'a jamais cessé — étant appuyée sur des services rendus sans cesse à sa patrie, sur des alliances illustres et sur une fortune territoriale très considérable (5) — de se maintenir aux premiers rangs parmi les premiers et les plus illustres gentilshommes savoyards.

(Suit la généalogie.)

---

(1) On dit encore en Chablais les Allinges, les châteaux des Allinges.

(2) En Chablais, comme dans plusieurs autres provinces, nos quatre points cardinaux sont : bise (vent du nord), vent (vent du midi), lac et montagne.

(3) Wurstemberger a lu Magelaz et Chisves.

(4) La famille d'Allinges est complètement éteinte, sans que personne puisse jamais songer à en relever le nom. Je peux donc, sans qu'on m'accuse de complaisance, sortir, en publiant ces preuves, des bornes étroites de cet ouvrage. Je le peux d'autant mieux que dans les preuves de Malte, aucune famille n'a fait insérer sa généalogie d'une manière aussi complète, du moins dans les vingt-un volumes in-folio qui restent encore aux Arch. du département du Rhône.

(5) En 1742, le marquis de Coudrée consigna posséder (Arch. de l'anc. intend. de Thonon) en biens-fonds (sans compter les rentes féodales et autres droits représentant plus du double du revenu des terres), et dans la seule province de Chablais, une contenance de près de 2,500 journaux, soit plus de 800 hectares, ce qui constitue une fortune énorme dans notre pays.

?

ROSCELIN D'ALLINGES. Le nom de sa femme était Amandole. En 1011, Rodolphe, roi de Bourgogne, leur inféode une terre au lieu d'*Auctannis* (Octonel?) près d'Octodure, pour eux et deux de leurs héritiers. En 1010, Burchard, archevêque de Lyon, leur accensa une maison située au bourg de Saint-Maurice. Dans cette pièce (des kal. de juillet), Roscelin est dit chanoine de Saint-Maurice; sa femme est nommée et l'accensement est fait aussi pour « *natis de illis duobus procreatis.* » — (Copie des Arch. de Saint-Maurice. V. l'article ci-contre de Richard, le premier inscrit.)

?

I. AYMON I, chevalier, seigr d'Allinges, Servette et Coudrée, d'après Leyat. Ce n'est pourtant qu'au XIIIe siècle que ce dernier fief leur fut donné par l'abbaye de Saint-Maurice. Il vivait en 998 et serait mort en 1012. C'est à dater de celui-ci que la filiation commence à être suivie. Ce n'est, d'ailleurs, que vers cette époque que les noms de famille ont commencé à devenir héréditaires.

II. AYMON II, chevalier. Son alliance est inconnue; il est pourtant positif qu'il était fils d'Aymon et qu'il fut père d'un autre Aymon.

III. AYMON III ép. Constance, fille de Rodolphe de Ternier et de Constance de Miolans. Il testa le 3 des kalendes d'août 1078, nomma Guillaume de Ternier exécut. testamentaire. Il veut être inhumé dans l'église d'Allinges. Dans ce testament, dont j'ai vu une copie authentique aux archives d'Oncieu, il ordonne que l'on paye les légats faits par Aymon, son père, et Aymon, son grand'père. Il nomme héritier universel son fils Aymon et fait des legs à ses deux autres fils, Raymond et Astolphe.

RAYMOND, tige prétendue de la maison de Salvaing de Boissieu. — Selon toute probabilité il mourut sans enfants. Il est sûr que la seigneurie de Salving, Salvagne ou Selvant, etc., dans laquelle il avait été institué par le testament de son père, passa après lui successivement à ses neveux Anselme, Cono et Girard qui la céda définitivement à l'abbaye de Saint-Maurice, en en réservant la jouissance à Anselme, son fils, chanoine dans ladite abbaye.

IV. AYMON IV, héritier universel de son père, épousa Raymonde, fille de Vullielme de Gruyères et de Catherine de Cossonay.

ANSELME, chevalier. Il eut des différends avec l'abbaye de Saint-Maurice à cause de Selvant et Octonel, dont il avait pris possession. — Il est probable qu'il n'eut point d'enfants. Après lui la possession de ces villages passa à son frère Cono.

V. GÉROL ou GIRARD, seigr de Servette, etc. (1). Il épousa Hérentiane de Rovorée. Il signa comme témoin une donation fa Humbert à l'abbaye d'Aulps, attribuée à l'an 1094 environ (Besson, preuv territoire donné l'a été « *annuente Girardo Alingiensi et Giliona de Rovorea* « *dum est.* » Il signa et autorisa dans les mêmes qualités un accord entre l Molesmes et d'Aulps en 1097 (Ib., Preuves, no 12). Après le décès de ses d prit possession des villages de Salvant et d'Octonel. Il finit par remettre ces à l'abbaye de St-Maurice, pour terminer de longs différends, en stipulant son fils, chanoine de ladite abbaye, en jouirait sa vie durant. Il vivait enc

ANSELME, chanoine et chantre de l'abbaye de St-Maurice, jouit sa vie durant de la possession des villages de Salvaing ou Salvin et d'Octonel en Vallais.

AMÉDÉE, chevalier, mort à Aoste av. 1125. Présent avec son père à la donation faite en 1094 environ à l'abbaye d'Aulps (Besson, Preuves, n° 10).

GÉROL ou GÉRARD était mort avant 1132.

VI. GUY, ép. Utilie, fille de Guigonet de Grandson et de Pétronille d'Estavayé, vivait en 1132. C'est probablement lui qui, le 5 des kal. de mars 1138, passa des conventions avec l'abbé de St-Maurice à Salvaing (Besson, p. 251).

RODOLPHE, un des bienfaiteurs du monastère d'Abondance.

VII. GÉROLD ou GIROD épousa Sibille de Genève, que l'on croit fille d'Amé, premier du nom, comte de Genève. Elle vivait encore en 1218.

VIII. HENRI I, vivant en 1229-1234, mort avant 1237. Il épousa Béatr Greysier de la maison de Faucigny. Il fut le 23 juillet 1234 caution une transaction entre Amédée IV, comte de Savoie, et ses frères Pie Aymon. Béatrix se serait remariée en 1237 avec Guillaume d'Oron. pas fait mention de cette alliance dans l'acte du 29 novembre 124 page 23), où elle est nommée avec ses deux fils Vuillelme et Hugon la prise en fief de la Maison forte de Forons et bois de Coudrai.

RAYMOND épousa Pétronille. ..... vivait en 1274.

PIERRE, témoin à un hommage prêté au monastère de Saint-Maurice en 1246 (Biblioth. Sebus., n° VII), est probabl. celui dont parle le *Pourp. hist.*, et doit être le père de Willelme ci-dessous.

IX. VUILLELME, GUY ou GUILLAUME, chevalier, seigr de Coudrée, etc. Vidomne et gouverneur du château de l'Ile de Genève, selon les p de Malte. Il épousa Marie, fille de Pierre de Balleyson. — Il fit do au comte de Savoie de son château de Coudrée et de tous ses biens Drusilly jusqu'à Bellevaux, et de la Drance jusqu'à la montagne d Le tout lui fut inféodé et confirmé le 26 juin et 8 juillet 1300 (2).

RODOLPHE. RAYMOND. C'est lui qui fut selon toute probabilité vidomne de Genève en 1313.

JACQUES, chevalier, est probab. celui qui fut père d'Alard ci-dessous.

GIROD. AGATHE. AGNÈS.

WILLELME, damoiseau (fils de Pierre), donne en gage, pour 10 liv. genev., tout ce qu'il possède au mandement d'Allinges le neuf, à Pierre de Savoie. (Wurst. D. 515, 14 juin 1259.

PIERRE, mentionné avec son frère Henri dans une reconnaisce pour Servette du 26 mars 1338.

ALEXIE à Aymon de Faucigny de Lucinge, chevalier en 1296 envir.

X. HENRI II, seigr desdits lieux, ép. Isabelle de Châtillon (V. notamm. les Pr. de Malte), n'est pas mentionné dans l'inféod. de Coudrée de l'an 1300. Il aurait épousé aussi Marguerite de Langin (Assurance de sa dot du 16 août 1351 (Arch. Costa). Voy. l'article de Guillaume, chanoine, à ce même degré, et surtout la note (3).

JACQUEM épousé vens et d'Aimé doit faire ploi avec son cou Nicolet.

ALARD, damoiseau (fils de feu Jacques, chevalier), confirme en faveur de l'abbaye de Filly une donation faite par son père de quatre setiers de vin assignés sur la vigne de Robateyrs, près Lausenette. Acte du 1er fév. 1289 fait à Allinges. (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XIV, doc. 210.)

RAYMOND. Son alliance est inconnue. Selon quelques auteurs, ce Raymond serait fils de Guillaume et non de Henri II. Voir note 4, p. 25.

JEAN, curé de Vespia en Vallais. Teste en 1323 en faveur d'Henri, son frère. Serait-ce celui-ci qui, d'après Besson, p. 180, aurait été abbé de Saint-Maurice?

XI. HENRI III, chevalier, coseigr, puis seigr de Coudrée (4), etc., etc., épousa Guigonne, fille de Rodolphe ou de Roulph de Saint-Jeoire et de Gertrude de la Fléchère. Il testa en 1372, mort av. 1386, s'était marié en 1343, était le cadet de ses frères. Le 13 mars 1343, il transige avec Aymon, comte de Savoie, celui-ci lui cède la par de jurid. qu'il possédait à Coudrée, et Henri remet au comte la 3e partie des péages et pêche de Nernier. Le 24 août 1346, prêta hommage pour Coudrée.

PIERRE, seigr de Coudrée, prête hommage le 5 juin 1330. Vivant encore en 1335, mort sans postérité avant l'an 1346.

THOMAS.

XII. PIERRE, seigr de Coudrée, etc., etc., chevalier, fit le voyage de Flandres en 1383. Il épousa par cont. dot. du 9 oct. 1384 (Arch. Costa). Bonne, fille de Galois de Viry et de Bonne de Seyssel. Il reconnut pour son château et fief de Coudrée en 1389 et prêta hommage le 24 mai 1400. Il était mort avant 1426.

(VOIR SA POSTÉRITÉ AU IIe TABLEAU.)

(Suit le IIe Tableau généalogique, pages 28 et 29.)

? RICHARD D'ALLINGES fait un échange avec l'abbaye de Saint-Maurice en 984. L'intervalle de 75 ans qui existe entre cet acte et celui de 909 ne permet pas de supposer, sans autres preuves, que ce soit le même Richard.

? RICHARD D'ALLINGES, chevalier, a fait, d'après les preuves de Malte, un échange avec le roi Conrad en 909. Une copie de cet acte, faite d'après l'ordre de R^me Dom Joseph Tobie Franc, abbé de St-Maurice, extraite « *ex vetustissimo cartulario* » le 12 janv. 1683, existe aux arch. Costa.

ASTOLPHE eut pour sa part la seigneurie et château de Bellerive. On ne lui connaît point d'enfants.

CONO.
Après le décès de son frère Anselme, fut possesseur de Salvant ou Salvin, pendant toute sa vie, et le transmit à son frère Girard. Malgré cela, Vulson de la Colombière ne manque jamais de qualifier les nobles de Salvaing du titre de seigneur de Salvaing. seigneurie, comme l'on voit, qui ne leur a jamais appartenu.

PIERRE, chevalier, vivant en 1137.

BOSON, vivant en 1108. Dans un traité conclu entre Aymon, comte de Genève, et Humbert de Grandmont, évêque de cette ville en 1126, selon quelques auteurs; en 1124, selon le *Pourp. histor.*, qui dit avoir vu le titre, Boson signa comme témoin avant Rodolphe, sire de Faucigny, ce qui nous montre un cadet de la maison d'Allinges, passant av. le chef d'une maison princière.

GUY ou GUILLAUME
Est peut-être celui qui était en 1228 vidomne de Genève (Galiffe).

BOSON vivait en 1218.

HUGUES, chanoine de Saint-Pierre de Genève en 1258.

NICOLET, à.. . . . . .

? WILLELME, chapelain. THOMAS.
Ils donnent à la Chartreuse de Vallon une vigne à Thonon, au Bassu. Cette donation fut confirmée par L. L. de Philippe de Savoie, datées de Chillon en 1271 (Manuscrit de Vallon, de ma biblioth.). Dans ce premier acte, Willelme est nommé « *Villelmus de Alingio capellanus.* » Dans une autre donation faite en 1273 par le même à la même Chartreuse, il est nommé : « *Vuillelmus de Tonon Capellanus de Alingio.* »

JACQUEMET, qui aurait épousé Agnès de Cervens et serait père d'Aimé et d'Engline, doit faire double emploi avec Jacquemet, son cousin, fils de Nicolet.

JEAN, damoiseau, témoin aux franchises accordées à Flumet.

GUILLAUME, chanoine de Genève, testa en 1317 en faveur de N^e Jacquemet son frère (selon Galiffe, t. II, p. 5), pour moitié, et de N^e Jean, Raymond et Henri d'Allinges, ses neveux, fils de son frère Henri et de Marguerite de Langin.

JACQUEMET, chevalier, Vidomne de Genève en 1316, ép. Agnès, (de Cervens?), veuve en 1326.

BÉATRIX fit en 1313 une cession en faveur de son frère Raymond.

JACQUEMETTE à Guillaume de Thoyre, chevalier.

ALEXIE céda à son frère Henri sa part de l'hoirie d'Henri, leur père, en 1338.

AMÉDÉE, damoiseau, à.. . . . . donataire de son frère Jacquemet en 1349, possédait une maison à Marcleys.

MERMET à Huguette de Corgenon.

JACQUEMET, damoiseau. Il fit le 15 avril 1349 (Arch. de Thuiset), donation de tous ses biens à Amédée, son frère, et à Jacquemet, fils dudit Amédée, à leur défaut aux autres agnats d'Allinges.

JEAN. à. . . . . .

NICOLETTE à François de Greysier, chevalier, par acte du 11 août 1342.

PERNETTE : 1° à Wullierme d'Yleins; 2° à Jean Valet de Moustier, Damoiseau.

JACQUEMET, religieux à St-Oyen, teste en 1360 en faveur de Jean, son cousin.

JACQUES.

JEAN, damoiseau, à. . . . . mort avant 1386.

ENGLINE à N^e Pierre de Vauserier.

AGNÈS : 1° à N^e Jean de Rovorée; 2° av. 1386 à N^e Jean de Ravais. Le 18 mai 1386 (Arch. de Thuiset) elle procéda avec Guigonne de Saint-Jeoire, veuve d'Henri d'Allinges, seigr de Coudrée, et Pierre d'Allinges, fils desdits Henri et Guigonne, au partage de l'hoirie très importante de Guillaume, son frère, consistant en hommes, hommages, tributs, cens, servis, etc., etc., en Chablais. Ces partages furent faits « *in castro novo Allingii* » dans la maison desdits mariés Agnès d'Allinges et Jean de Ravais. Elle vivait encore à Thonon le dernier avril 1396, jour où Guillaume de Rovorée, son fils du premier lit, l'institua pour héritière universelle. (Voir ROVORÉE).

GUILLAUME testa le 19 mai 1382, instituant pour héritiers Pierre et Henri d'Allinges, ses cousins, mort avant 1386.

HUMBERT mort av. 1386.

(1) Il signa après Amédée de Blonay une charte donnée à l'abbaye d'Abondance l'an 1108 « *hec sunt nomina eorum principum qui testes interfuerunt* » Titre des archives de St-Maurice dans lequel, comme me l'a fait remarquer feu le savant M. de Gingins, ne se rencontre pas après « *principum* » le mot « *laicorum* » qui se trouve pourtant dans presque tous ceux qui ont cité cette charte. — *Princeps* est pris dans le sens de premier, principal et non de prince selon l'acception moderne de ce mot.

(2) Toutes les indications se rapportant à des fiefs dont je n'ai donné que quelques-unes jusqu'au XVIIe siècle pouvant étayer la généalogie, sont extraites du *Sommaire des fiefs*.

(3) Les généalogistes de la maison d'Allinges, notamment Dom Leyat, n'ont pas signalé ou remarqué des dates inconciliables aux degrés X et XI. Ainsi, le *Sommaire des fiefs* inféodation de l'an 1300, ne mentionne pas Henri fils de Guillaume. Une vieille copie de cette inféodation, annexée à un procès de la fin du même siècle (Arch. de Thuiset), nomme entre autres consentants, Mre Vullielme ou Guillaume fils de Guillaume et Isabelle relaissée de feu Henri (II), fils aussi dudit Guillaume, avec Raymond fils de la d^e Isabelle et dudit feu Henri. — Henri II était donc mort à cette époque, avant Juillet 1300. Pourtant son frère, Mre Guillaume mentionné ci-dessus, Chanoine de Genève, teste en 1317 et nomme pour héritiers pour la moitié de son hoirie Jean, Raymond et Henri, ses neveux fils de son frère Henri (II) et de Marguerite de Langin. On trouve encore sous la date du 16 août 1351. (Arch. Costa), un contrat d'assurance pour la dot de cette Marguerite de Langin. Pour essayer de tout concilier, on a marié cette Marguerite à un autre Henri (III), fils d'Henri II, et père d'Henri IV, qui épousa Guigonne de St-Jeoire et fut père, entre autres, d'un cinquième Henri. Tout cela est loin d'être clair et prouvé.—J'ai suivi la filiation donnée par les preuves de Malte qui doivent faire foi et pour le surplus je me déclare dans l'impossibilité de concilier ces faits. Il me semble nécessaire à la dignité d'un généalogiste consciencieux, de signaler les difficultés quand elles se présentent, et non de les éviter en les tournant. Je saisis cette occasion pour redire encore que je fais un ouvrage de bonne foi. Dix ans de laborieuses recherches sur un sujet donnent quelques droits de dire qu'on l'a approfondi. Mais il y a des limites à ce genre de travail, car comment reconstituer les chartes qui n'existent plus? Je me sers donc assez souvent de formules dubitatives parce que, quand les titres me manquent, rien ne doit les remplacer. Bien peu de mes lecteurs auront les loisirs ou la possibilité de vérifier mes assertions d'après les autorités que je cite à chaque pas. On doit donc s'en rapporter le plus souvent à ma probité. Voilà pourquoi, quand je doute, je veux faire partager ce doute; quand je ne sais pas, je veux le dire hautement: mais quand j'affirme, je veux pouvoir être cru sur parole.

(4) Il reçut le 21 avril 1346, investiture du château et seigneurie de Coudrée, à lui advenus par la mort de Pierre, *son neveu*, fils de feu Raymond d'Allinges. (Arch. de Cour.)

PREUVES

DE L'ANCIENNETÉ ET DES TILTRES HONORIFIQUES DE LA NOBLE MAISON D'ALINGE.

RICHARD D'ALINGE.

stoit en existance en l'année neuf centz neuf, qu'il donnat en eschange au Roy Conrad une ville appelée Magalosis contre d'autres possessions, ainsy que résulte dudit eschange tiré d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Maurice, de ladite année neuf centz neuf.

AYMON D'ALINGE, chevalier, seigneur d'Alinge, de Salvin, Bellerive, Servete et Coudré.

» Est le plus ancien duquel soit demeuré la mémoire, après ledit Richard d'Alinge. Ledit noble Aymon estoit vivant en l'année mille. Il laissa Aymon d'Alinge, son fils, lequel délaissat aussy un Aymon d'Alinge, troisième du nom (1), avec Raymond et Astolph. Ledit Aymon troisième, testat en l'an mille septante-trois, le treize des Kalandes ; par testament il ordonne à Aymon d'Alinge, quatrième du nom, son héritier, de payer tous les légats faicts par le seigneur Aymon d'Alinge, son père, et par le seigneur Aymon d'Alinge, son ayeul. Par le mesme testament il institue particulièrement Raymond, son fils, dans son chasteau de Salvagine, et Astolph dans celluy de Bellerive. Le testament est signé par Magnin et Soris, deuement scellé, ledit testament at esté faict dans le chasteau des Alinges. Le sus-nommé Raymond d'Alinge quittast son nom paternel pour prendre celluy de Salvin, à cause de son chasteau de Salvin, selon la coustume du temps que les seigneurs prenaient le nom de leurs terres. Est de luy qu'est descendu M. Boissieuz (2), premier président en la souveraine Chambre des comptes du Daulphiné. Vulson de la Colombière at inséré en abbrégé la descendance de Salvin dans son livre de la *Science héroïque* : Astolph d'Alinge, qui n'at point laissé de postérité de laquelle on aye connaissance. Ce susnommé Aymon IV laissat trois enfants, sçavoir : Girard, Anselme et Conod d'Alinge, de son mariage avec Raymonde de Gruière (fille de Vullierme) et de Catherine de Cossonay, au pays de Vaud. Ledit Anselme d'Alinge, chevalier, eust de grands différends avec les chanoines de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallay, pour raison de deux villages de la mesme province, dont il se mit en possession ; sçavoir : du village de Silvant et Octonel que lesdits chanoines disaient leur appartenir ; et ayant entrepris un voyage hors du païs, il y passat de ce monde en l'autre. Conod d'Alinge, chevalier, son frère, qui lui survéquit, prit la possession des mesmes villages, après le déces dudit Anselme, son frère, et en demeurast possesseur le reste de sa vie. Il n'y a point de mémoire qu'ils ayent laissé des enfants, ny qu'ils ayent esté mariés.

AYMON D'ALINGE, son fils, seigneur des mesmes terres.

AYMON D'ALINGE, son petit-fils, seigr des mesmes terres.

AYMON D'ALINGE, son rière petit-fils, quatrième de ce nom, aussy seigr des mesmes terres.

GIRARD D'ALINGE.

» Est seigneur d'Alinge, Bellerive, Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, etc. — Fust marié à Eméranciane de Rovoré, fillie de Gillibert de Rovoré et de l'Anne de Chignin, famillie très ancienne, de laquelle at esté sainct Anselme, évesque de Bellay. Il consentit à la fondation faicte par Humbert second, comte de Savoye, à Vuidoz, premier abbé de l'abbaye de Nostre-Dame-d'Auph, d'un territoire qui estoit dépendant de son fief ;

---

(1) Le tabellion a évidemment oublié d'ajouter ici « lequel délaissa aussi un Aymon d'Alinge, quatrième du nom, avec Raymond, etc. »

(2) Les généalogistes (et ce n'est pas la moindre des calamités inhérentes à leur ingrat métier) ont toujours à se tenir en garde pour ne pas confondre l'ivraie avec le bon grain. Il est maintenant historiquement reconnu que l'illustre président Denis de Salvaing de Boissieu joignait à ses éminentes qualités une imagination des plus fécondes à l'endroit des gloires de sa famille. Tous les livres du XVIIe et du XVIIIe siècle avaient tellement multiplié les fables répandues par Salvaing sous le couvert de Vulson de la Colombière et consorts ; le président avait jeté un tel éclat sur son nom, qu'il n'est pas surprenant que le marquis d'Allinges ait laissé dire que les Salvaing de Boissieu sortaient de sa maison depuis l'an 1102. Mais il est surprenant que les chevaliers délégués pour les preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges aient admis dans leurs archives l'autorité de Vulson, au lieu d'exiger, comme les ordonnances et leurs usages journaliers le voulaient, de bons titres authentiques. Tout homme, noble ou roturier, venant d'Adam, il est possible que Salvaing vienne d'Allinges ; mais on ne peut établir cette filiation sur la moindre pièce. La seule raison, et elle est puérile, est une vaine ressemblance de nom d'une ancienne terre de la maison d'Allinges avec le nom patronymique du seigneur de Boissieu. Raymond d'Allinges, fils d'Aymon III, fut institué par le testament de ce dernier (1073) en la seigneurie de Salvan *alias* Salvagine, Salvin ou Selvant. Cette seigneurie, usurpée par les d'Allinges sur l'abbaye de Saint-Maurice et réclamée vainement par celle-ci, fut réellement possédée par Raymond. Si Raymond avait eu des descendants, cette seigneurie leur serait échue en partage. Mais tout porte à présumer qu'il n'eut point d'enfants, car après lui, cette seigneurie fut possédée par Anselme d'Allinges, son neveu : puis par Cono, autre neveu de Raymond. Après la mort de Cono, le village de Salvan fut possédé par Girard ou Gérol, troisième neveu de Raymond. Finalement, ce Girard, pour terminer ses longues querelles avec l'abbaye de Saint-Maurice, finit par lui restituer Salvan, en en réservant la jouissance pour son fils Anselme, chanoine à ladite abbaye de Saint-Maurice, sa vie durant. Or, c'est précisément de ce Raymond, fils d'Aymon III, qui, presque certainement n'eut pas d'enfants, et certainement, s'il en eut, ne leur transmit pas la seigneurie de Salvan, que le président de Salvaing fait sortir sa famille, dont les trois premiers degrés après ce Raymond sont qualifiés dans sa généalogie de seigneurs de Salvaing, seigneurie qui ne leur appartint jamais : *ab uno disce omnes*. Quant à la donation faite par le marquis de Coudrée au président de Boissieu, « des lieux et places de l'ancien château de Salvaing, situé dans le Chablais à un quart de lieue du lac, » ce fut un acte de courtoisie non-seulement dans le fond, mais aussi dans la forme, car aucune carte, ancienne ou moderne, ne mentionne de localité de ce nom, en Chablais, où elle m'est complètement inconnue. Les personnes qui voudraient s'édifier à fond sur cette question, liront avec intérêt le curieux mémoire satyrique de Philibert Lebrun, exhumé de la Bibliothèque de Lyon, et publié par M. de Terrebasse à la suite de la *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président à la Chambre des Comptes de Dauphiné*, Lyon, Perrin, 1850, notamment aux pages 189, 90, 91.

laquelle fondation fust faicte sur la fin de l'onzième siècle. En voulant terminer les différents et controverses qu'il y avait eu entre Anselme et Conod d'Alinge, ses frères, avec les chanoines de l'abbaye de Saint-Maurice, au sujet des villages de Selvant et Octonel, dont il avait pris la possession après le déceds de ses frères, il remit lesdits villages auxdits chanoines, desquels il obtint qu'Anselme d'Alinge, son fils et chanoine de ladite abbaye, jouirait sa vie durant.

» Le mesme Girard d'Alinge fust un des tesmoins, avec Boson, son fils, de la donnation faicte par Guidod, préuost de l'abbaye de Saint-Maurice, à Herloin, prieur des chanoines réguliers de Nostre-Dame-d'Abondance, de l'église dudit lieu et de toute la vallée, le sixième des nones de may de l'année mil cent dix-huict. La qualité que ce tiltre ballie auxdits Girard et Boson d'Alinges (1) est remarquable. En voici les précises paroles : « *Hec sunt nomina laicorum principum* (2) *qui testes sunt : Amedeus de Bloniaco, Girardus de Alingio et Boso, filius ejus.* » — Il laissat six enfants, sçavoir : Anselme, Guy, Girard, Pierre, Boson et Amédée. Anselme d'Alinge, chanoine et chantre de l'abbaye de Saint-Maurice ; ledit Guy, second fils, a fait souche cy-après ; Girard d'Alinge mourut après l'an mille cent trente-deux ; ledit Pierre d'Alinge, après la mort dudit Girard, son frère, fust substitué au gouvernement des Allinges *[sic]* ; il fit quelques difficultés de consentir au relâchement des villages de Selvant et Octonel, qui auraient occasionés tant de troubles entre ses prédécesseurs et les chanoines de l'abbaye dudit Saint-Maurice ; mais enfin, ayant été surpris d'une maladie, prit une résolution de vuider ses mains desdits villages. Et, à cet effet, Pierre, premier du nom, archevesque de Tharantaise, fust prié, l'an mille cent trente-trois, de le venir veoir, et, en sa présence, en fit la rémission ; par son entremise fut conclue une parfaicte paix entre les parties. Ce Pierre d'Alinge estoit encore en vie l'an mil cent trente-sept, et l'un des principaux seigneurs et barons du prince Amed, comte de Savoye ; et cette qualité luy est baillié dans ce tiltre, par lequel ledit prince fist remettre au vénérablé Garin, évesque de Sion, certains villages rière son diocèse, et obligeat les habitants d'iceux de prester le serment de fidélité et le reconoistre pour leur souverain.

» Bozon d'Allinge. Le premier acte où il at paru c'est la donation faicte par Vuido, prévost de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallay, l'an mille cent et huict, à Herluin, prieur des chanoines réguliers de Nostre-Dame-d'Abondance, de laquelle il fust témoint avec Girard.

» L'an mille cent et vingt-quatre, il at suivy Aymon, comte de Genève, jusques à la ville de Seissel, choisie pour y estre faict accomodement entre ledit comte et Humbert de Grandmont, éveque de Genève. Quatre années après ou environ il fust tesmoint à la ratification que fit Amed, comte de Savoye, de la donnation faicte à Guérin, abbé d'Aulph, par Gauterin, seigneur d'Aix, d'une terre proche Cessens, en païs Albanois, comme se justifie par un tiltre qui est dans l'archyve d'Haute-Combe. Environ le mesme temps, le prince de Savoye balliat à l'église de Sion certains villages rière le Vallay ; l'acte de cette donnation porte qu'elle fut faicte « *Laudantibus fratribus » suis Renardo, Humberto, Guilliermo et baronibus suis Rodulpho de Fulciniaco, Bozono d'Alingio, Vul- » liermo de Bloniaco et multis aliis.* »

» Ledit Amédé d'Alinge, chevalier, fust présent avec Girard d'Alinge, son père, à la donnation faicte par Humbert, comte de Savoye, à Vuidoz, premier abbé de Nostre-Dame-d'Aulph, sur la fin de l'onzième siècle.

GUY D'ALINGE, second fils de Girard.

» Guy d'Alinge, seigneur de Bellerive, Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, chevalier. Son alliance fut avec Utilie de Granson, fillie de Guigonet de Granson et de Pétronille d'Estauayé ; duquel mariage sont issus Rodolphe d'Alinge, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Abondance, à laquelle il balliat les dimes de Cuzy ; Girod d'Alinge, qui suit cy-après, et encor Guy d'Alinge, qui prétast son consentement à la donnation faicte par Rodolphe d'Alinge, son frère, des susdites dimes de Cuzy à ladite abbaye d'Abondance, lequel Guy d'Alinge finit les différents que Pierre d'Alinge, son frère, et ses prédécesseurs avoient eus avec Messieurs les chanoines de Saint-Maurice, à l'arbitrage de l'archevesque de Tharantaise et des évesques de Sion, d'Aulph et de Maurienne, en l'année mille cent trente-neuf, première année du régne de l'Empereur Conrard ; et Guy d'Alinge fust présent trois ans après, lhorsque le prieur Hugues de Saint-Maurice et ses chanoines ballièrent en fied à Humbert de Pringis certaines terres rière le territoire de Lustry, au païs de Veaux,

» Environ l'an mille cent cinquante, Humbert, troisième du nom comte de Savoye, ayant, par un traicté faict avec l'abbé dudit Saint-Maurice, en présence de Pierre, archevêque de Tharantaise, engagé la justice de la vallée de Bagnes et d'Octiers, il balliat plusieurs de ses barons et des principaux seigneurs de la Cour en ostage pour l'observation d'icelluy, à sçavoir : Guy d'Alinge, Thiébaud de Vilette, Guillaume de la Tour et plusieurs autres. GUICH., *Preuves*, p. 41, éd. de Turin.

» L'an mille cent septante, divers seigneurs moyennèrent un accord entre Humbert, comte de Savoye, et Burquard, abbé d'Abondance, et son abbaye, à laquelle le prince remit libéralement tout ce qu'elle avoit acquis et pourrait acquérir rière le village de Laringe et autres lieux, et ce traicté est dans les preuves de l'histoire généalogique de Savoye, lequel finit comme s'ensuit : « *Ut tamen hec rata, illibataque firma stabilitate permaneant,* GUICH., *Preuves*, p. 42. » *nobilium virorum atque sublimium qui presto tunc erant et quorum consilio hec universa tractata sunt* » *atque perfecta, testimoniis astipulare et litteris assignare absque ambiguitate precepi, quorum ista sunt no-* » *mina : Vuacherius de Bloniaco, testis, Vulliermus de Festerna, testis, Giroldus de Baix, testis, Vuido de* » *Allingiis, testis, Bozo, vice comes de Augusta, testis, Falco de Concisa, testis, Hugo de Baix, testis, Poncius* » *de Conflans, testis, anno ab incarnatione Domini* M. C. L. XX., etc. »

GÉROLD D'ALINGE.

» Seigneur de Bellerive, de Coudré, Servete, Publier, Chevenes, les Choseaux, fils du sus-nommé Guy d'Alinge, estoit en existance environ mille cent soixante. Il fust fort libéral à l'endroit de l'abbaye de Nostre-Dame-d'Aulph, à l'exemple de ses prédécesseurs ; à laquelle il balliat, l'année mille cent nonante-trois, les dimes de Salvens et de Lullie au diocèse de Genève. Son alliance fut avec Sibille de Genève, laquelle se qualifioit de

---

(1) Dans ces preuves, le nom d'Alinges est indistinctement écrit avec ou sans s.

(2) Voyez le tableau généalogique, note n° 1, page 25.

?

VIFFRED.
Pr« du 29 juin 1449 le nommant juge mage de Savoie (Arch. de Cour.)

HUGUES ou GUIGUES, coseigr de Coudrée, ép. Guigonne, fille d'Antelme de Boège. Il mourut à Rhodes, en revenant de visiter les Lieux-Saints. Rodolphe, son frère, fut son héritier.

JEAN, mort en bas âge.

FRANÇOIS-BON l'aîné, écuyer du duc Louis, ép. Jeanne de Saint-Trivier. Il testa le 20 août 1509 (Arch. Costa) en faveur de Jean et Pierre, ses petits neveux.

MARIE-MANFRÉSIE dotée de 1,500 florins, mariée à Jean de Leya, chevr dont le fils Humbert fut substitué au testament de Guillaume d'Allinges, son oncle.

LOUIS, pronot. apostolique, channe et Comte de Lyon, reçu le 1er sept. 1463, prêta serment le 24 décembre même année, démissionnaire en 1471. Les preuves existent aux archives du Rhône ; elles remontent à son bisaïeul Henri.

XII. PIERRE, chevalier, dont l'ascendance est o

XIII. RODOLPHE, seigr de Coudrée, etc., etc. Louis, épousa en 1417 Isabelle, fille de Marie de St-Amour. Il était châtelain de de Montjoye en Faucigny en 1435 et 14 1426, pour son fief de Coudrée, testa le 22

XIV. GUILLAUME ou GUILLERMIN, seigr de Coudr telain de Montjoye après son père, am premier chambellan du duc de Savoie ; traité de Feurs. Reconnaissances féodales épousa Françoise, Dme de la Rochette, Ne Amédée du Vernay et non de Jean, prouvé notamment par la reconnaissanc Il testa le 5 avril 1475, elle, le 20 février

JEANNE, fille naturelle a 100 florins pour sa dot.

XV. JEAN, baron et seigr de Coudrée, etc., etc Montjoye, gouverneur et bailli du pa Payerne, etc., passa des reconnaissances les 1500, etc., etc. Épousa Guillermette Montfort, le 4 juin 1470 (Arch. Costa). octobre 1504 (Arch. Costa).

JEAN, dit de Montfort, héritier de Jean de Montfort, son grand-père, à charge de porter son nom et ses armes, baron de Coudrée, etc., etc. après la mort de son frère, auquel il était substitué, à la charge de faire porter à son second fils les armes pures et le nom d'Allinges ; épousa Marie, Dme de Grésyer en Chablais, fille de Claude de Langin. Il testa le 10 avril 1519 ; elle, le 21 mars 1540 (Arch. Costa). Voyez à propos de ce Jean l'article consacré à la famille THORENS.

XVI. PIERRE, dit l'Hermite, baron de Coudrée Coudrée le 6 juin 1545. Il testa à Martig Costa) partant pour les pays étrangers neveu François-Boniface et ne contracta

PERONNETTE dotée de 1,000 écus d'or par le testament de son père (n'est pas mentionnée en celui de sa mère), ép. 1° Ne Jean de Villette, seigr de la Couz ; 2° François, baron de Vallayse.

XVII. FRANÇOIS-BONIFACE D'ALLINGES, dit de drée, etc., etc., etc., grand châtelain de Montjoye, épousa, par contr. dot. Costa), Marguerite, fille de Humbert de lerens, dernière de cette maison, veuve Il reconnut avec son oncle Pierre le 6 Il testa le 7 décembre 1543 et vivait e 1er juin 1543 (Arch. Costa).

BERNARD (second fils), baron de Coudrée, après la mort de son frère, seigr du Colombier, etc., etc., épousa Françoise de Mionnax, Dme de Beauregard. Il testa le 23 août 1591, et vivait encore le 7 janv. 1612, jour où il reconnut pour Servette avec ses neveux Josué et Daniel.

MARIE à François de Gumoëns, seigneur du Bioley.

PERNETTE à Georges de Vidomne de Chaumont, seigr de Novery, contr. dot. du 13 avril 1559 (Arch. Morand).

XVIII. PIERRE, baron de Coudrée, etc., ép fille de l'avoyer de Berne. Il mourut

GEORGINE à François de Senarclens, seigr de Rosey, etc., au pays de Vaud.

ÉLISABETH : 1° à André de Pesme, seigr de St-Saphorin ; 2° à Abraham Maillard. A dû épouser aussi Ne Jean de Martin, puisque Isaac, dans son testament, lègue à Humbert, Henry et Péronne, enfants dudit feu Ne Jean, et d'Élisabeth, sa sœur, 300 florins.

ISAAC, Bon de Coudrée, etc., etc., épousa : 1° Péronne Métral d'Arufens ; 2° Catherine Jacquemin, le 18 août 1651. Il testa le 14 janvier 1654. Mort sans lignée.

ESTHER, épousa Ne Jean de Budé, seigr de Verace. (Voyez BUDÉ.)

FRANÇOIS, dit de Montfort, gentilhomme de la Chambre, colonel de 1,000 hommes de pied, mort sans lignée ap. 1550.

XIX. JOSUÉ, baron de Laringe, etc., etc., de Claude de Varax, seigr de Châtel par acte du 12 juillet 1617. Il testa 23 août 1677.

MARIE, religieuse Annonciade à Chambéry, contrat d'entrée en religion du 6 mai 1656.

CLAUDINE-ESTHER, religieuse ursuline.

ISAAC avait une compagnie franche au service du roi de France. Il mourut à Calais, sans avoir contracté mariage.

AIMÉE à Guillaume de Varax, comte de Neuvecelle. Acte du 2 fév. 1644.

XX. JACQUES, marquis de Coudrée (Erect Langin et de l'Heuille, etc., etc., armées de S. A. R., épousa par acte Malte, disent 24) (Arch. Costa), Henr fille d'Illre seigr Louis et d'Adrienne mars 1694 ; elle, le 26 septembre 166

JEAN-AMÉDÉE, abbé de St-Bénigne, prieur de Chindrieux, testa le 20 octobre 1729 (Arch. Costa), en faveur du comte d'Apremont, faisant des legs à Louis-Hyacinthe et Augustin d'Allinges, ses neveux. Il était chancelier de l'ordre de l'Annonciade, et mourut le 21 mai 1741, selon Grillet.

AMÉ-MAURICE était fils aîné. Mort en bas âge avant le testament de son père.

XXI. S. EX. MARIE-JOSEPH, marquis de Co vertu du testament de François-Emm de Lullin) (1), etc., etc., etc., chevr nonciade, Cornette blanche de la no tre de la maison du Roi, chevalier gr commandeur de St-Victor, gouverneu dinaire aux Cours de Vienne, Londr lieutenant général du duché de Sa 1660, épousa (acte du 20 sept. 1677 champs, fille de Nicolas, baron de J des Comptes. Il testa le 16 février 17 (Arch. Costa).

CLAUDINE, bapt. le 21 déc. 1680 (Reg. Par. de St-Léger).

LOUIS-HYACINTHE né le 11 octob. 1703, chev. de Malte en décemb. 1717. Fait ses preuves de 32 quartiers et fait insérer dans les arch. de l'Ordre sa généalogie depuis 909. Ce sont ces preuves qui sont reproduites. Il testa à Turin le 27 fév. 1768.

S. EX. FRANÇOIS-LOUIS-EMMANUEL, comte d'Apremont, bapt. le 29 juin 1682 (R. P. de St-Léger), chev. Grand-croix et commandeur des SS. M. et Laz. ; lieutenant général, gouverneur de la ville et comté de Nice, général des galères, commandant général de l'armée du roi de Sardaigne en Lombardie, etc., etc. Testa le 22 fév. 1743 en faveur de Louis-Hyacinthe, son frère, et mourut quelques jours après des blessures reçues à la bataille de Camposanto. — Voyez dans Grillet l'article qui lui est consacré.

AUGUSTIN, né le 2 mai 1701 (R. P. de St-Léger), abbé de Lunel. Testa le 16 août 1760.

XXII. JACQUES, marquis de Coudrée, etc., le 17 octobre 1679 (Reg. Par. de S du 18 juill. 1716, marié le 21 (R. P. père, fille de François-Joseph Marée et de Françoise de Lucinge. Il tes 1720, chevalier de justice des SS. M du corps.

JOSEPHTE, bapt. le 24 fév. 1720 (R. P. de Saint-Léger), morte en bas âge.

POLYXÈNE CHARLOTTE, née le 20 mars 1728, fit un codicille le 15 septemb. 1759, morte à Chambéry le 7 germinal an XIII.

VICTOR-AMÉ-MARIE, né le 29 octob. 1729. Cérém. baptism. du 11 nov. 1730 (Reg. Par. de St-Léger).

JOSEPHTE-MARIE-THÉRÈSE, née le 25 fév. 1731 (Reg. Par. de St-Léger), morte dix jours après.

MARIE-FRANÇOISE, née le 25 fév. 1732, mariée à Pierre-Balthazard de Mareste, cte de Rochefort, par acte du 30 juin 1745.

XXIII. JOACHIM-JOSEPH, marquis de Coudr né le 24 juill. 1735, épousa Mariann Germain, sœur de Mgr la comtesse

XXIV. FRANÇOIS-JOSEPH PROSPER-GAÉTAN le 6, cérém. baptism. du 19 décem Saint-Léger), dernier du nom, che et Laz. ; brigadier général honorai reine Clotilde la Sainte. Il mourut Ses biens sont passés à ses cousi comte Charles Duc et Mgr la co M. le marquis Alfieri de Sostegno comte Giriodi de Monasterolo ont tesse Ricci, leur tante, et de M. le

lance est consigné au 1er tableau.

, etc., etc., conseiller du prince
, fille de Henri de Menthon et de
âtelain du château et mandement
436 et 1440. Il reconnut, le 2 août
Testa le 22 mars 1441 (Arch. Costa.)

FRANÇOISE
à André de Beaumont
seigr d'Autichamp, en
Dauphiné.

de Coudrée, etc., etc., etc., châ-
père, ambassadeur en Aragon et
Savoie; jura en 1455 l'observ. du
es féodales de 1447-1469, etc., etc.,
a Rochette en Chablais, fille de
de Jean, comme le dit Leyat :
onnaissance du 11 septemb. 1469.
20 février 1473 (Arch. Costa).

FRANÇOIS BON le jeune : on croit qu'il n'a pas été marié.

PHILIPPINE à Petremand de Chevron, vidomne de Syon, sénéchal du Valais. Elle teste le 2 février 1475 en faveur de Guillaume-François Bon, et Louis, ses frères (Arch. Costa).

FRANÇOISE destinée au cloître.

JACQUEMETTE à Guillaume de Chalant, dont le fils Humbert est substitué au testament de Guillaume d'Allinges, son oncle.

Renoncent pour eux et leurs biens saisis depuis St-Ginolph, au sommet du mont de Joux, et en Val d'Aoste Mort sans alliance.

MARIE, fille de Jean de Lavs, seigr de Meximieux en Bombes, dont le petit-fils Lambert fut reçu chan. et comte de Lyon le 20 août 1539 (Arch. du Rhône)

, etc., etc., etc., etc., châtelain de
lli du pays de Vaud, avoyer de
naissances les 12 avril 1499, 15 juil-
illermette, fille de Jean, seigr de
Costa). Il testa le 16 et elle le 17

ANNE, à Charles, fils de Claude de Menthon, seigr de Montrottier, Grésy, Pontverre, etc.

e Coudrée, etc., etc., reconnut pour
à Martigny le 17 nov. 1539 (Arch.
étrangers. Il nomma héritier son
contracta point d'alliance.

FRANÇOISE épousa François, fils de Guy de Baleyson, seigr de Beauregard, par acte du 2 déc. 1503 (Arch. Costa).

, dit de Montfort, baron de Cou-
châtelain du château et mandement
ntr. dot. du 27 juill. 1535 (Arch.
mbert de Collombier, seigr de Vuil-
n, veuve de Georges de Confignon.
rre le 6 juin 1545, etc., etc., etc.
vivait encore en 1572. Elle testa le

etc., épousa Élisabeth Naiguely,
mourut sans lignée après l'an 1550.

ANTOINE, baron de Larringe, seigr de Langin, etc., capitaine de cavalerie au service de France sous Charles IX, épousa Esther, fille de François d'Haraucourt, baron dudit lieu et autres places au duché de Lorraine, et de Barbe de Ludres, par acte du 1er décemb. 1577 (Arch. Costa). Il n'était pas encore né à l'époque du testament de son père. Vendit la coseigrie d'Arbusigny à Sébastien de Montvuagnard, le 23 fév. 1589 (Arch. de l'anc. Intend. de Thonon).

CLAUDE, bâtard, mentionné au testament de son père.

etc., épousa Louise Pernette, fille
Châtel et de Charlotte de Vignod,
Il testa le 30 août 1635, elle, le

DANIEL, cornette des gentilhommes archers de la garde du duc Charles-Emmanuel. Mort sans avoir été marié.

NICOLARDE à Ne Marc de Pougny de Sergier, du pays de Gex, mariés le 24 août 1596 (Arch. Costa).

(Erect du 24 fév. 1655), comte de
etc., lieutenant général dans les
sur acte du 4 juin 1655 (Preuves de
), Henriette de la Chambre-Seyssel,
Louis Adrienne de Grammont. Il testa le 24
bre 1664 (Arch. Costa).

ÉLISABETH, morte sans alliance.

CATHERINE, religieuse Bernardine.

BÉATRIX, religieuse Bernardine, selon une version. Elle ép. Ne François-Joseph de Gerbaix de Sonnaz, et en eut des enfants 1622-1673 (Maché. Lémenc.).

MARGUERITE, morte sans alliance.

de Coudrée, marquis de Lullin (en
s-Emmanuel de Faucher, marquis
chev de l'Ordre Suprême de l'An-
la noblesse de Savoie, grand mai-
alier grand-croix des SS. M. et Laz.,
verneur des princes, envoyé extraor-
Londres et Paris, ministre d'État,
de Savoie, etc., etc., né le 6 août
1677. Arch. Costa) Françoise Des-
n de Juyfs, président de la Chambre
rier 1736; elle, le 30 septemb. 1723

FRANÇOIS, chevalier des SS. M. et Lazare, colonel du régiment des dragons du roi, né le 2 fév. 1633. Testa le 3 avril 1726 en faveur de son frère Joseph-Marie.

LOUISE, cérém. baptis. du 16 fév. 1669 (Reg. Par. de St-Léger), chanoinesse à Remiremont. Testa le 7 août 1726.

(1) Voir FAUCHER et LA CHAMBRE-SEYSSEL, pour la transmission du nom de la Chambre-Seyssel.

, etc., etc., etc., etc., né et bapt.
de St-Léger), épousa (Contr. dot.
(R. P. de Maché), Marguerite Pros-
Maréchal de Duing de la Valdisère,
Il testa le 23 août 1753. Il était en
SS. M. et L., et cornette des gardes

NANON, bapt. le 2 août 1689 (R. P. de St-Léger).

MARIE-THÉRÈSE, née le 15 juillet 1687, à Jean-François de Rochette, comte de Scionzier, le 16 oct. 1707; morte le 25 mai 1763 (R. P. d'Annecy).

ANNE-MARIE, bapt. le 9 décemb. 1697, épousa : 1° le 26 fév. 1718 (R. P. de St-Léger), Jean-Baptiste Costa, marquis de Beauregard et St-Genix, etc., etc.; 2° le 30 juin 1723, Charles-Gaspard Bernard Granery, marquis de la Roche (Reg. Par. de St-Léger).

MARIE, bapt. le 6 mars 1686 (R. P. de St-Léger), mariée le 6 sept. 1702 (Arch. Blonay), à Claude de Blonay, baron d'Avise, etc., etc., fils de Claude et de Claudine d'Oncieu. Elle testa, étant veuve, le 11 octob. 1753 (Arch. Blonay).

MADELEINE, bapt. le 5 déc. 1684 (Reg. Par. de St-Léger).

LOUISE-ALEXIS, bapt. le 5 nov. 1678 (R. P. de St-Léger), visitandine à Chambéry; *Super.*

Coudrée, Lullin, Ternier, etc., etc.,
Marianne, fille du marquis de Saint-
ntesse Duc.

JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-XAVIER, né le 12 mars 1734. Mort dans le mois d'octobre suivant.

JOSEPHTE-FRANÇOISE, née le 29 avril 1742 (Reg. par. de St-Léger).

MARIE-ANNE, née le 15 mars 1727, épousa : 1° le 23 nov. 1758 (R. P. de St-Léger) Jean-Etienne Montanaro, comte de Vianzino, fils de S. Exc. Jean-François; 2° le comte Louis d'Hallot des Hayes, vice-roi de Sardaigne.

ÉTAN, né le 4 décembre 1761, bapt.
écemb., même année (Reg. Par. de
, chevalier grand-croix des SS. M.
noraire de cavalerie, écuyer de la
ourut *ab intestat*, le 26 février 1840.
cousins germains survivants, M. le
la comtesse Ricci de Saint-Paul.
tegno, le comte Moffa de Lisio et le
ont hérité ensuite de Mme la com-
. le comte Duc, leur oncle.

comtesse de Genève, comme il appert par son sceau attaché aux lettres d'infeudation, par elle faictes à un Pierre de Concise, d'une dime, rière le village de Fraye. Ladite Sibille, par la conférance et la suite du temps, se trouve estre fillie d'Amed, premier du nom, comte de Genève; il eut de ce mariage Henry d'Alinge, qui a continué la postérité, et Bozon d'Alinge.

» L'an mille deux cents treize, Sibille, mère de Bozon, fit l'infeudation sus-énoncée et, l'année suivante, il balliat son aggréement avec sadite mère et Henry d'Alinge, son frère, à un traicté qu'avait faict Girod d'Alinge, son père, avec l'abbaye de Nostre-Dame-d'Abondance, et Bozon, après la mort de son père, se départit, en compagnie d'Henry d'Alinge, son frère, et de Sibille, sa mère, de diverses possessions par eux prétendues, en faveur de l'abbaye de Nostre-Dame-d'Aulph, l'année mille deux cents dix-huit, amplement désigné dans l'acte qui fust faict et auquel Aymon, évesque de Genève, fit apposer son seau pour plus grande assurance dudit département.

HENRY D'ALINGE. » Henry d'Alinge, seigneur de Bellerive, Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, chevalier, l'an mille deux cents vingt-neuf fit un traicté avec Pierre, abbé d'Aulph, à l'arbitrage de Rodolphe de Saint-Joyre, parent dudit Henry d'Alinge, et pour le rendre plus stable, Aymon, évesque de Genève, fist apposer son seau. Son alliance fut avec dame Béatrice de Greizier, fillie de Vullierme de Greizier, frère de Rodolphe de Greizier, tous deux enfants de Rodolphe de Foussigny, surnommé Allemand, et d'Agnès de Montmayeur. En mille deux cent trente quatre il pretast serment avec d'autres gentilshommes pour l'observation du traicté faict entre Amed, comte de Savoye, et Aymon de Savoye, son frère, touchant son appanage. (Wurstemb.Doc.96.) En mille deux cents trente-sept ladicte Béatrice de Greizier, vefve dudit Henry d'Alinge, fit une donnation à l'abbaye de Nostre-Dame-d'Abondance, de demy muits de froment et autant d'avoine et de tous ses droits au village de Trossy. En mille deux cent quarante-cinq, (Wurstemb.Doc.188) ladite dame Béatrice de Greizier, avec ses enfants, prirent en fied franc, de Pierre de Savoye, seigneur de Foussigny, tout ce qu'ils avaient à Jussy et à Marclaz. Du mariage dudit Henry d'Alinge avec ladite Beatrice de Greizier en sont nés plusieurs enfants; le premier fut Guillaume d'Alinge, qui suit.

GUILLAUME D'ALINGE. » Ledit Guillaume d'Alinge, seigneur de Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, baillif de Genevois, vidame et gouverneur du chasteau de l'Isle de Genève, estant survenu une guerre, l'an mille deux cents soixante huit, entre Philippe, comte de Savoye, et Guy, dauphin, seigneur de Foussigny, sur la moitié de la prétention de la ville de Thonon, Marguerite, reine de France, procurat de mettre la paix entre ces deux princes, par la négociation d'Aymon, évesque de Genève; il y eut des trèves entre eux arrestées, dont les conservateurs furent Guillaume d'Alinge et le seigneur de Langin; les cautions, de la part dudit comte, furent ce mesme Guillaume d'Alinge, Richard de Doin et plusieurs autres grands seigneurs. En mille trois cents, Guillaume d'Alinge fit une donnation à Amed de Savoye de sa maison forte de Coudré, avec ses appartenances, comm'aussy tout ce qu'il avoit dans la chastellainie de Nernier, et autres choses amplement désignées dans ledit acte de donnation. Et, en même temps, ledit prince cédast et balliat audit Guillaume d'Alinge les mesmes choses contenues en la susdite donnation en fied et augmentation d'autre fied, que tenoit de luy ledit Guillaume d'Alinge, avec pact exprès qu'il luy seroit permis de construire une ou plusieurs maisons fortes dans toute l'estendue dudit fied, acte passé à Genève dans le verger du couvent des frères Prescheurs, en présence de Philippe de Savoie, de Guillaume de Montbel, d'Hugues de la Rochette et autres chevaliers, et messire Nicolas de Saint-Germain, messire Thomas Dupont, docteurs ez droicts. Ledit acte de donnation est reçu par le notaire de Mercato et deuement scellé par authorité du seigneur comte de Savoye. L'alliance dudit Guillaume d'Alinge fust avec Marie de Balaison, fillie de Pierre; duquel mariage sont nés Henry d'Alinge, Guillaume d'Alinge, chanoine, Jean et Jacquemet d'Alinge; ledit Guillaume disposat en faveur de Jacquemet, son frère.

HENRY D'ALINGE. » Ledit Henry (1) d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, Servete, Publier, Chevenoz et les Choseaux, a esté marié à demoiselle Isabelle de Chastillion, et de son mariage sont nés Henry et Jean d'Alinge; ledit Jean testa, en mille trois centz vingt-trois, en faveur dudit Henry d'Alinge, son frère.

HENRY D'ALINGE. » Ledit Henry d'Alinge second (2), chevalier, seigneur de Coudrée, Servete, Publier, Chevenoz et les Choseaux, fit alliance avec demoiselle Guigonne de Saint-Joyre, fillie de Rodolphe de Saint-Joyre et de Gertrude de la Fléchère. Il fit hommage, en l'année mil trois cents? (3) des biens qu'il possédait au mandement de Balaison; il fit son testament l'an mil trois centz septante-deux, et laissa plusieurs enfants, le premier s'appelle Pierre d'Alinge.

PIERRE D'ALINGE. » Ledit Pierre d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, Seruete, Publier, Chevenes et les Choseaux, fit son traicté de mariage, le neufvième octobre mille trois centz huictante quatre, avec Bonne, fillie de Galois de Viry, chevalier. Ladite Bonne avait pour ayeule maternelle Jeanne de Savoye, fillie légitime de Philippe de Savoye, prince de Piedmont et de la Morée. Ledit Pierre d'Alinge fust de la suite d'Amed, comte de Savoye, en son voyage de Flandre, l'an mil trois centz huictante trois, avec plusieurs autres seigneurs de Savoye, qui tous se trouvèrent au siège de Bourg-Bourg en Flandre, et tous se signalèrent en divers combats pendant ledit siège. Il laissa Rodolphe et Hugues d'Alinge; ledit Hugues, revenant de la Terre-Sainte, mourut en l'Isle de Rhodes, en l'an mille quatre centz vingt-quatre, et par son testament faict audit lieu il fist héritier Rodolphe, son frère.

RODOLPHE D'ALINGE. » Ledit Rodolphe d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, Servete, Publier, Chevenes et les Choseaux, Saint-Martin-du-Chesne, au païs de Veaux, Laringe, et conseiller de Louis, prince de Piedmont et comte de Genève. Il se trouva présent quand Amed, duc de Savoye, régla les différents entre ses officiers et ceux de l'archevesque de Tharantaise, des évesques de Bellay, de Maurienne et d'Aouste. Quelque temps après, luy estant survenu un différent avec l'abbé de Saint-Maurice en Vallay, pour raison d'une donnation qui luy avait esté faicte de plusieurs biens,

---

(1) En remontant la filiation en marge, on voit que ce Henri est Henri II.
(2) Il est évident que c'est une erreur de rédaction : c'est troisième qu'il faut lire.
(3) Cette date est inexacte.

partie desquels estoient du fied de ladite abbaye, Louis de Savoye, comte de Genêve, s'entremist pour assoupir tels différents, et pour cest effet en escrivit à l'abbé dudit lieu : la lettre est dattée à Thonon, du treize avril mille quatre centz trente-trois.

» L'an suivant, il fust présent quand, le septiesme de novembre, Amed, duc de Savoye, balliat à Louis de Savoye, son fils, le tiltre de prince de Piedmont, avec la lieutenance de tous ses Estats. L'an mille quatre centz trente-six, ledit prince de Piedmond, lieutenant général d'Amed, duc de Savoye, son père, créa et establit chastellain du chasteau, ville, mandement de Montjoye, ledit Rodolphe d'Alinge son conseiller, en considération de la fidélité et des grands soins qu'il avoit toujours témoigné à son service.

» L'an mille quatre centz quarante, le mesme prince ayant succédé à son père, esleu pape au concile de Basle, fit suspendre le gage de tous les chastellains ; cela balliat occasion audit Rodolphe d'Alinge de recourir à Philippe de Savoye, comte de Genèvois, baron de Foussigny, Beaufort, Ugine et Gourdans, pour le payement de son gage, ce que ledit prince luy accorda par lettres datées à Thonon le seize avril année susdite.

» Comme la charge de chastellain du prince a tousjours esté en très grande considération dans les Estats de la royale maison de Savoye, Monsieur Capré, maistre et auditeur des comptes audit Savoye, en rapporte des pertinentes preuves en son *Traicté historique* de ladite chambre, partie seconde, chapitre troisième, comme s'ensuit :

« Les chastelains estoient donc deçà et delà les monts, gouverneurs des chasteaux, terres et places du domaine,
» et convoquoient les nobles et les roturiers aux occasions de la guerre et d'autres services importans. Ils faisoient
» aussi la recepte de tous les revenus desdits chasteaux et places, en sorte que ces offices estoient possédés
» par les gentilshommes des principales familles, riches seigneurs, pour répondre au souverain des rentes de
» son domaine; outre qu'alors n'y ayant point d'imposts establis, le patrimoine qui servoit pour l'entretien du prince,
» estoit confié à la noblesse, laquelle ne possédoit pas encore tant de fiefs ny de seigneuries, et partant ces charges
» estoient importantes au service de l'Estat. Ainsi, Humbert Mareschal fut chastelain de Montmeilant, l'an 1242;
» Humbert de la Sale, chastelain de Chambéry, l'an 1314; Pierre Mareschal, chastelain de Suze, l'an 1315;
» Antelmet de Chignin, chastelain de Saint-Rambert, l'an 1340, maison très ancienne en Savoye, de laquelle
» estoit sorty saint Antelme, évesque de Bellay, l'an 1165; Louys de Rivoyre, chastelain de Montcalier, l'an 1345;
» Aymon de Chalant, chastelain de Tharantaise, l'an 1355; Humbert, bastard de Savoye, seigneur d'Arvillards,
» chastelain de Tharantaise, l'année après; Aymonet Proane, chastelain de Maurienne, l'an 1359; Boniface
» Chalant, mareschal de Savoye, chastelain du chasteau de Chambéry, l'an 1410; Jean de Compey, seigneur de
» Thorenc, chastelain de la Roche, l'an 1442; Aymé de Viry, chastelain de Clermont, l'an 1458; Jean de Sales
» chastelain de la Roche, l'an 1483; Philibert de Monthouz, chastelain d'Annicy, l'an 1458; Jacques de Chalant,
» grand chastelain de Baugé, l'an 1478; George de Menthon, chastelain du mandement de Beaufort, l'an 1504;
» et, finalement, Jean, troisième du nom, comte de la Chambre, grand chastelain de Tharantaise, l'an 1518. J'en
» pourrois nommer une fois autant d'autres familles qui ont eu semblable charge. Le mesme usage a esté long-
» temps delà les monts, où des seigneurs de très ancienne noblesse ont fait la charge de chastelain, comme Richard
» de Luzerne, qui estoit chastelain de Pignerol, en 1246; Humbert de Rivalte, chastelain de Montcalier, l'an 1272;
» Boniface de Saint-Martin de Rivarol, (maison yssue des anciens marquis d'Yvrée, rois d'Italie), chastelain de
» Padoue; Henry de Saint-Martin-de-Rivarol, chastelain de Quiers, l'an 1318, ainsi que Martin de Saint-Martin-
» d'Aglié; Guy, Antoine et Estienne succédèrent au mesme employ, ez années 1371, 1376, 1389, 1417, et que Henry
» de Saint-Martin-d'Aglié fust aussi chastelain de Montcalier, l'an 1416. Sans faire le détail de plusieurs autres. »

» Jusques icy sont les paroles dudit autheur, touchant la condition et l'autorité des chastelains choisis par le Souverain, après lequel il est à remarquer qu'au duché de Chablais le prince y avait aussi ses chastellains. Aymard de Seissel estoit chastelain d'Evian et de Festerne, l'an 1347; Lancelot de Chastillion, chastelain de Thonon et d'Alinge, l'an 1347; Amédée de Chaland, chastellain de Thonon et d'Alinge, l'an 1417.

» Ledit Rodolphe fit alliance avec demoiselle Isabelle de Menthon, fillie d'Henry de Menthon et de Marie de St-Amour; les enfants du susdit Rodolphe d'Alinge furent Guillaume d'Alinge; François-Bon d'Alinge, escuyer de Louis duc de Savoye, baron de Laringe; Louis d'Alinge, qui fut chanoine et comte de Lyon, en l'année 1463, et fust reçu à ses preuves de noblesse pour estre reçu à laditte chanoinie, le 1er octobre, en plein chapitre, ainsi qu'il résulte du procès-verbal tiré des registres des actes capitulaires de l'église de Saint-Jean de Lyon, expédié par le sieur Guillaumon, secrettaire du chapitre, et par luy signé. Ceux qui déposèrent de sa noblesse furent Antelme, seigneur de Miolans; Jean de Compey, seigneur de Thorens; Nicoud de Menthon, seigneur de Montrotier; Jean de Varax, chevalier de l'ordre de Hiérusalem; Bernard de Menthon; Antoine de Saleneuve; Louis, seigneur de Vaucher, et Claude Berger.

GUILLAUME D'ALINGE.

» Est seigneur de Coudré, Publier, Chevenoz, les Choseaux, Saint-Martin, du Chesne, au païs de Vaux, la Rochette en Chablais, conseiller de Louis duc de Savoye, et de Louis de Savoye, roy de Chipre; fut confirmé en l'office de chastellain du chasteau, ville et mandement de Montjoye, qui avait vaqué par le décès de Rodolphe d'Alinge, son père, par lettres et patentes de Philippe de Savoye, dattées à Genève le neufvième avril 1441. Le mesme Guillaume d'Alinge fust l'un des 200 gentilshommes chefs d'hostel, qui jurèrent, l'année 1455, l'observation du traicté faict l'an 1452, entre Charles, roy de France, et Louis, duc de Savoye. Il fust nommé par Louis duc de Savoye, pour ambassadeur au Roy d'Aragon, pour luy demander du secours pour rentrer dans le Royaume de Chypre, usurpé à la reine Charlotte; les patentes, du quinzième février 1462. Son alliance fust avec demoiselle ....., fillie de Jean du Vernay (1), vidame et gouverneur du chasteau de l'Isle de la ville de Genève, Maréchal

(1) Voyez la Généalogie, IIe Tableau, article correspondant.

de Savoye et chevalier de l'ordre, lieutenant général de Bresse, il testa le 5 avril 1475, par lequel il institua Jean d'Alinge, son fils.

JEAN D'ALINGE. » Baron de Coudré et de Laringe, seigneur de la Rochette en Chablais, Publier, Chevenoz, les Choseaux, Saint-Martin du Chesne, au païs de Vaux, Montfort en Genevois, la Cour, Boisy, conseiller et chambellan de Charles huictième, Roy de France, et de Charles, duc de Savoye, gouverneur et ballif de la baronnie de Vaux, advouiez de Payerne; obtienct des lettres patentes par lesquelles Charles, duc de Savoye, le 26 aoust 1483 le créa pour son ballif et gouverneur du païs et baronie de Vaux, chastellain d'Yverdun et advouyer de Payerne. Et, après le décès de Charles, duc de Savoye, Blanche de Montferrat, duchesse de Savoye, sa relaissée, mère et tutrice de Charles, et Jean Amédé, son fils, duc de Savoye, establit de nouveau ledit Jean d'Alinge, par patentes du 26 may 1490, pour gouverneur et ballif de la baronie de Vaux, chastelain de Moudon et advouyer de Payerne; et, deux jours après, par autres lettres patentes, elle luy accordast une pension pour pouvoir supporter plus facilement et avec plus d'esclat ces emplois, et aussi en considération des services rendus à feu Charles, duc de Savoye, son mary et à ses prédécesseurs. Dans la mesme année, Charles huictiesme, Roy de France, ayant créé ledit Jean d'Alinge son conseiller et chambellan, il luy octroyast une lettre aux Vénitiens pour luy procurer un recouvrement de ce que Guillaume d'Alinge, son père, avoit perdu sur mer, lorsque quelques vaisseaux des Vénitiens assaillirent ceux qui conduisaient Charlotte, reine de Chypre, venant en Italie, et à la suite de laquelle Reine, Guillaume d'Alinge estoit. Lesdites lettres données à Orléans le dernier du mois d'aoust, et deuement signées, en l'année 1492.

» Et le 14 janvier, Blanche de Montferrat, duchesse de Savoye, tutrice de Charles-Jean-Amédé, son fils, duc de Savoye, confirma, en faveur dudit Jean d'Alinge, seigneur de Coudré, l'office de chastellain du chasteau, ville et mandement de Montjoye, par lettres patentes dudit jour en 1496. Philippe de Savoye ayant succédé au duché de Savoye, par le décès de Charles-Jean-Amed, son nepveu, duc de Savoye, confirmast l'establissement faict par Blanche, duchesse de Savoye, de la chastellainie de Montjoye, par ses lettres datées à Thurin, le 14 may année susdite. La mesme charge fust successivement confirmée audit seigneur de Coudré par Phylibert, duc de Savoye, et, après luy, Charles, duc de Savoye, enfants dudit Philippe, par lettres du 15 novembre 1497, et, par lettres du 26 septembre 1504, Phylibert, duc de Savoye, ayant égard aux longs et fidèles services rendus à ses sérénissimes prédécesseurs et à luy-même, par Jean d'Alinge, seigneur de Coudré, le voulut reconoistre d'une pension annuelle, par ses lettres patentes datées à Genève le 8 février 1500.

» Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoye, estant informée comme les princes de la royale maison de Savoye, notamment Phylibert, duc de Savoye, son feu mary, avoit estably Jean d'Alinge, seigneur de Coudré, grand chastellain, elle le confirmast dans ses charges par lettres patentes du 5 septembre 1505. — Son alliance fust avec Guillaumete de Montfort, fillie de Jean de Montfort et de Mie de Compey, en l'année 1470. Le testament dudit noble Jean d'Alinge est du 16 octobre 1504, dans lequel il institue Pierre d'Alinge et Jean d'Alinge, baron de Laringe, seigneur de Langin, Montfort et Servete.

JEAN D'ALINGE. » Baron de Laringe et de Langin, fit alliance avec Marie de Langin, fillie de Claude de Langin et de Louise de la Pallud, niepce de Louis de la Pallud, cardinal, l'un des grands personnages de son siècle. Ledit noble Jean d'Alinge testa le 10 avril 1519 et fit son héritier François-Boniface d'Alinge, son fils.

FRANÇOIS-BONIFACE D'ALINGE. » Baron de Laringe, de Coudré et du Chastellard en Suisse, seigneur de Langin, Greizier et la Rochette en Chablais, Publier, Chevenes, les Choseaux, Servete, Lacour, Montfort en Genevois, Boisy, Balaizon, Salvin, Vullieran, Colombier, Artau, Romaney, Saint-Saphorin, Préverange, Saint-Martin; conseigneur d'Yverdun, de Perrois et de la Val-d'Ily. Par patentes de Philippe de Savoye, duc de Nemours, comte de Genevois, baron de Foussigny, du 7e décembre 1531, lequel considérant l'illustre naissance, prudence, expérience et autres vertus de ce François-Boniface d'Alinge, seigneur de Montfort, le créa, constitua et députa grand chastellain du chasteau, ville et mandement de Montjoye. Du mesme jour et an, le mesme prince créa et constitua ledit François d'Alinge, seigneur de Montfort, grand ballif du comté de Génevois et de toutes ses appartenances, avec les prééminences, prérogatives, commodités, immunités et honneurs accoustumés. L'autheur du *Pourpris historique de la maison de Sales*, dit que l'an 1563, du mois de mars, Pierre de Malliard, baron du Bouchet, gouverneur de Savoye, balliat des mémoires d'Emmanuel, duc de Savoye, au seigneur de Boisy, aux fins d'aller aux seigneurs du canton de Berne, et au seigneur de Coudré pour luy représenter les bons services rendus à la couronne de Savoye par ses prédécesseurs et ancêtres, et l'induire à traicter de la restitution des païs de Vaux, de Chablais et partie du païs de Génevois. Sa femme fust Marguerite de Colombier, dernière de cette maison déjà illustre au temps de Rodolphe, dernier Roy de Bourgogne, qui balliat à Vuidon, fils de Martin de Colombier, l'investiture de divers biens rière le territoire de Vevay. Les lettres de cette investiture sont dans les archives de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallay. Et de ce mariage sont nés Pierre d'Alinge, baron de Coudré, fils aîné, décédé sans enfants, et Bernard d'Alinge, baron de Coudré, et Antoine d'Alinge, baron de Laringe.

BERNARD D'ALINGE. » Ledit noble Bernard d'Alinge, baron de Coudré, seigneur de Servete et de Colombier, espousa demoiselle Françoise de Mionnax, en l'année 1610; dont il eut Isaac d'Alinge, qui mourut sans enfants. Ledit Bernard passa recognoissance, en arrière fied, de ses terres de Coudré et de Servete, et en fied ancien, noble, paternel et antique, en faveur de S.A. sérénissime, prince de Savoye, en l'année 1606 et en 1611, pardevant Mes Garin et Mugnier, commissaires députés.

ANTOINE D'ALINGE. » Baron de Laringe, troisième fils dudit François-Boniface et oncle dudit Isaac, espousa, en l'an 1557, Esther d'Harraucourt, fillie de François d'Harraucourt, escuyer, chambellan du duc de Lorraine, de laquelle il eut Josué d'Alinge.

JOSUÉ D'ALINGE. » Chevalier, baron de Laringe, seigneur de Langin, Greizier, la Rochette en Chablais, se signala, en 1614, au combat de Palestre en Piedmont, commandant d'infanterie. Son alliance a esté avec Louise-Pernette de Varax, fillie de noble Claude de Varax et de demoiselle Charlotte de Vigniod; de son mariage en est issu Jacques d'Alinge, qui suit.

JACQUES D'ALINGE.

» Marquis de Coudré et d'Aix, comte de Langin et de l'Hullie, baron de Laringe et d'Apremont, seigneur de Greizier, la Rochette en Chablais, la Rochette en Savoye, Publier, Chevenes et les Choseaux, Servete, la Cour, Montfort en Genèvois, gentilhomme ordinaire de S.A. Royale, lieutenant général de ses armées, colonnel du régiment de Montferrat. En l'année 1655 et le 24 février, S.A. Royale Charles-Emmanuel, duc de Savoye, considérant le rang qu'à tenu de tout temps la maison d'Alinge, soit à cause de son ancienneté, qui est de passé six centz ans, soit à cause des alliances qu'elle a prises ou données aux plus illustres familles, a érigé sa baronie de Coudré en marquisat et sa terre de Langin en baronie, par patentes du susdit jour.

» Par autres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoye, prince de Piedmont, Roy de Chypre, ledit Jacques d'Alinge, marquis de Coudré, comte de Langin, etc., fust nommé et estably pour gentilhomme ordinaire de sa chambre; lesdites patentes du 29 may 1663, deuement scellées et signées.

» Par autres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoye, du 27 aoust 1672, deuement scellées et signées, ledit marquis de Coudré fust pourvu de la charge de colonnel du régiment de Chablais.

» Par autres patentes de Louis, roy de France, du vingt-huict octobre 1673, deuement scellées et signées, ledit marquis de Coudré fust faict colonnel d'un régiment d'infanterie de Piedmont, pour le service de sa Majesté.

» Par autres patentes de Victor-Amed second, duc de Savoye, du 3e mars 1681, deuement scellées et signées, ledit seigneur marquis de Coudré fust faict mareschal de camp et général de ses armées.

» Par autres patentes du mesme Victor-Amédée second, duc de Savoye, du huictiesme aoust 1688, ledit seigneur marquis de Coudré fust faict commandant général des troupes d'ordonnance de S.M. rière le Chablais, Foussigny, Ternier et Galliard, deuement scellées et signées.

» Par autres patentes du mesme Victor-Amédée second, prince de Piedmont et Roy de Chypre, du 12 avril 1692, ledit seigneur marquis de Coudré fust faict lieutenant général de ses armées.

» L'alliance dudit seigneur marquis de Coudré a esté avec Henriette de la Chambre de Seissel, fille de Louis de la Chambre de Seissel, marquis d'Aix, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, et d'Adrienne de Grandmont, fillie de Jacques de Grandmont de Joux, chevalier, baron de Chastillion; et de son mariage il a eu : Joseph-Marie d'Alinge; Jean d'Alinge, abbé de Chindrieux; François d'Alinge, chevalier de la religion des saints Maurice et Lazare, et cy-devant colonnel du régiment dragons de S. A. R., et dame Louise d'Alinge, à présent des dames de Remiremont. Son contract dotal est du 24 juin 1655, reçu par le notaire Costaz, et le testament dudit marquis est du 24 mars 1694, qui est solemnel.

JOSEPH-MARIE D'ALINGE.

» Dom Joseph-Marie d'Alinge de la Chambre de Seissel, marquis de Coudré, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, l'Hullie, Apremont et Montréal, baron de Laringe et de Montfalcon, seigneur de la maison forte de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, seigneur de la Rochette en Savoye et en Chablais, Servete, la Cour, Publier, Chevenes et les Choseaux et de Greizy, chevalier grand-croix de la religion des saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, *ayoz* (1) et gouverneur de S. A. R. monseigneur le prince de Piedmont, Cornette blanche de la noblesse de Savoie, ministre d'Estat de S.M. le Roy de Sicile, général de la cavalerie et des dragons, commandeur de Saint-Victor et chapitre, cy-devant capitaine de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du Roy de Sicile, et commandant généralement en Savoye.

» Il a fait alliance, en l'année 1677, suivant son contract de mariage du 20 septembre 1677, reçu par Me Billiet, notaire, avec dame Françoise Deschamps, fillie de noble Nicolas Deschamps, conseiller de S.A.R., président en sa souveraine Chambre des comptes de Savoye, baron de Juifs et seigneur de Rochefort, et de demoiselle Louise Balland. Il a eu de ce mariage : Messire Jacques d'Alinge, à présent Cornette des gentilhommes archers de la garde du Roy de Sicile, marquis de Ternier et de Saint-Julien; Messire Louis-Emmanuel d'Alinge, major du régiment de cavalerie de Piedmont Royal; Auguste d'Alinge, abbé de *[en blanc dans l'original]*, en la province de la Loméline; Louis-Hyacinthe d'Alinge, prétendant.

» Ledit Messire Dom Joseph-Marie d'Alinge, père des sus-nommés, a esté pourveu, par patentes de Louis, roy de France, d'une place de capitaine dans le régiment piedmontois infanterie, suivant les patentes du 28 octobre 1673.

» Par autres patentes de Marie-Jeanne Baptiste, duchesse de Savoye, princesse de Piedmont, reine de Chypre, mère et tutrice de S.A.R. Victor-Amed second, duc de Savoye, prince de Piedmont, Roy de Chypre, données à Thurin le 26 avril 1679, deuement scellées et signées, ledit messire Joseph-Marie d'Alinge, marquis d'Aix, a esté constitué et estably gentilhomme de la chambre de S.A.R.

» Par autres patentes de Victor-Amed second, duc de Savoye, prince de Piedmont, roy de Chypre, données à Thurin le 26 mars 1687, ledit seigneur marquis de Coudré a esté créé cornette de la compagnie des gentilshommes archers gardes du corps de S.A.R.

» Par autres patentes dudit Victor-Amed second, duc de Savoye, prince de Piedmont, roy de Chypre, grand maistre et général de la sacrée religion et ordre des saints Maurice et Lazare, données à Thurin le 12 aoust 1688, deuement scellées et signées, ledit messire Joseph-Marie d'Alinge a esté reçu au nombre des chevaliers de ladite sacrée religion des saints Maurice et Lazare.

» Ledit messire dom Marie-Joseph d'Alinge, marquis de Coudré, a passé carnet d'arrière fied de ses terres d'Appremont, la Rochette et l'Hullie, en faveur de son A.R., duc de Savoye, entre les mains de maistre Grinjon, commissaire de sadite A.R.

» Nous, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Hiérusalem, commandeurs et commissaires susdits, en exécution

---

(1) *Ajo* : mot italien qui signifie gouverneur.

de nostre commission avons procédé les vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du courant mois de décembre, à l'examen, visite et vérification des tiltres énoncés dans les inventaires et articles de la preuve d'ancienne noblesse et droits honorifiques cy-devant tenorisés, à nous produits et exhibés par ladite dame marquise de Coudré, qui se sont trouvés en deue forme et faict une foy probatoire du narré desdits articles, ayant à ces fins ordonné que les susénoncées patentes accordées par feu Charles-Emmanuel, de glorieuse mémoire, duc de Savoye, le vingt-quatrième février mille six centz cinquante-cinq, à feu messire Jacques d'Alinge, portant érection de la terre de Coudré en marquisat et celle de Langin en comté, seront cy-après ténorisés, puisque leur narré suffit pour la preuve de l'ancienneté de noblesse de la maison d'Alinge et des tiltres honoraires et glorieux emplois que les ascendants du prétendant ont eus, renvoyant la vérification des autres tiltres que ladite dame marquise de Coudré prétend encore de nous produire, de mesme que l'audition des tesmoins qui ont desjà esté par nous assermentés, à demain et autres jours suivants, s'il y escheoit. — Faict à Chambéry, le susdit jour vingt-huit décembre mille sept cent dix-sept, et avons scellés et signés et fait contresigner par ledit maistre Chambon.

» *Le Commandeur de Dolomieu*,

» *Le Chevalier de Maugiron*,

» CHAMBON, *notaire* susdit. »

EXTRAIT DES PATENTES DE CHARLES-EMMANUEL.

« CHARLES-EMMANUEL, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, Chablais, Aoste, Genevois et Montferrat, prince de Piedmont, marquis de Saluces, comte de Genève, marquis en Italie, baron de Vaux et Faussigny, seigneur de Verceil, du marquisat de Seve, Oneille et Maro, prince et vicaire perpétuel du St-Empire, roy de Chypre, etc., à tous présents et advenir salut. Depuis l'establissement de cette couronne, nos sérénissimes prédécesseurs ont tousjours eu un soin très-particulier, non-seulement de conserver, mais encore d'eslever les illustres et anciennes maisons de nos Estats, et de les honorer par des tiltres et dignités, afin de les obliger par ces hautes faveurs de demeurer fermes dans l'obéissance deue à leurs souverains et de porter, par ces exemples, nos autres vassaux à les imiter. Et d'autant que nous désirons faire connoistre à tout le monde que, de toutes les parties de la justice, nous n'en chérissons point tant que celle qui distribue ses récompenses, et que nous ne désirons pas moins que nos prédécesseurs d'user des libéralités et bienfaits envers ceux qui, par les avantages de leur naissance, de leur vertu et de leur service, se sont rendus utiles et recommandables à l'Estat, SÇAVOIR FAISONS qu'ayant considéré le rang qu'a tenu de tout temps la maison d'Alinge, soit à cause de son ancienneté qui est de passé six centz ans, soit à cause des alliances qu'elles a prises ou données aux plus illustres famillies de nos païs delà les monts, soit par le grand nombre des terres et seigneuries qu'elle possède encor à présent, soit par les fidelles et continuels services que ceux qui sont sortis d'une si bonne tige ont rendus à nos prédécesseurs dans les guerres passées et dans les glorieux voyages de la Terre-Saincte, soit par les charges et emplois qu'ils ont eus pour les intérêts de cette couronne, entre lesquels ont paru avec éclat : Pierre d'Alinge, chevalier et seigneur d'Alinge, sénéchal de Chablais, en l'an 1108; Guillaume, seigneur d'Alinge, gouverneur du chasteau de l'Isle et vidame de Genève, en l'an 1270; Raymond d'Alinge, aussi vidame de Genève, en l'an 1313; Guillaume d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, qui fust un des principaux gentilshommes qui accompagnèrent Louis de Savoye, roy de Chypre, quand il alla prendre possession de ce royaume, et qui n'abandonna jamais Charlotte, reine de Chypre, pendant toutes ses disgrâces, qui fust envoyé par le duc Louis en ambassade auprès du roy d'Aragon et duc de Milan, en l'an 1462, qui fust conseiller et chambellan du duc Charles, ballif et gouverneur du pays de Vaux, en l'an 1483; Jean, fils dudit Guillaume, fust confirmé dans lesdites charges de son père par Blanche, duchesse régente de Savoye, par lettres de 1490, et François d'Alinge, qui marcha sur ces nobles vestiges, donna tant de preuves de son couaage et de sa valeur, qu'il fut honoré de feu Charles-Emmanuel, nostre ayeul d'heureuse mémoire, de la charge de colonnel de mille hommes de pied, et de gentilhomme ordinaire de sa chambre, et Daniel d'Alinge, qui fust cornette des gentilshommes archers de la garde de feu Charles-Emmanuel. Mais, sans aller si loin, nous ne pouvons oublier la généreuse résolution de Josué d'Alinge, baron de Laringe, qui commandait l'infanterie à ce fameux combat de *Palestre*, ni les services continuels que messire Jacques d'Alinge, son fils, baron de Coudré et de Laringe, seigneur de Langin, Greizy, etc., nous a rendus durant diverses campagnes, en plusieurs et importantes occasions, qui méritent bien que, comme juste arbitre de sa valeur et de sa fidélité, nous luy témoignons et à la postérité, par des accroissements d'honneur, que sesdits services nous sont autant agréables comme nous les avons éprouvés utiles au bien de nostre coronne : A CES CAUSES et autres nous mouvants, estant bien informé de la qualité, estendue et revenus de la baronie de Coudré et seigneurie de Langin, situés en nostre duché de Chablais, appartenant au sus-nommé Jacques d'Alinge, baron de Coudré, avons de nostre grâce spéciale, puissance et authorité souveraine, érigé en sa faveur ladite baronnie de Coudré, seigneuries, fied et autres biens en dépendants en titre et dignité de MARQUISAT, et de ladite seigneurie de Langin, avec les villages y enclavés et toutes ses appartenances et dépendances, en tiltre et dignité de COMTÉ, en telle sorte qu'il se puisse dores en avant nommer et qualifier en jugement et dehors marquis de Coudré et comte

de Langin, et, après luy, ses enfants et descendants masles et femelles, ou autres ayant de luy cause, et jouir de tous droicts, priviléges et prérogatives dont jouissent les autres marquis et comtes de nosdits États, avec pouvoir d'establir, rière lesdites terres et juridictions, chacun en droit soy, un juge d'appel, greffiers ou autres officiers pour l'administration de la justice, ériger fourches patibulaires à six et quatre piliers, et se servir de toutes les autres marques extérieures qui peuvent désigner la nouvelle qualité desdites terres de Coudré et de Langin; Si donnons en mandement à nos très chers et bien amés féaux conseillers les gens tenant nostre Chambre des comptes de Savoye de vérifier et intériner les présentes, selon leur forme et teneur, sans aucune modification ni limitation, et que, tant eux que nos autres magistrats en laissent et fassent jouir ledit Jacques d'Alinge, marquis de Coudré et comte de Langin, ses enfants masles et femelles et autres ayant de luy cause, pleinement et paisiblement, et sans qu'il soit tenu, sous prétexte de nos édicts et autrement, à donner autre dénombrement ni faire preuve de ses autres biens, juridictions et revenus, à quoy nous avons dérogé et dérogeons et à la dérogatoire des dérogatoires, pour le d'autant plus gratifier. Enjoignons à ces fins à nos patrimoniaux et généraux de donner tous consentements nécessaires à l'intérinement et vérification des présentes, que nous voulons servir de première, seconde, troisième, finale et péremptoire jussion. — Données à Thurin, le vingt-quatrième jour du mois de février milte six centz cinquante cinq, scellées du grand sceau sur cire rouge et signées Charles-Emmanuel. — *Visa* Castagnéry, Granery; *registrata* Carron, et contresignées Sansoz. »

---

(1) « Du vingt-neuf dudit mois de décembre an susdit et au susdit lieu,

» A comparu de rechef par devant nous ladite dame marquise de Coudré, laquelle, pour une plus ample preuve de l'extraction noble et ancienne de ladite maison d'Alinge, a produit entre les mains de nous commissaires susdits un arrêt rendu par le souverain sénat de Savoye, le 30 juillet 1610, entre noble Josué d'Alinge, fils d'Antoine, bisayeul du prétendant, et maistre Bertrand Faure, procureur audit sénat, curateur en l'hoirie jacéante dudit noble Antoine d'Alinge, père dudit Josué, trisayeul du prétendant Louis-Hyacinthe et autres intéressés, par lequel arrest les fidéi-commis contenus dans les dispositions testamentaires des nobles seigneurs Rodolphe, Jean, François et François-Bon d'Alinge ont esté déclarés ouverts et purifiés en la personne dudit noble Josué d'Alinge, et en celles de nobles François et Daniel d'Alinge, ses frères, par le décès dudit noble Antoine d'Alinge, leur père, dans le visa duquel arrest les susdites dispositions testamentaires y sont énoncées par an et jour. Le plus ancien, dudit noble Rodolphe d'Alinge, qualifié de seigneur de Coudré, Langin, Servete et Saint-Martin, estant daté du 22 mars 1441, signé par maistre Pierre Crizier, notaire, qui nous a esté présenté en deue et bonne forme, avec les autres testaments visés audit arrest, deument signé par maistre Raymond, dans lequel arrest et testamencts lesdits seigneurs d'Alinges sont qualifiés de seigneurs de places, terres érigées en juridictions.

» Et pour establir et prouver, en exemption du décret de la vénérable Langue d'Auvergne, du 21 juin proche passé, que les pourveus des charges de président, sénateurs, maistres auditeurs, advocats et procureurs généraux dans les deux Cours souveraines du Sénat et de la Chambre des comptes, establyes en Savoye, sont recogneus anciens nobles, eux et leurs descendants et postérité, et qu'ils jouissent de toutes les prérogatives, attributs, droits, honneurs et privilèges de l'ancienne noblesse de Savoye, et qu'ils sont recogneus et réputés pour vrais et anciens nobles et reçeus à prestation de serment de fidélité et hommage, et dans toutes assemblées de convocation de noblesse; ladite dame marquise de Coudré nous a produit et remis entre les mains l'acte de notoriété faict et signé par noble Jean-Antoine Borré, conseiller du Roy, clavaire et archiviste en ladite souveraine Chambre des comptes de Savoye, le 15 aoust proche passé, par luy signé, approuvé et certifié véritable par ladite souveraine Chambre des comptes, le mesme jour, à forme du verbail qui suit, ledit acte de notoriété deuement signé par le seigneur président Costa et contresigné par maistre Charvet et scellé du grand sceau, et dont ladite dame nous a requis d'insérer la teneur dans nostre présent verbail, pour establyr que feu noble Nicolas Deschamps, ayeul maternel du prétendant et qui a esté pourveu de la charge de maistre aux comptes dans la dernière souveraine Chambre des comptes de Savoye, et ensuite de celle de président, par les patentes cy-devant énoncées, estoit ancien noble ayant desjà esté qualifié de noble dans la première desdites patentes. Lequel acte nous, commissaires susdits, avons trouvé en deue et probante forme et ordonné la teneur estre insérée cy-après.

» Nous noble Jean-Antoine Borré, conseiller du Roy, clavaire et archiviste de la souveraine Chambre des comptes de Savoye, en suite de la commission à nous donnée par décret de la souveraine Chambre des comptes de Savoye, du jour d'hier, signée par le seigneur président Costa, mise sur la requeste présentée par S.E. Messire Joseph-Marie d'Alinge, marquis de Coudré, chevalier des ordres du Roy, ayo, et gouverneur de S.A.R. monseigneur le

---

(1) Je prie mes lecteurs de prendre bonne note de l'acte ici transcrit. Il n'intéresse qu'indirectement la maison d'Allinges, mais c'est une pièce justificative pour un grand nombre de familles savoyardes qui ont pour origine de leur noblesse les services qu'elles ont rendus à leur pays et à leurs princes en exerçant la magistrature dans nos deux Cours, le Sénat et la Chambre des Comptes. Cette origine est des plus relevées, car nous devrons toujours être fiers des vieilles traditions de savoir, d'intégrité et d'indépendance, qui se sont continuellement perpétuées dans nos Cours souveraines de Savoie!

prince de Piedmont, tendante à fin d'avoir un acte de notoriété de la souveraine Chambre des comptes de Savoye pour faire conster du droict d'ancienne noblesse acquis aux seigneurs conseillers du Roy, magistrats dans ses Cours souveraines du Sénat et de la Chambre des comptes de Savoie, certifions et attestons à toutes Cours étrangères et autres qu'il appartiendra, que les magistrats en tiltres de conseillers du Roy dans les deux Cours souveraines, tant du Sénat que de la Chambre des comptes de Savoye, sçavoir : les seigneurs présidents, sénateurs, maistres et auditeurs, advocats et procureurs généraux desdites deux Cours souveraines estant installés dans leurs charges, sont déclarés et recogneus anciens nobles et jouissent à perpétuité, de même que leurs descendants et postérité, de toutes les prérogatives, attributs, droicts, honneurs et priviléges de l'ancienne noblesse de Savoye, et sont recogneus et réputés pour vrais et anciens nobles et reçeus à prestation de serment de fidélité et hommage, et dans tous actes d'assemblées et de convocations de noblesse. En foy de quoy nous avons signé le présent à Chambéry, le quinze aoust mille sept centz dix-sept. *Signé :* Borré, archiviste de Sa Majesté.

» La Chambre des comptes de Savoye certifie et atteste à tous qu'il appartiendra, que noble et spectable Jean-Antoine Borré, qui a signé le certificat et acte de notoriété de l'autre part escript, est conseiller du Roy, clavaire et archiviste en ladite Chambre, et qu'aux actes par luy signés foy est adjoustée en jugement et dehors. En témoignage de quoy ont esté accordées les présentes, signées par messire illustre Jean-Baptiste Costa, marquis de Beauregard et de Saint-Genix, comte de Villard et de Cernex et autres places, conseiller d'Estat de S. M. et président en ladite souveraine Chambre des comptes, et contresignées par le secrétaire d'icelle et notaire royal et collégié, à Chambéry, le quinzième aoust mille sept centz dix-sept, deuement scellé et signé par ledit seigneur président Costa et contresigné par Me Charvet, etc., etc., etc. (1).

» En foy de tout ce que dessus nous auons scellé et signé et faict contresigner par ledit Me Chambon, à Chambéry. ledit jour vingt-neuf décembre mil sept cent dix-sept et renvoyé la déposition des tesmoins à demain et autres jours suivants.

» *Le Chevalier de Dolomieu, commandeur de Charrières.*
» *Le Chevalier de Maugiron,*

J. Chambon, *notaire.* »

Ordre de Malte. — Extrait des Preuves de noblesse de Louis-Hyacinthe d'Allinges.
Arch. du département du Rhône. H. 191.

(1) Le reste des Preuves pour les alliances se trouvera consigné à l'article des familles que cela regarde.

ALARDET ou ALLARDET

(RENVOI DE LA PAGE 9).

P. d'argent à la bande d'azur chargée en chef et en pointe d'une étoile d'or, et en cœur d'un croissant (montant, selon BESSON; *d'une croisette*, selon COMMÈNE*) tourné du champ* (Arch. de MALTE, à Lyon; — Preuves POBEL).

UN fragment de généalogie dressé par l'abbé de Comnène (1) (Arch. d'Oncieu-la-Bathie) donne ce qui suit : — Ne Sibuet Allardet, maître auditeur à la Chre des Cptes de Savoie, épousa demoiselle Louise *Goureti*. Il testa le 8 août 1539 : elle, le 30 juillet 1532. Ils eurent de leur mariage : demoiselle Jeanne Allardet, laquelle épousa (obligation pour sa dot, du 21 mai 1553) noble et puissant Catherin Pobel, président du Souverain Sénat de Savoie. Elle vivait encore en 1561, année où on la trouve mentionnée dans les registres paroissiaux de Chambéry. — Je crois que l'on doit rattacher à cette famille : Rme Claude-Louis Allardet, chanoine de Genève, gouverneur d'Emmanuel-Philibert de Savoie, abbé de Filly, doyen de Savoie, évêque de Lausanne, puis de Mondovi, mort, selon Besson, en 1564.

(1) L'abbé de Comnène (Jean-Constantin), aumônier général de l'escadron de Savoie, etc., mort en 1686 (Voyez *Comnène*), ami et correspondant de Guichenon, s'est occupé de rédiger sur titres, des généalogies des maisons nobles de Savoie. J'ai retrouvé éparses çà et là quelques feuilles de ce travail manuscrit, en général très-exact, qui, à en juger par la rareté de ces épaves, a dû être restreint à un petit nombre de familles.

ALLONSIER ou ALONZIÉ

P. d'azur à la croix double de gueules, qui est à enquérir, à la bordure d'or. — (BESSON).

Ce sont les armoiries prises par le célèbre cardinal de Brogny, avec la devise *Christe crucem cruentasti.*

VOICI ce que Besson rapporte sur cette famille dans ses *Mém. pour l'hist. ecclésiastique des diocèses et décanat de Savoie*, p. 48 *in nota.*

« Quant à l'origine de ce cardinal (Jean de Brogny) (1), c'est mal à propos qu'on lui » donne le nom d'Alonzié. Il y a une famille de ce nom dans le comtat d'Avignon, qui » se dit en conséquence être de celle du cardinal de Brogni et en a les armoiries. On » débite que le père du cardinal étoit de cette famille, que le délabrement de ses affaires » l'ayant obligé de sortir du païs, il se retira en Savoye, dans le voisinage d'Annessi. La fausseté de cette extraction » se démontre par le testament et codicille de ce cardinal et par la procuration qu'il passa pour la fondation du » couvent de Saint-Dominique d'Annessi. Il paroît plus vraisemblable que la famille d'Alonzié est originaire du » Genevois, qu'elle fut alliée au cardinal de Brogni (2) et qu'elle s'établit dans le Comtat dans le XVe siècle. Voici » la preuve de ma conjecture. Un noble Rolet d'Alonzier du diocèse de Genève, à son nom et en qualité de mari » de noble Jacquemette, fait quittance à Rd Jean Brossy..... procureur des héritiers de feu François, évêque et » prince de Genève (3), cardinal de Saint-Marcel, de la somme de 250 fl. d'or de 12 sols pièce et encore de celle » de 12 fl. et 1/2 d'autre part, qui avoient été donnés à ladite Jacquemette, nièce dudit François, cardinal de » Saint-Marcel, par ses exécuteurs testamentaires. Cet acte fut passé en la cure de Pringy, près d'Annessi, le » 27 mars 1448. Quant aux armoiries de cette famille d'Alonzier, qui sont les mêmes que celles de notre Jean de » Brogni, on sçait que ce cardinal se les donna lui-même avec cette devise : *Christe crucem cruentasti*, par un » motif de piété. »

(1) Jean Fraczon, dit de Brogny, cardinal évêque d'Ostie, évêque de Genève, etc., etc., une des illustrations de la Savoie, est appelé improprement par quelques auteurs Alarmet.

(2) Besson aurait pu ajouter : et qu'elle en prit les armes à cause de la grande illustration du cardinal d'Ostie, et du cardinal de Saint-Marcel, le premier grand oncle, le second oncle de Rolet d'Alonzier.

(3) François de Metz ou Mez, neveu du cardinal de Brogny, fils de sa sœur, et après lui prince-évêque de Genève, porte les mêmes armoiries que son oncle, avec une brisure. — *Voyez* les armoiries des évêques de Genève.

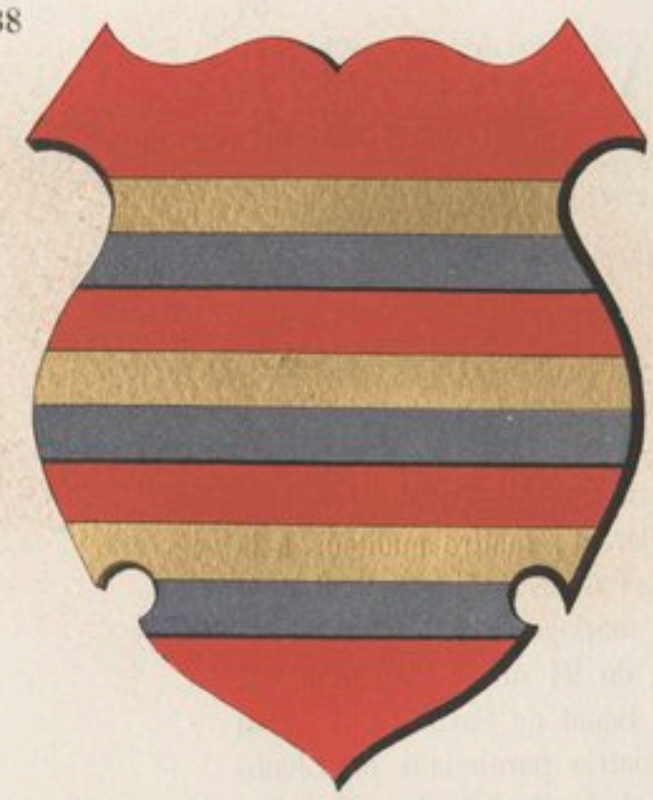

AMANCY (D') ou D'AMANCIER

SEIGNEURS D'AMANCY (GENEVOIS).

P. de gueules à 3 fasces coupées d'or et d'azur. (Besson.) — Suivant Charles-Auguste de Sales, *ils portaient fascé d'or et de gueules de six pièces.* — Suivant une autre version, *de gueules à trois pals coupés d'or et d'azur.*

Ancienne maison éteinte. Elle a pris ou donné son nom à une paroisse près de la Roche, dans l'église de laquelle on voyait, au dire de Besson, les armoiries qu'il rapporte, dont j'ai suivi la version. Je n'ai pas eu le bonheur de trouver des titres suffisant à combler la lacune qui existe dans la filiation de cette famille, de 1280 à 1397. La dernière mention que j'en trouve est de l'an 1616, année dans laquelle vivait Nᵉ Claude d'Amancy, marié à dame Jacquemine Teste.

?

Nᵉ Aymon d'Amancy
vivait le 27 juillet 1411 *(Pourpris histor.)*, mort avant l'an 1444 *(Ibid.)*.

Nᵉ Humbert.
Le 28 mars 1444, ils vendent une vigne à

Nᵉ Jean.

Nᵉ Claude.
Nᵉ Jean de Sales *(Pourp. histor.)*
Est probabl. celui qui, le 6 mai 1452, fit une vente à Nᵉ Jean Favre *(Somm. des fiefs)*.

Nᵉ Pierre
fait des albergements conjointement avec son frère Nicod en 1405-1406 (Arc. de Thuiset).

Nᵉ Claude,
nommé au contrat de mariage de sa sœur Catherine, et dans des reconnaissances pour lui et ses frères, des années 1442, 1444. Est témoin dans un acte de l'an 1451 (Arch. de Thuiset).

Catherine
ép. par contr. dot. du 17 juin 1448 Nᵉ Pierre de Foras, seigr de Bourgneuf de Balleyson. Elle se constitua en dot, outre ses droits paternels, tous ceux qu'elle pouvait prétendre du chef de sa mère Girarde de Saint-Jeoire (Arch. de Thuiset).

?

Nᵉ Humbert d'Amancy,
mort avant 1554.

Nᵉ Jean l'ancien.
Est probabl. celui qui vendit le 21 janv. 1518 la juridiction sur les fiefs et hommages d'Amancy, et du château, ville et dépendances de Rumilly-sous-Cornillon, pour 800 flor. d'or (Arch. de Cour). Le 6 déc. 1544 (Arch. de Thuiset), il confesse avoir reçu de Nᵉ Jean le jeune, fils de feu Nᵉ Antoine d'Amancy, 80 fl. Il passe des actes le 16 mai 1544, le 29 avril 1548, etc. *(Ibid.)*. On voit figurer dans un acte d'achat de l'an 1544 *(Ibid.)* Aymé ci-dessous.

?

Nᵉ Jacques-Nicolas d'Amancy,
mentionné en la vente ci-dessus de l'an 1478. Il acquit en 1510 des terres de Nᵉ Antoine d'Amancy (Arch. de Thuiset).

Aymé,
fils naturel.

Messʳᵉ Humbert, prêtre.
(1543.) Avant d'entrer dans les ordres, avait été marié à Dˡˡᵉ Anne de Cohendiers : assista en 1545 au mariage de son frère Nᵉ Amé d'Amancy.

Nᵉ Nicolas.
Il était marié en 1543 à Nᵉ Dˡˡᵉ Philippe de Genissiez de Coxi ou Cossi, dont il assura la dot le 18 février 1549 (Arch. de Thuiset). Le 12 mai 1544 *(Ibid.)*, ils passent quittance à leurs trois frères et beaux-frères de 600 fl. d'or dus pour la dot de la susdite Philippe (appelée quelquefois Philiberte). Le 15 mai 1543, il passe une quittance et transaction avec ses frères, à propos des hoiries paternelle et maternelle *(Ibid.)*. Il vend en 1554 un grangeage au lieu des Chavannes *(Ibid.)*, etc., etc. Mort av. 1565.

Julienne,
femme d'Étienne Sordain de Samoëns. Le 16 mars 1565 (Arch. de Thuiset), sa mère et son frère vendent certains droits pour payer « ses roubes et accoustremenz nuptiaulx. »

Nᵉ Antoine.
Il transige, ainsi que sa mère alors déjà veuve, le 17 janv. 1565 (Arch. de Thuiset) avec Nicolas Chamot. L'acte est passé dans leur maison située à Amancy.

?

GUILLAUME D'AMANCY.

» De la noble et ancienne maison d'Amancy, » le premier curé de la Roche dont les archi- » ves de la Collégiale fassent mention : nommé » dans un acte de l'an 1280. » Grillet, *Hist. de la Roche.* »

?

HUMBERT D'AMANCY, PERROD D'AMANCY.

Ils passent reconnaissance en 1280, en faveur du comte de Genève, pour des maisons et biens à Amancy (Arch. de Cour à Turin).

?

ANSELME D'AMANCY.

|

DANIEL D'AMANCY.

Il passe reconnaissance en 1280 en faveur du comte Aymon, pour les biens féodaux qu'il tient (Arch. de Cour).

?

Nᵉ HENRI D'AMANCY,

Achète une pièce de terre à Amancy, le 28 janvier 1397 (Arch. Thuiset), mort av. 1405.

?

Nᵉ JEAN D'AMANCY.

Il reçoit, le 24 fév. 1405, investiture des divers fiefs et arrière-fiefs qu'il tient (Arch. de Cour).

?

Nᵉ BOSON D'AMANCY.

Un des syndics de la Roche vers 1340 (Grillet, *Hist. de la Roche*, p. 33).

Nᵉ NICOD, mort av. 1429, avait épousé Dˡˡᵉ Girarde de Saint-Jeoire.

?

Nᵉ NICOD D'AMANCY, Nᵉ JEAN D'AMANCY.

Ils figurent parmi les seigneurs de Genevois qui prêtèrent hommage au duc Amédée VIII, vers 1430 (Capré, folio 160).

Nᵉ AYMON, bourgeois de la Roche.

On voit, par un acte de l'an 1442 (Arch. de Thuis.), qu'il avait pour femme Clémence, fille de Jeannet Falquet. Le 17 juin 1448, il autorisa le mariage de sa sœur et lui assigna pour dot en son nom et en celui de son frère Claude, de Nicod et Michel leurs neveux, fils de feu Nᵉ Hugonin feu frère desdits Aymon et Claude, 400 flor. d'or, que lui avait légués Nicod, leur feu père, dans son testament (Arch. de Thuiset). Le 18 nov. 1471, en son nom et en celui de son neveu Michel, il reconnaît tenir de Janus de Savoie en fief n. p. et ancien certains hommes, hommages, etc., avec le fief et direct domaine rière Amancy, Vosery, et au mandement de la Roche *(Somm. des fiefs)*. Le 27 juillet 1452, il passa une obligation en faveur de Jean de Sales *(Pourp. hist.)*. Le 17 mai 1478, il vendit à Girarde du Verd, veuve de Nᵉ Jean Favre, une cense qu'il possédait en indivis avec Jacques Nicolas d'Amancy, rière Voserier.

Nᵉ HUGONIN.

Il reçut le 8 avril 1426, en son nom et au nom d'Aymon et Claude, ses frères, investiture de leur maison-forte d'Amancy et biens en dépendant à eux advenus par la mort de Nicod, leur père (Arch. de Cour). Le nom de sa femme m'est inconnu. Il donna une quittance en 1429 pour lui et son frère Aymon, en leur nom, et pour leurs femmes, de 350 flor., prix de location d'une maison située à Genève (Arch. de Thuiset), mort av. 1444.

?

Nᵉ et Pˡᵗ JEAN, seigʳ d'Amancy et de Rumilly-sous-Cornillon, conseiller du roi de France et du duc de Savoie. Le 9 nov. 1452, Louis de Savoie, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, lui fait donation et l'investit du château, ville, lieu, châtellenie et mandement de Rumilly-sous-Cornillon, avec m. et mixte emp. et jurid. omnim. (Arch. de Cour). Par Pes du même jour, il fut nommé 1er conseil. secret *(Ibid.)*. Par Pes du 27 octob. même année, le duc de Savoie lui passa une obligation pour 8,000 écus vieux qu'il avait empruntés dudit Jean *(Ibid.)*. Par Pes du 18 nov. suivant, il lui fut vendu pour 1,500 écus vieux le droit de rachat sur la seigneurie et biens dudit Rumilly *(Ibid)*. Par Pes du 9 nov., même année, le duc susdit vendit audit Jean l'exercice de la jurid. h. m. et b., avec faculté d'élever des fourches patibulaires dans le lieu et pse d'Amancy, pour la somme de 2,000 écus vieux *(Ibid.)*. Par Pes du 12 décemb. suivant, Louis de Savoie ratifia toutes les ventes ci-dessus faites par son père *(Ibid.)*. Reconnaissances féodales sont passées en sa faveur, notamment le 29 janvier 1456 (Arch. de Thuiset).

Nᵉ ANTOINE.

Il reconnaît le 26 avril 1499 ce qui fut ci-dessus reconnu par son père, en faveur du prince Philibert, pour les deux tiers, l'autre tiers reconnu par les hoirs de Nᵉ Michel d'Amancy *(Somm. des fiefs)*. Il reçut avec son cousin germain Michel, en 1492, des reconnaissances féodales pour des biens jadis reconnus en faveur de Nicod d'Amancy, leur aïeul paternel, situés à Voserier (Arch. de Thuiset). — Il était mort avant l'an 1543.

Nᵉ GEORGES.

Reconnaissᶜᵉˢ féodales passées en sa faveur et en celle de ses frères en l'an 1444 (Arch. de Thuiset).

Nᵉ MICHEL.

Il reconnaît avec son oncle Aymon, en 1471, le 18 oct. *(Somm. des fiefs)*: avec son cousin germain Antoine, il reçoit une reconnaissance en 1492. Il avait obtenu en 1470 des lettres de rémission pour des violences commises dans une rixe (Arch. de Thuiset).

Nᵉ NICOD.

Le 5 déc. 1452, il reçoit des lettres de grâce pour un homicide commis par inadvertance sur la personne de Pierre, fils de Henry d'Estaux (Arch. de Cour).

?

Nᵉ ROLLET D'AMANCY.

Le nom de sa femme était Huguette. Sont mentionnés dans l'acte ci-dessous.

Nᵉ AMÉ.

Il vendit certains biens à Jacques et Janus Orsier frères, de la Roche, lesquels, par acte du 3 mars 1545 (Arch. de Thuiset), les lui revendent. Il habitait Amancy et avait épousé, par contrat du 9 juin 1545 (Arch. de Thuiset), Nᵉ Dˡˡᵉ Catherine Luysard de Cluses, veuve de Nᵉ Jean des Plans. Il vendit à son frère Jean le jeune une grande partie de ses biens par acte du 1er mars 1546 *(Ibid)*. Il obtint des lettres de François de Lorraine, gouverneur de la Savoie *(Ibid.)*. Il était mort avant l'an 1560. Un acte de cette année *(Ibid.)* mentionne la Dᵉ Catherine comme étant veuve et sœur de Véne Mʳᵉ Claude Luysard.

Nᵉ JEAN le jeune.

Le 17 avril 1544 (Arch. de Thuiset), il garantit avec son frère Nicolas, une vente conditionnelle faite pour payer ce qu'ils devaient à Nᵉˢ Janus et Amé Pillat, leurs neveux. Quittance passée en sa faveur, le 24 déc. 1563, par Mᵉ Humbert, fils de Mᵉ Claude, petit-fils de Mᵉ Jean Delavenay, notaires, des émoluments des actes qu'ils ont passés pour ledit Jean d'Amancy *(Ibid.)*.

JEANNE, ép. en 1510 Nᵉ Pierre de Pillat *(Pourpris histor.)*

?

JEANNE D'AMANCY, femme de Nᵉ Jean l'ancien d'Arenthon.

Nᵉ PERROD.

Il vend avec sa mère, le 3 juil. 1547, une cense au comte de Savoie. (A. de Cour.)

Dˡˡᵉ NICOLARDE.

Le 12 déc. 1560 (Arch. de Thuiset), elle vend avec sa mère, alors déjà veuve, à Nicolas Chamot et Hugonine de la Faverge, mariés, une vigne. Le 19 juin 1558 *(Ibid.)*, elle passe cont. de mariage avec Jean, fils de f. Égr. André de Chambouz. Son père lui constitua en dot tous ses biens meubles et immeubles, s'en réservant l'usufruit. Ils vivaient encore en 1572, année où ils vendirent un bois situé à Amancy *(Ibid.)*.

Nᵉ JEAN, Nᵉ AMÉ.

Ils vendent en 1561 une vigne au vignoble des Folliex, et les droits de mieux-value en 1562 (Arch. de Thuiset).

?

Nᵉ CLAUDE D'AMANCY vivait en 1616 (Arch. Costa), marié à Dˡˡᵉ Jacquemine Teste.

ARMURE

D'EMMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOIE

EXISTANT DANS LA ROYALE GALERIE D'ARMES DE TURIN

Dessiné d'après l'original pour l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

AMBLARD DE CHIGNIN

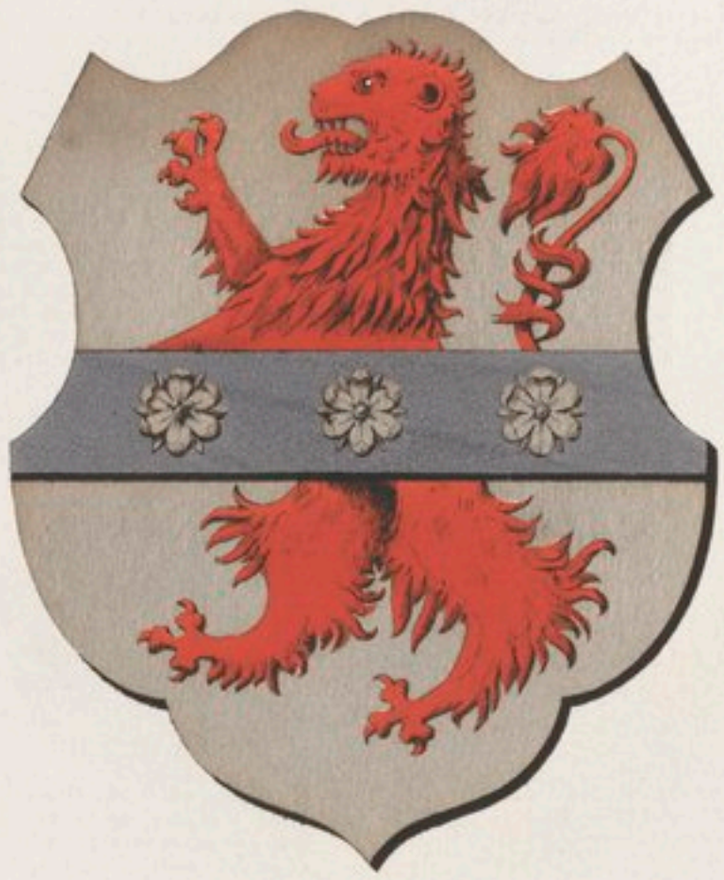

P. d'argent au lion de gueules, à la fasce d'azur chargée de 3 roses du champ, br. s. l. t. (GUICHENON. PALLIOT. BESSON.)

GUICHENON en parlant de cette famille prétend qu'elle descend par les femmes de la maison de Saint-Antelme de Chignin (*Hist. de Br. et Bug.*, p. 252. Généal. Menthon) et en donne le blason dans son *Indice Armorial*. Quoique je n'aie pu vérifier cette assertion, il n'est pas moins certain que la maison des Amblard est fort distinguée. En effet on trouvera dès le XIVe siècle, dans les premiers degrés de sa généalogie, un prince évêque de Maurienne et plusieurs chevaliers. Les alliances qu'elle a contractées sont avec les premières familles savoyardes. Elle avait fondé une chapelle où était son tombeau, dans l'église collégiale de Saint-Jeoire, près Chignin.

La haute position de cette famille à l'époque où commence le tableau suivant ne permet pas de douter qu'elle ne soit beaucoup plus ancienne; mais à cause de l'absence de titres, on ne peut la faire remonter que vers la fin du XIIIe siècle.

Elle s'est éteinte il y a trois cents ans dans la personne de François, tué en 1581, au combat de l'Étoile, près Valence.

Je suis redevable à mon ami le marquis d'Oncieu de la Bathie de quelques notes sur la généalogie des Amblards, que j'ai complétée avec les titres indiqués à chaque article.

(Suit la généalogie.)

AMBLARDET. — *Voir* TORTOLLIER.

AMBLARD, d'ENTREMONTS, évêque de Maurienne, élu en 1301, teste le 15 des kalendes de mai de l'an 1308 (*Histoire du Diocèse de Maurienne*, Angleys, p. 467 et suivantes).
La concordance des noms de ses frères, de ses neveux et des dates semblerait le placer à ce degré.

PIERRE AMBLARD ép. Agnès, laquelle testa en 1298 (Invent., Arch. Morand); lui mort avant 1308.

I. Il est mentionné ... 1218 (*), comme ... est mentionné seul, ... 1298 pour les biens ... Arch. Morand.)
Il serait, selon le ... était mort avant l'an ...

?

JACQUES *Amblard* vend à Jean des Clefs, chevr, pour 60 sols gr. tourn. d'argent un fief au mandement de Faverges, conjointement à son fils Rolet et à Agnès, veuve de Rodolphe de Faverges (Arch. de Cour).

AMÉDÉE, neveu de l'évêque de Maurienne. Son oncle lui légua 50 livres viennoises de revenu à prendre dans les biens du testateur, après le choix d'Hugonet : plus 200 livres viennoises pour une fois.

AMBLARDET, cohér. de son oncle l'évêque pour ses biens de Tarentaise, et 200 l. vienn. à partager avec ses frères. Il fonda un anniversaire pour son père dans la cathédrale de Maurienne (Doc. de l'Ac. de Sav., t. II, f. 244).

II. GUIGUES ou HUGONET, ... biens de Montmélian, ... Il vivait encore le ... Poype, selon le ... de l'an 1336, 29 juin ... blard, aussi chevalier ... oncle l'évêque pour les ... en outre 50 l. v. de revenu ... tateur, hors de Tarentaise ...

?

JEAN AMBLARD, de Montmélian, possédait une pièce de terre à Francin, confinant celle vendue le dernier avril 1357 par Pierre de la Poype, Damoiseau, à Hugonet Bertrand, Damoiseau (Arch. Morand).

ROLET AMBLARD, cité avec son père dans la vente ci-dessus ; mentionné dans l'investiture dudit fief faite en faveur dudit Jean des Clefs, le 14 février 1344 (Arch. de Cour.

JEAN.
Il a ép. : 1o Dlle Antoinette, fille et héritière de Guigues Barral d'Allevard. Contr. dot. du 4 octob. 1368 ; 2o Dlle Jeanne de la Ravoire, veuve av. 1415 (Arch. d'Oncieu).

BÉATRIX,
veuve en 1387 de Ne Antoine Portier, de Chignin (Arch. d'Onc.). Il naquit de ce mariage Ne Aymar Portier, qui, par testam. du 30 août 1420, a institué héritier Pierre Amblard, son cousin (Arch. d'Oncieu).

III. HUGUES ou HUGONARD, ... le 12 février 1371 ... Porte (Arch. Morand) ... à Jean de la Poype, de ... Hugonard à Chignin ... (Arch. Costa). Guigonne ... 1369 (*Ibid.*). Sa veuve ... seigr d'Apremont. De ... gonne de la Balme, qui ... Montmayeur, av. 1417 ...

AMÉDÉE
Il assigne, en 1415, divers biens à Jeanne de la Ravoire, sa mère, en payement de sa dot (Arch. d'Oncieu).

IV. PIERRE, chevalier, bailli de Savoie en ... Cour), seigr de Montagny. Il ép. 1o ... le 19 avril 1414 (Arch. Costa); 2o ... testa le 24 août 1461. Lui testa le ... (Arch. Costa et d'Onc.), et lui laissant ... biens. Il substitua à ses enfants, 1o ... léas de Salenove, et les enfants de ... 1417 avec Guigonne de la Balme pour ... grand'mère commune. (Arch. Costa) ... 17 mars 1403. Il acquiert du duc de Savoie ... 1427 (Arch. de Cour). Il n'eut point d'enfants ... (pour les trois premiers) et du 25 oct. ... Jean, Louis, François et Hugonin, ... Escuer, *alias* Regis (Arch. gén. de ...) d'antique noblesse, etc.

(1) Hugues Amblard, seigr de Montgelat, ayant un jour, après de vives paroles échangées avec son frère Amédée, seigr de Fenestraux, tiré son poignard pour le frapper, et cela dans la Sainte Chapelle de Savoie et en présence du duc de Savoie, il fut condamné pour ce crime à payer une amende de 100 marcs d'argent et 800 écus d'or sol et au bannissement perpétuel. Sur son humble requête et sur l'offre qu'il fit de faire cession de son château et biens de Montgelat au duc en correspectif de l'amende, il obtint par Pes des 7, 15 et 17 mars, grâce de la peine du bannissement, en considération de son grand âge, de sa famille et de ses parents, et moyennant la cession du château et biens de Montgelat, pourvu qu'il ne se présenta plus devant S. A. — Il lui fut d'abord défendu d'aller à Chambéry, sauf une fois par an, le jour du Saint-Suaire, et alors il devait arriver la veille et repartir le lendemain. Lorsque S. A. était en Savoie, il lui était enjoint de se tenir éloigné au moins d'une lieue de sa résidence ; puis il lui fut permis d'aller à Chambéry, pourvu qu'il s'abstint de se présenter devant la personne du duc. Le château de Montgelat fut réuni au domaine ducal (Arch. de Cour).

(2) Dans son codicille, du 10 nov. 1514 (Arch. St-Jorioz) Jean-François de Beaufort dit qu'après avoir testé le 9 nov. 1536, il épousa Guigonne des Amblards, veuve de Ne Jean de Menthon, seigr de Rochefort, et qu'il eut de ce mariage une fille nommée Françoise, qu'il nomme son héritière particulière pour 1,000 écus d'or sol, et dans le cas où Jean-Amédée de Beaufort, frère et héritier universel dudit Jean-François mourrait sans enfants, il lui substitue ladite Françoise comme héritière universelle.

AMÉDÉE,
cohéritier universel de son père, était mort lors du testam. de sa mère. N'est pas mentionné dans les Pes de légitimation ci-dessus.

JEAN,
fils naturel légitimé (18 fév. 1426).

V. HUGUES ou HUGONIN, ... chevalier, seigr de Montagny ... Antoinette, fille de François ... le 15 octobre 1482 (Arch. Costa) ... sa femme, instituant ses trois fils ... de Montagny le 8 octobre 1474 ... chesse Yolande, il fut nommé bailli ... nier à la bataille de Varey ... avant 1502. Sa veuve mourut en 1504.

HUGUES dit des AMBLARDS (1), chevr, seigr de Montgelat. Le 29 mai 1495, Jean de Montbel, seigr de Verel et Dullin, reconnut tenir dudit Hugues (fils d'Hugues, chevr, qui était fils de Pierre, chevr) certains biens et vignes à Cognin, mouvant du fief du château de Montgelat. (Arch. de Troches). Il épousa, cont. dot. du 6 mai 1502 (Arch. Costa), Georgine, fille de Jean d'Escrivieux, seigr de château Bochard, au Dioc. de Belley. Elle était veuve de Claude, fils de Guigues de la Ravoire de Chambéry. Elle teste le 21 novembre 1531 (Arch. Costa), donnant la moitié de tous ses biens à sa fille Guigonne. Elle codicilla le 17 juillet 1532, laissant à Hugues Amblard, son mari, l'usufruit et les revenus de Château-Bochard, qui revinrent ensuite à Guigonne.

VI. CLAUDE-CHARLES, seigr de Montagny, ... passe reconnce pr Montagny en ... août 1504 (Arch. Costa) à Jean ... niers. Il épousa Dme Françoise de Châtillon ... tilé et dont on ne peut voir la date ... aux Arch. Morand. Il est fait ... forte de son mari, qu'elle nomme ... sige le 7 fév. 1506 avec ses frères ... sion d'Antoinette, leur mère ... (Arch. d'Onc.), instit. Charles, ...

GUIGONNE dite des AMBLARDS, Dme de Château-Bochard, Lutrin, Sarrière, Balmette et en partie d'Escrivieux, eut quatre maris. Elle épousa 1o Jean de Menthon, seigr de Rochefort, contr. dot. du 2 juin 1524 (Arch. de St-Jorioz). Elle eut de ce lit six enfants. — 2o Jean-François de Beaufort, seigr du Villard, contr. dot. du 15 octobre 1543 (Arch. de Saint-Jorioz). Elle en eut une fille. — 3o Jacques de Montbel, seigr de Montelier, et 4o François de Longecombe, seigr de Theys et de Peysieux, le 10 décembre 1551 (Arch. d'Onc.). Elle testa le 22 septembre 1559, étant en puissance de son quatrième mari, fit un legs à Françoise de Beaufort, sa fille, etc. (Arch. de St-Jorioz).

MARGUERITE n'est pas fille naturelle, comme le marquent quelques généalogies ; mais il n'est pas clair qu'elle soit fille de Claude-Charles Amblard. Sa mère, Françoise de Châtillon, lui fait un legs dans le testament dont j'ai parlé ci-dessus. Dans l'expédition du double authentique, qui lui fut faite comme partie, elle est appelée Marguerite de Cusinens, et il est dit en faveur de ladite Marguerite, ce qui a l'air de se rapporter au contenu du testament. En ce cas, Françoise de Chatillon aurait épousé en premières noces le seigneur de Cusinens, d'où serait venu cette Marguerite.

VII. CLAUDE-CHARLES, seigr de Montagny, ... 1532, Humberte de Gerbais, ... le 26 février 1512, à Ne Antoine ... le droit de rachat de 4 ... grâce de rachat, Claude-Charles ... céda à son oncle Amédée dans ... rey. Il testa le 28 mai 15..

Françoise, religieuse à Ste-Catherine-d'Annecy. Sa mère lui lègue une pension viagère (1559).

Rose, Sa mère lui lègue l'usufruit de divers biens.

Jacques de Menthon, héritier universel de sa mère Guigonne.

Claudine, femme de Philibert de Colombier. Sa mère lui lègue 1,400 écus, reversibles si elle meurt sans enfants sur sa sœur Pétronille.

Pétronille, substituée au legs de 1,400 écus fait à sa sœur Claudine.

François de Menthon, seigr de Rochefort. Il est mentionné au testam. de sa mère comme ayant pris des arrangements avec elle.

Prosper de Menthon, héritier de François Amblard, seigr de Montagny.

VIII. FRANÇOIS, seigr de Montagny, ... avec Ne Louis de Bellegarde ... çois entre autres choses un legs ... François à feu Dlle Marguerite de ... Challes, mère dudit seigr Louis, ... reconnue par Ne Amédée Amblard, ... çois lui donne en échange ... nant aux lieux de St-Jorioz, ... la Ravoire, etc., que ledit seigr ... de Savoie (Arch. Morand). Il ... 22 septembre 1557, Blanche de ... de Brandis (Arch. d'Onc.), ... 1565 (Arch. Costa). Il testa le ... forte de Chignin, sur le point de ... d'enfants, il institua sa femme ... de François de Menthon, seigr de ... l'affaire de l'Étoile, près Valence, ... enseigne de la compagnie ... Le 15 févr., même année, ... Humbert Matrin, notre et ... sement du corps de son mari, ... ment, ses biens vinrent ... son de Menthon.

s Amblard, chevalier.
on frère Vullielme, dans un acte de
e d'Hugues *de Comerüs*, jurisconsulte. Il
Pierre de la Poype dans un acte de l'an
ur a vendus Pierre *de Comerüs*. (Invent.,

d'Oncieu, père de Guigues ci-dessous et
s.

Vullielme Amblard, d'Entremonts. Il est mentionné, dans un acte de l'an 1292 et dans un autre de l'an 1298 par lequel il acheta certains biens de Pierre *de Comerüs*, Damoiseau : dans un acte de l'an 1297, par lequel Mre Guidon de Chignin lui vend deux setiers de vin de rente. Il testa l'an 1298. Il avait vendu des biens à Alix, veuve de Pierre de la Poype dont les lods furent réglés et quittancés par Rolet de Chignin en 1301. Inventaire Arch. Morand.

?

Messire Pierre, chanoine de Maurienne, neveu de l'évêque, un de ses exécuteurs testamentaires, et son légataire pour 200 livres viennoises.

(*) Cette indication est tirée d'un inventaire de titres pour la maison de la Poype de Chignin. Il contient, dans un grand rouleau en parchemin, l'énumération de près de deux cents titres des XIIIe et XIVe siècles. Il est en écriture du commencement du XVe, et renferme des notions précieuses sur les vieilles familles nobles des environs de Chignin.

Tout me porte à croire que cette date de 1218 n'est pas exacte. Je suppose que le notaire en écrivant cette date MCCXVIII, aura oublié un L avant ou après le X, ou mis un X au lieu d'un L. Il faudrait donc lire 1248, 58 ou 68. L'indiction n'étant pas marquée, on ne peut fixer autrement cette date.

1278

Guy, chevr. Il prête hommage pour ses
30 octob. et 2 nov. 1323 (Arch. de Cour).
embre 1345, et avait épousé Genette de la
cieu. Il est mentionné dans une reconnce
ch. Costa), conjointement à Guidon Am-
Il fut cohéritier avec ses frères, de son
iens de Tarentaise et 200 liv. vienn. Il eut
nu annuel à prendre sur les biens du tes-
e, à son choix, et 200 l. v. pour une fois.

Guidon ou Guidonet, chev., cohér. avec les frères de l'évêque, son oncle, pour les biens de Tarentaise, et 200 l. v. Il fut arbitre dans une transaction du 7 fév. 1349 entre Richard de Crolles et Pierre de la Poype (Arch. Morand) ; mentionné en la reconce de 1336. Il prête hommage pour ses biens de Montmélian, le 2 nov. 1323 (Arch. de Cour). Mort av. 1376.

?

Ne Jean Amblard *(alias Eyatiz?)* d'Aiguebelle, épousa Aleysie ou Alexie de Viry. Un acte du 24 fév. 1375 (Arch. d'Oncieu) la dit déjà veuve. Elle vivait encore le 9 juillet 1396 (Voy. ci-dessous).

hevr. Il fut témoin à deux actes passés
a cour de sa maison à Saint-Jean-de-la-
e 2 janv. 1366 il passe une quittance
hignin : acte passé dans la maison dudit
h. Morand). Il épousa le 30 janvier 1378
fille d'Aymar de Seyssel. Il testa le 8 août
emaria avant 1380 à Jacques de la Balme.
e mariage naquit Aymon, père de Gui-
pousa 1° Jean de Montgelat, 2° Gaspard de
rch. Costa.)

Pierre
vivait en 1357 (Arch. d'Onc.). Est ce Rd Mre Pierre Amblard, chane du prieuré de St-Martin-de-Miseriaco, qui fut témoin à Chambéry à un acte du 21 août 1375 (Arch. Morand.)

Amblard.
Amblardus Amblardi. Le 3 août 1367, il achète de Jean de la Poype, de son pur et franc alleu, 25 fossorées de vigne à Tormery. Il les revend le 7 octob. 1376, à Hugues Valard, de Chambéry, chevr, seigr de St-Michel-des-Déserts (Arch. Morand).

Ne Jean Amblard.
Il vend conjointement à son frère Amédée et avec Aleysie de Vichy, veuve de Jean Amblard *alias Eyatiz?* leur père, le 9 juill. 1396, une cense à percevoir à St-Jean-de-Maurienne (Arch. du château de Marclaz).

Ne Amédée Amblard
d'Aiguebelle vivait le 9 du mois de juill. 1396, et encore le 30 janv. 1428.

1426 (Arch. d'Onc.), bailli d'Aoste en 1430 (Arch. de
arguerite Marchand, Dame de Montgelat, laquelle testa
çoise de la Tour de Vinay, fille d'Albert, chevr, laquelle
juin 1449, nommant sa femme tutrice de ses enfants
t l'usufruit de sa maison forte de Chignin et de divers
acques de Montmayeur et Humbert d'Ameysin ; 2° Ga-
ed de Rivoire, seigr de Gerbaix. Il transigea le 19 janv.
les droits dotaux de Guigonne de Seyssel, leur mère et
Il prête hommage pour son château de Chignin, le
voie le greffe de la châtellenie de Chambéry, le 30 août
nfants de ses femmes. Il obtint par Pes du 18 fév 1426
1427 (pour le dernier), la légitimation de quatre fils,
il avait eus hors mariage de Jeannette, fille de Pierre
rin) par lesquelles ils furent remis en tous leurs droits

Ne Jacques Amblard,
nommé ainsi que son père dans un acte du 30 janv. 1428 (Arch. d'Oncieu).

ils naturel légitimé le 25 octobre 1427,
ntagny de Chignin, etc., etc. : il épousa
ois Maréchal, seigr de Meximieux. Il testa
. Costa), léguant l'usufruit de ses biens à
trois fils cohér. universels. Il fut inféodé
1470 (Arch. Costa). Par Les Pes de la Du-
nmé bailli et châtelain. Il fut fait prison-
(Valbonnoys, preuves, p. 204). Il mourut
urut en 1506 (Arch. d'Oncieu).

François,
fils naturel, légitimé le 18 fév. 1426, hérita de son père de la maison forte *de Petra*, dans la vallée de Miolans (Arch. Costa). Il passa contrat d'assurance de la dot de Ne Guillermette de Quintal, sa femme, le 13 juill. 1454 (Arch. d'Onc.)

Guigonne,
fille naturelle, femme de Claude *Catinelli*. Son père lui lègue 25 florins outre sa dot qui était de 700 flor. (Arch. Costa). Il n'est pas question d'elle dans les Pes de légitimation de ses frères.

Rd Charles Amblard
d'Aiguebelle, chane de la collégiale de Ste-Catherine d'Aiguebelle, par son testam. du 13 oct. 1529, institua héritier Amédée Amblard, seigr de Fenestraux (Archiv. d'Oncieu).

e Montagny, héritier univ. de sa mère,
y en 1511. Il vend certains biens le 21
Jean Besson d'Yenne pr 508 fl. et 5 de-
oise de Châtillon, dont le testament mu-
ir la date (écriture du XVIe siècle) existe
ait au Molard de Chignin en la maison
nomme exécuteur testamentaire. Il tran-
frères Hugues et Amédée pour la succes-
ère (Arch. Costa). Il teste le 28 mars 1524
rles, son fils.

Amédée, seigr de Fenestraux, cohérit. univ. de son père : mentionné comme étant indivis de biens avec ses frères Claude et Hugues, au contr. de mar. de ce dernier de l'an 1502. Le 20 avril 1504, il afferme à Nes Aynard Odinet, et Jean de Beaumont dit Carra, receveurs de la Chambre de Savoie, les revenus des vignes, mestralies et leydes qu'il possède dans les lieux de Fenestraux, la Palud, Puisgros, aux mandements de Montmélian, Arbin, Chignin, Montgelat, les Déserts, Saint-Jean-d'Arvey, et généralement tout ce qui lui est dû par ses feudataires et tenanciers à cause de son château de Fenestraux, soit 92 veyssels de froment, 6 d'orge, 118 d'avoine, 150 poules, 20 sommées de vin, avec les prises de 300 fossorées de vignes, etc., etc. (Arch. Morand). Le 13 octobre 1516, il passe quittance dans sa maison de Chambéry à Ne Françoise Mytre, veuve dudit Jean de Beaumont, de tout ce que lui devait ledit Jean pour les censes ci-dessus (Arch. Morand). Il fut investi le 1er juillet 1525 du château, jurid. et biens, fiefs et arrière-fiefs de Lutrin. Il avait épousé le 9 avril 15.. 1° Claudine, fille de Ne Claude d'Escrivieux, Dme de Lutrin en partie. Il ép. 2° N. N. Il est mort sans lignée. Son neveu Claude-Charles lui a succédé.

e Montagny. Il épousa, le 23 septembre
aix, veuve avant le 7 juin 1547. Il cède
Antoine Recordon, curé de Saint-Jeoire,
sétérées de prés que lui a vendues sous
Charles, son père (Arch. Morand). Il suc-
dans la seigrie de Fenestraux et de Bu-
0, (Arch. d'Oncieu).

François,
se disant donné de Ne Claude Charles Amblard, seigr de Montagny. Il transige le 25 avril 1563 avec François Amblard, à raison du paiement des aliments et vêtements qu'il prétend lui être dus (Arch. du S. de Sav.).

gny. Le 17 janvier 1568, il fait un échange
iche de Challes. Ce dernier cède à Fran-
n legs de 200 fl. fait par la grand'mère dudit
uerite de Cusinens en son vivant, Dme de
Louis, et une redevance précédemment
Amblard, seigr de Fenestraux. — Fran-
ge l'état et office de sergent lui apparte-
ire, Barberaz-le-Gros, paroisse de Trivier,
it seigr de Montagny tient en fief du duc
). Il épousa au château de Bardassan, le
che de Montmayeur, fille de François, cte
.), quittance de sa dot du 26 novembre
sta le 22 septembre 1578 dans sa maison
oint de partir pour guerroyer. N'ayant pas
mme héritière, et après elle, Prosper, fils
seigr de Rochefort, son cousin. Il fut tué à
Valence, en 1581, où il combattait comme
d'hommes d'armes du baron de la Roche.
, sa veuve donnait des instructions à Me
et bourgeois de Chambéry, pr l'ensevelis-
nari. (Arch. d'Onc.) En vertu de son testa-
réunir à ceux de Guigonne, dans la mai-

N. B. — Un renvoi du manuscrit mal interprété a fait mettre à l'article d'Hugues ou Hugonin (Ve degré), qu'il avait été fait prisonnier à la bataille de Varey. Il faut reporter cette énonciation à l'article de Guigues ou Hugonet, son bisaieul (IIe degré).

AMBROYS ou AMBROIS-MARÉCHAL

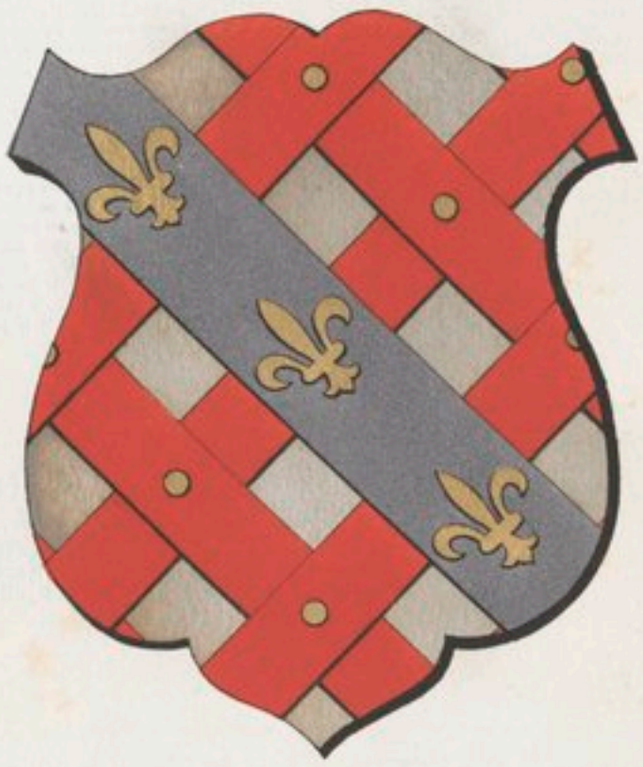

P. d'argent frété de gueules cloué d'or, à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lis d'or, br. s. l. t.

Devise : SANCTE AMBROSI TUI SUMUS. (CHORIER. ALLARD.)

Dans l'incertitude s'ils ont écartelé du leur, ou porté plein le blason des Maréchal, on a rapporté ici le blason primitif de la famille.

FAMILLE originaire de Bardonnèche ou Bardonnenche (bourg du Briançonnais en Dauphiné) dont Chorier et Allard ont parlé dans leurs ouvrages. Elle est fort ancienne dans cette province, puisque dans la révision des feux de Bardonnèche de l'an 1234, sont compris entre les nobles, Antoine et les héritiers de Perceval Ambrois. Mais pour m'occuper de ceux de ses membres qui ont marqué parmi la noblesse savoyarde et plus spécialement dans celle de Maurienne, il nous faut franchir trois siècles. Le premier dont j'ai eu connaissance est Ne Antoine Ambroys, coseigneur de Bardonnenche, lequel était en 1552 fermier des revenus de l'Évêché de Maurienne. Le 8 juin 1550, Ne Gabriel Ambroys, fils du susdit Antoine, contracta mariage (Arch. de Thuiset) avec Dlle Humberte, fille de Ne et Pt Pierre Maréchal, seigr du château de Saint-Michel, et de De Aimée de Monfalcon. Ledit Ne Pierre Maréchal constitua en dot audit Ne Gabriel, son gendre et fils adoptif, « sçavoir est premyerement le nom et harmes de noblesse dudict noble » constituant et de ses predecesseurs, lesquels a baillié et baillie reallement en payncture et » pappier pinturé a barre a trauers (lisez bande) a trois couquillies d'argiant dessus tout laultre » champ d'or auec le tymbre des susdicts d'argiant..... reallement expédiees comme dessus » audict noble Gabriel Ambroys espoux a l'aduenir de la dicte damoyselle Humberte..... » benignement et humblement lesdicts noms et harmes acceptant, et le dict Ne Pierre Mares- » chal constituant semblablement accepte et prent ledict Ne Gabriel Ambroes (*sic.*) pour son » propre fils, comme se estoyt conceu de sa semence et descendu de son propre corps, le affilliant et » pregnant pour son propre fils..... et par la teneur de ce present contract baillant et nommant » ledict noble Gabriel le tiltre, sçauoyr que doresenauant il se puisse et doibge nommer Monsieur » du Vergier, coseignieur de Sainct-Michel. Et en oultre, la moitié de tous ses biens, fiefs, rièrefiefs, » domaines, jurisdictions, etc. (1). » Malgré les termes assez précis de cet acte, Gabriel ne s'appela pas du Vergier, mais prit du vivant et du consentement de son beau-père le nom de Maréchal *alias* Ambroys ou *vice versa,* et quelquefois même Maréchal tout court. Dans un interminable procès qu'il eut à soutenir pour des fidéicommis, en litige avec les Maréchal-Duing de la Valdisère, ces derniers lui contestaient le droit de porter le nom de Maréchal, comme si eux en eussent eu davantage à porter celui de Duing-la-Valdisère. Dans de très-nombreux actes concernant la Maurienne, qui sont en ma possession, je n'ai plus trouvé mention des Ambroys-Maréchal, plus tard que ce qui est porté au Tableau ci-contre, lequel très probablement nomme les derniers gentilshommes de ce nom ayant vécu en Savoie.

Il y a eu en Savoie une autre famille du nom d'AMBROIS, dont je parlerai à l'article LA CHARNÉE, nom sous lequel elle est également connue.

---

(1) Il est à noter que Humberte était l'aînée des deux autres filles de Ne Pierre Maréchal, lequel eut en outre deux fils bâtards.

I. Nᵉ Antoine Ambroys, coseigʳ de Bardonnenche en Dauphiné, mort av. 1569, était en 1552 fermier des revenus de l'Évêché de Maurienne.

II. Nᵉ Gabriel, coseigʳ dudit lieu, ép. par cont. dot. du 8 juin 1550, Dˡˡᵉ Humberte, fille aînée de Nᵉ et Pᵗ Pierre Maréchal, et de Dˡˡᵉ Aimée de Montfalcon. Son beau-père lui constitua en dot, outre la moitié de tous ses biens, le droit et le devoir de porter son nom et ses armes. Il ne s'appela plus que Ambroys *alias* Maréchal, ou *vice versâ*. Il acquit, par actes des 5 août 1556, 21 mars et 8 mai 1562, 10 déc. 1563, etc., la plus grande partie des biens de ses belles-sœurs et de leurs frères naturels, situés aux environs de la ville et château de Saint-Michel. Il signa alors seigʳ du Chastel-sur-St-Michel. Il mourut en 1588, selon Chorier. Avait obtenu, le 30 juill. 1563, arrêt de la Chʳᵉ des Comptes reconnaissant sa noblesse (Preuves 1723), où il est nommé Ambroys dit Maréchal.

III. Nᵉ Pierre Ambroys Maréchal, coseigʳ et seigʳ desdits lieux, ainsi qualifié dans une procuration qu'il passa le 1ᵉʳ octobre 1607, à Mᵉ Bertrand Favre, appelé des Génois dans un autre titre, épousa Barbe (qualifiée quelquefois de Dˡˡᵉ du Villard ou du Villars), fille d'honorᵉ Claude Villard. Pierre est mort av. 1620.

Jean-Louis, pupille en 1620, ép. selon Chorier, en 1629, Jeanne Béraud.

Gabriel-Antoine, pupille en 1620.

Antoine, pupille en 1620.

IV. Nᵉ Henri Ambroys Maréchal, du lieu de Bardonnenche. Il demeurait audit lieu lorsqu'il vendit, par acte du 4 janv. 1620, à Nᵉˢ Jean, Gabriel et Antoine, ses frères, soit à Barbe Villard, leur mère et tutrice, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la rente de St-André, dans la Haute-Maurienne, pour le prix de 62 livres tourn. à exiger de Dᵐᵉ Antoine du Pont, veuve de Jean Balthazard de Duing de St-Michel, en vertu d'une transaction passée par ladite dame avec Barbe Villard. Nᵉ Jean-Claude de Regnauld de la Motte lui fit une donation le 9 fév. 1620 (Arch. du S. de Sav.).

César, mort av. le 3 déc. 1618.

Madeleine ép. Sébastien de la Ferrière, en Piémont.

Pierre.

? Antoinette Mareschal de Bardonnenche, femme d'honnête Jean Bérard de Chambéry (1649) (Arch. du Sén. de Sav.)

Dᵐᵉ Claire : habitait Rumilly. Elle était veuve de Jean-Jacques Bizet, bourgeois de Chambéry, et remariée avec N. N., lorsqu'elle fit, le 5 juill. 1709, une donation à Marie, sa fille du 1ᵉʳ lit (Arch. du S. de Sav.).

AMEYSIN (D') ou D'AMESIN

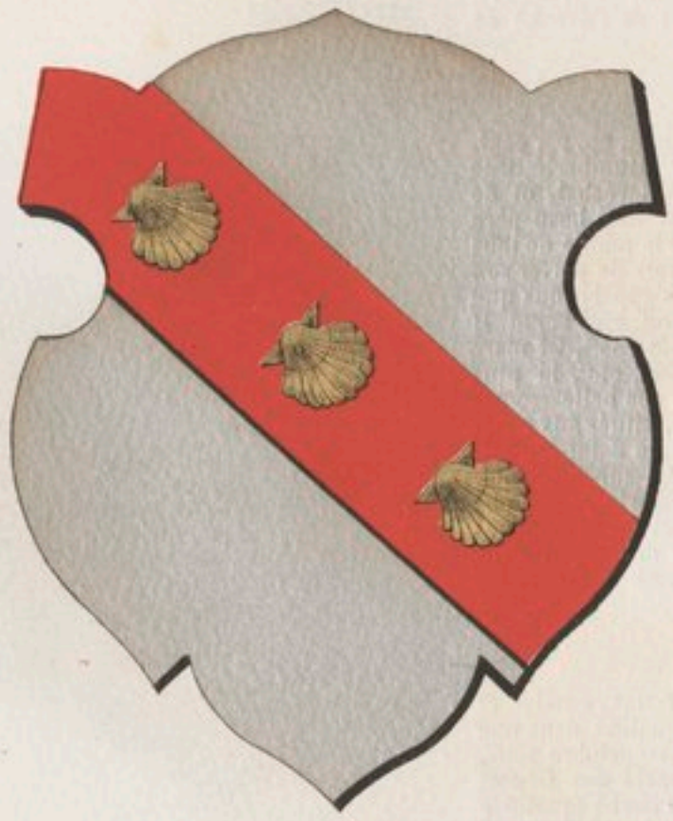

P. d'argent à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or (Allard.)

E nom que l'on rencontre très diversement écrit dans les anciens titres (1), appartient à une très ancienne famille de chevalerie, des environs d'Yenne, sur les confins du Dauphiné. Elle figure aussi dans la noblesse dauphinoise. On n'a qu'à parcourir la magnifique collection de chartes formant le IVe volume de l'histoire de *Peter der Zweite graf von Savoyen*, par L. Wurstemberger, pour se faire une idée de la position de cette famille.

En voici quelques extraits :

1218. — Pierre, témoin et caution aux fiançailles d'Hartman de Kibourg avec Marguerite, fille de Thomas, comte de Savoie. — *Doc.* 48.

1236. — Guigues ou Guy, chevr, témoin à la fondation de l'hospice de Villeneuve. — *Doc.* 108.

1237. — Le même, est nommé au testament d'Aymon de Savoie. — *Doc.* 111.

1240. — Le même, était châtelain du château de Chillon. — *Doc.* 133.

1242. — Le même, fut témoin à la donation du château de Bard faite par le comte Amédée à son frère Thomas, comte de Flandres. — *Doc.* 157.

1244. — Hugues (peut-être le même que Guigues ou Guy ci-dessus), procureur et envoyé de Thomas, comte de Flandres, pour la cession des biens de Saint-Genis. — *Doc.* 166.

1259-64-68. — Jeoffrey ou Soffred, ou Joffred, chevr, bailli de Savoie, un des témoins qui apposa son sceau au testament d'Ebal de Genève. — *Doc.* 508. Est encore nommé au *Doc.* 657 exécuteur testamentaire et légataire de Pierre de Savoie. — *Doc.* 657, 656, 749.

1263-64. — Pierre, témoin au testament de Pierre de Savoie (*Doc.* 657) est encore nommé au *Doc.* 612.

1264-68. — Berlion, chanoine de Vienne (*Doc.* 670) était, la même année, procureur de Pierre de Savoie en cour de Rome (*Doc.* 649), fut un des exécuteurs testamentaires de ce prince. — *Doc.* 749.

1343. — Louis est investi le 11 sept. des biens féodaux qu'il tient à Yenne (Arch. de Cour).

Voici, à ma connaissance, comment a fini cette famille :

?

Jean d'Ameysin (*alias* Jacques), damoiseau d'Yenne, témoin au cont. de mar. de l'an 1382, et à la cession de l'an 1383, pourrait être frère de Pierre ci-contre. Il reçut, le 30 janv. 1384, investiture des fiefs et droits qu'il tenait au mandement d'Yenne, et le 8 juin 1390, des biens qu'il tient d'Aymon à feu Pierre de Soyrier, rière Menthonnex, Groisy et Evires *(Somm. des fiefs)*. Il était mort av. 1412. On trouve nommée au testament d'Aymon de Beaufort, chevr, du 25 déc. 1404, Aleysie, sa sœur, (feu mesre Jean de Beaufort, chevr), veuve de Jean d'Ameysin, damoiseau (Arch. de St-Jorioz).

?

Pierre d'Ameysin, chevr, témoin au mariage contracté, le 17 mars 1380, à Yenne, entre Berlion, fils de Louis de Rivoire et Catherine, fille d'Humbert, bâtard de Savoie (Guich., *Hist. de Savoie*, t. II, p. 133). Il avait épousé Dlle Arthaude de Briord. Ils reçurent investiture du château, juridiction, fief et apparten. du Villard en Novaleise, les 21 juillet 1371 et 14 oct. 1392 *(Somm. des fiefs)*, dont elle était dame. Elle constitua en dot à sa fille Claudine (Cont. dot. du 11 juill. 1382, Arch. Morand), ledit château et biens du Villard. Pierre d'Ameysin, à qui incombait le devoir de doter sa fille, donna en correspectif de ladite dotation, à sa femme, par acte du 26 mars 1383 (Arch. Morand), tous ses biens meubles et immeubles des mandements d'Yenne et des Échelles, sous certaines conditions, et en se réservant sa maison forte d'Ameysin et 40 livres viennoises. Il avait déjà fait une donation à sa femme, par acte du 10 sept. 1379 (Arch. Morand). En 1387, ils constituèrent leurs procureurs, lui le 20 mars, Joffrey de Chevelu, damoiseau ; elle, le 15 mai, Perret, bâtard de Briord (Arch. Morand), pour faire revêtir du sceau du conseil de Savoie la cession des biens d'Ameysin de l'an 1383. Il transige, le 25 juin 1383, avec Ne Amédée de Montdragon, chevr, à propos de la maison forte de Fitillieu *(de Fitilliaco)*, et dépendances que Montdragon devait reconnaître en fief noble et franc dudit d'Ameysin (Arch. de Cour).

Françoise d'Ameysin, femme de Guillermet de Chabod. Celui-ci, en sa qualité de mari de ladite Françoise, fille de feu Ne Jean, reconnait, en 1412, tenir en fief du comte de Savoie, ce dont a été investi ledit Jean, le 8 juin 1390. Françoise, alors veuve de Ne Humbert de Livron, donna ses biens à Guillaume Amé et Jean de Viry, par acte du 14 juin 1427 *(Somm. des fiefs)*.

Claudine d'Ameysin, ép. par contr. dot. du 11 juill. 1382 (Arch. Morand) Humbert, seigr de Luyrieu. Par ce contrat, sa mère Arthaude lui constitua en dot le château et seigneurie du Villard. Si elle n'avait pas d'enfants, ledit château devait revenir à sa mère. Si c'était après le décès de ladite Artaude il devait revenir à Pierre d'Ameysin. Dans les actes de 1383 et 1387, elle est nommée Aleyse et Claudine dans son contrat de mariage.

Collette d'Ameysin, femme d'Amédée d'Orsier, damoiseau, av. 1382. Elle est mentionnée dans l'acte de l'an 1383.

Aleyse, mentionnée en l'acte de 1383.

Guigonne, femme de Ne Eynard de Rivoire, seigr de Preyvisin. Morte avant 1382.

?

Humbert des premiers substitués au testament de Pierre Amblard, chevr, bailli de Savoie (1440), est le dernier dont j'ai trouvé mention.

(1) En latin *de Amaysino*, ou *Amaisino*, ou *Ammasino* ou *Amarino* ou *Omarino* : *de Damaisins*, ou *de Amayzyns* ou *Ameisins*.

AMIDOUZ (D') ou D'AMIDOUX

(DE CLUSES EN FAUCIGNY)

P. de gueules à la clef à l'antique contournée d'or, accompagnée de 2 étoiles de même en chef.

Besson, qui donne cette version, donne aussi un ciboire d'or au lieu de la clef. J'ai suivi la première qui est conforme à une vieille note trouvée aux archives Costa.

Une ancienne généalogie existant aux archives de M. le Mis Costa et tirée des manuscrits dits de Guichenon, fait remonter cette famille à l'an 1287. Je n'ose pourtant affirmer qu'elle fut noble dès lors. Les plus anciens titres que j'ai trouvés concernant les Amidouz, sont quatre patentes du xve siècle, aux archives de Cour à Turin. Aucune ne les intitule nobles. Une d'elles (1450) est la nomination de notaire pour Jean, fils de Jacques Amidouz; qualité qui, il est vrai, n'excluait pas la noblesse (1), mais qui certes ne la prouvait pas. — Une autre (1445) approuve une acquisition faite par Hugues et Jacques Amidouz, de rentes féodales, ce qui semble prouver qu'ils n'avaient pas qualité pour cela. Leurs lettres de noblesse ne se trouvent pas aux Archives de la Chambre des Comptes, mais j'y ai trouvé, sous la date du 11 décembre 1640, une déclaration d'ancienne noblesse pour Ne André d'Amidouz. Ceci, même d'après le calcul le moins favorable, leur assure une possession de noblesse antérieure à 1640, de cinquante à soixante ans. — Les d'Amidouz ont donc le droit incontestable de figurer dans mon livre. Mais n'ayant pu contrôler qu'avec très peu de titres, relativement modernes, la généalogie dont j'ai parlé ci-dessus, où j'ai même relevé une erreur, je déclare la publier à titre de simple renseignement (2). Ils possédaient la seigneurie de Symond, située au village de Veyrier sous le mont Salève. Je ne sais comment elle leur était parvenue. Vers la fin du xviie siècle, Marguerite-Alexandrine de Nances, veuve et héritière de Ne Antoine d'Amidoux, coseigr de Symond, épousa Ne Étienne du Fresnoy, lequel se qualifia depuis de seigneur de Symond et Compois.

(Suit la généalogie).

---

(1) J'en fournirai les preuves dans le courant de l'ouvrage.

(2) L'indication entre parenthèses d'archives telles ou telles, marque que le titre prouvant ce que je viens de dire a passé par mes mains. — Les articles ainsi marqués sont les seuls dont j'assume la responsabilité, et ce sont de beaucoup les plus nombreux. — Ce que je publie à titre de renseignement provient pourtant d'une source toujours indiquée, étrangère à la famille dont il est question, et me semble présenter dans son ensemble assez de garanties de véracité pour pouvoir figurer dans un recueil sévère comme le mien. Mais la sévérité ne serait pas suffisante sans l'impartialité; aussi je me suis imposé la règle de ne pas publier *de simples renseignements* de ce genre, qui me seraient transmis par les familles intéressées.

AMIDOUX.

PIERRE, vivant en 1287, natif de Saxel.

HUMBERT. — PERRET. — JEAN, à Dlle . . . . . Pugin. Quittance de sa dot du 7 mars 1334. — JACQUES. — GUILLAUME.

AMÉ, à Dlle Marianne *Brossy*? — GUILLAUME.

HUGUES, prêtre.
Il obtint, avec son frère Jacques, par Pes du 15 oct. 1445, approbation de l'acquisition par eux faite de rentes féodales dans les châtellenies de Châtillon et de Cluses, et investiture d'icelles (Arch. de Cour).
Il fut, le 28 août 1451, nommé au premier bénéfice vacant, en vertu de l'indult à lui accordé par le pape Nicolas V (Arch. de Cour). Par autres Pes du 2 mars 1441, son frère et lui reçurent la permission d'établir un passage de communication entre leurs maisons situées à Cluses (Arch. de Cour).

JACQUES, à Dlle Marie Poindier de Charosse, contr. dot. du 27 fév. 1413. (Vivait en 1441, 1445, 1450).

HENRI, à Dlle Aymonette de Sollier. Elle teste le 15 mai 1481.

JEAN, à Pernette d'Allinges. Elle teste le 9 mars 1499 (Doit être de la famille Bernard que je trouve quelquefois dite d'Allinges).
Il obtint par Pes du 22 nov. 1450 la charge de notaire (Ar. de Cour).

AYMON, à Dlle Thomasse de Boège. Cont. dot. du 4 août 1504.

JACQUES, 1° à Dlle Claudine de Passier; 2° à Dlle Louise de la Croix. Il teste le 23 décemb. 1569.

GASPARD, mort sans lignée, testa en faveur de son frère Nicolas.

NICOLARDE à Ne François de l'Isle, est peut-être la même que celle qui a ép. aussi Bernard Combet, de Genève.

CLAUDE, seigneur du Châtelet de St-Gervais, testa le 25 mars 1587 et mourut sans lignée.

N. N., femme de Ne Michel de la Grange

FRANÇOISE à Ne Claude, fils de Ne Claude de Bellegarde de Maglans, le 17 janvier 1589; elle fut marraine à Sallanche, en 1621 (R. P. dudit lieu).

NICOLAS, seigr de Symond, 1° à Dlle Jeanne de Bieux, le 16 nov. 1577; 2° à Dlle Jeanne Maréchal Duing de la Valdisère, le 14 avril 1597. Elle mourut veuve dans leur maison de Corseilles, près Cluses (R. P. de Cluses); lui était mort avant le 17 août 1626. Ses frères lui avaient cédé leurs droits sur la seigneurie de Symond, qui lui appartint au moins en grande partie. Il paraît que sa veuve en hérita et les transmit à sa nièce à la mode de Bretagne, Jeanne-Marie Maréchal Duing, femme de Ne François de la Fléchère, puisque cette dernière prétendait avoir des droits sur Symond, et eut des différends à ce propos avec Ne Etienne du Fresnoy de Loisin (Arch. Costa).

JEAN, mort sans lignée.

CATHERINE à Ne Étienne du Chotal. Elle est appelée Nicolarde dans les preuves manuscrites de Besson (Arch. Costa).

ANTOINE, coseigr de Symond, ép. 1° Dlle Charlotte de Barral, le 20 janv. 1601; — 2° Dlle Jeanne, fille de Ne et Pe Janus de Guillet de Monthoux, le 8 déc. 1612; elle fut enterrée le 4 oct. 1641 (R. P. de Cluses); — 3° Dlle Marguerite-Alexandrine de Nances. Il testa en faveur de ladite Marguerite le 18 mai 1651; elle passa en 2es noces à Ne Etienne MARTIN du Fresnoy, et le nomma son héritier. Il eut, par ce moyen, au moins en partie, la seigneurie de Symond, pour laquelle il fut en litige avec la dame de la Fléchère, et dont il se qualifiait seigneur (Arch. Costa).

CLAUDINE (1er lit), femme de Ne Silvestre d'Ogier, le 31 juill. 1606. Elle eut entre autres un fils, bapt. le 13 janv. 1617, dont fut parrain Ne Jean-Claude d'Amidoux, seigr de *St-Simon* (*sic*, R. P. de la Roche).

JACQUES D'AMIDOUX, à Dlle Antoinette de Machard de Chassey, fiancés le 17 août 1626 (R. P. de Cluses); elle était fille de Ne Pierre François. De Jeanne de Guillet, leur tante, leur fit une donation à cause de noces, et Ne Antoine d'Amidoux, leur oncle, leur promit une pension annuelle de 200 fl., et par cont. du 12 mars 1630, leur remit une pièce de terre (Arch. Costa). Elle a dû épouser en 2es noces, Ne Marc Conrad de Cambiaque.

PIERRE LUCAS, seigr de Symond. — ANDRÉ, seigr de Beauregard.
Par acte du 15 nov. 1632, ils s'étaient reconnus débiteurs de Claude Vuargnioz et lui avaient donné un pré en hypothèque. Ce dernier en ayant pris possession, faute de paiement, passa un accord avec la dame de la Fléchère, qui revendiquait la propriété de ce pré, par acte du 2 avril 1660 (Arch. de Thuiset).
La généalogie que je transcris, donne pour femme à ce Pierre Lucas, Charlotte de Seyssel. C'est une erreur. Elle fut femme de Pierre Lucas ci-dessous (Arch. du S. de Sav.).
Il obtint, le 11 décemb. 1640, un arrêt de la Chambre des Comptes, déclarant son ancienne noblesse (Preuves, 1723), Biblioth. du roi et Arch. de la Chamb. des Comptes de Turin.

Dlle JEANNE D'AMIDOUX, fille de feu Ne Jacques et de Dlle Antoinette de Machard, fait donation de tous ses biens, à cause de noces, à Ne Pierre Lucas, son frère, et à Dlle Charlotte de Seyssel, sa femme, par contrat de donation du 6 août 1652. Elle voulait se faire religieuse, mais ayant changé d'idée, elle obtint lettres de S. A. R., pour faire révoquer cette donation, ce à quoi consentirent Pierre Lucas et Charlotte de Seyssel, par acte du 15 juill. 1656 (Arch. du S. de S.)
C'est probablement cette Jeanne (Jeanne-Antoinette), qui céda plus tard ses droits à Jeanne-Marie Maréchal Duing, Dme de la Fléchère (Arch. Costa).

PIERRE LUCAS, seigr de Symond, épousa Dlle Charlotte, fille de Ne Louis de Seyssel, seigr de Sothenod. Leur sœur et belle-sœur leur fit donation de ses biens. Le 15 juill. 1656, ils consentirent à se départir de cette donation (Arch. du S. de Sav.).
Lui ou son oncle, Pierre Lucas, mort le 12 janv. 1657, selon les R. Par. de Cluses. Cette famille a dû s'éteindre à cette époque.

ANDANS (DES) ou DES ANDENS

P. d'argent au « rameau de chêne vert en pal coupé dessus et dessous, ayant trois feuilles vertes (1) et sur chaque feuille une galle d'or. » — Cimier : *« un petit chêne entier avec ses feuilles et fruits d'or. »* — Devise : *DV DVR FRVICT ET VERDEVS.*

Famille éteinte, originaire de Mégève, qui s'est ensuite établie à Sallanches. Elle a eu l'honneur de fournir une alliance à la maison de Lucinge. A ce titre, Dom Luc de Lucinge s'est occupé d'elle dans son ouvrage les *Seconds traicts*, et « attendu, dit-il, qu'on n'avance rien qui ne soit soutenu par les actes et par les preuves, voilà pourquoy on commence seullement par Ne Bernard, marié à Georgine de Grosset. » Il lui aurait été difficile de commencer plus haut, attendu que si Bernard possédait des biens féodaux, et en passa reconnaissance *more nobilium* (ce qui explique pourquoi il est quelquefois qualifié de noble), il n'était pourtant pas noble. La noblesse n'a été accordée par lettres-patentes du 5 novembre 1598 qu'à Rds Mres Bernard et Charles-François, prêtres, Charles et Pierre, ses enfants. Ils ont été inscrits au rôle des nouveaux nobles le 27 octobre 1615. (Biblioth. du Roi, preuves 1723). Je suis redevable à M. A. Bonnefoy, de Sallanches, qui s'est occupé spécialement des familles nobles du Faucigny, d'une généalogie qu'il a dressée d'après les documents de la cure de Mégève, des archives de la ville et du chapitre de Sallanches. Elle m'a servi à appuyer et éclairer sur quelques points, celle de D. Luc de Lucinge, que je publie ici, enrichie de notes puisées aux Registres Paroissiaux et aux Archives de M. le Mis Costa.

Bernard des Andans ép. Dlle Georgine, fille de Ne Michel Grosset, contr. dot. du 12 août 1554 (L. de L.) Il était fils de Collet, qui était fils de Rodolphe, d'après M. Bonnefoy. — Il était châtelain de Sallanches en 1558 et passa avec son frère Nicolas reconnaissance le 5 juin 1526 en faveur de Philippe de Savoie, duc de Genevois, pour les biens qu'ils possédaient relevant du fief du prince (Bonnefoy) ; mort avant 1598.

Nicolas.
Selon la généalogie de M. Bonnefoy, il eut Jean-Baptiste, qui eut Viffred. — Mais cette branche n'est pas noble.

Ne et Rd Bernard, (*) curé de Mégève, (L. de L.), le 5 juill. 1604 (B.).

Ne Pierre ép. Pétronille de la Ravoire, (*) fille de Ne Aimé et de Jeanne Viollat, cont. dot. du 27 fév. 1590 (L. de L.) Il passa reconnaissance en faveur de la ville de Sall. pour certaine pièce de terre, mouvant de son fief, le dernier avril 1624 (B.).

Ne et Rd Charles-François, chanoine à Sallanches, 1607. Ouvrier 1627(**).

Ne Charles(*) ép. Jeanne-Françoise du Freney (L. de L. et B.)

Ne Bernard, marié à Dlle Péronne de Bellegarde (L. de L.). Elle est morte à Cluses étant veuve, et enterrée le 3 novembre 1634 (R. P. de Cluses).

Ne et Rd Pierre, prévôt de la Collégiale de Sallanches (L. de L.), en fut pourvu les 4 et 16 août 1617 (Bonnefoy).

Jeanne-Françoise à Guillaume feu Pierre Arbley (1624).

Ne Charles-François, bapt. le 5 sept. 1603 (R. P. de Sallanches), vivait en 1661.

Ne Melchior, bapt. le 22 juin 1602 (R. P. de Sallanches).

Ne Antoine, né le 18 mars 1607 (R. P. de Sallanches), ép. Claudine, fille de Ne Nicolas de Cornillon, seigr de Fessy et de Charlotte Martin de la Pérouse (L. de L.) ; vivaient encore en 1641 (B.).

Ne Charles-François, bapt. le 5 sept. 1621 (R. P. de Sallanches), marié à Dlle Françoise de Chissé de Fillinge (L. de L.). Il vivait en 1641-1661 (B.).

Jeanne-Baptiste, fille naturelle, née le 21 mars 1624 (Regist. Par. de Sall.).

?

Charlotte des Andans, veuve de François Orset, est nommée le 26 août 1662 curatrice de Jean Orset, son fils (Arch. du S. de S.).

Louise-Lucrèce, ép. 1° Ne Pierre Humbert Duboin, dont elle était veuve en 1663 ; 2° Ne Pierre-Marc de Lucinge, seigr de Monturban (veuf de Guillermette Ducrest de Menthonnex) (L. de L.) ; morte veuve le 17 avril 1704 (R. P. de la Roche).

Balthazard, bapt. le 25 août 1632 (R. P. de Sallanches) prob. mort jeune.

François-Hyacinthe de Lucinge, né le 21 juillet 1669, fit ses preuves de noblesse de seize quartiers remontant jusqu'à Ne Bernard des Andans, son trisaïeul maternel (Arch. Costa).

(*) Ces quatre frères fondèrent leur anniversaire en l'église de Sallanches, par acte du 5 juillet 1604, où ils mentionnent leur père, leur mère et les femmes de Pierre et Charles (Fol. 2 et 10 du Calendrier de l'église. B.).

(**) Il augmente la précédente fondation, pour tous ses parents, par acte du 22 janv. 1607 (Fol. 120 et 121. Il fonda ensuite quatre messes par semaine, par acte du 26 août 1627 (Fol. 154 du même Calendrier. B.).

(1) Il n'est pas dit dans la description du blason, contenue dans les lettres de noblesse du 5 novemb. 1598 (Reg. 21, Pat. de Sav. fol. 29. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) comment doivent être placées ces trois feuilles. Je ne prétends pas avoir donné la véritable position.

ANDREVET

BARONS DE CORSANT, SEIGNEURS DE MONTFALCON, ETC.

P. d'argent à 3 fasces de sable, à la bande de gueules brochant sur le tout.

DANS la généalogie qu'a donnée de cette famille, Guichenon (*Histoire de Bresse et Bugey*, 3e partie, p. 5), on voit que les Andrevet sont venus de Montmélian, où leur maison existait encore du temps de cet historien. Pierre Andrevet, écuyer d'Amédée V, comte de Savoie (1383), fut ensuite trésorier général de Savoie sous Amédée VII en 1397, membre du conseil ducal en 1414, sous Amédée VIII. Il est la souche de cette famille, qui fut très distinguée en Bresse, où elle alla s'établir et où elle s'éteignit vers la fin du XVIe siècle.

La mention que je fais ici de cette maison suffit à remplir le but de mon ouvrage. Ceux qui voudront en savoir plus long auront recours à l'auteur cité plus haut, au travail duquel je n'ai que d'insignifiantes notes à ajouter.

ANGEVILLE (D')

SEIGNEURS DE ou DU MESTRAL, DE ou DU CHESNAY, DU VIDOMNAT DES BORNES, D'ESPAGNY, DE DOUDENS ET DE LAMBERT;
BARONS DE TERNIER, DE LORNAY, D'ALLONSIER ET DE VILLY-LE-PELLOUX, EN SAVOIE;
SEIGNEURS DE MONTVERAN, DE CULOZ, DE LANDAISE, ET COMTES DE LOMPNES, EN FRANCE.

P. de sinople à 2 fasces ondées d'argent. — Devise : IN HIS RENASCIMUR OMNES. — (BESSON.)

GUICHENON *(Indice Armorial)* blasonne mal en disant 3 fasces ondées. — Il nous faut ajouter foi à Besson, qui a vu ce blason comme je l'ai décrit, peint sur les vitraux de l'église de Saint-Dominique-d'Annecy, accolé à celui de Beaufort.

GUICHENON a donné la généalogie de cette ancienne famille dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* (Cont. de la 3e part., p. 7). Elle est originaire du Bassigny en Champagne et n'est venue s'établir en Savoie qu'au XVe siècle.

Grillet, dans son *Histoire de la ville de la Roche*, principal séjour des d'Angeville, en parle souvent. Comme il arrive trop fréquemment à cet écrivain, à côté de recherches dont on ne saurait méconnaître la valeur, on trouve, pour ce qui concerne la partie généalogique, des erreurs capitales que je suis forcé de relever dans le tableau suivant.

Les d'Angeville ont hérité des noms et des biens des deux familles de Mestral et de Lambert, noms sous lesquels il faut quelque attention pour les reconnaître.

Leur lignée, divisée en deux branches, est complétement éteinte en Savoie. Une branche, remontant à Simphorien d'Angeville, s'est transportée en France dans la province du Bugey, où elle continue, possédant, encore de nos jours, l'ancienne seigneurie-comté de Lompnes.

(Suit la généalogie).

I. Rolet d'Angeville (ou Robert), d'une famille originaire du Bassigny, est le premier qui vint s'établir en Savoie, où il épousa Jacquemine de Lucinge, fille du seigr d'Arenthon. — Il vivait environ l'an 1440 et était écuyer du duc de Savoie (Guich.).

- Amé, official de l'évêché de Genève (Guich.).
- Jean, à Jeanne de Mouxy (Guichenon.)
- II. Humbert, seigr du Mestral et du Chesnay, seigneuries que lui apporta sa femme Hélène, fille de Pierre de Mestral, seigr desdits lieux (Guich.). Le 26 novembre 1498 il prêta hommage au duc de Savoie (Arch. de Cour). Il était en 1511 un des nobles syndics de la Roche (Grillet, *passim*, p. 41). Il prête reconnaissance en faveur du duc de Savoie, le 14 nov. 1522, pour biens nobles situés à Etaux (Arch. de Rubaud). Il mourut avant 1546 (Arch. de Thuiset).
- George. Un des nobles syndics de la Roche en 1485 (Grillet, *Hist. de la Roche*, p. 39). Il prête hommage le 26 nov. 1498 au duc de Savoie, conjointement à son frère Humbert (Arch. de Cour).

- Jeanne, morte av. 1572. Son mari, Ne François Suchet, comme administrateur des enfants qu'il a eus de ladite Jeanne, reçoit 600 flor., de Ne Christophe d'Angeville; mentionné au testam. de 1572.
- Jean, curé de Saint-Romain et de Saint-Jean-de-Tholome, puis en 1560 (Grillet, *passim*, p. 48), pronot. apostolique et primicier de l'égl. collég. de la Roche (Guich.). légat. particulier de Ne François de Mestral, seigr de Chesnay, mort en 1567, selon Grillet, p. 49, et probabl. par une faute d'impression, selon le même en 1568, p. 111.
- III. Christophe, seigr du Vidomnat des Bornes, Espagnés (*sic*) Doudens et du Chesnay, collatéral au Conseil de Genevois, ambassadr en Suisse en 1555, 1556, nommé président au Cons. de Genevois le 16 juill. 1561. —Il épousa Bernarde, fille de Pierre, seigr de Beaufort, et d'Antoinette de Menthon. — (Guich.). — Il teste le 11 févr. 1572 (Arch. Morand), où il se dit fils d'Humbert, qui était fils de Ne Rolet. — Il veut être enterré dans la sépulture de sa famille, dans l'église collégiale de la Roche; il énumère longuement, dans un des plus longs testaments que j'aie rencontrés, ses parents et ses nombreux enfants, les legs pieux, etc., etc. — Il avait acquis des censes à Cruseille et la dime de Cernex de f. Ne et Pt Gaspard de Rovoré, seigr de Cursinge et de Louis de Mandollaz, cosr de la Croix en Bornes. — Charles de Mestral, seigr de Chesnay, lui avait fait, par donation entre-vifs du 20 avril 1556, cession d'une partie de ses biens. — Le reste, dont il avait l'usufruit, devait revenir à Marin, son fils aîné.
- Nicolas (Guich.)
- Jean le jeune, seigr de Chevanes *(sic.)*, ép. Anne-Françoise de Bardonnenche, de la maison de Bardonnenche, en Dauphiné (Guich.). Il est probablement appelé seigneur de Chevanes, à cause d'un grangeage qu'il acheta en 1554 aux Bornes, lieu dit aux Chavannes (Arch. de Thuiset).

- Jeanne-Claudine, chartreusine à Mélan (1572) et prieure le 1er juin 1608 (Arch. Manuel).
- N. N. (Guich.), Gabrielle (Arch. Costa), femme de Jean-Louis de Loctier, seigr de Bellecombe, en Savoie, gentilh. du duc de Nemours (Guich.), av. 1572.
- IV. Marin (fils aîné), seigr de Mestral et du Chesnay, dont la branche resta en Savoie, où il épousa Françoise de Lambert (Guich.). — Il n'eût en qualité d'aîné qu'un prélegs de 400 fl. sur les biens de son père. Il partagea également avec Louis et Simphorien, ses frères, les biens que le feu seigr de Chesnay avait légués à Christophe par acte entre-vifs du 20 avril 1556. Mais il hérita des biens dudit seigr de Chesnay dont son père n'avait que l'usufruit.
- Bernard, chevr de St-Jean de Jérusalem, command. de Carlat en Auvergne, dont il fut pourvu en 1576, ce qui prouve l'erreur de Goussancourt, qui dit qu'il fut tué en 1570, dans un combat contre les Turcs (Guich.). Son père lui fait un legs dans son testam. de 1572.
- Marie.
- Melchide, à George-Philippe de Varax, seigr de Neuvecelle (Guich.), n'était pas encore mariée en 1572. Mariée le 28 mars 1580 (Arch. Costa).
- Claude le jeune, chevr de St-Jean de Jérusalem (Guich.), mentionné au testam. de son père en 1572.

V. Jérome ou Hyéronime, dit de Mestral, seigr desdits lieux, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur de Verceil, puis maréchal de camp ès-armées de S. A. R. Il épousa Claudine de Bouvens, fille du gouverneur de la citadelle de Bourg, le 18 avril 1605 (Guich.).

- N. N., fille.

- Claude, page du prince Thomas (Guich.). Il était substitué à son frère François.
- VI. Jérome, dit de Lambert, baron de Lambert, Ternier et Lornay, est le dernier de cette branche, mentionné par Guichenon. — Il hérita de Jérôme de Lambert, dit de Lornay, bon de Ternier, son grand-oncle, etc., qui, par son testam. fait à Turin, le 28 avril 1611, l'institua héritier à la charge expresse de porter le nom et les armes pures de Lambert : en cas de non exécution de cette clause, les hôpitaux de Chambéry devaient hériter (Arch. de Thuiset). *Voir* Lambert-Lambert. En vertu du testament plus haut mentionné et du fidéicommis qui, faute par lui d'avoir des enfants, devait passer à son frère et aux siens; considérant qu'il a perdu depuis peu Ne Claude-Louis, son fils unique, et qu'ayant plus de 70 ans, il a perdu l'espérance d'avoir lignée, il remet à Ne François-Marie d'Angeville, seigr de la maison-forte d'Allonsier, son neveu, ledit fidéicommis sous les mêmes charges et les mêmes conditions avec lesquelles il le tenait, par acte du 12 fév. 1676 (*Ibid.*). Il épousa, le 14 avril 1640, Lucrèce de Menthon de Lornay (Arch. Costa), contr. de mar. du 15 déc. 1639 (Arch. Rubaud). Il mourut le 27 juillet 1676, et fut enterré dans l'égl. de Lornay (Reg. Par. d'Héry-sur-Alby).
- François de Mestral, dit d'Angeville, capitaine d'infanterie (Guich.). Il était substitué, lui et les siens, à son frère Jérôme, au testam. de Jérôme de Lambert du 28 avril 1611. Le 28 juin 1645, il vend tous ses biens de Salève, des mandements de Cruseille et de Mornex, aux Nes frères Rds Jean-Louis et François de Lambert d'Arbusigny (Arch. de Rubaud).
- Balthasard, 1er lit, chevr de St-Jean de Jérusalem. (Guich.)
- Lucrèce, (1er lit), religieuse de Neufville, en Bresse (Guich.) (1607, *Nob. du Bug.*, par J. Baux). — Du chapit. des Dames comt. et chanoin.

VII. Claude-Louis, émancipé le 8 juin 1667, mort av. son père sans postérité, peu de temps av. le 12 fév. 1676.

- Claudine ép. vers 1678 Ne Pierre-François de Dalmaz.
- François-Marie, d'Angeville de Lambert, seigr du Chesnay, baron d'Allonsier et Villy le Pelloux, érection en barie, du 17 mars 1700, verifiée le 15 août suivant. (Arch. de Cour et du S. de S.). — Le 8 mars 1701, il en passe reconnaissance, ainsi que de la maison-forte d'Allonsier, en fief noble et lige, avec jurid. omnim. h. m. et b. *(Somm. des fiefs)*. Il vendit, le 6 sept. 1688, à Ne et Pt Henri de Vidonne, baron de Novery, le fief qu'il possédait dans la parsse de Chavannaz (Arch. Morand). Le 25 nov. 1697, à la suite de diverses procédures, faites pour avoir le fidéicommis lui compétant, notamment sur la terre et baronnie de Lornay, en vertu des actes cités à l'article de Jérome (VIe degré), il transige avec Ne et Pt Claude de Menthon, baron de Lornay, et lui relâche, moyennant 20,150 florins, tous les droits qu'il peut avoir sur ladite terre et baronnie de Lornay (Arch. Rubaud). Vivait encore le 19 janv. 1702.
- Philibert.
- ? Ne Claude-François d'Angeville, témoin avec Ne François-Marie d'Angeville-Lambert ci-contre, au mariage de Ne Jacques-François Echaquet de Mortery, le 19 janv. 1702.

- Bernard. Il ratifie, le 28 mars 1749, la vente faite par Ne Aimé-Louis, son frère, à Ne Jean-Antoine de Menthon de Lornay, le 23 juillet 1748 (Arch. de Rubaud).
- Marie-Françoise 1re femme de Claude-Bernard de Loche, seigr de Vanzy.
- VIII. Aimé-Louis de Lambert d'Angeville, seigr et baron desdits lieux, ép. à Annecy, le 26 août 1738, Dlle Marguerite Gantelet, veuve du seigr Gaspard Gros de la Tournette (R. Par.). Il assista, le 18 juill. 1750, au cont. de mar. de Claude-François de Pelly et de Claudine-Pauline de Boège (Arch. de Pelly). Le 23 juill. 1748, en son nom et au nom de Ne Bernard, son frère, avec lequel il est indivis en biens, il vend à Ne et Ps Jean-Antoine de Menthon, baron de Lornay, la portion de fief avec rente qu'ils possèdent au Sappey et à Arbusigny (Arch. Rubaud). Sa postérité, s'il en a eu, n'est pas arrivée à ma connaissance. Les seigneuries du Vidomnat, de Doudens, et baronnie d'Allonsier et Villy-le-Pelloux, appartenaient avant 1780 à la famille Garnier, qui est inscrite pour ces fiefs dans le tableau des vassaux du duché de Savoie, de l'an 1787 (Biblioth. du roi, à Turin).

? N^e et sp^e JEAN D'ANGEVILLE, docteur en droit, syndic de la Roche en 1583 (Arch. de Thuiset), parrain de Marguerite en 1580.

? N^e MICHEL D'ANGEVILLE ép. Michelle de Chambouz. Lui mort av. le 11 avril 1585. Elle, étant veuve, passe une obligation le 7 avril 1604. A ce sujet, une transaction est passée le 31 juil. 1623, par N^rs Janus et Claude, ses fils et héritiers (Arch. Rubaud).

JEANNE-MARGUERITE, née le 8 juin 1580 (R. P. de la Roche), ép. N^e et spect^e Marc-Antoine Baptendier, lieutenant-juge du Faucigny, et en eut des enfants de 1616 à 1618 (R. P. de Bonneville). Dans un acte du 30 avril 1628 (Arch. Rubaud), par lequel elle passe quittance à D^lle Antoinette de Beaufort, de certaines sommes à elle dues en vertu des partages faits avec ses frères Janus et Claude, le 20 juin 1621, il est dit qu'elle est veuve en 2es noces de N^e et sp^e Marc-Antoine Baptendier.

JANUS, bapt. le 16 fév. 1583 (R. P. de la Roche). Le 14 janv. 1621 (Arch. Rubaud), il reconnait avoir reçu en prêt de R^d Claude d'Angeville, primicier de l'église de la Roche, 300 florins « pour à soy achepter ung cheval. » Je trouve, sous date du 25 nov. 1632, une quittance faite en faveur d'Antoinette de Beaufort, par D^me Marguerite Vectier, veuve du seig^r d'Angeville. Je conjecture que ce doit être Janus, qui est ainsi nommé.

CLAUDE, bapt. le 11 avril 1585 (posthume) (R. Par. de la Roche). Il ép., cont. dot. du 28 sept. 1624, étant assisté par N^e Antoine Sautier de la Balme, son oncle maternel, D^lle Antoinette de Beaufort, fille de Mess^re Antoine, Bon de Montailleur et de Françoise de Gilly (Arch. Rubaud). Il était alors capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du seig^r du Fléchet. Il teste le 8 mars 1628 *(Ibid.)* en faveur d'un posthume, s'il en a, autrement en faveur d'Antoinette de Beaufort, sa femme. Il fait des legs à N^rs Claude et Péronne de Lucinge, ses neveu et nièce, etc. Sa veuve se remaria, cont. dot. du 4 juill. 1632, avec N^e et P^t Jean-Peron de Clermont, seig^r de St-Cassin, de Fléchet, Rubaud, etc. *(Ibid.)*.

IV. SIMPHORIEN, seig^r de Montveran, Culoz, du Vidomnat des Bornes et de Doudens, Gentilh^e ord^e de S. A. R. par provisions du 13 janvier 1582. Le 8 septembre 1584, il ép. Philiberte de Luyrieu, D^me de Montveran et Culoz, fille unique et héritière de Jean de Luyrieu, seig^r desd. lieux, et de Claudine de St-Trivier (Guich.). Il fut cohéritier universel de son père, avec Louis auquel il était substitué. — Elle passa reprise du fief et seig^rie de Montveran, le 19 juin 1602 (*Nob. du Bugey*, Jules Baux). — Il testa le 24 mai 1608 en faveur de son fils Claude (Preuves de nobl. pour le chapitre noble de Neuville-les-Dames. *Ibid.*).

CLAUDE l'ainé, primicier de la Roche, chan^ne de Genève, grand vicaire et official du diocèse, doyen de Vullionay, prieur de Douvaine, homme de grande érudition (Guich.), mentionné au testam. de son père en 1572; mort en 1627 à 89 ans, après avoir été 59 ans à la tête de la collégiale de la Roche. Voir Grillet, *passim*, de la page 50 à 72, lequel, page 73, commet une triple erreur 1° en le disant fils de N^e Humbert d'Angeville, ce qui est faux; 2° en donnant pour femme à cet Humbert, Jacquemine de Lucinge, qui était mère et non femme d'Humbert; 3° en faisant Bernard et Claude, frères de Christophe, qui était leur père.

LOUIS, seig^r de Doudens, gentilh^e du duc d'Alençon en 1573 (Guich.), cohérit. univers. de son père 1572.

LOUISE, ép. N^e Charles de Dalmas, mentionnée au testam. de son père.

V. CLAUDE (PHILIBERT), seig^r desdits lieux, capitaine au régiment du Duc de Nemours, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers en Savoie, dans le régiment du marquis d'Aix, commandant l'arrière-ban de la noblesse du Bugey au voyage de Lorraine en 1635. Il ép. 1° Hélène, fille d'Antoine de Champier, seig^r de la Faverge et de Feillens; 2e Marie, fille de Philibert de Chevriers. (Guich.). — Contr. de mar. du 14 février 1636 (Arch. Morand). Il céda tous ses droits sur les biens situés aux mandements de Cruseille et Mornex à N^e François de Mestral d'Angeville (Arch. Rubaud).

N. N., fille.

N. N., fille.

VI. GUILLAUME-PHILIBERT, Vte de Lompnes, seig^r de Luyrieux, de Montveran (1er lit); écuyer, capitaine au régiment de D. Félix de Savoie, puis passé au service de France. Il ép. Antoinette de Massenay, fille de Nazaire, seig^r du Lac. Est le dernier de cette branche dont parle Guichenon. Il fut en 1680, parrain d'un de ses neveux, la Fléchère (Reg. Par. de St-Jeoire).

Il acquiert la seig^rie de Lompnes, dont reprise de fief du 9 juillet 1671 (*Nob. du Bugey*, par Jules Baux).

ÉLÉONORE 2e lit (Guich.), s'appelait aussi Scholastique et fut mariée à N^e César de Moland (Arch. du S. S. de S.).

MARIE 2e lit (Guich.), elle fut religieuse (Arch. du S. de Sav.), admise au chapitre des D^mes C^sses et chanoin^sses de Neuville-les-Dames en 1667.

CLAUDINE-MARIE-LOUISE de Montveran, ép. N^e Georges de la Fléchère, seig^r de Beauregard, dont elle eut des enfants, de 1676 à 1680 (R. P. de St-Jeoire).

Par ce mariage et ensuite de la mort *ab int.* de Joseph ci-dessous, les la Fléchère héritèrent, en partie, dudit Joseph.

FRANÇOIS-ANTELME, seig^r de Montveran et châtel de Culoz en 1671, de Culoz et de Landaise, reprise de fief du 16 juill. 1698, hérit. univ. (Arch. du S. S. de S.), ép. D^lle Marie-Anne de Moyria (*Ibid.*). Se fait délivrer en 1674 une copie authentique du test. de Christophe d'Angeville du 11 fév. 1572 (Arch. Morand).

VII. NAZAIRE JOSEPH, chev^r, c^te de Lompnes (fils de Philibert), marié le 16 janvier 1673, avec Catherine-Françoise, fille de N^e Antoine de Beaumont Carra et d'Antoinette de Bergier. D^e des Adrets. (R. P. de la Motte Servolex). Cont. dot. du 24 décembre 1672 (Arch. Morand).

Il était lieutenant-colonel du régiment de Thouy lorsqu'il passa dénombrement du fief, *seigneurie* de Lompnes, les 7 décembre 1700 et 16 mai 1702 (*Nob. du Bug., passim*).

CATHERINE-GILBERTE, admise en 1668 au chapitre noble des D^mes C^sses et chan^sses de Neuville-les-Dames (*Nob. du Bug.*, par J. B.)

JOSEPH, seig^r de Montveran et Culoz, mort en 1746 *ab intestat* et sans enfants, avait ép., cont. dot. du 5 sept. 1710, passé à Lyon, D^lle Marie le Camus (Généal. remontant à Christophe, insérée à la suite d'un procès, aux arrêts du S. S. (A.S.S.)

VIII. GUILLAUME, chev^r, qualifié de comte d'Angeville dès 1727 aux assemblées de la noblesse du Bugey, seig^r de Lompnes, épousa: 1° D^lle Henriette de l'Aubespin de Sainte-Colombe (Arch. du S. S.); 2° Marguerite de Michaud de Corcelles. — En qualité de veuve et d'héritière universelle fiduciaire de Guillaume, son mari, seig^r de Lompnes, en vertu de son testament du 23 janvier 1761, elle prend reprise le 5 juillet 1775, du fief, seig^rie et mand. de Lompnes (*Nob. du Bug., passim*).

CATHERINE-FRANÇOISE admise en 1700 au chapitre noble des D^mes C^sses et chanoin^sses de Neuville-les-Dames. Ses preuves de noblesse sont consignées dans le *Nob. du Bugey*, par M. Jules Baux, p. 443, 444.

JEAN-BAPTISTE, chanoine et Cte de Lyon (2e lit).

IX. FRANÇOIS-CATHERIN, c^te d'Angeville (1er lit), mort le 14 octob. 1779 (Arch. S. S. de S.).

MARIE-GUILLAUME a continué la famille en France.

ANGLEYS (*Voir* AVET).

ANGLOS (*Voir* VEILLET et PERRET).

ANGOT

SEIGNEURS DE BONNIÈRE EN FRANCE, MARQUIS DE CRUSEILLE, BARONS DE MONTHOUX, SEIGNEURS DE PRINGY, CUVAT, ETC., EN GENEVOIS.

P. d'argent à l'aigle de l'Empire, à l'hirondelle de sable becquée d'or, volant en pointe. — *Couronne de marquis.* — Devise : SORTI RESISTIT VIRTUS. — Supports : *deux lions de.....?*

MAISON originaire de la paroisse de Plantaire au comté de la Marche, en France, venue en Savoie dans le commencement du XVIIe siècle, où elle s'est éteinte vers la fin du XVIIIe. Elle s'est alliée en Savoie à des familles très distinguées, notamment à l'illustre famille de Monthoux (1), par laquelle les Angot ont eu le château et la seigneurie de Monthoux, passés ensuite par mariage dans la famille de Livet, qui les possède encore.

Les trois premiers degrés de leur généalogie sont extraits d'un vieux pennon existant aux Archives du château de Monthoux. Tout le reste est amplement prouvé par titres.

FRANÇOIS-ANDRÉ-MAURICE, né et baptisé le 22 sept. 1698 (Reg. Par. d'Annecy). Lui, ou son frère Hyacinthe, est mort dans les guerres d'Espagne, lieutenant aux gardes de S. A. (Arch. Costa).

MICHEL-GABRIEL, né le 17 avril 1704, mort à six mois (Reg. Par. de Pringy).

MARIE-ANNE, née le 18 mai 1710 (Reg. Par. de Pringy), fut religieuse.

LOUISE-THÉRÈSE, marquise de Cruseille, née le 31 octob. 1739 (Reg. Par. de Pringy), ép., le 7 juill. 1757 (Reg. Par. d'Annecy), N^e^ Joseph-Antoine de Regard, seig^r^ de Villeneuve. Elle vendit le marquisat de Cruseille qu'elle avait eu en dot, à N^e^ Gaspard de Gantelet de Vectier, par acte du 12 avril 1760 (Arch. de Cour). Elle mourut le 19 oct. 1763 (Reg. Par. d'Annecy).

MADELEINE, née le 14 octob. 1740 (R. Par. de Pringy), religieuse à l'abbaye de Bonlieu.

MARIE-GEORGINE, née le 23 nov. 1741 (Reg. Par. de Pr.), ép., le 8 janv 1774 (R. Par. d'Annecy-le-V.), N^e^ Joseph François-Victor Sautier, référendaire au Cons. d'Etat et Sénat. au Sén. de Sav. Elle eut en dot la moitié des seigneuries de Pringy et de Cuvat.

(1) MONTHOUX ou MONTHOUZ : famille des environs d'Annecy ; différente de celle dont le nom patronymique est GUILLET, plus anciennement MAJOUR ou MAJOR, originaire du pays de Vaud, laquelle prit ensuite le nom du fief de Monthoux, près d'Annemasse. *Voyez* ces noms.

N^e^ Pierre Angot, qualifié de seig^r^ de Bonnières, ép. Jeanne de Chamboran (Penn., Arch. Month.)

N^e^ Léon, seig^r^ dudit lieu, ép. Anne, fille de Claude de Mussard, seig^r^ de la Motte, et de N. N. de la Martinière (Penn., Arch. Monthoux).

N^e^ Jean Angot de Bonnières, qualifié de m^is^ de Castre ou de Casto, colonel d'infanterie pour S. A. R., ép. Louise, fille de N^e^ et P^t^ Gaspard de Sales, seig^r^ de Brens. C'est le premier qui est venu s'établir en Savoie dans la maison-forte de Chilly, près Douvaine, qui, selon toute apparence, lui venait de sa femme. Le 3 mai 1655 étant veuve, elle reconnaît tenir en fief et emphitéose perpétuelle de N^e^ Melchior de Foras, seig^r^ du Bourgneuf de Balleyson, plusieurs biens et pièces, entre autres un pré, lieu dit au Record, situé à Chilly, derrière la maison de ladite dame de Sales, sur lequel sont édifiés un colombier, un four et autres bâtiments (Arch. Foras, n° 122, carton n° 10).

Jeanne-Michelle, femme de N^e^ François de Sales, seig^r^ de Brens, (1669-1683, Reg. Par. de Brens), serait, selon un fragment généal. existant aux Arch. Costa, sœur de Jean-François ci-contre.

N^e^ et P^t^ Mess^re^ Dom Jean-François Angot, m^is^ de Cruseille (Patentes du 10 juill. 1681, portant vente et inféodation en sa faveur du marquisat de Cruseille, paroisses, hameaux, biens et droits en dépendant; vérifiées à la Chambre des Comptes le 27 août suivant. Arch. de Cour), gentilhomme de la ch^e^ de S. A. R., chev^r^ des SS. Maur. et Laz., grand conservateur de cet ordre en Savoie, command^r^ de Saint-Jean hors les murs de Genève, et du prieuré de Douvaine, commandant du château et préside de Nice. Il intervient dans l'acte de 1655 rapporté plus haut, et le seig^r^ de Foras, moyennant un prix entre eux convenu, lui cède et remet le fief direct et les censes féodales qui lui étaient dus pour lesdits biens reconnus par dame Louise de Sales, sa mère. Il ép. D^lle^ Anne-Victoire de Gerbais de Sonnaz, fille de Claude, baron d'Aiguebelle, laquelle mourut le 30 août 1700 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Douvaine, au tombeau des Foras, avec l'autorisation de Jean-Charlès, seig^r^ de Foras, et à cause de l'amitié et de la parenté qui les unissaient (Reg. Par. de Douvaine, 1er vol., et n° 83, cart. n° 8, Arch. Foras). — Il consigna, le 28 juin 1700, son marquisat de Cruseille (Arch. de Cour), et mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 30 janv. 1701 (R. P. de Douvaine).

Louise-Henriette ép. N^e^ Jean, fils de N^e^ Jean Mugnier de Cluses, le 3 août 1672. Elle passa en 2es noces à N^e^ Antoine du Frenoy, seig^r^ de Loisin, le 25 septemb. 1677 (Arch. Costa).

Victor-Amé, né le 24, bapt. le 27 mai 1670 (R. P. de Thonon).

N^e^ Charles-François, marquis de Cruseille, ép., le 24 déc. 1695 (R. P. de St-Maur. d'Annecy), Anne-Thérèse, dame et baronne de Monthoux, fille de Joseph de Monthoux du Barrioz, et de Christine, bar^ne^ de Monthoux, celle-ci dernière de la branche aînée de l'antique maison de Monthoux. Par ce mariage, Charles-François devint baron de Monthoux, château et seigneurie, seig^r^ de Pringy, Cuvat, etc. Ils consignent, le 6 octob. 1734, les terre, seigneurie et château de Monthoux érigés en baronnie en faveur de Claude de Monthoux, le 27 août 1615 (Arch. de Cour). Le 4 décemb. suivant, il consigna son marquisat de Cruseille (*Ibid.*).

Antoine-Vespasien, né le 2 mars 1672 (Reg. par. de Thonon).

Jeanne-Claudine, née le 1er août 1702 (R. P. d'Annecy), fut religieuse.

N^e^ Joseph-Gaspard, marquis de Cruseille, baron de Monthoux, etc., ép., par cont. de mar. du 3 nov. 1738, D^lle^ Jeanne Péronne, fille de N^e^ François de Regard, seig^r^ de Disonche (Arch. Costa). Elle teste le 10 octob. 1785 (*Ibidem*). Lui mourut le 19 nov. 1773, à 65 ans, et fut le dernier mâle de sa famille.

François-Hyacinthe, né le 10 août 1726 (R. Par. de Pringy), mort av. 1773.

Marie-Philippine, née le 18 février 1743 (R. P. de Pr.), héritière pour un tiers de sa mère, etc., ép. N^e^ Joseph-Bernard de Menthon, baron de la Balme et de Gruffy.

Joseph-François, né le 25 janv. 1744 (Reg. Par. de Pringy), mort av. son père.

Claudine-Françoise, née le 9 mars 1745 (Reg. Par. de Pr.).

Françoise-Hélène, baronne de Monthoux, née le 31 janv. 1746 (R. P. de Pringy), eut en dot les château, baronnie et seigneurie de Monthoux, qu'elle apporta dans la famille de son mari N^e^ Philippe-François de Livet, seig^r^ de Monnant, et ainsi baron de Monthoux.

ANIÈRES (D')

SEIGNEURS DE VEIGIÉ, COSEIGNEURS D'HAUTEVILLE ET DU VUAZ.

P. d'argent au chevron d'azur chargé de 5 besants d'or, accompagné de 3 têtes de cheval de sable, allumées du champ. (Preuves Saint-Maurice).

Je n'ai pu réunir que peu de renseignements sur les nobles de ce nom en Savoie, que la tradition ferait venir de la famille nommée par Guichenon et éteinte en Bresse chez les Loriol. Mais cette famille ne portait le nom d'Anières que comme nom de fief; elle s'appelait de Chacipol et portait une armoirie tout à fait différente de celle qui est rapportée ici; rien donc ne porte à croire que cette tradition soit juste. — Plusieurs localités portant le nom d'Anières, il m'est impossible de pouvoir affirmer que la famille dont je m'occupe ici se rattache à une famille de ce même nom, dont je trouve mention beaucoup plus anciennement (1).

Ce qui va suivre est principalement extrait des Preuves pour la croix de justice des SS. Maurice et Lazare faites en 1728 par Nᵉ Gaspard de Gantelet (double original appartenant à M. de Gantelet de Beaufort, notaire à Chambéry), dont les ascendants ont hérité des biens et du nom de la maison d'Anières, et dont les descendants continuent à en porter le nom. — Voyez GANTELET.

Nᵉ Dˡˡᵉ LOUISE
Femme de Nᵉ Bernard Dacquin, procᵣ fiscal au bailliage de Savoie (1584. R. P. de Saint-Léger), dont le fils, Nᵉ François, fut substitué au testament de son oncle Jean-Denis, 1608 (Arch. du château d'Hauteville).

Nᵉ JEAN-DENIS D'ANIÈRES, seigʳ de Veigié.
Il fut nommé sén. au S. de Sav. par Pᵉˢ du 15 févr. 1593 (Arch. du S. de S.). C'est le premier dont j'ai pu avoir connaissance : il était auparavant avocat au Sén. Il possédait des biens en Savoie, comme le prouve la pièce suivante dont je transcris quelques lignes curieuses comme peinture de mœurs à cette époque. Le 2 mai 1591 (Arch. d'Haut.) il fit une protestation avec réserve de droits à propos de certains envahissements de propriété faits sur les biens dudit Jean-Denis par Nᵉ Catherin de Reydet, seigʳ de Choisy, envahissements qu'il ne veut pas poursuivre en justice immédiatement, « ayant treuué par conseil qu'au temps de guerre qui » reigne da present et considéré que le dict seigneur de Choisy est maintenant cappitayne dune compagnie de gents de pied du regyment » du seigneur Marquis de la Chambre et pour autres considerations icelluy sieur d'Asnieres feroit beaucoup mieux pour euiter au » danger de sa personne et de ses biens et pour la iuste crainte que doibuent auoir au temps qui court touttes personnes d'entrer en » proces auec seigneurs cappyttaynes souldats et gents de guerre, de differer la poursuytte de ses droicts etc. etc. » Il acquit les 8 et 18 juillet 1602 de Dˡˡᵉ Renée Louys, veuve de Nᵉ Abraham Dentant, le château et maison-forte de Veigié, situés à Vallières, mandement d'Hauteville, avec la jurid. h. m. et b. dudit Veigié, et la coseigʳⁱᵉ d'Hauteville, paroisse de Moye, avec rentes, fiefs, censes, hommes, hommages et autres droits seigneuriaux quelconques. Vente ratifiée par Nᵉ et Pᵗ Hyeronime de Lambert (à qui étaient inféodés les revenus de Rumilly, d'où relevaient les biens vendus), par acte du 25 décembre 1605, homologuée à la Chambre des Comptes le 18 février 1606. (Arch. d'Hauteville).— Il épousa Dˡˡᵉ Anne, fille de Philibert Duclos et de N. N. Maréchal, vᵉ de N. N. Chambard. Il testa le 22 février 1608 (Arch. d'Haut.), voulant être enterré dans le tombeau de ses père et mère dans l'église de Sainte-Marie Egyptiaque. Il nomma héritière sa femme, sa vie durant, lui substituant ses fils etc. Elle testa étant veuve depuis longtemps, le 22 avril 1635 (Arch. du Sén. de Sav.).

Nᵉ JEAN-FRANÇOIS, fils cadet, est nommé cohéritier au testament de son père (1608).

Nᵉ FRANÇOIS, seigʳ de Veigié, coseigʳ d'Hauteville,
Consʳ de S. A. R. et sén. au S. de Sav. par Pᵉˢ du 7 juillet 1622 ; le nombre des sénateurs, excédant l'ordonnance, il en fut donné avis à S. A. R., qui, par lettres de jussion du 20 juill. 1622, et nouvelles patentes du 28 août 1628, le maintint malgré cela dans sa charge. Entérinées au Sénat le 12 septembre 1628 (Arch. du S. de Sav.). Il épousa, par contrat du 14 janv. 1619 (Preuves de St-Maur.), Dˡˡᵉ Marguerite, fille de messʳᵉ Geoffroy de Bavoz, présid. au Sén. de Sav., laquelle était veuve de Nᵉ Antoine Vectier. Ils transigèrent le 28 janvier 1620 avec les nobles de Bavoz, leurs beaux-frères et frères (Arch. du S. de S.).

CLAUDINE,
ép. Nᵉ et spectᵉ Claude-François Vichard, consʳ de S. A., sén. au S. de Sav., et juge mage de Tarentaise. Elle est nommée au testam. de son père, et Nᵉ Balthazard Vichard, son fils, fut légataire au testam. de 1635.

MARIE,
cohérit. avec sa sœur Anne, de Dᵐᵉ Anne Duclos, leur grand'mère (1635).

ANNE D'ANIÈRES, Dᵐᵉ de Veigié, Codᵐᵉ d'Hauteville et du Vuaz,
hérita, outre les biens de sa famille, de Nᵉ Louis Vectier, consʳ de S. A. R., chevʳ d'honneur au Sén. de Sav., son frère utérin. Elle épousa, le 7 juin 1639 (Reg. Par. de St-François de Chambéry), contrat dotal du 5 mai, même année (Pr. de St-Maurice), Nᵉ George de Gantelet, consʳ de S. A. R., contrôleur et commissaire général des guerres en Savoie. Elle fit son testament le 16 août 1700, ouvert le 24 juin 1702 (Arch. du Sén. de Sav.), et codicilla le 15 juin 1702 (Arch. d'Hautev.), nommant héritiers ses fils et petit-fils de Gantelet, à charge par eux de porter le nom et les armes d'Anières. Elle fut, selon sa volonté, enterrée dans l'égl. des R. P. Observantins de Sᵗᵉ-Mᵢᵉ Egyptiaque, le 24 juin 1702, âgée de 87 ans environ (R. P. de Lémenc). (*Voyez* GANTELET.)

CLAUDE-ANDRÉ,
bapt. le 28 janv. 1622 (R. P. de Saint-Léger), mort jeune selon toute probabilité.

(1) Ce qui concerne cette dernière famille sera consigné au Supplément.

ANSELME

COMTES DE MONTJOYE, BARONS DE L'ORME, SEIGNEURS DE VILLY, TRUCHET, MENTHONNEX, COUPELIN, RENAND*, MAISON FORTE DE BEAUFORT.

P. d'azur frété d'or. (BESSON). — Selon d'autres, *d'or frété de sable.*

PIERRE ANSELME, contrôleur général des guerres en Savoie, est le premier de cette famille dont j'ai pu avoir connaissance. Suivant la déclaration de la Ch^re des Cpt^es du 5 sept. 1667 (Arch. de la Ch^re des Cp^tes) que les contrôleurs généraux jouissaient du privilége de noblesse, il a été anobli par sa charge. Mais la noblesse a été plus sûrement acquise à ses deux fils Pierre et Jean-Baptiste, par leurs charges de M^es aud^rs à la Ch^re des Cp^tes. On ne trouve pas aux archives ci-dessus mentionnées, des lettres de noblesse les concernant.

N^e PIERRE, Cte de Montjoye (1), B^on de l'Orme (2), seig^r de Planaise, Coupelin, Montrevand, M^on F^te de Beaufort, etc., cons^r de S. A. R., M^e aud^r à la Ch^re des Cp^tes de Savoie par P^es du 13 nov. 1696 (Arch. de Giez). Il épousa: 1° N. N. 2° Le 30 janv. 1700 (R. P. de Lémenc) D^lle Gabrielle, fille du sénateur Balland. 3° Vers 1714, D^e Françoise-Octavie de Montfalcon de Saint-Pierre. Antérieurement à son second mariage, il avait eu de Jeanne Bompart un fils naturel; légitimé ensuite. Il testa le 11 juin 1718 (Arch. du Sén. de Sav.), test^t ouvert le 28 janv. 1719 *(Ibid)*, substituant à son fils, N^e Pierre-Gabriel, son neveu.

CLAUDINE, paralytique, mentionnée au testam. de son frère (1718).

HYACINTHE, de Moutiers, mentionné au testament de son frère (1718).

MICHEL, de Montmélian, mentionné au testam. de son frère (1718).

N^e JEAN-BAPTISTE, M^e aud^r à la Ch^re des Cp^tes, contrôl. des finances, acquiert, par contrat du 25 nov. 1724, de Claude de Menthon, Bon de Lornay *(Sommaire des fiefs)*, la terre, seigneurie et jurid. de Turchet, Villy et Menthonnex avec fiefs et droits seigneuriaux en dépendant. Il épousa 1° D^lle Françoise d'Orset le 25 juin 1704 (R. P. de Saint-Léger). Il eut encore une autre femme, peut-être même une troisième, ce qu'on peut conjecturer de la teneur du testament de son frère. Il testa le 23 avril 1750 *(Somm. des fiefs*, Reconn^es 1777) et mourut le 30 avril suivant (R. P. de Chamb.).

FRANÇOISE-HYÉRONIME, bapt. le 26 fév. 1716 (R. P. de St-Léger), ép. le 5 oct. 1728 N^e et P^t seig^r Hyacinthe de Chevron, Bon de Villette. Elle eut 50,000 livres de dot (Cont. dot. du 5 sept. 1728 (Arch. du chât. de Giez).

CHARLES-FRANÇOIS, Cte de Montjoye, etc., bapt. le 18 mars 1715, ép. le 28 août 1735 (R. P. de St-Léger), Thérèse, fille de S. E. Joseph Millet, marq^is d'Arvillars (Cont. dot. du 4 avril, même année, arch. Morand). Il mourut sans laisser de descendants. Sa veuve se remaria avec N^e et P^t Laurent de Gerbais, Cte de Sonnaz.

JEAN-BAPTISTE, fils naturel, légitimé par P^es du 8 juin 1698 (Arch. du S. de Sav.), à la requête de son père, qui n'avait pas eu d'enfants de son 1er mariage. Le 2 mars 1701 il fut nommé cons^r et M^e aud^r à la Ch^re des Cp^tes et cont. gén. effectif des finances de Sav. (Arch. de Giez). Il a dû mourir sans postérité peu de temps après. Son père ne fait aucune mention de lui dans son testam.

JEAN-BAPTISTE, bapt. le 26 déc. 1707 (1er lit). Reg. Par. de St-Léger), très probabl. mort av. 1718.

PIERRE-GABRIEL, dit de Champel, seig^r desdits lieux (1er lit), bapt. le 16 mai 1705 (R. P. de St-Léger), filleul de son oncle et de sa tante, le Cte et la Ctesse de Montjoye. Il teste le 18 mars 1755 *(Somm. des fiefs)*, et sa femme, D^lle Elisabeth Fournier, le 28 janv. 1765 *(Ibid.)*, en faveur de leur fille (Recon^ce 1777). Il mourut le 31 mars 1755 (R. P. de Chambéry).

ANNE, bapt. le 27 fév. 1709 (1er lit) (Reg. P. de St-Léger).

ANTOINETTE, dame de Turchet, Villy et Menthonnex, seigneuries qu'elle reconnait tenir de S. A. R. le 2 décembre 1777, en fief noble, et en vertu de l'achat fait par son grand-père *(Sommaire des fiefs)*. Elle vend ces seigneuries par acte des 13 et 17 mai 1780 à N^e George Truchet, sén. au Sén. de Sav. (Arch. du Sén. de Sav.). Son alliance, si elle en a contracté une, m'est inconnue.

(1) 10 décembre 1690. Inféodation et érection en comté de Montjoye en fav. de N^e Pierre Anselme (inféodé primitivement le 25 juin 1602 à N^e George Louys), vérifiée le 27 janv. 1700 (Arch. de Cour).

(2) 5 juin 1701. Les N^es syndics et conseil de Montmélian comme administrateurs de l'hôpital de ladite ville vendent à Pierre Cte de Montjoye, M^e aud^r à la Ch^re des Cp^tes, la baronnie et jurid. de l'Horme ou de l'Orme, jadis érigée en baronnie le 4 décembre 1570 (Arch. de Cour et du Sén. de Sav.) Voyez FANGON.

* Erreur d'impression dans le titre, *lisez* : MONTRENAND.
— dans l'article de N^e PIERRE, *lisez* : Montremand.

ANTIOCHE (D')

SEIGNEURS D'YVOIRE.

P. de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 fleurs de lys d'or rangées en fasce.

QUAND Anne de Chypre « la plus belle princesse qui fût au monde » au dire d'Olivier de la Marche, eut pris les rênes du gouvernement des faibles mains de Louis, duc de Savoie, son mari, les libéralités qu'elle répandait sur les Cypriotes, ses favoris, en attira un grand nombre dans notre pays. Feu Mr le Mis Costa de Beauregard (1), dont la Savoie déplore la perte récente, a écrit sur ce sujet de belles pages dans son histoire *des Compey*. — Parmi ces Cypriotes, nous voyons figurer un gentilhomme appelé Perrin d'Antioche. Sa postérité a vécu pendant quelque temps dans notre pays. Il est donc intéressant de rechercher à quelle famille on peut le rattacher.

Les *Lignaiges d'outremer* contenus dans les *Assises de Jérusalem*, publiées par le comte Beugnot, Paris, MDCCCXLIII, tome I, page 473, contiennent ce qui suit au chapitre XLI dont le titre est :

« Ci dit de ceaus d'Antioche —Massé de Gaurele vint deça mer avec le roy Guy et disoit on qu'il estoit son parent, » qui esposa feme en Antioche et ot un fis qui ot nom Adam qui fu appele d'Antioche par sa mere, lequel fu » mareschal de Chipre, et esposa feme qui fu de Borgoigne, et un fis qui ot nom Johan qui fu puis mareschal de » Chipre et esposa Eschive la fille Gautier Besan, et orent trois fis et une fille, Balian, Phelippe, Gautier et Helvis » qui esposa Bauduin de Nevilles : Phelippe moru; Balian esposa Johanne la fille Reimont Visconte et orent cinq » fis et une fille, Johan, Thomas, Reimont, Phelippe, Henri, et Femie qui esposa Phelippe dou Morf com a este » dit: Johan esposa Cateline la fille de Gui seignor de Giblet; Thomas esposa Isabeau la fille Johan de Brie; » Phelippe moru, Gauthier lautre fis Johan d'Antioche esposa la fille Guillaume de Gaurèle et orent un fils Johan » qui esposa Estefenie la fille Balian Maugarni et morut sans heirs. Puis la mort de sa feme Johan d'Antioche qui » fu mareschal de Chipre esposa Aalis, la fille Regnier de Giblet et orent deus filles Marie et Phelippe. Marie » esposa Amauri de Narbonne, Phelippe esposa Gile d'Estrein. »

Qu'on me permette encore une citation empruntée à un ouvrage aussi profond qu'intéressant, l'*Histoire de l'Ile de Chypre*, par M. de Mas-Latrie. Paris, MDCCCLXI. Tome I, p. 138 :

« On retrouve encore parmi les plus anciennes familles cypriotes..... les familles d'Antioche et de Morpho » venues dans l'île lors des premières migrations franques et restées toujours des plus considérées jusqu'à la domi- » nation vénitienne. Les d'Antioche n'appartenaient ni à l'illustre famille de ce nom issue de l'Empereur Frédéric Ier, » ni à la famille princière des Boémond. Ils s'appelèrent d'abord Gaurèle et étaient peut-être alliés aux Guaréle ou » Gaverelles, dont un membre épousa une petite-fille du Connétable Menaslier, qui reçut et rendit ensuite au roi » Amaury la seigneurie de Limnati dans le Kilain. Macé de Gaurèle, gentilhomme de Flandre, passa en Orient » avec Guy de Lusignan dont il était, croit-on, parent.—Il s'était marié dans la ville d'Antioche à une noble femme » du pays et en avait déjà un fils nommé Adam qui prit comme distinction patronymique le nom de la ville même » où il était né. Adam d'Antioche, marié à une dame de Bourgogne, et son fils Jean, furent successivement maré- » chaux de Chypre sous les enfants d'Amaury de Lusignan.... »

L'existence d'une famille du nom d'Antioche très distinguée, il est vrai, mais complètement indépendante des familles souveraines de ce nom, est donc bien clairement constatée.

Un gentilhomme flamand, Massé de Gaurèle, suivit Guy de Lusignan — dont il paraît avoir été parent — dans les pays d'outremer. Il se maria à Antioche, et son fils Adam prit le nom de la ville où était née sa mère, s'appela d'Antioche et devint le chef d'une lignée qui a marqué brillamment dans les fastes du royaume de Chypre.

Aucun document découvert jusqu'à ce jour ne permet d'ajouter à la généalogie bien connue des familles princières des Boémond, des d'Antioche issus de Frédéric, fils naturel de l'empereur Frédéric II, ni même des Lusignan qui ont aussi porté le nom d'Antioche, un rameau transplanté

---

(1) Qu'il me soit permis, ici, de payer mon tribut de légitimes regrets à la mémoire de cet homme éminent. Mon ouvrage lui était dédié en témoignage de sympathie, et je n'ai pu mettre sous ses yeux que ma première livraison. Comme homme et comme auteur, j'ai certainement le droit d'être fier de l'amitié qu'il me portait et de l'approbation qu'il m'a donnée : pourtant je n'en fais mention ici que pour regretter les encouragements et les conseils qu'il m'a prodigués au début de cet œuvre, et qui feront bien défaut à son achèvement.

en Savoie par ce Perrin, qui n'est jamais qualifié que de simple gentilhomme. La même obscurité existe pour la seconde hypothèse, savoir si ce rameau est de la même famille que celle qui a produit les maréchaux de Chypre; mais cette dernière conjecture me semble admissible et même probable si l'on considère la charge relevée exercée par Perrin d'Antioche à la cour du duc Louis : ce que sa qualité de cypriote ne suffirait pas à expliquer s'il n'avait eu une haute naissance et même une parenté éloignée avec la duchesse Anne.

Faut-il aussi rattacher à cette famille le bienheureux André d'Antioche dont parle Besson (p. 119), chanoine et clavaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, mort à Annecy, où il était venu visiter le prieuré du Saint-Sépulcre, vers 1348? Besson, sur la foi de l'inscription mise sur son tombeau, restauré en 1657, et où on qualifie André de fils du prince d'Antioche, le fait descendre de Boémond I, prince de Tarente, puis d'Antioche. La filiation de ce Boémond qui s'est éteinte dans la personne de Constance, sa petite-fille unique, au dire de tous les historiens, est tellement connue que je ne dois pas m'arrêter à contester cette assertion dont je laisse à Besson tout le mérite (1).

Quoi qu'il en soit, Perrin d'Antioche, natif du royaume de Chypre était, dès l'an 1447, écuyer du Duc Louis et de la Duchesse Anne, et vicaire de la ville de Turin. Il confia par acte du mois d'octobre 1447 la lieutenance de cette charge très importante à Ne Philippe Vasco de Vigone (Arch. de Cour). Le 7 décembre 1455, le Duc de Savoie lui inféoda le château de Duing, en Genevois (Arch. de Cour), qui fut ensuite vendu par les fils de Perrin à la Duchesse Hélène de Luxembourg, le 27 janvier 1481 (2). Perrin était mort avant cette date. Des notes prises aux Arch. de Genève prouvent que ce Perrin était en 1462-1475, bourgeois de Genève, et qu'il y possédait une maison à Rive, estimée 1030 florins.

Il ne laissa que deux fils, Georges et Annabule ou Annable.

1° Georges d'Antioche. Il acquit la terre, seigneurie, château, ville et mandement d'Yvoire, en Chablais, par acte du 4 avril 1494, plus une rente féodale avec omnimode juridiction, de Révérendme Antoine Champion, évêque de Genève, chancelier de Savoie, en qualité de tuteur de Frédéric, fils et hérit. univers. de Ne Jacques de Poypon, héritier d'Amblard de Rovorée, seigr d'Yvoire. Il reconnut tenir lesdits biens en fief, n. et ancien, du Duc Philibert de Savoie, le 12 décembre 1500 (*Sommaire des fiefs*). Il ép. Dlle Philiberte, fille de Ne et Pt Jean de Rovorée dit de Boège. Le 14 mars 1499 (Arch. Costa), lesdits époux, de concert avec Ne Dme Antonie de Chignin, ve de Ne Jean de Boège, coseigr d'Avully, vendirent le château d'Avully avec toutes ses dépendances, à Ne Boniface de St-Michel. Le 7 février 1495 (Arch. du château de Nernier), il vendit à Ne Louis de Saint-Jeoire des vignes situées à Tully, Concise et Rive, au mandement de Thonon, et une maison forte ou tour appelée *de Cruce*, avec curtil et places située à Sallanches, lieu dit *in Cruce*, et tout ce qu'il possédait avec sa femme aux mandements de Sallanches et de Montjoye. Le 6 juillet 1501 (*Ibidem*), il racheta les vignes ci-dessus nommées. — Il n'eut pas d'enfants de sa femme, qui testa le 22 février 1503 (*Ibidem*), voulant être enterrée dans l'église d'Yvoire. et nommant son mari héritier universel. Il épousa en deuxièmes noces Dlle Jeanne, fille de Ne et Pt Guigues de Langin, seigr de Buffavent, et de Dlle Amédée de Bussy. Elle testa le 8 juin 1566 (Arch. Costa) en faveur de ses neveux, les seigneurs de Bellegarde et de Cervens. Il vivait encore en 1518, année ou Ne Pierre de Lugrin passa reconnaissance féodale en sa faveur. — Ses biens sont passés à Ne Pierre d'Antioche, son neveu, fils d'Annabule qui suit.

2° Annabule ou Annable. Il vendit en 1481 avec son frère Georges, le château et seigneurie de Duing à Hélène de Luxembourg. Je n'ai pu retrouver le nom de sa femme; il est sûr pourtant qu'il a eu un fils nommé Pierre, qui suit.

Ne Pierre d'Antioche dit de Maugny, dernier du nom, fils d'Annabule, testa le 15 janvier 1521 (*Sommaire des fiefs*) en faveur de Ne François de St-Jeoire, lui substituant ses biens et son nom; François de Saint-Jeoire, à dater de ce jour, s'appela d'Antioche dit de Saint-Jeoire. L'empressement avec lequel il a quitté son nom très distingué pour prendre celui d'Antioche, est un fait appuyant la conjecture que les d'Antioche de Savoie étaient de l'antique famille qui a produit les maréchaux de Chypre dont j'ai parlé plus haut.

Percevalle ou Percevaude, appelée aussi Bersabée, cohéritière de François de Saint-Jeoire dit d'Antioche (Voyez Saint-Jeoire), épousa Ne Charles de Brotty dont les descendants ont pris à leur tour et portent encore de nos jours le nom d'Antioche (Voyez Brotty.)

---

(1) Le Père Amable d'Antioche fut un religieux du couvent des Cordeliers de Cluses qui se distingua par sa piété et par son rare talent dans la prédication. — Les habitants de Morges admirant ses vertus et son rare mérite, le prièrent de fonder dans leur ville une maison de son ordre en 1497. (Grillet, tome 2, p. 23). J'ignore si ce père Cordelier est de cette même famille.

(2) Et non le 26, comme le dit le *Pourp. hist.*, p. 346.

APREMONT. — (*Voir* LA BALME.)

ARAGON. — (*Voir* ARRAGON.)

ARBUSIGNY. — (*Voir* FORNERAT. — LAMBERT.)

ARCINE.

P. écartelé d'argent au griffon de gueules ; et de gueules à l'aigle d'argent.

Très ancienne maison éteinte qui avait pris ou donné son nom au château et terre d'Arcine près du Rhône (Laiolo, Arm. Arch. Costa).

ARCINE, seigneurie, *voir* VERBOS. — COLLOMB.

ARCOLLIÈRES. — (*Voir* COURTOIS D'ARCOLLIÈRES.)

ARENTHON (D')

BARONS D'ALEX, SEIGNEURS D'ALEX, DE FERRIÈRES, DE MONTERRE, DE CHATILLON.
COSEIGNEURS DE MANIGOD ET DES CLEFS.

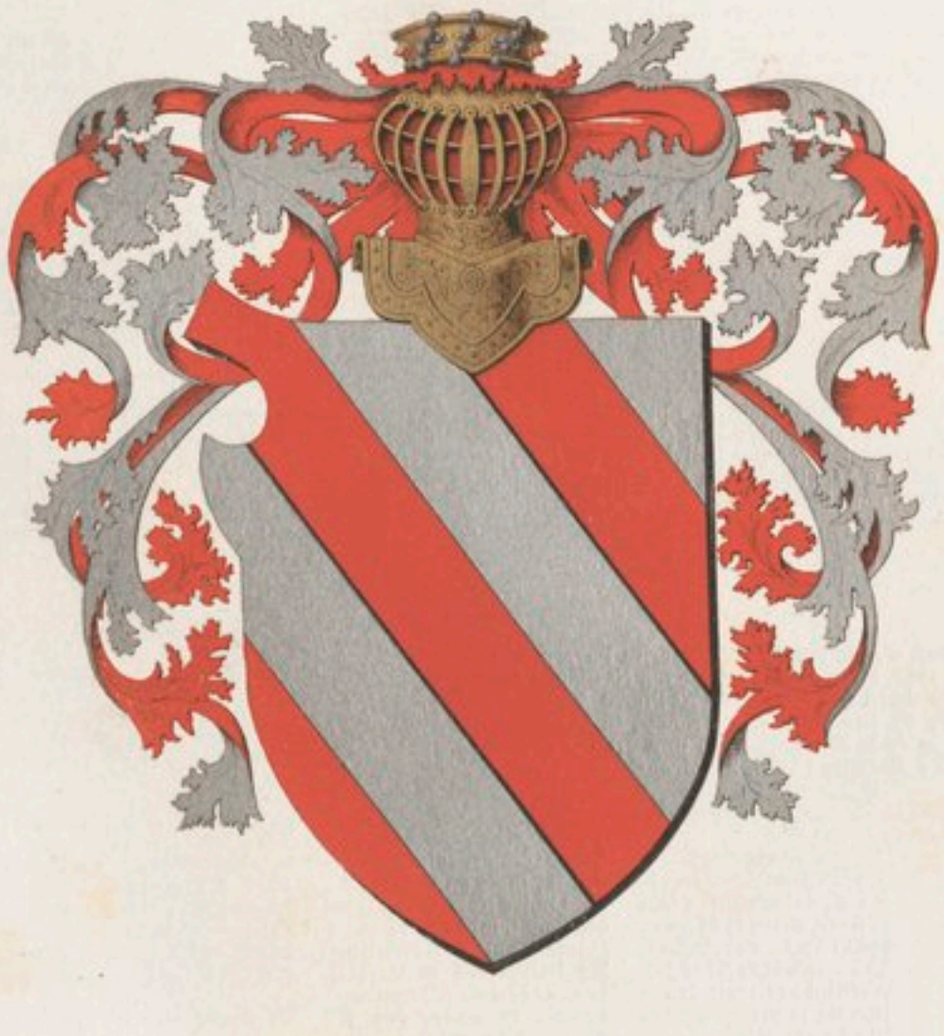

P. bandé d'argent et de gueules, de six pièces.

ANTIQUE et illustre maison de chevalerie, complétement éteinte en Savoie. Elle descend, aussi certainement qu'il est possible de le croire quand on n'a pas exactement le point de jonction d'une branche avec la souche, de la maison princière des Faucigny-Lucinge. Toutes les probabilités sont pour cette descendance (1), que j'appuie de mon opinion si elle peut avoir quelque valeur.

Dom Luc de Lucinge a laissé dans ses *Seconds traicts* de la maison de Faucigny-Lucinge, travail généralement assez exact, la généalogie des d'Arenthon. A propos de l'alliance de François d'Arenthon, chevr, avec Marie de Lucinge; il dit:

» ..... Ces deux familles qui paroissent maintenant differentes pour estre separees depuis quelques siecles....
» on a creu et on le croit encore avec beaucoup de raison, qu'elles ont eu la mesme source dans les anciens barons et
» seigneurs souverains du Foucigny... ..... Les armoiries qui ont tousjours faict le glorieux caracttère de la
» véritable noblesse et dont elle a esté si jalouse particulièrement depuis quatres siecles que l'on a veu de grands
» procès intentés devant les souverains..... pour en soutenir esgalement l'esclat et la difference quand elles ont
» esté portées par d'autres personnes ont esté neantmoins communes et sans distinction à l'une et à l'autre de ces
» familles et ceux de Lucinge, qui possedent le chasteau d'Arenthon depuis plus de cinq cents ans, n'ont pas desa-
» preuvés que ceux du nom d'Arenthon ayent eu le mesme escusson de leurs armes encore qu'ils eussent leur
» demeure proche de la terre et chasteau dudit Arenthon auparavant que le chasteau d'Alex passat entre leurs
» mains par l'alliance avec l'héritière de ceste ancienne famille qui fut Marguerite d'Alex : ce que les uns ou les
» autres n'auroient pas permis tres asseurement si la raison presente de l'union dans leur commune source ne les
» avait obligés d'en user de la sorte. La parfaicte intelligence qu'ils conserverent entre eux dès l'année 1250 est une
» autre preuve..... de la mesme origine : ceux d'Arenthon se treuvant presque tousjours dans les traictés, les

(Voir la suite, p. 64.)

(1) Je n'ai pas reporté l'article d'Arenthon à celui de Faucigny-Lucinge, parce que ce dernier article, même dépourvu de la filiation des d'Arenthon, des Thoire, des Freney, etc., que je porte à leur ordre alphabétique, a déjà une importance matérielle très considérable.

?

« Guillaume d'Arenthon, chevalier.
» Ce fut lui, asseurement, qui se separa de la branche de Lucinge, » sous Rodolphe de Foucigny, dict de Gresier. Il fut présent à un » traicté faict dans le chasteau d'Arenthon l'année 1294, entre Pierre » de Lucinge, chevalier, seigr d'Arenthon, et Humbert de Lucinge, » dit le jeune, son neveu. On n'a pas découvert son alliance. »

?

Nicod d'Arenthon, présent à un acte de 1373 (Arch. de Thuiset).

« III. Pierre d'Arenthon, chevalier, » ép. en 1383 Marguerite d'Alex, » par qui la seigneurie d'Alex vint dans la maison d'Arenthon. Dans le *Somm. des fiefs*, il est dit père d'autre Pierre, qui fut père d'Aymon.

?

Jean, chanoine de Saint-Pierre de Genève (1397-1408) (Arch. Morand).

?

Amédée d'Arenthon, chantre et chanoine de l'église de Genève, 1408, 1423-24; mort av. 1427 François de Versonnex était à cette époque un de ses exécuteurs testamentaires. (Galiffe, *Notices généalogiques*, t. I.)

« IV. François, coseigr d'Alex et de Manigod, » s'allia, acte de 1467, avec Marie de Lucinge, » fille de Ne Aymon de Lucinge et veuve de Ne Jean de Lucinge de Passy. Leur mariage serait du 4 septembre 1444 (Arch. Costa). Il testa le 20 novembre 1469 (Arch. Costa) en faveur de sa femme Marie. Mort avant 1477. Est de moitié avec son frère Pierre pour la reconnaissance de l'an 1420 *(Somm. des fiefs)*.

« V. Gabriel d'Arenthon, à Engeline de Mon- » thoux. » Le 21 septembre 1477 *(Somm. des fiefs)*, il passe reconnaissance par indivis avec Ne Pierre, fils d'Aymon d'Arenthon, avec Jean, fils d'Antoine d'Arenthon, pour Manigod, Alex, biens et maison-forte, etc., etc.

Jeannette, d'après une vieille généalogie (Arch. Costa), aurait ép., par cont. dot. du 10 nov. 1446, Jean de Montfort, chevr, seigr d'Arbusigny.

« V. Antoine, » seigr de la maison-forte de Manigod, « ép. Hélinode de Bardonnenche. » Investiture en sa faveur, du 23 avril 1464 *(Somm. des fiefs)*, ainsi que pour son père François, de la maison-forte de Manigod, avec ses dépendances. Mort av. 1477.

?

Françoise d'Arenthon, d'après une vieille généalogie (Arch. Costa), 2e femme de François de Montfort.

« VI. Jean d'Arenthon, à Marguerite Payernat. » Le 29 janv. 1533, Marguerite, fille de feu Ne Claude Paernat, veuve 1o dudit Ne Jean; 2o de Ne Pierre Monon, vend à Ne Claude de Chavanes et à Françse, sa femme, fille dudit Jean et de la de Marguerite, une grange avec des biens situés à Rumilly (Arch. Savoiroux).

VI. Jean l'ancien, coseigr d'Alex et Manigod, ép. Jeanne d'Amancy. Mort av. 1528.

» VII. Balthazard, » à Merchiale de » Gilly. »

« Françoise, » à Ne Claude de Chava- » nes, de Rumilly, » teste étant veuve le 25 mars 1585 (Arch. Savoiroux). Le 3 octob. 1532 *(Ibid.)* sa mère lui avait fait donation de la presque totalité de ses biens.

VII. Jacques, seigr de Ferrières, mort en août 1537, ép. Louise N. N., avait testé quelque temps av. sa mort (Arch. Thuis.). Il substitua Nes Balthazard et Marius, avec Ne Claude d'Arenthon, neveux et oncle, puis Ne Marius d'Arenthon.

François, curé d'Arenthon, nommé un des curateurs de ses nièces et neveux, par son frère Jacques.

Hugues ou Hugonet, nommé un des curateurs de ses nièces et neveux par son frère Jacques.

Antoine, substitué avec Hugonet au testam. de son frère Jacques d'Arenthon.

Richard. Reconnaissance de 1528 en faveur de lui et de ses quatre frères (Arch. Thuiset).

Ils furent exécut. testament. du testam. d'Amédée de Beaufort (5 mai 1541, Arch. de St-Jorioz).

« VIII. Berard » ou Berald, coseigr de Manigod et d'Alex, témoin au test. du 10 mai 1575, de Béatrix de Dérée, femme de Michel de Chevron de Villette (Arch. de Giez). Il était en 1602 tuteur des enfants de Ne François-Balthazard de Setheney (Arch. de Thuiset).

VIII. Amédée, nommé héritier universel.

Louise, Antoinette, nommées héritières particulières de leur père dans son testament. Elles paraissent dans un acte de 1558 (Arch. de Thuiset), avec leur sœur Jeanne.

N. N., fille posthume, morte en bas âge.

Jeanne, femme de Jean Muffat. Ils cèdent et transportent à Ne François, fils de Marius d'Arenthon, tous les droits leur compétant sur l'hoirie de feu Jacques, leur père et beau-père, et sur celle d'une sœur de Jeanne, née posthume *(S. des fiefs)*.

« X. Denis, coseigr » des Clefs (1er lit), » eut pour femme » Angélique de Ma- » reste, » fille de Messire François-Philibert, baron de Rochefort, par cont. dot. du 10 août 1614 (Arch. de St-Jorioz).

« Jean (2e lit), » chanoine et théologal de Genève, commandr de Quiers et Chivas, puis évêque de » Genève depuis vingt-huit ans; est en parfaite santé aujourd'hui 20 août 1689, âgé de » soixante-dix ans. » Il naquit au château d'Alex, le 2 septembre 1620, et mourut à Abondance, dans la maison Folliet, à ce que rapporte la tradition, le 4 juill. 1695. Le P. Le Masson a fait imprimer la vie de ce vraiment saint et savant prélat (Lyon, Comba, 1697). Monseigr d'Arenthon a publié, en les augmentant, les constitutions synodales de S. François (Annecy, Jacques Clerc, M DC LXVIII). Il céda, le 8 juill. 1665, tous ses droits sur la moitié de la seigneurie d'Alex à Denis, son neveu (Arch. du Sén. de Sav.).

« François, seigr d'Alex (2e lit), » ép. 1o Jacqueline de Beaufort; » 2o Jeanne-Marie de Baptendier. » Lui mourut av. 1666. Il teste le 6 juin 1665. Jeanne-Marie, sa veuve, passe cession le 21 juill. 1667 (Arch. du Sén. de Sav.) à François d'Arenthon, seigr des Clefs, de tous les biens dont elle avait l'usufruit, en vertu du testament de son mari.

« Marguerite (2e lit), à Ne » Melchior » Roget, seigr » du Noyer. »

Gasparde ép., par contr. dot. du 5 déc. 1641 (Arch. de St-Jorioz) Ne seigr Balthazard Barfelly, seigr de la maison-forte de la Frasse. Le 1er avril 1686, étant veuve, elle fait une vente à Spe Joseph Brachet, av. au Sénat, son beau-fils (*Ibid.*).

« XI. François, bon » des Clefs, puis d'A- » lex, seigr du Vivier, » ép. Marie de For- » rier d'Arvey. » Leur mariage fut béni par Rd Messre Balthazard d'Arenthon, plébain de Thônes, le 14 septemb. 1647 (Reg. Par. de St-Franç. de Chamb.).

» François, dit le chevr. Joseph. Jacqueline-Marguerite. Guillermine. Claudine.
« Tous du premier lit, seraient tous morts sans alliance, selon D. Luc de Lucinge. »

Mort av. la transact. de 1682. Il passa cession de tous ses biens à Denis d'Arenthon fils de François, seigr des Clefs, le 9 avril 1668 (A. du Sén. de Sav.)

épousa Ne Antoine d'Adda (A. du S. de S.)

A Ne Balthazard Duclos. Marraine en 1663 à Veigy.

« Jeanne-Claudine (2e lit), « ép. Me » Janus « de Monthoux, seigr » du Barrioz. » Cont. dot. du 22 juin 1665 (Arch. Costa). Elle mourut av. l'âge de vingt ans. Son mari transige le 19 juin 1682 (Arch. du Sén. de S.) et céda à François et à Denis d'Arenthon, père et fils, seigrs des Clefs, tous ses droits sur Alex et les hoiries de Jacques et François d'Arenthon, gd père et père de sa feue femme.

« XII. Denis, baron d'Alex et des Clefs, » coseigr de la Val des Clefs, consr de S. A. R. et Sén. au S. de Sav., « Président au conseil de Genevois, » par pates du 14 juin 1681 (Arch. du Sén. de Sav.), « puis advocat général, et aujourd'hui 20 août 1689, est auprès de S. A. R. con- » seiller et secrétaire d'état et des guerres, chevalier du Sénat. » Il fut baptisé le 1er nov. 1649 (R. P. de St-Léger). Il redevint possesseur d'Alex et de Bourbonge par arrangements de famille. Il fut nommé, par Pes du mois de juillet 1701 (Arch. du Sén. de Sav.), commandr général du duché de Savoie Par Pes du 26 juill. 1690 (*Ibid.*), président au Sén. de Sav. Dans ces patentes, il est dit qu'il est « resté seul de sa famille, » ce qu'il faut entendre de sa branche, car celle de Veigy a duré encore quelque temps après lui. Dans un ordre imprimé du 7 mars 1703, voici les titres qu'il prend : Dom Denis d'Arenthon, seigr d'Alex, baron des Clefs, seigr du Vivier sur Thônes, coseigr de la Vallée des Clefs, consr d'Etat de S. A. R., 2e présid. au Sén. de Sav., chevr de la sacrée relig. des SS. Maur. et Laz., commandr d'Aiguebelle et commandr général pour sadite Altesse au-deçà les monts. Ses armoiries sont gravées au bas de l'ordre; elles sont bandé d'argent et de gueules de 6 pièces; couronne de comte; supports : deux boucs d'or.

?

« I. Aymon d'Arenthon, chevalier,
» fut caution pour Pierre, fils d'Aymon de Lucinge, seigr d'Aren-
» thon, quand il épousa Marguerite de Tournon, par contrat passé
» à la Roche, le 29 juin 1298. Son alliance est inconnue. »

« II. Perceval d'Arenthon, chevalier,
» présent à un acte de 1322 entre Mermet de Lucinge et ses frères
» Pierre et Jacques, chevaliers. » Alliance inconnue. Il vivait encore en 1397 (Arch. de Thuiset).

? Laurent d'Arenthon, témoin à Arenthon en 1314 (Arch. de Faucigny-Lucinge).

? Henri d'Arenthon, témoin et caution du mariage d'Aymon de Lucinge 1394 (Arch. Faucigny-Lucinge.).

« François d'Arenthon fut un excellent et vaillant homme
» fort considéré des plus grands princes de son temps. » Il fut nommé, en 1375, arbitre dans la discussion de l'hoirie des Nes Humbert et François de Lucinge; il est qualifié de chevalier dans cet acte (Arch. de Thuiset).

« IV. Pierre, coseigr d'Alex,
» ép. Jacqueline des Clefs. » Inféod. de la juridiction d'Alex, où il est désigné, 1434. Le 30 décembre 1420 *(Somm. des fiefs)*, il passe reconnaissance avec son frère François pour Alex, la rente d'Arenthon; pour Manigod, les biens de Thônes, etc. Mort av. 1447.

« Perceval d'Arenthon » le jeune a épousé Ne De Catherine *de Montheollo*. Lui mort av. 1439. Elle était veuve et usufruitière de ses biens à cette époque. Présent à un acte de 1397, avec Perceval d'Arenthon *Senior*, Pierre et Henry d'Arenthon (Arch. de Thuiset).

? Henri d'Arenthon, présent à un acte de 1397 (Arch. de Thuiset).

« V. Aymon, coseigr d'Alex,
» ép. Jacquemette de Menthon, » fille de Jacques, coseigr de la Val des Clefs. Elle se remaria, contr. dot. du 19 novemb. 1454, avec Aymon de la Fléchère, gouverneur du château de Faucigny (Gén. de la Fléch., Besson) 1447, 16 juin. Investiture en sa faveur de la maison forte de Manigod, ainsi que pour son oncle François. Dans cet acte *(Somm. des fiefs)*, il est dit fils de Pierre, qui était fils d'autre Pierre. Il vivait encore en 1451 année où il figure dans un acte de mes archives.

Aymonet. 7 janv. 1439. Reconnaissance en sa faveur (Arch. Costa).

« VI. Pierre, coseigr d'Alex,
» à Antoinette de Gerbais. » Il passe reconnaissance le 21 septemb. 1477 pour Manigod et les biens féodaux d'Alex, Veyrier, la Balme et Pringy *(Somm. des fiefs)*. Il était héritier de Rd Mre Guillaume d'Arenthon, chanr de Genève en 1502.

? Guillaume, chanoine de Genève (1423). Messre Pierre, feu Aymon d'Arenthon, était son héritier en 1502 (Galiffe, *passim*).

« VII. Marius, coseigr d'Alex,
« seigr de Chesenay, ép. Antoinette de Seyssel. » Il prête hommage, le 27 juill. 1512 *(Somm. des fiefs)*. 1530, 6 avril, il reconnait tenir du prince la maison-forte des Terraux en fief, n. p. et ancien, avec les fonds, dépend. et places avec juridict., le dernier suppl. excepté, en suivant une reconnaissance passée par Ne Marguerite, veuve de Ne Pierre de Gerbais (Sans date). Il est substitué avec ses enfants au testam. de Jacques d'Arenthon fait vers 1537. Mort av. 1568.

« VIII. François, coseigr d'Alex,
« marié à Dlle Jeanne de Menthon, » 1568, 6 septembre, le prince Jacques ratifie en sa faveur la cession que lui a faite Jeanne d'Arenthon, sa cousine (fille de Jacques) *(Somm. des fiefs)*.

« Claude, dit de Copponay,
» a fait la branche des d'A-
» renthon de Veigy. »

(V. sa descendance, p. 64.)

? Rd Mre Louis d'Arenthon, plébain de Thônes, mentionné dans une reconnaissance passée pour Châtillon d'Etrambières (sans date) *(Somm. des fiefs)*, par Jacques d'Arenthon.

« IX. Jacques, seigr d'Alex et de Châtillon, coseigr de La Val des Clefs, 1° à » Philiberte de Riddes, » fille et cohéritière de Ne Amé de Riddes, et de Françoise des Clefs; « 2° à Jeanne-Françse du Maney. » Il teste le 11 janv. 1632 (Arch. du S. S. S.). Il fut présent en 1590 au cont. de mar. de Claude-Ève de Montmayeur, seigr de la Gorge (Arch. Manuel). Le 14 juill. 1605 (Arch. Savoiroux), il reçoit des reconnaissances féodales en sa faveur et pour ses trois enfants du premier lit pour les biens à lui provenus du chef de feue Philiberte de Riddes, sa première femme, des Riddes et des des Clefs, situés à la Ruaz, à la Clusaz, dans la paroisse de St-Jean-de-Sixt.

Claudine (1er lit), femme de Ne François de Leydier (Reg. de Bonneville, 1615-1616). « D. » Luc de Lucinge en fait » mention à l'article de » Leydier. » Elle était, en 1642, remariée avec Ne Jacques-Philippe Cocastel (Arch. du S. de Sav.).

« Balthazard, seigr de Châtillon (1er lit). »
Comme dans les actes ci-dessous passés par ses fils, il est qualifié de Rd Messre, je crois que c'est le Balthazard d'Arenthon, seigr de Châtillon, qui se fit d'église, après avoir perdu sa femme, Dlle Jeanne-Baptiste Dumont, et devint chanse de St-Pierre de Genève et d'Annecy. Il bénit en cette qualité le mariage de François, son neveu. C'est sans doute le même cité par Le Masson, qui était plébain de Thônes en 1649 (Vie de Jean d'Ar. d'Alex), à moins que ce ne soit Rd Louis d'Arenthon, aussi plébain de Thônes, ment. au *Somm. des fiefs*.

Denis, seigr de Monterre.
Il cède tous ses droits paternels, maternels et autres quelconques, à son frère, notamment sa quote-part du fidéicommis lui revenant sur la succession de De Gaspard de Vuagnat, sa bisaïeule, par cont. du 11 déc. 1666, et c'est moyennant la somme de 6,540 florins, une partie déjà payée, l'autre à payer au monastère de Talloires, dans lequel ledit seigr de Monterre veut se retirer. S'il vient, avant d'avoir fait profession, à sortir du couvent, la convention ci-dessus sera nulle, il rentrera dans tous ses droits en payant la somme reçue. Il ne put rester à Talloires, et n'ayant pas d'argent pour se rédimer, il transige avec son frère le 28 janv. 1669 (Arch. du Sén. de Sav.).
Je pense, mais je ne l'assure pas, qu'il a été le père des trois demoiselles ci-dessous, qui sont bien filles d'un Denis.

« François-Joseph, seigr de Châtillon,
» ép. Dlle Charlotte Brunod. » Elle avait été femme en 1res noces de Jean Mary, fermier des fabriques d'argent du président de Castagnery, mort vers 1653. Elle eut de ce premier mariage Marc et Jacqueline Mary, dont elle fut tutrice testamentaire. Après son second mariage, elle fut confirmée en cette charge par Pes du 15 mars 1656 (Arch. du Sén. de Sav.) Le 14 juill. 1693 (*Ibid.*), étant veuve de son second mari, et qualifiée de De de Châtillon; elle fait des conventions avec Denis d'Arenthon des Clefs, héritier bénéficiaire de François Denis, fils de ladite dame. Il fut convenu qu'elle paierait les dettes de son feu mari, mort av. 1681, et de leur fils François Denis, moyennant quoi elle resterait nantie de tous leurs biens. Charlotte prête hommage, le 5 fév. 1700 *(Somm. des fiefs)*, pour la maison-forte de Chatillon d'Etrambières, dite autrefois les Terraux, au mandem. de Mornex, avec omnim. juridict., le dernier supplice excepté.

Philippine, (Preuves mantes Besson, arch. Costa), femme de Ne Jacques Quinerit.

Denise. Madeline. Michelle.
Le 2 avril 1707, elles constituent un procureur pour défendre les procès et actions qu'elles pourraient avoir comme héritières de Denis d'Arenthon, leur feu père (Arch. du Sén. de Sav.).

« François-Denis,
« mort sans enfants, » fut pourvu d'un curateur le 20 décemb. 1681 (Arch. du Sén. de Sav.), mort av. 1693. Son cousin, Denis d'Arenthon, était son héritier bénéficiaire, et il transigea avec Charlotte Brunod, à ce propos, comme il est dit plus haut, laquelle, en réalité, resta nantie de ces biens.

Marie-Claudine,
dme de Châtillon, rière Etrambières, veuve de Ne François de Joly, seigr de Vallon, ép., en 1684, Ne François-Marie de la Fléchère, seigr de Bellegarde, dans la famille duquel elle apporta la seigrie de Châtillon.

» contrats de mariage et testaments de ceux de Lucinge en qualité d'arbitres de leurs différends ou comme cautions » pour l'asseurance ou restitution des dottes, ou comme exequteurs de leurs dernieres volontés. — Cela est encore » plus solidement preuvé par la substitution fideicommissaire qui fut faicte par les de Lucinge en faveur des » d'Arenthon. Hugues de Lucinge, chevalier, seigneur dudict lieu .... mourant sans enfants et faisant son testa- » ment le 8 avril 1413 après avoir institué son héritier Aymon, fils de Pierre de Lucinge second du nom, chevr, seigr » d'Arenthon et son cousin germain, il establit un fidéicommis en faveur des deux branches d'Arenthon, Pierre et » François d'Arenthon frères, enfants de Pierre d'Arenthon, chevr, et de Dme Marguerite d'Alex, et Perceval, fils de » feu François d'Arenthon, chevalier. Les ayant mesmes préferés à une branche de son nom puisque ce seigneur » de Lucinge n'appelle au degré de substitution les nobles Jean et Jacquemet, enfants de François de Lucinge, » chevr, que postérieurement aux susnommés d'Arenthon, quoyque ledict Hugues testateur sceut tres asseurement » que les mesmes de Lucinge substituez estoient encore ses proches parents. Cela sus posé comme un prélude » pour justifier que l'origine est esgale et commune aux seigrs d'Arenthon d'Alex et de Lucinge, on commence la » descendance parce que l'on a pu treuver de plus ancien, etc.

J'ai fondu dans le mien (1) ce travail, que j'ai eu le bonheur de pouvoir notablement augmenter.

Pour ARENTHON, fief, *voir* LUCINGE, FAVRE, CONZIÉ, GERBAIS.

---

(1) Pour laisser à chacun la responsabilité de ses œuvres, j'ai guillemeté ce qu'a laissé Dom Luc de Lucinge, pour le distinguer de ce que j'ai pu y ajouter.

Renvoi de la page 63.

VIII. CLAUDE, dit de Copponay, a fait la branche des d'Arenthon de Veigy.

? CLAUDINE, femme de Ne François Soutier, en 1624 (R. P. de Marigny).

? Ne CLAUDE D'ARENTHON, ép. honorabe Guicharde Gay.

« IX. PROSPER » ép. Dlle Jeanne-Antoinette, fille de Claude de la Fléchère, seigr de Beauregard. Elle se remaria avec Ne Pierre de Marigny (Gén. de la Fléch. Besson). Parrain en 1638 à Annemasse. Il obtint, le 17 nov. 1604, déclar. d'ancse noblesse (Arch. de la Chre des Cptes).

« CLAUDE. » « JEAN. » JEANNE, marraine en 1638 (Annemasse).

BALTHAZARDE FRANÇOISE, bapt. le 23 mai 1644 (R. P. d'Annecy. St-Maurice.)

JEAN, bapt. le 27 octob. 1647, âgé de vingt mois (*Ib.*)

JEAN-JACQUES bapt. le 27 oct. 1647 (*Ibid.*)

CLAUDINE-CHRISTINE, bapt. le 14 avril 1653. (*Ibid.*).

JEAN-CLAUDE, cérém. bapt. du 28 février 1656 (*Ibid.*).

? ..... D'ARENTHON, ép. Dlle Antoinette, fille de Ne Isaac Dentand et de Dlle Blanche de Chaffardon. Antoinette étant veuve, se remaria avec NN. du Marterey, d'où vint Françoise de Marterey, femme de Ne François de Seyssel, seigr de Compois, etc., sœur utérine de Simon d'Arenthon. Françoise étant veuve eut un procès avec Joseph, son neveu, fils de Simon d'Arenthon et Françoise d'Arenthon, à propos de la succession d'Antoinette Dantand. Il intervint une transaction le 25 mars 1681 (Arch. de M. Bonnefoy de Sallanches), par laquelle des biens situés à Veigy et environs, furent attribués à Joseph, fils de Simon d'Arenthon.

SIMON ou SIGISMOND, seigr de Cholex, ép. 1° Dlle Claudine-Françoise, fille de Ne François d'Adda; 2°, le 2 mars 1656, Dlle Anne-Catherine, fille de Ne Charles de Regnauld de Chaloz (Reg. P. de St-Franç. de Chamb.); 3° Gabrielle de Livron, morte veuve le 22 oct. 1713, lui enterré le 22 juill. 1673 (R. P. de Veigy).

? Ne MAURICE MELCHIOR D'ARENTHON, témoin à Thonon, le 7 fév. 1688 (R. P. de Thonon).

FRANÇOIS-JOSEPH (2e lit), pupille en 1681, cérém. bapt. du 19 août 1665 (R. P. de Veigy). Ce doit être le Dom Joseph d'Arenthon qui fut gouvr de la Brunette, commandt de la ville et province de Suze, chevr commandr des SS. Maurice et Lazare, général de bataille, mort av. 1749. Sa veuve, Dme Catherine de Burlasca, obtint des Pes le 19 sept. 1749 (Arch. du Sén. de Sav.), portant délégation pour connaître les différends qu'elle a avec son fermier à Veigy. Il y est fait mention du peu de fortune possédé par son feu mari. Elle avait deux fils et deux filles en 1749.

JEAN-FRANÇOIS (3e lit), bapt. le 2 octob. 1667 (*Ibid.*).

JACQUES, bapt. le 17 août 1670 (*Ibid.*).

JOSEPHTE, bapt. le 16 oct. 1674 (*Sic*, Reg. P. de Veigy). C'est une faute, évidemment, puisqu'elle serait née quinze mois après la mort de son père. C'est probablem. celle qui mourut à Veigy, le 13 juill. 1713, femme de Ne Gaspard de Villette.

FRANÇOISE, pupille en 1681 (1er lit) ép., cont. dot. du 20 janv. 1665 (Arch. Costa), Ne Jacques Philibert Roget de Folliet, coseigr de la Place. Elle a dû apporter à son mari la seigrie de Cholex, dont cette branche des Roget, se qualifie depuis cette époque.

N. N., fille. N. N., fille. N. N., fils religieux. N. N., fils au service de S. M.

ARAREX (D')

SEIGNEURS DE LA TOUR DE FORAZ* ET DE MENTHONNEX EN GENEVOIS.

* FORAX ou FORAS.

P. de sable au sautoir d'or accompagné en chef de 2 croissants de même, rangés en fasce (Besson).

Cette famille, dont la généalogie ne m'est pas bien connue, doit être originaire des Bailliages ou du Chablais ou du pays de Gex. Elle a possédé pendant quelque temps la terre de Foras avec le château ou tour de ce nom, situé dans la paroisse de Menthonnex, près Clermont en Genevois. Nicod de Foras l'aîné, qui testa en 1392, n'eut que des filles qui furent ses héritières, son fils unique étant mort jeune. Je n'ai pu savoir par quelle transmission cette seigneurie, qui a passé depuis entre plusieurs mains, est arrivée aux d'Arerex. Il paraît pourtant qu'elle était retournée au domaine ducal. Vers 1660, Dlle Marie-Françoise d'Arerex, dame de Foraz, apporta cette seigneurie dans la maison de son mari, Ne André de Cirace (*Voir* Cirace et du Serre), et fut inféodée le 27 avril 1673 (Arch. de Cour), de la juridiction sur la paroisse de Menthonnex, au mandement de Clermont, que ses auteurs avaient acquise de Mme d'Este, dame de Nemours, et de Henri de Savoie, son fils, duc de Genevois. Elle était veuve d'André de Cirace av. 1715.

Voici encore quelques indications sur cette famille :

— Dlle Louise, *alias* Marie, fille de Ne Mermet d'Arerex, épousa, av. 1450, Ne Pierre de Rossillon (Généal. Rossillon).

— Nes Louis et Philiberte d'Arerex sont mentionnés comme abornant une vigne située aux Murets, au bord du lac, près d'Hermance, donnée avec d'autres biens en garantie du paiement de la dot de Jeanne d'Arlod, femme de Ne Antoine de Foras, le 18 décembre 1497 (Arch. Foras).

— Ne Nicod d'Arerex, Ne Charles d'Arerex et ses frères figurent parmi les nobles du pays de Gex, dénombrés en 1576 dans la paroisse de Thoiry (Brossard, *Hist. du pays de Gex*, 299). Vers cette époque, très approximativement, un Mermet d'Arerex était notaire impérial à Gex (Arch. Savoiroux).

— Dlle Hélène d'Arerex épousa, cont. dot. du 6 août 1604 (Arch. Costa), Ne Alexandre de Regard, dont elle était veuve avant le 11 juill. 1625 (Arch. Savoiroux). Elle était fille de Ne Charles, fils de Ne Aymé d'Arerex, seigr de la Tour et de Forax, lequel Charles testa, le 14 juill. 1587, léguant 400 fl. à chacune, à Françoise, Louise et Hélène, ses filles, et au posthume; nommant héritiers universels, Nes François et Louis, ses fils. Testament fait à Forax, dans la grande salle de la maison-forte de ce nom. — (Double authent. de cet acte, délivré à Dlle Marie, fille posthume dudit Charles. Arch. Foras.)

— Guichenon (*Histoire de Bresse et Bugey*, article de Maillans) parle de Ne François d'Arerex, seigr de Fouras (*sic*) et de Menthonnex sous Clermont, qui eut un fils, Aimé Gaspard, seigr desdits lieux, lequel épousa Dlle Gasparde, fille de Ne Jean Marin de Maillans, seigr d'Anglefort. — Ne Charles-Jean-Claude d'Arerex, fils de Ne Aymé, seigr de la Tour de Foraz, vendit le 10 avril 1568 (Arch. de l'anc. intend. de Thonon), à Ne Pierre d'Arlod, de Genève, le fief de Vège, Arerex, Confignon et Vallet, qu'Aymé d'Arerex avait acquis de Ne Jean Vallet. On voit dans une reconnaissance faite en faveur des RR. PP. Minimes de Thonon auxquels ces fiefs passèrent ensuite, qu'ils avaient été reconnus par Dlle Marguerite Vanellat de Belley, comme tutrice de Nes Charles-Jean-Louis et Claude, fils de Ne Aymon d'Arerex, seigr de la Tour de Foraz, fils de feu autre Ne Aymé *(Ibid.)*. Le 22 mai 1531, Ne Aymon ou Aymé d'Arerex, comme mari de ladite Dlle Vanellat (appelée ici Françoise-Josephte), avait reçu des patentes de confirmation de l'office du greffe de Rossillon, en Bugey, accordé par les prédécesseurs du Duc de Savoie aux ancêtres de ladite Dlle Vanellat (Arch. de Cour).

— Une branche de cette famille (1) s'est transportée en Normandie, dans la généralité de Rouen. D'Hozier *(Armor. Génér. de la France*, reg. 1er, p. 25, 26), en parle et dit qu'elle était originaire de Savoie. Il cite Ne Guillaume d'Arères (*sic*), vivant en 1481 avec Nicolle, sa femme : son petit-fils, Aymon, seigr de la Tour en Bugey (*sic*), chambellan de Charles III, Duc de Savoie, en 1528 : Henry d'Arères, écuyer, seigr de la Tour et de Tuit, capitaine et gouverneur du château de Fragnes, lequel épousa Sibille Fautrier, dont il eut Pierre-François, mort le 13 fév. 1733, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire; et Jean-Baptiste. Ce Jean-Baptiste, écuyer, seigr desdits lieux, capitaine et gouverneur pour le Roi du château de Fouques, épousa Marie, fille de Charles Le-Grand, sieur de St-Ouen, dont il eut entre autres enfants : Françoise-Marguerite d'Arères, reçue à Saint-Cyr, le 28 août 1686, sur les preuves de sa noblesse (2), justifiée par titres depuis Ne Guillaume vivant en 1481, cité ci-dessus.

La Chenaye des Bois (*Dictionnaire de la Noblesse*, 3e édit., t. 1er, p. 748) a copié d'Hozier. Il change la date de 1481 en 1441 et ajoute que cette famille a été maintenue en sa noblesse le 17 janvier 1668.

Marie-Françoise d'Arerex, qui apporta les biens de Foras à la famille de Cirace, paraît avoir été la dernière de sa maison, en Savoie.

(1) Les armoiries portées par cette branche sont d'azur au sautoir d'or, dentelé de même (*sic* d'Hozier), et selon La Chenaye et le véritable langage héraldique, d'azur au sautoir dentelé d'or.

(2) Ces preuves pour Saint-Cyr devaient faire constater 140 de noblesse sans aucun anoblissement, relief ou privilége de noblesse. M. Vallet de Viriville, le savant professeur à l'école des Chartes, a bien voulu, mais inutilement, rechercher ces preuves aux Archives de Paris. Elles ont été probablement détruites à la Révolution.

ARESTAN. — *Voir* au Supplément.

ARESTEL (D').

SEIGNEURS D'HOSTEL ET DE THESIEU EN BUGEY.

P. d'azur au taureau furieux d'or (Besson). — Ordre de Malte, Arch. du Rhône, Preuves d'Allinges. — Les mêmes archives, Preuves Pingon, ajoutent: *une étoile d'or au canton dextre.*

Selon d'autres: *l'étoile serait d'argent et senextrée.*

Autre version: *de gueules au taureau furieux d'or.*

La famille de Lauzière, qui a hérité du nom d'Arestel, *p. d'or au taureau furieux de gueules, senextré d'une étoile de même.*

Ancienne famille de Chambéry, éteinte. Elle figure deux fois aux Preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges, et à celles de François-Hyacinthe de Pingon. Dans ces dernières (H. 196, Arch. du dép. du Rhône), François-Philippe d'Arestel a produit une attestation du 11 décembre 1673, par la Chambre des Comptes, disant que ledit seigr d'Arestel « a tousjours esté réputé pour noble ainsy que son » père et ayeulx, et en cette qualité, ont joui de toutes exemptions et priviléges » et autres droicts dont jouissent les anciens nobles de race dans les états de S. A. R. sans contredit. » Guillaume *Arestelli*, de Matafelon, diocèse de Lyon, était, dans les premières années du XVIe siècle, bourgeois de Chambéry, clerc et notaire impérial et ducal. Ne serait-ce point lui qui a été la tige de cette famille?

(Suit la généalogie).

?

JEAN D'ARESTEL, de la Motte, près Chambéry, ép., vers 1545, Dlle Étiennette de Gallien de Bressieu (Arch. Costa). Peut être le père des deux ci-dessous.

?

Nº JEAN D'ARESTEL, bourgs de Chambéry. Mentionné au cont. de mar. de sa fille; 1555.

DlleAYNARDE D'ARESTEL, mariée: 1º, cont. dot. du 3 mai 1555 (Arch. Savoiroux), à Nº Pierre Gavens, de Pontamafrey ou de Saint-Michel; 2º à Nº Jean-François de Bavoz. Elle teste le 17 mars 1598 (Arch. Costa et Savoir.).

?

Nº ANTOINE.

Nº LOUIS D'ARESTEL, écuyer ducal, des capitaines ordinaires entretenus de S. A. R. par Pes du 1er novemb. 1572 (Arch. de Cour), ép., le 28 nov. 1572 (Pr. de M.), Yolande, fille de Nº Urbain du Pont, seigr de Bergin, etc. Morts tous deux av. 1606. Ils figurent aux preuves de 32 quartiers de Louis-Hyacinthe d'Allinges aux 27 et 28e quartiers. — (H. 191. Arch. du dép. du Rhône).

?

LOUISE, veuve de Nº Lucas Vial, ép. Nº Jean Ginod (Arch. Costa).

?

FRANÇOIS D'ARESTEL, parrain en 1607 d'une fille d'Aimée-Marguerite ci-dessous (R. P. de St-Léger). Lui ou autre François, parrain en 1561 *(Ibid.)*.

AIMÉE-MARGUERITE, femme de Nº François Berthier, Me auditeur à la Chambre des Comptes.

JEAN-FRANÇOIS était en tutelle en 1606 (Archiv. du Sén. de Savoie).

Nº CLAUDE GASPARD, seigr de Gruières, ép. Françoise de Gauthier, dame d'Hostel et de Thesieu. Il mourut av. le 11 janv. 1617. Sa veuve se remaria avec Sigismond d'Est, marquis de Lans, IIIe du nom, prince du Saint-Empire, grand amiral de Savoie, etc., etc. — Leurs trois enfants furent mis, le 11 janv. 1617, sous la tutelle du seigr d'Hostel, leur aïeul (Arch. du Sén. de Sav.).

FRANÇOISE, Femme de Nº Guillaume Balland, avocat au Sén. (Cont. de mar. du 5 déc. 1606. Pr. de Malte). Est appelée, avec son frère Gaspard, à l'ouverture d'un fidéicommis en qualité d'héritiers de Nº Balthazard de Maréchal, seigr de Saint-Michel (Arch. de Thuiset). Elle et son mari figurent aux 16 quartiers (13e et 14e) des preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges.

SIGISMONDE, ép. Cosme Marini, Mis de Borgofranco, patrice génois, ambassad. en France (Guich, *Hist. de Br. et Bug.*, p. 108).

Nº CLAUDE-GASPARD II, seigr desdits lieux, né à Chambéry le 14 janv. 1617 *(sic)* (Pr. de Malte), ép. Dlle Adrienne, fille de Nº François de Montfalcon, seigr de Saint-Pierre, président au Sén. de Sav. Elle était veuve en 1645.

FRANÇOIS, mort jeune.

LOUISE, bapt. le 22 juin 1612 (R. P. de St-Léger), filleule d'une autre Louise d'Arestel.

ANNE, bapt. le 14 décemb. 1643 (Reg. Par. de St-Léger).

Nº PHILIPPE-FRANÇOIS, seigr desdits lieux, ép. le 18 janv. 1673 (R. Par. de St-Léger), cont. de mar. du 8 janv. 1670 (Pr. de Malte), Dlle Gasparde de Beaumont-Carra, fille du Cte de Sacconex. Elle teste le 9 mai 1711 en fav. de sa fille Madeleine (Arch. du S. S. de S.).

N. B. Voyez ci-dessous les autres enfants de Philippe-François.

ANTOINETTE-MARGUERITE, bapt. le 11 sept. 1677, filleule de Dom Antoine de Savoie et de Marguerite d'Est (Reg. Par. de St-Léger), femme du Cte Joachim de la Grange de Taninge, présid. au Sén. de Sav. Elle teste le 19 déc. 1749 en fav. de son mari (Arch. de Troches).

Nº FRANÇOIS-HYACINTHE, seigr desdits lieux, pourvu d'un curateur le 25 août 1707, transige avec ses sœurs le 19 février 1712 (Arch. du Sén. de Sav.), ép. Dlle Claudine du Pré. Il fut un des syndics de la noblesse du Bugey en 1733.

GABRIELLE-MADELEINE, bapt. le 24 juill. 1676 (Reg. Par. de St-Lég.), ép., le 18 juin 1711 (R. P. de la Motte), cont. de mar. du 9 (Pr. de Malte), Antoine de Pingon, seigr de Prangins et de Pingon, morte à Annecy en 1720. Son fils, François-Hyacinthe fit ses preuves pour la chevalerie de Malte en 1737 (H. 196, arch. du dép. du Rhône). Ces preuves pour les d'Arestel remontent à Claude-Gaspard I.

Dlle CHARLOTTE-MARIE ép., le 26 septemb. 1753, Nº Baptiste-Alexis Machard, seigr de Chassey et de Pierre (Note communiquée par M. Philibert d'Yvoire).

Nº JOSEPH-PHILIBERT, seigr d'Hostel, ép. Dlle Catherine de Loras.

Autres enfants de Philippe-François et de Gasparde de Beaumont, dont l'existence est prouvée par les Regist. paroiss. de St-Léger :

ADRIENNE-FRANÇOISE, bapt. le 29 déc. 1673
CATHERINE-FRANÇOISE, bapt. le dernier fév. 1675.
THÉRÈSE, bapt. le 20 déc. 1678.
PHILIBERT, bapt. le 25 janv. 1681.
THÉRÈSE, bapt. le 7 mai 1682.
LOUISE, bapt. le 27 mai 1690.

MARIE-CLAUDINE D'ARESTEL, Dsse D'HOSTEL, dernière du nom, ép., le 5 nov. 1768, Mathieu de Bernard de Lauzière, chevr de St-Louis. De ce mariage est né entre autres enfants René de Lauzière, chevr de St-Louis et de la légion-d'honneur, qui, par ordonnances royales du 2 avril 1817, insérées au *Bulletin des lois*, a été autorisé à ajouter à son nom celui D'ARESTEL, du chef de sa mère, seule héritière de sa maison.

ARLOD (D') [1]

SEIGNEURS DE MONS EN SEMINE, ET D'ARLOD, ETC.

P. de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules (UBIQUE).
Ou simplement *de sable au lion d'argent.*

UNE ancienne famille de la tres-noble et tres-ancienne race d'Arlos s'étoit etablie » depuis longtemps..... à Hermance... » (ancienne petite ville au bord du lac Léman) « ... et y florissoit en tout honneur... Le chevalier Guichenon, en son » *Histoire de Bresse*, ayant tissu la genealogie de cette maison d'Arlos, des » seigneurs de la Servette, du Chaffaut et de Chareysia, ne fait point de mention » d'aucun Guichard (et cependant nous en avons des titres), ny de cette branche » d'Hermance, ny d'une autre de la Roche, ny d'une autre de Clairmont: ce qui m'a fait connoître qu'il » n'a pas eu l'entière connoissance de cette genealogie... Guichenon en rapporte de l'an 1245, d'un » Jean d'Arlos, chevallier, qui, par cette qualité, donne preuve que la genealogie doit bien être prise de » plus haut et que cette race êt du nombre de celles qui remontent jûques au temps des Rois de Bour- » gongne... » (*Pourpris historique*, p. 339 et suiv.). Guichenon cite deux épitaphes trouvées dans l'église de Genève, qu'il ne sait à qui rapporter. Rien que cela aurait dû le mettre sur la trace d'une famille de ce nom, ailleurs qu'en Bugey. Une de ces épitaphes me semble se rapporter aux d'Arlod de Savoie, d'une manière tellement évidente, que je l'ai citée dans mon tableau. Je n'hésite pas à croire que les d'Arlod dont parle Guichenon sont une branche cadette de la famille d'Arlod, originaire, non du Bugey, mais de Savoie, où elle possédait le château et mandement d'Arlod, le château de Mons, et de grands biens en Semine, en Michaille, dans le Chablais et dans les bailliages de Ternier et Gaillard. Elle est éteinte en Savoie. La famille Bouillet en a relevé le nom en France.

Il y a eu une autre famille de ce nom en Savoie, où elle était possessionnée des fiefs de Vège, d'Arerex, Confignon, etc. Elle n'a rien de commun avec l'illustre maison d'Arlod de Savoie. Son vraî nom était MAITRE-PIERRE, et elle était de Genève, peut-être originaire du lieu d'Arlod. Galiffe, dans ses *Notices généalogiques*, t. I, p. 311, a donné sa filiation. Je ne ferai qu'ajouter à ce qu'il a dit en me restreignant à ce qui concerne la Savoie.

Comme il y a des gens qui étudient l'histoire des familles dans le *Dictionnaire* de Grillet, et qui ne manqueraient pas de me taxer d'ignorance si j'avais l'air de ne pas connaître mon Grillet, je suis forcé encore une fois — et ce ne sera pas la dernière — de relever une erreur commise par cet écrivain. *Voyez* t. III, p. 292, l'article consacré à François Melchior *d'Arlod*, Bon d'Hermance et gouverneur du Chablais. Au lieu *d'Arlod*, que l'on mette *de St-Michel*, et l'on aura la vérité que Grillet n'a pas rétablie dans ses *errata*, p. 470. *(Suit la généalogie, pp. 70 et 71.)*

---

(1) Ce nom s'écrit aussi Arlo, Arlos, Arloz, et en latin *de Arlosio, de Arloz*, mais plus souvent *de Arlodo*.

D'ARLOD, DE GENÈVE [1].

Ils portaient d'azur à la rose d'or surmontée de 3 étoiles de même, rangées en fasce. — GALIFFE.

(Le tout est extrait des anciennes archives de l'intendance et de la ville de Thonon, maintenant transférées à Annecy.)

?

N^e^ PIERRE MAITRE-PIERRE, dit D'ARLOD, citoyen de Genève, achète de N^e^ Charles-Jean-Claude d'Arerex, fils de N^e^ Aymé, seig^r^ de la Tour, le fief de Vège, Arerex, Confignon et Vallet, par acte du 10 avril 1568, Claude Piut et Jean Michon, notaires.

N^e^ MICHEL D'ARLOD (fils aîné), mort av. 1613. Le 29 juill. 1613, le tuteur de ses enfants fait procéder à la levation de certaines pièces de terre situées à Sacconex (Arch. Morand).

JEANNE.

SUZANNE.

N^e^ PAUL D'ARLOD, possesseur en indivis avec son frère des fiefs ci-dessus, demeurait à Genève. Par cont. du 9 mai 1623, il fait donation entre-vifs à N^e^ Pierre de Langin, de tous ses biens dans les États de S. A. R., sauf 1,200 florins à payer à Pierre et Jeanne d'Arlod, ses enfants. N^e^ Claude (fils de N^e^ Pierre) de Langin ne pouvant rester tranquille possesseur desdits biens, les rétrocède par cont. du 30 sept. 1642 à Pierre d'Arlod ci-dessous. Lesdits fiefs revinrent après aux RR. PP. Minimes de Thonon, et relevaient en arrière-fief du château de Veigy. Malgré la rétrocession ci-dessous, ils parvinrent aux Minimes par dame Jacqueline Vieux, femme de Pierre de Langin, parce que N^e^ Paul n'avait pu donner que la 4e partie desdits fiefs; les trois autres quarts appartenant à ses neveux, N^rs^ Marc et Louis d'Arlod; et que sa part revint plus tard à ladite dame.

N^e^ MARC, N^e^ LOUIS, possesseurs des trois quarts des fiefs de Vège, Arerex, Confignon, Vallet, etc.

JEANNE D'ARLOD, au sieur Jean d'Estallaz.

N^e^ PIERRE D'ARLOD, à D^lle^ Suzanne d'Acquiné. Dans le contrat de 1642, elle est assistée de N^e^ François Sarrazin, son beau-père. Il mourut av. 1649.

GABRIEL D'ESTALLAZ-D'ARLOD, ci-devant lieutenant de la lieutenance-colonelle du régiment de S....., au service de France, faisant charge de major de 2e bataillon dudit régim., passe procuration datée de Nyon le 31 juill. 1686, à D^lle^ Esther Colladon, sa femme, pour arranger ses affaires en Savoie et rière les terres du chapitre. Il l'avait épousée par cont. du 13 avril 1684 : D^me^ Marguerite Cothier, mère d'Esther, lui constitua 5,000 flor., et Gabriel 2,000 à prendre sur ses biens. Le 25 septemb. suiv., Esther, en vertu de la procur. ci-dessus, vend et cède à D^lle^ Jacqueline Vieux, veuve de N^e^ Claude de Langin, et D^me^ des Verrières, tous les droits, noms, actions, titres, etc., que ledit d'Estallaz peut avoir et espérer tant comme héritier médiat qu'immédiat de D^me^ Jeanne d'Arlod, sa mère, sur les biens ruraux, fiefs, maisons, censes, hommes, etc., que possède ladite dame Vieux, procédés de feu N^e^ Paul d'Arlod et de D^me^ Pauline de Faucon, aïeul et aïeule dudit d'Estallaz, tant à Veigy que lieux circonvoisins. Le 29 octob. 1712, Esther étant veuve, passe une cession analogue aux Minimes de Thonon, pour tous les droits qu'elle pouvait avoir en son nom propre.

SARA-JEANNE, à N^e^ Isaïe Bideleux.

MARIE.

Le 11 déc. 1672, avec leur mère Suzanne, elles passent cession à D^e^ Jacqueline Vieux, dame des Verrières, de toutes les censes, dimes, etc., sur tous les biens que possédait N^e^ Claude de Langin, provenant tant de N^e^ Pierre que de N^e^ Paul d'Arlod, en vertu de plusieurs obligations souscrites par ce dernier.

---

[1] Les exigences typographiques nous obligent à faire passer cette famille avant le tableau généalogique des d'Arlod, seigneurs de Mons.

?

VULLIELME D'ARLOD.

Il fut un des seigneurs qui accompagnèrent Pierre de Savoie en Flandre en 1264 (Wurstemberger, doc. 656). Il est à présumer que c'est le même Vullielme d'Arlod avec lequel Pierre de Savoie passa des conventions le 13 avril 1266, pour cause de la fidélité prêtée audit comte pour tous ses biens, rentes, qu'il possédait en Michaille, près du Rhône, excepté le château d'Arlod que le comte avait rendu audit Vullielme, à condition de pouvoir l'occuper en temps de guerre avec garnison et sauf l'hommage lige dû au comte de Genève (*Ibid.*, doc. 707). Le 26 août 1242, Guillaume de Genève avait rendu à Pierre de Savoie ledit château d'Arlod; ceci semble prouver que le château d'Arlod *rendu* par Pierre de Savoie à Vullielme d'Arlod, est le lieu d'origine auquel les d'Arlod ont pris ou donné leur nom.

?

Nᵉ GUILLAUME D'ARLOD, seigʳ de Mons. Il reconnait, en 1281, tenir du comte de Genève le château, ville et apparten. de Mons *(Somm. des fiefs)*.

? ?

THÉOBALD et PERRET D'ARLOD, garants de la dot constituée en nov. 1358 à la femme de Hugonin de Verbos, Dˡˡᵉ Catherine *de Chatanea* (Arch. Thuiset).

? ? ? ?

Nᵉ JACQUEMET D'ARLOD, damoiseau, de Lullier.

Nᵉ BERTHET, damoiseau, mort av. 1424.

Nᵉ MAMERQUE D'ARLOD, mort av. 1360, avait épousé Jordane de Duin *(Pourp. histor.)*.

Nᵉ THIBAUD. Du mandement de Clermont. Le 4 mai 1360, ils plaident pour l'héritage de Messʳᵉ Pierre de Duin, chevʳ, leur oncle *(Pourp. hist.)*.

Nᵉ JEAN.

Nᵉ PERRET D'ARLOD.

JEAN D'ARLOD. Le 2 août 1362, il prête hommage au Cᵗᵉ de Genevois pour les biens à lui venus de l'hoirie de Nᵉ Jean de Soyrier *(Somm. des fiefs)*.

PERRET D'ARLOD, damoiseau.

MARIE, veuve de Nicod de Foras, damoiseau, fait un albergement de biens situés en Semine, le 4 mai 1393 (Arch. Thuiset).

Rᵈ Messʳᵉ AYMÉ ou AYMON, chanoine d'Abondance. Il figure au cont. de mar. de sa nièce Sibille, autorisant son neveu Pierre à lui constituer une dot. Le 20 nov. 1424 (Arch. Costa), de concert avec son dit neveu Pierre, et avec son autre neveu Claude représenté par son tuteur, il passe reconnaissance en fief, noble pat. et ant. en faveur du duc de Savoie, pour leurs biens, droits féodaux, maisons, etc., situés rière Lullier, *loco dicto Arloz*, etc. Leurs possessions étaient considérables, à en juger par la longueur de l'acte qui a plus de 120 pages. Il est encore mentionné avec ses neveux dans la reconnaissance des nobles du Bois, en 1425.

Nᵉ GUICHARD ou GIRARD *(P. H.)*, ou RICHARD D'ARLOD d'Hermance, mort av. l'an 1421. Le nom de sa femme n'est pas mentionné dans l'acte ci-dessous du 4 mars 1421.

Nᵉ PIERRE D'ARLOD ép. une Dˡˡᵉ de Cossonay, ou de Gojonex: incertain pour le *Pourpris*. En mettant que ce ne soit pas de Copponex, ce qui est plus probable, il est sûr qu'il a eu aussi pour femᵉ Péronnette de Vidomne de Villiers, laquelle fut substituée au testament de 1473 fait par son frère Nᵉ François (Arch. Morand). Le 4 mars 1421, agissant de l'autorité de son oncle dom Aymé, il constitue, sous la garantie de plusieurs seigneurs, une dot de 560 flor. d'or à sa sœur Sibille.

SIBILLE D'ARLOD, 1ʳᵉ femme de Nᵉ Pierre de Foras, seigʳ du Bourgneuf de Balleyson. Contr. dot. du 4 mars 1421, et d'assurance pour la dot du 10 avril suivant (Arch. Foras).

Nᵉ CLAUDE était, en 1424, pupille de Nᵉ seigʳ Albert de Menthonnex, seigʳ de G....., son aïeul maternel. Mentionné avec son frère dans la reconnaissance ci-contre de 1422.

Rᵈ GUIGUES, élu de l'Ins. abbaye d'Abondance; avec le concours de ses neveux, comparait au cont. dot. de sa nièce Jeanne avec Antoine de Foras, et lui constitue en dot 1,000 flor. p. p. avec son trossel.

Rᵈ PERRIN ou PIERRE. *(Pourp. histor.)*.

Nᵉ JACQUES, d'Hermance, à Dˡˡᵉ Pernette de Balleyson, fille de Nᵉ Pierre et d'Étrangie de Syons. Mort peu av. 1492 *(Pourp. hist.)*. Il est fils de Péronnette de Vidomne.

On verra à l'article BALLEYSON que le *Pourpris historique* a commis une erreur à propos de cette Pernette de Balleyson.

CLAUDINE ép. 1° Nᵉ Louis, fils de Nᵉ Guillaume du Châtelard; 2° Nᵉ Hugues de Rougemont, seigʳ de Verneaz (*P.*). Le 30 nov. 1501, étant femᵉ du premier, elle passe quittance à son frère Claude, de ses droits patern. et matern., sauf sa loyale échûte, moyennant la somme de 1,300 flor. d'or que son dit frère lui a constituée en dot (Arch. Mor.). Fait à Hermance, dans la maison dudit seigʳ de Châtelard.

Nᵉ CLAUDE, de Lullier, ép. Dˡˡᵉ Anne, fille de Nᵉ Jacques Evrard de Moudon. Il vend à Christophe de Sales, son beau-frère, les censes, tailles, fiefs et hommages, avec la juridiction du village de Faug, en la paroisse d'Allonzier et au mandement de Vulpillières (*P.*). Il épousa aussi Louise, fille de Nᵉ Jean d'Epagny. Elle était substituée à son dit frère s'il venait à mourir sans enfants (Arch. Morand). Lui fut légataire d'Antoine de Foras, son beau-frère (Arch. de Foras) et substitué au test. (1515) de Nᵉˢ Jacques et Philibert de Vidomne. Le 10 mai 1526 (Arch. Morand), il fait donation de tout ce qu'il peut prétendre sur l'hoirie de sa mère Pernette de Balleyson et de son aïeule maternelle de St-Germain, à Nᵉ Nicod de la Frasse, qui, en retour, lui donne 6 écus d'or et une pension annuelle de 10 flor. p. p.

JEANNE ép., à Hermance, le 12 juin 1492, Nᵉ Christophe de Sales *(Pourp. hist.)*.

Nᵉ JEAN constitua une dot à sa sœur Jeanne (*P.*), femme de Christophe de Sales. — Le 18 déc. 1497, avec son oncle Révᵈ Guigues, et au nom de Claude, son frère, il constitue une dot de 1,000 flor. d'or p. p. à sa sœur Jeanne, femme de Nᵉ Antoine de Foras.

JEANNE ép. Nᵉ Antoine de Foras, seigʳ du Bourgneuf de Balleyson, par cont. dot. du 18 déc. 1497 (Arch. Foras, nº x, cart. nº I).

Nᵉ AYMÉ. On voit dans l'acte de 1543 qu'il avait constitué une dot à sa nièce Andrée ci-dessous.

(Filles de Louise d'Épagny).

GUILLAUMA ou GUILLERMINE, représentée dans un acte du 27 octobre 1544 par Nᵉ Amblard Vidomne (Arch. Morand). Elle ép. Nᵉ Jean Durier, dit Botton, procureur de sa femme et de sa belle-sœur Andrée, dans un acte du 20 nov. 1544 *(Ibid.)* par lequel, en qualité d'héritières de leur grand'père maternel (d'Epagny), elles cèdent tous leurs droits à Nᵉˢ Pétremand et François-Vincent Vidomne, ainsi que ceux qu'elles peuvent prétendre sur les biens de Nᵉ Jacques et de Nᵉ Perrin d'Arlod, leur grand'père et grand'oncle.

ANDRÉE ép. Nᵉ Jacques Coppy ou Coppier de Massongy. Elle ratifie, le 14 juin 1544 (Arch. Morand), un acte passé par son mari, le 27 octob. 1543, et passe quittance à sa sœur Guillauma de 386 fl. p. p. Elle était remariée en 1561 (*Ibid.*) à Honoré Blaise Rollard, de Massongy.

?

Nᵉ ANDRÉ D'ARLOD, seigʳ de Picaraisin, est témoin à un acte du 6 mars 1535 (Arch. Morand).

?

N^e THÉOBALD D'ARLOD, du mandem. de Clermont, seig^r de Mons. Le 20 oct. 1298, il émancipe ses enfants et fait donation du château de Mons à Mermet, l'un d'eux, avec le consentement du comte de Genève *(Somm. des fiefs)*. Le 7 mai 1339 on trouve une appellation faite en sa faveur par le Cte Guillaume de Genève, de la donation du château de Mons ci-dessus *(Ibid.)*.

N^e MERMET D'ARLOD, seig^r de Mons, émancipé le 20 oct. 1298, et donataire du château de Mons et biens *(Somm. des fiefs)*.

HUGUES, émancipé le 20 oct. 1298.

GEOFFROY, émancipé le 20 oct. 1298.

?

N^e RODOLPHE D'ARLOD. Sans doute le même qui, en 1313, donna quittance pour certain hommage à Hugues Dauphin, sire de Faucigny *(Pourp. hist.)*.

N^e JEAN D'ARLOD, seig^r de Mons, prête hommage le 2 sept. 1338 au Cte de Genève, pour Mons, et en reçoit investiture *(Somm. des fiefs)*. Il reçoit encore une nouvelle investit. le 22 fév. 1351 *(Ibid)*.

AYMONET. PHILIPPE. MERMET. PIERRE. HUMBERT. Le 11 juill. 1345, en son nom et pour ses frères, il reconnait tenir du comte de Genevois les hommes de la P^sse de Cernex, etc. *(Somm. des fiefs)*.

?

N^e et P^t JEAN D'ARLOD, seig^r de Mons, ép. 1° N. N.; 2° N^e Nicolette, fille de N^e Rolet de la Frasse, laquelle était veuve de Mess^re Robert de Pugin de Cluses, d^r ès-droits. Le nom de la première femme qu'il a eue évidemment, m'est inconnu.

?

N^e GILLES D'ARLOD, oncle d'Hugonin, vivait en 1422.

N^e et P^t GIRARD D'ARLOD, seig^r d'Arlod, chev^r, achète en 1396 des biens situés à Lullier, de N^e Girard de Ternier, dont il était neveu. Mort av. 1422.

?

N^e et P^t GIRARD D'ARLOD, chev^r, seig^r de Mons. Il vend, le 3 juill. 1404, de son franc alleu, et omnim. jurid. à Nicolette, sa belle-mère, une maison, vigne et dépend. à Arjon (Arch. Morand). Il épousa Jeannette d'Arlod. Elle était veuve en 1436, année où, le 9 juillet, elle reçoit reconnaissance pour cette même vigne d'Arjon, dont elle avait hérité de sa mère *(Ibid.)*. C'est peut-être le même Girard d'Arlod, seig^r de Mons, à qui la Ctesse de Genève vendit, le 1er sept. 1395 *(Somm. des fiefs)*, la moitié des terres, marchés et revenus qu'elle possédait à Mons, moyennant 120 flor. d'or, et qui, le 5 oct. 1405 *(Ibid.)*, vendit à N^e Pierre de Chaumont deux hommes taillables rière Chaumont avec leurs tènements.

JEANNETTE, D^me de Mons (2me lit), ép. N^e et P^t Mess^re Girard d'Arlod, chev^r ci-contre, dont elle était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arlod avec tous les biens en dépendant; transige avec Rolet de Noveyrier, mari de Girarde de Folliet, née du 2e mariage d'Engline de Pugin. 1436 (Arch. Morand). Quoique je n'en aie pas la preuve écrite, il y a au moins bien grande probabilité pour que cette Jeannette soit la même que Jeannette d'Arlod, D^me de Mons (fille de Jean, seig^r de Mons) qui, le 8 mai 1413, reconnait tenir en fief n. p. et antique sous charge d'hommage noble, le château de Mons, biens, hommes, hommages nobles et non nobles, fiefs, feudataires et tous les droits en dépendant avec m. et m. emp. et omnim. jurid. Elle renouvelle cette reconnaissance le 2 janv. 1438 *(Somm. des fiefs)*, étant alors femme de N^e Jean Duclos de Jussy. On trouve immédiatement après, au *Sommaire* (1475 et 1497), une reconnaissance par N^e Jean Duclos, seig^r de Mons, et une autre par N^e Pierre de la Frasse, seig^r de Mons. Tous deux consignent tenir le château de Mons avec ses dépendances, en vertu de la donation que leur a faite la susdite Jeannette d'Arlod, D^me de Mons. Comme depuis lors les N^rs de la Frasse ont possédé Mons, il est à présumer que N^e Jean Duclos n'avait que l'usufruit de cette seigneurie.

JEAN D'ARLOD, seig^r de Mons (1er lit), ép. Engline de Pugin, fille du 1er lit de sa belle-mère Nicolette de la Frasse. Il mourut sans enfants; sa veuve se remaria avec N^e Jean de Folliet, de Talloires et mourut av. 1436.

N^e AMÉ, coseig^r d'Arlod. Il recourt avec son frère Hugonin au duc de Savoie, pour certain fief acquis par leur père du seig^r de Ternier, et qu'on voulait leur contester. Ils obtiennent justice du duc Amédée par lettres du 14 juillet et 2 août 1419 (Arch. Costa). Probablem. mort av. 1422.

N^e HUGONIN, coseig^r d'Arlod. Il prête hommage noble et passe reconnaissance au duc de Savoie pour ses biens du bailliage de Ternier, le 10 juill. 1422 (Arch. Costa). Il prête hommage à Amédée VIII, avec les nobles de Savoie (Capré, f. 162).

?

N^e CLAUDE D'ARLOD, seig^r de Semine, mort av. 1493, ép. Puiss^te D^me Béatrix de Lullier, morte veuve le 27 oct. 1493, dont l'épitaphe se voyait dans la cathédrale de Genève (Guichenon, *Bresse et Bugey*).

?

N^e GABRIEL D'ARLOD, seig^r de Picaraisin, témoin à un acte du 6 fév. 1582 (Arch. Morand).

?

D^me FRANÇOISE D'ARLOD, veuve de N^e Jean-Pierre de Chalant, morte le 4 janv. 1650, à Saint-Martin, près Sallanches (Reg Par.)

ARPAUD. (*Voir* au Supplément.)

ARRAGON ou ARAGON

DE CLUSES ET MARIGNY EN FAUCIGNY.

P. d'azur à la bande coupée d'or et de gueules, mais plus probablement *à la bande coupée d'argent et de gueules.* — (Besson).

(Leurs armoiries ne sont pas décrites dans leurs lettres de noblesse.)

Le premier noble de cette famille est Girard *Aragonis*, de Cluses en Faucigny, qui reçut des Les Pes de noblesse, le 11 juillet 1444 ou 45 (Arch. de Cour). On trouve sous la même date d'autres patentes par lesquelles Louis de Savoie déclare n'y avoir lieu à poursuites contre ledit Girard, lequel avait été injustement accusé d'avoir exigé une taxe de deux gros par chaque feu, des hommes de la Baronnie de Faucigny en paiement du subside ou don imposé réellement par ledit Duc à l'occasion du passage de l'empereur Frédéric III dans les États de S. A. (*Ibid.*).

Je n'ai que de très insuffisants renseignements à ajouter à cela.

Ne Messre Jean *Aragonis*, doctr en décrets, archidiacre de Tarentaise, témoin, le 6 fév. 1476 (Arch. Savoiroux), au contr. de mar. de Michel de Gilly et Henriette de Chevron, fait à Conflans.

Dlle Philiberte d'Arragon (fille de Ne N. N. d'Arragon et de Jeanne-Françoise du Maney. Preuves manuscrites, Besson, Arch. Costa), ép. Ne Jacques de Marigny, seigr des Rapilles. Elle eut, entre autres, un fils Ne Jacques, baptisé le 18 juillet 1621 (R. P. de Marigny), dont fut marraine Ne De Charlotte de Marigny, femme de Ne Philibert d'Arragon.—Ce dernier vivait encore en 1626 (*Ibid.*). Il assista au contr. de mar. de Ne François de Chignin avec Philiberte de Marigny (Arch. Costa). Ne François d'Arragon, l'aîné, de Marigny, concède le 3 juin 1533 (Arch. du château de Nernier), faculté de rachat sur la dîme de Cormand dans les paroisses de Marigny et de St-Jeoire qui lui avait été vendue par les Nes de Bardonnenche. — Ne François d'Arragon ép., de 1590 à 1610 environ, Dlle Louise, fille de Ne François de Menthon de Lornay et de Péronne de Monthoux (Arch. de Rubaud). —

Attendu que je ne trouve plus mentionnés nulle part les nobles de ce nom, j'ai quelque droit de les croire éteints dans le XVIIe siècle.

ARVE (D'). — (*Voir* SALLIÈRE. — MARTIN D'ARVE.)

ARVILLARD (D')

SEIGNEURS D'ARVILLARD ET DE LA BATIE D'ALLEVARD.

En latin : *de Alto Villario ;* en vieux français : d'Altvillars, Hautvillard, Alvilar, etc.

P. d'or à l'aigle d'azur couronné, becqué et membré de gueules. — (Besson. — Allard).

Selon Palliot, membré becqué et couronné d'argent.
Selon Chorier, d'argent à l'aigle de sable. — *Devise :* Nube altius.

Le mandement d'Arvillard, en Savoie, sur la frontière du Dauphiné, a donné ou pris son nom à l'antique et illustre famille à qui il appartenait. — La branche aînée s'est éteinte dans la personne d'Andise, dame d'Arvillard, femme d'Humbert, bâtard de Savoie, à qui elle porta cette seigneurie en 1341. La branche cadette a subsisté longtemps après en Dauphiné.

Je dois faire remarquer ici que mon tableau généalogique complète, augmente et rectifie ce que Guichenon a dit de la branche des Savoie-Arvillard, t. III, p. 271 et suiv., dans son *Histoire de la Maison de Savoie*. Aucun des historiens de cette maison royale n'a, à ma connaissance, inscrit ces faits, que je suis le premier à signaler par l'impression (1).

La Chartreuse de St-Hugon (1171) ainsi que le prieuré d'Arvillard ont été fondés sur leurs terres par les seigneurs de ce nom. Les nobiliaires du Dauphiné ne font pas mention d'une famille du nom d'Allevard, — connue en Maurienne et en Tarentaise aux XIIe et XIIIe siècles, — que je suis porté à croire de la même souche que les d'Arvillard et s'en distinguant seulement par le nom d'un fief lequel, au moins en partie, appartenait certainement aux nobles d'Arvillard, qualifiés dès le XIIIe siècle de seigneurs ou coseigneurs d'Allevard. Je dois pourtant à la vérité de dire que cette conjecture est dénuée de toutes preuves ; aussi ne parlerai-je des nobles de ce nom que dans le Supplément.

La généalogie de cette famille est en partie extraite des manuscrits dits de Guichenon appartenant à la Royale députation d'Histoire de Turin.

(Suit la généalogie.)

(1) Ceci était déjà sous presse, lorsque le numéro du 23 juin 1866 du *Courrier des Alpes*, contenant le compte-rendu de la séance de l'Académie de Savoie du 7 juin, m'est arrivé. Dans cette séance, le marquis d'Oncieu a cité l'alliance de Françoise de Savoie, dame d'Arvillard, dernière de cette branche, avec François de Chevron-Villette, dont il a donné la date : le 12 mars 1479.

ARVILLARD, Fief et Marquisat. — *Voir* MILLIET D'ARVILLARS.

SAVOIE-ARVILLARD.

?

I. HUMBERT, chevr, seigr d'Arvillard, ép. Vierne..... en 1122.

HUMBERT.

II. ANTELME, seigr d'Arvillard, à..... ... Alla aux Croisades en 1185.

III. HUGUES I, seigr dudit lieu, à Alix..... Fut l'un des fondateurs de la Chartreuse de St-Hugon, en 1171, selon Besson *(Hist. ecclés.*, p. 322). C'est lui probablement qui, en 1173, a juré le traité de mariage de Jean d'Angleterre avec Agnès de Savoie (Wurstemberger, Doc. 31).

IV. HUGUES II, seigr dudit lieu, à..... Vivait à l'époque de la fondation de la Chartreuse de St-Hugon.

V. JEAN I, seigr dudit lieu, à Alaïs..... Il prête hommage au Dauphin en 1234 pour une partie des biens qu'il possédait à Allevard. Il augmenta en 1247 la fondation de la Chartreuse de St-Hugon (Besson, 323). Il testa le 5 des kal. de juin 1275.

AGNÈS à Aymon de Salvaing, n'est pas nommée au testam. de son père.

HUGONET à Marguerite, nièce de Messre Jacques, archidiacre de.... acte de 1263, n'est pas mentionné au test. de son père.

FEYNA à..... .....

CATHERINE à Humbert de Montmayeur.

VI. PIERRE I, seigr dudit lieu, châtelain du Châtelard en Bauges, en 1298. Actes de 1275, 1301. L'an 1291, il promet au Cte de Savoie de ne pas aliéner la seigrie d'Arvillard à aucun autre prince *(Somm. des fiefs)*. Il mourut av. 1318.

?

ALBERT D'ARVILLARD, mentionné dans diverses reconnaissances passées en faveur de Pierre II. Il n'y est pas dit quel lien de parenté les unissait.

VII. PIERRE II ou PERONET, chevr, seigr dudit lieu. Le 22 fév. 1318, il prête hommage au Cte de Savoie pour ladite seigneurie *(Somm. des fiefs)*, et le 27 déc. 1323 pour les biens féodaux qu'il tient à la Rochette (Arch. de Cour). Il vivait encore en 1324. Sa femme fut Jacquette ou Jacqueline de Ternier, qui prêta hommage (sans date, postér. à 1324) avec son fils Jacques d'Arvillard, pour leurs fiefs et appartenances féodales *(Somm. des fiefs)*.

ANDISE, dame d'ARVILLARD, ép., le 28 juin 1341, Humbert, bâtard de Savoie (fils d'Aymon, Cte de Savoie), lequel, par cette alliance et ensuite d'un accord passé le 7 mai 1364 avec son beau-frère Antelme de Miolans (Guich., t. III, p. 271), devint *seigneur d'Arvillard*. — Il eut d'Andise d'Arvillard, sa première femme :

VIII. JEAN II, seigr d'Arvillard, fait hommage au Dauphin en 1334. Il teste le 9 août 1340 et mourut sans lignée avant le 15 septembre 1340.

CATHERINE DE SAVOIE épousa 1° Guillaume, seigneur de Luyrieu, par cont. dot. du 8 mai 1356, et non du 10 février 1358, comme le dit Guichenon. Cette dernière date est celle de la quittance de sa dot (Deux titres des archives Morand); 2° le 17 mars 1380 (Guichenon), Berlion de Rivoire.

HUMBERT II DE SAVOIE, seigneur d'Arvillard et des Molettes, etc. Il passe reconnaissance le 21 novemb. 1374, pour la seigneurie d'Arvillard, maison-forte de la Rochette, etc. (Somm. des fiefs). *De son second mariage (21 oct. 1401) avec Catherine, fille d'Albert des Clefs, chevalier, il eut les enfants suivants :*

ANTOINE DE SAVOIE.

JEAN DE SAVOIE, seigneur d'Arvillard et des Molettes, fait hommage, le 5 juill. 1469, desdites seigneuries. Il épousa Catherine de Villette-Chevron (Guich.) (Voyez *CHEVRON*).

CATHERINE DE SAVOIE ép., le 8 déc. 1422, Jean Alleman, chevalier, seigneur d'Uriage, Revel, etc, etc. (Guich.)

FRANÇOISE DE SAVOIE, dame desdits lieux.

Guichenon n'a rien pu savoir sur elle, sinon que l'an 1479 elle fit hommage de ses terres au duc Philibert (Guich., t. III, p. 271 et suiv.). — Elle reçut investiture, le 20 fév. 1479, du fief, biens, rentes et appartenances féodales des Molettes (Somm. des fiefs). *Elle épousa François de Chevron-Villette, baron de Chevron, seigneur de Bonvillard; n'en eut point d'enfants et mourut avant 1482. Son mari fut son héritier par succession et donation, et reçut, le 17 juillet 1482, investiture de tout ce qui est porté plus haut, avec le château, mandement et juridiction* (Ibid.) *d'Arvillard et des Molettes. Il en passa reconnaissance le 18 fév. 1486* (Ibid.) *et en reçut encore investiture le 1er février 1497. Catherine de Monteynard, veuve de No et Pt Jean Annable de Chevron (fils du susdit François), étant alors remariée à Jean, comte de Gruyère, prêta le 31 mai 1527* (Ibid.) *reconnaissance dudit fief à elle parvenue en vertu d'une donation testamentaire de Jean Annable, baron de Chevron, son premier mari. Il est probable que Catherine de Monteynard nomma héritier un des membres de sa famille. Le 20 février 1563, messire Guy de Monteynard, seigneur d'Arvillard et des Molettes, est du nombre des hauts barons de Savoie qui « prestent fied au duc Emmanuel-Philibert »* (Preuves Montfalcon, *Arch. du dép. du Rhône, Ordre de Malte, H. 187.*

ALEYSIA, religieuse. — VALBONNESIA, religieuse. — ANDISE, religieuse. — BÉATRIX. — MARGUERITE, religieuse.

VI. JEAN, chevr, seigr de la Bâtie d'Allevard, à. . . . . Il prête hommage au Dauphin en 1291.

VII. ÉTIENNE I, chevr, coseigr d'Allevard et seigr dudit lieu, à. . . . . Il prête hommage en 1328. Le 15 septemb. 1340, il présente requête au Cte de Savoie, demandant que le séquestre mis sur le château et mandement d'Arvillard, ensuite de la mort sans enfants de feu Jean d'Arvillard, seigr dudit lieu, soit levé, et d'en être mis en possession en qualité de l'agnat plus rapproché (Arch. de Cour).

JEANNE à Antelme de Miolans, seigr de Bonvillard, le 12 juill. 1332.

JACQUES, mentionné avec sa mère dans la reconnaissce ci-dessus.

? Ne et Pt FRANÇOIS D'ARVILLARD, dit Voland, probab. le même que celui ci-contre.

ÉTIENNE II, chevr, vivant en 1368, a formé une branche dite de Chabeul, qui s'est éteinte en 1458, et dont je ne donne pas l'énumération, puisqu'elle est étrangère dès ce moment à notre histoire.

VIII. FRANÇOIS I, chevr, seigr de la Bâtie d'Allevard, coseigr de la vallée d'Allevard. — Prête hommage en 1375; teste le 17 août 1408. Le nom de sa femme est inconnu.

LOUIS.

Ne Dme BÉRENGÈRE D'ARVILLARD, femme de Ne Pierre du Châtelard. Elle était veuve et tutrice de ses enfants, le 3 juin 1399 (Arch. Costa), jour où elle albergea des biens qui furent de Pierre de Farfanel de Lavanchie, en faveur de Jean *Panicerii*. Fait à Revel. Le 9 mai, même année, avec François, son père, elle vend la 6me partie de la jurid. d'Apremont à Aymon de la Balme *(Somm. des fiefs)*.

ANTOINE, coseigr de la vallée d'Allevard, 1413.

IX. FRANÇOIS, seigr et coseigr desd. lieux, à. . . . . Il prête hommage pour la coseigrie d'Allevard, avec ses deux frères, au Dauphin, le 12 octob. 1413. Vivait encore en 1436. Mort av. 1461.

GEORGES, coseigr de la vallée d'Allevard 1413.

JEAN, coseigr de la vallée d'Allevard. — Le 20 mars 1461, il passe reconnaissce en faveur du duc Louis de Savoie, des biens féodaux qu'il tient, procédés de Ne Jean de Châtelard *(Somm. des fiefs)*.

X. AYMON ou AMÉDÉE, coseigr de la vallée d'Allevard, seigr de la maison-forte de Sailles, ép. 1o Dlle Françoise de Sailles; 2o Louise, fille d'Arthaud d'Arces. Le 1er sept. 1436, en qualité de procureur de son père, il passe reconnaissance en faveur du prince Amé de Savoie, pour les fiefs et biens nobles procédés de Ne Jean de Châtelard, hommes, hommages, etc., rière le Châtelard en Bauges, Aillon, etc., etc., plus pour les trois quarts du vice-comtat du Châtelard et diverses rentes féodales rière Ecole, Arvey, Saint-Michel-des-Déserts, etc. Le 26 janv. 1437, il passa addition de reconnaissance en faveur du susdit prince pour une rente féodale rière la Motte. Les 5 et 22 juin, même année, autre addition de reconnaissance pour rente féodale en hommes, hommages, etc., rière Bellecombe, avec charge d'hommage lige *(Somm. des fiefs)*. — Sa descendance continuait encore en la personne de Zacharie II, Bon de Roche, qui, d'Eléonore de Rostaing, qu'il avait épousée le 7 mars 1639, avait eu deux enfants. Elle n'est pas rapportée ici : cette descendance étant autrement que par son origine, totalement étrangère au duché de Savoie.

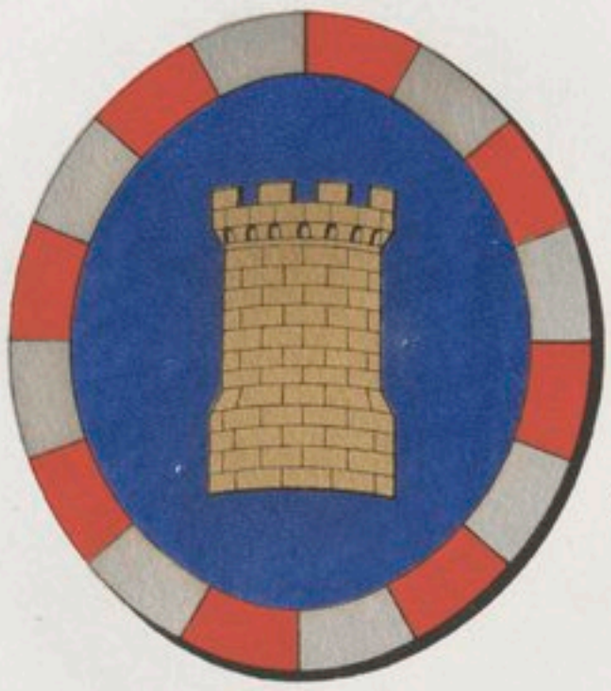

ASINARI

SEIGNEURS DE VILLARCHABOD EN GENEVOIS.

P. d'azur à la tour d'or, à la bordure componée de gueules et d'argent (Armor. Genev. *par* M. Galiffe, qui a trouvé ce blason sur des sceaux portant ce nom.)

Selon les *Notices généalogiques*, par Galiffe, la bordure serait componée d'argent et d'azur.

Selon Besson, de gueules à la bande d'or frétée d'azur.

Il paraît que cette famille est de la même souche que la grande maison des Asinari d'Asti, en Piémont : il est sûr qu'elle portait les mêmes armoiries et qu'elle était originaire d'Asti. — C'est vers la moitié du XIVe siècle qu'ils ont passé en Savoie et à Genève, où ils fondèrent une banque avec un Médicis. Ils avaient aussi des maisons à Annecy et à la Roche, et plus tard ils ont possédé la seigneurie et maison-forte de Villarchabod. Ils sont très souvent qualifiés de marchands ou lombards, c'est-à-dire banquiers. Il est possible qu'étant aussi citoyens de Genève, où le haut négoce ne faisait pas dérogation à la noblesse, non-seulement ils fussent nobles d'origine, mais que la possession de noblesse n'ait pas été interrompue pour eux à Genève. — Mais je dois à la vérité de dire que tous les Asinari, portés au second degré du fragment généalogique suivant, qui étaient marchands ou lombards, n'ont jamais été qualifiés de nobles en Savoie, à en juger par les nombreuses chartes qui les concernent, au contraire de ceux portés au troisième degré, qui sont toujours qualifiés de nobles, possédant fiefs nobles, et qui ne sont jamais traités de marchands.

Je ne trouve plus mention d'eux passé l'an 1491.

Ce nom a paru ensuite deux fois en Savoie, mais j'en traiterai aux articles des familles Cize Asinari de Grésy et Rossillon Asinari de Bernex.

?

Nr Daniel Asinari
prête hommage de fidélité au Cte Amé de Genève pour droits féodaux rière Gruffy, le 3 juin 1339 *(Somm. des fiefs)*.

?

Boniface, citoyen et marchand d'Asti. Le 5 fév. 1341, Nr Hugonin Vuagnard reconnait avoir emprunté de lui et George, citoyens et marchands d'Asti, 103 livres en bons deniers genevois vieux. Fait à la Roche, dans la maison desdts marchands (Arch. de Thuiset).

?

Jean Asinari, citoyen et marchand d'Asti. Le 22 fév. 1348, Hugonin Vuagnard, damoiseau, reconnait devoir à Jean et Georges Asinari 28 liv. genev., qu'il a empruntées d'eux (Arch. de Thuiset).

?

Georges, citoyen d'Asti. L'albergement du 17 janvier 1360 est passé dans sa maison à Annecy (5 fév. 1341, 22 fév. 1348).

?

Aymonet Asinari, citoyen d'Asti, et François de Médicis, banquiers à Genève, reconnurent en 1358, pour une maison dépendant de l'évêché (Galiffe). Mort av. 1374. — Le 9 août 1352, il reconnait tenir de Jordan Bonjour, jurisconsulte, une maison jouxte la sienne, à Annecy, en emphit. perp., avec un pré (Arch. St-Jorioz). Reconnce en sa faveur du 15 mai 1347 *(Ibid.)*. Autre du 25 sept. 1353 pour des biens à Telly *(Ibid.)*. Le 18 sept. 1353, il reconnait tenir en fav. de Messre Humbert des Clefs, chevr, la maison précédemment reconnue en fav. de Jordan Bonjour *(Ib.)*. Les 8 et 10 avril 1356, il fait des albergements de maisons et biens à Annecy *(Ibid.)*. Le 17 janv. 1360, il alberge une vigne *(Ibid.)*.

Johannet, fils naturel, mentionné dans un albergem. de 1374.

Nr Opicino, seigr de Villarchabod.
Reconnaissances féodales en leur faveur des 23 mai et 18 août 1376 (Arch. de St-Jor.). *Id.* du 21 mars, passées dans la maison-forte desdits frères à Villarchabod.
Le 25 avril 1374, il alberge une maison à Annecy. (Arch. St-Jor.).
Les 8 janv., 15 fév., 22 et 26 avril 1410, il reçoit des reconnaissances féodales pour biens situés à Sales, St-Jorioz, Duing, etc. Dans ces quatre pièces, il est qualifié de seigr de Villarchabod (Arch. S.-Jor.). — Le 6 janv. 1454, il fait une vente aux Nrs de Beaufort, confirmée par le prince Louis, le 25 mars suiv. (Arch. Costa). Mort av. 1441.

Nr François.

Nr Barthélemy, investi le 22 sept. 1415, avec son frère Antoine de la maison-forte de Villarchabod, avec droits et apparten. féodales. Possèd. une maison à Genève en 1416. 1er syndic de Genève, 1435 (Galiffe).

Nr Antoine d'Opicino Asinari,
seigr de Villarchabod, reconnait tenir en fief n. p. et anc. la maison-forte de Villarchabod, avec biens et dépend. et omnim. juridiction, le 21 mai 1438, le 16 oct. 1441, le 29 juin 1447, avec rentes féodales, etc. Il épousa Dlle Jeanne, fe f. Robert Bertrand. Elle était veuve et tutrice de son fils, lorsque le 9 octobre 1453 elle fit une vente aux Nrs de Beaufort. — Le 20 mars 1449, il fait un albergement, passé à Villarchabod, dans la maison-forte dudit seigr (Arch. St-Jorioz). Le 24 mars il reçoit reconnaissance à cause de cet alberg. *(Ibid.)*. Le 17 juin 1434, il accorde une augment. de fief à un de ses hommes de Villarchabod *(Ibid.)*. — Le 16 octob. 1441, il reçut investiture des fiefs et arrière-fiefs qu'il tient du comte de Genève, maison-forte de Villarchabod et autres, qu'il a partagés avec son frère Barthélemy (Arch. de Cour).

Nr Michel, curé de Balleyson (Galiffe).

Nr Amédée 1458-1477 (Galiffe).
Le 27 août 1457, il fait une vente, sous forme de transaction, aux Nrs de Beaufort, confirmée par le prince Louis le 2 mai 1458. C'est par cette vente et celles ci-dessus du 6 janv. 1454 et 9 octob. 1453, que Villarchabod, château et jurid. sont passés aux Beaufort.

Nr François. Reconnaissces féodales 1453.

?

Anselme, présent à la vente de 1491.

Barthélemy, procureur de son père, 1487, vend les biens dépend. de la Maladière de Carouge (Galiffe), en 1491.

ASTESAN

P. bandé d'argent et de gueules de 6 pièces; les bandés d'argent chargés de 1, 3 et 2 roses de gueules. — (Besson. — Della Chiesa). Ces deux auteurs disent que cette famille est d'Asti. — Les versions différentes sont très nombreuses.

D'argent à 3 bandes de gueules à 8 roses de même entre les bandes, 1, 3, 3 et 1. Ou bien encore au lieu de roses, *1, 3 et 2 étoiles de gueules*, etc., etc.

Ce blason, qui n'est pas savoyard, n'est mis ici qu'à cause de l'impossibilité de donner celui dont la description incomplète est insérée plus bas.

Cette famille, d'Asti, et plus probablement d'Aoste, n'appartient à la Savoie que par les alliances qu'elle y a fournies. Le 24 novembre 1427, Ne et Pt Claude, fils de Ne et Pt Rodolphe de Blonay, coseigr de Lugrin, etc., épousa Ne Dlle Catherine, fille de Ne Dominique Astesan, bourgeois de St-Vincent, au diocèse d'Aoste. François, Cte de Challand, fut caution de sa dot (Arch. de Blonay). Ne De Marie Astesan, femme de Ne Pierre de Regard était aussi de cette famille.

Une autre famille de ce nom s'est établie à Saint-Jean-de-Maurienne, au dire de Grillet, t. III, fol. 288. Elle portait, d'après un cachet qui a appartenu au Président Astesan, d'argent à *3 tiges?* de..... au chef d'azur, chargé d'une étoile d'..... à 7 rais, cousu d'une fasce de gueules. Dès l'an 1664 (6 juillet), on trouve des Pes constituant châtelain de Chambéry « le cher bien » amé et féal » Jean-Baptiste Astesan, *bourgeois de Chambéry*, ensuite du décès de Ne Pierre Claret (Arch. du Sén. de Sav.). Ce Jean-Baptiste peut être le même que le suivant. — Un Jean-Baptiste Astesan fut père de quatre fils et d'une fille. Un de ses fils fut Claude, qui fut président au Sénat (Note communiquée, ainsi que la description du blason, par M. Philibert d'Yvoire).

?

Ne et Specte Joseph Astesan, Sén. au Sén. de Sav., et juge mage de Maurienne, mort âgé de soixante ans et enterré le 3 sept. 1759 (Reg. par. de Saint-Jean-de-Maur.). Est probablem. frère de Claude.

?

S. E. le Cte Claude Astesan reçoit par Pes du 9 mai 1749 le titre de comte, sans paiement de finances pour lui et ses descendants (Arch. de Cour et du Sén. de Sav.) : 1er présid. au Sén. de Sav., ép. 1o Dlle Catherine Guigue, fille de Ne Joseph, trésorier-général de Savoie, le 4 nov. 1719 (Notes de M. Philib. d'Yvoire) ; 2o Dlle Marguerite-Eugénie de Dalmas de Marchand, veuve et héritière de Ne Jean Oregan ; il n'eut point d'enfants de sa 2me femme.

Fr. Jacques-François-Thomas, de l'ordre de Saint-Dominique, né à Chambéry le 11 juill. 1724, sacré évêque de Nice le 15 juill. 1764, puis archevêque d'Oristano, en Sardaigne (Grillet).

Georgine, née à Chambéry, ép., le 25 juin 1754 (R. P. de St-Léger), Ne François-Joseph-Charles Laurent. Elle mourut le 28 octobre 1771, âgée de cinquante ans environ, et fut enterrée le 30 suivant dans le cloître de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne (Reg. Par. de St-Jean-de-Maur.).

Marie-Catherine, née à Nice-sur-Mer (Psse de Ste Réparate), ép., le 29 nov. 1754 (R. P. de St-Léger), Ne Jean-Joseph Foncet, Bon de Montailleur, conseiller d'État.

ATHENAZ. — *Voir* PERRIN.

ATTIGNAC. — *Voir* TIGNAC.

AUBRIOT-LA-PALME

(COMTES)

SEIGNEURS DE MARCELLAZ ET D'ALPIGNY.

P. d'argent à deux palmes de sinople en sautoir, chargé d'une couronne de laurier du même, au chef de..... chargé d'un casque de..... (Sceau de famille).

Sur un mandement de l'évêque d'Aoste ci-dessous, le champ du chef est d'azur, le casque (taré de front) est d'argent doublé de gueules : la couronne de laurier surmonterait les palmes au lieu de les charger.

Monseigr Jean-Baptiste-Marie, né à la Motte, le 25 nov. 1752, doctr en théologie, supérr du séminaire de Chambéry en 1780, chane de la cathédrale le 19 mars 1780, vicaire général du diocèse de Chambéry pendant la Révolution, puis sacré évêque d'Aoste le 11 juill. 1819, se démit de son évêché le 24 août 1823, mort à Chambéry le 7 fév. 1826. Ce prélat fut un des membres les plus distingués du clergé de Savoie à cette époque; il a publié plusieurs ouvrages dogmatiques dont les principaux sont : 1° *Entretien familier....*; 2° *Secours religieux;* 3° les *Principes catholiques* (Voy. Grillet, t. II, p. 170, les titres de ces trois ouvrages); 4° le *Saint dévouement*, 1808; 5° le *Bon catéchiste*, 2 vol., 1819; 6° *Dissertatio de spirituali romani pontificis auctoritate*, suivie d'un appendice sur la doctrine du B. Liguori. 1825 (4).

Ne et Specte Étienne Aubriot-dit-la-Palme, né le 26 déc. 1746 (R. P.), substitut, avocat-général au Sén. de Sav. Il obtint, le 13 fév. 1778, pour lui, pour son frère et leurs descendants, des patentes de noblesse, portant aussi capacité de posséder fiefs et biens féodaux, en récompense des services qu'il avait rendus et sans paiement de finance. Il avait acquis, par cont. du 19 avril 1777, sous réserve de l'agrément royal, le fief et juridict. de Marcellaz et d'Alpigny, de Ne François-Joseph-Philippe de Seyssel (1) (Arch. du Sén. de Sav. et de Cour, à Turin (2)). Il est porté au tableau des vassaux du duché de Savoie de 1787 pour les susdites seigneuries. Il fut sénateur au Sén. de Sav. en 1792 (Voir Burnier. *Hist. du Sén. de Sav.*), puis conseiller de préfecture. — Le 22 juin 1789, l'évêque de Maurienne bénit son mariage dans l'église d'Argentine avec Ne Dlle Lucie-Julie de Castagnery, fille du Bon de Chateauneuf et de Dlle Thérèse-Louise Valfré de Vaudier (R. P. de St-Léger), morte le 24 fév. 1823 (Reg. par.). — Lui mourut le 13 avril 1812 (3).

Ne Louis-François-Marie, lieutt colonel au régiment d'infantrie d'Aoste. — Les patentes de noblesse sont aussi pour lui et ses descendants (Arch. de Cour). Il ép. Mlle Adélaïde, fille de M. Jean Deperse et de Mme Hyéromine Clerc, le 3 sept. 1805 (Reg. par. de N.-D. de Chamb.), et mourut le 20 fév. 1824 à Chambéry (Reg. par.).

Ne Jean-Baptiste Aubriot-de-la-Palme, né le 25 juill. 1808 (R. P.), nommé comte par lettres-patentes du 26 janv. 1839 (Arch. de Cour), épousa Mlle Victoire Alix d'Abon. Il est mort le 5 avril 1853.

Jéromine, née le 25 juin 1806 (R. P.), femme de Mr Joseph Richard. Elle est morte le 25 janv. 1840.

Charles-Louis-Jacques-Marie, né à Chambéry le 22 fév. 1835 (R. P.).

Jean - Albert - Félix - Marie, né le 9 fév. 1839 (R. P.), a épousé, en fév. 1865, Mlle Marie Sudrié.

Marie-Emmanuel, né le 1er mai 1838 (Reg. Par.), capitaine dans les carabiniers royaux, a opté pour la nationalité italienne.

(1) La seigneurie et biens de Marcellaz et d'Alpigny dépendaient du château de Faucigny et avaient été vendus aux enchères par la couronne et inféodés le 19 mai 1629, à Ne Claude François Famel. Celui-ci élut en ami le couvent des RR. PP. Barnabites de Thonon. Les Barnabites cédèrent ces biens le 24 avril 1701, à Nes Simon et Guillaume de Seyssel frères, aïeul et grand oncle de Ne François-Joseph-Philippe de Seyssel, qui fut leur héritier, et les vendit à Me Aubriot (Arch. du Sén. de Sav.).

(2) Aux patentes de 1778 existant aux archives de Cour, à Turin, est annexé un mémoire présenté par la famille Aubriot, dans lequel Spect Etienne dit que la tradition de famille les fait venir d'Hugues Aubriot, de Bourgogne, intendant des finances de France et prévôt des marchands de Paris vers 1382. Comme il n'est nullement question de ce fait dans les patentes de noblesse, je le rapporte ici sous toutes réserves, ainsi que toute chose qui ne m'est pas prouvée. D'après le mémoire cité plus haut, les frères Aubriot seraient fils de Jean-Baptiste Aubriot-la-Palme, ingénieur de l'Université de Turin, mort en 1754, qui avait épousé Josephte-Julie, fille de feu Joseph Borrel. Jean-Baptiste serait fils d'Etienne-Louis Aubriot-la-Palme, natif de Creancey, en Bourgogne, chirurgien-major d'un régiment français, qui s'établit à Chambéry, où il aurait épousé la sœur du sénateur Sautet (Arch. de Cour).

(3) Il avait eu deux autres frères : Claude-Marie-François, né à la Motte, le 12 octobre 1719, Joseph-Marie, né à la Motte, le 7 octobre 1748, qui ne sont pas nommés dans les patentes de noblesse, et deux sœurs Claudine-Françoise, née le 5 novemb. 1751, et Marie-Thérèse, née le 18 novemb. 1753.

(4) Je dois cette notice bibliographique et la connaissance de l'armoirie apposée sur le mandement de Monseigr l'évêque d'Aoste, à M. le chanoine de Saint-Sulpice.

AULANOVA (DE). — *Voir* VIRY (DE) DE SALLENOVE.

AUTEVILLE (D'). — *Voir* D'HAUTEVILLE.

AUTURIN. — *Voir* PRADEL.

AUX OU AULPH. — *Voir* ROVORÉE.

AVALON (D') OU D'AVALLON

SEIGNEURS DE SAINT-PAUL-SOUS-CONFLENS, COSEIGNEURS DE LA VALLÉE DE BOZEL.

P. de gueules à l'aigle éployé d'argent. (MENETRIER.) — Selon d'autres, *le vol abaissé. — D'or à l'aigle éployé de sable.* (PAILLOT.)

ANCIENNE famille de Tarentaise, éteinte. Il est permis de supposer que c'est une branche de la très-noble famille d'Avalon de Dauphiné qui remontait par titres à l'an 1069, et dont était saint Hugues, évêque de Lincoln, en Angleterre (*Voy.* Guy-Allard, *Dict. du Dauphiné*), et s'éteignit aussi au XVIe siècle. Aux émaux près, elles portaient le même blason, qui n'est pas commun dans nos pays. Les Reydellet ont succédé aux d'Avalon de Savoie et en ont pris le nom. (Voir REYDELLET.)

Les renseignements que j'ai pu rassembler sur cette famille se réduisent aux suivants :

1294. — 16 septembre, Messre Pierre d'Avalon, jurisconsulte, arbitre de Richard, seigr de la Chambre, dans une transaction qu'il passe avec les syndics de la commune de Bessans (Arch. Savoiroux).

1301. — Le 1er lundi après la Saint-André. Ne Emeric d'Avalon; Amédée, Cte de Savoie, lui inféode la seigneurie et maison-forte de St-Paul-sous-Conflens. Mentionné en la reconnaissance de Ne Claude de Reydellet d'Avalon, de 1734 *(Somm. des fiefs)*.

1354. — 18 juillet. Ne François d'Avalon; investiture en sa faveur et de Ne Guiguet d'Avalon, son oncle, du fief susmentionné *(Ibidem)*

1460. — 27 février. Ne Guigon feu François d'Avalon; il reconnaît tenir en fief du prince Louis, une rente avec juridiction rière le mandement de Conflens (Arch. de Cour).

1466. — 30 avril. Ne Guigon d'Avalon; investiture du fief et tour de St-Paul-sous-Conflens. *(Ibidem.)*

1473. — 20 mars. Investiture comme ci-dessus.

1512. — 6 octobre. Ne et Pt François d'Avalon, seigr de St-Paul et coseigr de la vallée de Bozel, fils de feu Ne Guigues d'Avalon; il rachète de Nes Urbain et Rd Pierre de Salins, frères, des rentes et servis féodaux dans la paroisse et vallée de St-Paul, vendus jadis par actes des 20 août 1470, 15 septembre 1473, 3 juin 1475, 29 juin 1476, Jean Maréchal, notaire, par ledit feu Ne et Pt Guigues d'Avalon à Ne et Pt Nicod de Salins, seigr de Bley, père desdits seigneurs frères. (Charte originale communiquée par M. Marie-Antoine Tétaz, de la commune de St-Paul, au château).

1542. — Ne François d'Avalon. Prête hommage à ~~Henri IV~~ François Ier, pour le fief de St-Paul. Ce François paraît avoir été le dernier de son nom, au moins de sa branche. Le 7 février 1584, Ne Claude de Reydellet, seigr de St-Paul-sous-Conflens, en qualité de mari de Dlle Marguerite, fille et héritière universelle de Ne François d'Avalon, quand vivait seigr de St-Paul, transige avec Messre Jean de Regnauld, juge mage de Savoie, tuteur et administrateur de la personne et des biens de ladite Dlle Marguerite : et c'est pour un reliquat de compte de tutelle dû par Marguerite audit seigr juge mage (Arch. du Sén. de Sav.). A dater de ce jour, les Reydellet ont porté le nom de Reydellet d'Avalon, ou d'Avalon de Reydellet, ou même d'Avalon tout court, seigneurs de St-Paul-sous-Conflens, nom sous lequel ils sont inscrits en 1787 au Tableau des Vassaux du Duché de Savoie.

AVANCHY (D') OU D'AVANCHIER

SEIGNEURS DUDIT LIEU.

P. parti d'argent et de gueules à la cotice d'or brochant sur le tout (GUICHENON. - PAILLOT).

FAMILLE ancienne éteinte depuis fort longtemps, et sur laquelle je n'ai rencontré, dans le cours de mes longues recherches, que fort peu de titres originaux.— Son nom se rencontre assez fréquemment cité avec distinction dans notre histoire au XVe siècle.

Voici ce que je sais sur eux.

1390 — Jean d'Avanchy, damoiseau, est présent comme témoin à une reconnaissance passée le 6 mai en faveur du Cte de Savoie par Jean du Vernay, seig^r^ de la Rochette.

1401. — Un gentilhomme savoyard, du nom d'Avanchy, s'est signalé au tournoi donné près de Paris pour le mariage d'Amédée VIII avec Marie, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (Guichenon).

1410. — N^es^ Jean et Théobald d'Avanchier : investiture en leur faveur de leurs biens, lieu, maison-forte et territoire d'Avanchier (Arch. de Cour).

1465. — Louis, seig^r^ d'Avanchier, chambellan et cons^r^ du Cte de Genève, épousa, au nom de Janus de Savoie, Cte de Genève, Hélène, fille de Louis de Luxembourg, connétable de France (Guichenon).

1466. — Guillaume, seig^r^ d'Avanchy, fut, avec Antelme de Miolans, envoyé par le Duc Amédée IX auprès du Cte de Bresse, pour négocier son élargissement du château de Loches, où il était détenu depuis deux ans.

1471. — Antoine d'Avanchy, gouverneur du pays de Vaud, présent, au château de Chambéry, au traité passé entre le Duc Amédée IX, la D^sse^ Yolande et les C^tes^ de Romont et de Bresse.

1473. — Claude d'Avanchy fut présent à l'accord fait pour le mariage de Charles, Duc de Savoie, avec Louise, fille de Janus de Savoie, Cte de Genève.

1475. — Louis d'Avanchy, maître d'hôtel et cons^r^ du Duc, présent à Montcalier à l'édit par lequel la Duchesse Yolande déclara les fiefs aliénables.

» — Yolande d'Avanchy épousa Jean de Châtillon, seig^r^ de Musinens, qui testa en 1486.

» — Mathieu d'Avanchy, écuyer, seig^r^ dudit lieu, épousa Claudine de Châtillon.

1506. — Claudine-Antoinette, fille de feu N^e^ Claude d'Avanchy, seig^r^ dudit lieu, et N^e^ Philibert, fils de feu Eusèbe d'Avanchy, passent un accord le 17 décembre (Arch. de Cour).

Cette même Claudine-Antoinette, D^me^ d'Avanchy, épousa N^e^ et P^t^ Claude de Balleyson, le dernier du nom, lequel testa le 2 mai 1532 (Arch. Costa), et se qualifia de seigneur et baron d'Avanchy. Voir BALLEYSON. Il légua à sa femme l'usufruit des seigneuries d'Hermance et de Balleyson. Elle eut des différends assez sérieux à propos de cet usufruit et passa plusieurs actes en cette qualité, 1541-42-46. Elle vivait encore en 1550, année où, dans une procuration, elle appose son sceau écartelé de Balleyson et d'Avanchy, avec la légende « Claude Anthoenne d'Avanchy, D^me^ de Balleyson. » (Arch. Morand).

Dans une transaction du 6 août 1500, dont il manque malheureusement au moins la première page (Arch. Morand), je trouve la filiation suivante et l'énumération des titres qui l'accompagne. Quelques-uns de ces noms sont déjà nommés plus haut.

?

N^e^ JEAN *de Avanchiaco*, teste le 21 mai 1431, Pierre *Bachelardi* et Théobald *Deforasio*, notaires, laissant trois fils.

GUILLAUME, seig^r^ d'Avanchy, teste le 18 janv. 1471, Michellet *Deforasio*, notaire, institue Louis, son fils, hérit. univ., substituant Eusèbe et Claude d'Avanchy.

THÉOBALD, chev^r^, mort *ab intestat*. Ses frères furent ses héritiers.

JEAN, par la mort de Théobald, obtint le château *de Vaudo*. Il laissa deux fils de sa femme N^e^ Gabrielle de Filliens.

LOUIS, hérit. univ. de son père, fut seul possesseur, en cette qualité, du château, jurid. et lieu d'Avanchy, pendant de longues années. Il fit donation, par acte du 22 fév. 1480, de 150 flor. annuels à N^e^ Claude d'Avanchy, à l'occasion et en considération de son mariage. Il teste en 14....., faisant des legs à D^me^ Antoine Allamand, sa femme, et à Béatrix de Lullier. D^me^ Antoine Allamand, sa veuve, testa le 31 janv. 1482, en faveur dudit Claude. Béatrix de Lullier fit donation à ce même Claude le 10 fév. 1483.

EUSÈBE, mort av. 1506.

CLAUDE, seig^r^ d'Avanchy, donataire de son cousin Louis, héritier de D^me^ Antonie Allamand, et donataire de D^me^ Béatrix de Lullier, 1480, 82, 83. (Il ne résulte pas quel degré de parenté unissait Béatrix de Lullier aux d'Avanchy.) — Je trouve en 1495 et 1496, N^e^ et P^te^ D^me^ de Valperga, femme de Claude, seig^r^ d'Avanchy. Il est à présumer que c'est de ce Claude qu'il est question. Il vivait encore en 1500, mort av. 1506.

PHILIBERT transige le 6 août 1500 avec son oncle Claude, étant arbitres, N^es^ et P^ts^ Claude de Marcossey, Pierre Milliet, D^r^ *in utroque*, Louis Bonivard, seig^r^ de Lompnes, et Amblard Goyet, D^r^ *in utroque* (Arch. Morand), et avec Claudine-Antoine, le 17 déc. 1506 (Arch. de Cour). Sa postérité, s'il en a eu, m'est inconnue.

CLAUDINE-ANTOINE, D^me^ d'Avanchy, mentionnée ci-dessus, 1506.

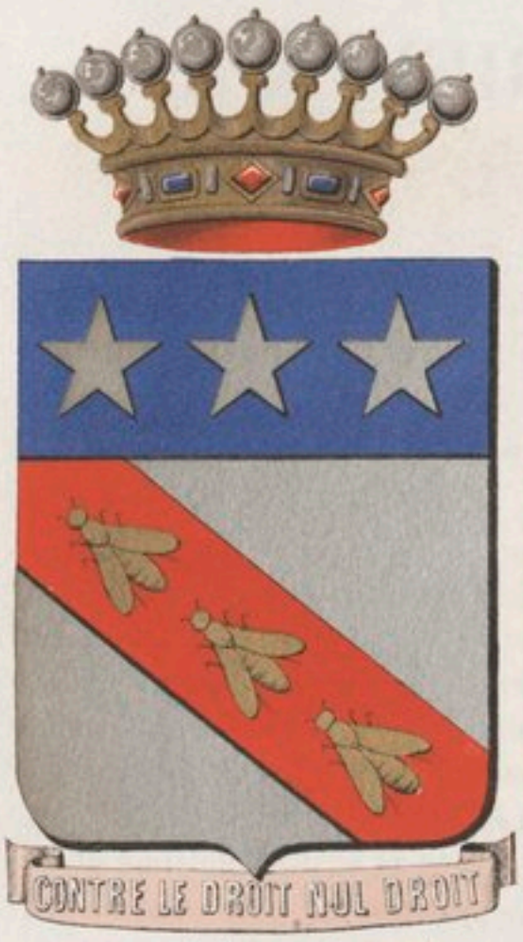

AVET

COMTES

P. d'argent à la bande de gueules chargée de 3 abeilles d'or ; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent rangées en fasce. (Sceau de famille) : *Couronne de Comte.* — Devise : *CONTRE LE DROIT NUL DROIT.*

HYACINTHE-FIDÈLE AVET, né le 24 avril 1788, à Moûtiers, en Tarentaise (fils de M. Laurent, sous-préfet de l'arrondissement de Moûtiers, puis, après la Restauration, intendant de la province de la Haute-Savoie), magistrat intègre, jurisconsulte hors ligne, parvint, après une très rapide et brillante carrière, au Sénat de Savoie, le 19 novembre 1819. Il a été un des principaux auteurs du Code civil sarde, — dont il a assumé en entier la traduction en français pour la Savoie, — du Code pénal et du Code d'instruction criminelle. Les principaux emplois de M. le Cte Avet (titre qu'il reçut pour lui et ses descendants par lettres patentes du 21 novembre 1840 (Arch. de Cour) sont : président de la Commission de la législation sur les mines (1833); conseiller d'État pour la section de grâce et justice régent de la grande chancellerie (1840); premier secrétaire d'État pour les affaires ecclésiastiques de grâce et de justice (1843), il signa, en cette qualité, le statut donné par S. M. le Roi Charles Albert le 4 mars 1848; démissionnaire le 7, il fut, le 22 mars suivant, mis à la retraite avec le titre de ministre d'État et réserve de rappel au service. M. le Cte Avet était Grand Cordon des SS. Maur. et Laz., Grand Croix de l'Ordre de St-Georges, Commandeur de la Couronne de fer, etc. Il mourut à Turin, le 3 septembre 1855, à soixante-sept ans (1). De son mariage avec Mme Suzanne Colson, il a eu :

1° Auguste Cte Avet, premier substitut du procureur général à la Cour d'appel de Turin, officier des SS. Maur. et Laz., a suivi la nationalité italienne. De son mariage avec Mme Élisabeth Tonduti de Peillon, il a deux enfants, Henri et Laure.

2° Henri, colonel d'état-major, ancien officier d'ordonnance de S. M. le roi Victor, décoré de plusieurs ordres, a suivi la nationalité italienne.

3° Laure, a épousé M. le Chevr Tadini, conseiller à la Cour d'appel de Turin.

4° Louise-Hyacinthe a épousé M. le Bon Angleys.

(1) Extrait de la notice biographique de M. le Ce Avet, publiée dans les *Mém. de l'Académie de Savoie*, t. IV, IIe série, p. XXX et suiv.

ANGLEYS

BARONS

(Renvoi de la page 54.)

P. d'argent à la fasce de gueules chargée d'un lion passant contourné d'or, accompagnée de deux lions passants de gueules, un en chef, l'autre en pointe. (Sceau de famille.)

JEAN-MARIE ANGLEYS, nommé baron par patentes du 1er juin 1842 (Arch. de Cour), a épousé, en juin 1842, Mlle Louise-Hyacinthe Avet, morte le 29 mars 1863. Il a de ce mariage :

1° Ferdinand-Auguste, né le 23 mars 1843; 2° Paul-Hyacinthe, né le 17 octobre 1844; 3° Léonce-Ambroise, né le 17 octobre 1845; 4° Lucie-Laure, née le 3 mars 1848; 5° Auguste-Eugène, né le 31 juillet 1854.

2 Juin 1865.

AVIERNOZ (D'). — *Voir* MENTHON (DE) D'AVIERNOZ.

AVRIEUX (D') ou D'APVRIEULX (DE APRILI)

DE MAURIENNE.

P. d'azur (les patentes disent *d'or*, je pense par erreur) *au phénix sur son bûcher d'argent, accompagné au canton dextre du chef d'un soleil à 12 rais d'or.* — Devise : VIRTUS POST FUNERA VIVIT.

(Lettres-Patentes de noblesse du 11 juillet 1629, Arch. de la Ch^re des Cp^tes, reg. 34, pat. de Sav., fol. 75.)

QUOIQUE la noblesse héréditaire ne remonte, pour cette famille qu'à 1629, c'est-à-dire qu'au 3e degré de la généalogie, les preuves de noblesse de 1723 faites à la Chambre des Comptes par production de titres authentiques, remontent à Jacques Albert d'Avrieux (2e degré), qualifié de noble dans ces preuves et dans plusieurs titres. Le père de Jacques Albert, Jean, est qualifié de noble dans les patentes de 1598 existant aux Archives du Sén. de Sav. Cette explication étant donnée, je passe à leur filiation. Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance, est prouvé par les registres paroissiaux de St-Jean-de-Maurienne.

I. Ne JEAN D'AVRIEUX.
Conse de S. A. et juge mage de Tarentaise, est remplacé le 19 sept. 1598 par Ne Claude François Vichard (Pattes, arch. du Sén. de Sav.).

Ne JEAN-BAPTISTE,
Dr ès-droits et juge ordinaire du mandement de Bessans, mort av. 1632. Sa veuve, Dlle Marie du Saix, comme mère et tutrice de ses et dudit feu Jean-Baptiste enfants, et de concert avec Nes Jean-François et Claude d'Avrieux frères ci-dessous, le dernier assisté de son curateur, accensent la maison-forte, grange et biens situés dans la paroisse de St-Christophe de St-Jean-de-Maurienne, provenus de feu Ne Pierre des Costes, confinant les vignes et biens desdits frères provenus de Dme Claudine des Costes, leur mère (Arch. Manuel).

II. Ne JACQUES-ALBERT D'AVRIEUX,
(Les preuves de 1723 commencent par lui), conse de S. A. corrier et juge commun. de la cité et ressort de St-Jean-de-Maurienne par Patentes du 16 fév. 1598, en remplac. de Ne Bon-Amé Baptendier (Arch. du Sén. de Sav.). Il épousa Dlle Claudine, fille de Ne Guillaume des Costes et de Dlle Urbaine Tempier, et il transige, le 20 janv. 1614 (Arch. du Sén. de Sav.), sur l'hoirie de Ne Jean Tempier, avec Ne Antoine de Passier, et ce, en qualité de tuteur de ses enfants ci-dessous mentionnés. — Il mourut avant 1629.

ANNE-MARIE-CHARLOTTE
ép. 1° en 1614, Ne Claude Ducol (Arch. du Sén. de Savoie); 2° Ne Pierre-Jacques des Costes; 3° le 29 nov. 1631 (Arch. du Sén. de Sav.), Ne Claude Fernand, fils de Ne Jacques Rapin. Elle céda à son frère Ne Jean-François ses droits paternels et maternels.

Rd JEAN-BAPTISTE,
channe de St-Jean-de-Maurienne, 1631-1680.

III. Ne JEAN-FRANÇOIS D'AVRIEUX.
Il reçoit, ainsi que ses deux frères, des lettres patentes de noblesse, le 11 juill. 1629. Il fut nommé conse de S. A. et juge corrier de l'évêché de Maurienne, par patentes du 14 mai 1625, en survivance de Ne Jacques-Albert, son père (Arch. du Sén. de Sav.), et en fut investi par patentes du 15 août 1631 *(Ibid.)*. Il épousa 1° Dlle Jeanne-Lucrèce Duvernay, morte le 22 mars 1646; 2° le 16 déc. 1647, Dlle Dominique Gagnères, veuve de Ne Claude des Flammes, qui fut enterrée le 19 janv. 1651.

Ne CLAUDE,
mineur de vingt-cinq ans en 1632, ép., par cont. dot. du 11 mai 1651 (Arch. Manuel), Dlle Claudine, fille unique de Ne Louis Maréchal, seigr de la Tour, et son héritière universelle, en vertu de son testam. du 12 août 1661 *(Ibid.)*, mort av. 1663.

(Voyez sa descendance en A.)

JEAN-FRANÇOIS bapt. le 25 juin 1634.

JEAN-FRANÇOIS bapt. le 7 sept. 1635.

GEORGINE, bapt. le 7 sept. 1631.

ANTOINETTE, bapt. le 10 avril 1635.

IV. Ne ÉTIENNE-FRANÇOIS, bapt. le 28 avril 1657, ép. Dlle Hélène de la Forest.

PIERRE-BALTHAZARD, bapt. le 4 déc 1639, enterré le 14 sept. 1659.

MARGUERITE, bapt. le 18 déc. 1640.

CLAUDE, 1650-1655.

PIERRE-JOSEPH, (Preuves 1723)

HIPPOLYTE, baptisée le 27 fév. 1680, morte le 6 mars suiv.

V. Ne VICTOR-AMÉDÉE.
Il ép., le 10 avril 1725 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maur.), cont. dot. du 6 (Arch. Manuel), Ne Dlle Marianne, fille de Ne Joseph Desponts de Briançon, en Dauphiné, morte le 20 juin 1751 (R. P. de St-Jean-de-Maurienne).

JOSEPH, religieux, (1723).

CATHERINE-THÉRÈSE, bapt. le 6 mai 1726, ép., le 15 avril 1749, Egre Jean-Etienne, fils d'Egre Ignace Gravier, de St-Jean-de-Maur.

ANNE-CHARLOTTE, bapt. le 29 juill. 1729, ép., le 7 mai 1749, Egre Jacques, fils d'Egre Pierre-Antoine Salomon.

(A)

IVe degré. FRANÇOISE-ALEXIE, bapt. le 3 avril 1633, ép., cont. de mar. du 20 Nov. 1690, Ne Joseph Desponts. Elle teste le 26 août 1719 (Arch. Manuel), dans lequel elle nomme Marianne, sa fille, qui ép. Victor-Amédée d'Avrieux.

ANTOINETTE

ANNE-MARIE, bapt. le 5 novemb. 1657.

MARC-ANTOINE, bapt. le 25 avril 1652.

PIERRE.

JOSEPH-ANTOINE, bapt. le 31 déc. 1654, mort le 4 fév. 1655.

Membres de la famille d'Avrieux que l'on ne peut inscrire plus haut, faute d'indications assez précises.

Ne Antoinette d'Avrieux, femme de Spect Pierre Gravier, trésorier provincial de Maurienne, 1631.

Ne Antoinette d'Avrieux (fille de feu Ne Claude), marraine en 1647.

Marie-Angélique Pis, veuve de Ne Jean-François d'Avrieux, ép., le 30 avril 1680 (Arch. Costa), Ne François Capré de Mégève.

Ne Antoinette d'Avrieux, veuve du juge Grange, marraine, 17 décemb 1683.

Ne Marie-Antoinette d'Avrieux, femme de Ne Claude Fernand Bérard, enterrée le 15 nov. 1696.

Ne Jacques-François d'Avrieux, mort av. 1720, possédait des biens à St-Martin-la-Porte. On trouve, sous la date du 26 nov. 1681 (Arch. Manuel), une assignation en faveur de Ne Jacques-François-Joseph d'Avrieux, seigr du Molaret, de la tour forte de Villard et de la tour forte de St-Martin-la-Porte, pour des lods et servis à lui dus par diverses personnes

Louise d'Avrieux, religieuse ursuline à Gex, sous le nom de sœur Geneviève, enterrée le 19 septemb. 1738

Ne Anne-Charlotte d'Avrieux, native de Divonne, au pays de Gex, fille de Ne N. N. d'Avrieux de la Balme, de la paroisse de Saint-Christophe ép., le 2 mai 1715, Ne Joseph, fils de Ne Claude Ferdinand Ducol — Etant veuve, elle est enterrée le 12 sept. 1758, âgée d'environ soixante-dix ans.

Ces deux dernières indications permettent-elles de supposer qu'une branche des d'Avrieux ou d'Apvrieux est allée s'établir dans le pays de Gex, où, en effet, dans les dernières assemblées de la noblesse, en 1789, figurent des gentilshommes de ce nom? Le Nobiliaire que prépare en ce moment le savant archiviste de l'Ain répondra à cette question.

On trouvera au SUPPLÉMENT des indications sur une famille *de Aprili* existant en Maurienne dès le XIIe siècle.

AVRIL (D') OU D'APVRIL (DE APRILI)

DE SAINT-GENIX D'AOSTE.

Il m'a été impossible de trouver le blason de cette famille. M. d'Apvril, de Grenoble, a entendu dire à son père que la pièce principale de leurs armes, était un bras ou une main tenant des fleurs : c'est le seul éclaircissement que j'aie pu avoir. Cette famille a fait ses preuves de 1723 : elles remontent à Ne Etienne et finissent à Victor et Laurent au 6e degré de ma généalogie.

1. Ne HUGUES *DE APRILI*
est le plus ancien de ce nom que j'aie trouvé se rattachant à cette famille. Hugues est, selon toute apparence, le premier noble de sa famille. Il était, en 1443, notaire impérial et comital à Saint-Genix. Dans les trois pièces qui suivent, il est qualifié de noble. — Il acquit des rentes féodales rière St-Mauris, en 1495 et 1497, et transigea, en 1529, pour la possession d'un pré situé dans l'île de Chantumerloz, dans le Rhône (Arch. Morand).

II. Ne ÉTIENNE D'AVRIL,
(C'est par lui que commencent les preuves de 1723, où leur nom est toujours écrit d'Avril), de Saint-Genix d'Aoste, reçut des reconnaissances en 1513 et 1560, ensuite des acquisitions faites par son père, mentionnées plus haut (Arch. Morand). Il était mort av. 1576. Le nom de sa femme est inconnu.

Ne HUMBERT (Preuves 1723). Reconnaissances en sa faveur de l'an 1560 (Arch. Morand).

Ne PIERRE.
Il fait une vente en 1563.

PHILIPPE (Pr. 1723).

III. Ne JEAN (Preuves 1723). Il habitait Gresin et ép. Ne Dlle Jeanne de Mareste. Il vendit des biens en 1627. Elle, étant veuve, vendit quelques droits en 1637 (Arch. Morand).

IV. Ne GASPARD (Pr. 1723)
ép. 1° Dlle Claudine Collomb ; 2° le 11 janv. 1661 (Reg. par. de Maché) Dlle Françoise, fille de Ne Élias de Champrond, Me audr à la Chambre des comptes. Elle testa, étant veuve, le 6 juill. 1673 (Arch. du Sén. de Sav.), testament ouvert le 16 sept. suivant *[Ibid.]* en faveur de ses trois filles par parts égales. — Lui mort avant 1672.

Ne PIERRE.
Il prête, avec ses trois frères, serment de fidélité le 22 fév. 1563 (Pr. 1723). — Le 27 avril 1576, en son nom et comme procureur de Ne Jean, son frère, il vend à Me Feschy, notaire ducal, châtelain de Ribaud, et à Pierre Ganières, fermier de la Bithieu, tous leurs biens rière Coise, savoir une tour avec ses édifices et dépendances, grange, prés, terres, etc., au lieu dit la Maison Peinte (Arch. du Sén. de Sav.).

JUDITH D'AVRIL, femme du baron de Montfleury (R. P. de St-Genix).

BERTRAND, voyez son article et sa descendance page 84.

RENÉE, marrde en 1690 de son neveu Laurent, femme du sieur Guillaume Comte, chirurgien, en 1679 (R. P. de St-Genix).

Rd Messre LAURENT, chanoine de Belley, curé de la Motte, fait, le 1er déc. 1686 (Arch. du Sén. de Sav.), une donation à son frère Philibert-Catherin. Il fut, en 1690, parrain de son neveu Laurent, fils de Bertrand (p. 84).

V. Ne PHILIPPE (ou PHILIBERT) CATHERIN (Pr. 1723), maréchal des logis dans la générale de l'escadron de Savoie en 1680, ép., le 28 nov. 1693 (R. P. de St-Léger), Dlle Catherine de Comnène.

GASPARDE ép., le 6 oct. 1676 (R. P. de St-Genix), cont. dot. du 21 sept. (Arch. Costa), Ne Louis-Raymond de Bienvenu (fille du 1er lit).

JEANNE, FRANÇOISE, ISABELLE, mises le 17 mars 1672 (Arch. du Sén. de Sav.), sous la tutelle de Dme Françoise de Champrond, leur mère.

[Voyez la descendance de BERTRAND, à la page suivante].

VI. Ne LAURENT (Pr. 1723), de Gresin, mort av. l'an 1774. Marié à Dlle Nicole Rubat, de Belley.

VII. Dlle FRANÇOISE.
Dans des patentes en sa faveur, du 25 fév. 1774 (Arch. du Sén. de Sav.), elle est dite fille de feu Ne Laurent, et petite-fille de Catherine de Comnène. Étant veuve de Joseph Farconnet-Duvernay, Dr en droits, mort le 2 sept. 1783, elle autorise le mariage de sa fille avec Ne François-Philibert-Hyacinthe d'Apvril (page 84).

Continuation de la page précédente.

V. N^e^ Bertrand d'Avril, dont l'ascendance est consignée à la page précédente, cornette dans l'escadron de Savoie, épousa D^lle^ Marie du Vache (Reg. Par. de Saint-Genix). Il fut tué à la bataille de l'Assiette, en Piémont, en 1719.

Jean-Baptiste, né le 3 sept. 1700 (R. P. de Saint-Genix).

Gasparde, bapt. le 24 déc. 1693 (Reg. Par. de St-Genix).

Louise, bapt. le 13 mai 1693, ép., le 20 nov. 1720 (R. P. de St-Genix), N^e^ Joseph de Bergier.

VI. N^e^ Victor (Pr. 1723) ou Claude-Victor, bapt. le 3 sept. 1698 (R. P. de St-Genix), ép. D^lle^ Marguerite Munet. — Il achète, le 13 sept. 1737, de N^e^ Benoit-Jérôme de Bienvenu certains biens sous grâce de rachat (Arch. du Sén. de Sav.); il fut tué à la bataille de l'Orme, sous Coni, étant major au régiment provincial de Tarentaise, par brevet signé à Turin le 24 mai 1744, le 30 sept. 1744. Sa veuve était tutrice de Claude-Gabriel, leur fils, le 18 mars 1744, jour où elle obtient des patentes pour le rachat des biens ci-dessus acquis (Arch. du Sén. de Sav.).

Laurent, bapt. le 19 avril 1690 (R. P. de St-Genix), filleul de son oncle R^d^ Laurent.

Joseph, bapt. le 28 août 1740 (R. P. de St-Genix), vivait encore en 1760.

Antoine, né le 17 déc. 1736, mort le 30 déc. suiv. (R. P. de St-Genix).

VII. N^e^ Claude-Gabriel, seig^r^ de Jarsaigne, ép., le 28 juill. 1756 (R. P. de St-Léger), D^lle^ Louise-Françoise-Marthe-Thérèse de Coysia, D^me^ de Jarsaigne et de Lechaux. Elle teste le 4 mai 1779 (*). Il est inscrit pour Jarsaigne dans le tableau des vassaux du duché de Savoie en 1787, en la province de Carouge. C'est, selon toute probabilité, le même Claude-Gabriel d'Avril de St-Genix, qui a épousé, cont. dot. du 11 mai 1789, D^lle^ Claudine Garnier d'Allonsier (Arch. du Sén. de Sav.). On trouve, sous la date du 26 août 1791, des patentes convalidant une donation faite à sa femme *(Ibid.)*.

Melchior, bapt. le 17 août 1739 (R. P. de St-Genix), mort à Alexandrie en 1812, avec le grade de colonel.

Jeanne, née le 23 déc. 1737, morte le 11 janv. 1738 (R. P. de St-Genix).

Henri, né le 29 avril 1732, mort le 23 avril 1736 (R. P. de St-Genix).

N^e^ François-Philibert-Hyacinthe, fils cadet, né à Saint-Genix, le 24 mai 1769. — Sa mère, dans son testament du 4 mai 1779, lui fait un legs de 5,000 liv. pour tout ce qu'il peut prétendre dans son hoirie. — Il ép. 1° D^lle^ Pétronille Gaidioz, morte à Marseille, le 25 décemb. 1806 (*); 2° le 25 juin 1807, Catherine Farconnet-Duvernay. Ont signé ce mariage fait à la mairie de St-Genix (*) : Claude-Gabriel, père de l'époux; Antoine-Théodore, son frère, et François-Philibert-Gaspard, son neveu. Il était lieutenant-quartier-maitre de la gendarmerie du département des Bouches-du-Rhône, puis du département du Mont-Blanc (*), mort à Grenoble, le 18 mai 1827 (*).

VIII. N^e^ Antoine-Théodore, né le 8 juin 1757 (Reg. Par. de St-Genix), officier au régiment national de Tarentaise, ép., le 22 juill. 1783 (R. P. de St-Léger), D^lle^ Marie-Thérèse-Adélaïde, fille de f. N^e^ Marc-Antoine Viallet, Sén. au S. de Sav., et de D^lle^ Anne-Marie de Cirace, dame de Charvaix.

N^e^ Louis-Henri d'Apvril, fils ainé, et petit-fils, par sa mère, de Françoise d'Apvril, fille de Laurent d'Apvril et petite-fille de Catherine de Comnène, né à Chambéry, le 16 mai 1808 (*), habite Grenoble. Y a épousé, le 12 avril 1842 (*), D^lle^ Françoise-Marie-Amélie, fille de M. Jean-Antoine Mielle, inspecteur des postes du département de l'Isère.

Émile, né à Grenoble en 1812, m^rt^ le 17 juillet 1829.

Jean-Claude, né à Briançon en 1814.

IX. N^e^ François-Philibert-Gaspard, né le 21 avril 1784, à Saint-Genix, capitaine au régiment de Savoie, démissionnaire le 8 juin 1816 (matricule de la brigade, manuscrit de ma bibliothèque), mort sans postérité.

Marie-Anne-Prudence, née le 6 mai 1787 (R. P. de Saint-Genix), morte sans alliance.

Marie-Madeleine-Caroline, née le 7 juin 1788 (R. P. de St-Genix), morte sans alliance.

Christine, morte sans alliance, a testé à Saint-Genix, le 28 décemb. 1861, en faveur de M. Eugène de Boigne, qui m'a donné cette date.

X. Marie-Antoine-Philibert-Édouard, né à Grenoble, le 8 janv. 1843 (*).

Émile-Léon, né à Grenoble le 10 déc. 1845 (*). Reçu à l'école polytechnique par décision ministérielle du 6 oct. 1865.

(*) Toutes les marques d'astérisques dénotent des pièces authentiques et légalisées qui m'ont été communiquées par M. d'Apvril, de Grenoble.

28 Novembre 1865.

AVULLY. — *Voir* SAINT-MICHEL et au Supplément.

AVUSY. — *Voir* LA GRAVE.

BACIN (DE) OU DE BASSIN [1]

ON TROUVE AUSSI BASIN ; EN LATIN *DE BACINO.*

ETTE ancienne famille, dont il ne m'a pas été possible de trouver le blason, est éteinte depuis fort longtemps. Je ne la trouve plus mentionnée après la seconde moitié du XVe siècle. Elle possédait des biens et une maison-forte, notamment à Bacin, actuellement Bassens, près de Chambéry.

Voici ce que j'ai pu réunir sur les nobles de ce nom.

Messre Humbert de Bacin, chevr, fut présent au traité passé le 10 juin 1314, entre Amédée V et le Dauphin (Valbonnays, t. II, p. 156. — Guich., t. I, p. 362). Dme Agnesonne (Annissonia) de Seyssel, sa veuve (ou d'un autre Messre Humbert de Bacin, chevr), comme tutrice des enfants qu'elle a eus dudit feu Humbert, étant à Chignin, dans la maison desdits enfants, loue et ratifie, le 5 décembre 1363 (Arch. Morand), une vente faite par André Borel, *de Chignino antico* (sic), de cinq fossorées de vigne à Tormery.

Messre Lambert de Bacin, prieur du prieuré d'Arvillard, 8 juin et 17 juillet 1345 (Arch. Morand).

Barthélemy de Bacin, damoiseau, testa le 15 janvier 1349 (Arch. Costa), en faveur de sa fille Antonie et d'Humbertet de Cognin, son petit-fils. Il est aussi mentionné dans un acte du 3 novembre 1329 (*Ibid.*).

Antonie, fille et héritière de Barthélemy ci-dessus, épousa Ne Antoine de Cognin, dont les descendants possédèrent, par ce moyen, la maison-forte et les biens en dépendant situés à Bassens, à l'entour de l'ancien prieuré de ce nom, près de Chambéry. (*Voir* COGNIN.)

Messre François de Bacin, chevr. Il est mentionné dans les abornements de biens reconnus le 29 juin 1336 (Arch. Costa), situés à la Maladière, au-dessous de Tormery et à Chignin, où ledit chevalier avait une maison dans laquelle est passée cette reconnaissance. Il était mort avant 1357.

Humbert de Bacin, damoiseau, fils du précédent. Le 8 avril 1357 (*Ibid.*), il passe carnet d'arrière-fief en faveur du Cte de Savoie, par lequel il reconnaît tenir dudit prince en fief noble, sous hommage lige, ses biens et maisons rière Bassens et le mont de Lémenc, que le confessant a donné en fief à Messre Guigon de Renguis, chevr, et celui-ci à Humbert de Clermont. — Cet Humbert de Bacin est probablement celui qui fut père de Guigonne de Bacin (fille d'Humbert de Bacin, damoiseau), laquelle épousa, le 8 août 1374, Pierre d'Oncieu, chevalier, seigr de Douvres (2) (Guichenon, *Hist de Bres. et du Bug.*, cont. de la IIIe partie, p. 191).

Jean de Bacin et Bonnechose, sa femme, vendirent à Pierre de Montgelat, chevr, une maison qui leur appartenait, près de Chambéry : cette vente fut ratifiée par le Cte de Savoie, le 19 septembre 1343 (Arch. de Cour).

Françoise, fille de feu Humbert de Bassin, femme d'Étienne de la Balme, reconnaît, le 29 novembre 1377 (*Somm. des fiefs*), par indivis avec les héritiers de Pierre de Montgelat, tenir la moitié de la mestralie d'Arvey et Curienne avec la juridiction accordée par le prince à Aymar de Seyssel, seigr de la Bâtie. Elle, étant veuve, reconnaît encore le 19 août 1414 (*Ibid.*).

Ne Jean de Bacin, de Bacin, mort avant 1437, eut trois fils, Nes Jean, Pierre et Jacques, lesquels, le 9 juillet 1437 (Arch. Morand), reconnaissent tenir certains biens en faveur de Ne Philippe de Cognin. Vers cette époque, un Jean Bacin, de Bacin, épousa Catherine, fille d'Antoine de Crécherel, chevr. Ne Pierre de Bacin (peut-être frère de Jean ci-dessus, fils tous deux de Jean, mort avant 1437) vendit des biens, situés à Bassens, à Ne Jean de Cognin, le 14 février 1448 (*Ibidem*).

La plus grande partie des biens de cette maison sont passés alors dans celle de Cognin.

---

(1) Ne pas les confondre avec les BASIN DU CHANAY, dont l'article suivra en son ordre.

(2) Selon un arbre généalogique, avec blasons peints, existant au château de Montgex, les armoiries de Bacin, alliance d'Oncieu, seraient *d'azur à la bande d'argent chargée d'une autre bande de gueules surchargée de 3 étoiles du champ.* — J'estime qu'on a fait confusion avec BASIN DU CHANAY, auxquels Besson, Laiolo et le *Blason de Savoie*, attribuent ce blason, avec quelques variantes, quoique ce ne soit pas le véritable. — Voyez BASIN DU CHANAY.

BAGARD (DE) ou DE BAGARS

EN LATIN : *DE BAGARNIS.*

P. d'or à l'olivier arraché de sinople traversé d'un sautoir alaisé de sable, accompagné de 2 étoiles de gueules en chef (Chérin).

Selon Chorier et Guy Allard : *d'argent au laurier arraché de sinople*, etc., *cotoyé* (sic) *de 2 étoiles de gueules en chef.*

Ancienne famille, originaire de Thoras, au diocèse de Nimes, venue s'établir en Dauphiné, sur les confins de la Savoie, vers la fin du XVIIe siècle, et passée en Savoie — où elle continue encore — une cinquantaine d'années après. Malgré ces changements de pays, je peux faire remonter la généalogie de cette maison jusqu'à Raymond de Bagard qui testa le 2 avril 1440 (mentionné également par Chorier), en m'appuyant sur les preuves de noblesse faites en 1669 par-devant Messre Dugué, intendant de la généralité du Dauphiné, et en 1786 au cabinet des ordres du Roi de France, scellées et signées Chérin. En outre, à la suite d'arrêt rendu par le procureur patrimonial le 19 février 1715, la Chambre des Comptes de Savoie reconnut les Bagard anciens nobles de race, et décida qu'ils jouiraient en Savoie de tous les priviléges dont jouissaient les anciens nobles du pays. Ces trois pièces *authentiques* m'ont été communiquées par le chef actuel de la famille : la dernière est citée aux preuves de 1723. (Biblioth. du Roi, à Turin.)

(Suit la généalogie).

?

I. Raymond de Bagard ou de Bagars
de Thoras, au diocèse de Nîmes, capitaine de gens d'armes sous Charles VII, roi de France; ép. Dlle Claudine d'Aubusson. Il testa le 2 avril 1440. — Chorier mentionne aussi ce Raymond et son testament.

II. Jean de Bagard,
ép., contr. dotal du 4 juin 1454, Hermesen de Fabresse.

III. Pierre de Bagard,
ép., contr. dot. du 16 mai 1484, Marguerite de Cabrières.

IV. Pierre de Bagard,
ép., contrat dot. du 13 juin 1531, Jacquette de Bimart.

V. Antoine de Bagard,
ép., contr. dot. du 14 mars 1572, Antoinette de Cerdaise.

VI. Isaïe de Bagard,
ép., contr dot. du 4 avril 1602, Louise, fille de Ne Hercule d'Isuard d'Entremonts, du lieu des Marches, en Savoie. Isaïe était ingénieur et capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes au fort Barraux. C'est lui qui, le premier de sa famille, s'établit à la Buissière, près Voreppe, en Dauphiné. — L'alliance au degré I, les noms et les alliances aux degrés II, III, IV et V, ne sont pas diplomatiquement prouvés : je les extrais d'une vieille généalogie manuscrite, que je publie pourtant, attendu qu'il est constant que les Bagard étaient nobles bien avant leur venue en Dauphiné, et qu'il est également positif que Ne Abel, ci-dessous, descend de Raymond ci-dessus, son quinti-aïeul, comme le prouvent les preuves faites en 1669, par-devant l'Intendant général du Dauphiné.

VII. Abel de Bagard.
Les preuves faites par Pierre-Joseph de Bagard ci-dessous, en décembre 1786, par-devant Chérin, remontent à cet Abel. Il testa le 2 novembre 1664, mourut avant le 16 septembre 1669, laissant de Marie de Vulson, sa femme,

Pierre, sieur de Saint-George (Chor.). On ne sait pas qu'il ait eu postérité. Fut, avec ses frères, maintenu en 1669 en sa noblesse d'extraction.

François. On ne sait pas qu'il ait eu postérité. Fut, en 1669, maintenu en sa noblesse d'extraction.

VIII. Alexandre de Bagard,
Il avait environ dix-neuf ans, le 16 septembre 1669, lorsque ses frères et lui présentèrent les titres justificatifs de leur noblesse et prouvèrent leur filiation depuis Raymond de Bagard, leur quarti-aïeul, par-devant l'intendant général du Dauphiné, qui les maintint dans leur noblesse d'extraction. Il obtint, le 24 octob. 1683, une commission de capitaine au Régiment-Royal Infrie, ensuite en celui de Normandie. Il épousa Marie-Anne, fille de Balthazard d'Agoult, commandant un bataillon au Régt de Picardie, inspecteur de la frontière du Palatinat, par contrat dotal du 17 février 1680.

Marc. On ne sait pas qu'il ait eu postérité. Fut, en 1669, maintenu dans sa noblesse d'extraction.

IX. Balthazard de Bagard, seigr de Louvières et de l'Alée, en Savoie.
Il produisit ses titres de noblesse à la Chambre des Comptes de Savoie, remontant jusqu'à l'an 1602 (contr. de mar. de son bisaïeul), à l'effet d'être maintenu en sa qualité de noble d'ancienne extraction et pour jouir des priviléges attachés à cette qualité (*), ce qui lui fut accordé. Il mourut avant le 22 juillet 1761. Il avait ép., par contr. du 17 février 1712, Isabelle de Disimieu, fille et héritière de Ne Henri, seigr de Saint-Beron et de Clémence de l'Alée des Molettes.

François, né aux Molettes, garde du corps de S. M., ép., le 11 avril 1757, Françoise, fille de François Girard, de la parsse de Lémenc (R. P. de Lém.).

X. Bernard de Bagard, seigr de Louvières, officier au service du Roi de Sardaigne, testa le 7 mars 1771. Il avait ép., par contr. du 22 juillet 1761, Marie, fille de Pierre de Moudon, de Voreppe, conser du Roi de France, référendre à la chancellerie du Parlement de Dauphiné.

Françoise, 2e femme de Ne Jean-François Joly de Champvieux. 1754 - 1758.

Joseph - Louis, légataire de son père en 1771. Je pense que c'est l'abbé Louis de Bagard de Louvière qui fut d'abord chanoine de la Collégiale de St-Jeoire en Savoie, puis aumônier de Monseigr de Clermont-Tonnerre évêque de Châlons-sur-Marne, et chanoine de la cathédrale de cette ville. Après la Révolution, il fut curé de Goncelin et de Quinsonnas. Il mourut à 75 ans, dans cette dernière paroisse (***).

Philippe, légataire de son père en 1771.

XI. Pierre-Joseph de Bagard, né le 17 octob. et bapt. le 1er nov. 1762, aux Molettes, en Savoie, hérit. univ. de son père. Il fit ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du Roi de France, remontant à Ne Abel, son trisaïeul (**). Il ép., vers 1789, Marie-Victoire Duport, fille du marquis Duport de Pontcharra.

Marie, légataire de son père en 1771. Elle entra en 1775 au monastère royal et chapitre noble de Montfleury (Ordre de St-Dominique); était âgée de 23 ans en 1790, morte à Grenoble au commencement de ce siècle (***).

Suzanne, née aux Molettes le 28 avril 1799.

Victor, né le 25 oct. 1795, aux Molettes, entré au service (était à celui de France) en 1814, capitaine provincial dans la brigade de Savoie en 1838; retraité major le 16 août 1843

XII. Joseph de Bagard, né le 22 février 1804, à Grenoble, entré au service en 1820, officier à la brigade de Savoie en 1827, capine dans celle de Pignerol en 1837, rentré dans celle de Savoie en 1838, retraité avec le grade de major en 1852 (Matric. de la brig. de Savoie, Mst de ma bibl.); a ép. Mlle Delphine de Manuel de Locatel.

Jean - Gabriel, né aux Molettes le 8 janv. 1801, prêtre, vicaire à la cathédrale, le 25 juin 1825, curé de Vimines le 25 janv. 1832.

Azélie, née en 1850, morte le 2 mars 1866.

XIII. Frédéric de Bagard, né en 1847, étudiant.

Mathilde, née en 1852.

Août 1866.

(*) Quand Balthazard s'établit aux Molettes avec sa femme, Isabelle de Disimieu, les communiers des Molettes l'attaquèrent comme étranger et usurpant la qualité de noble: par arrêt rendu par le procureur patrimonial le 19 février 1715, à la Chambre des Comptes de Savoie, ledit Balthazard fut reconnu ancien noble de race, et la Chambre décréta que tant lui que ses descendants jouiraient en Savoie des mêmes priviléges dont jouissaient les anciens nobles du pays. — Il obtint encore, le 20 avril 1742, un certificat de Louis-Auguste d'Albert, duc de Chaulnes, portant attestation d'ancienne noblesse, venue d'une des anciennes maisons du Languedoc,
(Pièces *authentiques* communiquées par M. de Bagard.)

(**) Extrait authentique signé Chérin, communiqué par M. de B, ainsi qu'un autre certificat de noblesse du 13 avril 1790, signé Chérin, en faveur du même Pierre-Joseph.

(***) Je dois ces notes à l'obligeance de M. le chanoine de Saint-Sulpice.

BAILLANS (DE) ou DE BALLIANS

SEIGNEURS DE VERBOS, MOISY, VIGNÈRES, COSEIGNEURS DE SEMINE.

P. d'argent à 3 fasces de sable; parti du second à 3 fasces du premier, de l'un en l'autre.

Selon Besson : *fascé d'argent et de sable de 6 pièces, parti contre-fascé de l'un en l'autre.*

Selon Laiolo : *d'argent à 3 fasces de sable.*

Selon Guichenon : *de sable à 3 fasces d'argent.*

Selon les Preuves de Malte, pour Louis Hyacinthe d'Allinges (H. 191, Arch. du département du Rhône) : *d'argent à 2 fasces de sable, parti du second à 2 fasces du premier de l'un en l'autre.*

N. B. — J'ai cru devoir adopter dans cette multiplicité de versions évidemment dues à l'ignorance des graveurs, celle qui me paraît concilier davantage ces opinions.

La famille de Baillans de Verbos, qu'il ne faut pas confondre avec la famille de Verbos (*voyez* ce nom), quoique comme cette dernière, elle fut possessionnée en Semine, est complétement éteinte. On trouve une partie de sa généalogie dans les manuscrits dits de Guichenon : les Baillans figurent aux Preuves de Malte, notamment à celles de Joseph de Varax (H. 185, Arch. du département du Rhône), dans lesquelles ils sont déclarés gentilshommes nobles de toute ancienneté sans contradiction.

(Suit la généalogie.)

?

Henri de Baillans.
« *Henricus de Baillandis, armorum* » *capitaneus.* » Est parmi les signataires de patentes ducales datées du 3 septemb. 1484 (Arch. Morand).

?

I. Jacques de Baillans,
écuyer, seigneur de Verbos, est le plus ancien que l'on ait trouvé, faisant souche, de cette famille évidemment plus ancienne. Le 9 août 1457, le duc de Savoie approuva des acquisitions faites par ledit Jacques (Arch. de Cour). En novembre 1471 *(Sommaire des fiefs)*, il convint qu'il reconnaîtrait en faveur du chapitre de Saint-Pierre de Genève les biens qu'il tenait à Vars et à Desingy, en fief perpétuel.

II. Louis de Baillans, seigr de Verbos.
Il ép., contr. dot. du 14 mars 1495, Georgette, fille de Guillaume de Luyrieu, seigr de Montveran, et de Claudine, fille de Jean de Chignin, chevr. De ce mariage sortit Nicolas ci-dessous (Guichen., *Hist. de Br. et Bug.*, cont. de la troisième partie, pag. 148).

Pierre de Baillans,
ép., cont. dot. de l'an 1512, Dlle Louise, fille de Ne Amé de Sionnas (Pr. de Malte pour Jean de Gruel, H. 190, arch. du départ. du Rhône).

Rd Messre Aynard,
témoin avec Nicolas de Baillans, son frère, à une transaction du 14 août 1546 (Arch. Savoiroux).

III. Nicolas de Baillans, seigr de Verbos.
Il ép. Catherine de Montchenu. Ils passent une transaction le 6 mars 1535 (Arch. Morand) avec Ne et Pt Marin de Montchenu; acte passé dans la maison-forte de Verbos.

Philiberte
ép. Antoine de Bellegarde, seigr de Montagny (Pr. Mtes de Besson, arch. Costa). Lui, vivait en 1523 et était mort av. 1550.

IV. François de Baillans, seigr de Verbos,
ép., le 15 mars 1557 (Manits de Guich., Généal. Granier), Charlotte, sœur de monseigr Claude de Granier, évêque de Genève, et fille de Bernardin de Granier, seigr du Noyer et du Châtelard. Est aussi mentionné aux preuves manuscrites de Besson (Arch. Costa).

Donade Pernette
ép., le 23 fév. 1583, Gabriel de Vignod, seigr de Planaz, fils d'autre Gabriel (Besson, Mst). Ils vivaient en 1638 (Arch. du Sén. de Sav.).

V. Jacques de Baillans, seigr de Verbos,
Moisy, Vignères, coseigr de Mons et Semine, gentilhe de la Chambre de Mme Royale en 1641 et son maître d'hôtel en 1657. (*Pr. de M.* p. Joseph de Varax, H. 185), épousa Dlle Marie Migard, fille du seigr collatéral de Genévois.

N. N.,
femme du seigr Veillet d'Hauteville.

François,
est peut-être le même que Guillaume. Il fut baptisé le même jour que son frère Claude, le 5 nov. 1607 (R. P. d'Annecy-le-Vieux).

VI. Guillaume de Baillans, seigr de Verbos et desdits lieux (*),
maître d'hôtel de Mme Royale, mort avant 1693 (Pr. de Malte, *passim*) ép., par contr. dot. du 18 août 1641, Françoise-Ignace, fille de Jean de Mouxy, seigr de Loche, et d'Emmanuelle de Vidomne de Novery (Pr. de Malte, *passim*). En juin 1666, il était âgé de soixante ans environ, et fut témoin déposant pour les Pr. de Malte de Ne Louis de Livron, postulant (Pr. de M., H. 179, *passim*).

Claude,
fils de Jacques de *Mailland (sic)*, seigr de Verbos, bapt. avec son frère François le 5 novemb. 1607 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux).

Christine,
était, selon Laiolo, déjà veuve de Ne N., lorsqu'elle ép., par cont. de mar. du 6 fév. 1665, Gaspard de Varax, seigr de Châtel (Pr. de Malte, *passim*, H. 185). Elle apporta dans la famille de Varax la terre, seigneurie et biens de Verbos.

VII. Maurice-Amédée de Baillans, seigr desdits lieux,
coseigr de Mons et Semine, cornette dans la cavalerie de Savoie, assiste au contrat de mariage de sa sœur Madeleine. Il est probable qu'il est mort sans postérité : du moins la seigneurie de Verbos est sortie, à cette époque, de la famille de Baillans, pour entrer, par le mariage de Christine, dans celle de Varax.

Madeleine
ép., cont. dot. du 20 août 1693, Ne Jacques-François, fils de feu Ne Gaspard Echaquet de Mortery. (J'ai vu et analysé cet acte, dont j'ai oublié de marquer la provenance). Françoise-Ignace, sa mère, et Maurice-Amédée, son frère, l'assistent dans ce contrat.

(*) La généalogie des manuscrits dits de Guich. marque outre ce Guillaume, un François (frère de Guillaume), qui aurait épousé Françoise de Mouxy, fille de Jean et de..... Vidomne de Novery. Je crois que cette alliance fait double emploi avec celle de Guillaume. Peut-être même les deux noms de baptême représentent un seul personnage, Guillaume-François, appelé une fois François et une autre Guillaume. On trouve malheureusement beaucoup trop d'exemples de ce genre. Remarquez l'âge de Guillaume en 1666.

BALLAND
OU BALAND OU BALAN
SEIGNEURS DES MOLETTES ET DE VILLAROUX.

P. d'azur au dextrochère d'argent, vêtu de gueules, mouvant de l'angle senextre du chef, tenant une balance d'or. — (BESSON.)

Selon les Preuves de Malte (ALLINGES, citées) : de même, sauf que le dextrochère est mouvant du flanc senextre de l'écu.

Selon les Preuves de Malte (BLONAY, H. 197) : d'azur au senestrochère d'argent, vêtu de sable, etc.

Selon LAIOLO : d'azur au balancier d'or accosté de 2 étoiles de même, surmonté en chef d'une autre étoile de même, rayonnante de gueules, au croissant d'argent en pointe.

Selon Guichenon *(Indice Armorial)* : d'azur au balancier d'or à une étoile rayonnante de même en chef, accostée de deux étoiles aussi d'or, au croissant d'argent en pointe.

Armoiries concédées à un Claude Balland en 1584 : d'azur aux balances de justice de.....; en chef 2 étoiles d'or et au milieu une étoile rayonnée. *Devise :* AULTRE QUE LA RAISON. — *Cimier :* une étoile rayonnée d'or.

SELON Grillet, t. II, p. 110, la famille Balland, éteinte maintenant, est connue depuis Ne Pierre Balland qui existait environ l'an 1500 et fut père de Guillaume, nommé sénateur au Sénat de Savoie, le 10 juin 1564. — L'existence de ce Ne Pierre m'est inconnue. Les Preuves de Malte (ALLINGES citées) commencent par Guillaume, sénat. au souv. Sén. de Sav., père de Jean-Claude. La liste des sénateurs donnée par M. Burnier, dans son *Hist. du Sénat de Savoie*, ne mentionne pas la nomination de ce Guillaume, citée par Grillet. Il est certain toutefois qu'un Guillaume Balland était sénateur avant l'an 1573. Il figure en cette qualité avec Ne Charles Veillet, son collègue au Sénat, dans une enquête du 21 juin 1573 (Arch. de Thuiset). On ne peut donc confondre ce Guillaume avec celui qui a été nommé sénateur le 19 janvier 1581. — On trouve, aux archives de la Chambre des Comptes, Reg. 16, Pes de Sav., fo 257, l'anoblissement de Claude Balland, de Pont-de-Vaux, en Bresse, le 9 janvier 1584. Quoique les armoiries concédées (*Voyez* les descriptions) soient aussi à peu près semblables, cela ne paraît pas se rapporter aux Balland de Savoie. La filiation que je publie est certaine, établie notamment par Louis-Hyacinthe d'Allinges, dans les Preuves, déjà citées, pour la chevalerie de Malte.

LOUISE-CHRISTINE
ép., cont. dot. du 4 mars 1658, Ne Nicolas Des Champs ; morte le 2 octob. 1712 (2). Leur fille Françoise épousa Joseph-Marie d'Allinges, Mis de Coudrée, etc., etc., dont le fils, Louis-Hyacinthe, fit ses preuves de noblesse pour la chevalerie de Malte, remontant, pour le côté maternel, jusqu'à Guillaume, premier inscrit (H. 191, Arch. du départ. du Rhône).

V. RENÉ ou RENÉ-PHILIBERT,
conser de S. A. R., Me audr aux Comptes le 20 déc. 1658 (Capré, fo 294), avocat patrimonial, ép., le 14 fév. 1665 (2), Dlle Marguerite, fille de Ne George Gantelet, cont. dot. du 25 août, même année, (Arch. du Sén. de Sav.). Le 8 mars 1642 *(Ibid.*, Reg. du baill. de Sav.), René de Chabod, seigr de Villeneuve, d'Aiguebellette, etc., son parrain et beau-père du grand-père de René Balland, adopta ce dernier pour fils. — Cette adoption ne paraît pas avoir eu grand effet (voir CHABOD). Il n'eut qu'une très faible partie des biens de son parrain et père adoptif.

LOUIS,
bapt. le 1er avril 1645 (2), légataire de son père. Lui ou autre Louis Balland, chanoine de la Sainte-Chapelle, fut parrain en 1666 (2).

JEANNE-AIMÉE.

FRANÇOISE
ép. le 30 avril 1689 Ne Gabriel Cize, seigr du Bonnet (2).

ANNE,
bapt. le 31 mars 1666 (2).

CLAUDINE-LOUISE,
bapt. le 24 mai 1669 (2).

PHILIBERTE,
bapt. le 26 déc. 1672 (2).

GABRIELLE,
bapt. le 22 oct. 1674 (2), probab. celle qui a épousé Ne Pierre Anselme le 30 janv. 1700 (Reg. Par. de Lémenc).

FRANÇOISE-PAULINE,
bapt. le 24 avr. 1676 (2).

MELCHIOTTE,
bapt. le 21 fév. 1678 (2), ép., le 11 août 1705 (Reg. Par. de Lémenc), Ne Pierre-Daniel Gros, seigr de la Tournette.

JEAN-LOUIS,
bapt. le 17 déc. 1679 (2).

FRANÇOIS,
bapt. le 7 janv. 1681 (2).

VICTOR,
bapt. le 3 août 1682 (2).

N. B. — Un de ces JOSEPH, héritier universel de son frère, baron des Molettes, seigneur de Villaroux, capitaine au régiment de Savoie, infanterie, ép., le 1er fév. 1769 (2), Dlle Gabrielle-Jeanne-Baptiste Vibert de Massingy. — Le 11 mai 1774, il consigne tenir de S. M. le château en masure, seigneurie, jurid. et biens des Molettes, à lui parvenus en entier par le testament de son frère Hyacinthe-François-Joseph (*Somm. des fiefs*). Porté au Tableau des Vassaux du Duché de Savoie de l'an 1787 pour la seigneurie des Molettes.

JOSEPH,
bapt. le 24 nov. 1728 (2).

VIII. MARIE-JOSEPHTE,
bapt. le 12 août 1773 (2), morte le 5 août 1828. — En elle s'éteignit la famille Balland : sa fortune passa aux dames Vibert de la Pierre, ses cousines germaines.

N. N.,
morte jeune pendant la Révolution.

?

Jérome Balland, jurisconsulte, fut l'un des agents d'Amédée VIII, pour la trève conclue à Avignon entre ce prince et Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, au sujet du comté de Nice. 1389, 24 septembre (Guich., t. I, p. 437). On ne peut préciser s'il appartient à cette famille.

?

I. Ne Guillaume Balland, sénat. au Souv. Sén. de Sav. Dans les Preuv. de Malte il est dit père de Jean-Claude ci-dessous. C'est probablement celui dont parle Grillet (*Voy.* p. 90).

II. Ne Jean-Claude Balland, doctr en droit, avocat au Sén. de Sav., ép. Dlle Claudine-Melchionne du Four, fille de Ne Guillaume, seigr de Mérande. — Elle se remaria avec Ne et Pt René de Chabod, seigr d'Aiguebellette.

?

Louise, femme de Ne Jacques Ruffin.

III. Ne Guillaume Balland, sénat. au Souv. Sén. de Sav. le 19 janv. 1581 (Burnier, *Hist. du Sén. de Sav.*), ép., cont. de mar. du 15 déc. 1606, Dlle Françoise, fille de Ne Louis d'Arestel (1).

(1) Tout ce qui n'a pas de marque de provenance est démontré par les Preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges, déjà citées.

(2) Reg. par. de St-Léger.

Marguerite, bapt. le 22 mai 1613 (2).

IV. Ne Jean-Louis Balland, cons. de S. A. R., et sénat. au Sén. de Sav. (en 1632, selon Grillet), nommé le 15 mars 1640 (Brunier, *passim*), bapt. le 3 janv. 1612 (2), ép. Dlle Philiberte, fille de Ne Louis de Coysia, seigr de Jarsagne, par cont. dot. du 25 sept. 1632. Il testa le 19 oct. 1651 (Arch. du Sén. de Sav.) en faveur de sa femme, et après elle, de ses deux fils René et Gaspard.

Melchiotte, à Ne Louis Vectier, chevr au Sén. de Sav., le 10 juin 1634.

Marie-Amédée, baptisée le 16 fév. 1650 (2).

Béatrix.

V. Ne Gaspard, seigr des Molettes, bapt. le 25 mai 1643 (2). Consr de S. A. R., juge mage de Chablais, puis sén. au Sén. de Sav. le 15 fév. 1678, ép., le 4 fév. 1679, Anne-Marie Salomon, dame des Molettes, veuve de Jean-Antoine de Bertrand. Elle apporta dans la famille de son mari la seigneurie des Molettes qu'ils reconnaissent ensemble le 6 janv. 1700 *(Somm. des fiefs)*. Voir Pavy et Salomon. Elle teste, étant veuve, le 23 mai 1719; testament ouvert le 21 déc. 1727 (Arch. du Sén. de Sav.).

Anne, bapt. le 10 mai 1637 (2).

Melchiotte, bapt. le 15 juin 1654 (2).

Jeanne-Françoise.

Madeleine-Antoinette, bapt. le 15 oct. 1683 (2), légataire de sa mère 1719.

Jeanne-Marie, bapt. le 15 juill. 1685 (2).

Charles et Christine, jumeaux, baptisés le 14 décemb. 1689 (2).

VI. Ne Jérome, seigr des Molettes et de Villaroux, bapt. le 7 janv. 1693 (2), héritier universel de sa mère, ép., cont. dot. du 4 avril 1719, Dlle Claudine, fille de Ne Nicolas Brun, Me audr à la Chamb. des Comptes. Il mourut av. 1734. Le 4 août 1734, étant déjà veuve, elle consigna *(Somm. des fiefs)* comme créancière et possesseresse des biens de son feu mari, le château des Molettes en masure, avec jurid. omnim., etc., et biens en dépendant. Elle teste le 20 avril 1756 *(Ibid.)*, instituant pour les droits qu'elle avait sur la seigneurie des Molettes, ses fils François-Hyacinthe et Joseph.

Thérèse, bapt. le 12 déc. 1695 (2).

Catherine, bapt. le 30 avril 1700 (2).

Philiberte, légataire de sa mère, ép. le

Claude-Joseph, bapt. le 27 déc. 1724 (2).

Louis-Joseph, bapt. le 21 oct. 1723 (2).

VII. Ne François-Hyacinthe-Joseph, baron des Molettes, bapt. le 16 mars 1721 (2). Il teste le 13 août 1767 en faveur de son frère Joseph *(Somm. des fiefs)*. Il est quelquefois qualifié de baron des Molettes. Il n'est pas question de ce titre dans la reconnaissance de 1774. Le titre d'érection en baronnie de ce fief n'existe pas aux archives de Turin. Dans le Tableau des Vassaux du Duché de Savoie de l'an 1787, les Molettes ne sont portées que comme seigneurie. Pourtant, dans la reconnaissance ci-dessus de l'an 1734, il est dit que le château des Molettes a été érigé en baronnie.

Anne-Marie, bapt. le 16 mars 1720 (2), ép., le 17 nov. 1746 (2), Messre Jacques Salteur, présid. au Sén. de Sav., lequel prit le nom de Salteur-Balland.

BALLEYSON (DE) [1]

SEIGNEURS DE BALLEYSON, BEAUREGARD, LOISIN, BOISY, CHAVANNEX, SAXEL, AVANCHY, VIDOMNAT DES BORNES, ETC.; BARONS D'HERMANCE ET DE BALLEYSON.

P. d'hermines à la bande ou cotice de gueules (UBIQUE).

Selon BESSON, un Balleyson qui prit part au tournoi de Genève en 1498, portait la bande d'or chargée d'une rose de gueules.

LA race de Balleyson (qu'on tient être un rameau du grand arbre de la race » ducale de Bretaigne) a pris son nom parmy les Allobroges, d'un chateau de » haute marque au duché de Chablais et lequel porte le titre de baronnie en une » paroisse du même nom. » (*Pourpr. Historique*, p. 180.) L'origine énoncée ci-dessus est fabuleuse et n'a été motivée, je crois, que par le champ d'hermines des armes des sires de Balleyson. Ils n'en sont pas moins de la plus ancienne noblesse de chevalerie du Chablais; les preuves en seront données dans la généalogie : qu'il me suffise ici de rappeler qu'en 1138, Pierre de Balleyson et ses frères, furent du nombre des seigneurs qui donnèrent le territoire sur lequel fut édifiée la Chartreuse de Vallon (2). Cette famille s'est éteinte vers la fin de la première partie du XVIe siècle.

---

(1) Ce nom s'écrivait aussi Baleyson, Balleison, Ballaison, Balayson, etc.

(2) Ce Pierre de Balleyson, avec Girold de Langin et Pierre de Cervens, sont les véritables fondateurs de la Chartreuse de Vallon, quoi que l'on puisse dire ou prétendre en faveur d'Aymon, sire de Faucigny. Voyez, à ce sujet, les citations faites dans mon mémoire à l'Acad de Savoie. (*Mém. de l'Ac. de Sav.*, tom. v, pag. 17 et suiv., IIe série.) Voyez, tom. II de la même série, la notice sur la *Chartreuse de Vallon*, par MÉNABRÉA.

Albanis-Beaumont (*Descript. des Alpes grecques et cottiennes*, t. IV, p. 242, impr. 1806), a encore vu, non loin du château de Boisy et sur la colline qui domine Douvaine, une vieille tour qu'il croyait de la plus haute antiquité, à en juger par sa construction et par le ciment qui liait les moellons. Cette tour, ainsi que la colline, se nomment Balleyson, à cause, dit-il, du nom propre d'une famille dérivé du celte « Bal-ey-son » ou l'ancien fils de Mars (1).

L'histoire du fief de Balleyson, à travers le dédale de la transmission des biens sous la féodalité, est des plus compliquées. Le *Sommaire des fiefs* est parfaitement insuffisant à l'expliquer : on prendrait même une très fausse idée du sujet qui nous occupe, si, par exemple on confondait comme le fait le *Sommaire*, le bourg vieux de Balleyson, avec le bourg neuf de Balleyson. Voici aussi brièvement que possible (2), ce que j'ai pu réunir de notions sur cette seigneurie :

La famille de Balleyson, déjà riche et puissante en 1138, possédait évidemment des biens sur la colline de Balleyson, à laquelle elle avait pris ou imposé son nom. Mais les documents jusqu'en 1393 manquent pour établir en quoi consistait sa propriété.

Il est certain que dès le XIIIe siècle, il existait à Balleyson un « castrum » sur lequel les comtes de Savoie et de Genève avaient des prétentions. Le 10 juin 1250, Pierre de Savoie et Guillaume de Genève s'en remirent, pour la décision de ce différend, à Philippe, élu de Lyon : ce dernier, par sa sentence du 28 juin suivant, l'adjugea à Pierre de Savoie (Wurstemberger, *Peter graf von Savoyen :* Urkunden, nos 249 et 251). La maison de Savoie le posséda pendant quelque temps ; ainsi, en 1285 (Spon., *Preuves*, fo 57), Amédée, comte de Savoie, ordonne à ses châtelains de Balleyson, d'Allinges et de Thonon de défendre la ville de Genève. Dans un traité de paix de l'an 1287, entre les comtes de Genève et de Savoie, il fut dit que « si reperiatur castrum de Gebenna et de Balaysone non esse de feudo » ecclesiæ Gebenne ea accipiat idem comes gebennensis et recognoscat in feudum a dicto domino » comite Sabaudiæ in augmentum feudi, etc.. » (Valbonnais, *Preuves*, p. 41, t. II). La maison de Genève le posséda ensuite; ainsi, en 1305 (Spon., *Pr.*, fo 83), Amédée, comte de Genève, prêta hommage à l'évêque de Genève, notamment pour son « castrum de Balleysone » ; en 1306, dans son testament, il confirma la donation dotale qu'il avait faite à Agnès de Châlons, sa femme, dudit château (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, t. XIV, p. 327), que Guillaume, comte de Genevois, reconnut, en 1313, tenir avec son mandement de l'évêché de Genève (Spon., *Pr.*, p. 90). En 1374, Pierre, comte de Genevois, assigna pour douaire à Marguerite de Joinville, sa femme, entre autres châteaux, celui de Balleyson (Levrier, *Chronol. hist. des comtes de Genève*, t. I, p. 242), lequel, au commencement du XVe siècle, revint avec tout le comté de Genevois, à la maison de Savoie.

Outre ce château, il y avait à Balleyson celui appartenant à la famille de ce nom. On trouve, dès l'an 1423, mentionnée leur appartenant, une maison-forte avec tour, située au bourg vieux de Balleyson, dans tout le mandement duquel elle possédait la juridiction h. m. et b. depuis 1393 (3). A cette époque à peu près, on démembra de la seigneurie de Balleyson (bourg vieux), celle du Bourg neuf de Balleyson, seigneurie distincte, relevant du comte de Savoie, inféodée aux Foras, qui vinrent s'y établir en quittant le Genevois au XIVe siècle (4).

Il y avait encore un autre fief, celui du vidomnat de Balleyson, avec droits, rentes et châtellenie, possédé peut-être originairement par les sires de Balleyson, mais, dès 1375, passé aux sires de Langin. Le 6 novembre 1375, Pierre de Genève reconnut que le tiers des condamnations du mandement de Balleyson, appartenait à Pierre de Langin, comme vidomne de Balleyson (*Som. des fiefs*). Le 7 mars 1382, le pape Clément VII (Robert de Genève) fit pareille déclaration pour Rodolphe de Langin (*Ibid.*). Le 19 avril 1423, Oddo de Langin reconnut tenir d'Amédée, duc de Savoie, le vidomnat qu'il tenait dans la ville, châtellenie et mandement de Balleyson, en fief noble et paternel, avec tous les droits et pouvoirs inhérents à l'exercice de ladite charge (*Ibid.*). Le même Oddo de Langin, quoique le *Sommaire des fiefs* dise à peu près le contraire, remit en 1428 et 1429 à Amédée VIII tous les droits qu'il avait aux mandements de Balleyson, Allinges et Thonon, contre les rentes et droits de

(Voir la suite, folio 96.)

---

(1) Dans le tome IIe, pag. 107, ce même auteur, fécond étymologiste, avait dit que le nom du château très ancien de Balleyson était évidemment dérivé du celte « Berg-Alaison », ou château fort des frontières. J'ai encore vu, en ce lieu, de vieux pans de mur, sur l'emplacement desquels on vient d'achever la construction d'un beau château.

(2) Je condenserai dans les Tables, qui résumeront, aux points de vue les plus importants, tout mon *Nobiliaire*, le *Sommaire des fiefs* notablement augmenté. Mais ce qui concerne Balleyson, comme quelques autres fiefs possédés par plusieurs familles, exige un développement que ne comporterait pas la table des fiefs et que je suis forcé de traiter à leur article.

(3) Ce qui concerne cette seigneurie sera énoncé dans la généalogie qui suit.

(4) Pour cette seigneurie, voyez Foras.

Petrus de Balleysone. — *Cono, Canonicus.* — *Giroldus.* — *Brocardus.* — *Vuillelmus.* — *Anselmus.* — N. N.

« *Sunt illi qui cum Giroldo de Langino fratribusque suis, et cum Petro de Cervenco, hereditario jure heremum Valonis simul possi-* »
» *debant, et eamdem heremum Deo et beate marie et ordini Cartusie cum omnibus appendenciis suis in perpetuum dederunt possi-* »
» *dendam. Tota possessio ad dominos de Langino et de Balleysone pertinebat.* » — 1138.

(Mém. de l'Académ. de Sav., t. II, 2e sér., p. 272).

Mentionné aussi en la donation au prieuré de Bellevaux, 1138.

Mentionné aussi en la donation au prieuré de Bellevaux.

AYMON, mentionné comme ci-contre, 1138.

GIROLD. La version donnée par Ménabréa, p. 300, ne mentionne pas ce Girold ; mais dans un extrait authentique de la même charte, aux arch. de l'anc. intend. de Thonon, j'ai lu, au lieu de *Nantellinus*, « *Brocardus et filius meus* « *Giroldus.* »

GIROLD, mentionné comme ci-dessus et ci-contre.

AMÉDÉE, mentionné comme ci-contre.

« *Humbertus nepos eorum.* » Mentionné en la donation ci-dessus et dans une autre de la même année en fav. du prieuré de Bellevaux (Mém. de l'Acad. de Sav., t. II, 2e sér., p. 272-300. Est peut-être le *donnus* Humbert de Balleyson qui fut témoin à un acte de 1180 (*Ibid.*, 1re sér., t. XI, p. 271).

?

GUILLAUME ou WILLELME DE BALLEYSON, présent en 1168 à la donation faite à la Chartreuse du Reposoir par Rodolphe de Faucigny. Est, selon Guichenon, père de Bérold.

JEAN, seigr de Balleyson. Selon une vieille généalogie communiquée par la famille Quisard, il assiste au cont. de mar. de sa nièce.

BÉROLD ou BERTHOD DE BALLEYSON vivant en 1240, eut, selon Guichenon, la fille ci-dessous. Mort av. 1263.

BERNARDE, mariée le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1263, avec Jean Quisard, damoiseau (Guichenon). Dans la généalogie citée plus haut comme renseignement, c'est Jules que s'appelait le marié, et Christophe son feu beau-père. — Jean, oncle de Bernarde, lui aurait assigné pour dot un ténement à Massongy.

?

RODOLPHE DE BALLEYSON, chevr. GUILLAUME, chevr. Ils font une vente en 1261 à Girold, doyen d'Allinges (Galiffe, *Notices généalogiques*, t. I, p. 567).

JEAN DE BALLEYSON eut deux femmes : la seconde s'appelait Catherine. Il teste le 19 fév. 1349 (Arch. Costa) ; se dit fils de Rodolphe.

?

PIERRE DE BALLEYSON.

MARIE, femme de Guillaume d'Allinges, au commencement du XIVe siècle (Pr. de Malte).

AGNÈS, religieuse à Bellerive.

MERMETTE, est peut-être la Mamerte qui, suivant le *Pourp. hist.*, a ép., vers 1322, Garnier de Sales. A coup sûr, elle n'est pas, comme il le prétend, fille de Guigues de Balleyson, seigr de Beauregard et de Guillelmette de Gingins, lesquels vivaient deux cents ans plus tard. Le *Pourpris* ajoute que cette Mamerte était propre sœur de Marie de Balleyson, femme du seigr de Coudrée ; c'est encore une erreur : Marie était fille d'un Pierre de Balleyson.

ROSE.

ALEXIE.

NICOLE.

MERMET, héritier universel de son père.

(1) (2) Guichenon ajoute qu'il épousa en deuxièmes noces Françoise de Mestral, demoiselle dauphinoise, qui se remaria avec Gabriel de Brunard ou Bravard : à cause de la méprise qu'il a faite sur le nom de François, on ne sait auquel des deux, François ou Jean, appartient cette alliance.

(3) C'est probablement le Pierre de Balleyson dont était veuve Catherine de Seyturier, lorsqu'elle reconnut le 16 janv. 1546 (Arch. Morand), avoir reçu de Claudine-Antoinette d'Avanchy, dame usufruitière de Balleyson, cinquante-quatre coupes de froment mesure de Balleyson, cinquante-cinq florins monnaie de Savoie et six setiers de vin blanc pour la pension annuelle due à ladite Catherine sur les biens de Balleyson.

(4) Guigues de Balleyson fut un des deux cents gentilshommes nommés pour faire observer le traité de Cleyrié de 1452.

VI. ANTOINE DE BALLEYSON, seigr de Beauregard, est toujours nommé avec Jean, son frère, dans les investitures, reconnaissances, etc., pour Beauregard, du 4 août 1419, 27 nov. 1422, 4 oct. 1437, et pour Balleyson le 4 août 1412 (*Somm. des fiefs*) ; mort av. 1448. Il épousa Guigonne, fille de Pierre de Beaufort.

PERNETTE. Selon le *Pourpris historique*, elle ép. Jacques d'Arlod, d'Hermance. C'est une erreur. Elle est à sa place, au degré VIII, parmi les enfants d'Antoine, troisième fils de Jean.

FRANÇOISE.

VII. GUIGUES ou GUY, seigr de Beauregard. Le 12 sept. 1443 (*Somm. des fiefs*), étant sous la curatelle de Pierre de Beaufort, ils reconnaissent pour le château, jurid. et droits seigneuriaux de Beauregard.

Dans une autre reconnaissance, ce n'est plus Françoise, mais François.

Il reconnaît seul pour Beauregard le 26 juill. 1466, dont il est investi le 6 avril 1473 (*Ibid.*). Il ép. Guillemette, fille de Louis (*alias* Jean) de Gingins. Il teste le 17 avril 1592 (Arch. Costa) en faveur de son fils François (4).

JEAN (4e fils), cohéritier universel de son père. Investi d'une partie de Beauregard le 24 juin 1447, reconnaît pour Balleyson avec Louise de Blonay, sa belle-sœur, le 30 juill. 1466 (*Somm. des fiefs*). — Selon Guichenon, est mort sans enfants. Il eut un fils nommé Pierre. Je crois que c'est le Jean de Balleyson, coseigr du vidomnat des Bornes, qui ép., cont. de mar. du 10 juin 1465 (Arch. Costa), Marie, fille de Hugues de Gilly, coseigr de Cornillon.

ÉTRANGIE, femme de Guillaume de Lornay. Etait veuve en 1457 (Arch. Costa).

VIII. FRANÇOIS, seigr de Beauregard, présent l'an 1489 à une transaction avec Guigues, son père (Arch. Morand). Il épousa Françoise, fille de Jean d'Allinges, seigr de Coudrée et de Guillermette de Beaufort, par cont. dot. du 2 déc. 1503. Il mourut sans enfants avant son cousin Claude, qui fut son héritier (1).

MARIE épousa André de Mionnax le 27 juill. 1494 (Arch. Costa). Selon Guichenon, elle était fille unique. Morts tous deux av. 1543.

PIERRE. Il reconnaît pour le vidomnat des Bornes, le 13 juill. 1497, avec ses cousins Louis et Pierre, fils de Michel, et Jean et Claude, fils d'Antoine. Il teste le 8 juill. 1505 (Arch. Costa) en faveur de ses quatre cousins germains sus mentionnés, leur substituant François de Balleyson, seigr de Beauregard (3).

JEAN, mentionné en 1480, 1497, 1505. Selon Guichenon, se nommait François. Il suit de là qu'il le confond avec François de Balleyson, seigr de Beauregard, son cousin, pour son mariage avec Françse d'Allinges (2). Il mourut av. 1524 ; son frère Claude lui succéda. C'est probablement ce Jean qui est père des trois enfants naturels ci-dessous.

XI. FRANÇOIS-BON DE BALLEYSON, présent avec son père, le 5 juin 1525, au cont. de mar. de Ne Jean Goyet avec Antonie de Foras, passé au château de Balleyson (Galiffe, t. II, p. 145, *Not. généal.*). Il mourut av. son père.

CLAUDE DE MIONNAX devint, à cause de sa mère et des cessions citées dans l'historique, seigneur de Beauregard. Il reconnut ce fief le 12 fév. 1543.

FRANÇse DE MIONNAX, dame de Beauregard, ép. Bernard d'Allinges.

Voir MIONNAX.

?

FRANÇOISE DE BALLEYSON, femme de Ne et Pl Alexdre du Frenoy, seigr de Chuit, lequel, dans son test. du 5 mars 1545, prévoit le cas où elle convolerait en troisièmes noces (Arch. Foras.).

N. N., fille. (Il n'est pas positif qu'elle ne soit pas bâtarde.) Ep. Ne Claude, donné de Balleyson, ci-contre, fils de feu Jean de Balleyson.

Ne CLAUDE. Ne JEAN. Ne MERMET. Fils donnés de feu Ne Jean de Balleyson. En 1542 et le 16 déc. 1541, ils reconnaissent avoir reçu de Dme Claudine-Antoinette d'Avanchy, dame usufruitière de Balleyson, la pension qui leur a été léguée par feu le magnif. seigr Claude de Balleyson. (Extrait de procédures exist. aux Arch. Morand.) — Ils ont dû avoir des enfants, Ne et Pl Louis de Foras, dans son testament de l'an 1573, fait des legs aux enfants de feu Ne Pierre de Balleyson et à Ne Jean-François de Balleyson. Tout me porte à croire qu'ils étaient bâtards, quoique cela ne soit pas dit dans ce testament (Arch. Foras).

N. B. — Ce qui n'a pas de marque de provenance est extrait des manuscrits de Guichenon.

?

Louis de Balleyson.

Ses enfants ratifient la donation au prieuré de Bellevaux en 1138.

?

Ponce de Balleyson, témoin 24 juin 1201 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, t. II, p. 84).

?

Turumbert de Balleyson, chevr, et sa femme Ambroisie, du consentement de Villelme, frère de Turumbert, donne à l'abbaye d'Aulps tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Habèresen 1236 (*Mém. de l'Acad. de Sav.*, t. XI, 1re sér.). L'acte est scellé par Gérold, doyen d'Allinges et official de Genève. *Voy.* ci-contre.

Willelme de Balleyson.

?

Gérold de Balleyson, chanoine et official de Genève, 1234 (Mém. de la Soc. d'Hist. de Gen.). En 1235 et 1236, on trouve un Gerold, official de Genève et doyen d'Allinges (Mém. de l'Acad. de Sav., Ire sér., t. XI). C'est probablement le même Gérold.

?

Guillaume de Balleyson.

?

Guichard ou Girard de Balleyson, Cautions aux trèves de Sciez en 1268, entre Philippe de Savoie et Guy Dauphin, sire de Faucigny. — (Guichenon, *Hist. de Sav.*, t. 1, p. 292).

?

I. Aymon de Balleyson
que Guichenon conjecture avoir pu être fils d'un Gerard ou d'un Guillaume, vivait en 1300. A dater de celui-ci, Guichenon assure que sa généalogie est certaine.

George, religieux au prieuré de Rumilly, de l'O. de St Benoit, vivait en 1328. Selon le *Pourp. histor.*, s'appelait Guigues.

II. Aymonet, seigr de Balleyson, chevr banneret en 1339 dans la compagnie des gens d'armes de Galois de la Baume, grand-maitre des arbalétriers de France. Alliance inconnue.

Mariette.

?

Bosonet de Balleyson, notaire impérial 1338 (Arch. Costa).

III. Jean, écuyer dans la même compagnie que son père, vécut jusqu'en 1370. Alliance inconnue : laissa trois fils.

?

Hugues de Balleyson. Sa femme, Antoinette, fille d'Adhémar *de Orcheriis*, teste le 4 nov. 1401 (Arch. Costa); elle fait un legs à Anselmette (peut-être sa fille), femme de Jacques *de Senevajo* (Excenevex?), damoiseau, et nomme son mari héritier universel.

Jean, chevr, présent au traité de Morges l'an 1424. Est probablement celui qui, par cont. dot. du 23 fév. 1412 (Arch. Costa), ép. Louise, fille d'Antoine de Chignin.

IV. Étienne, ép. Marguerite de Cervens, avec laquelle il vivait encore en 1418; il eut entre autres enfants Pierre, qui suit.

Pierre, écuyer, vivant en 1413, arbitre à une transaction entre François de Conzié, archev. de Narbonne, et George de Thoyre, prieur de Rumilly.

V. Pierre, écuyer, seigr de Balleyson, Beauregard, Saxel, Loisin, Massongy, etc., épousa, cont. dot. du 17 mars 1380 (Arch. Costa), Etrangie, fille de Pierre de Syons et de Pernette de Conzié. Il testa le 8 juin 1418 *(Ibid.)*. Par acte du 23 juin 1411 (titre de la cure de Balleyson) où il est dit fils d'Etienne, il fonda une chapelle dans l'église de Balleyson (Saint-Blaise). — Le 10 décembre 1393 *(Somm. des fiefs)*, le pape Clément VII, Robert de Genève, lui inféoda la jurid. haute, moy. et basse dans tout le mandement de Balleyson, dont il fut investi le 10 janv. 1396 et 22 avril 1407 *(Ibid.)*. Le 27 sept. 1402, il est inféodé de la jurid., village et rente de Saxel, dont il est investi le 22 avril 1407 *(Ibid.)*. Le 8 mars 1400, il est inféodé du château, châtellenie, mandement et jurid., omnim. de Beauregard, moyennant 1,200 écus d'or. Inféodation ratifiée le 8 fév. 1403. Investi de Beauregard le 22 avril 1407 *(Ibid.)*. Le 27 septembre 1402 *(Ibid.)* il fut inféodé du vidomnat des Bornes, avec l'hommage réuni à celui dû pour le château de Balleyson.

VI. Jean, seigr ou coseigr desdits lieux, seigr du Vidomnat des Bornes, reconnait avec Antoine, son frère, pour Balleyson, le 4 août 1419, et pour Beauregard, dates déjà données. Le 30 juin 1423, reconnait tenir en fief, n. p. et anc. sa maison-forte avec tour, située au bourg vieux de Balleyson, jurid., omnim. dans tout le mandement, dimes de Massongy, dont il est encore investi le pénult. février 1440. En 1432, il reconnait en augment. de fief le vidomnat des Bornes, au mandement de la Roche, s'étendant dans les confins d'Evire, Daudens, Sirier et autres lieux, avec les hommes, hommages, jurid. omnim. h. m. et b., droits et exercice de justice, etc., etc., etc. *(Somm. des fiefs)*. Il épousa Marguerite de Compey ou de Compois. — Il testa le 24 mai 1443 (Arch. Costa) nommant ses quatre fils cohéritiers universels.

Antoine (3e fils), cohéritier universel de son père, reçoit investiture d'une partie de Beauregard le 24 juin 1447 *(Somm. des fiefs)*, seigr de Chavanex, coseigr de Balleyson. Partagea avec ses trois frères l'hoirie paternelle l'an 1448. Sa femme fut *Percita de domo Sancti Germani in Burgundia* (Arch. Mor.). Alliance inconnue à Guichenon. Il testa le 20 octob. 1480 en faveur de ses deux fils; substitue les fils de Jean et Michel, ses frères; à ceux-ci, Guigues de Balleyson, seigr de Beauregard.

Claude, (2e fils), testa le 25 octobre 1451 (Arch. Costa) en faveur de ses frères. Le 24 juin 1447, il est, avec ses trois frères et Guigues et François, ses cousins, investi de la maison-forte et juridiction de Balleyson.

VII. Michel (fils aîné), seigr de Saxel, coseigr de Balleyson. Il épousa Louise, fille de François de Blonay, seigr dudit lieu. Il testa le 29 avril 1465 (Arch. Costa). Sa veuve, comme tutrice de ses enfants, reconnut le 30 juill. 1466 pour Balleyson, et le 5 août 1469 pour Saxel, et le 7 août 1472, pour le vidomnat des Bornes *(Somm. des fiefs)*.

Claudine, femme de Jean de Cervens, seigr dudit lieu. Elle était veuve le 7 déc. 1465 (Arch. St-Jorioz).

Pernette, ép. Jacques d'Arlod d'Hermance, mort av. 1526. D'où vinrent entre autres enfants, deux filles, mariées aux seigneurs de Sales et de Foras (Voy. d'Arlod).

VIII. Claude, baron d'Hermance, de St-Germain et d'Avanchy, seigneur des deux châteaux et de tout le mandement de Balleyson, du vidomnat des Bornes, Saxel, Loisin, Beauregard, etc., etc. Il réunit entre ses mains, par la mort successive de tous ses cousins, tous les biens de sa famille, qu'il augmenta de la baronnie d'Hermance et du château des princes de la maison de Savoie et dépendances à Balleyson, par acte du 21 mai 1529, ratifiée le 8 avril 1530. Il acquit, le 9 sept. 1508 (Arch. Morand), de Claude de Froloix, la terre, le lieu et la seigneurie de Saint-Germain « sancti germani de plano in curia baillivi dijonensis. » Il reconnut conjointement à ses frère et cousins, le 13 juill. 1497, pour le vidomnat des Bornes; seul pour le même fief, le 26 oct. 1524; prêta hommage pour Balleyson le 30 oct. 1516, etc., etc. Il fut ambassadeur de Philibert-le-Beau pour conclure son mariage avec Marguerite d'Autriche (7 sept. 1501), et de Charles-le-Bon pour son mariage avec Béatrix de Portugal (mars 1521). Il prit part aux tournois de Genève (1498) et de Carignan (1504). Il porta un des coins du drap aux pompes funèbres de Philippe de Savoie-Nemours, à Annecy, en 1533. Il épousa Claudine-Antoinette, dame d'Avanchy; il n'eut point d'enfants et mourut le dernier du nom de Balleyson; il testa le 2 mai 1532 (Arch. Costa) en faveur de François de Balleyson, seigr de Beauregard : lui substituant Charles de Cholex à charge de porter le nom et les armes de Balleyson (Voy. l'historique). Sa veuve, usufr. de Balleyson, vivait encore en 1541-1546, et eut elle-même à subir des procès pour Balleyson.

Françoise, ép. Ne Jean de la Naz, de Coppet au pays de Vaud.

VIII. Louis, Pierre, pupilles de leur mère, 1466-1469. Ils reconnurent le fief de Saxel le 12 fév. 1501; le 13 juillet 1497, avec un Pierre, fils de feu Ne Jean de Balleyson, leur cousin, et Jean et Claude, fils de feu Antoine, aussi leurs cousins, la coseigneurie du vidomnat des Bornes *(Somm. des fiefs)*. Ils moururent tous deux sans enfants avant leur cousin Claude, qui hérita de leurs biens.

PHILIBERTE DE LA NAZ, ép. 1° François de Menthon; 2° François, coseigr de Cholex, cont. dot. du 10 octob. 1510 (Arch. Costa); 3° Louis de Bonvillard.

CHARLES DE CHOLEX dit DE BALLEYSON, héritier testamentaire de Claude de Balleyson, son grand-oncle.

Voir Cholex.

justice possédés par ledit duc, au mandement de Langin. Ce vidomnat vint donc se réunir aux autres possessions particulières du prince à Balleyson.

La maison de Savoie tint encore pendant quelque temps, en ses mains, ce fief uni au château et seigneurie dont j'ai parlé plus haut. Le 11 février 1475, la duchesse Yolande, comme tutrice du prince Philibert, donna en échange à Gilberte de Polignac et à Antelme de Miolans, son mari, les châteaux, terres et mandements de Balleyson et d'Hermance avec juridiction h. m. et b., servis, rentes, et dépendances omnimodes, contre le château et mandement d'Oron, au pays de Vaud (*Som. des fiefs*). Le 20 février 1497 (*Ibid.*), Claude-Jacques de Miolans, comte de Montmayeur, fils des mariés ci-dessus, reçut nouvelle donation et investiture des biens qui viennent d'être mentionnés, sous la réserve de l'hommage-lige et des arrière-fiefs. Le 21 mai 1529 (*Ibid.*), Claudine de Miolans, dame de Miolans, Hermance et Balleyson, de l'autorité de Guillaume de Poitiers, son mari, vendit à Claude de Balleyson, les baronnies et mandements d'Hermance et de Balleyson, sans aucune réserve, pour le prix de 8,000 écus d'or: cette vente fut approuvée par le duc de Savoie sous réserve de rachat perpétuel, le 8 avril 1530 (*Ibid.*).

Les deux châteaux et le mandement entier du bourg vieux de Balleyson appartinrent alors à la famille de Balleyson, au moment où elle allait s'éteindre par la mort sans enfants de ce Claude de Balleyson, chef et dernier de la branche aînée. Par son testament du 2 mai 1532, il nomma héritier universel François de Balleyson, seigneur de Beauregard, son cousin, lui substituant Charles de Cholex, son petit neveu, avec charge de porter le nom et les armes de Balleyson. François de Balleyson-Beauregard mourut sans enfants, avant son cousin Claude, lequel, en vertu des fidéicommis apposés aux testaments de leurs auteurs, fut son héritier et devint ainsi seigneur de Beauregard. Il céda ses droits héréditaires sur Beauregard à Claude de Mionnax, fils d'une Balleyson (*Voyez* Mionnax). Claude de Balleyson, dernier du nom, mourut avant le 1er février 1541. Charles de Cholex fut son héritier universel, et prit le nom et les armes de Balleyson.

Immédiatement après la mort de Claude de Balleyson, Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, et François d'Allinges, dit de Montfort, oncle et neveu, revendiquèrent les biens d'Antoine de Balleyson — père dudit Claude — à cause de la substitution fidéicommissaire apposée au testament d'Antoine du 20 octobre 1480. Une sentence définitive rendue par les seigneurs de Berne, le 1er février 1541, adjugea la moitié des biens délaissés par Antoine auxdits d'Allinges, et l'autre moitié à Charles de Balleyson dit de Cholex, seigneur dudit Balleyson. Ils passèrent un contrat d'accord en cette conformité le 5 mai 1541 et se partagèrent lesdits biens par moitié, par acte du 28 juin 1542 (Arch. Foras). C'est en vertu de ces actes que, le 8 janvier 1550, Pierre et François d'Allinges passèrent reconnaissance en faveur des magnifiques seigneurs de Berne, du fief noble, château, seigneurie et juridiction de Balleyson (*Somm. des fiefs*). Mais d'autres prétendants survinrent : Philiberte de la Naz, fille de Ne Jean de la Naz, de Coppet, et de Françoise de Balleyson, sœur de Claude, veuve de Louis de Bonvillard et mère de Charles de Balleyson-Cholex, laquelle obtint du conseil d'appel de Berne, un arrêt qui lui adjugea sa légitime et la quarte trébellianique sur les biens de Claude de Balleyson; Louis et Michel de Foras, qui dès lors se qualifiaient de coseigneurs de Balleyson et seigneurs du Bourgneuf de Balleyson, et les seigneurs de Sales, leurs beaux-frères, comme héritiers et représentants de Pernette de Balleyson, leur belle-mère commune, aussi sœur de Claude et femme de Jacques d'Arlod, obtinrent les mêmes avantages sur l'hoirie d'Antoine de Balleyson, père de Pernette et grand-père de Philiberte de la Naz, qui fut condamnée à rapporter à la masse de l'hoirie, entre les mains de Charles de Balleyson-Cholex, ce qu'elle avait reçu pour sa dot et son trousseau.

Charles de Balleyson-Cholex avait emprunté de grandes sommes de diverses personnes pour payer les dettes de la succession, et notamment de Lancelot de Neufchâtel, seigneur de Vaulmarcus, son beau-frère, une somme de 1,756 écus d'or au soleil, par acte du 15 janvier 1549. Ce dernier eut hypothèque spéciale sur la seigneurie et juridiction de Balleyson, et il les retint « jure pignoris. » Le 28 juin 1549 (*Sommaire des fiefs*), il reconnut tenir des seigneurs de Berne en fief n. p. et ancien, sous charge d'hommage-lige, les droits et fiefs lui appartenant en titre d'hypothèque à lui donnée par Charles de Balleyson-Cholex, en vertu de rémission faite audit Charles par les seigneurs d'Allinges, et encore par cession faite au reconnaissant par Ne Claude-Jacques de Miolans, comte de Montmayeur, etc., etc., la maison-forte de Balleyson, la châtellenie et mestralie, l'omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, hommes, hommages, terres et tous droits en dépendant. En 1551, comme il était encore en possession des biens sus mentionnés, Claude de Mionnax, seigneur de Beauregard, Jean de Gumoëns, seigneur du Biolley et le seigneur de Livron, obtinrent contre lui des séquestres sur cette seigneurie, à raison de sommes par eux payées à

l'acquit de Charles de Balleyson-Cholex. Par acte du 26 septembre 1551, les parties transigèrent, du consentement dudit Charles, par l'arbitrage entre autres de Charles de Saint-Jeoire et de Guy de Genève. Le seigneur de Vaulmarcus fut colloqué pour la somme de 6,000 écus, résultant de l'acte ci-dessus, d'une autre obligation de l'an 1548 et d'autres avances par lui faites audit Balleyson-Cholex; le seigneur de Beauregard pour 600 écus; le seigneur de Livron pour 1,270 écus et 1,207 florins 6 sols; le seigneur du Biolley, pour 660 écus. Il fut convenu que lesdits seigneurs nommeraient des commissaires pour procéder à la liquidation des biens des deux châteaux paternel et acquis, hommes, hommages, seigneuries, etc., de Balleyson. Avant que cette liquidation fût achevée, Charles de Balleyson-Cholex mourut, laissant en bas âge un fils nommé Pierre, né de Françoise de Vuippens, sa femme, laquelle se remaria avec André de Varax de Neuvecelle. La liquidation fut achevée et conclue le 31 janvier 1552 : lesdits créanciers se payèrent de ce qui leur était dû, Vaulmarcus gardant le reste, qui paraît avoir été de valeur supérieure plutôt qu'inférieure à ses créances. Vaulmarcus vendit sur la part qui lui restait : 1° des prés à Massongy pour 110 écus à François Quisard; 2° au seigneur de Coudrée, la seigneurie, juridiction, censes, etc., des villages de Boisy et Loisin pour 310 écus; 3° à Louis de Foras, seigneur du Bourgneuf de Balleyson, pour 100 écus d'or au soleil, plusieurs fiefs et droits seigneuriaux, biens, etc. », plus la seigneurie et juridiction haulte, moyenne et basse, avec » actes et exercices de juridiction et seigneurie tant haulte que moyenne que basse, telle et quelle » audit seigneur vendeur à cause des deux chasteaux de Balleyson appartenoit, etc., etc. », par acte du 21 mars 1552 (Anc. arch. de l'Intend. de Thonon); 4° aux N^es^ frères Boccard, des censes avec direct domaine de fief pour 677 florins, dont les seigneurs de Foras se rendirent ensuite adjudicataires; 5° à Claude de Mionnax, seigneur de Beauregard, la seigneurie et juridiction, censes et revenus de toute la paroisse de Massongy pour 800 écus; 6° au seigneur de Veigy une partie de la juridiction de Veigy pour 100 écus. Les débris encore respectables de cette seigneurie ainsi déchiquetée, furent vendus par Vaulmarcus, par acte du 27 octobre 1552, pour le prix de 4,500 écus à Jacques de Savoie, abbé de Pignerol et prieur de Talloire.

Selon le *Pourpris historique*, p. 472, « la terre et baronie de Balleyson..... une des plus » belles et plus nobles jurisdictions du duché de Chablaix..... longtemps plaidée par les seigneurs » de Sales et de Forax..... fut, par sentence du 8 juin 1553, par les sieurs Gravaluël (*lisez* de » Gravernel), Quisard et Pernod, adjugée aux seigneurs de Sales et de Forax. » Plus loin, p. 480, il narre comme quoi « en ces temps (1554-55), les seigneurs de Forax prétendants plus de droit (1) » que les seigneurs de Sales sur la baronie de Balleyson..... plaidoient fortement à Berne..... » enfin, Jean de Sales fut victorieux et remporta sentence très favorable. » Et encore, p. 482 : « De tout temps l'amitié avoit êté tres grande entre la maison de Forax et la maison de Sales : » mais comme l'interest qui êt l'yvroye de ce bon grain, se mêloit de la part des seigneurs de Forax, » parmy les synceres procedez des seigneurs de Sales, à cause de la baronnie de Balleyson, Jean de » Sales ayant..... resoulu de se deffaire plûtot de cette terre que de rompre avec la maison de Forax, » passe une procuration au sieur de Nouvelles, son fils, pour vendre et aliéner tous les droits et toute » la possession qu'il avoit de cette seigneurie, selon qu'il verroit être à propos. Acte receu le 11 de » mars 1556..... mais le sieur de Nouvelles ne jugea pas que cette affaire deût être pressée..... » En vertu de la sentence du 8 juin 1553 (2), distraction faite de ce qui appartenait déjà aux d'Allinges, le château, juridiction, seigneurie, biens, hommes et hommages de Balleyson, furent partagés en trois lots, un pour le seigneur de Vaulmarcus, les deux autres pour les seigneurs de Sales et de Foras (3), comprenant notamment deux tours, la grande tour dite des princes, et une partie de la tour basse, etc., etc.

---

(1) C'est avec raison que les Foras le prétendaient, puisque, indépendamment des droits venant de leurs femmes, égaux entre eux et les Sales, les premiers — comme nous venons de le voir aux 3° et 4° du paragraphe précédent, — avaient acquis de Vaulmarcus, le plus fort propriétaire de Balleyson, notamment toute la juridiction et seigneurie tant haute que moyenne et basse que ledit Vaulmarcus pouvait posséder à cause des deux châteaux de Balleyson. Pour le reste, je ne veux pas suivre les traces du Révér^me^ Charles-Auguste de Sales, en me constituant juge en ma propre cause.

(2) Double original sur deux feuilles de parchemin, archives de ma famille.

(3) Les droits de la famille de Sales passèrent quelque temps après aux Foras. — N^e^ et P^t^ Louis de Foras, seig^r^ du Bourgneuf de Balleyson, dans son testament du 2 août 1573 (Arch. Foras), substitue en troisième ligne à son héritier universel, N^es^ François et Louis de Sales, ses neveux. Dans le cas où son héritier universel mourrait sans enfants, le testateur « veult estre paye sur ses biens » par les (premiers) soubstituez qui pour lors tiendront le lieu de dicte soubstitution, auxdicts nobles de Salles ses nepveurs annuel- » lement et perpetuellement trois muys de froment, mesure de Balleyson, pour la part qu'il a heu desdicts de Salles et quils luy ont » cede de leur legitime à cause de Balleyson et de quoy ils avoyent heu proces ensemble : combien qu'il declayre les avoir payez et » contentez tant en quattre-vingtz et cinq escus a eulx balliez et delivrez, cinq chers de vin livrez a leur pere et ung cher de vin livre » par le commandement de Monsieur de Boysier a Monsieur le prieur de Contamyne son cousin, par le moyen de quoy ils luy

Pendant les deux ou trois ans que Jacques de Savoie tint cette seigneurie, des créanciers vinrent encore s'en faire adjuger des morceaux, par exemple la seigneurie de Saxel et la juridiction sur Douvaine. Ensuite, comme le susdit Jacques n'avait pas voulu passer reconnaissance de ses biens en faveur des seigneurs de Berne, qui s'étaient annexé le Chablais, ceux-ci firent confisquer tous ces biens, à l'exception de ceux de Loisin, dépendant de Balleyson, — qui furent accordés à Françoise de Vuippens, veuve de Charles de Balleyson-Cholex pour ses droits dotaux — et les remirent à Me François Quisard, qui ne les garda que fort peu de temps. Lancelot de Neufchâtel se fit réintégrer dans les biens restants, consistant encore dans un château, seigneurie, part de juridiction, etc., et les vendit au seigneur de Coudrée. De cette manière, la plus grande partie de ce qui fut la seigneurie de Balleyson fut réunie entre les mains des d'Allinges.

Pierre de Cholex, fils de Charles de Balleyson-Cholex héritier substitué du dernier Balleyson, avait répudié l'hoirie de son père et demandé l'ouverture du fidéicommis apposé au testament de Claude de Balleyson (1532). Cette instance fut commencée en août 1578. Il s'ensuivit un long procès avec les d'Allinges. Dans l'intervalle, Pierre de Cholex, par acte du 5 octobre 1586, céda à François-Melchior de Saint-Jeoire, tous ses droits et prétentions sur les baronnies d'Hermance et de Balleyson, moyennant l'abandon que lui fit Saint-Jeoire de ses biens situés à Évian et 3,400 écus, qui furent employés à racheter la seigneurie de Cholex : puis il mourut ayant institué héritier George-Philippe de Varax, son frère utérin. Malgré l'acte ci-dessus (1586), Varax continua l'instance et obtint un arrêt du Sénat de Savoie, par lequel le fidéicommis fut déclaré ouvert à son profit, et en vertu duquel il voulut le revendiquer sur les biens possédés par le seigneur de Coudrée. Non-seulement ce dernier soutint ses droits, mais encore se prétendant seul héritier d'Antoine de Balleyson, père de Claude, il voulut se faire restituer les biens provenus aux Varax, de l'hoirie Balleyson, Loisin par exemple. Finalement, les seigneurs de Varax et d'Allinges transigèrent le 2 juin 1621, se qualifiant tous deux de coseigneurs de Balleyson, et gardèrent chacun ce qu'ils possédaient. Il est à noter que presque tous les seigneurs mentionnés dans le cours de cet exposé historique se sont qualifiés de seigneurs ou coseigneurs de Balleyson (1).

Une partie de ces biens passa chez les Budé, dans le milieu du XVIIe siècle, par le mariage d'Esther d'Allinges, dame de Boisy, avec Ne Jean de Budé de Verace. Leurs descendants s'appelèrent d'abord seigneurs de Boisy, puis de Balleyson, et quelquefois de Montfort. Le 23 août 1734, Nes Isaac et Guillaume de Budé, seigneurs de Balleyson, ayants-droit de Ne Bernard de Budé et cohéritiers d'Isaac d'Allinges, reconnurent tenir l'omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, et autres droits seigneuriaux, rière Boisy et Balleyson (*Sommaire des fiefs*). *Voir* BUDÉ.

Les Budé ont vendu les biens de Boisy à M. d'Hautpoul, qui les a revendus à M. le général comte de Boigne, par acte du 21 mai 1818. Les biens de Balleyson et de Tenières, possédés en 1790 par M. de Montgenis, vendus le 27 mai 1811 par Mme Andréanne de Livet, veuve de M. Jean-François de Thoyre, à M. Jacques Lasserre, de Genève, ont été aussi achetés par le susdit comte de Boigne, par acte du 17 décembre 1818. Les descendants de M. de Boigne, le généreux bienfaiteur de Chambéry, dont un a, en outre, acquis les biens qui constituaient la terre et seigneurie du Bourgneuf de Balleyson, possèdent maintenant, en grande partie, les biens territoriaux de l'ancienne famille de Balleyson, dans la commune de ce nom, à Loisin et dans les environs.

5 août 1866.

» quictarent lesdicts de Salles leur droict qu'ils avoyent audict Balleyson, aussy par le moyen de huict centz florins que ledict noble « testateur avoyt respondu du mariage de feue noble Pernette de Balleyson sa grand mere et ensuyvant une sentence de ce rendue. »

(Pierre Blecheret, notaire.)

(1) Je me suis servi en partie, pour ce travail, d'un historique de la seigneurie de Balleyson, existant en manuscrit, écriture de la fin du XVIIe siècle, aux archives de M. le marquis Costa.

BALLON. — *Voyez* aux articles PERRUCARD et REGARD et au SUPPLÉMENT.

BALLY. — *Voyez* au SUPPLÉMENT.

BALME (DE LA)

SEIGNEURS D'APREMONT, DES MARCHES, DE SILANS, DE LAY ET D'AVRESSIEUX.

P. de gueules à la croix d'argent (GUICHENON, *Indice Armorial*), *alaisée ou pleine*, selon différentes autres versions.

GUICHENON, pourtant, dans les manuscrits de la bibliothèque de Montpellier, dit que la famille de la Balme d'Apremont portait fascé d'or et de sable de 6 pièces.

P. fascé d'or et de sable de 6 pièces (BESSON).
P. bandé d'or et d'azur de 6 pièces (ID.)
P. d'or à 2 fasces de sable (ID.)
P. fascé d'or et de sable de 6 pièces (*Fiori di blasoneria*).

PEU de familles présentent aux généalogistes autant de difficultés à résoudre que les nombreuses maisons ayant porté le nom de la Balme en Savoie, en Bresse et en Bugey.

Pour nous occuper ici des la Balme d'Apremont, une des trois races qui ont porté le nom de la Balme en Savoie, on ne peut la rattacher à aucune de celles de Bresse ou de Bugey. On ne peut même fixer avec certitude, si le véritable nom de cette famille était Apremont ou la Balme, et quelles sont leurs véritables armoiries. L'érudit abbé Trepier croit que les Apremont formaient une souche distincte, à l'origine, des la Balme qui en auraient pris le nom. Il a bien voulu me communiquer le relevé de ses notes sur ce sujet, dont voici l'abrégé, avec indication des sources où il a puisé.

Richard d'Apremont, vivant de 1102 à 1132, avait des droits sur les dîmes de Myans et de Chacusard qu'il céda à saint Hugues, évêque de Grenoble. — « Ricardus de Aspe- » romonte et Galterinus de Aquis et Arbertus filius ejus qui in ipsam decimam dominium » habebant in manu episcopi Hugonis..... eam dimiserunt..... et prædictus Ricardus habuit » inde ab ipso episcopo XXX solidos viennenses. Testes hujus venditionis... fuerunt Airaldus » decanus « (de Saint-André) » et Guigo de Bellacumba et W. filius ejus et Morardus de Aspero- monte. » (N° 50 du 3e cartulaire de saint Hugues aux archives de l'Évêché de Grenoble.)

Gauterin d'Apremont figure en 1183 comme témoin dans une enquête ordonnée par le comte Humbert sur les limites de la combe de la Chartreuse d'Aillon. (Charte appart. à M. l'abbé Tr.)

Boson d'Apremont, bienfaiteur de la Chartreuse d'Aillon, avant Aymon qui suit.

Aymon d'Apremont, en mai 1189, céda à ladite Chartreuse, pour dix livres fortes, tous les droits qu'il possédait sur le territoire compris dans les confins de la Chartreuse d'Aillon. (Charte appart. à M. l'abbé Tr.) Le petit vallon dans lequel fut construit cette Chartreuse, vers 1178, appartenait auparavant aux seigneurs d'Apremont, qui le tenaient en fief du comte Humbert. L'acte de 1183,

(Voir la suite du texte, page 102.)

(Suit la généalogie.)

? — Richard d'Apremont. Il vivait de 1102 à 1132, et céda les dimes de Myans, etc., à saint Hugues, évêque de Grenoble (M. l'A. T.).

? — Morard d'Apremont, témoin à la cession des dimes.

? — Gauterin d'Apremont, tém. en 1183 à des enquêtes pour la chartreuse d'Aillon (M. l'A. T.).

? — Chabert d'Apremont. En 1202, sacristain ; en 1207, prieur d'Aillon (M. l'A. T.)

? — Rollet de la Balme. Le 12 février 1284, il est inféodé du château et biens d'Apremont. Le 21 février suivant, il passe reconnaissance à Philippe de Savoie pour la moitié du château et mandement d'Apremont, et pour divers biens en dépendant à Aillon, St-Étienne, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Michel-des-Déserts, etc. *(Somm, des fiefs)*.

? — Hugonet de la Balme. Richard de la Balme. Aymonet de la Balme. Ils prêtent hommage, le 20 décembre 1323 (Arch. de Cour), pour les biens nobles et féodaux qu'ils tiennent en Maurienne, du Cte de Savoie. Peut-être se rattachent-ils à la famille de la Balme de Maurienne, voy. p. 108

? — Aymon d'Apremont prête hommage pour Apremont le 27 octobre 1323 : il teste le 27 juillet 1348 en faveur de son fils Jacques de la Balme *(Somm. des fiefs)*. Il n'est pas de la dernière évidence qu'il soit père de Guillaume ; il est probable que c'est cet Aymon d'Apremont qui, en 1304, figure comme témoin au traité entre le Cte de Savoie et le dauphin de Viennois (Guich., Pr., p. 141).

Guillaume de la Balme (d'Arvey), ou Guillerme ou Guillermet, coseigr d'Apremont. Le 12 mai 1339 (Arch. du Sén. de Sav. Invent. pour Nicolas Perrin, de la seigneurie d'Avressieux : *Somm. des fiefs*, et Arch. du château de Belmont) il prête reconnaissance et hommage en son nom et pour Alasie, sa femme, (fille et cohéritière de Guillaume Bochard, chevalier, lequel avait constitué en dot à ladite Alasie ou Alix, sa fille, la moitié de la seigneurie d'Avressieux), au comte Aymon de Savoie, comme ayant-droit des seigneurs de Gerbaix, les biens féodaux et droits dans la paroisse d'Avressieux, etc. Il réserve les fidélités qu'il doit pour lesdits biens au seigneur de Montbel, à l'abbé de Tamié, à l'abbé de Chalaix, à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et à Louis de Rivoire, chevalier. — Le 6 juillet suivant, ils reçoivent l'investiture de la moitié du domaine jurid. et seigneurie de la paroisse d'Avressieux. Le 23 juin ou juillet 1344, ils prêtent hommage en suivant celui de 1339. Le 28 août 1345, comme procureur de sa femme (par acte du 6 juillet 1329), il vend la moitié de la jurid. d'Avressieux au comte Amédée VI pour 100 florins d'or, et la moitié de la mestralie de la moitié de ladite paroisse dont le comte lui passa inféodation. Cette juridiction fut confirmée le 28 janvier 1351, en faveur de Guillaume Bochard, chevalier, père et beau-père desdits mariés.

Antoinette de la Balme, femme de Pierre Grange ou de la Grange *(Grangie)*, damoiseau, de Chambéry, suivant les manuscrits dits de Guichenon (1).

Thomas de la Balme, coseigr d'Apremont, 1381 (Arch. Morand), assiste à un acte du 28 octob. 1384, et à une transaction du 29 août 1378 (Arch. Morand) ; héritier universel de ses père et mère, mourut avant 1402 Son successeur fut Guigues de la Balme d'Apremont, son cousin ci-contre. Il aurait, selon Guichenon, épousé Alix, fille de Girard de Pontverre. De ce mariage Guichenon fait naître Jacques, que je crois, avec le *Sommaire des fiefs*, fils d'Aymon, qui testa en 1348.

Guigues ou Guigon de la Balme d'Apremont, coseigr d'Apremont, seigr de Lay, cohéritier universel de son père, aurait, selon Guichenon, épousé, en 1397, Agnès de Briançon, dont il n'eut qu'une fille. Dans la reconnaissance ci-dessous de 1443, il est dit qu'il était héritier de Guillaume de la Balme, son oncle, et d'Alasie Bochard, mariés. Le 7 juillet 1402, le comte de Savoie lui fit rétrocession de la moitié de la juridiction d'Avressieux ; dans cet acte, il est dit que Guigues était héritier de Thomas de la Balme, fils et héritier des susdits Guillaume et Alasie, lesquels l'avaient vendue au comte de Savoie en 1345 (Arch. du Sén. de Sav.).

Un autre fils, suivant Guichenon.

Catherine de la Balme (2), dame de la maison-forte de Lay, ép., en 1427 (Guich.), Sibuet, fils de Louis de Rivoire, seigr de Gerbais et de Domessin, et d'Isabelle de la Baume. Le 9 nov. 1443 (Arch. du Sén. de Sav. et du château de Belmont), dans lequel acte elle se dit fille et héritière de Guigues de la Balme, autrefois d'Apremont (3), dame de la maison-forte de Lay, près Saint-Genix, paroisse d'Avressieux, elle passa reconnaissance pour ses biens de Lay (4). Après le décès de ladite Catherine, la terre de Lay, soit Avressieux, parvint à Jacques de Rivoire, son fils.

Voyez Mondragon et du Tillion.

(1) Je ne suis pas d'accord avec le fragment de généalogie laissé par Guichenon, dans ses manuscrits.

(2) Elle a dû épouser en deuxièmes noces Amé III de Viry, seigr de Luilier.

(3) Le *Sommaire des fiefs* ajoute que ledit Guigue ou Guigon était héritier de Guillaume de la Balme, son oncle, et d'Alasie, fille de Guillaume Bochard, mariés. — Catherine était alors déjà veuve de Sibuet.

(4) En suivant les reconnaissances ci-dessus des 12 mai et 6 juillet 1339 et la vente du 7 juillet 1402.

?

Boson d'Apremont,
bienfaiteur de la chartreuse d'Aillon avant Aymon.

?

Aymon d'Apremont :
En mai 1189, il céda ses droits sur le territoire occupé par la chartreuse d'Aillon (M. l'A. T.).

?

Guillaume de la Balme, — Guidon de la Balme,
témoins entre 1216 et 1217 aux lettres du Cte Thomas de Savoie, en faveur de la chartreuse d'Aillon (Guichenon, preuves, p. 51).

?

Guigues de la Balme, seigr d'Apremont, d'après la généalogie des Montbel, aurait épousé Jacquemette, fille d'Humbert, seigr de Montbel, vers 1280.

?

Thomas de la Balme,
mort avant 1344.

=?=

?

Thomas de la Balme,
mort avant 1344.

?

Guigon de la Balme,
mort avant 1344.

Aymard de la Balme,
mentionné dans la reconnaissance de 1344 ci-dessous, comme tenant un fief noble de Thomasset du Châtelard (probablement son neveu), à St-Michel-des-Déserts. Il y est dit fils de feu Thomas de la Balme.

Jacquemette ou Jacqueline de la Balme, femme de Ne Thomas du Châtelard. Le 22 avril 1336, elle reçoit, avec Thomasset du Châtelard, son fils, investiture des fief, juridiction et autres appartenances féodales qu'elle tient à Apremont. Elle était veuve en 1344.

François. — ? Guillermet de la Balme.
Mentionnés dans la reconnaissance de l'an 1344, comme tenant des fiefs nobles de Thomasset du Châtelard, dans la paroisse de St-Michel-des-Déserts (Arch. de Cour).

THOMASSET DU CHATELARD.
Le 11 juin 1344, il reconnaît en son nom et au nom de sa mère, fille de feu Thomas de la Balme, les fiefs qu'ils tiennent à Apremont et à Saint-Michel-des-Déserts.

?

Jean de la Balme, mort av. 1378. — Jacquemet de la Balme des Marches.

Jacques de la Balme, seigr d'Apremont, héritier d'Aymon, son père : était frère de Guillaume, puisque Guillaume était oncle de Guigues ci-dessous, fils de Jacques. Selon les manuscrits dits de Guichenon, Jacques serait fils de Thomas ci-dessous. — Il épousa Guigonne de Seyssel, veuve de Ne et Pe Hugues Amblard de Chignin. Voyez à l'article de Guigonne, sa petite-fille, l'acte de 1417. Selon Guichenon, Jacques aurait été père de Guigues, d'Aymon et de N. N. (fils).

?

Étienne de la Balme.
Comme mari de Françoise, fille de feu Humbert de Bassin, il reconnaît, le 29 nov. 1377, par indivis avec les héritiers de Pierre de Montgelat, la moitié de la mestralie d'Arvey et Curienne, dans la juridiction accordée par le prince à Aymar de Seyssel, seigr de la Bâtie. Elle, étant veuve, reconnaît comme dessus le 19 août 1414 *(Somm. des fiefs)*.

Antoinette,
femme d'Henri Mestral du Bourget, reconnaît, le 9 fév. 1378, une rente féodale à Saint-Jean-d'Arvey, provenue de la succession de Jean de la Balme, son oncle *(Somm. des fiefs)*.

Aymon de la Balme d'Apremont,
seigr d'Apremont, de Silans et des Marches, cohéritier universel de son père. Il épousa Catherine de Rivoire, Dme de Silans. Il testa, le 21 août 1424 (Guich.), en faveur de sa fille. Il se porte fidéjusseur au cont. de mar. de Peronnette de la Rochette du 31 janvier 1415 (Arch. Morand) : prête hommage pour Apremont le 28 févr. 1384 : le 6 mai 1387, François de Châtillon lui fit donation d'un revenu annuel audit lieu par contrat d'échange du 22 avril 1392 ; avec le prince, il acquit la 5e partie du fief d'Apremont : le 9 mai 1399, Bérangère d'Arvillard, veuve de Pierre du Châtelard, lui vendit encore la 6e partie de ce fief. Il fut inféodé les 16 et 23 février 1403 du château d'Entremont le Vieux et des Marches (*Somm. des fiefs*). Il fut, en 1391, témoin au testament du comte Rouge (Guich. Pr., p. 240). Il signa, en 1392 (Arch. Morand), des lettres du comte de Savoie, où il s'appelle Aymon d'Apremont. Il fut, en 1393 (Guich. Pr., p. 240), préposé à la garde du comte de Savoie, au traité entre Bonne de Berry et Bonne de Bourbon. — Le 10 mars 1446 (Arch. Morand), Catherine, sa femme, fille de Hugon de Rivoire (et non de la Ravoire), reconnaît son château et biens de Silans au mandement de Seyssel avec jurid. omnim. h. m. et b. dans les confins désignés : dans cet acte, son mari est appelé Guigon, par inadvertance. Elle teste, étant veuve, le 21 août 1421 en faveur de Guigonne, sa fille (*Somm. des fiefs.*).

Guigonne de la Balme,
dame d'Apremont, de Silans, des Marches, etc., ép., avant 1417, Gaspard II de Montmayeur, à qui elle apporta toutes ces terres. Elle avait ép. en premières noces Jean de Montgelat.—Elle transige le 19 janvier 1417 (Arch. Costa) avec Pierre Amblard de Chignin, relativement aux droits dotaux de Guigonne de Seyssel, grand'mère commune des parties. Elle prêta reconnaissance pour le château des Marches et en reçut investiture les 22 avril 1422, 12 mai 1435, 18 oct. 1444 *(Somm. des fiefs)*. Le 22 avril 1422 est investie d'Apremont. Hommage et investiture du 18 oct. 1444. Le 24 sept. 1421, il lui avait été accordé prorogation d'une année pour prendre l'investiture des fiefs à elle parvenus de la succession de feu son père. Le 12 mai 1425, étant déjà veuve, elle passa aussi reconnaissance pour son château d'Entremont le Vieux, avec le mollard, bois adjacent, jurid. omnim, etc. *(Somm. des fiefs)*.

JACQUES DE MONTMAYEUR,
héritier de sa mère.

(Voy. Montmayeur.)

cité d'autre part, dit que suivant la déposition des témoins appelés, ceux-ci « dixerunt universa » circumquaque sicut aquæ pendebant ad dominium illorum de Asperomonte pertinere. Qui hoc » scilicet feudum a domino comite semper pacifice tenuerunt » avant l'arrivée des Chartreux dans le pays.

Chabert d'Apremont était, en 1202, sacristain, et en 1207 prieur (le 5e) de ladite Chartreuse d'Aillon. (Manusc. de la Grande-Chartreuse.)

A ces notes de M. l'abbé Trepier, qui sembleraient prouver, — en supposant que la Balme et Apremont soient une même famille, — que jusqu'en 1207, elle portait de préférence le nom d'Apremont, il faut pourtant ajouter les indications suivantes : entre 1216 et 1217, dans des lettres de Thomas, comte de Savoie, à la Chartreuse d'Aillon, on voit figurer comme témoins Guillaume et Guidon de la Balme, frères (Guichenon, Preuves, p. 51); en 1284, on trouve un Rolet de la Balme d'Apremont qui passa reconnaissance à Philippe de Savoie pour la moitié du château et mandement d'Apremont, et divers biens en dépendant situés notamment à Aillon, Puisgros, Saint-Jean-d'Arvey, les Déserts, etc.; en 1304, Aymon d'Apremont — que Ménabréa (*Origines de la féodalité, etc.*) conjecture avoir pu être un descendant de ce Rolet de la Balme — figure au traité de paix conclu entre le comte de Savoie et le dauphin de Viennois (Guichenon, Preuves, 141); en 1391, Aymon d'Apremont est témoin au testament d'Amédée le comte Rouge (Guich., Preuves, p. 232); en 1393, Aymé d'Apremont est préposé à la garde du comte de Savoie, au traité entre Bonne de Berry et Bonne de Bourbon. (Guich., Preuves, p. 240.)

Ces indications prouveraient que de 1216 à 1393, cette famille portait indifféremment le nom de la Balme ou celui d'Apremont. Elle a, plus tard, presque toujours porté les deux noms réunis. Il est donc impossible de décider quel était le véritable nom, Apremont ou la Balme. Le fait suivant ne tranchera pas la difficulté : dans une reconnaissance passée le 11 juin 1344 (Arch. de Cour) pour des biens féodaux situés à Écoles, Doucy, Bellecombe, Saint-Jean-d'Arvey, les Déserts, etc., un Aymon de la Balme se dit fils de feu Hugon du Châtelard, chevalier. (*Voyez* CHATELARD.) Les nobles du Châtelard, qui étaient aussi coseigneurs d'Apremont, seraient-ils donc aussi des la Balme ?

Plusieurs autres familles, outre les Châtelard, les Montgelat, les Châtillon, les d'Arvillard, les Seyssel, etc., avaient des maisons-fortes ou des parts du château d'Apremont, et de la juridiction Apremont, le tout séparé d'une possession particulière appartenant au prince, comme nous le voyons par l'acte du 2 septembre 1414, par lequel le duc de Bourgogne donna au comte Amédée entre autres lieux celui d'Apremont. Cette dernière énonciation ne peut s'entendre que pour la seule suzeraineté, attendu que bien des reconnaissances précédentes sont toujours faites en faveur du comte de Savoie.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, cette famille s'est éteinte au XVe siècle, au moins pour les branches possessionnées des fiefs énoncés plus haut; les biens sont passés, par le mariage des deux dernières filles de ce nom, aux maisons de Rivoire et de Montmayeur.

BALME (LA). — *Voyez* MENTHON (DE) DE LA BALME.

BALME (LA). — *Voyez* SAUTIER DE LA BALME.

BALME (LA). — *Voyez* LA BALME, de Faucigny, au SUPPLÉMENT.

BALME (LA). — *Voyez* AVRIEUX, CONZIÉ, CORDON, DALMAZ, LIVRON, MÉTRAL, DU PORT, REYDET, SEYSSEL.

BALMES (DES). — *Voyez* au SUPPLÉMENT.

BALME (DE LA)

SEIGNEURS DES TERRAUX, EN VALROMEY, DE LONGEFAN ET DE LA MOLIÈRE, EN SAVOIE.

Les LA BAULME, seigrs de la Balme et de Fromentes sur Cerdon, etc., Ctes de Saint-Amour, d'où sont issus les la Balme, seigrs des Terraux (ou des Terreaux), etc., ci-contre, portaient *d'or à la bande d'azur* (Guich., *Hist. de Br. et Bug.*, article la Baulme).

Les LA BALME DE LA MOLIÈRE, issus des seigneurs des Terraux, en Valromey, portaient *d'azur à trois bandes d'or* (Guichenon, *Indice Armorial* et *Hist. de Dombes*).

Guichenon a donné (*Hist. de Br. et Bug.*, cont. de la 3e partie, p. 22 et suiv.) la généalogie des la Baume de la Balme, Ctes de Saint-Amour (1). Hugues de la Balme, chevalier, vivant en 1080, 86 et 96, fut la souche d'une des plus anciennes et illustres familles du Bugey. Ne pouvant rien ajouter à ce qu'a dit cet écrivain pour les commencements, il est inutile de reporter ici son travail, auquel je renvoie les curieux. Je note seulement qu'au degré IV de la généalogie de Guichenon, se trouve un Guillaume vivant en 1200, qui fit la branche des seigneurs de la Balme et des Terraux, en Valromey. Un de ses descendants fut Jean de la Balme, seigneur desdits lieux, degré X, par lequel je commence ma généalogie avec des documents, continuant et complétant celle que Guichenon n'a suivie que jusqu'au degré XIV inclusivement.

Deux rameaux de cette branche, celui des seigneurs de Longefan et celui des seigneurs de la Molière, sont devenus savoyards; le premier a duré jusque vers 1550, environ; le second a continué et s'est éteint à l'époque de la Révolution française. Mais près de cent ans avant la date par laquelle commence la généalogie, les la Balme de Valromey étaient possessionnés au mandement de Montfalcon, comme le prouve le fragment inséré en tête du tableau généalogique qui suit, dont Guichenon n'a pas eu connaissance. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Dans la troisième partie du même ouvrage, page 13 et suiv., Guichenon, dans la préface de l'histoire de la maison de la Baume de Montrevel, prend à partie Philibert de Pingon, le grand-référendaire, historiographe de Savoie, qui avait attribué une commune origine à cette maison et à celle des la Baume de Saint-Amour. Admettons que les seules raisons de Pingon aient été la parité de nom et d'armes et d'ancienneté de noblesse dans le même pays, il sera juste aussi d'admettre que les arguments de Guichenon ont pour seul mobile le désir de contredire son illustre devancier. En effet, pour « contrarier cette opinion » de Pingon, qu'il va jusqu'à attribuer « à l'interest... et complaisance, » — on ne sait vraiment pourquoi, car Guichenon avoue lui-même l'égale illustration des deux maisons, — il accumule de longues phrases et ne prouve absolument rien. Le procès de 1570 par lui invoqué, démontre seulement qu'il n'y a pas de preuves écrites de la communauté d'origine entre les deux maisons. Guichenon a donc eu tort de nier ce qu'il ne pouvait ni savoir ni prouver, tandis que Pingon avait au moins de son côté quelques probabilités.

Un des arguments de Guichenon, à propos de la quantité de « maisons qui en dedans et en dehors le royaume portent le nom de la Baulme ou de la Balme, lesquelles n'ont pas seulement affinité entre elles », est vraiment indigne de ce savant généalogiste. Parmi ces maisons, — pour ne nous occuper que de celles de Savoie, — il cite « la Balme, seigrs d'Aspremont et de Longefan, la » Balme, seigrs de la Molière en Savoye.... la Balme, seigrs de la Balme de Menthon, près de Tosnoz en Genevois, la Balme, seigrs » des Terreaux, etc. » Il confond les la Balme d'Apremont avec ceux de Longefan; ces derniers sont exactement de la même souche que les la Balme de la Molière et viennent tous deux des la Balme des Terreaux, comme Guichenon le prouve lui-même. — Il a eu également tort de créer pour les besoins de sa cause, une famille de la Balme de Menthon; il ne devait pas ignorer que le nom de la Balme était celui d'un des nombreux fiefs d'une branche de la puissante famille de Menthon, qui n'a jamais eu pour nom patronymique celui de la Balme.

?

HUMBERT DE LA BALME, en Valromey, mort avant 1306.

PIERRE ou PERONET.
1306, 14 des kal. de janv. (Arch. Costa). Reconnce en sa faveur et pour ses *(sic)* frères, faite par Mermet de Laye et Lyonne, sa femme, pour certaines pièces de terre qu'ils tiennent en fief des la Balme, sous le servis annuel de 2 sols et d'une géline; acte passé au pré Girod, près de Montfalcon. Il prête hommage au Cte de Savoie pour les biens qu'il tient de lui en arrière-fief situés au territoire de Montfalcon, par acte du 18 déc. 1329, fait à Chambéry. Dans cet acte (Arch. Costa) et dans d'autres de 1326, il est dit fils d'Humbert.

JEAN.
Quittance de l'an 1311.

ANTOINETTE,
mariée à Peronet de la Rochette, damoiseau, d'Alby. Le 14 des kal. de janv. 1311 (Arch. Costa), il passe quittance à Pierre et Jean, ses beaux-frères, et c'est pour la dot d'Antoinette, sa femme et leur sœur.

?

JACQUEMET DE LA BALME, dit La Garde, des « nobles, antiques et fidèles vassaux, » eut un fils naturel nommé Aymonet.

AYMONET,
fils naturel, a eu en légitime mariage :

Messre JEAN DE LA BALME.
Il a toujours porté, au su et vu de tout le monde, le nom de la Balme. Il est prêtre et dévôt orateur ducal. On trouve aux archives de Cour des patentes sans autre date que 145... par lesquelles le duc de Savoie déclare le tenir pour noble et de noble race.

XI. JACQUES DE LA BALME, coseigr des Terraux, en Valromey,
selon Guichenon, fut religieux d'Ambronay. Le 26 juin 1429 (Arch. Costa) il vend à Ne Hugues Cadot *d'Enflafollo* (Anglefort), du mandement de Seyssel, (et le 27 lui cède le droit de rachat) des censes, tailles, servis, rière Anglefort. Dans cet acte, il est dit fils de feu Ne Jean de la Balme, seigneur des Terraux. En 1438 (Arch. de Thuiset) il alberge une vigne à Albussin. Le 13 mars 1436, il reconnait une rente dans les mandements de Grésy et de Cessens, et le 3 juin 1438, la même, par indivis, avec Pierre, bâtard de Grésy, en faveur de Maffrey de Saluces, alors seigneur dudit Grésy. Le 30 juin 1447, il en reçoit investiture. Le 31 mai 1439 (Arch. Costa), il passa, avec son frère Claude, reconnaissance en faveur de Louis de Savoie et reconnut tenir en fief n. p. et anc., les censes, biens, servis, qui leur sont dus par les hommes désignés dans l'acte qui est passé à Albens. Il épousa Guigonne de Natage. Il testa le 25 juin 1455 (Arch. Costa), dans lequel acte il se dit encore fils de Ne Jean : ce testament est fait à la Biolle, dans l'église paroissiale duquel lieu il veut être enterré. Il nomme tous ses enfants ci-dessous. Il fait une donation à sadite femme : il substitue ses filles à son héritier universel : à celles-ci il substitue Guillaume et Pierre de la Balme, ses neveux, puis Jacques de Clermont, seigr de Saint-Pierre de Soucy. Sébastien et Pierre de Montfalcon, frères, furent témoins. Il avait précédemment fait un autre testament le 16 janvier 1442. Il était mort avant 1469.

?

Ne FRANÇOIS DE LA BALME, de la paroisse de St-Félix, mort av. 1497, ép. Dlle Étiennette, sœur de Ne Hugonin Brunier de Malagny. — Est peut-être le François de la Balme qui, en 1475 (Arch. Mouxy), était châtelain du mandement de Cessens.

ROLETTE,
femme de Théodore du Pont, se contentera de la dot qui lui a été constituée

CLAUDINE,
religieuse aux Hayes en Dauphiné, aura 5 florins.

CATHERINE
ép. Ne N. N. de Châtillon, coseigr de Montprovain. Leur fils, Ne Jean de Châtillon, passa, le 22 juin 1492 (Arc.Costa), quittance des droits de sa mère à Aubert de la Balme, neveu de ladite Catherine. Elle avait eu une dot de 500 flor. de son père.

XII. JEAN DE LA BALME, seigr de LONGEFAN,
châtelain de Grésy. Il épousa Bonne de Viry. Le 13 mars 1469 (Arch. Costa) il fit donation de tous ses biens et acquis à Aubert, son fils aîné. Elle, étant veuve, de concert avec Aubert et Benoît, ses fils, le 26 mars 1477 *(Ibid.)* obtient des lettres de Yolande, duchesse de Savoie, pour faire approuver judiciairement les dépositions des témoins qui avaient entendu les dernières dispositions faites oralement par feu Jean de la Balme, son mari, mort le 10 février précédent, dans sa maison de Grésy et en faire rédiger un acte authentique. Il résulte de ces dépositions, ce qui est marqué à l'article de chacun de ses enfants; qu'il veut être enterré dans l'église de la Biolle; qu'il était châtelain de Grésy; qu'il laisse l'usufruit à Bonne de Viry, sa femme. Il avait été nommé héritier universel de son père. Il possédait un fief à Grésy; le 19 janvier 1485, Janus de Savoie ratifia une acquisition faite jadis dudit Jean, par Humbert de Grésy *(Somm. des fiefs)*.

BON-AMÉDÉE. ROBERT.
Le 27 juillet 1497 (Arch. Savoiroux), ils donnent quittance de 27 florins, à-compte de la dot de leur mère, à Ne Hugonin Brunier de Malagny, leur oncle maternel.

JACQUES. AMÉDÉE. CLAUDE. ANTOINE.
Se feront prêtres ou religieux, et, jusqu'à ce moment, auront chacun 25 florins d'or annuels.

XIII. AUBERT DE LA BALME,
héritier universel de son père pour tous les biens situés au-delà de la Deysse, aux mandements de Montfalcon et de Seyssel, dépendants de sa maison-forte de Longefan, duquel titre il se qualifia. Il ép., 1° contrat de mar. du 18 juin 1482 (Arch. Costa), Dme Antoinette, fille de feu Ne Antoine du Clos, coseigr de Saint-Maurice, au diocèse de Belley. Elle était veuve de Ne François Robe et sœur de Claude et d'Étienne du Clos, lesquels transigèrent, avec leur beau-frère Aubert, le 22 juin 1500 *(Ibid.)*, au sujet de la dot de feu leur sœur qui avait testé le 24 juin 1483 *(Ibid.)*;

2° Contrat du 16 janvier 1487 *(Ibid.)* à Yverdon, Dlle Marie de Colombier, fille de feu Humbert, seigr de Vuillerens, et sœur de Jean et Louis de Colombier qui l'autorisent. Elle testa le 31 juillet 1515 *(Ibid.)* en mentionnant ses filles.

Il fonda et dota, dans l'église de la Biolle, la chapelle de sainte Marie-Madeleine par acte du 14 juillet 1500 (Arch. Costa). Il passa reconnaissance pour une rente aux mandements de Grésy et de Cessens le 14 juillet 1506 (Arch. Morand) qu'il ou ses héritiers vendirent plus tard à Jean de Buttet. Il était mort avant le 20 déc. 1516.

FRANÇOISE,
fille unique du 1er lit, morte av. sa mère (Arch. Costa).

PÉTREMANDE,
ép. 1° Contr. de mar. du 1er juill. 1501 (Arch. Costa), Ne André Métral, de Seyssel, coseigr de Semine; 2° Ne Amblard de Bonivard, seigr de Lompnes, auquel elle était déjà mariée le 10 juin 1524, jour où ils vendirent à Ne Jean Odinet, leur beau-frère, la moitié des biens et château de Longefan, au mandement de Montfalcon, et avec lequel elle vivait encore lors des partages de l'an 1543.

XIV. JEANNE DE LA BALME
1° à Ne Jean, fils de Ne Hugonin de Mouxy d'Albens, contr. de mar. du 11 janvier 1506 (Arch. Costa). Le 18 suivant *(Ibid.)*, son père lui fit une déclaration pour sa dot.

2° à Ne Jean Odinet, dont elle était veuve à la date du 12 mai 1543 (Arch. Costa), jour où elle procéda, avec ses trois sœurs Pétremande, Antoinette et Humberte, au partage de l'hoirie de leur père. Elle testa le 4 décembre 1557 *(Ibid.)*, à Chambéry, en faveur de Louis Odinet, son fils, etc. C'est notamment par cette alliance que la maison-forte de Longefan est passée dans la famille Odinet.

X. Nᵉ Jean de la Balme, seigʳ des Terraux, en Valromey, mort av. 1403, selon Guichenon, testa le 24 mai 1398, délaissant d'Isabelle de Clermont, entre autres enfants, les deux suivants :

Voy. l'ascendance de ce Jean, dans Guichenon, Hist. de Bresse et Bugey, *à l'article des* La Baulme, seigneurs de Fromentes, de la Balme, et comtes de Saint-Amour. *Cette lignée remonte à l'an 1080.*

Claude de la Balme, coseig. des Terraux, en Valromey. Le 29 mars 1403 (Arch. Costa), il reçoit une reconnaissance d'Aymon, fils de Jean Guirand, damoiseau, de Montfalcon, qui déclare être son homme lige et tenir de lui en fief n. p. et anc. les servis spécifiés. Le 23 mai 1415 *(Ibid.)*, Claude et Jacques Pichod, frères de la Biolle, reconnaissent tenir dudit Claude et de Jacques de la Balme, frères, en emphitéose perpétuelle et du direct domaine desdits nobles frères, diverses pièces de terre situées à la Biolle, sous le servis annuel de certaines quantités de froment, mesure de Montfalcon. Il reconnut avec son frère Jacques, le 31 mai 1439, comme il est dit à l'article de ce dernier.

Selon Guichenon, il épousa Béatrix de Gerbaix et testa le.... 1438.

Raymondine aura 500 flor.

Françoise. Son père lui lègue 500 flor. Elle épousa 1° Pierre de Macognin ; 2° contr. dot. du 18 janvier 1482 (Arch. Costa) Nᵉ Jean Mermier, de Menthon, père de Bernard.

Pernette, femᵉ de François Payerne, ailleurs nommé Payni, se contentera de la dot qui lui a été constituée.

Pierre de la Balme. . XII. Guillaume de la Balme, substitués au testament de leur oncle Jacques (1455) aux filles du testateur.

Voy. son article et sa descendance, page 106.

Seigʳ des Terraux, chevʳ. Selon Guichenon, déjà cité, il ép. Jeanne, fille de François de Montfalcon, seigʳ de Flaxieu, et d'Alix de Verbos. Il testa le 13 nov. 1461 et n'eut qu'une fille héritière de la seigneurie des Terraux, en Valromey. L'arbre généalogique cité à l'article de Pierre, son frère (f° 106), donne les mêmes noms et les mêmes dates.

Louise de la Balme, dame des Terraux, ép. Claude de Viry, fils d'Amé III, seigʳ dudit lieu, à qui elle apporta cette seigneurie.

Georges et Antoine de la Balme (ses cousins germains) vendirent leurs droits à Claude de Viry (Généalogie citée à l'article de Pierre, son oncle, f° 106).

Péronnette aura 500 flor. et son trossel.

Claire se fera religieuse et aura jusqu'à ce moment 8 florins annuels.

Jeanne, femme de Nᵉ Claude de la Balme de Montaigre, se contentera de la dot de 1000 flor. qui lui a été constituée

Louise aura 60 flor. outre son trossel. Le 14 avril 1478 (Arch. Costa), du consentement de Nᵉ Oduerat Rosset de Montmélian, son mari futur, elle cède à Aubert de la Balme, son frère, tous ses droits paternels, maternels et autres, moyennant 900 flor. qu'il lui constitue en dot.

Benoit, cohéritʳ universel de son père pour tous les biens du mandement de Gresy, dépendants de la maison que le testateur y possède, situés en deçà de la Deysse.

S'il a eu des enfants, ils me sont inconnus.

Antoinette, cohéritière universelle de sa mère, femme de Nᵉ Jean-Humbert Pignier. Par acte du 27 juill. 1501 (Arch. Costa), elle renonce en faveur de son père à tous ses droits paternels, maternels et autres, moyennant une dot de 1,200 florins qu'elle reçoit. Vivaient tous deux lors des partages de l'an 1543.

Humberte, cohéritière universelle de sa mère : mariée à Nᵉ Jean-François de la Charnée, lors des partages de l'an 1543. Elle vendit des biens le 20 oct. 1516 (Arch. Manuel) de concert avec ses sœurs Pétremande, femme de Nᵉ André Métral, et Antoinette, femme de Nᵉ Jean-Humbert Pignier.

XII. Pierre de la Balme (*Voyez* SON ASCENDANCE ET PARENTÉ, fos 104 et 105), substitué avec son frère Guillaume au testament de Jacques de la Balme (1455), ce dernier, frère de Claude, père desdits Guillaume et Pierre. Par acte du 27 juin 1457 (Arch. Costa), où il est qualifié de seigr des Terraux, il acquiert une cense à Saint-Girod, mandement de Montfalcon. Par un autre du 1er septembre 1469 *(Ibid.)*, où il est qualifié de seigneur des Terraux et fils de Ne Claude, il reconnaît, en faveur de Ne Jean, fils de feu Ne Jacques de la Balme de Longefan, paroisse de la Biolle, deux journaux de vigne, situés au territoire de Pont de Pierre. J'ai dans mes archives une vieille généalogie faite en 1557, qui me paraît très exacte, et qui donne à ce Pierre six enfants mâles, tous également nommés par Guichenon. Quoique ce Pierre dans les actes ci-dessus ne soit qualifié que de seigr ou coseigr des Terraux, il me semble pourtant évident que c'est le même Pierre qui fut seigr de Molières ou de la Molière, rien que par l'identité des noms des ascendants et des descendants, et la parfaite conformité des dates. Guichenon, dans sa généalogie de la Balme, déjà citée, mentionne ce Pierre, seigr de Molières, frère de Guillaume, oncle de Louise, dernière du nom des Terraux, fils de Claude, petit-fils de Jean, père des six enfants ci-dessous. La seule différence que je trouve avec Guichenon, est que, selon lui, Jacques fut religieux d'Ambronay, tandis que selon les nombreux actes que j'ai cités, ce Jacques (oncle de Pierre) eut une nombreuse postérité. Jean, père de ce Jacques, épousa, selon Guichenon, Isabelle de Clermont. Il est encore à noter que Jacques, dans son testament de l'an 1455, substitue après ses neveux Guillaume et Pierre (degré XII) de la Balme, les Clermont. La vieille généalogie manuscrite dont j'ai parlé me confirme dans ma croyance. — L'alliance de ce Pierre, inconnue à Guichenon, l'est aussi pour moi.

Aubert, coseigr de Molières, vivait en 1491 (Guichenon); mort sans enfants (généalogie, arch. Thuiset).

XIII. George de la Balme, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichenon), « délaisse deux enfants vivans, lequel avoyt cédé à » Claude de Viry, mary de Loyse de la Balme. » (Généalogie citée.)

Ses descendants, lors des preuves de noblesse ordonnées par le manifeste de la Chambre des Comptes du 27 novembre 1723, ont établi, par production de titres authentiques, leur filiation remontant à ce George de la Balme, seigr de la Molière (Biblioth. du Roi à Turin). Je marque cette filiation authentique par un double trait. Les preuves disent qu'il a obtenu un arrêt de la Chambre portant exemption de tailles, vu sa noblesse, le 16 février 1657 *(sic)*. Cette date est certainement une erreur (au moins de cent ans) du copiste qui a enregistré cet acte. — Il a épousé Dme Mye ou Amédée, fille de Ne Jean Portier de Mieudry, veuve en 1532.

Henri, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichen.), mort sans enfants (généal. citée).

Françoise, nommée au testam. de Ne François Portier, son oncle maternel (1532).

XIV. François de la Balme, coseigr, puis seigr de la Molière, » est vivant qui aussy a cédé son droict à Messre Marin de Montfalcon, acte du 21 janvier » 1557 (Généalogie citée). » Il fut substitué, avec son frère, au testament de Ne François Portier, son oncle maternel (1532). Le 20 févr. 1563, il est, avec son frère Denis, nommé au rôle des gentilshommes de Savoie qui ont prêté hommage à Emmanuel Philibert; mentionné aux Preuves de Malte de Claude-François de Montfalcon. On les a pris dans ces Preuves pour des la Balme-Apremont. En décembre 1562, il était, avec son frère Denis et Ne Jean de la Balme, seigr de *Suril ?*, en différend avec les Montfalcon (Arch. du S. de Sav.). Il épousa Dlle Benoite Marguerite du Louvat, fille de Ne Antoine, seigr de Champolon, et d'Anne d'Arod de Franquemont. (Guich., Généal. Louvat.) Elle vivait encore, étant veuve, en 1602 (R. P. de la Biolle). — Il fut héritier de son frère Denis.

Henriette, nommée au testam. de son oncle maternel, 1532, ép. Ne Humbert d'Orlier, dont elle était veuve en 1580 (Arch. Mouxy).

?

XV. Claude de la Balme, seigr de la Molière, ép. Dlle Charlotte de Veillet, laquelle vivait encore en 1616 (R. P. d'Albens).

Jeanne-Charlotte de la Balme de la Molière, femme de Ne Antoine de Terrier, seigr de Champflory en Chautagne, marraine de Jean de la Balme ci-dessous en 1612.

Jean, bapt. le 15 avril 1612 (Reg. Par. de la Biolle). Est probablem. le Jean Claude de la Balme, coseigr de la Molière, qui ép., cont. dot. du 26 juill. 1654, Gasparde, fille de Ne Antoine de Mouxy de Pugny. Il n'en eut pas d'enfants et elle se remaria, par acte du 7 fév. 1664 (Arch. Mouxy), avec Jean-Baptiste, fils de Ne Jacques de Montfalcon, coseigr de Roasson. Elle se constitua en dot, outre ses biens propres, ceux de son premier mari, dont elle était héritière.

XVI. Benoit de la Balme, seigr de la Molière. Il épousa Dlle Françoise, fille de Ne Jean-Baptiste de Rolland de Mouxy, qui avait été baptisée à la Biolle le 2 mai 1648, et mourut le 9 févr. 1719 (R. P. de la Biolle), âgée de soixante-dix ans environ.

Antoine, mort sans enfants (Arch. Mouxy).

Denis, né le 3 fév. 1590 (Arch. Mouxy).

Jeanne-Claude, ensevelie le 1er novembre 1601 (Arch. Mouxy).

Antoinette, née le 8 avril 1683 (Reg. P. de la Biolle).

Jean-Antoine-Gaspard, né le 27 janvier 1678 (Reg. Par. de la Biolle).

XVII. Augustin de la Balme, seigr de la maison-forte de la Molière, né le 12 juillet 1680 (R. P. de la Biolle). — Conclusions de l'avocat patrimonial de l'an 1719, où ledit Augustin est déclaré noble. — Il ép., le 25 février 1713 (R. P. de Saint-Léger), Dlle Jeanne-Baptiste de la Breuille, de Chambéry. Il était mort en 1726 (Arch. du Sén. de Sav.).

Françoise-Catherine, fille de Benoit, ép., le 27 mai 1703 (Reg. Par. de la Biolle), Ne François, fils de Ne Pierre de Montfalcon, coseigr de Roasson.

Maurice, né le 17 janv. 1720 (Reg. P. de la Biolle).

Augustin, né le 15 avril 1718 (Reg. Par. de la Biolle), était, le 11 avril 1742, âgé de vingt-cinq ans, pupille de sa mère (Arch. du Sén. de Sav.).

XVIII. Claude-Gabriel de la Balme, seigr de la maison-forte de la Molière, né le 19 déc. 1715 (Reg. Par. de la Biolle): pupille de sa mère en 1742 le 11 avril, ayant vingt-sept ans (Arch. du Sén. de Sav.). Il épousa, le 18 janv. 1752 (Reg. Par. de Rumilly), contr. de mar. du 28 déc. 1751 (Arch. de Thuiset), Dlle Marie-Madeleine, fille de Messre François de Rochette, baron de Salagine, et de Dme Marie de Selimand.

Charlotte-Antoine, née le 15 avril 1717 (Reg. Par. de la Biolle), ép., le 26 nov. 1748 *(Ib.)*, le sr Etienne Michaud. Etait, en 1742, 11 avril, âgée de vingt-six ans, et pupille de sa mère.

Théophile, né le 2 fév. 1722 (Reg. P. de la Biolle).

Anne-Françoise, née le 7 oct. 1752 (Reg Par. de la Biolle), ép., le 28 fév. 1786 *(Ibid.)*, Ne Louis-Philibert, fils de Ne Joseph de Launay. — De ce mariage est né S. E. Claude-Gabriel de Launay, vice-roi de Sardaigne, etc., etc.

XIXe et dernier degré.

Françoise, née le 20 nov. 1753 (Reg. Par. de la Biolle), ép., le 28 mai 1770 *(Ibid.)*, Ne Jean-Pierre de Gavens, seigr de la Fontaine de Beauséjour.

CLAUDE,
coseigr de Molières, vivant en 1491, fut, en 1477, seigr de Montaigre, et délaissa deux fils, André et Guillaume, vivants en 1512-1530, selon Guichenon. Selon la généalogie citée, serait mort sans enfants.

PIERRE,
coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichen.). Selon la généalogie citée, il fut père d'Estienne ci-dessous.

ANTOINE,
coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichen.). Il a cédé ses droits à Claude de Viry, mari de Louise de la Balme, sa cousine germaine, selon la généalogie citée, qui lui donne pour enfants Jean et Claude ci-dessous.

DENIS DE LA BALME,
seigr de la Molière, mentionné avec son frère François en 1532, 1562 et 1563. Il testa le 21 décemb. 1580 (Arch. Mouxy). Il légue à son fils Claude tous les biens que le testateur a eus de feu Janus, son autre fils, faisant des legs à Henriette, sa sœur, veuve de Ne Humbert d'Orlier; à Madeleine de Chabert, sa deuxième femme. — Il avait épousé en premières noces Dlle Guillauma ou Guillermette de Rolland. Il nomme héritier universel son frère François.

« ESTIENNE
» a cédé ses droicts à Messre » Marin de Montfalcon, acte re- » ceu par Me Favre, le 17 juillet » 1553. » (Généal. citée, arch. Thuiset.)

« JEHAN,
» est encoures vivant » qui a cedé ses droicts » à Mre Marin de Mont- » falcon, receu par Me » Genthon, du 6 février » 1556. » (Généalogie citée.)

CLAUDE,
mort sans enfants (généal. citée).

JANUS (1er lit),
mort avant l'an 1580.

CLAUDE (2e lit),
légataire de son père pour les biens qu'il a eus de feu Janus, autre fils du testateur.
Sont très probablement morts sans enfants.

?

Ne CLAUDE DE LA BALME, du Verney,
de la paroisse de Mognard, vivait le 13 mai 1603, mort av. 1626. — Il épousa Jeanne de Mouxy, fille de Ne Jacques, seigr de Loche. Elle teste le 12 avril 1627 (Arch. Mouxy), et vit encore en 1632. Tout ce fragment est tiré de pièces existant aux archives de M. le Cte de Mouxy de Loche.

CLAUDINE,
morte le 25 déc. 1605.

Ne BENOIT DE LA BALME,
ép, av. 1639, Michelle Tronchat. Elle teste le 19 oct. 1667 (Arch. Mouxy), léguant 40 flor. à Louis, son fils, né de son premier mariage avec Bernard Oddin : 300 florins et l'usufruit de ses biens audit Benoit, son mari. — Lui avait été substitué au 2e degré au testament 1626, cohéritier universel de sa mère 1627. Il était né à Grésy en 1605 et vivait encore en 1686 (Arch. Mouxy). Dans un acte de 1635 *(Ibid.)*, il est dit du Verney de Mognard et gendarme de la compagnie de cavalerie du Mis de la Chambre. Il partage, le 3 mars 1652, les biens de Louise, sa sœur, avec Jean de Mouxy de Loche, son cousin *(Ibid.)* Le 24 fév. 1667, il fait une donation au susdit Jean *(Ibid.)*.

JEANNE-CLAUDE,
substituée 1626, cohéritière 1627, morte avant 1662. Son frère Benoit hérita d'elle de biens à Coise et Châteauneuf, qu'il vendit le 16 mai 1662 à Jean de Mouxy, seigr de Loche. Elle avait épousé, cont. dot. du 7 nov. 1631, Claude Dagand de Montmélian, mort sans enfants (Arch. Mouxy).

LOUISE,
substituée 1626, cohéritière 1627, morte avant 1651. — Elle avait fait donation de ses biens à Jean de Mouxy, seigr de Loche, le 2 avril 1641 (Arch. Mouxy), lequel, en 1651 *(Ibid.)*, était en procès avec Benoit, frère de ladite Louise.

Ne JACQUES DE LA BALME, de Mognard, habitait à Thonon. Il avait reçu des lettres de bourgeoisie pour ladite ville en mai 1619 (Arch. Mouxy). Il teste le 30 janvier 1626 *(Ibid.)*, dans lequel testament il mentionne Françoise Rolaz, sa feue femme.

GASPARDE-AIMÉE
substituée 1626, cohéritière 1627.

PÉRONNE,
héritre univle de sa mère 1667, ép., contr. dot. du 5 oct. 1676 (Arch. Mouxy), Jacques, fils de feu Maurice Poncet de St-Félix. Elle fait, le 22 fév. 1696 *(Ibid.)*, une cession de droits à Joseph-Emmanuel de Mouxy, comte de Loche. Elle était déjà veuve à cette époque.

JEANNE-CLAUDE,
héritière universelle de son père 1626, légataire au testament de 1627 de sa grand'-mère, Jeanne de Mouxy, ép. Jean Favrat, lequel était mort avant 1626.

MAURICE FAVRAT,
substitué au testam. 1626, pour l'hoirie de Françoise Rolaz, sa grand'mère.

JOSEPH-BARTHÉLEMY,
bapt. le 15 déc. 1713 (Reg. Par. de St-Léger), vivant en 1726 *(Somm. des fiefs)*. Il était l'aîné de ses frères et il mourut avant 1742 au service, étant cadet au régiment de Savoie (Arch. du Sén. de Sav.).

BALME (DE LA)

DE MONTVERNIER, ou MONTVARNIER, EN MAURIENNE.

P. de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile de même et d'un oiseau d'argent en pointe.

Ecusson existant dans la maison de la Balme, à Saint-Jean-de-Maurienne, signalé par M. le Cte d'Arve.

CETTE famille, fort ancienne, est originaire de la paroisse de Montvernier, à quelques kilomètres de la cité de Saint-Jean. Deux filiations manuscrites (1), d'après le nombre des générations, la feraient remonter au XIIIe siècle environ : mais en s'appuyant sur des titres, on ne peut établir une filiation authentique que beaucoup plus tard. Je n'ai pu réussir à rattacher à aucune des grandes races qui ont porté le nom de la Balme (2), celle de Maurienne. Elle s'est éteinte vers 1646, du moins la principale de ses branches, et ses biens avec son nom, sont passés dans la maison d'Avrieux, dont j'ai déjà parlé au folio 82. Étienne-François d'Avrieux (degré IV) ajouta au sien et porta quelquefois seul le nom de la Balme. — Une autre famille a aussi porté ce nom à Saint-Jean-de-Maurienne. J'en parlerai à l'article SAUTIER.

(1) Je dois la communication de ces filiations — malheureusement elles ne sont appuyées sur aucune preuve et je ne puis les publier qu'à titre de renseignement — et de plusieurs titres sur cette famille, à l'obligeance de M. Florimond Truchet.

(2) La seule dont le blason présente une espèce d'analogie avec celui des la Balme de Maurienne, est la famille de la Balme ou la Baume-Cornilhan en Dauphiné, qui portait de gueules à la bande d'or, chargée de 3 corneilles de sable (Palliot). Il va sans dire que je n'entends tirer aucune déduction de cette analogie, toute métaphysique.

PERNETTE, femme ou veuve de Me Laurent Boudrey, 1535-1558.

EYNARDE, vivant en 1535.

PIERRE-AMBROISE, vivant en 1535.

Ne PHILIPPE, viv. 1535 et curateur de Bon et Pierre, ses frères. Il ép. Dlle Humberte, fille de Ne Jean des Costes, veuve av. 1563. Le 23 avril 1563, elle, étant veuve, fait avec son fils Pierre une vente à Me Mathieu d'Avrieux (*).

BON ou BONIFACE, vivant en 1535.

PIERRE, vivant en 1535.

Révd BONIFACE, prêtre. Son frère le nomme dans son testament de 1595.

Ne PIERRE, substitué avec son frère Boniface dans le testament de Ne Jacques des Costes, leur oncle, 1574 (Arch. Manuel). Reconnaissance en sa faveur pour les fiefs indivis avec Ne Antoine de la Balme et Ne Jean du Pont, rière Montpascal, Montvernier, Châtel, Hermillon, Beaune et Saint-Michel, 1561 (Arch. d'Arve). Il teste le 22 nov. 1595 (*), veut être enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs, en l'église de Montvernier, etc. Il parle de Dlle Jeanne d'Avrieux (***), sa chère feue femme. Nomme héritier universel Humbert, son fils, puis ses mâles. Substitue les mâles des Nes Jacques et Louis, fils de feu Ne Antoine de la Balme, ses cousins, pour tous les fiefs nobles et seigneuriaux ; pour tous ses autres biens ruraux, substitue Anne, sa fille.

Ne CLAUDE, mort av. 1595, est probab. celui qui, étant marié à Hone Claudine Costerg, vendit le 24 juin 1557 (*) une maison avec grange et pré à Montvarnier, lieu dit au Mollard, à Me Mathieu d'Avrieux.

Ne HUMBERT. Il teste, le 14 juill. 1617 (*), étant « en chemin pour aller en Piedmont servir Son Altesse aux armées contre ses ennemis. » S'il meurt à Saint-Jean, il veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, à l'entrée du chœur et dans la nef. A défaut d'enfants, ses héritiers, il institue Dlle Anne Rembaud ou Rambaud, sa femme, etc. Il fit un second testament, le 28 mars 1636 (*), nommant héritier universel Ne Jean-François, son fils, qu'il recommande aux soins de Dlle Dominique Gagnères, substituée héritière universelle avec Ne Claude de Flames, son mari. — Dlle Anne Rambaud testa le 5 mai 1631 (*), nommant héritiers ses fils, substituant pour l'usufruit laissé à son mari, le susdit Ne Claude de Flames, son beau-père. Elle fut enterrée le 24 mai 1631 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

ANNE. Son père lui lègue 2,000 flor. et la substitue aux biens ruraux.

COLETTE. Le cas de substitution arrivant, son oncle Pierre lui lègue 1,000 flor.

Ne JEAN-FRANÇOIS. Il figure dans des actes des 19 et 29 mars 1647, 23 sept. 1652, 29 avril et 13 juill. 1658 (*). Il était en procès en 1648, 1649, avec les hommes de Montvernier, à cause du paiement qu'il leur réclamait de servis et devoirs féodaux pour ses fiefs de la Balme et des Rossets : réglé par transaction du 12 déc. 1649 (*). Il eut encore un procès pour ses fiefs susdits en 1655 (Arch. Thuiset), qu'il fit renover la même année (*). Il fit les guerres de Piémont (1636, Procéd., arch. Thuiset). « Il a faict son testament le » 17 juin 1646 (Invent. des arch. d'Arve), faict et signé par mestre Jacques Rol, notaire : lequel a faict son héritier Ne Jean-François » d'Avrieux, f. f. Ne Jacques-Albert, juge courrier à St-Jehan, n'ayant point eu des enfants. Est celluy qu'a fini la branche des Messieurs » de La Balme; c'est depuis lors que les Messieurs d'Avrieux ont ajouté à leur nom celui de de la Balme (*). » Il codicilla le 1er octob. 1659 (*), ajoutant à son testament quelques legs, notamment à Dlle Gasparde Sibué, sa femme. — Il mourut quelques jours après ; elle, étant déjà veuve, fut enterrée le 15 octobre suivant (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Ne NOEL (fils aîné), enterré le 4 janv. 1632 à dix-huit ans (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne), nommé au testament de sa mère.

Ne Etienne-François DE LA BALME, fils de feu Ne Jean-François D'AVRIEUX, en qualité d'héritier des la Balme, règle le 7 juill. 1693 (*) les dettes de cette hoirie.

?

Nº Amé de la Balme.

Nº Jean de la Balme.

Nº Émidon de la Balme.

Nº André de la Balme.

L'auteur anonyme des filiations manuscrites déjà citées déclare les avoir tirées « sur les contrats de mariage ou sur les testaments ou partages, et sur les actes de prestation de fidélité à Chambéry, à la Chambre des Comptes et au château, dans la grande salle, » et signe à Saint-Jean-de-Maurienne, le 24 mars 1755.

Une autre filiation ajoute les deux degrés suivants :

Nº Amé de la Balme.

Nº André de la Balme.

Nº Richard de la Balme.

Nº Antoine de la Balme.

Nº Catherin de la Balme.

Nº Martin de la Balme.
A dater de celui-ci, la filiation devient authentique. Son alliance m'est inconnue. Il mourut avant 1535. Il avait été substitué dans le testament de Nº Jean du Mollard, à Urbain du Mollard. A cause de cette substitution, tous ses enfants ci-dessous entamèrent un procès en 1535, continuant encore en 1558 (Procéd., Arch. Thuiset), avec les Nºs Paquellet, héritiers des du Mollard (Voyez cet article).

?

Nº Jacques de la Balme, mort avant 1557.

Nº Michel,
ép. (cont. de mar. du 25 fév. 1721; — quitt. du 26 mai suiv., arch. Morand), Dlle Françoise, fille de Nº Maurice de Chavanes de Rumilly et de Nº Dlle Hélinode de Challes. Quittces de sa dot des 25 fév. 1521 et 12 mai 1533 (Arch. Savoir.). A cette date, elle était veuve et tutrice de son fils Jean-Louis.

Nº Charles,
viv. en 1535, mort av. 1560.

Nº Antoine,
viv. en 1535, 1558. Mort av. 1595.

Nº Jacques. Nº Pierre-Ambroise.
Le 24 février 1531 (*) ils vendent un pré à Montvernier (*Idem* en 1557).
Le 19 sept. 1569 (*) il nomme un commissaire d'extentes pour renover son fief indivis avec Nº Pierre, f. de f. Nº Philippe de la Balme, cause ayant de Nº Jean-Louis de la Balme. Acte passé à Pontamafrey en présence de Nº Pierre de la Balme.

Nº Jean-Louis,
pupille de sa mère, 1533, ép. Dlle Claudine d'Arve. Vivaient tous deux en 1593 (Archiv. d'Arve).

Catherine. Nº Henri. Nº Pierre.
Mentionnés dans des actes du 2 mai 1560, du 19 fév. 1561 et 12 septemb. 1569 (*), comme ayant vendu des biens à Montvarnier.

Nº Jacques. Nº Louis.
Leur cousin, Nº Pierre de la Balme, les substitue dans son testam. (1595) et nomme Louis, tuteur d'Humbert et Anne, ses enfants. Louis figure en cette qualité dans un acte de l'an 1604 (Arch. d'Arve).

Nº Gasbamel,
légataire de sa cousine Nicolarde de Chavanes et substitué dans son testam. de l'an 1613 (Arch. Savoiroux). Il est dit fils des mariés ci-dessus dans un acte de 1606 (Arch. d'Arve).

(*) Titres authentiques communiqués par M. Florimond Truchet.

(**) Ce Michel demeurait à Saint-Michel. — Le texte confus des procédures citées à l'article de Nº Martin, ne permet pas de décider si, en 1535, Michel, un des fils de Martin, était mort ou vivant. Dans ce dernier cas, puisque dans un acte de 1533, sa femme est dite veuve, ce serait un autre Michel de la Balme qui aurait eu la filiation donnée ici au fils de Martin.

(***) Elle fut aussi mariée à NN. Mestrallet. Humbert de la Balme, dans son premier testament de 1617, fait un legs à Dlle Sébastienne Mestrallet, sa sœur utérine, « de part mère. »

Rd Michel,
curé de St-Martin d'Hermillon, 1631, enterré le 7 oct. 1645 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

Nº Petremand
et Dlle Jeanne Canal, mariés, vivaient en 1628-1645. Lui, enterré le 29 juin 1651 (Reg. Par.).

?

Nº Bernard de la Balme,
témoin 22 août 1613 (*).

Pernette,
bapt. le 12 nov. 1631 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne).

Claudine,
bapt. le 24 fév. 1633 *(Ibid.)*.

Louis,
bapt. le 27 août 1634 (Reg. Par.) Il est probablement mort sans enfants.

Marie,
bapt. le 21 nov. 1640. Est probablement celle qui, étant veuve de Specte Louis Bertrand, fut enterrée le 18 janv. 1726, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, à St-Jean-de-Maurienne, dans l'ancien tombeau de sa famille, âgée de quatre-vingts ans environ *(Ib.)*.

Jeannette,
bapt. le 10 mai 1643, enterrée le 28 nov. 1651 (Reg. Par.).

Suit LA BALME.

Dans de très curieuses enquêtes faites au XIVe siècle pour établir les droits des seigneurs de la Chambre sur le vicomté de Maurienne, je trouve les faits suivants concernant les la Balme.

Hugon ou Hugues DE LA BALME, damoiseau; enquêtes de l'an 1335. — Messre Jean Luciane, chevalier, un des déposants assermentés, dit que : « dudum viventibus inclite recordationis viro domino Amedeo quondam comite » Sabaudie et bone memorie domino Richardo domino Camere, ipse deponens fuit presens apud Bellicium et audivit » quod dictus dominus Comes dixit eidem domino Richardo quod ipse dominus Richardus gagiaverat nimis aspere » et male tractaverat Hugonem de Balma supra pontem Almafredi. Cui domino Comiti respondit dictus dominus » Richardus quod ipsum Hugonem gagiaverat pro suo vicecomitatu et de consilio gentium dicti domini comitis, qui » dixerunt sibi ita posse et debere fieri, quia ipse Hugo rebellis erat, et dicta responsione facta ipse dominus comes » acquievit et dictus dominus Richardus graciose recessit a dicto domino Comite. » Interrogé sur la date de ce fait, Messre Jean Luciane répond qu'il ne s'en rappelle pas exactement, mais que c'était « eodem tempore quo dominus » Aymarus de Intermontium (*sic*) quondam fuit factus miles. » — Le même Hugon dépose lui-même dans la suite de ces enquêtes. — Dans un autre rouleau d'enquêtes de l'an 1316, le même fait est rapporté, et l'on voit que la rébellion dont il était convaincu, était d'avoir refusé de faire les cavalcades. A raison de ce fait, il avait payé une amende au Cte de Savoie dont il était vassal et homme noble, et au Seigr de la Chambre les droits de vicomté dans les mêmes formes « quibus alii nobiles tenentur solvere vicecomitatum. » Un autre témoin (1316), Jean Varcin de Montvarnier, interrogé sur les actes de violence imputés au Seigr de la Chambre, à propos de cet Hugon de la Balme contre Jean de la Balme : « dixit se tantum scire quod vidit tempore quo dicebatur dictum dominum de Camera » fregisse ianuam domus Johannis de Balma pro gagiamento Hugonis de Balma, vidit ianuam fractam et ante dictam » fracturam per plures annos viderat dictum Hugonem intrare et exire ad domum suam per dictam domum dicti » Johannis de Balma et tempore messium portare paleas suas et fenum cum bobus junctis ad domum suam per » homines suos ad dictam domum apud Montemvarnerium. »

François DE LA BALME, damoiseau. — Dans les enquêtes mentionnées de 1316, Jacquet Fournier, notaire, fils de feu Jean, de St-Julien, en son nom comme héritier de son père et pour ses frères Jehannet et Peronet : « concor- » davit cum nobili viro domino Richardo domino de Camera vicecomite Mauriane de vicecomitatu quem debebat » dictus Johannes pater ipsorum ad xxvij sol. vj den. fort. nov. pro quibusdam verbis iniuriosis dictis per dictum » Johannem Francisco de Balma pro quibus exstiterat condempnatus in xl. sol. fort. » — Le même François de la Balme (enquêtes 1334) avait été « condempnatus pro curia domini comitis Sabaudie in Mauriana in xl. solid. fort. » quia dicebatur tenuisse pedem cujusdam de Amodayna dum quidam ipsum maliciose discalciarent. » A cause de cette condamnation, il avait transigé avec les officiers du victe de Maurienne (1).

Je crois aussi pouvoir rattacher à cette famille : Humbert, fils de Messre Aymon de la Balme, feu chevr, lequel, en son nom et pour sa fille Jeannette, vendit, le 16 juin 1315 (Arch. Savoiroux), à Richard, seigr de La Chambre et victe de Maurienne, les biens, hommes, hommages, servis, fiefs qu'ils possédaient dans la paroisse de la Chapelle « tam in plano quam in monte » avec le direct domaine de fief desdites choses, pour le prix de 60 livres viennoises.

Dans un volume de reconnaissances passées en 1521, en faveur du duc de Savoie par Nes Jean-François du Pont, Martin de la Balme, citoyens de Maurienne, et Ne Simon Rosset (2), de Montmélian, pour les choses qu'ils tiennent en fief noble indivis entre eux, je trouve encore les indications suivantes. — Le premier agit notamment comme héritier de feu Ne Claude de la Balme, à Montvernier, pour des biens abornant Ne Michel de la Balme; le second, comme héritier de feu Ne Hugon de la Balme, d'Aiguebelle. Un servis pour une maison à Pontamafrey est dû par Ne Jeanne, fille de Ne Antoine de la Balme, femme de Ne Nicod Grillet. Lesdits nobles reconnaissent aussi en fief franc et noble certains biens par indivis avec Ne Martin de la Balme et les autres enfants et héritiers de Ne Catherine de la Balme, situés à Montberenger et dans la paroisse de N.-D.-d'Hermillon : plus 4 deniers pour la cavalcade dus à Montvernier par Ne Jacques, ledit Martin (*sic*) — on ne sait pas duquel des deux il est question — et Michel de la Balme. Ils reconnaissent encore tenir en fief noble et gentil du Cte de Savoie des biens qui furent jadis de Ne Gontier de la Balme, damoiseau, par lui acquis de Messre Guichard de Grolée, chevalier, cause ayant du seigr de Breyssieu, à Montvernier, Montpascal et Pontamafrey et jadis reconnus en faveur du seigr de Breyssieu par Nes Pierre et ledit Gontier de la Balme et leurs prédécesseurs, etc., etc. (Communiqué par M. Truchet.)

---

(1) L'analyse de ces enquêtes, ainsi que l'énumération de faits importants et inédits, établissant exactement en quoi consistait le vicomté de Maurienne, sa juridiction, etc., seront données à l'article des sires de La Chambre.

(2) Une Dlle Amédée de la Balme épousa un Ne N. N. Rosset de Montmélian. Ses biens parvinrent à Nes Pierre et Jean Rosset, ses fils, lesquels en reçurent investiture le 2 mai 1423 (Arch. de Cour).

BALTHAZARD. — *Voyez* au Supplément.

BAPTENDIER

ou BATTANDIER ou BATTENDIER; en latin, *BAPTENDERII.*

P. de sinople au pal d'argent chargé d'un lion de... (sable). Tractatus liberorum, parentum, etc. (*Voyez* plus bas.)

Selon Laiolo, *de gueules au pal d'or chargé d'un lion de sable.*

Selon Besson, *d'or à 2 pals de gueules et au milieu un lion de sable.*

Selon Guichenon (*Ind. Arm.*), comme Besson.

On ne trouvera pas extraordinaire que j'aie adopté pour le blason de cette famille une version différente de celle qui court dans nos recueils d'armoiries. Je l'ai prise dans le « tractatus liberorum, parentum ac fratrum » succincte et concise, teretem et integram legiti- » marum materiam continens, *AUTHORE*, claud. » de battandier *V.I.D. ET ADVOC. ANNESS.* » *FAMOS.* Lugduni. Apud Mathiam Bonhome sub » clava aurea 1560. » Petit in-4°; en tête de authoris ad sabaudiam oratio. Cette rare et curieuse édition, dont je possède un exemplaire, contient aussi le portrait et la signature de cet avocat d'Annecy. Je pense que ce jurisconsulte qui s'intitulait lui-même « fameux » devait savoir mieux que personne comment était son blason.

Deux familles nobles de ce nom ont figuré l'une en Maurienne et l'autre dans le Genevois. Malgré l'affirmation de Laiolo que celle du Genevois est originaire de France, je crois qu'elle sort de la même souche que celle de Maurienne, venue positivement d'Ugine. Trois frères du nom de Baptendier, dont deux se sont établis en Maurienne, ont été anoblis par patentes de l'an 1521 (Arch. de Cour), où malheureusement leurs armoiries ne sont pas consignées. Ces deux frères ont eu postérité : le troisième, je suppose, a été père du « fameux » Claude Baptendier, nommé ci-dessus, lequel Claude a reçu des patentes de confirmation d'ancienne noblesse en 1594 (Pr. 1723, Biblioth. du roi à Turin), précisément à l'époque où, s'il avait été fils de Pierre anobli en 1521, lui ou les siens, auraient dû, selon l'habitude, faire confirmer leur ancienne noblesse, soit de cinquante à soixante-dix ans après la création de cette noblesse (1). Il va sans dire que je n'affirme point ni cette communauté d'origine, ni la manière dont je suppose qu'elle peut provenir.

Ces familles sont éteintes. D'après Laiolo, les biens de la branche qui aurait peu duré en Genevois, sont passés chez les Belins : ceux de la branche de Maurienne, au moins en grande partie, chez les nobles Martin-Sallière d'Arve.

(Suivent les généalogies.)

(1) D'après l'analyse de cet acte (Archives de la Ch^re des Comptes, patentes, vol. xx, années 1595, 1597, fol. 179) — que je dois à l'obligeance du savant héraldiste, M. le comte Franchi-Verney, — ce ne serait pas lui, mais sa veuve, dame Léonor Martini, qui obtint ces patentes. Elle, ayant exposé en son nom et pour ses enfants (dont il ne résulte ni du nombre ni du sexe) que, quoique son mari eût joui des honneurs et prérogatives de noblesse, on n'en avait point trouvé le titre ; l'Infante Dona Catherine d'Autriche, eu égard aux longs services rendus par le défunt, ordonna que la dame suppliante et ses enfants jouiraient et useraient du titre, qualités et priviléges d'ancienne noblesse, comme les autres nobles du pays de Savoie. Un arrêt de la Chambre des Comptes du 2 mai 1596 (Reg. 26, fol. 81, v°), enregistra ces patentes « sans préjudice de la noblesse du feu seigneur collatéral Baptendier, de laquelle ladite demoiselle fera apparoir quand bon lui semblera. » Ceci prouve que le défunt, indépendamment de sa charge, était déjà noble ; ou du moins que cette affirmation avait été alléguée dans le dossier de la procédure.

?

Égrège Claude Baptendier, notaire d'Ugine, au nom de Nes Louis et Bon-Amé Baptendier, dudit lieu d'Ugine, admodie le 13 octob. 1527 (Arch. d'Arve), une pièce de terre à Ugine, appartenant auxdits frères, lesquels y possédaient encore d'autres biens.

Ne Pierre Baptendier, anobli avec ses frères Louis et Bon-Amé en 1521 (Arch. de Cour). Témoin au mariage de Louis en 1518. Il était contrôleur des finances et sa place, vacante par sa mort, fut donnée le 1er sept. 1531 (Arch. Manuel). Peut-être est-il l'auteur de la branche ci-dessous?

?

Ne Paul Baptendier vend l'office de curialité du mandement d'Ugine à Ne Antoine de Cerisier le 20 août 1583 (Archiv. Costa).

?

Ne Claude Baptendier, collatéral au conseil de Genevois (Pes du dernier août 1588 [*]). Lettres patentes du 4 oct. 1594 (Preuves 1723, Biblioth. du Roi, à Turin), portant confirmation d'ancienne noblesse. Pates du 16 déc. 1581 (Arch. Costa), confirmant l'acquisition par lui faite de la juridiction de Villaret, et lui en accordant investiture. Une des trois préfaces de son livre, dont j'ai parlé à la page précédente, est écrite « in domo de Raudenis quæ est habitatio paterna, Cal. septemb. 1559. » Grillet, t. I, parle de ce Claude, jurisconsulte distingué, dont il n'a pas connu l'édition citée d'autre part.

Il ép. Dlle Léonor Martini (*Voy.* la note, page 111).

[*] Ces patentes, mentionnées dans l'arrêt cité dans la page 111, sont signées Jacques, et datées en toutes lettres 1588. Selon tous les historiens, le duc Jacques est mort en 1585. Il y aurait donc erreur de copiste.

?

Ne et Spe Jacques Baptendier (très probablement le même que ci-contre), doctr en droits et avocat au conseil de Genevois, ép. Dlle Charlotte, fille de Ne Antoine Lect, trésorier du duc de Nemours, veuve de Ne Antoine Paquellet, seigr de Moyron (Arch. de Thuis.). Classé en 1631 parmi les anciens nobles du duché de Genevois (Rôle, arch. Costa).

Dlle Constance, ép. Ne et Spe Roch Panisset, avoc. au Sén. (Arch. de Thuiset), vers 1630.

Isabelle, morte jeune et sans enfants (Arch. Thuiset).

En 1650, sont en procès avec Ne seigr Henri de la Valdisère, à propos d'un legs fait à Constance par feu Ne Antoine Lect (Procéd., arch. Thuiset).

?

Ne et Spe Jacques Baptendier (Pr. 1723), témoin, le 18 fév. 1603, à Annecy (Arch. Rubaud). Je ne suis pas certain que ce soit le même que Jacques porté ci-contre.

Ne Thomas, seigr de Chandore en Bugey (Preuves 1723). Je cherche vainement cette seigneurie dans Guichenon et dans le *Nobil. du Bugey*, par M. Baux. Alliance inconnue.

Hélène, mentionnée au contrat de mariage de son frère en 1690.

Jean-François, chanoine de St-Pierre de Genève (Pr. 1723).

Ne Joseph (Pr. 1723) ép., contr. dot. du 26 janv. 1690 (Arch. du Sén. de Sav.), Dlle Claudine-Françoise, fille de Ne et Specte Jacques Greyfié, consr de S. A. R., et de Dlle Hélène de Grailly. — Sa postérité, s'il en avait eu, serait, selon toute probabilité, inscrite aux preuves de 1723, faites par lui ou son frère Jean-François. Il figure dans un rôle de la noblesse du Genevois du 25 octobre 1690 (Arch. de Thuiset).

Charlotte ép., contr. dot. du 1er mai 1692 (Arch. Costa), bénéd. nupt. du 5 suivant (Reg. Par. de Saint-Maur. d'Annecy), Ne Prosper-Marie de la Grave, veuf de Dlle Marguerite de Sauvage.

?

Ne et Spe Marc-Antoine Baptendier, lieutenant, juge de la province de Faucigny, ép. Ne Dlle Marguerite d'Angeville.

François, bapt. le 31 octob. 1616 (Reg. Par. de Bonneville).

Claude, bapt. le 15 octob. 1618 (Reg. Par. de Bonneville).

?

Jeanne-Marie, 2e femme de Jacques d'Arenthon, seigr d'Alex, veuve en 1667 (Arch. du Sén. de Sav.).

ANDRÉ BAPTENDIER, notaire, d'Ugine, mort av. 1518. Il était originaire du mandement de Beaufort et homme lige et censit de Philippe de Savoie, Cte de Genevois, qui, par lettres du 11 sept. 1518, ratifiées par Charles, duc de Savoie, le 8 déc. suivant, affranchit ses trois fils ci-dessous de cet hommage censit et condition mainmortable (Arch. d'Arve).

Nº LOUIS BAPTENDIER, notaire, Dr en droits, anobli avec ses deux frères par patentes du..... 1521 (Arch. de Cour). Le 27 avril 1514 (Arch. d'Arve), Nes et égrèges Louis, Pierre et Bon-Amé « Baptenderii de » Ugina Gebennensis dyocesis, fratres, habitatores civitatis Sancti Johannis Mauriane. » achètent un pré à Saint-Martin d'Hermillon « juxta pratum ipsorum emptorum. » Il épousa, par contrat du 25 janv. 1518 *(Ibid.)*, Dlle Jeanne, fille de feu Nº Antoine d'Albiez, veuve de Nº Jean Truchet de St-Jean-de-Maurienne. — Dans ce titre, il est qualifié de secrétaire pour le temporel et le spirituel de l'église de Maurienne, et originaire d'Ugine en Genevois. Ils avaient été mariés la veille devant l'église. Elle se constitua en dot 1º sa maison paternelle d'Albiez avec jardins, cours, etc., dans la ville de Saint-Jean, rue Saint-Christophe; 2º 1383 florins qui lui ont été assignés par feu Nº Jean Truchet, son premier mari, par acte reçu par égrèges Jérôme Fornier, le susdit Louis Baptendier et Jacques Porte, notaires. — Il mourut av. 1557, ayant, par actes des années 1519, 21, 22, 24, 26, 30, 31, 33 (Arch. d'Arve), acquis de nombreux biens à Saint-Jean-de-Maurienne et dans ses environs.

Nº BON-AMÉ BAPTENDIER, anobli en 1521 (Arch. de Cour). Témoin en 1518 au mariage de son frère Louis. Nommé dans les abornements d'un acte de l'an 1532 (Arch. de Thuiset).

Nº JEAN BAPTENDIER ép. Dlle Jeanne, fille du premier lit de Nº Barjact Sallière d'Arve, par contr. de mar. du 21 fév. 1557 (Arch. d'Arve). Il teste le 22 sept. 1576 *(Ib.)*. Elle, teste, étant veuve et tutrice de ses enfants dès 1580, le 23 juill. 1581 *(Ibid.)*, substituant à ses héritiers les Sallière d'Arve. Le 14 mars 1568, assiste à une assemblée des nobles de St-Jean-de-Maurienne (Arch. Thuiset).

Nº ANTOINE BAPTENDIER. Du 14 décemb. 1557 (Arch. d'Arve) appointement d'un procès où il figure avec son frère Jean, comme héritiers de leurs feus père et mère. Témoin au contr. de mar. de Jean, son frère. Mort av. 1568. Ses enfants sont représentés par Nº Jean Baptendier, dans l'assemblée de la noblesse déjà citée. Il ép. Dlle Jeanne de Copeaulx. — *Voy.* ci-dessous.

Nº ANTOINE BAPTENDIER, Dr en droits, témoin au contr. de mariage de Jean, son cousin, en 1557. Il était, en 1563, 1572, juge mage de Maurienne. Le 22 fév. 1563 (Arch. d'Arve) il prête hommage au duc de Savoie comme vassal noble, tant en son nom que pour Nº Jean Baptendier, son cousin. Il assiste le 14 mars 1568 à une assemblée des nobles de St-Jean-de-Maurienne (Arch. Thuiset).

Nº MELCHIOR BAPTENDIER. Il transige le 4 mars 1612 (Arch. du Sén. de Sav.) avec Balthazard, fils naturel de Nº Bon-Amé Baptendier. Il lui cède tous les droits que lui et son frère, Nº Balthazard, peuvent avoir sur l'hoirie de Nº Bon-Amé et Nº Antoine Baptendier. — Le 24 mai 1615 (Arch. d'Arve), il fait une donation de biens situés à St-Jean-de-Maur., lieu dit Mollard-Bochard, à Nº Jacques Sibué. La donation sera nulle si le donateur se marie et s'il a des enfants.

Nº LOUIS BAPTENDIER.

Nº BALTHAZARD BAPTENDIER ép. Dlle Gasparde, fille de Nº Pierre Rambaud (Trans. 1612). Il est mentionné dans la donation de l'an 1615. Nº Colomban Martin était le beau-frère de Nes Balthazard et Melchior.

? Nº BALTHAZARD BAPTENDIER, veuf et héritier de Dlle Anne-Gasparde de Sauvage, sa femme (transact. 1612, Sauvage et des Costes, arch. du Sén. de Sav.). On ne peut fixer si ce Balthazard est un des deux nommés ci-contre et ci-dessous.

Nº BON-AMÉ BAPTENDIER, corrier et juge commun de la cité de St-Jean-de-Maurienne.

Nº ANTOINE BAPTENDIER.

? Dlle JEANNE BAPTENDIER, était en 1615 femme de Nº Philibert de Chabert. Son héritier universel fut Nº Prosper de la Roche, mentionné dans les abornements d'un acte de l'an 1630 (Arch. de Thuiset).

BALTHAZARD, fils naturel.

Dlle ANTONIE, femme de Nº Claude de Flames, maître d'hôtel de l'évêque de Maurienne. — Elle avait épousé en premières noces Nº Pierre Rambaud, veuf de Dlle N. N. Elle transige, le 22 juin 1612 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Dlle Gasparde Rambaud, femme de Nº Balthazard Baptendier, à propos de l'hoirie de Nº Pierre Rambaud.

Il existe dans mes archives un acte en très mauvais état, dont je ne puis extraire que ce qui suit concernant les Baptendier de Maurienne. — 156., 12 février. — Nº Jean Baptendier.... en son nom et au nom de François-Jean-Baptiste (1) et Jeanne, enfants de feu Nº Antoine Baptendier et de feu Dlle Jeanne de Copeaulx (2), de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, reconnaît avoir reçu de Nº Jean-Amé du Mollard les meubles portés dans un inventaire du 13 octobre 156., appartenant à ladite Dlle Jeanne. L'acte est passé à Saint-Jean, dans la maison de ladite feue Dlle Jeanne de Copeaulx.

Vers la fin du XVIIe siècle les Nes Martin-Sallière-d'Arve avaient hérité en partie des Nes Baptendier.

En 1733, une famille de Baptendier ou Betandier, de Marseille, faisait des recherches à Saint-Jean-de-Maurienne pour trouver des preuves de sa descendance de la famille noble de ce nom (Note communiquée par M. Fl. Truchet).

(1) Peut-être y a-t-il un autre nom avant Jeanne. — François est peut-être à séparer de Jean-Baptiste. — Cette incertitude me force à reporter cet article hors du tableau.

(2) Sans doute une parente ou descendante de Spcte Messre Claude *Copelli*, doctr en droits, qui, en 1519 (Arch. de Loex), était juge de Maurienne et Tarentaise.

BARANDIER

SEIG^RS DE LA GORGE ET DU THOUVET (1).

P. d'azur à la tête de lion couronné d'or. — Cimier : *une colombe de... tenant une banderolle avec la devise NOSCE TE IPSVM* (Preuves de noblesse, *voyez* ci-dessous).

TROIS frères du nom de Barandier furent anoblis par pat^es de noblesse du 1er sept. 1597 (Reg. 21, Pat. de Sav., fol. 21, Arch. de la Ch^re des Cp^tes de Turin), en même temps que Bernard Guigoz ou Guigues (*voyez* ce nom), leur beau-frère. Deux de ces frères firent branche. Une de ces branches tomba en décadence vers la fin du XVIIe siècle (2). Une autre branche, plus riche, fit ses preuves de noblesse en 1723 (Biblioth. du Roi à Turin), et je la crois éteinte quelque temps après : du moins j'ai perdu depuis ce moment totalement ses traces.

N^e JEAN,
fourrier major de la cavalerie de Savoie, puis capitaine de santé en la ville de Chambéry, anobli avec ses frères et beau-frère en 1597, fut ensuite nommé secrétaire pour S. A. au Souv. Sén. de Sav. par Patentes du 6 sept. 1604 (Arch. du Sén. de Sav.). Il transige, le 7 mai 1610 *(Ibid.)*, avec son frère Claude pour les biens provenant des hoiries de leur père, de leurs oncles et de leur frère Claude le jeune, dont Jean est donataire : lesdits biens situés avec une ancienne maison à la Croix-Rouge, près Chambéry. Il teste le 28 mars 1613 (Arch. Morand). Sa veuve, D^lle Jeanne Mollard, veuve en premier lit d'Honble Odon Miguet, teste le 27 nov. 1618 *(Ibid.)* dans la maison de ses fils ci-dessous, à Chambéry. Elle avait eu une fille, Jeanne, de son premier mariage, laquelle était, en 1618, mariée à Me Jacques Aprin, B^eois de Chambéry.

N^e ÉTIENNE, anobli avec ses frères en 1597.

N^e et Spect^e ANSELME,
doct^r en droit et avocat au Sén., cohéritier universel de son père et de sa mère. Dès 1620, il était marié à D^lle Péronne de Bonnet. Ils transigent avec les Carpinel en 1622 (Arch. du Sén. de Sav.). Il mourut av. 1638. Sa veuve reçoit la quittance de la dot de D^lle Pernette Barandier, femme de Me Mathieu Genevois.

JEANNE. FRÉDÉRIQUE.
Leur père leur lègue à chacune 1,500 florins : leur mère à chacune 100 ducatons de 6 florins 8 sols, monnaie de Savoie.

N^e FRANÇOIS,
cohéritier universel de son père et de sa mère. Il ép. 1° contr. dot. du 10 mai 1629 (*) D^lle Jeanne-Marguerite, fille de N^e Antoine Pibret et de Gasparde Jacquet ; 2° N^e D^lle Louise, fille de N^e Louis d'Orlier de Vieux (Contr. de mar. du 23 mai 1638 [*]) et de D^lle Béatrix de l'Allée de Songy.

PERNETTE,
légataire de son père et de sa mère comme ses sœurs. Elle ép., contr. de mar. du 12 juin 1638 (Arch. Morand), Me Mathieu Genevois, bourgeois de Chambéry. Il y avait déjà dix ans qu'ils étaient mariés. Lui avait déjà donné quittance de la dot de sa femme le 16 juin 1628 (mentionnée au contr. de mar.).

CLAUDINE
ép. N^e N. N. Perret du Ranty, de la paroisse de St-Girod (*).

PIERRE (*).

1er lit.

JEANNE-MARIE,
née à St-Girod, le 1er juill. 1630, ép. Jean-Henri Burdet, gentilh^e archer des gardes du corps de S. A. (*).

MELCHIOTTE,
née à St-Girod, le 9 sept. 1634, mariée le 16 janv. 1662 à N^e Claude-Louis Carron d'Annecy (*).

2e lit.

N^e FRANÇOIS,
né le 9, bapt. le 11 avril 1640 (Reg. Par. de Saint-Girod), filleul de N^e David d'Orlier, son grand-père.

N^e JEAN,
né le 18 sept. 1642 (Reg. Par. de St-Girod).

BÉATRIX,
née le 14, bapt. le 21 avril 1641 (Reg. Par. de St-Girod).

N^es François et Jean, mineurs, pupilles de D^me Louise d'Orlier, leur mère, furent expropriés du domaine qu'ils possédaient à Saint-Girod, au village de l'Église, par acte du 7 août 1660, et subhastations des 20 août, 3 et 10 sept. 1661 (Burdet, notaire [*]). La décadence de cette branche paraît dater de ce moment.

(*) Je dois la connaissance des actes marqués d'un astérisque, à l'obligeance de M. le chevalier Pavy, notaire et maire de Saint-Girod.

(1) Les seigneuries ou rentes de la Gorge et du Thouvet (paroisses de Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Jean-de-la-Porte et Cruet) appartenaient à une branche illégitime de la maison de Montmayeur (*Voyez* ce nom.). Marguerite de Montmayeur qui, en 1622, était veuve de Nᵉ François Bauduc, parait avoir apporté ces terres — ou plutôt une prétention à ces terres — dans la famille de son mari, par laquelle elles sont entrées dans la famille Barandier moyennant le mariage de Jeanne-Antonie Bauduc avec Nᵉ Claude-François Barandier. Ces biens étaient en litige avec les Nᵉˢ Magdelain (*Voyez* ce nom), qui paraissent les avoir réellement possédés. — *Voyez* aussi ce qui est dit à l'article de Nᵉ Antoine-Louis, ci-desous.

(2) Cette branche continue encore: Pierre Barandier, fils de feu Jean-Baptiste et de Jacqueline Vuerchet, né en 1810, était officier dans la brigade de Savoie ainsi qu'un de ses oncles (je crois), Charles Barandier, fils de Joseph et de Magdeleine Montfolet, né en 1787, chevalier de la Légion d'honneur, puis, par échange, chevalier de l'O. M. de Savoie de 4ᵉ classe, le 27 juillet 1818. — George Barandier, cafetier sous les portiques à Chambéry, est mort il y a quelques jours, le 20 mars 1867.

GASPARD.

CLAUDE BARANDIER, bourgeois de Chambéry, greffier criminel au Souv. Sén. de Sav., mort av. 1578. Dans la transaction ci-dessous de 1610, où il est nommé, il est qualifié de feu Nᵉ Claude.

JACQUES.

GUILLAUME.

FRÉDÉRIQUE, femme de Bernard Guigoz, dit Mugnier de St-Girod, lequel testa en 1578 et fut anobli en 1597 avec ses beaux-frères.

CLAUDINE, morte avant 1578; avait ép. N. N. Sa fille Jane est nommée au testament de Bernard Guigoz.

CLAUDE le jeune mort longtemps avant 1610. Il avait fait donation de ses biens à son frère Jean.

« Nᵉ CLAUDE BARANDIER. »
C'est par lui que commencent les preuves de 1723. Je marque ce qui en provient par des guillemets. Anobli avec ses frères en 1597. Témoin au testam. de son frère Jean en 1613, etc.
C'est très probablement le même que Nᵉ Claude Barandier, seigʳ de Charasson ci-contre.

?

Nᵉ CLAUDE BARANDIER, seigʳ de Charasson (1620), mort av. 1636, ép. Dˡˡᵉ Lucrèce de Pavy. — Le 24 juin 1620 (Arch. du Sén. de Sav.), Honᵉ Jacques, fils de feu Claudon Barandier de la Croix-Rouge, fit une donation audit Nᵉ Claude et à Nᵉ Claude-François, son fils.

?

Nᵉ CLAUDE-FRANÇOIS BARANDIER, appelé aussi indifféremment Claude ou François, ép. Dˡˡᵉ Jeanne-Antonie Bauduc, Dame de la Gorge et du Thouvet. Elle est dite veuve dans des actes de 1673-1675 (Arch. Manuel).

« Nᵉ CLAUDE-FRANÇOIS. »
Il est très-probable qu'il faudrait réunir à son article tout ce qui est dit aux articles des deux autres Claude-François de ce degré. Mais la preuve certaine manque.

Nᵉ CLAUDE-FRANÇOIS, tuteur de son frère Étienne en 1636; était lui-même sous la curatelle de Dᵐᵉ Lucrèce, sa mère (Arch. du Sén. de Sav.).

Nᵉ ÉTIENNE. Sa tutelle est décernée à son frère, le 20 sept. 1636. — Il est pourvu d'un curateur le 22 avril 1652 (Arch. du Sén. de Sav.).

Nᵉ JEAN, bapt. le 20 mars 1646 (Reg. Par. de Lémenc).

ANTOINETTE, bapt. le 11 juin 1641 (Reg. Par. de Lémenc).

« Nᵉ FRANÇOIS. »
« 22 mai 1669. Arrêt de la Chambre portant déclaration d'ancienne noblesse en leur faveur. »
Mort av. 1710. Il avait ép. Dˡˡᵉ N. N. de l'Allée de Songy. Mentionné en l'acte ci-dessus de 1710. Est sans doute celui que l'on trouve qualifié de seigʳ de la Gorge dans un acte du 8 janv. 1686 (Reg. Par. de Lém.).

« Nᵉ JEAN. »
C'est probablement le même Jean que celui ci-contre bapt. en 1646.

?

Dˡˡᵉ FRANÇOISE BARANDIER (fille de feu Nᵉ Claude), femme de Mᵉ Joseph Sage de Faverges. Sa curatelle est décernée le 13 juin 1652 (Arch. du Sén. de Sav.) à Mᵉ François Sage, son beau-père, et c'est pour le procès qu'elle a avec Dˡˡᵉ Jeanne-Antonie Bauduc.

« Nᵉ ANTOINE-LOUIS, »
seigʳ de la Gorge et du Thouvet. Il achète de Nᵉ François-Philippe Mugnier, seigʳ du Villard, par acte du 26 juin 1710 (Arch. du Sén. de Sav.), tous ses biens, rière St-Jean-de-la-Porte, y compris la rente de la Gorge et du Thouvet. Le 7 nov. 1714 *(Ibid.)*, il passe une convention avec le susdit Mugnier, à propos de l'hoirie de feu Nᵉ François Barandier. Il ép. Dˡˡᵉ Marie-Anne-Joséphine de la Chaussée d'Heu Darret *(sic)*, laquelle, étant veuve et tutrice de ses enfants, présente requête au Sénat le 28 avril 1727 *(Ibid.)*.

« FRANÇOIS, » pupille de sa mère en 1727.

« JEAN-FRANÇOIS, » n'est pas nommé en 1727.

FRANÇOIS-BRUNO, pupille de sa mère en 1727.

JEANNE-ANTOINETTE, pupille de sa mère en 1727.

S'ils ont eu des enfants, ils me sont inconnus.

BARBEY (DE) ou DE BERBEY

(*DE BERBESIO* ou *DE BERBEYSIO*).

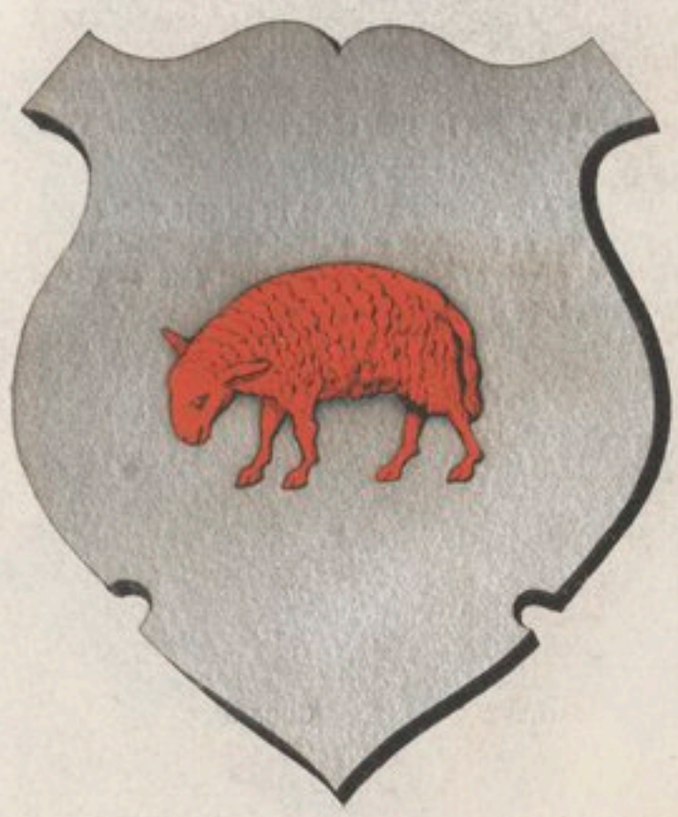

P. d'argent à la brebis de gueules
(Besson. — Ch.-Aug. de Sales).

Fort ancienne famille noble du Faucigny, originaire de Mieussy, où ses membres avaient fondé et doté la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église paroissiale. Elle s'est éteinte vers la fin du XIVe siècle. Les biens sont passés dans la famille de Marigny, comme on le verra ci-dessous. Il devait exister un fief du nom de Barbey (orthographe moderne) du titre duquel les Nes de Marigny se sont toujours qualifiés depuis lors. Voici comment a fini cette famille de Berbey.

?

Ne Rolet de Berbey
et Dlle Françoise, sa femme, héritière de Margueronne de Châlon. Ne Richard de Clairfont reconnut, en 1369, des biens qu'il avait acquis desdits mariés (Galiffe, *Not. généal.*, t. I, p. 562).

Aymon de Berbey, damoiseau, témoin à un acte passé à Bonne, en 1391, avec Oddet et Nicod ci-dessous (Arch. Thuiset). Mort avant 1416.

Priste,
femme de Jacques de Bellegarde, damoiseau. Ils transigent ensemble le 7 sept. 1415 (Arch. Rubaud). Elle ratifie cette transaction le 24 mai 1416 *(Ib.)*, par acte passé dans leur maison de Mieussy. Lui, prête reconnaissance le 5 juill. 1434 *(Ibid.)*, en son nom et au nom de Priste, sa femme, pour la montagne de Diéuma, soit la part leur appartenant.

?

Rolet de Berbey, damoiseau. Girard de Marcossey, mort av. 1343, lui fit donation entre vifs d'une partie de ses biens. Rolet transigea à ce propos le 11 août 1383 (Arch. de Rubaud), avec Messre Jean de Marcossey, frère dudit Girard, et, le 25 août suivant *(Ibid.)*, il reçut du Cte de Savoie investiture de ces biens. Il était mort av. 1402.

?

Pierre de Berbey, damoiseau. Comme procureur des paroissiens de Mieussy, il prête reconnaissance le 7 août 1357 au Cte de Savoie pour la montagne de Diéuma (Arch. Rubaud). Il est nommé arbitre par lesdits habitants le 23 août suivant *(Ibid.)*.

Ancilésie,
femme d'Aymon de Marigny, damoiseau. Il transige le 18 avril 1402 *(Ib.)* avec Dlle Françoise du Saix, femme alors d'Aymon de Botollier. Françoise prétendait à la possession des biens d'Oddet et de Nicolet de Berbey, comme ayant succédé à Aymonet, Jacquemet et Flandine, ses enfants, qu'elle avait eus jadis dudit Oddet de Berbey, son feu premier mari. Lesdits enfants ayant succédé à leur père et à Nicolet, leur oncle paternel, elle doit leur succéder. — Aymon de Marigny répondait qu'Ancilésie, sa femme, sœur desdits Oddet et Nicolet, n'ayant reçu aucune dot ni portion des biens de feu Rolet, leur père, elle doit leur succéder, etc. Finalement, Françoise du Saix renonça à tous ses droits sur l'hoirie Berbey, moyennant 100 florins d'or.

Oddet de Berbey, damoiseau, ép. Dlle Françoise du Saix. Elle se remaria av. 1402 à Ne Aymon de Botollier. Vivait en 1415 à Bonne, dans sa maison.

Nicolet de Berbey, damoiseau, mort sans postérité. Selon le *Pourpris* il testa le 2 nov. 1401. Ses neveux lui succédèrent.

Jacquemet. Aymonet. Flandine.
Tous trois morts avant l'an 1402. Leur hoirie, en vertu de la transaction ténorisée ci-dessus (1402), passa à Ancilésie, leur tante, et, par elle, dans la famille de Marigny.

BARBIER DU MANEY

P. d'azur à la bande d'argent chargée de 3 cœurs de gueules. — Couronne de baron.

Cimier: *Une immortalité d'argent sur un bûcher ardent de gueules avec cette devise :* SIC ITUR AD ASTRA.

(Preuves de justice pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare. Arch. de la famille.)

La tradition ferait venir cette famille de Turin, mais aucun fait ne vient à l'appui de cette tradition. Un certain Maximilien Barbier, de Turin, reçut des patentes de noblesse le 1er novembre 1618; mais sans compter que les armoiries qui lui sont concédées sont bien différentes de celles portées par nos Barbier, ceux-ci sont bien plus anciennement nobles. Il semblerait plus naturel de les rattacher à une famille du nom de *Barberii*, connue très anciennement à Bonneville, lieu d'origine des Nes Barbier du Maney. — Ce n'est pas la seule incertitude à enregistrer sur leur compte. Trois branches de cette famille ont fait leurs preuves de noblesse en 1723 (conservées à la Biblioth. du roi, à Turin). Dans ces preuves, méritant toute croyance, on trouve leur nom écrit une fois, famille Dumanei dite Barbier Dumanei, une autre fois Dumanei, une troisième fois du Manci. Il n'y a pas de doute, pourtant, que cette dernière orthographe est due à une faute de copiste : reste à savoir si leur vrai nom était Barbier, dit du Maney, ou du Maney, dit Barbier. Quoi qu'il en soit, Barbier est devenu le nom patronymique. Il n'y a pas de doute non plus que ces trois branches sortent de la même souche ; pourtant, dans ces preuves faites sur dépôt de titres authentiques, Dominique du Maney, dit Barbier, ainsi nommé une fois, est, les deux autres fois, nommé François. Je suppose donc qu'il se nommait François Dominique. D'autres non-sens résultant évidemment de l'inattention du copiste du manuscrit, seront signalés dans la généalogie.

Cette ancienne famille, dont le dernier mâle a porté pendant quelques années le titre de la Baronnie d'Yvoire, n'a plus, pour dernier représentant, que Mlle Charlotte du Maney, âgée de quatre-vingt-treize ans.

28 mars 1867.

[Suit la généalogie.]

?

Humbert *BARBERII*, de Bonneville,
y est témoin le 4 sept. 1355 (Arch. Savoiroux).

?

Guigon *BARBERII*,
notaire impérial et ducal, reçoit un acte le 10 fév. 1421 (Arch. Savoiroux).

?

Monsr Mre Antoine *BARBERII*,
chev^{r}, cons^{r} et M^{e} aud^{r} à la Chamb. des Cp^{tes} de 1389 à 1418 (Capré, fol. 280).

?

N^{e} seig^{r} Aymon Barbier, bourg^{s} de Bonneville, ép. N^{e} D^{lle} Péronnette, fille de N^{e} et P^{s} Etienne de St-Jeoire. Vivaient tous deux le 26 juin 1470.

N^{e} seig^{r} George Barbier,
témoin à Bonneville le 6 août 1479 (Arch. Rubaud). Le 26 juin 1470 (Titres de M. d'Eschavannes) il vend à N^{e} et P^{s} Guillaume d'Allinges, seig^{r} de Coudrée, les biens que Ve Mess^{re} Robert de St-Jeoire, chanoine de Genève, son oncle, lui avait laissés par testament, situés aux mandements de Thonon, Allinges, Evian et Feterne.

?

N^{e} Marius du Maney, seig^{r} dudit lieu.
Il ép. D^{lle} Jeanne-Marie, fille de N^{e} Jean du Foug et de D^{me} Claudine Reveu, de Bonneville; ladite Jeanne-Marie, héritière de feu N^{e} François du Foug, son oncle, procureur fiscal à Thonon, de son vivant. — Le 10 janvier 1629 (Minut^{res} Moret), D^{me} Claudine Reveu, alors veuve en secondes noces de N^{e} Balthazard Jaillet, vendit à N^{e} Antoine, fils donné de feu N^{e} et Génér^{x} Dominique du Maney, la part lui compétant sur les biens situés en Chablais qui furent de feu N^{e} François du Foug et de D^{lle} Jeanne du Maney, mariés, et de D^{lle} Claudine du Maney, fille de ladite D^{me} Claudine Reveu.

?

D^{lle} Jeanne-Françoise du Maney, 2e femme de Jacques d'Arenthon, seig^{r} d'Alex, etc. — La vie de Monseig^{r} d'Arenthon, son fils, met du Mancy.

D^{lle} Claudine du Maney.
Le 10 janvier 1629, ses héritiers étaient N^{e} François du Maney ci-dessous, et D^{me} Claudine Reveu, sa mère (Minutaires Moret, notaire. Arch. de Thuiset).

? D^{lle} Jeanne, marraine en 1612 (1).

? N^{e} Claude, parrain en 1605 (1).

« François, » Barbier du Maney, seig^{r} dudit lieu,
ainsi appelé dans plusieurs actes. Syndic et capitaine des milices de Bonneville. Il ép. D^{lle} Claudine de Leydier. Il était cohéritier de D^{me} Jeanne du Maney, sa tante, veuve de N^{e} François du Foug, dont il vendit les biens en Chablais à N^{e} Antoine du Maney, son frère, par acte du 16 septembre 1619, moyennant 4,550 fl., dont quittance, par acte du 14 août 1623 (Minut^{res} Moret, arch. Thuiset.)

Melchior,
ép., le 12 nov. 1641, D^{lle} Jeanne-Antoinette, fille de N^{e} Claude-Pierre de Mestral, dit de Manessy (2). Il meurt le 1er oct. 1677, à soixante-trois ans (2). Il signe comme témoin et scelle de son sceau aux preuves secrètes d'un Gruel pour la chevalerie de Malte, en sept. 1675. Il habitait alors Chambéry; s'intitule N^{e} Melchior du Maney, seig^{r} dudit lieu (Arch. du Rhône).

Jeanne-Françoise, bapt. le 12 nov. 1612 (2).

Nicolas, bapt. le 21 août 1618 (2).

« Catherin, »
seig^{r} d'Arsenex, ép. D^{lle} Anne-Charlotte du Foug. Il mourut le 2 juin 1674, à quarante-quatre ans environ (2). Sa veuve se remaria le 24 avril 1678 (2) avec N^{e} Jacques-Philibert de Larieu. De concert avec son frère Melchior (au mariage duquel il assistait, 1641), ils vendent, le 31 oct. 1665 (Arch. Costa), à N^{e} Charles Duclos, sén. au Sén. de Sav., les fiefs, cens, servis qu'ils possèdent dans les paroisses de Bonneville, Ponchy, Boisdiot, etc., à la réserve de la missillerie de Marigny.

Pierre, bapt. le 31 juill. 1621.

? N^{e} Denis du Maney assiste en 1641, avec Catherin, au mariage de Melchior.

Claudine-Péronne, bapt. le 15 avril 1643 (2).

Anne-Aimée, marraine en 1664 (2).

Catherine, bapt. le 16 juill. 1647 (2).

François, Pierre-Joseph, jumeaux, nés le 29 juin 1664 (2).

Maurise, née le 10 juin 1665, morte le 30 mai 1677 (2).

« Joseph. »
Cérém. bapt. du 25 mai 1671 (1), ép., le 30 juin 1689, D^{lle} Françoise de Roget, de Fesson (2).

Claudine-Françoise, née le 5 août 1666.

Marie, née le 10 déc. 1667 (2).

Marie, née le 18 avr. 1669 (2).

Marie, née le 9 juin 1673 (2).

Marie-Aimée, née le 30 juin 1692 (2).

Péronne, née le 28 nov. 1693 (2).

Josephte, née le 4 janv. 1695 (2).

« Michel, »
né le 12 fév. 1696 (2), s'appelait Michel-Claude.

Charles-François, né le 22 juin 1697 (2).

François-Nicolas, né le 20 sept. 1698 (2).

« Claude, »
né le 23 janvier 1700 (2).

Anne, née le 20 fév. 1701 (2).

Louise, née le 9 septembre 1702 (2).

Charlotte, née le 3 juil. 1705 (2).

Marie, née le 26 mars 1707 (2).

Maurice-Henri,
seig^{r} de la Frasse, ép. Marguerite, fille de Joseph Mansord. Elle teste, étant veuve, au château de la Frasse, le 1er mai 1763 (Arch. de l'anc. intend. de Thon.).

Je ne trouve plus mention de cette branche.

Alexis, seig^{r} de la Frasse,
habitait à Ayme, en Tarentaise. Il ép. D^{lle} Charlotte-Thérèse, fille de François-Amédée de Mouxy, comte de Loche, le 22 juin 1755. (R. P. de Saint-Léger), contr. du 19 précéd^{t} (Arch. Costa). Il testa, le 2 octob. 1780 (Anc. arch. de Thonon), à Pallud, chez M. de Bongain, à qui il lègue son argenterie. Il mourut en 1794 ayant fait un second testament par lequel il substitua à sa fille *innocente* François-Joseph du Maney, son cousin, habitant à Margencel, en Chablais (Anc. arch. de l'intend. de Thonon.)

Claude-Joseph,
chanoine de la cathédrale de Moûtiers, curé de Doucy.

Marguerite-Josephte,
fille *innocente* et ne pouvant tester.

Adélaïde-Andrée, née le 23 janvier 1766, morte le 26 juillet 1773 (3).

Françoise-Josephte.

Marie-Madeleine-Ambroisine, visitandine à Thonon. Elle teste, le 28 août 1779, avant de faire profession, léguant 20 liv. de Sav. à chacune de ses huit sœurs.

Marie-Françoise-Marguerite, née le 24 sept. 1763 (1).

Marie-Julienne, née le 21 nov. 1764 (3).

(1) Je distingue ce qui est démontré par les preuves de 1723 par des guillemets et un double trait de filiation.

(2) Registres paroissiaux de Bonneville.

(3) Registres paroissiaux de Thonon.

?

« Michel du Maney, »
« de la paroisse de Margencel » (probablem. parce que ses descendants s'y établirent), « 2 août 1601 (*sic*). Extrait des Registres du Sén. » de Sav., où sont ténorisées des pat^tes qui le déclarent noble. (1). » Cette date de 1601 est évidemment erronée. Le *Pourpris historique*, p. 393, rapporte que N^e Michel Barbier du Maney, de la paroisse de Bonneville, fut, en 1518, un des arbitres entre Amé de Viry et Christophe de Sales, pour le partage des biens de la Motte rière Cernex.

« Jacques du Maney, dit Barbier. »
« Acte de fidélité, comme noble, du « 22 fév. 1563 *(sic)*. » Il est nommé dans un acte du 7 nov. 1548 (Arch. Pelly). Son alliance m'est inconnue.

?

N^e Louis Barbier du Maney
fut un de ceux qui, en 1541, alla s'emparer du prieuré conventuel de Genève, dont avait été pourvu Jean de Sales *(Pourp. histor.)*.

« Dominique-François. »
« 20 juin 1636 (*sic*). Arrêt de la Chambre portant décl. de noblesse. » Il est appelé dans plusieurs actes du Maney, seig^r dudit lieu, demeurant à Bonneville. Il était coseig^r de Poncier, et, le 19 avril 1602, il vend à N^e Philippe de Thoyre tout ce qu'il possédait en indivis avec lui audit Poncier. Il était mort av. 1619. Alliance inconnue.

Jeanne du Maney,
femme de N^e François du Foug, procureur fiscal de S. A. à Thonon. C'est chez elle, dans sa maison de Thonon, rue de Vallon, que saint François de Sales vint demeurer en 1595, lorsqu'il entreprit la conversion du Chablais. Saint François l'appelait sa tante, je ne sais pourquoi. Cette parenté ne peut être qu'indirecte. Elle mourut av. 1619. Son neveu, François du Maney, fut son héritier, avec D^me Claudine Reveu, belle-sœur du feu procureur fiscal. *Voyez* ci-contre et du Foug.

« Antoine. »
Il est mentionné aux preuves des SS. M. et Laz. : il était fils naturel de N^e Dominique et fut légitimé selon une des preuves 1723. — *Voy.* ce qui est dit de lui à l'article de son frère. Le 14 août 1623 il était curateur de l'hoirie jacente de D^me Jeanne du Maney, sa tante, et il passe quittance à N^e et P^t Henri de Vidonne du prix d'une maison rue de Vallon, à Thonon, procédée des N^rs François du Foug et de ladite Jeanne du Maney, mariés. (Minut^re Moret, Arch. Thuiset). Antoine, à cette époque, résidait déjà à Margencel, probablement à cause de son mariage avec D^lle Philiberte Franchet. Il était mort avant 1645.

?

N^e Clériadus du Maney
ép. N^e D^lle Claudine-Françoise Domen. Elle teste le 12 déc. 1687 (Arch. Costa) à Bonneville. Ne mentionne aucun enfant.

« Jean, »
Serait un Jean-François, lequel, avec son frère Pierre, furent cohéritiers universels de leur oncle Mess^re Jean-Bernard Franchet qui testa à Margencel, où il était curé, le 30 octobre 1645 (Arch. du M.). Il ép., le 6 décembre 1660, D^lle Françoise Arpeaud (R. P. de Bissy et Pr. des SS. M. et Laz.). Un N^e Jean du Maney, seig^r de la Frasse, ép., vers 1680, approximativement, D^lle Claudine-Françoise, fille de N^e et P^t Maurice de Gilly, seig^r de Villaraymon.

Pierre,
vivant en 1645.

Jean-Claude,
seig^r de la Frasse, demeurait à Ayme, en Tarentaise, ép. Claudine-Maurise Moris, de Moûtiers (Anc^tes arch. de Thon.), vivait encore en 1755.

« François-Philibert. »
Plusieurs actes, indépendamment des preuves 1723, établissent qu'il était frère de Jean-Claude, notamment une vente faite le 30 août 1713 par ce dernier au premier. Il assiste au contrat d'entrée en religion de sa nièce Jeanne-Antoinette. Il mourut peu av. 1734. Il ép. Péronne de Langin (Pr. des SS. MM. et Laz.), fille de N^e Pierre, seig^r de Bardonenche, coseig^r des Verrières, et de D^lle Cervelle de Poligny.

Péronne,
ép. N. N. Buttet, bourgeois d'Evian.

Jeanne-Antoinette,
née à St-Maxime de Beaufort. Contrat d'entrée en religion chez les Visitandines de Thonon, du 30 août 1713 (Arch. de Thonon).

N. N., fille mariée en Tarentaise.

Pierre-François
ép. D^lle Françoise-Joséphine, fille de N^e Pierre Dubois et de Claudine Buttet (Pr. SS. M. et L.). Il testa le 9 fév. 1739. Elle se remaria avec N^e Pierre-Joseph Dunant de la Place et testa, le 7 avril 1748 (Arch. du Maney), en faveur de son fils François-Joseph du Maney.

Jean-François-Joseph, baron d'Yvoire, chev^r de justice des SS. Maur. et Laz.
Les preuves de noblesse des SS. Maur. et Laz. (Arch. du Maney) remontent à N^e Jean, son bisaïeul, fils de N^e Antoine. Il était capitaine au rég^t de Genevois, et auparavant en celui de Chablais. Il ép. D^lle Jeanne-Marie-Marthe Bouvier, dame et baronne d'Yvoire, qu'elle se constitua en augmentation de dot, le 23 fév. 1770, à la suite de la mort de Joseph-Aimé-Richard, seig^r d'Yvoire, son frère unique. Yvoire fut érigé en baronnie en leur faveur le 1er juill. 1772 (Arch. de Cour et du Maney) et pour l'aîné des successeurs audit fief, avec permission de continuer à se qualifier du titre de baron, même dans le cas où il y aurait lieu à restitution de la dot de sa femme. Ils en furent investis le 12 fév. 1774 (Arch. du Maney). Elle testa le 4 (*Ibid.*) et mourut le 16 janv. 1779, à trente-cinq ans (Reg. Par. de Thon.). — Par transact. du 10 août 1780 (Arch. d'Yvoire), il rétrocéda la seign^rie et château d'Yvoire à N^e François-Marie Bouvier, cousin-germain de sa femme et héritier fidéicommissaire de ses prédécesseurs (*Voyez* Bouvier). Il se réserva le tiers de la juridiction et le titre de la baronnie d'Yvoire, avec le droit de chasse et de pêche pour son usage. A cette époque il agissait comme administrateur de ses filles. Il ép. en 2es noces, le 16 nivôse an II, D^lle Charlotte de Marcley, dont il n'eut point d'enfants.

Marie-Péronne-Françoise, née le 15 fév. 1767 (3).

Victor-Amé-Pierre-Marie, né le 25 fév. 1768 (3), mort av. 1780.

Henriette-Prospère, née le 10 avril 1777 (3).

Jeanne-Marie-Victoire, née le 23 fév. 1769 (3), ép., le 27 juin 1798 (R. P. de Sciez), M. Edme-Marie-Simon de Feu de Lignères, chevau-léger de la garde ordinaire du roi de France. Elle est morte le 19 déc. 1856, laissant des enfants.

Anne-Christine, née le 3 juin 1773, morte le 4 fév. 1776 (3).

Marie-Suzette, née le 8 déc. 1771, morte le 18 août 1854 (3).

Charlotte, née le 14 juin 1774 (3). Elle vit encore.

François-Joseph-Marie, né le 29 mai, mort le 23 juin 1775 (3).

Louise-Catherine, née le 18 juin 1778 (3).

28 mars 1867.

BARDONENCHE (DE)

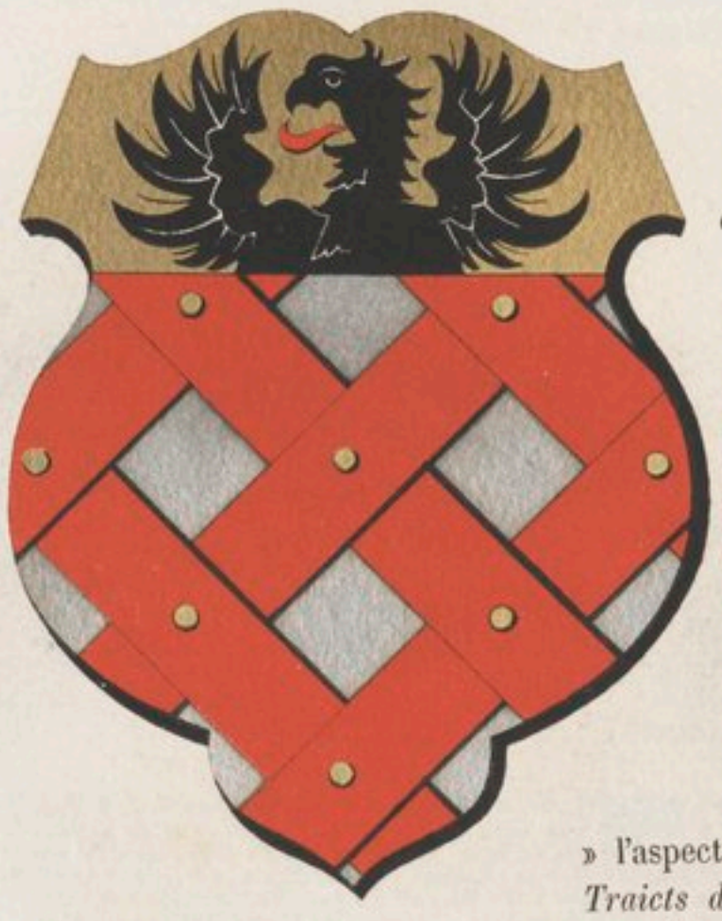

P. d'argent treillissé de gueules cloué d'or au chef du même chargé d'un aigle issant de sable langué de gueules. (Pourpr. histor., Besson.)

Ce sont les mêmes armoiries que celles des Bardonenche du Dauphiné. On trouve des variantes.

Je n'ai rencontré que fort peu de titres originaux sur cette famille dont le vieux château était « en la » parroisse de la Tour de Foucigny, » entre les bourgs de Saint-Joire et » de Viuz en Sallaz, où..... l'on me » fit voir, en acte de visite pastorale, l'an 1650... les » armoiries en une pierre sur l'arcade de la chappelle » de cette maison et les mazures du vieux chateau de » Bardonenche, au pied de la montagne de Mole, a » l'aspect occidental, etc. » (*Pourpr. histor.*). Les *Seconds Traicts de la maison de Lucinge* (déjà cités) me fournissent une filiation de cette famille « une des plus illustres de » l'Estat par les beaux employs qu'elle a eu et les grandes alliances qu'elle a faict depuis plusieurs » siècles.... les masures (de leur château) sont.... maintenant avec la plus part des droicts » dans une famille differente, ce qui faict qu'il est tres mal ayse destablir une iuste suytte de ceste » maison par la perte ou l'alienation de ses tiltres. Elle a este anciennement separee en plu- » sieurs branches et subsiste encore a present en deux l'une desquelles est dans le Dauphiné en » la personne du seigneur de Thorane de Sainct-Martin et de Tresanes, conseillier au Parlement de » Grenoble. Il y en a encore d'autres dans le Briançonnois du mesme nom et mesmes armes qui sont » les sieurs de Champine de Teneaux et de Souville. L'aultre branche demeure à la Tour, paroisse de » Foucigny, qui n'a pas soustenu toutte la gloire de ses predecesseurs, parce que la plus grande partie » de ses biens ont ete allienes: elle a neantmoins tousiours continué a faire d'illustres alliances.» Selon Laiolo, cette famille est tombée en décadence complète. Elle continuait encore dans les premières années du XVIIIe siècle.

Je transcris ici, sous toutes réserves, la généalogie donnée par Dom Luc de Lucinge, en lui en laissant le mérite et la responsabilité entière. Je ne peux pourtant m'empêcher de signaler comme une impossibilité, dans cette généalogie, que Aynard de Bardonenche, bailli de Bresse, en 1287, puisse être le grand-père de Jean de Bardonenche, qui testa en 1439, et le bisaïeul de François qui testa en 1468.

Voici encore quelques membres de cette famille :

Messre Vullielme de Bardonenche, fidéjusseur dans une transaction de l'an 1335 (Arch. Thuiset).

Perceval de Bardonenche, damoiseau, mentionné dans une reconnaissance du 7 août 1357 (Arch. Rubaud), comme participant à l'albergement de la montagne de Dieuma. Le 5 juillet 1434 (*Ibid.*), Nes Aymon et Pierre de Marigny sont dits à ce propos, cause-ayants des hoirs dudit feu Perceval.

Louis de Bardonenche, damoiseau, témoin le 21 février 1378 (Arch. Morand).

Louis et Pierre de Bardonenche, damoiseaux, témoins à un acte de l'an 1397 (Arch. Thuiset).

Jean de Bardonenche et Pierre fils du bâtard de Bardonenche, furent parmi les nobles qui prêtèrent hommage en 1430 (Capré, folio 163).

Nes et Pts Antoine et Louis de Bardonenche, frères, sont (1436) cautions au mariage de Pierre de Lucinge avec Jeannette de Thoire — en 1439 ils soutiennent, à Ripaille, leur honneur contre Jean de Compey, seigr de Thorens. Le premier (Antoine) est encore caution à Genève, en 1449, au mariage de Claude de Lucinge avec Marguerite de Compey (*Pourpr. histor.*).

Nicod de Bardonenche, témoin le 9 novembre 1444 (Arch. Pelly).

Rd Jean de Bardonenche, prieur de Peillonex en 1473 (*Pourpr. histor.*), présent au testament que Ne François de Bardonenche, son frère, fit à Peillonex le 3 mai 1465 et en 1477 (Besson, page 155).

Dlle Humberte de Bardonenche, femme de Messre Jean de Chissé, docteur en droit; morts longtemps avant 1479. Ne Louis de Bardonenche avait donné en assept de la dot d'Humberte un pré entre Toisinge et Arenthon, cédé plus tard par Sébastien de Chissé, en 1479, à la chapelle de Saint-Sébastien de Bonneville. (Arch. Rubaud).

Dlle Marie, fille de feu Ne Jordanet de Bardonenche, femme de Jean de Montmayeur, teste en 1450 à Montchabod (*Pourpr. histor.*).

Rodolphe de Bardonenche, chanoine de Grenoble, fonda en 1487 la chapelle de Notre-Dame en l'église de la Tour (*Pourpr. histor.*).

Nᵉ Hugonet de Bardonenche ne pouvant payer la dot de Guillemette (sa fille?), femme de feu Nᵉ Louis Bonier ou Bovier, vend, en 1480 (Arch. Thuiset), une dîme qui lui appartenait à Avenens, par indivis avec Nᵉ Bertrand, son frère, et le curé de Saint-Jeoire.

Nᵉˢ Claude, fils de feu Pierre de Bardonenche, Bertrand, Hugonin et Jean, frères, fils d'Antoine de Bardonenche, reconnaissent, en 1488, un fief noble en faveur de l'évêque de Genève à cause de Thiez (*Pourpr. histor.*).

Nᵉˢ Nicolas de Bardonenche, seigʳ de Folliet, pour lui et ses neveux; Bertrand de Bardonenche, pour lui et son cousin Claude de Bardonenche, reçoivent, le 7 février 1492, investiture des fiefs et arrière-fiefs qu'ils tiennent en Genevois et en Faucigny (Arch. de Cour).

Nᵉˢ Nicolas et Bertrand de Bardonenche, cautions en 1493 au mariage de Jean de Lucinge avec Louise de Menthon (*Pourpr. histor.*).

Nᵉ et Révᵈ François de Bardonenche, chapelain, et Nᵉ Rodolphe de Bardonenche, témoins à Senoches, le 10 juill. 1532 (Arch. Thuiset).

Nᵉ François, fils de feu Nᵉ Bertrand de Bardonenche, vendit à Nᵉ François Aragon, qui lui concéda droit de rachat en 1533 (Arch. de Nernier), la dîme de Cormand, soit le quart lui appartenant : le reste appartenant à Nᵉ Claude-Jacques de Bardonenche, seigʳ de Folliet, pour deux quarts, et à Nᵉ Jean de Bardonenche, pour l'autre quart.

Pierre de Bardonenche, commandant de Montceni *(sic)*, en 1548 (Besson, page 183).

Etc., etc.

?

Boniface de Bardonenche, bailli de la terre de Faucigny en 1279 *(Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XIV, p. 160).

?

Guy de Bardonenche, seigʳ dudit lieu, est le plus ancien que l'on aye pu descouvrir : il est désigné dans le *Pourpris historique* de la maison de Sales pied 4, toise 4ᵉ, 2ᵉ partie (*S. T.*).

Raoulette, fut mariée à Pierre, seigʳ de Sales (*S. T.*)

Aynard de Bardonenche, chevʳ, seigʳ dudit lieu, fut baillif de Bresse pour le Cᵗᵉ de Savoie en 1287 (Guich., *Hist. de Bresse et Bugey*, chap. XV, 1ʳᵉ part. (*S. T.*).

N. N. épousa un de la maison noble de Saint-Sixt *(Pourp. hist.)*.

Louis de Bardonenche, chevʳ, seigʳ du Chasteau et maison-forte de Bardonenche; il fit alliance avec damoiselle Françoise de Fillinge (*S. T.*).

Jean de Bardonenche, chevʳ, seigʳ de Folliet, eust à femme Nicolette de Chissé. Ils firent ensemble leur testament le 1ᵉʳ août 1439; ils eurent plusieurs enfants qui, tous, firent branche, excepté

Péronne de Bardonenche fut mariée à Aymon de Lucinge, 3ᵉ du nom, chevʳ, seigʳ de Lucinge, etc. (*S. T.*).

Vullielme de Bardonenche, chevʳ, seigʳ dudit lieu (*S. T.*).

François de Bardonnenche, dont le testament est du 3 may 1468 (*S. T.*)

?

Marguerite de Bardonenche, femme de Nᵉ Étienne de Thoyre (1446, arch. Costa).

Pierre de Bardonenche, seigʳ dudit lieu (*S. T.*).

?

François de Bardonenche, écuyer, était en 1520 en procès avec Philippe de Marcossey *(Pourp. hist.)*.

Pierre de Bardonenche, seigʳ dudit lieu (*S. T.*)

?

Claude de Bardonenche, mort av. 1530.

Claude de Bardonnenche, chevʳ, seigʳ dudit lieu (*S. T.*).

Jean de Bardonenche, 1530-1535, vivait à Châteauvieux de Duing. En ce temps-là la maison était fort grande *(Pourp. hist.)*.

Jean de Bardonenche, chevʳ, seigʳ dudit lieu (*S. T.*).

François-Amé de Bardonenche fit alliance avec Dˡˡᵉ Étiennette de Vandal (*S. T.*). Il était mort av. 1598.

Claude-François de Bardonenche eust a femme Françoise de Brotty (*S. T.*). Il vendit plusieurs biens au mandement de Thiez en 1598 *(Pourp. hist.)*.

Annibal de Bardonenche, espousa Dˡˡᵉ Jeanne-Françoise de Baudry (*S. T.*). Nᵉ Jacques de la Fléchère lui fit un legs dans son testament du 16 octob. 1676 (Arch. Savoiroux).

Jean-François (*S. T.*).

Jacques (*S. T.*) est probabl. celui qui épousa, cont. dot. du 13 nov. 1696 (Arch. de Cevins), Dˡˡᵉ Jeanne-Françoise Domen, veuve de Nᵉ Claude Roget, seigʳ de Cevins. Il est quelquefois qualifié, à cause de sa femme, seigʳ de Cevins *(Id.)*. Il est mort sans laisser de postérité, avant sa femme.

François (*S. T.*) Trois filles (*S. T.*). Jean (*S. T.*).

BARFELLY ou BARPHELY

P. d'argent au chien issant de sable tenant une clef de fer en sa patte dextre. — Devise : SEMPER FIDUS.

(Patentes de noblesse, 1602.)

Selon Besson, *d'argent à une fasce de gueules en devise surmontée d'un chien braque tenant une clef d'or.* — Devise : *QVIA SEMPER FIDVS.*

Selon Laiolo, *d'argent au chef cousu de même au lion issant de sable tenant une clef de même.*

Le premier noble de cette famille est Maurice Barfelly qui fut anobli par patentes du 1er mars 1602 (Reg. 25, Patentes de Savoie, fol. 21, Arch. de la Che des Cptes à Turin). — Elle a peu duré et a dû s'éteindre avant 1715, époque après laquelle je ne la trouve plus mentionnée nulle part.

? — Dlle Étiennette Barfelly, femme de Ne Philippe Pelard de Châteauvieux, mère 1651 (Reg. Par. d'Annecy).

? — Balthazarde Barfelly, marraine en 1658.

Rd Messre Jean-Pierre, chane au chapitre des Macchabées d'Annecy. Mort le 19 fév. 1691 (Arch. St-Jor.); nomma héritier universel Ne Hilaire, son frère *(Ibid.)*.

Jeanne-Antoine, mariée à Ne Joseph Ruphy, marraine en 1651 (Regist. Par. d'Annecy).

Jeanne-Constance ép. Ne et Spe Melchior Reveu, conse de S. A., président de la Chre des Cptes de Genevois. Elle était veuve av. le 25 nov. 1682.

Perrine.

Ne Hilaire ép. Dlle Claudine Truchet. Il teste le 21 oct. 1690 (Arch. St-Jor.). Elle, le 22 mars 1691 *(Ibid.)* en faveur de leur fils Joseph. Lui était mort av. 1692.

Jeanne-Balthazarde, bapt. le 7 juill. 1658 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), épousa Me Georges Bernard (Arch. Saint-Jorioz).

? ?
Louis-Alphonse *de* Barfelly et Jeanne Martin.

Bruno *de* Barfelly, né le 9 juin 1801 à Évian, sous-lieutenant à la brigade de Savoie, par commission du 2 mars 1828, mort à Gênes, le 5 août 1830 (Matric. de la brig.). Les Reg. paroiss. d'Évian ne mettent pas la particule nobiliaire et ne qualifient son père que de sieur : le nom de sa mère serait Jeanne Gallai ou Gallat; le jour de sa naissance le 19 et non le 9.

Je ne crois pas que ce Bruno fut noble et de cette famille.

(1) Ce titre *Monsieur Maître* se donnait surtout, et souvent de préférence à celui de noble, aux membres des Chambres de Comptes de Savoie et de Genevois et du Souverain Sénat de Savoie.

(2) Mot patois du pays, signifiant *scie*, pris pour *scierie, usine*.

(3) Dans ce rôle est inscrit parmi les nobles d'Annecy, et au nombre des officiers de Monseigr le duc de Genevois « Maurice » Barfelly, procureur fiscal (noble), par » patentes de feu S. A. S., outre son of- » fice. » Comme lui-même (Sébastien) s'intitule noble, et qu'il n'est question nulle part d'un autre anoblissement pour un Barfelly, il est donc plus que probable que Sébastien tirait sa noblesse des patentes énoncées ci-dessus, et de l'office exercé par Maurice, qui alors était bien son père, comme je le suppose.

Monsieur Maître (1) Maurice Barfelly, de Thônes, en Genevois, procureur fiscal et domanial de Mgr le Duc de Genevois. Il fut anobli par patentes du 1er mars 1602. Il était marié, avant 1601, à Jacqueline *Déaclaz*? Le 2 juin 1614 (Arch. de Saint-Jorioz), Henri de Savoie, duc de Genevois, lui inféode en fief noble une raisse (2) avec ses cours d'eau et dépendances à Monestier, mandement de Châteauvieux, et le droit de tirer du fer en la montagne de Seyminoz (Semnoz), près d'Annecy, et de le faire fondre à ladite raisse : sous le servis annuel, pour marque de fief, de 12 deniers genevois. Il mourut avant 1641.

?

Louise, bapt. le 1er sept. 1602, filleule de Marius de Monthoux (Reg. Par. de St-Maur. d'Annecy).

Nº Balthazard Barfelly, seigr de la maison-forte de la Frasse, ép., par cont. de mar. du 5 déc. 1641 (Arch. de St-Jorioz), Dlle Gasparde, fille de Ne et Pt Denis d'Arenthon, coseigr de la Val des Clefs, et d'Angélique de Mareste. Elle, étant déjà veuve, fit une vente le 1er avril 1686 *(Ibid.)* à Spcte Joseph Brachet, son beau-fils, avocat au Sén. de Sav.

?

Dlle Marie Barfelly, femme de Nº Jean Mermillod, mère en 1643 (Reg. Par. de Frangy).

Nº Sébastien Barfelly, coseigr de Chalex, dr ès-droits, fut d'abord lieutenant pour S. A. S., du Conservateur des gabelles, rière le Genevois, Faucigny et Beaufort. Il fut, en cette qualité, chargé par lettres du 6 juillet 1631, de dresser un rôle des nobles anciens, nouveaux et usurpateurs de cette qualité (3), rière le Genevois, ce qu'il fit et signa le 14 juillet suivant (Arch. Costa). Il fut ensuite conser de S. A. et juge en la conservatorie desdites provinces (1646-47). Mort av. 1654. Sa femme fut Dlle Claudine Chesney ou Cheney, mentionnée notamment aux partages faits par ses enfants le 18 juin 1658 (Arch. Costa). Je n'ai pu découvrir, avec certitude, si Sébastien est fils de Maurice, mais cela est très probable (*).

Nº Alphonse, marié à Dlle Lucrèce, fille de Nº Jacques Pelard, seigr du Noyret, etc. Il testa en faveur de sa femme. Elle, étant veuve, fit une vente le 25 novembre 1682, à Dlle Jeanne-Constance Barfelly, veuve du présidt Reveu et sœur dudit feu Alphonse. Lucrèce se remaria (contr. de mar. du 9 juillet 1683 (Arch. Saint-Jorioz) avec Nº Jean Duclos, seigneur de la Place, etc. Celui-ci se trouvant débiteur de Nº François-Nicolas de Montpiton, lui cède tous les biens de Lucrèce provenus d'Alphonse Barfelly. Montpiton revendit presque tous ces biens à Nº Joseph, fils d'Hilaire Barfelly, pour 10,000 florins (Arch. Saint-Jorioz).

Françoise, bapt. le 26 sept. 1622 (Reg. Par. d'Annecy), ép. Nº Raymond de Livet, de Bonne.

Rd Messre Jean-Antoine, prêtre, 1686.

Charlotte, mariée à Spe Joseph Brachet, avocat au Sén. av. 1686.

Jeanne-Françoise, contr. d'entrée en religion chez les Res Annonciades d'Annecy, du 27 décemb. 1675 (Arch. Saint-Jorioz).

Nº Joseph *de* Barfelly, seigr d'Hautechèze ou Hautecise, de la paroisse de Saint-Jorioz, figure dans un rôle de la noblesse du Genevois du 25 octobre 1690 (Arch. de Thuiset), ép., 1º le 27 avril 1694, Dlle Jeanne-Françoise, fille de Nº Pierre de Montfalcon, seigr de Roasson (R. P. de la Biolle); 2º le 27 février 1696 (R. P. d'Yenne), Dlle Jacqueline Faure.

Il avait acheté pour 10,000 fl. les biens provenus de Nº Alphonse, son oncle, qu'il revendit avec une partie des siens à Nº Jean Melchior de Gruel (Arch. Saint-Jorioz). Le 14 janv. 1692 *(Ibid.)*, il reconnut devoir à Dlle Constance, sa tante, veuve du président Reveu, une somme que devait à ladite Constance, feu Rd Jean-Pierre, son frère. Joseph agit comme héritier univ. d'Hilaire son père, hérit. universel dudit Jean-Pierre, son frère. Il mourut avant le 2 avril 1715 (Archiv. Saint-Jorioz), Dlle Jacqueline Faure ou Favre, lui survécut. — Je crois que c'est en la personne de ce Joseph que s'est éteinte la famille Barfelly.

(*) A la dernière heure, il me tombe sous la main un acte du 9 octobre 1631 (Arch. de La Place), dans lequel il est témoin avec Nr Maurice, son père.
Ma supposition se change donc en certitude.

BARILLET ou BARRILLET

P. d'azur à 3 barillets d'argent 2 et 1. — Cimier : *un bras armé tenant une épée de....* — Devise . *L'HONNEVR EST MA GVIDE.*

(Pes de noblesse. *Voyez* ci-dessous.)

La noblesse de cette famille remonte à Laurent Barillet ou Barrillet qui fut anobli par patentes du 31 janvier 1604 (Reg. 27, Pat. de Sav, fo 156). Cette famille a peu duré ; elle est éteinte : les biens ont dû passer chez les Nes Garnerin.

Ne Laurent Barillet,
anobli par Pates du 31 janv. 1604 (*Voy.* ci-dessus). Il était de Chambéry. Le 20 juin 1614 il était lieutenant de la compagnie de Raymond de Tignac, au préside de Montmélian. Il épousa Dlle Léonor de Crœser (Flandres), et mourut avant 1668.

Ne Philibert *de* Barillet,
maître d'hôtel de Madame Royale, coloneld'infanterie, lieutt commandant au gouvernement de Montmélian. Il fait une donation à Anne-Françoise et Marie de Barillet, ses petites-nièces pupilles, le 11 mai 1681 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 3 mars 1689 *(Ibid.)*, il fait donation de tous les biens qui peuvent lui compéter en Flandres, du chef de Léonor de Crœser, sa mère, en faveur de Nes Cornélius-Dominique de Crœser, seigr d'Audentun, Thadée de Crœser, syndic de Bergues, en Flandres, et Jacques-Octavien de Crœser, frères, enfants de feu Ne Chrestien-Victor de Crœser et de feue Dme Joachine de Boon, ses cousins. Le 26 avril 1673 (Arch. Morand), Ne Jean-Baptiste de la Tour lui légua une montagne au mandement de Beaufort. Il possédait un grangeage à Francin que lui avait vendu Melchior de Gruel. Il transige à ce sujet avec François de Gruel, le 7 mai 1672 (Arch. Saint-Jorioz).

Ne Jean *de* Barillet,
maître d'hôtel de Madame Royale, lieutt-colonel et commandt pour S. A. au château et préside de Montmélian, teste le 2 mars 1668 (Arch. du Sén. de Sav.). Il mourut avant le 25 août suivant, et son testament fut ouvert le 15 mai 1669 *(Ibid.)*. Dans son testament il nomme quatre enfants conçus *extra matrimonium* de Benoîte Rosten ou Hostan : ce qui donne à croire que ses deux autres enfants sont nés d'une autre femme. Il a dû pourtant finir par épouser cette Benoîte, laquelle, dans une donation qu'elle fait à son fils Joseph, en 1677, se dit veuve de ce Jean de Barillet, et ne dit pas que Joseph fût un fils naturel.

Joseph. Hyacinthe. Jeanne. Marie.
Tous quatre conçus *extra matrimonium* de Benoîte Rosten. Leur père les pensionne dans son testament. Sa mère lui fit donation de tous ses biens en 1677 (Arch. du S. de Sav.).

Ne Félix de Barillet,
gentilhomme de S. A. R., lieutenant d'une compagnie au préside de Montmélian (1668), héritier universel de son père. Il était possesseur de la rente féodale de Puteville. Feu Ne Pierre Mugnier ayant vendu jadis des biens relevant de cette rente à Me Claude Pillet, Félix fait, le 25 août 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), en sa faveur, diminution de tous les laods et servis dus pour lesdits biens. Il ép. Dlle Marie Millet, fille de Messre Claude Emmanuel, marquis de Faverges, le 9 juillet 1676 (Reg. Par. de St-Léger), laquelle contracta encore trois mariages.

Anne,
femme d'Illustre Messire Christophe Empereur, consr d'État de S. A., 3e présidt à la Chre des Cptes. Étant remariée au président de Bellegarde, elle teste le 25 fév. 1683 (Arch. du Sén. de Sav.) ; mentionne le commandant de Barillet, son oncle ; nomme héritier son mari, sa vie durant ; après lui, seront héritières Anne-Françoise et Marie de Barillet, nièces de la testatrice.

Anne-Françoise de Barillet,
bapt. le 2 juin 1679 (R. P. de Montmélian), ép. Ne Sigismond Garnerin, seigr de Mondragon, et fut enterrée le 3 juill. 1738 (Reg. Par. du Bourget).

Marie de Barillet
était, ainsi que sa sœur Françoise, pupille de sa mère en 1681, à l'époque de la donation que leur fit leur grand-oncle Philibert ; cohéritière, avec sadite sœur, d'Anne de Barillet, leur tante.

BARRAL

PLUSIEURS familles ont porté ce nom en Savoie. La plus ancienne que j'aie rencontrée était établie en Maurienne. — Vuillelme *Baralis*, fils de feu Jean, de Saint-Julien en Maurienne, reçut, le 19 mai 1343 (Arch. de Thuiset), l'aveu de plusieurs reconnaissances féodales en sa faveur, dont une partie en fief taillable à miséricorde « *de feudo empto a Jacobo Marescalci.* » La cote fort vieille de cette charte dit « Recognoissances de Monsr de Myans. » Peut-être cette famille était-elle de la même souche que celle des BARALI de Suze, qui portaient de gueules à 6 bandes d'argent (*Fiori di Blasoneria.*) Cette dernière avait des relations avec les familles nobles de Maurienne : ainsi, Ne Hippolyte, fils de Ne Mathieu *Baralis*, et Ne Balthazard *de Barralibus*, sont témoins au testament de Philippe du Molard, de Saint-Jean-de-Maurienne, fait à Suze en 1444 (Arch. de Thuiset).

Une autre famille du nom de Barral existait en Chablais, probablement la même que l'une de celles qui vivaient dans le bas Faucigny, à Genève et dans le Genevois. Cette dernière, selon Besson, portait de sable à 4 bandes d'argent. Une famille de ce nom, établie à Morges, dans le canton de Vaud, portait d'argent à 4 cotices de gueules (*Armor. du canton du Vaud*, par M. de Mandrot).

Voici, selon l'ordre chronologique, quelques indications sur les Barral.

— Selon Galiffe, *Not. Généal.*, t. II, p. 235, les Barral étaient une famille du premier rang à Genève en 1445.

— Jean Barral, fils de feu Simon, de Bonne, ép. Aymonette, fille de Nantermet de Glenne, premier syndic de Genève, laquelle, en 1460, était veuve en secondes noces de Ne Nicod Festi (*Ibid.*, t. I, p. 268).

— Ne Jean Barral était marié à Jacquemette, fille de Pierre, seignr de Foras, et de Jeanne de Folliet, sa troisième femme. En 1512, il était notaire impér. et ducal dans la ville d'Hermance. (Arch. Foras).

— Ne Jean Barral, de Paccogninge, témoin à un traité d'accord du 14 août 1522 (*Ibidem*).

— Ne et spcte Messre François Barral était juge du Chablais le 15 mars 1532. (Arch. de Cour).

— Ne et spcte Messre François Barral, juge du pays de Faucigny, témoin à Cluses, avec Philippe Barral, son fils, en 1540, et en 1551 à Chambéry. (Arch. Savoiroux).

Voici un fragment de généalogie extrait d'actes authentiques, que je dois à l'obligeance du savant M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

?

Ne BERTRAND BARRAL.
Par acte passé à Paris, le 25 fév. 1557 (Arch. de la comm. de Cordon; communiqué par M. B.), Sébastien de Luxembourg lui fit donation du fief de Montrosset à lui parvenu de l'héritage de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, son frère. Ce fief était situé à Cordon, dans le haut Faucigny et lieux environnants : la rente de Montrosset en dépendait.

Dlle SÉBASTIENNE *de* BARRAL
ép., par acte du 26 fév. 1593 (Arch. Bonnef.), Ne Jean de Rappeau, *alias* de Raspaud, valet de chambre ordinaire du roi de France. Le 22 juin 1579 *(Ibid.)*, par acte passé à Paris, au nom de sa femme, il vend les possessions féodales de Montrosset à Ne Jacques de Barral, seigr du Rochieu.

?

Ne JACQUES DE BARRAL, seigr du Rochieu, de Montrosset et de Compey. Il achète le 22 juin 1579 (*Voy.* ci-contre), les possessions féodales de Montrosset, et ajoute à son nom le titre de seigr de Montrosset et Compey. Ce dernier nom, à cause d'une rente dite de Compey, de la valeur de 10 sols, appartenant aux seigrs de Compey-Thorens, due par les habitants de la commune de Cordon, paroisse de Notre-Dame du Château. Cette rente, englobée dans la confiscation des biens de Philibert de Compey, fut, avec eux, donnée par Charles I, duc de Savoie, à sa tante, Hélène de Luxembourg, par lettres-patentes du 10 fév. 1486 (Costa, *Fam. histor. de Sav.*, p. 68). — Voir LUXEMBOURG.

HENRI,
mineurs en 1598, sous la tutelle de Ne François Paccot, de Cluses en Faucigny, à qui cette tutelle fut décernée par Spe Jean Roget, juge mage de Faucigny, le 19 fév. 1590 (Arch. Bonnefoy). Le 21 nov. 1596 *(Ibid.)*, ledit Ne François Paccot et Dlle Françoise Gaccuz (peut-être leur mère), tuteurs desdits Henri et Charlotte, font reconnaître en leur faveur cette rente par les communiers de Cordon.
Lui, qualifié de seigr de Compois, est témoin au contrat de mariage de Ne Charles de Bieux du 5 août 1619 (Arch. Costa). Il ép. Dlle Jeanne-Philippe, fille de Ne Jean-Martin du Fresnoy, sieur de Loisin, dont il n'eut point d'enfants, selon toute probabilité. Elle se remaria à Ne François de Mestral, et, dans son testam. du 19 mars 1653, ne fait mention d'aucun enfant.

CHARLOTTE,
Elle ép., le 20 janv. 1661, Ne Antoine d'Amidoux. — *Voy.* ce nom.

BARRAL (DE) DE MONTAUVRARD

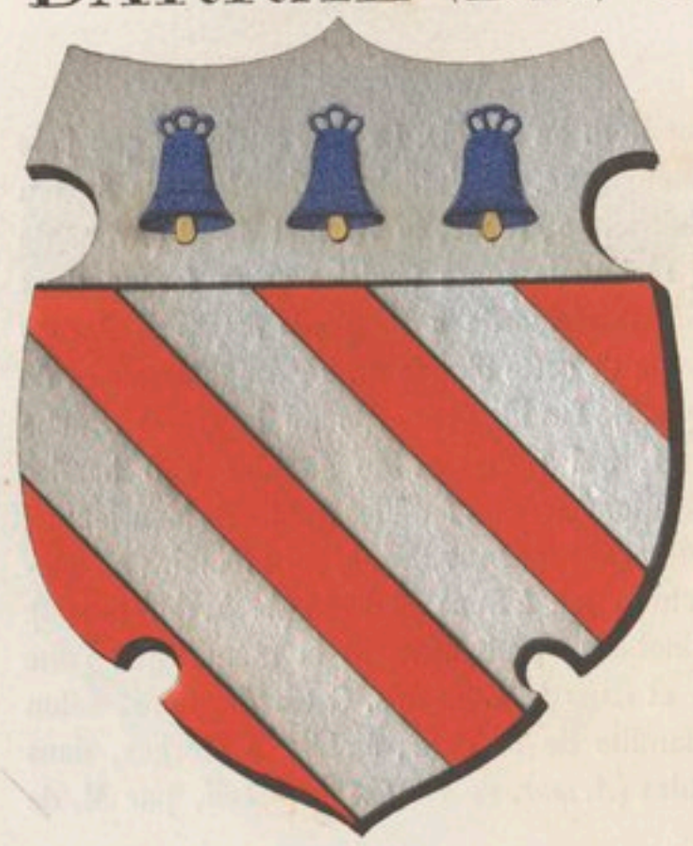

P. de gueules à 3 bandes d'argent au chef du second chargé de 3 cloches d'azur batailléés d'or rangées en fasce.

D'après une généalogie faite au Collége héraldique de France, ils porteraient pour cimier une licorne issant d'argent. — Supports : deux sauvages. — Devise : SIC PERSONAT VIRTUS.

LA seule famille noble de ce nom qui figure encore de nos jours en Savoie, n'y est pas ancienne. Elle nous est venue du Dauphiné dans la première moitié du XVIIIe siècle et sort de la maison de Barral de Voiron et Grenoble (1). Après l'annexion de la Savoie à la France, MM. de Barral ont suivi la nationalité italienne.

(1) *Voyez* plus bas, dans la généalogie, à l'acte de mariage de 1730, la preuve de cette assertion. Pour les origines de cette famille, *voyez* le *Dictionnaire du Dauphiné* de Guy Allard, édition Gariel, tom. I, folio 121 et suiv., et La Chenaye des Bois, *Dictionn. de la Noblesse*, etc., 3e édition, t. II, folio 353 et suiv.

Illtre seigr Messre JOSEPH DE BARRAL DE MONTAUVRARD,
« in suprema Delphinatus curia præses » et Dlle Louise DE BROSSES.

Les Registres paroissiaux de St-Jean-de-Maurienne (acte de mariage de leur fils, 1730) les donnent authentiquement pour auteurs de Ne Joseph-Louis de Barral ci-dessous. Je dois pourtant dire que la généalogie des Barral du Dauphiné, donnée par La Chenaye des Bois (déjà cité), ne mentionne pas l'alliance du président Joseph de Barral avec Louise de Brosses, ni le titre de Montauvrard, ni Joseph-Louis, parmi ses enfants. Mais l'affirmation des registres paroissiaux est une preuve légale et que je dois admettre, n'ayant été contredite par aucun autre document. *Voyez* au SUPPLÉMENT une acquisition de fiefs en Savoie, faite par ce Joseph.

Ne et Spcte JOSEPH-LOUIS DE BARRAL DE MONTAUVRARD (on trouve aussi Montauvras, Montauvrat, etc.), juge (1747, R.P. de St-Jean-de-Maur.), ép., le 5 mai 1730 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maur., Vol. marqué d'une croix), Dlle Marie-Antoinette, fille de Spcte Jean-Baptiste Gallice, avocat fiscal et intendt patrimonial de la province de Maurienne. C'est dans cet acte de mariage que se trouvent mentionnés les noms du président au Parlement de Grenoble, son père, etc. *Voyez* plus haut.

ANNE-JOSEPHTE-CATHERINE, bapt. le 4 janv. 1734 (R. P. de St-Jean-de-Maur.), ép. François Guillotti della Rocca, officier au service de D. Philippe d'Espagne, morte le 17 déc. 1806 (R. P.).

MARIE-CATHERINE-MELCHIOTTE, bapt. le 17 juillet 1736, enterrée le 23 oct. 1744 (Reg Par. de St-Jean-de-Maur.).

JEANNE-BAPTISTE bapt. le 15 sept. 1737, enterrée le 15 fév. 1740 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maur.).

MARIE-ANTOINETTE, née et bapt. le 6 juin 1740 (Reg. Par. de St-Léger).

MARIE-VINCENTE, née le 18 janv. 1744 (Reg. Par. de St-Léger), ép. Spcte Claude-Louis-Victor Dessaix, de Thonon, avocat au Sénat, av. 1764, morte à vingt-quatre ans environ, le 10 sept. 1769 (R. Par. de Thonon).

Ne JOSEPH, cérém. baptism. du 6 janv. 1744 (R. P. de la Motte-Servolex).

Ne CLAUDE-ANTOINE DE BARRAL DE MONTAUVRARD, bapt. le 13 oct. 1747 (R. P. de St-Jean-de-Maur.), ép. Dlle Reine-Catherine de Morel, mentionnée aux actes de naissance ci-dessous (Reg. Par. de Montmélian).

Ne JOSEPH-FRANÇOIS, né le 18 oct. 1750 (Reg. Par. de St-Léger).

ANNE-LOUISE, née le 19 nov. 1780 (Reg. Par. de Montmélian). Morte à 20 ans.

Ne JOSEPH-JACQUES DE BARRAL DE MONTAUVRARD, né le 21 septembre 1782 (R. P. de Montmélian). Il est nommé Joseph-Louis dans la matricule de la brigade de Savoie, où il était capitaine en 1818 : passé commissaire aux levées dans la province de Savoie-Propre par lettres du 18 déc. 1830 (*Ibid.*, Mst. de ma biblioth.). Il ép. Mlle Françoise, fille de M. Antelme de Montanier de Vens et de Mme Anne de la Chavanne. Mort à Bissy le 19 juin 1860.

Ne JOSEPH-CHARLES-VICTOR, né le 28 août 1786 (Reg. Par. de Montmélian).

ANTELMETTE a épousé M. le chevalr Giannotti, en Piémont.

Ne CHARLES DE BARRAL, né le 28 mars 1811, à Chambéry, officier en la brigade de Savoie en 1830, passé ensuite, en 1832, dans le Régt de Gênes-Cavalerie. Est maintenant colonel de cavalerie, commandant le régt de....., en Italie, décoré de la médaille d'argent, etc., etc. Il a épousé Mlle Alexandrine Nikiforof.

FLAVIE, morte sans alliance.

Ne CAMILLE DE BARRAL, créé comte par patentes du 25 mai 1853, ministre plénipotentiaire du roi d'Italie en Allemagne, a épousé Mlle Mathilde Lacoste.

THÉRÈSE-CHARLOTTE-CHRISTINE, née et baptisée le 19 avril 1824 (R. P. de St-François-de-Chamb.), a ép. M. Peano, en Piémont; morte il y a une vingtaine d'années.

MARIE, a épousé, en avril 1864, M. le Mis Antoine de Rudini, de Palerme.

N. N. N. N.

BASIN ou BAZIN

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DU CHANAY.

« *P. d'azur à une barre périe d'argent bordée d'or.* »

« *Heaume serré d'argent au soleil par-dessus, avec cette devise : VBIQUE SIMILIS.* »

Ce sont les termes employés dans la description des armoiries données aux Basin dans leurs patentes de noblesse. (*Voyez* plus bas). A la rigueur, c'est l'écu qui pourrait être bordé et non la barre, si celle-ci n'était pas *périe*. Peut-être au lieu de *barre*, le héraut a-t-il voulu dire *bande*.

Selon Besson, les Basin du Chanay porteraient d'argent à la bande de gueules chargée de 3 étoiles d'argent.
Selon le même, d'azur à la bande d'argent (1).
Selon Laiolo et le *Blason de Savoie*, d'azur à la bande de gueules bordée d'argent et chargée de 3 étoiles de même.

Des patentes de noblesse furent accordées le 12 septembre 1636 (Reg. 38, Pat. de Sav., f° 81. Arch. de la Ch^re des Cp^tes de Turin) à Claude Maurice Basin de Saint-Pierre d'Albigny, dont la postérité, marquée à la page suivante, paraît s'être éteinte à la génération qui a suivi immédiatement ce Claude Maurice. J'ai trouvé le nom de plusieurs de ses enfants dans un fragment de généalogie faite vers 1700, pour un procès. Cette généalogie a-t-elle oublié de marquer un Pierre parmi les enfants de Claude Maurice, ou bien Claude-Maurice avait-il un frère ? Je n'ai pu réussir à éclaircir ce doute. Toujours est-il certain qu'à cette époque vivait un Pierre Basin, seigneur de la maison-forte du Chanay, à Saint-Jean-de-la-Porte, que je ne crois pas pouvoir être d'une autre famille que celle de Claude Maurice, dont j'ai parlé plus haut. Sa postérité s'est éteinte il y a treize ans, dans la personne de M. le général Basin du Chanay.

Suit la généalogie.

---

(1) Cette armoirie serait celle des Marion, nobles de Saint-Pierre-d'Albigny, éteints chez les Basin du Chanay, qui en auraient pris les armes en écartelure. C'est peut-être la cause des variantes si nombreuses que j'ai exposées plus haut.

Nº Claude-Maurice Basin,
de Saint-Pierre-d'Albigny, anobli par patentes du 12 septembre 1636 (Arch. de la Ch. des Comptes). — D'après une généalogie faite pour un dossier de procédure (communiquée par M. de Regnauld de Lannoy), il épousa Dlle Jeanne Girollet, veuve de Nº Pierre de la Palud. Claude-Maurice hérita de Nº François de la Palud qui se fit religieux à Myans.

Paul, mort avant son père.

Jean, absent du pays. Sa sœur Anne eut la garde de ses biens.

Pernette, morte avant son père.

Gasparde, ép., 1º Nº Balthazard-Clément de la Charnée, dont elle était veuve avant 1682 (Arch. du Sén. de Sav.). Les enfants nés de ce mariage, par testaments du 23 juin 1684 et du 27 juin 1700, nommèrent héritière Dlle Anne Basin, leur tante; 2º Nº Philibert de Ruffin.

George, par testam. du 8 mars 1672, nomma héritière sa sœur Gasparde.

Dlle Claire, ép., le 24 août 1690 (Reg. par. de Bissy), Nº Pierre, fils de Nº César de Rossillon, seigr de Gemillieu, au diocèse de Belley. Elle est nommée au testament de sa sœur Barbe.

Nº François-Xavier, né le 26 nov. 1702, mort le 29 déc. 1704 (Reg. Par.).

Anne-Thérèse, bapt. le 16 juill. 1698 (Reg. Par.).

Nº Pierre-Antoine, bapt. le 17 janv. 1705, hér. partic. de son père, pupille de son oncle Victor-Amédée, 1710 (Arch. du Sén. de Sav.), mort le 16 avril 1712 (Reg. Par.).

Nº Philibert, né le 12 août 1697 (Reg. Par.). C'était l'aîné des fils. Son père le nomma cohér. univ. et lui laissa la maison-forte du Chanay : pupille de son oncle (1710). Il ép. Dlle Lucrèce Vichard de Saint-Réal. Elle mourut, âgée de vingt-quatre ans et six mois, le 19 janvier, et lui, le 14 avril 1728 (Reg. Par.).

Nº Joseph, bapt. le 21 août 1738 (Reg. par. de St-Pierre-d'Albigny). Est peut-être celui qui fut gouverneur des pages.

Nº et Rd François-Marie, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Chambéry le 18 mars 1780, recteur de la Sainte-Chapelle, bibliothécaire de la ville, mort en Piémont, pendant la Révolution (1).

Nº Charles-Thomas-François-Claude, né à Saint-Jean-de-la-Porte le 4 novembre 1773 (1), commença sa carrière militaire dans la brigade de Savoie (Matricle : il y est dit fils de Pierre). Créé chevr des SS. Maurice et Laz. le 17 janv. 1815, capitaine aux grenadiers le 2 mars 1816, chevr de l'ordre militaire de Sav. le 11 septembre 1816, major le 20 janvier 1821, chargé d'affaires du Roi, en Suisse, le 7 mai 1823, élevé au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Suisse le 23 nov. 1826, nommé colonel le 23 décemb. 1828, grand'croix des SS. M. et Laz. le 8 décembre 1831, major général et pensionné le 17 décembre 1831. Il mourut à Turin, le 19 août 1854. Son cousin, feu M. le lieutt général, marqis d'Arvillars, a hérité de ses biens (1).

(1) Je dois la connaissance de plusieurs faits sur cette généalogie, à l'obligeance de M. le chanoine de Saint-Sulpice et de S. E. Mme la marquise d'Arvillars.

?

Anne,
ép. Nº Étienne de Regnauld de Lannoy, dont les descendants, dans un procès à propos de l'hoirie d'Anne Basin, établirent la filiation que voici (Arch. de Regnauld de Lannoy). Comme elle n'est pas appuyée sur des titres, je ne la publie qu'à titre de simple renseignement.

Spectº Pierre Basin,
seigr de la maison-forte du Chanay, paroisse de St-Jean-de-la-Porte, avocat au Sénat de Savoie, mort av. 1690. Il avait épousé Dlle Anne-Charlotte de la Combe, nommée au testament de sa fille, fait en 1694.

Dlle Barbe;
étant veuve de Nº Gabriel de la Tour, commandant au château de Montmélian, elle teste le 4 juillet 1694 (Arch. du Sén. de Sav.), ouvert le 16 juill. suiv., dans lequel elle nomme ses père et mère, ses frères et sa sœur.

Nº Charles Basin,
seigr dudit lieu. Il figure dans les preuves de 1723 avec son fils Philibert, et l'on y trouve 1º que par patentes du 29 août 1697, il fut nommé conservateur du Tabellion et sénateur honoraire au Sénat de Savoie; 2º qu'il prêta acte de fidélité comme noble le 16 mai 1698 (Biblioth. du Roi à Turin). A l'époque du testament de sa sœur Barbe qui le nomma héritier universel, il était juge de la vallée de Miolans. Il eut deux femmes, Dlle N. N.; et Dlle Marie Paernat de la Palud qu'il épousa le 10 septembre 1696 (R. P. de Saint-Jean-de-la-Porte). Il testa le 9 mai 1710 (Arch. du Sén. de Sav.) et mourut avant le 21 juin 1710.

Nº Victor-Amédée,
officier dans les troupes de Piémont, légataire au testament de 1694. Le 21 juin 1710, il prête serment pour la tutelle de ses neveux ci-dessous, à lui décernée (Arch. du Sén. de Sav.).

Nº Charles-Joseph,
né le 19 décembre 1701 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-la-Porte), ép. Dlle Marie-Victoire-Gabrielle, fille de Nº Joseph-Nicolas de Bieux de Flumet et de Dlle Gabrielle, fille de Silvestre, Mis d'Arvillard (prouvé par le certificat de décès de son fils). Il était un des fils cadets de Charles qui, dans son testament, le nomma cohér. univ.: il fut pupille de son oncle Victor-Amédée (1710). Il mourut avant 1757. Elle, mourut à Chambéry le 24 juillet 1742.

Nº Alexis,
né le 16 novembre 1703 (Reg. Par.), hér. partic. de son père, pupille de son oncle Victor-Amédée (1710). Le 7 mars 1762 (Arch. Morand), étant alors docteur en théologie, définiteur perpét. des Frères Mineurs de Saint-François de Chambéry et procureur de son neveu Charles (par acte du 1er août 1759), il vend à Dme Marie-Josephte de Planchamp, veuve du Bon du Noyer, une maison avec-grange, cours, biens, etc., à Saint-Pierre-d'Albigny.

Victor-Amédée,
cohér. univ. de son père et pupille de son oncle Victor-Amédée (1710). C'était le second fils.

Nº Charles,
seigr du Chanay, ép. Dlle Marie-Françoise de Montillet de Chandor (1). Le 22 avril 1757 (Arch. Morand), avec l'autorisation de Nº Joseph-François Paernat de la Palud, son curateur (par acte du 15 mai 1752), il acquiert de Nº François Vichard de Saint-Réal, une maison avec cour, grange, verger, etc., etc., à Saint-Pierre-d'Albigny, provenue de Dlle Madeleine Pignier. Il revendit ces biens en 1762. *Voyez* l'article d'Alexis ci-dessus.

N. N.,
gouverneur des pages du roi Victor Amé III. Mort très âgé à Turin, vers 1815 (1).

Nº N. N.,
capitaine au régiment de Savoie-Infanterie, est porté, dans la matricule de la brigade (Mst de ma bibliothèque), comme n'ayant jamais paru au corps. Il épousa Mlle Rosalie d'Arlod, laquelle épousa, en secondes noces, avant 1817, M. le chevr Philippe Ferrero.

N. N.,
mort avant son oncle.

BASSY (*Voyez* CARRELLY DE). — *Voyez* aux FIEFS.

BATIE (LA) D'ALBANAIS. — *Voyez* CLERMONT-BONIVARD, LA FOREST, ETC.

BATIE (LA) CHOLEX. — *Voyez* CHOLEX, FERNEX, GENÈVE, LOYS.

BATIE (LA), PRÈS CONFLENS (*V.* PERRIER DE).

BATIE (LA) DARDEL. — *Voyez* DARDEL, THOYRE.

BATIE (LA) MEILLE. — *Voyez* TERNIER, ROVORÉE, VIENNOIS, LA FOREST, BEAUMONT-CARRA, MILLET DE CHALLES.

BATIE (LA) SEYSSEL. — *Voyez* SEYSSEL, D'ONCIEU.

BATTANDIER ou BATTENDIER.

— *Voir* BAPTENDIER.

BAUD. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BAUDRY (DE)

OU BOUDRIC, BOUDRY, BOUDRIE, OU BAUDRIER; EN LATIN : *BOUDRICI.*

P. d'azur à 3 fleurs de lys d'or posées en pal, flanqué en arc de cercle d'argent. —
CH. AUG. DE SALES. — BESSON.

QUOIQUE cette maison n'ait jamais eu de grande illustration, elle n'en est pas moins d'ancienne noblesse. Elle est originaire de la ville de Bonne, dans le bas Faucigny. — Le *Pourpris Historique* (p. 248 et suiv.) mentionne plusieurs membres de cette famille, à propos de l'alliance de Dlle Françoise de Sales avec Ne François de Boudric, de Bonne (1). Les Baudry ont formé deux branches principales domiciliées à Arthaz. Une troisième a peu duré à Meyrens. Le château d'Arthaz appartient encore aux dernières descendantes du nom, de la branche aînée. La branche cadette — dont l'avant-dernier représentant a reçu le titre de Comte (1791) — s'est éteinte, il y a deux ans, en la personne de Mme la Ctesse de la Fléchère de Veyrier, née Baudry, laquelle a eu pour héritier M. le Bon d'Yvoire.

Cette famille a fait ses preuves de noblesse de 1723 à la Chambre des Comptes sur production de titres authentiques (Bibl. du Roi à Turin). La généalogie que je publie est appuyée sur ces preuves, sur le *Pourpris Historique*, les titres cités à chaque article, et sur la communication que je dois à l'obligeance de M. le Bon Philibert d'Yvoire, du relevé de plusieurs actes existant en son château de Loex, au château d'Arthaz et à Arthaz, chez son frère aîné, M. le Bon d'Yvoire.

---

(1) La véritable orthographe devrait être Boudric, Boudry ou Boudrie, mais Baudry — celle qui s'éloigne le plus du vrai — a entièrement prévalu.

[Suit la généalogie].

?

Nᵉ Boson.

Nᵉ Jean de Boudric.
Dans les reconnaissances en faveur de l'église de Bonne, il est fait mention d'un Jean, fils d'un Boson, plus anciens que ceux nommés ensuite par le *Pourpris historique*.

Nᵉ Amé de Boudric,
mort avant 1360, est cité par le *Pourp. histor.*, d'après des titres authentiques.

Nᵉ Jean de Boudric,
teste le 23 oct. 1360, nommant hérit. univ. son frère Raymond *(Pourp. histor.)*.

Nᵉ Raymond de Boudric,
hérit. univ. de son frère *(Pourp. histor.)*.

?

François de Boudric,
nommé dans un acte de 1410, secrétaire d'Amédée, Cᵗᵉ de Savoie.

Pierre de Boudric,
nommé dans le même acte que son père, 1410; vendit plusieurs fiefs à Jean de Genève *(Pourp. histor.)*.

?

Nᵉ François Boudric,
mort avant 1346.

Nᵉ Jean Boudric, de Bonne,
secrétᵉ ducal, reçoit, le 4 mars 1446 (Arch. de Cour), investiture de 30 flor. de rente à lui concédés sur les péages de Bonne, pour lesquels il prête hommage noble le même jour (Arch. de Thuis.). Il ép., cont. dot. du 6 juill. 1441 (Arch. de Cour), Dˡˡᵉ Claudine, fille de Spectᵉ chevʳ et dʳ en droits, Rodolphe de Fesigny, consʳ du duc de Savoie.

?

Nᵉ François de Boudric, de Bonne,
était, en 1443, marié à Dˡˡᵉ Françoise de Sales, veuve de Nᵉ Thibaud de Vuerle *(Pourp. hist.)*. Elle teste le 6 juin 1450 avant de partir pour Rome, ensuite d'un vœu. Ce François est peut-être le même qu'un des François ci-dessus.

Claude,
fils donné, aᵗ reconnu à Bonne en 1498,

Richard
a reconnu à Bonne en 1540,

Louise.

IV. Nᵉ Louis de Baudry,
habitait Meyrens, fit une vente le 20 fév. 1548 (Arch. Thuis.). Il ép. Dˡˡᵉ Claudine Joly, avec laquelle il rachète, en 1547 *(Ib.)*, des terres qu'il avait vendues en 1543. Dans ces pièces, il est dit fils de f. Raymond.

François, Pierre,
reconnaissent avec leurs frères Louis, Claude-François et Charles, de 1520 à 1530.

V. Nᵉ Jean de Baudry,
à Dˡˡᵉ Guillelmie Bertholet, 1613 *(Pourp. hist.)*.

Nᵉ Alexandre,
passe un acte de partages avec son frère, le 10 déc. 1574.

Marguerite. Françoise, ép. N. N. Bertholet. Claude-François, curé d'Arthaz, teste le 13 oct. 1589.

Jean-François *(Pourp. histor.)*.
Est probabl. celui qui ép., cont. de mar. du 26 nov. 1614 (Arch. de Cevins), Honᵉ Claudine, fille de Mᵉ François Rosset, de la Roche.

VI. Nᵉ Charles de Baudry vivait en 1613. Il n'est pas question de lui au *Pourpris historique*.

Claude-François *(Pourp. histor.)*.

Louise. Jeanne-Françoise. Claudine. Mentionnées au *Pourpris historique*.

Gasparde, ép. Mermet N. N. Charlotte. Balthazarde. ép. Jean de Létanche.

Claudine-Françoise, bapt. le 14 janv. 1619 (Reg. Par. de Reignier).

VII. N. Claude-François, bapt. le 31 déc. 1629 (Reg. Par. de Reignier), ép. Dˡˡᵉ Françoise de Plongeon de Bellerive. Il teste le 28 avril 1678.

Jacquemine, bapt. le 6 mai 1624 (Reg. P. de Reignier).

N. Jean-Philibert *(Pourp. hist.)*, s'appelait aussi Pierre.

Joseph *(Pourp. hist.)*, curé de Fillinges, reconnait avec son frère Jacques en 1685.

Claude-Jacques *(Pourp. histor.)*.

VIII. Claude-François. Anne, bapt. le 18 avril 1672 (R. Par. de Reignier). Philiberte, bapt. le 9 mai 1674 *(Ibid.)*. Claudine, née le 22 janv. 1678 *(Ibid.)*.
Ils moururent tous jeunes : leurs biens passèrent à leur cousin André.

Jacques. Gaspard.

Françoise-Marguerite, ép., cont. dot. du 19 août 1687 (Arch. Costa), Pierre Damagin, de Truaz.

Dominique, né le 22 nov. 1670, curé à Amancy en 1736.

Jeanne-Françoise, ép. Antoine Decroux le 12 fév. 1686.

?

Marguerite,
de Baudry, d'Athaz, marraine de Marie ci-dessous en 1725.

Jeanne-Louise,
née le 11 déc. 1707, ép. son cousin Joseph-Nicolas de Baudry le 15 octob. 1731.

Louise-Françoise (1ᵉʳ lit),
née le 3 nov. 1716, religieuse bernardine à Annecy, 1734.

Philibert,
né en 1729, donne procuration à sa mère le 5 sept. 1747.

Marie,
née le 16, bapt. le 17 mars 1725 (Reg. P. de Reignier), ép. Nᵉ Louis de Chassey de Fillinges.

Jean-Marie,
né le 26 fév. 1777, illégitimement, de Charlotte Dard.

Marie-Victor,
compromis dans l'insurrection d'Annemasse, 1834, condamné à la peine de mort par contumace : réfugié en Amérique : rentré à Arthaz et mort le 13 janv. 1854.

Marie,
ép., le 24 déc. 1866, Clément Rassy.

N. B. — Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est prouvé, pour les deux tableaux, par les communications de M. Philibert d'Yvoire.

?

Nº RAYMOND *BUDRICI*, de Bonne, était mort av. 1383 (Arch. Rubaud). Il avait été marié à Dlle Jeannette, que je crois de la famille de Marcossay.

?

Nº GIRARD DE BOUDRIC *(Pourp. histor.)*.

MERMET *(Pourp. histor.)*.

JEAN *(Pourp. histor.)*, est peut-être celui qui fit un legs à l'église de Loex, le 6 mars 1408 *(Ibid.)*.

CLAUDE *(Pourp. histor.)*. PIERRE *(Pourp. histor.)*. Ils passent reconnaissance en faveur de l'église de de Bonne, le 21 fév. 1447, où ils se disent descendants de Girard.

?

Nº CLAUDE DE BOUDRY.

Nº PIERRE, fils donné, témoin le 28 juill. 1516 (Arch. Lucinge).

?

Nº RAYMOND DE BAUDRY a reconnu à Contamine le 16 juillet 1410,

JEAN.

CLAUDE reconnait avec son frère à Bonne en 1467.

PIERRE reconnait seul en 1490.

BLAISETTE.

ROLET, FRANÇOIS, ont reconnu ensemble à Bonne en 1539.

?

I. Nº ETIENNE *BOUDRICI* de Bonne, témoin à un acte de l'an 1397 (Arch. Morand); à un autre du 13 avril 1402 (Arch. Rubaud), vivait en 1410. Probabl. celui qui, en 1412, était châtelain de Cluses (Procéd., arch. Thuiset).

II. Nº FRANÇOIS DE BAUDRY reconnait à Boringe 1441, à Bonne 1467: se dit homme lige, libre et franc, et bourgeois juré de la ville de Bonne. Il ép Dlle N. N., fille de Nº Aymé d'Arthaz et de Marie de Meyrens.

III. Nº RAYMOND DE BAUDRY. Les preuves de 1723 commencent par lui; demeurait à Arthaz. Reconnait à Bonne le 29 mai 1501. C'est lui qui avait fait bâtir le château d'Arthaz. Il était mort avant 1543.

IV. Nº CLAUDE-FRANÇOIS DE BAUDRY (Pr. 1723), vivait en 1528 *(Pourpr. hist.)*, mort avant le 8 août 1550 (Arch. Costa). Teste le 30 août 1577. Reconnait avec son frère Louis, en 1540, en fav. de Jacques de Savoie, duc de Genevois.

CHARLES, reconnait avec ses autres frères de 1520 à 1530.

V. Nº LOUIS DE BAUDRY (Pr. 1723), épousa, contr. dot. du 8 août 1580 (Arch. Costa), Dlle Jeanne, fille de feu Nº Guillaume du Clos de Bonne et de Dme Nicolarde du Coche. — Il teste le 18 mars 1608. Sa veuve, le 1er avril 1608.

PHILIBERT, curé de Fessy.

GASPARDE.

N. ALEXANDRE, présent au mariage de son frère Louis (1580), ép. Dlle Claudine du Clos, laquelle assiste au cont. ci-dessous de 1619, étant veuve.

Nº FRANÇOIS-JEAN a reconnu à Contamine avec son frère Louis le 15 fév. 1550.

CLAUDINE-FRANÇOISE.

VI. Nº FRANÇOIS DE BAUDRY (Pr. 1723), né en 1581, officier en l'escadron de Savoie *(P. hist.)*, ép. 1º, le 23 janv. 1624, Dlle Adrienne de Machard, morte sans enfants; 2º, le 20 janv. 1628, Dlle N. N. de Sautier de la Balme, dont quatre enfants; 3º une Dlle de Logras, dont une fille. Il teste le 4 avril 1650.

JEAN-LOUIS forma une branche cadette. — *V.* SA POSTÉRITÉ AU TABLEAU SUIVANT.

Nº FRANÇOIS ép., cont. dot. du 12 déc. 1619 (Arch. Costa), Dlle Philiberte, fille de Nº Balthazard Jaillet, veuve de Nº Claude Domen. Il teste le dernier février 1657 *(Ib.)* en fav. des d'Usillon. Elle, le 4 mai 1638 *(Ib.)*, en fav. des Nes Domen.

N. N. ép. Honº N. N. Debornand. (1).

Nº CHARLES-FRANÇOIS (2) ép. Dlle Claudine, fille de Nº Michel de Chesney de Bonne. Vivait en 1619.

VII. Nº JACQUES DE BAUDRY (Pr. 1723), (du 2e lit) né le 2 avril 1634, ép., le 4 sept. 1659, Dlle Françoise, fille de Nº Melchior de Sales. — Il reconnait avec son frère Joseph, le 21 août 1685.

PERNETTE, fille du 3e lit.

Nº CLAUDE-FRANÇOIS DE BAUDRY ép. Dlle Péronne Grandat, 1666. Il eut, outre le ci-dessous, cinq fils et trois filles.

VIII. Nº ANDRÉ DE BAUDRY (Pr. 1723), né le 17 avril 1670, ép. 1º Dlle Marguerite, fille de Nº George Domen (Arch. Costa), le 23 juillet 1700. Il fait une cession de biens au Cte de Bonne le 21 septembre 1703 *(Ibid)*. — Il ép. 2º, le 18 déc. 1703, Dlle Jeanne, fille de Nº Jean-Gilbert de Livet de Moisy. — Il teste le 1er juillet 1730.

MARIE ép., le 23 fév. 1685, Jacques Montréal.

JACQUES vivant le 22 juill. 1703.

MARGUERITE, née le 3 sept. 1677.

Nº PIERRE-PHILIBERT-GABRIEL DE BAUDRY ép. Dlle Marie-Victoire de Foras, fille de Nº Jean-Pierre, seigr de Foncenex. Elle se remaria le 26 janv. 1740 (R. P. de Veigy) avec Nº Maurice de Clerfond. Morte en 1754.

IX. Nº JOSEPH DE BAUDRY (2e lit), ép. Dlle Jeannette-Aimée de Baudry, de Foncenex, sa cousine. Elle teste le 25 mars 1754.

PHILIPPINE (2e lit), ép. Joseph Duvillard.

LOUISE-FRANÇOISE, née le 8 mai 1697 (R. P. de Douvaine), ép. Nº Joseph d'Usillon.

GASPARD, né le 19 janv. 1701 (R. P. de Douvaine).

JEANNE-AIMÉE, née le 10 déc. 1702 (R. P. de D.), ép. son cousin Nº Joseph de Baudry.

FRANÇOIS-HENRI, né le 8 fév. 1705 (R. P. de D.).

JEAN-CLAUDE, né le 21 janv. 1707 (R. P. de Douvaine).

X. Nº LOUIS-VICTOR DE BAUDRY, ép. 1º, le 15 juin 1756, Antoinette Lancoux; 2º, le 20 novemb. 1760, Françoise Rigaud; 3º, le 22 oct. 1776, Guillemine Chevalier. Mort le 28 mai 1803. Il eut entre autres enfants.

MADELEINE.

XI. Nº GASPARD-PHILIBERT DE BAUDRY (2e lit), né le 23 novembre 1766, garde du corps de S. M., en 1784, épousa Anne Pellet.

LOUISE (2e lit), ép., le 11 juill. 1789, Pierre Duvillard.

XII. Nº LOUIS-VICTOR DE BAUDRY, dernier du nom, mort à Arthaz, le 31 mai 1854, épousa Annette Laphin.

LÉOPOLDINE, morte le 5 janv. 1842.

XIIIe ET DERNIER DEGRÉ.

HÉLÈNE, ép., le 24 juin 1864, Edouard Chardon.

(1) De ce mariage naquit Jeanne-Françoise Debornand, qui épousa Nº Claude-Charles d'Usillon de St-Cergues, dont les fils héritèrent de leur grand-oncle François de Baudry.

(2) Il avait un frère nommé Sébastien et une sœur, Eléonore, qui vivait l'an 1598.

(Voy. le tableau II suivant.)

VI. Nᵉ JEAN-LOUIS DE BAUDRY (Pr. 1723), dont l'ascendance est consignée au Iᵉʳ Tableau, forma une branche cadette à Arthaz. — Il reconnait avec son frère François, à Bonne, le 1ᵉʳ février 1619. — Il ép., le 24 janv. 1624, Dˡˡᵉ Françoise-Aimée, fille de Nᵉ Pierre-François de Machard de Chassey. Il teste le 6 août 1646. Mort av. 1672 (Arch. de Cevins).

VII. PIERRE-FRANÇOIS (Pr. 1723) (François, selon le *Pourp. histor.*), ép. Dˡˡᵉ Gasparde Domen. Partagea avec ses frères le 6 juill. 1678. Reconnait à Contamine le 2 déc. 1684.

FRANÇOISE *(Pourp. hist.)*

GABRIEL. *(Pourp. histor.)*.

JEAN.

CLAUDE *(Pourp. histor.)*, sortit de l'abbaye de Sixt, épousa Dˡˡᵉ Agathe Laravoire et habita Jonzier.

VII. PHILIBERT (P. 1723) ou JEAN-PHILIBERT, n'est pas nommé au *Pourp. histor.* Il ép., le 6 juin 1662, Dˡˡᵉ Bernardine, fille de Nᵉ Jacques de Marigny. Elle testa le 26 fév. 1691. Par ce mariage, une part des greffes de la judicature mage de Faucigny, entra dans la famille de Baudry et y resta jusqu'à l'époque de la Révolution de 93. *Voy.* DE CROSO, au Supplément.

MARIE ép. Nᵉ François Annibal de Bardonenche, le 30 nov. 1655.

VIII. CLAUDE (Pr. 1723). Il ép. Dˡˡᵉ Louise-Marie de Liffort.

PIERRE-PHILIBERT.

VIII. PIERRE (Pr. 1723), né le 10 oct. 1669, ép. 1° Dˡˡᵉ Louise, fille de Nᵉ Claude Roget, cont. de mar. du 24 fév. 1698 (Arch. de Cevins); 2° Dˡˡᵉ Marie-Alexie, fille de Nᵉ Jean-Philibert de Bottolier de Dingy, le 28 nov. 1701. Cessionnaire des droits de Marie de Baudry, sa cousine, 1740.

PÉRONNE ép. 1° Nᵉ Jean-Louis de Chesney, le 23 janv. 1686; 2° Jean-Claude Desgeorges.

IX. JOSEPH, mort av. 1745. Il avait ép., cont. de mar. du 15 mars 1723 (Arch. du Sén. de Sav.), Dˡˡᵉ Françoise David. Elle était, le 8 oct. 1745, remariée avec le sieur Pierre Prat, lieutenant dans un régiment suisse au service d'Espagne, lorsqu'elle obtint des patentes, à propos de la cession faite par sa fille Marie avec qui elle était en procès, dès l'an 1740 *(Ibid.)*.

IX. JOSEPH-NICOLAS, né le 30 déc. 1702, ép. sa cousine Dˡˡᵉ Jeanne-Louise de Baudry, le 15 oct. 1731. Il teste le 18 mai 1767.

FÉLICITÉ, religieuse ursuline à Sallanche.

MARIE, héritière universelle de son père, née le 23 août 1724, se fait religieuse bernardine à Annecy. Par son contrat d'entrée en religion du 14 août 1740 (Arch. du Sén. de Sav.), elle renonce à tous ses droits en faveur de Nᵉˢ Joseph-Nicolas et Pierre de Baudry père et fils, ses cousins, moyennant une pension et le paiement de sa dot.

JOSEPH-LOUIS, né le 2 déc. 1748.

LOUISE-AGATHE-ADÉLAÏDE ép., le 9 juill. 1792, Nᵉ François Raymond de Saultier de la Balme, capitaine en Bavière.

X. GASPARD-PHILIBERT (Cˢᵉ), né le 17 janv. 1735, seigʳ de la Biolle, référendaire au conseil d'État par Patᵉˢ du 7 oct. 1768; sénat. au Sén. de Sav., par Patᵉˢ du 27 nov. 1772, reçut, par brevet du 16 sept. 1791 (Arch. de Cour), le titre de COMTE, sans paiement de finances. Il ép. Dˡˡᵉ Claudine-Eugénie Foncet, fille de Nᵉ Jean-Joseph, Bᵒⁿ de Montailleur, le 24 sept. 1776. Il teste le 24 janv. 1784. Elle vivait encore le 12 oct. 1827 (Arch. Morand).

JOSEPH-MARIE, né le 26 mai 1736, chanoine de la cathédrale de Genève, 1764, curé de St-Julien.

CLAUDINE, religieuse ursuline à Sallanche.

GASPARDE-PHILIBERTE, née le 7 mars 1745.

XI. JOSEPH-LOUIS, né le 13 août 1779 (Reg. Par. de Chambéry), ecclésiastique, chanoine et vicaire général du diocèse d'Annecy (Arch. de Thuiset). Dernier de la branche cadette : mourut à Genève (Plainpalais), le 2 avril 1854.

JEANNE-MARIE-EUGÉNIE, née et bapt. le 11 juill. 1778 (Reg. Par. de Chamb.), ép., le 23 déc. 1805, Claude-François-Marie de la Fléchère, Cᵗᵉ de Veyrier; morte à Plainpalais, près Genève, le 27 mars 1865. Par testament du 1ᵉʳ oct. 1860, elle a nommé héritier M. le Bᵒⁿ d'Yvoire.

BAVOZ (DE)

OU DE BAVO, DE BAVOUX, ETC.; EN LATIN : *BAVOSII.*

SEIGNEURS D'ONCIEU, DES TERREAUX ET DE LA MAISON-FORTE DE BILLIÈME.

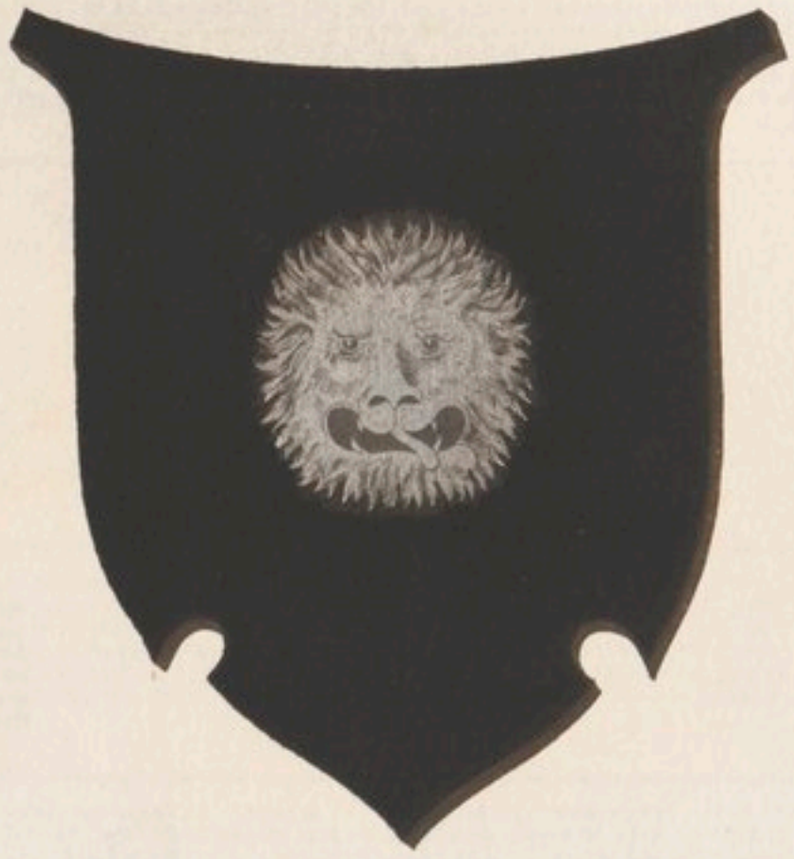

P. de sable au muſle de lion d'argent.

Cette description est tirée de l'*Armorial Fernex*, de la bibliothèque de M. le Mis Costa. Comme je ne connais pas d'autre famille de ce nom (1), et que nulle part ailleurs je n'ai pu trouver de blason attribué à la maison de Bavoz, je crois pouvoir adopter ce texte, que je ne donne pas pourtant comme très authentique.

CETTE famille est originaire de Billième dans l'ancien mandement de Chanaz. — Jean de Bavoz, celui par lequel commence la filiation non interrompue, épousa Dlle Amédée d'Oncieu, de Chimillieu; par ce mariage, et ensuite d'actes postérieurs, les Bavoz devinrent propriétaires de la maison-forte et seigneurie d'Oncieu. Urbain de Bavoz, fils du précédent, fut châtelain de Maurienne, où soit à cause de son mariage, soit par des acquisitions, il devint propriétaire de fiefs à St-Julien et dans les environs. Une branche de cette famille y demeura depuis lors.

Le personnage le plus connu de cette maison a été Geoffroy (dont on fait communément Godefroy) de Bavoz, président au Souverain Sénat de Savoie, contemporain et émule de l'illustre président Favre.—Il a fait imprimer, à l'âge de soixante-treize ans (1607 à 1615), un ouvrage estimé de jurisprudence intitulé : « Godofredi a Bavo jurisconsulti ac in supremo Sabaudiæ Senatu præsidis theorica » criminalis ad praxim forensem accommodata. (2) »

Cette famille s'est éteinte de nos jours. Une de ses dernières descendantes, Mlle Thérèse de Bavoz, a fondé, après la Révolution, plusieurs abbayes de l'ordre de St-Benoît, en France, et est morte en odeur de sainteté, le 17 août 1838, à Pradines, diocèse de Lyon (3).

[Suit la généalogie].

---

(1) Une famille du nom de Bavouz a été anoblie en Savoie en 1616 et a reçu des armoiries. Elle ne peut rien avoir de commun avec celle dont je parle ici, que la parité de nom. *Voyez* au SUPPLÉMENT.

(2) On trouvera une analyse de cet ouvrage dans l'*Histoire du Sénat de Savoie*, par M. Burnier, t. I, p. 540 et suiv. *Voyez* dans Grillet, t. II, p. 113, l'indication de cet ouvrage avec un autre titre.

(3) Je dois la connaissance de ce fait, ainsi que plusieurs notes sur les derniers degrés de cette famille, à l'obligeance de M. le conseiller Dulin. — M. Dulin, propriétaire à Billième, a eu en sa possession un cachet trouvé dans la maison des Bavoz et qui représentait *une tête humaine ou chimérique*. Cette indication est précieuse par sa concordance avec la version que j'ai donnée plus haut.

N^e HUGON DE BAVOZ,
de Billième, représenté par son fils en 1436.

N^e ANDRÉ DE BAVOZ *(BAVOSII)*,
le 2 mai 1436 (Arch. Savoir.), de l'autorité et du mandat de son père, il reconnait être homme lige et franc de N^es seig^rs Messrs Galois de Chevelu, chev^r, et de Claude de Seyssel, fils de feu N^e Claude, fils de feu N^e Pierre de Seyssel « inclinando se humiliter erga » dictum dominum Gallesium et ipsum in ore osculando prout in talibus est consuetum. » Lequel hommage avait été rendu précédemment audit seigneur, par Bonnefille (Bonafilia) de la Forest, fille (filia) de Guigonet de la Forest, jadis femme de feu Guillaume des Terreaux; de laquelle Bonnefille, est cause-ayant ledit Hugon de Bavoz. *Item*, il reconnait tenir en fief franc, des biens de ladite Bonnefille, sa maison avec granges, etc., jouxte la maison « illorum de Plastro » à Billième, avec les biens, servis et autres droits en dépendant, longuement décrits en l'acte. Mentionnons 20 deniers viennois dus annuellement par N^es Jean et Guillaume de la Forest, frères. Cette Bonnefille de la Forest a probablement été femme ou mère de N^e Hugon de Bavoz; lequel Hugon pourrait avoir été père de Jean de Bavoz ci-contre.

JEAN,
chanoine et chantre du prieuré de St-Jeoire, était cotuteur de ses neveux avec Louis Grosset, notaire, lors de l'arrangement pris en 1527 avec D^lle Catherine Maréchal.

GEOFFROY,
chanoine et chantre du prieuré de Saint-Jeoire, a cédé ses droits à Claude, son frère (Arch. Costa).

JEAN le jeune.

JEAN l'ainé,
cohéritier universel, par moitié avec son frère Claude; pupille de son oncle Jean en 1527.

N. N., fille,
ép. N^e Barjact Salière d'Arve. Celui-ci, dans le contrat de mariage de sa fille (1557, arch. d'Arve), lui constitue en dot les biens à elle dévolus par la mort de N^e Jean, fils de N^e Urbain Bavoz, son oncle maternel.

JEAN-FRANÇOIS,
de St-Julien, capitaine pour S. A. et lieuten^t au préside de St-Jean-de-Maurienne, en 1598 (Arch. Savoir.), ép. 1° cont. de mar. du 25 octob. 1567 *(Ibid.)*. D^lle Pernette, du Tour, morte en 1581; 2° en 1582 *(Ibid.)* D^lle Aynarde d'Arestel, veuve de N^e Pierre Gavens. Elle teste le 17 mars 1598 et lui le 8 nov. 1602 *(Ibid.)* (1).

JACQUEMINE
ép. N^e N. N. Perrin, qui acheta la maison forte des Terraux le 4 mai 1548 Humbert, leur fils, en fit donation à Geoffroy de Bavoz, son oncle, le 20 mai 1587 (Arch. Costa).

ANTOINE,
pensionné à 150 flor. par an.

JEANNE,
à N^e Claude Marin.

FRANÇOISE,
ép. N^e (?) Humbert Gariod, notaire à Yenne.

N. N.

HUGUES
teste le 10 fév. 1598, en faveur d'Antoine, son neveu, fils de Jean-Georges de Bavoz; laissant l'usufruit de ses biens à sa belle-sœur Antoinette de Prélian, femme dudit Jean-Georges (Arch. Costa).

FRANÇOISE
épousa, à l'insu de son père, Girard Bernard, bourgeois de Flumet; refusa l'hoirie de son père, transigea le 12 janv. 1606 (Arch. Savoir.) avec Geoffroy de Bavoz, son oncle, curateur de son frère Claude-Antoine.

CLAUDE-ANTOINE,
sourd et muet, survécut à son père; pupille du président Geoffroy, son oncle, en 1606 (Arch. Savoiroux).

JEAN-FRANÇOIS l'aîné,
seig^r de la maison-forte de Billième, ép. D^lle Aynarde de la Porte; elle fut enterrée dans la chapelle des Bavoz, attenante à l'église de Billième (*). Il vivait le 28 janvier 1620 (Arch. du Sén. de Sav.). Il eut entre autres enfants :

JEAN-FRANÇOIS le cadet,
page de S. A. R., tué d'un coup de fleuret (Arch. Costa); avait été mis le 19 avril 1621 sous la curatelle de N^e Claude, son frère (Arch. du Sén. de Sav.).

CHARLES,
seig^r de la maison-forte de Doncieu, teste le 16 oct. 1627 (Arch. Savoir.), veut être enterré dans l'église paroissiale de Chimilieu, au tombeau de ceux de la maison d'Oncieu, ses prédécesseurs. Nomme héritier universel N^e Claude-Louis, son neveu, ou un autre des enfants de N^e Charles-Antoine, frère du testateur. Testament fait à Oncieu (2).

VI. N^e LOUIS.
Selon une filiation existant aux archives Savoiroux.

BENOÎTE (*).

ANTELME,
en vertu d'une procuration de son père du 10 fév. 1656, pour régler les différends existants à propos d'une dette entre sondit père et N^e Louis de Bavoz, seig^r d'Oncieu (fils de Charles-Antoine), il vend à ce dernier, par acte du 7 mars 1656 (Arch. Savoiroux), la maison-forte de Billième, avec les biens en dépendant, sauf la rente féodale qu'il se réserve.

CHARLES-PHILIBERT,
capitaine au régiment de Midletown, seign^r du Villaret d'Yenne (*).

VII. FRANÇOIS.
Selon la filiation ci-dessus, remontant à Urbain.

N. B. — Il existe ici quelque confusion entre tous ces Antelme et ces François. Ne pouvant, faute de titres, débrouiller avec certitude, la filiation, je reporte au tableau suivant différents membres de ce nom.

VIII. ANTELME.
Selon la filiation ci-dessus.

(1) 1578-1579-1586 (Arch. Savoir.) Laods par lui passés et quittances de plait dû audit seigneur, tant à cause de la mort de N^e Claude de Bavoz, son père, seigneur du fief, que de la mort des tenanciers. D'un autre acte du 7 novembre 1588 (1660), il résulte qu'il avait droit de fief à St Julien. En 1620, on dressa un cottet (Arch. de Thuiset) des biens dus à N^e Jean-François de Bavoz (neveu du précédent) à cause de son fief, appelé des Moreaulx, à St Julien et environs.

(2) Dans ce testament, il annule une donation que son frère Claude a obtenue de lui « par surprinse et de plus sen est desdaignie rendu mescognoissant et ingrat, declairant lavoir frappe par diverses fois, deschasse de sa maison et delayse en ses » plus grandes necessites. »

(*) *Voyez* au folio 138.

I. JEAN DE BAVOZ
ép. Dlle Mye ou Amédée, fille de Ne Jean d'Oncieu de Chimillieu, mistral de Pierre-Châtel, le 22 février 1470 (Arch. Savoir.). Il était mort avant le 19 mars 1495.

HUMBERT,
vivait en 1457 (Arch. Costa).

AMÉDÉE
était vice-châtelain du Bourget le 7 nov. 1455 (Arch. Costa).

II. URBAIN,
originaire de Billième, demeurait à St-Julien; était châtelain de Maurienne le 3 oct. 1519 (Arch. de Thuis.). Les preuves de 1723, faites par ses descendants, remontent à cet Urbain. Le 17 nov. 1514, il acquit de Ne Jacques, fils de feu Ne Antoine d'Oncieu de Chimillieu, pour 100 fl. d'or, plusieurs servis, cens et rentes à Billième (Arch. Savoir.). Il ép. 1e, le 28 juillet 1508 (Arch. Costa), Jeanne, fille d'Antoine du Pont, dit Balay; 2e Dlle Catherine, fille de Ne Louis Maréchal Luciane. Il teste le 15 janvier 1526. Il était récemment mort, le 22 février 1527 (Arch. Savoir.), alors que Catherine, sa veuve, prit un arrangement avec les héritiers de son feu mari pour la restitution de sa dot. Tous ses enfants ci-dessous sont du 1er lit.

HUGUES :
avec son frère Urbain, comme héritiers universels de leur père, ils transigent le 19 mars 1495 (Arch. Savoiroux) avec Ne Antoine d'Oncieu, leur oncle, pour la dot de Dme Amédée d'Oncieu, leur feue mère. Il vivait encore le 15 janv. 1526 et mourut avant l'an 1545 (Arch. Costa).

III. CLAUDE (Preuves 1723),
cohér. univ. de son père, pupille de son oncle Jean en 1527 : achète des vignes à St-Julien en Maurienne le 3 février 1551 (Arch. Savoir.). Il ép. Dlle Jeanne, fille de Ne Louis Jordane, de St-Martin sur la Chambre (Arch. Costa). Il testa le 26 janvier 1563 (Arch. Savoir.), et mourut avant le 23 juin 1564. Elle teste le 15 juillet suivant (Arch. Costa).

LOUISE, YOLANDE,
instituées légataires chacune pour 400 flor. au testament de leur père. C'est peut-être une d'elles qui a épousé Ne Barjact Salière d'Arve.

PIERRE
cède tous ses droits à son cousin Claude de Bavoz, le 26 oct. 1545 (Arch. Costa).

IV. JOFFREY ou GEOFFROY,
seigr des Terraux, d'Oncieu et de Billième. Le 20 août 1589 (Arch. du Sén. de Sav.), Ne Charles d'Oncieu, seigr de Montiernod, lui cède tous ses droits sur la terre, seigneurie et juridiction d'Oncieu en Bugey, pour 800 écus. — Consr d'État de S. A., avocat général (1587), puis, en 1600, président au Sénat de Savoie. Il ép. 1e, le 12 mai 1582, Dlle Jeanne, fille de Ne Etienne Bollaye (Arch. Costa); 2e Marguerite de la Chambre (Arch. du Sénat de Sav.); 3e Contr. dot. du 15 mai 1616 (*Ibid.* et Arch. Savoir.), Dme Louise de Monthoux, veuve Mouxy. Elle transige le 9 août 1618 *(Ibid)*, étant veuve Bavoz, avec ses beaux-fils. Geoffroy testa le 2 janvier 1617, et mourut dans le mois de juillet suivant. Il avait, le 18 mai 1602, reconnu son fief d'Oncieu en Bugey (Baux, *Nob. du Bug.*).

ÉTIENNE,
à cause de sa désobéissance, n'eut qu'une pension. Le 19 sept. 1561 (Arch. Savoiroux), il reconnut devoir à Ne Jean Bonivard, de Vimines, 200 écus d'or. Ne pouvant payer, il lui cède dix écus de pension annuelle à lui léguée par le testament de son père, jusqu'à plein paiement. Monsr Me Joffrey Bavouz, son frère, avocat au Sén. de Sav., se constitue sa caution « renonçant a tous previllieges balliez par S. A. « a tous ses gentilz hommes et souldardz. »

JEAN-GEORGES,
dont la postérité sera consignée au tableau suivant. *Voy.* p. 138.

JEAN,
demeurait en Maurienne, ép. Bonne, fille de Jean Foderé, notaire ducal; vivait en 1590. On trouve ailleurs Moderé.

V. CHARLES-ANTOINE,
seigr d'Oncieu, ép., cont. dot. du 5 septembre 1619 (Arch. Costa), Dlle Constance, fille de feu Nr Georges LOUIS, seigr de Rochefort, Montgex et Puisgros, général des finances, etc. Elle, étant veuve, fut nommée tutrice de ses cinq enfants le 18 juin 1632 (Arch. du Sén. de Sav.).

MARGUERITE
ép. 1e, cont. dot. du 12 sept. 1613 (Arch. du Sén. de Sav.), Ne Antoine Vectier, 2e Ne François d'Anières, qui transige avec ses beaux-frères, le 28 janv. 1620 *(Ibid)*.

JACQUELINE
à Ne Jean Garnerin, second présidt au Sén., mort le 24 avril 1652.

ANTOINETTE
à Pierre Gillet, de Bourg en Bresse, le 28 oct. 1597 (Arch. Costa).

CLAUDE,
curateur de son frère, 1621, ép. Dlle N. N., dont il eut deux filles mariées en 1658 (Arch. Costa).

PIERRE,
mort fort jeune le 1er fév. 1602 (Arch. Costa).

MARIE
ép. N. N. en 1665 (Arch. Costa).

VI. LOUIS,
seigr d'Oncieu et des Terraux (1659). Il ép. 1e Dlle N. N. Fournier de la Balme du Goulet (Arch. Costa); 2e le 16 fév. 1665 (R. P. de St-Léger), Dlle Marie Magdelain. Le 15 juill. 1680 (Arch. Sav.), comme héritier de son père, il prête hommage au roi de France pour la seigneurie et maison-forte d'Oncieu, au pays de Bugey. Il vivait encore le 24 octobre 1695 *(Ibid.)*.

CLAUDE-LOUIS,
bapt. le 21 fév. 1622 (Reg. Par. de St-Léger). Il mourut en 1642. Etait l'aîné des fils en 1632, et pupille de sa mère, avec Louis.

CHARLES-EMMANUEL,
bapt. le 22 nov. 1622 (Reg. Par. de Saint-Léger), probablem. mort av. 1632.

MARGUERITE, JACQUELINE
ursuline à Chambéry en 1658 (Arch. Costa), ép. Ne Antelme de Migieu, seigr d'Yselet (Arch. Costa), pupilles de leur mère, 1632.

?
LOUIS-FRANÇOIS DE BAVOZ,
parrain de François ci-dessous, 1683.

VII. FRANÇOIS,
bapt. à St-Léger le 7 avril 1683, fils du second lit. *Voy. Tableau II.*

NICOLLE-URBAINE,
femme de Ne Charles Marin de Seyssel, seigr d'Artemare. Selon la généalogie imprimée de cette dernière famille, elle est à tort dite fille de François de Bavoz. Son père et sa mère ci-dessus avaient vendu, le 24 oct. 1695, la maison en ruine des Milliardes à Chimillieu (Arch. Savoir.), dont le prix est donné audit Seyssel, à bon compte de la dot de leur fille, sa femme.

Suit le Tableau II.

IV. Jean-Georges de Bavoz (Pr. 1723), dont l'ascendance est consignée au tableau I. Il prêta serment de fidélité comme noble en 1576 *(Ibid.)*, ép. Dlle Antoinette de Prélian, ou Prelliant, nommée usufruitière par son beau-frère Hugues de Bavoz en 1598 (Arch. Costa). Son contrat de mariage est passé en 1576 dans la tour du château de Prélian à Saint-Jean-de-Chevelu (*).

Claudine.

Jean-François, religieux à Talloires.

V. Antoine (Preuves, 1723), héritier universel de son oncle Hugues de Bavoz. Il ép. Dlle Charlotte, fille de Ne François de Marny, seigr de Vagnieu (*). Il teste le 10 sept. 1645 (*).

Louise.

Benoit, mort à Collonges (*).

?

Ne Charles de Bavouz du Villaret ép. Dlle Anne de St-Martin, laquelle se remaria avec Charles-Emmanuel de Gerbaix, baron d'Aiguebelle, le 12 juill. 1714 (R. P. d'Yenne). C'est probablement le Charles-Philibert, fils de Jean-François l'ainé, reporté au tableau I, degré VI.

Claudine, morte le 22 déc. 1656 (*).

VI. Guillaume (Pr. 1723), héritier de son père, ép. Dlle Françoise Revardel, dont il n'eut qu'un enfant après sa mort, arrivée, sauf erreur, vers l'an 1668 (*).

Antoinette (*).

Benoite (*).

Humberte, morte à 25 ans (*).

Marie, bapt. le 24 août 1694 (Reg. Par. d'Yenne).

Françoise, bapt. le 22 avril 1695 (R. P. d'Yenne).

VII. François (Pr. 1723). C'est à lui que s'arrêtent les preuves de noblesse de 1723 (Bibliothèque du roi à Turin), remontant à Urbain de Bavoz, son quarti-aïeul. Il ép. 1° Jeanne, fille de Ne Alexandre Ballin (*); 2° Marie, fille de Ne Charles Bouvier d'Ayton en Maurienne en 1695 (*).

?

Dlle Étiennette de Bavouz, femme de Ne Amédée de Champrond, vers 1661 (*Voy.* Champrond).

VIII. Antelme (*) ép. Dlle Claudine-Louise, fille de Ne Louis-Frédéric de Kolb, et nièce de Ne Antelme de Mareste, seigr de Montaigre. Il testa le 14 novembre 1746 (*).

Pierre, mort jeune.

IX. Georges, capitaine dans l'armée anglaise commandée par Guillaume-Auguste, duc de Cumberland (*), ép., en 1761 (filiation pour procédures communiquée par M. le Cte Greyfié, énumérant tous ses enfants et deux de ses frères), Jeanne-Marie Anthonioz, fille d'une Dlle de la Porte d'Anglefort (*). Il était né le 6 nov. 1724 (*) et mourut en novembre 1808 (filiation ci-dessus).

Joseph, doctr de l'Université de Turin, sénat. au Sén. de Sav. par patentes du 22 juin (20 sept. selon M. Burnier) 1766 (Arch. de Cour). Etait précédemment, par patentes du 30 mai 1761 *(Ibid.)*, sénat. au Sén. de Nice. Par patentes du 15 mars 1776 (12 fév. 1780, selon M. Burnier), président surnuméraire au Sén. de Sav. *(Ibid.)*. Mort le 2 nov. 1793, président du consulat à Turin.

Louise (*), religieuse.

X. Joseph-Ferdinand, né le 29 juin 1766 (*), lieutenant dans Savoie-infanterie, mort en Piémont le 15 mars 1795 (*) (filiation citée).

Françoise, première femme de Ne seigr Alexis-Antoine Maréchal Luciane, des seigneurs de la Buffette en Maurienne.

Jeannette, religieuse.

(*) Tous les articles marqués d'un astérisque dans ces tableaux sont dus aux communications de M. le conseiller Dulin.

Guillauma (*). Françoise (*). Claudaz, morte en 1686, à 53 ans environ. Laurence ép. 1° Jean de Labaye ; 2° N. N. (*). Charlotte, femme de N^e Benoît de Migieu (*). Laurent (*).

?

N^e Laurent de Bavouz, du petit Bugey, mort av. 1698. Il demeurait à Nernier, lorsqu'il acquit, le 13 mai 1656, des biens à Noyer, qu'il revendit le 16 mai suivant à Me Abraham Michaud, qui les revendit le 15 juill. suivant (Minut. Moret, arch. Thuiset) au marquis de Lullin.

Renvoi du f° 137.)

VII. N^e François de Bavoz, seig^r d'Oncieu. Selon une généalogie faite pour un procès entre les descendants de Charles de Rouer-Bressieu, son beau-père, et de Louis de Bavoz, son père (Arch. Savoiroux), il serait — et tout me porte à le croire — le même que celui porté à la fin du f° 137, frère de Nicolle-Urbaine. Il ép. Anne (la cadette), fille de Charles de Rouer de Bressieu. Lui et Nicolle-Urbaine, sa sœur, seraient fils du second lit, Magdelain.

N^e Pierre de Bavouz, de Billième, ép., cont. dot. du 3 avril 1698 (Arch. de St-Jorioz), D^lle Claudine-Françoise de Gruel. Elle était déjà veuve le 17 oct. 1725. N^e François de Bavoz, son cousin, assista à son contrat de mariage.

Marguerite, morte sans descendance le 24 décembre 1784, selon la généal. citée ci-dessus.

VIII. N^e Antelme de Bavoz, seig^r d'Oncieu, né à Chimillieu, teste le 30 mars 1782 (Arch. Savoir.), veut être enterré dans la chapelle de St-Concord, dans l'église de Lemenc, fait un legs à D^lle Antelmette de Savoiroux, sa filleule ; nomme héritier universel François-Joseph, frère d'Antelmette, fils de Mess^re Jean-Joseph de Savoiroux, sén. au Sén. de Sav., et de D^lle Anne-Marie Chapel, sa cousine. Il fut enterré à Lemenc (R. P.), le 28 mars 1790, âgé d'environ 76 ans. C'est de son hoirie qu'il est question dans la généalogie ci-dessus.

N^e Laurent, bapt. le 28 décemb. 1711 (Reg. Par.), probablement mort av. 1782.

Marguerite ép., cont. dot. du 17 oct. 1725 (Arch. St-Jorioz), le sieur Prudent, fils de Claude-François Belly, de Voluntaz, bourgeois de Chambéry.

Pierre, prêtre, teste le 10 déc. 1755 en faveur de son frère Georges (*).

Anne, religieuse au couvent de Bly à Lyon (*).

Jean-Baptiste.

Benoit, lieuten^t d'artillerie, mort dans les colonies françaises le 28 nov. 1775, à Mahé, côte de Malabar (*).

Louise, nommée religieuse de chœur de l'abbaye de la Déserte, (diocèse de Lyon), par décret du 29 octobre 1781, signé Louis XVI (*).

Thérèse, née le 2 juin 1768, religieuse, fonda en France, après la Révolution, plusieurs abbayes de l'ordre de Saint Benoît et mourut en odeur de sainteté à Pradines (Dioc. de Lyon), le 27 août 1838 (*).

Joséphine - Adriane ép., le 23 sept. 1797 (*), N^e François-Joseph-Alexis, fils de N^e Charles de Mouxy, de Grésy sur Aix.

Anne ép., le 14 avril 1801 (Reg. Par. de St-Léger), N^e François - Marie d'Humilly de Serraval.

BAY.

P. d'azur au cheval passant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe. — Devise : AMOUR PASSE TOUT.

(Pat. de Sav., reg. 26, f. 125, Arch. de la Chre des Cptes de Turin.)

Selon Besson, les étoiles auraient six rais; selon Laiolo, le fond serait de sinople et les étoiles d'argent. La description que j'ai donnée est la seule authentique.

Selon le Consignement de 1613 (Arch. de la Chre des Cptes), les Bay avaient pour cimier un chien mâtin d'argent placé entre deux cornes de cerf de couleur baie, avec la devise : TOUT PAR AMOUR.

Jean Bay ou de *Baiis*,
de Riva, près de Chieri en Piémont, bourgeois et marchand de Chambéry, ép., contr. de mar. du 30 oct. 1540 (Arch. Morand), Dlle Ursule, fille de Ne Bernard Gislandi, citoyen de Bergame. Le 7 fév. 1546 (*), Ne Pierre Auterin reconnait lui devoir 163 et 1/2 écus d'or sol, pour plusieurs causes, notamment pour marchandises à lui livrées par ledit Jean, bourgeois et marchand de Chambéry. Il teste le 7 juillet 1552 (Généal. pour procéd., Arch. Mor.) en faveur de ses trois fils et de l'enfant posthume qu'il attend, si c'est un fils; à leur défaut, Henri, son frère, et ses mâles. Il avait acquis des biens à Barby, en 1545, à cause desquels biens, ses enfants étaient en procès, 1580-1581-1582 (Arch. Savoiroux), avec les marquis de la Chambre. — Son fils Jean-Antoine, dans son testament de 1570, dit qu'il était mort et l'appelle « feue Hone personne. »

Jacques,
fils naturel, légataire au testam. de son frère, 1570.

César.
Ille Dme Aimée de la Baume, marquise de la Chambre, reconnait, le 2 août 1582 (Minutaire Nicollier, Arch. Savoir.), devoir certaines sommes aux Nes frères César, Henri (alors Me auditr), et Jean-Antoine Bay. Il mourut avant Jean-Antoine, et après Henri, ses frères. Il avait obtenu avec le premier, ouverture du fidéicommis apposé au testament de Jean, leur père, ensuite de la mort sans enfants d'Henri, leur frère.

Louis,
héritier de son oncle Jean-Antoine. Ne Henri Bay fut son héritier. Mort sans enfants.

Théodore.
Selon une autre généalogie manuscrite pour procédures, c'est elle qui aurait été héritière universelle de son frère. Elle ép. N. N. Grossi ou *de Grossa*.

Béatrix Grossa
ép. 1° le seigr de la Mivoie?? 2° le marquis Pallavicini. Elle figure, avec ses enfants du premier lit, comme demanderesse, dans une généalogie établie pour expliquer un procès à propos de la succession de Jean-Antoine Bay (*).

Benoit,
vivant 1564, probablem. mort avant 1570.

Jean-Antoine,
fils posthume, conser de S. A., procureur général au Souver. Sén. de Sav. le 3 sept. 1584 (Burnier, f° 15), hérit., sous bénéfice d'inventaire, du président, son frère (1618); teste à Paris le 25 mai 1570 (*), puis le 15 avril 1572 en faveur de ses frères; se maria ensuite et mourut en 1624 après ses frères. Il laissa héritier Louis, son neveu, et lui substitua Henri, fils de Léonard (Arch. du Sén. de Sav.). Il avait ép. Dlle Perrine, fille de Ne Octavien Cochet, laquelle testa en fav. de son mari le 20 janv. 1611 (*).

Jean
mourut avant son père.

Françoise
ép., le 15 fév. 1556 (Besson, *Hist. de la maison Millet*), Ille Messre Louis Millet, baron de Faverges et de Challes, chancelier de Savoie, etc. — Elle teste le 10 janvier 1609 (Arch. Morand) et vivait encore en juillet 1611 *(Ibid.)*.

Hector Millet,
tige des marquis d'Arvillars, baron de Challes.

François-Amédée Millet,
tige des comtes, puis marquis de Faverges.

Henri,
conser de S. A., Me auditr à la Chre des Comptes, le 5 oct. 1579, (Capré, f° 286), second président le 28 mars 1594 *(Ibid.*, f° 265). Il ép. Dlle Anne, fille de Ne Nicolas Fornerat de Soyrier. Elle se remaria, cont. dot. du 11 mai 1613 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Ne André Lambert, Me auditr dans ladite chambre souveraine. Il teste le 4 mai 1612 (*), nommant son frère Jean-Antoine héritier universel.

Jean-Louis,
baron, puis marquis de Challes, et ses frères,

Claude-Emmanuel,
marquis de Faverges,

Ils sont codemandeurs dans un procès pour l'hoirie de Jean-Antoine Bay (*).

(*) Titres de M. d'Eschavannes.

Les nobles du nom de Bay (en latin *de Baiis*) sont originaires de Riva, près de Chieri en Piémont. Dans les patentes citées ci-contre, datées du 13 juillet 1612, ce fait est consigné : il y est dit qu'anciennement ils portaient dans leur blason un cheval bai; que ceux de leur famille résidant en Savoie adoptèrent le cheval d'argent pour suivre les usages de France, qui n'admettent pas de couleur sur couleur, ni de métal sur métal. En vertu des patentes ci-dessus énoncées, il leur fut permis de faire ce changement sans déroger pour cela à l'ancienneté de l'usage de ce blason. Les frères Bay, de Savoie, avaient obtenu déclaration d'ancienne noblesse, le 18 septembre 1575. Malgré cela, pour cette branche, cette noblesse est plus que douteuse. Jean Bay (1546) et son frère Henri (1564) étaient marchands (1). Ce dernier, dans son testament (1564), fait un legs à Étienne Pinet, son serviteur, « et en oultre veult icelluy estre retenu des serviteurs de boucticque par ses heritiers et tuteurs d'iceulx. » — Un Jean Bay obtint des patentes de réhabilitation de noblesse en 1612 (Manuscrits de la bibl. du Roi à Turin, faisant suite aux preuves, 1723). Ce n'est donc qu'à dater de cette époque et ensuite de leurs charges, que la noblesse est revenue dans cette maison.

La collection de titres sur la Savoie, appartenant à M. d'Eschavannes, de Paris, qu'il a bien voulu me communiquer, m'a fourni beaucoup de renseignements sur cette famille, qui s'est éteinte vers 1650.

(1) Il ne faut pas tirer de ce fait isolé une conclusion trop sévère ; à Chambéry plusieurs marchands étaient nobles ou du moins se qualifiaient nobles, bourgeois et marchands de Chambéry, tout à la fois. — Était-ce courtoisie des notaires on bien une qualification gardée par les nobles qui faisaient du haut négoce ? Je ne décide rien, je me borne à constater un fait, dont la suite de mon ouvrage fournira les preuves.

Henri Bay.
Il était bourgeois et marchand de Chambéry, veuf de Dme Hyppolithe Gislandi, lorsqu'il teste le 13 février 1564 (*). Il veut être enterré à Ste-Marie-Egyptiaque, au tombeau de Jean, son frère. — Lègue 100 écus d'or à la ville de Chambéry « pour s'aider à » eriger ung colleige » et 100 écus d'or à l'hôpital de St-François. Nomme légataires ses filles, et Nicolas et Philiberte, ses deux enfants à lui donnés par Claudine Bombarde. Nomme héritiers universels ses quatre fils ci-dessous ; leur substitue Hones Henri, Benoit, César et Jean-Antoine Bay, ses neveux, fils de feu Jean Bay, son frère. Il nomme tuteurs de ses enfants, Hones Mathieu Bay, son neveu, et Nicolas Grand, etc.

Louise, légataires de leur père chacune de 1,100 écus d'or. est sans doute la Louise qui épousa Ne Guy Guillet de Monthoux (Arch. Costa).

Diane, 1re femme de Ne Antoine Maréchal de Saint-Martin-en-Maurienne (Arch. Thuis.).

Marguerite, pour la somme femme de Ne Nicolas Carpinel, morte av. 1590 (Archiv. Costa).

Charles, cohéritier universel de son père, 1564.

Jean, cohéritier de son père et de son frère François. Son alliance m'est inconnue.

François, mort avant 1612, conseiller en la sénéchaussée et juge présidial de Toulouse. Ses frères Jean et Bernard furent ses héritiers (Arch. du Sén. de Sav.). — Il avait reçu, par patentes du 17 avril 1589 *(Ibid.)*, la permission d'exercer ladite charge et de se retirer à Toulouse.

Bernard, cohéritier de son père et de son frère François.

Nicolas, Philiberte, enfants naturels, 1564.

Léonard,
mort avant son père, ép. Dlle Marie Desprez, mentionnée au contrat de mariage de sa fille, 1627. Elle était remariée av. 1624 à Ne Guillaume d'Albier de la Rochette (*). Son nom est écrit aussi de Prez et Deprez. Elle fut aussi femme de Ne Amé-Jean Le Blanc.

Charles-Antoine,
mort sans enfants avant son cousin Henri.

Diane-Aimée
épousa, par cont. dot. du 5 fév. 1627, à Chambéry, Ne Pierre, fils de feu Monet Laurent (Arch. de Loex). Dans les registres paroissiaux du Bourget, elle figure en 1638, 1649, sous les prénoms de Guillauma ou Jeanne-Aimée.

Jean-Henri,
avocat au Souv. Sén. de Sav., présent au contrat de mariage de sa sœur, 1627. Il épousa Ne Louise de Lamar du Perrouset ; il teste le 23 mai 1642 (*), faisant des legs à Dme Marie Deprez, sa mère, à Ne Amédée Le Blanc, son frère utérin ; nomme héritière universelle Dlle Louise de Lamar, sa femme, et après elle les siens. Ne Pierre de Lamar, beau-frère dudit Henri Bay, fut son héritier vers 1649 (Indication aux arch. du Sén. de Sav.). — Ledit Pierre de Lamar « comme » hérit. univ. d'Henry Bay, son beau-frere, » deffendeur, poursuivant les instances et de- » mandes d'ouverture de fidéicommis apposés » aux testamens de Jean Bay et Jean Antoenne, » son fils, a obtenu arrest et apprès a traicté » avec la Beatrix Grossa, et ainsi faict pos- » sesseur des biens provenus desdits Bay, situes » en Savoye. » (Gén. pour procéd. (*).

Charles-Antoine,
mentionné dans un acte du 6 déc. 1619 (Arch. du Sén. de Sav.), testa le 22 déc. suivant, étant novice postulant au couvent de N.-D. des Carmes, de la Rochette (Inventaire aux arch. de Thuiset). Il teste encore le 26 janv, et le 28 déc. 1624 (*), nommant héritiers universels Dlle Marie de Prez, sa mère, et Ne Jean-Henri, son frère.

BAYTAZ ou BÉTAZ

SEIG^ns D'ÉCHALLON, DE LA MAISON-FORTE DE DONS, COSEIG^ns DE SEMINE.

P. d'azur à 3 flammes d'or 2 et 1, et au cœur d'argent en abîme. « Timbré alentour d'un cercle » de fleurs de lys eslié en sautoir dessus et » dessous de gueules et à 3 graines de même au » milieu des côtés dudit cercle. »

Devise : URITUR VIRTUTE AMORE.

(Lettres de noblesse du 20 mars 1594. Pat. de Sav., Reg. 19, f° 325, Arch. de la Ch^re des Cp^tes de Turin.)

On trouve quelquefois le blason ci-dessus simplement avec les trois flammes, sans le cœur. C'est une inexactitude, à moins que ce ne soit une brisure.

(1) Elle était propre nièce de D^ns Marguerite de Chappelle, qui avait épousé en premières noces le seig^r d'Urtières, et en deuxièmes, Mess^re Silvestre Montalivet, président ordinaire à la Chambre des Comptes et général des finances. — Ce dernier, dans son testament du 14 janvier 1651 (Arch. du Sénat de Savoie), mentionne qu'il a donné 500 ducatons à D^lle Louise-Marie de Chappelle, nièce de sa femme, lors de son mariage avec le seig^r Baytaz d'Annecy.

(*) Notes communiquées par M. l'abbé Ducrettet, vicaire à Filinge.

ANTOINETTE, marraine avec son frère Rév^d Philibert, le 7 octob. 1653 (Reg. Par. de Frangy).

R^d Mess^re PHILIBERT (Pr. 1723), parrain en 1653 (Reg. Par. de Frangy), curé de Challonges, teste le 29 mai 1662 (*).

N. N., bénédictin à Nantua, mort prieur de Chêne en Semine (Arch. Costa).

?

D^lle MARIE-ANNE-PÉRONNE BAYTAZ DE DOUCY, ép., le 15 fév. 1735 (Reg. Par. de Bassy), N^e Jean-Baptiste de Cirace. Morte le 19 octob. 1765 *(Ibid.)*. Dans cet acte, elle est appelée, je ne sais pourquoi, *Collomb* Baytaz de Doucy.

AMÉDÉE (Pr. 1723).

PÉRONNE (Pr. 1723).

ANNE (Pr. 1723).

ANNE (Pr. 1723).

Il est probable que c'est une seule personne, Anne-Péronne, qui est marraine 1724, 1726 (R. P. de Bassy).

?

N^e CLAUDE FRANÇOIS ou Claude-François-Philibert Baytaz d'Echallon, seig^r de la maison-forte de Dons, vidomne de Bassy, coseig^r de Semine, mort avant le 23 fév. 1784 (R. P. de Bassy), aurait, selon une filiation existant aux arch. Costa, épousé la fille du seig^r de Châlons (lisez d'Echallon). Il eut de N^e D^me Anne-Françoise de Machard de Chassey,

VI. N^e FRANÇOIS-ANTOINE, né le 18 juillet 1724 (R. P. de Bassy).

ANNE-ÉLISABETH, née le 28 janv. 1726 (Reg. Par. de Bassy).

ANNE-PHILIBERTE-JOSEPHTE, dite de Châlons (d'Echallon), D^me de la Teyssonière, ép. 1°, le 23 fév. 1784 (R. P. de Bassy), N^e Jean-Baptiste-Charles de Constantin de Magny; 2°, le 5 sept. 1791 (R. P. de la Roche), N^e Jean-Baptiste de Chissé de Pollinge, dont elle était veuve en 1818.

N^e^ Antoine Baytaz ou Bétaz, d'Etable, près Desingy en Genevois, est le premier noble de sa famille. Il fut anobli le 20 mars 1594 (Lettres de noblesse déjà citées). Il épousa D^lle^ Georgine, fille de N^e^ Michel de Brunet et de D^me^ Françoise de Coussy. C'est elle qui, selon toute probabilité, apporta les biens de Doucy dans la famille de son mari. Les preuves de noblesse faites en 1723 par ses descendants, remontent au susdit N^e^ Antoine Baytaz.

II. N^e^ Pierre (Pr. 1723) ou Pierre-Joseph.
Par patentes du 28 janv. 1628, ils sont exemptés des tailles extraordinaires, vu leur noblesse (Suite aux Preuves, 1723, Bibliot. du roi). Obligation en sa faveur du 16 mars 1625 (Arch. Savoir.). Achète une terre à Quincy, le 3 juin suivant *(Ibid)*; le 10 novembre suivant, il fait un échange en son nom et au nom de R^d^ Mess^re^ Nicolas, son frère *(Ibid)*. Il ép. 1° D^lle^ Charlotte, fille de N^e^ Jean de Pelly, seig^r^ dudit lieu, lequel, dans son testament (1630, Arch. Pelly), nomme ses petits-fils Baytaz; 2° D^lle^ Louise Christan, fille de N^e^ Philippe, seig^r^ de Montregard (*).

R^d^ Mess^re^ Nicolas.
En 1619 il était chanoine et doyen de N.-Dame d'Annecy (*).

III. N^e^ Claude-François (Pr. 1723), du premier lit, conseiller de S. A. et juge mage du bailliage de Ternier. 15 janvier 1681 : Patentes portant un don gratuit en sa faveur *(Ibid)*. Il épousa 1° D^lle^ Louise-Marie de Parpillon, fille de N^e^ Hector, coseig^r^ de Chappelle, et d'Antoinette de Regard (mentionnée par Guichenon, *Br. et Bug.*, cont. de la IIIe p. f° 195) (1), par contr. dot. du 26 octobre 1646 (*); 2° D^lle^ Louise-Denise, fille de N^e^ Jean-André Mathieu. Actes dotaux des 29 février 1644 et 26 janvier 1655 (*). — Il mourut le 3 avril 1682 (R. P. de St-Julien).

Jeanne, du 1er lit, nommée avec son frère au testament de N^e^ Jean de Pelly, leur grand-père (1630).

?

N^e^ Nicolas Baytaz, seig^r^ de la Tour.
Il ép. D^lle^ Péronne de Manessy, D^me^ de Vosery. Comme mari de ladite Péronne, il vend, le 1er décembre 1683 (Arch. Rubaud), à Jean-Antoine de Lambert, la moitié de la rente féodale d'Arbusigny. Le 26 mai 1699 (Arch. Costa), il reçut des patentes portant confirmation de la vente de la paroisse et revenus de Metz pour 2,600 fl., vérifiées en Chambre le 30 juillet suivant *(Ibidem* et *Sommaire des fiefs)*.

IV. N^e^ Melchior-Claude (Pr. 1723).
(2e lit) Dès 1683, avait succédé à son père dans la charge de juge mage de Ternier et Gaillard. En 1693, il était président du conseil du Genevois. — Il ép. D^lle^ Anne-Françoise de Genevois, dont il eut plusieurs enfants. Selon une généalogie aux arch. Costa, il aurait ép. en premières noces D^lle^ N. N. de Regard (1).

Marie-Charlotte ép., le 31 janv. 1674, N^e^ Antoine, fils de feu N^e^ François d'Adda, seig^r^ de Corsinge (R. P. de St-Julien).

Péronne, enterrée le 5 sept. 1677 (R. P. d'Annecy-le-Vieux).

Anne-Barbe, dame de Vosery et de Metz, ép., le 1er fév. 1693 (R. P. de St-Maurice d'Annecy), N^e^ Joseph de Ville, seig^r^ de Villaret, avocat général au Sén. de Sav.

V. N^e^ Claude-François (Pr. 1723), (2e lit), né le 4, bapt. le 5 juillet 1679 (R. P. de St-Julien), filleul de N^e^ Claude-François Baytaz, son grand-père et de D^me^ Louise-Denise Mathieu, sa grand'mère. — Il n'est pas certain pour moi, que ce soit le Claude-François Baytaz, seig^r^ d'Echallon et de Dons, qui ép., le 16 juin 1723, D^lle^ Françoise de Montfort, morte le 2 février 1732 (R. P. de Bassy), et eut d'elle les enfants suivants.

Jean-François (Pr. 1723) 2e lit, né le 15 nov. 1680 (R. P. de St-Julien).

Pierre-Joseph (selon les Pr. de 1723 seraient deux frères), 2e lit, né le 24 avril 1683 (R. P. de St-Julien). Probablem. le Pierre-Joseph Baytaz de Doucy qui ép D^lle^ Jacqueline-Denise de Regard, et eut d'elle

Péronne-Marie (Pr. 1723), 2e lit, née le 29 mars 1689 (Reg. Par. de St-Julien).

Prosper-Antoine (Pr. 1723) (2e lit), né le 13 août 1690 (R. P. de Saint-Julien). Probablement celui qui était prêtre (1724) et curé de Feigères (1735, R. P. de Bassy).

Jeanne-Élisabeth, née le 25 avril 1727 (R. P. de Bassy), mariée le 26 février 1759 *(Ibid)* à N^e^ Vincent-François Carron de Gresy. Vivait encore 1762 (R. P. de Grésy-sur-Aix.

Jeanne-Marguerite, née le 30 mai 1728, morte le 14 novemb. 1741 (Reg. Par. de Bassy).

Marie, née le 11 septembre 1730 (Reg. Par. de Bassy).

Péronne, née et bapt. le 11 avril 1718 (R. P. de St-Maurice d'Annecy).

Anne-Appolonie, née le 7 février 1720 (R. P. de St-Maurice d'Annecy).

Claudine-Benoite ép., le 7 juill. 1738 (R. P. de Desingy), N^e^ François-Gaspard Magdelain. Etant veuve, elle fit, le 16 déc. 1765, une cession de biens à N^e^ Henri de Gondé, où elle se dit fille de feu N^e^ Pierre-Joseph de Baytaz de Doucy. Elle teste le 21 mars 1751 (Arch. de Loex).

(1) Il en aurait eu trois filles, mariées, la première à N^e^ N. N. Magdelain; la deuxième à N^e^ N. N. Foncet, aud^r^ général des guerres, baron de La Tour, etc.; la troisième, à N^e^ N. N. de Montagny de Genissia, près Seyssel. Tout cela doit se rapporter à Pierre-Joseph, degré VI.

BEAUFORT (DE)

SEIGNEURS DE BEAUFORT (VALLÉE ET MANDEMENT), DE LA VALDISÈRE, DE VILLARCHABOD,
D'HÉRY, COSEIGNEURS DE CORNILLON, DE MARTHOD ET DE LA VALLÉE DE BOZEL,
VICOMTES DE TARENTAISE, BARONS DE MONTAILLEUR, DE SALAGINE ET DU BOIS.

P. de gueules au lion d'argent (UBIQUE).

Selon BESSON, le lion serait armé et lampassé d'azur.
Selon GUICHENON (Mts ; « blazon des gentilzhommes qui firent faicts d'armes au tournei de 1498 »), le lion serait armé d'azur.
Les preuves de Malte marquent deux fois simplement de gueules au lion d'argent : une troisième fois elles ajoutent que le lion est armé de sable.

ANS contredit, la maison de Beaufort est une des plus illustres et des plus anciennes familles historiques de Savoie. Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, en parlant de cette famille, dit : « J'ay des remarques histo-» riques de cette maison de Beaufort, tirées des archives de l'archevêché » de Tarentaise, qui preuvent sa Chevalerie de l'an 1200 en la personne » d'un Villelme. Ses armoiries sont de gueules au Lyon d'argent, il n'y a » gueres de bonnes maisons en Savoye qui n'ayent alliance avec cette » grande et tres-illustre Famille, êteinte depuis peu (selon l'ingenuïté) en » la personne de tres vertueuse et puissante Dame Jeanne-Aymée de » Beaufort, Baronne de Confignon et de Salagine; c'êt à dire Epouse » premierement du Baron de Confignon et puis de François de Longe-» Combe-Pesieu Baron de Salagine (*Pourpr., hist. de la maison de Sales,* » Annessy MDCLIX). »

Malgré l'illustration de cette famille et le nombre de ses branches, peu de généalogistes ont tenté et aucun n'a réussi — à ma connaissance — à débrouiller le cahos de sa filiation. Guichenon, dans ses manuscrits, M. l'abbé Bonnefoy, dans une notice sur le fief d'Héry (1), en ont donné quelques degrés : mais l'exactitude de ces notes laisse énormément à désirer : une généalogie manuscrite dressée par le châtelain Cortey, notaire, vers le milieu du siècle dernier (2), remonte à Villelme de Beaufort, vivant en 1219-1227, et continue sans interruption sa filiation, par la branche d'Héry, jusqu'à son extinction. Mais, soit au commencement, où quatre générations franchissent plus de deux siècles, moyennant une filiation que je prouve erronée, soit à la fin, elle contient des erreurs capitales et ne mérite pas grande considération (3). Grillet (t. I, p. 365) affirme que les Beaufort de Savoie ont été la souche des Beaufort de France et d'Angleterre, mais il n'explique pas de quels Beaufort il a entendu parler. Si le fait est possible pour une des nombreuses familles qui ont porté ce nom en France (4), à coup sûr il n'en avait pas la preuve. Quant aux Beaufort d'Angleterre (5), cela n'est pas admissible. M. l'abbé Ducis, dans sa brochure *la Vallée de Beaufort* (Annecy, 1864), a tracé une rapide esquisse de l'histoire de cette vallée et s'occupe incidemment de la noble famille de ce nom. Il a suivi l'opinion de Grillet, énoncée ci-dessus, et il ajoute, d'après des traditions locales, que les Beaufort ont élevé des châteaux en Palestine (6). Ce serait au retour des Croisades que la famille de Beaufort aurait pris de l'importance. D'après les Bollandistes (*Acta sanctorum*, Anvers, M DC LXXXXVIII, tome II, vie de S. Bernard de Menthon, au 15 juin, écrite par Richard (de la Valdisère), son contemporain et successeur), les Beaufort et les Menthon sortiraient de la même souche (7); Bernard, baron de Beaufort, fut parrain de St Bernard; il est dit *consanguineus germanus* de Richard de Menthon, père de St Bernard, avec lequel *ambo eodem stipite cognati processerunt* (8). Ces termes formels ne permettraient pas de douter de la communauté d'origine des deux familles de Beaufort et de Menthon. Mais, en admettant ce fait, il n'est pas juste de conclure, avec l'auteur de

(Voyez la suite au folio 156.)

---

(1) Insérée dans les feuilletons du *Courrier des Alpes* des 14 et 16 février 1845.

(2) J'en dois la connaissance à M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.

(3) Si je me suis arrêté à la discuter, c'est que c'est la seule généalogie que je connaisse ayant la prétention de donner la filiation depuis le XIIIe siècle. — J'en publie un extrait, p. 155.

(4) La plus illustre de celles de France, celle des Beauffort, qui portait d'argent semé de billettes d'or au lion de gueules sur le tout, était connue dans l'Artois dès le XIIe siècle. Elle présenterait, ne fût-ce qu'à cause du blason, quelque possibilité. — Mais ce serait antérieurement à cette époque qu'il faudrait chercher le point de jonction. Quant aux Beaufort de Canillac, leur nom patronymique était Roger. La Chenaye des Bois énumère encore plusieurs familles de ce nom, dont une portait un lion d'argent sur champ d'azur dans un de ses quartiers, et une autre un lion de gueules sur une bande d'argent.

(5) Les anciens Beaufort et Bedford sortaient de la maison royale d'Angleterre.

(6) Adrichomius (*Theatrum Terræ Sanctæ*, 1584, p. 35) mentionne deux châteaux du nom de Beaufort, un dans la tribu d'Aser, l'autre dans la tribu d'Issachar (M. l'abbé Ducis). Mais cela ne prouve pas qu'ils aient été bâtis par les Beaufort de Savoie.

(7) Comme induction à l'appui de cette opinion, on peut remarquer la parité des blasons de ces deux familles, représentés dans la lettre ornée ci-dessus et seulement différenciés par une bande d'azur ajoutée à l'écu des Menthon.

(8) *Voyez* à l'article MENTHON, ce texte en son entier.

?

Bernard, seigr de Beaufort, vivait en 923 : était « consanguineus « germanus » de Richard de Menthon « .... et ambo eodem stipite cognati processerunt. » Il fut parrain de saint Bernard de Menthon. — De quelque manière que l'on traduise ce « consan- » guineus germanus, » ce titre de parenté indique communauté directe de sang paternel.

(Bollandistes. — *Acta sanctorum*, au 15 juin.)

?

Richard, seigr de Menthon.

Saint Bernard de Menthon, né en 923, filleul de Bernard de Beaufort, mort en 1008.

N. N.

?

Humbert de Beaufort, prieur de Chamonix, vers l'an 1255, selon M. le notaire Bonnefoy, de Sallanches.

Vullielme de Beaufort, chevr. — Vullielmet de Beaufort.
Ils transigent en 1247 avec Vullielme de Beaufort, seigr dudit lieu, leur oncle.

?

Raymond de Beaufort, damoiseau, bailli de l'évêque de Genève, figure dans des chartes datées des 25 nov. 1287, 3 janv. 1288, 13 avril et 26 sept. 1291 (*Mém. de la Société d'hist. de Genève*, t. I, 2e part., p. 20, 74, 124, et t. XIV, p. 201).

?

Aymon de Beaufort, clerc du diocèse de Genève, témoin, à Genève, le 8 nov. 1288 (*Ibid.*, t. VIII, p. 243).

?

Aymon de Beaufort, chanoine de Genève, témoin le 26 avril 1303 (*Ibid.*, t. XIV, p. 311.)

?

Henri de Beaufort, damoiseau, témoin, à Genève, le 26 avril 1292 (*Ibid.*, t. I, 2e part., p. 108).

?

Vullienc de Beaufort, mort avant 1320.

?

Vullielmet de Beaufort, mort avant 1320.

Pierre de Beaufort, damoiseau, dit *de Altaribus*.

Hugon de Beaufort, damoiseau, mort av. 1320

Jacquemet de Beaufort, damoiseau, dit *de Altaribus*.

Peronet, neveu de Pierre, dit *de Altaribus*, damoiseau.

Le 10 des kalendes d'août 1320 (Arch. St-Jorioz, Ne Pierre, fils de feu Vullienc de Beaufort, Peronet, son neveu, fils de feu Hugon de Beaufort, et Jacquemet, fils de feu Vullielmet de Beaufort, dits *de Altaribus*, damoiseaux, transigent avec Hugues, dauphin, sire de Faucigny et de Beaufort. — Viffred de Cornillon, jadis châtelain de Faucigny, avait voulu molester les susdits *de Altaribus*, dans la possession qu'eux et leurs prédécesseurs avaient eue de l'omnimode juridiction sur leurs hommes et fiefs du mandement de Beaufort, avec droit d'avoir des fourches patibulaires. Ensuite d'enquêtes faites par Anselme David, juge, et Robert Vagnard, bailli de la terre de Faucigny, le Dauphin ayant été convaincu que les droits réclamés par les *de Altaribus* leur appartenaient véritablement, ainsi qu'à leurs prédécesseurs, leur relâche lesdites choses, avec inhibition à ses officiers de les troubler dans l'exercice de ces droits. Ils donnent au Dauphin leurs hommes des Granges, près du château de Beaufort, désignés dans l'acte, avec leurs ténements, possessions et servitudes. Le Dauphin leur donne en échange dix sols annuels de rente *in terra plana*, avec le droit de fief dérivant de cette rente.

Dans un inventaire des titres des Ne Belletruche (Arch. Morand), cet acte, du moins l'échange, porte la date du 21 mars 1388.

(1) Il est possible que ce document se rapporte à un autre Vullielme de Beaufort, ayant existé antérieurement.

(2) Les droits du Vicomté de Tarentaise étaient similaires à ceux du Vicomté de Maurienne. *Voyez*, pour les éclaircissements, à l'article des sires de la Chambre, vicomtes de Maurienne.

(*) Je dois la communication des indications marquées d'un (*) à l'obligeance de M. le chanoine Millieu, secrétaire de l'Acad. de la Val d'Isère. Même remarque pour les tableaux suivants.

VULLIELME ou GUILLAUME, seigr de BEAUFORT.

Le 5 des kalendes de juillet 1207, il fut témoin à la confirmation donnée par Thomas, Cte de Savoie, à l'abbaye d'Aulps des dons à elle faits par le Cte Humbert (Guichenon, *Hist. de la M. de Savoie*, Preuves) (1). Le 5 juin 1219 (Docum. e Sigilli, p. 122), il jure l'observation du traité entre Thomas, Cte de Savoie, et Raymond, Cte de Provence. — Le 7 des ides de février de l'an 1225 (Besson, Preuves, no 46), il transige avec Herluin, archevêque de Tarentaise, au sujet de leurs droits seigneuriaux dans la vallée de Luce. Le 6 des ides de mai suivant, il fut un des seigneurs qui jurèrent pour le sire de Faucigny, l'observation d'un traité conclu avec le Cte de Genevois (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, t. VII, p. 294). Le 10 des kalendes de mars 1226 (*Ibid.*, t. XII, p. 386) il est témoin à une donation faite par le sire de Faucigny en faveur de l'église de Chamonix. — Le 23 juillet 1234 (Wurstemberger, Doc. no 96), il est fidéjusseur dans un traité conclu entre le Cte de Savoie et ses frères. Le 3 des kalendes de février 1247 (Arch. de Cour), il transige avec ses neveux, à propos de leurs possessions féodales réciproques situées à Luce, Arèche, Hauteluce, Montvalesan et Tamié. Cette transaction est ratifiée par ses deux fils.

Messrs VULLIELME ou GUILLAUME.

Ils sont présents et ils ratifient la transaction passée en 1247 par leur père, avec leurs cousins Vullielme et Vullielmet. Les trois documents suivants cités par Wurstemberger (Peter Zweite Graf von Savoyen) paraissent s'adapter à ces deux frères.

Le 27 mars 1261 (Doc. 561), Vullielme de Beaufort remet à titre d'hypothèque le château de Beaufort à Pierre de Savoie, pour treize livres viennoises qu'il reçoit en prêt. — Le 12 mai suivant (Doc. 563), le même, ordonne à son frère Pierre, de remettre à Pierre de Savoie les châteaux de Beaufort et de Luce, et, par une autre charte du même jour (Doc. 563 *a*), il ordonne à tous ses hommes et vassaux de Beaufort et de Luce, de reconnaître pour seigneur le Cte de Savoie, pendant le temps que durera cette hypothèque.

Messre PIERRE.

Il est cité dans un des documents ci-contre de l'an 1261. — Est probablement le Pierre de Beaufort qui, le 17 mai 1268 (*Ibid.*, Doc. 753), prête serment de fidélité à Agnès de Faucigny pour tout ce qu'il possède dans la vallée de Luce.

VICOMTES DE TARENTAISE, SEIGNEURS DE LA VAL D'ISÈRE (FRAGMENT).

RAYMOND DE BEAUFORT, mort av. 1310, serait (Arch. Costa) père de

?

JACQUEMET *de Altaribus*, témoin, le 6 des kalendes de mars 1316 (Fragm. du Cartul. de Tarentaise, arch. de Thuis.), à un hommage prêté à l'archevêque de Tarentaise.

JACQUEMET DE BEAUFORT, coseigr de Beaufort, premier seigr de la Val d'Isère. Le 29 mai 1310 (Arch. de Giez), il donne tout ce qu'il possède au mandement de Beaufort à Amédée, comte de Savoie, lequel, suivant les conventions entre eux passées, lui donne en échange le fief de la Val d'Isère, confiné dans l'acte d'échange. Dans ce fief sont cinq paroisses entières, savoir : Sertet, St-Germain, paroisse de Ste-Foy : Montvalesan, Villarogier, Villardmontagier et la paroisse de Tignes, telles qu'elles appartenaient au Cte de Savoie. Jacquemet est, en outre, créé vicomte de Tarentaise (2). D'après une généalogie existant aux archives Costa, il fut père de

?

MARGUERITE DE BEAUFORT ép. François de Duing, vivant en 1360 (Mém. de Charles-Auguste de Sales).

NICOD, mort avant 1343 (ment. aux enquêtes).

RAYMOND DE BEAUFORT, chevalier, Vte de Tarentaise, seigr de la Val d'Isère : mentionné dans un acte du 23 fév. 1358 (Arch. Costa). Dans des enquêtes du 5 avril 1335 (Arch. Sav.), on voit qu'il exerçait alors comme Vte de Tarentaise, les mêmes droits que les seigrs de la Chambre comme Vtes de Maurienne. Lettres du 15 janv. 1331 (Arch. commun. du bourg de St-Maurice) (*), par lesquelles Aymon, Cte de Savoie, mande à son châtelain de Tarentaise d'enquérir sur une plainte formée par les syndics du Bourg contre Raymond de Beaufort, seigr de la Val d'Isère, qui les troublait dans leur usage de couper des bois dans la forêt (de Séez) et de les faire flotter dans l'Isère. — En 1343 *(Ibid.)*, ledit Raymond (frère de feu Nicod) fait faire une enquête relative à cet usage. — En 1353 *(Ibid.)*, il révoque la défense qu'il avait faite à ses hommes de vendre des bois aux gens du Bourg. — En 1365 *(Ibid.)*, il oblige de nouveau les communiers du Bourg à recourir au Cte de Savoie, relativement à l'usage des forêts. — Il était mort avant 1378.

?

PHILIPPINE DE BEAUFORT, veuve de Jacquemin Verdel, teste le 29 mars 1346 (Arch. Costa) en faveur de son fils Pierre, et lui substitue Isabelle, fille de Raymond de Beaufort, chevalier.

ISABELLE.

JACQUEMET DE BEAUFORT, victe et seigr desdits lieux, transmet ces seigneuries à Bertrand de Duing et à Robert de Duing, son frère (mentionné dans une reconnaissance en leur faveur du 9 juin 1424, arch. Costa). Il avait, en 1392, un différend avec les syndics de Beaufort (Arch. comm. du bourg Saint-Maurice (*). Il avait été cité à comparaître à Genève par lettres du 8 juin 1391 *(Ibid.)*, pour le même motif qui avait provoqué les lettres de 1331, mentionnées à l'article de son père.

NICOD DE BEAUFORT teste le 2 avril 1382, et fait son héritier universel Jacquemet son frère (Arch. Costa).

JEAN, bâtard (Arch. Costa).

PHILIPPE, avec ses frères Jacquemet et Nicod, demande, en 1378, une enquête contre les communiers du Bourg, à propos de la forêt de Séez (Arch. commun. du Bourg St-Maurice (*).

BRANCHE DES SEIGrs D'HÉRY, CORNILLON, MARTHOD ET Bons DE MONTAILLEUR.

AYMON ou AYMÉ, seigr d'Héry (1389). Le 18 décembre 1387 (Arch. de St-Jorioz), il reçoit quittance en son nom et au nom de ses frères, Messre Jean et Pierre, du prix d'une vigne qui leur a été vendue par Nes Jean et Hugon, fils de feu Vuiffred Forrier de Tournon. — Reconnaissances en faveur de ces trois frères de Beaufort du 15 mai 1386 *(Ibid)*, par Raymond et Jean de Gilly, damoiseaux, par lesquelles ces derniers reconnaissent tenir du fief et en fief noble desdits frères, les fiefs, terres, prés, maisons, etc., énoncés dans l'acte, rière Hauteluce, St-Maxime « in loco Cresti de Aguneys » etc., en Tarentaise. — Reconnaissance passée en sa faveur le 30 novembre 1389 *(Ibid)*, comme seigneur d'Héry. — Il épousa Dlle Antoinette Sechal *(Secalci)* fille de feu Ne Antoine, au nom de laquelle il reconnait tenir un fief à Bozel le 21 mai 1392 (Arch. de Cour). Il teste le 25 septembre 1404 (Arch. St-Jorioz), mentionnant sa femme, nommant hérit. univ. ses quatre fils ci-dessous. On voit dans son testament qu'il avait des droits considérables sur le mandement de Beaufort, en Tarentaise, et dans la paroisse de Belleville. Elle, étant veuve, reconnait le 31 mai 1421, le fief à Bozel, énoncé ci-dessus, en faveur de l'archev. de Tarentaise (Arch. de Cour).

ALEYSIE, veuve de Jean d'Ameysin, damoiseau, substituée au 1er degré au testament de son frère Aymon, 1404.

FRANÇOISE, morte av. 1404, fut mariée à Pierre de la Balme, damoiseau, dont les enfants sont substitués au testament d'Aymon, leur oncle, 1404.

GUIGONETTE, MARGUERITE, ANTOINETTE, héritières particulières de leur père et substituées à leurs frères s'ils meurent sans enfants.

FRANÇOISE, femme de Ne Jean de Mascot, damoiseau, héritle particule de son père.

AYMON, ANTOINE, NICOD ou NICOLET, GUIGON, cohérit. univ. de leur père, subst. l'un à l'autre, test. de 1404. Ils prêtent hommage le 27 mars 1462 (Arch. de Cour), pour les biens relevant de l'archevêque de Tarentaise. Sont mentionnés comme coacquéreurs de Villarchabod en 1453 et 1454 avec leurs cousins Claude, Louis, François et Pierre de Beaufort, qui sont dits, dans la reconnaissance de 1453, neveux desdits Antoine et Nicod Je pense que cette appellation est le résultat d'une méprise. Sont aussi mentionnés dans les reconnaissances pour Salagine avec leurs cousins, du 12 juin 1441 et 5 juill. 1452. Lesdits Antoine et Nicod en leur nom et au nom de Pierre de Beaufort (Salagine), leur cousin, réclamaient de Ne Nicod Portier la reconnaissance d'un servis annuel, comme il l'avait fait précédemment en faveur de Messre Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, oncle desdits Beaufort. Ils prennent, le 12 juin 1470 (Arch. Savoiroux), un arrangement à ce sujet avec ledit Portier. Patentes de l'an 1449 (Arch. St-Jorioz), ratifiant en leur faveur comme héritiers pour moitié du chancelier, et en faveur de leurs cousins Louis, Claude, Pierre et François ci-contre, héritiers pour l'autre moitié du chancelier, l'achat fait par ce dernier en 1424.

Il était, le 23 mai 1429, tuteur de Ne Guigon Villienc. Est probablement l'Antoine de Beaufort, seigr du Bois, qui, en 1455, était héritier de Catherine de Villette, sa femme (Galiffe, *Not. gén.*, t. I, p. 568.

GUIGON, probabl. mort sans enfants avant 1449.

CLAUDE, dr ès-droits, a formé la branche des SEIGrs DE VILLARCHABOD.

VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

LAURENT, seigr d'Epigny. Selon un pennon existant aux archives du château de Monthoux, serait frère de Louis II ci-dessus et serait père d'Antoine ci-dessous.

CLAUDINE, à Ne Édouard de Lecheraine, par acte du 19 mai 1518 (Arch. Costa). On trouve ailleurs *(Ibid.)* 9 mai.

HUMBERTE (Arch. Costa).

GEORGES, destiné à l'Église.

ANTOINE, seigr d'Épigny, aurait, selon un pennon existant aux archives de Monthoux (liasse 64), épousé Dlle Claudine de Charansonay (elle se remaria avec Claude de Chatillon), dont il aurait eu Jeanne, Jeanne-Marie, Jeanne-Anne, Pernette, femme de François de Lustry, et Philiberte, qu'il marie à tort à Prosper de Maillard, comte de Tournon.

FRANÇOISE.

PIERRE, présent à un acte du 28 septemb. 1539 (Arch. St-Jorioz).

BARTHÉLEMIE, femme de Ne Albert du Crest (Arch. Costa).

JEANNE, ép. 1o par cont. du 20 fév. 1574 (Arch. Costa), Jacques-François d'Orlier, dit de Belletruche; 2o le seigr de la Place *(Ibid.)*. Était morte avant 1593.

JEAN-LOUIS, chevr de St-Jean de Jérusalem, selon une généalogie des arch. Costa.

JEANNE-FRANÇOISE, religieuse à Sainte-Catherine-d'Annecy (Arch. Costa).

JACQUELINE, religieuse à Sainte-Catherine (Arch. Costa).

PHILIBERTE ép. 1o François de Saquenay, seigr de Thioudet et Troisfontaines; 2o Jean-Claude de Mouxy, seigr de Loche (Guichen., *Bresse et Bug.*, généal. La Vernée). Son second contrat de mariage est du 12 juin 1591 (Arch. Mouxy).

ANTOINETTE, à Ne Hercule Paschal, d'Annecy, par acte du 28 mars 1589 (Arch. Costa).

N. N., fille (Arch. Costa).

ANTOINETTE, fille naturelle (Arch. Costa).

JEANNE, ép. Ne Julien de Bordeau (ailleurs Borgensis), seigr de St-Martin. Jeanne, sa cousine germaine, lui légue 1,000 ducatons (1641) « parce que elle se treuve asses mal mariee et par consequent incommodee. » Etant veuve, elle fait, avec son fils, donation de tous ses biens, à Ne Pierre-François de Riddes.

ANTOINETTE. 1o à Ne Claude d'Angeville, contr. dot. du 28 sept. 1624 (Arch. Rubaud); 2o au seigr du Fléchet (Jean-Peron de Clermont), légataire de sa cousine germaine Jeanne (1641) pour 500 ducatons.

CLAUDINE-LOUISE.

JACQUELINE, à Ne Jacques de Verdun, légataire de sa cousine Jeanne (1641) pour 500 ducatons.

PHILIBERTE, à Ne et Puisst Prosper-Marc de Maillard, av. 1605 (R. P. de Rumilly). (Teste 1630, selon les preuves de Malte.)

JEANNE-AIMÉE ép., cont. dot. du 19 juin 1615, Charles-Emmanuel de Menthon, Bon de Configny. Veuve av. 1626 (R. P. d'Annecy). V. l'art. de sa cousine Jeanne Aimée, p. 149.

GASPARD DE SAINT-MARTIN,
héritier testament. de Dlle Jeanne-Antoine, fille de feu Ne Claude de Cluses, et de Dlle Claudine de Crecherel, fait, le 23 nov. 1664 (Arch. du Sén. de Sav.), avec sa mère, donation de tous ses biens à Ne Pierre-François de Riddes, moyennant qu'il entretiendra sadite mère sa vie durant et qu'il lui procurera, à lui, son entrée en relig.

?

I. (1) Nᵉ et Pˡ JEAN DE BEAUFORT, chevʳ, seigʳ d'Héry. Quatre actes des années 1386, 87, 89 et 1404 (cités plus bas) prouvent qu'il était déjà mort à cette époque, et qu'il fut père des enfants ci-dessous.

(1) C'est pour la clarté des tableaux suivants que je marque les degrés à commencer par Jean de Beaufort, et non pour indiquer qu'il est le premier de son nom.

II. PIERRE, chevʳ, seigʳ du Bois, héritier pour la moitié des biens du chancelier, son frère. Vivait en 1444, mort avant 1446. Mentionné avec ses frères Aymon et Jean, en 1386, 1387. Le 14 janvier 1406 (Invent. Arch. St-Jorioz), Amédée, comte de Savoie, leur passe un laod pour une pièce de terre acquise par eux de Nᵉ Jean de Serraval, située aux Outards. Est probablement celui qui fut à la guerre contre les écorcheurs en Bresse, en 1444. Son frère Jean achète, au nom dudit Pierre, de Nᵉ Pierre de Conflens, une terre dans la plaine de Conflens, le 8 janvier 1431 (Arch. St-Jorioz). Alliance inconnue. Il est père des nommés ci-dessous.

JEAN, chevalier, docteur ès-droits, chancelier de Savoie, dès 1418. Président du conseil de justice. Déjà mentionné aux actes 1386-1387, à l'article de son frère Aymon. Le 6 avril 1419 (Arch. St-Jorioz), il acquiert de Nᵉ Pierre de Copellin, de la paroisse de Queige, des hommes, hommages, servis et fiefs au mandement de Beaufort. On y voit que ledit Jean avait été peu avant cette époque juge de Maurienne et Tarentaise (Arch. St-Jor.); — nommé exécut. testam. de son frère Aymon, 1404. — Il fut un des rédacteurs et des signataires des STATUTA SABAUDLÆ; le 5 nov. 1424 (Arch. St-Jorioz), il acquit de Nᵉ Jean, fils et héritier de feu Nᵉ Pierre Grossi, *alias* Chadal, de Beaufort, et de Béatrix, fille de feu Albert de la Porte, mère dudit vendeur, l'office de curialité et émoluments en dépendant, moulins, battoirs, maisons, paquérages, etc., rière le mandement de Beaufort — Le 15 sept. 1419 (Arch. de Cour), il est investi avec Pierre, son frère, de certains biens dans la vallée de Bozel, acquis de Nᵉ Jean de Mascot, et d'une maison avec verger à Moûtiers. Il ép. Guigonne, fille de Nᵉ Antelme de Boège : Ils reçoivent, en 1435 (Arch. Thuiset), des reconnaissances pour Boège. — Il teste le 10 juillet 1438 (Arch. Thuiset et invent. Montvuagn. *Ibid.)*, nommant hér. univ. son frère Pierre pour la moitié de son hoirie, et, pour l'autre moitié Antoine et Nicod, ses neveux. Elle, teste, étant veuve, en 1456 *(Ibid)*, en faveur des Boège.

III. LOUIS I a formé la branche des SEIGNEURS D'HÉRY, COSEIGNEURS DE CORNILLON ET MARTHOD, BARONS DE MONTAILLEUR, coseigʳ de la vallée de Bozel. Selon les Arch. Costa, ép. Dˡˡᵉ Jeanne de Chabod, et testa en 1482. Selon une version des Arch. du château de Monthoux, aurait épousé Jeanne de Verbos. Mort av. 1484. Serait aussi, selon un pennon (*ibid.*), père de Laurent (degré V).

JEAN. VOYEZ AU TABLEAU III.

PIERRE a formé la branche des SEIGNEURS DE SALAGINE. VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

FRANÇOIS, mentionné aux reconnaissances pour Villarchabod, etc., etc.

IV. LOUIS II, seigʳ d'Héry, coseigʳ de Cornillon et Marthod, héritier universel de son père. Il ép., le 26 janvier 1478 (Arch. Costa), Jeanne, fille de Nᵉ Georges Forrier d'Arveys. Le 24 juin 1479 et 21 juin 1481 (Comm., par M. le chanoine Million), comme procureur de sadite femme (dite fille de Nᵉ Antoine), veuve de Nᵉ Pierre Sonnier, il passe des quittances. Le 14 janvier 1484 (Arch. de Cour), il est investi des biens provenant de Louis, son père, d'Antoine et Nicod (ses oncles ?), situés dans la vallée de Bozel, et d'une maison-forte à Moûtiers. Il reconnait pour Héry, tour, maison-forte et jurid. omnim. le 15 janvier 1501 (*Som. des fiefs*). Mort av. 1507.

FLORIMONDE, à Nᵉ Amé Portier (Archiv. Costa).

ANTOINETTE, à Nᵉ Antoine de la Ravoire de Queige (Arch. Costa).

MARGUERITE (Arch. Costa).

FRANÇOIS, destiné à l'Église (Archives Costa.).

CLAUDE, héritier particulier (Arc. Costa).

(2) Selon Besson, cette Jeanne-Françoise d'Aglié, déjà mentionnée à l'article d'Antoine-Baptiste, avait épousé un Louis de Beaufort.

V. ANTOINE-BAPTISTE, chevʳ, seigʳ d'Héry, etc., aurait ép. Claudine, fille de Jean de Menthon, seigʳ de Couvette et de Jeanne-Françᵒᵉ d'Aglié, selon un pennon aux arch. Monthoux. Prête hommage avec Révᵈ François, son frère, le 26 nov. 1523 (*Somm. des fiefs*) pour Héry : avec son frère Pierre, le 1ᵉʳ déc. 1507 (Arch. St-Jorioz). Il teste le 4 juin 1534 (Arch. Thuiset). Vivait encore en 1539 et mourut avant 1551.

MICHELETTE, à Hugues ..... de Duing. Veuᵛᵉ en 1551.

PIERRE, coseigʳ de Marthod, ép. Antoinette, fille de Jean de Menthon, seigʳ de Couvette, et de Jeanne-Françoise d'Aglié (2).

FRANÇOIS, pronotᵉ apostolᵉ, prieur et curé d'Ugine dès 1527 (Arch. d'Arve). Le 14 sept. 1548 *(Somm. des fiefs)*, François de Luxembourg, vicomte de Martigues, lui vend la seigneurie, juridiction et château de Montailleur. Il teste le 16 fév. 1551 (Arch. Thuiset), en faveur de ses neveux et petits-neveux.

VI. FRANÇOIS-NICOLAS, Bᵒⁿ de Montailleur, seigʳ d'Héry, etc., ép. Louise de Seyturier, fille de Nᵉ Claude, seigʳ de Cornoz, et de Claudine de Moyria. Elle teste le 23 janvier 1601 (Arch. Costa), et lui le 29 mai 1587 (Arch. Thuiset). Le 8 juillet 1557, François de Sales, au nom du vicomte de Martigues, lui vend la prévalence de la terre et juridiction de Montailleur (*Pourp. hist.*, p. 490).

LOUIS (Arch. Costa).

BERNARDE, femme de Nᵉ Christophe d'Angeville (Arch Morand et Guichen.).

CLAUDINE, femme de Nᵉ François Mestral, seigʳ de Chesnay : quitt. dot. du 24 mai 1527 (Arch. St-Jor.), faite par lui en fav. de Jeanne-Françoise d'Aglié de St-Martin. Elle était veuve en 1561 et comprise dans un rôle des nobles de la ville de Cruseille (Arch. Morand).

FRANÇOISE, fille naturelle (Arch. Costa).

VII. ANTOINE, Bᵒⁿ de Montailleur, coseigʳ d'Héry, Lépigny, Marthod, Cornillon, etc., ép. Françoise de Gilly, fille de Nᵉ Balthazard, coseigʳ de Cornillon et Marthod. Il transige, le 27 mars 1593, avec la veuve et les filles de Nᵉ Jean, son frère (Arch. Thuiset). Dans le contrat de mariage de sa fille Antoinette (1624), il est dit *feu* deux ou trois fois.

PHILIBERT, coseigʳ d'Héry, Cornillon et Marthod, mentionné en la transaction de 1593, mort sans enfants (Arch. Costa).

JEAN, coseigʳ d'Héry, de Cornillon et Marthod, ép., le 20 avril 1586 (Arch. Costa), Etiennette de Beaufort, dame de Salagine. Il teste, le 18 juin 1591 *(Ibid.)*. Elle, veuve et tutrice de ses deux filles, transige, le 27 mars 1593 (Arch. Thuiset), avec Antoine de Beaufort, Bᵒⁿ de Montailleur, son beau-frère, pour les droits de ses filles. Il devait payer à chacune d'elles 1000 écus d'or pistolets. — Le terme fixé de dix ans étant passé, elle accorde, le 16 août 1603 *(Ibid.)*, une prolongation de terme de deux ans.

VIII. Dᵐᵉ MARIE, dame d'Héry, codame de Cornillon et Marthod, ép., contr. dot. du 28 avril 1622 (Pr. de Malte), Nᵉ Messᵉ Guillaume du Coudray de Blancheville, président au Sénat, auquel elle apporta les seigneuries ci-dessus. Elle fut légataire de 1,000 ducatons au testament de 1641, de Jeanne-Aimée de Beaufort, sa cousine germaine, dame de Peyzieu de Salagine, etc. (*Voyez* DU COUDRAY.)

FRANÇOISE, religieuse.

JEANNE-AIMÉE née à Ugine ; pupille de sa mère en 1593, baronne de Salagine, dame de la Villette, Pierrecharve, du Puy et de la maison-forte de Beaufort à Rumilly; apporta ces seigneuries à son mari, François de Longecombe, seigʳ de Peyzieu de Thoy. Elle teste le 26 mai 1641 (Arch. Rubaud); veut être enterrée dans la chapelle des Beaufort, située dans l'église de Rumilly, au tombeau de ses prédécesseurs : fait des legs à ses cousines germaines : lègue sa maison du Puy, dans la ville de Rumilly, avec apparten. et dépend., plus les biens du Villaret, au couvent de la Visitation de Rumilly, dont elle entend être une des fondatrices, à la charge de prières stipulées et de faire mettre les armoiries des Beaufort sur le portail de la maison ou de l'église du monastère. Elle nomme héritier universel son mari et les siens, à la charge par lui de continuer à porter le nom et les armes de Beaufort, et qu'il disposera, après sa mort, desdits biens selon sa prudence, ainsi qu'il verra être plus convenable pour maintenir à perpétuité le nom et les armes de la maison de Beaufort. *Voy.* PEYZIEU, nom sous lequel les Longecombe sont connus en Savoie.

PHILIBERTE, pupille de sa mère en 1593. Etait, selon toute probabilité, morte avant le testament de sa sœur Jeanne en 1641.

N. B. — Selon le *Pourpris historique*, elle aurait épousé, en premières noces, le Bᵒⁿ de Confignon. Ce Bᵒⁿ de Confignon était Charles-Emmanuel de Menthon, lequel épousa, par contrat dotal du 19 juin 1615 (Besson), une Jeanne-Aimée de Beaufort; mais elle était fille de feu Nᵉ Antoine de Beaufort, seigʳ de Lepigny, Marthod et Cornillon, etc., capitaine des ordonnances de S. A., comme le prouve le contr. dot. passé au château de Chavaroche.

BRANCHE DE VILLARCHABOD.

Vble Jean de Beaufort, prieur de Bellevaux au mandement de Châtelard en Bauges. Le 27 avril 1473 (Arch. Pelly), il constitue à sa nièce Antonie une somme de 200 flor. à ajouter à sa dot. Dans cet acte, Louis de Beaufort, seigr d'Héry (Tableau II), frère desdits Ve Jean et de Claude de Beaufort seigr de Villarchabod père de la mariée, se constitue fidéjusseur pour le paiement de la dot.

? Bonne de Beaufort : 1° à Ne Nicod du Fresnoy, coseigr de Chuit ; 2° Ne Philippe de la Fontaine, mort av. 1489. Le 16 juill. 1489 (Arch. St-Jorioz) elle passe quittance de sa dot à Louis de Beaufort, coseigr de Villarchabod ci-contre. Le lien de parenté n'est pas inscrit.

Amédée, oncle paternel de Pierre-Jean-François ci-dessous, qui le substitue en son testament de 1536. Légataire et substitué de son frère Louis en son testament de 1512. Il teste le 5 mai 1541 (Arch. St-Jor.) dans sa maison de Marlens; fait des legs aux Dlles Mye, Antonie et Antonia (ses nièces); nomme héritiers universels Rd seigr Pierre et Nes Jean-Amédée et Jean-François de Beaufort (ses neveux), par parts égales.

Ve et Rel. Messre George, légataire de son frère Louis en son testament de l'an 1512.

Claude, légataire et substitué au test. de son frère Louis en 1512.

IV. Louis, coseigr de Villarchabod, cohérr avec son frère Blaise pour la moitié de l'hoirie paternelle. Il était, le 14 mars 1487, tuteur de son neveu Amédée. Il teste, le 26 nov. 1512 (Arch. St-Jor.), à St-Maxime de Beaufort, où il veut être enterré, dans l'église Fait des legs à ses frères Claude, Amédée et Ve Georges. Il nomme hérit. univ. Jean de Beaufort, son frère et ses enfants mâles, auxquels il substitue ledit Amédée, puis ledit Claude, ses frères. Ensuite, il substitue Nes Nicod et Pierre de Beaufort (ses cousins, branche Salagine).

Jeanne, femme de Ne Donat Morine, bourgs de Chambéry. Son père lui avait légué 800 flor. de dot et son trossel. Dans son cont. de mar. du 13 mars 1487 (Arch. St-Jorioz), ses frères lui firent donation de 600 flor., outre 50 que sa mère lui avait légués. Le 14 mars suiv., ledit Donat lui constitua 200 fl. d'augm., etc. Elle passe quittance à ses frères le 20 mars suiv. *(Ib.)*

Rd Claude, religieux à Tamié, légataire de son père, testam. 1541.

Ne George, légataire de son père pour des biens situés à Marlens, qui passeront aux fils légitimes qu'il pourrait avoir.

V. Pierre-Jean-François, coseigr de Villarchabod. Il ép., contr. dot. du 15 oct. 1543 (Arch. St-Jorioz), Dlle Guigonne des Amblards. *Voyez* Amblard. Avant cette époque, il avait testé le 9 nov. 1536 *(Ibid.)* en faveur des enfants mâles qu'il pourrait avoir : laissant l'usufruit à sa mère, léguant 600 écus aux filles qu'il pourrait avoir ; substituant : 1° Jean-Amédée, son frère ; 2° Pierre, son frère, l'abbé ; 3° Amédée, oncle paternel du testateur ; 4° Amédée, femme de Pierre de Monthoux ; Antonie, femme de Ne Antoine de Moyria ; Antoinette, femme de Ne Amblard de Lucinge, sœurs du testateur ; 5° Nes François et Pierre de Beaufort, seigrs d'Héry, ses cousins. Il codicille, le 10 nov. 1544 *(Ibid.)*, disant que depuis son testament du 9 nov. 1536, il a épousé Guigonne des Amblards, veuve de Jean de Menthon, seigr de Rochefort, et qu'il en a eu une fille, nommée Françoise, à laquelle il lègue 1,000 écus d'or. Si Jean-Amédée, frère et héritier du testateur, meurt sans enfants, la dame Françoise sera héritière universelle de son père. Il était mort avant 1566.

Révme seigr Messre Pierre, abbé de Tamié, de 1536 à 1584, mort le 20 fév. 1584, à Plancherine (Burnier, *Hist. de Tamié*). Le 15 déc. 1582 (Arch. St-Jor.), il transige avec le seigr de Boëge, mari de Françoise, nièce de l'abbé, en suivant une transaction précédente du 18 sept. 1580 *(Ib.)*. Il est dit que les substitutions apposées au testament de son aïeul, se sont purifiées en sa personne, comme seul et dernier mâle restant de la tige du testateur ; mais en sa qualité d'ecclésiastique il était formellement exclu des substitutions, c'est pourquoi tous ces droits, y compris ceux lui revenant sur les hoiries de ses frères, furent réglés en sa faveur au montant d'un revenu annuel de 650 flor. On lui céda en correspectif la moitié de la jurid. h., m. et b., fiefs, etc., de la maison et seigries de Beaufort, rière le mandemt de ce nom. Dans la transaction du 18 sept. 1580, il est dit qu'il eut un fils naturel, Ne Gaspard de Beaufort.

Amédée ou Mye ép., cont. de mar. du 10 sept. 1514 (Arch. St-Jorioz), Ne et Pe Pierre de Monthoux, seignr du Barrioz. Quittances du 21 janv. 1515, et du 18 sept. 1529 *(Ibid.)*.

Jean-Philibert, coseigr de Villarchabod, mort jeune, selon toute apparence. Je ne le trouve mentionné que dans les manuscrits de Guichenon.

VI. Françoise, ép., contr. dot. du 12 nov. 1566 (Invent. Arch. St-Jorioz), Ne et Pe Pierre, fils de Ne Bernard de Gumoëns, seigr de Corbon et du Biolley. Par ce contrat, elle passe quittance et cession de tous ses droits paternels, maternels, etc., à Jean-Amé de Beaufort, son oncle, moyennant le paiement des 1,000 écus d'or portés au testt de son père, et 200 autres écus d'or que lui a constitués de son chef ledit Jean-Amédée. Elle eut de son mariage : 1° Ne Claude de Gumoëns, qui mourut sans enfants, laissant héritières ses quatre sœurs ; 2° Jacqueline, mentionnée ci-dessous ; 3° Claudine, femme de Ne Michel de Preuz ; dont naquirent trois enfants, Emmanuel, André et Jacqueline, femme de Ne Jacques de Bruel ; 4° Anne, femme de Ne François de Treytorens, dont naquit Ne Charles de Treytorens ; 5° Catherine, femme de Ne Jean-Pierre de Loys, de Lausanne, dont naquit : *A.* Ne Nicolas de Loys qui, de Jeanne de Chalon, eut Ne Gamaliel de Loys, qui ép. Dlle Jeanne-Marguerite Berger ; *B.* Ne Pierre de Loys qui, de Benigne de Crousaz et de Marie Seigneux, ses deux femmes (ou de l'une d'elles), eut Jeanne-Françoise, Madeleine, Louise et Elisabeth ; *C.* Ne Etienne de Loys ; *D.* Jeanne de Loys qui, de Ne Daniel d'Yverdon, son mari, eut Nes Nathaniel et Judith d'Yverdon. — Tous ces noms sont mentionnés dans les procédures au sujet de Villarchabod (1). Quatre arrêts rendus par le Souverain Sénat de Savoie, le 16 février 1664, le 31 janvier et le 21 août 1665 et 25 juin 1666, en défaveur des Nes de Vulliermin, père et fils, et codiviseurs, les décidèrent à transiger et à renoncer, en faveur des Nes de Gruel, mentionnés ci-contre, page 151, par acte du 14 déc. 1694, à tous leurs prétendus droits sur la terre, château, seigneurie et revenus de Villarchabod (Arch. St-Jorioz).

Ne Gaspard. — *Voy.* au Tableau V sa descendance et ses autres frres et sœurs.

JACQUELINE DE GUMOENS se qualifiait de Dame de Villarchabod et porta cette prétention à ses maris : 1° Ne Daniel de Chalon ; 2° Ne Jean de Guillermin ou Vulliermin, seigr de Montrichier.

2me lit.

JEAN-BAPTISTE DE VULLIERMIN, Baron de Montrichier. Se qualifiait et fit même, comme coseigr de Villarchabod, des actes 14 août 1639, 20 janvier 1660.

N. N., mort sans enfants après le décès de Jean, son père.

(1er lit)

FRANÇOISE DE CHALON, à Ne Gabriel de Vulliermin, seigr de Monaz.

(1) Je n'en prends pas autrement la responsabilité.

III. CLAUDE DE BEAUFORT, seigr de Villarchabod,
(dont l'ascendance est consignée au tableau II), doctr ès droits, épousa : 1° Bartholomée *des Asiniers* (Asinari) mentionnée en la transaction du 18 sept. 1580, comme première femme dudit Claude et mère de Louis et Blaise. — Je trouve aux arch. St-Jorioz un acte du 4 mars 1446, passé à Pignerol, par lequel Ne et Egr. Pasine, veuve de Ne Louis d'Ayrasque *(Airasca)*, promet de payer à Egr. étudiant en lois, Messre Claude de Beaufort, fils de Spcte Messre Pierre de Beaufort, pour la dot d'Egre dame Bartholomée, fille de ladite Ne Pasine (d'un autre lit), et femme du susdit Claude, la somme de 4.000 ducats d'or ; — 2° Marguerite, fille d'Amé de Crecherel, chevr, contr. dot du 22 juin 1454 (Arch. St-Jorioz). Elle était veuve de Ne Pierre de Rigaud. Il testa le 3 juin 1481 *(Ibid.)*. Le 3 déc. 1476 *(Somm. des fiefs)*, son fils Blaise, au nom dudit Claude, passe reconnaissance pour Villarchabod, et c'est pour les biens acquis par Ne Pierre de Beaufort, père dudit Claude, tant des Nes Jacquemet et Pierre, à feu Jacques Brunier, pour une rente féodale rière Annecy-le-Vieux, qu'en vertu d'un acquis fait par ledit Ne Claude de Beaufort et ses codiviseurs des Nes Antoine et Opicino Asinari. Claude reconnait encore pour la seigneurie de Villarchabod, le 15 nov. 1480 *(Ibid.)*, en fief n. et ancien, en vertu de trois acquis (9 octobre 1453, 6 janvier 1454, 27 août 1457, Arch. St-Jorioz), faits par lui et ses codiviseurs (Nes Louis, Pierre, François, Antoine et Nicod de Beaufort) des Nes Asinari et ayants-droits. Les susdits codiviseurs, c'est-à-dire Claude (III), Louis, Pierre et François frères (il n'est pas dit que François soit leur frère, mais c'est fort probable), et Antoine et Nicod, cousins des précédents (ils sont dits oncles des précédents dans la reconnaissance 1453), avaient prêté hommage ou reçu investiture pour la seigneurie de Villarchabod, le 24 septembre 1453 et le 11 avril 1454. Le 9 septembre 1454, ils avaient reçu du Prince approbation et confirmation des acquisitions par eux faites des Nes Asinari *(Somm. des fiefs)*. — Marguerite testa en faveur de son fils Jean, le 19 octobre *1485?* (Transaction 1580).

IV. JEAN DE BEAUFORT, coseigr de Villarchabod.
Une infinité d'actes prouvent que c'est lui et non son frère Louis (comme le dit Guichenon), qui fut père des nommés ci-dessous. Il fut institué héritier pour la moitié de l'hoirie paternelle. Il épousa Françoise, fille de Jean de Menthon et de Jeanne-Françoise d'Aglié. Il fut hér. univ. de Ne Louis, son frère. En 1486, il fut rendu, par Messre Amédée de Duing, une sentence entre ledit Jean, ses frères Louis et Blaise, et les Nes de Belletruche, d'une part, et les hommes de la communauté de Beaufort (Invent. Belletruche, Arch. Morand). Les mêmes (hors Blaise) et les Nes de la Croix obtiennent une sentence contre lesdits hommes de Beaufort *(Ib.*, sans date). Jean et Louis transigent encore le 1er janvier 1491 *(Ibid.)*, avec les Nes de Belletruche, à propos des alpages de Beaufort. Prêtent hommage pour Villarchabod, le 11 oct. 1498. Françoise de Menthon teste le 15 juin 1543 en fav. de ses trois fils, Jean-François, Jean-Amédée et Pierre (Arch. St-Jor.). Lui avait testé le 7 août 1521 en fav. de Jean-François et Jean-Amé, laissant une pension annuelle de 100 fl. à Pierre, tant qu'il ne serait pas pourvu de bénéfices (trans. 1580).

BERTRANDE
à Ne Amé, fils de Ne Jean de Charansonay, de Thoiry, cont. de mar. du 5 juin 1486 (Arch. St-Jorioz). Ses frères Jean et Blaise lui constituent une dot.

ANTONIE
ép., cont. dot. du 27 avril 1473 fait à Villarchabod dans la maison-forte du Villard (Arch. Pelly), Spcte seigr Antoine, fils de feu Ne Guigonet de Conflens. Le 23 juin 1494, il passe quittance à Jean et Louis, ses beaux-frères, de la dot de sa femme (Arch. St-Jorioz).

BLAISE, coseigr de Villarchabod, cohérit. avec son frère Louis pour la moitié de l'hoirie paternelle. Le 2 janv. 1491 et le 5 avril 1492, Dme Louise de Viry, sa veuve, passe quittance à ses beaux-frères Jean et Louis (Arch. St-Jorioz). Blaise était mort av. 1487. Elle se remaria avec Ne et Pt Pierre de Monthoux, seigr du Barrioz. Il mourut av. 1487.

V. JEAN-AMÉDÉE, coseigr de Villarchabod.
Il ép., contr. dot. du 23 juin 1548 (Arch. St-Jorioz), Claudine, fille de Ne et Pt Jean de Menthon, seigr de Rochefort, et de dame Guigonne des Amblards (la même mentionnée à l'article de Pierre-Jean-François), veuve 1° de Philibert de Colombier, seigr de Vufflens ; 2° de Bernard, seigr de Menthon. Quittance dotale du 16 mai 1559 *(Ibid.)*. Il teste le 6 juillet 1579 *(Ibid.)*, en faveur de sa fille, faisant un legs à sa femme. Le 19 oct. 1567, il passe reconnaissance au duc Jacques pour les bois, prés et appartenances de la montagne de Semnoz *(Ibid.)*. Il fait des acquisitions à St-Jorioz *(Ibid.)*, les 2 août 1553, 12 fév. 1554, 13 sept. 1555, 3 sept. 1556, etc. Il codicille le 7 juillet 1579 *(Ibid.)*, faisant des legs à Claudine, sa femme, veuve de Philibert de Colombier et fille *ut supra :* à Ne Jean-François de Beaufort son neveu, pour les droits du testateur, au lieu d'Allonzier (provenus de l'hoirie de la feue Dme de Covette, sa grand'mère), et une maison à Villarchabod, lui substituant, pour ce legs, les frères dudit Jean-François. Cite l'abbé de Tamié, son frère. Nomme chapelain d'une chapelle à fonder dans l'église de St-Jorioz, Ne Antoine de Beaufort, son neveu ; probablement celui qui est inscrit au Tableau V, degré VI, ainsi que Jean-François, légataire du testateur, mentionné plus haut.

ANTONIE
ép., contr. de mar. du 2 juin 1527 (Arch. de St-Jor.) Ne et Pt Antoine de Moyria, seigr de Mallia. Le même jour elle passe quittance de sa dot à ses frères *(Ibid.)* et lui à son beau-frère Jean-François.

BERNARD, mentionné dans les manuscrits de Guichenon.

ANTOINETTE,
ép., cont. dot. du 7 janv. 1534, Ne et Pt Amblard, coseigr de Lucinge, seigr de St-Cergues. Elle teste, étant veuve, le 29 mars 1581 (Arch. Costa). Il naquit de ce mariage, entre autres nombreux enfants, la fille nommée ci-dessous.

Ne CLAUDE, fils naturel donné de feu Ne Blaise de Beaufort, ép., cont. dot. du 13 nov. 1497 (Arch. St-Jor.) Claudine, fille donnée à Rd Charles Vert, curé de Faverges, par la Claudine Rigaud.

AMÉDÉE, pupille de ses oncles Louis et Jean en 1487 et 1489, de Jean seul en 1497. Mort sans postérité.

VI. FRANÇOISE, dame de Villarchabod,
ép., contr. dot. du 20 novembre 1569 (Arch. St-Jorioz), Ne et Pt Sébastien-Balthazard de Montvuagnard, seigr de Boège, dont elle était veuve sans enfants (selon Guichenon), dès l'an 1609. En 1612, elle était en procès avec Ne Gaspard de Beaufort, dans lequel procès elle a pour garants les enfants de feu Ne Jean-François de Beaufort et Bernard de Beaufort, héritiers de feu Révme Messre Pierre de Beaufort, abbé de Tamié, avec lequel le feu mari de ladite dame avait transigé le 18 sept. 1580 et 15 déc. 1582. Elle teste 1° le 11 avril 1595, en faveur de son mari, substit. Françoise, sa cousine, femme de Pierre de Gumoëns ; 2° le 17 mai 1626 (Arch. St-Jor.), en faveur de Nes François et François de Gruel, père et fils, et leurs mâles.

LOUISE DE LUCINGE
ép., le 25 mai 1575, André de Gruel, seigr de Vullionex et de la Poype

FRANÇOIS DE GRUEL,
seigr de Villarchabod, coseigr de Beaufort, héritier de nom et de fait de Françoise de Beaufort, dame de Villarchabod, en vertu de son testament du 17 mai 1626, et ensuite des arrêts du Sénat contre Jean de Vuillermin, seigr de Montrichier (V. ci-contre, p. 150), rendus en sa fav. et pour son fils.

FRANÇOIS DE GRUEL.
seigr de Villarchabod, coseigr de Beaufort, etc.
(Voyez GRUEL).

BRANCHE DE SALAGINE ET DU BOIS.

H.... (Henri ou Humbert???), frère de Pierre qui le mentionne en son testament de 1483. Son nom est illisible.

Claude de Beaufort, seigr de Villarchabod, dont l'ascendance et la descendance sont consignées aux tableaux précédents.

H....., Claude, neveux de Pierre de Beaufort ci-dessus, qui les substitue à ses fils dans son testament de l'an 1483.

Claudine, Françoise, Georgette, héritières particulières de leur père (test. 1483). Ses frères, Nes Nicod, seigr de Salagine, et Pierre, seigr du Bois, lui avaient constitué une dot dont elle fait donation le 10 juill. 1532 (Arch. Thuiset), aux enfants qu'elle avait de Ne et Pt Claude de Montvuagnard, son feu mari. Peut-être celle qui épousa Nicolas de Chambut, seigr de Conflens (Guich., *Bresse et Bug.*, article Chambut).

Jeanne, femme de Ne et Pt seigr Claude de Mouxy, héritière particulière de son père (testam. 1483).

Jacquemine, femme de Ne et Pt seigr Amédée de Crécherel, héritière particulière de son père (test. 1483).

Guigos, cohéritier universel de son père, est probablement mort jeune. Mis avec ses deux frères sous la tutelle de Dme Anne de Bussy, leur mère (test. 1483).

Ne et Pt Pierre de Beaufort, mort avant 1541.

Ne et Pt François de Beaufort, seigr de la Maison-forte du Bois, de Champ-Bérenger, coseigr de la vallée de Bozel. Le 12 mars 1541, il vend à Ne Jacques de Seteney, citoyen de Moûtiers (Arch. Morand), une possession dite du Biolley, au territoire de Bellecombe, contenant quatorze sétérées de prés, neuf journaux de terre, douze fossorées de vignes, confinant le comté de Montmaveur, le patrimoine dudit François, etc. Le 29 nov. suivant *(Ibid.)*, il lui vend le droit de rachat.

François de Beaufort ép. Ennemonde de Bérenger (Généal. Guichen.). Est probablement le même que celui ci-contre, fils de Pierre.

Louise-Charlotte ép. Philibert de la Villane, seigr de Laudes (Gén. Guich.), gouverneur de Montmélian, avant 1568 (Reg. Par. de St-Léger de Chambéry). C'est sans doute ainsi que la seigneurie du Bois est entrée chez les la Villane. *Voy.* ce nom.

(1) Pierre de Beaufort, seigr de Salagine. Sans vouloir l'assurer, faute de preuves positives, je crois que c'est le même Pierre que celui ci-contre ci-dessus f° 153, et que c'est lui qui est père de François, Jeanne, Marguerite, Nicod, Nicolas et François reportés ci-contre. — Tous ces derniers, selon la généalogie des mres de Guichenon, seraient fils de Jean de Beaufort, chancelier de Savoie et d'Anne de Bussy. Il n'a pas marqué cette alliance dans la généalogie Bussy (*Br. et Bug.*, f° 64 et suiv.), Mais, comme on a pu le voir à l'article de Pierre ci-dessus (III), Anne de Bussy a été sa femme et non la femme du chancelier. A l'article du chancelier (p. 149), nous avons vu qu'il est mort sans enfants. On n'aurait pas cette assurance, que Guichenon lui-même nous fournirait la preuve que cette descendance de Jean à Nicod est impossible. — Dans la généalogie Châteauvieux (*Br. et Bug.*, p. 149) on voit que ce Nicod a épousé Marguerite de Cugy-Châteauvieux vers 1530. Or, Jean (père, selon Guichenon, de Nicod, seigr de Salagine) a testé en 1438. Comment son fils se serait-il marié cent ans après le testament de son père? Si Guichenon ne s'est pas encore trompé en faisant de Jeanne et Marguerite, et de François, des sœurs et un frère de Nicod, ils sont tous fils d'un Pierre. Dans le contrat de mariage de Jeanne (1533) elle est dite fille de Ne Pierre de Beaufort et d'Eléonore d'Alma, dite de Coudray. Cette Eléonore serait une des femmes de ce Pierre, car je crois qu'il en a eu une autre. Du moins, vers cette époque, un Pierre de Beaufort, seigr de Salagine, était marié à Françoise, fille d'Antoine de Montchenu et de Louise de Clermont, laquelle Françoise avait été auparavant femme de Ne Sébastien de Compois (Généal. des mres de l'abbé de Comnène; Arch. Thuiset). Comnène qualifie ce Pierre de Beaufort de comte de Rolle et Coppet; peut-être était-ce le même, seigr du Bois, qui était, en 1501, 1505, 1509, 1510, 1513, 1514, 1516, 1520, 1522, 1523, 1525, bailli du pays de Vaud. — *Voyez Dictionn. hist. du pays de Vaud*, en cours de publication, p. 56.

Ledit Pierre de Beaufort, seigneur de Salagine, et Françoise de Montchenu, sa femme, achètent (vieil inventaire, arch. Morand), le 8 avril 1510, le fief et jurid. de Pontverre avec vingt fossorées de vignes à Lovagny, de Ne Marin de Montchenu (du consentement de Dame Louise de Clermont, sa mère), auquel il accorda droit de rachat pour vingt ans, moyennant la somme de 1,500 écus d'or et 4,000 florins. Pierre de Beaufort revendit ce fief à Nicod de Pontverre, prieur du Saint-Sépulcre d'Annecy, en l'hoirie duquel Nicod succéda mess're Angelon de Pontverre, présid. du conseil de Genevois. Angelon vendit ce fief de concert avec Ne Jean de Pontverre, seigr de Chavaroche, à Marin de Montchenu, qui l'avait jadis vendu audit Pierre de Beaufort, son beau-frère. — A cause des droits de rachat stipulés, François-Louis de Pontverre (fils d'Angelon) revendit ce fief le 6 mai 1554 (*Ibidem*) à Ne Jean-Aimé de Beaufort, comte de Varax (*sic*), probablement le même que Jean-Aymé ou Amédée ci-contre, fils de Nicod. — (*Voyez* la note 2).

Faute d'autres documents, je suis obligé de me servir de la fin de la généalogie manuscrite de Guichenon, sauf les modifications que je viens d'énoncer. Je lui en laisse tout le mérite et la responsabilité, pour tous les articles n'ayant pas d'autre autorité les appuyant.

(2) M. Martignier, un des savants auteurs du *Dict. hist. du pays de Vaud*, cité plus haut, a bien voulu m'envoyer une note de laquelle il résulte que, l'an 1531, Charles, duc de Savoie, inféoda à Amédée de Beaufort la seigneurie de Rolle. Amédée, en son nom et au nom de sa femme, Catherine de Rye, en prêta hommage à L. L. E.E. de Berne le 18 avril 1543. Le même Amédée (appelé Jean Amyed) était, en 1546, s'intitulait baron de Salagine, Rolle, Mont-le-Vieux et Coppet. (Note de M. Martignier.)

J'extrais de très curieux détails sur cet Amédée de Beaufort dans l'*Histoire du Comté de Gruyères*, par M. Hisely, tom. II, p. 397 et suiv. Il était cousin germain de Michel, comte de Gruyères, qui l'appelait son frère, suivant l'usage du temps. Ils avaient été tous deux enfants d'honneur à la cour du roi de France, et, de retour en Suisse, ils figurèrent parmi les principaux gentilshommes de la confrérie de la Cuiller (1526-1530). Amédée de Beaufort, introduit par le comte Michel de Gruyères chez la veuve du comte de Varax (Jean de la Palud) inspira un fol amour à Marie de la Palud, fille aînée du comte. En 1546, il en profita pour l'enlever, sur ses instigations et d'après son libre consentement, et il la conduisit au château de Gruyères. — La mère, bourgeoise de Berne, furieuse de cet enlèvement, les dénonça à Berne et à Fribourg. — L'empereur Charles V et Henri II, roi de France, se mêlèrent de cette affaire, et soutinrent vivement la mère, qui essaya de dresser un guet-apens à son gendre, ne pouvant se venger autrement. Beaufort, armé du consentement donné par Marie de la Palud, finit pourtant, à ce qu'il paraît, par voir son affaire soutenue par Berne et Fribourg. — En 1550, Michel, comte de Gruyères, était possesseur de Coppet, Rolle et Mont-le-Vieux, comme caution de Jean-Amédée de Beaufort. (M. Hisely, *passim*.)

Ceci peut expliquer, jusqu'à un certain point, la prétention de Beaufort à s'appeler comte de Varax.

(Voyez pour l'ascendance les tableaux précédents.)

III. PIERRE DE BEAUFORT, seigr du Bois et Salagine.
Il transige le 20 février 1481 (Arch. St-Jorioz), à Villarchabod, avec son frère Claude, seigr dudit lieu de Villarchabod. Ce dernier réclamait les parts lui revenant sur les biens qui furent 1o de Ne Aymon de Beaufort; 2o de Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, de la succession du sple chevr Pierre de Beaufort, père desdits frères; 3o des Nes Nicod et Antoine de Beaufort; 4o sa part de 660 fl. et 8 d., résultant d'une transaction jadis faite entre leur dit père et lesdits Nicod et Antoine, lui revenant par la mort desdits Nicod et Antoine, soit d'Antoine, dernier mort. Ils possédaient (Pierre et Claude) des biens aux mandements de Beaufort et de Conflens. La date de cette transaction est marquée ailleurs, 20 février 1480. Il teste le 14 janvier 1483 (Arch. St-Jorioz) en faveur de ses fils Nicod, Pierre et Guigon, qu'il met sous la tutelle de Dme Anne de Bussy, leur mère, femme du testateur. Il veut être inhumé dans la chapelle fondée par ses aïeux dans l'église de Rumilly, etc. Il était mort av. 1489. Lui, ses frères et ses cousins, Nes Antoine et Nicod, passèrent reconnaissance pour Bloye et Salagine, et leur juridiction sur les hommes de Rumilly et Salagine, ainsi que de leur maison à Marthod, les 12 juin 1441, 5 juillet 1452, 22 novembre 1459 *(Somm. des fiefs)*; lesdits biens procédés de Jean de Beaufort; c'est, sans doute, lui qui fut investi le 13 juin 1447 d'un fief à Cornillon et Marthod *(Somm. des fiefs)*.

IV. NICOD, seigr de Salagine, PIERRE, coseigr de Salagine et de Bois (1), cohéritiers universels de leur père : substitués au testament de Louis de Beaufort en 1512, p. 150. Le 15 août 1489 (Arch. St-Jor.), ils transigent avec Nes Louis et Jean (fils de Claude de Beaufort, seigr de Villarchabod), ces derniers agissant en leur nom et au nom d'Amédée, leur neveu, fils de feu Blaise de Beaufort, leur frère. Autre transaction par les mêmes avec les mêmes, en suivant la transaction faite jadis par leurs pères, énoncée ci-dessus à l'article de Pierre (degré III) (Arch. St-Jorioz). Le 6 novemb. 1489 *(Somm. des fiefs)*, ils prêtent hommage lige et noble, et reconnaissent tenir en fief n. p. et ancien une rente féodale portant jurid. omnimode, haute, moyenne et basse rière Bloye et Salagine. Le 8 mars 1497 (Arch. St-Jorioz), ils passent cession à Nes et Pus Louis et Jean de Beaufort, seigrs de Villarchabod (fils de Claude ci-dessus), leurs cousins germains, et à Ne Amédée, leur neveu, fils pupille de feu Ne Blaise, coseigr de Villarchabod, feu frère desdits Louis et Jean, de tous leurs droits au mandement de Beaufort.

(1) Voyez la note p. 152.

FRAGMENT SUR LES BEAUFORT-SALAGINE.

(Extrait des manuscrits de Guichenon.)

MARGUERITE, ép. Claude de Lucinge (Gén. Guich.). Elle, étant veuve et dite fille de Ne Pierre de Beaufort, teste le 5 août 1594 (Arch. Costa).

NICOD ou NICOLAS, seigr de Salagine, ép. Marguerite de Châteauvieux (Gén. Guich.). Le même Guichenon *(Br. et Bug.*, gén. Coucy-Châteauvieux), dit qu'elle était fille de Philibert de Châteauvieux, seigr de Verjon et de Marie Challant. Il l'avait épousé vers 1530.

NICOLAS, protonataire apostolique, prieur de Bellevaux (Gén. Guich.).

FRANÇOISE, religieuse (Gén. Guichen.).

JEANNE, ép. François de Thoyre, seigr de Bellecombe (Gén. de Guichen.), cont. dot. du 16 juin 1533. Elle y est dite fille de Ne Pierre de Beaufort, et de Dlle Eléonore d'Alma, dite de Coudray.

JEAN-AYMÉ (ou AMÉDÉE), seigr de Salagine, ép. 1e Claudine de Rye; 2e Marie de la Palud-Varax; mort sans enfants (Gén. Guich.). Guichenon *(Br. et Bug.)*, à la généalogie des la Palud-Varax, ne mentionne pas cette alliance : il cite une Claudine de Rye qui, vers cette époque, était femme de Jean de la Palud, comte de Varax. La deuxième femme d'Amédée est appelée Catherine (2).

PHILIBERT, seigr de Salagine. Alliance inconnue (Gén. Guich.)

GUY, protonotaire apostolique (Gén. Guich.).

FRANÇOIS, seigr de Salagine, à Georgine de Montmayeur (Gén. Guich.), fille de Jacques, Cte de Montmayeur, et de Jeanne de Montmayeur, vers 1540 (Gén. Montm.).

ETIENNETTE, à Jean de Beaufort, seigr d'Héry, le 20 avril 1586. *Voy.* f° 149. (Gén. Guich.)

FRANÇOIS, seigr de Salagine (Gén. Guich.). Il était mandataire de sa sœur et de ses nièces dans une transact. du 27 mars 1593 (Arch. Thuis.) qu'elles passent avec les Beaufort d'Héry. — Il a dû mourir sans enfants. Salagine est passé à sa nièce.

JEANNE DE BEAUFORT D'HÉRY, Dme de Salagine, apporte cette seigneurie à François de Longecombe, seigr de Pezieu. — Guich., Gén. Longecombe *(Br. et Bug.*, p. 134), dit qu'elle était fille d'Etienne, Bre de Salagine, et de Jeanne de Beaufort. Evidemment il a pris le nom de baptême de la femme pour celui du mari, et *vice versa*.

VI. GASPARD DE BEAUFORT, de Plancherine, coseigr de Beaufort. Dans un acte du 9 juil. 1618 (Arch. Thuiset), par lequel il réclame la confection de l'inventaire des biens de feu Ne et Pt Sébastien de Montvuagnard, il agit comme procureur de Dme Françoise de Beaufort (page 151, *in fine*), veuve dudit Sébastien. Il épousa Dlle Claudine de Miquielque, d'Anvers, dont il eut les enfants ci-dessous. En 1612 (Arch. St-Jorioz), il était en procès avec cette même Françoise, laquelle avait pour garants les enfants de feu Ne Jean-François de Beaufort et Bernard de Beaufort, héritiers de feu Révme seigr Pierre de Beaufort, abbé de Tamié.

FRANÇOISE. JEAN-FRANÇOIS.

GABRIELLE ép., cont. dot. du 20 déc. 1588 (Titres de Me Bonnefoy, notaire à Sallanches), Ne Antoine Faure ou Favre, fils de feu Ne François, bourgeois de Faverges. Elle se constitue en dot 500 florins que lui a légués feu Ne Jean-Amé de Beaufort, son oncle, seigr de Villarchabod, dans son dernier testam.

Ne BERNARD. Ne ANTOINE. Ne PHILIBERT, Ils assistent, de concert avec leur frère Gaspard, leur sœur en son contrat de mariage de l'an 1588, et lui constituent en dot une somme de 800 écus de 5 flor. et son trossel, y compris le légat fait à ladite dame par Rme seigr Pierre de Beaufort, abbé de Tamié, dans son dernier testam. L'acte est passé à Plancherine, dans la maison desdits Ne frères.

D'après un fragment de généalogie (Arch. Th.), ils seraient, ainsi que Françoise et Jean-François, tous enfants naturels de Rme Pierre de Beaufort, abbé de Tamié. Ce fragment est ancien et rédigé pour prouver leurs droits sur un moulin à Agnuys, dans un procès. — (*Voy.* la note ci-dessous.) Le procès est intenté par Ne Charles-Guillaume Borgarel et Ne Antoine de Beaufort, codemandeurs.

Est probab. celui qui est témoin au testam. de Ne Jean-François de Monthoux, du 7 sept. 1593 (Arch. St-Jorioz.).

JACQUELINE ép., cont. de mar. du 26 fév. 1638 (Arch. St-Jorioz), Ne seigr Octave Borgarel (de Piémont), sergent-major pour S. A. R. au préside de Montmélian. Elle se constitua en dot tous ses biens. Dans cet acte, elle nomme son père et sa mère. Elle fut légataire au testament de Françoise, sa tante à la mode de Bretagne, laquelle l'aurait probablement nommée héritière de préférence à sa cousine, si notre Jacqueline avait été autre chose que sa nièce naturelle. — Ils transigent le 23 juill. 1638 (Invent., arch. St-Jor.) avec les Nes de Gruel. Ledit Octave, comme héritier de sa femme, avait un droit de patronage en l'église de Plancherine, en 1653 (Visites pastorales, note communiquée par M. le chane Million).

PIERRE-LOUIS. Dans le cont. de mar. ci-contre il est dit que Jacqueline, sa sœur, était héritière universelle.

Ne ETIENNE (généalog. ci-dessus).

Ne CHARLES-GUILLAUME BORGAREL, codemandeur.

Ne ANTOINE, codemandeur avec Ne Charles - Guillaume Borgarel (Procéd., arch. Thuiset).

? Ne BENOIT DE BEAUFORT, de St-Jorioz, mort av. 1620.

Ne ANTOINE DE BEAUFORT, présent à un acte passé le 28 oct. 1620 (Arch. Mor.).

? Ne ÉTIENNE DE BEAUFORT, mort av. 1717.

Ne HERCULE DE BEAUFORT habitait Chambéry, mis le 4 fév. 1717 sous la curatelle de Ne Jean-François de Veigié, seigr de Lépigny (Arch. du Sén. de Sav.).

? Ne LOUIS DE BEAUFORT, de Châteauneuf, mort av. 1695.

Ne ÉTIENNE DE BEAUFORT, pourvu d'un curateur le 27 mai 1695 (Arch. du Sén. de Sav.).

? Ne ANTOINE DE BEAUFORT.

Ne DONAT DE BEAUFORT (fils du seigr Antoine de Beaufort), natif de la paroisse de Gilly, ci-devant brigadier des gardes du corps de S. M., et en dernier lieu officier au fort de Miolans; enseveli le 18 mai 1735 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny).

Ne PIERRE.

Ne THÉODORE DE BEAUFORT, coseigr du mandement de Beaufort; tant en son nom qu'au nom de Nes Pierre et Donat de Beaufort, ses frères, il afferma, le dernier septembre 1685 (Arch. de St-Jorioz), à Me André Ducis, notaire ducal, châtelain dudit mandement, la charge de châtelain sur tous les hommes desdits coseigrs de Beaufort, et l'office de curialité rière les paroisses de St-Maxime et du Villard. Me André Ducis (1), fils du susdit Me André, accepta la même charge le 8 déc. 1686 (*Ibid.*), et c'est seulement pour la part de la coseigrie de Beaufort appartenant auxdits frères.

N. B. — Tous ceux qui sont mentionnés dans cette page 154 doivent être bâtards, ou issus de bâtards de la maison de Beaufort. On trouverait probablement la preuve irréfutable de ceci pour les sept premiers, dans le testament de l'abbé de Tamié, qui, malheureusement, n'est arrivé jusqu'à moi que comme indication. On aura remarqué ce que dit Monseigr Charles-Auguste de Sales (V. page 145), que la maison de Beaufort *était éteinte depuis peu* (1650), *selon l'ingénuité*. D'après le fragment de généalogie cité plus haut, les sept inscrits en tête de ce tableau sont frères et sœurs, tous enfants de l'abbé de Tamié (f° 150). Les autres indications contenues au f° 151, à l'article de Jean-Amédée, la certitude que Gaspard était fils naturel de l'abbé de Tamié (f° 150), etc., etc., me font admettre ce fragment comme exact.

(1) Sans doute un des ascendants ou membres de la famille de Jean-François DUCIS, né à Versailles, en 1733, d'un père né à Hauteluce (vallée de Beaufort), comme il le dit dans sa poésie *Ma Chartreuse en Savoie* (*). Ce poète tragique d'un grand talent, homme d'un caractère très indépendant, remplaça Voltaire à l'Académie française en 1778 et mourut à Paris en 1816.

(*) ŒUVRES. Paris. Nepveu, 1819, t. III, fes 190, 191.

Généalogie (abrégée) faite par le notaire Corsey, vers 1750 (V. p. 145, note 32), publiée comme éclaircissement et pour réfutation.

VULLIERME DE BEAUFORT (1219-1227).

- JEAN.
  - JACQUEMET (1340).
    - JEAN, le chancelier (2).
    - AIMÉ ou Aymon.
    - PIERRE.
      - LOUIS.
        - LOUIS.
          - ANTOINE-AMÉ.
            - PIERRE, protonotre apostolique, prieur de Bellevaux.
            - FRANÇOIS-NICOLAS.
              - ANTOINE.
                - FRANÇOISE, abbesse de Ste-Catherine.
                - MARIE, ép. de Blanche-ville de Coudré.
                - JEANNE-MARIE, ép. du seigr de St-Martin de Bourdenois.
                - ANTOINETTE, ép. d'Angeville du Fléchet.
                - CLAUDINE-LOUISE, ép. de Villecardel de Fleury.
                - PHILIBERTE, visitandine à Rumilly.
                - JACQUELINE, ép. de Bourgarel à Plancherine (4).
            - JEANNE ép. le baron de Confignon, sieur de Salagine (3).
    - FLORIMONDE.
    - PONET.
    - GIRARD, abbé de Tamié (Il l'était, en 1358, *Hist. de l'abbé de Tamié*), mort le 6 mars 1380 (Besson, p. 238).
- MARGUERITE, épousa Jean Beket de Hollande du Crecherel, petit-neveu de saint Thomas Beket (1).

Fragment donné par M. l'abbé Bonnefoy.
Voy. page 145, note 1.

JACQUEMET DE BEAUFORT.

- JEAN, héritier universel de sa sœur, devint seigr d'Héry (2).
- FLORIMONDE DE BEAUFORT, dame d'Héry, ép. Ne Berthelod, seigr d'Héry. Elle teste ayant hérité successivement de son mari et de son fils unique (ce dernier parvenu à sa majorité le 4 oct. 1361 (2).
- PIERRE.
- AYMON.
- GIRARD.
- PONET.

(1) *Voyez* sur ces noms de Beket de Hollande, l'article de la famille de CRECHEREL.
(2) Que l'on veuille bien se reporter à l'article du chancelier Jean, p. 149, on verra qu'il n'est pas fils d'un Jacquemet, mais d'un autre Jean de Beaufort — Florimonde ne peut, selon toute probabilité, avoir été sœur du chancelier. En effet, elle teste en 1361, ayant hérité de son fils parvenu à la majorité. Elle ne pouvait guère avoir moins de cinquante ans. Jean (son frère supposé) teste en 1438. — Pour qu'il ait pu faire cet acte à l'âge de cent ans, il faudrait qu'il fût l'aîné de Florimonde (sa sœur supposée) d'une trentaine d'années. — Je ne dis rien des erreurs qui découlent de ces fausses prémisses.
(3) Elle était petite-fille et non sœur de François-Nicolas (*Voyez* p. 149, etc., etc.). Confignon et Salagine font deux personnages.
(4) Elle était fille d'un Gaspard de Beaufort. (*Voyez* p. 154).

Autres membres de la famille de Beaufort que l'on n'a pu classer aux tableaux précédents :

Vido ou Guy de Beaufort était abbé de Tamié de 1156 à 1172 (Ducis, *passim.*, p. 70).

Guigonet de Beaufort, seigr de Beaufort, damoiseau, et Jean de Beaufort, écuyer du Cte de Savoie. — Le Cte de Savoie, en considération des services qu'ils lui ont rendus, ainsi que Pierre Donzel, de Beaufort, leur donne en augmentation des fiefs qu'ils tiennent à Beaufort, et pour le même hommage auquel ils sont déjà tenus, à chacun d'eux 10 fl. d'or de revenu annuel, pour lesquels leur est remis la leyde et l'alpage des montagnes de la châtellenie de Beaufort. Lettres du 25 juin 1360 confirmant d'autres lettres précédentes du 21 juillet 1355 (Arch. St-Jorioz).

Guigonet et Peronet de Beaufort. André de Belletruche, leur ayant-cause, fait tenir des assises à Saint-Maxime, au mandement de Beaufort. — Ledit André fait faire une déclaration de la juridiction qu'il possède à Beaufort « hereditario nomine nobilis Guigoneti de Belloforti. » (Deux actes sans date mentionnés en l'inventaire Belletruche. — Arch. Morand). — Ledit André vivait en 1366-77-84.

Messire Pierre de Beaufort, curé de Cevins; 9 juillet 1368 (Cartul. de Tarent., arch. Thuiset).

Jean de Beaufort, chevalier, châtelain de Tournon pour le Cte de Savoie. Réquisition à lui adressée le 1er octobre 1369. (Arch. de Giez).

Ne Artaud, fils de feu Ne Pierre de Beaufort, prête hommage le 21 décembre 1345 (Arch. de Cour).

Ne Jean de Beaufort : Béatrix de Noyer (probablement *de Nuceto*, qu'il faudrait alors traduire, de ou du Noyret ou Noyrai), sa femme, reçoit, le 9 novembre 1418 *(Sommaire des fiefs)*, investiture de la juridiction, biens, rentes et droits rière Bloye et Salagine. Le 28 avril 1421, ledit Jean, cause-ayant de ladite Béatrix, sa femme, reçoit investiture desdits biens *(ibid.)*, et en passe reconnaissance en faveur du prince. Lesdits biens procédés de l'hoirie de Jean de Candie. — Je suppose que cette Béatrix a été une première femme du chancelier (p. 149), dont il aurait hérité. — Il est certain que les neveux du chancelier, ses héritiers, étaient en possession de ces biens.

Rd François de Beaufort, prieur de Bellevaux en 1528 (Besson, p. 135).

Ne et Gse Dme Jeanne de Beaufort, veuve de Ne Vincent de Cohendier, rend les comptes de tutelle de sa fille Jeanne, femme de Ne Jacques de Menthon, le 2 novembre 1566. (Titre communiqué par M. le Bon Rubin de Cervens).

Guigonne, fille de Pierre de Beaufort, épousa Antoine de Balleyson, seigr de Beauregard, vers 1400. (Généal. Balleyson).

Rd François de Beaufort, curé de Marlens et d'Hauteluce. (Ducis, *passim*, p. 76).

Etc., etc.

l'*Histoire de la maison de Menthon* (Paris 1866), que les Beaufort, quittant leur nom, ont repris le nom de Menthon et continué la noble lignée de ce nom. En face d'une assertion entièrement dénuée de preuves, il vaut mieux suivre les probabilités. Il est beaucoup plus probable que Bernard de Beaufort et Richard de Menthon, l'un parrain et parent paternel, l'autre père de l'illustre St Bernard, ont formé chacun une famille différenciée par le nom de leur fief, devenu leur nom héréditaire, selon l'usage qui commençait alors à peine à s'établir vers le commencement du XIe siècle.

Une longue lacune de plus de deux siècles existe entre cette époque et celle où l'on retrouve dans l'histoire, des nobles de Beaufort établis dans la vallée de Luce, en Tarentaise. — S'il est difficile de pouvoir préciser exactement quelle portion de cette vallée leur appartenait, il paraît certain qu'ils en étaient les principaux seigneurs et que leur château de Beaufort donna son nom à la vallée qu'il dominait, et, ensuite, à tout le mandement (1).

Besson (Preuves n° 46) a conservé une transaction entre Herluin, archevêque de Tarentaise, et Guillaume ou Vuillelme, seigneur de Beaufort, du 7 des Ides de février 1225, au sujet des droits seigneuriaux qu'ils possédaient dans la vallée de Luce. En 1261, Pierre de Savoie, poursuivant sa politique, avait prêté de l'argent à Vuillelme de Beaufort — fils du précédent — et reçu en hypothèque les châteaux de Beaufort et de Luce, etc. Une branche de cette famille céda à la maison de Savoie tous ses droits sur le mandement de Beaufort, et reçut en échange la seigneurie de la Val-d'Isère et le titre du vicomté de Tarentaise. Vers cette époque, cette famille de Beaufort, que tout porte à croire être de la même souche que celle de Vuillelme, ajoutait habituellement à son nom celui de *de Altaribus* (2), qu'elle porta quelquefois tout seul.

La généalogie des Beaufort commence alors à dérouler quelques anneaux suivis, et, à dater du XIVe siècle, elle est suffisamment étayée de preuves. Je n'ai pu combler toutes ces lacunes — à mon grand regret — mais c'est en vertu de l'idée dominante de ce livre: ne rien publier sans preuves diplomatiques à l'appui, ou sans une autorité suffisant à sauvegarder ma conscience (3).

Divisée en plusieurs branches, cette famille est depuis longtemps complétement éteinte, comme on le voit dans les tableaux généalogiques précédents (4).

---

(1) Ducis, *passim.*, p. 16.

(2) Le village des Oultars dans la vallée de Beaufort.

(3) Dans le cas présent, l'autorité même de Guichenon ne pouvait être admise qu'en très faible partie; les notes qu'il a laissées sur les Beaufort contenant plusieurs erreurs des plus graves, que j'ai dû relever par amour pour la vérité.

(4) Déjà, du temps de Monseig[r] Charles-Auguste de Sales, la famille de Beaufort était éteinte *selon l'ingenuïté.* — Une branche qu'il faut donc croire illégitime continuait encore au commencement du XVIIIe siècle.

10 Juillet 1867.

BEAUFORT (MARQUISAT DE). — *Voyez* VILLECARDEL-FLEURY.

BEAUFORT. — *Voyez* (GANTELET DE).

BEAUMONT-CARRA (DE)

C^tes DE SACCONEX, SEIG^rs DE LA BATIE-MEILLE EN SAVOIE, SEIG^rs DES ABRETS (1), DE ROYBON ET DE LA PALUD EN DAUPHINÉ.

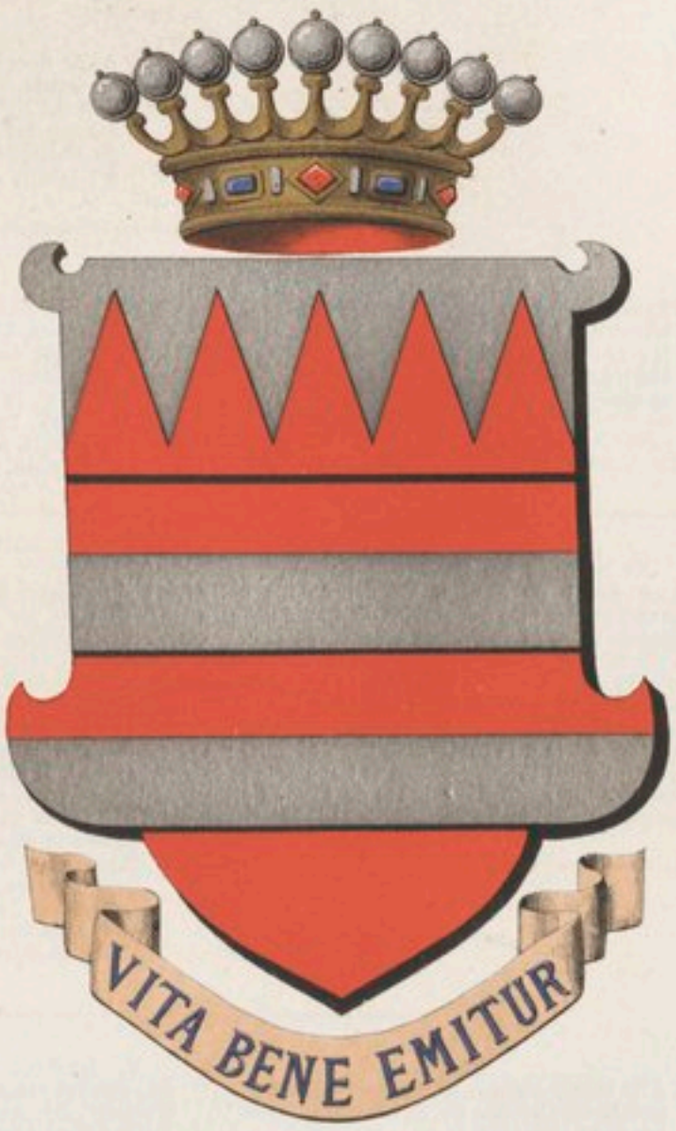

P. de gueules à 2 fasces d'argent, au chef coupé emmanché de 5 pointes (4 et 2 demies), de même sur 5 du premier (Preuves de Malte, *bis*).— Un sceau d'Antoine de Beaumont-Carra (Arch. Morand) le représente aussi de cette manière, *placé sur le tout d'un écartelé aux 1er et 4e de Lambert, et aux 2e et 3e de Dyvone.*

BESSON blasonne mal ces armoiries en disant de gueules à 3 fasces d'argent, celle d'en haut endentée de 5 pointes, celle du milieu un peu plus longue. — GUY ALLARD, aussi, en disant de gueules à 2 fasces d'argent et 4 demies fusées au chef de même.

Couronne de Comte. — Devise : VITA BENE EMITUR.

SELON les preuves de Malte de Jean-Philibert de Beaumont-Carra, du 27 mai 1584 (Arch. Morand), cette famille portait le nom de Carra, depuis que la maison de Carra s'était éteinte dans celle de Beaumont; elles ajoutent « que l'ancienneté de ces maisons est cognue dans la Savoye. » — Je suis porté à croire que Carra ou Carraz était leur nom patronymique, auquel, par une raison que je n'ai pu découvrir, ils ont ajouté ensuite celui de Beaumont. Il est certain que dans les XVIe et XVIIe siècles, on en trouve encore qui s'appelaient Carra tout court. Dans des lettres monitoriales de 1538 (2), ils sont une fois nommés « Carra alias de Bellomonte, » une seconde fois « Carra; » une troisième fois « de Bellomonte alias Carra. » — Le plus ancien que j'ai trouvé de ce nom est N^e Pierre Carra, bourgeois de Chambéry, vivant en 1446; comme les preuves de 1584 n'ont pu remonter plus haut, il est probable que ce Pierre était le premier noble de sa famille, en vertu d'une charge quelconque, car je n'ai pas trouvé des patentes d'anoblissement pour cette famille aux archives de Turin.

La personne la plus remarquable de cette lignée est Anne-Catherine de Beaumont, l'une des

(V. la suite au folio 160.) *[Suit la généalogie].*

(1) Il ne faut pas confondre ces Beaumont, seig^rs des Abrets, avec les Beaumont, seig^rs des Adrets, aussi en Dauphiné; quoique par suite d'une faute d'impression, au f° 53, on ait mis Adrets au lieu d'Abrets.

(2) Il m'a paru utile de reproduire intégralement ces lettres de monitoires, à cause des articles curieux qu'elles contiennent, et surtout pour montrer un acte très intéressant, à mon avis, de la juridiction ecclésiastique. Je le fais d'autant plus volontiers, que je n'ai jamais rencontré de lettres monitoriales — connues aussi sous le nom de lettres de *significavit* — aussi détaillées.

I. Nᵉ Pierre Carra, bourgᵉ de Chambéry. Il était, en 1446 (Arch. Morand), tuteur des enfants de Nᵉ Philippe de Cognin. Plusieurs actes *(Ibid.)* prouvent qu'il fut père de Maurice ci-dessous, mort avant 1449.

II. Nᵉ Maurice de Beaumont, dit Carra, consʳ ducal. Le 5 déc. 1449 (Arch. Morand), il achète des revenus et servis féodaux à St-Alban. Il était alors marié à Dˡˡᵉ Françoise, fille de Nᵉ Philippe de Cognin. Il teste le 26 mai 1472 *(Ibid)*. Sa femme fut nommée tutrice de ses enfants le 28 avril 1473 (Preuves de Malte). Elle fit donation, le 17 déc. 1490 *(Ib.)*, de biens situés à Cognin, à son fils Jean.

? ?

Louise de Beaumont, veuve de Nᵉ Thomas Grange, 2 mars 1498 (Arch. Morand).

?

Pierre Carra figure parmi les signataires des lettres patentes ci-contre de l'an 1488. Signe avant le trésorier général.

Gabriel (1473).

III. Nᵉ Jean de Beaumont, dit Carra, pupille de sa mère, 1473 : ép., contr. dot. du 12 sept. 1496 (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Françoise, fille de Nᵉ Antoine Mytre. Il fut, par lettres patentes du 9 déc. 1488 *(Ibid.)*, confirmé dans la charge de secrétaire ducal. — Mort avant le 13 oct 1516; sa femme vivait encore en 1538 (*V.* le Monitoire, p. 160). — Il est nommé simplement Nᵉ Jean *Carrati*, bourgeois de Chambéry, dans deux actes du 14 mai 1505 et pénult. févr. 1516 (Arch. La Place). Il était mort avant cette dernière date.

Nᵉ Hugues, mort av. 1566 au service du cardinal de Capoue, selon une vieille généalogie.

Nᵉ Nicolas de Beaumont-Carra, trésorier ducal de Savoie. Confirmé dans cette charge comprenant les trésoreries du duché d'Aoste et comté de Nice et Provence adjacente, par patentes du 10 juin 1554 (Arch. Morand), lesquelles charges il exerçait depuis vingt-trois ans. Dans ces patentes, Emmanuel-Philibert déclare que ledit Nicolas a sacrifié toute sa fortune et risqué sa vie pour rester fidèle à la maison de Savoie, dans les guerres contre les Français, surtout lorsque le château de Nice fut assiégé par le roi de France allié aux Turcs.

IV. Nᵉ Jean de Beaumont, dit Carra, ép., contr. dot. du 1ᵉʳ avril 1549 (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Antoinette, fille de Nᵉ Philibert de Lambert et de Philippine de Loctier. Il était maître d'hôtel et contrôleur des dépenses de l'hôtel du duc de Savoie, par patentes du 24 novemb. 1531 *(Ibid.)*, aux gages de 200 fl. avec l'entretien de deux domestiques et de deux chevaux. Dans ces patentes, il est simplement appelé Carra. Le 27 septemb. 1542, le duc de Savoie, pour acquitter une dette envers ledit Jean et son frère Nicolas, leur donne une terre avec tour et maison à Chieri *(Ibid.)*. Il fut nommé Mᵉ auditʳ aux Comptes par lettres du 1ᵉʳ mai 1552 (Arch. de Cour et *Ibid.*). Le duc de Savoie lui fit encore donation, le 2 oct. 1560 (Arch. Morand), d'une maison à Chambéry, contre le chœur de l'église de St-Léger, rue de la Grenaterie, dans laquelle se faisait la monnaie. D'après un fragment généalogique, inséré au tome II *des Arrêts* (Arch. du Sénat de Savoie), il ép. Anne de Passier de la Salle. Nᵉ Antoine de Passier était, en 1576, tuteur de ses enfants. Il avait testé le 26 avril 1566 (Preuves de M. pour François-Hyacinthe de Pingon. H. 196. Arch. du dép. du Rhône).

Hector, Annibal, légataires de leur oncle Jean (1566).

Renée à Nᵉ Messʳᵉ Antoine de Passier, deuxième président au Sén. de Sav. Elle mourut en 1576, laissant entre autres enfants Anne de Passier (*V.* Passier), dame de Sacconex et de Rougemont, laquelle teste en 1648 (Arch. Morand), instituant héritier, pour la seigneurie de Sacconex, Antoine de Beaumont-Carra ci-dessous, son cousin.

V. Nᵉ Paul de Beaumont-Carra ép., contrat dotal du 15 sept. 1580 (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Antoinette Charlotte, fille de Nᵉ Etienne Dyvone. Il teste le 26 déc. 1632 *(Ibid.)* voulant être enterré dans le tombeau de sa famille, à Saint-François de Chambéry.

Jean-Philibert, chevʳ de Malte (27 mars 1584. Preuves originales (Arch. Morand), mort à Malte à vingt-trois ans. Ses preuves n'existent pas à Lyon, mais sont mentionnées en celles citées ci-dessous.

Gasparde ép., contrat dotal du 30 déc. 1626, Nᵉ et Pˡᵉ Denis de Sacconay, seigʳ d'Ogny. Son père lui lègue 10 écus, outre ce qu'il lui a donné par le contrat de mariage ci-dessus (testam. 1632).

Françoise, femme de Nᵉ seigʳ Jacques Pelard, seigʳ du Noyret. Son père lui lègue 10 écus, outre sa dot.

Françoise-Renée. Son père lui lègue 10,000 florins en son testament de 1632. Suivant une vieille généalogie, elle se fit religieuse.

VI. Nᵉ Antoine de Beaumont-Carra, seigʳ de Labithieu, comte de Saconnex (Erection en comté du 28 oct. 1652, vérifiée dernier avril 1654. Arch. de Cour). Capitaine dans l'escadron de Savoie et gentilhomme de la Chambre de S. A. Il ép., 1° contr. dot. du 8 décemb. 1631 (Pr. de Malte), Dˡˡᵉ Antoinette de Bergier, fille d'André, coseigneur des Abrets, Roybon et la Palud, et de Dᵐᵉ Moyse de Previeux, en Dauphiné. Elle, héritière universelle de son père, de sa mère et de son oncle Nᵉ Claude, seigʳ de Roybon (Test. 30 déc. 1622. Pr de M.), apporte les Abrets et Roybon en la maison de son mari; 2° contr. dot. du 8 sept. 1670 (Arch. Morand), Dˡˡᵉ Thérèse de la Forest, fille de Guillaume, seigʳ de la Barre. Il fit ses preuves de noblesse en l'intendance du Dauphiné, le 30 juill. 1668 *(Ibid.)*, et testa le 15 août 1672 *(Ibid.)*. Il fut enterré à St-François de Chambéry, le 30 sept. 1672 (R. P. de St-Léger).

Charles-Emmanuel (1ᵉʳ lit). Il fait des donations à ses sœurs les 5 août 1689 et 6 août 1674 (Arch. Morand et Thuiset). Il teste en faveur de ses sœurs le 20 mars 1686 (Arch. Costa). Mort sans alliance.

Pauline-Françoise (1ᵉʳ lit), ép. Messʳᵉ François d'Oncieu, présidᵗ au Sén. de Sav., contrat dotal du 8 oct. 1658 (Arch. Morand).

Louis, Cᵗᵉ de Sacconex (2ᵉ lit), testa le 8 sept. 1686, tué dans sa terre de Sacconex le 26 déc. 1690, sans avoir été marié, d'après une vieille généalogie. Etait pupille en 1674 (Arch. Morand).

VII. Nᵉ Joseph de Beaumont-Carra, seigʳ des Abrets et Roybon en Dauphiné (1ᵉʳ lit), assigné au Parlement de Dauphiné pour les partages de l'hoirie de Cl ude de Bergier, son grand-oncle, en 1676. Il ép. Dˡˡᵉ Catherine de Jeury ou Jury, laquelle était veuve et tutrice de son fils en 1699 et vivait encore le 4 avril 1702 (Arch. Thuiset).

Félix, mort avant son père, d'après de vieux mémoires.

VIII. Nᵉ Benoit-Ambroise de Beaumont-Carra, établi à Grenoble : aurait épousé, d'après une généalogie aux arch. Costa, Dˡˡᵉ N. N., et serait mort en 1769, sans postérité masculine.

Marguerite-Angélique ép. M de Vernois. Sa tante Catherine-Françoise lui lègue 1,000 écus (test. 1707.)

JEANNE-LAURENCE DE VERNOIS, héritière testamentaire de Benoit Ambroise, son oncle (généalogie citée).

François. (1473).

Amédée. (1473).

André. (1473).

Nº Humbert de Beaumont, dit Carra.
Le 26 mars 1501 (Arch. Morand), il fait un accensement, dans la maison de son frère Jean. Le 29 mai 1508 (Arch. de Cour), il reçoit investiture du fief qu'il a acquis à Bozel de Nes Pierre et Antoine de Beaufort, coseigrs de Marthod. Dans une généalogie (Arch. Mor.), on le trouve qualifié de coseigr de la vallée de Bozel, en Tarentaise. Alliance inconnue. Il fut témoin, à Moûtiers, le 6 octobre 1512 (Parch. comm. par M. Tétaz). Vivait encore 1517 (Arch. Savoir.).

Georgine, veuve en 1538 de Nº Claude Fontanel, secrétre ducal, de Chambéry, mort en 1553.

Rd Messre Charles Carra, prieur du Bourget, protonotaire apostolique (1549), aumônier de S. A. R. (1537), chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie (1538). Il vend des biens, avec Jean et Nicolas, ses frères, le 26 juin 1537 (Arch. Morand), mort avant le 10 juin 1584.

Nº Jean-Louis de Beaumont, dit Carra,
écuyer, châtelain pour S. A. R. au pays de Tarentaise, bourgeois d'Aigueblanche. Il teste le 27 avril 1563 (Arch. Morand). Veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au chœur de l'église d'Aigueblanche. Il parle de sa feue femme Dme Maffreyse N. N. Lègue 50 écus à François, fils donné de son feu frère. Nomme héritiers universels 1º François d'Avallon, coseigr de la vallée de Bozel, seigr de St-Paul, neveu du testateur; 2º Pierre de Seteney, écuyer, aussi neveu du testateur; 3º les enfants mâles de Nº et spectº Jean de Beaumont, dit Carra, premier Mº aux Comptes; divisant son hoirie en trois parts, dont une à chacun des susdits.

Nº Jean-George, mort avant le testament de son frère. Vivait en 1544 (Arch. Morand).

Jean-Antoine, chanoine à Saint-Jean-de-Maurienne, et chantre en 1602 (Arch. de Thuiset).

Alexandre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Savoie, prieur de Bissy. Il teste, le 7 août 1630 (Arch. Morand), en faveur de son frère Paul.

Jean-Charles,
secrétaire du duc de Nemours. Il teste à Paris, le 9 nov. 1586 (Arch. Morand), en faveur de son frère Paul. Il signe Charles Carra et, dans le corps du testament, il se nomme Charles de Beaumont dit Carra. Il avait, en 1585 *(Ibid.)*, en son nom et pour ses frères, donné quittance de la dot de sa mère aux Nes Lambert, ses oncles.

Gasparde,
à Nº Jean Tempier, seigr de la Landonière. Elle teste, étant veuve, le 9 oct. 1612 (Arch. Morand), n'ayant point d'enfants, nommant sa nièce et filleule Gasparde, héritière universelle.

François, fils naturel, légataire au testamt de son oncle Nº Jean-Louis.

Vincent, gardien du couvent des Capucins de Belley, est nommé au testament de son père (1632).

Claude-Hector
était l'aîné des fils, mort avant le testament de son père. Substitué au testament de Dme Jéromine de la Vieuville, veuve de Nº Claude Dyvone (1600) (Arch. Morand), pour la maison-forte de Labithieu. Il se fit capucin. Il est mentionné dans la vie de sa sœur, Anne-Catherine, comme ayant mérité d'être appelé le saint de la province *(Vies de plusieurs supérieures de la Visitation. — Voy.* l'article de sa sœur).

Anne-Catherine,
née vers 1587, quitta la maison paternelle le 30 janv. 1617 et se rendit à Annecy, où elle fut admise comme novice dans l'ordre de la Visitation par sainte Chantal. L'année suivante, peu de temps après sa profession, sainte Chantal l'emmena avec elle à la fondation de Bourges, 15 nov. 1618, puis à celle du premier monastère de Paris, 1er mai 1619. Elle y fut supérieure au départ de sainte Chantal, en 1622. Le 13 août 1626, elle fonda le deuxième monastère de Paris, au faubourg St-Jacques, dont elle fut supérieure sous la direction de saint Vincent de Paule. Rappelée ensuite à Annecy, elle fut successivement supérieure des monastères de Grenoble (l'était à l'époque du testament de son père, 1632), de Pignerol, en 1637, de Toulouse, en 1648. Elle mourut dans cette ville, le 30 janv. 1656, à soixante-huit ans, après en avoir passé trente-neuf en religion. — L'ouvrage d'où j'ai extrait ce que dessus, est cité au folio 157.

Catherine-Françoise (l'aînée) (1er lit), ép. 1º cont. dot. du 4 sept. 1667, Adrien d'Oncieu, seigr de Sallenove; 2º cont. dot. du 12 janv. 1671, François-Emmanuel de Faucher de Genève, Mis de Lullin. Elle teste, veuve, le 19 déc. 1707 (Arch. Morand), en faveur de ses neveux marqués ci-dessous, instituant légataires ses autres neveux et nièces.

Gasparde (1er lit), femme de Philippe d'Arestel, seigr d'Hostel.

Catherine-Françoise (la cadette) (1er lit), ép., cont. dot. du 24 déc. 1672, Nazaire-Joseph d'Angeville (Arch. Morand).

Françoise (2e lit), Dme de la Bâtie-Meille, Clesse de Sacconex, 1re Dme d'honneur de Mme Royale, bapt. le 31 juill. 1672, morte le 26 déc. 1745 (Reg. Par. de St-Léger), ép. Jean-Baptiste Milliet, Mis de Challes, Bon du Saint-Empire, etc. Elle teste le 23 nov. 1742 (Arch. Costa).

Madeleine d'Arestel ép. Antoine de Pingon.

François-Hyacinthe de Pingon, chevalier de Malte. Ses preuves de noblesse, 1737, remontent à Jean de Beaumont-Carra, son 6e aïeul maternel (H. 196, archiv. du département du Rhône).

Franç.-Hyac. d'Arestel. Guill. d'Angeville. Le 12 mai 1708 (Arch. Mor.), ils procèdent aux partages de l'hoirie d'Illustre Dame Catherine-Françoise de Beaumont, leur tante. Cette hoirie, les très-nombreux legs défalqués, montait à 125,957 flor. de Savoie. Il hérita en outre, de sa mère, de la seigneurie de la Bâtie-Meille, à elle parvenue comme héritière de Thérèse de la Forest, sa mère. Par testament de l'an 1775, il nomme héritière Catherine-Françoise, femme du Marquis Costa. — Voy. ces noms.

J.-H. M. de Challes, Cte de Sacconex.

premières mères de l'ordre de la Visitation. Dans sa vie, qui a été imprimée (*Vies de plusieurs supérieures de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, revues et corrigées par un père de la compagnie de Jésus. Annecy, Humbert Fontaine, 1693, in-4°. Biblioth. de M. le Chanoine de Saint-Sulpice), elle est appelée « l'une des pierres fondamentales » de son ordre. Très remarquée par sainte Françoise de Chantal et saint Vincent de Paule, elle fut, dans le cours de sa longue vie religieuse, supérieure de plusieurs couvents de son ordre, et fonda notamment le deuxième monastère de Paris (1626), dont elle fut supérieure, sous la direction de saint Vincent. Elle mourut supérieure de la maison de Toulouse, le 30 janvier 1656, à soixante-huit ans.

Le dernier noble de ce nom est mort en 1769. Parmi les biens assez considérables de cette maison, passés, après son extinction, dans plusieurs familles, se trouvait en partie l'ancien Champ de Mars du Vernay, à Chambéry, appelé encore, au commencement de ce siècle, allée de Beaumont.

LETTRES MONITOIRES DU PAPE PAUL III, EN FAVEUR DES HÉRITIERS DE JEAN CARRA, *alias* DE BEAUMONT :

Paulus Episcopus Servus Servorum Dei. Venerabili fratri Episcopo Casertano et dilectis filiis Preposito Ecclesie Augustensis ac Officiali Maurianensi, salutem et apostolicam benedictionem. Significarunt nobis dilecta in xpo filia Francesia Mittra mulier et dilecti filii Carolus canonicus Ecclesie Capelle Sancte nuncupate Sancte Sindonis castri Chamberiaci Gratianopolitane diocesis et Johannes ac Nicolaus Carra alias de Bellomonte fratres germani nati et heredes quondam Johannis etiam Carra laici, dum viveret oppidi Chamberiaci dicte diocesis et dicte Francesie conjugum dum dictus Johannes viveret, nec non dilecta etiam in xpo filia Georgia eorumdem fratrum soror et quondam Claudii Fontanel, ducalis Sabaudie etiam dum viveret secretarii relicta. Quod nonnulli iniquitatis filii, diversorum status gradus ordinis et conditionis existentes, quos prorsus ignorant, a viginti annis citra vel circa, etiam durantibus bellicis tumultibus, census, fructus, redditus, proventus terrarum, domos, possessiones, vineas, ortos, campos, prata, pascua, nemora, silvas, molendina, arbores, arborum fructus, aquas, aquarum decursus; vini, bladi, frumenti, ordei, avene, siliginis, leguminum, auri, argenti monetati et non monetati, ac aliarum rerum quantitates; tasseas, discos, ciphos, coclearia, potos, flascones, vasa argentea, erea, stamica, cuprea, ferrea, dolia et alia vasa vinaria; postes, trabes quercuum sapinorum et alia lignamina cujuscumque speciei; vestes, torales, diploides etiam diversarum specierum, vestimenta, pavillones, curtinas et copertoria sericea rubea nec non sargie etiam rubee, servietas, mantilia, aliosque pannos lineos et laneos et etiam sericeos, damascenos, velutos, tapeta turcorum et alia diversa; coiffas, trissetas tam aureas argenteas quam sericeas, etiam laneas; specula, calibea et vitrea; annulos in quibus dictorum heredum arma seu insignia impressa existebant, nec non diamantibus et rubinis et aliis lapillis preciosis munitos; larvarum mascaras nuncupatas berbes et imberbes; tabulas pictas quadratas, specialiter unam imaginis sancti Hieronimi et alias; cophanos corio vaccarum copertos; equos, equas, iumenta, oves, boves, vaccas, porcos et alia animalia; libros, codices, confessiones tam iudiciales quam extraiudiciales, quictancias debitorum, instrumenta acquisitionum et alias scripturas, publicas et privatas, specialiter autem iura et processus ad causam inter dictos heredes significantes ex una et heredes quondam Humberti etiam de Bellomonte alias Carra in partibus coram magnifico consilio Chamberiaci ex altera mota et adhuc indecisa pendente, facientes et facientia, testamenta, credita, legata, mutua, depositа, iura, iurisdictiones; scopetas cum pulveribus et earum munitionibus, arbalistas, enses, targones, rudellas, astas, corcetos, pertuisanas, pichas, arcus, enses bimanus et unius manus et alia diversa armorum genera; fena, paleas, ligna; pecuniarum summas quampluraque alia mobilia bona ad dictos significantes tam ratione personarum suarum et successionis hereditarie dictorum quondam Johannis, et Claudii ac aliorum parentum et consanguineorum suorum defunctorum, quorum alias legitime spectantia furtive et alias indebite subtrahendo et asportando ac extra domos dictorum significantium conducendo, furteque subtractu emendo et in suos usus convertendo, pecuniarum summas exigendo et recuperando, deque exactis et recuperatis bonum et legale computum reddere non curando, seque semper a veritatis depositione maliciose abstinendo plura ac gravia damna et iacturas eisdem significantibus nequiter intulerunt et ad id faciendum auxilium, consilium et favorem dolose prestiterunt, non curantes ea prefatis significantibus exhibere et revelare, ac de damnis et iacturis premissis debite satisfacere in animarum suarum periculum et ipsorum significantium non modicum detrimentum; superque dicti significantes apostolice sedis remedium implorarunt. Quo circa discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus omnes subtractores, asportatores, veritatis celatores, auxiliique, consilii et favoris prestitores occultos, ex parte nostra, publice in ecclesiis coram populo per vos vel alium seu alios moneatis, ut infra competentem terminum, quem eis prefixeritis, ea prefatis significantibus a se debita restituant et revelent, ac de ipsis et damnis premissis, plenam et debitam satisfactionem impendant. Et si id non adimpleverint infra alium competentem terminum quem eis prefixeritis, ea prefatis significantibus a se debita restituant et revelent, ac de ipsis et damnis premissis, plenam et debitam satisfactionem impendant. Et si id non adimpleverint infra alium competentem terminum, quem eis ad hoc peremptorie duxeritis prefigendum, ex tunc in eos generalem excomunicationem sententiam proferatis, ac eam faciatis ubi et quando expedire videritis usque ad satisfactionem condignam solemniter publicari. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo aut unus vestrum, ea nichilominus exequatur. Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice millesimo quingentesimo trigesimo octavo, tertio decimo kalendas aprilis, pontificatus nostri anno quinto — (Arch. Morand).

BEAUMONT. — *Voir* GINGINS, GUILLET, MENTHON, TERNIER.

BEAUREGARD. — *Voir* BALLEYSON, MIONNAX, LA FLÉCHÈRE, COSTA.

BEAUSÉJOUR. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BEAUVOIR. — *Voir* COLLIET, BONGAIN.

BELAIR. — *Voir* PORTIER, EXCOFFON.

BELLECOMBE (DE)

SEIGNEURS DUDIT LIEU EN GENEVOIS.

P. de gueules à la fasce d'or chargée de 3 fleurs de lys d'azur, au chef d'argent au lion issant de sable. — BESSON (1).

Une autre version ne mentionne pas le chef : le lion serait issant de la fasce. — Selon LAIOLO : P. coupé d'azur et de gueules à la fasce d'or brochant sur le tout, chargée de 3 fleurs de lys d'azur, au lion issant (de la fasce) d'argent armé et lampassé de sable.

On trouve bien peu de chose sur cette ancienne famille qui s'est éteinte vers la fin du XIVe siècle, et à laquelle l'illustre maison de Thoyre a succédé. Un fragment généalogique est conservé aux archives du marquis Costa, provenant des manuscrits dits de Guichenon. Je le reproduis ici sous toutes réserves, n'ayant trouvé aucun titre pour l'appuyer. Jean de Bellecombe fut un des nobles auquel Aymon, comte de Genevois, fit un legs en son testament du 18 novembre 1280 (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XIV, f° 164).

JEAN DE BELLECOMBE
testa le 26 déc. 1377.

NICOLAS, mort sans postérité, fit héritier Guillaume, son neveu. Est probablement le Nicolas, fils de Jean, qui passa ou reçut reconnaissances le 18 octob. 1357.

JEAN.

HUMBERT, mort sans postérité, fit héritier Guillaume, son neveu.

GUILLAUME DE BELLECOMBE
ép. Catherine, fille de Nicod d'Hauteville. Il testa le 14 déc. 1394, nommant héritiers Marquet, Jean et George de Thoyre, fils de Rodolphe. Il mourut sans postérité, dans les guerres de Hongrie contre les Turcs.

A dater de cette époque, il est certain que les Thoyre ajoutèrent à leurs seigneuries celle de Bellecombe (*Voy.* THOYRE).

(1) *Voy.* dans Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, t. I, p. 142, mention d'une famille de ce nom en Dauphiné, portant à peu près les mêmes armoiries.

BELLECOMBE (DE)

EN TARENTAISE.

(Blason inconnu.)

Voici les seules indications que j'ai trouvées sur l'antique maison de ce nom, en Tarentaise, dans Besson et dans un précieux manuscrit de ma bibliothèque, contenant des analyses, ou copie entière d'un certain nombre des plus vieilles chartes de l'archevêché de Tarentaise.

ANSELME DE BELLECOMBE. Témoin à un acte passé le 14 des kalendes de sept. 1152 (Cartulre de Tarentaise).

BERLION DE BELLECOMBE. Abbé de Tamié en 1204 (Besson, p. 237).

BERLION DE BELLECOMBE. Peut-être le même. Abbé de Tamié en 1224, mort en 1238 (*Ib.*, p. 238). Il est mentionné dans deux chartes du 4 des kalendes de mai et de la veille des kalendes d'avril 1235 (Cartulre de Tarentse).

BERLION DE BELLECOMBE. Abbé de Tamié, 1240-1244 (Besson, p. 238), mentionné par M. Burnier dans son *Hist. de Tamié*, 1243.

BELLECOMBE. — *Voyez* VIGUET ET GREYFIÉ.

BELLEGARDE (DE)

SEIGNEURS DE BELLEGARDE PRÈS MAGLAND, DU PRAZ, DE PONTIOR, PRESRIN, BOUGÉ, MIRIBEL, ETC., EN FAUCIGNY; DE BRENS, BUFFAVENT, SAINT-CERGUES, SAINT-DISDILLE, FONCENEX-VEIGY, THORENS, VONGY ET VIGNY EN CHABLAIS ET BAILLIAGES; DE MONTAGNY ET DISONCHE EN GENEVOIS.

P. d'argent à 3 pals de sable (alias *pallé d'argent et de sable) à la fasce de gueules brochant sur le tout, chargée de 3 heaumes d'argent.* (UBIQUE.)

On trouve des variantes inexactes, p. ex. des têtes de lion remplaçant les heaumes.

Timbre : « un heaulme en porfil duquel issit un bras armé de son brassal tenant une lance à la main avec la devise : NON VI SED VIRTUTE ET ARMIS. » Vieux mémoires, arch. Thuiset.

SEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, en parlant de cette famille dans son *Pourpris historique*, fos 223 et suiv., à propos de l'alliance de Jean de Sales avec Jeanne de Berchat, fille d'une Bellegarde, dit : « je puis donc faire » icy parade.... de l'alliance de Bellegarde. Cette maison a été très » nombreuse. Son origine êt au village de Misiez, dans la paroisse de Myou- » cier en Foucigny ou dans les vitres de l'eglise Saint-Gervais on en voit » les armoiries avec l'alliance de Langin. La noblesse des Bellegarde êt » de temps immémorial... etc. » Il est certain que cette maison figure à juste titre parmi les plus anciennes du Faucigny. Elle a fourni des branches nombreuses, parmi lesquelles, celles qui possédaient en Chablais surtout et en Genevois des seigneuries importantes, ont le plus marqué. Une des résidences les plus anciennes des Bellegarde, si ce n'est la plus ancienne — car l'affirmation du *Pourpris* me paraît hasardée — est le lieu dit de Bellegarde, avec une maison-forte, au-dessus de Magland, sur la rive droite de l'Arve, ou bien encore la ville de Sallanches.

Il ne faut pas confondre cette famille avec les NOYEL ou NOEL, plus connus sous le nom de Bellegarde, originaires des environs de Chambéry, lesquels, quoique beaucoup moins anciens, ont acquis une notoriété bien plus considérable. *Voyez* NOYEL DE BELLEGARDE.

La généalogie des Bellegarde de Faucigny est très difficile à débrouiller. Les innombrables documents qu'il faudrait, pour la dresser d'une manière complète depuis le XIIIe siècle, sont détruits en grande partie ou ne sont pas arrivés jusqu'à moi. On trouve des fragments de leur filiation dans quelques archives : mais je n'ai pu en coordonner — d'une manière positive — qu'une faible partie, surtout depuis le XVe siècle, même avec le secours des précieuses indications trouvées aux archives de l'église de Sallanches et communiquées par M. Bonnefoy, aussi obligeant que zélé archéologue.

Cette famille s'est éteinte vers le commencement du XVIIIe siècle : des branches, venues de bâtards de cette maison, continuent encore à Fillinge et à Mieussy, tombées en décadence de noblesse.

(Suivent les tableaux généalogiques.)

?

HENRI DE BELLEGARDE, damoiseau, florissait à Sallanches en 1263 *(Pourp. histor.)*. Est probablem. le même qui fut père de Melmod.

?

AYMON DE BELLEGARDE *(de Bellavarda)*, mentionné comme témoin à la charte de protection donnée le 13 mars 1205 par Guillaume de Genève au prieur de Chamonix (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. VII, p. 293).

MELMOD, Mentionnés dans un acte du 19 mai 1289 *(Mém. de la Soc. d'hist. de Gen.*, t. XIV, f° 214).

?

AYMON DE BELLEGARDE, Est témoin, en 1289 (*Ibid.*, t. XIV, f° 215), à une protestation des hommes de Chamonix et, le 26 juillet 1292 (*Ibid.*, t. XIII, f° 71), aux franchises accordées à Chamonix. Il assiste à la reconnaissance passée par Girard, fils de Rodolphe Métral, de Passy, en faveur de Richard de Villette, prieur de Chamonix, le 7 des ides d'avril 1292 (Arch. de l'égl. de Sall., B.). Il est nommé arbitre dans la reconnaissance passée par Pierre de Marlio, damoiseau, de son chef et au nom d'Amédée Métral, de Marlio, son parent, en faveur dudit prieur le 5 des kal. de janv. 1292 *(Ibid.)*. Il agit comme lieutenant remplaçant ledit prieur, dans un acte du 10 des kal. de mai 1296 *(Ibid.)*. Est nommé, avec son frère Jacquet, dans une reconnaissance du 13 (ou 3) des ides de juillet 1296 *(Ibid.)*, en faveur dudit prieur. Il est nommé, avec MICHEL DE BELLEGARDE, parmi les témoins à une enquête faite à Sallanches en 1295 environ (Arch. de Thuiset).

JACQUET DE BELLEGARDE mentionné en 1236 avec son frère.

?

PIERRE DE BELLEGARDE, chev[r], témoin à une transaction faite à Bonneville en 1335 (Arch. de Thuis.). Est sans doute le même qui fonde son anniversaire en l'église de Sallanches, le 8 mars 1338 (Arch. de lad[e] égl., B.).

?

ROLET DE BELLEGARDE, damoiseau, témoin 1338. Teste le 15 mars 1339; fonde son anniversaire en l'église de Sallanches moyennant une rente à prendre sur une rente féodale qu'il a à Domancy *(Ibid.*, B.).

?

N[e] GUILLAUME DE BELLEGARDE. Teste le 4 déc. 1348. Veut être enterré au cimetière de Combloux, au tombeau de ses prédécesseurs (Arch. de l'égl. de Sall., B.).

?

AYMON DE BELLEGARDE fonde son anniversaire en l'égl. de Sallanches *(Ibid.*, B.), le 31 janv. 1340.

?

JEAN DE BELLEGARDE, dit FOURNIER, de Sallanches, teste le 27 fév. 1348. Veut être enterré dans l'église de Sallanche, au tombeau de ceux de Bellegarde : institue son fils héritier; fonde son anniversaire en ladite église (fixé au 22 juin, Cartul. de l'égl., f° 89, B). Il ép. D[lle] N. N. de Menthon (Preuves, C[tes] de Lyon).

?

PIERRE DE BELLEGARDE.

?

N[e] NICOD DE BELLEGARDE ép. D[lle] Luce, fille de N[e] Humbert de Vaud. Elle teste le 1er sept. 1382, fondant son anniversaire en l'église de Sallanches; nomme hérit[rs] ses deux fils et celui qui pourrait encore naître. Leur substitue les clercs du chœur de l'église de Sallanches. Acte passé audit lieu dans la grande maison qu'elle possède sur la place du Marché. Nicod se reconnut débiteur de 100 s. pour l'anniversaire de son beau-père par acte du 27 juill. 1378 (Arch. de Sall., B.).

?

JEAN DE BELLEGARDE, fidéjusseur, le 9 juill. 1398, au contrat de mariage Lornay-Lucinge (Arch. Rubaud).

?

JEAN DE BELLEGARDE, installé sacristain de l'église de Sallanches le 16 janv. 1395, en présence de Jean de Bellegarde et de Richard ci-contre (Arch. de l'égl. de Sall., B.).

RICHARD, témoin 16 janv. 1395. Peut-être le même qui teste le 25 mai 1405, faisant un legs à l'église de Magland (Arch. dudit lieu, B.).

?

AYMONET ou RAYMOND DE BELLEGARDE, teste le 21 (ou 27) sept. 1368, léguant 5 sols annuels à l'égl. de Sallanches pour son anniversaire, fixé au 4 sept. (Cartul. de l'égl. de Sall., B.).

N[e] PIERRE FOURNIER DE BELLEGARDE *(sic)*, fidéjusseur, 9 juill. 1398, au mariage Lornay-Lucinge (arch. Rubaud), ép. D[lle] Catherine, fille de N[e] Henri de Chissé et de D[lle] Jeanne de Disy (Preuves, C[tes] de Lyon). Elle teste, étant veuve, en 1403 (B.).

JACQUEMET. HUMBERT. Un posthume? Mort sans enfants, laissant héritiers pour moitié Jacques, fils de Jean, et Pierre, fils de Jacquemet, pour l'autre moitié. Son anniversaire était fixé au 7 sept. (Cart. de l'église de Sallanches, f° 161, B.).

PIERRE, cohérit[r] pour moitié de son oncle Humbert, possédait un fief à Gravin, près Magland (B.).

?

JEAN DE BELLEGARDE vivait en 1408, mort avant 1422 (B.).

JACQUES, cohéritier pour moitié d'Humbert ci-dessus.

JEANNETTE ép. 1° N[e] Jacques de Sacconay; 2°, après 1415, N[e] Humbert Martin. Elle teste, veuve de ce dernier, 18 fév. 1474. Son anniversaire est fixé au 3 déc. (Cal. de l'égl. de Sall.).

ANDRÉE ép. N[e] Pierre de Sacconay et fut mère de deux chanoines, C[tes] de Lyon, dont les preuves, côté maternel, remontent à Jean de Bellegarde, leur bisaïeul (Arch. du dép. du Rhône).

Jeannette et Andrée, assistées de leurs maris, avaient ajouté à la fondation faite par leur aïeul, un capital de 10 s. pour le repos de l'âme de leur père, le 19 oct. 1415. Elles figurent dans une reconnaissance en faveur du duc de Savoie en 1457 (B.).

?

N[e] ISABELLE DE BELLEGARDE, femme de N[e] Sébastien Martin, fait un legs à l'église de Sallanches, le 28 sept. 1493. N[e] Aymon, fils de N[e] Jean de Bellegarde, leur héritier, est porté débiteur de ce legs dans un des sommiers (B.).

?

RICHARD DE BELLEGARDE ép. Antoinette, fille de Jean de Monon *(Pourp. histor.)*.

JACQUEMETTE à Louis de Grept d'Annecy, 1499 *(Pourp. histor.)*.

?

ANGELIN DE BELLEGARDE, dit PIQUET.

HENRI figure dans un acte de 1502. (B.).

?

FRANÇOISE DE BELLEGARDE, femme de N[e] Georges de Mandollaz vers 1550 (Gén. arch. Costa), serait fille de Claude-Urbain, f° 169.

N. B. — Tous les articles marqués d'un B., dans ces tableaux, dénotent la provenance des arch. de l'église de Sallanches, etc. Le mérite en revient à M. Bonnefoy.

?

JACQUEMET DE BELLEGARDE, *alias de Prato*.
Il fait, le 25 juin 1367 (B.), donation à l'église de Magland de la dime de Cholay.

MERMET, JEAN,
mentionnés dans un acte de vente du 13 mai 1370 (Arch. Costa). Ils louent et ratifient la donation ci-dessus faite par leur père, le 12 juin 1378 (B. Extrait des arch. de la commune de Magland).

JEAN.
Il fonde son anniversaire en l'église de Sallanches (fixé au 16 juin), par acte du 4 avril 1394 (B.) Il ép. Dlle Jeannette N. N., laquelle, par testament du 27 juin 1394 (Arch. de l'égl. de Sall., B.), légue au recteur de la chapelle de Saint-Michel, dans ladite église, une rente de 8 sols annuels pour son anniversaire. Lui, par acte du 4 août 1394 (B.), augmente de 12 sols la rente annuelle fondée par sa femme *(Ibid.)*. Il vivait encore le 29 nov. 1404 (B.).

JACQUES,
procureur de ses frères dans un acte du 29 nov. 1404 (B.), où ils sont nommés tous cinq.

BÉRARD,
cohéritier de sa mère, 1394. Il fonde son anniversaire en l'église de Sallanches, fixé au 3 avril (f° 49 du Cal., B.). Son frère Jacques paya le capital de cette fondation le 23 novemb. 1418 (B.).

JACQUES,
cohéritier de sa mère, 1394. Il ép. Dlle Priste, fille de Ne Aymon de Berbey. Le 7 sept. 1415 (Arch. Rubaud), il transige en son nom et pour sa femme avec Ne Aymonet de Marignier, mari de Dlle Ancilésie de Berbey. Il prête reconnaissance, le 5 juil. 1434 *(Ibid.)*, pour la part lui compétant dans l'albergement de la montagne de Dieûma.

HENRI,
cohéritier de sa mère, 1394.

NICOD,
qualifié de docteur le 7 janv. 1389, mort av. 1457, ép. Dlle Nicolette de la Croix, laquelle fonde son anniv. en l'égl. de Sall., par son test. du 18 sept. 1493 (Arch. de Sall., B.)

PIERRE. AYMON.
Tant de leur chef que pour Philibert, leur neveu, fils de feu Nicod, leur frère, ils passent reconnaissance en faveur du duc de Savoie le 20 juill. 1457.
Il demeurait à Mieussy lorsque, en qualité de copatron de la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église de Mieussy, fondée et dotée par les Berbey, il présente pour recteur Louis ci-dessous, institué le 28 oct. 1480 (Arch. Rubaud), mort avant 1493. Alliance inconnue.

NICOLETTE
ép. Ne Jean, fils de Jacques de Chissé. Elle teste le 18 sept. 1493 (f. 42 du Cal. B.). Est nommée aux preuves des Msts Besson. Selon d'autres, est fille d'un Ne Jean de Bellegarde.

PHILIBERT,
pupille de ses oncles en 1457. Son héritier fut François de Bellegarde, son neveu à la mode de Bretagne. Son anniversaire, celui de son aïeul et celui de sa mère, figurent au f. 151, v° du Cal. de Sall., B.

LOUIS,
clerc du diocèse de Genève. Est institué recteur de la chaple St-Nicolas le 28 nov. 1480. Résignataire le 8 janv. 1483.

JEAN,
procureur de son père par acte du 7 janv. 1483, ensuite de la résignation faite par Louis le 8 janv. 1483, par acte du même jour (Arch. Rub.), présente pour recteur Ne Catherin, son autre frère. Ensuite de la résignation faite par ce dernier, agissant de concert avec les Nes de Marignier copatrons, Nes Louis et Jean de Belleg. frères, présentent pour recteur Messre François du Mont, prêtre, institué le 25 mai 1493 *(Ibid.)*. Celui-ci ayant résigné, les susnommés patrons de ladite chapelle présentent Ne Nicolas de Bellegarde (le degré de parenté n'est pas marqué), institué le 15 sept. 1500 *(Ibid.)*. Son alliance ne m'est pas connue.

CATHERIN,
institué recteur de la chapelle de Saint-Nicolas, le 8 janv. 1483, résigne le 25 mai 1483 (Arch. Rubaud).

HUMBERTE
à Ne Nicolas, fils de Ne Jean Duclos, de Bonne, cont. dot. du 10 juill. 1496 (arch. Costa). Elle est autorisée par ses trois frères.

?

NICOLAS DE BELLEGARDE
institué recteur de la chapelle de St-Nicolas le 15 sept. 1500. Il vivait encore en 1520 (Arch. Rubaud).

AYMON
(fils de Ne Jean). Il transige le 16 juill. 1320 (Arc. Rub.) avec les Nes de Marignier au sujet de l'anchiége des montagnes de Dieûma, de Loche et de la Ramaz.

FRANÇOIS,
héritr de Philibert ci-dessus, son oncle à la mode de Bretagne. Il ép. Ne Annable de la Frasse, et testa le 2 avril 1521, fondant son annivre pour le remède de son âme, de celles de sa femme, de Georges, son fils, et de Rolette, sa femme, d'Antoine, son fils, et de ses prédécesseurs. F° 161, v° du Cal. de Sall. (B.).

?

NICOLETTE DE BELLEGARDE,
femme de Ne Anselme du Coudrey. Patentes en sa faveur du 13 avril 1508 (Arch. de Cour).

?

Rd PIERRE DE BELLEGARDE,
chanoine de l'église de Sallanches, teste le 27 mars 1516 (B.).

ANTOINE. GEORGE
ép. Rolette N.N.

PIERRE,
protonotaire apostolique, chanoine de la collégiale de St-Jacques de Sallanches (1490, 1516). Installé doyen du chapitre le 4 déc. 1529. Il teste en 1537. On lit ce qui suit dans les cahiers des anniversaires (B.) « Reverendus dominus Petrus de Bellagarda, decanus, filius » N. Franc. de Bellagarda et N. Nicolaus-Franciscus ejus nepos » filius quondam N. Georgii filii dicti N. F. de Bellagarda tamquam heredes N. Philiberti de Bellagarda pro ann. dicti Philiberti. xx sol. »

AYMÉ OU AYMON.
N. B. — N'est ici que pour mémoire.
Selon une généalogie, arch. Costa, tige de la branche des seigrs de Buffavent, reportée au f° 169; serait fils de George. Si cela était, comment ne serait-il pas mentionné à l'article de Pierre ci-dessus, doyen de Sallanches? — *Voy.* l'article de cet Aymon, f° 169.

NICOLAS-FRANÇOIS, ecclésiastique.
Paya pour introge d'un bénéfice en l'église de Sallanches, 5 flor. en 1521. Il eut une fille naturelle.

NICOLARDE,
fille naturelle, non mariée, codicilla le 10 août 1571. B.

SÉBASTIEN,
copossesseur avec Claude, de la maison-forte de Magland, témoin 1583 au mariage de sondit frère; teste le 22 avril 1632 (B.). Est peut-être le Sébastien de Bellegarde, dit de Praz, de la paroisse de Magland, qui fut enterré à Cluses, le 26 avril 1635 (R. P.), dans la chapelle des nobles de Solliers, ses prédécesseurs.

Dom LOUIS,
religieux, témoin au cont. de mariage de son frère.

?

CLAUDINE-FRANÇOISE DE BELLEGARDE ép., le 15 déc. 1653 (R. P. de St-Martin), Ne Balthazard-Sabin de Bottolier. Enterrée le 11 avril 1657 *(Ibid.)*.

CLAUDINE-FRANÇOISE,
femme de Me Nicolas Bally. 1664.

CHARLOTTE,
religieuse clarisse à Annecy. 1664.

JACQUELINE
à Ne Gaspard de Larieu. 1664.

ANTOINE FRANÇOIS,
seigr de Pontior et des Pierres, teste le 13 janv. 1664 (B.), nomme sa mère héritière pour moitié, et ses trois frères pour l'autre. Substitue Claude-Charles, son neveu. Veut être enterré à St-Nicolas de Cluses au tombeau de ses prédécesseurs. Est probablement celui (appelé Antoine de Guillemiche de Bellegarde) qui y fut enterré le 14 janv. 1664. (R. Par.).

GEORGES-FRANÇOIS,
(Pr., Manuscrits Besson).

PIERRE-FRANÇOIS,
(Preuv. Msts Besson).

LOUIS.
(Pr., Msts Besson).

LOUIS-MARIN,
chanoine de St-Pierre de Genève, curé de Saint-Laurent; est installé, le 15 avril 1702, doyen de Sallanches. Y est mort le 7 avril 1729, ayant testé et codicillé les 5 et 6 du même mois *(B.)*. Il était né à Magland le 6 sept. 1666 (Reg. Par.).

NOEL.

NICOLE,
religieuse.

PÉRONNE.

N. B. — Je n'ai pu suivre plus loin la filiation.

?

PIERRE DE BELLEGARDE, damoiseau, est père des cinq nommés ci-dessous.

AYMONET. HENRI. RIFFET.
Tous trois mentionnés dans l'acte ci-contre du 29 novembre 1404.

?

PIERRE DE BELLEGARDE. JEAN DE BELLEGARDE.
Ces deux frères sont avec les meilleurs gentilshommes de Savoie fidéjusseurs au contrat de mariage, 1396, passé entre Otto de Langin et Peronnette de Compey (Charte commun. par M. de Neuvecelle).

?

Nᵉ JEAN DE BELLEGARDE, mort avant 1440.

JEAN
teste le 8 mai 1440 (T. B.), léguant un revenu de 8 sols annuels à l'église de Magland.

?

Nᵉ PIERRE DE BELLEGARDE (Preuves, Mᵗˢ Besson, arch. Costa).

JACQUES
(P. Msts Besson) est peut-être celui qui fut témoin au mariage Sales-Berchat en 1430 *(Pourp. histor.)*

?

Nᵉ JEAN DE BELLEGARDE.

JEAN
ép. Dˡˡᵉ Simonde, fille de Nᵉ Humbert de Chissé de Servoz. Est peut-être le même que celui ci-contre.

?

Rᵈ MICHEL DE BELLEGARDE, sous-diacre 1445-46, chanᵉ de Sallanche, 1452-64. Son anniversaire était fixé au 8 mai, fᵒ 67, vᵒ du Calend. (B.).

JEAN
vivait en 1445; ép. Dˡˡᵉ Louise, fille de Nᵉ Pierre de Loche, cont dot. du 1ᵉʳ déc. 1445 (B.). Mort av. 1484. Il est cité aux preuves manuscrites Besson avec son aïeul, son père, son alliance et ses cinq enfants reportés ci-dessous.

Messʳᵉ ANTOINE, prêtre. FRANÇOIS.
Ces deux frères augmentent, le 11 fév. 1474 (B.) les fondations faites en l'égl. de Sall. par leur père et aïeul. Est peut-être celui qui était, en 1465 (Arch. Rubaud), vice-bailli de Faucigny.

FRANÇOIS
teste le 2 avril 1521 (B.), probablement celui qui fut arbitre dans une transaction de l'an 1484 (Arch. Morand).

NICOLETTE, à Jean de Chissé?

JEAN (B.).

JANUS (B.).
ép. Dˡˡᵉ Catherine N. N., veuve et tutrice de son fils ci-dessous en 1543.

LOUIS (B.).
Est peut-être le Nᵉ Louis de Bellegarde de Magland auquel fut albergée le 30 août 1496 (Arch. Thuiset), par les Nᵉˢ de Montvuagnard, la mestralie de Cluses.

CLAUDE,
pupille de sa mère en 1543 (B.). Était, le 3 janv. 1546 (Arch. Bonn.), sous la curatelle de Nᵉ Jean de Loche, bailli du Faucigny: mentionné au contrat ci-dessous, mort avant 1608. Alliance inconnue.

NICOLAS.
Ce Nicolas, fils naturel de Janus, est mentionné comme tel au contrat de mariage de sa fille Benoite; il s'expatria peu de temps avant ce contrat ayant, par testament, laissé la direction de ses biens à ses deux fils (B.). Il ép. Michelle N. N. On trouve en l'inventaire de Loche (B.) un Nicolas, fils donné de JEAN de Bellegarde, qui passa une reconnaissance le 29 juill. 1558.

CLAUDE,
cosegʳ de Magland, ép., contrat dotal du 17 janv. 1583 et non 1589, comme on l'a imprimé fᵒ 48, Dˡˡᵉ Françoise d'Amidoux (Arch. Thuiset). Claude-Urbain de Bellegarde, segʳ de Buffavent (fᵒ 169), son proche parent, est témoin à ce contrat de mariage.

FRANÇOIS. BENOITE
ép., cont. dot. du 13 juill. 1561, Jean, fils de Jean Delesvaux, de Maglans (Arch. B.), où sont nommés ses frères.

AIMÉ.
Selon une généalogie communiq. par M. B., il serait père de Claude Urbain (fᵒ 169), qu'il aurait eu de Philiberte de Baillans, veuve ou femme, après cet Aimé, d'Antoine de Bellegarde, segʳ de Montagny (fᵒ 167).
Aucun acte, à ma connaissance, ne prouve cette descendance, que toutes les probabilités tendent à infirmer.

CLAUDE,
segʳ de Bellegarde sur Magland, de Pontior et des Pierres, ép. Nᵉ Dˡˡᵉ Bernardine-Françoise, fille de Nᵉ Gaspard de Verboz et de Jacqueline de Salins (Pr. Mss. Besson). Elle teste le 1ᵉʳ avril 1652 (B.).

LOUISE
ép., cont. dot. du 9 déc. 1608 (B.), Mᵉ Antoine Grandat, notaire et châtelain de Cluses.

ÉTIENNE-ADRIEN,
segʳ de Praz: ép. 1ᵒ Péronne-Philiberte de Loche (Pr. Mss. Besson), contrat dotal du 2 mars 1664; 2ᵒ Dˡˡᵉ Nicole de Châtillon, de Syon, laquelle se remaria à Nᵉ Jean de Latard, segʳ de Châtelard, et vivait encore en 1713 (B.).

CLAUDE-FRANÇOIS, cohéritier, 1664.

Nᵉ et Spectᵉ ANTOINE,
cosegʳ desdits lieux, avocat au Sén. de Sav., Dʳ en droits, ép., cont. dot. du 23 juill. 1645 (Arch. Mor.), mariés le 21 (R. P. de Thon.), Dˡˡᵉ Claudine-Marie de Beauvoir, morte veuve le 4 janv. 1682 (R. P. de Cluses). Lui est peut-être le Claude-Antoine de Bellegarde qui fut enterré le 20 juill. 1670 *(Ibid.)*. Il avait été nommé cohéritier de ses frères aux testaments. 1661-1664.

NICOLAS-FRANÇOIS,
né à Magland le 22 janv. 1670 (R. P.). Était major au fort de Miolans, lorsque son père l'émancipa le 21 juin 1701. Il ép. Dˡˡᵉ N. N., ensuite des dispenses du 12 août suivant; étant lieutenant-colonel et gouverneur de Cève, il fut créé chevalier de justice des SS. Maurice et Lazare par lettres du 1ᵉʳ décembre 1729 (B.).

MARIE-JEANNE
ép. Nᵉ Joseph du Freney, segnʳ d'Hautetour. 1716-1720 (R. P. de St-Gervais).

CLAUDE-CHARLES,
héritier substitué par son oncle Antoine-François, testam. 1664. Est peut-être celui qui épousa, le 2 mars 1680 (R. P. de Cluses), Dˡˡᵉ Guillermine de Lisle.

N. B. — Je n'ai pu suivre plus loin la filiation.

BELLEGARDE (DE), SEIGNEURS DE DISONCHE

(DISONCHE.)

?

CLAUDE DE BELLEGARDE, dit PIQUET.

CLAUDE DE BELLEGARDE, dit PIQUET,
est fort probablement le Claude de Bellegarde, dit Piquet, qui fut caution du mariage de Ne Nicod de Montfort et Dlle Claudine de Quintal, le 9 juin 1435 *(Pourp. hist.)*. Au fo 128 du Cal. de l'église de Sall. (B.), il est dit fils de Ne Claude de Bellegarde, dit Piquet. Mort avant 1442. Son anniversaire était fixé au 14 août (fo 118, vo du Cal. de l'église de Sall.) Suivant une généalogie, aux Arch. Costa, il ép., le 2 novembre 1430, Nicolette, fille de Ne Humbert des Portes ou mieux de la Porte, laquelle se remaria avec Ne Jean de Monthoux, seigr de Montagny, et testa le 25 octobre 1465.

JACQUES DE BELLEGARDE, seigr de Disonche, dit PIQUET.
Il fut caution à Genève, le 10 nov. 1446, au mariage de Ne François de Montfort et Dlle Françoise d'Arenthon *(Pourpr. hist.)*. Il fut enterré le 12 déc. 1497 : avait légué, par acte du 19 mars 1495, un revenu de 30 sols pour son anniversaire fixé au 22 déc. (fo 178, vo du Cal. de l'église de Sall.). Il ép. Mermette, fille de Ne Louis de Menthon, seigr de Disonche, laquelle apporta cette seigneurie aux Bellegarde. Elle teste, étant veuve, le 10 août 1503 (Arch. Costa). Jacques et son frère Angelon, étaient, le 20 janv. 1442 (Arch. du chap. de Sall.), pupilles d'Aymare des Clefs, veuve de Ne Humbert de la Porte ; laquelle mourut en 1443 (fo 150 du Cal. de l'égl. de Sall.).

GUILLAUME,
mentionné avec ses frères Nicolas et François, tous trois fils d'un Ne Jacques de Bellegarde, dit Picquet, comme fidéjusseur pour le paiement des fondations faites par Rd Jean Brossy, par acte du 24 mai 1406 (Sommier des rentes de l'égl. de Sall.)(*B.*).

NICOLAS-GUILLAUME-FRANÇOIS,
seigneur dudit lieu. Je le trouve appelé de chacun de ces noms, unis ou séparément. C'est celui que le *Pourp. histor.* nomme Antoine. Il ép. Dlle Mye ou Aimée (Nicoline, selon le *Pourp. hist.*), fille de Ne et Pt Jean du Fresnoy, seigr de Chuyt. Alexandre du Fresnoy, son beau-frère, dans son testament du 5 avril 1545 (Arch. Foras), le nomme Nicolas-Guillaume et lègue ses maisons-fortes de Bougé et du Fresnoy à ses neveux Jean-Louis et Antoine de Bellegarde.

FRANÇOIS,
mentionné avec ses frères dans l'art. de Guillaume ; fidéjusseur avec Nicolas pour l'anniversaire de leur père (B.). Il est encore mentionné avec son frère Nicolas comme fidéjusseur pour l'anniversaire de Ne Claude de Servaz (Rôle ou Somm. des rentes de l'égl. de Sall. (B.). C'est peut-être Servon qu'il faut lire.

JEAN-LOUIS,
seigr de Disonche et de Bougé, teste le 26 mai 1568 en faveur de Nicolas, son neveu (Arch. Costa). Le 21 fév. 1563 (Arch. Rubaud), François de Menthon-Lornay prête hommage au duc de Sav. pour les fiefs et personne dudit Jean-Louis.

GEORGINE.

ANTOINE I,
coseigr de Disonche et Fresnoy. Il ép., 1o, le 13 fév. 1523 (Arch. Costa). Jeanne, fille de Petremaud de Menthon-Lornay, seigr de Soyrier ; 2o Michelle de Vidomne de Novery. Il aurait testé le 18 août 1556, selon une généalogie (Arch. Costa). Est nommé, en 1550, un des exécuteurs testamentaires de son cousin le doyen Angelon de Bellegarde ci-contre.

PIERRETTE. FRANÇOIS. MARGUERITE. *(Pourp. hist.)*.

à CLAUDINE, Ne Pierre Vagnier, d'Allemogne.

MARTINE, à Ne Jean d'Echallon, seigr de Dons, le 27 mai 1554.

NICOLAS (2me lit), seigr de Disonche,
ép. Ne Louise, fille de Ne Antoine de Cusinens et de Dlle Marie de Challes : il fut héritier universel de son père et de son oncle. Selon Guichenon (*Br. et Bug.*, art. Loriol), Louise de Cusinens était veuve de Pierre de Caluso, seigr de Fenis en Piémont, qu'elle avait ép. le 23 juil. 1545. Selon une vieille généalogie (Arch. Morand), ce serait une autre Louise de Cusin., qui aurait ép. ce Bellegarde ; selon une autre généalogie extraite des manits dits de Guichenon, elle aurait été aussi mariée à Georges, seigr de Langin et de Veigy. Elle était veuve Bellegarde en 1592.

MARIE à Ne François Migard, veuve en 1559 (Arch. de Sallanc.).

JACQUEMINE (1er lit), aura 1,200 florins.

FRANÇOIS.

ANTOINE II, seigr de Disonche, de Miribel et de Bougé,
ép. Ne Guillelmine de Loche, veuve de Ne Jean Solliard, seigr de Miribel, le 26 oct. 1584. Il était, en 1592 (Titres Bonnefoy), tuteur de Claudine Solliard, sa belle-fille, et oncle maternel de Dlle Françoise, fille de Monsr Me Jean Suchet *(Voir* SUCHET). Guillelmine teste le 13 fév. 1613. Suivant une généalogie pour procédures aux archives Morand, c'est lui et non son fils qui aurait ép. (en 2mes noces) Étiennette Monet. Je n'ai pas la preuve de ce fait.

AYMONET. (Généal. pour procéd., arch. Morand).

?

Dlle NICOLARDE DE BELLEGARDE, femme de Simon de Langin, seigr des Verrières et de Bardenuche. Le 15 août 1581 (Arch. Thuis.) il passe une quittance en fav. de Monsr Me Jean Suchet, juge mage de Chablais, et de Dlle Françoise-Philiberte de Langin, mariés ; celle-ci nièce dudit Simon.

JEANNE-ÉTIENNE *alias* JACQUELINE, ép. Ne Geoffroy Ginod, cont. dot. du 23 nov. 1610, morte av. 1639.

CLAUDE-BALTHAZARD, seigr de Disonche et Bougé,
ép., contrat dotal du 18 sep. 1617 (Arch. Morand), Dlle Jeanne-Marie, fille de Ne et Pt Messre Guillaume de Boisset, seigr d'Espercy, en la terre de St-Claude, au comté de Bourgogne, et de Dlle Jeanne-Gabrielle de Beaufort. Par ce contrat, Antoine constitua à son fils Claude Balthazard, les terres de Disonche et Bougé, sauf l'usufruit et les biens de Guillelmine de Loche, sa mère. Lui, mort avant 1631 (24 nov.), enterré dans l'église paroissiale de Ville, dans le tombeau commun aux Menthon-Lornay et aux Bellegarde (Arch. Thuiset). Elle cède une part des biens de Miribel au chapitre de Sallanches, le 17 mars 1639 (Titres Bonnefoy).

FRANÇOISE-CÉSARINE aurait épousé, le 12 avril 1611, Ne Charles Domen, et cédé ses droits à ses neveux.

AIMÉE-JACQUELINE
ép. 1o, cont. dot. du 11 janv. 1650 (Arch. Mor.), Claude-Louis de Vidomne de Chaumont, etc. ; 2o, cont. dot. du 20 janv. 1658 *(Ibid.)*, Alexandre Gaspard de Regard, Bon de Vars. Elle fut légatre de son frère Antoine - Gabriel, 1634.

PROSPÈRE,
légataire de son frère Antoine-Gabriel en 1634. Selon une généalogie (Arch. Costa), aurait ép., le 11 nov. 1647, César de Perron des comtes de Saint-Martin.

ANTOINE-GABRIEL, seigr de Disonche, Bougé et Miribel, consr de S. A. et sénatr au Sén. de Sav. Il ép. Dlle Pétronille Viollat, veuve de Ne Claude du Coudray. Il teste le 6 avril 1634 (Minute Moret, Arch. Thuiset), voulant prendre l'habit chez les clercs de St-Paul de Thonon. Laisse l'usufruit de ses biens à sa mère et nomme héritiers universels ses frères Philibert-Alexandre et Alexandre-Philibert, etc. Sa femme se fit religieuse (*V.* VIOLLAT). Mais lui n'a pas dû entrer dans les ordres. Selon Capré, fo 298, il fut nommé, le 20 déc. 1647, consr d'État et avocat patrimonial à la Chambre des Comptes, avant d'être sénateur.

PHILIBERT-ALEXANDRE,
seigr de la maison-forte de Miribel, puis de Disonche, etc., ép. Dlle Jeanne-Philiberte Crochet. Il teste le 24 fév. 1658 (Arch. Mor.). Veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, à N.-D. d'Annecy ; fait un legs à sa femme ; nomme héritière universelle sa sœur Aimée Jacqueline ; lui substitue les enfants qu'elle aura d'Alexandre Gaspard, seigr de Vars, à charge de nom et d'armes ; à leur défaut, un des mâles de son 1er lit (Vidomne). Sa veuve se remaria avec Jean-Baptiste de Regard, fils d'Alexandre Gaspard ci-dessus, et lui apporta la seigrie de Disonche.

?

PIERRE DE BELLEGARDE, dit PICQUET, était, av. 1425, marié à Aymonette, fille de Jean de Chissé (f° 1, rôle de 1425, B.). Peut être le même qui reconnut, en 1388, des biens en faveur de l'archevêché de Tarentaise *(Pourp. hist.)*.

JACQUELINE.

ANGELIN ou ANGELON DE BELLEGARDE, ép. Guillermine, fille de N^e^ Jean de Monthoux (*Voir* MONTHOUX), et devint ainsi seig^r^ de Montagny. Ils sont investis du fief de Montagny le 14 février 1492 (Arch. Leusse). Il mourut avant 1498. Il avait été, avec son frère Jacques, pupille d'Aymon des Clefs en 1442.

(MONTAGNY.)

BERNARD, curé de Meytel. — CLAUDE, doyen d'Annecy. — JEAN. — PIERRE. — GUILLAUME.
Avec leur frère Louis, ils passent tous six, le 3 nov. 1498 (Arch. de Cour), reconnaissance en faveur du duc de Savoie.

LOUIS, seig^r^ de Montagny, cons^r^ de S. A., chambellan, nommé par patentes du 7 novembre 1516 (Arch. de Cour), gouverneur du comté de Nice. Mort avant 1524. Il ép. D^lle^ Jeanne, fille de N^e^ Jean de Fert et de Marguerite de Livron. Elle fonda son anniversaire dans l'église de Sallanches par acte du 20 novembre 1528 (Titres Bonnefoy), et mourut l'année suivante.

GUILLELMINE à N^e^ Jean de Montfort : l'an 1477, selon le *Pourp. hist.*

ANTOINE ou AMABLE (les Pr. m^tes^ de Besson donnent les deux noms), mort av. 1550. Il ép. Philiberte de Baillans (Pr. Besson, arch. Costa) (gén. de la maison de Loche, à M. Bonnefoy.)

CHARLOTTE, hér^re^ d'Angelon, à Guillaume de Menthon de Dingy le 31 oct. 1523, selon une généal., arch. Costa).

AGNETTE, leur frère, ou Agathe, à Charles-François de la Frasse, seign^r^ de Mons.

MADELEINE, p^r^ la moit. de ses biens. ép., cont. dot. du 26 juill. 1544 (Preuv. de Malte GRUEL), Jacques de Cornillon, chev^r^ au Cons. de Genevois, légataire au test. 1566.

CLAUDE, seig^r^ de Montagny, chev^r^ au Sénat, nommé par patentes du 1er mars 1563 (Arch. du Sén. de Sav. (1), lieut^t^ général au gouvern^t^ du duché de Sav. Il ép. D^lle^ Charlotte de St-Jeoire. Transige avec son frère Angelon pour le partage de leurs biens, le 23 mars 1550 (Arch. Mor.). Il teste le 1er juin 1566 (Arch. du Sén. de Sav.), outre ce que ci-dessous, il fait un legs à N^e^ Gaspard de Lutrier, son neveu.

ANGELON, protonot^re^ apost^e^, chan^e^ et doyen de N.-D. de la Lée d'Annecy. Il teste le 14 janv. 1550 (Arch. Mor.). Il veut que ses héritiers fassent une chapelle dans l'église de Montagny, près de la sépulture de D^lle^ Georgine de Fert, sa tante. En vertu de la transact. du 23 mars 1550 avec Claude, son frère, il eut la maison et seigneurie de Montagny.

ANNABLE, femme de N^e^ Claude Urbain de Bellegarde, seig^r^ de Buffavent (Pr. mst Besson).

JEANNE, femme de N^e^ et P^t^ Jean de Loche, bailli de Faucigny, coseig^r^ de Servoz *(Ibid.)*.

FRANÇOISE, femme de N^e^ Charles de Loche, seig^r^ de Pormonex. De ce mariage ne naquit qu'une fille qui épousa en deuxièmes noces Antoine de Bellegarde, seig^r^ de Disonche ci-contre.

ÉTIENNETTE, à N^e^ Henri de la Fléchère, seig^r^ du Vuaz, le 18 sept. 1571. Son père lui lègue, outre 300 flor., la maison qu'il a acquise des Pontverre à Annecy.

FRANÇOISE l'ainée, femme de N^e^ Charles Vidomne, seig^r^ de Charmoisy, etc. Son père lui lègue sa maison de Sallanches.

CLAUDINE, D^me^ de Montagny, hérit^re^ univ. de son père, ép. 1° Charles Maillard, c^te^ de Tournon, gouvern^r^ de Sav., chev^r^ de l'O., etc., av. 1579. Veuve de lui av. 1585; — 2° Charles de la Forest, b^on^ de la Bâtie d'Albanais. Son fils du premier lit, Emmanuel Maillard, était substitué au test. de Claude, 1566.

FRANÇOISE la cadette ép. N^e^ Jérôme de Lambert de Lornay, etc. Son père lui légua 7,500 flor. pour les droits paternels et pour ceux de Charlotte de St-Jeoire, sa mère. Elle teste, le 16 déc. 1611 (Arch. Thuiset), instituant héritiers les seig^rs^ de Charmoisy et les la Fléchère.

ANTOINETTE, fille naturelle dotée à 500 florins.

(1) Selon M. Burnier *(Hist. du Sén. de Sav.)*, il s'appelait Charles et fut nommé chevalier au Sénat le 10 décembre 1559. *Voyez* pour les attributions de cette charge de chevalier au Sénat, très peu connues, un document que je publie au folio 170. Il est précisément de l'époque où Claude de Bellegarde était chevalier au Sénat et me semble excellent à être conservé.

LOUISE-AIMÉE.

ANTOINE III, de Disonche, ép. D^lle^ Étiennette, fille de Me Charles Monet, de Bonneville, veuve 1° de N^e^ François Mermillod et 2° de N^e^ Gaspard de Lisle, de Cluses, le 20 oct. 1620 (Arch. Costa), mort avant 1631. C'est d'après une généalogie existante aux archives Costa que cet Antoine III serait fils d'Antoine II. Je ne me prononce ni pour ni contre; il est seulement positif que d'Etiennette Monet sont nées les trois filles ci-dessous.

N^e^ CLAUDE DE BLLLEGARDE, dit DE CORBIÈRE ou DE LA CORBIÈRE. Son père, par acte du 15 septembre 1617, lui donne le grangeage de Toron, situé à Fillinges (B.). Il est témoin à Thonon au testam. de N^e^ Antoine Gabriel de Bellegarde (son neveu), en 1634. Dans cet acte (Arch. Thuiset), il est appelé N^e^ Claude de Bellegarde, seig^r^ de la Corbière. Il ép. Péronne Morel et mourut le 20 mars 1656. (R. P. de Fillinge. *Voyez* au f° 170).

FRANÇOISE-LOUISE, légataire aux testam^ts^ 1634 et 1658, ép, cont. dot. du 23 fév. 1642 (Arch. Costa), N^e^ Janus de Vincent, seig^r^ de Fesigny.

ALEXANDRE-PHILIBERT, mort en Piémont, sans lignée, faisant ou laissant héritier N^e^ Philibert-Alexandre, son frère.

JACQUELINE, née le 15 fév. 1622 (Reg. P. de Sallanc.). Se fit relig^se^ et céda ses droits à sa sœur Françoise (Généal. pour procédures, Arch. Morand).

PÉTRONILLE, née le 29 janv. 1623 (Reg. P. de Sallanc.).

FRANÇOISE, née le 15 janv. 1626 (Reg. P. de Sall.) Est peut être celle qui fut femme de N^e^ Claude Richard, seig^r^ d'Aimavigne, juge mage de Faucigny, 1663. Morte le 11 fév. 1679 *(Ibid)*. *V.* RICHARD DE BELLEGARDE.

N^e^ ANTOINE. — N^e^ CLAUDE-BALTHAZARD.
Le 23 septembre 1657, Philibert de Bellegarde, seig^r^ de Disonche, leur cousin germain, ci-contre, confirme en faveur desdits N^rs^ Antoine et Claude Balthazard, fils légitimes de feu N^e^ Claude de Bellegarde, dit de la Corbière, son oncle, le legs fait par N^e^ Antoine de Bellegarde, aïeul dudit Philibert, audit Claude qu'il a reconnu, en plusieurs occasions et dès sa naissance, pour son fils naturel. (Acte conservé chez les Bellegarde de Fillinges. B.).
Il était né le 22 novembre 1627; ép. D^lle^ Jeanne-Jacqueline de Croyson et mourut le 28 décembre 1688 (R. P. de Fillinges) (2). Il eut de son mariage, notamment :

Il était né le 3 juin 1620; ép. Françoise Morel et mourut sans postérité. (R. P. de Fillinges).

BALTHAZARD, né le 31 août 1656 (R. P. de Fillinge).

BERNARD-JOSEPH, né le 8 sept. 1661 (Reg. Par. de Filling.), ép. Charlotte-Françoise David. Il est compris dans un rôle de capitation pour la noblesse de Savoie, du 24 mars 1695 (Original conservé dans la famille Bellegarde).

FRANÇOIS est allé habiter à Chavanne. Il ép. Antoinette, fille de Benoit de Rossillon. — On suppose que sa descendance est celle qui continue à Mieussy. — *V.* pourtant au bas du folio 169.

ALEXANDRE-MARIE, né le 30 mai 1692 (R. P. de Fillinge). En supposant qu'il ait encore fait profession de noblesse (*Voir* les preuves 1723, f° 170), il n'a pas fait mention dans ces preuves de ses deux fils Joseph, né en 1720, et Jean-François, né en 1722. Le second est le grand-père de Claude-Marie-Léonard de BELLEGARDE, chef actuel de cette branche, né en 1799, qui, de ses deux mariages, a cinq fils et six filles, tous nés à Fillinges.

JOSEPH, né le 29 janv. 1701 (Reg. Par.).

(2) M. l'abbé Ducrettet, ancien vicaire à Fillinge, a extrait des registres paroissiaux dudit lieu l'arbre complet de cette branche, qu'il m'a fait communiquer.

TABLEAU IV.

?

JACQUES DE BELLEGARDE,
bourgeois et conseiller de la ville de Thonon (1467, arch. de Nernier). Il ép. Dlle Amédée, fille de Ne Guillaume Servon, morte av. 1499 *(Ibid.)* (1).

FRANÇOIS DE BELLEGARDE, de Thonon.
Il prête reconnaissance au duc de Savoie, à cause du château de Thonon le 31 janvier 1497 (Grosse Brunet A, fo 354), et se dit fils de Ne Jacques. Il fait un achat en 1511, et un albergement en 1499 (Arch. Nernier). Dans la transaction ténorisée ci-dessous, du 2 mars 1580, il est dit qu'il testa le 27 août 1505. Il ép. Dlle Jeanne, fille de Ne Guichard du Flon, au nom de laquelle il reconnait tenir des biens à Evian, en faveur du duc de Savoie, le 9 nov. 1489 (Arch. Thuiset), qui furent reconnus plus tard par ses trois fils Claude, Aymé et Simon, en 1524.

GUILLAUME.
Il prêta hommage, le 20 mars 1500 (Arch. de Cour), en son nom et au nom de François, son frère, et de Jeanne du Flon *(de Flumine)*, femme de François, pour leurs fiefs de Faucigny, Genevois et Chablais.

SIMON.
Il reconnait, avec Claude, son frère, les biens qu'il possède relevant du château de Thonon, le 5 juin 1541 (Grosse Quisard, no 31, fo 417).

CLAUDE, seigr de Foncenex, Saint-Disdille et Saint-Cergues, gouverneur de Neufchâtel. Il ép., contr. dot. du 10 avril 1521 (Arch. Foras), Françoise de Mouxy *alias* de Mussy. Le 16 janvier 1545 (Arch. de Nernier), elle achète tout ce que possédait François de Neuvecelle, tant deçà que delà la Dranse, château, maisons-fortes, moulins, vignes : le 28 novembre suivant, vingt coupes de froment à prendre sur les moulins d'Evian (Arch. Morand). Lui, teste le 30 décembre 1546 (Arch. de Thuiset), et vivait encore en 1548 *(Ibid.)*, le 7 juin, jour où il donna hypothèque sur sa seigrie de Saint-Cergues. Elle, était morte avant le 28 avril 1561 *(Ibid.)*, jour où ses fils revendirent à Bernard de Neuvecelle (Arch. de Nernier), les biens qu'elle avait acquis en 1545. Claude avait été nommé un des exécuteurs testamentaires du doyen Angelon de Bellegarde de Montagny, son cousin, en 1550.

AYMON ou AYMÉ.
Est témoin à Concise, près Thonon, avec son frère Claude, le 1er déc. 1518 (Arch. Costa). Ils reçoivent investiture, le 16 janv. 1528 (Arch. de Cour), des biens achetés par eux et leur père. Il est mentionné avec ses frères Claude et Simon dans une reconnaissance du 30 mai 1524 (Arch. Thuiset).

JEAN, coseigr desdits lieux, ép. 1o Dlle Marie, fille de Messre Antoine de Lovain, chevr, seigr de Rognac, contrat dotal du 28 août 1558 (Arch. de Thuiset) Quittance dotale du 15 mai 1562 *(Ibid)*. Elle teste le 30 juillet 1576 *(Ibid.)* en instituant ses quatre filles héritières universelles ; 2o, contrat dotal du 19 mars 1578 *(Ibid.)*, Ne Dlle Anne de Grolée, veuve de Mre Guy de Genève, seigr de la Bâtie, Vulliens, etc. Elle transige le 2 mars 1580, avec son beau-frère Pierre. Cet acte est passé dans la maison de son feu mari, à Thonon, rue Chancot.

MICHELLE.

AIMÉE.

HUGUES cède à ses frères les droits qu'il pouvait avoir sur les moulins d'Evian.

PIERRE, seigr de Foncenex, etc., fils aîné. Par transact. du 2 mars 1580 (Arch. de Thuiset), avec Anne de Grolée, sa belle-sœur, les fidéicommis apposés aux testaments de son père et de son aïeul, sont reconnus purifiés en sa faveur comme étant le seul mâle restant de ce nom. Il était capitaine d'ordonnance dans la cavalerie de Savoie. Il ép., cont. dot. du 25 avril 1557 (Arch. Foras), Dlle Girardine, fille de Ne messre Dominique Suchet, seigr de Veigy, juge mage de Chablais, et de Dlle Marguerite de Langin. Il teste le 8 juin 1583 *(Ibid.)*, institue héritier universel son fils Philibert, et venant celui-ci à mourir sans enfants, substitue sa fille aînée Dominique, femme de Ne et Génx Michel de Foras. Il mourut av. 1593, elle av. 1595.

JEANNE, fille aînée. Sa mère lui lègue la moitié de ses bagues et joyaux et 800 liv. tournoises.

JEANNE-BAPTISTE. Sa mère lui lègue la moitié de ses bagues et joyaux avec 600 liv. tournoises.

MARGUERITE. Sa mère lui lègue 600 liv. tournoises.

MARIE. Sa mère lui lègue une rente de 160 livres, assise sur la terre de Verly, au bailliage de Valois. Selon une généalogie manuscrite aux arch. Morand, Jean ci-dessus aurait eu trois filles, toutes trois appelées Marie, dont une épousa le seigr de Gribaldy de Farges, une autre Ne Pierre Ducrest, morte av. 1593, et la troisième Ne Anselme de Bons.

JEAN-GASPARD, seul mâle du second lit, mort très jeune av. 1580, laissant sa mère la plus proche et habile à lui succéder.

DOMINIQUE, ép., cont. dot. du 17 déc. 1576 (Arch. Foras), Ne et Gx Michel de Foras, seigr dudit lieu et du Bourgneuf de Balleyson. Le 9 juill. 1593 (Arch. Thuis.), de concert avec sa belle-mère, et agissant comme héritier de Pierre de Bellegarde, son beau-père, il dégage la seigrie de St-Cergues, hypothéquée à la ville de Mulhouse par Claude de Bellegarde et Françoise de Mouxy en 1548. La seigrie de Foncenex passa au mari de ladite Dominique. — *Voy.* FORAS.

PHILIBERT ou PHILIPPE, seigr de St-Cergues, St-Disdille, Foncenex, etc. Il ép., cont. dot. du 6 juill. 1590 (Arch. de Thuiset), Dlle Jeanne, fille d'Illre Philibert de Compois, gouvr de Ripaille. Il transige le 5 mai 1592 *(Ibid.)* au sujet d'une dette contractée par son père. Il mourut peu de temps après sans enfants. Sa veuve se remaria en 1610 avec Ne Jean de Regard de Mognard.

LOUISE, cohéritière de son père. Obligation en sa faveur de l'an 1594 (Arch. Thuis.). Elle a dû épouser Ne Pierre Ducrest qui, dans un acte du 1er fév. 1595 *(Ibid.)*, se dit beau-fils de Pierre de Bellegarde et de Girardine Suchet. A cette époque environ, une Louise de Bellegarde était mariée à Ne Antoine Pie Butioz de Saint-Cergues.

JEANNE, née à Sallanches le 26 juill. 1607 (R. P.), ép. 1o Ne Jean-Charles de la Ravoire de Chamonix, cont. dot. du 18 août 1624 (Tit. Bonnef.) ; 2o cont. dot. du 18 juill. 1632 *(Ibid.* et arch. Costa), Ne et Pi Scipion de Seyssel de Compois de la branche des Sothonod. Elle teste à Lucinge le 16 mai 1650 *(Ib., ib.)*, nommant héritiers les enfants de Scipion, nés de son second mariage avec Dlle Jacquemine Jaillet, auxquels elle transmit ainsi le château et seigneurie de Buffavent, en Chablais.

MARIE, religieuse à Mélan. On trouve ailleurs qu'elle était religieuse à Annecy (Tit. Bonefoy).

(1) Les Bellegarde possédaient à Thonon en tout ou du moins en grande partie : 1o les bâtiments et maisons appartenant maintenant à M. Beaurain, et 2o l'ancienne Maison de Ville de Thonon sur l'emplacement de laquelle a été rebâti l'Hôtel-de-Ville actuel. Ils vendirent leur maison à la commune vers 1535 ; mais il y eut de longs procès à ce sujet. Par transaction du 15 février 1574 (Arch. Foras), Jean de Bellegarde (fils de Claude) renonça à toutes prétentions sur cette « grande maison » lui venant des droits de Ne Simon de Bellegarde, son oncle. La communauté de Thonon, en échange, renonça à l'opposition qu'elle faisait à cause des droits de missellerie, à l'inféodation de St-Disdille, en jurid. h., m. et b. que Jean de Bellegarde avait obtenue de S. A. par patentes du 16 octobre 1571 ; elle abandonna la propriété litigieuse des terrains vagues et ilâges dans le lit de la Dranse abornant la propriété de Saint-Disdille, mais elle se réservait le droit de pâturage sur une partie de ces ilâges, et surtout elle spécifiait que ledit seigneur de St-Disdille maintiendrait un chemin à chariots le long de sa propriété, entre St-Disdille et la rive du lac : « Item devra ledict seigneur, a perpetuite, luy et les siens, maintenir sur ses terres et possessions, le chemin publicq necessaire pour aller, venir, passer et repasser a cherets et aultrement, de la largeur de douze pieds d'homme, tendant et menant au port dez Concise, Vongier et Tullier et d'ailleurs, et dez ledict port auxdicts villaiges et ailleurs. » Jean de Bellegarde étant mort, et son frère Pierre lui ayant succédé et obtenu de S. A. une nouvelle inféodation de Saint-Disdille et du village de Vongy, par patentes du 6 octobre 1581, il y eut une nouvelle transaction entre lui et les Ne Syndics de Thonon, le 15 mars 1582 (Arch. Foras), ratifiant la précédente dans tout son contenu répété mot à mot, notamment pour le chemin indiqué ci-dessus.

Malgré les termes si clairs de ces actes, un récent arrêt de la Cour d'appel de Chambéry vient, après trois cents ans d'usage, de priver les habitants des trois hameaux de Vongy, Tully et Concise, de ce chemin *public*, qui est attribué aux propriétaires de Saint-Disdille.

TABLEAU V.

?

N^e et P^t AYMON DE BELLEGARDE, coseig^r de Mieussy, seig^r de Buffavent.
Voyez son extraction supposée au f° 164 et au f° 165.

Je crois être dans le vrai, sans l'affirmer pourtant, en disant que cet Aymon est le même que celui porté ci-contre au f° 168, frère de Claude, seig^r de Foncenex. Comme ce Claude, il fut nommé un des exécuteurs testamentaires du doyen d'Annecy, Angelon de Bellegarde de Montagny, son cousin. Il se trouverait également au même degré qu'Antoine I de Bellegarde de Disonche, son cousin, aussi nommé exécuteur testamentaire du doyen.

Il ép. D^lle Antoinette fille de N^e et P^t Guigues de Langin, seig^r de Buffavent, laquelle lui apporta cette seigneurie. Dans les vitres de l'Église de St-Gervais on voyait les armoiries de Bellegarde avec l'alliance de Langin *(Pourp. hist.)*. Elle était morte avant 1531, et lui, avant le 8 juin 1566. Il est mentionné dans les preuves manuscrites Besson (Arch. Costa) avec sa descendance, mais non avec son ascendance, ce qui aurait tranché la difficulté. Jusqu'à preuve de dernière évidence, je n'admettrai pas que cet AYMON puisse être l'AIMÉ du f° 165, fils d'un bâtard, qui devait, d'ailleurs, être plus jeune d'une trentaine d'années que cet AYMON.

N^e et P^t FRANÇOIS, seig^r de Pesrin, coseig^r de Mieussy. Il ép. Françoise de la Frasse, fille de N^e et P^t Charles-François, seig^r de Mons. et de D^lle Agathe de Bellegarde *(Voir* f° 167). Cette Françoise, veuve Bellegarde, ép., cont. dot. du 29 oct. 1571 (Arch. de Loex), N^e Antoine de Métral, seig^r de Leschaux et de Vanzy. Elle teste le 10 avril 1585 (Arch. Costa). En 1571, Claude Urbain figure à ce contrat comme héritier universel de son feu frère François. Selon les preuves manus^tes Besson, il aurait ép. D^lle Françoise de Riddes, d'où serait venue Françoise-Bernardine de Bellegarde ci-dessous.

NICOLARDE à Bernard de Fort ou de Fert (Arch. Costa).

N^e et P^t CLAUDE URBAIN, coseig^r de Mieussy, seig^r de Buffavent, Brens, Vigny et Thorens. C'est celui que Guichenon *(Br. et Bugey*, généal. Bachod) appelle Humbert. Il ép. D^lle Amable ou Annable de Bellegarde, fille de N^e Antoine et de Philiberte de Baillans (pr. m^tes de Besson). Il teste le 25 mars 1594 (Arch. du Sén. de Sav.). Lui et son frère François avaient été institués cohéritiers par Jeanne de Langin, leur tante, femme de N^e George d'Antioche, pour la moitié de son hoirie. En 1571, Claude Urbain était héritier de son frère François.

ANTOINE, mentionné avec son frère Urbain dans un acte du 8 juill. 1587 (Arch. de la comm. de Cordon), est peut-être celui qui était curé de Magland en 1550 (Invent. de Loche, Tit. Bonnef.).

D^lle PHILIBERTE ép. N^e Nicolas-François de la Frasse. Cont. dot. du 15 sept. 1544. Veuve av. le 8 juin 1566 (Titres Bonnefoy).

MICHELLE, femme de N^e Pierre de Chissé, seig^r des Forêts. Elle obtint, en 1579, copie du cont. de mar. en secondes noces de sa mère, énoncé ci-dessus.

FRANÇOISE-BERNARDINE (Pr. Manus^tes Besson), ép. N^e Claude, fils de N^e Claude Martin et de D^lle Amable de Riddes.

URBAINE (Gén., arch. Costa).

PIERRE-NOEL, seig^r de Buffavent, Brens et Thorens, coseig^r de Mieussy, seig^r de Bellegarde sur Sallanches, épousa D^lle Jeanne de Montferrand, fille de N^e et P^t Jean, seig^r de Château-Gaillard, et de Jeanne de Meyriaz (Pr. Msts Besson). Il meurt en 1640; avait fondé son anniversaire en l'église de Sallanches par acte du 4 juill. 1611 (Arch. de l'église de Sallanches).

FRANÇOISE ép. 1° cont. dot. du 9 avril 1589 (Arch. de Thuis.), N^e et P^t Robert de Montvuagnard, seig^r de Senoche; 2°, cont. dot. du 7 août 1596 (Arch. Regnauld), N^e Philibert-Gaspard de Regnauld, dit de Minguenard; 3° selon Guichenon, qui ne mentionne pas son second mariage, N^e Jean de Guiffrey, seig^r de Vachat, le 5 mai 1612 *(Br. et Bug.*, généal. Bachod).

PHILIBERT-NICOLAS, seig^r de Vigny, coseig^r de Mieussy, ép. 1° D^lle Angèle, fille de N^e Antoine de St-Michel; 2° Gasparde de Sales (appelée Philiberte dans une transaction du 20 déc. 1626 (Arch. Thuis.). Il teste le 20 mars et codicille le 19 mai 1626 *(Ib.)*, où il mentionne Gasparde, sa seconde femme, Pierre-Noël, son frère, etc., et légua 6,000 écus aux enfants du seig^r Butioz de St-Cergues. Mort av. le mois d'octobre de la même année.

GASPARDE ép. N^e Philibert de Mandollaz, lequel était mort av. le 29 septemb. 1620 (Arch. Rubaud).

ANTOINETTE ép., cont. dot. du 12 fév. 1635 (Besson), N^e et P^t Jacques de la Fléchère, seig^r de Beauregard, auquel elle apporta la maison de Bellegarde sur Sallanches. Elle mourut le 2 mai 1700, âgée de 86 ans (Reg. Par.).

CLAUDE, seig^r desdits lieux. Il transige le 2 mai 1640 (Arch. du Sén. de Sav.) avec ses trois sœurs, à propos des hoiries de Claude-Urbain et Philibert de Bellegarde. Il est, selon toute probabilité, mort sans enfants.

FRANÇOISE, 1° à N^e Jacques Arpaud, avoc. au Sén.; cont. de mar. du 26 juill. 1631 (Arch. Rubaud). *Voy.* ARPAUD. 2° à N^e Philippe de Péron, qui ajouta à son nom celui de Bellegarde.

PHILIBERT, fils donné ou bâtard mentionné dans un acte du 38 août 1629 (Archiv. de Thuiset).

N. N., fils légitime du premier lit, mort après sa mère. Son père hérita de lui. Est mentionné dans une transact. du 26 juin 1627 (Arch. Thuis.).

AMÉ, dit LA COUR (fils bâtard), mentionné dans une généal. (Arch. Costa).

C'est peut-être d'un de ces deux bâtards que descendent les Bellegarde existant encore à Mieussy.

COPIE DE LA LETTRE MISSIVE ESCRIPTE PAR S. A. R. AU SÉNAT (DE SAVOIE), CONCERNANT L'ESTAT DE CHEVALLIER, LE 19 NOVEMBRE 1563.

Le duc de Savoye : — Tres chers, bien ameds et feaux cons^rs. Avant que me surviene plus grandes affaires.... je desirerois d'avoir un advis et oppinion en ce que concerne la charge et office du grand chevallier pour entendre en quoy il conciste et quelle est l'autorite que luy appartient. Par ainsy vous me feres service tres agreable de desrober un peu de temps a vos autres occupations pour attendre tant seulement a nous escrire bien particulièrement vostre advis et n'y fallies doncques et nostre seigneur vous aye en sa s^te et digne garde. De Nice le dix-neuf novembre mil cinq cents soixante trois.

Copie des 13, 14, 15, 16, 17, 22 et 23 des articles et memoires concernant ce qu'est proprement de la charge et dignité du chevallier envoye a S. A.

Il doibt estre en outre aspre deffenseur des loix, statuts et ordonnances du Prince auxquelles il ne doibt permettre de son consentement estre desroge au proffict et faveur de quelques particuliers sinon que ce soit pour quelques très urgentes causes. Car tout ainsy que quant la cause de derogation est raisonnable il est repute a prudence au chevallier de l'avoir permise aussy quand laditte cause n'est fondée en raison il est tourne a son grand deshonneur et mocquerie.

Pareilliement il doibt estroittement observer que nulles lettres se passent qui retardent le cours de la iustice comme lettres d'Estat.... ny autres semblables lesquelles donnent plus d'occasion au peuple de se plaindre et font (mes)estimer le chevallier auquel coustumierement on en donne toutte la coulpe peu vigilant et dilligent au fait de sa charge.

Quant aux propositions d'erreur qui sont presentees au prince contre les arrets des senats elles doibvent estre remises au chancellier lequel icelles deuement et dilligemment visites (*sic*) doibt avec l'advis des refferendaires les reietter si elles n'ont apparence de raison ou recepvoir si elles sont recepvables et les renvoyer aux senats pour cognoistre des revisions suivant les esdits du Prince.

Ne doibt permettre le chevallier aucune evoccation de cause de province et autre ny permettre que les causes de Savoye se traitent en Piedmont ny celles de Piedmont en Savoye pour estre chose de trop grand preiudice aux subiects et contre l'expresse disposition des anciens statuts du duc Phillibert fais en l'an 1503 au chapitre *ne causarum*.

Toutes requestes presentes (*sic*) au prince concernant fait de justice sur lesquelles les juges ordinaires ou les senats peuvent et doibvent pourvoir pour le deub de leur charge et office, doibvent.... estre reiettes (*sic*), par le chevallier et renvoyes aux juges auxquels la cognoissance appartient sans en fascher le prince et permettre qu'elle soient rapportes (*sic*) au conseil.

Nulles loy, statut, reglement ou ordonnance nouvelle doibt estre passes *[sic]* sans grande et meure desliberation soit pour fait d'estat ou de justice et a ceste cause y doibt avoir le chevallier singulierement esgard comme estant du principal fait de sa charge et dont despent le plus de son honneur; car s'il advient qu'en telle desliberation y aie mattiere de faire plaindre les subiects l'on en donne toute la coulpe au chevallier (*) qui les a expedie lequel l'on (mau?)dit lorsque par mallice ou ignorance n'a fait entendre au prince le preiudice de toutes nouvelletes. — Comme si c'est chose utille et proffitable soit au prince et a son peuple, le principal honneur en est attribue au chevallier (*) et pour ce quand telles choses sont mises en desliberation au conseil, il doibt advancer touttes les difficultes que luy sembleront considerable (*sic*) au fait propose et tascher de faire differer la conclusion jusques il aye eu l'advis sur ce subiect de ceux qu'il estimera luy en pouvoir donner bonne raison, soit de ceux qui suivent la cour ou d'autres qui sont de residence aux provinces suiettes a son maistre, attendu qu'il n'y a chose plus indigne d'un prince et de ceux qui s'enpesche (*sic*) de ces principaux affaires que quant les ordonnances par luy faittes en son conseil d'estat sont appres la publication trouves tant preiudiciables qu'il les faut soudain revocquer.

Et en somme doibt estre le chevallier (*) diligent à ce que nulle lettre, nuls edicts, nuls dons, nuls privileges et autres provisions sortent de la chancellerie qui puissent porter preiudice a son prince ou a son peuple. Car tout ainsy que estroittement observant cela il s'acquiert un nom de tres prudent, tres sage et tres digne de sa charge aussy fesant le contraire il pert tout honneur et reputation.

(Extrait d'un volume manuscrit contenant des pièces diverses, émanant presque toutes de sénateurs et concernant le Sénat de Sav., communiq. par M. Le Blanc.)

(*) Le manuscrit porte *chancellier*, je pense par erreur.

Renvoi du folio 167.

Je dois faire remarquer, après avoir publié les pièces fournies par le chef de la branche illégitime existant encore à Fillinge, grâce auxquelles cette branche se rattache d'une manière indiscutable à la vieille famille des Bellegarde de Faucigny, que dans les preuves de noblesse de 1723, déjà souvent mentionnées, je trouve le fragment suivant concernant la famille de Bellegarde de Fillinge.

N^e ANTOINE DE BELLEGARDE.

BERNARD.

ALEXANDRE. JOSEPH.

CLAUDE, *seig^r de Disonche* (*sic*), testament 18 mars 1656.

BALTHAZARD.

ANTOINE.
21 juill. 1695, arrêt de la Chambre portant déclaration de noblesse.

On voudra bien comparer ce fragment avec ce qui est dit au f° 167, pour se convaincre que tous les généalogistes peuvent se tromper, même les généalogistes officiels de la Chambre des Comptes, qui ne travaillaient que « sur la production de titres authentiques. » — Il ne faut garder de ce fragment 1° que l'arrêt de 1695, en le reportant à Bernard, Antoine étant mort en 1688 : il est acquis à la famille; 2° qu'Alexandre n'a pas fait inscrire ses fils Joseph et Jean-François, déjà nés à cette époque (V. f° 167), probablement parce qu'il ne l'a pas pu, par cessation d'exercice de noblesse.

BELLETRUCHE.

AU GÉNITIF LATIN *BELLETRUCHIE* OU *BELLETRUCHIARUM* : PLUS RÉCEMMENT *DE BELLETRUCHIIS.*

SEIG^RS DE BELLETRUCHE (?), D'AGNUYS, COSEIG^RS DE CORNILLON ET MARTHOD EN TARENTAISE.

P. écartelé aux 1er et 4e de gueules et aux 2e et 3e d'argent à deux fasces d'azur. — BESSON.

Il ne m'a pas été possible de faire remonter la généalogie de cette ancienne famille plus haut que ne l'a fait Guichenon dans ses manuscrits, c'est-à-dire à la première moitié du XIVe siècle. Dès cette époque pourtant elle occupait un rang élevé. André Belletruche (IIe degré) a figuré avec distinction parmi les plus illustres gentilshommes savoyards qui prirent part à la dernière manifestation de l'esprit des Croisades, lors de l'expédition en Orient faite par le chevaleresque comte Verd.

Cette maison a peu duré : elle s'est éteinte dans les premières années du XVIe siècle et ses biens ont passé dans les familles de Challes, d'Orlié et de Poypon. Ces trois familles, — soit les branches que cela concernait — ont ajouté au leur le nom de Belletruche, en vertu des dispositions testamentaires des derniers mâles de ce nom.

Les Belletruche possédaient des biens au pays de Vaud (1), mais leurs principales possessions paraissent avoir été en Tarentaise (2). Ils devaient pourtant être de Chambéry, où ils avaient une vieille sépulture de famille dans la chapelle de Saint-Jacques, apôtre, dans l'église des Frères mineurs de Chambéry (3).

J'ai pu, avec le secours de plusieurs actes, extraits notamment des archives du château de Trembley, compléter et rectifier la généalogie laissée par Guichenon.

[Suit la généalogie].

---

(1) Sans doute, à cause de l'alliance d'Antoine Belletruche avec Catherine de Blonay, fille de Jean, seig^r de Bex. Pierre, Jean et Gaspard Belletruche, nés de ce mariage, reçurent, en outre, de Mermette de Blonay, femme de N^e Amédée Champion, donation de tous ses biens (Invent. Belletr., Arch. Morand, sans date).

(2) Au moins en grande partie, à cause des acquisitions faites de la maison de Beaufort.

(3) Ils y possédaient notamment la maison dite *domus de Belletruchiis*, avec tour, jardins, etc.

I. Guillaume Belletruche vivait en 1320-1348. Il fut exécuteur testamentaire de Gilles du Pont, damoiseau, son cousin, avec Louis de Rivoire, seigr de Gerbais (Guich.). Son alliance est inconnue

II. André, chevr.
Il suivit le comte Verd en l'expédition d'Orient, 1366; ép. Jeannette, fille de Jean Maréchal, chevr, de Montmélian, et d'Antoinette Bonivard. Il teste le 19 août 1384 et elle le 27 sepembre 1397 (Guich.). Est sans doute celui qui était trésorier général de Savoie en 1376 (Capré fo 110). En 1373 (Arch. Morand), il achète d'Henri Bachelard, damoiseau, les servis et revenus qu'il possédait à St-Jeoire, Chignin-le-Vieux, la Boisserette, Tormery, etc. Autres actes en sa faveur, de l'an 1371 et 23 juin 1377 *(Ibid)*. L'inventaire des titres des Belletruche *(Ibid)*, marque, sans date, qu'il fut tenu des assises à Saint-Maxime au mandement de Beaufort, au nom dudit André comme cause-ayant de Guigonet et Peronet de Beaufort. Bonne de Bourbon *(Ibid.*, s. d.), lui cède le ban appartenant au comte de Savoie sur l'exercice de la juridiction de Beaufort. Il fut encore tenu des assises « apud villam de Agnuys » au mandement de Beaufort, au nom dudit André Belletruche, de Chambéry, par Vble Messre Jean Sauvage, juge de la terre dudit André *(Ibid.*, s. d.). Il passe encore déclaration pour ses hommes et juridiction de Beaufort « hereditario nomine » comme héritier de Ne Guigonet de Beaufort.

André, chevr,
vivait en 1394 (Guich.). Probablement celui qui, vers 1389, était chevalier, conseiller et Me auditeur à la Chambre des Comptes (Capré, fo 280). Est nommé dans un acte de 1415 (Arch. Morand).

? — ?

Alexie.
On en trouve une, fille d'André, mentionnée à l'Invente (S. d.), femme de Jean *de Ravoyria*. Vu l'absence de date, elle peut aussi bien être fille de tout autre André Belletruche.

III. Antoine, chevr,
seigr d'Annuys ou Agnuys, coseigr de Cornillon et Marthod, ép. Catherine, fille de Ne et Pt Jean de Blonay, seigr de Bex (et non de Louis de Blonay, comme le dit Guichenon). Dans un acte de 1409 (Arch. Morand), il n'est qualifié que de damoiseau. Il passe reconnaissance (Invente s. d.) en faveur de Catherine de Villette, abbesse du Betton, « de molendinis vocatis molendina monialium sita « Chamberiaci foris portam. » On trouve encore audit inventaire (s. d.) une vente faite à lui et à un de ses frères par Antoine Jocerand *alias* de Cons, comme tuteur des enfants d'Antoine de Sallenove, de certains alleus aux mandements de Tournon et Beaufort. Il teste le 1er juin 1405.

Ne François,
fils naturel, est légataire (1466), au testament de son frère Jean, et dans son codicille du 10 avril 1467.

IV. Pierre, seigr d'Annuys
et coseigr de Cornillon et Marthod, ép. Dlle Marie Bonivard. Il teste le 4 août 1465 (Arch. Morand et Savoiroux). Il veut que lors de son enterrement on offre cinquante cierges de cire pesant chacun deux livres et quatre pesant chacun vingt-cinq livres, sur lesquels on mettra les pennonceaux de ses armes. Il sera en outre offert «.... « in dicto sepelimento.... et apponantur in capella.... banderia « scutum et cocta armorum ipsius testatoris.... et eius heres « primogenitus in ultima magna missa dicti sepelimenti in offer- « torio ipsius misse portet et offerat ensem eiusdem testatoris. » Nomme héritiers universels ses deux fils, substitue ses frères (qui seront tuteurs de ses enfants avec Marie, sa femme), puis ses filles. Il entend suivre les intentions exprimées au testament d'André Belletruche, son aïeul paternel. Il mourut peu de temps après, avant le 1er janvier 1466.

Antoine, coseigr puis seigr desdits lieux,
et, du chef de sa femme, seigr de Gerbais, Belmont et Lay, cohéritier universel de son père et de ses oncles, puis, en vertu des fidéicommis, héritier universel de son frère et de ses neveux. Il fut successivement chevr du Sénat en 1492, écuyer, chambellan, grand Me d'hôtel de Savoie, gouverneur de Nice et de Turin, et gouverneur de Charles, duc de Savoie. Il ép. Dlle Claudine, fille et héritière de Louis de Rivoire, seigr de Gerbais, Belmont et Lay, par contrat de mariage du 23 novembre 1489. Il teste le 1er juin 1505 et mourut avant le 16 novembre 1506. Sa veuve se remaria avec Laurent de Gorrevod; elle était fille de Louis de Rivoire mentionné ci-dessus, et de Dme Marguerite d'Albon, nommée en l'article de François-Louis Belletruche. Antoine, qui s'appela presque toujours *de Belletruchiis*, fut le dernier de son nom. Après lui son hoirie passa à ses neveux Poypon, Challes et d'Orlier, qui prirent le nom de Belletruche. *Voyez* ci-dessous et la note (1) fo 173.

V. François-Louis, seigr desdits lieux.
Il transige, de concert avec son frère Antoine, le 1er janvier 1491 (Invente Belletruche, Arch. Morand), avec les Ns de Beaufort à cause des alpages de Beaufort. Il ép. Marguerite d'Albon, fille de Gilles, seigr de Saint-André, et de Jeanne de la Palisse, veuve de Louis de Rivoire, seigr de Gerbais, dont elle avait eu une fille qui ép. Antoine Belletruche ci-contre. Il testa le 29 janvier 1488 (Guich.). Sa veuve se remaria en troisièmes noces avec Jean d'Urfé, seigr ou Bon d'Orose, lequel avait eu aussi deux autres femmes. Jean d'Urfé transigea avec Antoine ci-contre, à propos des avantages stipulés en faveur de Marguerite d'Albon dans son contrat de mariage avec François-Louis Belletruche (mentionné dans la sentence ducale de 1506 — Voy. note 1, folio 173).

Charlotte
ép. Ne Jean de la Porte, seigr de Chavagnieu, le 1er octobre 1568. Elle teste le 22 fév. 1522 (Guich.). Le testament de son oncle Antoine (1505) la dit mariée à Georges de Gemilly, coseigr du Val des Clefs, 1er maitre d'hôtel du duc de Savoie. Elle est mentionnée avec sa sœur Françoise, et leur tante Claudine de Rivoire, dans la sentence de 1506, analysée fo 173 (1).

Françoise,
née après le testament de son père, légataire pour 10,000 flor. au testament de son oncle Antoine, 1505. Le 14 juill. 1509 (Arch. Mor.), Ne Claude de Sansmur *(de sine muro)*, seigr de Tremont au pays de Mâcon, son mari, reconnait avoir reçu de Jean de Challes, dit de Belletruche, 20 écus d'or pour la dot de sa femme.

Philippe. VI. Louis. Charles.
Ils sont tous les trois morts sans enfants, et avant leur oncle Antoine, lequel recueillit toute l'hoirie des Belletruche.

(1) Sentence définitive rendue par Charles, duc de Savoie, prononcée au château de Turin, le 16 novembre 1506 (Arch. Morand et Savoiroux), concernant l'hoirie Belletruche, entre Claudine de Rivoire, veuve de Messre Antoine *de Belletruchiis*, Charlotte et Françoise de Belletruches, ses nièces, d'une part, et Pierre de Belletruches, jadis de Poypon, Jean de Belletruches, jadis de Challes, et François de Belletruches, jadis d'Orlier, d'autre part ; ces trois derniers, héritiers dudit Messre Antoine et des feus Nrs François-Louis, Jean, Pierre, Gaspard et Amédée, tous de Belletruches.

Le duc de Savoie, vu les procès existant entre les parties ; vu la cession faite par Nr Louis de Russin, seigr d'Allamand, à ladite Claudine de Rivoire ; vu la cession faite par Claudine de Rossillon *alias Bonivarde* au susdit feu Messre Antoine ; vu la transaction passée entre ledit Antoine et Spr seigr Jean d'Urfé, seigr de Rose (d'Orose, lequel épousa en troisièmes noces Marguerite d'Albon, mentionnée ci-après) ; vu le contrat de mariage passé entre ledit Messre Antoine et ladite Claudine, le 23 novembre 1489 ; vu les actes de la cause ; ouï les avocats et procureurs des parties, etc., prononce :

Claudine de Rivoire — pour toutes les prétentions qu'elle peut avoir sur l'hoirie Belletruche, soit en vertu du testam. dudit Antoine, du 1er juin 1505, soit en vertu de son contrat de mariage, déjà énoncé, soit en vertu de la donation, à cause de noces, stipulée en faveur de Dme Marguerite d'Albon, mère de ladite Claudine de Rivoire, dans le contrat de mariage de ladite Marguerite avec Spr seigr François-Louis de Belletruches ; soit à cause des acquisitions faites par ledit Antoine, à cause de la transaction par lui passée avec ladite Dme Marguerite d'Albon soit le susdit Jean d'Urfé, seigr de Rose, en vertu des droits que ladite Marguerite avait dans l'hoirie dudit François-Louis de Belletruches, son feu mari « *et liberorum suorum defunctorum* », ce dont il conste par acte du 19 février 1499 ; comme aussi à cause de l'achat fait par ladite Claudine de la portion pouvant appartenir sur lesdits biens, à Louis de Russin, seigr d'Allamand, par acte du 16 août passé ; — restera en possession des châteaux de Gerbais, Belmont et Lay, rentes, servis en dépendant, biens acquis auxdits lieux et à St-Genix, St-Maurice, Montbel, Yenne, Chanaz, Chignin, Arbin, et Conflens : elle aura, en outre, « *domum fortem de Conflens appellatam* » *de Nuce cum viridario et curte et reliquis pertinenciis* » avec les rentes, servis, hommages plus rapprochés de ladite maison, existants et situés en la patrie de la Tarentaise, jusqu'à concurrence de la somme annuelle de 400 florins, avec les meubles existants en ce château.

Claudine est condamnée à relâcher, auxdits Pierre de Poypon, Jean de Challes et François d'Orlier, tous les autres biens qu'elle tient, qui furent tant des feus Nrs André, Amédée, Pierre, Jean, Gaspard et François-Louis, que dudit feu Messre Antoine de Belletruche, dernièrement décédé. Elle rendra auxdits héritiers les livres de reconnaissance et actes concernant cette hoirie. Elle pourra continuer, sa vie viduelle durant, à demeurer dans la maison de Belletruches, à Chambéry, etc. Lesdits héritiers paieront à ladite Françoise de Belletruche 7,000 fl. de Savoie, savoir : 3,000 fl. en vertu de son contrat de mariage tout de suite et le reste par paiement de 300 fl. annuels, et à ladite Charlotte de Belletruche, 3,000 fl., etc., etc.

(2) Je trouve ce nom écrit Annuys, Agnuys, Aduys et Nuys.

(3) *Voyez*, f° 174, une sentence de mort rendue par leur juge.

Pierre, chevr (Guich.).

Jacques (Gén. arch. Mor.).

Claudine à Guillaume Bouchard, seigr de Montflory (Guichenon).

Jean, chevr, 1394, mort sans lignée (Guich.).

Amédée, chevr, 1394-1417 (Guich.). Est peut-être celui qui épousa Aymare de Varax (Guich., *Br. et Bug.*, f° 381), laquelle transigea avec ses beaux-frères (Inventre s. d., arch. Morand). Vivait encore en 1459.

?

?

Jean, coseigr desdits lieux.
Avec leur frère Pierre, ils sont inféodés de leurs hommes d'Agnuys (2) par le duc de Savoie (Inventre, Arch. Morand, s. d.). Le 8 juin 1464, ils font reconnaître leurs rentes en Tarentaise (Guich.), mentionnés tous trois, avec Amédée leur oncle, dans un albergement du 12 juin 1459 (Guich.) (3). Il teste le 1er janvier 1466 (Arch. Mor. et Sav.) en faveur de Gaspard son frère, pour moitié : des mâles de son feu frère Pierre, pour l'autre moitié ; substitue ses nièces, Mye, Marguerite, Antoinette et Thomine. Il codicille le 10 avril 1467 *(Ibid)*, augmentant ses legs en faveur de son bâtard.

Gaspard, coseigr desdits lieux.
Il teste le 30 juillet 1479 (Arch. Mor. et Sav.) en faveur de ses neveux, leur substituant ses nièces. Il codicille le 29 août 1473 *(Ibid)*, augmentant ses legs en faveur de son bâtard.

Catherine.
On en trouve une, fille d'Amédée, femme de Nr Louis de Montvuagnard, lequel transige le 17 juin 1463 (Arch. de Cour) avec Pierre de Belletruche, pour la dot de ladite Catherine.

Mye, légataire de son père, outre ce qui lui a été constitué par son contrat de mariage avec François de Poypon, dit Neplaz, seigr du Chanay, en la vallée de Miolans.

Marguerite, légataire de son père, outre ce qui lui a été constitué par son contrat de mariage avec Antoine de Challes, du Puy, Paroisse de Triviers. Elle teste le 8 août 1511, étant veuve.

Antoinette, légataire de son père, ép. Robert d'Orlier, seigr de St-Innocent. Elle cède ses droits à ses frères en 1473 (Guich.), excepté ses droits de loyale échute.

Thomine, légataire de son père. Selon une généalogie, arch. Morand, est morte sans enfants. Il est bien possible qu'elle soit mère de Louis de Russin, seigr d'Allamand, comme semble l'indiquer la sentence ducale 1506 (1).

Antoine, fils naturel, légataire au testament et au codicille de son père, 1466 et 1467.

Guillaume, fils naturel, légataire au testament et au codicille de son père, 1470 et 1473.

?

?

Pierre de Poypon, *alias* de Belletruche ou de Belletruchie, jadis de Poypon.

Jean de Challes, *alias* de Belletruche ou de Belletruchie, jadis de Challes

François d'Orlier dit de Belletruche ou de Belletruchie, jadis d'Orlier.

Louis de Russin, seigr d'Allamand.
Il cède ses droits sur l'hoirie Belletruche (ne sont pas spécifiés) à Dlle Claudine de Rivoire, le 16 août 1506 (Voir note) (1).

En vertu de la sentence ducale définitive de 1506 (1), l'hoirie entière des Belletruche, legs défalqués, fut divisée en trois parts : une part pour Pierre et Jean ; les deux autres parts divisées également entre les susdits Pierre de Poypon, Jean de Challes et François d'Orlier omnes de Belletruchiis.

Voy. *POYPON.* Voy. *CHALLES.* Voy. *d'ORLIER.*

Procès-verbal d'une condamnation à mort prononcée pour crime de sorcellerie et d'homicide par le juge de la juridiction omnimode de Marthod et Cornillon, appartenant aux Nes frères Belletruche (1). (Arch. Morand.)

In nomine Domini. Amen. Anno eiusdem domini milesimo quatercentesimo sexagesimo quarto indicione duodecima. die vero septima mensis februarii. Per huius veri publici. et auctentici instrumenti seriem et tenorem. cunctis tam presentibus quam futuris fiat evidenter notum. ac eciam manifestum. Quod cum vir venerabilis dominus Johannes Bectoz. utriusque juris professor. locumtenens viri venerabilis domini Glaudii de Verdone juris utriusque doctoris. judicis terre et juridicionis omnimode Curnilionis et Marthodi. pro nobilibus et potentibus viris Petro. Johanne et Gaspardo de Belletruchiis fratribus. dominis de Agnuys. et condominis ipsorum locorum Curnilionis et Marthodi. iniuncxerit. et in mandatis dederit viro provido Ambrosio Richermi castellano ipsorum locorum. Curnilionis. et Marthodi. Quatinus incontinenti et indilate sentenciam cuius tenor sequitur ad debictum exequcionis effectum demandari faceret. ut de huiusmodi iniunctione dicto castellano ut prefertur facta lacius constat. tenore dicte sentencie. cuius tenor sequitur. et est talis. Nos Johannes Bectoz utriusque juris professor. locumtenens viri venerabilis domini Glaudii de Verdone juris utriusque doctoris. judicis terre et juridicionis omnimode Curnillionis et Marthodi. pro nobilibus et potentibus. Petro. Johanne et Gaspardo de Belletruchiis fratribus dominis de Agnuys. et condominis ipsorum locorum Curnilionis. et Marthodi. et pro aliis condominis dictorum locorum. universis et singulis. serie presencium facimus manifestum. Quod viso et visitato processu per reverendum fratrem Beraudum Tremesii ordinis fratrum minorum sacre theologie doctorem et heretice pravitatis inquisitorem facto et formato. contra et adversus Glaudam relictam Jaquemeti Balli. nec non responsionibus. coram nobis. et magna populi multitudine ibidem congregata et per ipsam Glaudam. alta et intelligibili voce. eidem processui. datis et factis. Visa postmodum sentencia per prefatum reverendum dominum inquisitorem contra eandem Glaudam lata et promulgata. In quaquidem sentencia idem dominus inquisitor dictam Glaudam hereticam. ydolatram. sortilegam. et a fide christiana appostatam. maleficamque periuram dyaboli scribam. homicidam propriorum filiorum suorum. et non vere penitentem sentenciavit et declaravit. Et postmodum ipsam Glaudam. remisit curie temporali dictorum locorum pro justicia condigna de ea ministranda. Visis demum omnibus circa hec neccessario videndis pro tribunali more maiorum sedentes. deum et sacras scripturas. occulis prehabentes. Et nichil de contingentibus obmictentes. sed servatis servandis. Christique nomine invocato. et signum venerande crucis faciendo. dicentes. in nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Ex suprascriptis et aliis justis causis nos ad hec moventibus. et animum cuiuslibet recte judicantis movere debentibus. per hanc nostram sentenciam diffinitivam quam in hiis scriptis ferimus. pronunciamus. sentenciamus. arbitramur. et declaramus prefatam Glaudam presentem et audientem fore et esse in furchis existentibus in juridicione dictorum locorum suspendendam et suspendi debere. per collum cum uno capistro canapi. ita quod ibidem moriatur et stranguletur et per subtus spatulas. cum una cathena ferrea. et in ipsis furchis modo predicto esse dimittendam. ut ceteris cadat in exemplum. Eapropter iniungentes Ambrosio Richermi castellano et officiario dictorum locorum. nobilium de Belletruchiis presenti et audienti quod sub pena viginti quinque librarum fortium. per eum. nisi paruerit comictenda et dominis predictis applicanda. ut ipse incontinenti. nullaque spectata mora huiusmodi sentenciam nostram. juxta ipsius formam exequcioni faciat debicte demandari. Data lata. et lecta fuit hec nostra diffinitiva sentencia Marthodi in bancha curie castellanie ipsius loci. die septima mensis februarii. anno domini milesimo quatercentesimo sexagesimo quarto. sub sigillo nostro. proprio dicte judicature absenti. — Hinc est quod dictus castellanus parendo. et parere posse et suo volendo dicte iniunctioni sibi ut prefertur facte. ipse inquam castellanus. in mandatis dedit. magistro Johanni Rosseti laniste. quatinus indilate. et incontinenti dictam sentenciam preinsertam ad debictum exequcionis effectum deducat et demandet. Quiquidem magister Johannes Rosseti lanista predictus. parendo mandatis dicti castellani. sentenciam ipsam. juxta ipsius sentencie formam. mentem. naturam, et tenorem. ad debictum exequcionis effectum deduxit et demandavit. Nichil de contingentibus in eadem obmictendo. — Quesiquidem sentencia ut prefertur per dictum magistrum Johannem Rosseti lanistam memoratum exequcioni deducta et demandata. ipse inquam castellanus ad opus et pro interesse dictorum nobilium de Belletruchiis condominorum predictorum. suique. petit a me notario subscripto fieri hoc publicum instrumentum. et tot quot inde erunt neccessaria petita et levari requisita. Actum apud Thovacium. ubi et in quo loco furche juridicionis dictorum locorum. Marthodi et Curnilionis fixe et plantate sunt. videlicet juxta et prope pedem dictarum furcharum. Presentibus Johanne Collumbacti. Petro Chartrerii. Jacobo Loveti. Hugone de Nanto. Georgio Charmeti. parrochie loci predicti Marthodi et pluribus aliis ibidem in justicia ipsa in multitudine copiosa congregatis. testibus ad hec evocatis. Meque Johanne Tornerii de Verrens burgensis Turnonis auctoritate curie domini nostri Sabaudie Ducis notario publico qui hoc publicum instrumentum per me receptum manu Johannis de Nanto notarii coadiutoris mei levari et scribi fecii psumque subscripsi et signis michi consuetis (2) signavi in testimonium premissorum omnium.

(1) Les exigences typographiques me donnent quelquefois des pages vides. J'en profite pour publier des documents intéressants. La charte que je transcris ici est curieuse à plus d'un titre. Elle nous montre d'abord les droits de juridiction omnimode exercés dans leurs terres par les nobles Belletruche, conformément aux lois de l'époque, par le moyen de leur juge, du châtelain, du prévôt ou bourreau. On voit figurer dans ce procès-verbal, l'inquisiteur! Son rôle a heureusement toujours été très effacé dans nos pays, où le progrès des lumières s'est fait sentir relativement de très bonne heure. Il se borne, ensuite des réponses de l'accusée faites « devant une grande multitude de peuple, » à la convaincre de sortilège, de pratiques avec le diable, d'apostasie, d'homicide sur ses propres enfants et même de ne pas être repentante de ses méfaits. — Ici, pas de procédures ténébreuses, pas de tortures employées comme moyen de conviction, pas de peine prononcée par l'inquisiteur. Je n'apprends rien à tout homme versé dans l'histoire du moyen-âge; mais combien de personnes confondent encore l'inquisiteur avec le bourreau, par la même raison probablement que les membres d'un jury moderne, répondant oui à une accusation capitale, sont pour elles des exécuteurs des hautes-œuvres! La justice séculière à laquelle le coupable était déféré, prononçait seule la sentence, après avoir mûrement tout vu et examiné, et « pour des causes devant diriger l'esprit de quiconque veut juger sainement. » Sorcière, apostate, homicide sur ses propres enfants, Claudine est condamnée à la pendaison simple. La seule aggravation de cette peine — elle vaut bien la guillotine civilisatrice — est une chaine de fer qui, prenant sous les omoplates, augmentait le poids du corps, et par le fait rendait la mort plus prompte et le supplice moins cruel.

Les codes de notre XIXe siècle maintiennent la peine de mort. Pourquoi reprocherait-on cette barbarie au moyen-âge? Comme toutes les époques de notre histoire, l'âge du milieu avait un peu de bien et beaucoup de mal. Mais il est décrié systématiquement, parce qu'il est très mal connu, soit par ignorance, soit par mauvaise foi et surtout parce que l'on veut juger des faits de ce temps, avec nos idées modernes, polies par le frottement des siècles.

(2) Les signes du notaire sont représentés en tête et à la fin de cette transcription littérale.

BELLOSSIER OU DE BELLOSSY DITS BERNARD

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE COUCY.

L'orthographe ancienne de cette maison-forte est COSSY, COSSIEZ ou COUSSY.

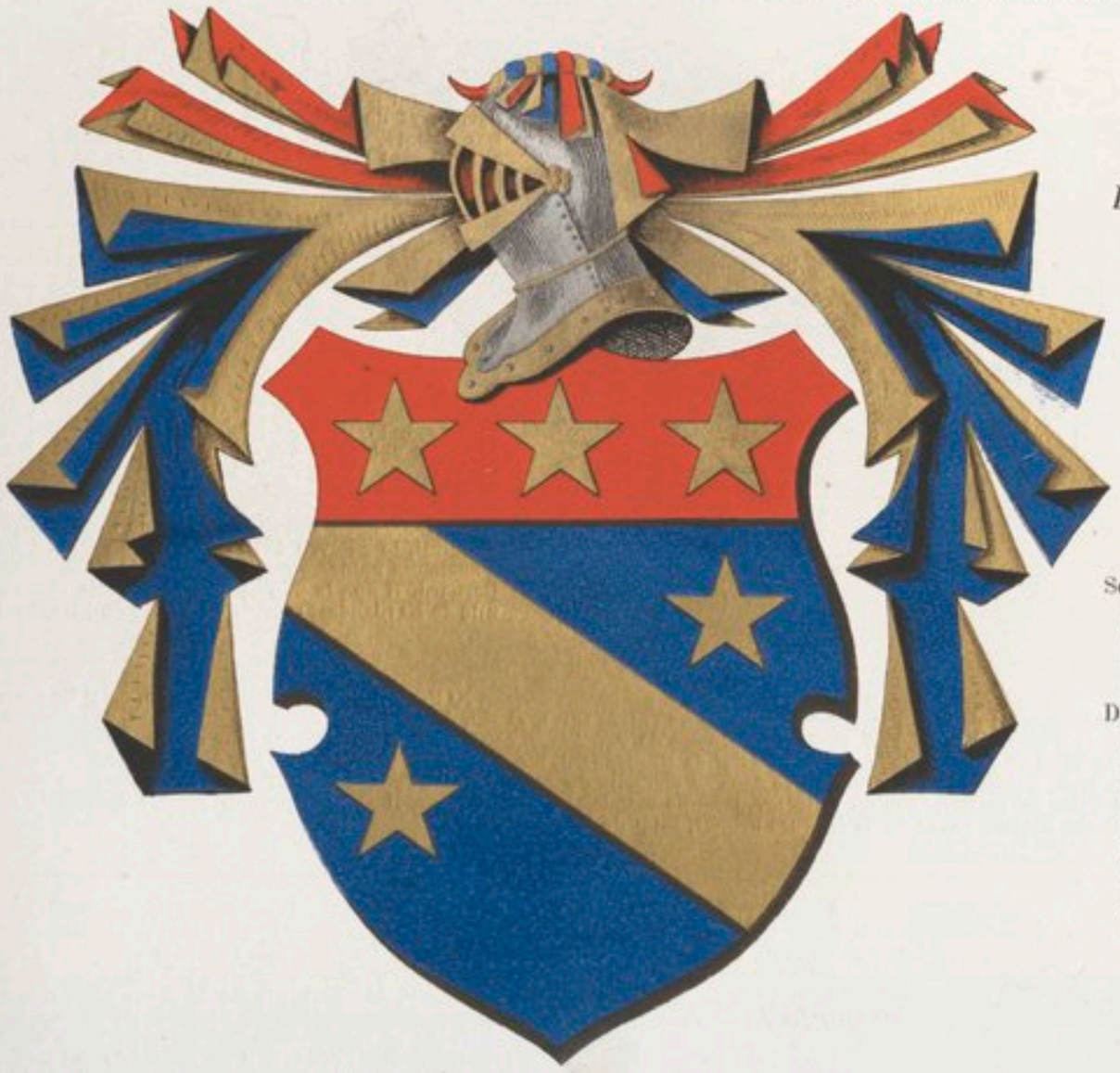

P. d'azur à la bande d'or accompagnée de 2 étoiles de même, une en chef, l'autre en pointe : au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'or rangées en fasce (BESSON).

Selon d'autres auteurs (LAIOLO et le *Blason de Savoie*), la bande serait d'argent.

D'après un cachet de cette famille, elle porterait actuellement la bande d'argent ; la devise ROI NE PEUX DUC NE VEUX ; et pour cimier un lion issant de.....

LA maison des Bellossier dits Bernard de Coucy est une des rares anciennes familles savoyardes dont l'anoblissement remonte jusqu'au XVe siècle (1). Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de savoir d'une manière certaine pourquoi ils ont porté avec le leur ce nom de Bernard. Les patentes de noblesse accordées en 145.... (2) par Louis, duc de Savoie, sont délivrées en faveur de Jean *Bellocerii* du mandement de Clermont. Plus d'un siècle après, les descendants de ce Jean (3), dans des patentes de déclaration d'ancienne noblesse du 29 novembre 1584 (4), sont appelés de Belossy dits Bernard de Coussy. Le 12 avril 1585, dans des patentes de vérification de celles mentionnées plus haut, ils sont nommés simplement de Bellossier. D'autres patentes déclaratives de noblesse du 28 avril 1616, les intitulent de Bellossier dits Bernard, seigneurs de Coussy. Dans quelques chartes du XVe siècle, je les trouve aussi mentionnés sous le nom de *Bellosserii* ou de *Bellosserii alias Bernardi*. On peut donc conclure que le véritable nom était Bellossier, et que Bernard n'était qu'un surnom (5). Ils ont du reste abandonné très anciennement le premier de ces noms, plus récemment le second et ne portent plus maintenant que celui de Coucy, provenant du hameau de Coussy ou Cossy (paroisse de Chilly), avec une maison-forte ou château de ce nom, leur appartenant dès le commencement du XVIe siècle.

Cette famille continue encore, nombreuse et honorablement représentée. *Suit la généalogie.*

(1) Bien certainement quelques familles ont été anoblies, par patentes, avant cette époque ; mais les centaines de volumes des Protocoles que j'ai compulsés aux archives de Turin, ne contiennent pas de lettres de noblesse remontant plus haut que le XVe siècle, et elles sont fort rares, tandis qu'elles pullulent dans les deux siècles suivants.

(2) Le reste de la date manque.

(3) A dater de ce Jean, jusqu'au moment où la filiation reprend d'une manière suivie, il y a une lacune que je n'ai pas pu combler, mais il n'y a pas de doute pour moi que ce Jean est la véritable souche de la noblesse de cette famille.

(4) Il y a une grande différence entre patentes de noblesse et patentes de déclaration d'ancienne noblesse, tout comme entre la cause et l'effet. Dans ces patentes de 1584, en faveur de Nes Pierre et Janus de Bellossier dits Bernard de Coussy *(Voir* au fo suivant), il est attesté qu'ils sont d'ancienne noblesse, d'ancienne famille noble et vivant noblement, « quoique leur qualité de noble ait été omise dans des reconnaissances en faveur du duc de Genevois. » Cette omission motive, dans le cas présent, les patentes de 1584 ; car, en règle générale, les patentes qui déclaraient simplement l'ancienne noblesse, suivaient les patentes qui l'avaient accordée, après un délai de cinquante ans. Je ne me suis donc pas contredit, comme l'ont cru quelques personnes, à l'article BAY, fo 141, lignes 7 et 8.

(5) D'autres familles du nom de BERNARD ont existé en Savoie. *Voyez* au SUPPLÉMENT. Une d'elles, à qui a appartenu Foraz en Genevois, doit être probablement rattachée à la souche des Bellossier ; mais je ne peux le faire faute de titres suffisants.

?

N° Jean *BELLOCERII*,
du mandement de Clermont, reçoit en 145. (Arch. de Cour) des patentes de noblesse de Louis, duc de Savoie, avec droit de porter armoiries, dont la description n'est pas donnée. Est, à mon avis, la tige de la noblesse de cette famille.

?

N° Guillaume de Bellossier,
dit Bernard, de Coussy : selon une généalogie existante aux archives Costa serait père de N° Ignace ci-dessous.

N° Ignace Bernard de Coussy.
Il était notaire apostolique et public de 1530 à 1533, et reçut, en cette qualité qui n'excluait pas la noblesse, des actes existant aux arch. Savoir. et de Rubaud. Il ép. D^lle Charlotte de Regard, sœur de Mgr Gallois, évêque de Bagnarea en Toscane, morte av. 1571. Ses enfants sont légataires au testament de N° Alexandre de Regard, leur oncle.

N° Pierre de Bellossier, dit Bernard de Coussy, légataires de leur oncle, 1571. Le 29 septembre 1584 (Arch. du Sén. de Sav., et preuves de 1723, commençant par eux et suivant jusqu'à Joseph-Marin arrière-petit-fils de Janus. Biblioth. du Roi, à Turin) ils obtiennent lettres de déclaration attestant qu'ils sont *d'ancienne noblesse, d'ancienne famille noble et vivant noblement, en tant que de besoin seulement, et parce que leur qualité de noble a été omise dans des reconnaissances en faveur du duc de Genevois ;* ils sont appelés : « les chers bien ames et feaulx Janus et Pierre de Bellossier, dits Bernard, du lieu de Cossy, au mandement de Clermont. » En janvier et le 12 avril 1585 *(Ibid.)* ils obtiennent encore confirmation de ces patentes où il est de nouveau dit : « que lesdicts Bernard sont issus d'ancienne race » ; vérifiées par arrêt du 30 août 1588.
Il était avocat au Sén. de Sav. et mourut sans lignée.

N° Janus de Bellossier, dit Bernard de Coussy (Pr. 1723),
Ledit N° Janus, fils de feu N° Ignace Bernard, du mandement de Clermont, avait, le 17 juillet 1578 (Arch. Savoir.), prêté hommage et féauté nobles au duc de Genevois. Alliance inconnue.

Catherine,
à N° Romain d'Ogier en 1601 (Gén. arch. Costa).

N° Jacques Bernard, seig^r de Coussy (Preuves 1723).
Il obtint, le 28 avril 1616 (Biblioth. du Roi, à Turin), déclaration d'ancienne noblesse où il est appelé N° Jacques de Bellossier dit Bernard. Il ép., le 22 juill. 1621 (R. P. de Thusy), D^lle Marguerite, fille de N° Claude-François de Mouxy de Planchamp.

N° Pierre François de Bernard, seig^r de Coussy (Pr. 1723),
se nommait ainsi dans son testament et plusieurs autres actes, et simplement de Cossy, seig^r dudit lieu, dans son contrat de mariage. Il ép., le 3 septembre 1668 (R. P. de Saint-Jeoire de Faucigny), contr. de mar. du même jour (Arch. Savoir.), D^lle Humberte Marie, fille de N° et P^t Jacques de la Fléchère, seig^r de Beauregard, etc. : morte le 10 février 1707. (R. P. de Chilly). Il teste le 21 novembre 1707 (Arch. Savoir.). Veut être enterré dans sa chapelle de saint Antoine fondée dans l'église de Chilly. Ce testament est fait à Cossy dans la maison-forte du testateur. Comme mandataire de sa sœur, il emprunte, le 5 février 1675 *(Ibid.)*, 500 ducatons de D^me Barbe Berliet, veuve de N° Jacques Brunet, seig^r de Doucy.

Henri,
né le 1er avril 1673 (Reg. Par. de Chilly), mort probablement avant le testam. de son père, qui n'en fait pas mention.

Antoinette,
née le 3 juin 1674 (Reg. P. de Chilly), ép., le 7 avril 1709, N° Jean-Philibert Echaquet, seig^r de la rente de Chilly *(Ibid.)*.

N° Joseph-Marin de Bernard, seig^r de Coussy (Pr. 1723).
Est le dernier inscrit aux Preuves mentionnées : appelé ailleurs Joseph, ou Joseph-Marie : héritier universel de son père : il ép., le 9 mars 1708 (R. P. de Chilly), D^lle Claudine, fille de N° Jean-Baptiste de Mouxy de Charrière. Le 31 mars 1710, il avait passé procuration à sa femme et à N° François de Mouxy, son beau-frère ; il la révoque en faveur de sa femme seule le 20 décembre 1717 (Arch. Savoir.). Dans cet acte il est appelé de Bernard, seig^r de Cossy. Il meurt le 17 juill. 1732 à soixante ans, elle le 16 janv. 1735. (R. P. de Chilly).

N° Joachim,
à D^lle N. N. de Menthon de Lornay (Généal. arch. Costa).

N° Pierre-Antoine de Bernard, seig^r de Cossy,
né le 11 janv. 1709 (R. P. de Chilly), ép., le 30 janv. 1732 (R. P. de St-Léger de Chambéry), D^lle Antonie de Ruffin, fille de feu N° Philibert, native de Grésy en Savoie. Dans un acte du 15 janv. 1734 (Arch. Savoir.) il est nommé comme il est intitulé ci-dessus. Elle était déjà veuve le 11 mai 1758 *(Ibid.)*, jour où elle fit une cession à ses trois fils, lesquels partagèrent le même jour l'hoirie de leur père. Dans cet acte sont aussi mentionnées les deux filles énumérées ci-dessous.

N° Claude-Antoine,
mentionné avec ses frères et sœurs en 1758, ép., le 1er fév. 1761 (Reg. Par.), D^lle Péronne-Marguerite Perret d'Hauteville.

N° Pierre-François, seig^r dudit lieu,
mentionné avec ses frères et sœurs en 1758, ép. D^lle Marie Buffet (Gén. arch. Costa).

Josephte-Thérèse,
née le 18 mars 1762 (Reg. Par. de Chilly). Se fit religieuse visitandine.

N° Jean-Marie,
né le 29 déc. 1762 *(sic)* (Reg. Par. de Chilly), ne s'est pas marié.

?

N° Jean-Joseph
de Bernard de Coussy, vivait en 1788 avec Mlle Anne Gabet, sa femme (Reg. Par. de Menthonnex).

Jeanne
à M. François-Marie Veyrat, le 1er fév. 1785 (Gén. arch. Costa).

N° Jean-Joseph,
seig^r dudit lieu, ép. D^lle Julie de Juge (Gén. arch. Costa).

Victorine,
non mariée.

Anne
à M. Tissot.

Fanchette
à M. Prosper Gay.

N° Lucien,
propriétaire du château de Coucy, a ép. en 1842, Mlle Eugénie Armand.

N° François de Coucy
ép. D^lle Fanny de Livet de Moisy.

Virginie
ép M. Jacquand.

Marie,
jésuite.

Élisa. N° Jules. Marie.

N.N., fille? N° Enguerrand-Xavier, élève à l'école de Saumur. N.N., fille?

?

Nᵉ Pierre de Bellossier,
témoin à un acte du 21 oct. 1480 (Arch. Morand).

Jeanne-Françoise,
à Nᵉ Michel Brunet,
seigʳ de Doucy (Gén.
arch. Costa).

Catherine,
à Nᵉ N. N. d'Étaux
(Gén. Arch. Costa).
Vivait en 1593-1594
(Arch. Thuiset).

Georgine,
à Nᵉ N. N. Baytaz
(Gén. arch. Costa).

Jeanne-Baptiste
ép., cont. de mar. du 2 déc. 1653 (Arch. Savoir.), Nᵉ Antoine de Launay, de la paroisse de Sillingy. Elle, étant veuve, passe, les 28 janv. 1675 et 7 janv. 1677 *(Ibid.)*, procuration à Nᵉ Pierre-François le Bernard, seigʳ de Cossy, son frère.

Claude-Antoine,
né le 13 mai 1675 (Reg. P. de Chilly). Mort probablement av. le testam. de son père, qui n'en fait pas mention.

Claire-Philiberte,
née le 15 déc. 1676, morte le 20 fév. 1748, ép., le 15 fév. 1695 (R. P. de Chilly), cont. dot. du 8 nov. (Arch. Savoir.), Nᵉ Jean de Bracorens de Savoiroux. Elle eut 13,000 florins monnaie de Savoie pour sa dot.

Georgine-Marie,
née le 10 mai 1678, mariée le 5 octob. 1700 (R. P. de Thusy), à Nᵉ Pierre-Antoine de Latard de Pierrefeu, seigʳ de la Biolle.

Nᵉ Joseph
ou Joseph-Ignace, ép., le 19 fév. 1754 (Reg. Par. de Frangy), Dˡˡᵉ Marie-Françoise de Marronzier.

Anne
n'était pas mariée en 1758.

Jeanne-Melchiotte
n'était pas mariée, 1758.

Nᵉ Jean-Baptiste,
mentionné avec ses frères et sœurs en 1758, ép. Dˡˡᵉ Marguerite de l'Allée de Songy, fille de Nᵉ Louis Henri, baron dudit lieu; elle est omise à l'article des nobles de l'Allée (fᵒ 17). — Ils vivaient ensemble le 14 mai 1793, mentionnés au testament de François-Marie, leur frère et beau-frère. — *Voy.* au Supplément.

Nᵉ Pierre,
habitant à Versonnex, garde du corps du roi, nommé roi d'armes de l'O. S. de l'Annonciade le 9 juill. 1796, (Contin. de Cigna-Santi, Mst de ma biblioth.), ép. Mˡˡᵉ Françoise Guy.

Nᵉ Jean-Baptiste,
né et baptisé le 20 juill. 1768 (R. P. de S.Maur.d'Annecy).

Jeanne-Françoise-Antoinette,
bapt. le 26 fév. 1770 *(Ibid.)*.

Pauline, Joséphine, non mariées.

Marie-Franceline,
femme du général de division, baron de Chamberlac ou Chambarlac.

Victorine,
femᵉ du chevʳ Girod, ancien brigadier des gardes du corps du roi de Sardaigne, vit encore âgée de 86 ans environ.

Nᵉ François,
capitaine de cavalerie sous le 1ᵉʳ empire, officier de la Légion d'honneur, a ép. Dˡˡᵉ Elise, fille de M. le Cᵗᵉ Pierre-Joseph de Seyssel de Sothonod, de Bourg.

?

Nᵉ Claude-Antoine de Cossy, séminariste à la Sᵗᵉ Maison de Thonon, natif de St-Sylvestre, mort à seize ans environ, le 19 mars 1790 (R. P. de Thonon).

Nᵉ François-Marie,
né le 18 oct. 1801, capitaine d'ordonnance à la brigade de Sav., appelé le 29 mai 1847 à la survivance de la charge de héraut et roi d'armes de l'O. de l'Annonciade, chevʳ des SS. Maur. et Laz. (Mat. de la brig. de Sav.), ép. Dˡˡᵉ Sophie Short, mort sans enfants en 1858.

Nᵉ Jean-Maurice-Joseph,
dit Janus, né le 23 mai 1803, capitaine en la brigade de Savoie (Matric.), y a parcouru tous les grades jusqu'à celui de lieutᵗ-colonel en nov. 1851, chevʳ des SS. Maur. et Laz., décoré de la médaille d'argent pour la valeur militaire. N'est pas marié.

Nᵉ Charles-Louis,
né le 18 mars 1813, lieutᵗ-adjᵗ-major en la brig. de Sav., le 20 sept. 1845 (matr.), décoré de la méd. d'argent de Piémont pour la valeur militaire, et de celle des campagnes de Crimée et d'Italie; après l'annexion, chef de bataillon au 103ᵉ, chevʳ de la Légion d'honnʳ, a ép. Dˡˡᵉ Césarᵉᵉ du Verger de St-Thomas.

Joséphine,
mariée à M. de Manessy, lieutenant-colonel, etc.

Victorine,
mariée à M. Tocanier.

Nᵉ Joseph,
marié à Dˡˡᵉ N. N. Bouchage; mort sans enfants.

Nᵉ Édouard,
lieutenant d'infanterie.

Nᵉ Émile,
propriétaire en Algérie.

Pauline,
mariée à M. Louis Lassalle.

Enguerrand,
né le 22 avril, mort le 9 juin 1861.

Nᵉ Raoul,
né le 18 avril 1865.

Jeanne,
née le 18 juin 1862.

Dans l'absence de titres, j'ai dû établir les trois derniers degrés modernes presque entièrement d'après une généalogie existant aux archives du Mⁱˢ Costa, appuyée sur mes connaissances personnelles et sur des indications qu'a bien voulu me fournir M. le commandᵗ Charles-Louis de Coucy.

BELLY. — *Voir* au Supplément.

BENEVIX (DE ou DU)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE CE NOM, SITUÉE AUX GETS, EN FAUCIGNY.

P. d'azur au chevron d'or, accompagné de 2 étoiles de même en chef et d'un griffon de même en pointe (Besson).

Selon Laiolo, le chevron serait de gueules bordé d'or ; les étoiles et le griffon seraient d'argent.

?

= I. Nᵉ Jean de Benevix, =
« Seigʳ de la maison-forte de Benevix, est nommé dans le contrat « de mariage de son fils Guillaume en 1434. Il était déjà mort à « cette époque et vivait encore 1390. Son alliance (ce qui marque « qu'il était distingué par sa naissance) fut avec Hélinode, fille « de Nᵉ Aymon de Chissé. Le testament de cette dame, où elle « se qualifie de veuve de Nᵉ Jean de Benevix, fut fait au château « de Benevix, des Gets, le 10 janv. 1444. Elle nomme ses deux fils « héritiers universels. »

II. = Guillaume, =
« Seigʳ de la maison-forte dudit lieu, ép. Dˡˡᵉ Per- « nette de Chyiniz (*sic*) » (peut-être pour Chignin ou Chesney ?), « fille de Nᵉ Nicod de Cociniz ? (*sic*), « contrat passé à la Roche le 15 juillet 1434 »

« Peronnette, »
« sœur d'Amédée, fut mariée à Nᵉ Pierre du « Chastelard. Acte passé au château de Benevix, « le 18 juillet 1458. »

III. = Amédée, =
« seigʳ dudit lieu, fit alliance avec Peronnette de « Montfort. Il testa le 18 oct. 1487. » Il est nommé dans la reconnaissance ci-dessous.

« Jacqueline : »
« 1° à Nᵉ Jacques Berger ;
« 2° à Nᵉ Girard de Thoyre,
« seigʳ de Bellecombe. »

IV. = Philippe, =
« seigʳ dudit lieu. On a des actes de lui de l'an 1496, qui ne mar- « quent pas néanmoins quelle alliance il fit. » — Selon le *Pourp. hist.*, fº 202, il ép. Charlotte de Cohendiers. Il reconnait, le 11 mai 1496, pʳ les fiefs qu'il possède relevant du château de Thonon (Grosse Brunet, A, fº 456, Arch. de la Chʳᵉ des Cpᵗᵉˢ). Il se dit fils d'Amédée.

V. = François, =
« seigʳ dudit lieu, ép. Dˡˡᵉ Françoise Péronne, fille de Nᵉ Louis « de Cohendier, seigʳ de l'Échelle, contrat passé à la Roche le 24 « novembre 1528. Il fut institué héritier par Rᵈ François, son oncle, « par son testament du 17 juill. 1540.

= Sébastien. =

?

Nᵉ Louis de Benevix, parrain en 1611 (*) du fils aîné de François ci-contre.

VI. = Philibert, =
« seigʳ dudit lieu, ép. Dˡˡᵉ Marguerite de Salyve ? ou de Salins? »

= Claude =
a épousé Dˡˡᵉ Marguerite Pensabin, de la Roche. Elle était déjà veuve le 17 déc. 1664 (Arch. Morand), lorsqu'elle transige de concert avec Dᵐᵉ Péronne Pensabin, de la Roche, et Pierre de Benevix, fils de cette dernière. Dans cet acte est nommée Claudine-Françoise, fille de Marguerite, feue femme de M. de Vidonne.

VII. = François =
« était, en 1615, cornette dans la compⁱᵉ de cavalerie du marquis « d'Aix. » C'est sans doute à lui que se rapportent des patentes du 10 mai 1600, de gentilhomme de la maison de Charles-Emmanuel, attribuées par une erreur évidente du copiste des preuves 1723 à son arrière-grand-oncle, le prieur de Thiez. Les *Seconds traits* font confusion sur le nom de baptême de sa femme et de sa belle-sœur. Il épousa Dˡˡᵉ Péronne, fille de Nᵉ Janus Pensabin, de la Roche, laquelle était veuve en 1644.

Christophle-Églantine, bapt. le 30 nov. 1612 (*), ép. Nᵉ Gaspard de Sauvage, avec lequel elle vivait en 1646 (*).

Perrine, bapt. le 12 sept. 1615 (*) ép. Nᵉ Louis de Genville avec lequel elle vivait en 1640 (*).

Françoise, bapt. le 11 fév. 1618 (*) (1).

Claudine, née le 23 fév. 1621 (*) (1).

Louise, bapt. le 8 août 1623 (*).

Louis était l'aîné, né le 31 août 1610, baptisé le 30 octob. 1611 (*). Probablem. mort sans enfants.

VIII. = Pierre =
bapt. le 23 févr. 1618 (*). « Il ép. « Dˡˡᵉ Philiberte de St-Sixt. » Lui mort av. 1700, elle, morte le 16 juillet 1695 à soixante-quinze ans environ (*).

« Sébastien, »
bapt. le 29 mai 1618 (*) « n'eut point d'enfants de Dˡˡᵉ Charlotte de Loche » (*Id.*, Pr. Mstes Besson).

« Gabriel, »
« cavalier dans Royal-Piémont : mort au camp d'Hurdenbach, au « retour de la campagne de Hollande, la nuit du 24 octobre 1672. » Il avait été nommé, le 10 décembre 1671, curateur de son frère Jean-Charles (Arch. du Sén. de Sav.).

IX. = Jean-Charles =
« est maintenant (1680 environ) maréchal des logis dans la cava- « lerie de Savoie. Il ép. Dˡˡᵉ Marie de Lucinge d'Arenthon. » — Il fut enterré le 25 avril 1700 (*), âgé de quarante-cinq ans environ.

Jérome-Philibert, bapt. le 14 novemb. 1674 (*), mort probablement avant les preuves 1723.

Louise-Lucrèce, bapt. le 21 février 1676 (*).

Barbe-Melchiotte, née le 29 décembre 1677 (*).

Jeanne-Péronne, né le 24 avril 1682 (*).

François-Philippe, né le 1ᵉʳ mai 1686 (*).

X. = Jean-Louis, =
né le 9 août 1680 (*) vivait encore en 1726 (Anc. arch. de Thonon).

(1) Une d'elles, nommée Claudine-Françoise, a épousé François-Gabriel de Vidonne, coseigʳ de la Chapelle, Bⁿ du Sᵗ-Empire, et était morte avant le 17 décembre 1664. (Arch. Morand.) De ce mariage naquit Marguerite de Vidonne qui transige avec Nᵉ Pierre de Benevix à la date ci-dessus, et qui, dans son testament du 12 mai 1695 (Arch. du Sén. de Sav.), légua sa grangerie des Gets à Barbe et Louise de Benevix (filles de Jean-Charles).

Dans ses *Seconds Traicts*, etc., Dom Luc de Lucinge a laissé la généalogie de cette famille. Il dit « que l'on estime que cette illustre famille est descendue d'un Benevus, « 17e roi de Bourgogne et fils de Centronius, » (!) « et s'est establie en Foucigny, « dans les Gets, depuis plus de deux cent et soixante ans avec toutes les marques « d'une veritable noblesse. » Il ne commence pourtant que par Jean ci-contre. En distinguant son travail par des guillemets, j'entends lui en laisser la responsabilité. La filiation directe est pourtant exacte, du moins elle est conforme à celle des preuves de noblesse faites en 1723 par les Benevix, à la Chambre des Comptes (1).

J'ai rencontré fort peu de titres sur cette famille, qui s'était établie à la Roche vers le commencement du XVIIe siècle, et est maintenant éteinte (2).

(1) La filiation des Preuves de 1723 est marquée par des tirets.

(2) Au dernier moment on m'apprend qu'il y a encore à la Roche une famille portant le nom de Benevix. Je n'ai pas eu le temps de vérifier jusqu'à quel point il faudrait modifier mon assertion. — *Voyez* au Supplément.

Jean
figure avec Guillaume, son frère, et Claude de Benevix, religieux de Contamine, parmi les témoins du mariage Sales-Berchat, 14 fév. 1430 *(Pourp. hist.)*.

« François. »
« Son alliance n'est pas connue : il eut « pourtant le fils ci-dessous. » Sans doute celui qui prête hommage noble au duc de Savoie, vers 1430, avec Jean du Benevix (Capré, 1631).

« Jacques. »

?

Nº Georges *DE BENEVISIO*,
des Gets en Faucigny, présent à un acte passé à la Chambre en Maurienne, en 1428 (Arch. Thuiset).

?

Claude *DE BENEVISIO*,
sacristain de Contamine, le 26 janv. 1426 (Arch. de Cour).

= François, =
« Révérend François, prieur de Thiez, « teste le 17 juill. 1540, en faveur de ses « deux neveux François et François. »

?

Nº Pierre de Benevix.

« François,
« sacristain de Contamine et prieur de Thiez, après son « oncle, lequel, par son testament de 1540, lui laissa « le prieuré de Thiez *(sic)*, et lui fit d'autres légats. »

Claudine
ép. Nº Jean de Chignin (R. P. de Fleyrier. Commun. par M. Tavernier).

« Jean-François. »

?

Nº Claude de Benevix
était marié à Dlle Jeanne, fille de Nº Pierre Fabri, de Chambéry, habitant à Culoz, lequel, dans son testam. du 12 août 1579 (Arch. Mor.), fait un legs de 100 fl. à sadite fille.

Nº Jean (fils de Nº Philibert), ép., en 1632 (R. P. de Fleyrier), Dlle Antonie de Larieu.

« Philibert
« ép. Dlle Claudine du Clos. « Il teste le 6 août 1621. »

« Melchior, »
« seigr de la maison-forte de l'Échelle, « ép., 1º Dlle Anne de Mandre? *(sic)*, avec « laquelle il vivait en 1618; » « 2º Guigonne de Menthon » qui se remaria en 1647 avec Nº Jean-François de Pierrefeu (Reg. Par. de St-Martin).

(*) Registres paroissiaux de la Roche.

Georgine-Michelle, baptisée le 6 mai 1612 (*). Peut-être celle qui ép. Nº Jean Martin *(Pourp. hist.)*.

Jeanne-Marie, bapt. le 10 avril 1614 (*).

Louise-Marguerite, née le 5 déc. 1615 (*).

Jeanne-Françoise, bapt. le 6 oct. 1622 (*).

« Louis, » « Gaspard, » « morts sans alliance. »

« René-Ferdinand » (1er lit), seigr dudit lieu de l'Échelle, ép. 1º cont. dot. du 1er juin 1624 (Tit. d'Eschavannes), Dlle Claudine de Blonay, d'Evian, où elle fut enterrée le 11 juin 1636 (R. P.); 2º « Dlle Lucrèce de Limojon, cont. dot. du 14 déc. 1636. » Vivaient en 1646, morts sans enfants.

« Joseph, »
« des gentilshommes archers de la garde de S. A. R. » Avec son frère Jean-Charles, le 15 août 1683 (Anc. arch. de Thonon) ils passent, en faveur des Minimes de Thonon, contrat de constitution de rente, hypothéquée sur leurs biens des Gets indivis avec les Nes de Sauvage, et sur leurs biens de St Jean d'Aulph, de Morzine, etc.

Pierre-Bruno, bapt. le 6 mai 1659 (*).

= Jean-Marie-Antoine, =
né le 6 févr. 1688 (*). Est sans doute le Rd Jean-Marie de Benevix auquel ses frères passent procuration en 1726 et 1727 (il était alors curé de Theyrier), et qui mourut le 19 avril 1752 (*) primicier de la Roche, chanoine de la cathédrale de Genève. Il était prieur de Sainte-Marie d'Allondaz au diocèse de Tarentaise, et on a de lui une Oraison funèbre de Mgr de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, prononcée le 26 avril 1706 (Grillet, t. II).

Marguerite-Françoise, née le 3 decemb. 1691 (*).

Jean-Charles-Christin, né le 10 mai 1639.

Louis-Gabriel, né le 4 juillet 1694 (*), passe procuration à Rd Jean-Marie, son frère, le 26 fév. 1726 (Arch. de Thonon).

Marie-Françoise, née le 20 fév. 1696 (*).

Jeanne-Philiberte, née le 17 juin 1697 (*).

Auguste-Joseph-Aimé, bapt. le 1er nov. 1698 (*), du lieu de la Goudette, près la Roche, garde du corps de S. A. R. en 1726, qui, plaidant avec les RR. PP. Minimes de Thonon, passe procuration à Rd Jean-Marie, son frère, le 6 déc. 1726 (Anc. Arch. de Thonon).

?

Nº Jean-Charles de Benevix,

Dlle Hélène de Benevix
ép., le 11 févr. 1705 (*), Égrége Claude Bally, bourgeois de la Roche. Dans le contr. de mariage que son fils Pierre Bally, contrôleur général des Aides à Lyon, y passa le 9 juin 1738, avec Dlle Jacqueline, fille de feu sr Antoine Boissière, ancien receveur général des fermes de S. M. et bourgeois de Lyon, elle est appelée feue Dme Pierrette de Benevix (Comm. par Me Vaudaux).

?

Nº Gaspard de Benevix
et Dlle Françoise Ducroz.

Péronne-Françoise-Andréanne, née et bapt. le 13 nov. 1799 (*).

?

Nº François de Benevix, parrain 13 nov. 1799 (*).

BÉRARD. — *Voir* au Supplément.

BERBEY. — *Voir* BARBEY.

BERCHAT,

DE SALLANCHE EN FAUCIGNY.

P. d'azur à 3 pommes de pin d'or. (Pourp. hist.).

Selon Besson, ils ont porté plus récemment d'or à 3 pommes de pin de sinople.

?

N^e et Sp^e Benoit de Berchat, de l'an 1308, était juge maje du comté de Genevois *(Pourp. hist.)*.

?

N^e Pierre de Berchat, homme de lettres, vivait à Sallanche en 1368 *(P. H.)*. Homme de lettres signifie fort probab. notaire.

?

N^e Janin de Berchat, de Sallanche (frère du père de la femme de Jean de Sales), est arbitre le 21 avril 1457 au différend entre les seigneurs de Sales et de Cohendiers et parent des deux parties (*Pourp. hist.*)

N^e Amé (*P. H.*).

N^e Pierre *(P. H.)*

N^e Pierre est nommé au testament du 29 mars 1570, de François de Bellegarde, seig^r de Buffavent. Ce Pierre est fils d'un autre Pierre, fils d'Amé, fils dudit Janin. Et, de ce Pierre nommé en 1570, est descendu un Nicolas, et de Nicolas, André (*Pourp. hist.*).

N^e Nicolas (*Pourp. hist.*).

N^e André n'ayant point d'enfants de sa femme, D^lle Lucrèce, fille de N^e Jean Martin de la Perrouse, s'est fait prêtre en 1658. Il a traité de ses biens avec N^e Loys de Berchat, son cousin ci-contre. *(Pourp. hist.)*.

N^e Nicolas de Berchat, mort av. 1430, ép. Jeanne de Bellegarde. Monseig^r de Sales conjecture qu'il était fils d'une dem^lle de la maison du Frenoy.

Jeanne ép., cont. dot. du 14 fév. 1430, passé à Thorenc, N^e Jean, fils de Jordain de Sales (*P. H.*).

N^e Amédée. Le 28 janv. 1540 (Tit. B.), il vend à son frère Nicolas le quart des biens qu'il possède par indivis avec ledit Nicolas et ses autres frères Pierre et François, au mandement de Charosse, pour le prix de 400 fl. Est peut-être celui qui fut père des deux ci-dessous.

Pierre, fils naturel, vivant en 1553 (Invent. de Loche, Tit. Bonnef.).

?

N^e Louis de Berchat, probablement un des deux Louis portés ci-contre, ce qu'on ne peut assurer faute de preuves suffisantes.

N^e Nicolas ép., le 29 avril 1666 (Reg. Par. de Sallanche), D^lle Jeanne-Charlotte, fille de N^e Gaspard de Cornillon. Elle était veuve en 1695 (Tit. Bonnef.).

Jeanne-Louise Pernette, bapt. le 3 déc. 1679 (Reg. Par. de Sall.), femme de N^e Etienne-François de Riddes de Belletour, morte à 34 ans *environ*, le 27 juin 1710 (*Ibid.*).

N^e Joseph-Marie, né le 12 nov. 1678 (R. P. de Sallanche), mort en bas âge.

JOSEPH-CHARLES-FRANÇOIS DE RIDDES DE BELLETOUR hérita des biens de son grand'-père Nicolas Berchat, par le moyen de sa mère (*Voir RIDDES*).

MONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique* (fos 219 et suiv.), s'est occupé de cette famille établie jadis à Sallanche, à propos de l'alliance de Jean de Sales avec Jeanne Berchat. Malgré la gravité du nom de cet auteur, j'entends lui laisser toute la responsabilité de ses assertions, surtout pour ce qui concerne l'illustration de cette maison. En parlant donc de cette « tres noble et ancienne maison » (!) il dit qu'elle « êt de la paroisse.... de Saint-Martin du pont sur Arve, en Bour- « geoisie noble de la ville de Sallanche. On en voit dans l'Église de « Saint-Martin, la chapelle, le sépulchre et les armoiries, et à Sallanche sur l'orgue de l'église « collégiale les armoiries sont écartelées avec celles de la maison de Viollat..... Les Titres de cette « famille furent brûléz avec la Maison, le Village et l'Église de S. Martin par les troupes françaises « l'an 1546..... c'êt pourquoy son lustre ancien m'êt peu connu... » J'en ai rencontré encore bien moins que mon illustre devancier. M. Bonnefoy m'a fourni plusieurs indications sur cette famille qui est maintenant éteinte. Ses biens sont au moins en grande partie passés, par le mariage de Louise Pernette de Berchat, dernière du nom, dans la maison de son mari, Joseph-François de Riddes de Belletour.

?

NICOLET BERCHAT
était notaire à Sallanche en 1389 (Titres de M. Bonnefoy).

?

Nᵉ JANIN BERCHAT
vivait avec sa femme Isabelle en 1461. Il achète, le 7 avril 1461 (Inventᵉ de Loche, Tit. B.), des biens de Nᵉ François de Lucinge. Il est père de Nicolas ci-dessous. Peut être le même que Janin du fᵒ 180.

Nᵉ NICOLAS BERCHAT était mort avant 1540.

Nᵉ AMÉDÉE BERCHAT.
Il fonde l'anniversaire de sa femme N. N., morte en 1488, par acte du 3 août 1500 (Tit. B.). Probablement celui qui est nommé avec ses neveux comme abornant les biens à Combloux, dans un acte du 3 avril 1501. (Arch. la Place). Il fut enterré le 31 mars 1521. Ses frais de sépulture furent payés par Nᵉ François et Nicolas Berchat (Cptes du chap. de Sall.)

?

NICOLET BERCHAT.

JEAN,
nommé dans des actes de 1467-1477 (Invent. de Loche, Tit. Bonnefoy).

?

MADELEINE BERCHAT.
femme de Nᵉ Claude Cusin (Tit. Bonnef.),

?

Nᵉ NICOD DE BERCHAT.
Il paie, le 7 juin 1481, les frais de sépulture de sa femme N. N. (Tit. B.). Est peut-être celui qui était récemment marié à Dˡˡᵉ Etiennette de Thoyre, lorsque Nᵉ Guillaume de Thoyre, frère de l'épouse, enfants de feu Nᵉ Jean de Thoyre, réclame, le 13..... 1478 (Arch. la Place), de certains de ses hommes, l'aide par eux due audit Guillaume et à ses frères pour le mariage de leur sœur.

Nᵉ NICOLAS,
vivant en 1540.

Nᵉ PIERRE,
vivant en 1540.

Nᵉ FRANÇOIS,
vivait en 1540, était en 1527 (Tit. Bonnef.), marié à Françoise, fille de Nᵉ Jean de Bellegarde. Sans doute celui qui, le 13 fév. 1528 (Arch. La Place), fut témoin à Sallanche.

Nᵉ CLAUDE
ép. Adrienne, fille de Nᵉ Amédée du Freney. Étant veuve, elle se remaria 2ᵒ avec Mᵉ Jacques Cohennet; 3ᵒ avec Nᵉ Claude Viollat. Elle fonde son anniversaire, celui de ses trois maris, etc., par acte du 5 juin 1602 (Cal. de l'égl. de Sall.).

JEANNE, vivant en 1540.

AYMON, prêtre, (T. B.).

Nᵉ FRANÇOIS, (T. B.).

Nᵉ PIERRE (T. B.).

?

Nᵉ PIERRE DE BERCHAT
ép. Dˡˡᵉ Pernette, fille de Nᵉ Georges Paccot, de Passy (*P. H.*). Il était déjà marié en 1616 (Tit. Bonnefoy).

Nᵉ JEAN DE BERCHAT
ép. Dˡˡᵉ Françoise, fille de Nicolas de Viollat (*P. H.*). Elle était veuve en 1622.

?

Nᵉ LOUIS DE BERCHAT, de Sallanche,
mort avant 1668. Teste le 17 févr. 1666. Avait ép. Dˡˡᵉ Claudine-Jeanne du Foug, mort, aussi avant 1668. (Mention du tout aux contr. de mar. de leurs filles).

Nᵉ NICOLAS.
Reconnaissance passée en sa faveur, de Nᵉ Louis, son frère, et de Françoise Viollat, leur mère, le 5 sept. 1622 (Tit. Bonnef.).

Nᵉ LOUIS DE BERCHAT,
cessionnaire des biens de son cousin André de Berchat en 1658 (*P. H.*).

MELCHIOTTE
ép., cont. dot. du 14 nov. 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), Nᵉ Jean-Louis, fils de Nᵉ Claude de Berlet de Meyrieu, au diocèse de Belley.

JEANNE
ép., cont. dot. du 27 avril 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), Nᵉ Jean-Benoit Courtois d'Arcollières.

BERGER ou BERGIER

SEIGNEURS DE CERISIER, PAROISSE DE SAINT-GENIX, FRONTIÈRE DE SAVOIE ET DAUPHINÉ.

P. de gueules au sautoir d'argent (CHORIER. ALLARD).

?

N^e^ GUICHARD *BERGERII*
ép. D^lle^ Marie *de Borgia* : veuve 1404.

N^e^ ÉTIENNE
procède à partages pour l'hoirie de son oncle, Antoine de Borgia, avec ses tantes, le 19 juillet 1409 (Arch. Costa).

GUICHARD, mentionnés avec leur père dans l'acte 1409. — ANTOINE,

?

N^e^ CLAUDE *BERGERII*,
de Saint-Genix d'Aoste, mort avant 1532.

N^e^ ANTOINE, mort avant 1532.

CLAUDINE. Son oncle lui lègue 50 flor. Testam. 1532.

N^e^ CLAUDE, son oncle, lui lègue des biens à St-Genix, sa vie durant. Test. 1532.

N^e^ FRANÇOIS.
Il teste le 13 juin 1532 (Titres d'Eschavannes). Il veut être enseveli dans le tombeau de ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Genix et dans sa chapelle de saint Pierre, apôtre. Nomme exécuteur testamentaire N^e^ Jean Prevost (*Prepositi*), seig^r^ de Charrex « *eius cognatum* » qui sera curateur de ses fils. — Mort av. 1537.

LOUISE. PÉRONNETTE. CLAUDINE. Leur père leur lègue leur dot et trossel. Test. 1532.

N^e^ FRANÇOIS, cohér. univ. de son père et substitué à N^e^ Claude, son frère.

N^e^ CLAUDE, cohér. univ. de son père, substitué à son frère. Vend ses biens le 2 mars 1537 (Arch. Manuel) : N^e^ Claude Berger, prob. le naturel ci-contre, étant son mandataire.

N^e^ GUIGUES, cohér. univ. de son père avec son frère aîné François.

ISABEAU ép., cont. dot. du 22 mai 1575 (Arch. Costa), N^e^ Aimé Michal, seig^r^ de la Chabaudière.

?

M. DE BERGIER.

CLAUDINE, morte à dix ans environ, le 26 décemb. 1639 (R. P. de St-Genix).

?

N^e^ VINCENT DE BERGER, témoin le 25 nov. 1638 (Reg. Par. de St-Genix).

= Preuves 1723. =

?

D^lle^ FRANÇOISE DE BERGER de St-Genix, ép., le 12 mai 1668 (Reg. Par. de Champagnieu), honorable Jean La Forest, de Champagnieu. Peut-être celle qui mourut le 8 déc. 1686 (*Ibid.*).

?

D^lle^ CLAUDINE BERGER, femme de N^e^ François Favre, teste le dernier fév. 1698 (Arch. Costa).

= N^e^ FRANÇOIS DE BERGER, de Saint-Genix, seig^r^ de Cerisier. = Selon les Reg. Par., il n'était que coseig^r^ de la maison-forte de Sirizier, et habitait à Saint-Genix (1675).

= N^e^ CLAUDE =
26 novembre 1696, P^es^ de brigadier de la compagnie des gardes du corps de S. A. et capitaine des chasses dans le département de Saint-Genix. = Il ép. 1°, le 3 juin 1675 (Reg. Par. de Saint-Genix), D^lle^ Marie de Bienvenu du Cuchet ; 2°, le 28 octobre 1685 (*Ibid.*), D^lle^ Antoinette, fille de N^e^ Frédéric Treppier de la Tour. Il était mort avant 1716. Elle, morte le 19 août 1701 (*Ibid.*) ; lui le 11 juill. 1707, à soixante-dix ans environ (*Ibid.*).

= N^e^ ANDRÉ, =
seul enfant du 1er lit, né le 23, baptisé le 24 janvier 1677 (Reg. Par. de Saint-Genix), seig^r^ de Cerisier, ép., le 10 février 1707 (*Ibid.*), D^lle^ Marguerite de Bienvenu de Montdragon. Mort le 1er décembre 1719. Elle, morte veuve le 21 septembre 1728 (*Ibid.*).

CHARLES (2e lit), né le 22, bapt. le 23 août 1687 (R. P. de St-Genix).

JOSEPHTE, née et bapt. le 1er juin 1716 (R. P. de St-Genix), morte le 20 avril 1719 (*Ibid.*).

MARGUERITE, née le 16, bapt. le 17 mars 1710 (R. P. de St-Genix), morte le 18 sept. 1712 (*Ibid.*).

ANTOINE, né et bapt. le 7 nov. 1712 (Reg. Par. de St-Gen.).

N^e^ LAURENT, né le 24, bapt. le 25 nov. 1708 (R. P. de St-Genix).

= N^e^ THÉODORE = auquel s'arrête la filiation des preuves 1723, né le 16, bapt. le 17 nov. 1713 (R. P. de St-Genix).

N^e^ JOSEPH DE BERGER, seig^r^ de Cerisier et de St-Didier, ép., le 20 oct. 1729 (R. P. de St-Genix), D^lle^ Louise, fille de feu N^e^ Bertrand d'Avril et de D^lle^ Marie du Vache. Un N^e^ Joseph-Balthazard de Berger, de de Cerisier ép. D^lle^ Marie-Françoise de Seyssel, de Champagnieux, morts, elle, le 7 juin 1784, à 84 ans, et lui, le 14 oct. 1785, à 77 ans environ (R. P. de Champagnieux). Dans l'acte de baptême de Marguerite de Seyssel (30 oct. 1758), il est son parrain et dit son aïeul maternel. C'est donc le même que Joseph ?

N^e^ ANTOINE-THÉODORE, né et bapt. le 6 juin 1730 (R. P. de St-Genix), prob. celui qui, le 8 juin 1757 (*Ibid.*), était commandant du Pont-de-Beauvoisin. Etait, en 1754, capitaine de grenadiers au régim. de Savoie, infanterie, et parrain d'une fille de sa sœur.

? ? ? ?

JOSEPH DE CERISIER et Jeannette Durand.

JOACHIM, bapt. le 16 mars 1804 (R. P. de St-Genix).

BERLIET

SEIG^rs DE CHILOUP EN BRESSE, B^ons DU BOURGET EN SAVOIE.

P. d'or à 3 pals de gueules au chef d'azur chargé d'un croissant montant d'argent. — Cimier : *un chérubin* (GUICHENON).

LES Berliet, de Savoie, nous sont venus de la Bresse. Messre Jean-François Berliet, 1er président à la Chambre des Comptes de Savoie, puis archevêque Cte de Tarentaise, acheta du duc de Savoie la seigneurie du Bourget pour le prix de 7,000 écus d'or : « ledit prix reçu ez mains propres de S. A. pour emplois en services secrets et en recompense de ses services et ambassades, et c'est outre le prix de 3,000 écus » portés par un autre contrat précédent. Le duc de Savoie s'était réservé le château, juridiction du Bourget et les droits de mieux-value, qu'il vendit pour 8,000 écus d'or à Jean-George de Rossillon. Cette vente étant confirmée par patentes des 22 avril et 20 décembre 1607, enregistrées le 31 janv. 1608 (Sommre des inféodations, Arch. Thuiset), en faveur de Jérôme de Rossillon; celui-ci revendit le tout à Jean Berliet et Jean d'Ivoley ci-dessous, héritiers de l'archevêque de Tarentaise, leur oncle.

Cette famille a fort peu duré en Savoie. Guichenon en a donné en partie la généalogie dans son *Hist. de Bresse et Bugey*. Tous les historiens de Savoie parlent de l'archevêque de Tarentaise, qui fut activement mêlé à toutes les affaires de son temps et mérita d'être nommé « l'une des meilleures pièces du Conseil de Savoie. »

N. N., femme de Ne N. N. d'Ivoley.

JEAN-FRANÇOIS, bon du Bourget, seigr de Chiloup et de la Roche, coseigr des Salines, en Tarentaise, 1er président à la Chambre des Comptes de Savoie et conseiller d'État, le 24 septembre 1579, ambassadeur en Suisse et en France (Capré, fo 260), embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme et fut nommé archevêque de Tarentaise le 8 nov. 1598. Il avait été inféodé du Bourget par patentes du 7 fév. 1589, vérifiées le 3 juill. suiv. et du 21 octob. suiv., vérifiées le 7 févr. 1590 (Arch. de Cour et de Thuiset); prix 10,000 écus d'or. Il mourut à Moûtiers le 2 janv. 1607 (Besson), ayant testé le 9 août 1605 (Arch. Morand). La date d'ouverture du testament est du 9 janv. 1607.

JEAN, capitaine et sergent-major pour S. A. au fort St-Mauris de Bourg en Bresse. On trouve au Supplément, des preuves 1723 (Biblioth. du roi à Turin) des patentes de réhabilitation de noblesse, délivrées le 1er fév. 1594, en faveur dudit Jean et d'Etienne, son frère.

ÉTIENNE, seigr de Chiloup, juge mage de Bresse, a continué sa lignée en ce pays. Voir Guichenon, *Bresse et Bugey*.

?

Ne JEAN D'IVOLEY, cohéritier pour un tiers de l'archevêque de Tarentaise, son oncle maternel. — V. d'Ivoley et ci-contre.

Dlle JEANNE-MARIE, veuve de Ne Justinien Morand, teste le 6 fév. 1660 (Arch. Morand).

JEAN, bon du Bourget était substitué à son frère aîné au testt 1605 et lui succéda. Il fut conser de S. A. et sénateur au Sén. de Sav. Il ép. Dlle Béatrix, fille de Ne Louis de Coysia, et mourut av. 1624. Avec Ne Jean d'Ivoley, son cousin, ils achetèrent 1° de Jérôme de Rossillon tous les droits qu'il avait sur le château et juridict. du Bourget : ils en furent mis en possession suivant commission de la Chambre, par verbal de Ne Jean Langlois, conser de S. A. et Me auditr à ladite Chambre le 14 janv. 1620 (Arch. du Bourget); 2° de Ne François de Leziane dit Gratian les droits qu'il avait sur les rozières du lac du Bourget, le 17 sept. 1620. *(Ibid.)*.

GEORGE, fils ainé, héritier pour les deux tiers de l'archevêque, son oncle, pour tous ses biens, meubles et immeubles, situés en Bresse, Dombes, Savoie et Tarentaise. Il devait prendre le Bourget dans son lot. Mort sans enfants.

BARBE, veuve de Ne Jacques Brunet, seigr de Doucy en Chautagne : elle teste le 31 déc. 1677 (Arch. Savoiroux), demeurant alors au second monastère de la Visitation d'Annecy, dans l'église de laquelle elle veut être enterrée. Legs pieux. Usufruit au baron du Bourget, son frère; nomme cohéritières universelles, ses trois nièces, Marie, Françoise et Barbe. Elle était déjà veuve le 5 fév. 1675. *Voir* BELLOSSIER au fo 176 (Art. Pierre-François).

JEAN-FRANÇOIS, baron du Bourget, ép., en 1649, Dlle Janique ou Jeanne, fille et cohéritière de Ne Jean Constantin. Ils testent conjointement, le 5 fév. 1688 (Arch. du Sén. de Sav.), en faveur l'un de l'autre, puis de leurs filles. — Elle étant veuve et qualifiée de Dme et baronne du Bourget, reçut reconnaissance des biens du Bourget le 28 déc. 1695 (Arch. du Bourget).

PÉRONNE, bapt. le 24 juin 1624 (R. P. de St-Léger).

JEANNE-FRANÇOISE, baptis. le 11 août 1652 (R. P. du Bourget), morte probabl. avant le testam. de sa tante.

BARBE, bapt. le 20 juin 1655 (R. P. du Bourget), cohéritière pour un tiers de sa tante. Étant femme de Ne François-Ennemond de la Forest, elle vend, le 19 mars 1712 (Arch. du Sén. de Sav.), à Ne Joseph Laurent, baron du Bourget, son neveu, la 3e partie des biens qu'elle possède en indivis avec lui, à la Roche, provenus de Dme Constantin, mère de ladite Dme de la Forest.

MARIE, Dme du Bourget, fille ainée, bapt. le 17 janv. 1651 (Arch. du Sén. de Sav. et R. P. du Bourget), cohéritière pour un tiers de sa tante Barbe, et universelle de son père, ép., avant le 3 juin 1668 Ne Balthazard LAURENT. Elle se remaria avant 1711 à Ne Louis Garnerin : testa le 12 déc. 1720 (Arch. du Sén. de Sav.) en fav. de Gaspard LAURENT, son petit-fils. Elle fut enterrée dans l'égl. du Bourget le 28 nov. 1732 (R. P.)

FRANÇOISE, bapt. le 15 juin 1653 (R. P. du Bourget), cohérit. pour un tiers de sa tante Barbe, ép. Ne seigr François-Philibert de Thoyre.

Ces trois sœurs passent reconnaissance en faveur du duc de Savoie le 20 nov. 1700 (Arch. du Bourget), du château du Bourget, avec son pourpris, jurid. h., m. et b., dans les confins désignés s'étendant jusqu'aux limites des seigneuries de Méry, Donjon, Tresserve, Candie, Sonnaz, la Serraz et Bordeaux, et du côté du couchant jusqu'à la sommité de la montagne; plus, pour le droit de péage sur toutes les marchandises et le trezain, sur tous les bois qui passent sur le lac du Bourget, lesquels péages s'exerçaient suivant l'arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie, du 28 août 1626.

Ne JOSEPH LAURENT, baron du Bourget, était mort avant le testament de sa mère. Le 29 juin 1714 (Arch. du Sén. de Sav.), il partage avec son cousin Jean-François de Thoyre. Le château et juridiction du Bourget appartinrent audit Laurent. Tous les biens procédés de Janique Constantin appartiendront à Thoyre, lequel recevra en outre une soulte de 24,570 florins. Ceci prouve que Thoyre n'avait plus aucun droit à s'appeler baron du Bourget.

Ne JEAN-FRANÇOIS DE THOYRE se qualifiait aussi de baron du Bourget.

Ne GASPARD LAURENT, baron du Bourget, héritier universel de sa grand'mère dame Marie Berliet, testam. 1720. — V. LAURENT.

BERLION

D'ORELLE EN MAURIENNE.

VIEILLE famille de Maurienne dont il ne m'a pas été possible de retrouver le blason. Elle doit être éteinte depuis fort longtemps, même à Allevard en Dauphiné, où elle paraît être allée se transplanter. Voici les quelques fragments qu'il m'a été donné de rencontrer sur sa généalogie.

?

N^e^ VULLIELME BERLION, d'Orelle, mort avant 1208. Sa veuve, D^me^ Guigonne, loue et ratifie le 13 avril même année (Arch. de Thuiset), une vente faite par des hommes d'Orelle.

N^e^ GATIFIER, N^e^ VULLIELME, laudent et ratifient en même temps que leur mère l'acte ci-dessus. Mort av. 1365.

N^e^ JEAN. N^e^ BERLION *BERLIONIS*. Le 13 mars 1365 (Arch. de Th.) ils procèdent aux partages des biens de leur feu père que, jusqu'alors, ils avaient gardés en indivis. Acte reçu par Antoine Berlion, d'Orelle, notaire. Reconnaissances féodales en leur faveur du 20 mars 1363 *(Ibid.)*. Actes des 11 et 22 octobre 1388 *(Ibid.)*, où il est question des biens qu'ils ont vendus au territoire de Saint-Martin outre Arc, au pont de la Balme.

?

PIERRE BERLION, damoiseau, figure dans l'acte 1372.

?

N^e^ HUGONET BERLION, d'Orelle. En son nom et comme tuteur de son neveu Berlion, il reconnait le 12 juin 1413 (Arch. de Thuiset) avoir reçu payement de servis et droits féodaux à eux dus. L'acte est passé à Orelle, dans la maison dudit N^e^ Hugonet.

N. N.

N^e^ BERLION *BERLIONIS*, pupille de son oncle en 1413.

?

N^e^ HUGUES BERLION mort avant 1531.

N^e^ HUMBERT BERLION, d'Allevard en Dauphiné. Il transige le 1er déc. 1531 (Arch. Manuel) avec N^e^ Antoine Maréchal-Luciane : il prétendait avoir par ses prédécesseurs droit sur la moitié de l'hoirie Luciane à cause du test^t^ de feu N^e^ Hugonet Luciane du 22 avril 1409 et de feu N^e^ Gabriel Luciane du 31 août 1434, portant une substitution en faveur de feu N^e^ Berlion Berlion : ce qui était contesté par ledit Antoine, etc., etc.

?

JEAN BERLION, d'Orelle, damoiseau, mort avant 1372. Avait été probablement marié à N^e^ D^lle^ Emydone, laquelle était tutrice en 1372, du fils de ce Jean.

JEAN. était majeur de quatorze ans lors de l'acte de 1372.

BERLION *BERLIONIS*, Damoiseau (1), était sous la tutelle et administration de D^me^ Emydone en 1372.

Une charte de 1372 (Arch. Thuis.), rongée en plusieurs endroits importants, par laquelle lesdits Jean et Berlion, fils de feu Jean Berlion, damoiseau, donnent en accensement des biens à Sainte-Marie-de-Cuynes, jouxtant ceux des hoirs de N^e^ Pierre de Cuyne, ne permet pas de fixer le rapport qui existe entre eux et Pierre mentionné plus haut. L'acte est passé aux Fourneaux, dans la maison de D^me^ Emydone.

?

N^e^ Seig^r^ BERLION *BERLIONIS*, d'Orelle. Il vend, le 19 mai 1430 (Arch. Savoir.), à Mess^re^ Claude de la Chambre, chev^r^, 5 sols forts de rente dus audit Berlion par les tenanciers du mas de Breyssieu, avec les dimes, lods, ventes et direct domaine de fief. Du même jour, quittance du prix stipulé *(Ibid.)*. Autre quittance en sa faveur du 4 octobre 1440 *(Ibid.)*.

---

(1) Un Berlion Berlion, fils de feu Jean Berlion, est mentionné dans un acte du 22 novemb. 1406 (Arch. Savoir.), sans titre indicatif de noblesse, mais possédant des biens et rentes avec domaine direct à Modane. — Peut être celui ci-dessus.

BERNARD. — *Voir* BELLOSSIER et au SUPPLÉMENT.

BERNEX, FIEFS. — *Voir* BLONAY ET ROSSILLON.

BERTHELLIN. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BERTHIER ou BERTIER

SEIG^rs DE CREMPIGNY ET DE MANESSY EN GENEVOIS, DE BONPORT ET DE LA MAISON-FORTE DE SAINT-VINCENT EN SAVOIE.

P. d'azur au sautoir d'or accompagné en chef d'un croissant d'argent.

La branche de Bonport a brisé ce blason en cantonnant en fasce de 2 étoiles d'or et de 2 gouttes de même en pal. — Besson.

Devise : SANS BRUIT.

I. N^e André Berthier,
secrétaire et greffier de la Chambre des Comptes, remplacé dans cette charge le 28 septembre 1574 (Arch. de Cour), cons^ler d'État et procureur patrimonial à la susdite Chambre le 19 nov. 1574 (Capré : *Traité*, etc., etc., f° 298). Alliance inconnue.

II. N^e François Berthier,
cons^ler de S. A. et maître auditeur à la Chambre des Comptes le 11 mai 1594 (Capré, f° 287), seig^r de la maison-forte de Saint-Vincent le 20 sept. 1613 (*Voy.* au f° 187). Il ép. D^lle Françoise-Aimée d'Arestel ; était curateur des enfants de N^e Louis d'Arestel en 1606 (Arch. Thuiset). Était mort avant le 11 mars 1630.

N^e Guillaume Berthier de Saint-Vincent, seig^r de Manessy, capitaine d'artillerie, épousa, le 18 avril 1637 (R. P. de Lémenc), D^lle Jeanne de Ramus. Il prend, le 4 avril 1649 (Arch. Manuel), un arrangement avec Catherine de Monthoux à propos de l'hoirie de son frère. Il teste le 27 janv. 1662 (Arch. Costa) en faveur de son neveu Alphonse et des siens : il substitue N^e Jean de Reydet, N^e Jean-François Garnerin et N^e Guillaume Vulliet, ses neveux.

Marguerite
(fille de N^e François Berthier de St-Vinc.), 1re fem^e de N^e Catherin de Reydet, seig^r de Vulpillières, dont les enfants étaient pupilles le 30 mars 1644 (A. du S. S.).

III. N^e et Sp^e Claude-Gaspard, seig^r de St-Vincent, ép. : 1° contrat dotal du 17 sept. 1637 (Arch. du Sén. de Sav.), D^lle Lucrèce Ruffin de la Biguerne, laquelle teste en faveur de son mari le 18 mars 1638 *(Ibid.)* et meurt quelques mois après ; 2° le 9 mai 1641 (R. Par. d'Annemasse), D^lle Catherine-Claudine Guillet de Monthoux. Mort av. 1649.

IV. N^e Alphonse, seig^r de la Maison-Forte de Saint-Vincent,
bapt. le 15 juin 1643 (Reg. Par. de Chamb.), était, avant le 22 oct. 1678 (Arch. du Sén. de Sav.), marié à D^lle Marguerite de Montfort, fille de Pierre-Amé, baron de Crète, etc. Il achète, le 26 août 1681 (Arch. Costa), de François-Joseph-Auguste de Regard, baron de Vars, la seigneurie et juridiction de Crempigny, démembrée de la seigneurie de Clermont. Il teste le 2 sept. 1694, testament ouvert le 2 déc. suivant (Arch. du Sén. de Sav.).

Catherine,
bapt. le 29 mars 1674 (R. P. de St-Léger). N'est pas nommé au testament 1694.

N^e Guillaume,
bapt. le 1er sept. 1672 (R. P. de St-Léger). Était capucin en 1694.

Philiberte,
bapt. le 28 juin 1669 (Reg. Par. de St-Léger). Clarisse à Chambéry, 1694.

N^e Joseph, coseig^r de St-Vincent et de Crempigny, cohér. univer. de son père, ép. D^lle Françoise, fille de N^e Hyacinthe Favier de la Biguerne. Il partage avec son frère Jean-Louis, le 13 juin 1710 (Arch. Costa.) Mort av. 1772.

V. N^e Thomas,
fils ainé, bapt. le 14 avril 1668 (R. P. de St-Léger), héritier particulier de son père ; mort avant le 12 mars 1700, sans enfants.

Jean-Marie,
né le 17 fév. 1726 (Arch. Manuel).

Philiberte-Françoise-Hyacinthe,
née le 23 mars, morte le 23 juin 1727 (Reg. Par.).

VI. N^e Louis-François Berthier de Saint-Vincent,
seig^r de Crempigny et de Manessy, né le 23 févr. 1728 (R. P. de Rumilly). Il achète de N^e Charles-Joseph de Capré de Mégève les château et terre de Bonport. Il est porté pour ces seigneuries au rôle des Vassaux de Savoie de l'an 1787 (Bibl. du Roi à Turin). Il ép., le 6 janv. 1750 (R. P. de Saint-Léger), D^lle Marguerite Aynarde Brun, fille de Louis, comte de Cernex : veuve et nommée avec ses enfants le 12 mars 1788 (Arch. Manuel.) Lui mort le 3 août 1782 (R. P. de Tresserve).

Marie-Françoise-Louise-Eugénie,
née et bapt. le 18 août 1751 (R. P. de St-Léger).

Marie-Josephte-Françoise,
née le 8 fév. 1753 (R. P. de St-Léger).

Claude-Louis-Joseph,
né le 18 janv. 1754 (R. P. de St-Léger), vivait le 12 mars 1788 (Arch. Manuel).

Louise-Jacqueline,
née le 3 mars 1755 (R. P. de St-Léger).

Marie-Anne-Josephte,
née le 30 sept. 1756 (R. P. de St-Léger).

Claude-Joseph,
né le 18 oct. 1757 (Reg. Par. de St-Léger), vivait le 12 mars 1788 (Archiv. Manuel).

VII. N^e Joseph-Eugène, seig^r de Crempigny et Manessy, né le 22 mars 1759 (R. P. de St-Léger), officier supérieur au Rég^t de Sav., ép., le 9 déc. 1779 (R. P. d'Annecy), cont. dot. du 4 (Arch. Manuel), D^lle Jeannette-Rosalie du Tour, fille de N^e Louis-César, seig^r de Pontverre. Porté sur la liste des émigrés (16 ventôse an VI, arch. Savoir.).

Louis-François,
né le 18 sept. 1780 (R. P. de Tresserve).

VIII. N^e François-Aynard Berthier, de Crempigny,
né le 18 nov. 1781 (R. P. de Tresserve), officier de cavalerie sous l'Empire, retraité en 1815. Garde-chef des eaux et forêts, mort aux Échelles le 15 avril 1846. Ép. Augustine-Catherine-Aimée Georgeon, native de Versailles.

Josephte,
née le 29 sept. 1830 (R. P. du Bourget), morte aux Orphelines, à Chambéry, le 27 sept. 1846 (R. P. de N.-D. de Chambéry).

Félicité-Fanchette,
née le 11 avril 1822 (R. P. du Bourget).

Jean-Joseph,
né le 5 sept. 1829 (R. P. du Bourg.).

IX. Claude-Joseph,
né le 19 déc 1819 (R. P. du Bourget).

Claude-Joseph,
né le 7 déc. 1826 (R. P. du Bourget.)

Je n'ai pu obtenir sur eux aucun autre renseignement.

ETTE famille de Chambéry tire, selon toute apparence, sa noblesse des charges occupées dans la magistrature par André Berthier, procureur patrimonial à la Chambre des Comptes de Savoie en 1574, et François Berthier, son fils, maître auditeur de la même Chambre souveraine. C'est en considération des services de ces deux personnages, qu'une maison qu'ils avaient fait bâtir à Triviers, près Chambéry, et à laquelle ils avaient fait annexer diverses rentes féodales, fut érigée en maison-forte sous le nom de Saint-Vincent, par patentes du 20 septembre 1613 (Somre des inféodations. Mss. de ma biblioth.)

Leurs descendants achetèrent plus tard les seigneuries de Crempigny, de Manessy, en Genevois et de Bonport, au bord du lac du Bourget. La maison-forte de Saint-Vincent passa vers 1740, par le mariage de Dlle Marie ci-dessous, à la famille de son mari, Ne Claude-Louis Bally.

La famille des Nes Berthier de Manessy continue encore : le chef de cette branche n'a point d'enfants.

CLAUDINE
assiste sa nièce Claudine dans son contrat de mariage avec le président Garnerin, le 11 mars 1630.

CLAUDINE
ép., le 11 mars 1630 (R. P.), Ne Jean-Baptiste Garnerin, président, etc. (nommé ailleurs Jean-François, dans son cont. de mar. du 11 mars 1630, Arch. du Sén. de Sav.).

PÉRONNE,
religieuse à Sainte-Claire, hors Chambéry, fit héritière sa sœur Claudine (Arch. Costa).

LOUISE,
bapt. le 4 déc. 1611 (R. P. de St-Léger).

JEANNE,
bapt. le 25 juin 1607 (Reg. Par. de St-Léger).

MARIE-BÉATRIX,
bapt. le 22 mars 1618 (Reg. Par. de Saint-Léger).

Ne FRANÇOISE BERTHIER,
femme de Ne Pierre d'Humbert, audiencier à la chambre des comptes (1634-1647) (R. P. de St-Jean-de-Maurienne).

Ne CLAUDE-ANTOINE,
bapt. le 20 sept. 1678 (R. P. de Saint-Léger), cohéritier universel de son père, 1694.

Ne MARC-ANTOINE,
bapt. le 4 déc. 1679 (R. P. de St-Léger), cohéritier universel de son père, 1694.

V. Ne JEAN-LOUIS, coseigr de Saint-Vincent et Crempigny,
cohéritier universel de son père, 1694, baptisé le 19 nov. 1680 (R. P. de St-Léger, où sa mère est appelée Marguerite de Bellegarde). Il consigne les maisons-fortes de Saint-Vincent et de Crempigny avec d'autres biens le 12 mars 1700, et partage avec son frère Joseph, le 13 juin 1710. Ép. Dlle Marie Gilette et mourut av. 1747.

Ne CHARLES-GABRIEL-EMMANUEL,
bapt. le 14 mai 1685 (R. P. de St-Léger), n'est pas mentionné au testam. de son père, 1694.

ANNE,
bapt. le 21 nov. 1704 (R. P. de Maché).

VI. MARIE,
baptisée le 25 janvier 1706 (R. P. de Maché), ép., le 17 septembre 1735 (R. P. de Saint-Léger), Ne Claude-Louis, fils de Ne Gaspard Bally, auquel elle apporta la maison-forte de Saint-Vincent, et dont il prit le nom, 1785, 1787 *(Ibid.)*.

ANNE-LOUISE,
bapt. le 13 nov. 1707 (R. P. de Maché), ép., le 30 juin 1735, Ne Gaspard de Nouvelle (R. P. de St-L.), veuf d'Anne de Buttet.

ADÉLAÏDE-MARIE,
née le 12 sept. 1760 (R. P. de Tresserve), morte le 21 mai 1810 (R. P. de Chambéry).

MARIE-ANNE-CATHERINE,
née le 5 août 1762 (R. P. de Tresserve), morte à l'âge de sept ans.

Ne AYNARD-JOSEPH-FRANÇOIS DE CREMPIGNY,
né le 28 août 1765 (R. P. de Saint-Léger), vivait le 12 mars 1788. Doit être le François Berthier-Crempigny domicilié à Tresserve, lequel produit un contrat du 3 juin 1783, duquel il résulte que l'hoirie de son père est indivise entre lui et ses frères Eugène, Claude-Joseph et Joseph-Claude portés sur la liste des émigrés : il obtient, le 16 ventôse an VI, (Arch. Sav.), jouissance provisoire de ces biens. Il ép., le 10 ventôse an X, Marie de Manuel, fille du premier lit de Ne Jean-François et de Jeanne-Marie de Regis. Il mourut le 26 juin 1813, elle le 19 juin 1825 (R. P. de Lemenc).

VII. Ne CLAUDE-JOSEPH DE MANESSY,
né le 24 oct. 1768 (R. P. de Tresserve), capne en la brig. de Sav., retraité le 24 oct. 1817 (Matric. de la brig., biblioth. de Thuiset), major de place au Pont-de-Beauvoisin, mort le 28 mars 1838 (R. P. de Lémenc), ép., le 25 juill. 1804 (Reg. Par. de Tresserve), Angélique Le Roy, native de Londres, fille de François et d'Adélaïde de Montigny, morte à Chambéry (R. P.), le 21 avril 1859, à 85 ans.

ANNE-MARIE-LOUISE,
née le 4 oct. 1816 (R. P. de N.-D. de Chambéry). Est mariée à M. Montcharmant.

VIII. Ne FRANÇOIS DE MANESSY,
né à Crempigny le 8 février 1805 (matricle), officier aux brigades de Savoie (1830) et de Pignerol (1845), major en la brigade de Savoie, a fait les campagnes d'Italie, décoré de la médaille d'argent à la valeur militaire de Piémont, chevr des saints Maurice et Lazare, puis de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel-commandant d'Albertville, puis de Chambéry, puis de New-Brisach, maintenant retraité *(Bulletin des lois* no 868, Supplém.), n'a pas d'enfants de sa femme, Mme Joséphine de Coucy.

Ne VICTOR,
né le 9 oct. 1815 (R. P. de Tresserve), sous-lieutenant à la brigade de Savoie, le 4 mai 1836, passé à la réforme le 19 juin 1839 (matric. de la brig. de Savoie).

BERTHOLLET

COMTE DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

P. le quartier du Sénat, c'est-à-dire franc quartier à dextre d'azur à un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent; au deuxième de gueules à l'ibis d'or ; au troisième de gueules au chien d'or triomphant ; au quatrième d'azur à l'appareil chimique d'argent *.

* Les hérauts d'armes du premier Empire, en adoptant les termes de l'ancien blason, auraient dû en suivre la signification. La figure ne représente point un franc quartier, mais un écartelé, il faudrait donc blasonner : écartelé au 1er, du quartier du Sénat, au 2e etc., etc.

ORNEMENTS EXTÉRIEURS DES COMTES SÉNATEURS :

Toque de velours noir retroussée de contre-hermine, avec porte-aigrette d'or et d'argent, surmontée de cinq plumes, accompagnée de quatre lambrequins, les deux supérieurs en or et les deux autres en argent.

(*Manuel du Blason*, par Pautet du Parois. Paris, Roret, 1854, fos 185 et 199, fig. 152 et 234.

Livrées bleu, jaune et rouge (Lettres-patentes aux archives de l'Empire, donnant aussi comme ci-dessus la description du blason).

BERTHOLLET (le comte Claude-Louis), né à Talloire, duché de Savoie, vers 1756, de l'Académie des sciences de Paris, de la Société royale de Londres, de celles de Turin, Harlem, etc., est regardé comme le premier théoricien chimiste de notre temps. Il était, avant la Révolution, docteur en médecine, et, dès lors, distingué par ses profondes connaissances. Membre de l'Académie des sciences en 1780, membre de l'Institut à l'époque de sa fondation en 1795, il avait été nommé commissaire de l'agriculture et des arts le 22 septembre 1794 et professeur de l'école normale le 9 novembre suivant. En 1796, il fut envoyé en Italie pour y présider au choix de divers monuments que le Directoire voulait faire transporter en France. Il suivit le général Bonaparte en Égypte et revint avec lui en 1799. Après le 18 brumaire, il fut élu membre du Sénat conservateur, puis décoré du titre de comte (1) et de grand officier de la Légion d'honneur. En mai 1804, l'Empereur lui donna la sénatorerie de Montpellier. Le 14 mai 1806, il fut président du collége électoral des Pyrénées-Orientales, et le 13 avril 1813 il fut nommé grand-croix de la Réunion. Le 1er avril 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Il fut nommé pair de France le 4 juin 1814 et maintenu en 1815 après le retour de Louis XVIII. Parmi les nombreux procédés dont les arts sont redevables à cet illustre chimiste, il faut citer le perfectionnement qu'il a donné au blanchiment des substances végétales par l'acide muriatique oxygéné : objet dont il commença à s'occuper en 1785 et 1786 et qui, exécuté en grand dans les premières manufactures de ce genre, y a fait introduire les noms de berthollet, berthollimètre, bertholler, bertholleur, berthollerie, blanchisserie berthollienne. Entre autres faits importants dont il a enrichi la science, il suffira de rappeler qu'on lui doit la découverte de la composition de l'ammoniaque. — Parmi les nombreux ouvrages spéciaux donnés par Berthollet, citons l'*Essai de statistique chimique* (1803, 2. vol. in-8o), ouvrage considéré comme un des plus beaux monuments de notre siècle : on y a vu pour la première fois les phénomènes si compliqués de la chimie assujettis aux lois rigoureuses et simples de la mécanique ; cette œuvre a eu les honneurs de la traduction en anglais et en italien ; *La nouvelle méthode de nomenclature chimique*, qu'il a publiée en commun avec Lavoisier, Guyton-Morveau et Fourcroy (Paris, 1787, in-8o), est en grande partie son ouvrage et suffirait à le mettre au premier rang des créateurs de la chimie moderne (Extrait de la *Biographie des hommes vivants*, Paris, Michaud, 1816, t. 1, fos 318-319). La ville d'Annecy a érigé une statue à cet homme illustre, dont le caractère désintéressé préféra toujours les intérêts de la science à ceux de sa propre fortune.

Il n'eut qu'un fils, Amédée Berthollet, lequel, chimiste comme son père, a collaboré avec lui notamment pour l'ouvrage : *Éléments de l'art de la teinture*, 2e édit., 1804, 2 vol. in-8o, — et mourut asphyxié à Marseille en 1811, âgé de vingt-huit ans.

(1) Par décret du 26 avril 1808, enregistré au Sénat (Registre 1er, fo 61, Arch. de l'Empire). Je dois cette date à l'obligeance de M. L. de Mas-Latrie.

BERTHOLLET. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BERTRAND (DE)

SEIGNEURS DE VILLARFOUCHARD *(VILLARFOCHIARDO)*, DE SAINT-GEOIRE *(SAN GIORIO)*, CHIANOC ET BRUSSOL ou BRUZOL *(BROZOLO)*, EN LA VALLÉE DE SUZE EN PIÉMONT, SEIGNEURS DE LA PERROUSE, DE CHAMOUSSET, DE VILLAROSSET, PUIS MARQUIS DE CHAMOUSSET ET DE THONES, COMTES DE SAINT-RÉMY, D'EVIEU ET DE LA PERROUSE, BARONS DE QUINTAL, DU VILLARD-SOUS-SALÈVE ET DE GILLY, SEIGNEURS DE BONVILLARD, MONTFORT, ROUGEMONT, ARVEY, ETC., DANS LE DUCHÉ DE SAVOIE.

P. d'or au lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules (UBIQUE.)
Supports : *Deux lions de même.*
Cimier : *Un lion issant de même.*
Devises : *SAPIENT ET CONFIDENT ou SIMPLICITER ET CONFIDENTER* (BESSON).

LA puissante et ancienne maison des Bertrand, distinguée sous ce nom dès le XIIIe siècle, nous est venue très probablement de la vallée de Suze en Piémont. Mgr della Chiesa, évêque de Saluces, rapporte que leur nom ancien était de Montmélian, changé plus tard en celui de Bertrand. On ne connaît aucune des preuves qui ont pu motiver cette assertion (1) et celle suivant laquelle la forteresse de Montmélian aurait été bâtie sur un emplacement leur appartenant et les ferait, en un mot, anciens seigneurs de Montmélian (2). Il est certain, toutefois, qu'il existait audit lieu un endroit appelé *Mons Bertrandorum* (3) et qu'ils y possédaient, ou dans les environs, des biens à peu près aussi anciennement qu'en Piémont. Une troisième version d'après laquelle les Bertrand seraient venus de Provence à la suite de Cécile de Baux, Ctesse de Savoie en 1344,

Voir la suite au fo 195.

(1) On trouve quelquefois le nom de Montmélian porté comme surnom de famille. *Voyez* au SUPPLÉMENT.
(2) *Voyez* la note fo 190.
(3) Je le trouve encore mentionné dans une charte du 31 oct. 1550, dans les abornements d'une pièce de terre vendue à Montmélian.

?

I. Jean *DE BERTRANDIS*, chevalier,
a épousé probablement Dlle N. N. de Bruysson, sœur d'Aymon, archevêque de Tarentaise. Cette alliance est peut être la cause qui attira les Bertrand en Tarentaise.

Jean, chevalier,
coseigr de Brozolo et San Giorio en la vallée de Suze, vivait en 1270 avec Florimonde, sa femme. Témoin (lui probabl.) le 31 août 1297 aux conventions de mariage de Guillaume, comte de Genève (Guich., Pr., fo 155). Était, le 7 des kal. de septembre 1290 (Cart. de Tarent.), châtelain de Saint-Jaquemoz pour l'archevêq. Bertrand, son frère, et en 1318 (Besson, no 79), recteur du temporel de l'église de Tarentaise. Est probablement le Jean, chevr, qui prête hommage le 30 oct. 1323 et le 24 nov. 1323 pour lui et pour ses frères (Arch. de Cour).

Messre Hugues, prieur du prieuré de St-Martin, près d'Ayme, témoin avec ses frères Bertrand, Jean et Guillaume, le 5 des nones d'oct. 1315 (Cart. de Tarentaise).

II. Willelme ou Guillaume,
second fils, aurait été le premier à s'établir à Montmélian vers 1274. Témoin à une transaction du 8 mars 1276 (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Gen.*, t. XV, no 20). Mentionné avec l'archev. Bertrand, le prieur Hugues et Jean, ses frères, en 1315 (Cartul. de Tarent., Mst. de ma biblioth.) Est peut-être le Guillaume Bertrand, chevalier, qui prête hommage le 30 oct. 1323 (Arch. de Cour), et probablem. celui qui, en 1314, fut témoin au traité entre le Ce de Savoie et le Dauphin (Guich., Pr.).

Jean,
seigr desdits lieux et vicomte de Villarfochiardo, dont il est investi par le Ce Édouard, en 1326. Lui, ou son père, était châtelain de la Bâtie, pour l'archevêque de Tarentaise, le 5 déc. 1329 (Cart. de Tarentaise).

III. Jean, chevr, coseigr de Brozolo, gentilhe de Moûtiers (Besson, fo 212), seigr de la Perrouse et de Chamousset, ép. Antoinette, fille d'Humbert de Villette, seigr de Chevron, le 4 janv. 1306. — Il était mort avant 1360. L'acte de 1354, ci-dessous, ne dit pas qu'il fut mort à cette époque.

Bertrand, damoiseau, seigr de Chianoc, vivait encore en 1363.

Aymon.

Jean, seigr desdits lieux, en reçoit investiture 1343, 1344. Prête hommage (lui ou autre Jean) pour les biens de Montmélian, le 1er juill. 1343 (Arch. de Cour).

Humbert, chanoine de Tarentaise, vivait en 1341 : probablem. celui qui était aussi chane de Besançon en 1358 (Besson, Pr., no 85). Le 2 janv. 1354, en qualité de recteur de l'hôpital de Moûtiers, il donne en albergement une maison dépendant dudit hôpital (Frag. de charte servant de couverture à un brevet de cape communiq. par M. de Charbonneau).

IV. Hugues I, chevalier, seigr desdits lieux, ép. Mirande, et testa le 22 août 1347 (?), dans son château de la Perrouse.

Antoine, seigr de Chianoc et St-Didier, coseigr de San Giorio, prête hommage au Ce de Savoie l'an 1392.

Guy, Aymon, vivants en 1392. On ignore s'ils ont eu postérité.

Didier, seigr desdits lieux, vivait en 1392 et 1404.

Catherine.

Bertrand. Est-ce celui qui, en 1358 (Besson, Pr. no 85), était prieur de Tarentaise ?

Jacques, probabl. celui qui fut témoin 31 janv. 1375 (Doc. Acad. Valdis., fo 20).

V. Hugues II, seigr desdits lieux, coseigr de Bozel. Son alliance est inconnue. Selon Grillet, t. III, fo 119, c'est cet Hugues II qui vendit ses droits sur le château et ville de Montmélian à Philippe, comte de Savoie, par contrat des 5 avril et 7 mai **1272** (!) et qui prit le titre de seigr de la Perrouse en **1286** (!) (1). Il vivait en 1347 et fut père de Guillaume (Pr. des SS. M. et L.)

Jean.

Paul, seigr de Chianoc.

Aymar, seigr de San Giorio.

Hugues, vicaire de Chiéri en 1429, mort sans lignée; testa en 1441. Selon Commène, était maître d'hôtel ducal en 1443.

VI. Guillaume, seigr desdits lieux, ép. Jacquemette, fille de Jean de la Rochette(?) Testa le (?) nov. 1461. Témoin à Moûtiers avec son frère le 31 janv. 1422. (Arch. de Giez.). Son alliance, son ascendance et sa descendance sont consignées aux Pr. SS. M. et Laz.).

Didier, Germain, sont substitués aux enfants d'Hugues de Bertrand, seigr de la Perrouse. On ignore s'ils ont eu lignée.

Pierre, vivant en 1410. On ignore s'il a eu postérité.

VII. Pierre, seigr desdits lieux, ép. Humberte, fille de Philibert de Menthon, seigr de Couvette, et d'Étiennette (elle s'appelait Jeanne) de Compey. On trouve ailleurs Montrond au lieu de Menthon. C'est dans son château de la Perrouse, près Montmélian, que fut signé, le 7 août 1471, le traité entre Yolande de France, Dsse de Savoie et les Cte de Romont et de Bresse, ses beaux-frères. Un acte du 25 fév. 1466, cité aux Pr. SS. M. et Laz., par lequel il fonde et dote une chapelle, prouve son alliance, descendance, etc.).

François. Jeanne, femme de Antoine de..... Pernette.

VIII. Humbert, seigr desdits lieux et du Villard, à Françoise de Verdon. Il teste le 13 juill. 1538. Elle, étant veuve et tutrice de ses fils, le 10 octobre 1547 (Arch. la Place), reconnaît avoir reçu paiement de laods.

IX. Jean, seigr desdits lieux, coseigr de Bozel et Cevins, ép. Claudine, fille de Claude de Veygié, seigr de Cons et Marcieu ou Marcy, le 19 avril 1564.— Il testa le 3 janv. 1581. Le tout, ainsi que son ascendance, est encore démontré par les Pr. des SS. M. et L., qui, pour le cont. de mariage, mettent 9 au lieu de 19.

Laurent, seigr du Villard, chanoine de Tarentaise, prieur d'Arbin, parrain 1610 (R. P. d'Arbin), teste le 27 fév. 1622 en faveur d'Amédée.

X. Amédée, seigr de Chamousset, Bourgneuf et Hauteville, dont il fut inféodé le 6 janv. 1604 (Arch. de Cour) (8 avril et 6 juill., *Somm. des fiefs*), ép. Charlotte, fille d'Amédée de Chevron, baron de Villette, et de Marguerite de Pingon. Elle était veuve le 6 avril 1635. En 1597, il soutint dans son château de Chamousset deux siéges contre Lesdiguières : il repousse le premier, mais au second, après une vaillante défense, il fut fait prisonnier avec son fils, et son château brûlé (Guich.).

XI. Claude-François, ou François, seigr de Chamousset, de Bourgneuf, baron de Gilly, coseigr de Bozel et Cevins, fut gouverneur de Chieri, président du Conseil de Madame Royale, ministre d'État, deuxième président au Sénat de Savoie, ambassadeur en France et plénipotentiaire pour signer le traité des Pyrénées. Il ép., à Chambéry, le 24 mars 1647, Claudine du Coudray de Blaucheville, fille de Guillaume, baron d'Héry. Testa le 26 janv. 1667. — Guichenon, en parlant de François de Bertrand (bien que ce personnage étant vivant on ne puisse faire son éloge sans blesser sa modestie), ne peut cependant s'empêcher de dire qu'il s'est rendu si illustre par ses emplois, son esprit, son intégrité, sa rare conduite dans toutes les négociations importantes qui lui ont été confiées, qu'il doit servir d'exemple et de modèle d'un fidèle sujet, d'un bon juge et d'un parfait ministre.

B.... est à présent (1684), cavalier en l'escadron de Sav., en la compe du seigr marquis d'Arvillars (Commène).

Guillaume, chane de St-Pierre de Genève, prévôt de la collégiale d'Aiguebelle, teste le 26 janv. 1715 (Arch. du S. de S.) en fav. de son frère François-Louis.

Claude, bapt. le 12 janv. 1652 (R. P. de St-Lég.), seigr de Bourgneuf, commandt de la citadelle de Turin, ép. Françse de Chevrier, marrse 1687 (R. P. de Planaise). Elle était vve de Chalandière (Comnène).

Hyacinthe, Bon de Gilly, page de S. A. R., cornette en l'escadron de Savoie (1684), chevr des SS. Maur. et Laz. (1688), mort en 1717.

XII. S. E. Georges-François-Joseph, 1er marquis de Chamousset (Erection en marquisat du 26 juin 1681 ; Arch. de Cour), avocat général, puis 1er président du Sénat de Savoie le 1er avril 1697. Du temps de l'abbé de Comnène, il ép. 1o Adriane-Françoise-Claudine de Beaujeu avant 1679. — 2o Françoise de Montfalcon, laquelle se remaria en 1711 à Charles de Chabod, Mis de St-Maurice. Il teste le 20 oct. 1701.

Claudine-Marie (1er lit), bapt. le 13 oct. 1679 (R. P. de St-Léger), filleule de Hte et Pte seigr Jean-Claude de Beaujeu, Bon de Montel, etc., chevr de l'illre confrérie de St-Georges.

Philibert, (1er lit), bapt. le 10 mai 1684 (R. P. de St-Léger).

Edme-Nicolas (1er lit), bapt. le 18 août 1688 (R. P. de St-Léger).

XIII. Guillaume-Chrisanthe, second marquis de Chamousset, ép. Marie-Thérèse de Bucher de Saint-Guillaume. Étant veuve, elle affranchit des droits féodaux en Tarentaise les 28 fév. et 24 mars 1773 (Arch. de Cour). Morte à Chambéry le 17 mai 1806 (Reg. Par.) à quatre-vingt-deux ans.

XIV. Claude-Augustin-François, 3e Mis de Chamousset, Bon de Gilly, consigne ses fiefs, pour lui et son frère Joseph, le 21 mars 1776 (Arch. de Cour); porté au rôle des Vassaux du duché, de 1787, pour ledit marquisat. Il fut colonel d'un régt de grenadiers, l'un des premiers écuyers du duc de Montferrat, chevr des SS. Maurice et Lazare. Il fut tué sur le champ de bataille dans une tentative pour reprendre le Petit-Saint-Bernard, le 18 juin 1794 (Mém. du cardinal Billiet, fo 161.).

(1) Grillet s'appuie, pour le premier de ces faits, sur la *Corona reale di Savoia*, partie 1, chap. I, f° 19, qui n'en dit pas si long. On y voit seulement sous forme dubitative : « I Bertrandi che si dicevano prima di Momigliano o perche fossero signori d'esso castello o pure principali della terra... etc. » — Plus loin le même ouvrage, f° 23, dit, il est vrai ; « Chiamosset o Perosa di casa gia detti *de Momiliano* e indi Bertrandi. » Mais cela est loin de fournir une preuve. Dans les *Origines féodales*, Menabrea, beaucoup plus prudent, rapporte, sur la foi d'un autre auteur, que le Ce Pierre de Savoie, jouissait, en 1266, du droit d'administrer la justice et de percevoir les bans à Montmélian. « Cependant, comme des seigneurs du voisinage prétendaient s'y arroger auss certaines prérogatives, certains émoluments, le Ce Philippe s'en attira l'abandon par actes du 5 avril et du 7 mai 1272. Les seigneurs dont je parle s'appelaient Bertramds (*Bertramdi, Bertramni*), etc. » Comme l'on voit, il y a loin de cela à l'omnimode juridiction sur Montmélian que Grillet attribue aux Bertrand. Dans tous les cas, le rapprochement des dates, à défaut d'autre raison, prouverait à lui seul qu'il est impossible que Hugues II en ait été le vendeur en 1272.

LA PERROUSE ET CHAMOUSET.

BERTRAND *DE BERTRANDIS*, chan^e de Tar., vic. gén. d'Aymon de Bruysson, son oncle, puis archevêque de Tar. (XLIIIe chr. Besson) en 1297, mentionné par Besson, f° 210, avec N^rs Jean et Humbert, ses frères, et le 5 des nones d'oct. 1315 (Cart. de Tar.), avec Hugues, Jean et Guillaume, ses frères. Il mourut le 9 mai 1334 (Besson, f° 211)

HUMBERT *BERTRANDI DE BRUZOLIO*, probablem. celui qui était, en 1296 (Arch. Savoiroux), châtelain de Tournon et arbitre entre les hommes d'Ugine et les sires de Briançon. Il était frère de l'archev. (Besson, f° 210), et mort avant 1306.

?

Mess^re JEAN BERTRAND, juge de Savoie. 9 des kal. de mars 1304 (Comnène).

FRANÇOIS *BERTRANDI DE BRUZOLIO*, damoiseau, est témoin à Moûtiers, avec son frère Jean, le 7 des kal. d'oct. 1306 (Cart. de Tarentaise).

GUILLAUME, vivant 1326.

JEAN, témoin avec ses cousins Jean et François, le 7 des kal. d'oct. 1306 (Cart. de Tarent.). Il est dit fils de feu Humbert Bertrand *de Bruzolio*.

?

PIERRE, damoiseau, prête hommage pour lui et ses frères, le 24 nov. 1323 (Arch. de Cour), pour leurs biens de Montmélian.

AYNARD. HENRI. BERTRAND.

JEAN, chanoine de Tarentaise, ambassadeur du Cte Aymon près du pape Benoit XII en 1339, puis évêque de Lausanne en 1341 et archevêque de Tarentaise en 1342 (XLVIe, chron. Besson), mort en 1365 (1).

PIERRE ou PERRET, établi à Moûtiers, où il est témoin le 2 juill. 1360 (Cart. de Tar.), dit fils de Jean Bertrand de Chamousset. Etait, le 2 nov. 1357 (*Ibid.*), châtelain de la Bâtie pour son frère l'archevêque. Vivait encore le 3 nov. 1397 (*Ibid.*), avec Antoinette (de la Fontaine, selon Guich.), sa femme, qui était peut-être une Séchal.

AMÉ. Alliance inconnue.

?

HUMBERT, châtelain de Bozel pour l'archev. de Tarent., en 1336 (Besson, Pr., n° 84).

?

PHILIPPE, sacristain de l'église de Tarent., 1334, 1354, 1356 (Besson, f° 228).

JEAN, D^r ès-loix, probablement celui auquel Aymon Séchal, archev. de Tarentaise, son oncle, obtint un canonicat du Pape (Besson, f° 215). Était chan^e, rég. et off. de Tarentaise le 1er février 1376 (Cart. de Tar.), puis évêque de Genève le 14 décembre 1408, puis le 23 septembre 1418 (Blavignac), arch. de Tarentaise (LIVe chronol. Besson) jusqu'en 1432. On dit qu'il mourut cardinal ; Besson, f°s 215-216, n'en a pas vu les preuves (2).

HUGUES, frère de Jean (Arch. de Tarent., Besson, f° 215). Alliance inconnue.

AGATHE.

HUMBERT, aurait été nommé châtelain de la temporalité de l'église de Tarent. en 1358, par Jean, son oncle, l'archevêque.

?

JEAN, damoiseau, témoin 20 avril 1393 (Doc. Ac. Valdis., f° 57).

ANTOINE, héritier de Jean *de Bertrandis*, archevêque de Tarentaise, son oncle.

JEAN, mort sans lignée : les Bertrand de la Perrouse héritent de ses biens.

JEAN, seig^r du Villard en Tarentaise. Mort sans postérité.

HUGUES, GUILLAUME, avec Humbert *Bertrandi* de la Perrouse, leur frère, ils reçoivent reconnaissance, le 3 juill. 1481 (Arch. La Place), pour leurs biens paternels et maternels avec direct domaine à Montmélian.

N. B. Comnène n'a pas eu connaissance du degré VIII.

FRANÇOIS était, ainsi que son frère Jean, pupille de sa mère, le 10 oct. 1547.

FRANÇOISE, visitandine à Annecy.

PIERRE ou JEAN-PIERRE, seig^r de la Perrouse. VOYEZ SA POSTÉRITÉ AU TABLEAU II.

FRANÇOIS, mort à Verceil en août 1683, selon Comnène.

FRANÇOIS-LOUIS, bapt. le 7 fév. 1667 (R. P. de St-Lég.), cavalier dans l'escadron de Sav. du temps de Comnène, héritier de son frère Guillaume (1715); était alors gouverneur de Nice et Villefranche.

ANNE, religieuse de la Visitation à Rumilly (Comnène). Cont. d'entrée en religion du 8 septemb. 1673 (Tit. d'Eschavannes).

CATHERINE, bapt. le 3 juill. 1655 (R. P. de St-Lég.), ép. Philippe de Valperga, Cte de Chevron ; morte veuve à 81 ans, le 23 août 1737 (Reg. Par. de Cluses).

JEANNE-CAROLINE. Cér. bapt. du 13 nov. 1658 (R. P. de St-Lég.), religieuse ursuline à Sallanches (Comnène).

JEAN-ANTOINE, âgé d'environ six ans et demi, reçut les cérém. bapt. le 24 fév. 1670 (R. P. de St-Lég.).

VICTOR-EMMANUEL, bapt. le 1er déc. 1670 (R. P. de St-Léger).

CATHERINE-FLORENCE, (1es lit), bapt. le 6 janv. 1691 (R. P. de St-Léger).

MARIE-FRANÇOISE teste le 21 mars 1755 en faveur de ses nièces de Mérande. Codicille le 12 juill. suiv.; morte le 2 oct. suiv. (Titres d'Eschavannes).

ANNE-MARIE, à Charles-Antoine Dufour de Mérande, seig^r de Valerieux.

GABRIELLE, morte en 1709.

ANDRONIE, morte en 1719.

N. N., fille (second lit), morte jeune le 30 mai 1709 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH-MARGUERITE, baron de Gilly (Rôle des Vassaux 1787, biblioth. du Roi), colonel d'un régiment pendant les guerres de la Révolution, chev^r des Saints Maurice et Lazare. Il ép. D^lle Anne-Amédée de Mellarède, veuve 1° de N^r Jean-Baptiste Morand ; 2° du comte de la Valdisère. Il est mort à Chambéry le 20 décembre 1812 (Reg. Par.).

(1) Selon Grillet, il serait petit-fils de Pierre (VII), lequel Pierre aurait testé le 15 février 1466 (!!). T. III, f° 120.

(2) Selon Grillet (T. III, f° 121), il serait oncle de son prédécesseur à l'archevêché de Tarentaise, dont j'ai parlé dans la note 1, et dernier fils de Pierre (VII). S'il avait vingt-cinq ans lors de sa nomination, en 1408, à l'évêché de Genève, il était né en 1383. Son père ayant testé en 1466, devait avoir alors cent ans pour lui laisser dix-sept ans de plus que son dernier fils : s'il a testé à quatre-vingts ans, en 1466, et que son fils ait été nommé évêque de Genève en 1408, à trente-cinq ans, le fils serait né treize ans avant son père.

Le cardinal Bertrand, chancelier de France, que Grillet n'hésite pas à faire frère de Bertrand, archevêque de Tarentaise (IIe degré), n'est pas de cette famille.

X. Pierre ou Jean-Pierre de Bertrand, seigr de la Perrouse, DONT L'ASCENDANCE EST CONSIGNÉE AU TABLEAU I. Il testa le 11 avril 1612 (Pr. SS. Maur. et Laz.), et ép., par cont. du 19 nov. 1601 *(Ibid.)*, Dlle Jeanne, fille de Ne Jean-François de Chastel ; elle était veuve et nommée tutrice de ses enfants par acte du 19 janv. 1615 *(Ibid.)* ; enterrée à Saint-Pierre de Lémenc, le 8 déc. 1664 (Reg. Par.).

François, né au château de la Perrouse, bapt. le 15 sept. 1607 (R. P. d'Arbin). Est prob. le même que celui porté ci-contre.

Marguerite, née à la Perrouse, bapt. le 7 mars 1610 (Reg. Par. d'Arbin).

XI. S. Exc. François, seigr dudit lieu, conseiller d'État de S. A. R., avocat patrim. à la Chambre des Comptes le 14 juillet 1631, puis avocat général au Sénat (Capré fo 297), 1er président à la Chambre des Comptes le 3 septembre 1643, 1er président du Sénat de Savoie et commandant général en-deçà les monts le 21 avril 1660 (Capré, fo 261) ; né le 14 septembre 1606 (Comnène), ép., en octobre 1633 *(Ibid.)*, contr. de mar. du 27 avril (Pr. des SS. Maur. et Laz.), Marguerite, fille de Pierre de Fourrier, seigr d'Arvey. Il teste le 19 sept. 1677 (date de présent. aux Arch. du Sénat) ; mort à Chambéry le 29 janv. 1680 (R. P. de St-Léger) ; est enterré dans l'église paroissiale d'Arbin. Elle, qui était cousine de St François de Sales, teste le 1er oct. 1682, codicilla le 26 mars 1685 (Arch. du Sén. de Sav.), et mourut le 24 août suivant.

François, doyen de la Ste-Chapelle. *Voy. son article au fo 194.*

Paul, dit de Chastel, était colonel de cavalerie en Bavière, lors du testam. de sa mère en 1682 ; tué au siége de Bude en 1685 ; n'a pas été marié.

Jeanne, cérémonies baptism. du 18 juill. 1654 (R. P. de St-Lég.), dame d'honneur de Madame Royale, ép., le 19 sept. 1684 *(Ibid.)*, cont. dot. du 18 (Tit. d'Eschavanes), Louis de Livron, Cte de Salleneuve.

Charles-Emmanuel, dit Carlin, jésuite (1692-1694), recteur du Collége de Chambéry en 1752.

XII. S. Exc. Victor Emmanuel, seigr dudit lieu, baptisé à l'âge de 5 ans, le 2 février 1640 (R. P. de Saint-Léger), filleul de L.L. A A. R.R., nommé 1er président au Sénat de Savoie, par patentes du roi Louis XIV du 21 février 1691. Ép., 1o Jeanne-Marie de Clermont-Mont-Saint-Jean, enterrée le 13 mai 1671 (R. P. de Lémenc) ; 2o Françoise-Marie-Octavie de la Forest-Saumont, le 27 septembre 1673 (R. P. d'Yenne), contr. de mar. du 16 mars 1674 (Pr. de Malte). C'est d'elle que sont nés tous les enfants suivants.

Marguerite, bapt. le 2 oct. 1674 (R. P. de St-Léger), ép., conv. matrim. du 13 juin 1707 (Pr de Malte), S. E. Philibert Sallier de la Tour, Mis de Cordon, auquel elle apporta le château de Tournon.

François, bapt. le 16 fév. 1677 (R. P. de St-Léger).

Antoine, bapt. le 9 avril 1678 (R. P. de St-Léger).

Centaure, bapt. le 14 avril 1680 (R. P. de St-Léger).

Denis, commandant de Bielle en Piémont.

XIII. Jean-François, Cte et seigr dudit lieu, d'Arvey, baron du Villard, etc., baptisé le 21 janv. 1676 (R. P. de St-Léger), président auditeur général des guerres, chevr au Sénat et envoyé extraordinaire du Roi, en Angleterre, chevr grand croix des Saints Maurice et Lazare (1). Il ép. Anne-Clémence Costa, le 10 mai 1704 (R. P. de Lémenc), fille de Pantaléon, comte de Saint-Rémy. Il teste le 23 octobre 1745, mort le 14 juin 1751, à soixante-quinze ans (R. P.). Elle fut enterrée à Lémenc, le 23 août 1731 (R. P.), à cinquante-deux ans.

Marie-Thérèse, bapt. le 29 janv. 1714 (R. P. de St-Léger), ép., le 22 novemb. 1737 (*Ibid.*), Joseph-Alexis Duclos, comte de Bonne, fils de Charlotte-Adélaïde de Bertrand ci-dessus, fo 193. Elle est morte le 30 mars 1782.

XIV. Joseph Pantaléon, Cte et seigr desdits lieux, comte de Saint-Rémy et d'Evieu, seigr de Cordon, Pluvix, Rougemont, porté au rôle des Vassaux de 1787 pour le comté de St-Rémy, en Maurienne, les seigneuries de Montfort, Bonvillard, Villard sous Salève, et Rougemont (presque entièrement du chef de sa mère), baron de Quintal du chef de sa femme (Biblioth. du Roi), baptisé le 21 décembre 1712 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 13 octobre 1734 *(Ibid.)*, sa cousine Adélaïde de Bertrand de Thônes. Il mourut le 21 décembre 1801, à quatre-vingt-neuf ans juste *(Ibid.)*.

Thérèse-Lucie, née le 13 fév. 1744 (R. P. de St-Léger), ép., le 8 sept. 1766 (*Ibid.*), Claude-Nicolas-Julien, Mis d'Arvillars, morte à Chambéry le 2 déc. 1823 *(Ibid.)*.

Victor-Emmanuel-Joseph, qui était l'ainé, né et bapt. le 9 août, mort le 11 sept. 1738 (R. P. de St-Léger).

XV. Jean-François-Régis, comte et seigr desdits lieux, né le 4 janvier 1740 (R. P. de Saint-Léger), écuyer de S. M., capitaine au régimt des dragons du Roi. Il ép., 1o Dlle N. N. Vulliet, dont il n'eut point d'enfants ; 2o Françoise-Nicole de Prunier, fille de Jean-Baptiste, marquis de Lemps, maréchal de camp, etc., etc. ; 3o Catherine-Jeanne de Roberty de Sainte-Hélène du Lac, qui se remaria au comte Balbis-Berton de Sambuy, de Turin, où elle est morte en 186... Lui est mort à Chambéry, le 27 janvier 1815.

XVI. Jean-Baptiste-Joseph, du second lit, né et baptisé le 16 avril 1771 (R. P. de Saint-Léger). Mort à douze ans, le 21 avril 1783 (R. P. de Lémenc).
En lui s'éteignit la lignée masculine de cette maison.

[1] Une lettre autographe de lui (Biblioth. Thuiset), du 6 juin 1704, porte pour sceau un écu écartelé aux 1er et 4e, de La Forest, au 2e de Forrier, au 3e de Chastel : et Bertrand sur le tout. Selon les preuves de Malte, faites en 1786 par Jean-Joseph Sallier de la Tour, petit-fils et arrière-petit-fils, côté maternel, de deux Dlles de Bertrand, mariées en la maison Duclos, et arrière-petit-fils, côté paternel, d'une Bertrand (H. 195 et 199, arch. du dép. du Rhône), la date du testament de Jean-François de Bertrand est le 30 mars 1745 et celle de son contrat de mariage avec Anne-Clémence Costa, le 3 avril 1704. Dans ces Preuves de Malte, remontant pour les Bertrand jusqu'à Victor-Emmanuel (XII), sont citées et analysées les preuves de justice faites pour la chevalerie des SS. Maur. et Laz., par dom Jean-Antoine, frère du susdit Victor-Emmanuel, le 3 mars 1667, remontant jusqu'a Hugues II (Tabl. Ier). Ces dernières preuves, extrêmement précieuses pour la filiation de la famille, admises unanimement au conseil de l'ordre, le 10 du même mois, reconnaissent que « la maison des Bertrand est renommée pour être d'ancienne noblesse et toujours parfaitement soutenue. » Voir Sallier-La-Tour.

LA PERROUSE-SAINT-RÉMY, ETC.

JULIE, marraine le 23 oct. 1609 (R. P. d'Arbin.)

LAURENT, né à la Perrouse, bapt. le 29 janvier 1612 (R. P. d'Arbin).

FRANÇOISE, femme de N^e et Sp^e Pierre de Loche, cons^r de S. A. R. et M^e audit^r en la Chambre des Comptes (1625, 1627, R. P. de St-Léger).

ANNE, bapt. le 18 mai 1645 (R. P. de St-Lég.).

AIMÉ, bapt. le 2 déc. 1639 (R. P. de St-Léger).

JEAN-FRANÇOIS, bapt. le 20 sept. 1640 (R. P. de St-Léger).

CENTAURE. *Voy. son article au folio 194.*

CHRISTINE-THÉRÈSE-FRANÇOISE, carmélite déchaussée sous le nom de Ste Christine de St Charles, fut six fois prieure à Chambéry, de 1703 à 1733, morte en 1739.

Dom JEAN-ANTOINE, baron d'Arvey, bapt. le 25 juill. 1637 (R. P. de St-Lég.), chev^r des SS. Maurice et Lazare, command^r d'Entresaix et d'Aiguebelle, écuyer de S. A., capitaine en l'escadr. de Sav., envoyé extraordr^e en plusieurs Cours étrangères, ép., le 1er juill. 1673 *(Ibid.)*, Anne-Marie de Salomon. Il fut enterré à Lémenc, le 4 août 1674. Elle se remaria avec le comte Dom-Pierre-Paul Beijame, le 16 juin 1677.

XII. LOUIS, bapt. le 15 avril 1642 (R. P. de St-Lég.), « chev^r, ép., « 1° à Munich, en Bavière, où il était capitaine des « gardes du Corps de S. A. Élector., D^lle Marie-« Gertrude de Wartemberg (ou Wurtemberg), fille de.....» (Comnène). Elle était dame d'honneur de Madame Royale, et fut marraine à Chambéry en 1677 (R.P.); 2° Anne-Marie-Josepte-Elisabeth, B^nne de Nothkaff de Wernberg, gouvernante du prince Electoral de Bavière. Il était grand chambellan de S. A. Electorale de Bavière, etc. Mort au siége de Vienne en 1683.

THÉRÈSE, bapt. le 27 juin 1681 (R. P. de St-Léger), vivait encore en 1691.

ANTOINETTE-MADELEINE, bapt. le 26 juill. 1683 (R. P. de St-Lég.), morte le 29 avril 1754 *(Ib.)*

CHRISTINE, bapt. le 23 août 1684 (R. P. de St-Léger).

CHARLOTTE-ADÉLAÏDE, bapt. le 13 juill. 1674 (R. P. de St-Léger), ép., le 5 sept. 1695 *(Ibid.)*, François-Hyacinthe Duclos, Cte de Bonne, Sén. au Sén. de Sav. Elle teste le 9 janv. 1749 (Pr. de M.).

FERDINAND (1er lit), mort en 1691.

XIII. MAXIMILIEN-EMMANUEL (2e lit), Cte de Bertrand de la Perrouse, grand maitre de la maison de l'Impératrice et cons^r d'État de l'Electeur de Bavière, épousa la comtesse de Balbis-Rivera, veuve du comte de Créanse.

MARIE-JEANNE-BAPTISTE, bapt. solenn. le 6 mai 1717 (R. P. de St-Léger), filleule de LL. AA. RR.

XIV. CHARLES, c^te de la Perrouse ép. la Ctesse Maximilienne de Kreith.

JOACHIM-FRÉDÉRIC-AUGUSTE, né le 28 sept. 1745, mort le 23 août 1747 (R. P. de Saint-Léger).

JOSEPH-FRANÇOIS, Cte de Saint-Rémy, baptisé le 19 octobre 1747 (R. P. de Saint-Léger), chev^r de Malte, colonel de cavalerie au service du roi de Sardaigne, ép., à Munich, D^lle Anne-Marie d'Arco, dame de palais de la reine de Bavière, fille du comte Ignace d'Arco, chambellan et conseiller privé du roi Maximilien I de Bavière, et de la comtesse Marie-Anne Rupertine de Trauner. Il mourut à Munich le 21 novembre 1816. Elle le 20 avril 1850, âgée de quatre-vingts ans.

XV. MAXIMILIEN, Cte de la Perrouse, ép. Joséphine, Ctesse de Taufkirch.

S. Exc. ERNESTINE-JEANNE-FRANÇOISE-NICOLE, C^sse de la Perrouse-Saint-Rémy, née à Chambéry le 7 avril 1797, baptisée le 29 mai 1800 (R. P. de Saint-Léger), dame du palais de S. M. la reine de Bavière, ép., en 1815, S. Exc. Mr Frédéric-Auguste de Kock, baron de Gise, chambellan, conseiller privé et ministre d'État du roi de Bavière, grand chancelier et grand dignitaire de l'Ordre de la Maison Royale de Saint-Hubert, grand-croix de plusieurs ordres, etc., etc., mort à Munich le 4 oct. 1860.

ERNESTINE-ADÈLE-RUPERTINE, C^sse de la Perrouse-Saint-Rémy, née à Munich le 9 février 1802, dame du Chapitre canonial de Sainte-Anne de Bavière, ép. M. le chevalier Michel d'Hennin, chambellan du roi de Bavière, chev^r de plusieurs ordres, mort à Paris le 29 décembre 1863 ; c'est lui qui a légué sa précieuse collection de gravures à la Bibliothèque Impériale, dont une des salles porte le nom d'Hennin.

XVI. MAXIMILIENNE DE BERTRAND, Ctesse de la Perrouse et de Grimfingen, mariée en 1830 au baron d'Oyen, général au service de Hesse-Darmstadt. Par suite d'un arrangement en date du 10 mars 1803, comme héritière de la fortune allodiale de sa famille en Bavière, elle céda au Cte Joseph-François de la Perrouse de Saint-Rémy, la terre d'Ottenhofen en Bavière, conformément au testament du Cte Maximilien, bisaïeul de la Ctesse Maximilienne femme du baron d'Oyen, en date du 27 sept. 1755, en vertu duquel le Cte Joseph-François ci-dessus, était désigné comme héritier des terres et propriétés de Furstenstein et d'Ottenhofen, au cas où la lignée masculine directe du testateur viendrait à s'éteindre.

Ces dames vivent à Munich (18 avril 1868). Par acte passé à Munich le 25 sept. 1859, elles ont passé procuration à N^e et R^d Alexandre Morand de Saint-Sulpice, chanoine du chapitre de Chambéry, pour qu'il puisse user, en leur nom, du droit de nomination qu'elles ont à l'hospice de Chambéry, fondations auxquelles elles ont droit comme seules héritières de Joseph-François de Bertrand de la Perrouse de Saint-Rémy, leur père.

(Notes communiq. par M. le Cte Max de Gise.)

Tableau III.

LA PERROUSE, Mis DE THONES.

Révérend François,
dont l'ascendance est consignée au tableau II, baptisé le 18 juillet 1635 (R. P. de Saint-Léger), prieur de St-Baldoph, 23 avril 1650, et de Chindrieux, 6 septembre même année, admis à St-Sulpice en 1656, docteur de Sorbonne en février 1665, doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie, abbé de Payerne le 20 juillet 1665. Prêcha avec succès devant le pape Innocent XI, et le roi Louis XIV. Il testa le 18 octob. 1692, codicilla le 7 octobre 1694, mourut à Chambéry le 23 avril et enterré à St-Léger le 24 avril 1695 (Reg. Par.). On a de lui, 1° Discours prononcé à la canonisation de St François de Sales 1666; 2° l'Éloge funèbre de Charles-Emmanuel II, prononcé en présence du Sénat le 14 septembre 1675.

XII. Centaure,
dont l'ascendance est consignée au tableau II, baptisé le 7 sept. 1649 (R. P. de St-Léger), seigr de Villarosset, baron de Quintal, 1er patrimonial à la Chambre des Comptes, puis 2me président au Sén. de Sav., conseiller d'État de S. A. R., Chevr des SS. Maurice et Lazare, ép., contr. dot. du 6 sept. 1681 (Tit. d'Eschavannes), Christine de Valperga, fille de Pierre, Mis de Thônes. Elle testa le 13 juill. 1703 *(Ibid.)*. Lui fut enterré à Lémenc le 27 juill. 1687.

? Ne seigr Antoine de Bertrand de Villarosset, seigr de Quintal, consr de S. A. R., Sén. au Sénat de Sav., juge mage du Chablais en 1677 (Arch. de Thuiset).

Louis-Antoine, dit de Manigod, bapt. le 27 mars 1689 (R. P. de St-Léger), mort en octob. 1709 (Procéd., titres d'Eschavannes).

Marguerite-Josephte ép., cont. dot. du 31 oct. 1697 (Titres d'Eschavannes), mariés le 2 nov. (R. P. de Saint-Léger), Pierre-Ferdinand de Richard, seigr de Bellegarde, président du Sénat de Turin.

François-Joseph, bapt. le 23 av. 1686 (R. P. de St-Léger), vivait encore en 1727, mort *ab intestat*.

Christine-Lucie, bapt. le 26 nov. 1690 (R. P. de St-Lég.), est la Charlotte-Lucie de Villarosset de la Perrouse, religieuse du 1er monastère de la Visitation d'Annecy, morte âgée de 69 ans, le 25 mars 1759 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy). Cont. d'entrée en religion du 3 février 1708. Teste le 16 fév. 1709 (Titres d'Eschavannes).

Marie-Françoise, bapt. le 5 nov. 1687 (R. P. de St-Lég.), contrat d'entrée en religion au 1er monastère de la Visitation d'Annecy du 20 av. 1709 (Titres d'Eschavannes).

XIII. Victor-Emmanuel, Mis de Thônes *(Voir* Valperga pour la transmission de ce fief), baptisé le 12 mars 1684 (R. P. de St-Léger), marié le 17 juin 1713 *(Ibid.)*, à Marianne de Lamar. Lui mourut le 22 déc. 1740. Elle testa le 28 mai 1752 (Arch. du Noyer) en faveur d'Adélaïde sa fille ainée, et de Christine-Thérèse son autre fille. Elle mourut le 13 février et fut enterrée à Sainte-Claire à Chambéry le 14 fév. 1758 (R. P.).

Rd François, baptisé le 27 mars 1685 (R. P. de St-Lég.), prieur de St-Baldoph, 25 avril 1695, mort au séminaire de St-Sulpice, à Paris, le 7 avril 1714.

Charles-Emmanuel, Bon des Clefs, bapt. le 13 mai 1693 (R. P. de St-Lég.). Il teste le 7 nov. 1711 (Tit. d'Eschavannes), voulant se faire jésuite, nommant héritier son frère Victr-Emmanuel. Il bénit le mariage de sa nièce Christine-Thérèse en 1744.

Thérèse, baptisée le 22 sept. 1714 (R. P. de St-Léger), était visitandine à Annecy en 1752.

Adélaïde, bapt. le 3 avril 1717 (R. P. de St-Léger), ép., le 13 oct. 1734 (*Ibid.*), son cousin, Joseph Pantaléon de Bertrand, cte d'Evieu. Elle apporta la baronnie de Quintal à son mari. Voir au fo 192. Elle est morte à Chambéry le 7 fév. 1799 (R. P.).

Antoinette-Madeleine, baptisée le 12 mars 1719 (R. P.), enterrée le 28 août 1720 (R. P. de Lémenc).

Marie-Catherine, baptisée le 25 novemb. 1720. Probablement morte avant le testament de sa mère, 1752.

Joseph, né le 24 oct. 1731 (R. P. de St-Lég.), mort av. 1752.

XIV. Joseph-François, Mis de Thônes et des Clefs, né le 24 janv. 1716, mort le 20 oct. 1731 (R. P. de St-Lég.).

Christine-Thérèse, née le 24 mai 1724 (R. P. de St-Léger), mariée le 25 août 1744 *(Ibid.)* à Charles-Maurice de Métral de Châtillon, morte à Bassens, près Chambéry, le 29 août 1804, en réputation de sainteté. Sa vie a été publiée par M. Picollet, à la fin de la *Vie des saints* (Thonon, 1823, t. II, fo 495). Par cette alliance et actes subséquents, le marquisat de Thônes passa dans la famille de son mari. *V.* MÉTRAL-CHATILLON.

Jean-François-Joachim, Mis de Thônes, baptisé le 24 nov. 1725 (R. P. de St-Lég.), mort à Paris le 22 juin 1745.

Suite du folio 189.

n'est pas admissible, puisqu'ils étaient établis en Savoie près d'un siècle avant cette époque (1).

Les Bertrand se sont surtout illustrés dans l'Église et dans la magistrature. Bertrand *de Bertrandis* fut archevêque de Tarentaise de 1297 à 1334 : deux autres membres de cette famille, Jean, d'abord évêque de Lausanne, et un autre Jean d'abord évêque de Genève, ont été tous deux par la suite archevêques de Tarentaise (2). Parmi plusieurs autres personnages distingués dans le clergé, il faut encore citer François, qui fut doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie de 1665 à 1695. Nos cours souveraines de Savoie ont été souvent présidées par des magistrats venus de cette maison.

Les archives du Mis Costa renferment une généalogie des Bertrand d'après les mss. de Guichenon, de Besson et de l'abbé Bonnefoy. Le Mis d'Oncieu de la Bâtie m'a communiqué une autre généalogie dressée en 1684 par l'abbé de Comnène (3). Mais la généalogie qui me paraît mériter le plus de croyance est celle que Guichenon a laissée dans ses manuscrits, et que j'ai suivie surtout pour les premiers degrés, tout en lui en laissant l'honneur et la responsabilité. J'ai pu enrichir ces travaux de plusieurs faits nouveaux, surtout grâce au bienveillant concours de M. le Chanoine de Saint-Sulpice, et les appuyer d'un important fragment généalogique contenu dans les preuves de Malte. Voir note fo 192.

Cette illustre famille est encore représentée par Mmes de Gise et d'Hennin, vivant en Bavière, qui sont les dernières du nom.

(1) Cette tradition rapportée par Guichenon dans ses manuscrits (copie de la main du Mis de Costa), est encore inadmissible, parce que Sibille (et non Cécile) de Baux, n'était pas comtesse de Savoie en 1344, mais femme de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et comte de Piémont. — Les dates seraient conciliables s'il s'agissait de Cécile de Baux, femme d'Amédée IV, comte de Savoie en 1244. Dans ce cas, on pourrait rattacher les Bertrand de Savoie à ceux de Provence, dont parle Nostradamus dès l'an 1150.

(2) On trouvera l'historique de ces trois prélats dans le précieux ouvrage de Besson.

(3) Cette généalogie, jusque vers la fin du XVIe siècle, donne une filiation différente de celle que j'ai suivie. Pour ceux qui voudraient comparer, voici comment l'abbé de Comnène a rédigé le commencement de son travail.

PONTIUS BERTRANDI ou soit DE BERTRAND, de Montmélian, vivait environ en 1270.

- ROLET, vivait en 1305.
- GUILLAUME BERTRAND, doctr ès-droits, qualifié *vir discretus dominus*, vivait l'an 1299 et encore en juillet 1301.
- JEAN, vivait en 1295.

GUILLAUME BERTRAND :

- VIFFRED, curé d'Arbin, 1362.
- HUMBERT, seigr de Bruzol, vivait le 21 nov. 1358 Indict. 10me (c'était alors la 11me). Ce fut au nom de ce Humbert que Bertrand de Bertrand, prieur de Moustiers, empruntat 3,750 flor. bon or et de grand poids et coing de Florence, qu'il hypothéqua sur leur château de Bruzol en la val de Suze.
- GUY, prieur de Cluze (probabl. la Chiusa, en Piémont).
- HUGUES Ier, chevr, vivait déjà environ 1303. Fut seigr de la Perrouse, épousat Meraude. Mourut en 1347 et sa femme fut cotutrice établie avec Bertrand, son beau-frère, prieur d'Arbin en 1347.
- BERTRAND, prieur d'Arbin, puis prieur de l'église de Moustiers en Tharentaise, vivait le 21 nov. 1358, auquel jour le Cte de Savoye rattifiat l'hypothèque qu'il fit et assignat, tant en son nom que de son frère Humbert sur leur château de Bruzol.
- PIERRE, mort avant le 6 novemb. 1362, a fait son héritier vénérable et religieux homme Laurent de Chaniaco (?), prieur d'Arbin, par son testament du 14 juillet 1361.

VIFFRED :

- HUGONET, fils naturel dudt Viffred, eut à femme Angeline ou Aigline, laquelle il fit héritière en partie et sa fille Jeannette de l'autre.
  - JEANNETTE estoit soubs la tutelle de Ne Guillaume de Sarevalle, damoyseau, en nov. 1362.

HUGUES Ier :

- BERTRAND, fut associé en l'hoirie en 1348.
- JEAN, héritier.
- HUGUES IIme, héritier, 1404.
- JACQUEMET, qui fut légataire ou héritier particulier.
- CATHERINE, qui fut légataire ou héritière particulière.

HUGUES IIme :

- GUILLAUME DE BERTRAND ép. Dlle Jaquemette de la Rochette, 1468.
  - PIERRE DE BERTRAND ép. Dlle Humberte, fille de Ne Philibert de Menthon, seigr de Couvette, et d'Etiennette de Compeys. Ledit Philibert testa en 1458-1479. (Erreur commise aussi par Guich. Il testa en 1468).
    - Ne seigr JEAN DE BERTRAND, eut à femme Claudine de Veygié, fille de Ne et Spe Claude de Veygié, avocat, qui testat à Cons, 1564. Elle eut 1,000 escus d'or sol de dotte et 400 escus de Savoye par legat de son père. Ce Jean mourut en 1581.
- HUGUES IIIme testa en 1441. Nota que cet Hugo IIIe est qualifié magister hospitii ducalis Sabaudie dans le mariage d'entre Ne George de la Ravoyre et Dlle Peronnette du Terrail, du 4 nov. 1443, auquel mariage ledit Hugo est mis pour premier témoingt.

Cette généalogie, qu'il continue encore pendant trois générations jusqu'à celle qui lui était contemporaine (1684), devient conforme à celle donnée plus loin à dater de ce Jean. La simple comparaison démontrera les improbabilités et les nombreuses inexactitudes de ce fragment. La même remarque, à plus forte raison, doit s'appliquer aussi à la filiation, surtout pour les commencements, donnée par Grillet, t. III, article *Montmélian*.

BERTRAND, DE ST-MICHEL EN MAURIENNE. — *Voir* AU SUPPLÉMENT.

BERTRIER (*)

SEIG^rs DU VILLARD, DE LA MOTTE ET CERNEX, COSEIG^rs DE CHALEX, DE LA CORBIÈRE ET DE FARGES.

(*) Ce nom est quelquefois écrit par erreur Bertier.

(1) Cette seigneurie fut vendue par Michel, son fils, en 1631 (6 nov.), à Mess^re Jean-Antoine de Rossillon de Châtillon, seig^r du Bois, etc., et à D^lle Marie de Viry, sa femme. Ledit Michel et Louis Scipion, son frère, l'avaient vendue précédemment, le 12 octobre 1613, à N^e Pierre de Siccard ; mais cette vente avait été résiliée.

P. d'azur à un aigle d'or « nommé particulièrement précepteur des anciens » *élevé sur deux rameaux d'orme d'argent feuilles et fruits* (Description contenue aux Patentes).

Devise : *EX LABORE FRUCTUS.*

Lettres de noblesse du 3 juin 1585 (Reg. 16, pat. de Sav., f° 208, arch. de la Ch^re des Cp^tes de Turin).

Selon Guichenon, les rameaux seraient d'olivier.

I. N^e Benoit Bertrier,
de Nantua en Bugey, anobli par P^es du 3 juin 1585 (Voyez ci-dessus). Le 17 déc. 1586, il achète des N^es de Boyvin tous les droits, noms et actions et propriétés quelconques sur la maison forte du Villard sous Salève, baronnie, jurid. h., m. et b., hommes, hommages, servis, cens, revenus, appartenances et dépendances, prérogatives, moulins, etc., etc., plus une rente rière Yvoire et Nernier (Arch. Costa) (1). Il épousa N^e D^lle Alexandrine de Mandollaz, D^es de la Motte, maison forte dans la paroisse de Cernex. Elle teste, étant veuve, le 29 mars 1618 (Arch. Morand).

N^e Louis-Scipion
mentionné avec son frère Michel dans un acte du 14 nov. 1608 (Arch. Costa), par lequel ils achètent de Nicoline de Viry une partie de la juridiction et rente féodale de la Motte. — Etait, selon toute probabilité, mort sans enfants avant le testament de sa mère (1618), qui n'en fait aucune mention.

II. N^e Michel Bertrier,
seigneur du Villard, de la Motte en Genevois et de Cernex, hérit. univ. de sa mère, cessionnaire des droits de Claude-Philibert de Grolée, son cousin germain (fils de Jeanne de Mandollaz), sur Cernex, le 24 janv. 1644 (Arch. Morand). Par la mort de François de Mandollaz, la substitution apposée au test^t de Pierre de Mandollaz, aïeul maternel de Michel (1583), lui apporta encore une part de Cernex. Il acquit encore la part de ses sœurs et revendit cette seig^rie de Cernex, du moins en grande partie, à Mess^re Gaspard Costa, Présid^t de la Ch^re des Comptes. Il vivait du temps de Guichenon : avait ép., vers 1627, D^lle Péronne, fille de Jean de Bordes, écuyer, et de Jeanne de Grenaud. Mort av. 1700.

Claude-François
(Guich., *Br. et Bug.*).

Claude,
écr, seig^r de Cernex
(Guich., *Br. et Bug.*).

III. N^e Bernard Bertrier,
seig^r desdits lieux et coseig^r de Chalex, la Corbière et Farges du chef de sa seconde femme : avait environ 45 ans le 20 sept. 1690 (Arch. de Cevins), lorsqu'il fut nommé tuteur des enfants de feu N^e Roch Machet, ses cousins au 4e degré. Il passe réconn^ce au duc de Savoie le 3 mars 1700 *(Somm. des fiefs)*. Il ép. 1° contr. dot. du 18 mars 1671 (Arch. Morand) D^lle Jeanne-Baptiste, fille de Me Monet Burquier, feu procureur domanial de S. A. rière les provinces de Genevois et Faucigny. — 2° Contr. dot. du 6 août 1685, D^lle Marie, fille de N^e Pierre de Gribaldy. — 3° Contr. dot. du 24 avr. 1694 *(Ibid.)*, D^lle Marguerite, fille de N^e Georges de Rolland de Versonnex. Il teste le 29 nov. 1723 (*Ibid.* et Arch. Cevins). Veut être enterré dans l'église de Cernex, dans sa chapelle de N^e-D^e de Compassion et de St-Nicolas, léguant l'usufruit de ses biens à sa femme. Mort le 14 juin 1724. Marguerite sa veuve testa le 26 juin 1729 (Arch. Cevins), à Cernex, dans la maison forte de son feu mari, et mourut le 9 sept. 1735 *(Ibid.)*.

Jérome, fils du 1er lit : morts jeunes après leur mère. Leur père hérita d'eux.

Jean-Baptiste,

N^e Gaspard Humbert (2e lit).
déshérité par son père, ainsi que son frère Jean-Baptiste. Il était capitaine au régiment de Chablais en 1742. Son frère Jean-Baptiste lui fait un legs dans son testament de 1748 et le substitue à son fils pour les biens de Savoie. N'a pas dû se marier.

IV. N^e Jean-Baptiste (2e lit),
seig^r de la Motte, et en partie de Chalex et de Farges. Consigne ce que dessus, le 15 janv. 1735 (*Somm. des fiefs*), quoiqu'il eût été déshérité par son père. Son alliance n'est pas mentionnée dans son testament du 1er mars 1748 (Arch. Cevins). Il était mort avant 1759.

Jeanne-Baptiste,

Étiennette,

Marie,

V. N^e Gaspard-François,
héritier universel de son père, puis ses mâles. Le 19 sept. 1778 (Arch. de Cevins), étant seig^r de la Motte et coseig^r de Chalex, où il demeure, il consigne le testament olographe de Jean-Baptiste son père.

Très probablement il est mort sans enfants avant 1787, puisque alors la seig^rie de la Motte est consignée par Jean-Baptiste ci-contre.

Jeanne-Baptiste, auront chacune 3,000 livres tournoises et davantage quand le procès de Savoie entamé par leur père sera terminé. Elles sont, en outre, substituées à leur frère Gaspard-François, pour les biens de Gex et Bugey (Testam. 1748).
Elle ép., cont. dot. du 24 fév. 1759 (Arch. Cevins), le Sr Maurice Gantin, né à la Roche, habitant Copponex. Elle, née à Chalex et habitant Cernex, se constitue en dot les biens de ses feus père, mère, aïeul et aïeule, et ce qui lui a été donné par N^e Gaspard de Bertrier, *seig^r de la Motte*, son oncle, ancien capitaine pensionné de S. M.

GUICHENON (*Bresse et Bugey*), dans son article sur les Bertrier de Verfey, mentionne les Bertrier seigneurs du Villard, etc., comme en étant issus. Il cite des lettres de noblesse, dont il ne donne pas la date, accordées par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à Louis et Claude Bertrier, neveux de Benoît Bertrier, chef de la branche de Savoie. Mais la noblesse est plus ancienne d'une génération dans cette branche, puisque c'est ce Benoît qui fut anobli par lettres patentes du 3 juin 1585 (1). Il en résulte que les Bertrier de Savoie sont bien de la même famille, mais qu'ils ne sont point issus des Bertrier de Verfey, moins anciens qu'eux.

Jean-Baptiste Bertrier est encore porté en 1787 au rôle des vassaux du duché de Savoie pour la seigneurie de la Motte, située dans l'ancienne province de Carouge. C'est la dernière mention que je trouve de cette maison.

(1) Les patentes de noblesse accordées à ses neveux n'existent pas aux archives de Turin.

N. N.

CLAUDINE, légataire de 600 florins au testament de sa mère.

CHARLOTTE, 1° à N^e Bertrand N. N.; 2°, 1618, à Hon^e Pierre Parraud. Sa mère lui laisse 400 florins.

LOUIS, seig^r de Verfey, CLAUDE, prieur de Donseurre, neveux de Benoit, obtiennent des lettres de noblesse du duc Charles-Emmanuel, à cause d'une action généreuse que Louis avait faite dans un combat sous les yeux de ce prince (Guichenon, *Bresse et Bugey*).
Voyez la descendance de ce Louis, donnée par cet auteur.

ANNE, religieuses bernardines à Seyssel. ANTOINETTE, GUILLERMINE, mariée à N^e N. N. de Ruffy. LAURENCE, morte sans alliance.

N^e JOSEPH (2e lit), mort avant 1723.

N., fille donnée. Était à la charge de Bernard, son grand-père, depuis le 6 janvier 1622. Il n'est pas très clair si elle est fille de Joseph ou de Jean-Baptiste.

JEANNE REINE (3e lit).
Son père lui légua 1,200 livres et son trossel. Elle ép.: 1° le 14 janv. 1741, à Musiège (Arch. de Cevins), Mess^re François de Malivert, seig^r de Conflans. 2°, Contr. dot. du 16 déc. 1756 (*Ibid.*), N^e Joseph de Roget de Cevins. — Elle fut cohérit^re de sa mère pour la moitié de ses biens de Rochefort et le quart de ceux de Versonnex (1729). Légat^re de son frère, 1748.

N^e CHRISTIN (3e lit),
Cohérit. univ. de son père et de sa mère pour la moitié. Il ép. Jacquemine, fille de Me Urbain Thouvier, de Chambéry. Elle teste le 7 juin 1726 (Arch. Cevins) nommant son mari hérit. univ., ne mentionne aucun enfant.
Christin est qualifié de seig^r de la Motte, ainsi que ses frères. On voit dans le test^t 1748, qu'il y avait procès pour cette seig^rie. Selon une note (Arch. Cevins), il serait mort le 15 oct. 1735.

N^e JEAN-BAPTISTE, seig^r de la Motte, vivait en 1742, mentionné avec ses oncles Gaspard-Humbert, Jean-Baptiste et André. Il est porté dans le rôle des vassaux du duché de Savoie, 1787 (Bibl. du Roi à Turin), pour la seig^rie de la Motte, province de Carouge. S'il a eu postérité, elle m'est inconnue.

N^e ANDRÉ (3e lit).
Etait aveugle. Son père lui donna en préciput la maison de Cernex avec app. et dépend. et 1,200 livres et le nomme cohérit. univ. Il vivait en 1742 : est substitué en 3e ligne au test^t de son frère Jean-Baptiste, 1748. Il était né le 27 avril 1696 (R. P. de Cernex), et, selon une note (Arch. Cevins), serait mort le 26 févr. 1755, sans postérité.

BIENVENU (DE)

SEIG^rs DE SAINTE-COLOMBE, CUCHET, MARTEL ET MONDRAGON, DE LA PAROISSE DE ST-GENIX.

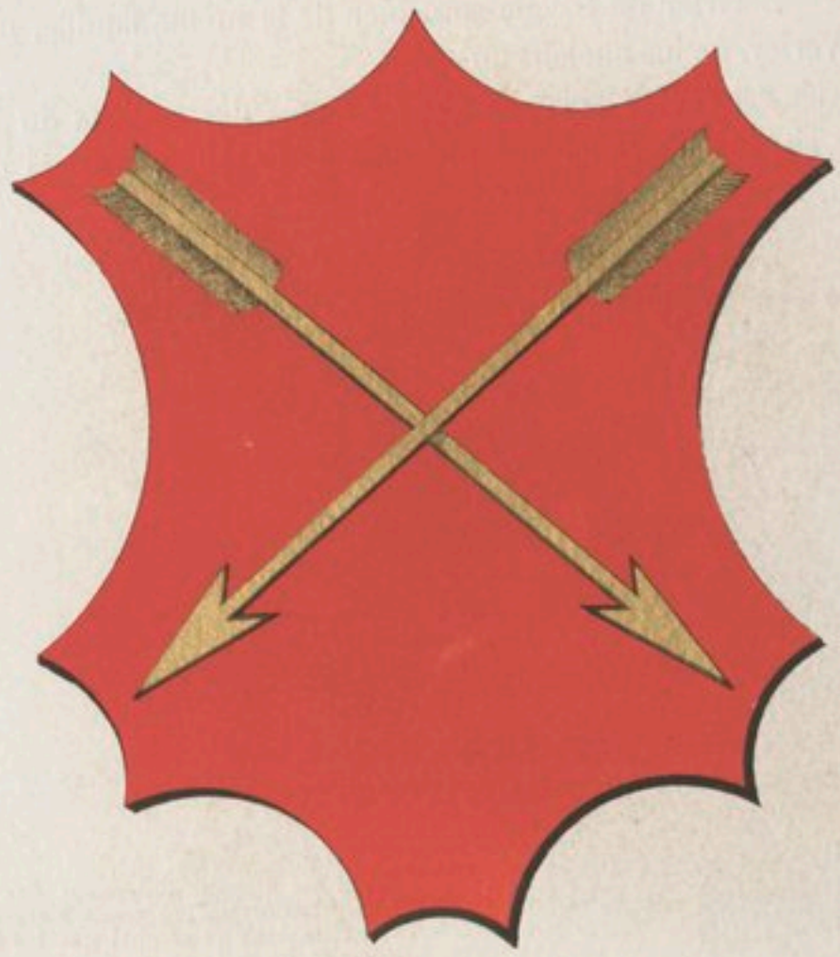

P. de gueules à deux dards d'or en sautoir. (Patentes de noblesse. Arch. de la Chre des Cptes de Turin.)

Dans son Armorial manuscrit, Besson donne la figure comme ci-dessus : dans le texte il ajoute un croissant entrelacé avec les dards, ce qui ne peut être qu'une brisure.

SELON une généalogie existant aux archives Costa extraite, pour les commencements, presque entièrement des manuscrits dits de Guichenon, les Bienvenu seraient originaires de Genève (1). Pierre de Bienvenu, citoyen de Genève, aurait le premier établi sa demeure à Saint-Genix d'Aoste, où il serait mort avant 1526 (2). Ce Pierre aurait eu un fils, François, lequel serait d'après la généalogie déjà citée, chef de la branche des seigneurs de Sainte-Colombe et de Cuchet (3) et de celle qui posséda ensuite les seigneuries de Martel et de Mondragon. Bien souvent ce n'est qu'à défaut d'autres matériaux, et en les publiant sous toutes réserves, que l'on doit employer les généalogies de

(1) Les excellentes *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, par Galiffe, ne mentionnent qu'incidemment un sire Pierre Bienvenu, nommé présent à Genève le 23 janv. 1539 (T. II, f° 179), qui, de son mariage avec Rolette, fille de N^e George Lect (T. III, f° 291), eut une fille, Humberte, seconde femme de N^e Jean-Philibert Bonna, lequel était du Conseil des CC., en 1546 (T. I, f° 429).

(2) Si cette date est juste, ce ne peut être le même Pierre mentionné dans la première note.

(3) De ou du Cuchet : on trouve les deux.

Guichenon (1). Si l'on peut donc admettre, au moins comme renseignement sérieux, aucun titre connu ne le contredisant, l'issue de la première des branches du chef de François, on doit agir différemment pour ce qui concerne la seconde branche, celle des seigneurs de Martel et de Mondragon.

Ainsi de ce François, père d'André, tige des seigneurs de Sainte-Colombe, serait né aussi un Jean ; de ce Jean, un Pierre de Bienvenu, seigneur de Martel ; de ce Pierre, un Charles, entre autres enfants ; de ce Charles, un Claude de Bienvenu, etc. Mais les preuves de 1723 faites par Claude-François-Philibert de Bienvenu, seigneur de Mondragon, petit-fils de ce Claude, font naître ce dernier d'un Pierre de Bienvenu, seigneur de Martel, en faveur duquel Pierre sont inscrites des patentes de noblesse à lui accordées le 1er mars 1563 et des patentes de Me auditeur à la Chambre des Comptes, du 15 mai 1608 (2). Or, ces patentes de noblesse se trouvent au registre 2, patentes de Savoie, fo 79 (Arch. de la Ch. des Comp. de Turin), et donnent très authentiquement pour père à ce Pierre, feu François de Bienvenu. Dans ces patentes il est expliqué comme quoi « le tres cher bien ame et feal « Pierre de Bienvenu, seigneur de la maison forte de Martel, fils de feu François de Bienvenu de « la ville de Saint-Genis, » n'était pas noble dans la stricte acception de ce mot. Emmanuel-Philibert « souffisament informe des singullieres vertus, honnestetes de vie et merites de mœurs d'icel, lequel « en suivant les vestiges de son pere qui a este par longtemps au service des armes et en reputation « de noble et possedant biens nobles a toujours suivi la compagnie des ordonnances... monte et « arme en bon equipaige... de sorte que la preuve qu'il a fait de sa personne avec ses louables « vertus meritent bien que lui et sa posterite jouissent a perpetuite du tiltre et privillege de « noblesse, etc., etc. »

Il est, à la rigueur, possible que ce François, père de Pierre, soit le même que celui porté au deuxième degré du 1er tableau, mais aucun document ne le prouvant, je ne puis rattacher les deux branches à la tige que je crois pourtant être hors de doute commune entre elles, ni même donner une filiation suivie pour les Bienvenu-Mondragon.

L'autre branche s'est prévalue apparemment de la réputation de noblesse qui a pu se changer en noblesse effective soit par l'usage constant de plusieurs générations, soit en vertu de charges de magistrature.

Cette famille est éteinte (3).

Suit la généalogie.

---

(1) Mais surtout celles qui lui étaient envoyées de tous côtés par ses correspondants, dressées sans critique aucune comme on les faisait trop souvent alors, et figurent maintenant dans ses manuscrits ou dans ceux qui, lui ayant appartenu, lui sont vulgairement attribués. Ce n'est pas dans l'intention de discréditer Guichenon comme généalogiste, c'est même avec répugnance que je consigne ici une appréciation qui sera certainement trouvée juste par les érudits qui voudront soumettre les généalogies de ces recueils à une critique serrée et surtout les comparer aux documents originaux. Mieux que tout autre, je sais rendre à l'occasion justice aux recueils de Guichenon ; mais quelle qu'en soit la valeur, on me pardonnera de les accepter comme pis-aller, et de m'en rapporter avant tout aux titres authentiques.

(2) Le copiste, ou peut-être même les rédacteurs officiels des Preuves de 1723, commettent presque certainement une erreur en mettant ces deux patentes de 1563 et de 1608 à l'article du même Pierre. Celui qui, en 1563, a reçu des lettres de noblesse parce qu'il a « par long temps... toujours suivi » les armées, doit être supposé avoir eu alors trente-cinq ou quarante ans. Il aurait donc eu, en 1608, quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq ans, lors de sa nomination de Me auditeur à la Chambre des Comptes. Un autre raisonnement est encore plus explicite ; on ne connait qu'un seul Pierre de Bienvenu, maître des comptes : celui-là est mort à Saint-Genix, *âgé de quatre-vingts ans environ*, le 11 décembre 1641 : il était donc né vers 1561. Or, comment peut-il être le même que celui des patentes, de 1563 ? Si vaillant que l'on soit, ce n'est pas à l'âge de vingt ou vingt-quatre mois que l'on a pu avoir donné des preuves de « singullieres vertus... monte et arme en bon equipaige... au service des armes ! »

(3) Il y a eu une famille de ce nom en Dauphiné, venue de Crème en Lombardie, au dire de Guy Allard. Elle portait d'autres armes que celles de Savoie.

Sans vouloir en tirer aucune conclusion, je dois encore dire qu'il y avait en Savoie des artisans qui portaient ce nom. En 1531, un Commendable Guillaume *Benevenuti* exerçait la profession de gainier à Chambéry.

?

PIERRE DE BIENVENU,
citoyen de Genève, vint habiter à Saint-Genix d'Aoste. Il était mort avant 1526.

FRANÇOIS,
habitant à Saint-Genix d'Aoste, ép., par cont. de mariage du 12 fév. 1526 (Arch. Costa), Louise, fille de Nr Perceval de Fistillieu, d'Yenne.

Nr seigr ANDRÉ DE BIENVENU,
conseiller d'Etat de S. A., ép., cont. de mar. du 26 janv. 1575 (Arch. Manuel), Anne de Bellegarde. Il était alors agent pour le duc de Nemours en cour de France. Ils testent le 15 sept. 1604 et le 15 nov. 1603. Lui, mort avant 1640 (Arch. Costa).

LOUIS,
seigr de Ste-Colombe,
consr d'Etat de S. A. et 1er chevr à la Chre des Comptes, le 18 févr. 1619 (Capré, fo 273), ép., le 20 févr. 1624 (Arch. Costa), Nr Dlle Catherine, fille de Nr Léonard de Michal de Ruans. Il demeurait, en 1646, à St-Genix, dans sa maison de la Fontaine, où il mourut à soixante-dix ans environ, le 17 févr. 1649 (R. P. de St-G.). Sa veuve teste le 12 juill. 1667 et codicille le 2 avr. 1672 (Titres d'Eschavannes) en faveur de ses filles et de leurs enfants.

ANDRÉ, dit DE SAINT-ANDRÉ,
teste en Piémont, où il était sergent major et capitne dans l'Escad. de Sav., le 10 mars 1634 (date de déclaration) testam. ouvert le 30 déc. 1636, quelques mois après sa mort (Arch. du Sén. de Sav.). Nomme héritre univle Raymondine de Reydet de Choisy, sa femme (Contr. de mar. du 6 janv. 1628, veuve en 2es noces de Nr Guillaume Gaudinon, Arch. Morand). Révoque un testamt fait en faveur de son frère Louis, auquel il fait un legs, ainsi qu'à ses neveux Gaspard et André, etc. Le 12 oct. 1635, il est témoin à Valence, en Piémont, au testament de Nr Charles de Chavanes : dans cet acte il est qualifié de seigr de St-André de Rogemont et de Belmont.

ETIENNE,
légatre d'André, 1634. Il ép. 1o Nr Dlle Guigonne Fabry, morte à trente-trois ans environ, le 27 juill. 1639 (R. P. de St-G.). 2e Contr. dot. du 1er avril 1640 (Arch. Man.), Dlle Louise, fille de Nr Michel Magdelain, Dme de la Gorge et du Thouvet, veuve 1o de Nr Claude-André de Montmayeur, seigr desdits lieux ; 2o de Nr ... de Forcade. Elle constitue tous ses biens en dot à son mari et à leurs enfants : à défaut aux trois fils qu'il a de son 1er mariage, à condition que celui qui sera possesseur de ses biens s'appellera de la Gorge. Elle était veuve d'Etienne en 1652. Après la mort de son 3e mari elle testa en faveur de ses frères Magdelain.

EMMANUELLE,
au seigr de Beauséjour (Arch. Costa).

CLAUDINE,
à Nr Antoine Gaspard de Maubec de St-Genis, le 10 nov. 1605 (Arch. Costa).

Tous du 1er lit.

JACQUELINE
ép. Benoit de Regnauld de Challoz, consr et sén. au Sén. de Sav.

JEANNE (1),
vivait en 1636, et morte av. 1667.

ANNE
ép., cont. de mar. du 10 juillet 1646, Pierre de la Mar, seigr de Perroset.

En qualité d'héritières bénéficiaires de leur père, elles transigent le 19 janv. 1675 (Titres d'Eschavannes) avec André de Bienvenu, seigr du Cuchet, auquel elles paieront chacune 1,000 ducatons, etc., etc.

GABRIELLE DE REGNAULD, ép., cont. du 13 janv. 1665 (Arch. Regn.) Gaspard de Bienvenu, seigr de Mondragon, fo 202 V. REGNAULD.

MARIE,
bapt. à trente mois environ le 12 juillet 1639 (R. P. de St-Gen.), était en 1652 pensionnre chez les Ursulines de Chambéry (Règl. de ces, arch. Manuel), mariée à N.N.

GASPARD,
bapt. à un an, le 15 avril 1635 (R. P. de St-Gen.), mort avant 1640.

?

Dlle ANTOINETTE DE BIENVENU,
femme d'honnête Louis Gerfaud, 1686, 1690 (Reg. Par. de Champagnieu).

ANTOINE,
bapt. le 15 avr. 1635 (R. P. de St-Gen.), religieux à Sixt, mort av. 1660 (arch. Man.).

LOUIS-RAYMOND,
bapt. le 27 mars 1638 (R. P. de St-Gen.), ép., contr. dot. du 21 sept. 1676 (Arch. Costa), Gasparde, fille de feu Nr Gaspard d'Avril ; il transige, le 26 mai 1660 (Arch. Manuel), avec Rd Mre Urbain Magdelain, frère de Louise, sa belle-mère, pour les droits dotaux de celle-ci. Dans des actes des Reg. Par. de Champagnieu, où il alla s'établir, il est appelé seigr de la Verrière (1676-1677). Il mourut audit lieu le 11 (*alias* 2) sept. 1680 (R. P.). Sa veuve vivait encore en 1682, 1683 (R. P. de St-Gen.).

ANDRÉ,
bapt. le 24 juin 1629 (R. P. de St-Genix), vivait 1634, mort avant 1660.

MARIANNE ou ANNE-MARIE,
bapt. le 21 juin 1677 (R. P. de Champagnieu), ép., le 19 juin 1696 (R. P. de St-Gen.). le sieur Claude Veyron-Lacroix. Morte à vingt-quatre ans, le 8 mai 1701 (*Ibid.*).

ANTOINE,
baptisé le 1er sept. 1678 (R. P. de Champagnieu).

(1) Peut-être la Jeanne-Claudine de Bienvenu, enterrée à dix-huit ans dans l'église de Saint-Genix, le 1er juill. 1658 (Reg. Par.).

TABLEAU I.

JEAN.

PIERRE DE BIENVENU, seigr de Martel. *Voy.* au f° 199. Aurait ép. Dlle Louise, fille de Ne Jean Pactou de la Verpillière? en Dauphiné. Elle teste le 24 janv. 1559, selon la généal. de Guich., et serait mère de : 1° Huguette ; 2° Jeanne ; 3° Pernette ; 4° Gasparde, femme de Ne François Berger ; 5° de Charles de Bienvenu. Ce Charles serait père de Claude. Claude de Gaspard. *Voy.* au f° suivant ce qui concerne cette branche des Bienvenu.

? MARIE DE BIENVENU, morte le 25 fév. 1672 (R. P. de Champag.). Peut-être celle qui, en 1670, était femme d'honnête Pierre Antoine Lacroix *(Ibid.)*.

? Rd Mre CÉSAR DE BIENVENU, curé de la parsse de Champagnieu) (R. P. Champag. 1631).

? Ne LOUIS DE BIENVENU, mort le 3 oct. 1665 (R. P. de Champagn.).

? MARGUERITE DE BIENVENU, ép., cont. dot. du 27.....1580 (Tit. d'Eschavannes), Ne Guillaume de Galatin, qui fut en procès avec Ne Etienne de Bienvenu *(Ibid.)*.

JÉROME (1), seigr de ou du Cuchet, légataire de son frère André, 1634, pour 10 écus d'or. Il ép., cont. de mar. du 29 avril 1612 (Tit. d'Eschavannes), Dlle Jeanne de Chevrier. Il fut enterré à soixante ans environ, le 15 sept. 1642 (Reg Par. de St-Genix), elle, à cinquante ans environ, le 25 sept. suivant *(Ibid.)*.

? ANTELMETTE ép., le 12 fév. 1678 (R. P. de St-Gen.), Ne François du Cerf, seigr de la Biesse, du diocèse de Vienne.

? CATHERINE ép., le 26 janv. 1656 (R. P. de St-Gen.) sieur Pierre Chorier, dit la Croix.

? MARIE DE BIENVENU DU CUCHET, ép., le 3 juin 1675, Ne Claude de Berger (R. P. de St-G.).

CLAUDINE, ép., cont. dot. du 29 août 1635 (arch. Costa), Ne Philibert Ruffin de la Biguerne, vivait 1639 (R. P. St-G.).

ANDRÉ, seigr du Cuchet, viv. 1634. Il obtient ouverture en sa faveur du fidéic. apposé au testament de Ne André, son aïeul, ensuite de la mort de Ne Jérôme son père, par arrêt du Sénat du 16 mars 1657. Il transige après de longs procès le 19 janv. 1675 (Titres d'Eschavannes), avec les filles de Louis de Bienvenu, seigr de Ste-Colombe : il renonce à cette hoirie moyennant le paiement que lui feront ses cousines. Il était avant 1660, et encore en 1680, marié à Dlle Éléonor Favier (R. P. de St-Genix). — Je suppose que c'est lui qui épousa en secondes noces une Dlle Marie Diard, dont il n'eut qu'une fille morte jeune. — Il mourut le 24 févr. 1698, à soixante-dix ans (R. P. de St-Genix).

GASPARD, vivant 1634, mort à dix-huit ans environ, le 20 déc. 1641 (R. P. de St-Genix).

LOUIS, enterré à deux ans, le 13 oct. 1639 R. P. de St-Gen).

JEANNE-CHARLOTTE, bapt. à cinq mois, le 12 juill. 1639 (R. P. de St-Gen.)

MARIE, fille de Ne André de Bienvenu, seigr de Cuchet, et de Dlle Marie Diard, sa femme, bapt. le 17 mars 1696, filleule de Marie de Bienvenu de Mondragon, morte le 20 juill. suivant (R. P. de St-G.).

CHRISTOPHE, seigr de Cuchet, bapt. le 6 avril 1660 (R. P. de St-Lég.), figure dans un acte du 13 oct. 1680 (R. P. de St-Gen.) avec Dlle Éléonor Favier, sa mère. Il épousa Dlle Françoise Cheruzel (ou de Cheruzel) 1687, (R. P. de St-Genix).

ÉTIENNE, fils de Ne André de Bienvenu de Cuchet, est parrain le 9 mai 1686 (R. P. de St-Genix).

JEAN, né le 15, bapt. le 19 juin 1686 (R. P. de St-Gen.).

(1) Je pense que c'est le Ne Hyéronime du Cuchet qui, d'une femme qui n'est pas nommée, eut : Maurice, bapt. le 27 janv. 1643 ; François, né le 14 déc. 1644 (R. P. de St-Pierre d'Albigny).

?

FRANÇOIS DE BIENVENU, de St-Genix,
était en réputation de noble, possédant des biens nobles, suivit longtemps la carrière des armes. Mort av. 1563. *Voy.* au f° 199.

PIERRE DE BIENVENU, seigr de Martel,
reçoit des patentes de noblesse le 1er mars 1563 (Arch. de la Chre des Cptes. *Voir* l'analyse de ces Pes et ce qui le concerne, f° 199). C'est lui, sans doute, qui, le 29 juin 1583 (*Somm. des fiefs*), reçut donation, cession et rémission de la jurid. omn. h., m. et b. m. et m. emp. sur les paroisses de Champagneu, Grezin, etc., et spécialement sur la maison forte de Mondragon. Ils avaient donc des droits sur Mondragon avant l'alliance ci-dessous.

(1) Elle était fille de Ne et Pe Gaspard de Mareste, lequel, par donation du 10 nov. 1645 (Arch. du Sén. de Sav.), donna le château et seigneurie de Mondragon par moitié audit Claude de Bienvenu et à Ne Christophe Empereur, son autre beau-fils.

? ?

Ne LOUIS DE BIENVENU,
seigr de Mignonville en la province du Gatinois, et Dme Madeleine de Gayet, sa femme, sont parrain et marraine (représentés) de François-Philibert ci-dessous, 1705 (R. P.). Le lien de parenté qui devait unir probablement le parrain au filleul n'est pas indiqué.

?

PIERRE DE BIENVENU, seigr de Martel.
Peut-être le fils de Pierre ci-dessus. Selon les preuves de 1723, c'est lui qui aurait reçu les Pes de noblesse : *Voir* note 1, f° 199. Il reçut des Pes de Conse et Me auditeur en Chambre le 15 mai (13 août selon Capré) 1608 (Pr. 1723). Il était, av. le 19 sept. 1638 (R. P. de St-G.), marié à Dlle Jeanne Favier, et mourut le 11 sept. 1641, à quatre-vingts ans environ (*Ibid.*). Selon les Pr. 1723, est père de Claude ci-dessous.

CLAUDE DE BIENVENU, seigr de Mondragon (Pr. 1723),
ép. Dlle Angélique de Mareste, Dme de Mondragon (1). Le 17 déc. 1694 (Arch. du Sén. de Sav.) elle fait donation à Claude-François, son petit-fils, avocat au Sénat, de la moitié du château et seigie de Mondragon. Il mourut le 3 oct. 1676 (R. P. de St-G.), à cinquante-cinq ans environ : elle le 5 mars 1698 (*Ibid.*), à soixante-quinze ans environ.

GASPARD, seigr de Mondragon (Pr. 1723),
ép. à St-Genix le 16 janv. 1665 (R. P.), (contr. de mar. du 13 janv., Arch. Regnauld), Dlle Gabrielle, fille de feu Ne Benoit de Regnauld, seigr de Chaloz, et de Dme Jacqueline de Bienvenu (f° 200). — Gabrielle mourut le 27 juill. 1689 (R. P. de St-Gen.), à quarante-cinq ans environ. Il émancipa son fils Claude-François le 15 nov. 1694 (Arch. du Sén. de Sav.). C'est probablement le Gaspard de Bienvenu, seigr de Mondragon, qui mourut le 30 déc. 1706, à soixante ans environ (R. P. de St-G.). Je suppose aussi que c'est lui qui ép. en 2mes noces Dme Marguerite de Chastel, avant le 22 déc. 1700, laquelle mourut le 13 déc. 1734 (R. P. de St-G.). Avec Angélique, sa mère, il prêta, comme coseigr de Mondragon, reconnaissance au duc de Sav. le 25 mars 1700 (*Somm. des fiefs*), pour la moitié de la maison forte de Mondragon et appartenances : l'autre moitié possédée par S. E. Janus de Bellegarde.

1er lit. *2e lit.*

MARIE, 1684-1696, morte à 29 ans environ, le 12 mai 1700 (R. P. de St-Genix).

MARGUERITE, légataire de son aïeule Jacqueline, 1695, ép., le 10 fév. 1707 (R. P. St-G.), Ne André (*alias* Laurent) de Berger, seigr de Cerisier. Elle est une fois dite de la Falquette. Elle mourut veuve le 21 sept. 1728 (*Ibid.*). Dlle Marguerite de Chastel ci-dessus, fut marraine d'une de ses filles.

ANNE, légataire de son aïeule, 1695, ép., le 29 mai 1694 (R. P. de St-Genix), Ne Pierre Courtois d'Arcollières, d'Yenne.

CLAUDE-FRANÇOIS, seigr de Mondragon, avocat au Sén. de Sav., émancipé le 15 nov. 1694, légataire de Jacqueline de Bienvenu, sa grand'mère 1695, mourut la même année, à 27 ans environ, le 13 mai 1695 (R. P. de St-Gen.).

JOSEPHTE, légataire de son aïeule, 1695, ép., le 3 oct. 1700 (R. P. de St-Genix), Ne Charles-Marin de Seyssel d'Artemare. Elle fut, en 1705, marrse par procurat. de son frère François-Philibert.

LAURENT-HYACINTHE, enterré à six mois, le 29 sept. 1673 (R. P. de St-Genix).

MELCHIOTTE, née le 9, bapt. le 11 nov. 1702 (R. P. de St-Gen.), ép., le 27 fév. 1729 (*Ibid.*), le sr Louis, fils de feu Me Modeste Novel du diocèse de Vienne.

FRANÇOIS-PHILIBERT (Pr. 1723), seigr de Mondragon, né le 6, cér. bapt. du 12 sept. 1705 (R. P. de St-G.), il ép., le 20 fév. 1750 (R. P. St-Lég.), Dlle Françoise Octavie de Montfalcon, fille de Ne et Pi Charles, seigr de Villy. Elle mourut le 18 oct. 1766; lui, le 19 fév. 1770 (R. P. de St-Gen.).

MADELEINE-ELISABETH, née le 19 nov. 1701, cér. baptism. du 22 déc. 1702. Elle ou autre Madeleine de Bienvenu de Mondragon, morte le 28 oct. 1766 (pas d'indication d'âge (R. P. de St-Genix).

FRANÇOISE, née le 19, baptisée 22 juill. 1704, morte le 14 sept. 1706 (R. P. de St-Genix).

?

Dlle ANNE de Bienvenu de Mondragon, morte le 23 janv. 1763 (R. P. de St-Gen.).

JEANNE, née le 22, bapt. le 23 juill. 1756, vivait encore en 1764 (R. P. de St-Genix).

LOUIS, né le 8 fév. 1753 (R. P. de St-Genix), était officier au régim. de Savoie en 1779.

BENOIT-JÉRÔME-JOSEPH, seigr de Mondragon, né le 20 nov. 1750 (R. P. de St-Gen.). Il était officier au Régt national de Tarentaise, et figure avec son frère Louis comme témoin au testt de Françoise de Coysia, femme de Ne Claude-Gabriel d'Avril, 4 mai 1779. Il est encore porté au rôle des vassaux du duché de Savoie de l'an 1787, pour la seigrie de Mondragon en Savoie (Bibl. du Roi à Turin), qu'il avait consignée pour moitié (l'autre moitié apparte alors à Louis de Garnerin), le 29 juill. 1774 (*Somm. des fiefs*). Dans des preuves de Malte, où il figure comme témoin, en novembre 1772, il est qualifié de Bon de Mondragon.

?

Monsr DE BIENVENU
(apparemment un des deux ci-dessus), avait épousé Rosalie de Montillet ou Mortillet, laquelle mourut veuve le 17 déc. 1807, à soixante-quatre ans (R. P. de St-Gen.). C'est la dernière mention que j'aie rencontrée d'un membre de cette famille, qui a dû s'éteindre à l'époque de la Révolution.

BIEUX (DE)

SEIGNEURS DE PLAYSON, COMTES DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE ET DU CREST-VOLLANT.

P. parti d'or et de gueules, à la biolle ou boullée (bouleau) *arrachée de sinople brochant sur le tout* (Besson). Supports et cimier, *2 et 1 taureaux* (celui du cimier issant) *de gueules, accolés d'or.*

Quoique cette famille ne soit pas d'origine chevaleresque (1) et que la noblesse de ses premiers degrés n'existe guère qu'à l'état de présomption (2), elle est pourtant très anciennement connue à Flumet. Elle a tenu une place honorable dans le corps de la noblesse savoyarde, mais n'a jamais eu d'illustration. Les Bieux (3), originaires de Flumet, ont fini par acquérir de la Couronne les revenus dépendants de cette ville, qui furent érigés en comté sous le nom de Saint-Nicolas-la-Chapelle, moyennant 50,000 florins, par patentes du 19 mai 1699, vérifiées le 19 nov. suivant (Arch. de Cour). Ils ont été communément et improprement nommés Comtes de Flumet. Le dernier du nom est mort sans enfants en 1822.

Je suis redevable à M. le chanoine Million, d'une vieille généalogie (4) et de plusieurs actes sur cette famille, qui me permettent d'établir avec quelque certitude la filiation directe depuis l'an 1271.

On ne saurait parler des Bieux sans citer l'excellente *Histoire de Flumet*, par M. le professeur Rabut, enrichie de précieux documents par M. le général Dufour (*Mém. de la Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch.*, t. xi), où l'on trouve plusieurs renseignements sur cette famille, la plus vieille de l'antique Flumet.

Suit la généalogie.

(1) Il ne faut pas prendre au sérieux le Pierre de Bieux, noble chevr, en 1205, de Grillet, t. iii, f° 19, *in nota :* la date de 1681 est fausse.

(2) En qualité de possesseurs de biens ou revenus féodaux, *more nobilium*. Ce n'est qu'au commencement du xve siècle qu'ils sont habituellement qualifiés de nobles.

(3) Nom que l'on trouve aussi écrit : Bieu, Byeu, Bieul, Biol. En latin : *Biolli*, *Bioli* ou *Byolli*.

(4) Faite en 1751 d'après les titres de la famille. Si Besson n'en est pas l'auteur, il l'a certainement copiée et admise en 1758. Ceci donne, à mes yeux, une valeur incontestable à cette généalogie. Besson s'est trompé quelquefois, comme tout homme doit se tromper, mais c'est de tous nos auteurs le seul qui mérite assez de confiance pour que, si son texte n'est pas contredit par les documents, on puisse l'admettre avec grande chance d'être dans le vrai. Malgré cela, pour tous les articles sans marque de provenance, venant de cette source, je me décharge de toute responsabilité.

I. Pierre I
fait une acquisition le 9 des kal. de janv. 126.

II. Pierre II, *Byoli*.
Le 12 des kal. d'oct. 1271 (M.), il achète des biens au Châtelard d'Aravix. Le 10 du même mois, il reçoit quittance de la dot de sa fille Jacquemette. Le 8 des kal. de nov. 1275 (M.), il achète des biens à Flumet pour 14 sols genevois. Le 4 des kal. de nov. 1275 (M.), il achète à Bellecombe, au mandement de Flumet, des hommes, terres, servis, usages, etc. Il vivait encore en 1283, et mourut avant le 4 des ides d'oct. 1290 (M.), jour où Peronnette, sa veuve, acquiert 12 deniers de servis annuel dû sur un champ situé aux Aravix; la même année, Peronnette achète des biens à la Giettaz, au nom de son fils Jean : elle vivait encore en 129[illegible].

III. Jean I
fait une acquisition en 1297 avec Peronet, son frère : autres actes en sa faveur des années 1302, 1306, 1308, 1309, 1310 (M.). Il était châtelain de Flumet en 1311, lorsque Robert Vagnard, bailli de Faucigny, lui fit quittance des laods pour des fiefs acquis par ledit Jean. Mort probablement avant l'hommage prêté par son frère Peronet (1329). Alliance inconnue.

Bosonet
vivait en 1280. Etait mort en 1292.

Rd Humbert, curé de Marignier en 1308.

IV. Viffred
achète des biens et servis rière la Thouvière, en 1327, avec Jacq., Per., Aym. et Mermet ses frères, tous fils de Jean. Était mort avant 1379. En 1315 (11 des kal. de mai), l'acte énoncé à l'article de Peronet est reçu par Jean *Biolli* de Flumet, notaire, et par Jacques *Biolli* de Flumet, coadjuteur de Viffred *Biolli* de Flumet, notaire.

Aymonet.
Vente en sa faveur et de son oncle Jean, du 4 des kal. de mai 1316 (M.).

Peronet
ép. Félice de la Frasse. Elle était veuve en 1362 quand elle partage avec ses neveux. Des biens à la Frassette et à Champange furent reconnus en leur faveur le 11 des kal. de mai 1315 (M.).

Jacquemet
teste le 12 juillet 1361. Echange 1392. Le 22 juin 1391 (M.), il reçoit quittance d'une somme portée dans une transaction faite avec les Nes de Droysier; acte passé à la Thuille.

Jean.

Guillaume, nommé au testament de Jacquemet, son oncle, 12 juill. 1361.

Pierre, dit de la Thuille (de Tullia), mort av. 1466.

François.

Françoise, femme de Ne Pierre de la Croix en 1361.

V. Pierre III,
âgé de seize ans en 1362, lors des partages avec ses oncles et cousins. Il ép. Dlle Guillemine, fille de Ne Viffred de la Croix, contr. dot. du 5 mars 1377. Il achète des fiefs en 1370. Ne François de Cornillon lui donne une terre à Champange en 1407. Quittance en sa faveur du 7 mai 1379 (M.).

?

Ne François *BIOLII*, fils de Jacques *Biolii*, témoin à Chambéry, 16 sept. 1425 (Arch. la Place).

Jean, dit de la Thuille. Actes en sa faveur de 1466-88. Il fit héritier George de Menthon.

François, fils de feu François Biolli de la Thuille, achète des biens à Mégève le 11 avril 1472 (M.).

VI. Jean II
ép. Peronnette, fille du bâtard de Duing, contr. dot. du 13 juin 1392 (M).

Louise, femme de Ne George de Menthon du Marest.

Ne Girard,
se reconnaissent débiteurs du chapitre de Sallanche, de rentes annuelles, en vertu de deux actes, du 8 et du 29 oct. 1437 (Titres Bonnefoy). Ils fondent ensemble, en 1451, la chapelle de Saint-Sébastien à Flumet.
Il prête hommage avec son frère au duc de Savoie en 1430. Il ép., en 1429, Peronnette du Coudrey. Était, en 1449 et 1453, lieutent du chatain de Flumet (*Hist. de Flumet*).

VII. Ne Jean III,
Il épousa : 1e Laurence, fille d'Humbert du Pont. 2e Jeanne, fille de Ne Amédée de Setheney, en 1452. Il cède, en 1475, tous ses biens à Pierre, son fils, moyennant une pension et le revenu des moulins de la Giettaz. Était, en 1445, lieutent du chatain de Flumet (*Hist. de Fl.*)

?

François *BIOLLI*, bâtard, vivant 1468, 1477, 1478 (M.), fait des achats de biens à Mégève et Flumet.

Jean,
châtelain de Flumet en 1446, ép. Dlle Aymonette N. N., laquelle était veuve en 1477. Il est probable que la qualité de châtelain se rapporte à son père. En 1467, 69 et 1500, un Ne Jean Biolli était encore lieut (*Hist. de Fl.*). C'est peut-être celui-ci.

VIII. Pierre IV
ép. : 1e en 1448, Marie, fille de Ne Claude de la Frasse. 2e Guillermine, fille de Ne et Pt François de Chissé. Achète des biens à Chambéry et à Flumet en 1448. Transige, en 1497, avec Pierre et Jean ses frères. Mort avant 1508.

Robert
teste avec son frère Raymondin, l'un pour l'autre, en 1507.

Raymondin
achète une maison à Sallanche en 1532, et des biens audit lieu des Nes de Chissé le 16 oct. 1535 (M.). Il ép. Dlle Michelle de Loche, veuve en 1537. Elle passa en 2mes noces à Ne François de la Frasse, dont elle eut une fille qui ép. Claude de Bieux (Degré X, f° 206).

IX. Jean IV.
Voy. son article et sa descendance au tableau II.

Charles,
était avec ses quatre frères sous la tutelle de sa mère en 1537 (Pr. manusc. Besson).

Annable.
Il teste conjointement à Jeanne, fille de Me George André, notre et bourgs de Sallanche, sa femme, le 16 juill. 1570 (Arch. Bonnefoy). Ils se nomment héritiers réciproquement. Si elle meurt avant son mari, celui-ci nomme héritier Ne Michaud Bieul son frère. Test fait au village de la Collette à Sallanche.

Jean, vivant 1537.

Pierre, vivant 1537.

Étienne.
Il teste le 17 août 1623 (Arch. Costa), institue son frère héritier universel.

N. N., fille.

TABLEAU I.

AGUARDUS.
Le 3 des ides d'avril 1283 (M.), il vend des servis à son frère Pierre : l'acte est passé à Flumet, devant la maison dudit Pierre.

PIERRE ou PERONET
prête hommage au dauphin Humbert en 1329, en son nom et au nom de ses neveux. Quittance en sa faveur, au nom de Hugues, dauphin, de l'an 1305 (M.). Reconnaisse[e] en sa faveur pour biens au Châtelard, du 3 des kal. de déc. 1310 (M.).

GUILLAUME,
mandataire de son frère Jean dans un acte de l'an 1310 (M,).

MERMET,
vivant en 1289.

JORDANE,
femme de N[e] Rodolphe de Cluses. Trans. 1492.

AYMON.

AMÉ.

JACQUEMETTE,
femme de Jean *de Recepto*. Quittance dotale 10 kal. oct. 1271 (M.).

UTILIE
ép., cont. dot. du 2 déc. 1326 (M.). Aymar des Clefs. Y sont nommés ses frères Pierre, Aymon et Viffred *Biolli*, tous fils de feu Jean.

PERONNETTE,
femme de N[e] Pierre de la Frasse, 1361.

MERMET
viv. 1327-1357.

ROMAIN
ép. Catherine de Sognier. Elle, veuve, 1362, teste le 17 avril 1381.

AYMON.
Actes des ans 1342, 1343. Teste en 1349 en faveur de son fils Pierre

?

PIERRE *BIOLI*,
notaire, reçoit un acte à Sallanche, 7 mai 1379 (M.)

MERMET
ép. Jeannette N. N. Etait fils de Viffred et père des ci-dessous ; résulte d'une acquisition de l'an 1466.

JACQUEMET,
hérit. univ. de sa mère. Damoiseau, prête hommage au Cte de Savoie, en 1401. Peut-être celui qui, en 1388 *(Hist. de Fl.)*, était lieutenant et procureur du châtelain de Flumet.

CATHERINE,
légataire de son père, héritière de son frère, femme de N[e] Guillaume de Chissé, veuve en 1379 (M.).

PIERRE
teste aussi en 1349 en faveur de sa sœur.

PIERRE. JEAN ANTOINE.
ép. Peronnette Carraz. Acquét en sa faveur 1466.

AMÉDÉE,
femme de N[e] Nicod du Coudrey de Sallanche. Cont. dot. de l'an 1445 (M.).

?

FRANÇOIS *BIOLLI*,
de Flumet, demeurant à Mégève, se constitue débiteur d'une rente envers le chapitre de Sallanche, le 26 juill. 1393 (Somm. des rentes du chap. de Sall., communiqué par M. Bonnefoy).

R[d] JEAN,
fils de N[e] Jean de Bieux de Mégève, reçut en 1443 la tonsure. On croit devoir le placer ici.

?

N[e] DURAND *BIOLY*,
témoin à Sallanche le 9 déc. 1440 (Tit. Bonnefoy). Est nommé dans plusieurs actes du Sommier des rentes du chapitre, 1447, 49, 59, 70. Le nom de sa mère était Jeannette.

?

R[d] PIERRE.

N[e] et Eg[r] seig[r] CLAUDE *BIOLLI*, de Flumet,
secrét[e] ducal de Sav., alors habitant S[t]-Julien en Maurienne, achète, 7 mars 1527 (T[es] Truchet), de N[e] Claude Manuel, une maison, verger, etc., audit S[t]-Julien. Témoin audit lieu, 15 janv. 1526 (T[es] d'Esch[es]).

R[d] GIRARD
transige avec Pierre et Jean, ses frères, le 16 oct. 1500 (Tit. M.), fit héritier son frère Pierre : mentionné en la transaction 1508.

PIERRE (1er lit)
ép. Gasparde de Mouxy. Il transige, le 9 mars 1508 (M.), avec les N[es] de la Frasse, au sujet de la part lui compétant sur les biens de Marie de la Frasse, sa mère — Avec son frère Jean il accorde, le 30 avril 1513 (M.), aux syndics de Flumet la permission de conduire l'eau qui descend de Champange jusqu'à Flumet, en la faisant passer près des biens des héritiers de N[e] Jean *Biolli* de la Tuille. — Teste, en 1511, en faveur d'Antoine, son fils, et des posthumes à naître. En 1522 fit une augmentation de dot à sa femme. Mort avant le 9 déc. 1580.

JEANNE,
légataire 1511.

GIRARDE,
légataire 1511.

ANTOINE,
habitant à Pougny, au mandem[t] d'Aix, teste le 9 déc. 1580,

GEORGE.

FRANÇOIS.

et institue héritier universel N[e] Hugonin, fils de N[e] Jacques de Mouxy, bourgeois d'Aix, son cousin germain (Arch. Costa).

X. MICHAUD,
de Dilley près Cluses. Prête hommage en 1563. Il ép. Françoise, fille de N[e] Jean du Clos, légataire de D[me] Pernette du Clos, veuve de N[e] Guiffrey Quinerit, dans son testament du 8 mai 1577 (Arch. Costa). Il mourut avant le 5 août 1619.

CLAUDINE,
femme de N[e] et P[t] Annibal de Boége de Chedal.

LOUISE,
femme de discret Hercule Pellet.

Le 25 mars 1623 (Arch. Thuiset), elles vendent à N[e] Antoine d'Amidoux, leurs biens du mand[t] de Cluses, leur part de la Tour du Clouz, grange, terres, etc., leurs biens de la p[sse] de Thiez, le tout indivis avec N[es] Etienne et Charles leurs frères, plus la part qui leur revient dans l'hoirie de D[me] Françoise, leur feue mère.

XI. CHARLES
ép., contr. dot. du 5 août 1619 (Arch. Costa), D[lle] Françoise, fille de N[e] Louis du Chosal, seig[r] du Gacuz. Mourut avant le 21 juin 1635. Sa veuve se remaria avec N[e] Claude de Gex de Vallon.

XII. JEAN-BAPTISTE
teste, le 21 juin 1635 (Indic. Arch. Costa), en faveur de N[es] Claude, Gaspard et François de Gex, ses frères utérins.

IX. Jean IV.
Voyez son ascendance au f° 204.
Il ép., en 1508, D^lle Jeanne, fille de N^e François de Riddes. Acquiert des fiefs, de N^e George de Chissé en 1518. Partage avec ses frères, du consent^t dudit George, leur tuteur, frère de Guillermette de Chissé, leur mère. Lui et ses frères Pierre, Raymond et Robert, tous fils de feu N^e Pierre, qui était fils de Jean *Biolli*, se reconnaissent débiteurs du Chapitre de Sallanche pour l'anniversaire de Girard Biolli, par actes du 21 déc. *1463?* et du 2 mai 1504 (Somm. des rentes du Chap.)

Marguerite,
femme de N^e Claude Moiroud. Quittance dotale de l'an 1530. On lit ailleurs Monod.

Antoine.

X. Claude,
ép. : 1° en 1561, Jeanne, fille de N^e François de la Frasse et de Michelle de Loche. 2° D^lle Antoinette de Chavanes, veuve de S^r seig^r Michel Symond, D^r ès-droits, laquelle teste, étant veuve, le 21 août 1601 (Arch. Savoiroux), en faveur de Claude de Chavanes, son frère. — Prête hommage en 1563-73-78. Teste, en 1573, en faveur de son fils Jacques.

Jeannette,
femme de N^e Nicolas d'Amidoux, de Cluses, en 1579.

Claudine,
chartreusine à Mélan en 1579.

XI. Jacques,
né en 1568, ép., en 1583, D^lle Marguerite, fille de N^e Amé Cerise, M^e aud^r à la Ch^re des Cp^tes. Il teste le 10 sept. 1596, et mourut peu de mois après.

Guillaume,
pupille de Guillaume de Riddes en 1603.

XII. François, seig^r de Playson.
était, en 1597, sous la tutelle de N^e Guillaume de Riddes. Il ép., Contr. dot. du 24 avr. 1616 (Arch. Rubaud), D^lle Charlotte, fille de N^e Jacques de Gex, seig^r de Vallon. Il teste en 1628 et le 28 juin 1659.
Par lettres du 29 févr. 1636 (M.) il avait été convoqué avec la noblesse savoyarde pour rejoindre l'armée de S. A.

Jacques,
second fils, mort jeune.

R^d Pierre-François,
chan^ne de Genève et curé de Feigères. Était âgé de 40 environ en sept. 1667 (Pr. de M. Gruel).

Marguerite,
religieuse ursuline à Chambéry, entrée en 1699. Une R^de sœur Charlotte de St-Pierre de Bieuz était, en 1700 (Arch. Sav.), religieuse professe aux ursulines de Chambéry.

François-Nicolas
teste en 1672 en fav. de ses neveux Nicolas et Jean-François ; mort en 1673.

XIII. Henri-François, seig^r dudit lieu,
ép., vers 1649, D^lle Henriette, fille de N^e Claude-René de Montfort, mort le 31 déc. 1692 (R. P. de St-Martin).

Charles-Philippe-Emmanuel,
bapt. le 25 août 1650, mort le 26 juill. 1660 (R. P. de Passy).

XIV. Joseph-Nicolas, seig^r dudit lieu,
cohérit. univ. de son père, institué particulièrement en la seig^rie de Playson, maisons et terres en dépendant, codic. 1673. Bourgeois de Sallanche par lettres du 19 févr. 1690 (M.), nommé par P^ts du 19 mai 1669 (Arch. de Cour) Cte de St-Nicolas-de-la-Chapelle et du Crest-Voland, dépendants du mand^t de Flumet, qu'il avait mise le 12 janv., au prix de 50,000 florins, pour lui et ses successeurs. — Il ép. D^lle Gabrielle, fille de Sylvestre Milliet, Mis d'Arvillars. Morte veuve à Moûtiers le 18 nov. 1734. Il était, le 15 oct. 1703 (M.), commandant du Haut-Faucigny, et fit faire le recensement des chevaux du pays capables de services pour la cavalerie de S. A.

Philibert-Gaspard,
né le 13 mars 1697 R. P. de Sallanche).

Sylvestre,
mort jeune.

Henriette,
morte jeune.

XV. Joseph-François-Amédée,
Cte de St-Nicolas-la-Chapelle et du Crest-Voland, autrement dit Cte de Flumet, né en 1688 ; ép., en 1714 (Pr. Mss. Besson), D^lle Catherine Vibert, fille de N^e Claude, seig^r de Montagny, et de Françoise-Catherine Milliet d'Arvillars. Il mourut le 9 avr. 1746, sa veuve en 1750.

XVI. Joseph-Antoine,
Cte desdits lieux, ép., le 9 janv. 1740 (R. P. de St-Léger), D^lle Antoinette-Marguerite, fille de N^e Louis de Lambert de Soyrier. Elle était veuve déjà le 29 déc. 1775.

Jean-Benoit-Denis,
né en 1758, officier au régiment de Savoie-infanterie, ép. D^lle Josephte-Péronne, fille de N^e Humbert de Vignod de Bellecombe en Tarentaise, où il mourut sans enfants le 1er juin 1822. Dernier du nom.

XVII. Joseph,
né en 1750 (M.), Cte desdits lieux. Etait, en 1777, Ch^r des SS. M. et L. et cap^ne dans la légion des campements. Billet du roi, du 22 mars 1791 (Arch. de Cour), mandant qu'il lui soit remis le droit de cavalcade imposé en 1742, dû pour le comté de Flumet, alors possédé par son père, et accordé l'investiture en tant que cette formalité de non paiement de cavalcade soit seule à s'y opposer. Cette investiture lui est accordée le 26 mars suivant (*Ibid.*) en titre de Comté. — Il est mort sans enfants.

TABLEAU II.

JACQUES,
châtelain de Sallanche en 1565. Teste en 1573, dans sa maison de Champange, en faveur de son frère Claude.

FRANÇOISE,
femme de Nº François d'Usillon, de Thorens, cont. dot. du 16 juin 1596 (M.). Ses frères Claude et Jacques lui constituent une dot de 900 florins.

ANTOINETTE (1er lit)
ép., le 5 mars 1589, Nº Claude Gaspard Achard du Rosey (Msts de Luc de Lucinge), légataire au testament d'Antoinette de Chavanes, sa belle-mère.

ANDRÉANNE,
femme de Nº François Gaspard *Largnuds?* d'Aiguebelle.

JEAN-FRANÇOIS
reconnait certains biens en faveur de Nº François de Riddes de Belletour.

FRANÇOIS-ANTOINE,
nommé au premier testament de son père, mort avant l'époque du second.

JACQUELINE,
religieuse à Ste-Catherine d'Annecy. Entrée en 1635.

GUILLAUME-LOUIS,
mort à huit ans, le 22 avril 1625.

CLAUDINE,
religieuse bernardine à Annecy. Entrée en 1645.

JEAN-FRANÇOIS,
cohéritier universel de son père. Etait en 1699 chanoine et chantre de la métropole de Tarentaise.

ANNE-MARGUERITE.

FRANÇOISE,
née le 4, baptisée le 11 fév. 1652 (Reg. Par. de Passy), légataire de 1,200 florins au testam. de son père. Peut-être celle qui, en 1683-1693 (R. P. de St-Gervais), était femme de Nº François-Nicolas du Freney du Châtelet.

MARIE-FRANÇOISE,
baptisée le 21 sept. 1690 (R. P. de Sallanche), morte le 21 mars 1755 *(Ibid.)*, femme de Nº Joseph de Riddes de Belletour.

ANGÉLIQUE-PROSPÈRE,
femme de Nº François-Joseph de Cornillon, seigr de Clertans, 1724-29-31. Morte le 26 fév. 1733 (Reg. Par. de St-Martin).

MARIE-GABRIELLE-VICTOIRE.
Le dernier nom, celui de son parrain, sous lequel elle est aussi connue, n'est pas porté dans son acte de naissance du 31 avril 1718 (R. P. de Sallanche), qui la dit fille de Nº Joseph-Nicolas et de Dme Catherine Vibert. Elle ép. Nº Charles-Joseph Basin du Chanay avant 1738 (R. P. de St-Pierre d'Albigny). *Voyez* à l'article BASIN, fº 129, un acte disant qu'elle est fille de Joseph-Nicolas de Bieux et de Gabrielle d'Arvillars.

MARIE-FRANÇOISE-BENOITE,
morte le 4 déc. 1774 (M.).

CATHERINE,
morte jeune.

CHARLES-MARIE,
né en 1748, mort en 1758 (M).

LOUISE,
morte au berceau.

BIGUERNE (DE LA). — *Voir* RUFFIN, FAVIER ET FIEFS.

BIORD

COMTES DE SEYNOD ET DE CHATEAUVIEUX.

P. coupé d'or à l'aigle de gueules, et de gueules au croissant d'argent. (Frontispice du *Manuale Confessariorum Diœc. Genevensis. Annecii. 1766*).

On trouve aussi de gueules au croissant d'argent ; au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

Mᵉ Joseph Biord,
notaire ducal à Samoëns, en 1696 (Arch. Rubaud), ép. Nᵉ Dˡˡᵉ Marie, fille de Nᵉ Pierre de Marignier, seigʳ de Grange. Elle était veuve en 1711.

Mᵉ Joseph Biord,
notaire ducal à Samoëns, donataire de sa mère (mentionné dans une transaction du 17 nov. 1729 (Arch. Rubaud), ép. Nᵉ Dˡˡᵉ Claudine de Thiollaz.

Monseigneur Jean-Pierre,
évêque et prince de Genève, sacré à Turin le 12 août 1864, prit possession le 29 du même mois. Naquit le 16 (*alias* 19) oct. 1719, à Chatillon en Faucigny : étudia à Thonon, fut gradué à Dijon, puis docteur de Sorbonne, curé de la Sᵗᵉ-Chapelle de Paris, puis chanoine de la cathédrale de Genève à Annecy, abbé de Chezery, prieur de Douvaine, puis vicaire-général du diocèse sous Mᵍʳ de Chaumont, son prédécesseur. Il mourut en 1785. *Voyez* dans Grillet, t. III, fᵒˢ 366 et suivants, de plus grands détails et la liste des ouvrages de ce grand et savant prélat.

(1) On trouve aussi Gros-Tavel.

Nᵉ Paul-Joseph,
né à Samoëns le 7 févr. 1718, nommé sénateur au souverain Sénat de Savoie le 6 déc. 1764 (Burnier), ou le 25 nov. selon Grillet, puis président le 7 avr. 1789 (B.). Il ép., le 7 juill. 1744 (R. P. de Sᵗ-Maurice-d'Annecy), Dˡˡᵉ Marie-Ambroisine, fille du Sʳ Joseph Tavel (1) et de Nᵉ Dˡˡᵉ Jeanne-Marie-Antoinette d'Orlier. Par Pᵗᵉˢ du 18 mai 1770 (Arch. du Sén. de Sav.), il obtint l'agrément de S. M. pour l'acquisition qu'il avait faite des seigʳⁱᵉˢ de Seynod, Châteauvieux sur Alby et Epagny, des Nᵉˢ de Buttet de Tresserve, qui les tenaient de Nᵉ Jean-Baptiste Pelard. Ces terres furent érigées en comté en sa faveur et sans paiement de finance par lettres du 15 mars 1776 (Arch. de Cour). Par autres Pᵗᵉˢ du 4 sept. 1792 (*Ibid.*), étant alors présidᵗ et conservateur général des apanages des ducs de Genevois et de Maurienne en Savoie, n'ayant plus d'enfants ni espérance d'en avoir, il lui fut accordé de laisser les fiefs ci-dessus à ses trois neveux, fils de feu George-Marie Biord, son frère, et des lettres de noblesse pour eux, pour quoi il offrait une finance de 3,000 livres. Il mourut pendant la Révolution dans une maison d'arrêt, en 1794 (Grillet, t. III, fᵒ 375).

Marthe-Françoise
ép., le 28 mars 1780 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux), Nᵉ Gaspard-Philibert Constantin de Moussy.

Claude-Joseph,
né le 18 juin 1745 (note extraite des Reg. Par. par M. Tavernier, juge de paix à Taninges), mort jeune.

ETTE famille, d'ancienne et honorable bourgeoisie alliée à la noblesse, a été elle-même anoblie par la nomination de Paul-Joseph Biord, au Sénat de Savoie, en 1764. La même année son frère, Monseigr Jean-Pierre Biord, était monté sur le siége épiscopal de Genève, qu'il occupa pendant près de dix ans, en digne successeur des grands hommes qui ont gouverné ce diocèse. Grillet a donné l'éloge de ce prélat au t. III, fos 366 et suivants de son *Dictionnaire historique* (1).

Le sénateur Paul-Joseph (2) acquit les seigneuries de Seynod, de Châteauvieux sur Alby, lesquelles furent en sa faveur érigées en comté, par patentes du 15 mars 1776 (Arch. de Cour), sans paiement de finance (3). Ses biens et son titre passèrent à ses neveux : ceux-ci, à ma connaissance, n'ont pas laissé de postérité.

(1) Il a puisé en grande partie les éléments et même les termes de son article dans une notice faite par le successeur de Mgr Jean-Pierre Biord au prieuré de Douvaine, Révd Joseph de Livet, insérée en tête du vol. III des Registres paroissiaux de Douvaine.

(2) Lui et l'évêque son frère avaient pris pour armoiries l'aigle des Thiollaz, et dans le second coupé, le blason des Marignier; familles dont ils descendaient par les femmes.

(3) Seynod (séparément) avait déjà été érigé en comté en 1699. — *Voir* JOLY D'ALERY et FIEFS.

JOSEPHTE-FRANÇOISE
ép. Me Claude-François Duc, notaire (notes de M. le juge Tavernier). Elle fut mère de M. le chanoine Duc, mentionné au fo 373 par Grillet.

Me GEORGE-MARIE,
notaire et châtelain de Samoëns. Il ép. Claudine-Josephte Bardy (note de M. Tavernier), et mourut en 1786 (Grillet, fo 375).

MARIE-JOSEPHTE
ép. Me Michel-Joseph Raffet, notaire à Thiez (note de M. Tavernier).

PROSPER-MARIE,
docteur en droit 1792.

JEAN-LOUIS,
lieutenant au régimt de Maurienne, 1792.

PHILIPPE-AMÉDÉE,
licencié en droit, 1792

Par Patentes du 4 septemb. 1792 (Arch. de Cour), ils sont anoblis et habilités à posséder les fiefs que leur oncle, le comte Paul-Joseph veut leur laisser. Ils figurent tous trois sur la liste des émigrés du département de Léman.

Il ép., le 20 oct. 1808 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), Dlle Marguerite-Joséphine, fille de Ne François-Marie de Reydet, et de Ne Dlle Georgine de Pelly.

Doivent tous être morts sans postérité : je n'en ai pas trouvé trace.

BLANC. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BLANC (LE). — *Voir* LE BLANC.

BLANCHEVILLE — *Voir* COUDREY (DU) et au SUPPLÉMENT.

BLANDLIT OU BLANLYS. — *Voir* DEL BENE.

BLANSY OU BLANZY. — *Voir* GARET.

BLAY. — *Voir* DU VERGER.

BLONAY (DE)

BARONS DE BLONAY, SEIGNEURS DE SAINT-PAUL, MAXILLY, BERNEX, MONTIGNY, LUGRIN, LA CHAPELLE-MARIN, GRILLY, SAVIEZ, ETC., MARQUIS D'HERMANCE, COMTES DE ROSSILLON, DANS LE CHABLAIS ET LES ANCIENS BAILLIAGES :
SEIGNEURS DE BLONAY SUR VEVEY, VIDAMES DE VEVEY, SEIGNEURS DE CORSIER SUR VEVEY, BARONS DU CHATELARD, SEIGNEURS DE BEX, LA BATIE, SALES, ROMANENS, MÉZIÈRES, ETC, DANS L'ANCIEN CHABLAIS ET EN SUISSE,
BARONS D'AVISE, SEIGNEURS DE PLANAVAL, MONTMEILLEUR, LIVROGNE, ROCHEFORT, ETC., ET SEIGNEURS PAIRS DU DUCHÉ D'AOSTE,
COSEIGNEURS DE BOZEL EN TARENTAISE, ETC.
SEIGNEURS DE JOUX ET DE RAHON EN FRANCHE-COMTÉ.

P. de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules (UBIQUE).

Selon les preuves de Malte le lion serait aussi vilené de gueules.

Selon Ch.-Aug. de Sales et Besson, la branche des Blonay-Saint-Paul aurait porté : d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules adextré d'une molette du second en chef.

Couronnes de baron, de marquis, ou de comte : indifféremment dans les derniers temps (1).

Supports : *deux griffons* ou *deux lions d'or.* — Cimier : *un griffon issant d'or,* ou *un lion ailé d'or.*

Devises : PRO ARIS ET FOCIS : CROIS OU CROIX SANS FIN : TOUTES SERVIR, TOUTES HONORER POUR L'AMOUR D'UNE.

(1) Quoique les Blonay de cette branche soient marquis, comtes et barons dans le sens moderne, en vertu des terres qu'ils possédaient portant ces titres, on ne les appelle en Chablais que les barons de Blonay. Blonay n'a jamais été érigé en baronnie ; mais depuis les origines de notre histoire, les Blonay ont toujours été barons dans l'antique sens du mot correspondant à haut vassal et grand seigneur. Ils doivent donc porter de préférence le titre de baron : pris de cette manière, il est bien plus relevé que ceux formant maintenant la hiérarchie des titres, et les dépasse de toute la différence existant entre une haute position huit fois séculaire, ne relevant que de l'histoire, et une bicoque flanquée de tours érigée en marquisat, en comté ou en baronnie par la volonté d'un prince.

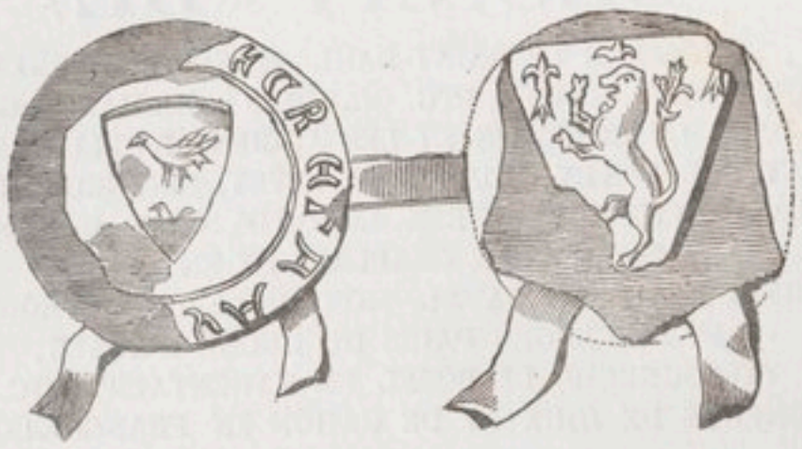

Je fais figurer ici les plus anciens sceaux que l'on connaisse des sires de Blonay. Ils sont du XIIIe siècle, et appendus à des chartes, existant aux archives cantonales de Lausanne, des années 1245, 1247 et 1255. Ils représentent l'écu semé de fers de lance ou de fleurs de lys chargé d'un lion rampant. On lit autour: S. AYMONIS DOMINI DE BLONAY. Le contre-scel figure deux aiglettes (?) prenant leur vol, et porte la légende (S) ECRETA AY (MONIS).

Cet Aymon ayant été la souche des deux branches du Chablais et du pays de Vaud, de la maison de Blonay, ces armoiries auraient dû se conserver égales dans l'une comme dans l'autre. Les fleurs de lys ou fers de lance qui semaient l'écu d'Aymon se sont changées en croisettes recroisettées, en simples croisettes ou en croisettes recroisettées au pied fiché et même en molettes. Pourtant un sceau de Perret de Blonay, petit-fils d'Aymon, appendu à un acte de 1310 (Arch. Blonay), porte encore des traces visibles de fers de lance.

Les armes modernes de la branche aînée des Blonay établie actuellement en Suisse, au canton de Vaud, sont de sable semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'argent au lion d'or armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.

Couronne de baron (1).

Supports : deux aigles de sable armés et couronnés d'or.

Cimier : un aigle éployé de sable, armé et couronné d'or.

Devises : PRO ARIS ET FOCIS, ou VIRTUTE ET PRUDENTIA, ou CROIX SANS FIN, ou PUR COMME L'OR, PROMPT COMME L'AIGLE.

Cri : BLONAY.

Dicton : ANTIQUITÉ DE BLONAY.

La branche cadette des Blonay, établie en Chablais, a abandonné les croisettes à une époque que l'on ne peut fixer avec certitude. Suivant M. de Mulinen, le sceau de Jean de Blonay, seigneur de Saint-Paul, bailli de Chablais en 1370, portait déjà l'écu sans croisettes avec un simple lion rampant: l'écu posé sur une croix fourchée ou tréflée. Elle porte maintenant comme le représente la planche du fo 211.

(Extrait de la note sur la maison de Blonay, par M. le baron de Gingins-la-Sarraz.)

---

(1) Blonay, au pays de Vaud, n'a jamais été érigé en baronnie, quoique ce fût une seigneurie très considérable et que Saint-Légier, ne formant que le quart de cette seigneurie, ait joui pendant longtemps du titre de baronnie. *Voyez* la remarque contenue en la note du folio 211, qui s'applique également à la branche ainée, dont tous les membres portent le titre de baron.

Les noms de famille ont commencé à devenir héréditaires de l'an 1000 à 1100; mais pour quelques illustres maisons on peut remonter avec certitude dans la nuit des temps, en trouvant un surnom de terre porté successivement par des personnages dont la filiation est d'ailleurs prouvée par les chartes de l'époque. Les Blonay sont de ce nombre. Aussi ancienne que celle des sires d'Allinges, mais plus illustre encore, la maison de Blonay est incontestablement la première du Chablais. Si quelques lignées dans le vieux duché de Savoie peuvent rivaliser avec elle, aucune ne la prime. C'est dire que la famille de Blonay, de noblesse légendaire, peut marcher hardiment à l'égal de la plus haute aristocratie d'Europe.

« Le plus ancien titre (1) original qui fasse mention du nom de Blonay, comme surnom de famille, est la charte de liberté donnée à l'abbaye d'Abondance, en Chablais, en date de l'an 1108 (Guich., *Hist. gén. de Sav.*, f° 29). Au nombre « *eorum principum* (2) *qui testes interfuerunt* » figure en première ligne « *Ame-* « *deus de Bloniaco.* » Dans ce document bien connu et très authentique, Amédée de Blonay et Girard d'Allinges sont qualifiés, par le comte de Savoie, de seigneurs principaux de la province de Chablais, ce qui indiquerait déjà que le berceau de la maison de Blonay, de même que ses anciennes possessions aviatiques, était situé sur le côté méridional (rive gauche) du lac Léman et non sur son bord septentrional (rive droite), comme on le suppose généralement. De même que les d'Allinges et les de Rovéréa (3), dont le nom de famille remonte à la même époque, les sires de Blonay suivaient la fortune toujours croissante des comtes de Savoie, souverains du Chablais bien longtemps avant que ces princes eussent étendu leur domination sur le pays de Vaud.

« Il est vrai cependant que vers la fin du XIe siècle, Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, donna en précaire « *prestavit* » à son neveu Walcherius ou Vaucher, la terre de Corsier et une partie de Vevey qui dépendaient du domaine de l'évêché. Le cartulaire de Lausanne, qui rappelle cette inféodation, n'ayant été rédigé qu'au XIIIe siècle, il est fort douteux que le surnom de Blonay donné à Vaucher dans ce cartulaire, se soit trouvé dans la donation même de l'évêque Lambert, son oncle. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que ce Vaucher était de la maison de Blonay et non pas un Grandson, ainsi que l'avait imaginé feu M. d'Estavayé, qui, dans son *Histoire généalogique des sires de Blonay*, le fait fils de Philippe de Grandson, frère de l'évêque de Lausanne, tandis qu'il est positif que le père de Vaucher, neveu de ce prélat, se nommait Amédée. Dans un titre de Romainmotier, de l'an 1095 environ, Vaucher, neveu de l'évêque Lambert de Grandson, est nommé « *Walcherius* « *filius domini Amedei.* » Vaucher était par conséquent neveu de Lambert par sa mère, sœur de ce prélat. Vaucher de Blonay avait un frère nommé Amédée que cet évêque de Lausanne

(Voir la continuation au f° 228.)

---

(1) Ce paragraphe et le suivant sont extraits textuellement de *la Note sur l'origine de la maison de Blonay*, par M. de Gingins. *Mém. et doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, t. XX, f° 249.

(2) *Voyez* l'observation faite sur cette charte, au f° 25, note 1re du présent livre.

(3) Ce nom de famille était jadis *de Alpibus*, plus tard *de Rovorea* en latin, et en français de Rovérée et non de Rovoréa — Voyez *ROVORÉE*.

?

Ier degré. AMÉDÉE I,
avoué de Saint-Maurice en 1080, seigneur de Blonay en Chablais en 1108, eut pour femme Cécile de Grandson, sœur de l'évêque de Lausanne. Est celui qui, dans la première charte de fondation de l'abbaye d'Abondance « advocatiam ecclesie Agaunensis vindicavit siibi » en 1080 (Rec. de l'ab. Charlet, cité par Gingins), et l' « Amedeus de Bloniaco » qui dans la charte d'Abondance de l'an 1108 (Guich., preuves p. 29), est mentionné le premier au nombre « eorum principum qui testes interfuerunt. »
Comme j'essaie de l'établir au f° 230, je le crois frère de Guy de Faucigny, évêque de Genève.

II. AMÉDÉE II.
Son oncle Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, le nomme son neveu dans une charte de 1090 environ (*Mém. de la soc. d'hist. de la S. Rom.*, t. I, p. 161). Il était avoué de Saint-Maurice de 1137 à 1142 (Cartul. de Haucret, f° 3, et *Mém. de la soc. d'hist. de la S. Rom.*, f° 212). Avant 1134 il avait été, avec son fils Gaucher, un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Hautcret (Cartul., f° 2). Dans une charte de 1180 (*Mém. de la soc. d'hist. de Gen.*, t. XIV, f° 473), on voit qu'il avait cédé à Aymon, Cte de Genevois l'« advocationem de Communiaco (Commugny) que est ecclesie Auganensis et quam ab eadem ecclesia ipse Amedeus tenebat. » que l'abbaye de St-Maurice avait rachetée de Guillaume, Cte de Genevois, en vertu de l'acte cité, où Amédée est dit père de Vaucher. Il est encore nommé avoué de St-Maurice dans une charte du 9 des kal. de juill. 1142 (Copie signée le chanoine de Boccard. Arch. de Blonay, sur Vevey, imprimée dans les *Recherches sur les dynasties de Cossonay* par M. de Charrière, f° 260).

III. GAUCHER ou VAUCHER II:
Déjà mentionné avec son père avant 1134, avec son frère avant 1164. On croit qu'il a été aussi avoué de l'abbaye de Saint-Maurice (1). M. de Gingins (*Note sur l'orig. de la maison de Blonay*, f° 253) ajoute qu'outre l'avouerie de Saint-Maurice il avait en garde le château de Chillon, engagé probablement à son père par le comte de Savoie en partant pour la Croisade. En effet, Humbert de Savoie, dans une charte de 1150 (Cartul. de H., f° 6), mentionne celui « qui castrum de Chillun custodierit. » Mais à en juger par une autre charte (*Ibid.*, f° 194), l'avoué Gaucher, laude vers 1160 une donation en faveur de Hautcret, et ajoute à ce don une part des Alpes dépendant du château de Chillon, avec cette condition : « quatenus si castrum de Chillun amitteret, etc. » — Ces termes semblent indiquer une possession plus positive. Gaucher fit le voyage de Terre-Sainte (*Ibid.*, f° 166). Il figure en 1168 dans un acte du cartulaire de Lac-de-Joux (f° 175), avec sa femme Burchane, ses fils Pierre et Guillaume, et son frère Willelme, chanoine de Lausanne. Est encore mentionné en 1175 dans un acte du cartulaire d'Hauterive, f° 41, avec ses deux fils.

IV. WILLELME ou GUILLAUME I,
seigneur de Blonay en Chablais, coseigneur de Corsier (1175). En 1184, avec son frère Pierre (tous deux fils de Gaucher), ils cèdent une dime à l'abbaye de Montheron (Cartul.). Il épousa Bellone de Saint-Paul, dame dudit lieu de Saint-Paul. En 1226 (Girard., Nobil. suisse, f° 76), elle et ses fils Jean et Aymon remettent à l'abbaye d'Hauterive tous leurs droits sur le fief de Chardona. Aymon de Saint-Paul, chevalier, Rodolphe de Gruyères et Béatrix sa fille, femme du susdit Aymon de Blonay (I), laudent et approuvent. Guillaume I était mort déjà vers 1209.

GUILLAUME, chanoine de St-Maurice, 1198.

V. AYMON I,
chevalier, seigneur de Blonay en Chablais, puis de Blonay sur Vevey, de Saint-Paul, vidame de Vevey, etc., héritier de son frère Henri, de son cousin Gaucher II, d'Aymon de Saint-Paul son oncle, réunit toutes les possessions de sa maison. Il épousa Béatrix de Gruyères, dame de Pont-en-Ogo, fille du Cte Rodolphe, déjà mentionnée avec son mari et sa belle-mère (1226). C'est lui qui fit bâtir, vers 1216 (*Voir* f° 230), le château de Saint-Paul. Il confirme en 1255, en faveur de l'abbaye deHautcret (Cartul., f° 87), du consentement de Béatrix sa femme et de Jean son fils, une donation faite à l'abbaye par deux chevaliers ses vassaux. Le 29 mars 1267 (Avouerie de Vevey, *Mém. et doc de la soc. d'hist. S. Rom.*, t. XVIII) il cède à Pierre, Cte de Savoie, ses droits sur le marché de Saint-Paul, sur le château de Fons, au canton de Fribourg, et 1,000 livres qu'il avait prêtées au Cte de Savoie, et reçoit en échange l'avouerie de Vevey et tout ce qui appartient au Cte de Savoie « inter Dranciam et Bret. » Le 10 juin 1269 (Arch. Bl.), il reçoit encore une reconnaissance féodale de la part de Jacques de Larringe, damoiseau.

ISABELLE ép. Guillaume de Montmaçon, 1243, 1248. Etait l'aînée de tous.

VI. JEAN I,
coseigneur de Blonay sur Vevey et de Blonay près Évian, vidame de Vevey, 1288, bailli du pays de Vaud en 1292. Tige de la branche actuelle des Blonay du pays de Vaud : Cette branche est l'ainée, Jean étant nommé souvent avant son frère Pierre. Jean devait même être beaucoup plus âgé que ses frères; ainsi il est nommé seul avec son père et sa mère dans l'acte de 1255 plus haut cité. Il épousa Marguerite de Neufchâtel. Selon Guichenon, il aurait épousé en premières noces Béatrix de la Chambre. Mort avant 1309. Sa veuve Marguerite vivait encore en juin 1312. Est nommée dans un acte (Arch. de Lausanne) avec Pierre de Blonay, coseigneur de Vevey, son beau-frère, Mermet et Perrod ses fils, neveux dudit Pierre, et Jean, Louis et Amédée, autres fils de ladite Marguerite.

JEAN.
N. B. N'est ici que pour réfuter l'erreur de Guichenon, qui met parmi les enfants de Jean I, un Jean, qui de Marguerite de Grandson, eut Jeanne qui épousa Vautier de Vienne. A rétablir avec les articles de Jean, Hugues et Jeanne, degrés VII, VIII et IX, f° 221.

JEAN, religieux à Payerne (Guichenon).

GIRARD, chevr, coseigr de Blonay, mort 1368. Est mentionné dans les partages de 1309.

VII. GUILLAUME II, autrement appelé Vuillelme, Vuillerme ou Mermet, coseigr de Blonay, etc., etc., chevr. VOY. SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II ET SUIVANT, f°s 216, 217.

MERMET, chevalier.
N. B. — N'est ici que pour mémoire. — Guichenon, continuant son système indiqué ci-dessus à l'art. d'Henri (Degré V, f° 215), met parmi les enfants de Jean I un Mermet, chevalier, qui aurait épousé Mermette, fille d'Humbert de Billens, d'où ne serait venue qu'une fille Jeanne, mariée à Jean de Vuippens. Mermet, diminutif très employé de Guillaume ou Willelme, n'est autre que le Willelme ou Guillaume qui, d'après lui, serait fils d'Aymon; ils ne font qu'un seul et même personnage, GUILLAUME II ci-contre.

(1) MM. de Gingins et de Charrière admettent comme probable le fait que Gaucher a été aussi avoué de Saint-Maurice. L'autorité de ces noms est le meilleur appui de cette opinion qui n'est pas facile à prouver au moyen des chartes qui nous sont connues. Le passage de la charte de 1160 (Cartul. de Hautcret, f° 194) « hoc factum est in presentia Walcherii advocati de Blonay » sur lequel ils se fondent, n'est pas à mon sens une preuve suffisante. Il est peut-être hardi de conclure que Gaucher a été avoué de Saint-Maurice parce que son père et son aieul l'ont été avant lui, et parce qu'il n'y a pas pu y avoir d'avoué spécial pour Blonay. On pourrait plus facilement conclure que Gaucher était avoué de l'abbaye de Hautcret, seule église nommée dans ce document, tout comme il est permis de croire que les mots « predicte ecclesie advocatus » de la charte de 1137 (Cartul. d'H., f° 3), se rapportent à Hautcret bien plus qu'à Saint-Maurice. — On veut encore tirer une preuve de ce que dans la charte de 1180 (citée à l'article d'Amédée II), Amédée, avoué de Saint-Maurice, est appelé père de Gaucher et de ce qu'il n'y aurait eu aucune raison de lui donner ce titre, si Gaucher n'avait été avoué de Saint-Maurice après son père et à ce moment là. Mais ici encore, n'exagère-t-on pas la portée de ces mots ? Rien ne prouve que Gaucher vécût encore en 1180, pas même la mention faite de son nom, bien insuffisante s'il avait été alors avoué de Saint-Maurice. Du reste, M. de Gingins, dans sa notice déjà citée, f° 254, fixe sa mort au plus tard en 1178.
D'ailleurs il faudrait commencer à démontrer si ce document ne prouve pas seulement qu'Amédée de Blonay avait tenu de l'église de Saint-Maurice l'avouerie de Commugny. Était-ce à titre d'avoué de Saint-Maurice qu'il l'était de Commugny ? C'est ce que le document en question n'affirme point.

TABLEAU I.

GAUCHER ou VAUCHER I (WALCH. ou GUALTERUS), auquel son oncle maternel, Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, inféoda Corsier et la quatrième partie de Vevey, 1090-1095 (Cartul. de Lausanne. *Mém. de la Soc. d'hist. de la S. R.*, t. VI). Mort sans lignée.
Il serait peut-être plus exact de traduire son nom par Vautier ou Gautier. Ses biens passèrent à son frère Amédée.

WILLELME ou GUILLAUME (WILLELMUS BLONIACENSIS), chanoine et doyen du chapitre de Lausanne, confirme avec son frère Gaucher, avant et en 1164, les donations faites par leur père Amédée à l'abbaye de Hautcret (Cartul., fos 133 et 23). Vivait encore en 1168.

PIERRE I,
coseigneur de Corsier ; c'est lui qui bâtit le château de Blonay-le-Neuf sur Vevey, vers 1175. Le nom de sa femme n'est pas connu.

JEAN, chanoine de Lausanne, 1225-26.

HENRI, seigr de Montigny en Chablais, alleu que par transaction du mois de sept. 1210 (Cartul. de Laus., fo 422) il dut remettre au chapitre de Lausanne et reprendre en fief de lui. Était assisté par Bellone de St-Paul, sa mère, et Gaucher de Blonay son cousin germain. Mort sans postérité. Son frère Aymon hérite. C'est de lui que Guichenon fait naître un Aymon, coseigneur de Saint-Paul. Lequel Aymon, fils d'Henri, fils de Vullielme, fils de Vaucher, fils d'Amé, serait père de Vullielme ou Guillaume, porté ci-dessous au degré VII, père de Nicod, etc.

GAUCHER III, seigr de Blonay-le-Neuf (sur Vevey) et de Corsier, confirme en 1224 les donations faites par ses prédécesseurs à Hautcret (Cartul.). Il prit la croix, et on le croit mort en Palestine, sans postérité. Son cousin Aymon I lui succéda.

?
AGNÈS DE BLONAY, veuve de Jean de Marèche et alors femme de Bernard Jordan, transige le 9 avril 1240 (Arch. Bl. d'Ev.), avec Aymon de Blonay, au sujet d'une somme due à ce dernier par le susdit Bernard.

VI. PIERRE II, coseigr de Blonay en Chablais et de Blonay sur Vevey, etc., etc., etc. Tige de la branche actuelle des Blonay de Chablais. VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV, FOLIOS 220, 221.

AYMON, chanoine de Lausanne, teste en 1297. Vivait encore en 1309, selon Guichenon. Il avait confirmé, le 13 février 1292, avec ses frères Jean et Pierre, les donations faites à Hautcret (Cartul., fo 125). Assiste aux partages de l'an 1309.

LOUIS, chanoine de Lausanne.

AMÉDÉE ép..... mort 1341.

PERROD ou PERRET soit PIERRE, coseigneur de Vevey. Partage en 1309 avec son frère Mermet, présent Aymon de Blonay, chanoine de Lausanne, leur oncle. Il ép. Jordanette (de Mont, Gén. d'Est.), dont il eut cinq enfants (selon Guichenon). Partage avec son frère Mermet en 1309, du consentement de Jordane, sa femme (Arch. de Lausanne. *Voir* l'article de Guillaume, fo 216).

JEANNE ép. Jean de Gruyères, seigr de Montsalvens.

JEANNETTE, mentionnées dans des titres de l'an 1324 (Guich.), ép. 1o Pierre de Compey ; 2o Jean de Châtel-Saint-Denis.

ALEXIE,

AYMÉ ou AYMON, ou AMÉDÉE, passe, le 3 mars 1333, reconnaissance de ce qu'il possède à Vevey en faveur de l'Église de Lausanne (Guich.). Il était coseigneur de Vevey, et vendit sa part de Vevey, Saint-Saphorin, Attalens, à l'évêque de Lausanne. Il épousa Marguerite d'Oron (1333), laquelle se remaria : 2o à Thibaut de Châtillon ; 3o à Jean, comte de Gruyères. Du chef de son premier mari elle apporta à son troisième mari, par échange de l'an 1363 (Arch. Bl. sur Vev.), une part du château, mandement et chatellenie de Blonay.

GIRARD, prieur de Saint-Cyr. 1333.

JEAN ép., selon Guichen., Alexie de Pontverre. Guichenon ne lui donne pas d'enfants. Selon toute apparence, Guichenon fait double emploi pour cette alliance avec Jean, fils de Guillaume II, au fo 216.

GUILLERMETTE ép. Henri Cornilliat, de Vevey. Un Henri Cornyliat, damoiseau, est témoin à Lugrin avec Rodolphe de Blonay, le 11 août 1396 (Titres de M. de Neuvec.).

PIERRE, épousa Marie de la Palud de Varembon (selon la Gén. d'Estavayé). Cette alliance est fort probablement mal placée ici, et fait double emploi avec celle de Pierre IV, fo 220.

JEANNETTE ép. Jean Pallin de Villeneuve.

VII. Guillaume II, ou Mermet,
voyez son ascendance au tableau I, f° 214,
coseigneur de Blonay, seigneur de Sales, chevalier, épousa, avant 1306, Willelmette ou Mermette de Billens : selon Guichenon, fille de Vullierme, fils de feu Richard, chevalier, de Billens, seigneur du château et bourg de Vaulruz, de Sales et Romanens, lesquelles seigneuries échurent à ladite Mermette, qui vécut longtemps et testa le 2 octobre 1354. Mais à l'article de Mermet (*Voyez* f° 214), il dit qu'elle était fille d'Humbert de Billens, ce qui est exact. Dans un acte du jeudi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens, 1309 (Arch. de Lausanne, baill. de Vevey, doc. 114), par lequel Mermet, soit Guillaume, partage avec son frère Perrod soit Pierre, les biens qui, jusqu'alors, étaient restés indivis entre eux, dépendant de Blonay sur Vevey, le susdit Mermet nomme sa femme Mermette, soit Guillemette ou Willelmette, fille d'Humbert de Billens. Cet acte fut ratifié par Pierre de Billens, juge du Chablais et Genevois, pour le comte de Savoie.

Jean,
chevr, coseigr de Blonay et de Roche, 1345, bailli de Vaud, 1360, et gouverneur du comté de Romont, ép. 1° Alexie, (fille d'Aimé de Pontverre, selon Guichenon); 2° Marguerite de Châtonay, — mort 1369.

Girard,
moine à Grandson, 1345, prieur d'Herier en 1352, suivant Guichen.

Aymon,
prieur de Melpin.

VIII. Nicod ou Nicolas,
chevalier, seigneur et coseigneur desdits lieux, gouverneur d'Ivrée, (1363), épousa : 1° Marguerite de Grammont, fille de Girard, seigneur de Montferrant ; 2° Marguerite de Vulliens. En 1383, il fut un des ambassadeurs envoyés à l'empereur Wenceslas, par le comte de Savoie, pour prendre l'investiture de ses Etats.

Willermette
ép. 1° Jacques Champion, chevr (en 1396, arch. Blonay) ; 2° Jacques de Billens, 1407.

IX. Jean II,
chevalier, seigr de Blonay, Vaulruz, Roche, Carouge, Mezières, etc., gouverneur d'Aubonne et de Coppet, épousa Catherine de Vulliens (1374-93). Mort av. 1411. Elle, fille d'Amé (Arch. Blonay).

Isabelle
1° à Urbain Guerrier, 1398 ;
2° à Louis de Dompierre, 1437.

X. Jean III,
chevalier, seigneur desdits lieux, bailli du pays de Vaud, conseiller du duc de Savoie, envoyé au concile de Bâle, nommé par l'empereur Sigismond, chevalier de l'ordre Draconique (1434). Il épousa : 1° Froe de Colombier (Madeleine, fille d'Henri, seigr de Vufflens, chevr, en 1425, selon les Arch. Blonay); 2° Catherine de Menthon (fille de François, seigr de Beaumont, chevr en 1438, Arch. Blonay); 3° Guigonne de Boège (en 1460, Arch. Blonay). Mort en 1468.

Louis,
bâtard, Me d'hôtel du duc de Savoie, ép. Marguerite de Bonvillars.

Péronnette (1er lit)
ép. Jean, Cte de Gruyères, 1447 (fils d'Antoine, en 1440, arch. Blon.).

XI. Georges I (2e lit),
chevalier, seigneur desdits lieux, écuyer du duc de Savoie, épousa : 1° Louise de Compey (fille de magnifique Jean, seigr de Thorens, en 1459, Arch. Blonay); 2° Jeanne de Menthon (en 1462, Arch. Bl.). Mort en 1482.

Antoinette
ép. Claude de Monthey, 1480.

Françoise
ép. Guillaume Musard. Teste en 1501.

XII. Jean IV,
seigneur desdits lieux, conseiller et chambellan du duc de Savoie, épousa Peronnette, fille de François de Montfalcon, seigr de Pierre-Charve, sœur de Sébastien de Montfalcon (et non de Montfaucon), évêque de Lausanne, par contrat de mariage du 15 février 149 (Arch. Blonay). Il fut un des premiers signataires de la protestation des États du pays de Vaud, 23 mai 1525 (Verdeil, *Hist. du canton de Vaud*, t. I, f° 320), contre les opinions « de ce maudit et déloyal hérétique, Martin Luther. »

Jean,
bâtard,
1548.

XIII. François,
seigneur desdits lieux, mort avant son père, épousa Marie-Egyptienne de Diesbach (fille de Christophe, en 1525, Arch. Blonay).

XIV. Jean-Michel,
coseigr de Blonay, rachète, avec son frère Jean-François, une partie de la terre de Blonay au pays de Vaud. Mort en 1568 : ép. Jeanne de Joffrey (sœur de Benoite ci-contre : mariés en 1550. Arch. Blon.).

Marguerite
épousa 1° André d'Aubonne (en 1570, arch. Bl.); 2° Michel de Lavigny, 1592

Françoise
ép. 1° Catherin de Loys, de Lausanne ; 2° Philibert de Praroman. 1592.

XV. Gabriel,
coseigr de Blonay, seigr de Saint-Léger, épousa : 1° Françoise Nicolarde de Lustry (1581, Arch. Blonay) ; 2°, selon les Arch. Blonay, Vesille de Moulins, fille de François, seigneur de Montagny.

Benoite
ép. Jean-Baptiste d'Estavayer (1578, arch. Bl.); 2°, 3 oct. 1606, Robert du Gard de Fresneville (Lachenaye des Bois).

XV. Jean-François II,
seigr de Blonay, etc., commandant le ban et arrière-ban de la noblesse du pays de Vaud : mort en 1622, ép. Judith d'Haraucourt, fille de François, seigr d'Haudonville, et de Barbe de Ludres (Lachenaye des Bois, t. X, f° 275).

Marguerite
ép. Annibal de Diesbach (1610), fils d'Humbert, baron de La Motte, seigr de Saint-Christophe.

XVI. Jean-Daniel,
coseigneur de Blonay, seigneur de Sales, baron du Châtelard, etc., épousa Violante de Salis (fille de Jean-Baptiste, colonel général du pays des Grisons, 1640. Arch. Blonay).

Marguerite
ép. : 1° Jean de Bonstetten (fils de Perich ci-dessus, Arch. Blonay); 2° Noé de Loys, seigr de Chesaux ; 3° Antoine de Graffenried, avoyer de Berne.

XVII. Françoise-Madeleine,
épousa Philippe de Blonay, seigneur de Tercier, en 1642.

Barbe Nicolarde,
promise à un Tavel, enlevée le 9 janvier 1642 par François de Blonay, seigneur de Bernex. *Voyez* ce qu'en dit Vulliemin dans son *Histoire de Chillon*, fos 206 et suivants; et épousa, 2° Melchior de Lucinge, baron d'Arenthon.

TABLEAU II.

AGNELETTE
ép. Boniface de Chatillon, seigr St-Triphon et de Corbière, 1342-1346 (Arch. Blonay).

JEANNETTE
ép. Rodolphe de Vuippens, 1345. Rodolphe, fils de Jean, selon les arch. Blon. d'Ev. — Selon Guichenon, au double emploi du fo 214, il s'appelait Jean de Vuippens, seigr de Dompierre.

RODOLPHE,
abbé d'Hautcret, puis de St-Jean-d'Aulph, au dire de Guichenon.

MARGUERITE
à Hugues d'Estavayé en 1378, selon Guichenon et les arch. Blonay.

JEANNE,
religieuse à Estavayé.

ISABELLE
ép. 1o Ottonin de Bonvillars (en 1361, arch. Bl.); 2o Jacques Sénéchal (Jacques Seschaux en 1400, selon les arch. Bl.).

JEAN,
bâtard, 1411. Eut un fils.

GEORGE
ne paraît pas avoir laissé de descendance.

CLAUDE (1er lit),
mort avant son père. Teste en 1451.

CATHERINE (2e lit),
ép. Jean de Neufchâtel, baron de Vaulmarcus, 1452 (Arch. Blonay).

FRANÇOISE,
1re femme de Jean de Genève, seigr de Lullin, chevr de l'Annonciade, gouvr du pays de Vaud (1460, arch. Bl.)

MATHÉE (1er lit)
ép. Claude (Georges, arch. Blon.) de la Sarraz, seigr de Bossonens en 1459.

ANNE.

ANTOINETTE.

NICOD,
bâtard, ép. 1o Catherine des Alpes; 2o Madeleine de Praroman, 1460.

CATHERINE,
religieuse à Estavayé.

JEANNETTE. JACQUEMETTE

NICOLAS,
bâtard, ép. Andrée Montet 1555.

XIV. JEAN-FRANÇOIS I.
coseigneur de Blonay *(Voir* l'article de son frère), épousa : 1o Benoîte de Joffrey, sœur de Jeanne ci-contre; 2o Péronne de Dortans (1579, Arch. Blonay), mort en 1602.

FRANÇOIS,
bâtard, 1548.

MICHELLE,
à François de Challant, baron de Fenis (1569, arch. de Blonay).

GABRIEL,
coseigr de Blon., seigr de Carouge et d'Hauteville, châtelain de Moudon, mort 1618.

XV. GEORGE II.
coseigr de Blonay et Cojonnay, et de Laviron en Bourgogne, 1610-1649, épousa Anne de Bonstetten (fille de Perich, seigr de Vaulmarcus, Arch. Blonay).

JEANNE-MARIE
ép. François de Villarzel, seigr de Delley (1578, arch. Bl.).

MARIE
ép. Sébastien de Joffrey.

ANDRÉ.
Voy. son article et sa descendance au tableau III suivant.

JEAN-JACQUES,
tué à la guerre, en Lorraine.

XVI. PHILIPPE,
baron du Châtelard, seigneur de Tercier et de Saint-Légier, épousa, contrat de mariage du 16 juillet 1642 (Arch. Costa), Françoise-Madeleine de Blonay, portée au degré XVII, fo 216. Mort en 1698.

ANNE-PÉRONNE
ép. Gabriel de la Tour.

MARGUERITE
ép. Daniel Hugonin.

MARIE
ép. Jean Hugonin.

BARBE NICOLLE
ép. Hercule de Salis, bon d'Elgg.

XVII. FRANÇOISE-VIOLANTE
ép. Etienne de Tavel.

ANNE-MARIE,
ép. Jacques-François de Joffrey. Il existe aux archives Costa un curieux tableau des cent vingt-huit quartiers d'Abraham-Etienne de Joffrey, fils des ci-dessus.

XVI. André,
voyez son ascendance au tableau II,
coseigneur de Blonay et de Saint-Légier, seigneur de Cojonnay, épousa Suzanne May de Rued. Mort en 1666.

Louise.

XVII. Jean Rodolphe,
coseigneur de Blonay, épousa Marie-Madeleine de Salis, mort après 1729.

Paul-Barthélemy, officier en Piémont, ép. Michelle Fatio, Dme de Duillier.

Salomon, officier supérieur en Piémont.

Suzanne.

XVIII. Philippe,
seigneur de Blonay, né en 1703, épousa Marie de Gingins. Il a vendu Blonay aux Graffenried.

XIX. Jean-Rodolphe-Frédéric,
seigneur de la Tour de Peilz, lieutenant-colonel des milices, a servi en Piémont, épousa Anne-Catherine de Gressier, mort en 1818.

Suzanne
ép. Jean-Louis Couvreu de Deckersberg.

XX. Jean-Henri,
né en 1776, a racheté Blonay en 1810, officier supérieur au service des Pays-Bas, épousa : 1° Louise de Wildermeth; 2° Juliette-Pauline de Polier, morte en février 1865. Lui en 1854.

2me lit.

1er lit.

Roger-Louis-Marie, né en 1807, capitaine de cavalerie au service de Bade, mort 1839.

Aloyse-Jeanne-Frédérique, née en 1813, ép. Louis, baron de Freystedt, colonel de cavalerie au service de Bade. Morte en 1837.

Anne-Louise-Charlotte, née en 1802, ép. Maximilien de Saussure.

XXI Frédéric-Louis,
né en 1798, officier au service des Pays-Bas, préfet de Vevey, propriétaire du château de Blonay, épousa Anne-Louise Doxat. Mort en 1868.

Albert, né en 1840, a ép., en 1870, Mlle Hélène Monod.

Emma, née en 1836, ép. M. Donat Sautter.

Gustave-Louis, né en 1830, a ép. 1° Mlle Alice Dufour, à Paris, le 8 fév. 1858 (Galiffe); 2° Mlle Marie Ringwald en 1868.

Anne, née en 1827, morte en 1841

XXII. Henri-Louis-Oscar, né en 1826, a épousé Mlle Adèle de Diétrich le 14 septembre 1852.

2me lit. 1er lit.

Rodolphe-Frédéric-Henri, né en 1871.

Jean-Henri-Godefroy-Louis, né en 1869.

Geneviève-Élisabeth-Marie-Louise, née en 1871.

Roger-Louis-Jean, né le 7 mars 1859 (Galiffe, *Not. généal.*, t. IV, f° 494).

Étienne-Albert, né en 1861.

Sigismond-Édouard, né en 1857.

XXIII. Aymon-Henri-Eugène, né en 1854.

Frédéric-Albert, né en 1853, mort en 1858.

TABLEAU III.

MARGUERITE.

ANNE-MARIE.

CHARLES, officier supérieur en Piémont.

JEAN-RODOLPHE, seigr de Tusinges.

FRANÇOISE-MADELEINE

ELISABETH ép. Louis May de Schoftland, colonel.

2me lit.

WILLIAM-GODEFROY-CHARLES-FRÉDÉRIC, né en 1820, officier au service de Naples, 1838-1847.

GODEFROY-FRÉDÉRIC, né en 1815, officier au service d'Autriche, ép. Mlle Anne, fille de Thomas Spencer Lindsey, esq. de Hollymount en Irlande. Mort en 1868.

SOPHIE-JULIETTE-FRÉDÉRIQUE, née en 1823, ép John Freeman, Esq.

BLANCHE-ALEXANDRINE, née en 1843, a épousé M. Gustave Monod.

ALOYSE-ÉLÉONORE-LILLIAS, née en 1847, a ép. George Ladeveze Adlercron, esq.

MARGUERITE-NINA, née en 1849, a ép. M. Charles Mallet d'Hauteville.

RENÉ-ROGER OSWALD, né en 1851.

HENRI-WILLIAM-AYMON GODEFROY, né en 1861.

RICHARD-ROBERT-GUSTAVE, né en 1863.

ROBERT-ÉMILE-HENRI, né en 1856.

OCTAVIE-CAROLINE-JEANNE, née en 1859, morte en 1860.

OCTAVIE-ANNA-ZOÉ, née en 1864.

JEAN, né en 1868.

NANCY-MATHILDE-ADÈLE, née en 1870.

VI. Pierre II,
(voyez son ascendance au tableau I, fos 214, 215,)
coseigneur de Blonay en Chablais et de Blonay sur Vevey, seigneur de Saint-Paul (1317). Il épousa Agnès de la Sarraz. Fut en 1298 un des pleiges du traité entre le baron de Vaud et l'évêque de Lausanne (Guich.). Est la tige des Blonay du Chablais. Il prête hommage pour Saint-Paul, le 15 juillet 1306 *(Somm. des fiefs)*, au comte de Savoie qui lui en accorde investiture et lui fait donation de la vallée de Bernex, de l'avouerie de Vevey, et de 700 livres de Lausanne. Est encore maintenu dans ce que dessus par lettres du comte de Savoie du samedi après la fête de l'Ascension de l'an 1314 *(Ibid.)* (1), spécialement pour la juridiction de Bernex dont il lui avait été fait don.

(1) Le *Sommaire des fiefs* inscrit sous la date du 1er février 1332 des conventions entre le Cte de Savoie et Pierre de Blonay, seigr de Saint-Paul, pour la levée des subsides. Ce ne peut être Pierre II puisque, en 1330, Saint-Paul est déjà reconnu par Rolet ou Rodolphe I son fils. Pierre II aurait-il eu un fils nommé Pierre, outre les fils inscrits ci-dessous ? — Pierre II est probablement celui qui, en 1308, était vidomne de Genève *(Mém. de la soc. d'hist. de Gen.*, t. IX, p. 252).

Rollet,
est fort probablement le même que Rodolphe ci-contre.

VII. Rodolphe I,
chevalier, seigneur de Saint-Paul, Bernex, Maxilly, coseigneur de Bex. L'an 1326 il passe une transaction tant en son nom qu'au nom de ses sujets de Saint-Paul avec les bourgeois d'Evian. Il fait un accord en 1323 avec Gérold et en 1334 avec Jean, abbés d'Abondance (Guich.). On ignore son alliance. Il vivait encore en 1349. On trouve aux archives Blonay, sous date de 1356, des testimoniales prouvant qu'il a été enterré (s. d.) dans l'église de St-Paul. Il prête hommage pour St-Paul (lui ou Rolet), le 5 janv. 1330 ; le 15 juill. et le 1er nov. suivant *(Somm. des fiefs)*, est maintenu dans l'omnim. jurid. de son mandement de St-Paul, avec défense aux officiers du comte de s'immiscer dans les affaires de justice de ce mandement, excepté dans le cas où le seigr de St-Paul négligerait ou refuserait de rendre justice à ses justiciables *(Id.*, Arch. Blonay).

Nicod,
nommé et substitué au testament de son neveu Rodolphe, de l'an 1356 : s'il vient à être héritier universel, il donnera 100 florins d'or au comte de Savoie pour qu'il ne fasse aucune opposition à la prise de possession de l'hoirie de Rodolphe, testateur, par ledit Nicod.

Jean III.
chevalier, coseigneur de Vevey et de Bex, puis seigneur de Saint-Paul, héritier universel de son frère aîné Rodolphe, bailli du Chablais et Genevois (Guichr.). Il épousa Péronne d'Hauteville (Guich.) : Catherine de Bossonens, selon d'Estavayé. Il teste le 12 juin 1372 (Arch. Blonay), instituant héritiers universels ses fils Pierre l'aîné, Pierre le second né, et le posthume qu'il attend, qui fut Rodolphe III. Mort avant 1407. Le 14 juin 1363 *(Somm. des fiefs)*, il fut investi par le comte de Savoie, moyennant 750 florins, de la portion de juridiction de Saint-Paul possédée autrefois par l'abbaye d'Abondance et échangée, par le susdit Comte, pour la juridiction de Vacheresse. Le 30 juin 1357 *(Somm. des fiefs)*, reçoit investiture de ses fiefs à Saint-Paul.

VIII. Rodolphe II (fils aîné),
seigr de St-Paul, etc. Il teste le 18 août 1356 (Arch. Blonay), à Hauteret, nommant son frère Jean héritier universel. Lègue une pension annuelle à ses neveux Aimé, Humbert et Jean que je ne sais où placer, à moins qu'ils ne soient fils d'Aymon ou d'Humbert, frères du testateur : Jean, l'un de ces derniers, est encore un des substitués au testam. de Louise de Blonay, sa cousine *(Voir* Rodolphe III), pour tous ses biens, sauf le péage de Vevey. Rodolphe mourut sans postérité.

Froa,
à qui son frère Rodolphe lègue (1356) 200 florins, outre ce qui lui a été laissé par Rodolphe, leur frère. Elle ép. Étienne Guerrier chevalier (Gén. d'Estav.).

Jeanne,
est sans doute celle qui épousa un Tavel. François de Blonay (XII) ci-dessous, transige, le 26 nov. 1518 (Arch. Blonay), avec Guillaume Tavel, seigr des Granges, héritier de Jeanne, son aïeule, fille de Jean de Blonay, jadis seigr de St-Paul. Les prétentions de Tavel furent réduites à 800 florins.

IX. Pierre III,
l'aîné, mort sans enfants.

Pierre IV,
le second né, chevalier, seigr de St-Paul, Bernex et Maxilly (2), épousa : 1e Mermette, veuve de Ne Guichard des Balmes (Galiffe, t. I, f° 522), fille de Jean de Montfort et de Marie de Ternier ; 2e Marie, fille d'Amé de la Palud et de Marie de Corgenon. Il teste à Saint-Paul, le 15 mars 1427 (Arch. Blonay) : il fonde un anniversaire pour le repos des âmes de ses prédécesseurs et de Marie de la Palud, sa femme. Il substitue à ses héritiers ci-dessous nommés, Jean et André, ses neveux, fils de Rodolphe (III), etc. En 1419 (Tit. d'Esch.), il était châtelain d'Evian et Féterne pour le duc de Savoie.

Jean III,
coseigr de Vevey, seigr de Bex et de la Bâtie, mentionné dans plusieurs titres des archives Blonay. Il ép. Catherine, fille d'Aymon d'Oron et de Philippine de Chevron. A cause des droits dotaux de cette dernière, Jean, soit ses filles, tenaient le château de Burjod, une maison à Vevey, etc. (Quitt. dot., 1423, citée à l'article de Rodolphe III). Il était mort avant 1423.

François,
à Isabelle d'Oron. Selon la généalogie d'Estavayer il aurait eu un fils Louis, vivant en 1438, et une fille Jeannette, femme de Jean de Champigny. Ils me sont tous inconnus.

(2) Pierre et son frère Rolet furent, par patentes de l'an 1392 (Arch. Bl.), maintenus dans l'exercice d'omnim. jurid. sur leurs hommes, vivant depuis la Dranse jusqu'à la Morge de St-Gingolph. Le 2 janv. 1408 *(Ibid.)*, ils transigèrent avec la communauté de Neuvecelle au sujet d'un droit de pâturage.

Philibert,
coseigr de St-Paul et Maxilly, cohéritier universel de son père, à Isabelle, fille de François de Bussy, chevalier, lequel, le 5 mai 1438 (Comnène), était tuteur de Françoise. Il teste à Montpellier, le 9 nov. 1437 (Arch. Blonay), en faveur de son frère François, auquel il substitue sa fille Françoise, légataire pour 2,000 florins. Selon Comnène (Arch. Thuiset), il avait déjà testé le 19 avril précédent.

Jeannette,
(1er lit), à Aymon, fils de Jean de Rovorée, 1418.

Louise,
à Anselme, fils de Nicod de la Sarraz, 1427.

X. François,
chevr, seigr de St-Paul et Maxilly, cohérit. univ. de son père ; un des deux cents gentilshommes qui jurèrent le traité de Cleppé (1452) entre le duc de Savoie et Charles VII, roi de France. Il ép. Marguerite de Colombier, morte avant son testamt qu'il fit, en son château de St-Paul, le 30 oct. 1463 (Arch. Blon.). Il fut héritr de son frère Philibert, avec lequel il avait reconnu pour Maxilly, le 7 sept. 1436 *(Somm. des fiefs)* (4).

Mermette,
à Amédée Champion (1454), fait donation de tous ses biens à Pierre, Jean et Gaspard de Belletruche, ses neveux (Invent. s. d., arch. Morand).

Louise
à Rodolphe III de Blon., son oncle.

Catherine,
à Antoine de Belletruche, morte avant 1420. Elle apporta à son mari la Tour de Blonay à Vevey (3).

Marguerite,
à Jean de Duyn, seigr de Bex.

Françoise,
légataire de son père, substituée à son oncle François. On trouve aux Archives Blonay, datés de 1439, les comptes de Claude de Seyssel, châtelain d'Evian et Féterne, des émoluments et terres qui furent, des Nes Isabelle de Bussy (fille de François), veuve de Philibert de Blonay et de Françoise, leur fille, donnés en échange par ledit François de Blonay; ledit Bussy, agissant comme administrateur de sa fille Isabelle, tutrice naturelle de Françoise de Blonay, sa fille.

Étienne. XI. George.
Voyez leurs articles et descendance au tableau V suivant.

Maurise,
religieuse dominicaine à Estavayer (5) (1463).

Marie-Pauline
a 800 flor. de son père (1463).

Catherine,
à Ne Jacques de Charansonay, a 40 flor. (1463), outre sa dot.

Françoise,
à Jean de Genève de Lullin, a 40 flor. (1463), outre sa dot.

Jeanne,
veuve de Jean de Lornay (1463).

Louise,
à Michel, fils de Jean de Balleyson (1463).

Guigonne,
religieuse à l'abbaye de Beaume en Bourgogne (1463).

(3) Ses enfants Jean et Gaspard de Belletruche sont substitués au testament de Louise de Blonay leur tante, pour le péage de Vevey.

(4) On voit dans cette reconnaissance que, quoiqu'ils fussent possesseurs de Maxilly, leurs cousins André et Claude avaient aussi une part de la coseigneurie, soit rente féodale qui s'étendait sur Saint-Paul, Lugrin, Maxilly et environs. Le même jour lesdits frères avaient aussi prêté hommage pour le château de Saint-Paul avec jurid. omnim., etc., en vertu des lettres patentes accordées par le prince Pierre de Savoie et Agnès de Faucigny, le 5 avril 1267 *(Ibid.)*.

(5) Ne Pierre de Baulmes, seigr d'Essert, dans son testament fait à Yverdon le 10 août 1475 (Copie Arch. Bl., sur Vev.), mentionne Ne Maurice sa femme, fille de feu François de Blonay, seigr de Saint-Paul, chevalier.

XII. François,
seigr de Saviez, coseigr de St-Paul et de Maxilly (1560). Le 16 juin 1557 (Arch. Lucinge), lui et son fils Mathieu vendent, sous grâce de rachat, à Ne Nicolas de Chignin, coseigneur de Thollon, neuf pièces de fromage et neuf de sérat de grande forme, à prendre annuellement sur la montagne de Mecmisez (Memise). Il ép. : 1e Catherine de Diesbach, veuve de Simon de Blonay (f° 222), laquelle teste le 31 mai et le 30 juin 1524 (Arch. Blonay), nommant héritiers universels ses fils Georges de Blonay (1er lit), et Mathieu ci-dessous (2e lit), frères utérins ; 2e avant le 17 mars 1541 (Arch. du Sénat de Savoie), Urbaine de Mareste, fille de Claude, seigneur de Culoz, etc., etc. Il mourut avant le 18 mai 1568 (Tit. d'Eschav.).

XIII. Mathieu,
seigr et coseigr desdits lieux, cohéritier universel de sa mère avec son frère utérin Georges de Blonay. Il ép. Nicolarde, fille de Philippe de Marcossey, laquelle, le 31 juill. 1560 (Tit. d'Eschav.), rachète les biens vendus ci-dessus (1557). Il vend des biens à Maxilly, le 18 mai 1569 *(Ibid.)*.

XIV. Jeanne,
selon Comnène, ne fut pas mariée ; selon d'autres, épousa N. N. Mangerot de la Sarraz.

AYMON,
chanoine de Lausanne,
déjà mentionné au f° 215.

AYMÉ.

JEAN II,
coseigr de Vevey, épousa Jacquette, dame de Joux (fille de Jean et de Marguerite de Dampierre) héritière universelle de son père (Test. 1303), et de son frère Henri III, sire de Joux, dernier du nom (Test. 1326). Ce Jean de Blonay, fils de Pierre, chevalier, reconnait, en 1323, devoir la moitié d'un legs qu'Aymon de Blonay, son oncle, avait fait au chapitre de Lausanne par son testament de l'an 1297. Il prend le titre de chevalier et seigneur de Joux dans l'acte d'hommage qu'il prête, en 1336 à Jean II de Chalons-Arlay, pour son « châtel de Joux, le Molard devant Joux et la forte place du Molard-dessus-Pontarlier. » — Jacquette teste le 15 des kalendes de janvier (18 décembre 1340); cède à son mari la jouissance du château de Joux ; le nomme exécuteur testamentaire avec Rodolphe de Blonay, seigr de Saint-Paul, beau-frère de ladite dame. Il survécut à son fils Hugues : du moins sa mort est postérieure au mois de janvier 1349 *(Hist. Gén. de la maison de Joux*, par le baron d'Estavayé. Besançon, 1843, f°s 52 à 70).

ALEXIE
à Girard d'Oron
(Gén.d'Estavayé)

AYMON. HUMBERT. Rodolphe, leur frère (1356), veut qu'ils soient satisfaits des legs à eux faits par Rodolphe, leur père. On n'en trouve pas d'autre mention. *V.* l'article du susdit Rodolphe, leur frère.

JUENET, ALIX, enfants naturels de Jean : légataires, testam. 1340.

ROLET ou RODOLPHE, légatre, 1340. Peut-être celui qui était abbé d'Hauterive, 1358-1361. On trouve aussi un Rod. de Blonay qui était abbé de Bonmont en 1349, et un autre, abbé de Montheron, en 1385.

PERROT, damoiseau, 1340.

HENRI, 1340, sire de Rahon, 1349.

JEAN, 1349.

AGNELETTE, GUILLEMETTE, dotées au testament de 1340.

HUGUES, chevr, seigr de Joux. Sa mère, dans son testament de 1340, recommande l'accomplissement du mariage convenu entre lui et Marguerite, fille de Pierre, seigr de Grandson, et de Blanche de Savoie (fille de Louis I de Savoie, baron de Vaud, et de Jeanne de Montfort, sa seconde femme), et l'institue son principal héritier. Hugues, sire de Joux, prête hommage au duc de Bourgogne le 29 juin 1347. Il teste à Vevey le 30 janvier 1348, veut être enterré dans l'église de Montbenoit, en la tombe de dame Jacquette, sa mère : nomme héritière universelle Jeanne, sa fille unique, lui substitue ses propres frères, puis le fils aîné de son oncle Rodolphe de Blonay, seigneur de St-Paul.

Marguerite, sa veuve, se remaria en 1354 avec Pierre de Billens, chevalier, qui se qualifiait de sire de Joux et fut tuteur de sa belle-fille Jeanne : en 1377, elle était remariée en troisièmes noces avec Rodolphe IV, comte de Gruyères *(Hist. de Joux*, déjà citée).

IX. RODOLPHE III, ou ROLET,
seigr de St-Paul, épousa : 1° Josephte ou Jeannette *de Pancerea*, ailleurs *Panerea*, ailleurs fille de Jacques *de Paterea* de Lausanne ; 2°, contrat de mariage du 15 sept. 1407 (Arch. Blonay), Dlle Louise, fille de Nle Jean de Blonay, seigr du château de Bex. Il relâche à Hugonin et Jean, ses fils du premier lit, certains biens désignés. Les enfants à naître du deuxième mariage seront partagés également. Le 8 mai 1423 *(Ibid)*, il passe quittance de la somme de 850 florins reçus à compte de la dot de ladite Louise, et c'est sur la part à elle afférente au château de Burjod et dépendances, et d'une maison à Vevey, au bourg d'en haut, provenant de Philippine de Chevron, aïeule maternelle de ladite Louise (femme de Aymon d'Oron). Il teste le 12 avril 1424 *(Ibid.)*, laissant sa femme tutrice et usufruitière : nomme tous ses enfants : institue héritier universel son fils André ; parmi les héritiers figurent François et Philibert de Blonay, neveux du testateur. Elle teste, étant veuve, le 4 mai 1454, à Vevey *(Ibid.)*, en faveur de ses enfants et petits-enfants. Selon Galiffe, t. I, f° 522, il aurait épousé aussi Henriette des Balmes. En 1423, il est qualifié de seigneur du Villard (au bailliage de Ternier), et ne possédait qu'un quart de cette seigneurie : les trois autres quarts appartenaient à sa nièce Jeannette, fille de Pierre *(Somm. des fiefs)*.

JEANNE,
dame de Joux, épousa, vers 1365, Gauthier ou Vaucher de Vienne (fils d'Henri, seigr de Miribel, et de Marguerite de Bauffremont), qui devint ainsi sire de Joux et mourut en 1390 sans postérité. Elle vendit Joux, en 1410, à Guillaume de Vienne ?, seigr de St-Georges, parent de son feu mari, à côté duquel elle fut, peu de temps après, déposée dans son tombeau, à l'abbaye de Baume-les-Moines *(Hist. de Joux*, déjà citée).

HUGONIN, mort avant son père, qui fut son héritr.

JEAN, mort sans postérité.

X. ANDRÉ,
coseigr de St-Paul, seigr de Bernex, Lugrin, Maxilly, héritier universel de son père (1424), même pour les biens de Jeannette de Panterea de Lausanne. Il épousa, en 1437, Isabelle, fille d'Hugonin de Montfort et d'Aymonette de Boège ; il fait une donation, le 20 juillet 1437 (Arch. Blonay), de 4,000 florins à sadite femme. Le 2 juillet 1436 *(Somm. des fiefs)*, il passe reconnaissance pour lui et son frère Claude, pour la maison forte de Lugrin.

JEANNETTE,
légataire, pour 1,000 flor., de son père, et cohéritière, pour le tiers, de tous les biens de sa mère. Etait alors (1454) déjà veuve de Nle et Pt Aynard de Valpergue.

X. CLAUDE I,
coseigr de St-Paul, Lugrin et Maxilly, était encore mineur à la mort de son père et eut pour curateur Isnard des comtes de Saint-Martin. Il eut de longs différends avec François et Philibert de Blonay, ses cousins germains, pacifiés par une transaction de l'an 1439. Il avait été légataire de son père. Il épousa, contrat de mariage du 24 nov. 1427 (Arch. Blonay), Catherine, fille de Nle Dominique Astesan, bourgeois de Saint-Vincent en Val d'Aoste, et de Marguerite de Marnix. Mort avant le testament de sa mère.

FRANÇOIS le jeune, seigr de Saviez (1454), substitué dans l'hoirie de Louise de Blonay, sa grand'mère. Il ép., cont. dot du 30 nov. 1479 (Arch. Costa), Jeannette, fille de Claude de Langin et de Jeanne de la Rochette. Mort avant 1514. Le 3 oct. elle figure déjà comme veuve, avec son fils François, dans une transaction avec Louis de Blonay de St-Paul (Arch. Blon.).

FRANÇOIS l'aîné, seigr de Lugrin, 1454, mort sans enfants.

NICOD, coseigr de Lugrin (1454), substitués avec leur frère au testament de Louise de Blonay.

RODOLPHE. coseigr de Lugrin (1467),

BARTHOLOMÉE (Guich.).

JEAN Guich.).

Avec leur frère Nicod, reconnaissent tenir du prince en fief, n. et anc., la maison forte de Lugrin, 25 sept. 1465 *(Somm. des fiefs)*.

XI. JEAN V ou JOHANNET,
coseigr desdits lieux (1), cohéritier universel de Louise de Blonay, veuve de Rodolphe de Blonay, sa grand'mère (1454), substitué à son oncle André. Il épousa Catherine, fille de Nle Pierre Maréchal, de Chambéry, et de dame Guigonne de Rovorée, laquelle Guigonne, dans son testament du 27 sept. 1476, fait un legs à sadite fille, déjà mariée audit Jean.

THOMINE, FRANÇOISE, légataires de Guigonne de Rovorée, leur grand'mère maternelle, dans son testament de l'an 1476.

PAUL, mort sans enfants.

CLAUDE fait, en 1513 avec son frère Louis, une vente à Simon de Blonay (Arch. Blon.).

XII. LOUIS,
coseigr desdits lieux, fit diverses ventes à Simon de Blonay, seigr de St-Paul. Il ép. Jeanne, fille de Nle Louis de Neuvecelle, seigr dudit lieu, vers 1515.

(1) Le *Sommaire des fiefs* contient même, sous la date du 11 juillet 1464, une reconnaissance faite par Joseph (qu'il faut lire Jean ou Johannet), fils de feu Claude de Blonay, pour une maison forte située à Saint-Paul, avec jurid. omnim. et dernier supplice. Ce fait n'est pas inconciliable avec la note 1, f° 222.

FRANÇOISE,
veuve d'Honble Antoine Bidaulx. Sa sœur Marguerite *(Voir* f° 226), lui lègue 50 florins que lui doivent les hoirs de feu Guillaume de Blonay, leur frère, pour reste de sa dot (1577).

CLAUDE
a formé une branche qui a été légitimée. — *Voy. son article et sa descendance au tabl. VII, f°s 226-227.*

XIII. GUILLAUME
a continué la branche des Blonay actuels de Chablais. — *Voy. son article et sa descendance au tableau VI, f°s 224-225.*

XI. Georges,
(voyez son ascendance au f° 220),
fils aîné, seigneur de Saint-Paul (1), hérita de tous les biens de son père, depuis la Dranse à Saint-Gingolph. Eut de longs différends avec l'abbaye d'Abondance, au sujet de la juridiction du village de Marêche. Il ép. une sœur d'Antelme de Miolans, maréchal de Savoie. Par patentes du 15 novembre 1487, du duc Charles, confirmées par le duc Philippe le 6 juin 1497, en faveur de Simon son fils *(Somm. des fiefs)*, il lui fut accordé un marché à Saint-Paul, tous les vendredis, et une foire annuelle trois jours après la Saint-Blaise, en faveur de la terre et seigneurie de Blonay.

(1) Le 2 octobre 1465 *(Somm. des fiefs)*, il prête reconnaissance avec son frère Étienne pour Saint-Paul, château et jurid. omnim.

Philippine, à François de Chevron, vidame de Syon

XII. Simon,
chevalier, seigneur de Saint-Paul et Maxilly (2). Il vendit ses droits sur Vevey à François de Gingins, baron du Châtelard (Guich.). Il se signala aux joutes de l'an 1504. En 1518 le duc de Savoie lui rendit la partie du château de Saint-Paul qui avait été confisquée et donnée à François de Luxembourg (Guich.). Il ép. : 1° Philiberte de Chevron; 2° Catherine de Diesbach, fille de Guillaume, Avoyer de Berne. Simon et Catherine sont les héros du *Combat des mariés et des non mariés* (3). Il assure la dot de sa seconde femme le 25 mai 1519 (Arch. Blonay), et teste le 2 juin 1521 *(Ibid.)*. Elle se remaria à François de Blonay, seigneur de Saviez (f° 220), et teste dans la maison de celui-ci, dite *de Pathe*, à Evian, le 31 mai 1524, où elle nomme tous ses enfants des deux lits.

Bartholomée, cohéritière universelle de sa mère, eut 800 florins de son père. Elle ép. N° Antoine Querlaz, d'Evian. Elle ne s'appelait pas Jacquemette comme le dit Guichenon.

Jacquemette, cohéritière universelle de sa mère, eut 800 fl. de son père. Elle ép., contrat dotal du 1er déc. 1518 (Arch. Costa), N° Pierre du Nant, d'où vint N° Jacques Dunant, mentionné en l'article de Pierre-Antelme ci-dessous.

(2) Il n'a pu porter que le titre et posséder une part ou enclave de cette juridiction qui appartenait à Jean-François, son cousin germain, et fut délimitée séparément de celle de Saint-Paul par des arbitres par eux nommés le 9 novembre 1509 (Arch. Bl.). En 1517, il était écuyer et chambellan du duc Charles (Arch. Bl.). En août 1507 *(Somm. des fiefs)*, le duc de Savoie lui avait fait don de la quatrième partie de la jurid. et rentes de Saint-Paul. Le 20 février 1508 (Arch. Bl.), il obtint des patentes réglant la perception de la quatrième partie des émoluments et autres droits de la seigneurie de Saint-Paul.

Paul, fils donné de Simon de Blonay, figure comme témn dans un acte passé à Saint-Paul, le 1er janv. 1579 (Tit. d'Eschav.).

XIII. Michel,
fils aîné, seigr de St-Paul (1524), écuyer du duc de Savoie (1530), cohéritier universel de son père, eut en outre, en préciput, l'omnimode juridiction dépendant du château de St-Paul. Il embrassa la religion réformée : les Vallaisans, pour le punir, lui prirent St-Paul qu'ils donnèrent en albergement, château et juridiction, le 11 juin 1536 (Arch. Blon.), à Jean, François et Gabriel, ses frères, moyennant une redevance annuelle de 100 florins, dont Gabriel fut affranchi par patentes du duc de Savoie du 15 oct. 1571 *(Ibid.)*. Il ép. Anne-Gasparde, fille de N° Jean Odinet, maître d'hôtel et conseiller du duc de Savoie, en 1531 (Guich.). Il avait été légataire de sa mère (1524).

George, seigr de Bernex, cohéritier universel de sa mère avec Mathieu de Blonay, son frère utérin (f° 220). Il épousa Marie de Duing. Il teste à Fribourg où il mourut sans enfants, le 22 mars 1533 (Arch. Blonay), laissant l'usufruit à sa femme et nommant ses frères héritiers.

Gabriel, coseigr de St-Paul et de Bernex, légataire de sa mère (1524). Il ép. Claudine de Vuippens (que l'on marie à tort à Gabriel, neveu de celui-ci), de Fribourg, codame de Vuippens, veuve de N° Jean....., de Romainmotier. Elle teste et codicille les 4 et 8 oct. 1574 (Arch. Blonay), en faveur de ses neveux Vuippens. Lui teste le 26 sept. 1574 *(Ibid.)*, en faveur de son frère Pierre-Antelme, faisant des legs à ses bâtards. Il prêta reconnaissance aux Vallaisans pour Saint-Paul, château et juridiction, le 31 déc. 1557.

Pierre, fils naturel (généalog. de l'abbé de Comnène).

XIV. Pierre-Antelme,
seigr de St-Paul. Il vend le château, juridiction, rente et mandement de St-Paul et sa part de la seigneurie, pour 300 écus d'or, à N° Jacques Dunant, dit de Russin, et Gasparde de Clavel, sa femme, par acte du 23 août 1579 (Arch. Blonay et *Somm. des fiefs)*. Il teste le 6 mars 1582 *(Ibid.)*, instituant héritier universel ledit N° Jacques Dunant, seigr de St-Paul, Grilly, Alleman, etc.: fait des legs à révérend Gabriel-Germain de Blonay, prieur de St-Paul, son cousin germain bâtard : confirme la donation par lui faite à N° François Ducrest, de la prévalue de la seigneurie de Bernex. Mort sans postérité.

N. N., N. N., N. N., trois filles bâtardes, légataires au testament de leur père, 1574.

N° Jacques, légataire de son père, 1574. Selon l'abbé de Comnène, il eut d'une femme qui n'est pas nommée :

N° Claude, châtelain de Saint-Paul, légataire de son père, 1574.

Rd Gabriel-Germain, prieur de St-Paul, légataire de son père 1574, et de Pierre Antelme, 1582.

Michel, marié en Bourgogne (Comnène).

Philippe-Clément, cohéritier universel de son père, héritier de Prosper, son frère, teste le 8 fév. 1613 (Arch. Blon.), fait des legs à Jeanne, sa tante, et Jeanne, sa sœur, nomme héritier universel Jean-François, son frère. Lui substitue sa sœur Jeanne, femme de N° Philippe du Nant, et Béatrix de Blonay, sa *petite* sœur, chacune par moitié. Leur substitue N° Jacques, fils de N° Claude de Blonay (f° 224), son cousin et les siens. Le 12 nov. 1608 *(Somm. des fiefs)*, en son nom et pour ses frères, il reconnut tenir du duc de Savoie la juridiction, biens, hommages, rentes, etc., etc., rière Saint-Paul, Bernex, Neuvecelle et autres lieux.

Béatrix, mariée à un ..... Guignio ou Gignio (Comnène).

César Gignio, *dict le Fortuné, marquis de Roucour, qui a heu de LL. AA. RR. de Savoye, jusques à huit mil ducatons de revenu de pur bienffaict (Comnène).*

(3) Voyez ce charmant récit dans les preuves de Guichenon *(Hist. de la mais. de Sav.*, t. IV, 2de partie, f° 478, 479). Le doyen Bridel, dans le *Conservateur suisse*, a ajouté à ce fait vrai, tout ce qui se trouve après les mots : « nonobstant que le champion des non mariés fisse bien son debvoir. » Il ne paraît pas avoir eu le moindre souci de mettre son imagination d'accord avec la vérité historique.

XIV. Un des trois bâtards portés à ce degré a dû laisser des descendants, encore qualifiés nobles plus de cent ans après. Du moins je trouve, dans les registres paroissiaux de Thonon, les actes suivants qui ne peuvent appartenir qu'à une branche illégitime :

N° François de Blonay, enterré le 17 octobre 1647;
N° Pierre de Blonay, de Saint-Paul, eut une fille, Péronne, enterrée très jeune le 9 mars 1687;
Jacques de Blonay, enterré le 19 février 1728;
Jacques de Blonay, de Saint-Paul, mort avant 1726, eut de Péronne Échernier, sa femme, un fils, Joseph, qui épousa, le 10 février 1726, Marie, fille de Jean Tavernier, de la paroisse de Saint-Jean d'Aulph, et de Jeanne Roulaz.
Joseph de Blonay, de Saint-Paul, eut de Françoise Borquery un fils illégitime, Jean-François, né le 3, bapt. le 4 août 1725.

Tableau V.

XI. Étienne,
(voyez son ascendance au f° 220).
second fils, cohéritier universel, seig^r de Maxilly. Il épousa Péronne, fille de Pierre de Confignon, seig^r dudit lieu. Il teste le 13 janvier 1505 (Arch. Blonay) : elle, étant veuve, le 26 février 1518 *(Ibid.)*

François,
bâtard conçu d'Etiennette N. N., a 30 florins de pension (1463). Il vivait à Thonon et mourut avant 1519. L'acte par lequel Simon de Blonay donne hypothèque pour la dot de Catherine de Diesbach, sa femme, est passé ledit an, à Thonon, dans le jardin de ses héritiers (Fils ou cousins ? L'acte, Arch. Blonay, ne le dit pas). Un acte du 7 octobre 1508 (Minut. Morcier, Arch. Thuiset), est passé à Thonon « *in carreria nova prope castrum modernum* » dit N^r François de Blonay, naturel, lui étant présent.

Rollet,
religieux à Hautecombe, eut une pension de 50 flor.

Guigues, Alexandre, Simon,
tué par Jean-François, son frère.
ont chacun 100 flor. de pension et leur entretien chez leur frère avec leur mère Péronne.

XII. Jean-François,
seig^r de Maxilly et de la Bâtie en Dauphiné ? héritier universel de son père. Guichenon dit de lui : « Il n'eut pas de bonheur dans sa conduite car étant tombé en dissension avec Alexandre, son frère, le malheur voulut qu'en un rencontre il le tua pour deffense de sa personne, ainsi qu'il se justifia juridiquement. Cependant il fut condamné à payer 2,000 florins, et n'y pouvant satisfaire il fit donation de tous ses biens au duc Charles de Savoie, à la réserve de l'usufruit sa vie durant. Le Prince, porté de générosité, le créa vibaillif de Chablais (Il était bailli le 18 mai 1517 (Arch. Thuiset) et le 15 février 1520 (Tit. d'Eschav.). Son alliance fut avec Barbe, fille de Rodolphe Nycolis (1), bourgeois de Berne, mère de Michel (Guich.). Selon d'Estavayer il épousa Catherine de Munssingen.

(1) On trouve aux arch. Blonay, sous date du 2 janv. 1522, un accord entre ledit Jean-François de Blonay et N^r Jean-François Neyguilliez, coseig^r de Massaignez, par lequel ce dernier et ses frères promettent de payer, audit Blonay, 450 fl., pour restant de la dot de Barbe, leur sœur, femme dudit Blonay, qui sera tenu de la reprendre et de vivre en paix avec elle.

XIII. Jean-François, coseig^r de St-Paul et de Bernex, légataire de sa mère, d'abord destiné aux ordres ; ép., contrat de mariage du 29 juill. 1539 (Arch. Blonay), Catherine, fille de Louis de Russin, seig^r d'Allemond. Il teste, le 17 déc. 1580 *(Ibid.)*, en faveur de son fils Gabriel. Elle, veuve, teste le 25 juill. 1581 *(Ibid.)*, et vivait encore le 31 oct. suivant dans sa maison de Maxilly (Tit. d'Eschav.).

Charles-Bernard, chanoine d'Abondance, 1524-29-47.

Jean, destiné aux ordres, 1524.

Jérome, *Id., id.*

Pernette, légataire de sa mère, 1524, épousa N^r Michel du Crest (1547).

Marguerite, Marie, légataires, test^t 1524.

Michelle (Comnène).

XIII. Michel. L'an 1547, Charles, duc de Savoie, étant à Verceil, relâcha à ce Michel tous les biens que Jean-François de Blonay son père lui avait baillé. Son mariage fut avec Louise de Rovorée, et se voyant sans enfants mâles, ils firent donation de tous leurs biens, en 1554, à Jacques de Savoie, protonot. apostolique, ne faisant que des légats à leurs deux filles (Guich.)

Louise (Comn.)

XIV. Gabriel,
seig^r de St-Paul, Maxilly et Bernex, héritier universel de ses père et mère. Il transige, le 2 mars 1583 (Arch. Blonay), avec N^r Jacques Dunant, dit de Russin, à propos du château et mandement de St-Paul qui reste à Dunant : Gabriel aura la juridiction et les fiefs de Bernex, Maxilly, hommages, etc., etc. Il ép. : 1° Claudine-Philiberte de Thoyre, quittance dotale, 1584 (Arch. Costa) ; 2° Suzanne de Livron. Il teste le 1er avril 1603 *(Ibid.)*, fait des legs à Suzanne sa femme et à ses enfants des deux lits. Il mourut la même année.

Françoise, mariée à N. N., légataire de sa mère.

Charlotte, légataire de ses père et mère, était, le 31 oct. 1581 (Tit. d'Eschavannes), veuve de N^r et Puissant Jean Thomassin, seig^r de Gendrecourt ? Vaugdetour ? Bourleville ?

Péronne, légataire de ses père et mère, épousa, contrat dotal du 4 mai 1575 (Arch. Blon.), Philibert Voyturiat, écuyer, seig^r de Changin.

Jeanne, teste le 15 novemb. 1605 en faveur de son neveu Philippe-Clément (Arch. Blon.), lequel la nomme encore dans son testament de l'an 1613.

Françoise, Louise, ont 100 florins chacune.

(2) Le 29 août 1506 (*Somm^e des fiefs*) il vendit au duc Charles, la quatrième partie du lieu de Saint-Paul, à la réserve de la juridiction de Maxilly : mais à la suite de différends entre lui et Simon de Blonay, il y eut une sentence, le 11 févr. 1507 (*Ib.*), portant nullité de cette vente. — Jean François vendit encore au susdit duc, le 5 août 1514 (*Ibid.*), le château de Maxilly avec dépendances, p^r 6,000 fl. d'or, à la réserve de l'usufruit. Le duc retrocéda à Michel, fils de Jean-François, ledit château, le 16 juin 1528 (*Ibid*), qui, lors de l'envahissement du Chablais, le reconnut, le 20 mai 1547 (*Ibid*), en fief, n. p. et. anc. m. et m. emp. et omnim. jurid.

1er lit.

XV. François-Prosper, cohéritier universel de son père, teste à Cortanzone en Piémont, le 31 août 1612 (Arch. Blonay), en faveur de Philippe Clément, son frère.

Jean-François,
seig^r de Bernex et Maxilly, coseig^r de Saint-Paul, cohéritier universel de son père, héritier universel de son frère Philippe-Clément. Il ép. Barbe-Nicolle de Blonay, des Barons du Châtelard, fille de Jean-Daniel (f° 216). Il teste le 3 mai 1648 (Arch. Blon.), nommant sa femme héritière universelle sa vie durant, à condition qu'elle vivra dans les Etats de S. A. de Savoie, en restant veuve. Après elle ou si elle manque à ces conditions, il nomme héritier le mâle qu'elle choisira dans la famille de Blonay de Savoie : faute par elle de le choisir, le testateur nomme un des nobles frères Claude ou Josué de Blonay, barons d'Avise. Leur substitue les Blonay du pays de Vaud qui se feraient catholiques.

Béatrix, ép., cont. dot. du 7 septemb. 1653, Scipion de Seyssel, seig^r de Coupois, Buffavent et Ambilly, vivait encore en 1658.

Jeanne-Clémence, ép. Philippe du Nant de la Place : leur fils Philippe est légataire au testament de Philippe-Clément, son oncle et parrain, 1613.

Blaise, fils donné.

Marguerite, bâtarde.

(1) Malgré la vente de Saint-Paul de 1579 (*Voir* PIERRE ANTELME, f° 222), les Blonay possédaient toujours une partie de cette seigneurie, et même du château ; comme le prouve la vie de Marie-Aimée de Blonay. La jurid. de Blonay fut inféodée à Claude, le 9 mai 1616 (Inféod. arch. Thuiset). Claude passa reconnaissance pour Saint-Paul, le 5 décembre 1619 (arch. Bl.).

(2) En vertu d'un arrêt du Sénat de Sav., du 3 août 1665, il fut mis en possession, le 16 août suivant (arch. Bl.), du château de St-Paul au préjudice des N^rs Dunant (*Voir* PIERRE-ANTELME, f° 222). Le 23 juin 1676 (*Ibid.*), Louis Dunant, seig^r de Grilly, lui céda encore tous les droits qu'il pouvait avoir sur la seigneurie de St-Paul.

(3) La tradition rapporte qu'elle fut enterrée vivante : un de ses domestiques ouvrit son tombeau la nuit suivante et ne pouvant lui arracher une bague précieuse qu'on lui avait laissée, lui coupa le doigt et la tira ainsi de sa catalepsie. Elle aurait vécu encore plusieurs années et eu des enfants après cet événement.

(4) Par acte du 10 janv. 1752, homol. le 11 et publié le 24 (arch. Bl.), il fonda une chaire de philosophie au collége d'Évian, affectant pour cela un capital de 6,000 livres.

(5) C'est lui qui fit l'acquisition de plusieurs seigneuries de l'hoirie Ferrod, notamment Hermance, la Chapelle-Marin, etc., etc., qu'il laissa, avec toute sa fortune, à son frère François. Dans son testament il fit une fondation, au capital de 10,000 livres, destinée à garantir du froid les personnes pauvres, les infirmes et les enfants au-dessous de neuf ans.

XIII. GUILLAUME
(VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV, F° 221),
coseig^r de Saint-Paul ; épousa Catherine, fille de Jean-François de Chatillon, contrat de mariage du 25 février 1554 (Pr. de M.), nommée notamment dans son testament du 29 octobre 1571 (Arch. Blonay), par lequel il nomme héritiers ses deux fils. Les preuves de Malte faites par Claude de Blonay son fils d'arrière petit-fils, remontent jusqu'à Guillaume et Catherine, et mentionnent le père dudit Guillaume.

FRANÇOISE.

XIV. CLAUDE,
coseig^r de Saint-Paul (1) ; épousa Louise ou Denise de Livron, contrat de mariage du 12 juillet 1598 (Pr. de Malte), dont il eut neuf enfants selon Ch.-Aug. de Sales. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres, fut prieur de Saint-Paul, de Peillonex, chanoine de Saint-Pierre de Genève, préfet de la S^e maison de Thonon et curé de Syz. Il teste, étant alors préfet, le 2 nov. 1622 (Arch. Blonay), nommant héritier universel son fils Jacques, comme il l'a promis dans le contrat de mariage dudit Jacques. Il veut que Jean-François, son autre fils, ratifie la promesse qu'il a faite au même contrat. Il mourut préfet (Il l'était déjà en 1618 (Reg. Par.) à Thonon, le 3 novembre 1622 (R. P.), et son corps fut transporté à Saint-Paul.

N. N., Clarisse à Evian, avant 1608 (Ch. Aug. de Sales).

FRANÇOISE-MADELEINE, fille ainée, a ép. N^e Amédée de Mojonnier, veuve 1623 (R. P. de Thonon).

N. N., 2e fille, mentionnée dans la vie de Marie-Aimée, sa sœur, f^les 11 et 12, morte sans alliance.

JEAN-FRANÇOIS, prieur de Saint-Paul. Il teste le 11 sept. 1642 (Arch. Blonay), en faveur de Claude et Josué, ses neveux. C'était un personnage très savant et d'une grande piété (Guich.). Il fut enterré aux Augustins de Chambéry (Comnène).

N. N., N. N., deux fils morts peu de temps après leur mère (Ch.-Aug. de Sales).

XV. JACQUES,
coseig^r de Saint-Paul, Bernex et Maxilly, devint baron d'Avise par son mariage (contrat du 24 oct. 1613, Arch. Blonay) avec arie, fille de Nicolas, baron d'Avise, et d'Antoinette de la Forest. Elle teste, étant veuve, au château de Blonay, le 22 mai 1658 (*Ibid.*), en faveur de Claude son fils aîné. Dans le contrat de mariage ci-dessous (1649), elle cède à Claude, son fils, tous ses droits de fidéicommis sur les biens de la maison d'Avise.

FRANÇOISE, MARIE, JEANNE-AIMÉE, religieuses de la Visitation à Chambéry et Thonon, eurent chacune 40 florins, outre leur dot de religion (1658).

XVI. CLAUDE,
seig^r de Saint-Paul (2), Bernex, Maxilly, Grilly, baron d'Avise et seig^r de Montmeilleur, Montigny, Livrogne, Rochefort, Planaval, etc., coseig^r de Lugrin et de Bozel, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, capitaine dans l'escadron de Savoie, chevalier, grand'croix des SS. Maurice et Lazare. Il épousa : 1°, contrat dotal du 18 mai 1649 (Arch. du Sén. de Sav.), Péronne de Montvuagnard de Boège, veuve de Prosper d'Avise, oncle dudit Claude de Blonay. Elle mourut sans lignée et nomma son second mari héritier de tous les biens et droits de la maison d'Avise, comme cela avait été stipulé dans leur contrat de mariage. La seigneurie-baronnie d'Avise qui jouissait du titre de la pairie du duché d'Aoste (*Voir* Corona Reale, t. 1, f° 106, et le *Coutumier du duché d'Aoste*), et aurait joui jadis du droit de battre monnaie, selon les Arch. Blonay (Procéd^es), passa ainsi toute entière aux Blonay ; 2° Claudine, fille de Janus d'Oncieu, premier président au Sénat de Savoie, par contrat de mariage du 26 août 1662 (Pr. de Malte), mariage du même jour (Reg. Par. de Maché) (3). Il testa le 26 septembre 1676 et encore le 2 avril 1679 (Arch. Blonay) ; elle teste, le 10 mars 1701 (*Ibid.*), en faveur de son fils Claude, chev^r de Malte, qui n'avait pas encore prononcé ses vœux.

MADELEINE-CLARISSE, à Chambéry (Arch. Blon.).

S. Exc. LOUIS (cinquième fils), né le 11 avril 1676 (Reg. Par. d'Evian), baron de Blonay, chevalier, commandeur et grand'croix des Saints Maurice et Lazare (Ses preuves de justice existent, Arch. Blonay), premier écuyer et gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, chevalier d'honneur de la Reine, capitaine (1731) de la 1re compagnie des gentilshommes archers de la garde, maréchal de camp (1733), vice-roi de Sardaigne (1742), capitaine général des galères, gouverneur des vallées de Pignerol, général de cavalerie (1745), grand-maître de l'artillerie (1749), chevalier de l'Annonciade (1750). Il teste le 20 août 1753 (Arch. Blonay), en faveur de l'ainé de ses neveux. Il est mort à Evian, le 2 mars 1755 (R. P.), et enterré à Saint-Paul (4).

CLAUDE (deuxième fils), seig^r et b^on desdits lieux, né le 12 sept. 1664, à Maxilly (R. P. d'Evian), fut d'abord chev^r de Malte (Ses preuves existent aux Arch. Costa, et H. 189, Arch. du départ^t du Rhône, de novembre 1681, remontant jusqu'à Louis, son quarti-aïeul). Puis après la mort de son frère aîné, ép., cont. dot. du 6 sept. 1702 (Arch. Bl.), Marie d'Allinges, fille de S. Exc. Joseph-Marie, Mis de Coudrée. Il teste le 4 sept. 1730, à Grilly (*Ibid.*); elle, le 11 oct. 1753 (*Ibid.*). Morte le 13 mars 1761, à 75 ans environ.

XVII. FRANÇOIS (fils aîné), bapt. le 26 juill. 1663 (R. P. de St-Léger), était lieutenant aux gardes et fut mortellement blessé à la bataille de Staffarda. Il teste *more militari* le 30 août 1690 (Arch. Blonay), en fav. de son frère Claude, chev^r de Malte. Il ne put signer ce testament « pour avoir été brulé de la poudre. »

FRANÇOISE, née le 17 déc. 1707 (R. P.), visitandine à Chambéry.

JEANNE-MARIE-MARGUERITE, née le 23 février 1709 (R. P. d'Evian), probablem. celle qui mourut à Thonon (R. P.) le 1er janv. 1771, enterrée le 2 à la Visitation, âgée d'environ 60 ans.

ANNE-THÉRÈSE, née le 31 juill. 1718 (R. P. d'Evian).

XVIII. S. Exc. CLAUDE-LOUIS (fils aîné), né le 17 sept. 1711 (R. P. d'Evian), gentilhomme de la Ch., chev^r des SS. Maurice et Lazare, commandeur de Ripaille, major général, lieutenant des gardes du corps, etc., ambassadeur en Espagne et en Saxe, teste à Turin, le 9 juin 1762 (Arch. Blonay), en faveur de son frère François. Mort sans avoir été marié (5).

FRANÇOIS (second fils), né le 2 oct. 1712 (R. P. d'Evian), seig^r desdits lieux, Mis d'Hermance, Bon de la Chapelle-Marin, etc., gentilhomme de la Ch., agrégé à l'ambassade de son frère en Saxe, puis gouverneur des pages, capitaine des gardes du corps. Il avait été d'abord chev^r de Malte, et épousa, avec dispense, le 16 oct. 1763 (R. P. de Pont-de-Beauvoisin), Nicole, fille de François, Mis de Virieu. Il teste le 21 déc. 1780 (Arch. Blonay), et mourut la même année.

MARIE-ANGE-MATHILDE, née le 15 nov. 1767, morte le 16 mai 1779 (R. P. d'Evian).

HENRIETTE-NICOLE, née le 27 sept. 1771 (Reg. Par. d'Evian), morte sans alliance.

CLAUDINE-FRANÇOISE ANGÉLIQUE, née à Maxilly, le 23 avril 1775 (Reg. Par. d'Evian), morte sans alliance.

MATHIAS-FRANÇOIS, né le 6 août 1769 (R. P. d'Evian), colonel-commandant de la province de Novare, mort sans avoir été marié.

XIX. PHILIPPE-FRANÇOIS MICHEL, né le 29 sept. 1764 (R. P. d'Evian), Cte de Rossillon, soit Chateaublanc, second écuyer et gentilhomme du prince de Piémont (29 mars 1787, Arch. Blonay), etc., etc., ép., en 1789 (Arch. Blonay), Joséphine-Laurence Toquet de Meximieux.

HENRI-GABRIEL-CYRILLE, né en 1797, ancien officier supérieur aux gardes du corps, ép., en juin 1823, Ludovise-Bernardine de Menthon.

ÉLÉONORE-NICOLE-LUCRÈCE, morte sans alliance.

XX. LOUIS-CÉCILE-ENNEMOND, Bon de Blonay, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Suisse, épousa, en avril 1835, Louise-Claire-Joséphine de Vauldry de Sainte-Agnès. Mort le 1er septembre 1842. Elle, morte le 30 octobre 1849, à Besançon.

ÉLÉONORE-MARIE, née en 1837, a ép., en janv. 1865, le chev^r Maurice-Nicolis de Frassino. Morte sans enfants en 1868.

ENNEMOND-LOUIS-PAUL-BERNARD-BALTHAZARD, né en 1834, officier aux chevau-légers d'Aoste, tué pendant la campagne d'Italie, 1859.

MARIE-ÉLÉONORE, née le 4 avril 1836, religieuse au Sacré-Cœur.

XXI. LOUIS-ENNEMOND, Bon de Blonay, né le 18 août 1838, maire d'Évian-les-Bains, etc.

TABLEAU VI.

?

GABRIEL,
cohéritier universel de son père, avec Claude.

MARGUERITE DE SAINT-PAUL,
marraine à Thonon, 18 fév. 1624 (R. P. de Thonon).

(1) Une note, aux arch. Blonay, contient la liste des domaines et fiefs achetés par Jacques de Blonay, B^on d'Avise, en 1695, du duc de Savoie : Saint-Martin de Belleville, Bellecombe, Salins, Fessons, Montagny, la Saulce et Villarly. Tous ces biens ainsi que les biens patrimoniaux de Tarentaise et peut-être même du duché d'Aoste, paraissent être restés entre les mains de Claudine du Tour, sa troisième femme.

GABRIEL,
assassiné vers 1610 (Ch.-Aug. de Sales).

MARIE-AIMÉE,
née le 13 déc. 1590 à Saint-Paul, une des premières religieuses (la dixième) de l'ordre de la Visitation, 1612 ; professe, 1613, une des fondatrices (la quatrième) de la maison de Lyon (1615) dont elle fut supérieure de 1622 (où elle était lorsque saint François de Sales y mourut le 28 déc.) à 1628, fonda les maisons de Parey et de l'Antiquaille à Lyon, renommée supérieure de Bellecour (1631-1634 : déposée 1637). Supérieure du monastère de Bourg en Bresse, 1638 ; puis, sur les instances de sainte Françoise de Chantal, remplace celle-ci à la supériorité du premier monastère de la Visitation à Annecy, en 1641, quelques mois avant la mort de sainte Françoise. Marie-Aimée de Blonay, que saint François de Sales avait surnommée « La crême de la Visitation, » mourut en odeur de sainteté, à Annecy, le 15 juin 1649. Son portrait est gravé, et sa vie a été écrite par Ch.-Aug. de Sales (Paris, 1655. Huré, in-8°).

JOSUÉ,
prieur de St-Paul, 1637-1642, doit être mort avant le testament de sa mère, en 1658.

CLAUDINE
ép. François de Pezieu, baron de Salagine, seig^r de Villette, etc., avant 1648 (Reg. Par. de Rumilly), etc. Sa mère lui légua 100 pistoles, outre sa dot.

GUILLAUME (quatrième fils), né le 31 janvier 1672 (Reg. Par. d'Evian) ; son père lui laissa le château de Blonay de Lugrin, etc. Il teste le 4 mars 1710 (Arch. Blonay), en faveur de son frère Claude, et mourut le même jour (Reg. Par. d'Evian) sans avoir contracté de mariage.

MARIE, née à Maxilly, le 5 mars 1667 (R. P.), visitandine à Thonon, cont. d'entrée en religion du 3 février 1682 (Arch. Bl.).

JEANNE, née à Maxilly, le 20 oct. 1669 (R. P.), religieuse aux Ursulines à Chambéry.

JACQUES (troisième fils), B^on d'Avise, son père lui laissa les biens de Tarentaise et d'Aoste. Auteur des *Mémoires et alphabet d'érudition* (Chambéry, 1708). Il ép. : 1° Jeanne Lucrèce de Manuel ; 2° Marie de St-Martin-Aymonier ; 3° Claudine-Françoise du Tour. Il teste le 28 mai 1722 (Arch. Blonay), à Arvier, au duché d'Aoste, où il veut être inhumé dans l'église métrop. S'il meurt à Moûtiers, au tombeau de ses prédécesseurs. S'il meurt à Centron, devant l'autel de N.-D. de Pitié, dans l'église paroissiale de Villette, où fut enterré son fils François-Joseph. Lègue l'usufruit de ses biens à Claudine-Françoise du Tour sa femme ; nomme héritiers ses enfants mâles à naître, à leur défaut, institue ses frères Claude et Louis (1).

R^d CLAUDE, bâtard, dit de Montigny, fut prêtre. Son père lui légua dix pistoles, outre son titre clérical.

D. PHILIPPE-ANTOINE, né le 15 oct. 1715 (R. P.), chev^r de Malte (Ses preuves existent H. 197, Arch. du départ. du Rhône), gouverneur de Nice où il est mort en 1775. Son frère Claude-Louis lui légua un fusil en argent et une vieille lame de Tolède.

JOSEPH-EMMANUEL, né le 12 juin 1717 (R. P.), abbé d'Aulph, aumônier de Sa Majesté. Son frère Claude-Louis lui légua sa bibliothèque, et lui confia la direction de sa fondation pieuse. *Voir* note 5, f° 224.

BARBE-THÉRÈSE, née le 21 avril 1721 (R. P. de Maxilly), visitandine à Annecy.

FRANÇOISE DE BLONAY, ép. à Evian (R. P.), le 1er sept. 1739, mess^re François-Charles-Joseph de Moyria, Bon de Mornay ; assistée par Claude Louis et Philippe-Antoine de Blonay. Morte le 16 oct. 1740 *(Ibid.)*, âgée de 30 ans environ. Son cont. dot., où elle est dite fille de Claude, est du 28 août 1739 (Ar. Bl.).

FRANÇOIS-JOSEPH, JACQUES, morts avant leur père.

RÉNÉE, visitandine à Annecy, cont. d'entrée en religion du 26 juin 1744 (Archiv. Blonay).

LOUIS-HYACINTHE-FRANÇOIS, né le 8 mars 1766 (R. P. d'Evian), colonel commandant la province de Domo d'Ossola. Mort sans avoir été marié

CLAUDE-MARIE-HENRI, né le 7 mai 1776 (R. P. d'Evian), syndic d'Evian. Mort en 1856, sans avoir été marié.

PAULINE-FRANÇOISE, née le 19, morte le 25 oct. 1773 (R. P. d'Evian).

JOSEPH-EMMANUEL-RENÉ, né le 29 avril 1777 (R. P. d'Evian), colonel de cavalerie, chev^r des SS. Maurice et Lazare, député au Parlem. Sarde, etc., ép. Anne-Claudine-Gabrielle-Barthelemie-Lasténie de Bertholon, de Montferrand.

SUZANNE-HÉLOÏSE, née à Meximieux, religieuse à la Visitation de Lémenc sur Chambéry où elle mourut à trente-huit ans, le 14 mars 1841 (R. P. de Lémenc).

CLAIRE-RENÉE, née le 8 déc. 1839, a épousé, en avril 1862, Adolphe de Gallien, Cte de Chabons.

XX. FRANÇOIS-DENIS-NICOLAS, né le 31 mai, bapt. le 16 juin 1823 (R. P. de Chambéry), ancien officier aux gardes, chev^r des SS. Maurice et Lazare, décoré de la médaille d'Italie (1848), gentilhom^e de Cour, a épousé Mlle Marie de Mayrot.

RENÉE, née le 22 janv. 1862.

XXI. STÉPHANE, né le 3 octobre 1855.

MARIE-HENRI-STANISLAS, né le 29 avril 1871.

MARGUERITE,
veuve 1° : d'Hon^e Etienne Bavoux et femme d'Hon^e François Molliez, bourgeois d'Evian, teste le 4 décembre 1577 (Tit. d'Eschav.), lègue 5 sols à R^d seig^r Claude de Blonay, abbé d'Abondance, son frère ; fait des legs à N^es Marie, femme de Jacques Treynon, et Jeanne, femme de Me Mugnier, ses nièces, filles dudit R^d seig^r Claude. Nomme son mari héritier universel.

XIII. CLAUDE.
(VOYEZ SON ASCENDANCE TABLEAU IV, f° 221).
Selon une vieille généalogie (Arch. Blonay), il aurait été marié à Louise de Poypon d'Annecy, dont il aurait eu cinq enfants, etc. Après la mort de sa femme il se fit prêtre et devint abbé d'Abondance, etc. Voici comment il faut rétablir la vérité. On trouve aux archives de Cour (Concessioni a Vassalli, etc.), à la date du 29 août 1575, des patentes de légitimation en faveur de « Claude, Jean, Pierre et Georges, enfants naturels de messire le dévot et amé orateur Claude de Blonay, abbé d'Abondance (1), et de Pernette Decaulx (ou Devaulx) solue. » Ils sont remis dans tous leurs droits de naissance, etc. Il teste en faveur de ses enfants le 3 janvier 1579, et mourut le 5 février suivant (Tit. d'Eschav.).

N^e GEORGES DE BLONAY.
Quoique dans une généalogie de procédures il soit qualifié de fils aîné, je crois qu'il était le cadet de tous ses frères, étant toujours nommé le dernier parmi eux. — Les Preuves de 1723 (marquées par un double trait), faites par ses descendants, remontent jusqu'à lui. Il épousa Louise de Bonnet, d'Evian. Il était mort avant l'an 1624.

N^e et Sp^e JEAN,
D^r ès droit, avocat, légitimé avec ses frères en 1575. Paraît avoir fait lignée qui aurait peu duré. Il vivait encore en 1624 (1er juin), jour où il assista sa nièce Hélène dans son contrat de mariage. En 1596 il était juge de la vallée d'Aulph (Tit. d'Eschav.).

XIV. N^e PIERRE,
bourgeois d'Evian, épousa : 1° D^lle Michelle Dunant ; 2° Péronne, fille d'Egr. Antoine Bordet, bourgeois d'Evian. Elle eut trois enfants et se remaria (1608, Tit. d'Eschav.) avec Hon^e Philippe Duret, bourgeois d'Evian. Le 25 février 1586 *(Ibid.)*, dans une reconnaissance, il mentionne son feu père et ses trois frères. Le 9 juillet 1576 *(Ibid.)* il avait acheté avec ses frères Jean et Georges 5 poses de vigne à Evian : dans cet acte et dans une foule d'autres ils sont dits fils de R^me Claude de Blonay, abbé d'Abondance.

N^e CLAUDE,
mort sans lignée, (Gén., tit. d'Eschavannes).

N^e PHILIPPE,
seig^r de *Tomnier ? Touvière ?* Lettres du 22 sept 1616, le convoquant avec son père à l'arrière-ban de la noblesse du Chablais. Pr. 1723. Il épousa : 1° D^lle Charlotte de Chessel, enterrée le 16 déc. 1633, devant l'autel de saint Sébastien à Evian (Reg. Par. d'Evian) ; 2°, le 27 avril 1634 *(Ibid.)*, D^lle Gabrielle de Gouilloux. Il communique à N^e Jacques de Chatillon les pièces de légitimation (énoncées ci-dessus), le testament de R^d mess^e Claude, etc., et reconnaît en avoir reçu restitution le 27 décembre 1635 (Tit. d'Eschav.). Mort avant le 20 mai 1640.

N. N.,
mort ou morte avant mariage (Tit. d'Esch.). Seul enfant probable du 1er lit.

XV. N^e et Sp^e PIERRE (second lit),
D^r ès droit, avocat au Sénat de Savoie, ép., contrat de mariage du 30 juillet 1623 (Tit. d'Eschav.), D^lle Adriane, fille de N^e messire Claude Janel, de Dôle, docteur ès droit et professeur à l'université de Dôle. Il a dû mourir sans enfants avant 1636. *(Voir* l'article d'Hélène sa sœur.

BARBE,
religieuse (Gén. pour procéd., tit. d'Eschavannes).

FRANÇOISE,
baptisée (son père étant déjà mort) le 20 mai 1640 (R. P. d'Evian), épousa, le 5 février 1660 *(Ibid.)*, N^e et Gén. Jacques de Foras, seig^r de Chesaboix : elle est assistée par Jacques et Antoine ses frères. Morte le 26 décembre 1680 *(Ibid.)*.

XVI. N^e JACQUES (Pr. 1723),
né le 23 mai 1637 (R. P. d'Evian), ép. : 1°, le 4 février 1668 *(Ibid.)*, Marie-Barbe-Reynolde de Diesbach, étant témoin Ferdinand de Diesbach, seig^r de la Grangette ; 2° Jeanne-Suzanne de Boissard (Les Reg. Par. d'Evian mettent plusieurs fois Boisseau), fille de N^e Simon Boisseau, de Bourgogne. Elle mourut le 16 fév. 1696, et lui le 28 août 1703 *(Ibid.)*.

JACQUES,
fils naturel de N^e Jacques de Blonay, conçu de Claudine Maclet.

N^e CLAUDE-CONSTANTIN,
seul fils du 1er lit, né le 7 mars 1673 (R. P.), filleul de dame Claudine d'Oncieu, dame de Blonay, mort le 3 oct. 1675 *(Ibid.)*.

ANNE,
née le 12 avril 1683 (Reg. Par.), filleule de N^e Simon Boisseau, son grand-père maternel.

BARBE-HUGONIE,
née le 15 nov. 1684 (R. P. d'Evian).

XVII. N^e JEAN-FRANÇOIS (Pr. 1723),
né le 30 novembre 1692 (R. P. d'Evian), épousa, le 28 août 1710 *(Ibid.)*, Anne-Louise de Loys de Bonnevaux. Mort, âgé de trente ans environ, le 17 septembre 1721 *(Ibid.)*.

LOUIS,
né le 21 août 1711 (R. P. d'Evian), a dû laisser des descendants.

GASPARD-HUGUES,
né le 22 nov. 1712, probabl. morts avant les Preuves de 1723.

MATHIEU-LUDOVIC,
né le 13 nov. 1713,

N^e JOSEPH
(Pr. 1723).

XVIII. N^e JEAN-AMÉ (Pr. 1723),
né le 21 sept. 1716 (R. P. d'Evian), mentionné avec ses frères aux Preuves de 1723, ép., le 12 juill. 1757 *(Ibid.)*, Anne de Loys, fille de N^e Gaspard. Jean-Amé, devait porter aussi le nom d'Augustin ; il est mentionné avec ces noms aux R.P. de Thonon, en 1750, au baptême d'une Saxel, fille d'une Loys-Merlinge.

MARIE-FRANÇOISE,
née le 13 avril 1758 (Reg. Par.).

XIX. N^e JOSEPH-MARIE-XAVIER,
né le 6 décembre 1760 (R. P. d'Evian). Mort sans lignée en 1833. Ses biens appartiennent maintenant à la veuve de M. le Colonel de Saxel.

(1) Quoique Besson ne l'ait pas porté dans son catalogue des Abbés d'Abondance', f° 101 et suiv.', il n'y a pas de doute possible que c'est une omission. Il l'était déjà le 12 juin 1559 (Arch. du Colombier).

GUILLAUME,
déjà porté au tableau précédent, f° 224, coseigr de Saint-Paul, etc. Le 15 septembre 1562 (Tit. d'Eschav.), à cause de la grande amitié qu'il a pour son frère Rd messire Claude et des grands services qu'il en a reçus, il associe en tous ses biens quelconques « associat « affrarechiat et aggregat » Nes Pierre et Georges de Blonay, donnés dudit messire Claude » ut in ludo litterario educari virtutibusque et « scientiis ornari possint prout nobiles decet... equali lance et « rata cum eodem nobili Guillermo et suis... etc. » L'acte est passé à Marèche, dans la maison forte dudit Guillaume.
Il n'est reporté ici que pour mieux établir la parenté. Voyez ce qui le concerne, fes 224, 225.

TABLEAU VII.

BLONAY DE SAINTE-CLAIRE.

N^e CLAUDE,
capitaine entretenu en la citadelle de Montmélian, mentionné le premier de ses frères et avec eux légitimé le 24 août 1575. Vivait encore en 1623. En 1596 il était châtelain de Saint-Paul (Titres d'Eschavannes).

MARIE,
fille donnée. Le 2 juin 1572 (Tit. d'Eschav.), était déjà mariée à Egr. Jacques Treynon. Le 1er janvier 1579 *(Ibid.)*, Rd messire Claude de Blonay augmente de 1,000 florins la dot qu'il a constituée à ladite Marie sa fille donnée. Elle teste le 18 sept. 1601 *(Ibid.)* en présence de Ne et Spe Jean de Blonay, docteur en droits, son frère.

JEANNE,
fille donnée. Le 1er juin 1572 (Tit. d'Eschav.), Rd messre Claude de Blonay, son père, avait donné en prêt 1,000 florins à Jacques Treynon ci-contre, qui devait les rembourser à Jeanne quand elle se marierait. Elle épousa Me Pierre, fils de Egr. François Mugnier, des Gets, lequel reconnaît, le 14 avril 1579 *(Ibid.)*, avoir reçu les droits dotaux de sa femme, de Nes Jean, Pierre et Georges de Blonay, ses beaux-frères.

?

CLAUDINE
épousa, contrat dotal du 1er juin 1624 (Tit. d'Eschav.), Ne René-Ferdinand de Benevix. Elle fut enterrée le 11 juin 1636, dans l'église d'Evian, devant l'autel de saint André (Reg. Par.).

HÉLÈNE,
épousa, contrat dotal du 1er juin 1624 (Tit. d'Eschav.), Ne François de Chatillon. Elle transige, le 13 août 1636 *(Ibid.)*, avec les héritiers collatéraux de Philippe Duret ci-dessus, mort sans avoir eu lignée de Péronne Bordet, mère d'Hélène. Elle agit comme étant la plus proche et plus habile à succéder à ladite Péronne.

Dlle JEANNE DE BLONAY,
femme de Ne Marc-Antoine Mondain, de Bourgogne, mère, 1625, morte le 3 déc. 1633 (R. P. d'Evian).

MARIE-JACQUELINE,
née et baptisée le 24 juin 1635 (R. P. d'Evian).

N^e ANTOINE,
né le 9 janv. 1639 (R. P.), vivait encore 5 fév. 1660 *(Ibid.)*.

JACQUELINE,
née le 3 mai 1685 (Reg. Par.).

MARIE-MARGUERITE,
née le 7 février 1687 (Reg. Par. d'Evian)

JEANNE-ANGÉLIQUE,
née le 10 juill. 1691 (Reg Par. d'Evian).

ANTOINETTE,
née le 1er décembre 1693 (R. P. d'Evian). Doit être l'Antoinette de Blonay qui épousa, le 24 juillet 1724 *(Ibid.)*, Ne Louis de Loys de Merlinge.

MARIE-JOSEPHTE,
née le 24 décembre 1694 (R. P.), morte âgée de quatre ans environ.

N^e JEAN-LOUIS
(Pr. 1723).

ANTOINETTE-LOUISE,
née le 23 juin 1715 (R. P. d'Evian). Le 6 juin 1792 (Tit. d'Eschav.), comme héritière de Dlles Élisabeth et Anne, ses sœurs, elle passe quittance à Ne Joseph, son neveu, fils de feu Ne Jean-Amé, de la somme de 9,000 livres à elle dues, en vertu de deux contrats passés avec ledit Jean-Amé les 14 déc. 1739 et 21 avril 1769.

FRANÇOISE-ÉLISABETH,
née le 20 sept. 1717 (R. P. d'Evian).

LOUISE-ANTOINETTE,
née le 23 oct. 1718, morte le 15 janv. 1772 (R. P. d'Evian)

MARGUERITE-GASPARDE,
née le 10 oct. 1719 (Reg. P. d'Evian).

ANNE-ANTOINETTE
née le 17 janvier 1721 (R. P. d'Evian).

ANNE-FRANÇOISE,
née le 8 fév. 1759 (Reg. Par.), morte le 23 nov. 1803 *(Ibid.)*.

ÉLISABETH-MARIE-FRANÇOISE,
née le 23 février 1763, morte le 21 février 1780 (Reg. Par.).

(Continuation du folio 213).

appelle aussi son neveu dans une charte de Romainmotier, de l'an 1090 environ. Le surnom de Blonay ne figure pas dans ces actes, l'usage des noms de famille n'étant pas encore généralement adopté dans nos pays. On voit par là, qu'à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe siècle, les sires de Blonay, déjà puissants dans le Chablais, avaient étendu leurs domaines patrimoniaux depuis les rives du Léman jusque dans la vallée d'Abondance, tandis que de l'autre côté du lac ils ne possédaient encore que quelques fiefs de l'église de Lausanne provenant de la libéralité de l'évêque Lambert. »

Un document de l'abbaye d'Hauterive prouve que c'est vers l'an 1175 seulement que Pierre Ier de Blonay commença à bâtir le château de Blonay en dessus de Vevey, au bourg qui s'appelait alors de Laya. Ce n'est qu'après cet acte, que le château et la grande terre qui en dépendait prirent le nom du feudataire qui les possédait : tandis que le nom de Blonay donné pour la première fois à Amédée dans la charte de 1108, vient certainement de la terre de Blonay près d'Évian, où il faisait sa résidence. Il est inutile de citer et de réfuter plus longuement les auteurs qui ont consigné dans leurs écrits l'opinion erronée que les Blonay sont originaires du pays de Vaud (1).

Prenons acte de ces prémisses et remontons de quelques années le cours des événements. On verra dans la généalogie (tableau I) que ce même Amédée, qui est qualifié de *princeps* dans la charte d'Abondance de 1108, était, en 1080, avoué de l'antique et puissante abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Ceci est prouvé jusqu'à l'évidence, comme le remarque Gingins. C'est cet Amédée Ier qui, en 1080, « advocatiam ecclesie Agaunensis vindicavit (2) sibi » (Recueil de l'abbé Charlet, ch. de fond. de l'abb. d'Abondance, de l'an 1080, p. 86, citée par Gingins). Une charge aussi relevée et aussi importante que celle d'avoué (3) du premier monastère de nos contrées, suffit à démontrer la très haute position des Blonay en Chablais. Nous avons dit précédemment que la terre considérable de Blonay sur Vevey n'existait pas alors : celle de Blonay en Chablais n'a jamais été, surtout à cette époque, le centre d'une possession assez grande pour donner à son propriétaire la puissance que devait avoir un seigneur pour pouvoir efficacement défendre l'abbaye contre de plus forts que lui. Tout au plus peut-elle expliquer le titre de *princeps* donné à Amédée. Les chartes de l'époque concernant les Blonay semblent démontrer que leur haute position provenait moins de grandes possessions territoriales que d'une suprématie exercée par eux sur un grand nombre de fiefs, soit à raison de leurs charges, soit à cause d'une origine princière. En effet, on expliquerait facilement la position des Blonay aux XIe et XIIe siècles si on leur trouvait une extraction commune avec une des grandes familles suzeraines de nos contrées.

Une tradition de la famille porte qu'elle est sortie de la maison de Savoie. Selon Ch.-Aug. de Sales et Muller, elle tire son origine des anciens souverains du Brabant. Hâtons-nous de dire que rien ne démontre la probabilité de ces assertions (4).

Un membre d'une famille qui se disait issue des Blonay, établie dans le Jura et en Lorraine, ne se contenta pas d'une origine si modestement princière. Selon lui, sa famille remontait au IVe siècle ! Elle sortait de Theodeberg, roi de Neustrie ! Le duc Varnier, un de ses descendants, eut un fils qui fut comte de Neufchâtel ! Plus tard, Erchinoald qui en descendait (tige des maisons d'Alsace, de Lorraine, de Blonay, de Montfaucon, de Hapsburg, de Montbéliard, de Coligny, etc.!), fut un des aïeux du comte Hugo, ami intime de Hugues Capet, dont il épousa une des plus proches parentes ! Le petit-fils du

---

(1) Il faut mentionner pourtant, à cause de l'autorité de son nom, Menabrea dans ses *Origines féodales*.

M. le professeur Vulliemin, dans son *Étude historique sur Chillon* (Lausanne 1855, f° 197), après avoir raconté la tradition suivant laquelle un Blonay, lorsque Chillon fut près de se rendre aux Bernois, préférant mourir plutôt que de renoncer à son prince et à sa foi, se précipita sur son cheval dans le lac, le traversa à la nage et vint aborder sur la rive de Savoie, ajoute : — « Il est certain (*sic*) qu'une branche des Blonay, abandonnant, après la réformation, le pays de Vaud, s'est établie sur la rive méridionale du lac, et qu'elle a été la tige des Blonay de Savoie. » (!)

(2) Le glossaire de du Cange *in verbis, Vindicare, vindicatio*, leur donne le sens de *usum habere*, de *redemptio prædii, gallice*, retrait. Il ajoute : « Rectius ni fallor jus quodlibet in rem aliquam quo quis illam venditam vel dimissam reclamare et sibi vendicare » potest. *Vengement* eodem sensu in stabilim. S. Ludovici. Cap. 41. T. I. Ordin. Reg. Franc. p. 289. »

(3) Selon le glossaire plus haut cité, *in verbo, Advocati ecclesiarum*, les avoués des églises furent d'abord ceux « qui jura bona et « facultates tuebantur. ...qui in publicis judiciis earum causas defenderent et actoris vel rei partes agerent. » — Mais plus tard cette charge fut attribuée « non viris scholasticis sed militaribus ac potentioribus, ut essent qui non lingua duntaxat sed et armis jura « tuerentur ecclesiarum quarum protectionem in se recipiebant. »

(4) En thèse générale on n'a pas plus de motifs d'adopter les traditions de famille — quand elles sont possibles — que de refuser d'y croire. Pourtant, je me déclare ennemi par nature des fables généalogiques si généralement répandues, sous forme de tradition. Mais précisément parce que je ne cherche que la vérité, et quand il s'agit d'une famille considérable comme celle des Blonay, il y a au moins un grand intérêt historique à discuter son origine.

comte Hugo épousa Adélaïde de Maurienne et fut la tige des barons de Blonay! Il bâtit, en 982, près de Vevey, le château de ce nom! En 1070, l'aîné de la famille, Rodolphe, épousa l'héritière des Durlach. Ses descendants se seraient divisés en trois branches, dont une établie en France continua jusqu'en 1743, année où le baron de Blonay-Vernier, comte de Montfaucon, chevalier de Saint-Louis et colonel d'un régiment, conçut le projet de rendre son ancien éclat à sa famille, en établissant ce que je viens de raconter (1). Rendons-lui grâce de ne pas la faire sortir directement de l'arche dans la personne de Japhet, et passons à un ordre de faits sérieux.

Si on a bien voulu suivre mon raisonnement, on aura vu que pour expliquer historiquement la position des Blonay, il faut les rattacher par les liens du sang à une des familles princières de nos pays. C'est, en effet, de la maison souveraine des sires de Faucigny, dont l'influence en Chablais était alors énorme, que l'on fait descendre les Blonay. Disons-le tout de suite, cette descendance n'est pas absolument prouvée par titres; peut-être la preuve écrite ne surgira jamais, peut-être se trouve-t-elle dans une charte encore ignorée. Mais dans l'état actuel de la science, cette opinion ne rencontre aucune preuve contraire : les données en sont très plausibles, les dates et les faits coïncident merveilleusement. Donnons un rapide aperçu des raisons qui ont déterminé le savant et regretté feu M. de Gingins — dont l'opinion aura toujours un poids immense auprès des érudits — à adopter cette filiation (2).

---

(1) Dans une lettre écrite par lui ou un de ses descendants au Bon de Blonay, d'Evian (Arch. Bl.), on avait en vue une autre origine.

HUGUES, vivant en 954 (descendant d'Archinoald), épousa Alix, héritière de la maison de Neufchatel.

VERNIER, l'aîné, épousa Sarreburge de Châlons.	HUGUES, le cadet, épousa Adélaïde de Maurienne.
Les BLONAY-VERNIER.	Les BLONAY d'Evian et du pays de Vaud.

La mort interrompit les travaux herculéens du Bon de Blonay-Vernier. Son fils aîné se serait marié en 1776, à Namur, avec Catherine de Will et Wall. La Révolution empêcha son fils aîné, qui avait épousé Appollonie d'Audelbeck (ou Angelbeeck), de poursuivre les plans de son aïeul. Celle-ci, après la mort de son mari, fit imprimer une brochure à Erlangen (1800, chez Augustin Hilpert), dont une copie, envoyée par les Blonay-Vernier qui continuaient encore en 1812, existe aux archives de Blonay à Evian. Les monstruosités historiques ci-dessus y sont consignées et on cite les alliances de la famille de Blonay avec les races de Bourbon, Lorraine, Alsace, Bade, Wurtemberg, etc.

Ce M. de Blonay-Vernier ne se rattacherait-il pas à une famille Barnet de Lorraine, anoblie le 22 avril 1567 (*Nobil. de Lorraine*, par D. Pelletier), par le duc de Lorraine, en la personne de Jean Barnet? Ce Jean Barnet s'était fait construire une généalogie dont une copie existe aux archives de Blonay au pays de Vaud, dans laquelle il se fait descendre, lui Jean Barnet, d'un René de Blonay (III), seigr de Bernex, de Saint-Paul et de Targey, fils de Galéas de Blonay (II), fils de Gabriel de Blonay (I), seigr desdits lieux, Me d'hôtel du roi Louis XI. Ce Jean Barnet (IVe degré de cette généalogie fantaisiste), qui était tabellion, lieutenant et receveur en la gruerie de Vaudemont, se fait qualifier de seigr de Bernex et de Saint-Paul, seigr de Pulligny et d'innombrables autres terres. Il fut père, entre autres enfants, de René de Blonay (V), tout aussi qualifié que son père et en outre seigr souverain de Vaucourt, etc., qui eut deux fils, Nicolas et Jean (VI), tous deux jeunes et aux études lors de la fabrication de cette généalogie, vers 1630. S'il n'y a pas de doute possible que Jean Barnet (IV) et ses descendants commettaient la plus insigne usurpation en s'appelant Blonay, il est également certain que Gabriel dit de Blonay (I) n'était pas un Blonay, et que ni lui ni ses descendants n'ont été seigrs de Saint-Paul et de Bernex. Un seigr de Bernes (*voir* BERNES dans la Chenaye-des-Bois) et de Targe ou Targey est bien mentionné dans l'*Hist. de Louis XI*, par Duclos, t. I, p. 82; mais il n'a rien de commun avec les Blonay. Bernes ressemblant à Bernex, nom d'une terre de la famille de Blonay, est indubitablement le seul trait d'union. Bernex a ensuite procréé Blonay : et voilà la question réglée pour les premiers degrés. Quant aux trois autres, le seul titre pouvant rattacher les Barnet aux Blonay est que les deux noms commencent par un B.

Citons encore une des origines fabuleuses de la maison de Blonay. Jacques de Blonay (*voir* fo 225), dans son *Alphabet d'érudition*, étale une étrange érudition en disant à son fils : « Il est juste que vous scachiez ... que notre Maison est venüe de Suysse et qu'elle « y est assez connüe par le nom de Blonay qui est un mandement du canton de Berne, que Charlemagne inféudat a Federic Orgètorix « notre predecesseur... tellement que le nom de Blonay a prévalu sur le nom propre de la maison qui est Orgètorix... etc. »

(2) Gingins est, je crois, le premier qui ait songé à cette descendance, après la publication de sa notice sur les Blonay (déjà citée fo 213, note 1). Son opinion est partagée par M. de Charrière (Voyez *Dynastes de Cossonay*, fo 258 *in nota*, et *Dynastes de Grandson*, fo 80, note 4), et d'autres savants. (Voyez le *Dictionn. histor. du canton de Vaud*, par MM. Martignier et de Crousaz, fo 102.).

Dans une note sur Guy de Faucigny, évêque de Genève, et sa parenté (publiée en 1861), M. de Gingins établit la généalogie des sires de Faucigny, dont j'extrais ici ce qui est nécessaire à mon sujet. Qu'on veuille bien consulter souvent ce tableau, en lisant ce qui s'y rapporte dans le texte.

AYMERARD I,
vivant 1002, 1025.

AYMERARD II,
vivant 1025, 1030.

OTTON, mort avant 1083.	LOUIS I DE FAUCIGNY, vivant 1030, 1060.	
AMÉDÉE, vivant en 1083, mort av. 1119, *sans lignée?* (sic).	GUILLAUME, le Sage, sire de Faucigny, viv. 1083, mort av. 1119.	GUY, évêque de Genève, élu vers 1078, mort vers 1120.

Nous avons vu que Amédée de Blonay, *vindicavit sibi*, c'est-à-dire revendiqua l'avouerie de Saint-Maurice en 1080. Il avait ou croyait donc avoir sur cette charge des droits évidents. Le précieux recueil des *Documenti e Sigilli* de MM. Cibrario et Promis, Doc. f° 34, nous montre, douze ans auparavant, un Otton avoué de Saint-Maurice en 1068, auquel Burchard, abbé de ladite abbaye, inféode la terre d'Attalens, ainsi qu'à Eldegarde, femme de l'avoué, à Vaucher, leur fils, *aliisque filiis de eo in illa procreatis vel procreandis*. Ce Vaucher, premier seigneur d'Attalens, serait devenu la souche de la famille d'Oron qui, comme le prouve un titre de Saint-Maurice (Collect. de l'abbé de Rivaz) de l'an 1164, possédait déjà à cette époque le fief d'Attalens. Un des autres fils d'Otton et d'Eldegarde, mentionnés parmi les *procreatis vel procreandis*, serait Amédée (de Blonay) qui, douze ans après, revendiquait l'avouerie de Saint-Maurice comme étant de son héritage paternel. M. de Gingins, M. Louis de Charrière, son émule en science (1), pensent que cet Otton, avoué de Saint-Maurice en 1068, était de la maison de Faucigny, frère de Louis Ier (*Voir* note 2, f° 229). Guy de Faucigny, évêque de Genève, donnant en 1083 l'église de Contamine à l'abbaye de Cluny, nomme dans cette charte Émerard, son aïeul, Louis, son père, Guy, Giselbert, Vilentius et Otton, ses oncles, tous morts avant cette date (Indic. d'hist. et d'antiq. suisses, janvier 1862). Cet Otton, mort avant 1083, serait le père présumé d'Amédée Ier de Blonay, le premier des trois Blonay qui ont été avoués de Saint-Maurice.

En résumé, le système de MM. de Gingins et de Charrière se divise en deux parties :

1° Les Blonay doivent être issus de la maison souveraine de Faucigny ; 2° le point d'attache est tout trouvé dans la personne d'Otton, avoué de Saint-Maurice en 1068, qui serait Otton, oncle de Guy de Faucigny.

Il faut apporter un changement à la seconde proposition, et dire : le point d'attache n'est pas Otton, mais c'est Amédée, qui était avoué de Saint-Maurice et frère de Guy, évêque de Genève, le même Amédée dont M. de Gingins a marqué d'un point dubitatif d'interrogation la mort sans lignée. Les objections les plus marquantes (*Voyez* la note présent folio) déjà indiquées, n'ont plus de valeur si on accepte cette modification. Quand Guy de Faucigny mentionne pour la première fois son frère Amédée en 1083, celui-ci était déjà avoué de Saint-Maurice, puisqu'il revendiqua l'avouerie en 1080. En revanche, en 1119, lors de l'acte dans lequel l'évêque de Genève nomme encore toute sa famille, sauf Amédée, nous savons que celui-ci était déjà mort et que son fils Amédée II lui avait succédé. Il ne nomme pas cet Amédée II, parce que probablement tous les intérêts de celui-ci étaient en Chablais. Au lieu de faire d'Amédée Ier un fils d'Otton, alors que tout semble indiquer qu'il ne l'était pas, il vaut mieux en faire le frère de l'évêque, ce qui réunit toutes les probabilités. S'il est neveu d'Otton, on comprend qu'il ait revendiqué l'avouerie de Saint-Maurice sur les fils ou héritiers de son oncle, ce qu'il n'aurait eu aucune raison de faire si l'avouerie était de son héritage paternel.

Mais, soit qu'on rattache Amédée Ier de Blonay à la maison de Faucigny, d'une de ces deux manières ou d'une autre nouvelle — c'est le cas des conjectures — un fait me semble indiscutable, c'est la communauté d'origine entre ces deux maisons.

Dans une charte du 6 des kalendes d'avril 1216 (2), par laquelle Aymon de Faucigny abandonne à Aymon de Blonay tous les droits qu'il pouvait avoir sur Saint-Paul, il l'appelle son consanguin « consanguineus. » Ce mot, comme l'étymologie le démontre, ne peut servir qu'à indiquer une communauté

---

(1) Malgré l'autorité de noms aussi connus, qu'il me soit permis de faire remarquer qu'une partie de leur système soulève à la moindre réflexion de très fortes objections : 1° A cette époque, on voit à chaque instant, dans les chartes du temps, les moindres transactions être approuvées par tous les fils et par les filles même qui n'étaient plus en bas âge. Or, puisque Amédée était avoué en 1080, et qu'en 1090 et 1095 ses fils sont déjà mentionnés, il devait déjà, en 1068, être d'âge à être nommé en toutes lettres avec son père, sa mère et son frère supposés ; en outre, l'esprit des mots *procreati vel procreandi*, semble exprimer bien plus des enfants que l'on attend que des enfants que l'on aurait déjà ; nous venons de voir que ce n'est pas ici le cas. 2° L'expression *vindicavit* peut et doit indiquer un fait diamétralement opposé à celui que voudraient établir ces écrivains. Admettons même avec eux qu'Amédée revendique l'avouerie comme héritage paternel. Sur qui la revendique-t-il ? La charte ne le dit pas ; mais on peut demander : Est-ce sur Otton, qui possédait l'avouerie douze ans auparavant ? Est-ce Otton qui l'avait usurpée ? L'histoire est muette à cet égard, et cette dernière supposition en vaut bien une autre. Dans les deux cas, Amédée n'est certainement pas fils d'Otton ; il faut encore supposer un usurpateur de l'avouerie de Saint-Maurice entre Otton et Amédée. Dès que l'on entre dans les suppositions, le meilleur système est certainement le plus simple ; on verra plus loin combien il est facile, avec une modification de forme, de rendre ce système bien plus rationnel.

(2) Les *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève* publient cette charte au t. XIV, f° 8. Elle est extraite de la collection Mallet, sans autre provenance indiquée, et datée d'avril 1146. — Il est à présumer que cette date est fausse. Les preuves de Malte (H. 189. Arch. du départ. du Rhône), donnent la date indiquée dans le texte. Une copie vidimée de cet acte existe aux Archives de Blonay au pays de Vaud, et donne pour date, le 26 avril 1216, ce qui correspond au 6 des kalendes d'avril 1216. En 1146 on ne trouve nulle autre part que dans ce document mal daté, d'Aymon de Blonay : d'ailleurs ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle que Saint-Paul est entré dans les possessions des Blonay.

de sang et non une parenté par les femmes ou d'alliance ; mais admettons même ce dernier sens : Aymon de Faucigny accorde « in liberum allodium » en franc-alleu, tous les droits que lui ou les siens pouvaient avoir sur le territoire de Saint-Paul, entre la Dranse et le Bret, sur lequel Aymon de Blonay, son consanguin et ami, voulait construire un château. Quels autres droits pouvait avoir le sire de Faucigny sur un fief de franc-alleu, autres que ceux de chef de maison? Ce fait semble résulter des termes par lesquels Aymon de Faucigny établit lui-même que c'est en vertu de ce droit qu'il agit : 1° en ne qualifiant pas autrement Aymon de Blonay que « nobilis vir Aymo dominus de Blonay consanguineus noster et amicus ; » 2° de ce que cette concession est motivée seulement par la volonté d'Aymon de Blonay d'édifier un château à Saint-Paul sur son propre territoire. Ceci ressort évidemment des mots de la donation : « hinc quid juris habemus nos et nostri vel habere videbamur in eodem (territorio) dedimus et concedimus in liberum allodium. » Cette donation n'était même qu'un acte de courtoisie de la part du sire de Faucigny, puisqu'on ne stipule, en sa faveur, aucun correspectif en échange de droits qui ne sont pas spécifiés, mais qui paraissent être ceux du chef de famille (1).

En résumé, la descendance des Blonay de la maison de Faucigny, présentée par deux érudits comme MM. de Gingins et de Charrière — avec la modification du point d'attache que je propose et qui me paraît plus rationnel — basée sur les termes de l'acte de 1216, et la masse des présomptions qui ressortent des rapprochements politiques, historiques et généalogiques que j'ai essayé d'indiquer, est établie plus péremptoirement que beaucoup de faits reçus comme historiques, quoiqu'ils ne soient appuyés ni sur des preuves écrites, ni sur des conjectures aussi plausibles.

Presque tous les généalogistes des Blonay ont commis une erreur en voulant distinguer, dès l'origine, les Blonay du Chablais de ceux du pays de Vaud : une connaissance peu exacte des anciennes limites du Chablais et du pays de Vaud en est cause. Pendant tout le temps de la domination de la maison de Savoie sur les deux rives du lac, et jusqu'à la conquête de la rive septentrionale par les Suisses, la limite du Chablais a toujours été la Veveyse. Vevey, situé au bord de ce torrent, en défendait l'entrée de ce côté. Cette ville, ainsi que Blonay sur Vevey, ne faisaient point partie du pays de Vaud proprement dit. Les Blonay qui habitaient cette partie du pays, étaient aussi purs Chablaisiens que ceux du pays de Gavot. Il ne faut donc pas représenter les Blonay de Vevey et de Bex comme ayant quitté leur province pour s'établir dans une autre. Qu'ils fussent à Saint-Paul ou à Vevey, à Blonay près d'Évian ou à Bex, ils étaient toujours en Chablais. Ce n'est que lors de la conquête bernoise de 1535 que cet état de choses a cessé. La rectification de cette erreur était nécessaire : en rétablissant les faits, on replace la branche aînée actuelle des Blonay dans la position exceptionnelle, qu'elle possède seule, étant la seule grande famille habitant cette portion du Chablais cédée aux Suisses (2).

Cette famille, dont les descendants de la branche aînée sont maintenant établis en Suisse (3) et ceux de la branche cadette en Chablais, continue avec distinction dans les deux pays. La séparation des deux rameaux remonte au XIIIe siècle et s'est opérée en la personne de Jean Ier et de Pierre II, tous deux fils d'Aymon Ier de Blonay, placé au degré V du tableau I.

Plusieurs généalogistes se sont occupés de l'histoire des Blonay. Guichenon, dans ses manuscrits de

---

(1) Cette influence de famille, entièrement indépendante de tout devoir de vasselage, se faisait encore sentir bien plus tard. Ainsi, en 1292 (Avouerie de Vevey. *Mém. de la Soc. d'hist. Suisse Rom.*, t. XVIII, p° 371), nous voyons, des deux fils d'Aymon de Blonay plus haut mentionné, Pierre, seigr de Saint-Paul, prendre parti pour la grande Dauphine, tandis que Jean, son frère, seigr de Blonay, tenait pour le comte de Savoie dans ses démêlés avec Béatrix, dame de Faucigny, et le comte de Genève.

(2) Il ne faut point confondre cette position avec celle des familles de la noblesse du pays de Vaud, qui n'ont été que temporairement sous la domination de la maison de Savoie. Les Blonay de toutes branches sont restés Savoyards, jusqu'à la conquête qui a mis une de leurs branches sous la domination bernoise avec la partie du Chablais où elle séjournait, en les contraignant à subir la loi du plus fort. Avant 1535, les Blonay étaient si peu Vaudois, que souvent ils ont été baillis du pays de Vaud, charge pour laquelle on choisissait de préférence des seigneurs étrangers à la province. Il y avait même une certaine hostilité entre les nobles du pays de Vaud, qui considéraient la domination savoyarde comme étrangère, et les Blonay, qui n'étaient pas des leurs.

(3) J'ai suivi la généalogie de cette branche, même depuis qu'elle est venue étrangère au Chablais jusqu'à nos jours, en suivant la filiation donnée par M. d'Estavayé dans ses manuscrits (*Voir* tableaux II et III). Pour expliquer l'obscurité relative dans laquelle est tombée cette branche depuis la conquête du pays de Vaud, il est opportun de citer ce qu'en dit M. Martignier (*Vevey et ses environs*, f° XV). « Le nom de Blonay est celui de notre plus ancienne famille historique ; il est associé aux faits les plus reculés de notre histoire nationale, mêlé à ces légendes héroïques que notre peuple du Chablais aime à raconter au coin du feu.... Le secret de cette popularité, qui a traversé les âges, c'est que les Blonay sont, avant tout, une famille patriote. Après avoir brillé au premier rang à la cour des comtes de Savoie, à la guerre et dans l'administration du pays, cette famille s'est entièrement effacée depuis la conquête des Allemands. — Restée volontairement vaudoise, alors que tant d'autres familles briguaient l'honneur de la bourgeoisie de Berne, exclue de toutes les fonctions publiques et des grades élevés, au service étranger, elle a supporté noblement cette longue disgrâce. Sous la domination bernoise, elle a souffert avec le pays et comme le pays. Par cette conduite si noble et si désintéressée, les Blonay ont conquis dans l'affection du peuple une place que nul ne peut leur ravir.... etc. »

Montpellier, en a laissé une généalogie; mais, comme presque toutes celles de cet écrivain, elle contient de graves inexactitudes. Bucelin, dans son ouvrage sur la noblesse de l'Empire; Comnène, dans ses manuscrits; Grillet, dans son Dictionnaire (1), s'en sont occupés avec plus ou moins de détails. Le meilleur travail qui existe sur eux est la généalogie manuscrite laissée par M. d'Estavayé, mort en 1823, avec les commencements rectifiés dans la notice sur l'origine des Blonay, déjà citée, par M. de Gingins. Outre les actes cités à chaque instant, je me suis, à leur défaut, appuyé sur ces derniers auteurs, surtout pour ce qui concerne la branche maintenant suisse.

L'importance historique de cette famille (2) suffit à expliquer le développement de son article dans ce livre. Cela justifie la promesse contenue dans mon avant-propos (f° x). Je dois m'occuper des familles de Savoie « selon la place qu'elles se sont faite elles-mêmes dans notre histoire, et non selon mes convenances. »

---

(1) Tout naturellement, ce généalogiste de fantaisie, dans les onze lignes (t. II, f° 257) qu'il veut bien consacrer aux Blonay, trouve le moyen de faire de Jacques de Blonay, auteur de l'Alphabet d'érudition, le père ou le grand-père de Louis de Blonay, chev^r de l'Annonciade, etc., tandis qu'ils étaient frères.

(2) Voici ce qu'en dit un écrivain dont le témoignage ne sera pas contesté : « L'origine des Blonay se perd... dans les ténèbres du « moyen âge... Mais si l'antiquité est un titre recommandable, l'esprit chevaleresque, l'honneur, le courage et la fidélité ont mieux « encore et de tout temps distingué les ancêtres de cette famille dont, à bon droit, le pays s'honore. » J. Dessaix, *Evian et Thonon*, 1864, f° 89.

BOCCARD. — *Voyez* au Supplément.

BOCHARD. — *Voyez* au Supplément.

BOÈGE (DE)

SEIGNEURS DE BOÈGE (VALLÉE ET CHATEAU) ET ROCHEFORT.

P. écartelé d'or et d'azur. — VBIQVE. — Devise : *NESCIT LABI VIRTVS.*

Il faut ranger la famille de Boège parmi les plus anciennes races de noblesse immémoriale et chevaleresque de nos provinces : elle s'est éteinte vers la moitié du quinzième siècle, ce qui fait qu'elle est fort peu connue et que je suis son premier généalogiste. J'ai eu le bonheur de pouvoir réunir un assez grand nombre de titres inédits sur cette maison ; si je n'ai pu me procurer des renseignements complets sur les diverses branches qu'elle a formées, je puis au moins donner une filiation très authentique de la branche mère, depuis le commencement du treizième siècle jusqu'à son extinction.

Les sires de Boège possédaient, outre le château et des droits très étendus dans la vallée de ce nom, des biens et des revenus féodaux dans le haut Faucigny, notamment la leyde sur le grain et le sel apportés aux marchés de Sallanches, la mestralie de Cluses, etc.

Claudine de Boège, une des deux dernières descendantes de la famille principale, eut de son mariage avec un Rovorée, une fille, Claudine, laquelle apporta dans la maison de son mari, Jean de Montvuagnard, presque tous les biens et seigneuries des Boège, au commencement du quinzième siècle.

Voyez aux tableaux suivants ce qui concerne les branches d'Avully et de Conflens qui ont duré beaucoup plus longtemps.

Suit la généalogie.

?

AYMON DE BOÈGE,
mentionné dans la donation faite vers 1138 par Aymon de Faucigny, à la Chartreuse de Vallon, comme ayant vendu un cheval aux Chartreux, pour 190 sols genevois, que ceux-ci donnent au Sire de Faucigny, en correspectif de l'Alpe de Foron *(Mém. Ac. de Sav.*, t. II, 2me série, fo 272. Ménabréa. Chartreuse de Vallon).

?

PIERRE DE BOÈGE,
témoin à la donation ci-contre, 1138 : probablement le même qui fut témoin à la fondation de la Chartreuse du Reposoir, en 1151 (Besson, Pr. 24).

I. VULLIELME ou GUILLAUME DE BOÈGE, chevr (1212), témoin avec son frère Pierre, le 9 octobre 1202, à une charte en faveur du Reposoir *(Mém. Soc. d'Hist. de Gen.*, t. XIV, no 20); témoin, 29 mars 1212 *(Ibid.*, t. IV, fo 20); en juin 1218, à une donation en faveur de Vallon (Ménabréa, *passim*, fo 281) : en mai 1221 *(Ibid.*, fos 283 et 284), le 13 mars 1222 *(Ibid.*, fo 282), nommé en d'autres titres de la Chartreuse de Vallon. Assiste à une sentence prononcée entre le comte de Genève et le sire de Faucigny, le 10 mai 1225 *(Mém. Soc. Genev.*, t. VII, fo 294), et le 24 mai 1225 *(Ibid.*, fo 291), au traité de paix entre lesdits princes. Mort avant 1262.

II. PIERRE DE BOÈGE, chevalier;
avec sa femme Lionette, il passe reconnaissance, en février 1262 *(Mém. de la Soc. d'Hist. de Genev.*, t. XIV, fo 55), en faveur de l'église de Genève, de tout ce que lui et les siens tiennent d'elle en fief à Montvarnier, dans la vallée de Boège. Dans une note, Ménabréa (*passim*, fo 255), donne l'analyse de cette charte, et mentionne plusieurs enfants desdits époux, avec lesquels ils confirment les donations faites à Vallon par feu Vullielme, père dudit Pierre, et Pierre, son oncle. Ménabréa met 1272 : c'est très probablement 1262 qu'il faut lire.

THOMAS,
chanoine de Genève, confirme, en 1267 (Ménabréa, *passim*, fo 255), les donations faites par son père et ses frères à la Chartreuse de Vallon.

HENRI, RODOLPHE,
nommés avec leurs frères, etc., dans la reconnaissance de l'an 1262.

III. JACQUENET ou JACQUET,
nommé dans la reconnaissance de 1262 ci-dessus. Alliance inconnue. Il a eu certainement au moins les deux fils ci-dessous.

AYMON,
nommé en la reconnaissance de l'an 1262.

PIERRE, damoiseau, puis chevalier.
Le 23 mai 1336, Humbert, Dauphin (Arch. Th.), en satisfaction des sommes dues par Guigues, Dauphin, son frère, assigne audit Pierre, son écuyer, par lettres datées de Saint-Marcellin, les droits et revenus du moulin de la chatellenie de Bonne. Il transige le 8 novembre 1341 *(Ibid.)*, avec Pierre, seigr de Langin, pour les confins de leurs seigneuries. Le 30 décembre 1343 (Arch. Costa), il reçoit, avec son frère Raymond, investiture et intéodation par le susdit Dauphin, sire de Faucigny, des fiefs très étendus qu'ils possédaient dans la vallée de Boège. Par lettres du même jour (Arch. Th.), le Dauphin règle un procès que ledit Pierre avait avec Antelme et Michel frères, seigneurs de Boège, à propos de la limitation de la seigneurie de Boège. Dans ces actes Pierre et Raymond sont dits fils de Jacquemet. Suivant l'enquête 1402, mort sans enfants. Son héritier testamentaire fut son neveu Pierre.

IV. RAYMOND, chevr, seigr de Rochefort (1).
Il était mort avant 1343 : ses héritiers sont mentionnés dans l'investiture ci-contre. Le 26 septembre 1328 (Arch. Thuiset), Guigues, Dauphin de Vienne, alors en Flandre, atteste que ledit Raymond, chevr, étant avec lui en Flandre, perdit à son service un certain « equum bauczan item alium equum lyardum item alium equum « morellum, » estimés par les gens du roi de France, le premier, 40 florins, les deux autres, chacun 100 florins, et un mulet estimé 25 sols gros : il se reconnait débiteur desdites sommes envers Raymond. Le 28 septembre suivant *(Ibid.)*, pour reconnaître les services rendus par ledit Raymond, il lui fait don de 100 sols gros tournois. Sa femme était Dlle Briande. Il teste le 1er décembre 1333 *(Ibid.)*. Veut être enterré dans l'église de Boège, au tombeau de ses prédécesseurs. Laisse à sa femme, qui vivait encore en 1354 *(Ibid.)*, la grangerie de Villard de Boège. Ce testament est fait dans son château de Rochefort.

JEAN, GUILLAUME, ETIENNE, AYMON,
tous les quatre sont cohéritiers universels de leur père, avec leur frère Pierre.

V. PIERRE, chevr (1349), seigr de Rochefort.
Son père lui assigne, comme fils aîné, en préciput, Rochefort et 100 sols d'or et le nomme cohéritier universel. Le 16 octobre 1349 (Arch. Th.), il achète des revenus féodaux à Boège. Il ép. (2), traité de mariage du 13 août 1358 *(Ibid.)*, Catherine, fille d'Antelme, seigr de Miolans, lequel transige avec son gendre le 1er juillet 1367 *(Ibid.)*, au sujet de la dot. Le 17 septembre 1363 *(Ibid.)*, comme héritier de son père et de son oncle, il affranchit des hommes taillables, ne se réservant que l'hommage pour les biens qu'ils tiennent en fief de lui. Vivait encore en 1382 *(Ibid.)*.

[2] En 1355, il était marié à Dne Marguerite NN.; ils sont légataires tous deux au testament d'Olivet de Montbettan, du 4 mai (Arch. Thuiset). Dans ce même testament il est encore fait un legs à Pierre de Boège, chevalier.

FRANÇOISE,
épousa Ne Humbert d'Avully, dont elle était veuve avant le 7 septembre 1414 (Arch. Th.), jour où son frère Antelme étant son mandataire, elle transige avec Ne Pierre de Montbuiron. Le 5 octobre 1437 *(Ibid.)*, elle fait une donation générale à Guigonne de Boège et Claudine de Rovorée ses nièce et petite-nièce, et à Guillaume son neveu, bâtard d'Antelme.

VI. ANTELME, chevr, seigr de Boège et de Rochefort,
héritier universel de son père, nommé dans une quantité d'actes de mes Arch. de 1387 à 1407. Dut hériter du château de Boège d'un de ses cousins. Il épousa, contrat dotal du 18 juin 1389 (Invent. Arch. Th.), Pernette de Compois ou Compey, à laquelle il fit une donation le 26 février 1418 *(Ibid.)*. Il teste le 26 janvier 1422 *(Ibid.)*. Prêta hommage au Prince, 1429 *(Ibid.)* et vers 1430 (Capré). Elle teste le 18 mai 1430 (Arch. Th.), en faveur de son mari, puis de ses filles. Il était mort avant 1437.

Ne GUILLAUME DE BOÈGE.
Dans une donation (1437) faite par Françoise, veuve du seigneur d'Avully ci-dessus, à ses nièces Guigonne et Catherine, elle les charge d'un legs de 50 florins pour faire aller aux écoles Guillaume, fils naturel de feu messire Antelme de Boège, feu frère de ladite Françoise. Il était mort avant 1456.

VII. GUIGONNE, dame du château de Boège et de Rochefort,
femme de Ne et Pt Jean de Beaufort, docteur ès loix, chevalier et chancelier du duché de Savoie, 1435, 1437, 1439 (Arch. Thuiset). Elle teste étant veuve et sans enfants, le 23 février 1456 *(Ibid.)*, et codicille le 3 avril 1462 *(Ibid.)*, étant alors remariée à Jean de Blonay, bailli du pays de Vaud, selon un vieil inventaire *(Ibid.)*.

Ne JEAN,
Dans son testament, 1456, Guigonne de Boège, veuve du seigr de Beaufort (elle les appelle ses chers neveux), leur lègue les biens qu'elle a jadis achetés avec son mari le 19 nov. 1437, de Ne Pierre de Muletis du mandement de Nyon, et de Bonne sa femme relaissée en premier lit de Ne Jacquemet de Contaminette.
Mort avant 1472.

Ne PIERRE,
Il reçoit des reconnaissances féodales en sa faveur, en 1472 et 1474 (Arch. Thuiset), comme ayant cause de son feu frère Jean et de Guigonne, leur tante, en vertu du legs ci-dessus; les biens dont il est question sont situés au mandement de Bonneville. Je le trouve encore nommé dans un acte de 1493 *(Ibid.)*. S'il a fait lignée elle m'est inconnue.

?

GUILLAUME,
bâtard de Boège, fait un paiement à Cluses en 1496 (Arch. Th.), au nom de la veuve d'Aymon de Vozerier.

(1) Une sentence, prononcée par les commissaires nommés « ab « Humberto dalphino metuendissimo electo regenti Dalphinatum, » le mardi avant Noël 1324 (Arch. Thuiset), établit que lui et ses coseigneurs et leurs prédécesseurs « in parochia de Bogio in suis homini- « bus in feudum et retrofeudum ab aqua menogie citra versus ruppem « fortem usque ad montem qui dividit cum castro de Langino et a mu- « reta superius versus Bogium et quatinus dicta parochia de Bogio « prehenditur versus Burdignin, consueverunt capere clamas et banna « et facere omnia excepto punimiento corporali... Item quod triginta anni elapsi sunt et plus quod dominus Petrus de Bogio habebat forum in Bogio et alam ibidem et quod « tributa solita solvere in mercatis percipiebat et ad huc plures vivunt qui predicta persolverunt.... Item super querelis quas facit dictus Raymundus de acquirimento quod « fecit a domina Fucigniaci de leyda Sallanchie..... et mistralia in valle Castellionis, des Gietz.... disponimus.... quod de hiis... pacificatio fiat sibi conveniens.... Item « quod pro homagio ligio faciendo per ipsum et domo ruppis fortis accipienda in feudum cum centum libratis terre dentur ei vj libras gebennenses vel jurisd. omnin. cum « tribus libris in dicta parochia de Bogio.... Item quod de mistralia vallis Bogii quam acquisivit a mistrali de Filingiaco fiat eidem (Raymundo) vicedognatus.... Datum apud « Pellionay die martis ante nativitatem domini anno eiusdem mo ccco xxiiijo. »

TABLEAU I.

?

PIERRE DE BOÈGE, chevalier,
témoin, vers 1160, à deux donations faites à la Chartreuse de Vallon, par le sire de Faucigny (Ménabréa, *passim*, fos 273, 274). Est probablement le même qui était en différends avec l'abbaye de Sixt : différends réglés vers 1170 par Arducius de Faucigny, évêque de Genève *(Mém. Soc. Hist.*, t. XV).

PIERRE DE BOÈGE, chevalier,
mentionné avec son frère en 1202. Mort avant 1262.

?

VULLIELME DE BOÈGE
est témoin, en 1188 (Ménabréa, *passim*, fo 304), à une confirmation de donation faite par le sire de Faucigny, à l'abbaye d'Aulps.

?

VUILLELME DE BOÈGE, chevr, cousin de Pierre, nommé dans l'acte ci-contre de 1262.

?

PONCE DE BOÈGE, chevr, nommé dans l'acte ci-contre de 1262 avec ses enfants N. N.

?

PIERRE DE BOÈGE,
de l'ordre des frères mineurs, arbitre, 5 mai 1266, dans une transaction entre l'évêque de Genève et Girard de Ternier *(Mém. Soc. Genève*, t. XIV, fo 82).

?

VULLIELME DE BOÈGE,
et ses cousins (non nommés) transigent le mardi après la Saint-Nicolas de l'an 1301 (Invent., Arch. Th.), avec les syndics et communiers de Bonne.

VULLIELME
(1262). Est peut-être celui qui fut témoin aux franchises données à Sallanches, 22 juillet 1293 *(Mém. Soc. Hist. Gen.*, t. XIII, fo 113).

?

JEAN DE BOÈGE, damoiseau.
Enquêtes de 1290-1295 environ (Arch. Th), établissant que ledit Jean et ses prédécesseurs ont toujours exigé la leyde, sur tous ceux qui apportaient du pain et du sel « ad forum Sallanchie. »

?

JEAN DE BOÈGE, chevr,
RODOLPHE DE BOÈGE, vivait 1302 (Arch. Th.)
témoins à Genève, 1308 *(Mém. Soc. d'Hist. de Gen.*, t. XIV, fo 252).

?

AYMON DE BOÈGE,
Mgire EMERIC DE BOÈGE, curé de Serraval,
témoins, 4 avril 1309, 21 juin 1309 *(Mém. Soc. d'Hist. Gen.*, t. XIV, fo 347.

?

ANTELME. MICHEL,
seigrs de Boège. Sont mentionnés dans l'inféodation du 30 décembre 1343, rapportée à l'article de Pierre ci-contre.

?

Mgire GUILLAUME DE BOÈGE,
chanoine de Saint-Bernard, fidéjusseur pour Ne Hugonin Vuagnard, 1341 (Arch. Thuiset).

?

AYMON DE BOÈGE, damoiseau.
MERMET DE BOÈGE, damoiseau.
Le 11 des kalendes d'avril 1320 (Arch. Thuis.), ils reconnaissent tenir en fief noble de Raymond de Boège, seigr de Rochefort, une maison forte située à Boège avec dépendances et appendances, rentes, servis, etc., etc.

?

JEAN DE BOÈGE, damoiseau,
témoin à Thonon, le 20 novembre 1316 (Arch. Thuiset).

?

Mgire FRANÇOIS DE BOÈGE

?

PIERRE DE BOÈGE, damoiseau,
ép. N. N., fille de Ne Girard de St-Germain (Gal.). Probablement celui qui reçut (s. d.) une donation de sa belle-fille Aynarde.

?

LAURETTE DE BOÈGE.
Au nom de Peronet de Boège, son neveu, damoiseau, elle achète, en 1331 (Arch. Th.), tous les droits que peuvent avoir sur ses biens du mandement de Bonneville, Aymon et Jacques d'Agnères.

JEAN,
fils nourri ou bâtard, confesse, le 4 fév. 1361 (Arch. Th.), devoir à Mgire François de Lucinge, chevr, une livre de cire par an « pro garda ad vitam ipsius Johannis. »

LIONNETTE.
Son père lui lègue 300 livres quand elle se mariera.

LOUIS DE BOÈGE, damoiseau, substitué au testament de son oncle Peronet de St-Germain, du 26 août 1368 ou 1360 (Galiffe, *Not. gén.*, t. II, fos 103 et 59). Est probablement celui qui épousa, contrat dotal du 16 août 1359, Aynarde, fille de Ne Jean de Thoyre (Invent., Arch. Th.), laquelle céda ses droits à ses frères en 1371 *(Ibid.)* et fit (sans date, *Ibid.*) une donation à Ne Pierre de Boège, son beau-père.

?

AYMÉ, vivant 1382.
PIERRE, vivant 1382.
FRANÇOIS, vivant 1382.
Ils passent un accord avec le duc de Savoie le 29 janvier 1370 (Invent. arch. Thuiset).

FRANÇOISE DE BOÈGE
Le 19 avril 1382 (Arch. Th.), elle passe quittance de ses droits paternels à ses trois frères.

FRANÇOIS,
nommé dans plusieurs actes avec son frère Antelme 1386-1387 (Arch. Th.). Mort av. 1396 sans enfants, selon une enquête de 1402 *(Ibid.)*.

AYMON.
Selon une enquête provoquée par son frère Antelme en 1402 (Arch. Th.), pour établir contre la communauté de Cluses que les Boège jouissaient de tout temps de la mestralie de Cluses et Chatillon (1), Aymon hérita de la mestralie qui, par sa mort sans enfants, revint à Antelme.

?

Ne JEAN DE BOÈGE, teste le 26 janv. 1422 (Invent., Arch. Th.).

?

NICOD DE BOÈGE, damoiseau, habitant à la Bastie, vend, le 21 décemb. 1421 (Arch. Costa), des rentes et hommages à Cusy, à Ne François de Mionnax.

?

ÉTIENNE,
bâtard de Boège, prête hommage à Amédée VIII vers 1430 (Capré).

CATHERINE,
propriétaire de la moitié des biens de son père, excepté le château de Boège avec ses murs et fossés, femme de Ne et Pl Guigon de Rovorée, seigr de Cursinge et coseigr de la vallée d'Aulps. Morte avant 1435. Son mari eut l'usufruit de ses biens.

CLAUDINE DE ROVORÉE,
Dame du château de Boège et de Rochefort, ép., 1res conventions dotales du 9 juin 1427 (Arch. Thuiset), mariage retardé à cause de certains différends, et 2es conventions du 15 septembre 1434 (Ibid.), *Ne Jean, fils de Ne et Pl Robert de Montvuagnard, seigr des Tours, auquel elle apporta les biens des Boège. Elle était veuve avant 1483. Voir* MONTVUAGNARD.

(1) Cette enquête [Arch. Thuiset] mentionnnant la transmission de la propriété de la mestralie du mandt de Cluses-Chatillon, donne la généalogie directe des Boège (prouvée par témoins et actes, dit le préambule), du degré IV au degré VI inclusiv. conformément à ce qui est établi plus haut. Dès l'an 1356, une sentence du comte de Savoie, du 17 février *(Ibid.)*, maintient Pierre de Boège, chevalier, dans la possession de cette mestralie, telle qu'elle existe « longe avite » et en conformité des déclarations et confirmations faites par les Dauphins.

BOÈGE-AVULLY.

TABLEAU II.

Il ne résulte pas que les Boège d'Avully aient différencié leur blason de celui donné au f° 233. Je serais heureux de n'avoir pas d'autres incertitudes sur les nobles de ce nom, que je crois devoir considérer comme une branche des Boège reportés au tableau précédent. Mais où placer le point d'attache à la souche commune? Comment expliquer la transmission du fief d'Avully et notamment les actes cités à l'article de Jacquemette (1427-1441)? Pourquoi ont-ils quelquefois porté avec le leur le nom de Rovorée? Je ne peux éclairer ces obscurités et je me borne à enregistrer ce que j'ai trouvé sur les Boège, seigneurs d'Avully, sans autres commentaires.

?

GUILLAUME DE BOÈGE.
Il épousa Françoise, fille de Guillaume d'Avully. Elle, étant veuve le 8 octobre 1417 *(Somm. des fiefs :* on trouve aussi 1447), partagea avec Françoise de Boège, veuve d'Humbert d'Avully (Degré VI, f° 234), et Pierre de Montbuiron, les biens, rentes et maisons fortes d'Avully et de Cervens.

?

JEAN DE BOÈGE, mort avant 1422.
Il épousa Françoise, fille de feu messire Jean d'Avully, laquelle, étant veuve, teste dans la maison forte d'Avully, le 18 avril 1422. Pierre des Mouilles, notaire, en faveur de ses filles. Elle leur substitue N^rs Humbert, Amédée et Pierre de Chignin, frères, ses cousins (Galiffe, t. I, f° 568). Au tome II de ses *Notices généalogiques*, le même auteur dit qu'elle substitue Humbert de Chignin, Amédée et Pierre de Chignin ses deux frères. Je laisse la responsabilité de ce fragment à cet écrivain, exact d'ordinaire.

?

JEAN DE BOÈGE, mort avant 1427. Probablement est le même que celui ci-contre.

AYMONETTE, JACQUEMETTE, cohéritières universelles de leur mère.
Etait, en 1431, femme de N^e François de Neuvecelle (Galiffe, t. II, f° 58).

AGNÈS, était, dès 1409, femme de N^e Claude, fils de N^e Louis de Bellegarde, dit Piquet. Doit être celle qui était mariée à Triact de Verdon et reçut, le 25 janvier 1424 (Arch. de Cour), investiture des fiefs et arrière-fiefs qui lui étaient parvenus par la mort de son père, rière Machilly.

JEANNETTE, morte avant 1422, avait ép. N^e seig^r Pierre Voisin.

?

HUMBERT DE BOÈGE, mort avant 1469, mentionné dans la reconnaissance à cette date prêtée par son fils.

JACQUEMETTE, dame d'Avully.
Le 9 avril 1427 *(Somm. des fiefs* et arch. Costa) elle reconnaît tenir du duc de Sav. en fief noble anc. et paternel sa maison forte d'Avully avec appartenances et dépendances, plus une rente féodale qui s'étend rière Avully, Brenthonne, Cervens et autres lieux. Le 23 mai 1441 *(Ibid.)* le duc Louis lui fait donation de la maison forte d'Avully *(sic)*, et le 29 juill. suivant *(Ibid.)*, lui vend le château d'Avully *(sic)*.

HUMBERT VOISIN, cohéritier de sa gand'mère (Galiffe).

?

GUILLAUME DE BOÈGE reçoit, le 4 janvier 1474 (Arch. Costa), investiture pour les biens, fiefs et rentes d'Avully.

JEAN DE BOÈGE, seig^r d'Avully,
appelé de Rovorée, dit de Boège, dans le testament de sa fille. Le 8 mars 1469 il reconnaît tenir du duc de Savoie, en fief n. l. p. et ancien, les biens procédés de Jean d'Avully, ensuite de Françoise d'Avully, et puis de Jacquemette de Boège, en vertu de la donation à elle faite, le 23 mai 1441, de la maison forte d'Avully avec appartenances et dépendances (Arch. Costa). Il mourut avant 1499. Il avait épousé D^lle Antonie de Chignin, laquelle, avec Philiberte leur fille et Georges d'Antioche, mari de cette dernière, vendit, le 11 mars 1499 (Arch. Costa), à N^e Boniface de Saint-Michel, citoyen de Genève, le château d'Avully avec toutes ses appartenances : vente à faire ratifier par Guillermine et son mari ci-dessous.

AYMONETTE.
1504, 29 nov. (Arch. Costa). Lettres de l'évêque de Genève confirmées par la Pénitencerie de Rome, relevant ladite Aymonette (fille de feu Jean de Boège), de l'observation d'une transaction passée avec ses sœurs qui ne sont pas autrement nommées, mais que je suppose les deux inscrites ci-contre.

PHILIBERTE DE BOÈGE, dite de ROVORÉE,
femme de N^e et P^t Georges d'Antioche, seig^r d'Yvoire et coseig^r de Nernier. Elle teste le 22 février 1503 (Arch. de Nernier). Se nomme de Boège, seig^r d'Avully. Veut être enterrée dans l'église paroissiale d'Yvoire, dans le tombeau de ses prédécesseurs de Rovorée (plus loin répète encore : chapelle de ses prédécesseurs de Rovorée). Fait des legs à Antonie de Chignin, sa mère, à N^e Guillermine, sa sœur, nomme héritier universel Georges d'Antioche, son mari.
C'est cette Philiberte que Galiffe (t. I, *Not. gén.*, f° 364) donne pour première femme à Boniface de Saint-Michel, seig^r d'Avully, vers 1500. Or, puisque Philiberte et Georges son mari vendent, en 1499, Avully à ce même Boniface, il est impossible qu'elle ait été en même temps femme de deux maris.

GUILLERMINE.
Il est traité de son mariage, le 11 mai 1497 (Arch. Costa), avec N^e et P^t Pierre, fils de feu N^e Hugon de Saint-Jaquemoz, par l'entremise de sa sœur Philiberte et de son beau-frère Georges. Le 14 déc. 1499 *(Ibid.)*, Pierre et Guillermine ratifient la vente d'Avully faite le 11 mars précédent.

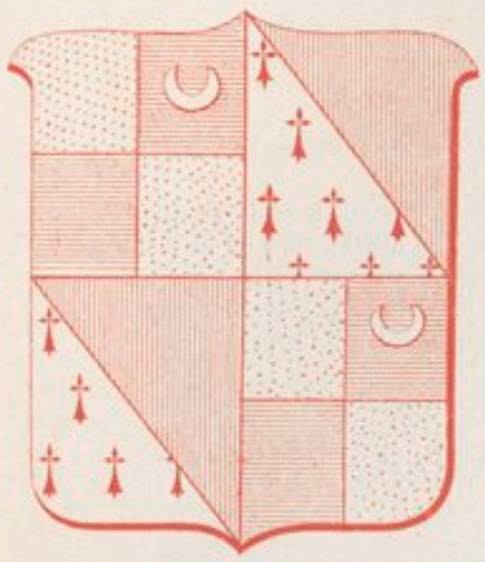

P. écartelé de Boège, brisé au second quartier d'un croissant d'argent — (c'est-à-dire d'un trait), et de Conflens, qui est tranché d'hermines et de gueules. On trouve aussi parti de Boège et de Conflens.

ENCORE une branche dont je ne puis donner le point de jonction à la souche évidemment commune. Elle était établie en Genevois, ajouta le nom de Conflens au sien, vers 1590, par héritage d'un des derniers de ce nom, et s'est éteinte à la fin du dix-huitième siècle dans la famille de Pelly. Pendant la lacune d'un siècle qui existe dans la filiation de cette branche, il paraît qu'étant appauvrie, ou par toute autre raison, elle n'a pas fait profession de noblesse : 1° il serait extraordinaire que je n'eusse pas rencontré de documents sur une famille noble pendant un aussi long laps de temps à cette époque; 2° le premier que je retrouve, en 1534, était notaire; 3° dans le *Rolle des nobles anciens et nouveaux et ceux qui usurpent ladite qualité rière le Genevois* (1631, ms., arch. Costa), on voit figurer au mandement de la Balme et Choisy, Claude-Antoine de Boège et son frère parmi les nobles de qualité douteuse « leur qualite ayant cy devant este « mise en doubte ont plaide sur icelle avec la paroisse et sur forclusion ont obtenu arrest » favorable, il faut croire : on voit figurer plus loin, parmi les nobles, officiers du duc de Nemours, « Anthoine « de Boège, seigneur de Conflens, baillif du Genevois, comme son frère inscrit riere la Balme. » Quoique les communes, à ce intéressées, contestassent souvent fort injustement la qualité des nobles, c'était pourtant rarement sans apparence de raison.

TABLEAU III.

?

N^e GUIGON DE BOÈGE, de Sillingy, mort avant 1436.

N^e FRANÇOIS achète certains servis en 1436 (Arch. Pelly), assis dans les mandements de Clermont, la Bastie, Annecy.

?

FRANÇOIS DE BOÈGE DE SILLINGY, était notaire à la date du 7 nov. 1534 (Arch. Morand). Il est pourtant qualifié de noble dans un achat de 1530 (Arch. Pelly), et dans un autre de l'an 1540 (Arch. Thuiset). Il aurait testé le 24 mai 1538 (Indic. Arch. Pelly). Mort avant 1553.

N^e AMÉ ou AMÉDÉE, de Sillingy.
Il épousa, contrat dotal du 30 juillet 1574 (Arch. Pelly), D^lle Jeanne de Mestral. Contestait, en 1604, la possession de la maison forte de Leschaux à D^lle Urbaine Cavet, veuve de N^e Jean Gaudinon, en vertu d'un acte obligatoire passé à son profit par N^e Claude-Antoine de Mestral, seig^r de Leschaux. Achète des biens à Sillingy, 1573, 75 et 78 (Arch. Pelly). Il autorise, en 1598 *(Ibid.)*, son fils Antoine à prendre hypothèque sur ces biens. Il épousa (probablement en secondes noces) D^lle N. N. de Conflens, fille de N^e Jean et sœur de N^e et Sp^e Antoine de Conflens.

N^e FRANÇOIS, mentionné avec son père, acte 1540 : avec son frère, 1558 (Arch. Pelly). Le 1er mars 1565 *(Ibid.)*, ils admodient des biens à Sillingy, indivis entre eux. Etaient séparés de biens en 1572 *(Ibid.)*. Mort sans enfants, aurait institué héritier N^e Amédée d'Ogier (Indic., Arch. Pelly).

N^e ANTOINE, dit seig^r de Conflens,
comme cause ayant et héritier de N^e Antoine de Conflens, son oncle maternel, il réclame de Jeanne de Menthon, veuve de ce dernier (vers 1595 approxim. Ecrit^e en droit s. d., Arch. Pelly), inventaire des meubles et des legs faits par ledit Antoine. Il était (1582, 1597, 1631) conseiller du duc de Nemours, bailli du Genevois (juge des terres et gouverneur des terres de Marie de Luxembourg, D^sse de Mercœur; *Pourpr. histor.)*, chev^r et docteur ès-droits. Il épousa : 1° D^lle Françoise Crassus, veuve de N^e Guigues Violon, seig^r de la Peysse, à laquelle il fit donation, le 2 juillet 1598 (Arch. Pelly), de 400 écus d'or; 2°, contrat dotal du 18 septembre 1631 *(Ibid.)*, D^lle Jeanne-Aimée, fille de N^e Claude-François de Mouxy, seig^r de Planchamp, laquelle, veuve (il était mort avant 1637) et tutrice de son fils ci-dessous, est aussi appelée en justice le 30 septembre 1641 *(Ibid.)*, à cause de la maison forte de Leschaux. Dans deux actes de 1569 et de 1641 (Arch. Pelly et Savoiroux), il est nommé comme agissant au nom de ou avec *ses frères*.

N^e CLAUDE-ANTOINE, seig^r de Leschaux, cité, le 21 novembre 1628 (Arch. Pelly), avec son frère au sujet de la maison forte de Leschaux. Il épousa : 1° D^lle Claudine-Louise Martin. Le 16 avril 1627 (Cartul. des Cordel. de Cluses), N^e Michel du Fresnoy, jadis Martin, seig^r de Loisin, fait un accord avec lesdits mariés; 2° D^lle Philiberte d'Ogier (1636, 1641, Arch. Savoiroux), avec laquelle il figure au baptême de Claude-Antoine, son neveu ci-dessous.

CLAUDE-ANTOINE ou ANTOINE DE BOÈGE DE CONFLENS,
fils posthume, baptisé le 10 mars 1637 (Extr. auth., Arch. Pelly). Un des nobles du Genevois qui, le 29 octobre 1690 (Anc. Arch. de Thonon), passe procuration à René de Menthon-Montrotier pour prêter hommage au roi de France. Il épousa D^lle Françoise de l'Alée. Vivait encore le 12 février 1699 (Arch. Pelly), jour où il nomme son fils Jacques mandataire pour continuer son procès avec Charles de Montfort : il était alors conseiller de la ville d'Annecy.

(1) Cette date et la suivante, sont bien celles portées aux registres. On ne peut expliquer leur contradiction, que par une erreur des registres ou par l'existence d'un autre Jacques, fils de Claude Antoine.

AIMÉE, cérém. bapt. du 27 juillet 1661 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy.

JUSTE, cérém. bapt. du 23 mai 1662 (Reg. Parois.) *(Ibid)*.

JUSTE-CHRÉTIEN, cérém. bapt. du 7 juin 1669 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy.

JACQUES DE BOÈGE-CONFLENS, seig^r de Mons Cérém. baptism. du 26 juin 1661 (Reg. Par. de St-Maur. d'Ann.), fils ainé. Il ép. : 1°, le 30 mars 1716 (1) (Reg. Par. d'Hauteville), D^lle Denise, fille de N^e Guillaume Antoine de Veillet d'Angloz; 2°, le 23 nov. 1705 (Reg. Par. de St-Jeoire), D^lle Jacqueline Gasparde, fille de N^e et P^t George de la Fléchère. Le 27 mars 1738 (Arch. Pelly), étant déjà veuve, elle passa des conventions pour faire réparer le château de Mons. Elle testa le 27 août 1753 et encore le 16 juin 1754 (Arch. Pelly), en faveur de sa fille Pauline.

IGNACE, haptisé le 8 janv. 1674 (Reg. Par. de St-Maur. d'Annecy), demeurait, ainsi que son frère auquel il survécut, à Sillingy : il n'eut point d'enfants de D^lle Péronne de Mouxy, et mourut avant 1761. A cette époque sa veuve jouissait du revenu de ses biens dont la propriété était en discussion entre les deux sœurs ci-dessous, comme le démontre une procuration *ad lites* passée le 21 avril 1761 (Arch. Pelly), par Claudine-Pauline de Boège, femme du seig^r de Pelly, pour régler cette affaire par-devant le juge-mage du Genevois.

PAULINE survécut à son frère Ignace.

CLAUDINE, cont. d'entrée en relig. chez les Bernardines du Pasquier d'Annecy, du 11 août 1696 (Arch. Pelly). Son père lui constitue en dot cinq poses de terre, au lieu de Nouvelles, dont une partie confinait avec la terre desdites religieuses.

FRANÇOISE, née le 13 mars 1676 (R. P. de St-Maurice).

JEANNE-PAULINE, née le 9 oct. 1712.

GEORGINE-FRANÇOISE, cérém. baptism. du 16 février 1708.

(Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), mortes avant le testament de leur mère.

ANNE-MARIE-JOSEPHTE, fille ainée, épousa, contrat dotal du 11 janvier 1735 (Archives Pelly), N^e François-Marie de Mouxy de Charrière. Sa mère lui légua 400 livres outre la dot qui lui avait été constituée.

CLAUDINE-PAULINE, née le 26 sept. 1717 (Reg. Par. de St-Maur. d'Ann.), épousa, contrat dotal du 18 juill. 1750 (Arch. Pelly), N^e Claude-François de Pelly, seig^r dudit lieu. Sa mère, dans son testament, ratifie la donation qu'elle lui a faite dans son contrat dotal et l'institue héritière universelle. Le 10 mars 1774 (Arch. Costa), ils consignent la terre et juridiction de Mons en Semine avec appartenances et dépendances. Ce fut la dernière du nom.

MARGUERITE, née le 4 déc. 1710 (Reg. P. d'Ann.), morte av. le testament de sa mère.

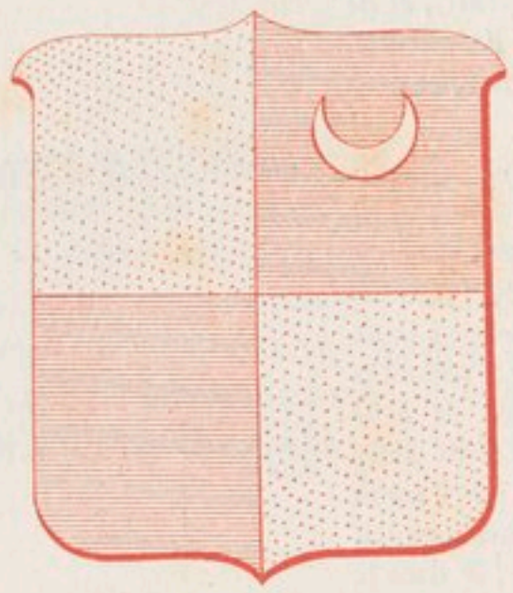

Boège de Vallières dits de Chedal.

Tableau IV.

P. de Boège : le second quartier brisé d'un croissant d'argent.

D'après leur nom et le blason que Besson leur attribue, il est permis de croire que ces Boège dits seigneurs de Chedal, sont de la même famille que les précédents. Mais je n'ai pas d'autres raisons à faire valoir pour établir la communauté du lignage et je ne sais pas par quels moyens les souder à la branche mère. Voici un fragment les concernant.

?

Louis de Boège, écuyer,
épousa Dlle Humberte, fille de Ne Claude Duclos et de Pernette de Chissé, morte avant 1585.

Claudaz, femme de Ne Claude de Crans.	Ne Antoine, seigr de Chedal, habit. sous Pressier, droit ayant de Mssire Pierre, son frère.	Messre Pierre.	Claudine, femme de Ne Jean Malliet.

Le 5 nov. 1585 (Arch. Costa), ils procèdent aux partages de leurs biens, lui et ses deux sœurs. Elles auront chacune pour le quart leur compétant, des biens situés à Bonne, Lucinge, Anières et Basse-Bonne. Lui aura les censes, rentes, laods et tous autres droits seigneuriaux qui furent d'Humberte Duclos leur mère, rière St-Cergue et ailleurs. Ils gardent en indivis le grangeage et biens de Vallières. Il ép. Dlle Suzanne de Vandel, mentionnée avec ses trois fils et sa petite-fille dans une consultation en droit (s. d., arch. Thuiset).

Ne Annibal de Boège, seigr de Chedal, était marié à Dlle Claudine de Bieux avant 1623 (Arch. Thuiset).	Ne Hercule de Boège, seigr de Vallières épousa Dlle Hélène Guillet de Monthoux qui, dans son testam. de 1649 (Arch. Cevins), fait un legs à Antonie de Machard, sa petite-fille.	Ne Philibert.
?		
Philiberte de Boège-Chedal, femme de Ne Bernardin d'Humilly 1643-45 (R. de Viry), marraine à Thonon (Reg. Par.), 4 avril 1661.	Marguerite de Boège-Chedal, morte avant 1653, femme de Ne Pierre-François de Machard de Chassey.	

Boège (Anciens). Fragment.

?

Pierre, mort av. 1358.	Guillaume de Boège, dit *Bueros*. Par son testament du 3 avril 1358 (Anc. Arch. de Th.), il donne à la Chartreuse de Vallon, un muids de froment de pension annuelle, nomme héritier universel Aymonet, fils de feu Pierre, son frère (Arch. Costa).

Aymonet ou Aymon de Boège,
héritier universel de son oncle, est, selon toute probabilité, le même qui épousa Marguerite de Langin, veuve de Jean de Montfort avant 1357. Le 20 octobre 1381 (Arch. Costa), elle fit donation à Jean de Boège son fils, de tous les droits qu'elle pouvait prétendre sur les biens de son premier mari. Le 26 mars 1378 *(Ibid.)*, Pierre, comte de Genève, confirme en leur faveur la possession des biens à lui commis en échute par la mort de Ne Jacques de Langin, frère de ladite dame, tant en fiefs que biens ruraux, que ledit Jacques tenait dudit comte.

Jean de Boège, damoiseau,
donataire de sa mère, 1381, et de sa sœur utérine Antoinette de Montfort, le 2 septembre 1378 (Arch. Costa). Le 26 janvier 1389, *(Ibid.)*, il achète de Pierre de Brens un pré à Loisin, lieu dit *de ponte pasqueri*. Il transige le 17 novembre 1393 *(Ibid.)*, avec Boson Favre pour certaine vigne au Marterey, qui fut de Mermet de Langin. Le 14 avril 1398 (Tit. d'Eschav.), la confrérie du Saint-Esprit de Loisin, près Douvaine, passe reconnaissance en sa faveur pour une forte pose de vigne au territoire de Crépi, près Douvaine. Son alliance m'est inconnue : il me semble pourtant qu'il peut être considéré comme le Jean, père d'Aymonette ci-dessous.

Aymonette de Boège,
femme de Hugonin de Montfort le 5 mai 1401. Par acte du 19 avril 1430 (Arch. Costa), ils sont libérés du paiement de la cinquième partie du muids de froment dont il est question plus haut, moyennant 14 florins d'or payés une fois pour toutes à ladite Chartreuse.
(C'est faute de place que ce fragment n'a pas pris sa place au tableau I.)

Autres personnages de cette famille que je n'ai pu classer, faute de renseignements suffisants :

Nanterme de Jussy eut de sa femme Françoise, veuve en 1332, une fille, qui fut mère de Jacquet de Bogis (Boège?) lequel vivait en 1344 (Galiffe, t. II., fo 280) :

Guillaume de Boège, chevr, l'un des répondants, en 1310, pour le Dauphin Hugues, envers le chapitre de Genève (*Ibid.*, t. II, fo 59).

Pierre de Boège, damoiseau, vivait encore en 1370 (*Ibid.*).

Guillaume de Boège, damoiseau, bourgeois de Bonne, vivait vers 1437 (*Ibid.*).

Claudine de Boège, ép., contr. dot. du 24 novembre 1454 (Invent., Montv. Arch. Th.) Ne Jacques *Evardi?*

Thomasse de Boège, femme de Ne Aymon d'Amidoux, 1504 (Généal. Amid.).

Pierre de Boège, mort avant 1527, eut une fille, Madeleine, qui, en 1527, était veuve de Ne Jacques de Vège (Galiffe. *Ibid.*).

Jeanne-Louise de Boège, femme de Jean de Longecombe, seigneur de Thuey et Peysieu, qui teste en 1547 (Guich. Généal. Longec.).

BOIGNE (Ctes DE)

P. d'azur au lion d'or plantant une épée d'argent au sommet d'une montagne au naturel, mouvant de la pointe.

Couronne de comte.

DEVISE : *PATIENTIA OMNIA VINCIT.*

QUOIQUE cette famille ne remonte pas dans la nuit des temps ses degrés généalogiques, elle peut pourtant être fière d'une noblesse glorieusement acquise et inscrite d'une manière impérissable sur les nombreux monuments de bienfaisance et de générosité dont l'illustre général comte de Boigne a doté son pays.

Benoît Le Borgne, si connu sous le nom de général de Boigne (1), naquit à Chambéry le 18 mars 1751 (2). Doué de qualités remarquables et d'un caractère énergique, il résolut de se faire un nom et une position. Il quitta la Savoie à l'âge de dix-sept ans (3) : entré au service de la Russie, il fit partie de l'expédition de l'amiral Orloff dans l'Archipel. Premier entre tous, il avait proposé à l'impératrice Catherine d'ouvrir un passage par terre, de Saint-Pétersbourg aux Indes (4), mais son offre accueillie d'abord avec faveur tomba dans l'oubli. Voulant tenter la fortune ailleurs, il se rendit par la mer Rouge à Madras, apprit à Luknow la langue de l'Hindoustan. Mais après dix-huit ans de travaux et de souffrances, il n'était encore que simple enseigne au service de la compagnie des Indes. Désespérant de réussir dans ce pays, il se mit en route pour le nord de l'Hindoustan, décidé à revenir de là en Europe, en tentant seul le passage par terre vers la Russie, lorsqu'il rencontra Mahadji-Scindiah (5), prince Mahratte, à la fortune duquel il s'attacha, avec l'agrément de la compagnie des Indes. Il devint général des armées de ce rajah, pour lequel il forma, à la discipline européenne, un corps de troupes qui s'éleva d'abord à dix-huit mille et compta plus tard plus de trente mille hommes et quatre-vingts pièces d'artillerie (6). L'empire Mahratte était alors gouverné par un souverain (peschwah) qui ne régnait que de nom. La puissance effective se partageait entre quelques grands vassaux, dont Scindiah était un des principaux. Ce rajah, qui fut appelé Mahah-rajah (le roi des rois) et Behadoor (le victorieux), profitant du démembrement de l'empire Mongol, réussit, grâce à son excellente armée et à son habile général, à se tailler un vaste royaume, dont la capitale fut Gawlior. Reconnaissant envers notre compatriote dont les talents l'avaient si puissamment aidé, de 1785 à 1792, à s'élever d'une position secondaire à celle de souverain indépendant (7), il le nomma gouverneur et ministre de la partie de l'Hindoustan soumise à sa domination. Il lui allouait, dit-on, 6,000 roupies (15,000 fr.) de solde par mois, sans

---

(1) Le Borgne n'est plus le nom patronymique. Il a été changé en de Boigne, nom devenu historique désormais et sous lequel seulement cette famille a droit d'être inscrite dans ce livre.

(2) Jean-Baptiste Le Borgne son père, fils d'Antoine, bourgeois de Chambéry, tenait un commerce de pelleteries sur la place de St-Léger. Hélène Gabet, sa mère, appartenait à la bonne bourgeoisie de cette ville. Ils sont appelés bourgeois de Chambéry dans leur acte de mariage du 11 juin 1744, existant dans les registres de la paroisse de Maché (Note communiquée par M. le Cte de Boigne).

(3) Il débuta au service de France, où il resta cinq ans dans le régiment irlandais de Clare.

(4) Thornston's. *History of India*, fo 285

(5) Je ne me porte pas garant de l'orthographe des noms indiens, que chaque auteur européen écrit à sa manière. On trouve, par exemple, Mandadjii-Sindia : Peishaw ou Peschwah : Rohyllas ou Rhoellas : Dowlat, Daolat ou Daoulat-Rao-Scindia : Cha-Allum ou Allem ou Alem, etc., etc.

(6) L'excellente organisation établie dans l'armée mahratte du roi de Gawlior par le général de Boigne, produisait encore de bons résultats longtemps après lui : ainsi, en 1843, les débris de cette armée dans les batailles de Maharajpour et de Pannias, firent contre les troupes anglaises une très belle résistance, infiniment supérieure à tout ce que l'on aurait pu attendre des cipayes ordinaires (Warren, l'*Inde anglaise*, 3e éd., t. II, fo 92, *in nota*).

(7) Grant's, *History of Mahrattas*, vol. III, chap. 4 et 5.

compter divers autres émoluments qui quadruplaient cette somme. Le général de Boigne joignait à des talents militaires de premier ordre, des aptitudes remarquables comme homme politique ; administrateur habile et intègre, entièrement dévoué à son chef, il surveillait ses intérêts avec une économie qui indisposa contre lui plusieurs de ses officiers : aimé de ses soldats, il échappa plusieurs fois aux complots formés pour l'assassiner. Les troupes du général de Boigne furent souvent utiles à l'Angleterre dans ses guerres contre les autres rajahs : il se distingua particulièrement à la bataille de Jannah-Pannah, où la grande armée Mahratte remporta une victoire signalée. Après avoir battu les Rohillas, il entra en vainqueur dans Dehli, en 1788, où il rétablit la puissance nominale de Chah-Allum II, dernier empereur des Mongols. Il continua à être le bras droit de Daoulat-Rao-Scindiah, petit-neveu (1) et successeur de Mahadji, de 1792 à 1796. Finalement, en 1796 (2), après avoir acquis une très grande fortune (3), il retourna en Europe, laissant encore l'empire Mahratte dans toute sa splendeur. Pendant son séjour à Dehli, il avait épousé selon les usages de l'Hindoustan, Hélène Bennett-Begum (4), d'origine persane, fille d'un chef de cavalerie au service de Chah-Allum, dont il eut un fils né à Dehli en 1792 (5), lequel fut baptisé à l'église catholique de Londres, sous les noms de Charles-Alexandre. Le

---

(1) Dans une lettre originale en sanscrit, de Daoulat-Rao-Scindiah au général, dont j'ai vu une traduction faite à l'*University college* de Londres, il appelle Mahadji-Scindiah, son père. La famille de Boigne conserve précieusement un grand nombre de lettres des rajahs avec lesquels le général fut en rapports. Une lettre du malheureux Chah-Allum est remplie des témoignages de sa reconnaissance pour l'humanité du général. Ces lettres prouvent — s'il en était besoin — la haute estime que l'on accordait dans les Indes au caractère et aux éclatants services de l'illustre général dont on désirait ardemment le retour dans son commandement. Les journaux anglo-indiens de l'époque contiennent des articles conçus dans le même sens. Je citerai notamment une appréciation très flatteuse de la conduite du général, dans le numéro du 18 septembre 1790, du *Bengal journal*.

(2) Des personnes très mal informées et plus probablement envieuses de toute supériorité, ont répandu le bruit absurde que le général avait trempé dans les tristes événements de la mort de Tippoo-Sahib. En négligeant les autres preuves, je pense que cette date incontestable de 1796, et la mort de Tippoo-Sahib arrivée trois ans après le retour du général en Europe, suffirait à les convaincre qu'elles auraient dû choisir plus adroitement leur thème.

(3) Il est nécessaire de réduire à ses justes proportions cette fortune très diversement estimée et en général immensément exagérée. Thornston *(History of India,* f° 286*)* paraît s'être le plus rapproché de la vérité en l'évaluant à 400.000 livres sterling ou dix millions de francs. La générosité du Cte de Boigne en ressort encore davantage, puisque c'est plus du tiers de cette fortune qu'il a noblement employée en fondations charitables.

(4) Begum ou Beygum, mot d'origine persane, est le féminin de Beg (seigneur). — Gentil *(Voyage dans l'Hindoustan)*.

(5) On trouve dans quelques auteurs que le général de Boigne laissa sa fortune à son fils bâtard, ce qui est une erreur. Il est évident qu'il n'était pas possible au général de remplir à Dehli, en 1792, les formalités voulues par nos lois. Mais le fils du général n'était point bâtard dans le pays où il était né, et en Europe sa position a été complétement régularisée.

PIERRE-CLAUDE-JOSEPH,
né le 8 mars 1762, prit aussi le nom de son frère. Il était employé aux colonies à l'époque de la révolution. Vivement poursuivi pour les principes qu'il avait manifestés, il vint à Paris, où il fut arrêté et envoyé à la Conciergerie à la fin de 1793. Assez heureux pour avoir été mis en liberté, il traversa sain et sauf les derniers temps de la Terreur. Il fut nommé, en 1797, député de St-Domingue au conseil des Cinq-Cents, puis commissaire ordonnateur des guerres et, plus tard, chevalier de Saint-Louis ; en 1817, il a publié un ouvrage intitulé : « *Nouveau système de colonisation pour St-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce pour rétablir les relations de la France avec cette île* » (*Biog. des hommes vivants*. Paris, Michaud, 1818). Par patentes du 14 février 1826 (Arch. de Cour), il reçut du roi de Sardaigne le titre de Baron. Il épousa Alexandrine, fille d'Alexandre Foacier, écuyer, et de Jeanne Soufflot. Il mourut à Paris, le 1er mars 1832.

JOSEPH,
né le 6 mars 1749 (Reg. par.), mort à Turin où il était avocat.

PIERRE-CHARLES BENOIT, baron de Boigne,
né à Paris, le 27 octobre 1808, officier de la Légion d'honneur, etc., a épousé, le 20 mai 1845, Anna Urquhart. Est établi à Paris, il a une fille, Marie-Angélique-Alexandrine-Eglé, née à Paris, le 28 mai 1846.

CÉSARINE, née le 6 août 1819, ép., le 24 nov. 1835 (Reg. par.), le c^te^ Alban de Ville de Quincy, écuyer de S. M. la reine Marie-Adélaïde, etc.

MATHILDE, née le 28 nov. 1820, ép., le 29 août 1837 (Reg. par.), le m^is^ Octave Michal-Cagnol de la Chambre, conseiller à la cour impériale de Chambéry, etc.

CLOTILDE-JULIE, née le 28 mars 1823, ép., le 3 sept. 1839 (Reg. Par.), le m^is^ Joseph-François de Ville de Travernay, président du conseil d'arrondissement de Chambéry, etc.

JOSÉPHINE-CÉLINE, née le 24 sept. 1824, ép., le 26 novembre 1844 (Reg. par.), le c^te^ Callixte de Buttet-Manuel.

OCTAVE-CÉSAR-GUILLAUME-LOUIS-MARIE, né le 4 déc. 1833, ancien page du roi Charles-Albert, officier d'artillerie dans l'armée sarde, cons^r^ général au département de la Haute-Savoie, a épousé, le 28 mai 1857, Marie-Jeanne-Valérie de Suffren.

EUGÈNE-CÉLESTIN, né le 24 sept. 1832, a ép., le 29 nov. 1859, Marie-Jeanne de Gryniewitch, morte le 12 nov. 1863.

CHARLES-MARIE-ERNEST, mort le 5 avril 1828, à un an.

MARIE, née le 4 juill. 1858.

JEANNE, née le 2 janv. 1860.

ODETTE, née le 27 juill. 1861.

BERTHE, née le 8 oct. 1865.

RAOUL, né le 25 déc. 1862.

RENÉE, née le 31 août 1867.

CÉLINE-MARIE, née et morte le 15 août 1862.

EDMIE, née le 24 mai 1853.

11 juin 1798, il se maria (1) dans la même église, avec Anna-Adélaïde, fille du comte d'Osmond, ancien ambassadeur de France à Londres.

Dans les Indes, comme souvenir de la patrie, il avait fait flotter en tête de son armée le drapeau bleu avec la croix blanche de Savoie. Quand ces nobles couleurs brillèrent de nouveau dans son pays natal, il revint s'y établir. Son premier soin fut d'obtenir par patentes royales du 18 octobre 1816, entérinées le 4 novembre suivant (arch. du Sénat de Savoie), complète légitimation de tout ce que les circonstances avaient forcément laissé d'incomplet dans l'état civil de son fils. Il s'appliqua ensuite à partager avec ses compatriotes la fortune qu'il avait loyalement faite à l'étranger. Les dons qu'il fit à la ville de Chambéry, s'élevèrent à la somme énorme de 3 millions 365,000 fr. La noblesse des sentiments jointe à la charité chrétienne, inspirèrent toutes les fondations faites par le général. C'est à lui que la ville de Chambéry doit d'être dotée, comparativement à sa population, mieux qu'aucune ville de France, d'établissements charitables de toute sorte, dont plusieurs sont encore aujourd'hui des modèles du genre.

Le 7 juin 1816 (arch. de Cour), le roi de Sardaigne le créa comte de Boigne, puis lieutenant général dans ses armées et grand'croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Le roi de France voulut aussi lui donner des marques d'estime en le nommant maréchal de camp de ses armées, chevalier de saint Louis et de la Légion d'honneur.

L'illustre bienfaiteur de Chambéry mourut le 21 juin 1830, léguant à sa patrie et à sa famille un nom justement honoré, à jamais béni par les pauvres, nom que la noblesse savoyarde enregistre avec fierté dans son livre d'or. La reconnaissance de ses concitoyens lui a fait élever un monument au bout de la rue principale de Chambéry, qui porte le nom de rue de Boigne, devant cet Hôtel-Dieu, si considérablement augmenté et enrichi par ses bienfaits.

(Les matériaux et souvent les termes mêmes de cette notice ont été puisés dans les historiens des Indes; dans la *Biographie des hommes vivants*. Paris. Michaud, 1818; dans la *Biographie générale;* dans l'exposé des patentes royales de 1816, aux archives du Sénat de Savoie; etc., etc.) Juillet 1870.

(1) Je dois à la vérité de dire que le général, après avoir tenu pour sa femme légitime, aux yeux de tous, dans les Indes et même quelque temps à Londres, la mère de ses enfants, eut le tort très grave, au lieu de faire bénir et régulariser ce mariage, de se retrancher dans la légalité pour le considérer comme nul suivant les préceptes de sa religion et les lois de son pays.

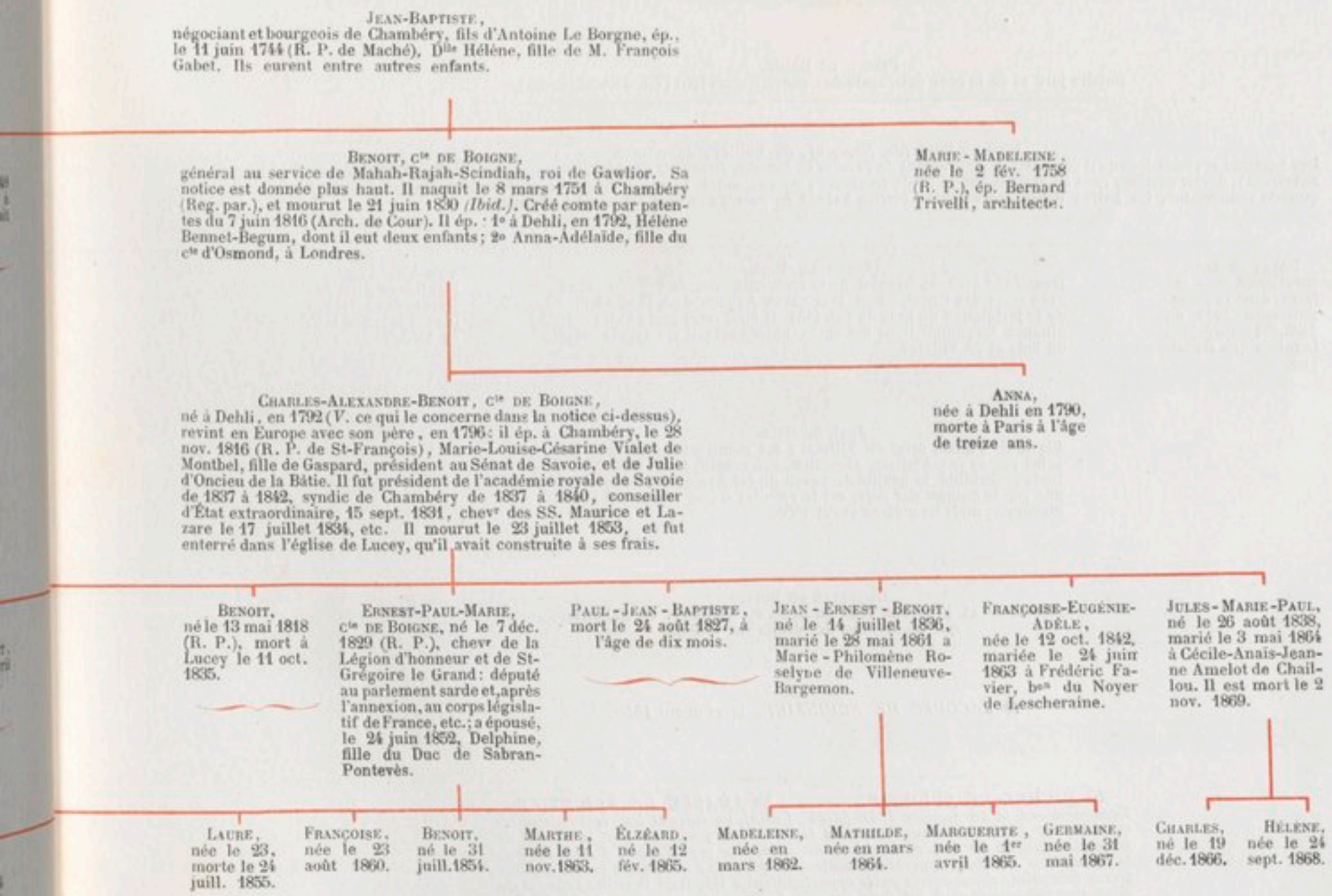

BOIS (DU)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, AU BAILLIAGE DE TERNIER.

En latin *DE BOSCO* ou *DE NEMORE*.

Fort ancienne famille, de noblesse immémoriale. Elle possédait une maison forte portant son nom, d'où dépendait une terre avec juridiction, dans l'ancien bailliage de Ternier. J'ai le regret de ne pouvoir donner exactement son blason (1). Les preuves des chanoines comtes de Lyon (Arch. du départ. du Rhône), nous donnent les trois degrés ascendants de Messre Rodolphe du Bois, reçu chanoine en 1431; je n'ai rien pu trouver de plus suivi concernant sa généalogie. J'en perds les traces vers la fin du XVe siècle : peut-être une branche de la famille du Bois a-t-elle continué beaucoup plus tard, mais faute de pouvoir l'affirmer, j'en ai consigné l'existence au Supplément.

(1) Il n'est pas rapporté dans les preuves de Lyon. J'ai bien trouvé leur sceau apposé dans une charte de l'an 1469; mais on ne peut y voir ni les couleurs ni même fixer s'il représente un chêne ou une branche de chêne. J'ai représenté cet écu, en m'arrêtant à une branche, dans la tête de page gravée ci-dessus.

?

PIERRE DE BOSCO,
notaire juré et de la cour épiscopale de Genève, 8 mars 1351 (Tit. d'Eschavannes).

?

JEAN DU BOIS *(de Nemore)*, de Lullier, damoiseau.
Des hommes et censitaires qu'il possédait au mandement de Ternier *in loco dou Devens de Chablou*, reconnaissent, le 13 sept. 1337 (Arch. Savoiroux), devoir certains cens en arrière-fief au Cte de Genevois : les uns, outre ce cens, *debent sequi banderias ipsius (comitis) quando mandantur*, les autres *debent corvatas si bestias habent in corvata*. L'acte est passé à Ternier.

ROLET DU BOIS,
mentionné avec ses frères dans la reconnaissance 1425 ou 1435. Est assurément le même que Rodolphe.

PIERRE DU BOIS,
mentionné avec ses frères dans la reconnaissance de 1425 ou 1435 : avec son frère Rodolphe et leur neveu Aymon, dans l'inféodation de la juridiction du Bois de l'an 1451. Il était mort avant l'an 1470 : alliance inconnue. Dans des actes subséquents, il est appelé seigr du Bois et de Villaret.

AMÉ OU AYMON,
mentionné avec ses frères dans la reconnaissance de 1425 ou 1435.

JEAN DU BOIS,
fils de Ne Pierre, seigr de Villaret : est mentionné dans tous les actes passés par Aymon, ci-contre, son cousin, 1469, 1470. Selon toute probabilité, la qualité de neveu de cet Aymon qui lui est donnée par le *Somm. des fiefs*, est le résultat d'une erreur. Alliance inconnue ; mort longtemps avant 1556.

HUGUETTE DU BOIS,
fille de Ne et généreux Jean du Bois, ép. Humbert de Scionzier qui acquit ainsi des droits sur le Bois.

Ne JACQUES DE SCIONZIER, mort avant 1556.

Ne MICHEL DE SCIONZIER, *Ne AMABLE DE SCIONZIER,*
Reconnaissent, le 14 janvier 1556 (Arch. Costa), en suivant les reconnaissances de 1451 et 1470 (ci-dessus), tenir les biens à eux parvenus par le moyen de Huguette, fille de Ne et généreux Jean du Bois, leur grand'mère. A cette époque, la juridiction du Bois appartenait seulement pour une quatrième partie auxdits frères Scionzier; deux autres parts appartenaient à Marin de Rossillon, coseigr du Bois par adjudication à lui faite comme héritier et successeur de feu Ne Bon Trombert, malgré une vente faite par ledit Trombert à Étienne de Lamar, seigr de Vanzier; l'autre quatrième partie appartenait à Pierre de Faulcon.

?

GUILLAUME *DE BOSCO*,
témoin en 1113 à la donation faite par l'évêque de Genève, au monastère d'Ainay *(Mém. de la société d'histoire de Genève*, t. XIV, f° 11).

?

VILLELME *DE BOSCO*,
vidomne (du Cte de Genevois ?), témoin, le 2 juillet 1137, aux concessions faites aux hommes de St-Victor, par le Cte de Genevois *(Mém. de la société hist. de Genève*, t. II, f° 25), et vers la même époque à une cession faite par le même Cte, au monastère de St-Oyen (Gingins, *Cité des Equestres. Mém., soc. hist. Suisse rom.*, t. XX, f° 192). Probablement vivait encore au 25 fév. 1156 (Spon., pr. n° 4).

?

GUILLAUME *DE BOSCO*
témoin, le 24 juin 1201, à une transaction entre Girard de Ternier et le prieur de St-Victor *(Mém. soc. Gen.*, t. II, f° 54). Pourrait être le même que le Guy *de Bosco*, témoin le 19 sept. 1202, à la sauvegarde accordée à Chamonix *(Ibid.*, t. VII, f° 292) et le Guillaume *de Bosco* qui fut témoin le 13 mars 1205 aux lettres de protection en faveur du prieuré de Chamonix *(Ibid.*, f° 293).

?

PIERRE *DE BOSCO*
figure comme vidomne du Cte de Genevois dans une charte du 16 février 1228 *(Mém. soc. Gen.*, t. IV, f° 44).

?

JACQUES *DE BOSCO*, chevalier,
transige, en 1246, avec le sacristain de l'égl. de Genève au sujet d'une dîme à Neydens que Jacques reconnait relever du fief de ladite sacristie *(Mém. soc. Gen*, t. IV, f° 641).

?

PIERRE *DE NEMORE*, chevalier,
témoin à une charte du 8 janv. 1253 (*Mém. soc. hist. Gen.*, t. VII, f° 306) est sans doute le même personnage que Pierre *de Bosco*, chev^r, arbitre le 11 déc. 1257 entre le Cte de Genevois et Henri, son frère *(Ibid.*, t. XIV, f° 391).

?

JACQUES *DE NEMORE*
épousa Isabelle N. N. (Pr. des C^tes de Lyon. *Arch. du département du Rhône*). Ne peut guère être né avant l'an 1300.

?

PERUSSOD DU BOIS, de Lully
(peut-être le même que Pierre), est nommé parmi les nobles du mandement de Ternier qui ont prêté hommage vers 1345 (Arch. de Cour) au Cte de Genevois.

PIERRE DU BOIS
ép. Jacquemette, fille de N^e Robert de Lullier et de N. N.. de Soyon (*sic* Preuves des C^tes de Lyon).

?

Mess^re HENRI DU BOIS,
prêtre, fidéjusseur en 1398 au cont. de mariage Lornay-Lucinge.

JEAN DU BOIS,
chevalier, du pays de Genève, ép. Nicolette, fille de Jean de Lornay, chev^r, et d'Agnès de Ternier (Preuves des C^tes de Lyon). Probablement celui qui fut fidéjusseur, en 1398, au contrat de mariage Lornay-Lucinge ; mort av. 1425.

Mess^re RODOLPHE DU BOIS
(que l'on trouve appelé souvent Roux ou Roulph), reçu chan^ne Cte de Lyon le 18 avril 1431 : démissionnaire, en 1463, en faveur de Louis d'Allinges (Preuves des C^tes de Lyon. *Arch. Dép. du Rhône*, t. I). Il était aussi chanoine de Genève. Le 17 juillet 1451 (Consign. féod. Arch. Costa), Louis, duc de Savoie, considérant les services qui lui ont été rendus par son vénérable orateur Rodolphe, chan^ne de Lyon et de Genève, par Pierre du Bois, frère dudit chan^ne, et par Aymon leur neveu, et les grandes dépenses faites par eux pour son service, leur inféode pour eux et successeurs en augmentation de leur fief, n., pat. et anc. le m. et m. emp., avec jurid. omn. h., m. et b., avec dernier supplice, fourches et piloris dans tous les biens dépendants de leur maison forte du Bois et sur toutes les maisons et possessions leur appartenant tant en propre qu'en indivis avec N^es Aymon et Jacques de Viry et Peronnette de Lullier et aussi sur les hommes et fiefs de N^es Claude et Béatrix de Lullier.

JEAN DU BOIS,
conjointement et au nom de ses frères Pierre, Rolet et Amé, il reconnait, le 3 mars 1425 (Consign. féod. Arch. Costa, le *Somm. des fiefs* met 1435), tenir du duc de Savoie comme Cte de Genevois, sous hommage lige et noble en fief n. p. et anc., une maison en ruine, avec ses clôtures, murailles, fossés, etc., existant rière Lullier, lieu dit au Bois *(in nemore)* ; plus les biens qui furent des nobles de Lullier, désignés dans la reconn^ce. Il prêta hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré, f° 160 : 1435 est peut-être la date exacte). Il était mort avant 1451, alliance inconnue.

AYMON DU BOIS.
Le 11 avril 1469 (*Somm. des fiefs*), avec son cousin (le *Somm.* dit : neveu) Jean, il reconnait tenir la maison forte ruinée du Bois, avec omnim. jurid. h., m. et b., avec rentes et revenus, rière St-Julien, Lullier et Ternier. Le 25 oct. 1469 (Arch. Morand), lui et Jean, son cousin, seig^rs du Bois, laudent et confirment plusieurs acquisitions faites par N^e Amédée d'Epagny. C'est cet acte qui est scellé de leur sceau (1). Le 3 février 1470 (Arch. Costa), lui et son cousin sont inféodés d'une rente féodale dite de Villaret, au territoire et village ainsi nommé dans la paroisse de St-Martin d'Argonnex, par le Cte Janus, en faveur duquel ils passent reconnaissance pour Villaret, le 26 mars suivant *(Somm. des fiefs)*.

(1) Ce sceau porte un écu représenté ci-dessus, f° 242, avec son cimier : il est entouré de lambrequins et de deux banderolles flottantes, dont celle de droite porte JEHAN? DU BOIS, et celle de gauche AIMO DE NEMORE.

BOIS (DU) ET DES BOIS. — *Voy.* au SUPPLÉMENT et aux FIEFS.

BONGAIN (DE)

EN LATIN : *BONI LUCRI.*

P. d'azur à 4 fasces d'or. Besson les a vues ainsi sur les vitraux de l'église de Saint-Gervais.

On trouve aussi d'azur à 2 jumelles d'or ou fascé d'argent et d'azur de 8 pièces.

D'autres descriptions, d'azur à 4 burelles d'or et d'azur à 4 fasces d'or partageant également le tiers du milieu de l'écu, sont héraldiquement fausses.

Selon des mémoires manuscrits, portaient pour supports deux dauphins et un autre dauphin pour cimier : selon un sceau apposé dans un acte de 1770, deux lions pour supports et une licorne pour cimier.

DEVISE : *BONUM MIHI PRO DEO PATRIA ET PRINCIPE MORI LUCRUM.*

TABLEAU I.

(1) ..... Voyez la grande pierre de taille au-devant de la chapelle de Saint-André dans un pilier de Saint-François de Chambéry, où sont ensevelis N^rs Michel et Jean Boni Lucri, qualifiés receveurs des comptes ducaux. Voyez aussi la corniche où est l'image de saint Bonaventure, au-devant le crucifix dans la chapelle de Sainte-Anne, à Saint-François de Chambéry, où ces armes (d'azur à 2 jumelles d'or) sont en couleur avec plusieurs autres [Notes dans les Msts de Guichenon à Montpellier]. Suivant les mémoires dont j'ai parlé plus haut, les armoiries de cette pierre qui se voyaient encore en 1705, étaient d'azur à 4 fasces d'or. Il y avait encore deux autres écussons, représentant l'un les armes de la famille écartelées avec celles d'une femme, qui consistaient en trois lions ; l'autre, Bongain, écartelé avec Menthon, « d'autant plus que la femme de N^r Jean de Bongain était de cette famille. » (Arch. d'Oncieu).

BENOITE, à N^e Amédée de la Thoy (Mém. msts)

N^e ANTOINE.
Les preuves de noblesse faites par ses descendants ensuite de l'édit de 1723 remontent jusqu'à cet Antoine (Biblioth. du roi à Turin : marquées par un double trait). Lui, appelé noble, fils de N^e Jean (sans mention de bâtardise), ép., par contr. dot. du 20 juin 1497 (Arch. du Sén. de Savoie), D^lle Louise, fille de N^e Mathieu de St-Jeoire, de la paroisse de la Palud, au mandement de Chevron en Tarentaise. Le père constitua à sa fille la moitié de tous ses biens : elle apporta à son mari la maison forte et biens de Beauvoir en ladite paroisse où Antoine s'établit. Il ép., en secondes noces, D^lle Pernette, fille de N^e Pierre de Bieux. Il testa le 18 décemb. 154.... (Arch. Costa. Indic.) — Selon les mêmes manuscrits, cet Antoine ne serait point le même que le bâtard ci-contre. Mort av. le 26 oct. 1544.

1er lit. — *2e lit.*

URBAIN, mort jeune au service de S. A.

NICOLARDE, au sieur Jac-quesAymard? (Mém. msts).

MARGUERITE au sieur Franç^s Valet (Mém .msts).

JEANNE au sieur Rolet de Lachenal (M.msts).

N^e JEAN. Voir *sa descendance au tabl. II*, f° 246. Est témoin à l'acte 1544, où leur nom est écrit Bongant.

N^e CLAUDE, s'établit à St-Gervais en Faucigny où il était fermier général des revenus du duc de Nemours, selon les Mémoires manuscrits : mais *voyez* ci-dessous. Il ép. D^lle Etiennette de Menthon du Marest (Mém. msts). Il vend des biens situés en la paroisse de St-Gervais le 26 oct. 1544 (T. Bonnef.).

(3) En ce cas, le père était, comme de nombreuses pièces existant aux archives Costa le prouvent pour le fils, fermier admodiataire du revenu du membre de Saint-Martin de Véroce, dépendant du prieuré de Contamine. Jean-Jacques, dans ces pièces, est toujours qualifié de noble. --- 1584, 1585 - 86 - 87. En 1574, lui ou un autre N^e Jean-Jacques Bongain était châtelain de Flumet.

N^e JEAN-JACQUES (fils unique) continua l'emploi de son père à Saint-Gervais (3). Il ép. : 1° D^lle Pernette de Riddes de la Giettaz (Pr. Besson) ; 2° D^lle Charlotte de Crans, avant le 6 déc. 1611 (Reg. par. de St-Gervais), dont il n'eut point d'enfants. Il testa le 27 octobre 1587, codicilla le 8 octobre 1615 et mourut le 12 janvier 1616 (Mém msts).

LOUIS GASPARD, fils naturel, baptisé le 3 juin 1608 (Reg. par. de St-Gervais).

CLAUDINE, baptisée le 18 février 159 . (Reg. par. de St - Gervais : où elles sont dites filles de « Noblaz » Pernette de Bongain).

LAUDEN (*sic*), baptisée le 26 juillet 1591.

N^e LOUIS-FRANÇOIS, capitaine au régiment de Monsr du Gros dont il épousa la fille nommée Melchionne, le 24 octobre 1611 (Mém. msts) ; 2° D^lle Jacquemine, fille de N^e Pierre du Gollet, veuve de N^e Jean de Menthon de Dingy. Il mourut le 18 avril 1619. Elle passa reconnaissance féodale, en faveur de la ville de Sallanches, le 27 mai 1624 (Titres Bonnefoy) et mourut en janvier 1659. Ses enfants des deux lits se partagèrent ses biens le 30 janvier 1659, deux parts pour les Menthon et trois pour les Bongain (Mém. msts).

CLAUDE, témoin au mariage 1647. Ep. Michelle Battendier, veuve du sieur Simond et mourut sans enfants en 1650 (Mém. msts). Il était cavalier dans l'escadron de Savoie.

AIMÉ SÉBASTIEN, seul fils du 1er lit, baptisé le 15 juin 1614 (Reg Par. de Saint Gervais), mort en 1618.

N^e JACQUES AMÉ, bapt. le 11 nov. 1619 (R. P. de Sall.) fit quelques campagnes dans l'escadron de Sav. et mourut à Sallanches en 1648, après avoir testé le 2 oct. 1646 (M. msts.). Devait aussi s'appeler Jean.

N^e ETIENNE, bapt. le 4 janv. 1621 (R. P. de Sallanches), « fit beaucoup de dépenses et de mauvais « ménages et réduisit sa maison fort in- « commodée : tiré d'embarras par ses « cousins de Palud, testa en leur faveur « en assurance des sommes qu'il leur « devait : mort dans sa maison du Noiray « le 14 mai 1678, avec des dispositions « fort chrétiennes. » (Mém. msts.)

CLAUDINE GUILLERMINE, bapt. le 16 janv. 1623 (R. P. de Sall.). Elle ratifia tout ce que son frère avait fait, par une cession générale de tous ses biens à M. M. de Bongain, ses cousins, le 16 juin 1678. Elle vint demeurer avec eux à Gilly et y mourut en octobre suivant (Mém. msts).

NICOLAS, baptisé le 26 mars 1626 (R. P. de Sall.), mort fort jeune.

AIMÉE, morte à Gilly en 1675, laissant ses biens à ses cousins de la Palud (Mém. msts).

CETTE famille prétend être venue d'Allemagne à la suite de Marguerite d'Autriche. Cela est inadmissible, puisque soixante-quatre ans avant le mariage de Philibert-le-Beau avec la fille de l'empereur Maximilien, contracté en 1501, les Bongain étaient déjà établis en Savoie. *Providus vir* Michel *Boni lucri*, de Rossillon au diocèse de Belley, était notaire public et reçut des actes en cette qualité le 25 juin 1459, le 25 janvier 1461 à Chambéry et à Chamoux ; le 14 février 1437 il est qualifié de bourgeois de Chambéry et témoin au testament de Guillermet Chabod fait à Lescheraine. Il est fort possible que Capré, f° 276, ait étendu à tort aussi au père la qualité, *ex receptoribus computorum*, qui peut parfaitement s'appliquer seulement au fils. Quoi qu'il en soit, cette charge ou ces charges ont été la cause de la noblesse de cette famille, qui s'est divisée en trois branches dont une restée à Chambéry, les deux autres établies à Beauvoir près Conflens, et à Saint-Gervais en Faucigny : l'avant-dernière a encore des représentants à Albertville.

Je suis redevable à l'amitié du Mis d'Oncieu de mémoires manuscrits sur cette famille, écrits en 1705 par le fr. François de Bongain, carme déchaussé à Avignon : ils m'ont été fort utiles. Sauf la tradition erronée dont j'ai déjà parlé, tous les faits nombreux et les degrés de la filiation que j'ai pu contrôler avec des actes, sont exacts. Il m'a semblé que ces mémoires avaient assez de valeur pour pouvoir être utilisés dans ce recueil, quoiqu'ils ne sortent pas d'une source authentique, ce dont j'avertis mes lecteurs, suivant une invariable habitude.

?

MICHEL *BONI LUCRI*
de Rossillon en Bugey, notaire public, reçoit des actes en cette qualité à Chambéry, le 25 juin 1459, à Chamoux, le 25 janvier 1461 (Arch. Savoiroux). Il était déjà bourgeois de Chambéry en 1437. Enterré à St-François de Chambéry (Capré, f° 276). V. l'article de son fils.

N^e JEAN *BONI LUCRI*,
Capré, f° 276, dit : « Nous voyons encore dans l'église de St-François de Chambéry, devant la chapelle de Nostre Dame du Pillier, le tombeau de nobles Michel et Jean de Bonguain, receveurs des comptes, avec leur armoirie gravée sur la pierre et cette épitaphe au-dessous : « *Hic iacent nobiles Michaël Boni lucri et Joannes eius filius receptoribus ex computorum* » (1) (f° 244). *Voyez* l'observation faite dans le texte ci-dessus et la note ci-contre. Il était déjà receveur le 2 mai 1516 (Arch. La Place). Il aurait épousé une Menthon.

N^e JEAN DE BONGAIN
(fils aîné), receveur des comptes et gentilhomme de la chambre de Charles le Bon. Il teste le 3 juin 1523 (Arch. Costa. Indic.), suivant les Mém. msts, il aurait épousé D^lle Péronne d'Arestel, et possédait deux maisons à Chambéry ; la maison forte du Molaret, située au-dessus du château de Corinthe dans la paroisse de St-Sulpice, où l'on voyait, il y a peu de temps (1705), sur un manteau de cheminée, ses armes, supports et cimiers ; des rentes rière Sonnaz, Tormery, et St-Pierre de Soucy. Il teste le 3 novembre *(sic)* 1523, faisant un legs à Antoine, son frère naturel (ne mentionnant pas l'autre), et laissant sa femme tutrice de ses enfants. Il avait assisté au mariage de son frère Antoine, 1497.

N^e ANTOINE,
fils bâtard, selon les Mém. msts, n'a jamais été marié et ne serait point le même qu'Antoine ci-contre. Pourtant dans son testament de 1523, Jean, son frère, fait un legs à son frère naturel Antoine, et ne mentionne point l'autre. Cet Antoine légitime a été déshérité par son père qui nomma héritier universel Jean. Le manuscrit explique cela, en disant que Jean profita de l'absence de son frère pour se faire nommer héritier universel, celui-ci ayant encouru la disgrâce de son père pour quelques « inconsidérations et légéretés de jeunesse. » Le manuscrit ajoute que ce sont les envieux de la maison de Bongain qui ont répandu le bruit qu'ils descendaient d'un bâtard (2). N^e Antoine de Bongain, naturel, vivait à Conflens, le 13 juin 1531 (Arch. La Place).

MARIE, ép. le sieur Aymé Gonoz, de Lépin (M. msts).

N^e JEAN-LOUIS, ép. : 1° D^lle Péronne d'Arestel, veuve de N^e George Tropt *alias* Passerat, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° D^lle Françoise Philiberte de Buttet, veuve de N^e Etienne de Muret, en 1533. Vivaient, 1538-1544, mort en 1549 sans enfants, laissant sa femme héritière. Celle-ci ne laissa que sa légitime à sa fille du premier lit avec laquelle elle était en procès, et fit donation de tous ses biens à D^lle Claudine de Pradel, femme d'Antoine de Coysia.

N^e HUMBERT, ép., en 1520, D^lle Claudine de Mareste qu'il nomma héritière. Elle se remaria avec Philibert de Briord, qu'elle nomma héritier par testament du 20 octobre 1547. Au dire des Mém. manuscrits, les titres de la famille de Bongain, par ce testament et par la donation faite par Françoise-Philiberte de Buttet ci-contre, passèrent entre des mains étrangères. Les Briord n'auraient jamais voulu rendre les titres.

CLAUDINE, morte sans avoir été mariée.

BENOITE ép. N^e Melchior de la Motte, seig^r de Curtille (M. msts).

(2) Je ne suis point un « envieux de la maison de Bongain ; » mais je dois le déclarer, si ce n'était que ni dans le contrat de mariage d'Antoine [il est dit simplement noble, fils de noble], ni dans les preuves de 1723, je ne trouve aucune mention de bâtardise ; je n'hésiterai pas à croire que les deux Antoine ne font qu'un seul et même personnage, bâtard. Mais à cause des deux actes authentiques où il n'est pas fait mention de cela, le fait reste douteux.

GUILLERMINE, femme de N^e Jean de Riddes, de Saint-Gervais 1621, 22, 33. (R. P. de Saint-Gervais).

PIERRE, mort fort jeune, en 1618.

N^e NICOLAS, avocat au Sénat de Savoie, qualifié de seigneur des Rozières, du Neyrey et du Rosey, dans un acte du 15 octobre 1648 (Titres Bonnefoy), ép. : 1° la Jeanne du Foug de Saint-Gervais, « par amourette, » disent les Mémoires manuscrits, dont il aurait eu six enfants. Je trouve aux Reg. Par. de St-Gervais qu'il eut trois enfants de *la Jenon, fille de l'aînée des Truy :* je pense que c'est la même Jeanne. Un autre acte des mêmes registres, 1616, dit que Balthazard était *fils donné* audit Nicolas et à la Jeanne du Foug, que probablement il n'avait pas encore épousée alors ; 2° le 10 septembre 1647 (R. P. de St-Martin), D^lle Jeanne-Françoise de Lucinge, de la Roche, dont il n'eut pas d'enfants. Il testa le 8 mai 1655, et mourut en mars 1659 (Mém. msts).

N^e AMÉ, parrain en 1618 (R. de St Gervais), d'un de ses neveux. Etait curé de St-Nicolas de Véroce, environ l'an 1640 (Mém. msts).

BALTHAZARD, fils donné, comme il est dit ci-dessus, baptisé le 24 mars 1616 (R. P. de St-Gervais), mort cavalier en 1640.

GASPARD, bapt. le 13 avril 1618 (R. P. de St-Gervais). Il était dit du Rosey et mourut lieuten^t de cavalerie à la bataille de Pr. . . en Piémont (M. msts).

MARC, bapt. le 2 janv. 1620 (R. P. de St-Gervais).

ÉTIENETTE-GUILLERMINE, bapt. le 8 nov. 1621 (R. P. de St-Gervais). Peut-être la même que Madeleine.

JEAN-JACQUES, bapt. le 2 janv. 1631 (R. P. de St-Gervais).

MELCHIOR, mort au Rosey.

NICOLAS dit LE CADET, mort cavalier en 1647.

Ils font très probablement double emploi avec Marc et Jean-Jacques. Les Mém. msts, si minutieux, ne donnent que six enfants à Nicolas et à Jeanne du Foug.

MADELEINE, morte environ en 1659, sans enfants.

LOUISE-FRANÇOISE, héritière universelle de son père, ses frères et sœurs étant morts sans enfants, était mariée en 1660 (R. P. de St-Gervais), avec N^e Claude-François de Loche. Elle mourut en mai 1660 Mém. msts).

TABLEAU II.

N^e^ JEAN DE BONGAIN,
Dont l'ascendance est donnée au Tableau I,
était l'ainé de son frère Claude, reporté au même tableau : « demeura dans Pallud pour conserver et rétablir la maison que divers accidents de guerres, de querelles et incendies avaient notablement affaiblie sous son père qui avait tué en duel un des seigneurs de la maison de Beaufort. Sa maison fut aussy pillée et bruslée quand le roy François I... envahyt la Savoye et les estats de S. A. Sérén. Charles le Bon en 1535. » — Alliance inconnue (M. msts). Il est porté comme fils d'Antoine et père des ci-dessous dans les Preuves 1723, où sont consignés des actes d'hommage du 22 février 1563, et de fidélité du 8 mai 1602, qu'il prêta comme noble.

JACQUES, mort au service de S. A. vers l'an 1578.

FRANÇOIS, « ép. D^lle^ Charlotte Dunand le 23 mai 1588 : porta les armes sous Emmanuel Philibert et Charles Emmanuel Ier. Il « affoiblit la maison notablement par son peu d'œconomie : » il testa le 30 mars 1611, et ne laissa qu'un fils (Mém. msts).

JEAN-JACQUES.
Il « pouvoit espérer de rétablir sa maison par quelque belle et bonne alliance, mais avant qu'il eût le temps de se reconnoistre, les personnes qui ne craignoient rien tant que son élévation et le restablissement de la maison, luy firent espouser avant qu'il eut atteint l'aage de 16 ans complet (estant né en 1600), D^lle^ Théodule Moret de Flumet qui estoit d'honneste famillie : sa vertu a suppléé à sa qualité et richesses, etc. » Il était maréchal des logis dans l'escadron de Savoie, et fut tué en duel à Parme par son ami, le seig^r^ de Loche de Maglans, qui avait maltraité Balthazard de Bongain, son cousin, en 1635. Elle mourut le 4 octobre 1651, dans sa maison de Pallud.

FRANÇOIS, 4e fils, carme déchaussé à Avignon et à Chambéry, sous le nom de Fr. Jacques de Ste-Françoise. C'est lui qui a rédigé, en juin 1705, les Mémoir^es^ dont il a été souvent question : le tout dit-il, « fidellement tiré de divers tiltres, contracts, mémoires, livres et litterés que j'ai veu et leu, etc. »

MAURICE, 5e fils, capucin sous le nom de Fr. André de Pallud, 1654. Vivait encore au couvent de Conflens, en 1705, « occupant ses loisirs à graver des monstres (horloge solaire) sur des ardoises qui sont très curieuses et rares, desquelles il gratiffie les bienfaiteurs de leur ordre » (M. msts).

CLAUDE, 2e fils : selon les uns, tué au siége de Turin, selon les autres, après la reddition de cette ville il passa en Espagne et de là aux Indes, duquel on n'a jamais eu de nouvelles certaines (Mém. msts).

AIMÉ-FRANÇOIS, 3e fils, servit d'abord dans l'escadron de Savoie. Il ép. : 1° le 20 juillet 1654, D^lle^ Andréanne, fille et héritière de Georges Lapierre, marchand fort honorable et riche, veuve de s^r^ Jean-Baptiste Varambon ; morte d'une fausse couche le 3 septembre 1677, ne laissant que deux fils et six filles de seize enfants qu'elle avait eus ; 2° cont. dot. du 15 fév. (Tit. Million) 1686, D^lle^ Anne Bellon, veuve de Bernard Girard, maréchal des logis dans l'escadron de Savoie. Il n'eut point d'enfant de sa seconde femme. Etant veuve, elle vendit des biens à N^e^ François Vibert, le 10 fév. 1725 (Arch. du Sénat de Savoie), et mourut quelques années après. Il avait testé le 19 oct. 1711 et codicillé le 16 déc. 1712 (Titres Million).

GUILLERMINE ép. le s^r^ Raymond Thovex, cavalier dans l'escadron de Savoie (Mém. msts).

CLAUDE-FRANÇOIS (fils ainé) obtient arrêt confirmatif d'ancienne noblesse pour lui et ses frères le 22 fév. 1638 (Pr. 1723). Entra dans les ordres. Etait curé de la Bastie le 4 mai 1658 (Arch. du Sénat de Savoie), jour où il reçut, avec son frère Aimé-François, une donation de George Berthellin. Curé de Gilly en 1661 (Doc. Ac. Vald., f° 132), puis chanoine, chantre et sacristain de l'église de Moûtiers lors de son testament du 4 déc. 1681 (Arch. Costa). Laisse l'usufruit à sondit frère et nomme héritiers ses neveux. Il avait fait bâtir un tombeau dans l'église des Carmes déchaussés de Chambéry, au milieu de la nef, immédiatement après le balustre, vis-à-vis le maitre autel, ayant eu droit de le faire en exécution d'actes capitulaires desdits religieux des 5 juillet 1679 et 5 juillet 1681, en reconnaissance tant des tapisseries de soie pour toute leur église que de la chaire à prêcher qu'icelui testateur et Aimé-François, son frère, ont fait faire pour la décoration de ladite église, revenant le tout à 500 ducatons (Testament 1681. Arch. Costa). Il codicilla le 8 février 1686 (Titres Million).

JEAN, né le 12 mai 1658, cohéritier universel de son oncle Était chanoin^e^ et sacristain à Moûtiers en 1688 (Mém. msts). Il teste le 19 juillet 1717 (Titres Million).

GUILLERMINE, née le 20 mai 1660, ép. : 1° le 15 fév. 1680 (Arch. Costa), N^e^ Antoine Ginod de Montagny : subst. elle et ses enfants au testament 1681, à charge par ces derniers de porter les noms et armes de Bongain ; 2° N^e^ Jean Pierre Carrel, le 21 nov. 1685 ; 3° N^e^ Jean-François de Veigié de Lépigny de Bellegarde, le 22 déc. 1692 (M. msts). Vivait encore avec lui en 1702 (Reg. P. de St-Léger).

MARIE-THÉRÈSE, née le 29 mai 1665, chartreusine à Mélan, professe, le 31 mai 1681. Y vivait encore en 1705 (M. msts).

CONSTANTIN, né le 20 avril 1673, seig^r^ de Beauvoir, cohéritier universel de son oncle, 1681, ép. : 1° le 1er juin 1693 (Reg. P. de St-Léger), cont. dot. du 2 mai précédent (Titres d'Echavannes), D^lle^ Marie, fille de N^e^ Pierre de Lamar. Elle teste le 27 mars 1721 (Arch. Costa), nommant héritiers universels (elle, n'ayant pas d'enfant), N^es^ Claude Philibert et François-Jérôme de Montfalcon, ses neveu et petit-neveu, laissant l'usufruit de tous ses biens à son mari. A la date du 24 juin 1705, elle avait eu et perdu quatre enfants et était grosse d'un cinquième ; 2° D^lle^ Jacqueline de Montvignier : celle-ci était dès l'an 1731 (Arch. du Sénat de Savoie), veuve et tutrice des trois enfants énumérés ci-dessous.

CONSTANCE, née le 8 août 1666, bernardine à Conflens, professe le 3 mai 1682, morte le 20 février 1695 (M. msts).

MADELEINE, morte peu de jours après sa mère (M. msts).

ETIENNETTE, morte en 1682, pensionnaire chez les ursulines de Sallanches (Mém. msts).

ANNE-CATHERINE, née le 12 janv. 1675, ép., le 25 janv. 1694, cont. dot. du 19 déc. 1693 (Tit. Million), N^e^ André de Gilly de Villaraymon (M. msts). Elle teste, étant veuve, le 31 août 1741 (Arch. Savoir.) ; morte en 1742.

JEAN-BAPTISTE, pupille, 1731.

ANTOINE, seig^r^ du Noiray, habitant à Pallud, témoin à la présentation du testament de Monseig^r^ de Rolland, archevêque de Tarentaise, le 14 juillet 1770 (Arch. Savoiroux), qu'il scelle de son sceau (*Voir* f° 244). Il était pupille de sa mère en 1731 et encore en 1736 (Titres Million). Est problablement le même Antoine, qualifié de seig^r^ de Pallud, qui était marié avant 1755 à D^lle^ Agathe Molliex dont il eut :

MARIE, pupille, 1731.

MARIE-JACQUELINE-AGATHE.

JOACHINE, morte le 13 avril 1805 à 52 ans.

MARIE-ANNE, religieuse de la Visitation à Chambéry. Morte le 24 février 1813.

JEAN-BAPTISTE, épousa, le 28 janvier 1788 (Reg. par. de St-Gervais), D^lle^ Jeanne-Marie-Thérèse, fille de feu N^e^ Joseph-Marie de la Ravoire, de Passy, et de N^e^ Marie-Claudine Grosset de Fontanette.

JOSEPHTE.

ÉLISABETH.

MARIE-FRANÇOIS-LOUIS-STANISLAS, sous-diacre, 1821 : prêcha souvent à Sallanches, quitta les ordres et mourut, il y a peu d'années, à Turin où l'on me dit qu'il était secrétaire de l'Académie des sciences.

MARIE-THOMAS épousa N^e^ Florence, fille de N^e^ Césaire de Veillet et de Françoise Thonin, de Fréterive. Mort à Pallud, 29 novembre 1869 (Reg. Par.).

MARIE-JOSEPHTE-EUPHROSINE, née le 16 mars 1792 (Reg. Par.).

DAUPHIN-MARIE-CÉSAIRE, né le 24 déc. 1819, mort le 28 sept. 1823 (Reg. Par.)

FLORENTINE, née le 5, morte le 6 juin 1821.

MARIE-PÉRONNE-EULALIE, née le 21 juin 1822, ép., le 21 fév. 1843, N^e^ Charles-Louis de Laconay du Foug.

FRANÇOISE-PHILIBERTE, née le 29 avril 1824, viv. à Pallud.

JOSEPH-MARIE-CHARLES, né le 6 déc. 1826 (R. P.), viv. non marié à Pallud.

MARIE-ANTOINE, né le 23 déc. 1828, viv. à Pallud.

JEAN AMÉDÉE, né le 30 mars 1831, mort à Paris en 1855.

JEAN-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, né le 21 janv. 1833, viv. non marié à Pallud.

MARIE-FRANÇOIS, né le 13 mai 1834, viv. non marié à Pallud.

BONIVARD

SEIGNEURS DE SAINT-MICHEL DES DÉSERTS ET DE LA BARRE, EN SAVOIE, DE LOMPNES, EN BUGEY, ET DE GRAILLY AU PAYS DE GEX.

Le nom latin est toujours *BONIVARDI*.

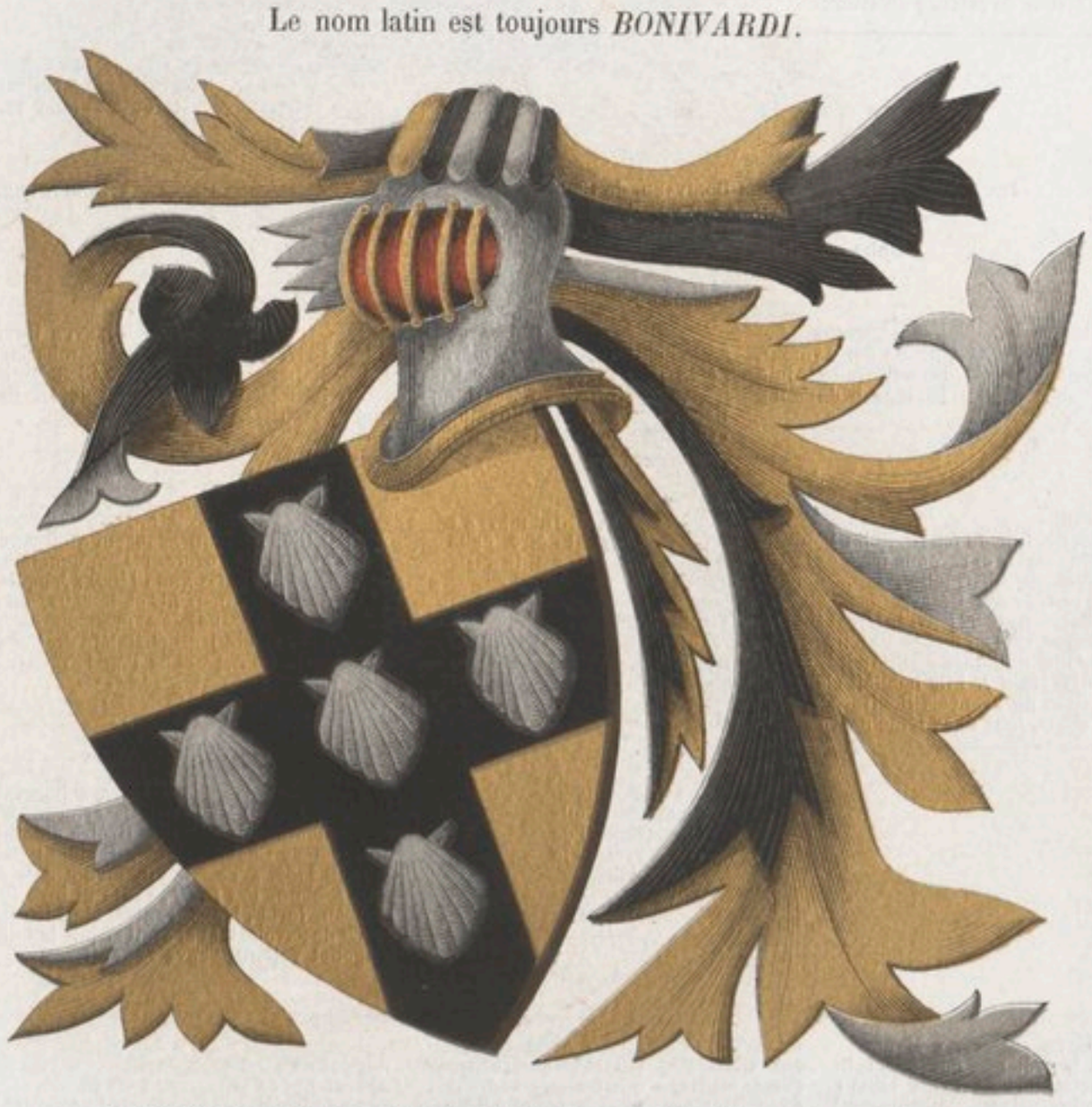

P. d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent. — UBIQUE.

On croit très généralement que les Bonivard ont pris ce blason, qui est celui des Grailly, une de nos plus illustres familles historiques, en achetant le fief de ce nom au pays de Gex. Il est extraordinaire qu'aucun de nos anciens collectionneurs d'armoiries n'ait relevé sur aucun monument et conservé jusqu'à nous le blason original des Bonivard.

LES Bonivard ne sont point d'origine chevaleresque : ils étaient très anciens bourgeois de Chambéry (1) et même simples marchands, s'il faut croire des notes laissées dans les manuscrits de Guichenon, comme les Chabod et les Candie. Mais dès le XIIIe siècle ils possédaient des biens féodaux, et c'est probablement ainsi que la noblesse est venue dans cette famille. En admettant qu'ils fussent marchands, il faut croire qu'à cette époque reculée, cela ne constituait pas, comme les usages féodaux l'établirent plus tard, dérogeance à la noblesse. Du moins, cela n'a pas empêché Aymon Bonivard de figurer, en 1362, lors de la première création de l'ordre du Collier, parmi les quinze chevaliers, l'élite de la noblesse savoyarde. Indépendamment de cette haute dignité, Aymon remplit des ambassades et prit sa part dans les événements du glorieux règne du comte Vert. Au XVe siècle, les quatre frères, Urbain, évêque de Verceil; Louis, seigr des Déserts; Pierre, seigr de la Barre, et François, seigr de Lompnes, tous fils de Pierre Bonivard, furent activement mêlés aux affaires de leur temps. Mais l'homme le plus généralement connu, de ce nom, est François Bonivard, le prisonnier de Chillon, que l'esprit de parti a affublé d'une renommée imméritée, en voulant en faire un grand homme, un martyr de la liberté! Forcé de parler de lui, je ne me laisserai certainement pas entraîner par cet esprit de parti que je reproche aux autres. Mais un jugement sur Bonivard, basé sur les documents, est tellement accablant pour sa mémoire, que j'hésiterais à le formuler, si, parmi les erreurs de cette vie écoulée — ce dont il faut tenir compte —

(*Suivent les tableaux généalogiques.*)

(*Voir la suite au f° 252.*)

(1) Ils y avaient fondé un hôpital au commencement du XIVe siècle (Chapperon, *Chambéry à la fin du XIVe siècle*, f° 276).

? VILLELME *BONIVARDI*
fut témoin, le 4 janvier 1244, à la donation des biens de St-Genix faite à Thomas, c^te de Flandres (Wurstem. Doc. 166). Est sans doute le G. Bonivard qui, le 1er décembre 1247 (Guich., t. 1, f° 271), assista à la confirmation des droits de justice faite par le Cte de Savoie en faveur du prieuré du Bourget.

? « RODULPHUS BONIVARDI burgensis Camberiaci mortuus ante annum 1298. »

« RODULPHUS. »

? JEAN. AYMON BONIVARD, de Chambéry, mort avant 1337. Avait ép. Béatrix de Bocza qui prête, le 23 décembre 1337 (Arch. de Cour), hommage avec Rolet son fils.

? PIERRE BONIVARD, de Chambéry, mort avant 1371.

ANTOINE (fils de feu Aymon), investiture du 15 juin 1344 (Arch. de Cour).

ROLET prête hommage, avec sa mère, le 23 déc. 1337. Le 15 juin 1344 *(Ibid.)* il est investi des biens féodaux qu'il tient en Maurienne, comme héritier de son père, et à Chambéry, comme neveu et héritier de Jean Bonivard, son oncle.

« ROLETUS BONIVARDI burgensis Camberiaci mortuus ante annum 1348. Notes tirées des prothocolles de M. de Mota. »

« JEAN ép. Antoinette, fille de feu N^e Rolet Bonivard. Ils vendent certains servis et revenus féodaux le 19 avril 1363 à Jacquemet de Charmette, notaire bourgeois de Chambéry, situés aux Déserts (que celui-ci revend à André Belletruche le 22 janv. 1371), et confirment cette vente le 9 mars 1371 en faveur d'André (Arch. Morand). Elle donne une quittance audit André, étant veuve, le 23 juin 1377 *(Ibid.)*. Elle habitait alors à Chambéry, dans la maison de François Bonivard ci-contre, frère d'Aymon, chev^r, tous deux témoins à cette quittance.

« ANTHOINETTE » peut-être celle qui est inscrite ci-contre.

« FRANCISCUS BONIVARDI, 4° maii 1348 duxit in sponsam Andream filiam Peroneti de Serravalle et duxit in uxorem Jacquemetam de Cletis filiam Guillelmi quæ decessit e vivis anno 1406. » Jacquemette des Clefs, étant veuve et tutrice de ses deux fils ci-dessous, fait une vente le dernier février 1388 (Arch. Morand). Ce François est peut-être celui mentionné comme ayant été jadis châtelain de Dorches, dans les comptes de la châtellenie de Seyssel de l'an 1437 (Arch. Costa.)

« LUDOVICA nupta d^no Guillelmo Chabodi de Jacob. Vivante le 30 may 1434. »

« PETRUS BONIVARDI dominus Sancti Michaelis Desertorum duxit in uxorem Margaritam filiam domini Guidonis de Grolea domini sancti Andreæ de Briord et Bonæ de Chalant-Fenis. Condidit testamentum nuncupativum 30 maii 1434. » Testament, même date (Arch. Costa.) Le 24 avril 1419 *(Somm. des fiefs)*, vente et investiture lui sont accordées du château, jurid, biens, rentes, etc., des Déserts, qu'il avait achetés du Cte de Savoie, lequel avait acquis le tout de D^lle Jeannette, fille de Hugonet Vallard, veuve Lageret.

« URBANUS monachus benedict. Abbas Sanctæ Mariæ de Pinerolio, prior Sancti Victoris (et de Contamines, 1469) extra mœnia Gebenn. et tandem episcopus creatus Vercell. anno 1469, decedit Pinerolii 16 julii 1499. »

« MARIA eut 1,500 fl. (Test. 1434) » probablement celle qui ép. N^e Pierre de Belletruche.

« JAQUEMETA eut 1,500 fl. (Test. 1434), uxor Bertholini domini Vallesiæ. »

« AMEDEUS » eut les biens de Chignin, de St-Jeoire et des Marches avec son frère Pierre (Test. 1434). Il acquit des la Balme la 4e partie leur appartenant du moulin du Cros à Seyssel : lui et ses codiviseurs cèdent le tout au prince, qui le leur inféoda (Comptes Châtellenie, Seyssel, 1437. Arch. Costa).

« LUDOVICUS BONIVARDI dominus Desertorum duxit Aynardam filiam Claudii de Menthone et Claudiæ de Luyriaco. » *N. B.* que selon toute probabilité, Comnène se trompe en marquant cette alliance à ce degré. Elle fut contractée par Louis, son neveu. Sa véritable alliance m'est inconnue. Il était, en 1454 (Arch. Savoiroux), écuyer et maitre d'hôtel du duc de Savoie. Le 1er avril 1441, avec son frère Pierre *(Somm. des fiefs)*, il est investi du château, jurid. et fief des Déserts : et seul, en qualité de seigneur dudit lieu le 14 juillet 1447 *(Ibid.)*. Le 27 août 1495 (Arch. Costa), il achète la seigneurie de Grailly (*vulgo* Grilly) de Gaston de Foix, c^te de Longueville (*Voir* GRAILLY), seigneur dudit lieu de Grailly, de Villelagrand et de Rolle. Selon Guich. (Luyrieu) Louis était écuyer et échanson du duc Philippe de Bourgogne.

« MARGARITA nupta Christophoro de Luyriaco, 26 februarii 1477. »

« CAROLUS BONIVARDI dominus Grilliaci duxit domicellam Amedeam de Candia quæ adhuc vivebat anno 1503. » Jeanne de Candie, selon les Arch. Costa. Lui, seigneur des Déserts et de Grailly, reconnait, le 15 août 1494 *(Somm. des fiefs)*, en conformité de la reconnaissance ci-dessus, 1419, tenir en fief du duc de Savoie, le château, biens et jurid. des Déserts. Il était cousin germain du père de François, prieur de St-Victor *(Chroniques de Genève)*.

? MARGUERITE, religieuse de Ste Claire hors Chambéry, 1530 (Arch. Savoiroux).

« AMEDEA nupsit d^no Thomæ de Hollanda d^no de Crescherello. » Elle testa le 25 décembre 1534 et était morte avant le testament de son fils (1564, Arch. la Place), lequel, comme héritier de sa mère, recueillit la substitution des biens d'Evian, provenant de son oncle René. Les Crécherel recueillirent aussi le fief et biens des Déserts. *Voir* CRÉCHEREL. Mais, relativement aux biens d'Evian, ils furent relâchés par Claude et Philippe de Crescherel, fils de ladite Aymée, à N^e Jacques du Nant, par transaction du 4 février 1565 (Arch. de Loex) moyennant 900 écus d'or de 5 florins. Une vieille généalogie des Crecherel dit que : Aymée ou Amédée était fille de René : pourtant ce dernier, dans son test. la nomme sa sœur.

« REYNERIUS » René, seigneur de Grilly, était pupille de sa mère en 1504. Il teste le 28 déc. 1523 (Arch. de Loex), instituant héritière particulière D^lle Jacqueline Ryvoire *(sic)*, sa femme, pour tous les biens que le testateur avait en la ville d'Evian, à Féterne, Thonon et environs, à lui appartenant, à cause de sa maison d'Evian. Après la mort de Jacqueline (qui se remaria avec le seig^r de Bellecombe), arrivée le 18 août 1564, il avait substitué Aymée *Bonivarde* sa sœur.

AYMÉ.

On trouve au *Sommaire des fiefs*, datée du 18 mai 1523, en faveur d'Aymé, fils de feu *(sic)* Reynier Bonivard, une investiture du château et fief avec juridiction des Déserts. Mais comme René vivait encore certainement le 28 décembre suivant, que dans son testament dudit jour il ne mentionne point son fils, et que, en 1557, on a la preuve que les Déserts appartenaient déjà aux Crécherel, on doit supposer qu'Aimé était mort avant le testament de son père ou bien qu'il mourut sans héritiers directs.

TABLEAU I.

N. B. Ce qui est entre deux guillemets est le texte même de Comnène.

? JACQUES BONIVARD,
secrétaire et favori du c^te Thomas de Savoie. D'après la *Narration historique* du P. Fodéré (aux contes duquel, écrits 360 ans après l'événement, il est difficile sur ce sujet d'ajouter foi) Bonivard, en vertu d'une bulle du pape Innocent IV, chassa avec violence les religieux du prieuré de Saint-André, s'y installa le 24 nov. 1249 (les documents sérieux fixent pour date les kalendes de décembre 1248) et pendant que les religieux expulsés « se vont rendre à Notre-Dame de Myans, recommandant leur fortune aux mérites de la Vierge glorieuse et non sans effets » et que Bonivard banquetait au prieuré avec tous ses parents et les principaux habitants de Saint-André, survint « par le ministère des diables » la chute du Mont-Grenier, qui ensevelit le prieuré, la ville de Saint-André, seize villages, avec cinq mille habitants.

« JOHANNES BONIVARDI,
vivebat anno 1299 26° septemb. »

? JEAN BONIVARD, de Chambéry,
mort avant 1348.

PIERRE BONIVARD,
le 15 mars 1348 (Arch. de Cour), il est investi de certains biens que le c^te de Savoie avait acquis de Jean, fils naturel de Guidon de Seyssel, seig^r de Bordeaux, et de feu Raymonde de Bordeaux.

« JOHANNES. »

« JOHANNES,
testa en 1363. »

« AYMO BONIVARDI miles,
« vivebat anno 1360, » eut l'insigne honneur de figurer parmi les chevaliers de l'ordre du Collier (plus tard de l'Annonciade) à la première création, 1362. Il fut envoyé par le c^te Vert à Galéas Visconti pour le disposer à conclure la paix avec les enfants du Mis de Montferrat, etc. Il était châtelain d'Allinges et de Thonon en 1367 (Arch. de Thuiset), possédait une maison à Chambéry, 1377, fit une vente, 1388 (Arch. Morand). Il acquit le moulin du Cros, situé à Seyssel, des hoirs de Jean Reynaud, et le tint en fief du prince. Mort avant 1392. Son alliance est inconnue.

« JACOBUS, »
mentionné avec son frère dans un acte de 1374 (Arch. Morand), était avec lui pupille de leur mère en 1388. Vivait encore en 1414.

« AMEDEUS, 1404, »
N^es seig^rs Amédée et Thomas Bonivard, frères, fils et héritiers de Mess^re Aymon Bonivard, chevalier, châtelains de Seyssel et de Dorches, 1392-94. Leurs comptes existent aux Archives Costa et ils y mentionnent, l'achat du moulin du Cros fait par leur feu père. Est probablement celui qui, le 22 mars 1415 (Arch. Morand), était propriétaire de la maison où était installée l'hôtellerie, à l'enseigne de l'Epée, à Chambéry.

« THOMAS, »
N^es seig^rs Amédée et Thomas Bonivard, frères, fils et héritiers de Mess^re Aymon Bonivard, chevalier, châtelains de Seyssel et de Dorches, 1392-94. Leurs comptes existent aux Archives Costa et ils y mentionnent, l'achat du moulin du Cros fait par leur feu père. Est probablement celui qui, le 22 mars 1415 (Arch. Morand), était propriétaire de la maison où était installée l'hôtellerie, à l'enseigne de l'Epée, à Chambéry.

« PETRUS BONIVARDI
præses Cameræ computorum (1479, Capré, f° 255) et dominus Barræ ex parte uxoris duxit Johannam de Mareschal de Combefort. Hic Petrus jam defunctus erat ante mensem martii, 1486. » Il eut les biens de Tarentaise, de Cognin, de la Motte et de Saint-Sulpice, testament 1434. Avec son frère François fut investi des Déserts le 1er avril 1441. Fut inféodé, le 10 mai 1449 (Inféod. Arch. Thuiset), du château, mandement et juridiction de la Barre. Une reconnaissance de 1481 (Arch. Thuiset) prouve qu'il possédait des biens en Maurienne, à Saint-Martin-la-Porte, indivis avec les N^es d'Alby.

« JOHANNA »
eut 1,500 fl. Test^t 1434. Selon Galiffe, ép. N^e François Rufin, seig^r d'Alamand, 1456.

« FRANCISCUS DOMINUS LOMPNARUM. »
Il eut les biens et revenus de Seyssel (Test^t, 1434). Le 15 déc. 1454 (Inféod. Arch. Thuiset), il fut inféodé du château fort, village, châtellenie, mandement, appartenances et dépendances, avec m. et m. empire de tout le lieu de Lompnes (prononcez Lunes) *in terra montanea*. Guichenon, date cette inféodation de l'an 1457 dans l'art. Lompnes *(Bresse et Bugey)*. L'alliance de François est inconnue.

« JOHANNETUS,
vivebat anno 1348, 4^a Maii. Indict. 1^a. » L'indiction et le fait que le grand-père vivait en 1360 prouvent que cette date est fausse.

« CLARA,
erat sub tutela matris, 1486, nupsit nob. viro Anthonio de Foresta domino de Rian » le 10 oct. 1488 (Pr. de M.), auquel elle apporta la Barre. — *Voir* LA FOREST.

« CLAUDIA,
sub tutela, anno 1486. Fuit domina de Moncharvin, nupsit nob. et magnif. Jano de Duyn, d^no Vallis Issaræ Vice comiti Tarentasiæ. » Elle teste, étant veuve, le 27 avril 1525 (Arch. Morand), en faveur de Louise de Duyn, sa fille.

LOUIS,
seig^r de Lompnes. C'est lui qui épousa Aynarde, fille de Claude de Menthon, seig^r de Cormand, etc., et d'Aynarde de Luyrieu. Comnène ne le mentionne pas et fait Amblard ci-dessous fils de François ci-dessus. Galiffe fait de ce Louis un même personnage que Louis, son oncle.

JEAN AMÉ,
prieur de St-Victor av. 1484, abbé de Pignerol (1505), renonce au prieuré susdit en faveur de son neveu François, en 1510, mais l'occupe jusqu'en 1514 (Chapp. *Mém. soc. hist. Gen.*).

FRANÇOIS (DE CHILLON)
chanoine de Genève, protonotaire apostolique et prieur de St-Victor dès 1515. Était né vers 1493 (puisque dans son testam^t, 1558, il se dit âgé de plus de 65 ans), on croit à Seyssel. Quitta les ordres, l'église catholique et sa patrie. Était bourgeois de Genève et du conseil des Deux Cents en 1537. Il ép. : 1° Catherine Baugmarter en 1543; 2° Jeanne d'Armex ou Darmel, veuve de N. Pierre Corne; 3° Pernette Mazue (vivant encore, 1558); 4° Catherine, fille de N^e Foulques de Courtaronel, religieuse sortie de son couvent sous l'escorte d'un amant, femme malfamée, avec laquelle il vécut d'abord, et qu'il fut forcé d'épouser, par ordonnance du consistoire, le 21 septembre 1562. C'est cette malheureuse qui, accusée d'adultère avec son premier amant, dut avouer ce crime dans les tortures de la question et fut condamnée à être noyée. Il testa : 1° le 14 sept. 1558; 2° en 1567, et mourut vers la fin de 1570 (Galiffe, *Not. gén.*, t. I et III, f°s 67 et suiv.).

« AMBLARDUS BONIVARDI
dominus Lompnarum duxit Petremandam de Balma dominam de Longefan » avant 1524. Il ép. : 2° Louise de Duyn-Mareschal, veuve de Louis de Chatillon-Musinens. Guichenon qui mentionne cette dernière alliance dans la généal. Maréchal *(Bresse et Bugey)*, la marie, le 3 novembre 1535, avec Jean de Chatillon dans la généal. Chatillon (*Ibid.*). Il n'eut de son mariage (premier, selon Comnène) que trois filles.

ANNE,
selon Galiffe, femme de Pierre de la Frasse, seig^r de Fernex.

CLAUDINE
ép., le 7 janvier 1545 (Arch. Costa), Claude de Mareste, seig^r de Lucey, à la famille duquel, de son chef et de celui de sa sœur Bernardine, elle apporta les biens de sa famille. Dès l'an 1599, son fils Jacques figure dans un acte, sous le nom de Jacques de Bonivard, dit de Mareste, seig^r de Lunes (Lompnes) et des Marches. *Voir* MARESTE et aussi Guichenon, art. LOMPNES.

« BERNARDA »
ép. : 1° le 15 juin 1550 (Guich. Gén. d'Onc.), Jean Philibert d'Oncieu : alliance omise par Comnène; « 2° Hercule de Cordon, coseig^r des Marches, mort avant 1571; 3° André de Montferrand; 4° le 30 oct. 1583 (Arch. Costa), Gaspard de Meyria, seig^r de Rosy. « Ex quibus nullos genuit liberos et 11^a decembris 1592 omnia sua donavit bona d^no Jacobo de Maresta.

« GASPARDA
nupsit 29 novembris 1548, Seyssell, d^no Johanni Octaviano de Cordon condom^o Marchiarum; » 2° à George ou Galois de Vignod, seig^r de Bognes et Chanay en Michaille (Guich. Gén. Vignod).

On ne peut pas supposer que ces Bonivard soient d'une autre race que ceux portés au tableau précédent. Il est fort probable que quelques-uns des personnages inscrits en ce tableau font double emploi avec ceux du tableau I. Je préfère un double emploi, plutôt que présenter à mes lecteurs une combinaison hypothétique de noms et de dates pour souder les deux tableaux.

?

Messre Pierre Bonivard, chevalier, consr et Me audr à la Chambre des comptes ambulatoire vers 1350 (Capré, fo 279).

« Petrus Bonivardi, burgensis Camberiaci : estoit jà mort depuis longtemps le 28 aoust 1296, puisqu'Ambroisie, sa veuve, s'oblige en qualité de curatrice de leurs enfants soubs nommez envers noble homme Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, ledict jour. » Est sans doute celui auquel Amé de Savoie et Sibille de Baugé passèrent une obligation le 6 juin 1277 (Arch. de Cour), pour un prêt hypothéqué sur le château de Baugé.

« Thomas Bonivardi, fundator capellæ B. M. V. in fratrum minorum ecclesia. Descendance tirée des tiltres vus à Saint-François le 11 octobre 1687. Estoit aussy soubs la curat. de sa mère Ambroisie en aoust 1296 : il fondat la chapelle de N.-D. en l'église de Saint-Franç. de Chambéry, ainsi que son fils Johannet en son testament du 2 juillet 1361. » Se porte caution pour son frère Jean, en 1306 (Arch. Morand). Dans cet acte ils sont dits fils de feu Pierre : aucun titre de noblesse n'est donné ni au père, ni aux fils.

« Petrus, vivebat, le 13 octobre 1350. »

« Dieulefils, Domicellus, testat le 19 octobre 1350, voulant aller à Rome. » Mort avant 1377.

« Petrus testat le 7 juin 1361 et instituat son frère Jehan. »

« Johannes habitator Vimenarum duxit nobilem Guigonam de Herbesio filiam Roleti domicelli quæ testata est 26e junii 1395, fut substitué par son oncle Johannet et vivait encore le 18 octobre 1353. » Le 16 février 1377 (Arch. de Cour), il reconnait tenir du duc de Savoie une rente féodale rière Vimines. Je pense que c'est le Jean qui, en 1394 (Arch. Morand), avait hérité de Pierre l'ainé et de Johannet Bonivard ; dans ce même acte, il est dit héritier de son père.

« Deifilius, vivebat 26 junii 1395. »

« Petrus Bonivardi, damoiseau, vivebat 26 junii 1395. »

« Anthoine, mort avant mars 1501. »

« Humbert. » Je pense que c'est celui (Humbert, fils de Pierre) qui, le 3 décembre 1472, reconnait tenir en fief une rente et biens féodaux, rière Vimines et le Pontet. Mort avant 1534.

« Jean, dict aussi le Jeune, vivait ès-années, 1501-1503. »

« Guillaume. » Le 9 septembre 1534, Ne Pierre de la Forest, seigneur de la Barre, le nomme son mandataire pour vendre la maison forte de Salins, à Saint-Jean-d'Arvey (Arch. la Place).

« Jean de Bonivard, » ép. Francoise de Mouxy de Rumilly, dont il laissat quatre masles et six filles. » Est probablement celui qui est qualifié de seigneur de Vimines et témoin à un acte du 29 mai 1575 (Arch. de Leusse).

« Jean-Louis de Bonivard, gouverneur du fort des Allinges en juin 1619, espousat, le 16 août 1598, Anne de Duyn-Mareschal, fille de Dom Charles et de Dlle de Cuynes-Ribod. » Le 21 septembre 1603 (Arch. de la Cure d'Allinges), il fonde, avec sa femme, une chapelle dans l'église de la paroisse d'Allinges, du château duquel il est gouverneur, sous le vocable de N.-D. et de Saint-Claude.

« Jacques-François de Bonivard, forma la branche des Bonivard de Nice en Provence, fut premier major au château de Nice et puis gouverneur de Villefranche où il testat, le 28 janvier 1634, et mourut en juin suivant. Il avait espousé Dlle Clémence, fille de Ne Flaminio Tonduti et de Dlle Marguerite Isnardi, dont il eut deux masles et trois fillies. » Sa veuve était remariée avant le 10 janvier 1647 (Arch. Costa), à Raymond de Valfré, cte de Castelvecchio, gentilhomme de la Chambre du prince Maurice de Savoie. Est peut-être le Jacques Bonivard qui fut baptisé le 28 septembre 1561 (Reg. Par. de St-Léger).

« Ne François de Bonivard, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service de S. A. R., qui ne fut point marié et testat, à Chambéry, en la Grenette, le 3 décembre 1639, et fit héritière Dlle .... Bonivard, sa nièce, et fut porté ensevelir en la chapelle de Saint-François. » Selon les Arch. Costa, fit héritière sa cousine Anne-Marie de Bonivard.

« Honorat. »

« Anne-Marie de Bonivard fut mariée à Honorat Isnardi, chevr des SS Maurice et Lazare, commandeur de Gordalone. »

« *Marie-Camille, au seigr cte d'Aspremont, de Nice.* »

« *Charles-Louis Isnardi, marié à Dlle Alberti.* »

Tableau II.

Ce qui est entre deux guillemets est le texte même de Comnène.

« Jean de Bonivard estoit soubs la tutelle de sa mère Ambroisie, au mois d'aoust 1296, avoit espousé Johannette... laquelle il croyoit estre enceinte, le 25 aoust 1307, qu'il testat. Nota que ce Jean et son frère Thomas estaient hors de la curatelle d'Ambroisie, le 26 septembre 1299. » Les 5 des ides de décembre 1306 (Arch. Morand), il reconnait devoir 25 livres fortes à Dieulefils de Saint-Alban, bourgeois de Chambéry.

? Messre Jean de Bonivard, conseiller, maitre auditeur à la Chambre des Comptes Ambulatoire, 1300-1320 approximativement (Capré, fo 279).

« Johannetus testat le 2 juill. 1361, il avoit espousé Jehannette de Candie, laquelle estoit veuve, 22 juin 1363. »

« Peronet de Bonivard vivoit le 25 aoust 1307. »

? Pierre Bonivardi.

« Anthoinette, vivante le 19 octobre 1350, substituée par son père in medietate bonorum. »

« Jacquemetta, duxit 2s novembris 1359, Petrum Morelli de Bogiis. »

« Humbertus mort avant 1367, espousat Aymonette. »

« Deifilius, 1361. »

? Thomas *Bonivardi*, Jacques *de Charneta* de Chambéry, rachète d'eux des cens de froment dus par Guillaume Raperii de Chambéry. Fait l'an 136... (Invent. Belletruche. Arch. Morand).

Jean *Bonivardi*, Quittance par Antonie, femme dudit Jean Bonivard (s. d. *Ibid.*) La même, alors veuve dudit Jean, fils de feu Pierre, cède à André Belletruche tous les droits qu'elle peut avoir à cause de sa dot, de son augment, joyaux, legs, etc., sur l'hoirie dudit Jean Bonivard (*s. d. Ibid.*). Jean et Antoinette sont déjà portés au f° 248.

« Johannes, vivebat 26 junii 1395. »

? « Ne Jean Bonivard de Vimines. »

« Johannes vivoit le 2 juill. 1361, testat le 1er sept. 1378, s'en voulant aller en Italie. Estoit jà mort le 18 nov. 1383. » Le 7 fév. 1377 (Arch. de Cour) lui, fils de feu Humbert, reconnait tenir du Cte de Savoie une rente féodale rière Cognin.

« Ne Pierre Bonivard de Vimines, vivoit, âgé pour le moins de dix-huit à vingt-et-un ans, en février 1418 puisque ladicte année il reachepta et conste des recognoissances reçues par Me Arestelli qu'il avoit eu deux femmes et estoit mort avant 1500 et que de la première il a eu un fils et de la seconde, nommée Blanche, trois fils. »

? Jeanne de Bonivard, vers 1462, femme de Manfred Solaro, des Ctes de Massel (Msts. della Chiesa. Bibl. de Thuiset).

« Jean de Bonivard dict le Vieil, n'eut qu'une foible part aux biens : il laissat de N. Peronette de Verdon. »

« Jean dict le jeune. »

« Claude de Bonivard espousat Dlle Suzanne de l'Isle. » Un Claude Bonivard de Vimines était châtelain de Chambéry en 1504 (Titres d'Eschavannes) et 1506 (Arch. Pelly) et 1514 (Arch. Costa). Selon la Mère de Chaugy, il était grand écuyer du duc Charles de Savoie. Lui et sa femme donnent, le 19 mars 1547 (Arch. La Place), en garantie d'un cautionnement à eux prêté par Ne Humbert Nicolle, une pièce de terre à Montmélian. Elle, veuve, fait, le 17 février 1554 *(Ibid.)*, une vente de biens audit lieu.

? Mons' Me François Bonivard de Vimines, docteur ès droits, habitant Chambéry. » Peut-être celui qui, en 1532 (Arch. Thuiset), était juge de Maurienne et Tarantaise. Il ép. Dlle Marguerite, fille de Ne Antoine du Verger, coseigneur de Bozel, et sœur de Ne Louis de Verger, lequel, dans son testament du 9 août 1545 (Arch. St-Jorioz), lègue six écus d'or sol à Ne Jacques *Bonivar*, son neveu.

« Jacqueline de Bonivard à Ne Jean-François de Chastel d'où vinrent Jeanne et Françoise (de Chastel), femmes du seigneur de la Perrouse et du seigr de Lescherenne. » et Peronne-Marie qui fut supérieure de la Visitation (1).

« Ne Jacques, à Chambéry, dans la maison d'habitation des Bonivard, fust traicté son mariage avec N. Jeanne, fille de Ne Pantaleon Bectex, paroisse du bourg de Saint-Maurice en Tarentaise, le 3 avril 1553. Acte reçu par Me Girod, notaire à Chambéry, et furent constitués à ladite Jeanne 3,300 florins et 300 pour les robbes. »

« N. N., au sr de Chevrier de Saint-Pierre-d'Albigny. »

« N. N., mariée au sr de Vectier de Rumilly. »

« Françoise, mariée au seigr de Galis de Chamoux ou soit de Villardisier. »

« Françoise, mariée à Ne Claude-Marie de Millioz, de St-Pierre de Novaleise, le dernier février 1610, lui cornette du baron de la Serraz. »

« N. N., tué à la Chambre. »

« N. N., tué dans une bataille. »

« Emilio. »

« Marguerite, religieuse visitandines, vivantes juillet 1634. »

Angèle-Benoite,

« *Tullius*, *destiné à l'ordre de Malthe.* »

(1) La Mère de Chaugy *(Les Vies de VIII venerables Vèves religieuses de la Visitation)* a donné la vie de Marie Jacqueline de Bonivard. Elle ép. en 1ères noces M. de Momena, gentilhomme flamand au service du duc de Savoie. Après la mort de son second mari, elle se retira au monastère de la Visitation de Chambéry, dont sa fille, Marie-Péronne de Chastel, était supérieure. Elle fut admise à faire profession dans sa dernière maladie et mourut le lendemain, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

(*Continuation du f° 247.*)

dans une époque pleine de troubles et de défaillances, je ne voyais la cupidité pour seul objectif et la négation de toute espèce de patriotisme. Ses panégyristes ont toujours glissé sur ce point. Nous avions alors parmi nos ennemis les plus acharnés, les Genevois et les Suisses. C'est chez eux que, dans le vain espoir de conserver les riches revenus de son prieuré, il vient, lui Savoyard, établir ses batteries contre la mère patrie! Abandonnons-le à Genève! Là, il peut être rangé parmi les premiers promoteurs des libertés de la future république. Mais dès que le mouvement de la réformation devient imposant par la valeur des hommes qui le dirigeaient, Bonivard s'efface et passe aux seconds rangs. C'est que Bonivard, écrivain assez remarquable, était doué de talents sans doute, mais il n'avait ni énergie, ni dignité dans le caractère, ni volonté, ni suite dans son esprit. On n'a qu'à voir les continuelles demandes d'argent dont il harcelait le conseil de Genève; ses tergiversations entre la Savoie et Genève d'abord, plus tard entre Genève et Berne, selon que le voulaient ses intérêts du moment — la seule chose qu'il vénéra — pour se convaincre, s'il est possible, d'accepter comme un grand caractère, ce vaniteux et versatile mendiant, le « Stultus, Mr de Sans-Saint-Victor. (1) » Le cadre restreint de mon ouvrage ne me permet pas de longs développements. Les personnes qui veulent s'éclairer pleinement sur ce sujet, doivent consulter la bonne notice sur *François Bonivard, prieur de Saint-Victor et sur ses écrits*, par M. le docteur Chapponnière (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, t. IV), les *Matériaux historiques* et les *Notices généalogiques* de Galiffe (t. III), et surtout la remarquable *Notice sur François de Bonivard, prieur de Saint-Victor et sur les chroniques de Genève*, par M. le chanoine C.-M. Magnin (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, 2e série, t. III), qui, par sa modération même et la logique impitoyable des faits, est écrasante pour le pseudo grand homme.

L'écrivain genevois (M. le Dr Chapp.) avoue que « Bonivard exalté par les uns comme un héros martyr de la liberté, considéré par les autres comme ayant tous les vices (2), ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » En regard de ce jugement qui ferait de Bonivard un homme simplement médiocre, j'aurai le facile courage de poser la question dans ses véritables termes : François Bonivard n'a-t-il pas été traître à sa religion, qu'il abandonna; traître à son caractère ecclésiastique, qu'il viola; traître à sa patrie, qu'il desservit de tout son pouvoir; traître à son prince, qu'il méprisa; traître à l'histoire, qu'il travestit; traître à ses femmes, qu'il trompa et abandonna aux tortures? Au nom du patriotisme, de l'honneur, de la religion des serments, quelle autre réponse est possible, avec les documents irréfutables que l'histoire possède, si ce n'est l'affirmation? Que devient alors cette médiocrité même qu'on voudrait lui laisser?

Sa captivité à Chillon l'a rendu fort intéressant: personne ne le nie, quoique l'on puisse en toute sécurité douter de son arrestation faite au mépris d'un sauf-conduit que lui aurait accordé le duc de Savoie (3). Il doit à son emprisonnement, à la pitié qui s'attache à tout homme privé de sa liberté, aux beaux vers du lord Byron (4) une célébrité entièrement usurpée. Et cette détention même, ne l'avait-il pas méritée par quinze ans de révolte ouverte contre son souverain légitime (5) à cette même époque malheureuse, où les réformateurs allaient devenir tortionnaires et rallumer les bûchers au nom de la liberté de conscience!

Les Bonivard se sont éteints au XVIe siècle. Une branche qui demeurait à Vimines près Chambéry, passa à Nice-sur-mer, au commencement du XVIIe siècle et finit peu d'années après dans la famille Isnardi.

C'est surtout grâce aux manuscrits de l'abbé de Comnène, dont je dois communication à l'amitié du marquis d'Oncieu, que je peux donner la filiation suivie des Bonivard (6) dont je laisse l'honneur et la responsabilité à l'auteur, pour tous les articles n'ayant pas d'autre marque de provenance.

---

(1) Cette appellation aussi vraie que peu flatteuse lui fut donnée par un des chefs du gouvernement de Genève. *Voyez* dans les preuves de la notice de M. le docteur Chapponnière, f° 274, citée plus haut.

(2) Ceci est peut-être à l'adresse de Galiffe. Mais que peut-on reprocher à Galiffe? D'avoir dit crûment la vérité et rien que la vérité. Aucune des particularités citées par Galiffe, à propos de Bonivard et autres héros de cet acabit, n'a été contredite. C'est que personne ne connaissait mieux l'histoire de Genève à cette époque, que cet écrivain franc et indépendant. Un des premiers il a osé arracher la masque aux faux prophètes: il a eu le courage de flétrir des excès de despotisme qui ne pouvaient être excusés parce qu'ils se produisaient chez « ceux de la religion prétendue réformée. »

(3) Voyez le témoignage contradictoire des historiens, notamment celui de Spon. (*Hist. de Genève*, t. I, fos 203, 204.)

(4) On sait que Bonivard a été un prétexte pour le noble lord, qui ne savait pas un mot de l'histoire du prisonnier dont il a chanté les souffrances. Il est plaisant de lire dans la première strophe du poème *le Prisonnier de Chillon*, que Bonivard fut chargé de chaînes pour la religion de son père, que ce père mourut sur un chevalet, martyr d'une foi qu'il ne voulut pas abandonner, etc. *Sic Vates!*

(5) Si à cause de ces six ans de prison, on veut absolument faire un grand homme de Bonivard, il est juste d'associer à sa gloire, Catherine de Courtaronel, sa quatrième femme. Comme lui elle apostasia; comme lui elle quitta son couvent; comme lui elle fut chassée de Genève pour sa mauvaise vie; comme lui elle y rentra avec promesse d'amendement; avec lui elle vécut en concubinage d'abord, puis en mariage forcé; comme lui elle fut accusée d'adultère; plus malheureuse que lui, elle dût avouer ce crime qui n'est pas du tout prouvé, dans des tortures affreuses, dont son mari ne fit absolument rien pour la sauver: ensuite de ces aveux arrachés par la question, elle fut condamnée à être noyée, ce qui fut exécuté! Voilà un terrible pendant aux six ans de Chillon, et qui cette fois ne peut-être imputé ni à un « infâme duc de Savoie » (termes de M. Fazy), ni à « un coquin pape » (termes de Bonivard).

(6) Le nom de Bonivard était assez commun en Savoie: on en trouve, qui n'étaient pas nobles, en Savoie, en Tarentaise, notamment dans la paroisse de Tignes dès l'an 1359 : il y en avait, bourgeois d'Annecy dès l'an 1353 (*Voir* LA POYPE). Presque tous les généalogistes, Galiffe y compris, si exact d'ordinaire, ont fait confusion entre les deux Louis de nos fos 248 et 249. Je crois avoir donné la version juste. On trouvera aux t. Ier des *Notices généal.* de Galiffe une famille du nom de Bonivard, dont la communauté avec celle de Savoie n'est pas du tout prouvée, quoiqu'elle soit fort possible.

BONNE. — *Voir* DU CLOS ET FIEFS.

BONNEVAUX. — *Voir* LOYS.

BONNIERES. — *Voir* ANGOT.

BONNIVARD. — *Voir* BONIVARD.

BONPORT. — *Voir* BERTHIER ET FIEFS.

BONS (DE)

P. d'azur au cerf passant d'or (BESSON et PREUVES BOUCHU (*) 1678.)

(*) L'*Armorial genevois* de MM. Galiffe et de Mandrot pose le cerf rampant sur une montagne de trois copeaux de sinople mouvant de la pointe. C'est ainsi que portent actuellement MM. de Bons du Valais; mais j'ai cru devoir adopter la première version qui représente le blason primitif.

FAMILLE connue dès le XIIIe siècle, originaire de la paroisse de Bons en Chablais, dont elle prit ou porta le nom. Elle s'est divisée en plusieurs branches qui se sont répandues en Suisse, en Hollande et en France. Elle est encore très honorablement représentée dans le Valais. Deux membres de la branche de Saint-Maurice, à laquelle appartenait la terre de Saint-Disdille, près Thonon (*Voir* SAINT-DISDILLE aux FIEFS), étaient, il y a quelques années, officiers au service du roi de Sardaigne.

J'ai rencontré fort peu de titres sur cette famille. Il a paru, à Sion, en 1864, une brochure concernant l'origine et généalogie de la famille de Bons, rédigée d'après des documents. M. Charles-Louis de Bons a bien voulu me communiquer ceux appuyant cette généalogie pour le temps où la famille vivait à Bons. C'est d'après ces titres probants (1) que je donne en grande partie la filiation suivie des nobles de Bons (2). Je ne la commence qu'en l'an 1338, mais sans préjudice pour une ancienneté plus reculée. Parmi les titres énumérés dans un inventaire produit en 1578, sont cités deux actes de l'an 1200, dans lesquels les ancêtres des nobles de Bons sont qualifiés damoiseaux (3).

Suit la généalogie.

(1) J'indique par un astérisque dans le tableau suivant les faits provenant de cette source authentique.
(2) Il y a au moins une autre famille de ce nom ou du nom de Bon en Savoie. — *Voir* au SUPPLÉMENT.
(3) Voyez au SUPPLÉMENT des renseignements qui m'arrivent trop tard pour être publiés ici.

Vénérable et Religieux Messire Jean de Bons, prieur du monastère de Saint-Maire de Lausanne. Le 28 janv. 1338 (Arch. de Laus, Invent. vert, paquet 330), il alberge à son neveu Amédée, fils de feu Jacques de Bons, frère dudit prieur, des biens situés probablement aux environs de Bons, à en juger par une cense à payer à cause desdits biens aux hoirs de feu Guillaume de Lover, damoiseau. L'acte est reçu par Jean de St-Didier, notaire (*).

N* Jacques de Bons était mort avant 1338.

N* Amé de Bons est dans plusieurs actes (*) qualifié de père de Jean ci-dessous.

Jean de Bons, damoiseau, est nommé damoiseau dans les actes de 1377, 1393, 1402, 13, 19, 28 et 1436 (*). Un acte du 23 janv. 1426 (*) prouve qu'il possédait des hommes et des hommages ; des censes et des rentes lui avaient été inféodées en 1424 (Invent. (*) par le duc de Savoie. Mais dès le 19 janvier 1419 (*), il reçoit des reconnaissances en son propre nom, et le 29 avril 1423 (*), il prête hommage et passe reconnaissance en fief n. pat. et ancien en faveur du duc de Savoie. Par acte du 19 fév. 1420 (Invent. (*), il dote et fonde une chapelle dans l'église de Bons. Il testa en 1437 *(Ibid.)* en faveur de Pierre et Oddo, ses enfants.

N* Oddo, avec son frère Pierre, il est nommé dans un acte de 1452 (*). Ils prêtent hommage noble au duc de Savoie le 26 mars 1453 (*).

N* Pierre. Dans deux actes de 1457 et 1496 (*), il est qualifié de noble et de fils de N* Jean. Son alliance n'est pas connue.

N* Claude. Dans des contrats de 1498, 1501, 1502, 1503 (*), il est qualifié noble. Il teste le 13 avril 1513 (*) en faveur de ses quatre fils. Un acte de 1519 (*) est passé en faveur de D^lle^ Françoise, sa veuve. Selon une vieille généalogie manuscrite, sa femme était D^lle^ Françoise Pelissier, probablement des N^rs^ Pelissier de Balleyson. En 1502 (Invent. Vallon, Bibl. Thuiset), il était châtelain de Langin.

N* Pierre, cohéritier universel. Avec ses trois frères, reçoit des reconnaissances féodales le 29 janv. 1517 (*), et le 25 mars 1544 (*), par les Nobles de Vignier pour des biens reconnus jadis en faveur de N* Jean de Bons, bisaïeul desdits de Bons.

N* Claude, cohéritier universel de son père. Il teste le 31 oct. 1567 (*) en faveur des six enfants ci-dessous. Il ép., cont. de mar. du 13 déc. 1546 (Invent., preuves Bouchu (*), D^lle^ Catherine, fille de N* Nicod de Pougnier. Lui, mort av. 1585, elle, vivante encore 1590. Elle était sœur de N* Marin de Pougnier, dont l'hoirie fut partagée le 13 juin 1574 (*) par ses neveux de Bons.

N* Boniface, N* Louis, cohéritiers universels de leur père, ils vivaient encore en 1544 (*). Il épousa D^lle^ Claudine-Antoinette, fille de N* François, seig^r^ de la Grave. Un acte est passé à Bons, le 14 mai 1590 (Minut., Arch. Thuiset) devant la maison de ses hoirs.

(1) Les six frères reconnaissent, le 28 mai 1544 (*), être hommes nobles des seigneurs de Berne ; rayés du rôle des contribuables en 1568 (*).

Anselme (1), prête hommage et fidelité nobles au duc de Savoie, le 16 oct. 1576 (*). Il ép. 1° Claudine, fille de N* Claude Dunant ; 2° cont. de mar. du 20 janvier 1602 (*), D^lle^ Marie, fille de N* et P^t^ Jean de Bellegarde, seig^r^ de St-Disdille. Ses enfants du 1er lit formèrent les branches de Hollande, de Genève, de Farges et de Lausanne.

François.

Claude - Hyppolite ép. Rose d'Aubonne. Il forma la branche de Cossonay au pays de Vaud.

Jacques ép., le 25 juin 1604 (Reg. Par. de Bons), D^lle^ Antonie du Crest. Veuve av. 1621, se remaria avec N* Jean Buffle, et fut enterrée le 31 janv. 1650 (R. P. de Bons).

Jean-François, mentionné avec son frère Anselme abornant des biens à Bons le 6 avril 1589 et 21 fév. 1590 (Minut. Mathieu, Arch. Thuiset).

Nicolas (2), reçu bourgeois de la ville de Thonon par lettres du 6 oct. 1585 (*). Il ép. D^lle^ Didière Sachet. Etaient morts av. 1626.

Madeleine, marraine le 16 déc. 1612 (Reg. Par. de Bons).

N* et Spectable Amé, ministre de la parole de Dieu à Farges, ép., 16 nov. 1610 (*), Jeanne de Livron, dont le fils Jean-François fit ses preuves de noblesse pardevant l'intendant de Bourgogne (*).

Guérin, baptisé le 18 mai 1608 (R. Par. de Bons).

Adriane, bapt. le 16 déc. 1612 (R. P. de Bons). D'après une note marginale des registres, elle aurait été religieuse bernardine.

Aimée ou Amédée, ép., cont. de mar. du 11 juin 1626 (Arch. Costa), N* Jean-Antoine Buffle. Enterrée le 16 mars 1679 (R. P. de Bons).

Claudine-Marie, née le 8 janv. 1617, cérémonies baptism. du 30 janv. 1620 (Reg. Par. de Bons).

Anne (3) épousa N* Louis d'Orlié, morte le 4 mars 1679 (R. P. de Bons).

Ces trois demoiselles transigent le 19 juill. 1650 (Arch. Costa) pour le partage des hoiries de leur père et de leur mère situées à Bons, St-Disdille et environs. Acte passé dans leur maison à Bons.

André habitait à Thonon en 1615.

Claude vivait à Thonon en 1621. Le 13 janv. 1626 (*), il obtint des syndics de Thonon un certificat constatant son origine, et comme quoi, tant lui que ses prédécesseurs, se sont comportés en gens de bien et d'honneur. Le tout pour s'en servir hors des Etats de S. A. Il forma la branche existant actuellement à Saint-Maurice.

Claudine, fille illégitime, bapt. le 6 février 1615 (R. P. de Thonon).

(2) On trouve un autre N* Nicolas de Bons qui ép. D^lle^ Marguerite Vanneau. Ils eurent un fils, Antoine, baptisé le 17 mai 1633 (R. P. de Bons), dont fut marraine D^lle^ Antonie du Crest ci-dessus. D'après une note marginale des Reg. Par., il serait mort (Antoine) à cent ans accomplis, en Piémont, où il avait été capitaine de cavalerie.

(3) Le 22 juill. 1676 (Arch. Costa), elle fait donation entre vifs à Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, de tous ses biens meubles et immeubles, droits, noms, titres et actions, maisons, granges, moulins, jardins, terres, etc., situés à Bons et aux environs.

BONVILLARD (DE)

OU BONVILLARS

SEIGNEURS DE MEZIÈRES (VAUD).

P. fascé d'argent et de gueules de six pièces (BESSON).

Selon l'*Armorial historique du canton de Vaud*, P. d'argent au sautoir d'azur au chef du premier, chargé de trois étoiles du second, rangées en fasce.

FAMILLE originaire du canton de Vaud, en Suisse, ou était situé Mézières près de Romont. Elle n'a duré que pendant quatre générations en Savoie, où le dernier que je connaisse a été gouverneur du château et ville de Montmélian.

? — PIERRE DE BONVILLARS, seigr de Mézières près Romont, docteur ès-droits, collatéral au Conseil ducal de Savoie (avril 1484 (Arch. Morand), puis président dudit Conseil 1488, 1503, 1506. — Son alliance m'est inconnue.

- LOUISE — ép., cont. du 27 sept. 1506 (Arch. Pelly), Jacques de Pelly, dont les enfants Nes Claude l'aîné et Claude le cadet, sont substitués aux des Clefs, par le testament de leur oncle (1540). A la charge par celui qui recueillera la substitution de porter le nom et les armes de Bonvillars.
- CLAUDE, prieur de Bissy.
- LOUIS, seigr dudit lieu. Le 16 juill. 1492, il avait été fiancé à Marie-Hélène de Chenex, qui ép. ensuite Christophe de Sales *(Pourp. hist.)*. Il ép., cont. dot. du 10 fév. 1519 (Arch. Costa), Philiberte de La Naz, veuve 1e de François de Menthon; 2e de François, coseigr de Cholex. Il teste le 14 avril 1540 (Arch. Pelly). Veut être inhumé dans l'église de Mezières, au tombeau de ses prédécesseurs, et s'il meurt à Coppet, en l'église de Commugny, au tombeau des prédécesseurs de sa femme qu'il nomme héritière universelle sa vie durant. Après elle, seront héritiers Claude et Louis, ses fils. On voit dans ce testament que Philiberte avait eu en mains le château de Corsinge et qu'elle l'avait revendu 800 écus d'or que le testateur reconnait avoir reçus. (*Voir* CORSINGE, aux fiefs). Elle est qualifiée quelquefois de Dame de Saint-Cergues, seigneurie avec maison forte haute et basse qu'elle avait achetée étant déjà veuve de son troisième mari, le 6 déc. 1542 (Arch. Thuiset), et qui retourna aux Lucinge vers 1595 (*V.* ST-CERGUES aux fiefs). En 1544 elle signa une obligation *(Ib.)* envers le bourgmestre et conseil de Mulhouse. Le 29 avril 1546 (Tit. d'Eschavannes), elle fut nommée tutrice de Charles de Bonvillars, son petit-fils.
- PIERRE. Son frère lui lègue 100 flor. (1540).

? — FRANÇOIS DE BONVILLARS, seigr dudit lieu de Bonvillars, témoin au Biolley (Vaud), le 12 nov. 1566 (Arch. St-Jorioz), continuait peut-être la lignée en Suisse.

- PERNETTE, femme de Louis des Clefs, dont les enfants sont substitués à Claude et Louis de Bonvillard au test. de 1540, à la charge par eux de porter le nom et les armes du testateur, écartelées des leurs. Elle teste, étant veuve, le 9 oct. 1550 (Tit. d'Eschavannes) en faveur de ses enfants, leur substituant Charles de Bonvillard, son neveu. Dans ce testament, elle mentionne Mme du Chaffa *(sic)*, sa sœur (probabl. utérine).
- CLAUDE, seigr dudit lieu, fils aîné. Son père lui laisse en préciput la maison-forte de Mezières avec son grand clos et la seigneurie h., m. et b., bans, clames, etc, dudit lieu, et en outre le nomme cohéritier universel. Testam. 1540. Il épousa Dlle Marie, fille de Ne Jean de Laurencin et de Philippine de Lannoy. Philippine était veuve en premières noces de Jacques de Montbel, dont elle avait eu, entre autres enfants, François de Montbel (frère utérin de Marie), lequel testa le 12 mars 1536, en faveur de sadite mère. A cause de ce testament il y eut de longs procès entre Marie, Emeraude de Laurencin, sa sœur (qu'épousa Jacques de Blanc, seigr de Blanville en Dauphiné), et Philibert de la Forest, seigr dudit lieu, réglés par transaction du 3 mai 1546 (Tit. d'Eschav.). Claude de Bonvillars étant mort, Marie de Laurencin, sa veuve, se remaria avec Jean de Cojonay, seigr de Montrichier au pays de Vaud, duquel mariage naquit Françoise de Cojonay, sœur utérine de Charles ci-dessous, qu'épousa Jean de Regnauld, seigr de Chaloz, et hérita de son frère susnommé.
- LOUIS. Son père lui laisse la seigneurie, jurid., etc., de Villardagnon, avec 100 écus d'or pour s'acheter une maison où bon lui semblera, et le nomme cohér. univ. test. 1540. Je ne sais rien de sa destinée.

CHARLES, seigr dudit lieu, mis par décret du bailli de Chablais du 29 avril 1546 (Tit. d'Esch.), sous la tutelle de Philiberte de la Naz, Dme de St-Cergues, sa grand'mère paternelle. Je crois pouvoir assurer que c'est le Charles de Bonvillars auquel se rapporte tout ce qui va suivre. Par patentes du 10 avril 1577 (Arch. Savoiroux) Emmanuel-Philibert, voulant pourvoir au gouvernement de son château et ville de Montmélian, vacant par la mort du seigr d'Arbignon et se souvenant des services que lui a rendus « son cher et féal Charles de Bonvillards.... notamment en qualité de lieutenant en nostre fort sainct « Mauris lez Bourg en Bresse, mesmes lhors qu'il pleut a Dieu visiter le dict lieu de contagion de peste, où il rendit tel debvoir et se y comporta avec « telle prudence que nous l'avons estime digne d'estre par nous esleu audict gouvernement de Montmellian, etc. » le crée capitaine et gouverneur, avec les gages de ses prédécesseurs « sçavoir 1600 livres nostres. » — Il exerçait encore ces fonctions en 1583 et encore en 1584, et alors qualifié de Ne et Pl Ch. de Bonvillars, seigr de Mezières et de Champremont, chambellan de S. A., capitaine et gouverneur, etc. D'après Guichenon (t. II, fo 712), qui l'appelle François, ce gouvernement lui fut ôté en 1584. Il avait acheté une maison et des biens à Rubaud, en dessus de Coise, avant 1583. Par actes des 10 juill. 1583 *(bis)*, 4 mai et 24 déc. 1584, 7 juill. et 5 nov. 1585, 1er avril et 15 nov. 1588 (Arch. Rubaud), lui ou Dlle Claudine Crassus, sa femme, agissant pour lui, achetèrent encore divers biens audit lieu de Rubaud. Il avait testé le 2 oct. 1584 (Procéd., tit. d'Eschavannes et arch. Costa) (il était alors gouverneur de Montmélian), en faveur de Françoise de Cojonay, sa sœur utérine, femme de Ne Jean de Regnauld, seigr de Chaloz, morte av. 1594, enterrée à Saint-Dominique de Chambéry (Arch. Costa). Selon Guichenon *(Hist. de Savoie*, t. I, fo 731), il était, en 1590, commandant du château d'Evian.

- BONAVENTURE, née de la Péronne Gaffet. — Ne Jean-Baptiste Martiani paya pour elle au syndic de Coise, 9 flor. et 2 sols, somme à laquelle elle était cotisée le 12 janv. 1620. Elle épousa Honorable-Louis Corderi *(alias* Cordé, *alias* Credoz), soldat de la garnison de Montmélian. Le 12 janv. 1623 (Arch. Rubaud), elle vendit audit Martiani une châtaigneraie à Rubaud; le 16 déc. 1619 *(Ibid.)*, une pièce de terre. Dans trois actes de 1623 *(Ibid.)*, où elle est simplement qualifiée d'Honorable, elle fit offrir aux habitants de Coise d'acheter la prévalence de ses biens, ce qu'ils devraient faire pour ne pas charger la communauté de la taille desdits biens au cas où elle serait contrainte de les céder à des personnes privilégiées. Elle avait eu trois enfants d'un premier mariage avec Jean-Claude Burdin, de Coise. Son second mariage avait été contracté avant 1619, puisque ladite année (Arch. Rubaud), elle présente requête avec Louis Corderi pour qu'on lui permette d'aliéner quelques biens dotaux qu'elle a à Coise, pour subvenir à ses nécessités. D'après le testament de 1584, elle est fille de la Romanne de Villemartin, de laquelle le testateur avoue qu'il attend un ou une posthume, dont ladite Romanne « est de présent enceinte. »
- Dlle DIANE DE BONVILLARD *(sic)*.
- Dlle BENOITE DE BONVILLARD. — Étant veuve de Me Amé Chappot, notaire ducal, elle cède, d'accord avec sa fille, Honne - Claudine Chapod *(sic)*, femme de François Vulliermet, tous ses droits sur des biens à Rubaud, à Ne Noël Martiani, le 21 juill. 1639 (Arch. Rubaud). C'est peut-être la même que Bonaventure.
- Dlle CHARLOTTE DE BONVILLARS *(sic)*. — Elle ép. Claude Vullien, par cont. dot. du 17 avril 1596 (Arch. Rubaud). Dans ce contrat, Dlle Françoise de Cojonay, aïeule du seigr sénateur de Chaloz, constitue en dot à ladite Charlotte, 1,250 flor., et jusqu'à paiement lui avait remis des biens en gage. Lesdits époux étant morts sans enfants, ledit seigneur de Chaloz recourt contre le sieur Martiani, détenteur desdits biens en 1650 (Proc., arch. Rubaud). D'après le testament de 1584, elle est fille de l'Antoinette Combady de Montmélian.

Tout me porte à supposer que ces trois demoiselles sont filles illégitimes de Charles ci-dessus, lequel est mort sans enfants (mâles s'entend). Dans son testament, il ne dit pas que Diane, Charlotte et Bonaventure soient ses filles; il appelle Charlotte la Charlotte de Bonvillars, etc.; mais je ne crois pas que ma conjecture soit hasardée.

BORDEAUX (DE). — EN LATIN : *DE BORDELLIS,*

OU BORDEAU, BOURDEAU, OU BOURDEAUX : SEIGNEURS DE BROISSY, BREYSSY OU BREYSSIEU, EN BAUGES, DES GRANGES ET D'UNE MAISON-FORTE, AU BOURGET.

?

JACQUES *PERINI DE BORDELLIS,*
comme administrateur de son fils, prête, le 12 mars 1316 (Arch. de Cour), hommage au Cte de Savoie, pour les biens et revenus féodaux provenus de Guy de Seyssel, seigr de Bordeaux, situés au mandement d'Yenne et tout ce que ledit Seyssel possédait aux paroisses de Jongieu et Lucey.

ARTHAUD *DE BORDELLIS,*
mentionné en la reconnaissance ci-dessus de 1316, comme possédant une partie de l'hoirie de Guy de Seyssel, seigr de Bordeaux.

GEOFFROY DE BORDEAUX
(est dit fils d'un Arthaud) reçoit les 20 février et 6 juin 1344 (*Somm. des fiefs*) investiture du fief qu'il tient audit lieu, à charge d'hommage.

GUY DE SEYSSEL,
seigr de Bordeaux et de la Serraz, eut de Raymonde de Bordeaux

JEAN *DE BORDELLIS*, damoiseau, fils bâtard des susnommés, vendit à Pierre Bonivard des cens, rentes et servis qu'il tenait en fief du Cte de Savoie, lequel en investit, le 15 mars 1347 (Arch. de Cour), ledit Bonivard.

JEAN (1353).
Lui ou un autre de ce nom reçoit, le 20 fév. 1344 (Arch. de Cour), investiture de ses biens dans la châtellenie de Chambéry.

JEAN.

?

Ne GUILLAUME DE BORDEAUX.

AYMAR.

Ne JEAN DE BORDEAUX.
Il vend, avec son père, des biens entre Chambéry et Montagnole à Ne Claude Péclet, en faveur duquel ils sont reconnus le 12 juin 1455 (Tit. d'Esches).

PHILIBERTE.

LANCELOT, seigr des Granges, coseigr de Broissy.
En vertu du testament de son père (1492), il devint possesseur de la maison forte du Bourget, avec toutes ses dépendances dans les mandements du Bourget, de la Serraz, Bordeaux, Yenne et paroisse de la Motte : les dimes, hommes, revenus et autres biens des paroisses de St-Ours, St-Offenge et au mandement de la Bâtie d'Albanois : plus 800 florins à prendre sur ce qui est dû au testateur, outre la moitié de ces créances (1). Il vendit des biens, 2 janv. 1495 (Tit. d'Esches) et vivait encore le 8 oct. 1505 (*Ibid.*). Je ne sais plus rien de lui à dater de ce moment : le nom de sa femme m'est inconnu : il est pourtant dit qu'il fut père de Louis. Ses autres enfants sont cités par Guicheuon.

(1) Ils modifièrent ces dispositions par actes de partage et transactions du 8 fév. 1493, 14 nov. et 7 déc. 1500, 23 mars 1501 et 8 oct. 1505 (Arch. Mannel). La maison-forte du Bourget passa à Antoine, la juridiction de Breyssy fut partagée entre les deux frères, etc. etc.

JACQUES.

VIII. LOUIS, seigr des Granges et coseigr de Broissy.
Il fit un codicille le 10 juin 1558 (produit au procès) où il déclare que François de Bordeaux est son neveu *(sic)* fils de Ne Benoît, qui était fils de Ne Antoine de Bordeaux, oncle dudit Ne Louis. Il fit sa donataire universelle Bonne Costa, femme de Bertrand de Seyssel. Ensuite de sa mort sans enfants, avant 1595, et en vertu du fidéicommis apposé au testament de son aïeul Jean (1492), de deux arrêts du Sénat du 15 fév. et 20 juillet 1595 (où le nom est toujours écrit Bordeaux ou Bourdeaux), ses biens furent adjugés à François de Bordeaux. Il en résulta un procès interminable commencé par Bonne Costa, continué par Bertrand de Seyssel, son mari, comme tuteur de Louis de Seyssel, son fils. Une transaction du 11 août 1603 (Arch. Savoir.) règla que les biens des Bauges seraient adjugés par moitié à chacune des parties. Il fut produit au procès une profession au monastère de St-Antoine de Vienne, qui aurait été faite par ledit Louis, le 26 févr. 1523. Ce fait fut contesté et nié par les Seyssel.

JEAN.

HUGUETTE,
Clarisse à Chambéry, suivant Guichenon.

(*) Les registres paroissiaux de Cognin inscrivent en 1619 la naissance d'un enfant de Dme N. N. de Bordeau, femme de Ne Gabriel de la Villanne. C'est peut-être une des deux ci-dessous qui a contracté cette alliance.

ANTOINETTE (*)
ép., contr. dot. de l'an 1615, Honorable Pierre Ducrest. Par ce contrat elle céda tous ses biens à Jacqueline de Buttet, sa mère, agissant au nom de Marc-Louis, son fils. Plus tard se trouvant héritière dudit Marc-Louis, dont Charlotte avait refusé l'hoirie, elle céda encore tous ses droits à sa mère par acte du 6 juin 1626. Par autre acte du 13 nov. suivant, elle céda encore tous ses droits sur l'hoirie paternelle dans les biens du Bourget, de la Serraz et de la Motte, à Ne Charles de Buttet. Elle se prétendit plus tard lésée par ces contrats, obtint arrêt contre Nes Philibert Exertier et Charles de Buttet, et transigea avec eux le 27 mai 1629 (Arch. du Sén. de Sav.)

CHARLOTTE (*)
ép., contr. dot. du 20 juin 1614 (Arch. Savoir.), Dom Guillaume des comtes de Cocconas, chevalier des SS. Maurice et Lazare, lieutenant au préside de Montmélian. Elle céda tous ses droits sur les biens situés au Bourget, aux Buttet, par contrat du 31 octobre 1626 (Arch. du S. de Sav.).

MARTHE DE COCCONAS, *MARGUERITE DE COCCONAS,*
mises sous la tutelle de Ne Jean Exertier, sieur de Sombeville (frère utérin de leur mère), le 29 fév. 1636. Il les logeait et entretenait depuis deux ans par charité, étant leur parent (Arch. du Sén. de Sav.).

GUICHENON à laissé dans ses manuscrits une généalogie des Bordeaux : elle est peut-être très exacte, mais pour les cinq premiers degrés, je la publie à titre de simple renseignement. Je n'ai trouvé aucun des noms qu'elle mentionne et elle n'inscrit aucun des noms que j'ai rencontrés correspondant à cette époque. La filiation devient certaine depuis Jean de Bordeaux, VIe degré.

Les nobles de Bordeaux ont sans doute pris leur nom de la localité qu'ils habitaient, sur le bord du lac du Bourget. Ils y possédaient des fiefs mentionnés dès l'an 1316 : mais avant et après cette date, le fief de Bordeaux proprement dit appartenait aux puissants seigneurs de Seyssel, avec lesquels les Bordeaux ont eu de nombreux rapports, comme on le verra dans les actes énoncés au tableau ci-dessous. Vers le commencement du XIVe siècle, un bâtard de Guy de Seyssel, né de Raymonde de Bordeaux, porta le nom de sa mère, mais il ne paraît pas avoir laissé de descendance. Raymonde devait appartenir à l'ancienne famille dite de Bordeaux dont on trouve mention dès l'an 1247. Quels sont les rapports primordiaux de cette famille avec le château de Bordeaux? Quel était son blason? Son véritable nom patronymique était-il Perrin? ou bien appartient-il à une autre famille qui aurait aussi porté le nom de Bordeaux? Autant de questions que malgré les plus actives recherches, j'ai le regret de devoir laisser sans réponse.

Cette famille s'est éteinte au XVIIIe siècle : une grande partie de ses biens est passée aux nobles de Buttet, du Bourget.

Je laisse la responsabilité de tous les faits qui ne sont pas appuyés par des actes, à Guichenon auquel je les emprunte. — *Voir* BORDEAUX, aux FIEFS.

?

I. NICOLET DE BORDEAUX, damoiseau (1300).

II. ROBERT.

JACQUES, religieux à Hautecombe.

III. JACQUEMET.

PIERRE.

IV. JEAN.

ÉLÉONORE.

V. JACQUEMET (1429).

VI. JEAN DE BORDEAUX, seig[r] de Broissy ou Bressy (1480). Il ép. Louise de Varax. Il passe reconnaissance au prince pour des vignes situées à Tresserve le 7 juill. 1490 (Arch. Manuel). Il teste le 23 mai 1492 (*Ib.*). *Voyez* ci-dessous les dispositions de ce testament.

?

N[e] seig[r] GUILLAUME *DE BORDELLIS*. lieutenant-châtelain, pour N[e] et P[t] André de Mareste, châtelain de Seyssel et Dorches, 1437, 1438 (Rouleau de Comptes, Archives Costa).

VII. ANTOINE DE BORDEAUX, seig[r] de Broissy. Son père lui laissa, testam. 1492, le château de Breyssy avec tout le mandement et juridiction dudit château, revenus, cens, servis, tributs, hommes, hommages, terres, prés, etc., dans les paroisses de Bellecombe, Châtelard des Bauges, Lescheraine, Leschaux, Cusy et aux mandements de Miolans, Grésy et Alby : la maison de Chambéry, près St-François, par le milieu de ladite ville, confinant les maisons des Dupuys et celle du seig[r] de Varey : la tour forte appelée la Tour, située près Lémenc, avec cent fossorées de vignes audit lieu, au-dessus de Nezin, etc., etc., et tous les biens du testateur, au mandem[t] de Chambéry, sauf la part située à la Motte. (1) Il ép. Jeanne de Beaufort, laquelle teste le 10 sept. 1527, en faveur de ses fils (product. en procès). Lui teste le 12 mars 1525 *(Ibid.)* en faveur de ses deux fils, les substituant l'un à l'autre.

GUIGONNE. Est probablem. celle qui épousa, contrat dotal du 26 juill. 1485 (Arch. du Sén. de Sav.), N[e] Jean de la Charnée, et testa le 28 avril 1516 *(Ibid.)*

VIII. GASPARD, devait être le fils aîné : il est nommé deux fois avant son frère. Il teste le 1er juin 1562 (produit au procès) en faveur de son neveu François, fils de Benoit, frère du testateur.

BENOIT DE BORDEAUX, du Bourget. seig[r] de Broissy. Il épousa Isabeau de Pinel, selon Guichenon. Il était mort avant l'an 1588.

HUGUETTE DE BORDEAUX, qualifiée de Dame dans une cession de droits faite le 12 fév. 1548 à N[e] Benoit, son frère, fils de feu N[e] Antoine (prod. au procès). C'est peut-être celle-ci qui était Clarisse à Chambéry. Une Huguette de Bordeaux l'était en 1530 (Arch. Savoiroux).

IX. FRANÇOIS DE BORDEAUX, seig[r] desdits lieux, épousa, contrat de mariage du 27 août 1588 (Arch. Manuel), Jacqueline, fille de feu N[e] Jean-François de Buttet et d'Humberte de Pingon. L'époux donne, en garantie de la dot, ses biens dépendant de la maison forte du Bourget, rière les paroisses du Bourget et de la Motte, alors tenus par N[e] Claude Fournier, duquel il compte les racheter. Il teste le 28 juill. 1596 (Arch. du Sén. de Sav.) (28 juin dit le cont. de mar. 1614 ci-dessous), léguant une partie de ses biens, notamment une grange avec terres, lieu dit en Poly, près du Bourget, à N[e] Jean-François de Buttet. Sa veuve se remaria avec N[e] Philibert Exertier de Sombeville.

LOUISE DE BORDEAUX, ép. N[e] Claude Fournier, avocat au Sén. de Sav. à Belley, par contrat dotal du 6 sept. 1568 (Arch. Man.). Elle avait cédé ses droits à Bonne Costa, Dame de la Serraz.

X. MARC-LOUIS, mort av. 1626, sans descendance.

LUCRÈCE ép., cont. dot. du 29 nov. 1603, N[e] Jean, ailleurs Cathon Thomasset, de Grenoble. Ils transigent avec les Buttet le 2 mai 1629 (Arch. Manuel) et leur relâchent une grange avec des biens confinant ceux des N[es] Fabri d'Entremont.

LOUISE fait donation de ses biens à son beau-frère, par acte daté de Milan, du 6 mars 1607 (Arch. Manuel). Elle avait ép. Me Ginot Valloire.

N[e] CL[de] FOURNIER cité dans une reconnaissance passée en son nom par sa mère en faveur des N[es] Berliet (Arch. Buttet, du Bourget).

FRANÇOISE, femme de Me Jacques Chassin.

Tant en leurs noms qu'au nom de N[e] Claude Fournier, leur frère, ces demoiselles avaient fait cession de leurs droits à la Dame de la Serraz, par acte du 23 nov. 1602 (Arch. Savoir.).

BORGIA-LUYSET. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BORRÉ. — *Voir* au SUPPLÉMENT et CHARROST.

BORINGE. — *Voir* GENÈVE et aux FIEFS.

BOSON. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BOTEGAZ (LA). — *Voir* FAUSSONE-MONTMAYEUR.

BOTOLLIER, BOTTOLIER, BOTEILLER et variantes, *Voir* BOUTEILLER, et au folio 264; *Voir* DURIER, au SUPPLÉMENT.

BOUCHET (LE). — *Voir* MAILLARD, PETHOZ et aux FIEFS.

BOUDRIE OU BOUDRIC. — *Voir* BAUDRY.

BOURGEOIS. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BOUTEILLER (DE)

SEIGNEURS OU COSEIGNEURS DE DINGY, SERVOZ, BOHEN, DES HAUTARDS, ETC.

P. d'azur à 3 bouteilles d'or accolées de gueules, 2 et 1. — Supports : *deux lions d'or.* — Cimier : *un levrier d'argent issant accolé et langué de gueules.* — Devise : *BEL OUVRAGE LUI MÉRITE.* (UBIQUE).

Il y a eu deux familles de ce nom en Faucigny, toutes deux originaires de Sallanches. Rien, quoique cela soit fort possible, ne prouve qu'elles proviennent de la même souche. La première s'est transplantée à Servoz, d'où un rameau est allé se fixer à Nyon, au canton de Vaud. Je m'occuperai plus tard de la seconde.

La tradition fait venir les Bouteiller (1) d'Angleterre, où existait en effet une famille du nom de Le Butiller (2) et dériver leur nom d'une charge honorifique. En quoi cette tradition est-elle vraie? Ce surnom ne vient-il pas plutôt d'un métier exercé par les premiers membres de cette famille, que de la charge de bouteiller remplie dans une cour quelconque? Je ne me charge pas de répondre. Quoi qu'il en soit, il est certain que dès les premières années du XIIIe siècle les Bouteiller sont cités dans les chartes que M. Bonnefoy a fait insérer dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.* Je suis redevable à l'obligeance de cet infatigable chercheur, d'une grande quantité de notes extraites des archives de l'église de Sallanches et des documents qu'il a analysés ou copiés.

Dom Luc de Lucinge a laissé dans ses manuscrits la généalogie des Bouteiller (3) remontant à Aymé Bouteiller, vivant en 1364. Je donne les deux premiers degrés d'après cet auteur, en dégageant ma responsabilité. Les preuves de 1723 (biblioth. du roi à Turin) commencent par Anselme, arrière-petit-fils d'Aymé selon Luc de Lucinge. Les documents compulsés par M. Bonnefoy remontent au grand-père d'Anselme. Ainsi, sauf pour les deux premiers degrés, toute la généalogie est établie sur preuves authentiques.

Cette famille s'est éteinte au commencement de ce siècle. *(Suit la généalogie).*

---

(1) L'orthographe ancienne de ce nom varie à l'infini : Botelerius, Botoliers, Botollerii, Bothelyers, Bothelier, Botellers, Boteller, Botelliers, Botellier, Botholier, Bottolier, Bottollier, etc.

(2) Henri III, roi d'Angleterre, confia à Pierre de Savoie, en 1249, la garde des terres et de l'héritier de Théobald le Butiller, afin qu'avec les revenus de cette garde, il pût faire fortifier les châteaux d'Hastings et de Rye (Wurstemberger, doc. 244).

(3) Luc de Lucinge, dès le commencement de sa généalogie, fait précéder le nom de cette famille de la particule *de*. Cet usage ne s'est établi que beaucoup plus tard, d'une manière aussi peu raisonnée pour cette famille que pour beaucoup d'autres, car Bouteiller n'étant ni un nom de fief ni un nom de lieu, la particule ne la précède que pour blesser la grammaire, et n'augmente en rien le lustre d'une famille, n'étant point le caractère distinctif de la noblesse.

?

WILLELME,
moine, fut présent aux lettres de sauvegarde accordées par Willelme, sire de Faucigny, à la vallée de Chamonix, le 13 des kal. d'octobre 1202 (*Mém. soc. hist. et arch. de Genève*, t. VII, f° 292.)

?

JACQUES
donne en aumône au prieuré de Chamonix, un homme du nom de Nicolas de la Besery, les 5 des ides d'avril 1283 (Tit. B.). Est fort probablement le même Jacques qu'un de ceux nommés ci-contre.

?

N. N.
fut marié à Marguerite. Il est mentionné dans la confirmation de la transaction faite par son fils, le 12 des kal. de juin 1300.

?

WILLELME
(sans qualification de moine) présent aux lettres de sauvegarde accordées à la vallée de Chamonix par Willelme, frère d'Humbert, c^te de Genève, le 3 des ides de mars 1204 (*Ibid.*, f° 293).

?

JACQUES, de Servoz.
Il était mort avant 1285. Léonarde, sa veuve, agissant comme tutrice des fils de son mari (peut-être d'un autre lit) et de ses quatre filles, déclare avoir vendu à Richard de Villette, prieur de Chamonix, pour le prix de 55 sols genevois, les frères Jean, Aymon et Melioret, fils de Willelme Bezer. Acte du dernier des ides de mars 1285 (Tit. B.).

fils non nommés, pupilles de Léonarde. — LORETTE, MARGUERITE, BÉATRIX, JORDANE, pupilles de leur mère Léonarde, 1285.

Autres fils non nommés. — JACQUES
fut présent, avec son fils, à l'inféodation faite par Guillaume de Villette, prieur de Chamonix, du consentement de Richard de Villette, son prédécesseur, devenu abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse, en faveur des mariés Falconet, Darbelet et Bellone Beser, des biens que Pierre Beser avait donnés au prieuré de Chamonix. Charte du 2 des kal. d'août 1297 (Tit. B.). Le même Jacques Boteller, tant en son nom qu'au nom de ses frères Rodolphe et Jean et de leurs frères, cède à titre de transaction à Guillaume de Villette, susnommé, les mariés Falconet et Bellone, nommés ci-dessus, ainsi que leur postérité et ténement, le 12 des kal. de juin 1300 (Tit. B.).

RODOLPHE
confirme la cession faite par son frère, 6 des kal. de juin 1300.

HENRI
assiste avec son père aux actes de 1297 et de 1300.

?

FRANÇOIS.
Il fut condamné, aux assises tenues à Chamonix le 13 des kal. d'oct. 1329 (Tit. B.), par Aymon de St-Jeoire, juge dudit lieu, à payer une amende de 100 livres à Aynard de Montbel, prieur de Chamonix.

?

JEAN BOTEILLER, de SERVOZ,
vendit des hommes taillables, avec leurs ténements et la juridiction sur eux dans la paroisse de Manigod, à Berthet Vaczonet, dont la belle-mère, la femme et la fille passèrent reconnaissance, le 22 juin 1368 (Arch. Sav.), en fief noble en faveur du c^te de Genevois, affirmant que cette juridiction est « ad omnem cognitionem, cohercitionem, compulsionem, exercitium et pugnicionem usque ad ultimum supplicium, » et généralement tout ce que ledit Boteiller et ses prédécesseurs tenaient dans la châtellenie de Thônes et dans tout le comté de Genevois, pour lesquelles choses, elles doivent 50 sols et 6 deniers genevois de plait à la mort du seig^r et du vassal.

?

I. AYMÉ (ou AYMON) DE BOUTEILLER,
chevalier, seig^r des tours de Servoz où ses illustres prédécesseurs s'étaient déjà établis, épousa Catherine de Pressy, contrat du 17 juin 1364 (Luc de Luc.).

II. AYMONET DE BOUTEILLER, chev^r, seig^r dudit lieu.
L'année 1384, il épousa Béatrix de la Fléchère, veuve de Jacques, seig^r de Vozerier, fille d'Hugues, seig^r de Beauregard, et d'Élisabeth de Lucinge (Luc de Luc.).

III. FRANÇOIS DE BOUTEILLER, chev^r, seig^r dudit lieu,
épousa Françoise de Mestral, contrat du 3 octobre 1418 (Luc de Luc.). Il est mentionné comme communier des montagnes de Chaillou et d'Arlève (aux Houches) dans divers actes de l'an 1419 et déjà dans un acte précédent de l'an 1414. Mort av. 1443. En 1439 (Tit. B.) il est simplement appelé François Bottelier, damoiseau.

JEAN,
mentionné avec ses deux frères dans une sentence arbitrale rendue entre eux et le prieur de Chamonix, le 6 novembre 1443. Il est qualifié de professeur de droit le 11 novembre 1458; de droit canonique le 14 novembre 1463; recteur de la chapelle de St-Nicolas dans l'église de Notre-Dame-du-Lac le 11 février 1459 (Tit. Bonnefoy.).

IV. AYMON, chev^r, seig^r dudit lieu, 1444.
épousa Genette des Alemans, acte de l'année 1455 (Luc de Luc.). Jacquemette de Saint-Jeoire, sa veuve (1) était, avant 1468, remariée à Berthod de Neuvecelle. Elle possédait deux parts du péage du pont du Lac, proche Servoz, qu'elle reconnut en faveur du c^te de Genevois en ladite année, et qu'elle vendit aux la Ravoire le 25 octobre 1483 (Tit. Bonnefoy).

MICHEL,
dit fils d'Aymon dans un acte du 23 juillet 1484 (Tit. Bonnef.).

FRANÇOIS,
prêtre, prit possession de la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église de Notre-Dame-du-Lac, le 2 fév. 1469 (Tit. Bonnefoy).

V. ANSELME ou ANSERMOD.
Les Preuves de 1723 commencent par lui et le qualifient de seig^r de Dingy. Selon Luc de Lucinge il était chev^r et seig^r des tours de Servoz. Il prête reconnaissance en faveur de Philippe de Savoie, le 26 septembre 1499 (Tit. B.). Il épousa Philippine de Lucinge, contrat du 17 janvier 1508, et ils testent ensemble le 2 octobre 1536 (Luc de Luc.). Il était mort avant 1540. Dom Leyat le fait à tort fils de Béatrix de la Fléchère (Gén. Faucigny-Lucinge.) *Voyez sa descendance au tableau II suivant.*

(1) Ce n'est peut-être pas une contradiction, car les Saint-Jeoire étaient quelquefois appelés Aleman. La différence du nom de baptême Genette ou Jacquemette, peut provenir d'un nom mal lu.

Tableau I.

?

WILLELME,
père des nommés ci-dessous.

fils non nommés. — JACQUES.
Accord entre les fils de Willelme Boteliers, de Sallanches, et Humbert, prieur de Chamonix, sous la médiation de Vion, abbé de Tamié, et Pierre, prieur de l'église de Tarentaise, délégués du pape ; par lequel accord Jacques fut seul autorisé à prendre l'investiture des biens que sa famille possédait dans la juridiction de Chamonix, sous le servis annuel de 4 livres genevoises qu'il devait déposer chaque année sur l'autel de l'église de Chamonix ; de 1225 à 1254 (Mém. cités, f° 260, t. XIV, f° 387).

JEAN
confirme, le 11 des kal. de juin 1300, la cession faite par son frère (Tit. Bonnef.).

?

JEAN, le jeune

enfants non nommés, — ? JEAN.
sont tous énumérés à la date de 1341, parmi les feudataires du château de Saint-Michel dans la commune des Houches, dans l'énumération des rentes féodales qui furent cédées par Humbert II, dauphin de Viennois, pour former le revenu de 200 flor. d'or constitués en dot à Catherine, sa fille naturelle, mariée à N* Pierre, fils naturel de Mermet de Lucinge. Acte du 16 novembre 1341 (Tit. Bonnef.).

?

AYMON DE BOTELLIER, damoiseau,
était marié, avant 1402, à Françoise du Saix, veuve d'Oddet de Berbey, laquelle transige, le 18 avril 1402, avec Aymon de Marignier (Arch. Rubaud),

?

HUMBERT BOUTOLLIER
est nommé avec François Boutollier parmi les nobles du Faucigny qui, vers 1430, prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, f° 162.).

GUILLAUME
vivant 1443, était, le 21 septembre 1458, curé de Notre-Dame-du-Lac (Tit. Bonnefoy).

FRANÇOISE
était mariée à N* Jean Solliard, notaire à Chamonix, en 1458 (Tit. Bonnefoy).

?

FRANÇOIS,
neveu d'Ansermod, nommé dans un acte du 8 janvier 1509 (Tit. B.).

?

JACQUES — AYMON
furent tous deux présents à l'acte de délimitation entre la terre de Chamonix et la communauté de Bionnasset dans la vallée de Montjoye, le 24 juin 1264 (Tit. Bonnef.).

? — ? — AMÉDÉE,
JEAN, — AYMON,
Est probablement celui qui, le 27 janvier 1365 (Tit. B.), fut présent à l'hommage noble prêté à Jean Bochard, prieur de Chamonix, par Jeannette, fille de Jean de Thoire, seigr d'Hauteville, et qui, en 1374, était métral de Servoz, receveur des revenus féodaux pour Aymon, fils de Girard de Chissé, procureur de Pierre de Chissé, son frère (Tit. Bonnef.).

?

LOUIS.

LOUIS,
de Servoz. Est allé, ou peut-être déjà son père, s'établir à Nyon, au canton de Vaud, où sa descendance est demeurée. Le 13 décembre 1458, il vend à Jean et Aymon Botolier, frères, tous ses droits paternels et maternels, à Chamonix et à Servoz, pour le prix de 200 fl. d'or, et en outre moyennant un cheval de poil gris et un livre intitulé : *Cadiouz*.

FRANÇOIS,
nommé vice-châtelain de Chamonix, le 28 fév. 1496. Le 10 novembre 1508, il vend aux la Ravoire ses rentes féodales à Chamonix, indivises avec son frère Ansermod et les Lucinge. Le 3 fév. 1513 il vend aux la Ravoire la moitié d'une montagne aux Houches. Il était marié à N* Jeanne (Tit. Bonnefoy). Il devait être l'aîné d'Ansermod, du moins il est nommé avant lui dans un acte passé le 6 août 1495 (Arch. de Loex), « apud Servuz de lacu » devant la maison basse desdits frères, située lieu dit « in civitate. »

PIERRE — JACQUES — VI AYMON
ils ratifient, le 11 mai 1521, la vente faite par leur père en 1513. Leur postérité, si elle existe, est inconnue.
Il vend tous ses droits féodaux à Vaudagne, aux N** de la Ravoire, le 9 mai 1517, et ses autres biens aux mêmes, le dernier février 1539 (Tit. Bonnefoy).

V. Anselme ou Ansermod (*Voir* au f° 260).

Jacques
céda tous ses droits à son frère avec lequel il vivait encore le 26 février 1540 (Tit. Bonnefoy).

VI. Guillaume, seig. desdits lieux,
Voyez son ascendance, ligne directe, f° 260, épousa Charlotte de Bellegarde, 1536 (Luc. de Luc.). Etait châtelain de Chamonix 1548-1553 (Tit. Bonnefoy).

Charles,
mentionné aux Preuves 1723.

VII. Alexandre, seig^r desdits lieux,
chev^r des S.S. Maurice et Lazare, épousa, contrat dot. du 7 août 1571 (Luc. de Luc.), Adrienne de Genève, fille de Guy, seig^r de Lullin, etc., et de Catherine de Ray. Il vivait encore en 1597 (Tit. d'Echav.).

VIII. Guy- (Prosper?), seig^r desdits lieux.
Par patentes du 8 août 1611 fut nommé gentilhomme de la chambre de S. A. (Preuves 1723). Il ép. (en 1062: Luc de Luc.) Claudine de Montfalcon, fille de Jean, baron de Flaxieu, et d'Andréanne du Bruel, avec laquelle il vivait à Thonon, 18 août 1607, 17 avril 1608 (R. P. de Thonon). Dans un procès qu'il eut en 1590, 1591, on voit que par renonciation faite en sa faveur par R^d François Critain le 19 décembre 1586 et mise en possession du 18 janvier 1587 (Arch. Thuiset), il était recteur de la chapelle sous le vocable de N.-D.-de-Pitié fondée dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon. Il était alors mineur de vingt-cinq ans et se destinait probablement à la prêtrise. Il est toujours appelé N^e Guy, fils d'Alexandre, et jamais Révérend ou messire. Je le trouve appelé Prosper dans le testament de son beau-père et partout ailleurs Guy.

Balthazard-Sabin,
seig^r de Bohen à Passy, coseig^r de Dingy, ép.: 1° Béatrix de Montfort, morte le 1er septembre 1651 (3); 2° le 15 décembre 1653, Claudine-Françoise de Bellegarde, enterrée le 11 avril 1657 (3), Lui, enterré le 4 juillet 1677 (3). Il n'eut pas d'enfants de sa seconde femme.

IX. Jean-Philibert, seig^r de Dingy,
épousa D^lle Jeanne-Antonie de Cornillon, fille de N^e Nicolas, seig^r de Clertans et Fessy, laquelle teste le 11 mars 1688 (Arch. de Loex) et meurt le 2 septembre 1696 (3). Lui mourut le 11 juin 1669 (3).

Barthelemie-Françoise, bapt le 10 nov. 1636 (2), ép. Balthasard de Grailly, seig^r de Veigy, le 18 juillet 1660 (R. P. de Thonon).

Prosper, cérém. bapt. du 29 août 1645 (2), mort chanoine et chantre de la collégiale de Sallanches le 2 mars 1707 (1).

X. Jean-Antoine, seig^r et coseig^r desdits lieux, ép. Angélique de Gerbais de Sonnaz, morts tous deux avant le 23 mars 1738.

Joseph, cérém. bapt. du 25 juill. 1649 (2).

Phillippe-Emmanuel, né le 7 mars 1648, bapt. le 25 juill. 1649 (2).

Jean-Philibert, bapt. le 26 octob. 1650 (2).

Jean-Charles, cérémon. bapt. du 21 août 1646 (2).

X. Joseph, seig^r de Dingy et des Hautards, ép. Anne-Marie de Loche (Preuves manuscrites de Besson), morte le 4 nov. 1724 (3). Ils demeuraient dans la paroisse de Passy en leur maison située au village des Hautards.

Françoise, née le 29 juillet 1690 (1).

Anne-Pierrette, née le 17 mai 1685 (1).

Henriette, née le 14 mai 1681 (1).

XI. Joseph-Nicolas, seig^r desdits lieux, né le 3 oct. 1678 (1), ép.: 1° Marie-Louise de Varax, morte le 13 fév. 1737 (1); 2° le 23 mars 1738, Marguerite-Bernardine Roget, fille de N^e Etienne, seig^r de Cholex, et de Georgine de Menthon. Elle se remaria avec N^e Pierre-Joseph Dunand de la Place.

Antoine, nommé aux Preuves 1723, assiste au mariage de 1707.

Marie-Prospère, bapt. le 12 mars 1680 (1), ép., le 11 oct. 1707 N^e Joseph-François le Jeune (3).

Claude-François, baptisé 1er sept. 1678, probablement mort av. 1723.

Jacqueline, très probablement morte avant 1715.

XI. Rose ép., contr. de mariage du 4 sept. 1715 (Arch. de Cevins), N^e Isidore Roget de Cevins. Son père et sa mère qui assistent au contrat (ainsi que Joseph-Nicolas de Bouteiller, son cousin), lui constituent en dot la moitié de tous leurs biens.

Anne, baptisée le 3 avril 1698 (2), mentionnée au contrat de 1715.

1er lit.

2e lit

Marie-Marguerite, née le 8 oct. 1732 (3).

XII. Louis-Charles-Auguste, né le 11 janvier 1734 (3). Il n'a pas dû laisser de descendants.

Marie-Victoire, née le 12 sept. 1735 (3).

Marie-Christine, née le 14 avril 1739 (3), ép. N^e N. N. Dunand de la Place. Morte veuve à Thonon le 10 prairial an XI (30 mai 1803), R. P. de Thonon.

Claude-George, né le 9 juin 1741 (3).

TABLEAU II.

MICHELLE.

PERONNETTE.

NICOLARDE,
épousa, par contrat dotal du 12 mai 1539 (Tit. B.), Ne Jean de la Ravoire (Guillaume, selon les Reg. par. de Rumilly).

(1) Registres paroissiaux de Sallanches.
(2) — — de Passy-Saint-Gervais.
(3) — — de Saint-Martin-sur-Arve.

FRANÇOIS.
(Voyez sa descendance au tableau III.)

MARIE-ALEXIE, bapt. le 11 janv. 1668 (2), ép., le 28 nov. 1701 (Arc. de Loex), Ne Pierre de Baudry.

BALTHAZARDE, baptisée le 15 mars 1647 (2).

CLAUDINE-FRANÇOISE, bapt. le 15 avril 1648 (2). morte avant 1701 : avait épousé, contre la volonté de ses parents, Jean Lusy, perruquier à Chambéry. Le 15 nov. 1701 (Arch. du S. de Sav.). François Lusy, leur fils, déclare s'abstenir de l'hoirie de sa mère, de son grand-père maternel; mais il accepte l'hoirie de Jeanne-Antonie de Cornillon, son aïeule maternelle, laquelle avait survécu à son mari et à sa fille.

BALTHAZARDE-FRANÇOISE, baptisée le 11 mai 1659 (2).

ANDRÉ-MARIE, seigr de Dingy (après son frère), ép. Ursule Choquin, demoiselle piémontaise, laquelle mourut le 1er juin 1703 (2), âgée de quarante ans environ.

JEAN-FRANÇOIS, testa à Lucques le 18 juillet 1708 (Arch. de Loex).

ANNE-CLAUDINE, baptisée le 29 mai 1661 (2) épousa : 1° Jean Burnod, châtelain de Samoëns; 2° Ne Joseph de Gerbais de Sonnaz, morts tous deux av. le 28 octobre 1732 (R. P. de Rumilly).

BÉATRIX, baptisée le 29 juillet 1666 (2).

MARIE-REINE, morte le 13 nov. 1774, à soixante-dix-huit ans.

JOSEPH, baptisé sans cérémonie le 8 octobre 1702 (2).

XI. JEAN-FRANÇOIS, baptisé le 8 octobre 1702 (2), figure encore aux preuves de 1723.

ANGÉLIQUE, marraine en 1717 (3).

Leur postérité, si elle existe, m'est inconnue.

MARIE-SUZANNE, née le 15 avril 1742 (3).

TABLEAU III.

Voy. son ascendance au folio 263.

IX. FRANÇOIS, appelé le chevalier de Dingy; épousa : 1° contrat dotal du 1er décembre 1641 (Arch. de Loex), Louise-Marguerite de Benevix, enterrée le 9 août 1659 (3); 2° Angélique (*alias* Jacqueline) de Reymondey, le 2 juin 1654 (Arch. de Loex); 3° Claudine Jay, le 12 février 1673 *(Ibid)*. Est peut-être le François de Bouteiller de Dingy qui mourut le 23 mai 1689, à soixante-dix ans environ (3).

(1) Reg. Par. de Sallanches.
(2) — Passy.
(3) — Saint-Martin.

- JEANNE-ANTOINETTE, baptisée le 11 mars 1658 (1), épousa François Curtet de Saint-Gervais (Archives de Loex).
- CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 13 février 1659 (1).
- AIMÉE-FRANÇOISE, baptisée le 28 avril 1660 (1).
- ANNE-CHARLOTTE, baptisée le 19 septemb. 1661 (1), ép. Nº Nicolas de la Ravoire, 1721-1727 (Tit. Bonnefoy).
- JOSEPH, bapt. le 6 janvier 1664 (1), religieux à Peillonex, puis chanoine à Flumet, teste 11 déc. 1687 et 11 avril 1718 (Arch. Loex).
- X. SÉBASTIEN (1er lit.), ép. Dlle Guigonne Jay, *alias* Gex, fille de Nº Gervais. Elle teste veuve le 27 janvier 1693 (3).
- FRANÇOIS, baptisé le 21 mars 1665. Lui (ou son frère Claude-François) vivait en 1687 (Arch. Loex), qualifié de seigr de Reymondey.
- GASPARDE, NICOLARDE, baptisées le 14 et le 15 avril 1672 (1).
- MARIE, baptisée le 1er sept. 1656.
- CLAUDINE, fille donnée, épousa Jean Descombes (Arch. Loex).

- NICOLARDE, probablement celle qui mourut le 4 mai 1729, à trente ans environ (3).
- CLAUDINE, épousa, le 14 janvier 1738, Nº Joseph-Marie-François de Cornillon de Fessy; morte sans enfants, le 12 juin 1753, âgée de soixante-quatre ans (3).
- ANGÉLIQUE, baptisée le 20 oct. 1683 (2), teste le 12 juin 1736 (Arch. Loex).
- MARIE, née le 13 avril 1682 (2), épousa, contrat dotal du 11 juin 1716 (Tit. Bonnef.), mariés le même jour (3), Nº Joseph, fils de Nº Antoine de Villeneuve et de dame Madeleine de la Grave.
- FRANÇOISE, née le 17 juin 1690 (2).
- JEANNE-CHARLOTTE, née le 23 septembre 1687 (2).

BOTTOLLIER.

L'AUTRE famille dont je fais mention au folio 259 était originaire de Cordon et se fixa à Sallanches. L'orthographe de son nom est presque toujours Boctollier ou Bottollier (1). Elle possédait le domaine des Intrues, situé sur la droite en allant de Sallanches à Domancy, qui prit plus tard le nom de Bottollier.

Tout porte à croire que cette famille s'est éteinte à la fin du XVIe siècle. M. Bonnefoy, qui a bien voulu me communiquer la généalogie qu'il a faite, n'a pu la suivre plus loin. Si je ne me trompe, les biens de Nº Michel de Bottollier, le dernier connu, passés je ne sais comment aux nobles de Livet, furent vendus le 18 janvier 1600 à Melchior de Foras; ils constituaient un fief dit de Bottolier (2).

On trouve en Chablais quelques traces d'une famille surnommée Bottolier. Un Amé Bottolier figure parmi les nobles du Chablais qui prêtèrent, vers 1430, hommage à Amédée VIII (Capré, fo 162). C'est probablement le même Amé Bottolier, de Brecorens près Douvaine, damoiseau, qui passe, en 1454 (Arch. Thuiset), une transaction. Je ne sais à quelle des deux familles il faudrait rattacher ce rameau, ou bien s'il constitue une troisième famille.

On rencontre aussi en Genevois une famille de ce nom de Botollier, demeurant à Chilly. Mais il n'est pas certain que ce fût son véritable nom, car je trouve des membres de cette famille appelés de Botollier, ou Durier de Botollier, ou Durier dits Botton de Bottollier en Genevois, paroisse de Chilly. Il est plus probable que le nom réel était Durier (*Voir* au SUPPLÉMENT). Mais ici il faut signaler une coïncidence singulière. On verra au tableau suivant figurer au troisième degré un Durier Botollier. Ce ne serait pas la première fois qu'un nom de baptême serait devenu le surnom d'une famille. Je livre cette conjecture à mes lecteurs, pour ce qu'elle peut valoir.

En revenant à la famille Bottollier, originaire de Cordon, je n'ai pu découvrir quel était son blason.

(Suit la généalogie).

(1) L'origine du nom étant pourtant la même, j'ai cru devoir intervertir l'ordre alphabétique pour donner la première place à la famille la plus considérable.

(2) N'ayant pas ce titre sous la main, je ne puis donner les détails qui probablement fixeraient l'incertitude de savoir si ce Michel de Bottolier est bien le même que celui porté au dernier degré de la généalogie suivante.

?

JEAN.
Il n'avait encore aucune qualification nobiliaire lorsque, conjointement à son fils Humbert et sa bru Antoinette, il créa en faveur du chapitre de Sallanches une rente annuelle de 5 sols, par acte du 10 mars 1398, Jean Festi notaire, et lorsque ladite Antoinette, assistée de son mari et de son beau-père, créa à son tour, par acte du 16 mai même année, une rente annuelle de 6 sols. On le rencontre avec la qualification de damoiseau dans un acte du 29 novembre 1404. Son alliance est inconnue. On ne lui connait qu'un fils (B.).

HUMBERT.
Il fut marié à Antoinette N. N. déjà mentionnée. Il consentit en faveur du chapitre de Sallanches, une rente annuelle de 8 sols, par acte du 21 octobre 1416. — Il est qualifié de damoiseau dans un acte du 21 septembre 1426. On ne lui connait qu'un fils nommé Anselme (B.). Il eut deux autres fils, comme on le verra ci-dessous.

DURIER.
Avec son frère Ansermod, tous deux de Cordon, au mandement de Sallanches, ils reçoivent, le 17 mai 1441 (Arch. de Cour), en albergement les biens et hoirie de feu Pierre Boctollier, leur frère, mort sans postérité.

ANSELME ou ANSERMOD, damoiseau.
Il était notaire ; il était déjà né en 1404. Il fut du nombre de ceux qui, par lettres patentes datées de Ripaille, le 13 sept. 1453, albergèrent de Louis, duc de Savoie, la montagne de Saix-Béné et Putestruy, située dans la paroisse de Notre-Dame du Château (Cordon, au-dessus de Sallanches). Il figure comme communier de cette montagne, dans les reconnaissances qu'il passa en cette qualité le 7 janvier 1456 et le 10 juin 1466. Il fonda en l'église de Sallanches, par acte de l'an 1484, son anniversaire, celui de sa femme, de son père et de sa mère (Cal. des Anniv., f° 60). Il fut marié à N^e Bérarde de la Croix. — Le domaine des Intrues (*nunc* les Bottoliers), appartenait en 1300 à la succession de N^e Guigon de la Croix. Un acte du 25 mai 1300 est passé « apud Intrues in domo Guigonis de Cruce quondam » — C'est peut-être par le mariage d'Ansermod avec Bérarde de la Croix, qu'une grande partie de ce domaine des Intrues est parvenue aux Bottolier. Des actes de l'an 1398 prouvent pourtant que les Bottolier étaient déjà possessionnés en ladite localité des Intrues (B.).

PIERRE,
homme taillable du Cte de Genevois, mort sans enfants av. 1441.

HUMBERT, damoiseau.
Il fut marié à Jeanne, fille de N^e Claude de Chissé. Ses deux frères lui passèrent une procuration par acte du 17 mai 1484. Il fonda en l'église de Sallanches son anniversaire, celui de ses frères Michel, et Rodolphe d'Ansermod et de Berarde de la Croix, ses père et mère, de Jeannette de Chissé sa belle-sœur, et celui de Jeanne de Chissé, sa femme. La date de cet acte n'est pas donnée au Calendrier, f° 62 (B.). On ne lui connait pas de postérité.

MICHEL,
vivait avec ses deux frères en 1509. Il épousa Jeannette, fille de N^e François de Chissé (Pr. mstes de Besson, Archives Costa). Elle mourut en décembre 1531 (B.).

RODOLPHE.
On ne connait pas son alliance. Il parut avec son frère Humbert dans la reconnaissance passée par les communiers des susdites montagnes, en faveur de Philibert, duc de Savoie, le 28 janvier 1498 (B.).

RAYMOND.
On ne lui connait ni alliance ni postérité.

GUILLAUME
figure comme communier des susdites montagnes, dans la reconnaissance passée par tous ses consorts en faveur de Philippe, comte de Genevois et baron de Faucygny, le 15 oct. 1524. (Tous les actes relatifs à cette montagne, vus par M. B., aux archives de la commune de Cordon). On ne connait pas son alliance.

FRANÇOISE,
fut mariée à N^e Gaspard de Riddes (Pr. manuscrites Besson, *id.* Arm. Loche).

MICHEL
figure au nombre des communiers de la montagne de Cœur sur Saint-Roch, qui passèrent reconnaissance en faveur de Jacques, comte de Genevois, le 4 mai 1583. La succession de ce Michel était vacante en 1596, Me Richard Delespine en était le curateur. Cela résulte d'un acte du 11 juillet de ladite année, dans lequel Michel des Bottolliers est désigné comme étant petit-fils de Michel (B). *Voir* ce qui est dit f° 264 et note 2, sur la possibilité que ce soit ce même Michel, dont le fief, dit de Bottolier, fut acheté le 18 janvier 1600 par Melchior de Foras.

BOUVIER (*).

BARONS D'YVOIRE,

COSEIGNEURS D'ALLAMAND, LUGRIN, HONS, THOLLON ET CINQUANTOD, SEIGNEURS DES ANNIVERSAIRES DE RIPAILLE, ET DE L'ABBAYE DU LIEU.

(*) L'ancienne et véritable orthographe employée encore au XVIIe siècle était BOVIER et en latin *BOVERII*.

P. de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 écussons de même, 2 et 1 (UBIQUE).
Cimier : *un valet d'armes issant de carnation, sans bras, vêtu des couleurs et pièces de l'écu.*
Couronne de Baron.
Tenants : *deux sauvages de carnation armés d'une massue.* — Devise : *FESTINA LENTE.*

CETTE famille est originaire de Lompnes en Bugey. François Bovier vint s'établir dans l'ancien Chablais à Villeneuve près Chillon, à la fin du XIVe siècle, à ce que l'on croit, en qualité de secrétaire du gouverneur Jacques de Champion. Sans vouloir contester cette attribution, je suppose que ce qui le maintint en ce pays, fut la charge à lui confiée par le comte de Savoie, par patentes du 6 août 1404 et du dernier février 1411 (énoncées dans la transaction citée plus bas), de la gestion et défense du château et de la vallée des Ormonts avec toutes ses dépendances, au nom du propriétaire Antoine, comte de Gruyères, dont le comte de Savoie était administrateur. Cette charge a été probablement la cause de la fortune assez considérable acquise depuis lors par François Bovier et l'origine de son élévation. Une transaction passée le 18 avril 1430 (Arch. Morand) entre les susdits Magnifique Antoine, comte de Gruyères, coseigneur de la vallée des Ormonts, et Provide François Bovier, bourgeois de Villeneuve de Chillon, au diocèse de Lausanne, prouve que ce dernier réclamait au comte de Gruyères, sans compter une part des rentes dudit château qu'il avait déjà reçue, 1,080 florins à cause des

grands travaux, déboursés et dommages soufferts par lui pour l'administration de ses biens. Le comte de Gruyères, en compensation de ces dommages et en paiement des 1,080 florins plus haut mentionnés, lui céda des maisons, des biens, des bois, etc., à Aigle et à Pontverre (1), plusieurs hommes et cens avec juridiction omnimode et exercice d'icelle sur tous les biens, hommes et droits quelconques cédés en vertu de cette transaction. Cette concession faite à François Bovier était importante non-seulement comme valeur matérielle puisqu'il donne encore 300 florins au comte de Gruyères, mais aussi à cause des servis féodaux mis en sa possession et dont quelques-uns étaient dus par des seigneurs très qualifiés, tels que les Pontverre (2). Par son mariage avec Jeannette Cordier, petite-fille d'Alexis de Pontverre, qui lui donna tous ses biens situés entre Aigle et Chillon (3), par le mariage de Ferdinand, petit-fils de François Bovier, avec Marguerite de Pontverre qui hérita de son parent Antoine de Pontverre, les Bouvier paraissent avoir possédé, au moins en grande partie, les biens des Pontverre dans le pays de Vaud actuel (4). François, après avoir été, en 1399, procureur du bailli de Chablais et lieutenant-châtelain de Blonay, lieutenant baillival de 1400 à 1403, lieutenant châtelain de Monthey en 1407, châtelain de Grandson de 1412 à 1424, finit par arriver à la haute charge de bailli de Chablais, qu'il remplit de 1433 à 1441. C'est le chef d'une famille que l'on peut ranger avec certitude parmi les plus considérables de Villeneuve et qui y séjourna jusqu'en 1588.

A cette époque, Nº Ferdinand Bovier, lieutenant baillival, châtelain de Chillon et hospitalier de Villeneuve, arrière-arrière-petit-fils du bailli de Chablais, joua un des principaux rôles dans la conspiration du bourgmestre Daux, qui avait pour but le rétablissement de la domination de la maison de Savoie dans les pays usurpés par les Bernois. Ferdinand Bovier s'était chargé de livrer le château de Chillon : mais le jour même fixé pour l'exécution de leurs projets, pendant qu'il dînait avec le bailli bernois, celui-ci reçut l'ordre de l'arrêter. Ferdinand obtint la faveur de se rendre sous escorte à sa maison de Villeneuve pour mettre ordre à ses affaires. Il réussit à tromper la vigilance de ses gardes qu'il enferme à la cave et gagne la frontière de Savoie après avoir traversé le Rhône et le bout du lac, sur son cheval à ce que dit la chronique (*Voir* dict. hist. du canton de Vaud, fº 932). Ses biens furent confisqués par les Bernois. Le duc de Savoie, quand il fut rentré en possession d'une partie de ses anciens États, reconnaissant la fidélité de son vaillant châtelain de Chillon, chercha par des honneurs, des secours et des places à compenser la perte de tous ses biens patrimoniaux. Le fait est que Ferdinand put acheter plusieurs biens féodaux, et que Georges Bouvier, son fils, se trouva en état d'acquérir l'importante seigneurie d'Yvoire (5). Depuis ce moment cette famille n'a pas cessé de remplir par ses charges, ses alliances, une place des plus honorables — qu'elle garde encore — parmi la noblesse du pays où elle était venue se réfugier.

(Suit la généalogie).

---

(1) « Item tres posas vinee sitas in clauso vocato de Ponveyroz in capella Allii juxta vineam spectabilis et egregii domini comitis « Montisrivelli domini Valluffini... Item quamdam peciam nemoris sive foreste sitam en Chalex vocatam Challex *(sic)* alias in foresta « de Pontevitreo continentem decem posas... » C'est peut-être avec ce qui est dit dans le texte ci-dessus, le motif qui a fait porter le nom de Pontverre à quelques membres de cette famille.

(2) Parmi les cens cédés figurent un servis d'un sol maurisien et un autre de trois oboles dus annuellement par Jean de Pontverre, pour un certain pré en la Pralaz, avec le droit de fief en dérivant, et deux deniers maurisiens de servis dus par les héritiers de François de Pontverre, avec le droit de fief sur les biens chargés de ce servis.

(3) Uldric *Mistralis*, damoiseau, de Villeneuve, y possédait des biens; il eut trois fils : Jacques, François et Antoine, lesquels construisirent la grande maison de la Villeneuve de Chillon. Antoine en devint propriétaire pour sa part et la laissa avec les biens en dépendant à son fils Girod, qui adopta pour nom de famille le prénom de son père et s'appela Girod *Anthonii*. Les deux fils de Girod, Mermet et Perrod, étant morts sans descendance, leurs biens passèrent à leur parent Nº Perrod Gras, de Saint-Maurice. Celui-ci épousa Alexie, fille de Nº Godefroy de Pontverre, et par testament du 13 février 1375 lui assigna en garantie de sa dot tous ses biens entre Aigle et Chillon. Par la mort en minorité de ses fils Pierre et Aymonet, et en vertu d'une sentence du comte de Savoie du 1er septembre 1384, elle reçut en toute propriété les deux tiers de ces biens et la grande maison de Villeneuve, pour la reconstruction de laquelle (elle avait été incendiée ainsi que toute la ville, le 4 mai 1409) Alexie dépensa 403 livres 13 sols de Lausanne. Alexie de Pontverre épousa en secondes noces Nº Janin de Prez et en troisièmes Nº François de Cojonnay. De son second mariage elle eut, entre autres enfants, Isabelle de Prez, qui épousa Nº Pierre Cordier, fils de Thomas, de Saint-Maurice, chevalier et docteur ès-droits. La fille unique et héritière de Pierre Cordier, épousa François Bovier ; sa grand'mère Alexie de Pontverre lui laissa tous ses biens entre Aigle et Chillon, y comprise la grande maison de Villeneuve où les Bovier firent depuis lors leur principale résidence jusqu'à la fin du XVIe siècle.

(4) Conférez avec la note 1.

(5) *Voir* pour la transmission de cette seigneurie, aux FIEFS, *verbo* YVOIRE.

?

I. Nᵉ François Bovier,
originaire de Hauteville de Lompnes ou de Lompnes (*Voir* ce qui le concerne aux fᵒˢ 266, 267), vint s'établir à Villeneuve. Il épousa, le 29 janvier 1408, Jeannette, fille de Nᵉ Pierre Cordier, de Saint-Maurice, et d'Isabelle de Prez. (Extr. de la chron. de la maison Bouvier, Arch. canton. de Laus.). Il fut nommé bailli de Chablais, le 12 janvier 1433 : il mourut le 17 avril 1445 *(Ibid.)*.

Claude.
Il est nommé avec son frère aîné Louis, dans la reconnaissance ci-dessous (1581) comme ayant possédé les biens reconnus. Ils sont dits fils de Nᵉ François.

II. Louis.
Il épousa, par contrat dotal du 12 septembre 1445 (Arch. de Laus.), Dˡˡᵉ Guillemette, fille de feu Nᵉ Jean de Bardonnenche de Crissinge, au diocèse de Genève. Il était mort avant 1480 (Arch. Thuiset), et la dot de sa veuve était due par Hugon de Bardonnenche.

Le 7 août 1454 (Arch. d'Yvoire), ils transigent à Villeneuve de Chillon « in domo magna paterna et materna dictorum fratrum » à propos de leurs partages. La susdite grande maison avec ses jardins, murs, appartenances et dépendances reste au lot de Nᵉ seigʳ Louis. Nᵉ seigʳ Claude aura pour sa part la maison de Mollens avec appartenances et dépendances.

Yolande
épousa Nᵉ Nicod Tavel, seigʳ de Curtilles. Elle figure avec son père, sa mère et son mari aux 64 et 128 degrés d'Abraham-Etienne de Joffrey (Arch. Costa).

III. Ferdinand.
Il épousa, vers 1492, Dˡˡᵉ Marguerite, sœur de François de Pontverre, avec laquelle il est en procès en 1531 (Arch. de Laus). En mars 1503, il hérita de son parent Antoine de Pontverre. Il était mort avant le mois d'octobre 1507.

Antonia, épousa, le 8 février 1516, Claude Grivelli.

Amédée vivait en 1519; mort avant 1542.

IV. Charles Bovier *alias* Pontverre.
Il épousa, le 17 juin 1536, Antonia, fille de feu Nᵉ Pierre de Duin, seigʳ du Chastel de Bex. Etait l'aîné de ses frères, avec lesquels il passa reconnaissance (citée en celle ci-dessous, 1581) en faveur des seigʳˢ de Berne. Il est aussi nommé le premier, dans un acte du 26 juin 1519 (Arch. de Laus.) par lequel, avec ses frères Amédée, François et Rodolphe, il vend une maison située à Villeneuve, à l'abbaye de Hautcret. Mort avant 1547.

Jeannette, pupille de son oncle François, 1547, femme de Nᵉ Aimé Mestral.

Marguerite, veuve de Nᵉ Jacques de la Léaz, 1547.

Huguette, femme de Nᵉ François Davel, 1547.

Françoise, femme de Nᵉ Philibert de Lugrin, de Messery, cont. dot. du 20 oct. 1544 (Arch. Morand).

Louise, femme de Nᵉ Petremand Veillon, 1547.

Elles partagent entre elles l'hoirie de leur père, le 4 mars 1547 (Extr. authent. des arch. cantonales de Lausanne).

V. Fernand ou Ferdinand
presque toujours appelé Bovier ou de Bovier; continua la descendance. Né en 1554. Hospitalier de Villeneuve, lieutenant baillival, châtelain de Chillon (*Voir* ce qui le concerne au fᵒ 267, et l'*Histoire suisse* de Müller, tome XII, fᵒˢ 254, 259). Après l'avortement de la conspiration contre les Bernois, s'enfuit de Villeneuve le 13 décembre 1588, et vint se réfugier au Bouveret, puis à Thonon. Tous ses biens furent confisqués, ses complices mis à mort et sa femme livrée aux tortures. Il avait épousé: 1° Marie du Crest, veuve et donataire d'Adam de Garniswil, pour la moitié de la seigneurie de Vulpillières à Corsier, qu'elle apporta à Ferdinand qui la revendit aux seigʳˢ de Berne, pour 14,000 flor. le 4 juillet. *(alias* 20 décembre) 1581 (Dict. hist. du canton de Vaud, fᵒ 247). Il épousa en secondes noces Françoise de la Fléchère, fille de Charles, seigʳ de Beauregard, et de Françoise de Gerbais. Le Duc de Savoie le nomma, le 15 décemb. 1592 (Arch. d'Yvoire), sergent-major de bataille et commandant en second le fort des Allinges: le 1ᵉʳ décembre 1595 *(Ibid.)*, il lui alloua un subside de 1,000 écus d'or sol; le 24 janvier 1596 (*Ibid.*), un second subside de 4,000 écus d'or. Par patentes du 24 décembre 1599 *(Ibid)* le Duc de Savoie, pour compenser l'empêchement éprouvé par ledit Ferdinand de se faire payer le don qui lui avait été fait du revenu d'Allinges et voulant promptement le rembourser de la dépense faite par ledit Bovier à son service et à sa suite à Milan, en attendant plus grande libéralité, lui assigne la somme de 600 ducatons, payables sur les quartiers extraordinaires de la province de Chablais. Par lettres du 7 septembre 1601 (*Ibid.*), le Duc ordonne à ses contrôleurs généraux des guerres de porter sur leurs états « ledit Nᵉ Ferdinand de Bovier, notre sujet du païs de Vaux » auquel ledit prince, « avoit cy-devant accordé deux payes « ordinaires de cheval léger supernuméraire en la compagnie du marquis d'Aix, pour son entretenement au service, voulant qu'elles luy soient « continuees en la compagnie du baron de Wateville, jusqu'à ce que nous puissions luy pourvoir de meilleur entretenement attendu la perte qu'il « a faicte de tous ses biens pour notre service. » *Voir* la note (1), au fᵒ 269). Une lettre de service du duc de Savoie qui lui est adressée le 21 juillet 1631 (Arch. de Loex) porte qu'il était commandant des Allinges. Il acquit la terre de l'abbaye du Lieu, rière Perrignier des Nᵉˢ frères de Lamare. Il est qualifié seigneur de l'abbay du Lieu dans des actes passés après sa mort de 1646, 1656 (Arch. d'Yv.). Il fut converti au catholicisme par saint François de Sales en 1598. Il testa le 24 août 1635 *(Ibid.)* et fut enseveli dans l'église de Perrignier, le 2 octobre 1637.

Claude, bapt. le 24 mars 1609 (R. P. de Thonon), probablement mort jeune.

Albert, capitaine au régiment de Lullin, tué au siége de Revel, en octobre 1641 (Arch. d'Yvoire).

Louise, morte religieuse à Rumilly en 1691.

Ferdinand, fait un échange avec Nᵉ Jean-François de Blonay, 2 mai 1641 (Arch. d'Yvoire).

VI. Antoine,
seigʳ de l'abbaye du Lieu, capitaine aux Allinges, premier noble syndic de la ville de Thonon (1657), épousa, le 26 juin 1644 (Arch. Costa), Louise Antoine, fille de Claude de Varax, seigʳ de Neuvecelle, etc. Il mourut sans postérité, le 29 janvier 1676 (R. P. de Perrignier). Elle teste, le 22 juillet 1678 (Arch. Costa), en faveur des Varax.

?

Diane-Lucie d'Yvoire, marraine, 15 mars 1697 (R. P. de Thonon).

?

Jean-Baptᵗᵉ d'Yvoire, de Cinquantod, parrain, 15 mars 1697 (R. P. de Thonon).

Françoise-Hyacinthe, morte religieuse Visitandine à Rumilly, le 27 mars 1731 (Arch. d'Yvoire).

VII. François-Melchior,
fils aîné, né à Turin le 20 juillet 1659, exempt aux gardes du corps par brevet du 30 janvier 1677 (Arch. d'Yvoire). Mort sans enfants. La seigneurie d'Yvoire, passa à son frère Jacques-Marie.

Françoise-Péronne, née et bapt. le 13 janv. 1692 (R. P. de Th.); morte religᵉ à Annecy.

Françoise-Marguerite, née et bapt. le 1ᵉʳ nov. 1690 (R. P. de Thonon), ép., le 4 fév. 1720 (R. P. de Chamb.) Dom Joseph Milliet, seigʳ de la Gorge, chevʳ des SS. M. et L.

Jean-Baptᵗᵉ-François, né le 28, bapt. le 29 janv. 1697, capitaine au régᵗ de Savoie en 1744; mort sans enfants avant 1756.

George-François, né et bapt. le 4 juillet 1704 (R. P. de Thon.).

VIII. François-Marc-Antoine.
fils aîné, seigʳ d'Yvoire, page de S. A. Maréchal-des-logis des gentilhommes archers de la garde de S. A. puis capitaine de cavalerie, né et baptisé le 26 septembre 1695 (R. P. de Thonon), épousa, le 4 septembre 1741 Marie-Barbe de Saint-Sixt; morte le 28 mars 1790, à soixante-dix ans, lui, mort le 25 janvier 1761, à soixante-sept ans (R. P. de Thonon).

Dominique, mort le 6 juill. 1750, âgé de trois ans environ (R. P. de Thonon).

Henriette, morte à quatre ans environ, le 28 mars 1748 (R. P. de Th.).

IX. Joseph-Aimé-Richard,
seigʳ d'Yvoire, mort sans postérité à Turin le 18 août 1763. Sa sœur Jeanne-Marie-Marthe, contrairement au fidéicommis apposé au testament de Georges, lui succéda en la seigneurie d'Yvoire, laquelle rentra dans la famille quelques années après.

Tableau I.

Vénérable messire Barthélemy Bovier, curé de Noville, « hospitalerius sancti Mauritii Agaunensis hospitalis » arbitre à la transaction ci-contre de 1454. Abbé de Saint-Maurice, par bulles du 29 mai 1458, secrétaire de la congrégation des cardinaux à Bâle. Mort le 16 juillet 1463 (Arch. Saint-Maurice).

N. N., femme de Nre Guichard du Flon *(de Flumine)* lequel est aussi arbitre en la transaction 1454.

Aymon, mentionné avec ses frères Louis et Claude dans un acte de l'an 1446 (Arch. de Loex).

? ?

Rd Mre Hugues Boverii, curé de Brecorens, témoin au monastère du Lieu, le 10 août 1453 (Tit. d'Esch.).

Marguerite, épousa Nre François Exchampier, vidame de Martigny, morte avant octobre 1507 (Arch. de Loex).

Paul.

Claude Bovier.
Pour le récompenser des services rendus, Emmanuel-Philibert, par patentes du 1er juillet 1569 (Arch. d'Yvoire) (il était gentilhomme archer de la garde depuis vingt ans), lui accorda l'état et l'office de châtelain de Verau, rière l'abbaye d'Aulph et ressort et mandement.

François, plusieurs actes prouvent qu'il était fils de Nre Ferdinand. Il épousa : 1° Louise, fille de Louis de Tavel et de Jeane de Chissé, morte sans enfants; 2° le 7 octobre 1548, Claudine, fille d'Aimé de Prez, seigr de Corcelles, et d'Aymée de Villarsel. Lui mort avant 1581.

Rodolphe, curé de Bagnes, de Saint-Maurice, de Villeneuve (par bulles du 30 nov. 1515 (Arch. de Laus.), chanoine de Lausanne et de Syon, mort en 1559. Dans la reconnaissance de 1581, il est porté qu'il était chapelain de la cure de Saint-Maurice d'Agaune.

Laurent, né le 7 avril 1550, possédait des biens à Villeneuve, lors de la reconnaissance de 1581.

Marguerite, née en 1556.

Louise, femme de Nre Louis de Colombier, de Villeneuve, 1579.

Yolande, née le 18 janvier 1558.

Emmanuel, né en 1560.

Jean-François, né en 1564.

Jean, né le 23 déc. 1557. D'après la tradition de famille, ce serait lui qui aurait porté le bras-de-fer, légendaire en Chablais, à cause d'un mauvais roman publié sous ce nom à Genève, par M. Fazy. Il était possesseur de la grande maison paternelle de Villeneuve, dont son frère Ferdinand passa reconnaissance, en son nom, en faveur des seigneurs de Berne, le 7 juin 1581 (Arch. de Lausanne). Il passa reconnaissance à l'abbaye du Lieu, le 3 janvier 1615 (Arch. d'Yvoire). Il ne parait pas avoir laissé de descendance.

François, né en 1565, possédait des biens à Villeneuve, lors de la reconnaissance de1581.

(1) Autres lettres sur le même sujet, le dispensant de venir « aux monstres » avec son équipage, et du 1er Avril 1604 *(Ibid.)*. Par patentes du 22 déc. 1631 *(Ibid.)*, le duc Victor-Amédée informé de la donation faite par son père audit Bovier de 400 ducatons annuels à prendre par lui et ses héritiers sur les tailles, dons gratuits et revenus des vallées d'Abondance et d'Aulph, en considération de ses services et de la perte de ses biens et ce, par patentes du 15 mars 1607, vérifiées en chambre le 19 déc. suivant, mande à ladite chambre des comptes de bailler rescription audit Bouvier une fois pour toutes sur lesdites communautés pour ladite somme de 400 ducatons, moyennant quoi il ne serait plus payé des 30 ducatons par mois qui lui étaient assignés. Vérifiées en chambre le 27 avril 1632, etc., etc.

(2) Le 18 sept. 1734 *(Somm. des fiefs)*, il consigne tenir le château et ville d'Yvoire avec appartenances et dépendances, juridiction haute, moyenne et basse, marchés, foires, toisages, misselleries, etc., etc., en vertu de l'achat fait par son père et en suivant les reconnaissances des seigneurs de Rovorée et d'Antioche. Le 28 juin 1735 *(Ibid.)*, il consigne tenir la juridiction omnimode, hommes, hommages, rentes féodales, etc., et le château d'Allamand indivis avec les Nres Dunant de la Place, avec appartenances et dépendances, plus le château et juridiction de Thollon. Il est presque toujours qualifié de baron d'Yvoire.

(3) Le 27 mars 1774 *(Somm. des fiefs)*, elle passe reconnaissance pour la baronnie d'Yvoire, et en addition des consignements faits par Jacques-Marie d'Yvoire, son aïeul, en 1734, elle consigne tenir les droits de clames, soit criées des bans champêtres, rière Yvoire, Excenevex, dépendt du château d'Yvoire.

(4) Quoique Yvoire n'ait été érigée en baronnie qu'en 1772, à dater de Georges les Bouvier sont très souvent qualifiés de barons d'Yvoire, même dans les lettres ou patentes émanés du souverain.

Georges, seignr d'Yvoire, seigneurie qu'il achète avec jurid. h., m. et b., château, droit, biens, etc., le 8 juillet 1655, de Nre Jacques Fornier (Arch. de Cour). Il fut nommé cornette entretenu et maréchal-des-logis des gentilshommes archers de la garde de S. A. par très flatteuses lettres patentes du 27 novembre, 1639. Il épousa, le 28 septembre 1655 (Arch. d'Yvoire), Marie-Françoise, fille de Charles de Compois de Féterne; morte à Turin le 1er octobre 1667. Il teste, le 4 avril 1678 *(Ibid.)* et mourut le 7 mai suivant *(Ibid.)* à l'abbaye.

Lucrèce. Elle teste le 12 novembre 1656 (Arch. d'Yvoire) en faveur de son frère Antoine. Veut être enterrée dans l'église de Perrignier au tombeau de ses prédécesseurs.

Gasparde, épousa, contrat dotal du 1er octobre 1646 (Arch. d'Yvoire), Jacques de Marigny, seigr des Rapilles, Quittance dotale du même jour *(Ibid.)*.

Jacques-Marie, né le 14 mars 1663 (R. P. de Thonon), cohér. univ. de son père, substitué à son frère aîné, seigr d'Yvoire, Cinquantod, Excenevex, Allamand, Lugrin, Hons, Thollon, etc., cornette dans l'escadron de Savoie, premier syndic de Thonon (2 janv. 1718); ép., le 8 fév. 1687 (R. P. de Chamb.), Péronne-Thérèse, fille de feu messire Gaspard Costa, Cte du Villard, présidt de la Chambre des Comptes de Savoie. Il mourut en avril 1736 (Arch. de Loex). Elle mourut le 3 avril 1740 (R. P. de Thonon) (2).

Chalotte-Louise, née et baptisée le 15 juillet 1656 (R. P. de Thonon), épousa Pierre-George de Rochette du Villard (1676-1686) (R. P. de Bonneville).

?

Jean-Baptte Amédée, né le 28 janv. 1697 (R. P. de Thonon), prêtre bernabite à Thonon.

Marie-Gasparde, née et bapt. le 30 mai 1694 (R. P. de Thonon).

François-Benoit. *Voir sa descendance au tableau suivant.*

Benoite-Françoise-Angélique née et baptisée le 5 fév. 1693, enterrée le 6 mai 1695 (R. P. de Thonon).

Marie-Ignace-Lucie, née et baptisée le 23 mars 1698 (R. P. de Thonon). Une d'elles a ép., le 5 nov. 1725, Joseph-Michel-Antne Perret, Cte d'Hauteville.

Marie-Ignace, née et baptisée le 17 fév. 1703 (R. P. de Thonon).

Lucrèce, religieuse à Thonon, 1704.

Dme Françoise Bouvier, morte à soixante-huit ans, le 8 novembre 1766 (R. P. de Thonon).

Jeanne-Marie-Marthe, dame d'Yvoire, épousa Joseph-François Barbier du Maney. Par acte du 4 février 1770, elle se constitua cette seigneurie en augmentation de dot. Cette seigneurie fut érigée en baronnie (4) par patentes du 1er juill. 1772, en faveur desdits époux. Lui en prit l'investiture le 12 fév. 1774 (Arch. du Maney). Par transaction du 10 août 1780 (sa femme étant morte le 16 janv. 1779 (R. P. de Th.), il céda les deux tiers de la baronnie et seigneurie d'Yvoire à François-Marie Bouvier, cousin germain de sa femme, et, par acte du 16 juillet 1785, il fit encore un échange avec lui. *Voir* au folio suivant, et (3).

TABLEAU II.

VIII. FRANÇOIS-BENOIT BOUVIER D'YVOIRE,
Voir son ascendance au tableau I,
né et baptisé le 6 juin 1700 (R. P. de Thonon), servit d'abord en Bavière, où il fut capitaine de cuirassiers, gentilhomme de la Chambre, chevalier de la Clef d'or, 1723-1724, (Arch. d'Yvoire), puis rentré en Savoie, prit part aux expéditions d'Espagne et de Naples comme lieutenant aux gardes 1732, 1734, 1743 *(Ibid.)*. Il épousa, le 3 juin 1745 (Arch. de Loex), Dlle Louise-Jeanne, fille d'Aimé de Launay et de Jeanne-Péronne de Lucinge. Testa le 5 janvier 1758 *(Ibid.)* et mourut le 12 janvier suivant à Avusy (R. P. de Viry).

JEANNE-BAPTISTE,
épousa, le 24 septembre 1772, à Avusy, François-Gaspard-Justin d'Humilly de Chevilly, coseigneur de Serraval, général dans les armées sardes, chevalier des SS. Maurice et Lazare. Mère de 1777 à 1791 (R. P. de Villagrand).

IX. FRANÇOIS-MARIE, baron d'Yvoire,
né le 20 juill. 1751 (Arch. de Loex). Par transaction du 10 août 1780, les deux tiers de la baronnie et seigneurie d'Yvoire lui furent relâchés par Ne François-Joseph du Maney (*Voir* au bas du folio 269). Il eut encore l'autre part (au moins en grande partie), par acte d'échange du 16 juillet 1785 (*Voir* BARBIER DU MANEY, folio 119). Il épousa, le 29 novembre 1781 (Arch. de Loex), Marguerite, fille de Jean-Joseph Foncet, baron de Montailleur. Lui, natif d'Avusy, capitaine-lieutenant au régiment de Genevois (par brevet du 22 avril 1790, arch. de Loex), mourut le 14 juin 1790 (R. P. de Thonon). Sa veuve mourut en émigration à Aubonne (Vaud), le 14 mai 1794 (Arch. Loex).

EUGÈNE,
fils ainé, né à Yvoire le 9 janvier 1784, fut d'abord officier de cuirassiers en Autriche par brevet du 18 sept. 1806 (Arch. de Loex). Etant lieutenant au 6e régiment de dragons au service de S. M. l'Empereur-Roi, il passe une procuration à son frère le 9 octobre 1812 (Tit. d'Eschav.). Chevalier de la Légion d'honneur le 14 juill. 1813; tué à la bataille de Leipsick le 16 octobre 1813, étant alors capitaine de dragons.

X. ALEXANDRE-JUSTIN, baron d'Yvoire,
né à Yvoire le 7 juin 1785, officier en la brigade de Savoie, hérita du château de Loex en vertu du testament du 16 juillet 1816 (Arch. de Loex) de sa tante Mme Clémence de Montailleur. Nommé major d'infanterie par brevet du 13 octobre 1831 *(Ibid.)*, épousa, le 27 novembre 1832 (R. P. d'Annecy), Sophie, fille de Joseph-Antoine de Cornillon et de Céline de Sales. Mort à Loex le 10 janvier 1859.

JEANNE-CÉCILE,
née à Yvoire le 22 octobre 1782, morte à Genève le 13 février 1835.

JEAN-PHILIBERT,
né le 26 septembre 1836, entré au service du Saint-Père en 1856 : capitaine par brevet du 30 août 1860, chevalier de l'ordre de Pie IX par brevet du 22 octobre 1860, décoré de la médaille d'or de St-Pierre par brevet du 8 déc. suivant (Arch. de Loex). Epousa, le 30 juill. 1867 à Orléans, Mlle Marie-Berthe, fille du comte Léon de Saür et de Louise Miron de Pontleroy.

XI. JEAN-PAUL-FRANÇOIS,
baron d'Yvoire,
né à Loex le 18 février 1834, épousa, le 10 octobre 1854, Mlle Valérie d'Humilly de Chevilly. A été nommé, le 8 juin 1869 (Candidature non officielle), député au Corps législatif pour la 1re circonscription de la Haute-Savoie. N'a pas d'enfants.

DENIS-ÉLISA-FRANÇOIS,
né à la Roche le 25 janvier, mort le 11 février 1840 (R. Paroiss.).

MARIE-CAROLINE-PAULINE,
née à la Roche le 19 février 1842 (R. Par.), mariée le 10 août 1864 avec M. Marius d'Humilly de Chevilly, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.

MARGUERITE,
née à Loex le 3 mai 1868.

XII. FRANÇOIS,
né le 24 août 1871.

JEANNE,
née le 28 déc. 1869.

16 avril 1873.

BOVET

SEIGNEURS DE ROCHEFORT.

EN LATIN *BOVETI*, QUELQUEFOIS *DE BOVETIS*.

P. d'azur à 3 bovets (jeunes taureaux) d'or passants rangés en pal (BESSON).

MALGRÉ les quatre siècles qui se sont écoulés depuis l'extinction de cette antique famille, originaire d'Ayme en Tarentaise, j'ai eu le bonheur, grâce à d'assez nombreux documents complétement inédits, de pouvoir en dresser la généalogie depuis le commencement du XIVe siècle.

Pierre Bovet, d'Ayme, chevalier, témoin à un acte de l'an 1263, est le plus ancien que j'aie rencontré; mais je n'ai pu le rattacher à la souche. Révérendissime Rodolphe Bovet (1), archidiacre de Tarentaise, puis évêque de Belley, est le personnage le plus marquant de cette race que l'on peut inscrire aux premiers rangs des familles de sa province.

La seigneurie de Rochefort, entrée chez les Bovet par le mariage de Pierre Bovet, chevalier, avec Béatrix de Gerbais, dame dudit lieu, est passée par héritage aux nobles de Gilly : d'autres biens provenus des Bovet, sont passés chez les Montmayeur et les Crécherel.

(Suit la généalogie).

---

(1) Son nom, à cause du *v* qui, dans les chartes, est pareil à l'*u* et ne se distingue pas de l'*n*, a été assez souvent lu *Bonet*. A défaut d'autres preuves, leurs armoiries parlantes démontrent que c'est *Bovet* qu'il faut lire.

?

PIERRE BOVET,
chevalier, d'Ayme, témoin à un acte de 1263 (Tit. Million) arbitre en 1275 (Arch. de Giez) dans une transaction entre Humbert, fils de feu Henri de Chevron et Humbert, fils de Villienc de Villette.

?

GONTIER BOVET, chevalier,
d'Ayme, mort avant 1345. Le 9 avril 1330 (Arch. de Giez), il passe reconnaissance des choses féodales qu'il tient d'Humbert de Villette, chevalier, et de ses frères « si quidquid juris habent. » Fait à Ayme dans la maison dudit Gontier, chevalier. Il est dit dans cet acte que le père dudit Gontier (il n'est pas autrement nommé) avait acheté une maison et des biens de Pierre, fils de Jacques de Villaraymon.

CLÉMENCE, tant qu'elle s'abstiendra de secondes noces, sera usufruitière des biens et de la maison du testateur, son frère.

N^e^ seig^r^ ROLET BOVET teste le 19 juillet 1345 (Arch. Savoiroux), veut être enterré au cimetière de l'église de N.-D. d'Ayme, au tombeau de ses prédécesseurs, etc.

GONTIER, pour le repos de l'âme duquel, Rolet ordonne des prières.

PIERRE, JEAN, héritiers universels par parts égales après la mort de leur sœur Clémence (Testament Rolet).
Dans une reconnaissance du 28 février 1517 (Tit. Million) passée par Michel de Gilly, seig^r^ de Rochefort, il mentionne les biens qui « processerunt nobilis Petri filii Gonterii Boveti « et antiquitus domini Jacobi de Villario-Aymonis, videlicet domum fortem sitam « apud Villarium Aymonis cum fossalibus circum circa dictam domum existentibus « juxta aquam Charbonelli, etc. »

N^e^ N. N. *BOVETI*
pourrait être le Gontier porté plus haut, frère de Pierre et de Jean, lequel était mort avant 1345. C'est une conjecture et non un fait certain.

Rév^me^ RODOLPHE, archidiacre de Tarentaise, 1384, puis évêque de Belley, 1394, 1418. Urbain Bovet, son procureur (par acte du 19 août 1412), promet de s'en remettre à la décision du duc de Savoie, relativement aux différends s'agitant entre Rodolphe Bovet et Humbert de Chevron, chevalier ci-dessous (*Voir* Hugonette), à propos de l'hoirie de feu N^e^ Amédée Bovet. Le Duc, par lettres du 28 septembre 1418, les cite à comparaître par-devant lui le 15 oct. pour ouïr la sentence qu'il prononcera (1^r^ au f° 273). Cette sentence fut prononcée à Rumilly, le 17 oct. (Arch. Savoir.) : l'évêque fut remis en possession des biens féodaux comme plus proche héritier d'Amédée, avec la stipulation que ces biens ne prendraient pas la nature de biens ecclésiastiques, et la charge de payer 500 florins à Humbert de Chevron. — Il était mort avant 1424.

N^e^ PIERRE, d'Ayme (2) au f° 273). Je crois que c'est lui qui épousa : 1° Catherine, fille de N^e^ Antoine Villenc de Cors, dont il eut quatre enfants au nom desquels il passa reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise le 11 mars 1392 (*Index raisonné*). Il épousa : 2e N^e^ Henriette. Dans son testament, il nomme héritier universel le posthume qu'il attend : A son défaut Rév^me^ Rodolphe, son frère, sa vie durant, puis N^e^ Amédée, son autre frère et ses mâles naturels et légitimes. Il substitue Urbain et Jean, frères, fils de feu Humbert Bovet : puis N^es^ Jeannette et Catherine, ses filles. Il n'eut pas de posthume ; Rodolphe lui succéda et après lui, Urbain, Amédée et Jean Bovet, étant morts sans enfants avant Rodolphe. Urbain, étant mort sans enfants, Catherine, fille du testateur, les Montmayeur et les Crécherel ci-dessous, fils et fille de Guillermette, fille de Jeannette, autre fille du testateur, lui succédèrent. Marie *de Bovetis*, sœur et héritière dudit Urbain, prétendit l'hoirie, à l'encontre des enfants des filles du testateur. Ce différend fut réglé par transaction du 11 août 1456 (Arch. Savoiroux).

N^e^ AMÉDÉE, mort sans enfants.

MARGUERITE, veuve de messire Antoine de Conflens, chevalier, légataire de sa mère. Vivait en 1391.

N^e^ ANTOINE, cohéritier universel de sa mère; nomma héritiers universels ses frères Pierre et Amédée (Transact. citée). Un N^e^ Antoine, fils de feu N^e^ Jean Bovet, teste le 20 juin 138? (Tit. Million) : il n'est mentionné qu'une clause de ce testament portant augmentation de la fondation de la chapelle de sainte Catherine dans l'église d'Ayme.

JEANNETTE, héritiers de leur mère épousa N^e^ N. N. Selon la généalogie Montmayeur, un N^e^ de Champion.

JEAN, ANTOINETTE, Catherine Vullienc, vivaient tous à la date du 11 mars 1392. Morts av. le testament de leur père.

CATHERINE, épousa N^e^ Jacques *Catinelli*, du lieu *de Boschia* (de la Bauche), au diocèse de Belley.

GEORGE, damoiseau, fils naturel. Le 2 janv 1422 (Arch. Savoiroux), en vertu d'une donation à lui faite par Amédée Bovet, son oncle, dans son testament, il passe reconnaissance en fief noble en faveur du duc de Savoie. Je n'ai pas connaissance de sa postérité.

HUGONETTE, eut en dot 800 florins. Elle épousa Mes Humbert de Chevron, chevalier. *Voir* l'article ci-dessus de Rodolphe.

GUILLERMETTE, (DE CHAMPION?), *ép. : 1° Hugon ou Hugonet de Montmayeur; 2° Messire Amédée de Crécherel, chevalier.*

Vén^le^ PIERRE CATINEL, chanoine et doyen de Belley. N^e^ Claude Catinel, son frère naturel et son procureur, transige 23 février 1454. – Voir ci-dessous.

MARGUERITE à N^e^ Pierre Divonne.

N^e^ THOMAS CATINEL.

R^d^ GUIGON CATINEL.

PERONNETTE DE CHEVRON, *MARIE DE CHEVRON,*
Par sentence du 17 octobre 1418 (Archiv. Savoiroux), l'évêque de Belley fut condamné à leur payer 500 florins pour l'hoirie de N^e^ Amédée Bovet.

1er lit. *2e lit.*

CATHERINE, *MARIE,* *CLAUDE et HUMBERT DE MONTMAYEUR.*
Ils transigent, le 23 février 1454 (Arch. Savoiroux), avec Pierre de Crescherel, procureur de sa sœur germaine (sœur utérine des susdits Montmayeur), et Claude de Catinel, procureur des Catinel nommés ci-dessus, demandeurs, et Michel, Louis et François de Gilly, frères, seigneurs de Rochefort, défendeurs, à propos de leurs droits respectifs sur l'hoirie Bovet.

PÉRONNETTE DE CRESCHEREL, sœur germaine de Pierre de Crécherel.

(1) Avant la prononciation de la sentence, l'évêque de Belley présenta requête, comme hérit. univ. dudit N^r Amédée, disant que quoique ledit N^r Amédée eut, le 29 octobre 1392, été investi des fiefs que lui et ses aïeux tenaient du Cte de Savoie, sous hommage lige, malgré cela le conseil résidant à Chambéry avait rendu une sentence, le 3 juillet 1408, contre ledit Amédée, prononçant que lesdits fiefs étaient commis en échute au prince, Amédée ayant négligé de prêter hommage, dans le délai d'une année et d'un jour après le décès du père du prince alors régnant, pour les fiefs situés dans la Val-d'Isère. Ladite sentence était erronée et rendue « causis minus veris » ; l'évêque supplie le prince de réviser cette sentence. Autre supplique du même au même, par laquelle il expose que malgré la possession exercée par lui et ses prédécesseurs, Humbert de Chevron prétend être possesseur de ces biens, à cause de la sentence ci-dessus (1408) et à cause des lettres de rémission que le duc lui aurait accordées pour lesdits fiefs et revenus de la Val d'Isère, datées du 4 septembre 1408. L'évêque eut gain de cause, comme il est dit en son article, f° 272.

(2) C'est peut être le même N^r Pierre Bovet, d'Ayme, qui fonda une chapellenie dans l'église du couvent de Saint-Pierre-d'Albigny, par acte Jean de Salins, notaire, au capital de 240 fl. Le 19 août 1398 (Arch. Savoiroux), il reçoit de Frère Jean Alard, procureur dudit couvent, quittance de 21 fl. à compte de cette somme.

?

N^r Jean Bovet, d'Ayme,
Comme cause ayant par succession des enfants de N^r Humbert de Beaufort : reconnaissances (Grand livre de minutes. Inventaire Rochefort, Arch. Savoiroux) stipulées en sa faveur, l'an 1359, pour des biens situés dans la paroisse de Sainte-Foy, dans la vallée de l'Isère, et le mas de la Chenal, dans le village de la Thuille.

N^r et P^t Jean *BOVETI*, damoiseau d'Ayme, mort avant 1390. Il avait épousé Béatrix *de Bruyssonibus*, fille de N^r Jean Bruyssonis, damoiseau, de Moûtiers. Elle apporta aux Bovet « quamdam domum fortem seu turrim sitam in Burgo sancti Mauricii » (Reconnaissance 1517 par Michel de Gilly). Elle se remaria avec Mes^re Amédée de Villette, chevalier.

Mes^re Pierre *BOVETI*, chevalier, épousa Béatrix de Gerbais, dame de Rochefort. Elle, alors veuve, vendit à Pierre Gerbais de Belley, pour le prix de 300 florins d'or, 15 livres viennoises de revenu au mandement de Rochefort. Pierre Gerbais se fit prêter reconnaissance pour lesdits biens, mais n'en perçut jamais le revenu qui continua à être reçu par Béatrix et les siens. Ces biens passèrent au Cte de Savoie, à cause d'une grande somme dont il était créancier de Pierre Gerbais, et furent reconnus en sa faveur. *Voyez* plus bas. Ils moururent tous deux sans avoir fait de testament.

Vullielme, vivant 1390.

Amédée, damoiseau, châtelain de Tarentaise, cohéritier universel de sa mère. Il prête reconnaissance en fief noble en faveur du Cte de Savoie le 3 déc. 1390 et le 18 janv. 1391 (Arch. Savoiroux), notamment pour une maison forte soit tour, au bourg St-Maurice, de la succession de dame Béatrix, sa mère, et jadis acquise par Humbert de Beaufort d'Antoine, fils d'Hugon de Mascot, damoiseau. Il fut investi le 20 octobre 1392 *(Ibid.)* des fiefs que lui et ses prédécesseurs tenaient dans la vallée de l'Isère. Il mourut sans postérité, instituant héritier universel Rév^me Rodolphe Bovet, évêque de Belley, son cousin germain.

Jacquemette, légataire de sa mère.

Guigonette, vivant 1391.

Pierre, viv. 1390, mort sans postérité.

N^r Humbert, seig^r de Rochefort. Il fit à cause des guerres de grandes dépenses et souffrit « multas « pressuras in captivatione sue « persone et redemptionibus pe- « cuniariis multis vicibus » (*Voir* ci-dessous). Son alliance est restée inconnue. Il était mort avant 1392. Une charte presque illisible en parlant d'une somme de 300 flor. qu'Urbain (fils du ci-dessus) devait percevoir comme héritier de Jean, son frère, dit que cette somme provenait de l'hoirie de N^r D^me Françoise de *Brianson* (presque sûr) leur *mère* (mot douteux).

Marguerite, épousa Amé de Sallenove, seig^r dudit lieu. Elle était morte avant l'an 1441. Une partie des biens des Bovet passa ainsi aux Sallenove. On trouve, l'an 1424 (Arch. Savoiroux) des reconnaissances passées en faveur d'Urbain Bovet et Guigues de Sallenove pour des biens rière Montvillier et Montgibert, etc.

Antoine, du Villard sur Ayme, teste le 11 août 1420 (Tit. Million), léguant la dîme du village des Echines aux hôpitaux de St-Antoine, de Bourg-St-Maurice et de Saint Bernard de Joux. Selon toute probabilité mort sans enfants.

Urbain, seig^r de Rochefort, Bonne de Bourbon, C^sse de Savoie, ayant égard à ce que dessus, leur fait cession, par lettres du 7 nov. 1392 (Arch. Savoir.), des revenus dont il est question à l'article de Pierre ci-dessus. Confirmées par Amédée, Cte de Savoie, sorti de minorité, le 13 juill. 1396 *(Ibid.)*. Le 4 déc. 1421 (Tit. Million) comme mandataire de Rodolphe Bovet, évêque de Belley, son oncle (à la mode de Bretagne), il reconnaît tenir du duc de Savoie un fief noble, situé à Longefoy en Tarentaise que l'évêque tenait de la succession de ses frères Pierre et Amédée. Le 28 mars 1424 *(Ibid.)*, il reconnaît pour son compte ledit fief, plus une maison forte à Ayme, provenus de la succession dudit évêque en vertu des substitutions apposées aux testaments de Pierre et Amédée Bovet, frères de l'évêque, et de N^r Antoine Bovet. Le 15 juin 1425 (Arch de Giez), il passe reconnaissance en faveur de Pierre de Villette, seig^r de Chevron, pour la rente due audit Urbain, rière les paroisses de Tignes, Ayme, Bellentre, Granier, etc. Quittance en sa faveur, du 3 oct. 1430 (Arch. Savoir.), passée à Ayme « in platea domus fortis dicti nobilis Urbani » et c'est pour le prix de la quatrième partie de l'éminage et missellerie du Tronchet, soit halle du Bourg-Saint-Maurice, par lui acquise de N^r Guigon Jordane et d'Antoine Estambor. Lui et ses prédécesseurs tenaient depuis un temps immémorial, relevant du fief ducal, un four au Bourg-Saint-Maurice, sous le servis annuel d'un franc, où les habitants dudit lieu devaient faire cuire leur pain. Par lettre des 11 fév. et 4 juin 1426 *(Ibid.)*, le duc de Savoie enjoint auxdits habitants de ne pas troubler Bovet dans l'exercice et le droit qu'il a de tenir « domum fori Sancti Mauricii et eminagium de omni blado leguminibus et sale « que mensurantur in dicta villa » et de faire mesurer à la mesure du Tronchet dans ladite maison, « in platea fori. » Ces droits passèrent aux Gilly. Le 14 août 1434 *(Ibid.)*, il donne un fief à la chapelle de Sainte-Catherine, s'étendant rière Ayme et Beaufort. Par son testament du 9 fév. 1438 *(Ibid.)*, il légua une cense annuelle de 10 flor. à la cure de Saint-Maurice. — Il était mort avant 1441 : Sa sœur Marie fut son héritière.

Jean, mort sans postérité av. 1412.

Marie *DE BOVETIS*, épousa, quittance dotale du 5 mars 1404, N^r Jacquemet de Gilly, dans la famille duquel elle apporta la seigneurie de Rochefort, qu'elle eut comme héritière de son frère Urbain. Jacquemet transige avec Guigues, seig^r de Sallenove, son cousin germain, à propos de leurs droits sur l'hoirie Bovet, le 17 nov. 1441 *(Ibid.)*. Elle testa le 3 juillet 1439 *(Ibid.)*, faisant un legs à la cure du Bourg de Saint-Maurice, etc.— *V. GILLY.*

MICHEL DE GILLY, seigneurs de Rochefort et coseigneurs de Cornillon, comme héritiers de N^r Urbain Bovet, par la médiate personne de Marie, leur mère : transigent le 11 août 1456 (Arch. Savoiroux) avec les Montmayeur, les Catinel, les Crecherel.

LOUIS DE GILLY,

FRANÇOIS DE GILLY,

MICHEL DE GILLY, seigneur de Rochefort. Voir GILLY.

BOZEL (DE).

ENCORE une très ancienne famille de Tarentaise, originaire du lieu de Bozel, dont elle porta le nom. Je n'ai pu découvrir son blason. On ne trouve plus trace de cette maison en Savoie, plus tard que le commencement du XVIe siècle : à cette époque, un membre de cette famille se transporta au pays d'Aoste, probablement à cause d'une alliance contractée avec les d'Avise. J'ignore si les Bozel ont continué dans le pays où ils s'étaient transplantés.

?

AUDEMAR *DE BOSELLIS*.

Le seigr RODOLPHE,
remet certaine dime située à Champ-Béranger, par acte du 3 des kalendes de novembre 1217 (Besson, f° 203), à Bernard, archevêque de Tarentaise.

?

Ne AYMON DE BOZEL,
mort avant 1298.

Ne VULLIERMET, EUSTACHE, JACQUES, FRANÇOIS.
passent reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise, le 4 des ides de mars 1298 *(Index raisonné)*.
Lui (ou autre Ne Vulliermet de Bozel), reconnait le 4 des kalendes de mai 1316 *(Ib.)*.

?

Ne PIERRE DE BOZEL,
mort avant 1387.

?

Ne JEAN DE BOZEL,
mort avant 1420.

Ne JEAN DE BOZEL,
reconnait, le 27 juin 1387 *(Ibid.)*. Est probablement le même qui reconnait, le 17 mars 1388 *(Ibid.)*, au nom de Lionette, sa femme, veuve d'Amédée des Goutes.

?

Ne JEAN DE BOZEL
avait fondé la chapelle de la Ste-Trinité (dans l'Eglise de Bozel?), mort longtemps avant 1492.

Ne JEAN DE BOZEL,
reconnait, le 19 avril 1420 (*Index raisonné*) en fav. de l'archevêque de Tarentaise.

Ne JEAN « *DE BOSELLIS* »
parochie Bosellarum » témoin à Moûtiers, le 21 février 1480 (Arch. de Giez). Il épousa Ne Dlle Antonie de la Tour. Il fut séparé de biens d'avec elle par sentence du 21 mai 1479 (arch Morand). Elle teste, étant veuve, le 26 avril 1492 *(Ibid.)*. Fait élection de sépulture dans l'église de Notre-Dame de Bozel, dans le tombeau de son fils Jean. Nomme héritiers ses fils, auxquels elle substitua sa fille Louise, dans le cas où ils mourraient sans enfants.

Ne JEAN, mort avant le 26 avril 1492.

LOUISE, épousa, contrat dotal du 10 avril 1491 (Arch. Morand), Ne François de Seteney : légataire de sa mère, 1492, etc.

Ne BERNARD, cohéritiers universels de leur mère par parts égales, substitués l'un à l'autre (1492). épousa probablement une fille de la puissante maison d'Avise, de la Val d'Aoste Il était mort avant 1506.

Ne JACQUES, Le 18 nov. 1506 (Arch. Morand) il vendit à Ne François de Seteney (ci-contre) et à Louise, sa femme, une tour avec ses places rière Bozel, provenue de Ne Jean de la Tour, confinant les biens des enfants hoirs de Ne Bernard de Bozel.

Ne LOUIS, Sa destinée est inconnue.

Rd Mesre PIERRE, chanoine de l'église cathédrale de N.-D. d'Aoste, vend des biens le 27 sept. 1554 (Archiv. Morand) à Claude de Seteney, écuyer, et notaire à Moûtiers.

Ne URBAIN de BOZEL était établi dans la paroisse de la Salle, au diocèse d'Aoste. Ne Louis d'Avise (fils de feu Ne et Pl Boniface), son oncle, prête reconnaissance au nom dudit Urbain et de Pierre, son frère, en faveur de l'archevêque de Tarentaise, le 22 février 1503 (*Ind. rais. de l'archevêché de Tarentaise*).

ANTOINE, légataire au testament de Révd Etienne de Seteney (1545).

Ne JEAN ANTOINE DE BOZEL, procureur de Révd Pierre, son oncle, pour la vente 1554. Est le dernier dont j'ai pu avoir connaissance.

BRACORENS (DE) DE SAVOIROUX

SEIGNEURS DE SAVOIROUX, COMTES DE ROCHEFORT *alias* DE SAINT-LAURENT DE LA CÔTE, DE SALINS, VICOMTES DE MAURIENNE.

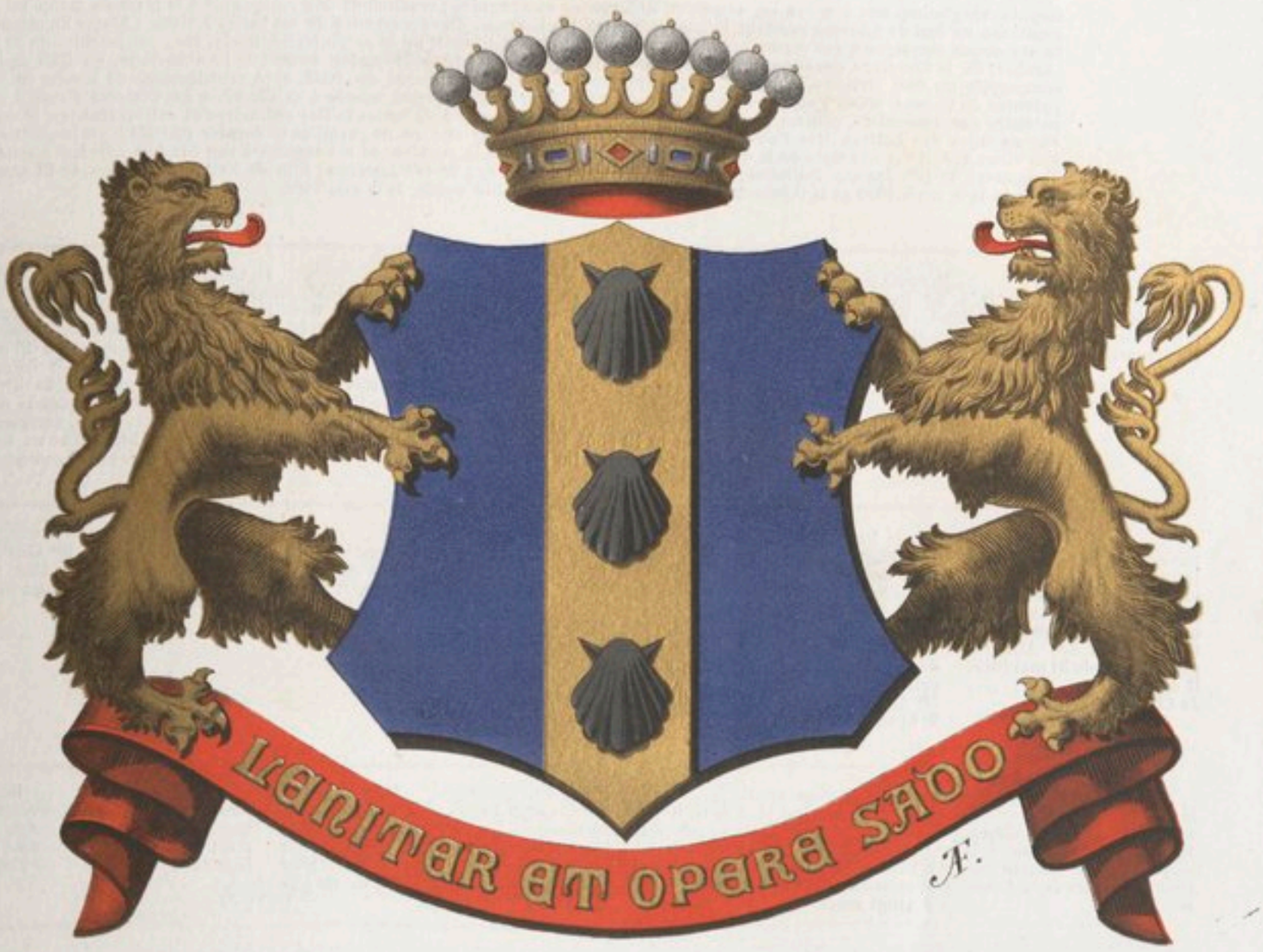

P. d'azur au pal d'or chargé de 3 coquilles de sable. — Cimier : *Un bras armé brandissant une épée.* — Devise : *LENITER ET OPERE SADO* (*).

(Patentes de noblesse, 1590. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin. — Reg. de Sav., nº 23, fº 283.)

(*) Quoique trois bons paléographes aient cru lire : LEVITER ET SPERE SADO, je maintiens ma lecture. Une devise plus moderne est : *AGERE ET PATI FORTIA.* — Ils ont ajouté plus tard la couronne de comte et comme supports deux lions d'or.

PARMI les anciens bienfaiteurs de l'abbaye d'Aulph, en Chablais, on voit figurer Pierre, Rodolphe, Guillaume et Raymond, frères, fils de feu Girod de Brecorens, damoiseau, lesquels, par actes du mois de mars 1261 (Invent. des titres de l'abbaye d'Aulph) et du mardi avant la fête de Saint-Georges de l'an 1289 (Charte originale, Arch. Savoiroux) (1), vendirent des biens à l'abbaye. Mais rien ne prouve que de cette antique race soient venus les nobles de Bracorens actuels. A coup sûr, s'ils en descendent, il y a eu interruption de noblesse pendant les trois siècles écoulés entre 1289 et l'anoblissement de 1590. Quoi qu'il en soit, je ne puis commencer que par Jacques de Bracorens (2), de Viuz au mandement de Thiez en Faucigny, lequel, après avoir porté les armes pendant vingt-cinq ans, « ou il n'a espargne le sang ni la propre « vie pour rendre tesmoignage de sa fidelite » (patentes 1602), reçut en récompense « de sa singulière valeur et expérience » (patentes 1590) des lettres de noblesse pour lui

(*Voir la suite au folio 278.*)

(1) Elle a été publiée (pas très exactement) par Menabrea, *Notice sur la Chartreuse de Vallon*, etc. (Mém. de l'Acad. de Savoie).

(2) Sans vouloir tirer de cette conjecture plus qu'elle ne peut valoir, je dois pourtant à la vérité de signaler que les patentes de noblesse sont délivrées en faveur de Jacques *de* Bracorens. Cette particule, si elle ne prouve pas que cette famille remonte aux anciens Bracorens, peut pourtant permettre d'induire que les deux familles étaient originaires et prirent leur nom du lieu de Bracorens, situé près Douvaine en Chablais. — *Voir* BRECORENS au SUPPLÉMENT.

?

JACQUES DE BRACORENS
mentionné au testament de son fils.

I. JACQUES DE BRACORENS.
Depuis vingt-cinq ans a porté les armes en différentes compagnies ; commanda une compagnie à la prise du marquisat de Saluces; capitaine au fort de l'Ecluse pendant la guerre contre les Bernois. En récompense de ses belles actions, Charles Emmanuel lui donna la « marque condigne à ses vertus et valleur » le créant et constituant, lui et sa postérité, noble, etc., par patentes du 20 janvier 1590 (Archiv. de la Chambre des Comptes, déjà citées). Il était en 1588 sergent-major au fort de l'Annonciade, en 1595 capitaine d'une compagnie au fort Sainte-Catherine, sergent-major au fort des Allinges en 1602, créé gentilhomme de bouche de S. A. R. par patentes du 24 sept. 1608. Par patentes du 27 août 1609, Charles Emmanuel mande à sa Chambre des Comptes d'avoir à entériner les patentes par lesquelles, comme gentilhomme de S. A., il est exempté de toutes tailles ordinaires et extraordinaires. Il avait déjà reçu sur ce sujet des Lettres très flatteuses le 2 juin 1602, et en reçut encore de pareilles le dernier mai 1619 par lesquelles, à cause de son vieux âge, il est exempté de la charge de sergent-major dont la survivance est acquise à son fils déjà adjudant à cette charge. — Il épousa : 1° Dlle Jeanne Dufresne, fille de Me Girard de Boucy ; 2° Dlle Lucrèce, fille de Ne Aimé des Boys, le 21 décembre 1618. Il testa le 9 avril 1589 et le 8 juin 1624. Prêta serment de fidélité noble, le 6 mai 1602.

VALÉRIENNE (1er lit) ép., cont. dot. du 19 mai 1596, Barthélemy Salteur, veuve en 1624, morte en 1654.

MICHELLE, 1° à Ne Pierre de Rolland, 1641 ; 2° à Claude Bonjean, 5 janvier 1647.

JEANNE-ANTOINETTE (1er lit) à Ne Michel, fils de feu Ne Jacques Chessel de Champange en Chablais. Vivaient en 1640.

JEAN-CLAUDE, mort au service.

II. CRISTOPHE (1er lit), fils ainé ; adjudant, puis sergent-major au fort des Allinges, maréchal des logis dans la compagnie du Bon de Salagine. Il ép. : 1° contrat dotal du 26 nov. 1603, Dlle Barthélemie de Rolland, de Marigny, laquelle teste en faveur de son mari le 13 mai 1604 et le 27 mai 1611 et mourut sans enfants ; 2° Dlle Bernardine de la Faverge, fille de Louis, seigr de Montpon, et de Dme Françoise-Bernardine David, dame de Savoiroux. La seigneurie de Savoiroux (*Voir* DAVID) entra ainsi dans la famille de Bracorens. Lui, testa le 25 mai 1630 et mourut en Piémont au service, quelques jours après le 9 sept. 1636. Elle, testa le 25 mai 1650 et le 19 août 1662, instituant héritiers François-Joseph et Philippe. Par un testament du 9 juin 1653, mécontente de son fils aîné Jean-Louis, ne lui lègue que 5 sols outre les 500 ducatons assurés dans son contrat de mariage.

JANUS, mineur de 25 ans en 1637. Il fut, malgré son bas âge, inscrit avec son frère Jean-Louis parmi les soixante hommes de guerre entretenus au fort des Allinges par patentes du 31 mai 1619. Il épousa Dlle..... ....., de Choisy.

PHILIPPE (3me fils), appelé quelquefois Philibert, mineur de 14 ans en 1637. Il était gentilhomme de la garde du corps de S. A., lorsqu'il mourut le 1er octobre 1663, laissant sa femme Dlle Françoise Perret (mariés 21 déc. 1662, R. P. de Rumilly), enceinte. Elle se remaria 1° avec Ne Claude-François de Veillet ; 2° avec Ne Jean de Launay.

JOSEPH, mineur de 14 ans, 1637, mort avant 1693.

III. JEAN-LOUIS, fils ainé, mineur de 25 ans en 1637, épousa Dlle Charlotte, fille de Ne Charles de Chavanes, contr. dot. du 9 oct. 1652. Il mourut le 25 oct. 1679. Il fut déshérité par sa mère, testament 1653.

RAYMONDINE, légataire aux testaments de sa grand'mère Bernardine, 1650-1653. Parvenue à la majorité, elle mourut instituant héritier Jean-Louis, son oncle.

SIGISMOND, fils posthume, né le 2 mai 1664, mis, le 22 juin 1664 (Arch. du Sén. de Sav.) sous la curatelle d'Etiennette de Motz, son aïeule maternelle, mort le 26 mars 1666 à vingt mois.

MARIE-FRANÇOISE à Ne Joseph Juge de Moncuenon. Elles transigent le 7 déc. 1693 avec Ne Jean-Joseph de Savoiroux, leur cousin, à propos de leurs droits paternels et maternels.

MICHELLE à Me Claude Prumaz, veuve 1694.

IV. FRANÇOIS, lieutenant dans l'escadron de Savoie, mort aux guerres *ab intestat* av. 1653.

BERNARDINE, ép. Jean-François, fils de Louis-Catherin de Bracorens (f° 278), son cousin.

V. PHILIPPE-JOSEPH, seigr de Savoiroux, né le 1er mai 1700 (R. P. de Rumilly), cadet puis officier au régiment de Savoie, ép., contr. dot. du 2 sept. 1723, Dlle Anne-Hélène de Rolland, sœur de l'archevêque de Tarentaise, morte le 16 déc. 1763 à cinquante-six ans. Lui mort le 1er juin 1750.

JEANNE-MARIE-ATHANASE, née le 25 nov. 1727 (R. P. de Rumilly), ép., le 29 oct. 1752, Claude-Joseph Gavet, fils de feu Jacques, Dr en médecine.

FRANÇOISE-AGATHE, née le 7 nov. 1729, ép., le 15 fév. 1768 (R. P. de Rumilly), Ne Jean-Claude d'Humilly, officier au régiment de Savoie.

THÉRÈSE, née le 14 janv. 1733, ép., le 9 janv. 1760 (R. P. de Rumilly), Noël Michaud, d'Albens, fils de Pierre.

VI. CLAUDE-HUMBERT-JOSEPH, fils ainé, né le 1er août 1735 (Reg. Par. de Rumilly). Mort jeune.

PHILIBERT, élève à l'école militaire, substitué au testament d'Antelme de Bavoz 1782.

FRANÇOIS-JOSEPH, élève à l'école militaire, héritier univ. de Ne Antelme de Bavoz, seigr d'Oncieu, testt 30 mars 1782, mort au service en Piémont.

VII. LE Cte CLAUDE-HUMBERT-JOSEPH-MARIE-AMBROISE, comte, vicomte et seigneur desdits lieux, nommé sénateur au Sén. de Sav. (qualifié de Cte de Saint-Laurent) par patentes du 13 fév. 1816, puis président le 13 février 1827. Il épousa Joséphine-Marie-Félicité-Madeleine-Françoise de Montfalcon.

CHARLES-MARIE-JOSEPH-ADRIEN-BERNARD, bapt. à Lémenc le 19 mars 1811, lieutenant-général, aide de camp de S. M. le Roi d'Italie, grand officier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, officier de l'ordre militaire de Sav., commandeur de la Légion d'honneur, etc., etc., a épousé Antoinette, fille de M. le général baron Solaroli. A opté pour la nationalité italienne.

ERNESTINE-FÉLICITÉ-MARIE-FRANÇOISE, bapt. à Lémenc le 15 août 1809. Morte en 1831.

VIII. LE Cte AUGUSTE-JOSEPH-MARIE-SYLVESTRE-HYACINTHE, né le 2 sept. 1808 (R. P. de Lémenc), ép. en 1847 Léonie Flocard de Mépieu. Il n'a pas d'enfants.

FÉLICIE. ANNA. IX. AUGUSTE. TANCRÈDE. PAUL.

Tableau I.

CHARLOTTE,
légataire au testament de son frère, 1589. Était peut-être mariée à N. N. Gavilliet. Jacques fait un legs à sa nièce Gasparde Gavilliet.

N. B. Tous les faits et actes qui n'ont pas de marque de provenance, sont prouvés par actes authentiques existant aux archives de M. de Savoiroux, à Nezin, près Chambéry.

RÉVd CLAUDE, curé de Fessy et Lully en Chablais, 1624, 1640, nommé en 1637 (9 juillet) tuteur de ses neveux, fils de Christophe.

CLAUDE-ANTOINE. LOUIS-CATHERIN. *(Voir leurs articles et leur postérité au tableau II suivant.*

AIMÉE, à Ne François Exertier, contr. dot. du 28 déc. 1620.

CLAUDINE, à Ne Gabriel Cize, seigr du Bonnet. On trouve une Claudine qui ép., 17 juill. 1629, un Ne Jean Javoz?

CHARLES (2e lit), gentilhomme, archer de la garde du corps de S. A. Il a dû mourir sans postérité.

CHARLOTTE, 2e lit.

MARIE-FRANÇOISE, mineure de 14 ans, 1637.

GABRIELLE, religieuse bernardine à Rumilly, contr. d'entr. en relig. du 17 sept. 1640.

FRANÇOIS-JOSEPH, seigneur de Savoiroux (2e fils), épousa, le 25 nov. 1663 (R. P. de Rumilly), contr. dot. du 30 mai, Dlle Marie, fille de Ne Pierre Gavand et de Dlle Jeanne-Françoise de Motz. Il obtint des dispenses du quatrième degré en 1662. Il teste le 10 déc. 1674 et mourut le 17 décembre 1675. Elle fut nommée tutrice de ses enfants le 21 janvier 1676 (Arch. du Sén. de Sav.).

CLAUDE (FRANÇOIS), mineur de 25 ans en 1637, mort au siége de Turin en 1706.

JEANNE-ANTONIE, bapt. le 31 août 1668. Vivait encore lors du testament de son père.

ANTOINE-FRANÇOIS, cohéritier de son père, mort le 4 nov. 1675 à quatre ans huit mois. (R. P. de Rumilly).

CHARLOTTE, ép, contr. dotal du 13 juin 1685, Emmanuel Thomasset, bourgeois de Rumilly.

JEAN-JOSEPH, seigneur de Savoiroux, né le 15 déc. 1665. Gentilhomme archer de la garde du corps de S. A. par brevet du 2 juin 1687. Il épousa, le 8 oct. 1695, Dlle Claire-Philiberte, fille de Ne Pierre-François BERNARD de Cossy. Il testa le 4 août 1720, et mourut le 21 déc. 1744. Elle mourut le 20 fév. 1748 (R. P. de Rumilly).

JEANNE-MARGUERITE, bapt. 8 avril 1673, ép. Ne François de Mouxy de Charrière (1695-1709).

MATHIEU, posthume, mort le 18 avril 1685, à dix ans environ (R.P.de Rumilly)

JULIEN, légataire de son père au testt de 1720, mort le 31 janv. 1749 (R.P.de Rumilly). N'a pas laissé de postérité.

FRANÇOISE-MARIE, héritière particulière de son père pour 2,000 livres de Savoie.

ANNE, bapt. le 14 août 1710 (R. P. de Rumilly). Le 14 nov. 1748, elle fit cession de ses biens à Philippe-Joseph, son frère.

JEAN-JOSEPH, seigneur de Savoiroux, né le 13 déc. 1736 (R. P. de Rumilly), héritier universel de Révme Claude-Humbert de Rolland, archevêque prince de Tarentaise (testaments 14 juillet et 28 octobre 1770) dont il porta quelquefois le nom. Substitut, avocat général au Sén. de Sav. 22 juin 1766, puis sénateur par patentes du 28 nov. 1772. Il ép., contr. dot. du 3 mai 1763 (mariés le même jour R. P. de Lémenc), Dlle Anne-Marie, fille de François Chapel, cte de Rochefort, victe de Maurienne, cte de Salins, seigr de Saint-Laurent de la Côte, et d'Anne-Sophie Cœsar de Schmidt. Par ce mariage, ces seigneuries passèrent à Jean-Joseph de Savoiroux, inscrit en cette qualité au rôle des vassaux du duché de 1787 (Biblioth. du roi à Turin).

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 9 mars 1745 (R. P. de R.), mort sans postérité.

JEAN-FRANÇOIS, né le 8 juill. 1748, mort à dix mois (R. P. de R.).

GENEVIÈVE ép., 14 oct. 1760, François Gayme (R. P. de R).

CÉLESTINE, à Ne Claude-François de Pelly.

ANNE-SOPHIE ép. Charles-Pompée-Bernard de Moland. Teste 16 juin 1817 en fav. de ses quatre neveux Pelly (Arch. Pelly), morte sans enfants.

JEANNE, morte le 10 nov. 1772 à onze mois (R. P. de Lémenc).

ANTELMETTE, filleule de Ne Antelme de Bavoz qui lui lègue 2.000 livres, testam. 30 mars 1782.

MÉRALDINE, visitandine à Annecy sous le nom de Marie-Cécile, morte le 24 avril 1850. Un abrégé de sa vie et de ses vertus a été imprimé (broch. de 43 p. in-4).

ALEXANDRE-JULIEN-ANNE-MARIE-JOSEPH-GAÉTAN bapt. le 9 sept. 1812 (R. P. de Lémenc), major au régiment des grenadiers, officier des SS. M. et L., chev. de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre ottoman, de Stanislas de Russie, etc., etc., a ép. Eudoxie Basset de la Pape. A opté pour la nationalité italienne.

FÉLICITÉ a ép. M. le baron Tancrède Favier du Noyer.

ODETTE.

TABLEAU II.

CLAUDE-ANTOINE, *(Voyez leur ascendance au tableau I précédent, folio 277).*
mort en Piémont, maréchal des logis des gardes de S. A. R., ép Dlle Madeleine de Portis, de Caramagne en Piémont. Elle était déjà veuve lorsqu'elle passa procuration à son fils Jacques, 30 juill. 1653.

II. LOUIS-GATHERIN
assiste à Boussy à l'élection d'un tuteur pour les enfants de feu Christophe de Bracorens, son frère, en 1637. Il faisait partie des gendarmes de la compagnie du mis d'Aix. Il épousa 1° Bernardine Exertier en 1622 ; 2° Marguerite, fille de Me Jean-Jérome de la Faverge, notre et commre d'extentes du lieu de Challonges en Semine, contr. dot. du 10 janv. 1652. Il vivait encore en 1657, mort av. 1666.

1er lit. — 2e lit.

CATHERINE cède ses droits à son frère, sur les biens de Savoie, mais non ceux de Piémont.

MARGUERITE teste à Caramagne en faveur de Jacques.

JACQUES, appelé quelquefois seignr de Caramagne ou de Caramagne, gentilhe archer de la garde de S. A. R., syndic de Rumilly en 1689; il ép. Dlle Agathe, fille de Ne Maurice Juge et de Dlle Anne Salteur, contr. dot. du 21 nov. 1676. Il passe une quittance à son oncle Louis-Catherin le 19 août 1653. Il était mort avant 1710.

CHARLES, vivt 1653.

JEANNE à Jules Merlo.

SUZANNE à Mathieu Totemps, bourgs de Rumilly. Quittance dotale du 13 juin 1664.

FRANÇOISE ép., contr. dot. du 12 fév. 1657, le st Étienne de la Faverge, frère de la seconde femme de son père.

III. JEAN-FRANÇOIS de Marlioz, paroisse de Boussy. Il épousa 1° Dlle Marie Bruyset, contr. de mar. du 10 déc. 1678. Elle teste le 24 janv. 1692 ; 2° Dlle Jeanne-Bernardine, fille de Jean-Louis de Bracorens, sa cousine (f° 276), laquelle fut cessionnaire de sa sœur Michelle par acte du 6 mai 1694.

JOSEPH, vivant en 1666.

JACQUES, mort au siége de Verrue en 1625.

GUILLERMINE, fille naturelle, mariée à Franç Guaymoz de la paroisse d'Héry, le 12 septemb. 1632.

1er lit.

MAURISE CATHERINE, ép., 1° contr. dot. du 10 avril 1710 (Arch. du Colombier), Ne Charles-Benoit de Syons. 2° Ne Joseph-Philibert de Moland, seignr de la Tour de Neufville-sur-Ain. Elle teste le 15 février 1724 nommant héritiers, chacun par moitié, son second mari et sa fille du premier lit. Morte av. le 16 janvier 1725.

BERNARDINE, légataire de sa mère.

EMMANUEL, hérit. universel de sa mère.

IV. JEAN-JOSEPH, ép., contr. dot. du 20 mars 1713, Laurence-Catherine Pelard, fille de Ne Jean Michel, seignr de Seynod et de Châteauvieux. C'est probablement lui qui était colonel de la milice de Rumilly en 1715. Inventaire de ses biens est pris après son décès, le 8 fév. 1762, au nom de ses trois fils : François-Joseph, Jean-Joseph, et Jean-Michel.

CHRISTOPHE. Il figure aux Preuves de 1723 avec son frère. Ces preuves (Bib. du roi à Turin) remontent jusqu'à Ne Jacques de Bracorens, degré Ier.

MARIE, née le 12 avril 1714.

MARIE, née le 3 juin 1715.

LOUISE, née le 4 août 1717.

FRANÇOISE, née le 26 mai 1720.

FRANÇOISE, née le 8 juill. 1721. C'est probablem. celle appelée aussi Andréanne, qui, en 1766, était femme de Ne Jean-Louis de Roquefeuille de la Lande (R. P. de Saint-Maur. d'Annecy).

FRANÇOIS, né le 10 mars 17...

JEAN-MICHEL, né le 11 nov. 1723, ép. Dlle Anne Gandolphe de Rossillon. Il habitait Marcellaz, lorsqu'en qualité d'héritier de Jean-Joseph, son frère, il ratifie, le 29 avril 1789, la vente faite par ce dernier à Jean-Joseph de Savoiroux.

V. JACQUES-MICHEL, né le 7 juillet 1716, substitué au test. de Jean-Joseph de Bracorens, 1720 (f° 277). Il était probablem. mort av. l'an 1762.

FRANÇOIS-JOSEPH, né le 29 janv. 1719. Gentilhomme archer de la garde de S. M., vivait 1762. Mort sans postérité.

JEAN-JOSEPH, né le 17 septemb. 1722, capne d'invalides à Montmélian, mort à Turin en mars 1789. Avait, par acte du 8 avril 1782, vendu ses biens de Marcellaz à Jean-Joseph de Savoiroux.

? JEAN-FRANÇOIS, ?
(fils de Ne Michel) né à Boussy, près Rumilly, mort major de place à Thonon, âgé d'environ cinquante-six ans, le 1er mai 1818 (R. P. de Thonon). N'a pas, que je sache, laissé postérité.

VI. NOEL-MARIE, né le 31 octobre 1769. (R. P. de St-Maur. d'Annecy). J'ignore ce qu'il est devenu.

(Suite du folio 275.)

et sa postérité. Sa descendance continue encore de nos jours, suivant une généalogie parfaitement authentique (1).

Du chef de sa femme, Anne-Marie, fille et héritière de François Chapel, comte de Saint-Laurent *(Voir* CHAPEL), Jean-Joseph de Savoiroux hérita à son tour des Chapel, et il est porté au rôle des vassaux du duché de Savoie de 1787 (Bibl. du Roi à Turin), pour les seigneuries énumérées en tête de cet article, dont deux au moins étaient érigées en comté, et comme vicomte de Maurienne (2). Ce titre de comte s'est transféré des terres possédées au nom de famille, comme le marquent un grand nombre de patentes et brevets.

Le chef actuel de la famille n'a pas d'enfants. Ses deux frères ont opté pour la nationalité italienne.

(1) M. le Cte de Savoiroux a bien voulu me communiquer en entier, et chez moi, ses belles archives, particulièrement riches pour la Maurienne et la Tarentaise. Grâce à ce procédé obligeant, qui, hélas ! a été pratiqué envers moi par bien peu de familles, j'ai pu non-seulement dresser la généalogie très détaillée des Savoiroux, mais enrichir mon nobiliaire de précieuses et d'innombrables notes, dont on trouvera bien souvent la provenance sous la rubrique archiv. Sav. ou Savoiroux.

(2) Pour le vicomté de Maurienne voir aux articles de la famille de la Chambre, et de la famille Chapel ou aux Fiefs.

BRIANÇON OU BRIANSON. — *Voir* MONTMAYEUR.

BRIGAND. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

BRISET. — *Voir* BRUYSET.

BROTTY D'ANTIOCHE (C^TES DE) [1]

SEIG^RS ET COSEIG^RS DE NERNIER, MESSERY, COSEIG^RS DE LA RENTE DE NEUVECELLE, ETC.

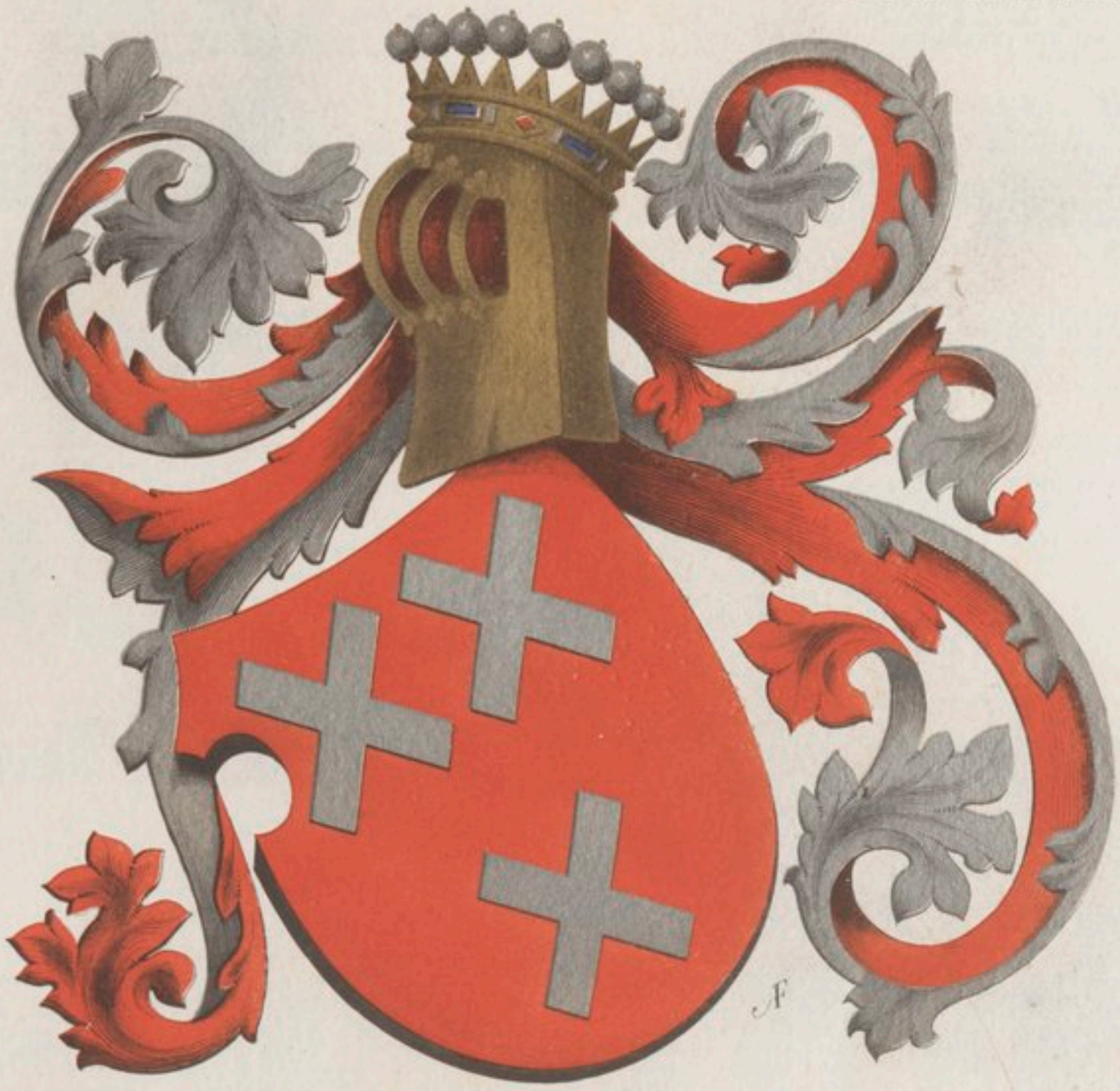

P. de gueules à trois sautoirs d'argent, 2 et 1. — Selon BESSON il y avait aussi *un croissant de même en abime.* — Le même auteur donne aussi la version : *d'azur à trois sautoirs d'or, 2 et 1* (*).

(*) La première version est la bonne. J'ai vu, il y a quelques années, cette armoirie ainsi peinte dans la vieille maison-forte des Brotty, à Concise, près Thonon.

ON a déjà vu à l'article d'Antioche (f° 59) comment ce nom passa par héritage aux Saint-Jeoire et de ceux-ci aux Brotty qui l'ajoutèrent au leur dans les premières années du XVIIIe siècle. La noblesse a été acquise aux Brotty pendant l'occupation du Chablais par les Bernois, et selon toute apparence par la possession de fiefs nobles : elle a été confirmée par les ducs de Savoie, par arrêt du 25 janvier 1603 (Annexe aux preuves de 1723, Bibl. du Roi à Turin), ordonnant que les frères (Urbain et Maurice) Brottier seraient exemptés du paiement des tailles, vu leur noblesse. Jacques de Brotty d'Antioche fit ses preuves de noblesse en 1723 (Bibl. du Roi), remontant seulement à Charles de Brotty, son bisaïeul. Pourtant si le père de ce dernier n'était pas noble en 1512, ni en 1517, — il est alors qualifié seulement « *honestus vir* » — je le trouve traité de noble dans des actes authentiques postérieurs. C'est donc par lui que je commence la filiation, c'est-à-dire un degré plus haut que ne le font les preuves de 1723.

Le mariage de Charles de Brotty (IIe degré) avec Percevalle de Saint-Jeoire, le rendit possesseur de l'importante seigneurie et terre de Nernier, qui est encore actuellement possédée par ses descendants. A dater de François-Gaspard (VIIe degré), le titre de comte est inscrit soit dans les patentes ou brevets, soit dans les registres et actes de l'état civil.

M. le comte d'Antioche, chef actuel de la famille, a eu l'obligeance de me communiquer les pièces existant dans les archives de son château de Nernier, appuyant de la façon la plus régulière la généalogie depuis le commencement jusqu'à nos jours.

(Suit la généalogie).

(1) Orthographe ancienne : BROTIER, BROTHIER ou BROTTIER.

?

Messre Claude Brothier, chapelain, témoin à Thonon le 30 mai 1509 (Minutes Morsier, Arch. Thuiset).

?

Honorable Pierre Brothier, ép. Ayma, fille de Louis de Morsier. En 1511 (Minut. Morsier, Arch. Thuiset), il tenait une part de la dime de Marin en admodiation du prieuré de Montjoux, à Meillerée.

I. Louis Brottier, de Concise, près Thonon, qualifié simplement « honestus vir » en 1512 (Minut. Morsier), et dans un acte du 27 janvier 1517 *(Ibid.)*, par lequel il achète un bois à Tully. Il est appelé noble dans les actes suivants. Il avait pris en albergement, des seigrs de Berne, un bois situé lieudit ès isles Brigand, près de la Dranse. Les communautés de Tully, Vongy et Concise, ayant voulu s'y opposer, le bailli de Chablais maintint ledit Ne Louis Brottier en possession, par ordre du 24 sept. 1543 (Arch. de Nernier). Fait des achats de biens en 1541 et 1546 *(Ibid.)*. Le 3 mai 1548 *(Ibid.)*, il concède un droit de rachat. Est témoin à un acte du 7 janv. 1549 (Titres d'Eschavannes). — Son alliance m'est inconnue, mais la filiation est certaine.

II. Ne Charles de Brottier, de Concise. C'est par lui que commencent les preuves de 1723 (Biblioth. du roi à Turin) où il est dit qu'il prêta serment de fidélité (comme noble) le 13 oct. 1576. Il épousa Dlle Percevalle ou Percevande (dans un acte de 1571, arch. Nernier, elle est dite Bersabée, dame de Brottier), fille d'Ille et Pt seigr François de Saint-Jeoire, dit d'Antioche, seigr d'Yvoire et de Nernier, etc., et de Marguerite de Wateville. Percevalle, en vertu des partages faits avec sa sœur Françoise, le 15 nov. 1579, devint dame de Nernier de Neuvecelle (qu'elle vendit : *Voir* Varax) Codame de Thollon. Charles vivait encore le 5 juillet 1586 *(Ibid.)*. Sa veuve se remaria avec Ne Charles Fornier de Thonon, et testa le 18 mars 1603 *(Ibid.)*.

Louise, légataire 1603, femme de Ne François de Lugrin 1607 (*).

Rose était en 1611 femme de Ne Guigon Joly, appelé François en 1616 (*). En 1624, 1625, était remariée à Ne Jean-Antoine Buffle. Du moins je crois que c'est la même.

Marguerite, morte le 23 oct. 1648 (*) ayant abjuré l'hérésie dans laquelle elle avait vécu soixante-quinze ans, trois jours avant sa mort (*).

Marie, nommée au testament de sa mère. Est peut-être la même personne que Marguerite.

Jeanne a épousé un Ne N. N. de Prez, de Thonon. N'est pas nommée en 1603. Peut-être la même que Françoise.

Françoise, légataire 1603. — montagne de Darbon susdit furent, par arrêt du 25 oct. 1603 (Annexe, Preuves 1723), exemptés des tailles, vu leur noblesse. Son alliance m'est inconnue. Filiation certaine. Mort avant 1648.

III. Ne Urbain, coseigr de Nernier, Le 22 mai 1609 (*Somm. des fiefs*), lui et son frère Maurice consignent tenir en fief n., p. et maternel, ensuite de l'inféodation des seigrs de Berne, le château, juridiction et rentes féodales de Nernier et d'autres biens, notamment la

Ne François, nommé avec son frère en 1648. Est inscrit avec lui aux Preuves 1723. Est probablt le Ne François Brottier qui, en 1609, 1610 (*) était marié à Dlle Françoise Marin.

Louise, ép., le 10 sept. 1624 (R. P. d'Evian), Ne Gédéon de Gribaldy.

IV. Ne Charles-Marie, coseigr de Nernier, substitué ainsi que son frère François au testament de leur oncle Maurice, 1648. Il ép., le 7 déc. 1641 (*), Dlle Pierrette de Mesmey, d'une famille noble de Dôle. Un Ne Charles de Brotty fut enterré le 4 mars 1688 (*).

Ne Louis *Voir* Louis au degré VI). Est inscrit aux Pr. 1723 comme fils de François, petit-fils d'Urbain.

François, né le 19 nov. 1645, bapt. le 23 avril 1647 (*).

Jean-André, né le 18 déc. 1647. Probablement celui qui, en 1684, était d'Eglise.

Françoise-Jacqueline, née le 15 octob. 1649 (*), vivait en 1664 (*).

Guillermine, cérémon. bapt. du 27 déc. 1654. Enterrée le 15 juillet 1658 (*).

Marie-Maurise, bapt. le 27 déc. 1654 (*) ép., le 10 janvier 1677, Ne Joseph de Gavens.

Jean-Pierre, né le 21, bapt. le 17 juil. 1656, mort le 17 fév. 1657 (*).

Claudine-Marguerite, née le 26, baptis. le 27 juin 1658 (*), ép. Egrége Joseph Michaud. Enterrée le 7 mai 1713 (*).

V. Ne Claude-François, coseigr de Nernier, bapt. le 2 août 1644 (*), ép., le 10 fév. 1676 (R. P. de Bonneville), Dlle Catherine-Prospère de Rochette, laquelle se remaria (Claude-François étant mort le 30 oct. 1714) avec Pierre-Louis de Seyssel le 11 fév. 1715. Le 4 mai 1674 (Arch. Costa) il avait vendu à Barthélemy Costa un sixième de la juridiction de Nernier.

Madeleine, née le 26 mai, enterrée le 8 juin 1664 (*).

N'ont pu être classés avec certitude :

Ne Marie Baottier, femme de Ne Antoine de Prez, enterrée 16 fév. 1625 (*).
Françoise-Gasparde, fille de Ne de Broty (*sic*), bapt. le 28 février 1608 (*).
Dlle Jeanne de Brotty, dame du Vivier, marraine 1669 (*).
Ne Bernard de Brotty, parrain 11 avril 1639 (*).
Françoise de Brotty, ép., le 3 *alias* 30 avril 1685, à Grenoble, Ne Albert-Eugène de Galley (*).
Jeanne-Marie de Brotty, femme d'Egrége Pierre Boccard, enterrée le 10 janv. 1716 (R. P. de Sciez).
Françoise, fille du seigneur d'Antioche, enterrée à vingt-cinq ans environ le 18 décembre 1737 (*).

VI. Louis, porté dans une généalogie exist. aux Arch. Costa ; ne l'est pas dans les preuves de 1723. Fait probablement double emploi avec Louis, fils de François, porté au degré V. Quoi qu'il en soit, le Louis, dernier de la branche aînée, mourut le 22 août 1752, à soixante-quinze ans environ (*).

VII. Ne Claude-François-Gaspard, Cte de Brotty d'Antioche, mousquetaire dans la 2e compagnie de la garde ordinaire du roi de France (oct. 1773), chevalr des SS. Maur. et Lazare, né le 20 juil. 1750 (*), ép., le 17 janv. 1778 (R. P. de Cruseille), Dlle Louise-Françoise-Adélaïde Roget de Fesson, morte le 26 mars 1786 (*). Le 27 mai 1774 (Arch. Costa) il reconnut tenir en fief n., p. et ancien ce que dessus (Article Jacques), plus la rente de Dufour, rière Vinzier et Féterne. Il mourut le 5 janvier 1826 (*).

Marie-Gabrielle-Céline, née le 5 mars (ou mai) 1808 (*), ép. M. de Thomé de Saint-Cyr.

VIII. Ne Gaspard-Ferdinand, Cte de Brotty d'Antioche, chevr des SS. Maurice et Lazare, capitaine au régimt de Savoie, gentilhomme de la chambre du Roi, né le 26 oct. 1783 (*) ; ép. Mlle Françoise-Joséphine de Musy. Il mourut le 28 mars 1852 (*)

IX. Ne Joseph-Antoine-Théodore, né le 20 juin 1810 (*), mort le 12 oct. 1811 (*)

Françoise-Georgine-Yolande, née le 18 sept. 1851.

X. Ne Marie-Ferdinand-François-Adhémar, né à Bruxelles le 9 nov., bapt. le 2 déc. 1849 (*).

?

JEAN BROTIER, de Concise, achète en 1442 une place à Concise pour y bâtir un four (Archives Nernier).

?

PIERRE BROTHIER, témoin à Concise 22 oct. 1443 (Arch. Nernier).

?

AYMONET BROTIERS, de Marin, témoin à Féterne le 13 fév. 1357 (Arch. Thuiset).

?

Vᵉ Messʳᵉ GIRARD BROTIER, curé de Margencel, en son nom et au nom de son frère Pierre, et de ses neveux, achète des vignes à Tully le 5 fév. 1484 (Arch. Nernier). Etait encore curé en 1509 et vivait encore en 1514 (Minute Morsier, Arch. Thuiset).

ANTOINE, mort avant 1484.

MICHEL.

DIEULEFILS.

PIERRE, vivant 1484.

?

PIERRE BROTHERII, mort avant 1516. Hon^e Claud^se, sa veuve, achète, le 2 juin 1516 (Minute Morsier, Arch. Th.), un jardin à Féterne, confinant les fossés de Féterne et le chemin tendant du village au château. Sur ce jardin, était dû un cens à N^e Jacques du Pas. Fait à Concise devant la maison des héritiers dudit Pierre, étant témoin, Louis Brothier. Dans une quittance du 13 novembre 1516 *(Ibid.)* ladite Claud^se est qualifiée noble.

LOUISE

était mariée à Louis de la Fléchère, lorsque, le 13 déc. 1564 (Arch. de Nernier), de concert avec N^e Charles de Brotty, son frère (ils sont dits fils de feu N^e Louis qui était fils de feu Honor. Pierre Brothier, lequel avait épousé Ayma de Morsier), elle revendique et obtient une part dans l'héritage des fils de N^e Janus de Morsier.

?

FRANÇOISE DE BROTTY, femme de Claude-François de Bardonenche, vers 1590 (Seconds Traicts de la maison de Lucinge).

GABRIEL, MAURICE, JACQUES, morts sans enfants et sans tester. Leur frère Maurice, dans son testament de 1648, lègue ce qu'il a hérité d'eux à N^e François Joly, son neveu, fils de Claudine de Brotty, sa sœur.

N^e MAURICE DE BROTTY, coseig^r DE Nernier, Capit^ne aux gardes du prince Thomas, puis colonel d'un régim^t de chevau-légers. Il ép. : 1° Claudine-Gabrielle de Laudes de la Veillane, en 1618; 2° le 19 janv. 1632 (*), dans la chapelle de Thuiset, Marguerite du Nant de Grilly, veuve de Prosper de Thorens. Il teste le 5 oct. 1648 (Arch. Costa) et fut enterré le 24 oct. suivant (*). Etant, dans trois actes importants, nommé après son frère Urbain, je ne crois pas pouvoir douter que ce dernier ne fût l'aîné.

ANTOINE, LOUIS, légat^res de leur mère 1603. Sont inscrits aux Preuves 1723.

CLAUDINE, était mariée av. 1623 à N^e Ferdinand Joly, seig^r de Vallon. Ce mariage illégitime à cause du degré de parenté, fut légitimé par dispenses du Pape (1626) et reconnu le 4 mai 1627 (*).

N^e AMÉDÉE, bâtard, légataire 1603. Vivait en 1614 et 1623 (*).

BALTHAZARDE, FRANÇOISE, jumelles, bapt. le 25 mars 1640 (1) (R. P. de St-Léger).

N^e MELCHIOR-MAURICE, coseig^r de Nernier, héritier universel de son père; vend, le 4 mai 1671 (Arch. Costa), les 2/6mes de la juridiction de Nernier à Messʳᵉ Gaspard Costa. Il ép., le 4 fév. 1669 (*), D^lle Louise-Françoise de Louÿs de Bonnevaux. Il fut enterré le 24 octobre 1700 (*).

CLAUDINE-MARIE, femme de N^e N. N. Joly, de Thonon 1648. Etait née le 8 janv. 1635 (*).

JEANNE-ALEXANDRINE, née le 27 oct. 1637 (*), ép. : 1° N^e Charles de Thoyre; 2° N^e Pierre Perret. Elle teste avec son second mari le 28 fév. 1688 (Arch. Costa), instituant héritiers universels Jacques et Louis de Brotty ses neveux. Fait un legs à sa sœur Marie-Michelle. Morte en 1696 (*).

MARIE-MICHELLE, religieuse visitandine à Thonon en 1688.

JEANNE, CLAUDINE, illégitimes, nées de Claudine Jullien, mortes jeunes, 1632, 1635 (*).

MARIE, enterrée le 8 janv. 1654 (*).

CLAUDINE, fille illégitime, née le 31 déc. 1677 (*).

LOUIS, né et bapt. le 27 fév. 1671 (*).

N^e JACQUES DE BROTTY D'ANTIOCHE, est le premier qui, dans les registres paroissiaux (1700-1703) ajoute ce nom au sien : né le 30 déc. 1668 (*). Coseig^r de Nernier et Messery, des rentes de Neuvecelle et de Bellegarde, colonel des quatre compagnies bourgeoises de la ville de Thonon. Il ép., le 14 février 1700 (*), Pierrette-Jacqueline (*alias* Antoinette) de Compois, fille d'Ill^re Victor-Amédée, Bon de Féterne, etc. Le 23 janv. 1701 (Arch. Costa), il reconnaît tenir en fief noble la rente féodale de Bellegarde, rière Thonon, Yvoire, Allinges, etc., plus la rente féodale de Neuvecelle, acquise par Maurice de Brotty le 11 juillet 1619. Il teste 8 décembre 1739 (Arch. Foras). Mort le 29 octobre 1748; elle, morte 6 mars 1706 (*).

CLAUDE-JOSEPH, né le 2, mort le 11 juin 1679 (*).

FRANÇOISE-MARGUERITE, née et bapt. le 8 nov. 1700 (*), ép., le 9 fév. 1723 (Contr. dot. du 21 janv.), Louis-Amé de Grailly (R. P. de Veigy). Morte le 22 nov. 1742 *(Ib.)*.

N^e FRANÇOIS-JOSEPH-PHILIPPE DE BROTTY D'ANTIOCHE, né le 6 mars 1703 (*). Il ajoutait quelquefois à ses noms celui de Neuvecelle. Coseig^r de Nernier. Il ép. D^lle Louise-Marie de Malivert de Conflens. Mourut le 7 août 1751. Elle fut enterrée le 13 février 1754 (*).

GASPARDE-ANTONIE, née et baptisée le 20 octob. 1701 (*).

MARIE-FRANÇOISE, née le 30 janv. 1704 (*). Peut-être celle qui fut enterrée le 18 déc. 1737, à vingt-cinq ans *environ* (*).

CHARLES-FRANÇOIS, né le 14 déc. 1704 (*), mort le 13 sept. 1706 (*).

GASPARDE-JOSEPHTE, née et bapt. le 28 janv. 1706 (*), ép., le 29 nov. 1735 (*), Pierre-Amable de Lort de St-Etienne. Morte le 8 nov. 1785, à quatre-vingt-trois ans environ (*sic*) (*).

(1) Une Françoise de Brottier, fille de N^e Maurice, coseig^r de Nermier, ép., le 26 février 1648, N^e François d'Adda. Les registres paroissiaux de Thonon disent que l'épouse est assistée aussi par N^e Claude Marin, son oncle. — Je ne sais comment concilier avec le reste cette date de 1648, ni la qualité d'oncle donnée à N^e Claude Marin.

ANTOINETTE-JOSEPHTE, née le 21 juill. 1781 (*), ép. N^e François de Marcley, de Thonon.

(*) Les astérisques marquent les actes extraits des registres paroissiaux de Thonon.

N^e CHARLES-FRANÇOIS-ALPHONSE, Cte DE BROTTY D'ANTIOCHE, né le 18 juill. 1813 (*), ancien ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, commandeur des SS. Maurice et Lazare, etc. Il a ép. Mlle Ferdinande-Thérèse-Adélie, C^sse de Hamal de Vierves.

MARGUERITE, née en 1806.

BRUN, C^TES DE CERNEX

P. d'azur au soleil d'or, à la fasce de sable brochant sur le tout (Arm. mss, etc.).

Le nom primitif de cette famille, originaire de Saint-Gervais en Faucigny, était Bron, en latin *Bruni*. Nicolas Brun, conseiller de Son Altesse et maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, est le premier noble de son nom et celui qui, en vertu de cette charge, a transmis la noblesse à sa descendance, dont il ne reste plus que Mme Le Blanc.

?

Louis Bron,
de Saint-Gervais en Faucigny, mort avant 1609.

Honnête Louis Bron,
ép., contr. de mar. du 18 sept. 1609 (Commun. par M. Le Blanc), Michière, fille de feu Gervais des Pratz, tous de la paroisse de Saint-Gervais. Acte passé au village des Pratz. Selon des notes de famille il serait père de Nicolas ci-dessous, mais je n'en ai pas vu la preuve.

I. N^e Nicolas Brun,
cons^r de S. A. R., M^e aud^r à la Chamb. des Comptes, Trésor. génér. en Savoie. Est déjà qualifié ainsi dans l'acte de naissance de son fils aîné en 1679. Pourtant les Preuves de 1723 (Bibl. du Roi à Turin) où il figure avec ses fils, disent qu'il fut nommé maître aux Comptes, surnuméraire le 20 mars 1682 et effectif le 2 juin 1683. Il ép. D^lle Nicolarde Salteur. Il teste le 11 avril 1690 ((Arch. du Sénat de Sav.). La tutelle de ses enfants fut décernée le 30 janvier 1691 *(Ibid.)* à sa veuve, laquelle teste le 10 juill. 1725 (Arch. Costa).

?

D^lle Catherine Brun,
ép., le 20 fév. 1661 (*), N^e Jean-François Garnerin, seig^r de la Thuille. Vivait en 1671 (R. P. de St-Jean-de-Maur.).

?

D^lle Antoinette Brun,
femme de N^e Claude Orset, 1671, (R. P. de St-Jean-de-Maur.).

Claudine
était, avant le testament de sa mère, mariée à Jérôme Balland, seig^r des Molettes. Morte le 29 mai 1765, à 80 ans (*).

Marguerite, Jeanne.
bapt. le 4 octob. 1682 (*).
Religieuses ursulines professes à Chambéry, lors du test. de leur mère, en 1725, contenant un legs en leur faveur.

Françoise,
bapt. le 24 mai 1678 (*) ép., le 10 fév. 1698 (*), N^e Aynard de Bruyset-Chabod. Elle teste le 15 avril 1760 (Arch. Manuel) en fav. de Marguerite Brun, sa nièce.

Joseph,
bapt. le 31 oct. 1681 (*). Il teste le 11 juill. 1701, à Turin (Arch. Costa), voulant aller à l'armée servir comme volontaire : nomme héritier univ. son frère Charles, fait des legs à sa mère, à ses frères et à ses sœurs.

II. Charles,
bapt. le 22 mai 1679 (*), hérit. univ. de son père. Docteur *in utroque* de l'Univ. de Valence, 8 sept. 1697 (Commun. par M. Le Blanc), hérit. univers. de son frère Joseph et de sa mère. Mort sans lignée.

Louis,
bapt. le 29 nov. 1685 (*), mis en curatelle le 1er avril 1705 (Arch. du S. S.). Le 17 avril 1736 *(Ibid.)*, il achète du C^e Gaspard Costa, la seigneurie, fief, juridiction, rentes, etc., de Cernex et d'Andilly. Il ép. 1° le 13 janv. 1733 (*), Marie-Anne-Julie de Bruyset-Villeneuve; 2° le 5 nov. 1737 (*), Jacqueline du Coudray de Blancheville, fille de François-René, Bon du Vache, etc., morte le 24 mars 1768 (*). Il avait été hérit. partic. de sa mère, et légataire de son frère Joseph. Mort avant 1750.

1er lit. — *2e lit.*

Jeanne-Françoise,
née le 25 juin 1734 (*), ép., le 12 janv. 1755 (*), Claude-Victor Laurent de Ste-Agnès. Morte en 1794 à la maison d'arrêt de Chambéry (Mém. Cardinal Billiet, folio 497).

Marguerite-Françoise-Aynarde
ép. le 6 janv. 1750, Louis François Berthier de Crempigny. Elle hérita des biens de la Platière de son grand-oncle Aynard de Bruyset-Chabod. Elle était veuve et curatrice de ses enfants, 12 mars 1788 (Arch. Man.).

Claudine
ép., le 1er mars 1756 (*), Joseph-Marie de Rochette, seig^r de St-Sigismond. Elle est appelée C^sse de Cernex aux Reg. Par. d'Annecy, 1757-1767.

III. Pierre-Louis-Gaspard,
né et bapt. le 24 nov. 1738 (*), qualifié Cte de Cernex dans plusieurs actes de l'état civil (Cernex en 1787, figure comme seigneurie au tableau des fiefs, mais rien ne prouve que Pierre-Louis n'ait pas reçu le titre de Comte depuis cette époque. Les derniers registres de concessions de titres ont été brûlés sur la place du Château, à Turin, pendant la Révolution). Il fut d'abord capit^ne dans les Dragons de Chablais, il était en 1791 colonel de cavalerie. Il ép., le 4 juill. 1780 (*), Mathilde d'Oncieu, fille de Guillaume, Mis de la Bâtie, morte le 7 mai 1857 (*) à quatre-vingt-seize ans. Lui mourut le 4 fév. 1808 (*).

Jacques,
né le 15 nov. 1740 (*), capit^ne au Régim^t des Dragons du Roi en 1786, mort le 26 février 1806 (*).

Joseph,
né le 5 janvier 1742 (*).

Louise-Henriette,
née et bapt. le 6 avril 1781 (*), morte jeune.

Françoise (Céline),
née le 2 août 1785 (*), ép., le 29 sept. 1806 (*), Charles-Marie de Michal-Cagnol, Mis de la Chambre. Morte le 4 mars 1855 (*).

Madeleine-Julie,
née le 3 oct. 1786 (*), morte jeune.

IV. Jean-Michel-Félix,
né le 24 février 1796 (*), mort au berceau.

Marie-Françoise (Fanny),
née le 2 juill. 1791, ép., le 8 juill. 1813 (*), N^e Jacques Le Blanc. C'est la dernière du nom.

(*) R. P. de Chambéry.

BRUN. — *Voir* au Supplément.

BRUNET.

PLUSIEURS familles ont porté en Savoie le nom de Brunet. Une des plus importantes, celle des Brunet de Doucy en Genevois, devait figurer ici; mais comme j'espère pouvoir compléter la généalogie de cette maison avec des titres dont je dois obtenir communication, elle sera insérée au Supplément.

La famille de ce nom dont je trouve ensuite la plus ancienne mention est celle qui, originaire de Chambéry ou tout au moins y jouissant des droits de bourgeoisie, était possessionnée à Saint-Offenge-dessous : voici ce que j'ai pu réunir sur elle. Il est fort possible qu'elle ait duré plus longtemps que je ne le marque ici.

N^e^ NICOD *BRUNETI*, bourgeois de Chambéry, mort avant 1496.

GABRIELLE, se dit fille de feu N^e^ Nicod Brunet. Etant veuve de N^e^ Eynard Oddinet, receveur à la Chambre des Comptes, elle teste le 21 (*alias* 22) juil. 1545 (T^es^ d'Eschavannes) en faveur de ses enfants.

N^e^ LOUIS *BRUNETI*. Il ép., contr. de mar. (mar. déjà célébré) du 7 juillet 1496 (Arch. Costa), D^lle^ Claudine, fille de N^e^ et P^l^ Guigon de Rivoire, celle-ci agissant de l'autorité et consentement de N^e^ et P^l^ Antoine de Belletruche, chevalier, et de D^lle^ Claudine de Rivoire, seig^rs^ de Gerbais, mariés : ceux-ci comme ayants cause de N^e^ et G^se^ dame Peronnette de Genève, relaissée de N^e^ et P^l^ François de Rivoire, seig^r^ de Belmont, constituent en dot à ladite Claudine, épouse, 500 fl. p. p. monnaie de Savoie, à elle donnés par ladite Peronnette à cause de ses agréables services : plus la maison, verger, safranière et autres places que ladite Claudine possède à Lémenc, près Chambéry, jouxte le chemin tendant de Chambéry à l'église de Lémenc, et la maison de messire Pierre de Grandmont, etc. ; lesquels biens, estimés valoir autres 500 florins sont, avec l'augment, hypothéqués par l'époux sur tous ses biens et notamment sur la moitié d'une maison lui appartenant, à Chambéry « in carreria sancti Leodegarii seu in carreria nova juxta aquam Albane labentem per ante dictam domum » abornant la tour de N^e^ Guigon Brunet, son frère, et les maisons de Jean Gruet et Antoine Brunet. *Item* sur un moulin, battoir et pressoir à huile situés au mandement de la Bâtie d'Albanais, lieu dit *in Bachato*, et sur un pré audit lieu, jouxte un chemin tendant de Saint-Offenge vers la maison des Thomasset. Fait au château de Gerbais, présent, entre autres, N^e^ Perrod de Rivoire, frère de l'épouse. Louis est encore nommé dans un acte du 29 mai 1501 (Arch. Morand). D'après une mention faite dans le rachat ci-dessous de 1539, il aurait testé en 1524. Etait mort avant 1528.

N^e^ GUIGON *BRUNETI*, possédait une tour dans la rue de St-Léger à Chambéry, abornant la maison de son frère, 1496. N^e^ Louis, son neveu, lègue « Nob. Guigoni eius avunculo officium clericature Bastite in Albanesio necnon quoddam curtile et viridarium existentem prope villam Chamberiaci loco dicto en les Charmetes retro et prope domum ipsius testatoris » 1528.

JEANNE, femme de N^e^ Henri PARISII, ou PAVISII, légataire pour un écu d'or au testament de Louis ci-dessous, qui ne dit pas qu'elle soit née Brunet, mais l'appelle son « avuncula, » comme il a appelé Guigon son oncle paternel simplement « avunculus ».

ANTOINE BRUNET. Il possédait une maison dans la rue Saint-Léger, citée aux abornements de l'acte ci-contre, de 1496.

?

POLYXÈNE, (femme de N^e^ François, fils de N^e^ Louis de Menthon, seig^r^ de Reyner?, au diocèse de Genève) (Arch. Costa), cohéritière universelle de son frère qui, par un codicille, lui lègue les meubles de la maison de Chambéry. Elle et sa sœur rachètent, le 6 mai 1539 (Arch. d'Oncieu), un pré vendu par leur père à N^e^ Jean Oddinet.

N^e^ LOUIS BRUNET, *de Sancta Euphemia inferiori* (de Saint-Offenge-dessous) au mandement de la Bâtie d'Albanais. Il teste le 27 avril 1528 (Arch. Costa), nommant ses sœurs héritières universelles. Veut être enterré dans le tombeau et dans la chapelle de Saint-Michel et de Sainte-Barbe, fondés par ses prédécesseurs dans l'église dudit lieu de St-Offenge. Il fait des legs : à N^e^ Jeanne, sa tante, femme de N^e^ Henri Paris ou Pavy; à N^e^ Louise, fille dudit Henri; à N^e^ Guigon Brunet, son oncle auquel il reconnait devoir certaine somme à cause des biens de N^e^ Marie Brunettaz *(sic)*, veuve de N^e^ André Gruet de Chambéry; à N^e^ Gabrielle Brunetta *(sic)*, femme de N^e^ Eynard Oddinet (il lui lègue ses maisons de Chambéry et des Charmettes à condition qu'elle paiera : 1° au couvent de Sainte-Marie Egyptiaque tout ce que pourrait lui devoir le testateur à cause des biens de ladite feue N^e^ Mie Bruneta *(sic)*, veuve de N^e^ André Gruet; 2° à N^e^ Jeanne, fille donnée dudit feu N^e^ André, ce que pouvait lui devoir ladite N^e^ Mie; 3° à N^e^ Jean Oddinet, maitre d'hôtel du duc de Savoie, ce que le testateur ou son père pourraient lui devoir); à N^e^ et Egr. Antoine Brunet; à vénérable messire Bernard du Villard, chapelain et jadis son précepteur; à N^e^ Maffrede, fille de N^e^ George Girard, châtelain de Chambéry, etc. Le même jour il fait encore deux codicilles de peu d'importance.

N^e^ et Eg. ANTOINE *BRUNETI DE CHAMPAGNIOLA.* Degré de parenté n'est pas marqué. Louis lui lègue « unam vestem boni pagni quam penes se jam habet dictus nobilis Antonius ».

?

***N^e^ LOUISE*, légataire pour 10 fl. p. p. au testament de 1528.**

?

Egr. GUIGON *BRUNETI*, notaire. S'il y avait parenté, le degré n'est pas inscrit. Il est, avec son fils, témoin en la maison de St-Offenge au codicille fait en 1528, par N^e^ Louis.

CLAUDINE. *JACQUEMETTE.*

Copie leur est accordée en 1563 des testaments et codicilles ci-dessus.

JEAN BRUNETI, clerc, 1528.

BRUNET

DE SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC.

P. d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles de même en chef et d'une aigle d'argent becquée de gueules naissant en pointe.

Cimier : *Une tête de Maure.*

(Patentes de noblesse, 1594).

CETTE famille, originaire de la Maurienne, n'a compté que deux générations en Savoie. Jean-Henri (dont j'ignore la descendance) et Étienne Brunet, de Montmélian, reçurent des patentes de noblesse le 1er février 1594 (Reg. 19, Pat. de Savoie, fo 340, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin). Étienne fut possesseur de la seigneurie de Saint-Étienne-du-Lac, seigneurie qu'il acheta probablement des Maubec de Saint-Genix, qui la tenaient par alliance des Clermont. Étienne ne laissa que des filles. Le nom de Brunet fut porté quelque temps par les descendants d'un des gendres d'Étienne.

Nº Etienne Brunet,
(anobli comme il est dit ci-dessus), seigr de Sainte-Hélène-du-Lac. Il épousa Dlle Jeanne-Antoinette, fille de Nº Antoine Losaz ou Lose, et testa le 6 janv. 1629 (Indic. arch. la Place). Elle était déjà veuve le 12 octobre 1633 (R. P. de S. J. de Maur.) et testa le 4 mars 1644 (Arch. du S. de S.) Test. ouvert le 6 sept. 1652 *(Ibid.)* à Montmélian, où elle demeurait.

Françoise,
femme de Nº Pierre Robert ou de Roberti *(sic* dans le même acte 1644, arch. du Sén. de Savoie). Après la mort de sa sœur ainée Melchiotte, et en vertu du fidéicommis apposé au testament de Nº Etienne Brunet, la seigneurie de Ste-Hélène-du-Lac passa aux enfants de Françoise, avant 1734 (*Voir* Roberty) qui ajoutèrent au leur le nom de Brunet.

Melchiotte
était mariée, avant 1615, à Nº François de Nicole de la Place. Elle se remaria avec Nº René Palluat de Jallamonde, dont elle n'eut point d'enfants, et qu'elle nomma, par testament du 21 mai 1640 (Arch. Sén. de Sav.), héritier universel. René se qualifiait encore, en 1655 (*Ibid.*), de seigr de Sainte-Hélène-du-Lac dont il eut apparemment la jouissance sa vie durant.

Antoinette
ép., contr. dot. du 20 avril 1630 (Preuves mstes Besson), Pierre de Tignac, seigr d'Epierre. Des notes mstes aux archiv. Costa font confusion en disant qu'elle était veuve du seigr de Bordeaux (*Voir* Livron).

BRUNET (Cte),

DE CHAMBÉRY.

P. d'azur au chevron d'argent accompagné d'un lion d'or en pointe : au chef d'or.

Ce blason existe gravé surmonté d'une couronne comtale au cimetière de Chambéry, sur la pierre tumulaire de M. le Cte Brunet. Le même blason existe colorié dans le corridor de la Charité, surmonté de l'inscription « Spectable Joseph « Brunet a donné 1,000 livres. »

GASPARD-Sébastien Brunet, né à Chambéry le 23 décembre 1788 (de spectable Joseph Brunet, avocat au Sénat de Savoie, membre du conseil de ville, etc., et de dame Marie-Anne Pointet), d'une famille de haute bourgeoisie, docteur en droit, sous-préfet de Chambéry en 1814, vice-intendant général, intendant de la province de Faucigny, de Voghera, etc., intendant général de Gênes pendant douze ans, intendant général d'*Azienda*, commandeur de l'ordre des saints Maurice et Lazare, retraité en 1848, député au parlement de Turin, membre du conseil municipal de Chambéry et du conseil provincial de Savoie, reçut, en récompense de ses longs et loyaux services, le titre de comte par patentes du 22 février 1834 (Archives de Cour), et mourut sans enfants le 22 juin 1854. Il avait épousé, le 11 août 1822 (Reg. Par. des Marches), Dlle Marie-Éliza Menabrea, fille de M. Octave Menabrea et de dame Marguerite Pillet.

BRUNET

BARONS DE SAINT-JEAN-D'ARVES.

P. d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

(NATALIS BRUNET BARONIS ARVORUM JAM PROVINCIÆ PREFECTUS ET PRIMOGENITORUM FAMILIÆ TUMULUS. M DCCC XV.

Inscription existant sur le mur extérieur de la Cathédrale de St-Jean-de-Maurienne, surmontée des armoiries décrites ci-dessus.)

NOBLE et spectable Benoît-Noël Brunet (fils d'Égrège Catherin Brunet, de Saint-Sorlin d'Arves, et de Marie Grange, né le 11 janvier 1739 (R. P.), avocat, juge-mage de Maurienne (1780) puis de Tarentaise par patentes du 27 novembre 1787 (Arch. du Sénat de Savoie), est le premier (I) noble de sa famille. Par patentes du 13 juin 1780 (Arch. de Cour et du Sénat de Savoie), la terre et juridiction de Saint-Jean-d'Arves en Maurienne, lui fut vendue et inféodée en titre et dignité de baronnie, en fief rect et propre; à défaut de mâles, pour une fille dont les descendants mâles redonneront au fief sa qualité de rect et propre. Ce fief faisait partie des domaines de la couronne. Il épousa Dlle Jeanne-Marie Beddat, fille d'Égrège Jean-François, de Saint-Michel, et mourut le 8 octobre 1815 (R. P.).

II. André-François, baron de Saint-Jean d'Arves, né le 29 janv. 1774 (R.P.), ép. Dlle Anne-Marie-Françoise Sibué du Col de Babylone, et mourut le 3 juin 1817 (R. P.).

Claude-Antoine-Marie-Victor, né le 12 fév. 1775 (R. P.)

Jean-Joseph-René-Louis-Marie, né le 26 août 1776 (R. P.).

Claude-François-René, né le 11 oct. 1778 (R.P.), ép. Dlle Marie-Victoire Albrieux, le 28 fév. 1810 (R.P.)

Jean-Baptiste-Marie-Benoît. (*Voir ci-dessous A*)

N. N., mort enfant le 25 sept. 1784 (R. P.).

Claude-Joseph, probablement celui qui était capitne de hussards et fut tué pendant la campagne de Russie.

Lucrèce-Marie, née le 27 oct. 1787, morte le 4 mai 1788 (R. P.).

Pétronille-Josephte, née le 19 nov. 1789, morte le 26 suivant, enterrée dans le cloître de la cathédrale.

III. Marie-Josué, né le 23 février 1808, mort jeune (R. P.).

Pierre-Antoine-Napoléon-François-Victor, né le 24 fév. 1809 (R. P.), sous-lieutenant au régimt de Savoie qu'il quitta le 26 nov. 1832 (mst. de ma bibl.), épousa, le 30 juin 1832 (R. P.), Dlle Thérèse Sibué du Col. Mort le 13 fév. 1856 sans enfants.

Emmanuel-Jacques-Philippe, né le 1er mai 1810 (R. P.), capitaine au 2e régiment de Savoie le 3 oct. 1846 (Matr. de la Brig. Mst. de ma bibl.), épousa Dlle Joséphine, fille du baron Natta de Turin. Mort le 3 mai 1857, (Notes de M. le Cte d'Arves).

Adèle, a épousé M. le Cte Garetti di Ferrero

Thérèse, a ép. M. le chevr Jean Sibué du Col, colonel au 56e de ligne dans l'armée italienne.

Marie-Antoinette-Louise-Josephte-Delphine, née le 22 déc. 1812 (R. P.), a épousé, en 1836, Spectable Antoine-Mathieu Dellozcourt, juge de paix à Saint-Michel.

Victor-Bernard, né le 11 mars 1818 (R. P.), baron de St-Jean d'Arves, après la mort de ses frères; a ép. Dlle Lydie Tochon. Il habite dans les environs de Chambéry, à la Motte-Servolex.

Léon, né en 1846, maréchal-des-logis aux chasseurs d'Afrique.

IV. Antoine, né le 11 fév. 1844 (R. P.), ép. Dlle Joséphine Bozon Carteman, le 20 fév. 1868 (R. P.). Tué le 25 nov. 1870 au combat de Beaume-la-Rolande, capitne des mobiles de la Savoie.

Albert, né....., candidat notaire.

V. Maurice-Victor, né le 7 août 1870 (R. P.).

Lydie-Jeanne-Florentine, née le 11 février 1869 (R. P.).

A. — II. Jean-Baptiste-Marie-Benoît, né le 2 fév. 1783 (R. P.) dont l'ascendance est marquée plus haut, épouse Dlle Rosalie Sibué, et meurt le 13 février 1853 *(Ibid.)*.

N. B. — M. Florimond Truchet a eu l'obligeance de me fournir plusieurs dates concernant ce tableau.

III. Victor-Emmanuel, né le...., vivait 1862. Est mort sans postérité.

Françoise-Marceline, née le 3 juillet 1817, morte en 1825 (R. P.).

Jean-Claude-Auguste, né le 30 déc. 1818, mort le 12 avril 1844 (R. P.) sans postérité.

Philippine, née le 1er janvier 1821 (R. P.), vivait 1871.

Jean-Baptiste-Auguste, né le 22 déc. 1822, est mort sans postérité.

Marie-Victoire, née le 24 juill. 1824 (R. P.), viv. 1871.

Joseph-Marie, née le 4 sept. 1826 (R.P.), est mort sans postérité.

Louise-Séraphine, née le 21 juillet 1830, vivait en 1871.

BUDÉ (DE)

SEIGNEURS DE BOISY ET COSEIGNEURS DE BALLEYSON EN CHABLAIS.

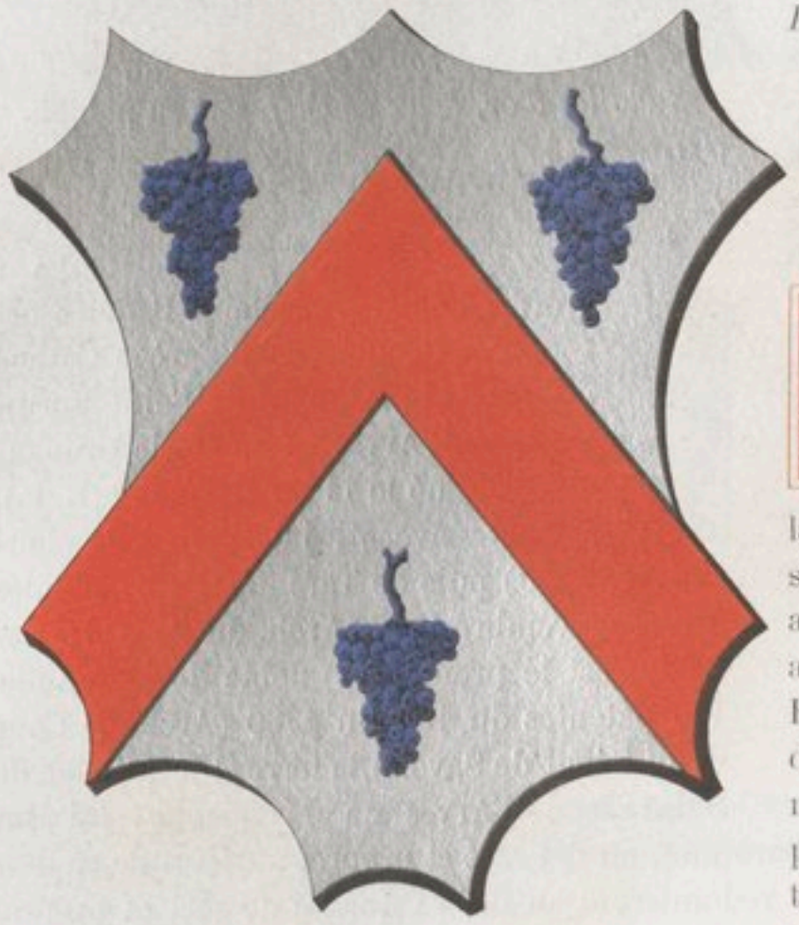

P. d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 grappes de raisin d'azur, deux en chef, une en pointe (Paillot. Guichenon).

Selon ce dernier *(Indice Armorial)*, les grappes seraient versées. — Selon Galiffe, les raisins seraient de pourpre.

Cette famille n'est pas savoyarde. Elle remonte à Jean de Budé-Vérace, secrétaire du roi Charles V. Transplantée de France à Genève, en la personne de Guillaume de Budé, conseiller du Roi, seigneur de Marly-la-Ville, auteur de plusieurs ouvrages estimés, appelé par Érasme « le prodige de la France », elle y a formé une lignée qui dure encore, et qu'il suffira au but de mon ouvrage de suivre en tant qu'elle a possédé des seigneuries en Savoie. J'ai déjà traité à l'article Balleyson ce qui concerne la transmission de la seigneurie d'une partie de Balleyson et de la seigneurie de Boisy par les d'Allinges aux Budé. Je commencerai donc seulement par le VIIe degré de la généalogie des Budé, donnée tout du long par Galiffe, *Notices généalogiques*, t. III, fo 83.

VII. Ne Jean de Budé, seigr de Verace, (petit-fils de Guillaume mentionné plus haut), gentilhe de la Chambre du Roi de France, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes à la bataille de Pontcharra, du conseil des CC. en 1587, syndic de Genève 1603, mort le 4 juin 1610, à cinquante-deux ans. Ép. Esther d'Allinges, Dme de Boisy, fille de Bernard, Bon de Coudrée, Larringe, etc.

VIII. Ne Bernard de Budé, seigr de Boisy, ép., le 19 oct. 1631, Marie-Jérémie, fille de Ne François Turrettini-Burlamachi.

Ne Isaac, seigr de Vérace. Le 23 août 1734 (*Somme des fiefs*). ils consignent posséder en vertu d'un acquis fait par François d'Allinges, de Lancelot de Neufchâtel et comme ayants droit de Ne Bernard de Budé, cohéritier d'Isaac d'Allinges, l'omnim. jurid. h., m. et b. et autres droits seigneuriaux, rière Boisy et Balleyson. *(Voir ALLINGES.)*

IX. Ne Guillaume de Budé, seigr de Boisy. Il ép. : 1e Françoise, fille de Ne Jacques Saladin ; 2e Adrienne, fille de Jean-Jacques Favre de la Croix.

Ne Bernard, coseigr de Vérace, mort sans enfants de Dlle Isabelle, fille d'Elie de Bons.

X. Ne Bernard (1er lit), dit le Cte de Montréal, 1er lieutenant aux gardes suisses de France, mort 1756.

Ne Isaac (2e lit), seigr de Boisy et Balleyson, ép. Marie, fille du premier syndic de Genève, Marc Dupan-Calandrini. Mort en 1770.

Guillaume, dit de Montfort, général au service du Piémont, mort en 1778.

XI. Ne Jean-Louis, seigr de Boisy, ép. Françoise Renée, fille de Jacques Solier.

XII. Ne Isaac, seigr de Boisy, ép. Catherine, fille de Ne George-Alexandre Rolaz, seigr du Rosey. C'est lui qui a vendu, le 29 avril 1796 (Arch. Boisy), les biens que sa famille possédait en Chablais, à Mme Madeleine Joly, femme de M. Charles Lullin. Celle-ci revendit sa terre de Boisy le 15 nivôse an IX (5 janvier 1801), à M. Monachon qui la céda le 9 ventôse an XI (28 fév. 1803), à M. Edouard d'Hautpoul et Louise de Budé, sa femme ; lesquels la vendirent le 1er oct. 1809 au Cte Charles-Marie-Benjamin d'Hautpoul, et celui-ci à M. le général Cte de Boigne, le 21 mai 1818. Le Cte Octave de Boigne, petit-fils du général, possède maintenant le château et la terre de Boisy (Arch. Boisy).

Ne Jacques-Louis, capitaine au service de Hanovre. A eu de sa première femme Agnès-Marguerite Bicker, de la Hollande, entre autres enfants qui ont continué sa lignée à Genève :

XIII. Elisabeth-Willelmine, femme du lieutenant général Othon-Laurent-François Guillet de Monthoux, gentilhomme savoyard.

BUSILLET. — *Voir* au Supplément.

BUTTET (B^ons ET C^tes DE)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE D'ENTREMONTS AU BOURGET, BARONS DU BOURGET, SEIGNEURS DE MALATRAIT ET MONDURET (ENTRE ARBIN ET LES MARCHES), DE TRESSERVE, DE LA TOUR ET DE LA RENTE FÉODALE DE GRESY EN GENEVOIS.

L'orthographe ancienne est indifféremment BUTET, BUCTET ou BUTTET; en latin presque toujours *BUCTETI*.

P. de sable à 3 buttes (ou boutoirs) d'or entrelacées, deux en sautoir une en pal.

(Sommaire Apprise au Sénat de Savoie du 16 mai 1774 (Arch. Manuel et Preuves des SS. Maurice et Lazare).

Devise : *LA VERTU MON BUT EST.*

On trouve aussi les buttes d'argent ou renversées. — Versions inexactes.

Les armoiries de la famille étaient jadis simplement, et au moins jusqu'en 1503, *de sable à la butte d'or en pal*. On les voyait ainsi gravées avec des armoiries d'alliance (N° 1, Buttet et Jayet d'Entremonts; n° 2, écartelé Buttet-Jayet, parti La Mar), encore en l'année 1781, dans la cathédrale de Chambéry (St-François), sur « un tombeau ou pierre sépulchrale remarquable « par son antiquité, où « se lisent (en dessous), « en caractères gothiques, ces mots : HIC JACET NOBILIS MERMETVS BVCTETI DE CAMBERIACO DUCALIS SABAVDIE SECRETARĪ QVI OBIIT I. TERTIA MAII ANNO M° IIII° OCTVAGESIMO OCTAVO CVIVS ĀTA CVM BEATIS REQVIESCAT. »

N° 1

N° 2

J'ai reproduit, en *fac simile*, les armoiries telles qu'elles sont dessinées par M. Bellemin, commissaire d'extentes et droits féodaux, dans un verbal authentique fait devant le juge-mage de Savoie, par autorité de justice et sur déclaration de témoins assermentés, lesquels, avec le commissaire susdit et un notaire, s'étaient transportés sur les lieux. Signé, scellé et paraphé à Chambéry le 7 déc. 1781 (Arch. Manuel). Ce qui, au n° 1, ressemble à une croix, n'est certainement qu'un filet d'écartelure, comme au n° 2 le pal qui se trouve entre l'écartelé Buttet-Jayet et le parti La Mar. Ce dernier quartier semble indiquer que N^e Claude de Buttet fut enterré dans la même tombe que N^e Mermet son père, à Saint-François-de-Chambéry.

Un très vieux mémoire, existant aux mêmes archives, dressé en 1503, sur les commencements de la généalogie des Buttet, porte que N^e Jean Buttet, père de Mermet ci-dessus, « auroit este ensepveli aux cloitres de Saint-François de Chambery « sous une grande pierre marbree sans « escrit joigniante a la muraillie du.... « en laquelle est ung tableau Nostre « Dame tenant au bras Jesu Christ son « enfant. A droicte une saincte presentante ledict Jehan a genoux, a gauche « saint Jehan Baptiste presentant son « filz a teste nue avec ses armoiries « ainsy. » Et cette inscription : J. BOVTET DE CHĀBERI. F. P.

1 2 3

1. Buttet : *de sable à la butte d'or.* — 2. Perret : *d'azur à la fasce d'or accompagné de deux croissants d'or en chef et d'une étoile de même en pointe.* — 3. Perret, parti d'un quartier qui m'est inconnu.

CETTE famille, venue d'Ugine s'établir à Chambéry, sans vouloir prétendre à une origine chevaleresque, est certainement très considérable par son ancienneté et bien plus encore par les hommes distingués qu'elle a produits et les services qu'elle a rendus au pays et à ses princes.

Marc-Claude de Buttet figure avec honneur parmi les poètes français du commencement du XVIe siècle. D'après Viollet-le-Duc (cité dans le *Manuel du Libraire,* de Brunet, 5e édition, t. I, col. 1431), ce fut lui « qui, le premier en France, eut « la mauvaise idée de composer des vers mesurés par longues et brèves, « à l'imitation des anciens. » D'autres auteurs lui contestent la priorité dans l'introduction des vers saphiques mesurés. Quoi qu'il en soit, la Savoie compte dans le nombre de ses illustres enfants le poète de l'*Amalthée*, l'ami et le rival de Ronsard. Marc-Claude de Buttet procède de Pétrarque : mais s'il lui est inférieur à quelques points de vue, il le dépasse par la naïveté de la pensée, le tour gracieux et le naturel de ses sonnets. Il a fait imprimer plusieurs volumes de poésies qui sont encore recherchés. Le plus connu et le meilleur de ses ouvrages est l'*Amalthée,* dont il y a deux éditions, de Paris (1561-1575). *Voyez* dans le *Manuel* cité plus haut et dans Grillet, t. II, fos 91 et suiv., la nomenclature de ses œuvres.

Marc-Antoine de Buttet, selon Grillet (t. II, fo 112), avocat au Sénat de Savoie, se fit connaître comme littérateur et polémiste, au commencement du XVIIe siècle, par un livre intitulé : *Le Cavalier savoisien* (in-8o, Chambéry, 1605), dans lequel il cherchait à établir les prétentions du duc de Savoie sur Genève. Jacques Lect et Jean Sarrasin publièrent, en réponse à ce livre, en 1606, *Le Citadin de Genève*. A quoi Buttet répondit par une brochure : *L'Aristocratie genevoise, ou Harangue de M. Pictet, conseiller d'État à Genève, servant de réponse au Citadin* (in-8o, Chambéry, 1606). Grillet ajoute que Marc-Antoine de Buttet fut nommé historiographe de Savoie et écrivit un discours sur l'origine de ses anciens souverains, qui est resté manuscrit dans les archives royales de Turin. Je n'ai pas l'ouvrage de Rossotto sur lequel s'appuie Grillet. Mais je crois que l'on se trompe en le faisant historiographe de Savoie et que cette charge honorifique a été confiée à Louis de Buttet dont je vais parler (1).

Louis, ou plus exactement Claude-Louis de Buttet, seigneur de Malatrait, chevalier de justice des SS. Maurice et Lazare, avait projeté d'écrire une histoire ancienne de Savoie avec ce titre : *Décades savoisiennes,* « d'un style beau et historique, » resté manuscrit à la bibliothèque royale à Turin. Je ne sais si, comme le dit Guichenon (t. I, préface, fo xx), Claude-Louis de Buttet n'a fait que copier l'ancienne chronique de Champion et de Paradin, mais je sais qu'à la cour de Turin on jugeait autrement du mérite de cet historien. J'en trouve la preuve dans les patentes d'historiographe de Savoie (signées, contre-signées et scellées, mais, par une erreur du scribe dont je n'ai trouvé que ce seul exemple, non datées ni revêtues en tête du nom de Charles-Emmanuel, aux archives Manuel), où je lis : « Desirans desormais « de pouruoir a ce que l'histoire et annale de noz tres illustres antecesseurs et maison de

(1) Une particularité assez curieuse. Dans les anciens et nombreux mémoires généalogiques de cette famille, la place du poète Marc-Claude est omise ou marquée très dubitativement. J'ai eu le bonheur de pouvoir fixer avec presque certitude sa filiation. Quant à Marc-Antoine de Buttet, l'auteur du *Cavalier savoisien*, aucune généalogie, à ma connaissance, ne l'inscrit, et la mienne, hélas ! n'est pas parvenue à combler cette lacune. Je n'ai jamais trouvé de Marc-Antoine de Buttet, sauf dans la citation de ses ouvrages. Marc-Antoine ferait-il par hasard un seul et même personnage avec Claude-Louis, son cousin et son contemporain, qui fut réellement historiographe de Savoie ? Hasarder une conjecture très aventurée, n'est pas répondre.

« Sauoie soit purement et sellon la verite couchee sur des fidelles caiers qui tesmoignent à « l'aduenir sans passion tout ce qui nous touche... Nous auons creu estre bon de choisir un « personnage dont la preudhomie, suffisance et doctrine peut respondre a la charge de nostre « Historiographe annaliste... Estants donc bien informez que touttes ces louables quallitez « sont en la personne de nostre cher bien ame et feal Claude-Louis de Buttet seigneur de « Maletrait, chevalier de la sacrée religion des SS. Mauris et Lazare... Connoissant sa loyauté « en ce que par cy deuant il a escrit sur ce suiet..., pour ces causes, etc., etc. » Ce texte prouve que le titre d'historiographe lui fut décerné comme récompense de ce que Claude-Louis avait déjà écrit, qui devait donc avoir quelque mérite.

Nous devons encore une mention spéciale à Claude-Louis (VII) de Buttet, chef de la branche de Tresserve, maintenant éteinte. Il était commissaire général de l'artillerie, et, lors du mémorable siége de 1690 de la forteresse de Montmélian par les Français, il vint s'y enfermer avec trois de ses fils, tous comme volontaires. Il se fit particulièrement remarquer par son patriotisme et sa bravoure, ainsi que ses trois fils, qui périrent tous les trois. Il reçut en récompense le grade très élevé de lieutenant général de l'artillerie de S. A., par de très flatteuses lettres patentes du 1er mai 1697 (Arch. Manuel), où les faits ci-dessus sont rapportés (*Voir* aussi *Montmélian et les Alpes,* par Ménabréa, fos 526, 529, 542, 567, etc. : il n'y est question que de la mort d'un des fils).

Les Buttet ont encore produit plusieurs hommes distingués dans les rangs de la magistrature et de l'armée. Ainsi, Charles-Janus de Buttet, qui eut l'honneur d'être premier syndic de Chambéry. Il l'était encore en 1630, et fut atteint de la peste qui ravageait alors la Savoie.

Ainsi, Charles-François de Buttet (de la branche dite de Bonneville), un des premiers membres de l'Académie royale des sciences de Turin, lors de sa formation en 1778, colonel de l'artillerie du roi de Sardaigne, inspecteur général des salines, directeur des machines d'artillerie et des hydrauliques. Chimiste, mécanicien, ingénieur très estimé, il fut l'inventeur, notamment, d'un système aussi ingénieux qu'économique pour l'évaporisation et la cristallisation des eaux salines (*Voir* Grillet, t. III, fos 139 et suiv., 152 et suiv.). Charles-François est le père de M. Éloi de Buttet, qui a été longtemps premier officier des affaires étrangères sous le ministère de M. le Cte Solaro della Margherita.

Cette famille continue encore, divisée en deux branches, très honorablement représentées : La branche aînée, domiciliée au Bourget, et l'autre à Belmont, près le Pont-Beauvoisin (1).

Quant à la branche de Tresserve, le dernier du nom, le Cte François-Joseph, président au Sénat de Savoie, laissa en mourant ses biens et son nom à son petit-fils, le Cte Callixte de Buttet-Manuel. *Voir* au tableau III les Buttet de Tresserve.

Les archives de cette famille ont été mises gracieusement à mon entière disposition, ce qui m'a permis, avec le secours des titres que j'ai trouvés ailleurs, de pouvoir donner assez complétement sa généalogie. Pour le premier degré je me suis appuyé sur une filiation dressée en 1503, dont j'ai déjà parlé au fo 287. L'ancienneté de ce mémoire me paraît être une suffisante garantie de véracité pour établir que Jean a été le père de Mermet : je crois pouvoir en assumer la responsabilité (2). Quant à la filiation directe, depuis Mermet jusqu'à nos jours, elle est certaine. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Nous avons vu au fo 287 que le plus ancien lieu de sépulture des nobles de Buttet à Chambéry était à Saint-François. Mais ils avaient un autre tombeau comme héritiers des Chevrier, et un autre à Sainte-Marie-Egyptiaque. Ns Jean de Buttet et Péronne de Chevrier, sa femme, fondent une grand'messe à Saint-Léger, le 17 juin 1508, « constant d'un contrat qu'iceluy noble Jean de Butet et sadicte « femme ont fondé ladicte grande messe pour les trespassez en la chapelle construicte au nom et honneur de l'Assomption de la « Vierge Marie, laquelle estoit lors du costé de l'esglise de Sainct-François et dès quelques années en ça a esté transférée de l'autre « costé dans icelle esglise parrochiale ; et laquelle messe doit estre célébrée par celuy des Altariens qui est recteur d'icelle chapelle « tous les lundys de l'annee, à perpetuite soudain après la fin de la première et lorsque lon commence l'évangile de ladicte pre- « mière messe les Altariens doivent faire sonner les cloches comme pour mortuaire selon la qualité de gentilhomme, et continuer « iusques a ce que ladicte grande commence, et à l'offertoire, le prestre qui célèbre se doit tourner du costé du peuple et le prier de « dire un *Ave Maria* pour les âmes dudict Ns Jean de Buttet et de Dlle Péronne de Chevrier, sa femme, fondateurs de ladicte messe « et pour tous les deffuncts et vivants de la famille de Buttet, et après icelle messe doit chanter le *Libera me* devant un ferestre « couvert pour mortuaire et chargé de deux chandelles mis au-devant d'icelle chapelle : ont légué pour ce 250 florins d'or. » Tous ces faits sont rapportés au testament de Charles de Buttet (1630), arrière-petit-fils du susdit Jean ; « lequel augmente la fondation sus- « dicte faicte en la chapelle de Chevrier, dans l'esglise de Saint-Dominique (?) de Chambéry, laquelle appartient au testateur comme « descendu de Ns Jean de Buttet, mari et héritier testamentaire d'icelle damoiselle de Chevrier dernière de la race de Chevrier, dans « laquelle chapelle ledict Ns Jean de Buttet y a fait eslever un tombeau avec ses armes en bronse. » Mais ce même Charles, dans le susdit testament, veut, s'il meurt d'autre maladie que de contagion, être enterré « dans l'ancien tombeau de sa famille, dans l'esglise « de Sainte Marie Eyptiacque en la chapelle de Saincte-Marie Madeleine. »

(2) D'autant mieux que l'existence de ce Jean, secrétaire comital, est positive. Un extrait des archives des Comptes de Turin établit que Jean (I), Mermet (II) et Jean (III) ont été secrétaires comitaux et ducaux aux XIVe et XVe siècles.

I. Nᵉ Jean de Buttet, secrétaire d'Amédée VII, Cᵉ de Savoie (1390 environ). Il épousa Dⁱˡᵉ Françoise Perret et fut enterré à St-François de Chambéry (Gén. 1503), dans un tombeau que lui fit construire son fils. *Voyez* f° 287.

II. Nᵉ Mermet de Buttet, nommé secrétaire ducal de Savoie par patentes du 15 oct. 1460 (Extrait auth. des Arch. de Turin ; Arch. Manuel) où il est nommé « Mermetus Butet de Ugina gebennensis diocesis. » Il ép. Antoinette d'Entremonts, sœur et héritière de Nᵉ Aynard et de sa sœur Peronnette pour des biens situés au Bourget, où existait une maison-forte du nom d'Entremonts qui passa ainsi aux Buttet. *Voir* au Supplément *JAYET D'ENTREMONTS*. Il fut enterré en 1488, à Saint-François de Chambéry, où en 1781 l'on voyait encore sa pierre sépulcrale avec ses armoiries (Verbal cité, f° 287). On trouve des reconnaissances en faveur de Dᵐᵉ Antoinette, sa veuve, sous date du 16 décembre 1497 (Arch. Buttet).

Nᵉ Jean (3ᵐᵉ fils), nommé secrétaire en 1490 du duc Charles-Jean-Amédée, puis conseiller ducal, maître auditeur à la Chambre des Comptes en 1496, puis trésorier de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, par Pᵉˢ du 23 mars 1501 (Arch. Manuel). Il épousa : 1° Pernette de Chevrier, fille unique et héritière de François, président de Savoie, et de Bonne de Gruel. Elle teste le 19 nov. 1519 (Arch. Manuel) en faveur de son mari ; 2° par contr. dot. du 12 octobre 1520 *(Ibid.)*, Catherine, fille de Nᵉ et Pˢ Claude de Chaffardon et de Peronette de Mareste. Il testa le 8 mars 1529 (Arch. Manuel et Preuves 1723 [Bibl. du Roi à Turin ; filiation marquée par un double trait], lesquelles remontent jusqu'à lui). Sa veuve se remaria, contr. de mar. du 3 novembre 1531 (Arch. Manuel), avec Claude de Mareste, seigʳ de Lucey, etc., et testa en 1549.

Nᵉ Louis (2ᵉ fils), secrétaire en 1493 de Philippe, Cᵗᵉ de Genevois. Il acheta en 1502 (Généal. 1503), la maison de la rue Juiverie, à Chambéry, de Nᵉ Pierre de Pingon et la laissa à son frère Jean. Mort à Genève sans postérité.

III. Nᵉ Jacques (fils aîné), secrétaire en 1476 du duc Philibert et en 1490 du duc Charles. Il mourut à Genève d'où son corps fut apporté à Chambéry (Gén. 1503). On ne lui connaît pas de postérité.

1ᵉʳ lit. *2ᵐᵉ lit.*

Jeanne-Gasparde, légataires chacune a en plus 100 écus. Étant veuve de Spectˡᵉ Messʳᵉ Mʳ Donat Foyssia de Chambéry, elle fait des ventes le 29 mai 1548 et le 31 octobre 1550 (Arch. la Place).

Louise, pour 200 écus d'or au testament de ép. Nicolas Mallet, et mourut av. 1560.

Françoise-Philiberte, ép. : 1° cont. dot. du 18 août 1525 (Mᵉˢ Bongain), Nᵉ et Egrége Antoine de Mureto, avec lequel elle vivait encore en 1529 (testᵗ de son père) ; 2° Nᵉ Jean-Louis de Bongain en 1533 (Mémʳᵉˢ Bongain).

Jeanne-Claudine, leur mère (1519). ép., contr. dot. du 24 fév. 1540, Nᵉ et Egᵉ Mathieu Clerc, bourgeois de Chambéry. Quittᵉᵉ dotˡᵉ du 14 juill. suivant (Arch. Savoiroux).

Nᵉ Jean-François, écuyer, maréchal des logis de la cavalerie de S. A. deçà les monts. Il ép., le 12 déc. 1560, contr. dot. du 5 janv. 1566 (Arch. Manuel), Humberte ou Philiberte de Pingon, veuve de Nᵉ Jacques Cartal d'Ugine. Un arrêt du 14 fév. 1570, et des Pᵉˢ du 17 déc. suivant *(Ibid.)*, et des enchères du 17 juin 1572 *(Ibid.)*, lui assurent la possession des fossés, de la pêche, des rives et des rosières proche le château du Bourget. Il teste le 17 sept. 1584 (Arch. Costa et Savoir.) au Bourget. Elle teste, étant veuve de son second mari, le 16 août 1613 (Arch. Manuel).

IV. Jean-Louis (fils aîné), cohéritier universel de son père et de sa mère. Partage avec son frère le 20 janvier 1554 (Arch. Manuel). Mort sans postérité.

Nᵉ Amé (3ᵉ fils), né à Chambéry le 9 avril 1564 (R. P. de St-Léger), avocat au Sénat de Savoie, seigʳ du Foug. Il hérita du droit qui compétait à son père sur les biens de Nᵉ Charles du Foug. Il était mort sans enfants, longtemps avant le testament de sa mère de 1613.

Jacqueline, ép. : 1° contr. dot. du 27 août 1588 (Arch. Manuel), Nᵉ François de Bordeaux ; 2° Nᵉ Philibert Exertier. Elle avait hérité de 1,000 flor. de sa mère.

V. Nᵉ Jean-François (fils aîné), seigʳ d'Entremont et de la rente de Grésy en Genevois : héritier universel de sa mère et cohéritier pour moitié de son père avec son frère Claude-Louis ; conseiller de S. A., Sénatʳ au S. S. de Savoie, juge et conservateur des bois, forêts, chasse, eaux, chemins et passages deçà les monts, nommé président du conseil de Genevois par patentes du 8 mars 1606 (Arch. Manuel). Il ép., par contrat dotal du 31 août 1588 *(Ibid.)*, Antoinette, fille de Nᵉ Amédée du Coudray et de Dˡˡᵉ Charlotte Bollaye. Elle teste, étant veuve, le 28 mars 1624 *(Ibid.)*. Comme cohéritier de Nᵉ Marc-Claude de Buttet, dit le Poète, son oncle (à la mode de Bretagne), il avait vendu le 2 juin et le 7 octobre 1587 la quatrième partie de l'abbaye du Lieu, à Nᵉ Pierre de la Mure, dit de Morinis ; plus le 26 septembre même année, au même acquéreur, la quatrième partie des maisons et biens de Merlinge, le tout provenu audit Marc-Claude de l'hoirie de sa mère, c'est-à-dire des La Mar. (Arch. Thuiset). Par transaction du 4 juin 1602 (*Ibid.*), il céda toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur l'hoirie dudit Marc-Claude, à Dˡˡᵉ Marie de Normandie, veuve dudit Nᵉ Pierre de la Mare. Il mourut à Annecy, président du conseil de Genevois en décembre 1613 (Livre de raison, Arch. de la Serraz.)

Jeanne-Péronne, elle teste le 24 déc. 1627 en faveur de son frère, avant d'entrer aux Visitandines de Chambéry (Arch. Manuel).

Benoite, chartreusine à Mélan.

Marie-Dorothée, religieuse à .....

Aimée, religieuse au Betton.

VI. Nᵉ Charles-Janus, seigneur desdits lieux (on le trouve aussi qualifié de seigʳ de Lucinge), avocat puis conseiller de S. A., sénateur au S. S. de Savoie. Le 30 déc. 1612 (arch. de Cevins) il se qualifie aussi de seigʳ de Monduret, et il signe un diplôme, comme « in alma Taurinorum Academia Consiliarius generalis » (1). Il ép., contr. dot. du 18 juillet 1624 (Arch. Manuel), Jeanne, fille de Nᵉ Claude de Reydet, seigʳ de Manigod. Il teste le 16 septembre 1630 (Arch. Savoiroux), avec sa femme. Il était alors premier syndic de la ville de Chambéry. Il institue ses posthumes et à leur défaut Nᵉ Louis de Buttet de Malatrait, fils de feu Nᵉ Claude-Louis. Il était « soubçonné de malladie contagieuse... en ceste année si malheureuse en laquelle la Savoye est affligée de guerre, peste et famine. » S'il meurt d'autre maladie que de la peste, il veut être enterré dans l'ancien tombeau de sa famille, dans l'église de Sainte-Marie-Egyptiaque, en la chapelle de Sainte-Madeleine. Je n'ai plus trouvé trace de son existence. Probablement il est mort de la maladie dont il était atteint.

Charles, mort avant 1630. Enterré à St-François de Chambéry.

VII. Nᵉ François, bapt. le 12 mai 1625 (R. P. de Saint-Léger). Mort de la peste peu de jours avant le testament de son père ; enterré provisoirement dans le verger du château d'Entremont, au Bourget.

(1) Il scelle ce diplôme de son sceau. Il est assez mal conservé, mais on y voit : écartelé aux 1ᵉʳ et 4ᵉ de.... au chevron de.... accompagné de 3 étoiles de.... — Aux 2ᵉ et 3ᵉ quelque chose comme un fretté ou deux bandes ?? — Sur le tout 3 buttes (??) —

TABLEAU I.

N^e^ CLAUDE DE BUTTET,
d'Ugine. Selon une vieille généalogie (Arch. Manuel) il était frère de Mermet. Secrétaire et notaire ducal. Il l'était le 28 août 1484 (Arch. Morand), le 19 août 1494 (Arch. La Place), et encore le 22 fév. 1501 *(Ibid.)*. — Selon la généalogie 1503 il aurait eu deux filles : Claudine, femme d'Antoine Chappuis d'Ugine, et Marie, femme de Pierre, fils dudit Antoine Chappuis. Un N^e^ Claude Buttet était lieut^t^ châtelain de Flumet en 1497 (Rabut., *Hist. de Fl.*, f° 67).

(*) Selon une vieille généalogie s'appelait Marc-Claude.

N^e^ CLAUDE (4e fils) (*),
d'Ugine, bourgeois de Chambéry. Il était, en 1495, maitre de la Ch. des Comptes de Genevois; il ép. Jeanne-Françoise de la Mar, fille de N^e^ Jean, citoyen de Genève, en 1499. Il teste à Annecy, selon les msts de l'abbé de Comnène (Arch. Manuel), le..... Bouverat notaire (son testament, selon une autre vieille généalogie *(Ibid.)* serait d'environ 1520). Par acte du 20 déc. 1516 *(Ibid.)* il achète, avec son frère ainé Jean, une rente féodale dite de Grésy, des dames de la Balme. En qualité de cotuteur des enfants dudit Jean, avec son frère Philibert, il signe un laod le 1er juill. 1527 (Arch. Thuiset). Un N^e^ Jean de Butet avait fait donation à N^e^ Claude Butet, par acte du 9 janv. 1505 (Arch. Manuel), de tous les biens, maisons, moulins, battoirs, prés, etc., par lui possédés dans tout le mandement d'Ugine, s'en réservant l'usufruit. — Le degré de parenté n'est pas marqué. — Cela pourrait se rapporter à un autre Claude.

R^d^ Mess^re^ PHILIBERT (5e fils), chanoine de la chapelle du Saint-Suaire du château de Chambéry (Sainte-Chapelle) déjà en 1503, témoin au contrat dotal de son frère Jean en 1520. Tuteur de ses neveux le 26 avril 1531 (Arch. Thuiset).

N^e^ ANTOINE (6e fils).
Un N^e^ Antoine Buctet de Chambéry, mort longtemps avant 1550, fut père de Bernard ci-dessous.

JEANNE-PERNETTE ép., contr. dot. du 20 déc. 1544 (Archives Manuel), N^e^ Charles du Foug, de la Novaleise.

JEANNE-FRANÇOISE ép. 1° N^e^ N. N. Bolliet; 2° N^e^ N. N. Ballin.

N^e^ MARC-CLAUDE,
l'auteur de l'*Amalthée*. On le croit né à Genève, en 1520. Il teste en cette ville le 9 juill. 1586 (Arch. Manuel), dans lequel il se dit COUSIN GERMAIN de N^e^ Jean-François de Buttet, qu'il nomme un de ses héritiers, et à son défaut il institue N^e^ Amé (fils dudit Jean-François) de Buttet SON NEVEU (à la mode de Bretagne). Dans une vente du 3 déc. 1562 (Arch. Morand), il (Marc-Claude) est qualifié d'écuyer et bourgeois de Chambéry. Dans un acte du 16 fév. 1570 (Arch. Manuel), il est aussi nommé Marc-Claude Un inventaire d'actes produits dans un procès (Arch. Thuiset) mentionne le testament et le codicille (sans dates) dudit N^e^ Marc-Claude surnommé *le Poète :* lequel était cohéritier pour moitié de N^e^ Pierre de la Mar, son oncle, ce qui se voit aussi dans une transaction du 4 juin 1602 *(Ibid.)* (1).

JEAN-LOUIS.

JEANNE-ANTOINETTE ép. N^e^ Jean-Baptiste de la Mure *alias* de Morinis, dont les enfants, avec N^e^ Jean-François de Buttet (V), les Bolliet et les Ballins partagent l'hoirie de Marc-Claude de Buttet dit *le Poète*, leur oncle (Inventaire s. d. cité ci-contre) (1).

N^e^ BERNARD
habitait à Revollières, paroisse de Saint-Girod au mandement de Monfalcon. Il vend, le 8 février 1550 (Arch. Morand), une maison à Chambéry attigue à celle de son cousin N^e^ Louis de Buttet. Postérité inconnue.

N^e^ CLAUDE-LOUIS (2e fils), A FORMÉ LES BRANCHES ACTUELLEMENT VIVANTES. — VOYEZ LES TABLEAUX SUIVANTS.

AIMÉE-CHARLOTTE ép, contr. de mar. du 14 déc. 1589 (Archives Savoiroux), N^e^ Charles-François Ruffin, référendaire de la sérénissime Infante.

CHARLOTTE.
Elle ép. à Genève N^e^ Charles du Four, originaire de Blois en France. Elle prit la religion de son mari qui était protestant. Par un édit du 4 juill. 1589, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait ordonné à ceux de ses sujets qui devraient de l'argent à ceux de Genève, d'en faire déclaration au fisc, lequel remettrait un quart aux déclarants. Claude-Louis de Buttet déclara devoir 700 écus aux mariés du Four-Buttet, de Genève. S. A., en considération des longs services dudit Claude-Louis, lui fit don, par lettres du 30 juill. 1589, de la somme entière (Arch. Manuel).

N^e^ LOUIS-PHILIBERT (cadet), destiné à l'Eglise, pensionné à 50 écus. Humberte de Pingon, sa mère, déclare, dans son testament (1613), qu'elle sait que Marguerite de Loctier, veuve dudit Louis-Philibert, « se jacte d'estre saisie de « certain escript faict en leur fa- « veur à cause de leur mariage. » Elle déclare la chose supposée et fausse. Dans une quittance qu'il passe à ses frères le 17 déc. 1598 (Arch. Manuel), il se qualifie de seig^r^ de Monduret et héritier de son frère Amé, seig^r^ du Foug.

JEANNE-MARIE, mentionnée au testament d'Antoinette du Coudray, sa mère.

JEANNE-ANTOINETTE. Elle teste le 31 juillet 1630 (Arch. Manuel) en faveur de son frère.

SÉBASTIENNE
ép., contr. dot. du 18 fév. 1624, N^e^ Balthazard Treppier, seig^r^ de la Tour, de Saint-Genix. Le 31 déc. 1626, son frère lui constitua une dot de 1,000 ducatons (Arch. Manuel). Elle est souvent mentionnée dans les registres paroissiaux de St-Genix.

JACQUELINE
ép., contr. dot. du 22 nov. 1611, N^e^ Victor VINCENT, seig^r^ de la Ruaz et de Fesigny. Elle teste le 19 août 1653 *(Ibid.)*, substituant à ses enfants N^e^ Claude-Louis (VII), fils de Louis de Buttet, son cousin.

N^e^ GUILLAUME,
bapt. le 4 mars 1601 (Reg. P. de Sallanches). Son sort et sa descendance me sont inconnus.

ISABELLE,
bapt. le 25 mars 1626 (R. P. de Saint-Léger). Enterrée à Sainte-Marie-Egyptiaque.

JEAN-FRANÇOIS,
dit communément Petit-Jean, prétendu bâtard du testateur qui lui fait un legs, mais lui défend de porter son nom.

(1) Au dernier moment, je trouve aux archives du château de la Serraz un *livre de raison du seig^r^ de Miserave* (de Loys), qui ép. D^lle^ Marie de Normandie, veuve en 2es noces de Pierre de la Mars ou la Mar. Dans ce *livre* sont cités une foule de titres confirmant tout ce qui est dit ci-dessus. — Le testament de Marc Claude de Buttet le poëte est daté du 29 juillet, reçu par Me Juvenot, notaire de Genève. — Voir *La Mar* et *La Mure*.

Les Preuves 1723 (marquées par un double trait) donnent un frère à Claude-Louis, nommé CHARLES, dont je n'ai pas trouvé trace.

V. N^e^ CLAUDE-LOUIS DE BUTTET, seig^r^ de Malatrait, coseig^r^ d'Entremont. — VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. — Il était sénateur au S. S. de Savoie. Fit ses preuves de noblesse (Arch. Manuel) pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare ; historiographe de Savoie (*Voir* f° 288). Il ép. : 1° contr. dot. du 21 avril 1592, D^lle^ Jeanne, fille de N^e^ Thomas de Gilly, seig^r^ de Rochefort. Elle teste le 22 sept. suiv. (Arch. Manuel) en faveur de son mari ; 2° cont. dot. du 7 juill. 1602 *(Ibid.)*, D^lle^ Philiberte, fille de N^e^ Claude-Henri de Montfalcon de Roasson. Il teste le 23 fév. 1603 *(Ibid.)* et le 31 juill. 1612 (Arch. du Sén. de Sav.); (il était cohérit. univ. de son père). Elle teste le 19 juill. 1604 (Arch. Man.) en faveur de ses fils. Il était mort avant le 4 oct. 1612 (Arch. du S. de Sav.), et en 1603 demeurait déjà à Tresserve.

PHILIPPE-CÉSAR (2e lit), cohéritier universel. Dans le contrat de mariage de son frère, lui fait donation de tous ses biens. Mort sans postérité.

VI. N^e^ LOUIS (2e lit), seig^r^ de Malatrait, d'Entremont et du Foug, ép., contr. dot. du 12 oct. 1620 (Arch. Manuel), D^lle^ Marie-Jeanne-Baptiste, fille de feu N^e^ Jacques de Vincent de Fesigny, seig^r^ de la Ruaz. Elle teste, étant veuve, le 15 fév. 1677 *(Ibid.)*.

JEANNE-MARIE, bapt. le 15 août 1642 (R. P. de Saint-Léger).

IGNACE-FRANÇOIS, bapt. le 11 fév. 1644 (R. P. de Saint-Léger).

VII. N^e^ VICTOR, seig^r^ desdits lieux, ép., le 21 juill. 1646 (R. P. de St-Léger), cont. dot. du 20 juill. 1641 (Arch. Manuel), D^lle^ Françoise, fille de N^e^ et Spect^e^ Gaspard Crassus. Mort av. 1677.

HÉLÈNE, bapt. le 18 janv. 1651 (R. P. du Bourget). Vivait encore lors du testament de sa grand'mère, 1677.

GABRIELLE, bapt. le même jour que son frère Victor. Probablement celle qui épousa N^e^ Victor LAURENT, mère de 1672 à 1674, morte le 7 juin 1677 (R. P. du Bourget).

VIII. N^e^ VICTOR, bapt. le 22 août 1649 (R. P. du Bourget). Mort jeune sans postérité.

N^e^ PANTALÉON, enterré au Bourget le 29 sept. 1714 (R. P. du Bourget).

MARGUERITE-FRANÇOISE, baptisée le 10 avr. 1690 (R. P. de Saint-Léger).

HÉLÈNE-FRANÇOISE, bapt. le 26 fév. 1685 (R. P. de St-Léger).

IX. N^e^ CLAUDE-LOUIS, seig^r^ desdits lieux et Bon du Bourget, bapt. le 20 mai 1686 (R. P. du Bourget), ép., le 15 juill. 1719 (R. P. du Bourget). contr. de mar. du 5 juin précédent (Arch. Buttet), D^lle^ Louise-Marie LAURENT, fille de Joseph, Bon du Bourget. Il acheta cette seigneurie le 16 mars 1727 (Arch. Buttet et *Somm^es^ des fiefs*) par moitié et par indivis avec N^e^ Pierre-Antoine Chollet, de N^e^ Gaspard LAURENT, son beau-frère, auquel elle était parvenue par le moyen des Berliet (*Voir* BERLIET, f° 184, LAURENT ; et LE BOURGET aux FIEFS). Il teste le 15 nov. 1752 (Arch. Buttet), instituant ses fils et ses filles, chacun par part égale, et meurt le 28 mars 1759. Elle teste le 14 oct. 1760 *(Ibid.)*, léguant leur légitime à ses fils, et nommant ses filles héritières universelles. Elle, morte le 5 août 1763 (R. P. du Bourget).

PIERRE-FRANÇOIS, bapt. le 25 fév. 1722, mort le 23 mai 1729 (R. P. du Bourget).

JOSEPHTE, bapt. le 18 mai 1723 (R. P. du Bourget).

JEANNE-CHARLOTTE, bapt. le 22 juill. 1724 (R. P. du Bourget).

CHARLES, bapt. le 31 oct. 1725 (R. P. du B.). Capit^ne^ de dragons, maréchal-des-logis des gardes du corps de S. A. Mort en fév. 1781, major au fort de Miolans.

ANNE, bapt. le 12 nov. 1727 (R. P. du Bourget), était, en 1779, mariée à Me Claude Mauris, procureur au siége mage de Genevois. Probablement celle qui fut aussi mariée à M. Thomas Du Fraisne.

MARIE-THÉRÈSE-CLAUDINE-JOSEPHTE, bapt. le 7 mars 1729 (R. P. du B.), ép., le 18 fév. 1773 (R. P. de Saint-Léger), M. Maurice-Henri Brunet, d'Aime en Tarentaise.

CLAUDINE-PROSPÈRE, bapt. le 27 sept. 1735 (R. P. du Bourget).

X. N^e^ JOSEPH-MARIE, seig^r^ desdits lieux, Bon du Bourget, né le 16 fév. 1721 (R. P. du Bourget.) Il ép., le 28 sept. 1750, D^lle^ Marie-Marguerite Martin de St-Collomban. Il était lieutenant au régim^t^ de Savoie et se noya le 24 janv. 1792 entre la Motte et le Bourget, lieu dit à Terre-Nue (R. P. du Bourget). En vertu de partages du 15 janv. 1780 avec les nobles Chollet, le château, fossés, etc., du Bourget, parvinrent à son lot (Arch. du Bourget).

LOUISE-MARIE, née le 16 nov. 1758 (R. P. de Tresserve).

N^e^ JOSEPH, bapt. le 6 nov. 1756 (R. P. de Tresserve).

MARIE-MARGUERITE, bapt. le 13 oct. 1755 (R. P. de Tresserve).

N^e^ SIMON, bapt. le 26 août 1754 (R. P. de Tresserve), officier au régiment de Savoie, passé ensuite au service de France, ép. D^lle^ Joséphine de Compagnon de Ruffieux. Morte av. 1820.

MARIE-THÉRÈSE, bapt. le 7 août 1752 (R. P. de Tresserve). Religieuse à Bonlieu, contr. d'entrée en religion du 31 août 1777 (Arch. Buttet).

XI. N^e^ LOUIS-MARIE, seig^r^ desdits lieux, Bon du Bourget, chanoine à Chambéry, bapt. le 17 juill. 1751 (R. P. de Tresserve). Il céda sa part d'hoirie à son frère Charles, le 5 avril 1793 (Arch. Buttet).

IRMA, Morte à Turin sans avoir été mariée.

S. Exc. ANNE-FRANÇOISE-FANNY, première dame d'honneur de feu S. M. la reine Marie-Adélaïde. Mariée le 23 sept. 1820 (R. P. de Saint-François de Chambéry) au Mis Frédéric Milliet d'Arvillars.

JOSÉPHINE, Morte en 1837 sans alliance.

XII. N^e^ LOUIS, Bon du Bourget, né le 8 mars 1808 (R. P. du Bourget). Officier de cavalerie, démissionnaire en 1843 ; ép. Mlle Marie-Augustine de la Chance. Mort le 3 janvier 1869.

ISABELLE, née le 6 fév. 1854 (R. P. de Chambéry).

XIII. N^e^ MARC-ANDRÉ, Bon du Bourget, né le 24 juill. 1850 (R. P. du Bourget).

TABLEAU II.

BUTTET (DE), BARONS DU BOURGET.

N° ANDRÉ,
mentionné au testament de 1612.
Il a dû mourir peu de temps après.

FRANÇOISE,
religieuse bernardine à Chambéry (1677), avait été dotée lors de son contrat d'entrée en religion à Sainte-Ursule de Chambéry.

N° CLAUDE-LOUIS.
VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

JEANNE,
baptisée le 14 juill. 1652 (R. P. du Bourget).

N° JEAN-PIERRE,
seigr desdits lieux : on le trouve déjà qualifié de baron du Bourget, quoique ce fief n'ait été acheté que par son fils en 1727. — Bapt. le 18 mai 1660 (R. P. du Bourget). Il ép., le 2 mai 1684 (R. P. de Saint-Léger), contr. de mar. du 23 oct. 1685 (Arch. Buttet), Dlle Josephte, fille de N° François Capré, seigr de Mégève. Elle meurt veuve le 7 sept. 1736.

N° LOUIS,
bapt. le 14 avr. 1659 (R. P. du Bourget). Mort sans postérité.

N° THOMAS-HYACINTHE,
né le 27, bapt. le 28 sept. 1691 (R. P. de Saint-Léger). — En 1724 (R. P. du Bourget), il était capitne au régimt de Savoie. Je ne lui connais pas de postérité.

N° CHARLES-FRANÇOIS,
bapt. le 13 avr. 1698 (R. P. de Saint-Léger). Il épousa une Dlle Mario, d'une famille noble de Valence en Piémont. Il était capitaine au régimt de Savoie, puis commandant du château d'Ormea en Piémont. Il a formé la branche dite de Bonneville.

MARIE-JEANNE-CLAUDINE,
bapt. le 13 avr. 1698 (R. P. de Saint-Léger).

JEANNE,
bapt. le 19 oct. 1737 (R. P. du Bourget).

LOUISE-MARIE,
ép., le 2 fév. 1768 (R. P. de Saint-Léger), contr. de mar. du 31 janv. précédent (Arch. Buttet), M. Ignace-Amédée Chabal de la Tard, d'Annecy. Il transige avec son beau-frère le 20 déc. 1775 (Arch. Buttet) pour les droits de sa femme.

N° CHARLES-FRANÇOIS,
né le 10 déc. 1758, à Suze (Grillet), chevalier des SS. Maurice et Lazare, membre de l'Académie des sciences de Turin, inspecteur général des machines d'artillerie et des hydrauliques affectées aux bâtiments royaux, colonel chef de l'artillerie du roi, etc. *Voir*, pour plus de détails, au f° 289. Il épousa : 1° Claudine-Philiberte, fille de N° Claude-Joseph-Marie de Saint-Sixt, le 16 oct. 1782 (Arch. Costa); 2° Jeanne-Baptiste-Françoise, fille de S. Exc. le Cte François-Xavier de Maistre, présidt au Sén. de Savoie.

N° CHARLES-MARIE,
Bon du Bourget, né le 2 déc. 1757 (R. P. de Tresserve), ép., en 1806, Andréanne-Justine Bernard de Lauzière. Mort le 4 déc. 1812 (R. P. du Bourget), à cinquante-cinq ans. Sa veuve se remaria avec Maurice de Capré, Cte de Mégève.

N° LOUIS-ÉLOI-AUDIFAX (2e lit),
né le 25 août 1795, colonel de cavalerie, premier officier au ministère des affaires étrangères, chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandeur de Saint-Grégoire de Rome, de Saint-Etienne de Hongrie, de St-Joseph de Toscane, etc.; a ép., le 4 sept. 1833, Mlle Marie-Louise-Julie-Joséphine Debonnaire, fille de M. Charles-Jules Debonnaire de Forges et de Mlle Augustine de Saint-Janvier.

JOSEPH (1er lit), mort sans postérité.

HECTOR-RENÉ-JOSEPH, mort à dix-huit ans à l'Académie militaire de Turin.

JENNY-MARIE-DENISE-VICTOIRE, née et bapt. le 31 oct. 1834 (R. P. de Chambéry). Morte jeune.

HENRIETTE, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, née le 6 déc. 1835.

N° CHARLES, né le 22 oct. 1838, ancien capitaine dans les carabiniers au service du Saint-Père, chevalier de l'O. de Pie IX, décoré de la médaille de Mentana et de celle de Castelfidardo. Il a épousé, le 7 janv. 1874, Mlle Marie de Hédouville.

ÉDOUARD, né le 24 janv. 1847, docteur en droit, magistrat.

LUCIE, née le 8 oct. 1839.

ANGÈLE née le 16 mai 1841, a épousé, en juillet 1873, le Mis Joseph Centurione, patrice génois.

MARIE, née le 23 nov. 1844.

HÉLÈNE, née le 25 août 1849

BUTTET (DE), COMTES DE TRESSERVE.

VII. Nᵉ CLAUDE-LOUIS.
VOYEZ SON ASCENDANCE AU Fº 293, TABLEAU II. Né en 1624, héritier universel de sa mère Jeanne-Baptiste de Vincent, seigr de la Tour et de Tresserve (1) du chef de sa femme, Dlle Charlotte, fille de Ne Claude-Louis Roffier, seigr de Tresserve *(voir* ROFFIER), qu'il épousa par contrat dotal du 17 nov. 1666 (Arch. Manuel). C'est de lui dont il est question au fº 289. Il était, en 1677, major dans la cavalerie de Savoie, nommé par patentes du 14 août 1683 *(Ibid.)* commissaire général de l'artillerie, puis, par patentes du 1er mai 1697 *(Ibid.)*, lieutenant général de l'artillerie de S. A., en récompense de la bravoure qu'il avait montrée au siége de Montmélian, avec trois de ses fils qui y périrent. Il mourut à quatre-vingt-dix ans, le 16 avr. 1714 (R. P. de Tresserve).

(1) Sa famille possédait déjà une maison à Tresserve, où avait testé Claude-Louis, son grand-père, en 1603, et des biens qui, lors de son mariage, mouvaient du fief de son beau-père.

(2) Qu'il possédait du chef de sa mère et en vertu d'une transaction du 14 mai 1708 passée avec Dlle Anne Roffier, sa tante, veuve du sénateur Bally.

NN., NN., NN., trois fils tués ou morts pendant le siége de Montmélian (Pates de 1697). J'ai le regret de ne pas avoir pu retrouver leurs noms de baptême.

ISABELLE, reçoit, le 9 août 1694 (Archiv. Manuel), un legs de sa tante Isabelle Roffier.

VIII. Nᵉ CLAUDE-FRANÇOIS,
seigr de Tresserve (déjà qualifié de baron dudit lieu dans divers actes). Il ép. : 1º contr. dotal du 26 janv. 1715 (Arch. Manuel et de Rubaud), Dlle Jeanne-Jacqueline, fille de Ne Claude-Ferdinand Sibué-Ducol, morte le 21 juill. 1727, à trente ans (R. P. de Tresserve); 2º contr. dot. du 18 juin 1729 (Arch. Manuel), Dme Marie-Andrée de Chissé de Pollinges, veuve de Ne Joseph Vieux. Le 4 sept. 1734 (*Sommes des fiefs*), il consigne tenir du Prince la terre et seigneurie de Tresserve (2). Mort avant 1741.

ANNE ou JEANNE, bapt. le 26 déc. 1671 (R. P. de Tresserve), ép., le 11 juill. 1724 (R. P. de St-Léger), Ne Jean-Baptiste de Nouvelles. On trouve ailleurs Gaspard. Elle teste le 11 janv. 1735 (Arch. Manuel) en fav. de son mari qu'elle nomme Gaspard, faisant un legs à son frère.

N. N., mort à six jours, le 19 janvier 1683 (R.P. de Tresserve).

Tous du 1er lit.

Nᵉ CLAUDE, bapt. le 10 janvier 1724 (R. P. de Tresserve).

IX. Nᵉ JOSEPH,
seigr de Tresserve, bapt. le 23 fév. 1719 (R. P. d'Aix). Enseigne au régimt de Savoie par Pes du 26 juin 1738 (Arch. Manuel), ép., 1º : par contr. dot. du 7 juin 1741 *(Ibid.)*, mariés le 13 suivant (R. P. de Saint-Léger), Dlle Marie-Alexie-Thérèse de Maréchal, fille de feu Ne Pierre, seigr de Saint-Martin-la-Porte en Maurienne, et de Dme Rose de Marnix. Cette dernière constitue à sa fille une dot de 10,000 livres. — Elle testa le 12 juill. 1758 (Arch. Manuel), et mourut le 28 suivant (R. P. de Tresserve); 2º Dlle Anne, fille de feu Ne Pierre de Varax, avec laquelle il teste le 28 avr. 1762 *(Ibid.)* : elle en faveur de son mari. — Lui meurt avant 1775.

ODETTE, baptis. le 30 janv. 1717 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

ANNE-CHARLOTTE, baptis. le 26 sept. 1722 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

ROSE-JOSEPHTE, bapt. le 6 juin 1743 (R. P. de Tresserve), ép., le 17 nov. 1762 *(Ibid.)*, Ne François-Hyacinthe de Maréchal de la Buffette.

ÉLISABETH-CAROLINE, vivait 1762.

JEAN-BAPTISTE-HYACINTHE, bapt. le 25 mars 1749 (R. P. de Tresserve). Il ép., le 24 janv. 1778 (R. P. de Bassens), Dlle Jeanne-Claudine Vignet, d'Aix. Mort sans postérité.

X. Cte PIERRE-HYACINTHE (3),
seigr dudit lieu, bapt. le 3 août 1744, hérit. univ. de son père et de sa mère, chevr des SS. Maurice et Lazare (1816, Arch. Manuel). Patentes du 23 août 1825 (Arch. du S. S. de Savoie), portant concession du titre de comte pour lui et ses descendants par ordre de primogéniture, et ce en récompense de ses bons services. Confirmées par autres patentes du 12 sept. suivant *(Ibid.)*. Il ép., le 17 oct. (contr. dot. du 14, Arch. Manuel) 1764 (R. P. de Saint-Léger), Polixène-Françoise-Caroline de Conzié, fille de Louis, Mis d'Allemogne, et de Marguerite de Mareste. Il mourut à Chambéry le 12 sept. 1832. Elle, le 23 oct. 1813, à 89 ans *(Ibid.)*.

JOSEPH, bapt. le 25 mars 1752. Mort en bas âge (R. P. de Tresserve).

ANNE-ANTOINETTE, baptisée le 12 août 1755 (R. P. de Tresserve).

CLAUDE-FERDINAND, bapt. le 11 sept. 1758 (R. P. de Tresserve). Mort en bas âge.

FRANÇOISE-ALEXIE, née le 3, bapt. le 4 juill. 1767.

AURORE-VICTOIRE-FÉLICITÉ, marraine de sa sœur

AURORE-JOSEPHTE-FÉLICITÉ, née le 30 déc. 1775.

MARIE-VICTOIRE, née le 7, bapt. le 8 oct. 1768, morte à Chambéry le 19 nov. 1830 (R. P.)
(Extrait des Reg. P. de Saint-Léger de Chambéry).

MARIE-ANNE-GABRIELLE, née le 22 nov. 1787. (4).

XI. FRANÇOIS-JOSEPH-MARGUERITE,
Cte de Tresserve, né le 24 sept. 1765 (R. P. de Tresserve), chevr des SS. Maurice et Lazare, président au Sénat de Savoie par Pes du 24 déc. 1833 (Arch. Manuel), chef du conseil de la réforme des études à Chambéry par Patentes du 23 juillet 1827, commandr des SS. Maurice et Lazare par brevet du 7 avril 1837 (Arch. Manuel). Par Pes du 7 juill. 1835 *(Ibid.* et Arch. du Sén. de Sav.) il est autorisé à disposer par acte de dernière volonté du titre seigneurial (comte) annexé au fief de Tresserve en faveur de son petit-fils Joseph-Maurice-Callixte de Manuel de Locatel, etc. Il ép. : 1º Mlle du Bouchage, dont il n'eut point d'enfants; 2º Mlle Marie-Françoise-Victoire de Manuel. Il mourut à Chambéry le 8 nov. 1841, à soixante-seize ans.

FRÉDÉRIC-GABRIEL, né le 13 sept. 1773 (R. P. de St-Léger).

FRÉDÉRIC-HYACINTHE, né le 29 novemb. 1787 (R. P. de St-Léger).

MARIE-MADELEINE, née le 5, baptisée le 6 nov. 1769 (R. P. de St-Léger).

MARIE-MADELEINE, née le 19 déc. 1782 (R. P. de St-Léger).

(3) Avec son frère, il fut propriétaire de Seynod et Châteauvieux qu'ils vendirent au Sénateur Biord en 1769. — *Voir* SEYNOD et CHATEAUVIEUX, aux FIEFS.

(4) Est probablement *Anne* qu'ép. M. de Conzié d'Allemogne, son oncle. — Une autre de ses sœurs, Éléonore, ép. Spect N.N. Viallet, avocat.

MARIE-FRANÇOISE-PIERRETTE (FANNY) ép., le 8 oct. 1822 (R. P. de Saint-François de Chambéry), le Cte Joseph-Marie de Manuel de Locatel.

XII. FRANÇOIS-JOSEPH-CHARLES-MARIE,
mort le 22 mars 1803, âgé de six mois et deux jours (R. P. de N.-D. de Chambéry).

Cte JOSEPH-MARIE-CALLIXTE DE MANUEL,
héritier du titre, du nom et des biens de son grand-père, mort sans avoir laissé d'enfants (Voir *MANUEL*).

CAGNOL

SEIGNEURS DE LESCHAUX, CHAFFARD ET VERDUN,
MARQUIS DE LA CHAMBRE EN MAURIENNE.

(L'orthographe italienne du nom est *CAGNOLI*.)

P. échiqueté d'argent et de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée, becquée et membrée de gueules (Cigna-Santi).

BESSON a vu ces armes au cloître des Cordeliers avec l'échiqueté d'or et de gueules, et le chef d'argent.

Cimier : *une nymphe à 3 visages, 2 en profil 1 en face, de carnation, tenant de sa main dextre une boîte d'or et dans la senextre un compas d'argent.*

Devise : *MAIOR PRVDENTIA FATO.*

(*Consignements* 1687. 1. 138. Arch. de Turin.)

Selon les *Consignements* 1613, le cimier se compose d'un homme tenant de sa main dextre un miroir, etc.

FAMILLE originaire de Verceil en Piémont, où elle a toujours été regardée comme très distinguée et fort ancienne. Un rameau s'est transporté en Savoie, au XVIIe siècle : il n'a fourni que trois générations. Feu M. l'abbé Bonnefoy (1) faisait remonter dans la nuit des temps la généalogie de cette famille, à laquelle il donnait pour chef le consul Caiüs Lutatius Catulus, lequel, l'an 512 de Rome (242 ans avant N. S. J.-C.), mit fin à la première guerre punique par le combat naval qui illustra son nom. C'est vouloir trouver pour les Cagnol, comme pour beaucoup de grandes familles, une origine fabuleuse qu'il n'est permis de citer qu'à la condition d'en plaisanter. Besson, beaucoup plus sérieux, fait remonter la filiation des Cagnol jusqu'à l'an 1280. Cette date doit suffire à démontrer l'ancienneté de cette maison. Pour me restreindre à ce qui me concerne, comme cette famille a fort peu duré en Savoie et que, d'ailleurs, je n'ai pu aucunement contrôler la généalogie de Besson, — elle ne marque même que fort peu d'alliances et de dates, — je publie seulement ce qui m'est historiquement prouvé.

Cette famille présente un exemple frappant de l'inanité des espérances de ce monde. Le Cte Centorio Cagnoli, celui qui vint s'établir en Savoie, laissa une nombreuse postérité pourvue d'une belle position et d'une fortune importante. Neuf fils ne suffirent pas pourtant à assurer la continuation de la famille, qui s'éteignit avec cette même génération. Leur sœur, Christine Cagnol, en vertu de substitutions testamentaires, apporta le nom, les biens et notamment le marquisat de la Chambre à son mari, Claude-Benoît de Michal, qui ajouta à son nom celui de Cagnol, marquis de la Chambre. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) M. l'abbé Bonnefoy, de la Tarentaise, s'était occupé de généalogies dont la bibliothèque du Mis de Costa contient en grande partie les manuscrits. Ce travail, sur feuilles volantes, n'est pas coordonné, et par ce fait même n'est à peu près d'aucune utilité.

Le Cte Centorio (Centaure) Cagnoli (fils de Jérôme et d'Ursule (1) Avogadro : Jérôme, fils de Jean-Baptiste et de Marguerite Buronzo, etc.). Était enseigne du gouverneur de Montmélian lors de son mariage, contracté le 11 août 1618, avec Barbe, fille de N^e^ Raymond de Tignac, seig^r^ de Villaret, capitaine au château de Montmélian. Elle testa le 11 fév. 1623. Il ép. : 2° le 13 janv. 1633, Jeanne, fille de Georges de Lescheraine, président de la Chambre des Comptes. Le Cte Cagnol devint ensuite gentilhomme de S. A., maréchal de camp, colonel d'un régiment, lieutenant-gouverneur puis gouverneur des châteaux de Montmélian, de Charbonnières et de Miolans, par patentes de Christine de France, datées de Fossan du 13 oct. 1643. Il eut ensuite l'honneur insigne d'être nommé chevalier de l'O. Supr. de l'Annonciade en avr. 1660. Il testa à Montmélian le 26 août 1657 (Arch. du Sén. de Sav.), dans lequel il se qualifie de seigneur de Leschaux, Chaffard et de Verdun. Il institua héritier universel son fils aîné Victor, lui substituant successivement ses autres fils, ses filles puis son neveu, le Cte Pierre-François-Centorio, fils du Cte Avogadro et de Marguerite-Françoise, sœur du testateur. Selon Cigna-Santi il mourut vers 1670. Sa veuve testa le 20 sept. 1678 (Arch. du S. de Sav.), faisant des legs à tous ses enfants ci-dessus, nommant héritier universel Victor, fils aîné, substituant les autres fils, etc.

(1) Dans son testament il nomme sa mère Ercilie.

Centaure, Cons^r^ de S. A., Sén. au S. de Sav. par patentes du 16 sept. 1686 (Arch. du S. de Sav.), mort à Turin sans postérité le 1er janvier 1694 (Besson).

Jérome-Hyacinthe, lieutenant au fort de Montmélian. Il teste le 16 septem. 1672 (test^t^ ouvert le 2 octobre, Arch. du Sénat de Sav.) en faveur de sa mère, fait des legs à ses frères et substitue Victor, son frère aîné.

François, capucin sous le nom de P. Innocent : mentionné au testament de sa mère de 1678.

Joseph, chevalier de Malte (Besson).

Sébastien, chevalier de Malte. Il teste, partant pour le Portugal, le 21 mars 1666 (testament ouvert le 2 octob. 1678, Arch. du S. de Sav.). Il institue pour héritiers ses frères, à commencer par Victor, l'aîné, les substituant l'un à l'autre, puis sa sœur Christine.

Victor, seig^r^ de Leschaux, Chaffard et Verdun, gentilhomme ordinaire de S. A., premier écuyer, lieuten^t^ des cuirassiers de Madame Royale, chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandeur de N.-D. des Neiges au diocèse d'Alba par provision du 22 avril 1667, gouverneur général et maréchal de camp général de Montmélian, Charbonnières et Miolans, leurs villes et vallées. Il prend ces qualités dans son testament du 9 août 1683 (Arch. du Sén. de Sav.), nomme héritier universel son fils, substitue par ordre de primogéniture ses frères Charles-Emmanuel, César-Philippe, Centaure et Félix. Leur substitue D^me^ Christine de Cagnol, sa sœur, femme du Bon du Donjon, dame d'honneur de Madame Royale, et ses enfants mâles, « luy laissant à son choix celuy que « nous chargeons de porter nostre nom et nos « armes, » puis D^me^ Louise, femme du Bon Pallavicini. Il avait épousé, le 27 août 1679 (R. P. de Saint-Léger), Melchiotte des Champs, fille de N^e^ Nicolas, Bon de Juys, etc., président de la Chambre des Comptes de Savoie.

Charles-Emmanuel, mort en bas âge le 27 mars 1685 (Besson).

Charles-Emmanuel. Il fut d'abord abbé de Saint-Sixt, chanoine de Genève et prieur de Lovagny. Il l'était encore lors du testament de son frère Victor, 1683. Il quitta ensuite l'état ecclésiastique et mourut le 6 juillet 1694 (Besson), av. d'avoir été marié. Le 13 fév. 1688 (Arch. de Cour), Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan, vendit audit Cte Charles-Emmanuel de Cagnol le marquisat de la Chambre, avec cinq paroisses en dépendant, hommes, hommages, fiefs, arrière-fiefs, fonds, biens, maisons, montagnes, chasse, pêche, bois, mines, etc., etc., juridiction et généralement avec toutes les prérogatives qui compétaient pour le susdit marquisat à S. A. R., excepté pourtant les droits royaux, l'investissant dudit marquisat, etc., etc., moyennant 30,000 livres.

César-Philippe, lieutenant de la Colonnelle au château de Montmélian, teste à Chambéry le 5 août 1686 (ouvert le 8, Arch. du S. de Sav.), en faveur de Charles-Emmanuel, Centaure et Félix, ses frères, et de Christine, sa sœur.

Félix, page de S. A., 1678, capitaine au régiment Royal-Piémont en France (1686), puis major général de la gendarmerie de Savoie. Teste à Chambéry le 6 avril 1688 (Arch. du S. de Sav.), et mourut sans postérité.

Christine ép., par contr. dot. du 25 novemb. 1657, N^e^ Claude-Benoît de Michal, Bon du Donjon. En vertu des substitutions apposées aux testaments de son père et de ses frères, elle fut héritière des biens de sa famille qu'elle apporta, ainsi que le marquisat de la Chambre, à son mari. Elle mourut en 1723.

Louise, Dame d'honneur de Madame Royale (cette qualité est donnée à sa sœur au testament de Victor), ép., contr. dot. du 16 déc. 16.., François-Maurice-Adalbert, fils du marquis Victor Pallavicini, chevalier des SS. Maurice et Lazare, capitaine des arquebusiers de la garde (Archives de Cour).

ANTOINE DE MICHAL.
Baron du Donjon, etc.
(Voir Michal).

CHARLES-EMMANUEL DE MICHAL-CAGNOL.
Baron desdits lieux, marquis de la Chambre, héritier universel de Christine de Cagnol, sa grand'mère, morte en 1723.

N. B. — Tout ce qui, dans ce fragment de généalogie, n'a pas d'autre marque de provenance, est extrait de Besson.

CAMBIAN.

P. de gueules à la bande d'azur bordée d'or, chargée de 3 losanges de même, accostée de 2 cotices de même (Besson).

Selon les *Fiori di Blasoneria* des écussons au lieu de losanges.

Selon les Pr. de Malte, version erronée : *de gueules à la fasce de sinople bordée d'or* (Arch. du dép. du Rhône, H 192).

ENCORE une famille de bonne noblesse du Piémont, qui a passé en Savoie fort peu d'années et dont je ne m'occupe que pour ce qui concerne ma spécialité. Thomas Cambiano, Cte de Ruffia en Piémont, devint, en vertu de son mariage, possesseur des seigneuries de Manigod et d'Hauteville en Savoie. Il n'eut que des filles, l'une desquelles apporta ces seigneuries dans la maison de son mari, Claude de la Forest, seigneur de la Cour, Grignon, etc. Voici les deux degrés de la lignée des Cambiano qui ont figuré dans la noblesse savoyarde.

Ill^tre^, seig^r^ Thomas de Cambian,
Cte de Ruffia en Piémont, seig^r^ de Manigod et d'Hauteville, ép., vers 1635, D^lle^ Françoise de Reydet, morte avant 1667. En juin 1673, âgé alors d'environ soixante-treize ans, il fut témoin aux Preuves de Malte de Hyacinthe de Montfort (H. 190. Arch. du Rhône).

Françoise,
bapt. le 23 juill. 1638 (R. P. de Saint-Léger).

Christine de Cambian,
D^me^ d'Hauteville (est probablement la même qu'une des deux marquées à ce degré), ép., le 15 janv. (R. P. de Saint-Léger), contr. dot. du 9 janv. 1667 (Arch. Morand), Ill^tre^ seig^r^ dom Claude de la Forest, seig^r^ de la Cour, Grignon et Nevaux. Elle se constitue en dot la somme de 1,000 écus d'or que lui a légués D^me^ Jeanne du Pont, son aïeule maternelle, par testament du 31 janv. 1645 ; plus la moitié de l'héritage et succession de D^me^ Françoise de Reydet, sa mère, en laquelle elle a été instituée par testament du 13 oct. 1664. A compte de cette constitution il est relâché à l'époux la terre et seigneurie d'Hauteville. Le père fait en outre donation de tous ses biens présents et futurs à sa fille, en s'en réservant l'usufruit, à la condition que Christine sera tenue de transmettre, sans aucune diminution, les biens provenant de cette donation à l'aîné des enfants mâles à naître de ce mariage, lequel sera obligé de porter le nom et les armes des Cambian de Ruffia (*Voir* la Forest).

Catherine,
baptis. le même jour et an que sa sœur Françoise.

CAMBIAGUE (DE)

L'orthographe italienne est *CAMBIAGO* : on a ajouté la particule en francisant le nom que l'on trouve quelquefois écrit DE CAMBIAGOZ.

P. d'argent à la pyramide de sable mouvant de la pointe, accostée de 2 tours de même, surmontées chacune d'une aigle couronnée de même (GALIFFE, Arm., Genèv.).

FAMILLE originaire de Crémone en Italie, passée à Genève, d'où un rameau vint s'établir en Faucigny. Elle fit en Savoie ses preuves de noblesse, l'an 1723 (Bibl. du roi à Turin), sur production de titres authentiques, appuyées d'une enquête faite à Genève en 1601 sur leur noblesse et de la mention faite dans un livre intitulé : *CREMONE,* de cette famille comme étant noble. Je marque par un double trait la filiation inscrite aux Preuves de 1723. Je laisse l'honneur des détails de la généalogie pendant le temps où elle se déroulait à Genève, aux *Notices historiques* de M. Galiffe, excellent recueil où je les ai puisés. Cette famille s'est éteinte à Genève en 1728, et en Savoie vers la fin de ce même siècle.

N^e ÉVANGÉLISTE DE CAMBIAGUE, de Crémone.
Les Preuves de 1723 commencent par lui. Il était mort avant 1559 (Galiffe).

N^e JULES (CAMBIAGO),
reçu bourgeois de Genève en 1559, du conseil des CC en 1575. Mort le 7 février 1590, à soixante-dix ans environ. Avait épousé Laure, fille de N^e Nicolas de Pellissari, morte en 1592, à soixante ans (G.).

N^e JULES, né en 1608, teste en 1636, laissa deux fils et une fille. *Voir* Galiffe, t. III, f°s 113 et suivants.

DOROTHÉE, femme de N^e Gédéon Rilliet (Gal. t. I, f° 303). Au t. III, f° 113, elle est fille de Jules ci-contre.

SARA, née en 1561, femme de N^e David de Roches (G).

JULIA, née en 1565, femme de N^e et Sp^le Claude de Paravicini, doct^r en droit en 1586 (G.

N^e PAUL, avocat, né en 1567, du conseil des CC en 1592, mort en 1640 : il épousa Catherine, fille de N^e Charles de Chateauneuf, veuve de N^e Henri de Plongeon, seig^r de Bellerive, morte en 1638 (Galiffe).

N^e JEAN, capitaine dans la garnison des CC en 1610, mort en 1637 sans postérité (Gal.).

N^e MARC, tué au combat de l'Escalade en 1602 (Galiffe).

N^e MARC (CONRAD. G.). vivait en 1645 : ép. N^e Antoinette de Machard qui testa en 1686. Galiffe ne leur donne que Marc-Conrad, Joseph et Alexandre pour enfants. Michel est porté aux preuves de 1723 (1). Elle devait être veuve de N^e Jacques d'Amidoux.

N^e GEORGES, des CC en 1642, cons^r en 1675, mort en 1678, ép., en 1640, Julie, fille de N^e Claude de Pellissari et d'Elisabeth Paravicini (G).

MICHEL, fut assassiné et laissa trois enfants naturels (G).

CLAUDINE (G.). Est probablem. celle qui, en 1660, était mariée à N^e Georges Domen. Veuve en 1703 (R. P).

N^e JOSEPH, lieuten^t de cavalerie, testa aussi en 1688 et mourut sans postérité (G.).

N^e MICHEL, de la paroisse de Cholex, ép., le 30 janv. 1680 (R. P. de Bonneville), D^lle Suzanne de Crans, fille de N^e Cléridus et d'Hélène de Riddes, inscrits ci-contre à l'article de Marc Conrad.

N^e MARC-CONRAD, capit^ne d'infanterie, testa en 1688 et mourut sans postérité (G.) de N^e Hélène de Riddes, veuve de N^e Cléridus de Crans, qu'il avait ép. le 8 janv. 1680 (R. P. de Bonnev.). Elle mourut le 7 juill. 1718 *(Ibid.)*.

N^e ISAAC, seig^r du Marteray, des CC en 1677, mort en 1728. Il ép. : 1° Isabelle, fille de feu N^e Jean Colladon, veuve de N^e Louis Saladin; 2° Aimée, fille de feu N^e Charles du Mosnier, seig^r du Mesnil, veuve de N^e Isaac Budé. Mort sans postérité. Laissa 437,000 livres à son cousin Pellissari (G.).

MARGUERITE, femme de N^e Elie de Bons.

N^e LOUIS-FRANÇOIS, capitaine au régiment de Chablais puis major d'infanterie (1751), ép., le 11 mars 1731 (R. P. de Bonn.), D^lle Isidore de Genève de Boringe, morte le 16 mars 1780, âgée de soixante-huit ans. Lui mourut le 6 janv. 1767 *(Ibid.)*.

N^e GABRIEL, né et bapt. le 30 octob. 1680 (R. P. de Bonneville). Son sort est inconnu.

(1) Les preuves de 1723, sauf de très rares exceptions, se bornent malheureusement à inscrire simplement la filiation directe sans alliances, sans dates, etc.

MARIE-GEORGINE, née et bapt. le 23 sept. 1733 (R. P. de Bonnev.), ép., le 22 juillet 1754 *(Ibid.)*, Pierre-Joseph de Planchamp, Mis de Cluses, etc.

SUZANNE-CONSTANCE, née le 28, bapt. le 29 nov. 1731 (R. P. de B.) première femme de Claude-Joseph-Marie de St-Sixt; appelée Françoise en 1762 *(Ibid.)*.

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 27 mars 1736 (R. P. de Bonnev.), ép., le 3 fév. 1756 (R. P. de la Roche), N^e François-Emmanuel Déage de Mesme de Loisinge.

CANDIE (DE)

SEIGNEURS DE CANDIE ET DE CHAFFARDON, PRÈS CHAMBÉRY, DE BLOYE. PRÈS RUMILLY, ETC., EN SAVOIE; DE LA BERRUYRE, DE LOESE ET DE VARENNES EN BRESSE.

P. de gueules semé de fleurs de lys d'or à la cotice d'azur brochant sur le tout. Selon Guichenon (Preuves, f° 183), ce blason figurait au tournoi de Chambéry de 1348, avec les ornements suivants : Cimier; *un chapeau ducal d'or* (1) *sommé d'une tête d'épervier de sable languée d'or, et de chaque côté du timbre une écrevisse de gueules avec ces lettres : G. R. C.* (2). — Devise : *TOVT A REBOVRS.*

Suivant les m^ss^ de Guichenon au « blason des gentilshommes du tournoi de 1498 » les Candie portaient de gueules à la bande de France. Le même Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, art. CANDIE, donne exactement la version de Besson avec une bande au lieu de la cotice, ce qu'il est facile de confondre. Palliot donne la version de Guichenon.

Suivant l'*Armorial historique genevois* de MM. Galiffe et de Mandrot, le sceau de François de Candie, vidomne de Genève, de l'an 1385, était de gueules à la bande d'azur accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe, posées en bande.

---

(1) Je ne me pique pas d'avoir trouvé par intuition la véritable forme du chapeau ducal.

(2) Quel est le sens des lettres G.R.C.? Les écrevisses, la devise, m'enhardissent à proposer une solution. Ce que La Fontaine disait quatre siècles plus tard « Les sages quelquefois ainsi que l'écrevisse, marchent à reculons », peut se résumer dans ces lettres mystérieuses en en faisant les initiales des mots *GRADIVNTVR RETRORSVM CARABI :* Un autre tenant du même nom au susdit tournoi portait comme dessus avec le même cimier, sauf les écrevisses, et pour devise *QUOY* (Guich., *Ibid.*).

Les Candie sont, avec les Bonivard et les Chabod, les trois plus anciennes familles connues de l'antique bourgeoisie de Chambéry. Dès le XIVe siècle ils sont qualifiés nobles, possesseurs de fiefs nobles, et ils figurent même avec distinction dans plusieurs occasions. Ainsi l'on voit deux seigneurs du nom de Candie inscrits parmi les tenants du tournoi donné à Chambéry en 1348. François de Candie, chevalier, fut vidomne de Genève, de 1377 (Guichenon) à 1385 *(Armorial historique de Genève)*. Cette famille a formé deux branches, l'une établie en Savoie et l'autre en Bresse. Guichenon *(Histoire de Bresse et Bugey)* en donne brièvement la généalogie, mais ne la commence qu'en l'année 1475; si j'ai pu combler la lacune d'un siècle signalée par cet écrivain, je n'ai pas réussi à trouver le nom du père d'Aymé de Candie par lequel il commence. Il n'y a pas de doute pourtant que tous les personnages inscrits dans la généalogie suivante sont de la même famille. Elle s'est éteinte en Savoie vers 1560 : la branche de Bresse revendiqua les biens de Candie et les vendit en 1570 à Monsr Messre Pierre Juge, sénateur au Sénat de Savoie. Depuis ce moment cette branche devenue française par la conquête de François Ier, est restée étrangère à la Savoie et s'éteignit elle-même vers le milieu du XVIIe siècle.

?

AYMÉ DE CANDIE,
seigneur de la Berruyre, conseiller et maître d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse. Vivait en 1475; laissa entre autres enfants, Maurice. Guichenon [*Bresse et Bugey*] commence par Aymé.

Nº AYMON CANDIE.
Investiture lui est accordée, ainsi qu'à son frère aîné Maurice, le 11 février 1466 *(Somm. des fiefs)*, de la maison-forte de Candie et biens en dépendant, par Amédée, duc de Savoie.

MAURICE DE CANDIE, seigneur dudit lieu.
Il eut de Guigonne NN. les enfants suivants. (Guich.). La veuve dudit Maurice (pas autrement spécifiée) est nommée comme ayant vendu des servis en 1496 à Nº Pierre Magnin qui mentionne ce fait dans son testament de 1521 (Arch. la Place). Dans une transaction de 1584, Philippine de Candie ci-dessous mentionne Nº dame Claudine de Verdon, son aïeule paternelle, sur l'hoirie de laquelle elle avait des droits.

PERRINE
épousa Antoine de Verbos, seigr d'Arcine, le 23 février 1498 (Guich.).

HUGONIN,
écuyer du duc de Savoie en 1508 (Guich.).

GAUVAIN DE CANDIE (1),
seigr de la Berruyre, écuyer du duc de Savoie et capitaine de la ville de Chambéry en 1531. Guichenon n'en dit plus rien. Je ne l'ai trouvé nulle part qualifié de seigneur de la Berruyre, mais dans plusieurs actes seigneur de Candie, sous son véritable nom qui est Galvand. Il teste le 17 mars 1536 (2), instituant héritier universel Nº Claude-François son fils, après lui Nº Jean son frère, seigneur de Loyse en Bresse. Il avait épousé Nicoline, fille de Nº Jean de Fernex, veuve de Nº Pierre Montyon, seigneur de Bessinge, syndic de Genève, 1519. Elle teste étant veuve de Galvand, dans la maison-forte de Candie, dont elle s'intitule dame le 6 février (6 janvier, Galiffe, t. III, fº 334), 1554 (Gal. t. II, fº 180), faisant des legs à Georges de Candie, fils naturel de feu Nº Claude-François, seigneur de Candie, et à dame Claudine Mallet, dame de Jacob, etc. (3).

PHILIPPINE DE CANDIE,
veuve de spectE seigr Claude Chastel, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Elle accepte l'hoirie de son frère avec son fils Pierre. Par contrat du 1er oct. 1565, elle avait vendu ses droits dotaux à spectE seigr Pierre Juge. Elle mourut avant 1584.

CLAUDE-FRANÇOIS DE CANDIE,
seigneur de Candie, héritier universel de son père. Le 23 mars 1547 (Titres d'Eschavannes), étant en sa maison-forte de Candie, il laude une vente de biens au Biolley, près Chambéry, mouvants de son fief. Il testa le 22 juillet 1551 et mourut avant d'avoir été marié. Nomme héritière universelle Philippine de Candie, sa sœur, et ses enfants, les substituant l'un à l'autre, laissant l'usufruit à dame Claudine Mallet, dame de Jacob (laquelle vendit ses droits d'usufruit le 11 juin 1566 sur tous les biens dépendant du lieu de Candie à Nº Pierre Juge). Mort avant 1554.

Nº Pierre CHASTEL,
héritier de Claude-François de Candie après sa mère et de la moitié de ses biens tout de suite. Il fit procéder à l'inventaire solennel de l'hoirie de son oncle dont il accepta l'hoirie avec sa mère cohéritière pour moitié. Tout de suite après la mort de sa mère, il voulut réclamer toute l'hoirie dudit Nº Claude-François, son oncle, et intenter un procès avec le seigr Pierre Juge, acquéreur des biens de Candie. Il transigea le 16 janv. 1584 (Arch. du Sén. de Sav.) avec ledit Pierre Juge, seigr de Candie, et le 3 avril 1585 (Ib.).

Nº et Spe Louis CHASTEL, substitué à son frère, au testament 1531. Mort avant 1584.

Nº GEORGE,
fils naturel de Claude-François, feu seigr de Candie, légataire au testament de Nicoline de Fernex. Je n'ai pas trouvé qu'il ait laissé postérité.

?

Nº Jean de Candie.
Il prête hommage avec Nº Humbert Trombert le 17 juin 1308 *(Somm. des fiefs)* à Guillaume, comte de Genève, pour leurs biens, rière Rumilly et Salagine.

?

Nº Rolet de Candie.
Investiture leur est accordée le 11 fév. 1344 *(Somm. des fiefs)* du fief qu'ils possèdent rière Candie et Chambéry-le-Vieux, à charge par eux de prêter hommage noble au souverain (*Id.*, *Id.*, Arch. de Cour). En 1349 (Chapperon : *Chambéry au XIVe siècle*), il était fidéjusseur pour Nº Jean Bonivard.

?

Nº Aymon de Candie.
Il était mort avant l'an 1377.

?

Jeannette de Candie, veuve de Nº Johannet Bonivard, 22 juin 1363 (mss Comnène).

?

Guillermet de Candie, damoiseau, commit un acte de violence à Chambéry, vers 1352, avec Pierre, bâtard, ci-dessous (Chapp.).

?

Nº Antoine de Candie
transigea le 6 déc. 1352 en réparation de l'acte ci-contre. Il avait eu de la nommée Grissi

?

Perret, bâtard (Chapp., fº 187).

?

Nº Jean de Candie.
Le 17 fév. 1377 *(Somm. des fiefs)*, il reconnait tenir en fief noble des rentes féodales, rière Montagnole, Chanaz, Villeneuve, etc., plus une rente féodale rière Chaffardon, St-Ombre, Moraz et autres lieux.

?

Nº Humbert de Candie
prête reconnaissance le 14 février 1377 *(Somm. des fiefs)* en faveur du comte de Savoie, et reconnait tenir en fief noble des rentes féodales rière Moraz et aux environs de Chambéry, et la maison-forte dite de Chaffardon. Il était mort avant 1414.

?

Nº François de Candie, chevalier. Le 26 juin 1368 *(Somm. des fiefs)*, il lui est concédé la juridiction sur les hommes de la châtellenie de Rumilly et Salagine, réunis à Bloye, qu'il reconnait, en 1376, tenir en fief de la princesse Mathilde avec une rente féodale rière divers territoires du mandement de Chambéry : plus la juridiction rière Bloye et Salagine et dans tout le mandement de Rumilly, sauf la ville, et autres biens en vertu de l'achat fait par lui de Nº Antoine de Cusion le 14 août 1368. Il reçut, le 13 février 1374 *(Ibid.)*, reconnaissance des habitants de Salagine qui se déclarent ses hommes liges et taillables à miséricorde. L'acte est passé à Salagine : il y est (Titres d'Eschavannes) nommé François de Candie de Rumilly, chevalier. Le 7 nov. 1385 (Arch. Sav.), le même chevalier passe reconnaissance en faveur de Nº Girard Portier pour des maisons et biens à Rumilly. C'est, selon toute apparence, ce François qui a été vidomne de Genève 1377-1385.

?

Nº Claude de Candie figure en 1397 parmi ceux qui décident le duel d'Otton de Grandson (Chapp., fº 171).

?

Nº Claude de Candie.
Le 16 janvier 1415 *(Somm. des fiefs)*, il reconnait tenir en fief noble diverses rentes féodales, rière Bellecombe, Maché, Chanaz, Cognin, etc.

?

Nº Aymon de Candie
(fils de feu Nº Humbert). Le 27 juin 1414, il reconnait tenir en fief noble la maison-forte de Chaffardon et rentes féodales dans la paroisse de Chambéry-le-Vieux *(Somm. des fiefs)*.

?

Jean Candie, damoiseau, bourgeois de Chambéry, mort longtemps avant 1401.

Nº Claude de Candie.
17 juin 1430, conseillers d'Amédée VIII, députés pour la rédaction des statuts et ordonnances pour le bien de la justice et l'abréviation des procès. Abornent des biens à Villeneuve et Cognin en 1401 (Arch. Costa). Sont témoins le 31 janvier 1415 (Arch. Morand).

Nº Rolet de Candie,
Il prête hommage cette même année audit duc *(Somm. des fiefs)*. Vivait encore en 1432 (Arch. Costa).

(1) Galvand et Jean reconnaissent, le 14 octobre 1500 (*Somm. des fiefs*), tenir en fief n. ant. et pat., diverses rentes féodales rière Saint-Ombre, Barberaz et Chambéry-le-Vieux.

(2) J'ai à m'accuser d'une distraction grâce à laquelle je ne puis savoir si cet acte et divers autres à ce degré et aux suivants, sans marque de provenance, sont extraits des Archives du Sénat de Savoie ou des titres que m'a communiqués M. Jouffroy d'Eschavannes.

(3) Elle avait acheté, le 24 juill. 1548 (*Somm. des fiefs*), de Louis et Philibert de Grailly, des hommes, hommages, cens, rentes et servis avec omnim. jurid., rière Villefagrand et ses environs.

?

Dlle Amédée de Candie,
alias Jeanne, femme de Nº Charles Bonivard, seigr des Déserts. Vivait encore en 1503 (Mss Comnène, Arch. Costa).

Jean de Candie (1),
seigr de Loysiz (Loese) en Bresse, vend, le 4 octobre 1535 (Arch. la Place), à Nº Antoine Piochet, seigneur de Monterminod, des rentes et servis dus audit Candie pour un verger en la paroisse de Saint-Léger par Nº Jeanne, femme dudit Piochet, et c'est de son pur et franc alleu. Il continua la lignée en Bresse où il fut seigneur de Berruyre et de Loese, écuyer du duc de Savoie, échanson de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie. Il fit hommage au roi François, le 6 avril 1536, après la conquête. Le 21 février 1502, il épousa Anne, fille de Jacques Maréchal, seigneur de Loese, et d'Antoinette de Montjouvent. Il testa le 21 janvier 1542 (Guichenon, *Bresse et Bugey*, art. Candie). Il laissa entre autres :

Amé de Candie,
seigr de Loese, épousa, le 26 juin 1540, Laurence de Richarme, dame du Tillet. Il teste le 24 déc. 1550 (Guich.). Il laissa entre autres enfants :

?

Pierre de Candie,
frère ou fils de Jacques : omis par Guichenon. Jacques et Pierre de Candie, seigrs de Loese en Bresse, présentent requête le 12 février 1569, demandant que

Jacques de Candie,
seigr de Loese, Léal et Varennes, continua la lignée en Bresse. Elle dura encore deux générations. — *Voir* Guichenon.

Catherine,
femme de Nº Antoine Marin de Conzier de Bolomier (Guich.).

la substitution fidéicommissaire apposée au testament de Galvand fût déclarée ouverte en leur faveur par la mort sans enfants de Claude-François de Candie. Ils obtiennent gain de cause et l'hoirie leur est adjugée par arrêt du juge-mage de Savoie du 10 septembre 1569 et arrêts du Sénat des 9 février 1570 et 13 mars 1578. Liquidation des biens fidéicommissés fut signifiée à Nº Pierre Chastel. Ils vendent ces biens par contrat passé à Bourg le 22 mars 1570 à Nº Seigneur Monsieur Messire Pierre Juge, sénateur au Sénat de Savoie.

CAPRÉ, C^TES DE MÉGÈVE

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE BONPORT ET DE BELLECOMBE.

P. d'azur à une tête et col de chèvre coupés d'argent au chef d'or.

On les voyait ainsi, avec la devise *NON INDIGNA CŒLO* et une tête de chèvre aussi d'argent pour cimier, sculptées au-dessus de la porte d'entrée du château de Bonport, et dans la chapelle de Sainte-Rose en l'église de Saint-Dominique, où elles étaient gravées sur le tombeau de messire François Capré, seigneur de Mégève, conseiller d'Etat, maître auditeur à la Chambre des Comptes, accolées à celles de dame Françoise Ducouz, sa femme, qui sont d'or à un pal d'azur, chargé d'un lis d'argent (Sommaire Apprise, au Sénat de Savoie, du 16 mai 1774. Arch. Manuel). Besson donne aussi d'or à la tête de chèvre arrachée de sable : confusion avec *CAPRIS*.

?

HUGON *CAPRE*,
de Mariguy, clerc et notaire, reçoit un acte à Nernier le 17 février 1382 (Arch. Savoiroux).

?

PIERRE,
mort avant 1499.

JEAN *CAPRE*,
curé à Bellecombe en 1499 (Arch. Costa), est peut-être le même que celui ci-contre.

?

PIERRE *CAPRE*.

PIERRE, HUMBERT,
créent une rente de 24 sols en faveur du chapitre de Sallanches, par acte du 3 octobre 1422 (Titres Bonnefoy).

?

R^d Mess^re JEAN *CAPRE*,
prêtre du mandement de Flumet, fermier du prieuré de Vilette, 13 juin 1488 (Arch. de Giez).

?

Monsr Jean CAPRÉ,
de Flumet, mort avant 1664, épousa Jeanne-Claudine Orset, fille de N^e François.

Discret JEAN-FRANÇOIS CAPRÉ,
habitant à Flumet, mis sous la curatelle de sa mère le 6 juin 1664 (Arch. du Sén. de Sav.).

?

Me PIERRE CAPRÉ,
notaire, épousa, contrat dotal du 7 mars 1647, quittance dotale du 9 mars 1655 (Titres Bonnefoy), Charlotte, fille de Louis Provence, notaire, et de Françoise Challand.

?

Me PIERRE CAPRÉ,
bourgeois de Flumet, notaire, témoin à Annecy le 31 août 1625 (Arch. Thuis.).

?

N^e (?) PIERRE CAPRÉ,
commissaire général des guerres de l'armée de Charles-Emmanuel Ier (Grillet, t. III, f° 18). Il épousa D^lle Jeanne de Champrond, selon une généalogie aux Archives Costa.

I. N^e FRANÇOIS CAPRÉ,
seigr de Mégève et Bellecombe (qu'il achète du seigr de Bieux) et de Bonport (qu'il acheta probablement des héritiers de N^e Laurent Bonier), passe reconnaissance à S. A. en fief n., p. et anc. pour Bonport le 19 février 1686 (*Somm. des fiefs*), commissaire de S. A., doyen des maîtres auditeurs, puis président de la Chambre des Comptes, mort fort âgé en 1706. C'est lui qui est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques estimés, *voir* f° 303. Il épousa 1° D^lle Françoise Ducoux ou du Coux ou du Coud ; 2° le 10 décembre 1672 (Arch. Costa), D^lle Marguerite du Goy, veuve de N^e Antoine de Saint-Martin ; 3° le 30 avril 1680 (*Ibid.*), D^lle Marie-Angélique, fille de N^e Charles-Antoine Pis, veuve de N^e Jean-François d'Avrieux. Il teste le 21 février 1705 (Arch. du Sén. de Sav.). Testament ouvert le 15 mai 1706 (†).

PÉRONNE-JOSEPHTE (1er lit), baptisée le 13 juin 1660 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 2 mai 1684 (*Ibid.*), N^e Jean-Pierre de Buttet, seigr d'Entremont. Morte le 8 sept. 1736 (Arch. du Bourget).

ANNE,
bapt. le 27 avril 1666 (R. P. de St-Léger). Etait morte avant 1705.

N^e THÉODORE (1er lit),
bapt. le 2 avril 1671 (R. P. de St-Léger). Mort av. le testam^t de son père 1705.

II. N^e HYACINTHE,
seigneur desdits lieux, puis nommé comte de Mégève, en récompense de ses services (Grillet). Il fut baptisé le 10 mai 1668 (R. P. de Saint-Léger), héritier universel de son père, maître auditeur à la Chambre des Comptes, puis conseiller d'Etat et chevalier d'honneur au Sénat de Savoie par patentes du 21 septembre 1713 (Arch. du Sén. de Sav.). Prête hommage pour Bonport le 28 août 1734 (*Somm. des fiefs*), où il est déjà qualifié de comte de Mégève. Il épousa, contrat dotal du 24 juillet 1700 (Titres Bonnefoy), D^lle Jeanne-Antoinette de Chissé, fille de N^e et P^t Louis, seigr de la Bâtie et des Forêts, et testa le 23 juin 1745 (Arch. Costa).

MARIE-JEANNE-JACQUELINE-CHARLOTTE,
baptisée le 13 déc. 1718 (R. P. de St-Léger), épousa, le 19 juillet 1740 (*Ibid.*), N^e Louis Garnerin, seigr de Mondragon. Morte le 12 août 1813 à quatre-vingt-quinze ans (R. P. de Chambéry).

JOSEPHTE-HYÉRONIME,
baptisée le 20 octobre 1720 (R. P. de Tress.). épousa, le 3 juill. 1765, N^e Claude Favier de Grimaldi, seigr de Copponay (R. P. de St-Léger). Morte le 30 janv. 1812 (R. P. de Saint-François).

MARGUERITE-GASPARDE,
baptisée le 15 fév. (ou nov.) 1721 (R. P. de Tr.), religieuse de Ste-Claire, hors ville, à Chambéry, suivant les Arch. Costa.

FRANÇOISE-CATHERINE,
sœur jumelle de Charles Augustin, baptisée le même jour. Religieuse au Betton, suivant les Archives Costa.

III. N^e CHARLES-AUGUSTIN-JOSEPH,
officier au régiment de Savoie (Grillet, t. III, f° 21), Cte de Mégève, baptisé le 28 nov. 1722 (R. P. de Saint-Léger), ép. D^lle Christine Excoffon de Marcellaz. Il vendit le château de Bonport à N^e Louis-François Berthier de Crempigny (Somm. Apprise, 1774, Arch. Manuel). Il mourut le 14 fév. 1817 (R. de Saint-François).

FRANÇOIS-AMÉDÉE,
fils aîné, baptisé le 11 mars 1754 (R. P.). Mort jeune.

EUGÉNIE-GASPARDE-BENOITE,
bapt. le 15 juin 1755 (R. P.), religieuse clarisse à Chambéry, puis de l'abbaye de Vernaison à Valence. Morte à Chambéry le 9 avril 1837.

HYACINTHE,
deuxième fils, baptisé le 6 nov. 1756 (R. P.). Mort âgé de sept ans.

LOUISE,
baptisée le 15 fév. 1758 (Reg. Par.), pas mariée. Morte à Chambéry le 4 mai 1836 (R. P.).

JEANNE-BAPTISTINE-MADELEINE,
baptisée le 25 sept. 1760 (R. P. de Tresserve). Morte le 23 mars 1825 (R. P. de Chambéry).

IV. S. E. EUGÈNE-FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE,
né le 1er mai 1762 (R. P. de Tresserve), Cte de Mégève, grand de la couronne, lieutenant-général, chev^r grand'croix des SS. M. et L., décoré du grand cordon et de la médaille mauric^ne, mort à Chambéry en mai 1842, avait épousé Christine, fille du Mis Eugène Cambiano de Ruffia, veuve du Mis Cacherano, morte à Turin en 1828.

V. CHRISTINE-PRAXÈDE,
née à Turin le 21 juill. 1797, ép., le 3 juin 1815, Charles-Emmanuel Asinari, Mis de St-Marsan et de Carail. Elle hérita des Mis de Ruffia et mourut à Turin le 14 avril 1860 (*).

(*) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Pierre Viarengo, qui a eu la bonté de m'apprendre que Mme la M^se de Carail, mère du Mis de Saint-Marsan actuel, portait écartelé aux 1er et 4e de Cambiano, aux 2e et 3e de Ceva et le chef de Capré.

Au dire de Grillet, t. III, fo 18, la famille de Capré était déjà « connue à Flumet l'an 1200 « par plusieurs fondations considérables faites à l'église de Saint-Théodule. La maison « Capris de Castellamonte en Piémont et Augustin Chieza prétendent que les Capré de « Faucigny sont originairement piémontais et de la même famille que les Capris : qu'ils « vinrent s'établir en Savoie dans le courant du XIIe siècle, où ils s'allièrent avec les mai- « sons de Riddes, de Bieux, de Cornillon, etc. Les archives des Seigrs de Capré ayant été « incendiées environ l'an 1650, il n'est pas possible de vérifier sur quel fondement repose cette assertion. » Il faut savoir gré à Grillet de cette réserve qui ne lui est pas habituelle. Il est certain seulement que les Capré sont de l'ancienne bourgeoisie de Flumet, relevée par l'honorable charge du notariat et quelques alliances nobles, mais quant à la noblesse, les Capré n'ont pas la prétention de la faire remonter plus haut que le XVIIe siècle. Le nom primitif était en vieux français *Chievre;* au génitif latin *Capre*, d'où est venu Capré.

Cette famille s'est distinguée en la personne de François Capré, seigneur de Mégève et Bonport, mort président de la Chambre des Comptes, lequel est un de nos bons auteurs d'histoire. Nous lui devons l'excellent *Traité historique de la Chambre des Comptes* (Lyon, Barbier, 1662), et un *Catalogue* très recherché *des Chevaliers de l'Annonciade* (Turin, 1654). Elle a encore produit des militaires remarqués et continue encore très honorablement à Chambéry.

?

Me Jean *CAPRE*, notaire, 16 mars 1558 (Arch. La Place).

?

Me Jean *CAPRE*, notaire apostolique, reçoit un acte le 15 nov. 1540 (Arch. La Place). Il est dit de l'Hôpital proche Conflens.

?

Me Pierre, notaire à Flumet.

Me Pierre Chievre, notaire, ép., le 14 nov. 1552 (Arch. Costa). Dlle Claudine, fille de Ne Georges de Riddes

?

Me Girard *CAPRE* (*alias* Chievre), recteur des écoles de Sallanches 1546, ép. Dlle Françoise, fille de Ne Philibert Mouthon, de Groisy en Bornes, veuve de Egr. Jean de la Moillie, bourgeois de Cruseilles.

Messire Claude, chanoine de Sallanches 1575-1584, fonde son anniversaire, celui de ses père et mère et de son frère en ladite église (calendrier de l'église de Sallanches. Titres Bonnefoy).

Amédée.

Messire Claude-François, chanoine de Flumet, premier chapelain de Madame Royale qui lui conféra les commanderies d'Ugine et de Saint-Hélène-du-Lac (Grillet le fait frère de François ci-dessous). Il teste le 29 nov. 1678 (Arch. Costa), en faveur de ses petits-neveux Pierre-François et Hyacinthe. Il était chevalier des SS. Maurice et Lazare, et après sa mort sa commanderie fut dévolue à Marc-Antoine Passerat, le 15 juin 1679 (Arch. Thuiset).

?

Spectable Guillaume Capré, docteur en médecine, de Flumet, témoin au testament de Jean-Jacques de Riddes, 1630.

?

Monsr Pierre-Maurice Capré, témoin en 1629 au testament de François de Riddes.

(1) La date de cette ouverture, aux archives du Sénat de Savoie, prouve qu'il n'est pas mort en 1705, mais en 1706. D'après une généalogie aux archives Costa, il serait né à Ugine le 18 juillet 1621. C'est lui qui est, à cause de sa charge de maître auditeur aux comptes, le premier noble de sa famille.

Marguerite (1er lit), ép., le 18 octobre 1685 (R. P. de Tresserve), Ne Adrien de Louvat de Champollon.

Ne Pierre-François (1er lit), bapt. le 4 juin 1664 (R. P. de Saint-Léger), était le fils aîné. Il épousa Dlle Jeanne Reine, fille de Ne Pierre-Amé de Montfort, et mourut avant 1705. Elle testa, le 7 septembre 1720 (Arch. du Sén. de Sav.), en faveur de ses sœurs.

Jeanne-Philippine, bapt. le 23 mai 1724 (R. P. de St-Léger), ép., le 7 juillet 1748 (R. P. de St-Pierre-d'Alb.) Ne François Le Blanc, cont. dot. du 6 juin même année (Arch. Le Blanc).

Marie-Louise, baptisée le 3 juin 1725 (R.P. de Tresserve).

François-Hyacinthe, bapt. le 10 sept. 1726 (R. P. de Saint-Léger), dit le chevalier de Bonport, officier, puis colonel des dragons du roi (1784), gouverneur de Verceil, chevalier, grand' croix des SS. Maurice et Lazare, général de cavalerie 1800 (*Voir* Grillet, t. III, fo 21), président de la commission militaire pour la réorganisation de l'armée piémontaise, mort sans enfants le 17 juin 1811 (R. P. de Saint-François).

Benoite, fille naturelle.

Marie-Françoise, bapt. le 7 sept. 1696 (R. P. de St-Léger), morte avant 1720.

Maurice, né le 27 août 1763 (R. P. de Tresserve), Cte de Mégève après son frère aîné, chevr des SS. Maur. et Laz. Colonel commandant la ville de Chambéry et la province de Savoie propre, a fait avec distinction les campagnes de la Révolution dans le régiment de Savoie (*Journ. de Savoie*, 24 août 1827). Il ép. Dlle Justine de Bernard de Lauzière, veuve du Bon de Buttet du Bourget. Mort le 8 août 1827 (R.P. de St-Franç.); elle, le 24 février 1861.

Josephte-Françoise, née le 19 mars 1765 (R. P. de Tress.), ép.: 1o le 3 août 1798 (R.P.) Louis-Etienne Niger, de Paris, mort à Chambéry; 2o le 7 fév. 1804, Ne Henri Sarde de Candie (R. P.). Morte à Chambéry le 18 janvier 1837.

Jacques-Victor, né le 1er août 1767 (R. P.), lieut des grenadiers de Sav., mort le 5 juill. 1795 à l'attaque du col de Termes (Grillet, t. III, fo 22).

Christine, Louise-née le 3 juill. 1768 (R. P.), morte sans alliance le 4 mars 1855.

Madeleine-Rosalie, bapt. le 20 juill. 1770 (R. P.), a ép.: 1o le chevr Hyacinthe de Pamparato, présidt au Sén. de Turin; 2o le sr Monod de St-Jean-d'Arvey.

Joseph-François-Jean-Baptiste-Frédéric, comte de Mégève, né le 26 mai 1817 (R. P. de Chambéry).

Maurice-Eugène-Louis, né le 26 nov. 1815, capitaine de cavalerie honoraire dans l'armée sarde, comte de Mégève, mort le 26 oct. 1858. Il ép. Alphonsine-Eugénie de la Chance en sept. 1846. Elle s'est remariée avec M. de Gantelet d'Anières le 14 février 1860.

V. Adolphe-René-Jean, né le 15 mars 1819 (R. P. de Chambéry), premier page de S. M. le roi Charles-Albert, officier supérieur de cavalerie, chevr des SS. Maur. et Laz., décoré de la médaille des campagnes 1848-49, comte de Mégève. Il a ép., le 6 déc. 1858, Marie-Louise-Alix-Fanny Colomb d'Arcine.

François-Claude-Édouard, mort le 6 mars 1818 à neuf mois (R. P.).

Marie-Christine-Joséphine, née le 25 nov. 1847, a ép., le 17 juin 1873, M. Charles Joannès Montfalcon.

Marie-Joséphine-Emilie, née le 24 septemb. 1861.

VI. Marie-François-Ludovic, né le 5 février 1860.

Marie-François-Eugène, né le 7 avril 1863.

Marie-Jean-Raoul, né le 15 janvier 1865.

CAPRIS.

P. d'or à la tête et col de chèvre arrachés de sable (Besson, etc.).

?

I. Ne Paul Capris,
Spectable et Egrège, docteur ès droits, Messire Paul Capris, de Brussella au diocèse de Verceil, habitait déjà Chambéry lorsqu'il acheta, le 10 août 1486 (Titres d'Eschavannes) des nobles Marchand, une maison sur la place de Saint-Léger. Il était avocat général au Sénat de Savoie vers 1505 (Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, f° 14), et appelé Capris-Beaufort. Selon la généalogie citée, il ép. Marguerite, fille de Ne et Pi Louis de Beaufort, seigneur d'Héry (lequel avait en effet une fille de ce nom) vers 1492. Les Preuves de 1723 (marquées par ||) commencent par celui-ci, le premier venu en Savoie.

II. Louis de Capris,
seigr de la Peysse. Le 16 novembre 1532 (Arch. La Place), il possédait déjà des maisons place Saint-Léger. Il épousa Dlle Charlotte Oddinet, fille de Jean, seigr de Longefan et de Montfort (1), et mourut avant 1575.

III. Angelin de Capris (2),
seigr dudit lieu, avocat au Sénat 1593, protecteur et Père temporel des Conventuels et de tout l'Ordre de Saint-François deçà et delà les monts. Il épousa, contrat dotal du 4 juin 1581 (Arch. du Sénat de Savoie), Dlle Françoise, fille de Ne François Genaud, seigr de La Fontaine, et de Lucrèce de Prunier. Mort avant 1625.

Claude,
bapt. le 12 juillet 1593 (R. P. de Chambéry), peut-être le même que François.

Jacques,
bapt. le 17 avril 1599 (R. P. de Chambéry)

IV. François de Capris,
seigr dudit lieu, gouverneur du château de Chambéry (?) ép.: 1° contrat dotal du 8 janvier 1625 (Arch. Costa), Dlle Catherine de Chabod, fille de Ne et Pi François, seigr de Lescheraine; 2° le 2 mars 1636 (R. P. de Saint-Léger), Dlle Bonaventure de Saint-Loup, fille de Ne Humbert, seigr de Bonchamp.

V. Laurent de Capris,
seigr dudit lieu, premier gentilhomme de bouche de S. A. le duc de Savoie, par patentes du 26 juin 1661 (Preuves 1723), ép., vers 1665, Dlle Anne-Charlotte de Seyssel, fille de Ne et Pi seigr Aymar, vicomte de Choisel, etc. Il teste le 4 juin 1681 (Titres d'Eschavannes); elle teste, étant veuve, le 3 août 1690 (Arch. du Sén. de Sav.).

Jacqueline,
bapt. le 19 juin 1671 (R. P. de Chambéry).

Françoise,
religieuse, 1690.

Rose,
religieuse, 1690.

VI. Jacques-Emmanuel de Capris,
seigr de la Peysse, bapt. le 11 déc. 1667 (R. P. de Chambéry), ép. (en 1708, Gén. citée), Dlle Jeanne-Marie, fille de Ne Jean-Benoît Courtois d'Arcollières. Il mourut le 25 oct. 1747 (R. P. de Lémenc), ayant testé le 4 juin 1745 (Titres d'Eschavannes). C'est lui qui fit les Preuves de 1723, il y produisit une attestation du Sénat de Turin, prouvant l'ancienneté de la noblesse de la famille Capris.

Adrienne,
née le 6 juillet 1713 (R. P. de Saint-Léger).

VII. Le comte André-Antoine de Capris,
seigr de la Peysse, prit du service en Bavière. Le 15 janvier 1748 (Titres d'Eschavannes), étant à Chambéry pour quelques jours, il déclare s'abstenir de l'hoirie de son père, et vouloir garder ses biens en vertu des testaments de Laurent son aïeul, du 4 juin 1681, et au besoin comme appelé par celui de Paul de Capris, du 6 novembre 1524, celui de Louis de Capris, du 19 mars 1554, celui de Claude de Capris, du 9 mai 1578. Il était alors chambellan de S. A. Elect de Bavière, capitaine en son régiment des gardes. En 1757 (Arch. du Colombier), il était lieutenant-colonel desdites gardes, comte et chevalier de l'ordre illustre de Saint-Georges. En 1768 (Titres d'Eschavannes), il était en outre colonel d'infanterie. C'est la dernière mention que j'aie trouvée de son existence. On le croit mort en Bavière sans postérité.

(1) La généalogie inscrit comme frère de Louis, Oddo de Capris, chevalier de Rhodes en 1490.

(2) La généalogie citée inscrit comme frère d'Angelin, Pierre de Capris, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem en 1559.

CETTE maison, originaire du Piémont, a formé plusieurs branches, celle des marquis Gromis de Tarnengo et celle des marquis de Ciglié en Piémont; celle passée en Dauphiné, mentionnée par Chorier (*État politique,* t. III), et Guy Allard (*Bibl. du Dauph.,* t. II), et ensuite en Provence, à Cuer près d'Hyères, où, dans la vallée de Sauvebonne, se trouvait une terre du nom de Capris, mentionnée aussi dans l'*Histoire universelle de la Noblesse de Provence,* comme venant d'Allemagne; celle enfin venue en Savoie, dont je m'occupe ici (1). Le nom primitif de cette maison aurait été, au dire de Chorier, Collocapra : elle est très ancienne en Piémont, où elle résidait à Bielle, à Turin et à Saviglian (*Fiori di blasoneria*). La branche venue en Savoie du diocèse de Verceil, au XVe siècle, fit ses preuves de noblesse en 1723 (Bibl. du Roi à Turin), remontant à Paul Capris, chef de ce rameau. J'ai trouvé aux Archives Morand une généalogie des Capris, remontant aussi au même Paul. Malgré quelques exagérations, je la crois exacte; du moins la filiation directe depuis Paul à Jacques-Emmanuel est parfaitement conforme aux Preuves de 1723 (2) : mais je publie comme simple renseignement tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance. Cette famille est éteinte en Savoie, et, à ce que l'on m'a dit, aussi en Bavière, où le dernier connu suivait la carrière militaire.

(1) *Voyez* CAPRÉ DE MÉGÈVE que quelques auteurs font aussi sortir de cette famille.
(2) *Voyez* sur ces Preuves de 1723, la remarque contenue dans la note du folio 298.

?

Messire FRANÇOIS DE CAPRIS, chapelain, témoin à Chambéry le 9 août 1532 (Arch. La Place).

?

Messire JACQUES DE CAPRIS, chapelain, témoin à Beauregard, le 30 octobre 1548 (Titres d'Eschavannes).

CLAUDE DE CAPRIS, avec son frère aîné Angelin, ils donnent leur consentement au mariage de leur sœur.

DIANE
ép., le 29 mai 1575, Ne Claude de Syons, baron de Creste (Arch. du Colombier).

CLAUDINE-LOUISE, en religion sœur Agathe, Clarisse à Chambéry, teste le 13 octobre 1617 (Arch. du Sén. de Sav.).

Rd BALTHAZARD, Père de la compagnie de Jésus, teste le 13 mars 1622 (Arch. du Sén. de Sav.). Mort avant 1628.

ANTONIE-FRANÇOISE, morte avant 1628, ép. Ne et spectable Michel Orset, conseiller de S. A., Sénatr au Sén. de Sav.

Louise ORSET, *transigent, le 4 janvier 1628 (Arch. du Sén. de Sav.), avec leur oncle François de Capris.*

Claudine ORSET,

CHRISTINE (aveugle), légataire au testamt de 1690.

JEAN-BAPTISTE DE CAPRIS, chevalier de la Clef d'or, colonel d'infanterie au service de S. A. Electorale de Cologne en 1698 (Généal. citée). N'est pas nommé au testament de sa mère.

JEAN-CHARLES, bapt. le 6 mars 1674 (R. P. de Saint-Léger). N'est pas nommé au testament de sa mère.

LOUIS, nommé au testament de sa mère.

FRANÇOIS-JOSEPH, bapt. le 17 juin 1680 (R. P. de Chambéry), cohéritier universel de sa mère.

FRANÇOISE-GUILLEMINE, bapt. le 13 septembre 1717 (R. P. de Saint-Léger).

CLAUDE-FRANÇOIS, bapt. le 21 avril 1719 (R. P. de Saint-Léger). Très probablement était mort avant janvier 1748.

CARPINEL

P. d'argent à 3 fasces de sinople, celles du chef et de la pointe chargées chacune de 4 étoiles d'or et celle du milieu de deux filets de même.

Cimier : *Un pélican d'or.*

Devise : *DE LA VERTV VIENT LA GLOIRE.*

(Patentes de réhabilitation de noblesse du 27 février 1607, Reg. 24, Pat. de Sav. f° 316, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Les autres versions données par BESSON, LAIOLO, etc., sont donc fausses.

N^e^ NICOLAS CARPINEL,
(fils de Catherin, fils de Dominique, fils de Jean), contrôleur général des gabelles, maintenu en cette charge par patentes du 1er février 1581 (Arch. du Sén. de Sav.). Il ép. Marguerite, fille de N^e^ Henri Bay et d'Hippolyte Gislandi, morte avant 1590. Il exerça 1 commerce par interposite personne (Patentes 1607) ; il est toujours qualifié de noble, soit à cause de sa charge, soit à cause de son origine (*Voyez* ci-dessous).

N^e^ GUY,
mentionné avec Raymond, aux patentes de réhabilitation de 1607.

N^e^ RAYMOND DE CARPINEL,
bourgeois de Chambéry et contrôleur du grenier à sel. Il ép. D^lle^ Françoise Chavasse. Elle était veuve de N^e^ Aymé de Bonnet (se voit dans une transaction du 22 janvier 1662 [Arch. du Sén. de Sav.] entre les Bonnet et les Carpinel, frères et sœurs utérins), et mourut le 2 mars 1618 (Trans. citée). Raymond ép. en secondes noces, le 11 janvier 1621 (R. P. de Saint-Alban). Melchiorine de Loriol, qui vivait encore en 1647 (Arch. de Cour), il testa le 31 juillet 1630 (Arch. Costa). Les Preuves de 1723 remontent à ce Raymond (marquées par un double trait) et inscrivent en sa faveur des patentes de réhabilitation de noblesse, le 27 février 1607. *Voyez* la note 1, au f° 307 ci-contre.

N^e^ CLAUDE,
bapt. le 23 novembre 1577 (R. P. de St-Léger).

?

N^e^ BALTHAZARD DE CARPINEL,
porté aux tailles de la commune de Boège, 20 juin 1613 (Arch. Thuiset), pour des biens par lui achetés. Le même habitait Burdignin et vendit, le 11 nov. 1628 (Minut^e^ Paccot. *Ibid.*), des biens situés audit lieu.

PAUL,
religieux de St-François (Arch. Costa).

GASPARDE
(Arch. Costa).

R^d^ OCTAVIEN,
bapt. le 1er janvier 1617 (R. P. de Saint-Léger), chanoine, chantre et trésorier de la Sainte-Chapelle de Savoie. Il testa, le 31 janv. 1672, en faveur d'Octavien son neveu, et fut enterré à Sainte-Marie-Egyptiaque le 15 avril 1685 (R. P. de Lémenc).

PHILIBERT,
bapt. le 20 mai 1614 (R. P. de St-Léger). N'est pas nommé en 1622.

?

RAYMONDINE DE CARPINEL,
veuve du sieur Marc Mary, ép., le 24 mai 1709 (R. P. de Lémenc), N^e^ Jean-Baptiste de Dalmaz, veuf d'Anne du Socquet.

N^e^ JOSEPH DE CARPINEL.
Il ép. D^lle^ Marguerite (ou Madeleine) de Savoye, fille de N^e^ Antoine, seig^r^ de la Chaux. Il teste le 5 mars 1695, testament ouvert le 19 suivant (Arch. du Sén. de Sav.), en faveur de R^d^ Catherin, son frère, et faisant des legs à ses autres frères, ne mentionne pas sa fille.

N. N.,
clarisse à Chambéry, mentionnée au testam^t^ de R^d^ Catherin.

ANTOINE,
bapt. le 1er octobre 1670 (R. P. de Saint-Alban).

CATHERINE-FRANÇOISE,
bapt. le 1er juin 1677, ép., le 27 fév. 1717 (R. P.). N^e^ Louis-Amédée David de Bouchet, fils de N^e^ Claude.

ANNE,
bapt. le 24 mai 1663 (R. P. de Saint-Alban), ép., le 4 juin 1695 (Archiv. Costa), N^e^ Pierre-Hyacinthe Noyel de Bellegarde.

CHARLES,
bapt. le 28 avril 1673 (R. P. de St-Alban).

N^e^ FRANÇOIS BONAVENTURE,
bapt. le 10 juin 1662 (R. P. de St-Alban), seig^r^ de la Chaux et de la Croix, mort *ab intestat* avant le 9 nov. 1734, avait ép. D^lle^ Marie-Anne de Rochette, et hérité de moitié de l'usufruit de tous les biens de son frère aîné Catherin.

MARIE-FRANÇOISE,
née et bapt. le 7 février 1695 (R. P. de Saint-Léger), probablement morte le même mois. Son père n'en parle pas dans son testament.

CATHERIN,
bapt. le 20 déc. 1703 (R. P. de St-Léger), religieux Cordelier, gardien de Ste-Marie-Egyptiaque, à Chambéry, en 1765 (Arch. St-Sulpice).

MARC,
né le 4 janvier 1705 (R. P. de St-Léger). Mort jeune

N^e^ THOMAS RAYMOND,
bapt. le 10 nov. 1702 (R. P. de St-Léger), dit de Ronde. Capitaine au régim^t^ de Tarentaise, ép., le 19 mars 1740 (R. P.), D^lle^ Marie, fille de N^e^ Janus Chouvet. Il vivait encore en 1769 (*Ibid.*).

LOUIS-OCTAVIEN,
légataire de son oncle, 1719.

FRANÇOIS,
légataire de son oncle.

JOSEPH-LOUIS
bapt. le 2 fév 1711 (R. P. de Saint-Léger).

N.B.— Je suppose que quelques-uns des noms portés à ce degré font double emploi entre eux.

MARIE-JOSEPHTE,
née et bapt. le 24 octobre 1740 (R. P. de St-Léger), ép. : 1° le 25 nov. 1756 (*Ibid.*), N^e^ Jean-Guillaume Saultier de la Balme de la Fournache, capitaine de dragons en Bavière ; 2° N^e^ Jacques-Melchior de Martinel ; 1770, 1775, veuve 1780 (R. P. de Chambéry). Morte le 19 nov. 1815, à soixante-quinze ans (R. P. de Saint-François).

CATHERINE,
née le 10 avril 1741 (R. P. de Saint-Léger).

N^e^ THOMAS-LOUIS,
bapt. le 18 nov. 1738 (R. P. de St-Léger). Probablement mort jeune.

EGRÈGE Catherin Carpinelli, né à Carmagnola en Piémont; à cause des injures des guerres de l'empereur Charles-Quint, du roi François Ier avec le duc Charles de Savoie, se retira à Chambéry où il exerça l'état de procureur au Sénat (Il l'était en 1520 [Arch. Savoiroux] et en 1560 [Arch. Morand]). Il épousa Dlle Pernette Allardet, sœur de l'évêque de Lausanne. Il eut de ce mariage deux fils (Pates 1607).

(1) Tous les faits énoncés aux articles de Catherin, de ses deux fils et de son petit-fils Raymond sont contenus dans les patentes de réhabilitation de noblesse de 1607. Par ces patentes, citées au folio 306, il leur est confirmé l'usage des armoiries décrites ci-contre, telles que leurs prédécesseurs les ont toujours portées.

La famille Carpinelli n'est pas citée dans trois nobiliaires manuscrits sur les maisons nobles de Piémont (Bibl. de Thuiset), et spécialement de Carmagnola. Si on ne peut s'inscrire contre les termes formels des patentes de 1607, je peux du moins dire que la noblesse des Carpinelli était ou toute récente à l'époque de leur migration en Savoie, ou bien peu connue.

N. B. — Les doubles traits indiquent la filiation donnée par les preuves de 1723.

Egrège BERNARDIN DE CARPINEL, marié à Gonine N. N. Il reprit la qualité de ses prédécesseurs réputés anciens nobles de Carmagnola et servit S. A. comme contrôleur de la Chancellerie de Savoie (Exposé aux patentes 1607).

MELCHIOR, tué dans les guerres de Genève (Patentes 1607).

CLAUDE, tué dans les guerres d'Espagne (Patentes 1607).

CATHERINE, filleule de son grand-père, bapt. le 24 décembre 1561 (R. P. de Chambéry).

Ne CLAUDE DE CARPINEL, bapt. le 8 août 1613 (R. P. de Chambéry). Son alliance ne m'est pas connue Il est pourtant, notamment par les Preuves de 1723, sûr qu'il est le père des ci-dessous.

PIERRE, docteur en théologie (Arch. Costa), n'est pas nommé en 1622.

GABRIELLE, à N. N. Martini (Arch. Costa).

LOUISE, bapt. le 19 août 1608 (R. P. de St-Léger).

Ne OCTAVIEN DE CARPINEL, né le 4 juillet 1640, bapt. le 29 décembre 1641, enterré le 6 septembre 1700 (R. P. de St-Alban). Il épousa Dlle Louise de Savoye de la Chaux. Elle fit une donation à Rd Catherin, son fils, le 4 octobre 1719 (Arch. du Sén. de Sav.), et testa le 18 juin 1723, testament ouvert le 11 décembre 1724 *(Ibid.)*.

ANNE, bapt. le 18 juin 1639 (R. P. de Saint-Alban).

Rd CATHERIN, fils aîné, bapt. le 7 novembre 1660 (R. P. de Saint-Alban). Chanoine et archidiacre de la Sainte-Chapelle de Savoie. Abbé commendataire de N.-D. de Bonnevaux, teste le 4 octobre et meurt le 24 nov. 1719 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 2 avril 1697 *(Ibid.)*, il passa une transaction comme héritier de Joseph, son frère, lequel était héritier de Madeleine de Savoye.

MADELEINE, bapt. le 18 août 1668 (R. P. de Saint-Alban), a la moitié de l'usufruit des biens de Rd Catherin, son frère.

ROSE, bapt. le 7 mars 1672 (R. P. de Saint-Alban), visitandine à Chambéry. Contrat d'entrée en religion du 22 décembre 1693 (Arch. Costa).

JEAN-BAPTISTE, bapt. le 14 juillet 1674 (R. P.), chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle, 1717, 19, 36.

RAYMONDINE ép., le 1er décembre 1708 (R. P. de Saint-Léger), Ne François, fils de Ne Jean-Claude Chambre.

Ne CHARLES-JEAN-BAPTISTE, seigr desdits lieux, fils aîné, bapt. le 27 mai 1700 (R. P. de Saint-Léger), héritier universel de Rd Catherin, son oncle, ép., le 9 nov. 1734 (R. P.). Dlle Anne, fille de Ne Jean-Pierre Morand, baron de Grilly. Mort avant le 13 avril 1764. Elle testa le 13 janvier 1766 (Indication dans la quittance 1767 ci-dessous).

MARIANNE, FRANÇOISE-AIMÉE, JEANNE, trois sœurs jumelles (Généal. Arch. Costa).

MARGUERITE, nommée, 1719, au testament de son oncle.

ALEXIS, bapt. le 8 juin 1707 (R. P.).

LOUISE, bapt. le 12 déc. 1712 (R. Par.), femme de Ne Louis-Henri de l'Allée de Songy. Morte veuve le 21 septembre 1783 (R. P. d'Annecy).

MARIE, clarisse à Chambéry. Contrat d'entrée en religion du 6 juin 1723 (Archiv. Costa).

Ne JEAN-BAPTISTE, né et bapt. le 5 décembre 1736 (R. P. de Saint-Léger). Mort jeune probablement.

Ne LÉONARD (ou AYNARD), seigr desdits lieux, né le 7 février 1740 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 13 avril 1764 *(Ibid.)*, Dlle Thérèse-Antoinette de Garbillon.

ANNE-MARIE, née le 16 déc. 1737 (R. P. de St-Léger), ép., le 22 juin 1768 *(Ibid.)*, Ne Jacques-Gabriel du Clos de la Place. Vivait encore 1782 *(Ibid.)*. Morte le 23 nov. 1824 (R. P. de Saint-François).

FRANÇOISE-OCTAVIE, née le 14 avril 1744 (R. P. de St-Léger). Quittance en sa faveur et de sa sœur Anne-Marie, du 10 déc. 1767 (Titres d'Eschavannes), d'un legs fait par leur mère à Marie-Sophie de Grilly, sa sœur. Morte le 1er déc. 1818 (R. P. de Saint-François).

Ne JEAN-BAPTISTE, bapt. le 23 janv. 1767 (R. P. de St-Léger), enterré le 10 février suivant (R. P. de Saint-Alban).

CARREL.

P. de gueules à l'aigle éployée d'argent à la bande de sable brochant sur le tout, au chef d'azur chargé de 2 croissants d'argent et d'une étoile d'or au milieu.

(Vieilles notes manuscrites aux archives Costa).

HONORABLE Laurent Carrel, bourgeois de Chambéry (le 31 juillet 1557 [Tes Baillard], il était « hoste du faulbourt de Mommellian), » est le père de Laurent ci-dessous.

Nᵉ LAURENT CARREL,
conseiller de S. A. et Maitre auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie par patentes du 25 janvier 1598 (Selon Capré, fᵒ 288, les patentes seraient du 13 avril). Est le premier noble de sa famille à cause de sa charge. Il était auparavant référendaire de Savoie en Piémont. Il prit possession de sa charge de Mᵉ auditeur, le 13 avril 1598, et l'exerça jusqu'en avril 1615 (ou 13), selon un mémoire généalogique existant aux Archives Costa. Les Preuves de 1723 faites par Sigismond, son arrière-petit-fils, remontent jusqu'à Laurent (Bibliot. du Roi, à Turin). Il ép.: 1° Dˡˡᵉ Jeanne Bara; 2° Dˡˡᵉ Suzanne Mercier. Celle-ci transigea, le 16 mai 1613 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Françoise, sa belle-fille. Lui testa le 24 janvier 1612 (*Ibid.*).

1ᵉʳ lit.

ANNE, JEAN-JULIEN, morts avant la transaction de 1613.

FRANÇOISE, femme de Nᵉ Jean-François Delalle. Transige avec sa belle-mère le 16 mai 1613 (Arch. du Sén. de Sav.).

Nᵉ JEAN-BAPTISTE.

Rᵈ MELCHIOR teste, le 28 juill. 1630 (Arch. du Sén. de Sav.), en faveur de son frère Jean-François.

Nᵉ JEAN-FRANÇOIS, héritier universel de son frère. Son alliance m'est inconnue. Il était mort avant 1671.

GASPARDE, femme de Nᵉ François de Tardy, est nommée au testament de 1630.

Nᵉ CENTAURE, de Châteauneuf, ép. Honᵇˡᵉ Marie Bernard, de Montmélian. Morts tous les deux av. 1723; lui était au service du roi de France.

PHILIBERT, religieux observantin à Myans (mst. Arch. Costa).

GASPARDE, mariée à Mʳ N. N. de Régis-Chabert (mst. Arch. Costa).

JOSEPH, pourvu d'un curateur le 20 juin 1671 (Arch. du Sén. de Sav), ép. une Dˡˡᵉ de Régis-Chabert (mst. Arch. Costa). Postérité inconnue.

SIGISMOND, curé de Ruffieux en Chautagne, 1693 - 1702 (mst Arch. Costa).

LAURENT ép. Dˡˡᵉ N. N. Trolliet (mst. Arch. Costa).

Nᵉ JEAN-PIERRE, capitaine au régiment de Chablais. Il épousa Dˡˡᵉ Guillermine de Bongain, veuve de Nᵉ Antoine Ginod. Le 2 sept. 1686, il achète avec sa femme et de ses deniers dotaux, une métairie (trente journaux de terres arables, trente seyterées de prés, dix-huit journaux de bois, cinquante fossorées de vignes), avec maison, grange, écurie, four, etc., etc., au lieu de Ribaud, paroisse de Coise, avec bétail, meubles, etc., pour la somme de 15,250 florins, de Rᵈ Thomas-Louis de la Breuille, chanoine de la Sainte-Chapelle. Celui-ci ignore de quel fief relèvent lesdits biens, sauf des rentes au seigʳ d'Oncieu à cause de la rente de la Baytaz, aux seigʳˢ de Clermont, à cause de Ribaud, au comte de St-Jeoire à cause de la rente du Monnet, au chapitre d'Aiguebelle à cause de la rente du prieuré de Coise (mst. cité et *Invent. de Chartes*, Arch. Costa). Il teste le 2 octobre 1690, et meurt à Suze le 14 suivant (Arch. du Sén. de Sav.). Sa veuve se remaria en troisièmes noces avec Nᵉ Jean-François de Veigié de Lépigny.

Rᵈᵉˢˢᵉˢˢ GASPARDE, AMÉDÉE, prêtre et doyen de la Chambre. Il teste le 13 novembre 1718 (Arch. Rubeaud), fait un legs à sa nièce Péronne.

PÉRONNE, ép., contrat dotal du 14 sept. 1723 (Arch. Rubaud), Honᵇˡᵉ Laurent Favergeon, bourgeois de Montmélian. Elle se constitue en dot, ce que lui doit Nᵉ Sigismond Carrel, son cousin, auquel, par un acte du 23 août suivant (*Ibid.*), elle céda tous ses droits.

AMÉ-FRANÇOIS (mst. Arch. Costa).

Nᵉ SIGISMOND habitait Freydière, paroisse de Châteauneuf, était natif de Montmélian. Mis, 2 juin 1693, 2 juin 1702 sous la curatelle de Rᵈ Sigismond, son oncle (Arch. du Sén. de Sav.). Par actes des 11 décembre 1735, 10 mars et 21 mars 1738, 8 décembre 1739, 10 février 1740, 16 février 1750, il vend à Nᵉ et Pˢ Joseph de Clermont, seigʳ de Ribaud (*nunc* Rubaud), tous les biens et maisons ci-dessus à Ribaud et Coise (Arch. Rubaud). Son alliance m'est inconnue. Mort avant 1771.

Nᵉ ANDRÉANNE (je n'ai pas trouvé d'autres enfants), ép., le 20 novembre 1771 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne), Nᵉ Pierre de Rolland de Villardsallet.

CARREL. – *Voir* au SUPPLÉMENT.

CARRELLY ou CARELLY,

COMTES DE CEVINS, SEIGNEURS DE BASSY, DE VEYTRENS, DE LA FOREST EN BORNES, ETC.

P. d'azur au chariot d'argent surmonté d'une étoile d'or au canton dextre du chef (cachet de famille).

Noble François-Marie Carrelly, conseiller de S. A. et Me auditeur à la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, fils de Joseph, était d'une famille probablement originaire du Piémont. Dme Étiennette de Sauvage, femme et mandataire de Ne Claude-Balthazard de Loche, seigneur de Vanzy, lui relâche par acte en élection d'ami du 12 mai 1682 (ensuite de l'expédition faite à ladite dame du mandement d'Arlod par arrêt de la Chambre des Comptes du 8 août 1681), la terre et seigneurie de Bassy et Veytrens en Genevois, démembrées du mandement d'Arlod, plus une rente féodale et une dîme (Consignement, 3 octobre 1775, fait par Victor-Prosper ci-dessous, *Sommaire des fiefs*). Le 18 juillet 1699 *(ibid.)* il lui fut délivré des patentes portant vente, confirmation et expédition en sa faveur de la juridiction et revenus de la dîmerie de la Forest, de la paroisse de Groisy-en-Bornes, pour le prix de 1,600 florins. Il épousa, le 27 mai 1682 (Tes Bassy communiqués par le marquis d'Oncieu), Dlle Françoise-Michelle de Montfort, fille de Ne et Pt Pierre-Aimé, seigneur dudit lieu, baron de Creste, etc., et de Françoise de Lucinge des Alymes. Il teste le 9 et codicille le 19 octobre 1719, testament ouvert le 25 octobre suivant (Arch. du Sén. de Sav.).

Marie, héritière particulière de son père : elle était alors déjà veuve de Ne Charles de Rochette, baron du Villard, qu'elle avait épousé, le 29 juin 1706 (R. P. de Saint-Léger). Elle ép., en secondes noces, Ne Victor-Amédée de la Forest, qui, dans son testament du 30 octobre 1753 (Titres Truchet), lui laisse l'usufruit de ses biens.

Ne François-Marie, fils ainé, bapt. le 3 février 1686 (R. P. de St-Léger). Etait mort avant le testament de son père qui ne le nomme pas.

Ne Jean-Baptiste, bapt. le 21 février 1689 (R. P. de Saint-Léger), seigr de Bassy et Veytrens, héritier universel de son père; il était alors (1719), en Sicile, capitaine au régiment de Savoie. Il épousa Dlle Lucrèce de Montanier, laquelle était déjà veuve et tutrice de Victor-Prosper, son fils, le 27 octobre 1742 (Arch. du Sén. de Sav).

Madeleine, bapt. le 24 juill. 1691. Etait morte avant le testament de son père, qui ne la nomme pas.

Anne, née le 8 juillet 1726 (R. P. de Bassy).

Ne Victor-Prosper, né le 3 octobre 1729 (R. P. de Bassy), seigr desdits lieux, de l'Hoblaz, etc., puis comte de Cevins, du chef de sa femme Françoise Hyéromine de Montfalcon de Saint-Pierre, qu'il épousa par contrat dotal du 24 avril 1754 (Arch. du Sén. de Sav.), et à laquelle le comté de Cevins était parvenu par dispositions testamentaires, du 4 juillet 1740 *(Ibid.)* de Françoise Hyéromine de Seyssel, dame de Cevins, son aïeule paternelle. Le 3 octobre 1775 (*Somm. des fiefs*), il consigne Bassy et Veytrens, comme il est dit à l'article de François-Marie ci-dessus, plus la seigneurie et juridiction de la Forest, vendue à son aïeul avec juridiction omnimode haute, moyenne et basse. Ils font un testament réciproque le 31 octobre 1766 (Titres Bassy), elle en fit un second le 26 mai 1787 *(Ibid.)*.

Jeanne-Marie, née le 10 juillet 1723 (R. P. de Bassy).

Julie-Lucrèce, au sieur Etienne Donier, vivante en 1766 (Titres Bassy).

Claude-François-Joseph, né le 8 fév. 1769 (R. P. de Bassy), Commandeur des SS. Maurice et Lazare, 1er décembre 1834, major général, gouverneur des palais royaux (*Calendario generale del regno*). Mort à Turin, 1850.

Joseph, né en juin 1771 (R. P. de Bassy), vivait 1785. Mort sans enfants.

Messire Jean-Baptiste, comte de Cevins, seigr de Bassy, etc., ép., le 1er août 1780 (Titres Bassy), Dlle Louise Josephte Foncet, fille de Jean-Joseph, baron de Montailleur, président, auditeur général des guerres.

Albertine (?), légataire au testamt de Marie-Thérèse-Albertine de Montfalcon, marquise de la Serraz, 1784, qui l'appelle Bine et sa nièce.

Amélie-Claudine, née en 1789, actuellement vivante, a ép. M. Auguste Passerat, baron de Silans.

N. N., de Bassy, Mort à Bassy en 1832, sans avoir été marié.

Josephte-Jéronime, née le 2 déc. 1782 (R. P. de St-Léger).

Mlle Jeanne-Louise-Victoire, *de Silans*, *a épousé M. le comte Eugène Costa de Montgex.*

28 mars 1871.

CARRON,

SEIGNEURS DE LA BIGUERNE, COMTES DE CESSENS ET GRÉSY.

P. d'azur à 3 carrons (billettes ou tablettes) *d'argent couchés 2 et 1* (BESSON).

(On trouve aussi *de gueules à 3 carrons d'or posés en losange 2 et 1*).

Cimier : *une aigle d'azur* (BESSON).

?

Nᵉ GONIN CARRON, contrôleur de S. A. au Préside de Montmélian, 1628. J'ignore absolument s'il est de cette famille.

Nᵉ PIERRE, secrétaire et valet de chambre de S. A., émancipé le 21 août 1628 (Arch. du Sén. de Sav.).

?

Nᵉ AYNARD CARRON, seigr de la Biguerne, (d'après une généal. mste aux Arch. Costa, il serait fils de Noël Carron et de N. N. de la Verrière, veuve de Claude Turrel : Noël serait fils de Claude et de Dlle Rose du Foug). Conseiller d'État de S. A. R., Me auditeur à la Chambre des Comptes et contrôleur général des finances, le 28 août 1635 (Capré, fo 291). Il ép. Dlle Marguerite Velati, et vivait encore en 1678.

Nᵉ FRANÇOIS, bapt. le 9 janvier 1634 (R. P. de Chambéry). Mort sans postérité.

JEANNE, ép., le 28 août 1660 (R. P. de Chambéry), Nᵉ Claude Bruyset de Chabod, seigr de Villeneuve.

Nᵉ et Spectable JEAN, seigr de la Biguerne, conseiller d'État de S. A. et sénateur au Sénat de Savoie, émancipé par son père le 2 août 1656 (Arch. du Sén. de Sav.). Il ép., contrat dotal du 17 mars 1655 (Archiv. Costa), Dlle Claire, fille de Nᵉ Balthazard Sarde, seigr de Candie, laquelle teste le 20 mai 1677 (Arch. Savoiroux).

CLAUDINE, à Spectable Hector Reveyron, avocat au Sénat de Savoie.

Rd Messre AYNARD, chanoine à la Sainte-Chapelle de Savoie, coadjuteur au Doyenné d'Aix (Généalog., Arch. Costa).

CLAIRE, bapt. le 3 avril 1663, mortes sans alliance (Généal., Arch. Costa).

LOUISE, bapt. le 13 août 1670,

MARGUERITE, religieuse à Bons, près Belley (1677).

ODETTE, à Nᵉ Philibert Salteur, Mis de Samoëns, le 29 juillet 1684 (R. P. de Maché). Elle transige avec ses frères et sœurs en 1686 (Arch. du Sén. de Sav.).

JEANNE, bapt. le 8 février 1658 (R. P.). Morte avant 1677.

Nᵉ AINARD, bapt. le 19 octob. 1658 (R. P.), cohéritr universel de sa mère, vivait encore en 1686. Mort sans alliance.

ANNE, bapt. le 15 mai 1661, ép. en juin 1684 (R. P. de Maché), Charles-Emmanuel de Gerbaix, baron d'Aiguebelle.

Nᵉ JOSEPH, seigr dud. lieu, fils aîné, cohéritier universel de sa mère, a en outre un préciput. Il vivait encore en 1686, et mourut sans lignée

Nᵉ VINCENT, second fils, cohéritr universel de sa mère, seigr dudit lieu après son frère. Mort sans lignée. Il testa le 14 juill. 1710 (Arch. du Sénat de Sav.), instituant héritière universelle sa sœur Claudine, lui substituant ses neveux Nᵉ Aynard Favier et Nᵉ Joseph Favier, puis Nᵉ François Favier, son autre neveu. Mort le 25 juillet suivant. Son testament fut ouvert le 26 suivant (Arch. du Sén. de Sav.).

CLAUDINE, bapt. le 25 déc. 1664, ép., le 23 août 1681 (R. P. de Maché), Nᵉ Albert-Eugène Favier du Noyer, Sénateur au Sénat de Savoie.

MARIE-FRANÇOISE ép., cont. dotal du 31 déc. 1692 (Arch. Costa). Nᵉ Hyacinthe Favier, procureur général au Sénat de Savoie.

FRANÇOISE, bapt. le 3 nov. 1674, ép. Nᵉ Antoine Théodore-Marie Moëne de Copponay de Grimaldy. Morte veuve en 1748 (R. P. de Saint-Genix).

ADRIANE, bapt. le 7 sept. 1672, religieuse à Bons (Généal., Arch. Costa).

Nᵉ FRANÇOIS FAVIER, baron du Noyer, etc. (*V.* FAVIER).

Nᵉ AYNARD FAVIER, major général, etc. (*V.* FAVIER, *seigr de la Biguerne*).

Nᵉ JOSEPH.

PLUSIEURS familles ont porté en Savoie le nom de Carron. La plus ancienne est certainement celle dont Guichenon a donné la généalogie dans son *Histoire de Bresse et Bugey,* contin. de la 3e partie, fo 69, qui fut anoblie par patentes du 22 mars 1521 (Annexe aux Preuves 1723. Bibl. du Roi à Turin). Elle était du Bugey : je n'ai donc pas à m'en occuper ici. Ses armoiries étaient d'azur à 3 tablettes (alias *carrons*) d'argent. Cimier : une aigle d'azur. Est-ce comme prétention, est-ce communauté d'origine, les Carron, comtes de Cessens, portaient le même blason, au dire de Besson. Cette famille s'est divisée en deux branches : celle des seigneurs de la Biguerne et celle des comtes de Cessens. La première s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle et ses biens sont passés aux nobles Favier; la seconde s'est éteinte vers la fin du même siècle, quoique je n'aie pu me renseigner exactement sur ce fait.

Nota. — Je reçois trop tard pour pouvoir enrichir ma généalogie de quelques détails, l'excellente *Histoire de Grésy sur Aix*, par le Cte de Mouxy de Loche, où l'on trouve la filiation de la famille Carron. J'ai le regret de ne pas être d'accord avec l'estimable auteur de cet ouvrage sur un point assez important, l'attribution des lettres de noblesse de 1521, citées en tête de cet article. Ces lettres, comme il le rapporte (folio 86, note 1), sont délivrées à *Jean, fils d'Antoine* Carron (chef de la famille de ce nom en Bugey), dont Guichenon donne la généalogie. M. de Loche nous dit aussi, par deux fois (page citée et tableau fo 93), que c'est un *Antoine* Carron qui a été anobli en 1521, devenu, selon lui, le chef de la famille Carron de Grésy. Jean, fils d'Antoine, était de Saint-Germain ; Antoine était de Novalaise. J'ai dépouillé tous les registres des patentes existant à Turin, et je n'y ai pas trouvé deux patentes délivrées en 1521 à deux individus du nom de Carron. La mention de l'Inventaire sur laquelle s'appuie M. de Loche me paraît donc inexacte. La différence du blason, dont le champ pour ceux de Grésy a toujours été, selon M. de Loche, de gueules, — ce n'est pas l'avis de Besson, — et pour ceux de Bugey, d'azur, serait encore une induction tendant à démontrer que les deux familles n'étant pas de la même souche, n'ont pas en commun les mêmes lettres de noblesse. Malgré cela, je crois plus prudent, n'ayant pas de preuves positives, de laisser, comme je l'ai fait, la chose dans le doute.

M. de Loche donne le portrait de Claude Carron, où l'on voit que le champ de l'écu était de gueules : il dit aussi, note 1, p. 86, que les Carron de Grévy ont toujours porté *de gueules à 3 carrons d'or*. Oui, quand ils n'ont pas porté *d'azur*.

Ne Pierre-Antoine fait une donation à Ne Joseph Carron, son neveu, le 11 avril 1686 (Arch. du Sén. de Savoie).

Ne Joseph, mort sans lignée (Généal. Arch. Costa).

Ne Claude, conseiller de S. A., Me auditeur, puis doyen des Mes auditeurs à la Chambre des Comptes de Savoie. Contrôleur général des finances en Savoie. Par contrat du 28 nov. 1677 (Arch. du Sén. de Sav.) passé à Lyon, il achète de François-Claude de Bech, seigr de la Motte, et de Marie Charlotte de Gelas, sa femme, les terres et seigneuries de Cessens et Grésy en Genevois qui furent érigées en sa faveur, d'abord en baronnie le 11 fév. 1679 et plus tard en comté, le 22 janv. 1682 *(Somm. des fiefs)*. Il fut mis en possession de la pêche du lac du Bourget, dans les confins de Cessens, par verbal du 3 août 1680 (*Ibid.*). Il passe reconnaissance pour les seigneurie et château de Cessens et Grésy le 26 janv. 1684 *(Ibid.)*. Il ép. : 1o contrat de mariage du 4 janv. 1667 (Arch. Costa), Dlle Madeleine Fariod, fille de Jean-Baptiste, écuyer, seigr de St-Hilaire, maître d'hôtel du roi de Navarre, capitaine du guet en la ville de Lyon; 2o le 5 janv. 1678 (R. P.), Dlle Françoise Pobel de St-Alban, veuve du seigr chevalier Vectier. Il teste le 24 juill. 1710 (Arch. du Sén. de Sav.). Testament ouvert le 15 fév. 1714, lui étant mort la veille *(Ibid.)*.

Ne Jacques, mort sans lignée (Gén. Arch. Costa).

Ne Noel, avocat au Sén. de Sav. Un noble de ce nom ép. Dlle Isabelle de Pingon (peut-être celle qui testa en 1714 en faveur de ses neveux Clermont, mais qui ne dit rien de son alliance), et eut un fils. Jacques, bapt. le 16 avril 1671 (R. P. du Bourget), que faute de place et ne connaissant pas sa postérité j'inscris ici, et non au degré inférieur.

Virginie (1er lit).

François (1er lit), bapt. le 10 juin 1676 (R. P. de Maché), religieux.

Ne Claude-Vincent (1er lit), bapt. le 22 janv. 1674 (R. P. de Maché), Cte de Cessens et Grésy, auditeur général des guerres, ép., le 15 avril 1698 (R. P. de St-Léger), Dlle Françoise Allois. Il était mort avant le testament de son père de l'an 1710.

Jeanne-Marie-Baptiste (second lit), ép., le 7 mars 1706 (R. P. de Maché), Ne Benoit-Denis de Regnauld de Chaloz. Morte veuve à quatre-vingts ans environ le 8 déc. 1757 (R. P. de Bassy).

Marguerite (Généal. Archiv. Costa).

Aynard ou Léonard (second lit), bapt. le 6 nov. 1678 (R. P. de Maché), comte de Grésy et Cessens, héritier universel de son père, conseiller de S. A. et Me auditeur à la Chambre des Comptes, puis sénateur au Sénat de Savoie. Le 28 juill. 1734 *(Somm. des fiefs)*, il passe consignation pour la seigneurie érigée en comté, de Cessens, ensuite de l'acquisition faite par son père, comme il est dit ci-dessus. Il ép., le 28 avril 1701 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy), Dlle Françoise-Catherine, fille du marquis Joseph de Sales.

Charlotte-Hélène, bapt. le 25 mars 1710 (R. P. de Lémenc).

Benoit-Denis, bapt. le 7 juill. 1703 (R. P. de St-Léger).

Ne Joseph-Alexis, bapt. le 30 août 1703 (R. P. de Lémenc).

Hyacinthe.

Jeanne-Françoise, bapt. le 25 avril 1699 (R. P.).

Le testament de leur grand-père (1710) les institue héritiers en la Tour de Crochet et biens en dépendant, dans les vignes de Barby et la juridiction et rente de Brison.

Dans un Sommaire Apprise du 16 mai 1774 (Arch. Costa) où il figure comme témoin, il est dit chevalier des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre, né à Chambéry, âgé de soixante-et-onze ans, avoir plus de 5,000 livres de biens plus une pension de S. A. de 1,200 livres, etc. Je ne lui connais pas d'alliance.

Ne Vincent-François, bapt. le 25 mai 1703 (R. P. de Maché), comte de Cessens et Grésy, ép., le 26 fév. 1759 (R. P. de Bassy), Dlle Jeanne-Elisabeth Baytaz d'Echallon. Mort le 28 août 1767 à soixante-quatre ans. Capitaine des gardes de S. A. R. (R. P. de Grésy-sur-Aix).

Ne Claude-Joseph, fils aîné, bapt. le 3 juin 1702 (R. P. de Maché). Viv. encore en 1710. Je ne le trouve plus mentionné.

Françoise-Madeleine-Jacqueline, bapt. le 26 avril 1716 (R. P. de Maché).

Ne Claude, né le 20 déc. 1760 (R. P. de Grésy-sur-Aix). Je ne lui connais pas d'alliance ni de postérité.

Jeanne-Françoise, née le 23 mars 1762 (R. P. de Grésy-d'Aix). Est-ce celle qui, en 1786 (R. P. de Rumilly) (daté de Grésy), était mariée à Ne Joseph-Marie Perret d'Angloz ?

CARRON-S^{T}-THOMAS

P. écartelé en sautoir par une double scie de gueules aux 1er et 3e (*) d'azur à deux fasces d'or, aux 2e et 4e d'or.
Ils ont ajouté plus tard sur le tout *d'azur à 3 carrons d'argent 2 et 1* (Cigna-Santi, Ponza, etc.).

(*) Il faudrait dire aux 1er et 3e d'or, etc., aux 2e et 4e d'azur, etc., selon les règles du blason.

Cette famille, d'une très modeste origine, est arrivée à une position très élevée dans l'État, avec une très grande rapidité, grâce au talent de ses membres, qui ont réussi à faire de la charge de premier secrétaire d'État une charge presque héréditaire pendant plusieurs générations. Elle a eu l'insigne honneur de compter trois chevaliers de l'Ordre Suprême de l'Annonciade. En seconde ligne il faut mettre les belles et nombreuses seigneuries qu'ils ont possédées en Savoie et en Piémont, où les Carron de Saint-Thomas se sont établis au commencement de leur illustration : ils ont été, en-delà des monts, seigneurs féodaux des marquisats de Sommariva del Perno et d'Avigliano, des comtés de Buttigliera, de Votignasco et Rosta, seigneurs ou coseigneurs des fiefs de Baldissero, Montalto-Rovero et Carpenetto.

Il suffira au but de cet ouvrage de dire quelques mots des principaux personnages produits par cette maison, qui, sauf l'origine, n'a gardé en Savoie que les fiefs qu'ils y avaient achetés.

N^{e} et Spect^{e} Jean Carron, anobli par sa charge de maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie le 27 octobre 1614, est le chef de cette famille. Selon Capré, f° 288, il aurait été premier secrétaire d'État. Mais il ne prend point ce titre dans son testament du 14 novembre 1648 (msts Bibl. du roi à Turin), dans lequel il se qualifie de Cte de Buttigliera, seig^{r} de St-Thomas de Cœur (Inféodation du 17 déc. 1619, vérifiée le 21 janv. 1621, Arch. de Cour), et coseig^{r} de Bozel en Tarentaise, secrét^{re} d'État, commandements et finances de S. A. R., secrétaire de l'Ordre de l'Annonciade, premier maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il fut inféodé des paroisses d'Aigueblanche, Villargerel, Bellecombe, Briançon, Rognaix, Pussy, Bonneval et Cellières en Tarentaise, sous le nom collectif de Saint-Thomas, par patentes du 1er novembre 1639, vérifiées le 6 juin 1640 (Arch. de Cour).

Guillaume-François, fils aîné du précédent, était, lors du testament de son père, conseiller et premier secrétaire d'État. Selon Capré il était aussi maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il possédait les mêmes seigneuries que son père, plus le marquisat de Sommariva del Perno en Piémont. Il mourut le 30 novembre 1677.

Charles-Joseph-Victor, fils du précédent, marquis de Saint-Thomas, d'Aigueblanche et de Briançon en Tarentaise (érection en marquisat par P^{tes} du 2 mai 1680, vérifiées le 14 février 1681, Arch. de Cour, etc., etc.). — Il prêta serment comme secrétaire de l'O. S. de l'Annonciade au chapitre du 24 mars 1680, et fut ensuite créé chevalier dudit Ordre Suprême en 1696 (Cigna-Santi, n^{o} CCLI du Catalogue). Il était premier secrétaire d'État de S. A. R. et mourut à Turin en 1699. C'est lui qui probablement, pour se rattacher aux Carron du Bugey dont parle Guichenon, ajouta sur le tout d'azur à 3 carrons d'argent 2 et 1. Ponza, qui a fait graver son blason en 1680 dans son ouvrage intitulé : *Science de l'homme de qualité,* le donne tel qu'il est peint en tête de cet article.

Joseph-Gaétan Carron, fils du précédent, marquis de Saint-Thomas, d'Aigueblanche, comte de Briançon et Fesson, baron de Bellecombe, Naves, Rognaix et Pussy en Tarentaise, etc., etc., chevalier grand'croix des SS. Maurice et Lazare, ministre et premier secrétaire d'État de S. A. R., secrétaire puis chevalier de l'O. S. de l'Annonciade (Cigna-Santi, n^{o} CCLXII), mourut à Turin en 1748.

Ange-Marie Carron de Saint-Thomas, marquis d'Aigueblanche, etc., ministre et envoyé à la cour de Saxe, premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères, chevalier de l'O. S. de l'Annonciade en 1780. (Cigna-Santi, n^{o} CCCXLIX).

Les Carron de Saint-Thomas pourraient encore citer divers hauts dignitaires. Mais n'ayant trouvé que fort peu de titres sur cette famille, je dois me borner à ces citations, extraites des catalogues de l'Ordre de l'Annonciade, qui suffisent du reste à leur assurer une illustration incontestable.

CASTAGNERY (DE)

BARONS DE CHATEAUNEUF EN MAURIENNE, COMTES DE VAUDIER EN PIÉMONT.

P. d'or au châtaignier de sinople sur une motte de même, ou *d'or au châtaignier arraché de sinople fruité de 4 fruits du champ.* (Les Preuves de Malte donnent les deux versions.)

Une généalogie manuscrite, du siècle dernier, assure que la famille Castagna, dont était le pape Urbain VII (élu en 1590; il régna quinze jours), émigra de Gênes vers 1350, s'établit à Cortemiglia, puis à Lanzo, d'où seraient sortis les Castagna de Turin et de Gaëte et les Castagneri de Savoie. Tout cela est fort possible comme origine, il est même sûr que les Castagnery sont venus de Turin en Savoie, mais pour ce qui regarde sa noblesse, je crois prudent de ne pas la faire remonter au XIVe siècle. Noble Charles-Joseph de Castagnery, voulant faire ses preuves pour entrer dans la chevalerie de Malte, en 1693, produisit des titres pour démontrer que les Castagneri comptaient parmi les familles nobles de Turin (1) : qu'ils étaient une seule et même famille que les Castagna, qu'ils avaient les mêmes armes, la même origine et la même descendance. Pourtant la filiation inscrite aux Preuves ne remonte qu'à l'an 1550 environ (2). Cette famille continue encore en Savoie.

Je me suis appuyé, surtout pour les commencements, sur ces Preuves (H 189, Arch. du départ. du Rhône), d'où j'ai extrait tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance.

(Suit la généalogie).

(1) Pingon, dans son *Augusta Taurinorum*, fo 126, range les Castagna et les Castagneri parmi les *adventitii nobiles et cives* de la ville de Turin.

(2) Peut-être même la noblesse des deux premiers degrés n'est-elle qu'à l'état de pieuse croyance, car on trouve aux Archives de la Chambre des Comptes de Turin, à la date du 10 juin 1595, des patentes de noblesse accordées au Castagneri de Turin, leur concédant pour armoiries : d'or au châtaignier de sinople sur une motte de même : Cimier un ours issant tenant dans sa patte dextre un rinceau de châtaignier avec deux feuilles de sinople et une coque ouverte. Devise : *PASCO BONOS PVNGOQVE MALOS.*

?

N^e ANTOINE CASTAGNERI,
jusqu'auquel remontent les Preuves de Malte.

N^e PIERRE DE CASTAGNERI,
teste le 16 octobre 1581 ; ép. D^lle Catherine Berta. D'après Grillet (t. III, f° 62), c'est lui qui vint l'an 1510 en Savoie pour exploiter des mines en Maurienne.

N^e JEAN-BAPTISTE,
de Turin, ép., par contrat de mariage du 9 mars 1586, D^lle Virginie, fille de N^e Jean-André Roglia et de D^lle Marguerite Robbio (1).

N^e PIERRE-ANTOINE DE CASTAGNERY.
Par acte du 3 août 1639 *(Somm. des fiefs)*, il achète d'illustre seig^r Ferdinand de Baptefort, baron de l'Aubépin, la seigneurie *vulgo* baronnie de Châteauneuf, avec tous ses droits et juridiction. Il épousa, contrat de mariage du 26 janvier 1619 (Arch. Rubaud), D^lle Claudine de Gex, fille de N^e Jacques. En 1633, les registres paroissiaux de Saint-Jean-de-Maurienne le disent N^e Pierre-Antoine de Castagnery d'Argentine, commissaire général des guerres en Savoie. Selon les Preuves de Malte, il mourut président au Sénat et surintendant général des finances de S. A. R. (*Ibid*). Il fut nommé conseiller d'Etat, président et général des finances deçà les monts, le 25 août 1635 (Capré, f° 270), et surintendant général des finances deçà les monts le 21 avril 1640 *(Ibid.)*. Il transigea le 22 novembre 1631 (Arch. Rubaud), pour les droits de sa femme. Il teste le 29 juin 1659, codicille le 24 février 1661, mort le 31 janvier 1662 (généalogie citée).

FRANÇOIS,
capitaine au régiment de Broglie. Supposé tué au siége de Bordeaux, mentionné au testament de son père, 1659.

ANNE-MARIE,
ursuline à Chambéry en 1659. (Généalogie manuscrite.)

N^e JACQUES-LOUIS DE CASTAGNERY,
connu sous le nom de baron de Châteauneuf, conseiller de S. A. et Sénat^r au Souv. Sénat de Savoie en 1647 (Selon Burnier, s'appelait Jean-Louis), ép., contrat dotal du 13 février 1647, D^lle Françoise-Marie, fille de N^e Alexandre Gaspard de Regard. Avec son fils Jean-Baptiste, il acheta, le 5 août 1687, du prince de Savoie-Carignan, la seigneurie des Urtières, pour la somme de 23,400 ducatons

N^e PIERRE-ANTOINE, était le fils aîné.
Le 29 décembre 1674 son père lui acheta, moyennant 73,000 livres, une charge de conseiller clerc au parlement de Paris, qu'il échangea moyennant 29,000 livres avec une charge de conseiller lay le 29 juill. 1680. Le 4 avril 1680, il acheta du comte de Mesmes la seigneurie de Marolles près Paris. Par contrat de mariage du 25 août suivant, il épousa Marie-Françoise, fille de Mess^re Philippe de Moucy de la Courraine et de D^me Françoise Étiennette des Belles. Il fut nommé par le roi de France, en 1689, ambassadeur près la Sublime-Porte, (dans cette mission, il obtint la restitution du Saint Sépulcre aux catholiques) ; — en 1703 en Portugal ; en 1713 en Hollande, où il fut, le 4 janv. 1717, un des signataires pour la France du traité de la triple alliance ; en 1718 il obtint comme retraite la place de prévôt des marchands à Paris *(Hist. de la Diplom. franç.*, par le comte de Flassan, t. IV, f°s 122, 444). — Il est connu sous le nom de Marquis de Châteauneuf ou de Marolles. — Il mourut en 1728 (Généalogie manuscrite).

N^e JEAN-BAPTISTE (second fils),
seig^r dit baron de Châteauneuf, seig^r d'Urtières, de la Thuille sur Montmélian, de la maison-forte de Beauvoir, dite Maniguet, près Chambéry, sénateur au Sénat de Savoie (8 août 1679, Burnier), président de Chambre (9 décembre 1691, Burnier) audit Sénat de Savoie. Il ép., contrat de mariage du 16 juill. 1674, D^lle Christine-Lucie Bergera (3), fille de Charles-Joseph des comtes de Cavallerleone et de D^lle Marguerite de Roncas. Il teste le 26 août 1693 (Arch. du Sén. de Sav.). Testament ouvert le 1er mars 1695, jour de sa mort. Il se destinait d'abord à l'Eglise, mais ne reçut pas les ordres. Il était prieur de Saint-Paul-en-Chablais, prieuré qu'il résigna en faveur de son frère François en 1668.

FRANÇOISE à Charles-Auguste de Mollettes, Mis de Morangiès. Son aïeule, Françoise-Marie de Regard, dans son testament, 1719, lui lègue 200 livres (Gén. mste).

ÉLÉONORE à Jean-Baptiste Astours, Marq^is de Murs, Gonfalonier d'Avignon (Gén. mste).

MARIE-PÉRONNE, bapt. le 14 avril 1677 (R. P. de St-Léger). Morte av. 1693.

CATHERINE, bapt. le 17 mars 1687 (R. P. de St-Léger). Morte sans alliance.

MARIE-CHRISTINE, baptis. le 4 mars 1688 (R. P. de St-Léger), carmélite à Chambéry, supérieure en 1739 (G. mste).

FRANÇOISE, bapt. le 7 sept. 1690 (R. P. de St-Léger). Etait en 1739-1759, abbesse des Clarisses de Moutiers (Gén. mste).

N^e CHARLES-JOSEPH (4), bapt. le 18 fév. 1686. Fait ses Preuves de noblesse pour l'ordre de Malte en 1693, avec dispense d'âge, du 8 nov. 1692. Ces Preuves (H. 189. Arch. du département du Rhône) établissent son ascendance jusqu'à Antoine, son quinti-aïeul. Il ép. 1° le 1er août 1706 (Arch. Thuiset), D^lle Geneviève, fille de N^e Claude-Emmanuel Favre, seig^r d'Annecy-le-Vieux. Elle teste le 27 août 1713 (Arch. du Sén. de Sav.). Morte en septembre suivant, sans enfants ; 2° contrat de mariage du 8 oct. 1732 (Arch. Costa), Thérèse de Maréchal-Duing de la Valdisère, morte en 1738 (Généal. mste). Il fait donation universelle de ses biens à son frère Pierre-Antoine, le 26 décembre 1744 (*Ibid.*).

N^e FRANÇOIS-MAURICE, fils aîné, bapt. le 17 décembre 1684 (R. P. de Saint-Léger), héritier universel après sa mère, testament 1693. D'après la Généalogie mste. Il mourut jésuite en 1741.

ANNE-EUGÉNIE, née le 21 fév. 1683 (R. P. de St Léger). Ursuline à Sallanches, 1699 (Gén. manuscrite).

JEANNE-MARIE-THÉRÈSE-DÉSIRÉE, ép., cont. de mar. du 20 déc. 1781, N^e Pierre-François Paernat de la Palud, morte en 1841.

MARIE-MARGUERITE.

MARIE-JOSEPHTE.

N^e JOSEPH-ANTOINE WENCESLAS,
Baron de Châteauneuf, Comte de Vaudier, bapt. le 8 septembre 1848, ép., contrat dotal du 1er juillet 1787 (Arch. Costa), D^lle Françoise-Henriette-Benoîte de Regard de Villeneuve. Investi de la baronnie de Châteauneuf le 4 mars 1774 *(Somm. des fiefs)*. Par patentes du 10 déc. 1776 (Arch. de Cour), Châteauneuf fut érigé en baronnie en sa faveur, moyennant la finance de 1,000 livres, quoique les Castagnery prétendissent avoir droit à ce titre, ladite seigneurie étant déjà baronnie sous les La Chambre ; mais à tort puisque Châteauneuf était alors uni à d'autres terres. Jean Valfré, son oncle, comte de Vaudié, l'institua héritier pour le fief, par testament du 3 juillet 1771. Il mourut le 31 avril 1812.

THÉRÈSE-JOSÉPHINE,
née le 1er septembre 1788, ép., cont. de mar. du 18 août 1809, le comte Pierre-François-Hippolyte Greyfié de Bellecombe. Morte le 20 mars 1870.

N^e JOSEPH-VICTOR,
Bon de Châteauneuf, né le 4 octobre 1790, ép., le 6 mai 1815, D^lle Adélaïde-Séraphine-Victoire-Josette de Chevillard. Morte le 7 mars 1830 (R. P. de N.-D. de Chambéry). Lui, mort le 8 sept. 1835.

JULIE-LOUISE-ANDRÉANNE-SÉRAPHINE, dite LUCIE, née le 7 juillet 1819, ép., le 23 juill. 1840, Joseph-Gustave-Albéric Bonne de Savardin, morte le 5 mars 1868.

ESTHER-HENRIETTE-VICTOIRE,
née et baptisée le 12 mars 1816, ép., cont. de mar. du 14 déc. 1836, le comte Raymond Avogadro de Valdenga.

N^e LOUIS-VICTOR-FRANÇOIS-HOSPICE dit RÉNÉ,
baron de Châteauneuf, né le 23 janv. 1821, ép., le 12 mai 1846, D^lle Camille, fille du comte de Vars. Il est maintenant major des chasses du roi d'Italie.

CAMILLE-MARIE-CHRISTINE-JOSÉPHINE,
née le 3 octobre 1849.

N^e JOSEPH-ANTOINE-FERDINAND-FRANÇOIS-HOSPICE-VICTOR-MARIE,
né le 15 sept. 1847, ingén^r de l'École centrale (1873).

(1) Suivant la généalogie dont j'ai déjà parlé, ce serait lui (il est dit fils d'Antoine) qui serait venu le premier en Savoie. Suivant une autre généalogie qui m'est communiquée au dernier instant, il reçut le 14 janvier 1606 en emphitéose du Marquis de la Chambre, toutes les mines de fer nécessaires pour les fonderies qu'il devait faire établir à Hurtières, Lheuille, etc., et la coupe des bois nécessaires, à raison de deux ducatons par heure de coulée. Le 18 octobre 1610, il obtint privilége pour dix ans pour l'introduction à Argentine d'un artifice pour fabriquer le fil de fer, le laiton et le fer-blanc. Le 20 septembre 1612, autre privilége pendant dix ans pour y faire fabriquer l'airain, le soufre et le vitriol.

N^e^ BERNARD
teste le 22 décembre 1622. Probablement celui qui fut exempté des tailles vu sa qualité. (Annexe, Preuves 1723, Bibl. du Roi à Turin.

GUILLAUME-FRANÇOIS.
Lors du testament de son père, 1659, il était prieur de Saint-Paul en Chablais, et le codicille de 1661 le nomme en outre doyen de Sallanches.

(2) Le marquis de Saint-Maurice, un des témoins à ces Preuves, déclare que ledit N^e^ Pierre-Antoine était surnommé le Père des pauvres. — Interrogé si les Castagneri n'ont point dérogé à leur noblesse par quelque marchandise ou trafic en tenant banque et ayant compagnie et société de marchands, répond que non: quoique le baron de Châteauneuf ait des forges dans ses terres cela ne déroge point à leur noblesse, d'autres gentilshommes en ayant qui ne leur portent aucun préjudice, entre autres le marquis de Lescheraine qui a un fils chevalier de Malte.

(3) Christine-Lucie, étant veuve, passa reconnaissance pour la seigneurie appelée de tout temps, baronnie de Châteauneuf, le 23 mai 1699 *(Somm. des fiefs)*, ainsi que pour la juridiction haute, moyenne et basse de la Thuille *(Ibid.)*.

(4) Le 2 septembre 1734 *(Somm. des fiefs)*, il consigne comme fidéicommissaire au testament de son père, posséder la baronnie de Châteauneuf avec tous ses droits et juridiction.

N^e^ et R^d^ FRANÇOIS (MAURICE),
nommé prieur de Saint-Paul en Chablais (en suite de la résignation à lui faite par N^e^ et R^d^ Jean-Baptiste, son frère), par bulles du 4 des ides de juillet 1668 (Arch. du Sén. de Sav.). Il représente Pierre-Antoine ci-contre au baptême de 1693 (R. P. de Saint-Léger) François de Castagnery (de Chastagner selon quelques biographes) connu sous le nom d'abbé de Châteauneuf, fut aussi abbé de Varennes et de Beaugency en France, envoyé extraordinaire du roi de France en Pologne (Grillet, t. III, f° 64) en 1696 (*Hist. de la Diplom. franç.*, t. IV, f° 146). Il fut le parrain et le premier patron de Voltaire, qu'il introduisit chez son amie, Ninon de Lenclos, et dans la société des philosophes de Paris. Il s'occupa lui-même de littérature et d'études sur la musique. On connaît de lui une pièce de vers sur la mort de Ninon, et un *Traité* de la musique des anciens imprimé en 1725. — Voir *Biographie universelle*, CHATEAUNEUF, LENCLOS (NINON DE), VOLTAIRE.

MARGUERITE-LOUISE, baptis. le 22 nov. 1675 (R. P. de St-Léger). N'est pas nommée au testament de son père en 1693.

N^e^ PIERRE-ANTOINE, seigneur, dit baron de Châteauneuf, né le 7, bapt. le 8 déc. 1693 (R. P. de Saint-Léger), lieutenant-colonel et major de la ville de Plaisance. Il ép. (en 1745, Généal. m^ste^), D^lle^ Thérèse-Louise Valfré, fille de Jacques-Frédéric, comte de Vaudié. Mort avant 1776.

MARIE-PÉRONNE, bapt. le 13 mai 1692 (R. P. de St-Léger). Morte sans alliance.

MADELEINE-CLAIRE, bapt. le 13 novembre 1695 (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOISE-MARIE, nommée au testam^t^ de son père. Etait en 1739 visitandine à Chambéry (Gén. mste).

N^e^ VICTOR-EMMANUEL, nommé au testament de son père, 1693, prit possession, en 1745, de la primogéniture de Châteauneuf. Il ép., cont. de mar. du 29 oct. 1756, Thérèse-Antoinette, fille du Cte Jean-Claude-François Garbillon, président au Sénat (Généal. mste), mort sans postérité.

CHRISTINE-MARIE-HIPPOLYTE-VICTOIRE, née à Chieri, épousa, le 16 février 1768 (R. P. de Saint-Léger), N^e^ César-Auguste Oreglia, fils du comte de Castino en Piémont. Morte le 23 mai 1825.

N^e^ JEAN-ESTHER-EUSTACHE, né le 20, bapt. le 21 septembre 1749 (R. P. de St-Léger). Mort le 19 juillet 1835. Son acte de décès porte qu'il était chevalier de Malte et des SS. Maurice et Lazare. Il était en 1800 major aux dragons de Piémont.

LUCIE-JULIE-JANUS, ép., le 22 juin 1789 (R. P. de Saint-Léger), N^e^ et Spect^ble^ Etienne Aubriot de la Palme.

HÉLÈNE-PÉRONNE-BALBINE, a épousé le comte Louis Curbis de Saint-Michel.

THÉRÈSE-FRANÇOISE-IRÈNE, née en 1746, ép., cont. de mar. du 18 sept. 1781, Alexis de Livet, seig^r^ de Cranves. Morte le 7 déc. 1826.

JULIE, née en janv. 1795, ép., le 4 janv. 1815, le marquis Philippe-Erasme de Ville de Travernay. Morte le 17 sept. 1850.

CHRISTINE-VICTOIRE, née le 21 mai 1818, ép., le 11 juill. 1837, N^e^ Jean-Louis-Edouard de Lamare. Morte le 10 janvier 1871.

JEAN-ESTHER-JOSEPH, né en sept. 1828, mort le 8 mars 1829.

MARIE-JOSÉPHINE-GABRIELLE-BÉNÉDICTE, née le 25 mai 1853.

CAVET.

P. coupé d'or au soleil de sable, et d'or à la rose de gueules tigée de sinople (Pr. de Malte, d'Allinges, H. 191, Arch. du départ. du Rhône) (*).

(*) Dans la partie supérieure il n'y a peut-être qu'une ombre de soleil; peut-être le champ du second coupé est-il d'un autre émail que d'or. Toutes les armoiries de ces preuves sont très mal dessinées et mal peintes : on ne peut rien affirmer.

N^e et Égrège ANTOINE CANET (ou CAVET, je ne suis pas certain s'il est de cette famille), secrétaire ducal. Il teste le 26 octobre de l'an 1536 (Arch. Morand) étant sur le point de partir pour combattre les Français qui s'efforcent d'envahir la Savoie. Dans le cas où il mourrait sans enfants dans cette guerre, il donne à sa femme N^e D^lle Antonie Garbusat, la maison, les vignes et les biens qu'il a acquis à Barberaz de N^e Benoit Autherin pour 600 écus d'or provenant de la dot de ladite Antonie, et généralement tous ses biens meubles et immeubles.

9

Monsr Me ÉTIENNE CAVET, conseiller de S. A. et procureur général au Souv. Sén. de Savoie (12 août 1559, Burnier) et jadis en la Cour de parlement de Savoie (1555, Arch. Morand). Il épousa 1° D^lle N. N.; 2° D^lle Marguerite Ballet, fille de Jacques et de D^lle Jeanne Pernette de Regnauld. Cette dernière était sœur de N^e François de Regnauld, sénat^r au Sén. de Sav. qui, par acte du 6 mars 1644 (Arch. Regnauld), constitua en dot à D^lle Marguerite Ballet (elle était sœur de N^e Claude Ballet, conseiller du Roi de France) des biens situés à Montgex, estimés 200 écus d'or (1). Il mourut en août 1584, ayant testé le 7 avril précédent.

URBAINE
ép., contr. de mar. du 6 septembre 1581, N^e Jean Gaudinon, seig^r de Jarsagne (Pr. de M.), contr. d'augment. de dot du 6 juillet 1584 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle teste le 1er décembre 1612 (Arch. Costa). Elle figure aux 32 quartiers de Louis-Hyacinthe d'Allinges, chevalier de Malte (H. 191, arch. du Rhône).

N^e JEAN-BAPTISTE,
conseiller de S. A., M^e auditeur à la Chambre des Comptes. Mort avant 1619 sans enfants, fit héritier son frère Benoît. Est sans doute celui inscrit par Capré, f° 287, sous le nom de CARLET, le 24 janvier 1597.

N^e BENOIT CAVET,
seigneur de la tour du Mollard de Bissy, conseiller de S. A., sénateur au Sén. de Sav. (30 mars 1586, Burnier) (2). Il ép. D^lle Blandine de Châtillon, fille de N^e Mre Jérôme, conseiller du Roi de France, président de la sénéchaussée, siége présidial de Lyon et parlement de Dombes. Il était en mars 1626 premier sénateur, âgé de 83 ans. (Pr. des SS. Maur. et Laz., Joly. Arch. Manuel). Il teste le 6 juillet 1629 (Arch. Costa et Regnauld), veut être inhumé à Saint-François de Chambéry, au tombeau de ses prédécesseurs (3). Ce testament prouve tous les faits inscrits en cette page, sans marque de provenance. Elle teste le 8 nov. 1628 (Arch. Regnauld) (4). Elle nomme son mari héritier universel : exclud de son hoirie son fils René et substitue à son mari, Léonor femme de Charles de Regnauld, seigneur de Chaloz et ses mâles.

JEANNE-PHILIBERTE,
fille ainée, femme de N^e François de Marin, seig^r de Landrecin sur Yenne (1628), légataire, 1629, au testament de son père.

ANNE-CHARLOTTE,
religieuse à Sainte-Claire, hors ville de Chambéry, 1628, 1629.

ANTOINETTE,
chartreusine à Mélan, 1628.

ISABEAU,
religieuse à Sainte-Claire, hors la ville de Chambéry, 1628.

N^e et R^d ÉTIENNE-CAVET,
fils ainé, seigneur dudit lieu, docteur ès-droits, aumônier du roi de France, chanoine de Saint-Paul de Lyon, curé de la ville et paroisse de Vincy en Lyonnais, héritier universel de son père. Les mâles de son frère René lui sont substitués. A leur défaut, les enfants de Léonor Cavet. C'est lui qui est l'auteur de l'ouvrage dont il est question en tête du f° 317. Il testa le 14 juin 1662 (5) (Arch. Regnauld).

On trouve souvent ce nom de famille écrit Canet. Grillet, t. II, fos 124 et 360, a lu Camet, et il cite inexactement les « Pourtraicts racourcis de sainct Charles Borro- « mée, saincte Therese, sœur Marie de l'Incarnation et du B. H. François de Sales, « Evesque de Genève, tirez par Estienne Cavet, chanoine, » à Lyon, chez François de la Botière MDCXXXII. Cet ouvrage, assez ingénieusement conçu, est surtout remarquable par une curieuse épître en forme de dédicace à l'oncle de l'auteur, Philibert de Châtillon, chamarier de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, dans laquelle on l'accable, pour chaque lettre de son nom de Châtillon, d'éloges démesurés à cause des « riches qualités qui sont encloses dans le rond de vostre nom et renom. » (Bibl. de Thuiset).

Les Cavet ont fourni un quartier d'alliance au 6e degré du pennon de Hyacinthe d'Allinges: ils tiraient leur noblesse de la charge de sénateur au Sénat de Savoie, et se sont éteints vers 1670.

?

Ne et Égrège Étienne Cavet, bourgeois de Chambéry, notaire, témoin 15 novembre 1540 (Arch. la Place).

(1) Etienne avait acheté, le 7 février 1551 (Arch. du Sén. de Sav.), les biens de Nrs Claude et Louis de Gorra, frères, situés à Tormery et Saint-Geoire.

(2) Benoît transige le 14 février 1620 (Arch. du Sén. de Sav.), avec Ne Aymé de Gorra, à cause des biens acquis par son père: il agit comme héritier de sondit père et de ses frères.

(3) Il casse un testament précédent du 28 octobre 1628.

(4) Blandine (je trouve une fois Claudine) veut être enterrée au tombeau des Cavet, dans l'égise de Saint-François de Chambéry, devant la chapelle jadis de Saint-Laurent, maintenant de N.-D. de Compassion, sur lequel tombeau, par ordonnance du feu Procureur général (Etienne Cavet), a été mise une pierre.

Ne Catherin, témoin à Turin le 18 janvier 1571 (Arch. du Sén. de Sav.), probablement mort avant le testament de son père, sans descendance.

Rd François, chartreux, prieur de la chartreuse de Pierre-Châtel.

Rd Jean-Denis, prieur de Collognat en Bresse. Mort avant 1619. Fit héritier son frère Benoît. Il avait eu une fille naturelle nommée Jeanne, légataire au testament de 1629.

(5) Dans cet ouvrage il donne la filiation de son oncle Philibert de Châtillon, et les armoiries de cette famille, dont je ne résiste pas à donner la description. « Si l'on admire en une nuict serene l'armoirie de Dieu, d'azur à Estoilles d'or « filé, luysants sans fin et sans nombre ; il fait beau voir les vostre en mesme champ, autour edentelées d'or, chargées « d'un Lyon de mesme parure, et rampant armé de sable, lampassé de gueulles, chargé d'une cottice de gueulles à « trois Croissans d'or, pour nous marquer que croissant en perfection, comme la famille en Noblesse, vous rampez « mieux dans les Cieux que le Lyon dans vos armes. »

Ne René Cavet.
Son père lui lègue (1629) une partie de la maison de Chambéry dite de Montban, les biens des Bergères, de Moras et du Vivier en Bauges. Ses enfants mâles sont substitués à leur oncle Etienne. Il fut déshérité par sa mère à cause de ses désobéissances, actes et propos. Si elle ne peut faire autrement, lui lègue sa légitime aussi diminuée qu'il sera possible. Il épousa Dlle Françoise de Regnauld, dite de Mingueval, légataire de 50 écus d'or au testament de 1629. Il obtint déclaration de noblesse le 11 juillet 1646 (Annexe aux Pr. 1723, Bibl. du Roi à Turin), et mourut sans avoir laissé postérité.

Léonor, femme de Ne Charles de Regnauld, seigr de Chaloz, légataire 1628, 1629. Ses enfants sont substitués à René, à charge de nom et d'armes.

Anne, légataire de son oncle Rd Étienne des sommes qui lui étaient dues par Aymar de Seyssel, comte de Choisel (1662). Réglées par quittance du 14 juin 1662 (Arch. Regnauld) à la somme de 7,842 fl., 11 sols.

Ne Jean-Pierre, substitués à leur frère sous les mêmes conditions.

Ne Ignace,

Ne Étienne de Regnauld, premier substitué aux enfants de son oncle Ne René Cavet, à charge de nom et d'armes (V. Regnauld. Également substitué au testament de Blandine de Châtillon, directement à Ne Benoît, 1628.

Blandine, légataire 1628.

CERISE. — *Voir* au Supplément.

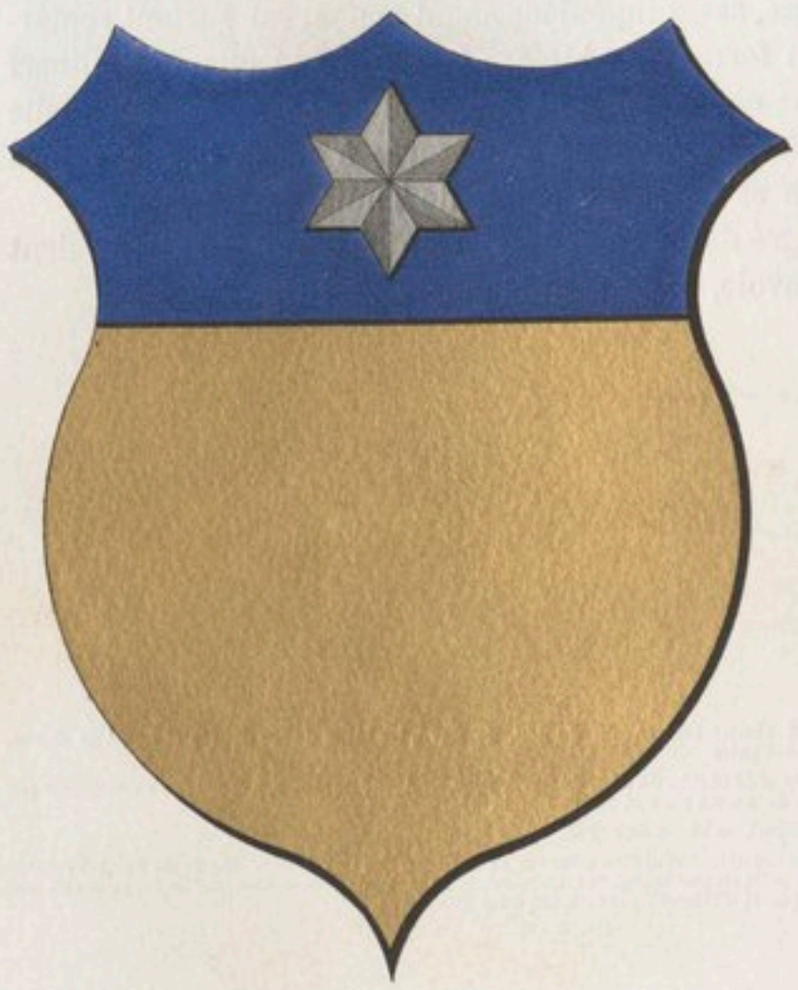

CERISIER.

P. d'or au chef d'azur chargé d'une étoile à 6 rais d'argent.

(Cette version est donnée deux fois par les Preuves de Malte. Une troisième fois, il est dit que l'étoile est d'or). (Arch. du départ. du Rhône, H, 190, 195).

?

Nᵉ Jean Cerisier, mort avant 1344.

Nᵉ Pierre Cerisier, de Bozel, reconnait le 17 septembre 1344 (Ind. rais. des titres de l'arch. de Tarent.).

?

Messʳᵉ Urbain Ceriserii (de Salins en Tarentaise), Dʳ ès-droits, chevalier, conseiller et président à la Chambre des Comptes de Savoie (mai 1447, Capré, fº 254). Les 4 février et 14 juillet 1424 (Arch. Morand), il achète de Jacques et Barthélemy Crusilliet frères, une maison à Chambéry, rue Grenaterie, près de Saint-Léger. Il est alors qualifié de vénérable et Egrège Dʳ ès-droits. Le 26 juillet 1429 *(Ibid.)*. Urbain, déjà bourgeois de Chambéry, obtient des Frères mineurs de Chambéry, renonciation à un servis dû sur cette maison. Un acte est déjà passé, le 26 mai 1459 (Arch. la Place) dans la maison de ses héritiers, pas autrement nommés.

?

Égrège Urbain Sirisierii, Dʳ ès-droits, mort av. 1473. Il ép. Nᵉ Dˡˡᵉ Amédée qui vivait encore à cette époque. Cet Urbain est presque certainement le même que le président inscrit ci-contre. Mais de très fortes présomptions n'établissent pas de preuves.

?

Nᵉ Jean *Ceriserii*, d'Ugine, témoin à Ugine le 13 avril 1469 (Titres d'Eschavannes).

?

Nᵉ Jean *Ceriserii* substitué au testament de Nᵉ Jean du Pont du 1ᵉʳ juin 1468 (Arch. St-Jorioz).

?

Nᵉ Jean *Ciriserii*, de Salins en Tarentaise, témoin à Saint-Jean-d'Arvey le 10 janv. 1485 (Arch. la Place).

?

Nᵉ Jean Ciriserii. Le 17 juillet 1473 (Arch. Costa), par acte passé aux Marches, il vend des biens situés audit lieu à Pierre Farfein, bourgeois de Chambéry.

?

Dˡˡᵉ Françoise, femme de Nᵉ Nicolas de Lornay. Celui-ci, par acte du 20 octobre 1499 (Arch. Rubaud), assure la dot constituée à sa femme, sur ses biens de Contamine.

?

Nᵉ Charles *Cirisie*, ses hoirs sont mentionnés comme possesseurs de biens à Bellecombe en Tarentaise en 1541 (Arch. Morand).

?

Nᵉ Nicolas de Cerisier, d'Ugine, mort avant 1560. Coseigʳ de Marthod et Cornillon. Avait épousé Dˡˡᵉ Claudine de Menthon, grand'mère de Louise d'Orlier et marraine de Pierre-Claude de Piochet, son arrière-petit-fils.

Françoise de Cerisier, épousa Nᵉ Jean-Claude de Pignier, seigneur de Fontany.

Nᵉ Antoine, d'une maison noble fort ancienne (Pr. de Malte), coseigneur dudit lieu, épousa, contrat dotal du 31 octobre 1593, Dˡˡᵉ Philiberte de Chevron-Villette. Il teste le 28 août 1604 (Pr. de Malte). Le 20 août 1583 *(Somm. des fiefs)*, il achète de Nᵉ Paul Baptendier l'office de la curialité du lieu et mandemᵗ d'Ugine. Confirmée par patentes du 20 novembre 1585 *(Ibid.)*.

Dˡˡᵉ Michelle ép., contrat de mariage du 1ᵉʳ mars 1609, Nᵉ et Pˢ Amé, seigʳ de Montfort, et teste le 5 juin 1652 (Preuves de M., Montfort, Arch. du Rhône, H. 190).

Lucrèce, première femme de Nᵉ Jacques-François d'Orlier, teste le 11 avril 1560 (Arch. Costa), en faveur de ses enfants.

?

Jacques de Cerisier, écuyer, seigneur d'Argis en Bugey, demeurant à Grésy, vallée de Miolans, donne dénombrement de la seigneurie et maison forte d'Argis, le 5 juin 1602 (Baux., *Nob. de Bugey*), qu'il avait achetés de Guillaume-François de Chabod. Il était capitaine du château de Miolans (Guich., *Bresse et Bugey*). Il ép., contrat dotal du 6 mars 1598, Dˡˡᵉ Claudine, fille de Nᵉ Claude-Lambert Portier, sœur de Nᵉ Sébastien ci-dessous.

Dˡˡᵉ Gasparde, fille unique, dame d'Argis, ép., contrat de mariage du 15 février 1602 (Preuves de Malte), Nᵉ Sébastien de Portier, seigʳ de Miendry, etc. (*Voir* Portier). Son père lui avait donné 1,000 écus d'or pistolets, dont, étant malade, elle fait donation à sondit mari le 29 avril suivant (Arch. Savoiroux).

?

Dˡˡᵉ Françoise de Cerisier, femme de Nᵉ Jacques Nicolier, sénateur, 1643 (R. P. de Saint-Léger).

?

Dˡˡᵉ Françoise de Cerisier était, en 1631, veuve de Mᵉ Aymé Guyard, receveur à la Chambre des Comptes de Genevois (Titres Orsier).

Gasparde ép., contrat dotal du 23 février 1637 (Arch. du Sén. de Sav. et Pr. de Malte, H. 195, Arch. du Rhône), Nᵉ Antoine Sallier de la Tour. Elle n'est pas nommée au testament de son père, soit qu'elle ait été suffisamment dotée, soit, ce qui est plus probable, qu'elle eut un autre nom outre celui de Gasparde.

Deux familles ont figuré en Savoie, l'une, celle dont je m'occupe ici, du nom de *Ceriserii* ou *Siriserii*, originaire de la Tarentaise, établie à Ugine et à Chambéry; l'autre, du nom de *Cirisie*, originaire de Montmélian, établie dans les Bauges (1). — La différence de nom qui existe entre elles, entre l'arbre et le fruit, n'est pas considérable, surtout dans notre pays de Savoie où l'orthographe des noms est des plus variables. Tel copiste trouvant dans un acte latin *Cirisie*, traduisait en français Cerise; tel autre écrivait en français tout simplement Cirisie, auquel nom un troisième copiste ajoutait la terminaison française Cerisié ou Cerisier (2). Il est donc difficile de ne pas faire quelque confusion entre ces deux familles. J'ai mis sous le nom de Cerisier tous ceux que je trouve établis en Tarentaise ou à Ugine, ou portant la même armoirie (3). Je renvoie pour l'autre au Supplément.

Cette famille, qui a produit un président à la Chambre des Comptes de Savoie en 1447, a dû s'éteindre vers la fin du XVIIe siècle.

(1) Les exigences de la mise en pages me forcent à renvoyer cet article au Supplément.
(2) Comme exemple je puis citer pour cette famille un acte de 1493, où deux frères sont appelés l'un *Cyrisie* et l'autre *Cirissie*.
(3) Les Preuves de Malte me fournissent trois fragments de ce genre.

?

Nr Antoine Cerisier, de Salins, en Tarentaise, fidéjusseur au contrat de mariage Gilly-Rivoire, 20 février 1447 (Arch. Savoiroux).

?

Nr Jacques Cerisier, mort avant 1498.

Nr Jacques Cerizier, avec Nr Amédée, sa mère, il constitue une dot à sa sœur Françoise.	Nr Jean de Cerisier, du lieu d'Ugine.	Mre Claude de Cerisier, prêtre du lieu d'Ugine, reçut en mars 1556 (Arch. du Sén. de Sav.), des patentes de légitimation.

?

Nr Jean. Nr Claude.
Ils passent reconnaissance, le 31 octobre 1498 *(Somm. des fiefs)*, tant de leurs biens paternels anciens que des biens de Nr Catherine d'Arache, de Nr Amé de Crescherel, des hommages, revenus, cens et servis avec fief et direct domaine relevant du château d'Ugine. Le 10 mars 1527 *(Somm. des fiefs)*, ils renouvellent cette susdite reconnaissance.
Ledit Nr Jean, d'Ugine, acquiert de Nr et Pt Urbain de Chevron et de son frère Rd François, abbé de Cavour, par acte du 13 fév. 1524 (Arch. de Giez), une rente due rière Ugine par plusieurs personnes, notamment par Nr Claude, frère de l'acheteur.

?

Spble Seigr Jacques *CERISERII*, avocat fiscal du Genevois, témoin à Annecy, 2 juin 1527 (Arch. St-Jorioz). En janvier 1545 *(Ibid.)*, il était collatéral audit conseil de Genevois.

?

Nr Valentin de Cerisier.
Le 1er octobre 1576, il prête fidélité et hommage noble au duc de Savoie, étant représenté par Nr Antoine, son fils (Preuves de Malte). Il était mort avant 1614.

?

Claude de Cerisier, reçut, le 4 septembre 1634 (Annexe, Preuves 1723), des patentes de confirmation de noblesse.

?

Rd Mre Philibert, prieur du Chesne, fait ouvrir le testament de son frère, 1653.	Nr Claude, capitaine et sergent-major au régiment de Monthoux, ép., contrat dotal du 15 juin 1614, Dlle Sébastienne, fille de Nr François-Louis de la Fugière (Preuves de Malte). Il teste le 1er juillet 1649, testament ouvert le 9 mars 1653, quelques jours après sa mort (Arch. du Sén. de Sav.).	Nr Antoine prête hommage au nom de son père, en 1576.	Nr Henri de Cerisier, d'Ugine. Le contrat de mariage de 1614 est passé dans sa maison, à Ugine. Il mourut avant le 17 septembre 1619, date où sa veuve, Dlle Gasparde, fille de Nr Jean-Claude de Mouxy de Loche, se remaria avec Nr Pierre de Monthoux de Barrioz (R. P. de Grésy-sur-Aix).

Marguerite, femme de Mr Pierre Velat, par contrat dotal du 6 août 1639, légataire au testamt 1649.	Jeanne-Françoise, légataires pour 1,000 florins, 1649.	Jeanne,	Nr Philibert, héritier universel de son père, 1653.	Vincentine,	Philiberte,	Marguerite,	Claudine-Anne,	Jeanne-Louise, légataires chacune de 1,000 florins au testament de leur père.

Je n'ai plus trouvé trace de leur existence.

CERNEX. — *Voir* aux Fiefs et SERNAY.

CERVENS (DE),

DITS DU VERNAY,

SEIGNEURS DE CERVENS, DE LA ROCHETTE ET DE SAVY, COSEIGNEURS DE BRENS, DE BUFFAVENT ET D'AYENS EN CHABLAIS.

P. d'argent au cerf effrayé de gueules sommé d'argent et brisé en l'épaule d'un croissant du même, au chef d'azur. CAPRÉ, Catalogue des chevaliers de l'Annonciade.

Les seigneurs de Cervens en Chablais sont du nombre des plus illustres gentilshommes d'origine immémoriale de notre ancien duché. Un seul fait suffira à démontrer cette assertion : Pierre de Cervens fut, en 1138, avec Pierre de Balleyson et Girold de Langin, un des fondateurs de la Chartreuse de Vallon, à laquelle ces trois familles firent donation du territoire, alors désert, où fut édifié ensuite cet ancien monastère. A une époque difficile à préciser, mais antérieurement au XIVe siècle, les Cervens portèrent le surnom de du Vernay, qu'ils ajoutèrent plus tard à leur nom ou sous lequel ils furent même plus particulièrement connus. Ainsi Jean de Cervens, dit du Vernay, n'est connu que sous le nom de Jean du Vernay dans les catalogues des chevaliers du Collier et de l'Annonciade. Il scella de son sceau les statuts de l'ordre, en 1409, qu'il signa du nom de *de Verneto*. Il n'y a pourtant pas de doute que son véritable nom était Cervens. Ce Jean de Cervens, dit du Vernay, est l'homme le plus illustre qu'ait fourni cette lignée. Il était chevalier du Collier (2me création), grand-maréchal de Savoie (le 4me), bailli, puis gouverneur lieutenant général de la Bresse et du Bugey. Il mourut en 1410, selon l'obituaire des chevaliers.

Outre la seigneurie de Cervens, paroisse à laquelle ils prirent ou donnèrent leur nom, les Cervens possédaient le château de la Rochette, dont on voit encore les importantes et pittoresques ruines à deux lieues de Thonon sur la route de Bonneville.

La famille de Cervens s'est éteinte il y a plusieurs siècles. La branche principale, celle qui possédait la seigneurie et le château de la Rochette, tomba en quenouille avant la fin du XVe siècle : la dernière du nom épousa Guillaume, seigneur de Coudrée, de cette illustre maison d'Allinges, qui avait pour ainsi dire le monopole des alliances avec les dernières descendantes des antiques maisons du pays. La seigneurie de la Rochette passa de cette manière aux d'Allinges.

Une autre branche qui possédait le château et la seigneurie de Buffavent, a duré plus longtemps : je n'en trouve plus de traces vers 1620 : les seigneuries qu'elle possédait étaient déjà, à cette époque, passées à d'autres familles.

Dom Hilaire Leyat a laissé dans ses manuscrits (Arch. Costa) la généalogie des Cervens. Il l'avait dressée, dit-il, sur les titres des abbayes d'Abondance et d'Aulps et de la Chartreuse de Vallon. Je publie sous toutes réserves ce travail dont je n'ai pu aucunement contrôler l'exactitude, surtout pour les commencements.

Dom Luc de Lucinge, dans ses manuscrits (Arch. Faucigny-Lucinge), s'est aussi occupé de cette famille. « On ne peut desadvouer — ce sont ses paroles — que ceste famillie n'aye « este tres illustre qui a eu dans une de ses branches un chevalier de l'ordre du Collier en « la personne de messire Jean de Servens sous le nom de du Vernay qui fust encore mares- « chal de Savoye l'année 1384 et grand bailli de Bresse 1389 : il estoit seigneur de la Rochette. « Mais toutte la famille estant finie et les tiltres ayant passés en d'autres maisons, il est très « dificile d'en marquer icy toutte la suitte, etc. » Il ne donne que quelques degrés de la branche de Buffavent, château qu'elle eut en héritage des Langin (1).

Je n'ai pas retrouvé ces titres dispersés il y a plus de deux cents ans. Il est probable pourtant que la plupart de ces documents ont été brûlés, sur la place de Thonon, avec les précieuses archives de la maison d'Allinges, lors de l'*auto-da-fé* philosophique de 1792.

(Suit la généalogie).

Pour l'historique du fief de Cervens, *voir* aux Fiefs, CERVENS.

---

(1) *Voir* le second tableau pour cette branche.

HERLUIN DE CERVENS,
prieur de l'abbaye de N.-D. d'Abondance en 1108 (D. L.).

(1) L'acte de la fondation de la Chartreuse de Vallon est très connu. *Voyez* notamment, *Memoires de l'Académie de Savoie*, IIe série, t. II, f°s 271-74.

(2) Suivant l'inventaire des titres de l'abbaye, cette confirmation serait de l'an 1190. Mais un *vidimus* de cet acte au même inventaire est daté de l'an 1193.

?

JEAN DE CERVENS
prit part à l'expédition de Flandre en 1264 (Wurstemb. Document n° 656).

?

PIERRE DE CERVENS.
Suivant la volonté de Girard (ou Girold) de Cervens, il vend à la maison de Vallon, vingt coupes de froment de cense annuelle, par acte du 7 des kalendes de juillet 1291 (*Voir* ci-dessous, acte 1452). Avec Jeannette sa femme et N[s] Vullielme leur fils, ils cèdent, le 9 des ides de janvier 1280 (Inventaire d'Aulps), à Girard de Rovorée, leurs droits sur certains biens situés à Cursinge.

RODOLPHE DE CERVENS,
dit DU VERNAY, fait une donation avec son frère Girold à l'abbaye d'Aulps (en 1298, selon Dom Leyat) en 1299 (Inventaire, abbaye d'Aulps).

VULLIELME, RAYMOND, JACQUES, AYMON, JACQUEMETTE.
Avec leur père et leur mère, ils vendent à la Chartreuse de Vallon le direct domaine sur les biens pour lesquels étaient dues les susdites vingt coupes de froment de cense, par acte du lundi après la fête de Saint-Luc de l'an 1296. Les feudataires devant cette cense, la reconnurent en faveur de Vallon, le 24 janvier 1360 et le 9 septembre 1435. L'hoirie de Cervens ayant été transférée dans plusieurs familles « temporibus retro fluxis » il intervint une transaction le 4 juin 1452 (Charte orig. comm. par M. Anthoinoz), entre les coseigneurs de Cervens (*Voir* ROVORÉE et CHIGNIN) et le prieur de Vallon, au sujet des reconnaissances résultant de la donation plus haut mentionnée.

AYMON DE CERVENS, dit DU VERNAY.
Il transige l'an 1340, en son nom et au nom de ses frères, avec Peronnet du Vernay et ses frères (D. L.). Le 11 sept. 1343 *(Somm. des fiefs)*, il est investi de la juridiction, biens et fiefs de Cervens. Possédait des biens à Fessy en 1357 (Titres d'Eschavannes). C'est probablement lui qui, en 1350 (Inventaire d'Aulps), était châtelain de Thonon et d'Allinges.

?

PERONNETTE
(n'est jamais qualifiée noble). Elle ép.: 1° Jean Mistral, *de domo alta de Allingio*; 2° Pierre Neyret, de Megevette, notaire. Elle teste le 12 sept. 1407 (Titres d'Eschavannes). Veut être enterrée dans le cimetière de l'église du Lieu, dans la chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée par Messre Jean du Vernay, chevalier, son frère. Elle nomme ses enfants des deux lits héritiers universels. Leur substitue Amédée et Bon, fils dudit Messre Jean, les nommant tous trois ses exécuteurs testamentaires. Testament fait à la Rochette.

JEAN DE CERVENS, dit DU VERNAY,
seigr de la Rochette et du Chesne, bailli de Bresse puis lieutenant général, gouverneur de la Bresse et du Bugey, chevr du Collier (2e création), Vidomne de Genève selon Galiffe, grand maréchal de Savoie. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir de qui il est fils. Dom Leyat lui donne pour père Dom Jacquemet ci-dessus, f° 323. Mais ce n'est pas admissible facilement, grâce au titre suivant des Archives du Mis Costa. Il était avec son frère Pierre en procès avec Marguerite de Cervens, fille de feu Peronet, femme d'Etienne de Balleyson. Il réclamait de Marguerite trois parts de l'hoirie et maison-forte dudit Peronet (qu'il ne nomme pas son oncle), comme héritier de Dom Etienne, chanoine d'Abondance, de Dom Humbert, moine d'Aulps, et de Dom Jacquemet, chanoine de Montjoux (qu'il ne nomme pas son père et qu'il mentionne en troisième ligne), frères dudit Peronet. Richard, fils dudit Peronet étant mort aux pays d'Outre-mer, son hoirie est revenue à ses trois oncles plus haut nommés, dont Jean et Pierre sont cause ayants. Marguerite invoquait le droit de succéder à son frère, mentionnait les droits dotaux d'Alix des Pinards, sa mère, etc. Ils transigent le 23 septembre 1372 (Arch. Costa). La maison-forte de la Rochette avec ses dépendances fut adjugée à Jean, probablement à cause des substitutions apposées aux testaments de leurs prédécesseurs. Il ép. Aymonette, fille et héritière de Jacquemet de Saint-Germain (Galiffe, *Notices Généal.*, t. II, f° 103). Signa les statuts de l'ordre du Collier en 1409 et mourut le 22 février 1410 (Catalogues).

PIERRE (4)
au nom duquel son frère agit dans la transaction de 1372.

AMÉDÉE DU VERNAY, chevalier,
seigr de la Rochette et de Savy (fief acquis par son père, des Margencel). Le 20 juillet 1426, il reconnait tenir en fief noble, paternel et ancien du comte de Savoie : 1° le château de la Rochette avec moulins, etc., etc., procédés de Peronet de Cervens; 2° la maison-forte de Savy, rière Margencel, avec appartenances et dépendances. Plus la juridiction sur les hommes, fiefs, etc., sur tout ce qu'il a reconnu précédemment, le 13 août 1421 *(Somm. des fiefs)*. Vivait encore le 6 novembre 1438. Alliance inconnue. Père (et non frère comme le dit D. L.) de Françoise ci-dessous.

FRANÇOISE DE CERVENS, dite DU VERNAY,
dame de la Rochette : épousa Guillaume d'Allinges (*Voir* ALLINGES, f°s 28, 29, seigr de Coudrée, etc. Ils reconnaissent, le 11 septembre 1469 (*Somm. des fiefs*), en suivant la reconnaissance ci-dessus d'Amédée, PÈRE de ladite *Françoise*. Elle teste le 20 février 1473 (Titres d'Eschavannes); fait un legs à la chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'abbaye du Lieu : nomme héritier universel son mari et après lui Jean d'Allinges, seigr de Saint-Martin. Testament fait au château de la Rochette, dans la grande salle existante du côté de bise.

TABLEAU I.

? — BOSON DE CERVENS et Odde sa femme, 1080 (Dom Leyat).

ANSELME DE CERVENS, mari de Raymondine : bienfaiteur de l'abbaye de N.-D. d'Abondance (D. L.)

PIERRE DE CERVENS, un des fondateurs de la Chartreuse de Vallon, en 1138 (D. L.) (1 au f° 322).

WILLELME DE CERVENS, présent en 1193 (2 au f° 322) lorsque Thomas, Cte de Savoie, confirma les donations faites par Humbert, son bisaïeul, à Vuido, abbé d'Aulps (D. L.). C'est probablement lui qui vivait encore en 1203 (Costa *Compey*) et 1215, alors qualifié de chevalier (Regeste Genevois).

GIROLD DE CERVENS, surnommé du Vernay, assiste à la donation faite par Guillaume, comte de Genève, à l'abbaye d'Abondance en 1231 (D. L.). Il céda des dimes à l'abbaye d'Aulps le 16 des kalendes de mai 1236 (Inventaire, abbaye d'Aulps). Il était mort avant 1299 (*Ibid*.).

WILLELME DE CERVENS, dit du Vernay, abornant les biens donnés par ses frères à l'abbaye d'Aulps, 1299 (Inventaire). Il fut, selon Dom Leyat, marié à Guillermine de Féterne.

GIROLD DE CERVENS, avec son frère Rodolphe, il fait, le mercredi après l'octave de Saint-Michel, 1299, une donation en faveur de l'abbaye d'Aulps (Inventaire). Probablement celui qui fonde son anniversaire à Vallon (Inventaire), en 1325.

? — RAYMOND DE CERVENS, notaire, reçoit en cette qualité l'acte ci-contre de 1299.

PERONET DE CERVENS, dit du Vernay, transige le 20 avril 1340, avec Aymon de Cervens (D. L.). Le 3 janvier 1340 (*Somm. des fiefs*), il prête hommage au comte de Genève pour le château de la Rochette, dont il reçut investiture le 15 juin 1344 (*Ibid.*). Il ép. Alix des Pinards, de Balleyson. Mort avant 1372.

DOM ETIENNE, chanoine d'Abondance (D. Leyat).

DOM HUMBERT, moine à l'abbaye d'Aulps (D. L.). Est probablement celui qui, sous le nom de Dom Humbert de la Rochette, était, en 1362 (Inventaire), prieur de ladite abbaye.

DOM JACQUEMET, chanoine à Montjoux. C'est de celui-ci que Dom Leyat fait descendre, je crois à tort, Jean de Cervens, le maréchal de Savoie.

? — N^e MERMET DE CERVENS vendit à l'abbaye d'Aulps, le 17 décembre 1350 (Inventaire), des censes à Chavanex. Un Mermet de Cervens est mentionné (sans titre) avec Nicoline, sa femme, dans un acte du 5 novembre 1341 (*Ibid.*).

RICHARD DE CERVENS, seig^r de la Rochette « uti publice fertur mortuus ultra mare absque heredibus » avant l'an 1372. Ce fait est admis par les deux parties dans la transaction de l'an 1372, mentionnée ci-contre.

MARGUERITE, femme d'Etienne de Balleyson, dit Curtet. Ils réclamaient l'hoirie entière de Peronet, leur père et beau-père, contestée par Jean de Cervens. Transigent le 23 septembre 1372 (Arch. Costa). — *Voir* l'article de JEAN au f° 322.

? — JEAN DE CERVENS, un des témoins à la transaction de 1372. Est peut-être celui, dit Ros, mari de Peronnette de Prissier, mentionné comme étant déjà mort dans l'acte de 1386 ci-dessous.

? — NICOLETTE DE CERVENS, femme de Jacques de Mouxy, chevalier (Guich. t. III, f° 274).

(3) Il avait acheté plusieurs rentes, hommes, hommages, biens, etc., de l'hoirie de feu Pierre de Margencel, de Messrs Guillaume de Rovorée l'ancien, chevalier (*Voir* MARGENCEL), par acte Jean Escuer de Cluses, notaire : *item*. de Peronnette de Prissier, relaissée de Jean de Cervens, dit Ros, comme héritier d'Aymon Derdes de Contey, certains droits que ledit Aymon avait à Bex, en Chablais (vieux Chablais), par acte Jean d'Arculinge, notaire. *Item*. de Pierre de Balleyson, certains droits qu'il avait sur le château, juridiction et mandement de la Rochette, par acte Jean Escuer, notaire. Le comte de Savoie voulant récompenser les nombreux services que lui avait rendus ledit Jean du Vernay, lui fit don des laods et ventes lui revenant pour lesdites choses mouvantes de son fief, dont il lui accorda l'investiture par lettres données à Ripaille, le 3 septembre 1386 (Titres d'Eschavannes). Transumpt authentique délivré à Messrs Amédée du Vernay, chevalier, fils dudit Jean, par l'officialité de Genève, le 6 novembre 1438).

Ce Jean possédait aussi le château de Cervens, comme le prouve un acte du 5 octobre 1437 (Arch. Thuiset), passé à Cervens, dans la chambre inférieure de la grande tour de la maison-forte qui fut de feu Messrs Jean de Cervens, chevalier.

BON DU VERNAY, nommé avec son père et son frère, en 1407, au testament de Peronnette, sa tante. Il épousa, contrat de mariage du 17 septembre 1403 (Arch. Costa), Jeannette, fille de Pierre de Villette : Guillaume de Lornay, évêque de Genève, ami commun des parties, est présent à l'acte. Il mourut sans enfants selon toute probabilité, puisque Amédée, son frère, fut son héritier universel (5).

(4) L'inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps contient un acte du 11 novembre 1373, par lequel N^e Pierre du Vernay (probablement le frère du maréchal) est qualifié de seig^r de la Rochette, dont il ne pouvait être que coseigneur.

(5) Amédée et Bon, son frère, laissaient pourtant des parents de leur nom. Outre ceux portés au tableau II (*), je trouve encore un N^e Etienne de Cervens, mort avant 1464, lequel eut une fille nommée Agnès. — Celle-ci épousa un N^e Mermet des Chosaux (de Casalibus), et, étant veuve, laissa ses biens ou des biens au monastère du Lieu. Le 7 novembre 1464 (Charte communiquée par M. le Dr Lochon), vénérable et religieuse dame N. N. de *NOVALLESIA*, abbesse dudit monastère, reçut une reconnaissance féodale comme cause ayant de ladite Agnès, laquelle est encore mentionnée dans une reconnaissance du 24 avril 1501 (*Somm. des fiefs*). — *Voyez* le TABLEAU II suivant.

(*) La séparation des branches a dû être effectuée dans des temps très anciens : on ne voit pas que l'hoirie de Cervens de la Rochette ait été contestée à Guillaume d'Allinges.

SELON toute vraisemblance il faut rattacher aux Cervens, mais d'une manière qu'il ne m'est pas possible d'indiquer, une famille de Cervens qui était établie à Conthey, dans le Valais actuel, et qui y possédait, de fait ou comme prétention, la seigneurie ou coseigneurie d'Ayent. Ce fief appartenait aux nobles de la Tour et a passé je ne sais comment aux Cervens après l'expulsion d'Antoine de la Tour, accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de Guichard Tavel, évêque de Sion (*). Le 4 mai 1446, Jean de Cervens, de Conthey, attaqua à main armée et mit en déroute la diète des patriotes Valaisans alors en guerre avec leur évêque. Il résulte de la plainte faite par les patriotes au duc de Savoie que ce Jean de Cervens était vassal de Savoie et de Sion, parent de Guichard de Rarogne, bailli de Guillaume de Rarogne, évêque de Sion. Jean de Cervens, désavoué par le duc de Savoie pour la forme, fut nommé vi-bailli de Chablais et du Valais le 4 septembre suivant.

Vers 1440, un Jean de Cervens, fils ou petit-fils du précédent, fut assassiné par les Valaisans. Une plainte des Contheysans au duc Louis porte : « Novissime (les Valaisans) nobilem ex antiqua prosapia, virtu- « tibus et nobilitate decorum Johannem de Cervent morti tradiderunt. » En 1542 le cardinal Schinner adresse un monitoire à noble et puissant Pierre de Cervens, lequel était banneret de Conthey en 1515, et vivait encore en 1521. En 1546 un Jean de Cervens est qualifié d'ancien capitaine de Conthey. En 1596 noble et illustre Pierre de Cervens était capitaine et châtelain de Conthey (**). Cette famille eut par héritage des Langin la coseigneurie de Brens et de Buffavent en Chablais. Dom Luc de Lucinge, dans ses manuscrits, n'a pas hésité à admettre que ces derniers — positivement les mêmes que ceux de Conthey — fussent de la même souche que les Cervens de la Rochette, comme je l'ai déjà marqué au f° 321. Voici les quelques degrés qu'il avait trouvés : « Il est tres dificile, ajoute-t-il, d'en marquer icy « toutte la suite, de sorte que l'on n'en peut donner que ce qui paroist dans cette table. » On y trouvera aussi ce que j'ai pu réunir sur cette branche.

Les biens de Cervens passèrent, avant la fin du XVIe siècle, aux nobles de Lugrin qui les vendirent aux Mathieu, qui ajoutèrent au leur le nom de Cervens. Le nom de Cervens a été relevé par les fils de M. le baron Rubin, héritiers de la branche aînée des Mathieu, avec l'autorisation du souverain.

(*) Je n'ai pu obtenir de plus grands détails pour ce qui regarde Ayent.
(**) Je dois ces notes à l'obligeance de M. le conseiller de Bons.

? — N^e seigr FRANÇOIS DE CERVENS, mort avant 1465. Probablement celui qui prête hommage vers 1430 (Capré, f° 167).

N^e et Puissant JEAN DE CERVENS, coseigr d'Ayent (les pièces savoyardes mettent toujours Ayans ou Ayens). N^e D^lle Claudine, fille de Jean de Balleyson, chevalier, sa veuve, agissant comme tutrice des trois enfants ci-dessous, confesse le 7 décembre 1465 (Arch. Saint-Jorioz), tenir du duc de Savoie en fief noble, puissant et ancien, les possessions, hommes, hommages, servis, tailles, etc., dépendant notamment d'une maison-forte avec chosal, située à Marcley, paroisse de Douvaine, avec cent poses de terres, etc. : de tout quoi elle doit hommage noble au duc de Savoie à cause de son château de Balleyson. L'acte est passé à Conthey, dans la maison des pupilles marqués ci-dessous. C'est probablement le Jean de Cervens qui prêta hommage vers 1430 (Capré, f° 160).

? — PIERRE DE CERVENS, coseigr d'Ayent, en faveur duquel les biens vendus en 1579 (*voir* ci-dessous), avaient été reconnus le 2 février 1507 et le 23 septembre 1511. Ils furent reconnus, plus tard, en faveur d'un Jean de Cervens.

GUILLEMETTE.

JEAN, PIERRE. J'ai soin de m'abstenir de me livrer, à propos de tous ces Jean et de ces Pierre, à des combinaisons hypothétiques, qui seraient aussi faciles que dénuées de preuves.

? — N^e JEAN DE CERVENS, seigr de Buffavent. Il ép. Louise de Langin, fille de Guigues, seigr de Buffavent et de Brens. Elle fut cohéritière universelle de Philibert, son frère, dernier de sa branche, par testament du 8 septembre 1525 et de sa sœur Jeanne, femme de Georges d'Antioche. Celle-ci, dans son testament du 8 juin 1566, substitue à sa sœur, Pierre et Jean de Cervens, ses neveux.

? — PIERRE DE CERVENS, sieg^rs d'Ayent, coseig^rs de Brens et de Buffavent, vendent, le 8 septembre 1579 (Arch. de Saint-Jorioz et double communiqué par M. le baron Rubin), aux nobles de Lugrin, leurs hommes, hommages, rentes, fiefs, etc., et généralement tout ce qu'ils possèdent dans la baronnie d'Hermance aux mandements de Belleyson, de Nernier et d'Yvoire (*Voir* MATHIEU et RUBIN). Dans un acte du 3 mai 1574 (Arch. Thuiset), par lequel ils vendent la dime de Bogève à Claude-Urbain de Bellegarde, coseigr de Buffavent, Jean est sous la curatelle de son frère Pierre. Je ne sais si ce sont les mêmes Pierre et Jean qui, le 26 avril 1595 (Arch. Costa), albergent des biens à N^e Joseph de Vigny.

PIERRE DE CERVENS, JEAN DE CERVENS, inscrits ainsi que leur père par Luc de Lucinge : héritiers substitués par leur tante, Jeanne de Langin. Philibert de Langin, son oncle, lui lègue 100 écus d'or et deux chevaux, testament 1525. Son alliance n'est pas connue.

JEAN DE CERVENS, coseigr de Buffavent. Il ép. Louise, fille de François de Lucinge, désignée au testament de Marguerite des Alymes, sa mère, avec ses enfants (Luc de Lucinge).

? — N^e JEAN DE CERVENS. N^e Pernette Vittet, sa veuve, reçoit d'un homme de Brenthonne une obligation, le 27 sept. 1621 (Minut. Moret, Arch. Thuis.).

PIERRE DE CERVENS (Luc de Lucinge).

CLAUDE DE CERVENS. Alliance inconnue. Dom Luc de Lucinge lui donne pour fils :

NOEL DE CERVENS, coseigr de Buffavent, mort sans alliance (Luc de Lucinge).

JEAN DE CERVENS (Luc de Lucinge).

CEVINS (DE).

P. d'azur au levrier d'or accolé de gueules (Besson).

Cevins est une localité sur la rive droite de l'Isère, entre Albertville et Moûtiers, où existait un château qui a donné ou pris son nom à la famille dont je m'occupe ici, une des plus vieilles de la Tarentaise. Je n'en trouve plus de traces depuis la fin du XIVe siècle. Elle a porté habituellement le nom de Cevins, Cevin ou Cyvin (*de Civino* ou *de Cyvino*), mais quelques-uns de ses membres ont porté celui de la Tour ou de la Tour de Cevins (*de Turre* (1) ou *de Turre de Civino*) ou de *de Cheynneto de Civino.* L'*Index raisonné des titres de l'archevêché de Tarentaise* contient même deux mentions : d'un Vullierme de Genève dont les fils sont appelés *de Civino;* d'un Jean de Genève de Cevins.

On trouve aussi un château du nom de Cevins dans la paroisse de Pers-Jussy, en Genevois, lequel était possédé par une famille portant ce nom. J'ignore complétement quel rapport pourrait exister entre ces familles. Je ne sais même pas à laquelle des deux il faudrait attribuer le blason ci-dessus que Besson donne à la famille de Cevins sans autre explication. Je n'ai trouvé que deux ou trois indications pouvant se rapporter aux Cevins du Genevois, qui paraissent avoir duré jusque vers la fin du XVIe siècle. Leurs biens passèrent à noble Claude Marin (2), lequel, dans son testament de 1625, inscrit sa volonté d'être enterré dans l'église de Jussy, au tombeau de ses prédécesseurs du nom de Cevins (3). *(Suivent les fragments généalogiques).*

---

(1) Ne pas confondre avec *de Turris.* — (2) *Voir* Marie de Cevins au folio suivant. — (3) *Voir* Cevins, aux fiefs.

?

GUY DE CEVINS, abbé de Tamié en 1168.

PIERRE DE CEVINS, chevalier, fait des libéralités à l'abbaye (Burnier, *Hist. de Tamié*, f° 46).

?

HUGUES DE LA TOUR DE CEVINS, chevalier, témoin le 6 des nones d'octobre 1237 (Mst. de Tarentaise, Bibl. Thuiset).

?

VUILLELMET DE CEVINS, chev^r, témoins, le 15 des kalendes de juill. 1241, à une cession faite par Thibaud de Briançon à Herluin, archevêque de Tarentaise, (Mst. cité).

?

Messre GUIGON DE CEVINS, channe de Tarentaise,

?

AYMON DE CEVINS « proficiscendus ultra mare » confesse le jour des kalendes de mars 1244 (mst. cité), que tout ce qu'il possède depuis le pont de Cevins jusqu'à Conflans, est du fief de l'archevêque de Tarentaise; à cause dudit fief il lui doit hommage, sauf la fidélité au comte de Savoie. Il reconnait aussi que toutes les fois où l'archevêque « vellet peragere ad curiam romanam, secum debebat « ire si vellet dominus archiepiscopus. »

?

HUGUES ou HUGON DE CEVINS, chevalier. Mort avant 1265.

?

HUGON DE CEVINS. Mort avant 1265.

?

HUMBERT DE CEVINS. Investiture en sa faveur de l'an 1266 (*Ind. rais.*). 26 9^r.

VULLIERME DE CEVINS. AYMON DE CEVINS. Le 7 des kalendes de mars (mai selon l'*Ind. rais.*) 1265 (mst cité), ils passent reconnaissance des fiefs qu'ils tiennent de l'archevêque de Tarentaise.

?

AYMON DE CEVINS. Mort avant 1266.

BOZON DE CEVINS, reçoit une investiture pour ses fiefs, de l'archevêque de Tarentaise (*Ind. rais.*).

?

BOZON DE CEVINS, chevalr. Mort avant 1268.

?

Messire JACQUES DE CEVINS, chevalier. Dans une reconnaissance de 1268 (mst. cité), il est nommé Jacques de la Tour de Cevins Etait en 1269 (*Ibid.*), châtelain de Rodolphe, archevêque de Tarentaise. Mort avant 1288.

GONTIER DE CEVINS. Le mardi après la décollation de saint Jean-Baptiste 1266 (mst. cité), il reconnait en faveur de l'archevêque de Tarentaise. *L'Index raisonné* l'appelle Emeryc.

EYMERIC DE CEVINS, damoiseau. Le 6 (7 selon l'*Ind. rais.*) des kalendes de novembre 1268 et le lundi après le dimanche de la Passion 1269 (mst cité), il prête hommage à l'archevêque de Tarentaise, sauf la fidélité à l'évêque d'Herford.

?

GONTIER DE CEVINS, nommé dans deux actes du 5 des kalendes de juillet 1288 (Mst cité).

?

VULLIERME DE GENÈVE. Mort avant 1308.

?

JEAN DE GENÈVE DE CEVINS. Mort avant 1308.

GONTIER DE CEVINS. JACQUEMET DE CEVINS. Avec Utilie de Gubigny (?) probablement leur mère ou la femme de l'un d'eux, ils reconnaissent, le 6 des kalendes de mai 1308 (*Ind. rais.*), en faveur de l'archevêque de Tarentaise.

PERONNET DE GENÈVE DE CEVINS Il reconnait, le 7 des kalendes de mai 1308 (*Ind. rais*), en faveur de l'archevêque de Tarentaise.

?

EYMERYC DE CEVINS. Mort avant 1316.

?

N. N. DE CEVINS.

?

AYMON *DE CHEYNNETO DE CIVINO*, oncle paternel d'Antelme. Mort avant 1352. Sa petite-nièce Bernarde fut son héritière universelle.

?

JEAN DE CEVINS. Mort avant 1389.

ANTELME DE CEVINS passe reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise en 1316-1324 (Mst. cité).

ANTELME DE CEVINS, seig^r dudit lieu, chevalier, dit Raveta ou Raneta, mentionné en plusieurs actes de 1351, 53, 54, 56, était mort avant 1365. Il est appelé une fois Antoine.

?

AYMON DE CHAINET DE CEVINS, reconnait le 5 des kalendes d'août 1367 (*Ind. rais.*).

JACQUEMETTE, femme de N^e Nicolas de Compey. Reçoit investiture de ses fiefs le 4 des kalendes de mai 1389 (*Ind. rais.*). Un N^e Jacques de Compey avait fait donation de ses biens à Bernarde de Cevins ci-contre, qui en passe reconnaissance le 11 juillet 1365 (*Ibid.*).

BERNARDE, dame DE CEVINS, héritière de son père et de son grand-oncle Aymon. Elle épousa: 1° Emeric de Montfalcon. Reconnaissance en leur faveur de 1351, 53, 54, 55, 56, 65, 66 (Arch. Savoiroux et *Ind. rais.*). Un acte du 9 juillet 1368 (Mst. cité), la dit veuve dudit Emeric; 2° Oger de Savoie, fils bâtard d'Aymon le Pacifique, comte de Savoie (Guich., *Hist. de Sav.*, t. I, f° 398); 3° Antelme de Miolans, avec laquel elle vivait encore en 1376 (*Ibid.*). Elle était veuve de ce dernier, le 14 mai 1389 (Mst. cité), lorsqu'elle reconnut les fiefs qu'elle tenait de la mense archiépiscopale de Tarentaise.

?

GUILLAUME DE CEVINS (que je suppose de la branche de Genevois), fidéjusseur pour le sire de Faucigny, 10 mai 1225 (*Mém. Soc. hist. Gen.*, t. VII, f° 294), arbitre pour le même, 24 mars 1229 (*Ibid.*, f° 291). Témoin pour le même le 20 avril 1229 (*Ibid.*, f° 293); dans cet acte il est nommé avant un Compey.

?

HUGONET DE CYVINO, mort avant 1397.

?

ROLET DE CYVINO, mort avant 1397.

PIERRE DE CEVINS, damoiseau, fidéjusseurs en 1396 (Titres Neuvecelle) au contrat de mariage Langin-Compey. Le 27 mai 1397 (Titres d'Eschavannes), Jean Fabri, de Tusel, reconnait être leur homme lige et tenir en fief la maison et biens de Tusel ou Cuzel, jouxte la route qui tend à Tusier, sous certaine cense payable en deniers genevois. Fidéjusseurs 9 juillet 1398 (Arch. Rubaud), au contrat de mariage Lornay-Lucinge. Ils sont encore inscrits parmi les nobles du Genevois qui prêtèrent hommage en 1430 à Amédée VIII (Capré, f° 160).

NICOD ou NICOLET DE CEVINS, damoiseau,

?

MARIE DE CEVINS, dernière du nom, ép. N^e Pierre, bâtard de Cornillon, qui devint ainsi et moyennant une cession que lui fit N^e Jacques de Cornillon, seig^r de Meyrens, son père, de la maison-forte de Cevins, par acte du 16 mars 1561 (Arch. Cevins), seig^r de Cevins. Il teste le 8 avril 1563, voulant être enterré dans l'église paroissiale de Jussy (Sous Pers), au tombeau des ancêtres de sa femme. Celle-ci épousa, en secondes noces, Me Antoine Brasier, et lui laissa le tiers des biens de Cevins. Il les céda à N^e Jacques de Cornillon (père de Pierre), qui les constitua par acte dotal du 27 avril 1577, à Françoise de Cornillon, sa petite-fille, femme de N^e Claude Marin, qui devint ainsi seig^r de Cevins (*Voir* CORNILLON, MARIN, ROGET).

CHABOD (DE),

CHABO, CHABOD ou CHABOUD, en latin *CHABODI* ou *CHABOUDI.*

(L'adjonction de la particule est moderne.)

SEIGNEURS DE CHIRON, JACOB, LA DRAGONNIÈRE, TROCHES, TRAVERNAY, CHITRY,
BARONS DE SAINT-JEOIRE, CRESTE ET LUPIGNY, COMTES, PUIS MARQUIS DE SAINT-MAURICE,
SEIGNEURS DE LECHERAINE, MONTAGNOLE ET BELLECOMBETTE RÉUNIS A VILLENEUVE,
D'AIGUEBELLETTE ET DU CENGLE (1).

P. d'azur à 3 fleurs de lys d'argent 2 et 1, au chef de même chargé d'un lion issant de sable, lampassé de gueules. (BESSON. Preuves de Malte. MENESTRIER, etc.).

Cimier : *Une lice issant d'argent.* — Supports : *Deux griffons de même.*

Devise : *C'EST A TARD.* Cette devise était portée par un Chabod-Lescheraine au tournoi de 1348 (GUICH., Pr., f° 184).

Selon Guichenon *(Indice armorial)*, les fleurs de lys seraient d'or : le lion n'est pas toujours lampassé.
Selon Pingon, coupé au lieu d'un chef ; les fleurs de lys d'or.

GUICHENON, dans ses manuscrits conservés à Montpellier, a laissé la généalogie de cette famille : « Tout ce qui peut rendre une famille « illustre, dit-il, se rencontre en celle-cy; l'ancienneté de cinq cents « ans justifiée par titres irréprochables, les grandes terres et seigneu- « ries, les alliances ou prises ou baillées aux principales maisons de « Savoye et de Piedmont, et les charges et les employs les plus impor- « tants de l'État. Celui dont l'existence avec la qualité de chevalier, qui « étoit alors la marque distinctive *(sic)* de la noblesse, nous est cons- « tatée est Jean de Chabo, chevalier, seigneur de Jacob, qui vivait l'an 1180; » auquel le généalogiste que je viens de citer, attache sans interruption la lignée des Chabod.

Sans m'arrêter à discuter la thèse beaucoup trop absolue que la qualité de chevalier fût alors *la marque distinctive de la noblesse,* je dois dire que si Guichenon a été juste dans l'énu-

(1) Voyez, pour ce qui concerne la branche de Lescheraine, au f° 334.

mération des grandeurs de cette famille, il a erré en lui accordant — de son temps — une filiation de cinq cents ans justifiée *par titres irréprochables*. Les Chabod qu'une note trouvée dans les papiers mêmes de Guichenon fait commencer, comme les Bonivard et les Candie, par avoir été très anciens bourgeois de Chambéry (1) et simples marchands, ne sont point d'origine chevaleresque : les premiers connus ne sont presque jamais traités de nobles, et s'ils le sont ce ne peut être qu'à titre de possesseurs de fiefs nobles : ils peuvent à grand'peine remonter leur généalogie suivie au commencement du XIVe siècle, car si les Chabod antérieurs à cette époque sont presque certainement les auteurs de ceux qui ont plus tard illustré leur nom, les titres pour le prouver manquent absolument. Vers 1680, du temps de Guichenon, alors que la famille de Chabod venait d'avoir trois chevaliers de l'Annonciade, et d'arriver à son apogée, plusieurs généalogistes, l'abbé de Comnène, le commissaire d'extentes Grinjon, etc., avaient entrepris d'éclaircir sa filiation. Plusieurs projets furent dressés (2) : un des derniers, rectifiant la généalogie faite par Pingon (3), admettait comme souche de la filiation directe Antoine Chabod de Jacob. On suppose qu'il était fils d'un Jacques, et celui-ci d'un autre Jacques, mais « il n'y a point de preuve de la filiation d'Antoine en son testament de « 1381, sinon celle qu'il ordonne sa sépulture au tombeau de ses père et mère en l'église de « Saint-François de Chambéry. Il semble que cela suffit pour attacher la branche des marquis « de Saint-Maurice aux anciens Chabo (4) qui sont inhumés en l'église de Saint-François pour « les séparer d'autres branches qui ont choisi leur sépulture dans l'église de Lémenc. » Suivant plusieurs autres projets, cet Antoine serait fils d'un Jean. Mais un dernier fragment, daté de 1693, plus consciencieux, commence simplement la filiation suivie par cet Antoine, en laissant ignorer de qui il était fils. A moins de se livrer à des conjectures, on ne doit pas faire autrement : et pour mon compte je n'hésite pas à suivre cette ligne de conduite (5).

La famille de Chabod a produit deux branches principales : celle des comtes puis marquis de Saint-Maurice, dont je m'occupe ici, et celle des Chabod-Lescheraine, dont je traiterai ensuite. Les hommes les plus remarquables de cette race ont été, sans contredit : Guillaume-François, comte de Saint-Maurice, ambassadeur en Suisse, où il traita l'alliance avec les cantons, et trois fois en France, chevalier de l'Annonciade, grand-maître de l'artillerie, etc.; Claude-Jérôme, marquis de Saint-Maurice, son fils, ambassadeur en France et en Angleterre, plénipotentiaire pour le traité de Münster, aussi chevalier de l'Annonciade et grand-maître de l'artillerie; Thomas-François, marquis de Saint-Maurice, fils du dernier nommé, grand-maître de l'artillerie, chevalier de l'Annonciade, gouverneur de la Savoie, etc. Cette branche s'est éteinte, dans son dernier rameau, en 1802.

Comme on le verra, d'après les extraits donnés plus loin, le commencement des filiations dressées par Pingon, Guichenon et Comnène, n'est guère qu'un arrangement de noms avec plus ou moins de probabilité. Il serait oiseux de s'arrêter à combattre ces systèmes de fantaisie; je leur laisse le soin de se détruire l'un par l'autre. En commençant par Antoine, mari d'Angélique de Chignin, j'espère, avec le secours des titres existant dans les riches archives du Mis de Costa, pouvoir donner avec quelque confiance le résumé de tout ce qui est connu jusqu'à ce jour sur les Chabod.

J'insère en tête du premier tableau les personnages de cette famille dont l'existence est indiquée par les documents cités par les auteurs plus haut nommés. Mais comme je n'ai pas vu ces titres et que ces auteurs ne sont même pas d'accord pour quelques-uns de ces noms, cette insertion n'est faite qu'à titre de simple renseignement pour les curieux et n'engage en rien ma responsabilité. *(Suivent les tableaux généalogiques.)*

---

(1) La vente de Chambéry et les franchises de cette ville, en 1232, citent, le premier acte, le moulin de feu Jacques Chabod ; le second, Guillaume Chabod parmi les témoins. Dès la moitié du XIVe siècle, il y avait à Chambéry un hôpital du nom de Chabod (Chapperon, *Chamb. au XIVe siècle.* Documents , fo 276).

(2) Ils existent aux archives du marquis Costa de Beauregard.

(3) Louis de Pingon, historiographe de Savoie, avait dressé la généalogie des Chabod jusqu'à Guillaume-François. — Je suis bien éloigué de vouloir mettre en suspicion le caractère de Pingon, mais il faut avouer qne sa généalogie est assez inexacte. S'il n'a rien pu trouver de plus haut que l'an 1230 (Guichenon va jusqu'à l'an 1180), en revanche, partageant les croyances de son temps il ajoute, qu'il y eut pourtant un seigneur de Chabod de l'an 999 qui se joignit à Aiguebelle avec Bérald de Saxe, vice-roi d'Arles !

(4) Oui, sans doute, mais non pour en faire un fils de Jacques. D'ailleurs entre ce Jacques, frère d'un Guillermet qui teste en 1273, et Antoine, supposé fils de ce Jacques, lequel Antoine teste en 1381, il y a un intervalle de cent huit ans, pendant lesquels trois générations ont eu les loisirs de vivre et de mourir.

(5) Cet Antoine, à dater duquel il n'y a plus d'incertitude, a testé en 1381 : il était noble, possédait des fiefs nobles et, quoique on ne sache pas comment, il descendait des anciens Chabod. L'auteur d'une récente histoire de Savoie, s'est donc trompé en faisant des Chabod, suivant les exigences du système qu'il a adopté, des membres du tiers-état.

Système de Guichenon.

(I) Jean de Chabo, chevr, seigr de Jacob, vivait en 1180 et fut père de quatre enfants.

- Pierre, damoiseau, seigr de Chiron, prêta hommage avec son frère Guillaume : dans cet acte, ils se disent fils de Jean.
  - Roland vivait en 1220.
- Guillaume, damoiseau, seigr de Jacob, prête hommage à Haute-Combe pour Jacob : il vécut jusqu'en 1220 et mourut sans postérité.
- (II) Jacques, seigr de Chiron et de Jacob, achète des rentes à Chiron en 1218 : achète en 1220 de Guillaume et Pierre ses frères et de Roland, son neveu, la terre de Chiron : avec ses fils Guillaume, Bernard et Ambroise, il achète, en 1222, de Jean de Saint-Sulpice, damoiseau, des biens à Chiron, etc. Alliance inconnue : père de sept enfants.
- Peronet vivait en 1206.

- André, chevr ; le Cte de Savoie lui fait une donation le 13 mai 1254. Sa femme s'appelait Nicolle.
  - André, 1295, père de
    - Jacques vivant en 1320.
  - Jacques, vivant en 1292.
  - Aymon fit en 1272 une donation au prieur de Nantua. Il eut un fils.
    - Jacques, bienfaiteur de la Chartreuse d'Aillon en Bauges où il mourut le 10 février 1290.
- Ambroise vivait en 1222.
- Chabert vivait en 1230.
- Jacques vivait en 1270.
- (III) Guillaume, seigr de Jacob et de Chiron. Il jouissait en 1224, par engagement, du péage de Chambéry. Son décès est marqué à l'obituaire de la Chartreuse d'Aillon, aux ides de février sans désignation d'année.
- Geoffroy vivait en 1222.
- Bernard vivait en 1222.

- Jean, damoiseau, vivait en 1300. Mort à la Chartreuse d'Aillon le 9 novembre 1319.
  - Jean, écuyer du comte Vert.
  - Aymon.
  - Pierre vivait en 1350.
- (IV) Jacques, deuxième du nom, seigr de Jacob et de Chiron. Il fut père d'un fils unique nommé Antoine.
- Guillaume, prisonnier en 1325 à la bataille de Varey.

(V) Antoine.
Son testament est du 13 août 1380 (23 août 1381), par lequel il élit sa sépulture en l'église de St-Pierre ou de St-François au tombeau de ses prédécesseurs (Il ne nomme pas son père). — Ep. Aigline de Chignin, laquelle teste en 1383.

- Jacques eut un fils naturel.
  - Barthelemy, auteur de la branche de Lescheraine.
- Françoise, femme de Jean de Allevis, damoiseau.
- Hugonard. Mort en 1411.
  - Vautier,
  - Jean.
- (VI) Jean, qui continue la lignée directe des Chabod Saint-Maurice.
- Guillaume, seigr de Jacob et de Lescheraine, teste en 1437 en faveur de ses neveux.

Système de Pingon.

Geoffray ou Gaufre ou Gaufrid Chabodi, vivant en 1230.

Pierre Chabodi, vivant en 1270.

Jacques Chabodi vivait en 1300. (Selon deux fragments de Comnène, c'est lui qui aurait épousé Angeline de Chignin).

- Hugonard et sa descendance.
- Antoine Chabod, damoiseau, vivait 1387, ép. Angeline ou Aigline de Chignin.
  - Jacques.
    - Barthélemy, Auteur de la branche de Lescheraine, selon Pingon.
  - Guillermet, seigr de Lescheraine, qui teste 1437.
  - Jean Chabodi (I) 1381-1383.
    - Jean Chabodi (II).
      - Jean Chabodi (III) (Ce Jean III n'a pas existé. F.).
        - Oger Chabod. Depuis ce degré il n'y a plus de doute.
  - Antoine 1381-1383.

Variantes de Comnène.

9
Chabert Chabodi 1230.

Jacques Chabodi. Mort avant le 9 septembre 1277.

- Jacques viv. 1277.
- Pierre viv. 1277. Mort avant 1319.
  - Pierre viv. en 1319.
  - Jean viv. 1319, ép. Bonnechose *Boni*, sœur de Guillaume Bon, qui teste le 29 août 1360 et fait un legs aux enfants de Pierre, petits-fils de Bonne.
    - Pierre, Jean, vivaient 1360. Il eust à feme ou plutôt seulement pour concubine Peronete de...(1) vivant aussi en 1390.
    - Antoine à Angélique de Chignin. Souche des Chabod Saint-Maurice.

9
Guillaume. Mort avant 1271.

Jacques viv. 1271.

Jean à Bonnechose, sœur de Guillaume Bon.

- Antoine Chabod, à Angélique de Chignin. Souche des Chabod St-Maurice.
- Pierre.
  - Jacques.
    - Barthélemy. Souche des Chabod Lescheraine.

9
Jacques.

- Michel.
- Jacques.
  - Antoine, à Angélique de Chignin.
- Guillaume. teste en 1273, nommant ses trois frères.
- Pierre.

(1) Il y a ici une confusion inextricable, puisqu'il faut s'en rapporter à des copies de documents qui n'existent plus. Bonnechose (*Bona res* : on traduit quelquefois par Bonne Rey) était bien la femme d'un Jean, et d'après la copie du testament de Guillaume Bon, son frère, de l'an 1360, on peut croire qu'elle fut mère de Jean et de Pierre, vivants lors du testament de leur oncle Guillaume. — D'un autre côté, on trouve deux frères Guillermet et Hugonard (*Voir* p. 335), dont l'un, en 1414, tenait des biens de la succession de Guillaume Bon, son oncle, et l'autre, en 1397, veut être enterré dans la chapelle fondée par Guillaume Bon, son oncle. Or, Guillermet et Hugonard sont bien fils d'un Jean, mais on leur donne pour mère Ambroisie, fille de Rolet Bonivard. Il faut donc supposer que l'*avunculus* du document peut et doit s'expliquer autrement que par oncle paternel, c'est-à-dire ou grand-oncle, ou oncle à la mode de Bretagne, ou toute autre parenté de fait ou de courtoisie.

?

AYMON *CHABOUDI DE CHIRONS*,
fait en 1252 (Comnène), un legs au prieuré de Nantua d'une asnée de vin à prendre annuellement sur ses vignes de Cerdon. Un Aymon Chabod vivait encore en 1310.

?

PIERRE *CHABOUD*.

?

GUILLAUME.
Mort avant 1271.

?

JACQUES.
Mort avant 1273.

JACQUES
reconnait, le 11 juin 1263 (Wurstemb. doc. 600 *a*.) être homme lige du comte de Savoie et tenir en fief de lui, tout ce qu'il possède à Sonnaz, Puget, etc.

?

JACQUES *CHABODI*,
bienfaiteur d'Aillon (Comnène).

JACQUES,
mentionné dans un titre original de Lémenc, 1271 (Notes, Arch. Costa).

JACQUES, PIERRE, cohéritiers universels de leur frère, 1273.

MICHEL, légataire en 1273.

GUILLAUME.
Il teste le 21 janv. 1273 (Titres de St-François: Notes, Arch. Costa).

GUILLAUME.
En 1274, 1284, tenait le péage de Chambéry par engagement avec Guillaume de Montmélian. Son obituaire est à Aillon le 10 février (Comnène).

?

JEAN CHABODI.
Mort avant 1330.

JEAN *CHABODI*,
dit de Jacob, bourgeois de Chambéry, châtelain d'Amé, comte de Savoie en 1300. 1319 (Comnène).

?

JEAN CHABODI,
de Chambéry, mort avant 1361.

PIERRE
vivait en 1330.

GUILLAUME
viv. en 1330. Est peut-être celui qui fut fait prisonnier à la bataille de Varey.

ANDRÉ,
moine à St-Michel de la Cluse: fait cession de ses droits à ses frères le 8 juin 1330 (*alias* 1332) (Comnène).

AYMON,
deuxième fils.

JEAN,
fils aîné.
Des fragments généal. ajoutent ces deux frères, qui ne sont pas nommés en 1330.

?

PIERRE,
chef de la branche de *CHABOD-LESCHERAINE*. Il est possible qu'il soit frère d'Antoine. *Voyez* pour les indications desquelles semble résulter cette possibilité au TABLEAU III.

?

I. ANTOINE CHABODI, damoiseau.
C'est à dater de celui-ci que commence la filiation certaine des CHABOD SAINT-MAURICE. Il ép. Angeline ou Aigline de Chignin (fille, selon Guich., d'Autelme, chev[r]). Il teste le 23 août 1381; veut être enterré à St-François au tombeau de son père qu'il ne nomme pas autrement). Elle teste le 23 octob. 1383, en faveur de son mari. Ils eurent cinq fils.

FRANÇOISE
ép., contrat dotal du 16 juill. 1362 (Arch. Costa), Jean *de Allevis*, clerc, bourgeois de Chambéry.

ANTOINE (1381).
Selon quelques généal. serait père d'un Jean : douteux.

II. GUILLERMET CHABOD, de Jacob.
Il teste le 14 février 1437 (copie Comnène, Arch. Costa). Veut être enterré à Saint-François de Chambéry, au tombeau de son père. Son luminaire sera à la discrétion de N[e] seig[r] Barthélemy « *Chabodi eius nepotis carissimi* et in eisdem facibus ponantur pennoncellos armorum eiusdem testatoris. » Legs à Pierre de Allevis, son neveu, à Louise Bonivarde, sa femme (1) : à Jean Chabod, son frère : à Jean, son neveu, fils dudit Jean Chabod. Institue particulièrement pour la maison-forte et biens de Lescheraine et les biens des mandements des Déserts, Châtelard en Bauges, Arith, Bellecombe, Breyssieu et tous autres du diocèse de Genève, N[e] Barthélemy, son neveu (*Voir* CHABOD-LESCHERAINE), fils de feu N[e] Jacques Chabod. Nomme héritiers universels lesdits N[es] Barthélemy et Jean Chabod, qui seront chargés de marier Bartholomée, nièce du testateur, fille de *feu [sic]* Jean, frère du testateur. Substitue à ses héritiers universels Vautier Chabod (*Voir* f° 334) et Jean de Chignin, ses neveux. Fait à Lescheraine, dans la chambre rouge de la maison-forte du testateur.

BARTHOLOMÉE
n'était pas mariée en 1437.

III. JEAN CHABOD, seig[r] de Chiron,
cohéritier universel de son oncle paternel Guillermet : premier substitué au testament de Barthélemy, son cousin (f° 335), qui lui lègue en outre particulièrement tous ses biens et droits aux mandements de Chambéry, Saint-Cassin et Saint-Alban, etc. Il ép. : 1° D[lle] Béatrix, fille de Pierre Grange, damoiseau, et d'Antoinette de la Balme. Elle teste le 26 mai 1455 dans la maison de Thomas, son frère, à Saint-Jean d'Arvey : ailleurs (Arch. Costa) on voit qu'elle teste le 2 avril 1450; 2° contrat de mariage du 4 janvier 1456 *(Ibid.)*, Pernette de Crescherel, laquelle testa le 26 novembre 1483. Lui teste le 6 octobre 1474 (Comnène), institue héritier universel, Oger, son fils, puis le posthume qu'il attend, puis ses filles, puis Turpin de Chevelu, son petit-fils. Guichenon, Pingon, etc., mettent à tort, en dédoublant ces deux alliances, un autre Jean, entre ce Jean (III) et Oger son fils.

GUIGONNE,
seul enfant du premier lit : légataire de N[e] Claude Grange, son cousin germain. Elle ép. Claude, seig[r] de Chevelu, dont le fils est substitué au testament de son grand-père, 1474.

IV. OGER CHABOD, seig[r] de Chiron.
A défaut d'autres preuves, dans une reconnaissance pour Haute-combe du 13 avril 1507, Oger est dit fils de Jean, lequel Jean était cohéritier universel de Guillermet, testateur en 1437 (Discuss. généal. Arch. Costa). Il ép., le 19 mars 1500 (Comnène), Marie Mareschal, fille de François, seig[r] de Loese, et de Guillermette de Chevelu (Guich.). Il était mort avant le 5 septembre 1548.

BALTHAZARD (ou BARTHÉLEMY),
religieux d'Ambronay, prieur de Vaubleys en Bourgogne, nommé au testament de son frère en 1548.

PIERRE, seig[r] de Chiron,
fit le voyage de Naples en 1559 (Comn.), nommé au testament de son frère, 1548: vivait encore en 1564 (Arch. La Place). Tout porte à croire qu'il mourut sans lignée.

V. ANTOINE, seig[r] de Chiron, Jacob et de la Dragonnière.
Il teste le 5 septembre 1548 (msts. Comnène), en la maison-forte de Jacob. Veut être enterré à Saint-François. Il mentionne ses quatre frères, ses quatre fils, ses deux filles, son père et sa mère. Il ép. Claudine Mallet, fille et héritière d'Artaud, seig[r] de la Dragonnière, fief pour lequel il prêta hommage au duc de Savoie (mentionné en l'investiture ci-dessous de 1579). Les msts Comnène (Arch. Costa) contiennent l'analyse d'un acte du 24 novembre 1548, où N[e] Jean de Glerens, fils de N[e] Louis, de Chanaz sur le Rhône, agit comme procureur de N[e] Antoine Chabod, de Chambéry, « moram suam trahens in regnum Angliæ. » Ce fait se rapporte probablement à cet Antoine. *Voyez* sa descendance au TABLEAU II.

(1) On lui donne (à Guillermet) une première femme, Françoise, fille de Jean d'Ameysin. Mais cela n'est pas admissible, attendu que Françoise (veuve en premières noces de Guillermet Chabod), alors veuve d'Humbert de Livron, fit une donation en 1427 *(Somm. des fiefs)*. Il faut donc reporter cette alliance à un autre Guillermet Chabod.

TABLEAU I.

?

ANDRÉ CHABODI,
témoin le 14 des kalendes de février 1254 (msts. Comnène, Arch. Costa) à un arbitrage concernant Conflens, avec d'autres nobles.

?

JACQUES CHABODI,
dit de Sonnaz, mort avant 1298.

?

JEAN *CHABODI*,
bourgs de Chambéry, 1295 (Comnène).

AYMON *CHABOUDI*, de Chirons.
Le 8 des kalendes de fév. 1298 (Comnène), il reconnait tenir de Mesre Guidon de Corbel, prieur de Lémenc, une pièce de terre à Chaloz, près Chambéry.

?

JEAN *CHABOUDI DE JACOB*,
reçoit en qualité de notaire, en 1298, le testament d'Agnès, femme de Pierre Amblard, d'Entremont (Invent. la Poype, Arch. Morand).

?

ANDRÉ CHABOD DE CHIRON.
En 1235, 1240, acheta la leyde de Chambéry des frères de Gaij (*sic* Comnène) et le comte Aimé lui fit don des laods 23 mai 1252. Il espousat Nicole en 1254, dont il eut deux fils.

ANDRÉ, dit de Jacob, de Chambéry, 1295 (Comnène).

JACQUES, 1292, bourgs de Chambéry, est mentionné dans un fragment généalog.

AYMON, de Chiron, viv. 1319, témoin au codicille de Guidon de Seyssel, 1316 (Comnène).

JACQUEMET CHABOD, de Chambéry, vivait en 1320 (Comnène).

WILLELMET CHABOD, de Chiron, vivait les 16 avril 1334 et 6 juin 1335 (Comnène).

?

Ne JEAN CHABOD.
Mort avant le 6 février 1377.

?

JEAN CHABOD, de Chambéry, passe reconnaissance en 1330, à Wullielme de la Poype (Invent., Arch. Morand).

?

Ne JEAN CHABOD.
Mort avant le 9 octob. 1377.

?

JEAN CHABOD, de Chambéry, Mort av. 1304. Sa veuve, Ambroisie, passe reconnaissance en 1304 à Jean de la Poype (Arch. Morand).

Ne JEAN CHABOD
reconnait, le 6 février 1377 (*Somm. des fiefs*), une rente féod. rière Saint-Sulpice et Villeneuve, en fief noble, pat. et ancien.

MARGUERITE, à Pierre de Chignin.
CATHERINE, à François de Monthou, dit Chivard.
Elles reconnaissent, le 9 octobre 1377 (*Somm. des fiefs*), une rente féodale rière Bassin, relevant du fief du comte de Savoie.

JEAN.
Son frère Guillermet lui legue son « victum et vestitum secundum eiusdem Johannis statum » : plus loin il est dit *feu* (probablement erreur de copie de Comnène). Jean était écuyer d'Amédée VII qui lui fait un legs dans son testament de 1391 (Guich. Preuves). Il ép.: 1° contrat dotal du 6 janvier 1403 (Comnène), Guillermine, fille de Guillet Genevois, secrétaire du comte de Savoie, veuve de Jean de Mouxy (Arch. Costa), morte sans enfants; 2° Marie, fille de Ne Jacques d'Orlier, laquelle testa le 14 juillet 1452 (Guichenon).

AMÉ, moine à St-Jeoire, en 1383.

VIFFRED, moine à St-Robert, près Grenoble, en 1383.

PETREMAND DE MONTHOU reconnait pour son compte la rente ci-dessus, le 19 avril 1414 (Ibid.). Voir MONTHOU.

MARIE, nommées au testament de leur mère (Guichenon).
BONNE, nommées au testament de leur mère (Guichenon).

GABRIEL, conseiller (selon d'autres, geôlier) du duc Philibert en 1480.

GUIGUES. Mort sans alliance (Guichenon).

JEANNE (1474).

AMÉDÉE (1474).

PERONNETTE (1474) femme de Pierre..... collatéral..... (Comnène).

LOUISE (1474).

Rd LOUIS, chamarier de Saint-Pierre de Mâcon, nommé au testament de son frère, 1548, vivait encore en 1575 (Comnène).

Rd JACQUES, chanoine de la Sainte-Chapelle (1543, Arch. La Place), nommé au testament 1548, prieur de Belley en 1564 (*Ibid.*). Il était curé des Déserts, doyen d'Aix et protonotaire apostolique en 1573 (Arch. Morand).

JEANNE, religieuse à Bons (1548).

ALEXANDRE, chevr de Malte, commandeur de la Commanderie de Dôle, vivait en 1548 (Comnène).

LOUISE, à Louis de Pingon, le 21 mai 1514 (Comnène).

V. Antoine. — Voir au Tableau I.

Françoise
a 300 écus d'or sol Elle ép. Gaspard de Lescheraine, seigr dudit lieu, sénateur au Sénat de Savoie. Elle teste le 12 octobre 1591 (Preuves de Malte. Duin).

Marine
a 300 écus. Elle ép. en 1559 (Comnène), François de l'Alée, seigr de la Tournette.

Jeanne,
religieuse clarisse, à Chambéry (Comnène).

Raymond-Hippolyte (4me fils).
Selon Comnène, Raymond, destiné à l'Église par son père, fut chanoine de l'église collégiale de Mâcon. Ce doit pourtant être le même que Ne Hippolyte qui fut écuyer ducal et seigr de la Dragonnière. Il avait été inféodé des lieux et paroisses de Treize, Loisieu, Chevrieu, Colleur, etc., et villages annexés au mandement d'Yenne, en union et augmentation du fief de la Dragonnière, dont il fut investi avec juridiction haute, moyenne et basse, m. et m. emp. (les confins de l'inféodation étaient le cours d'eau du Flon descendant du Rhône, le grand chemin tendant dudit cours d'eau au pont de Piere-Châtel, la paroisse de Saint-Blaise, la juridiction de Villard et de Saint-Genix, soit Mondragon) moyennant 800 écus d'or, le 20 octobre 1579 (Arch. de Cour). Quittance du 27 suivant (Arch. Costa). Mais le duc de Savoie avait, par patentes du 1er novembre 1579 *(Ibid.)*, vendu et inféodé aux Nos George et Pierre du Port, frères, la juridiction, mandement et territoire de la Balme. Ceux-ci furent en procès avec Chabod pour leurs confins. Guillaume-François, héritier universel de son frère Raymond Polite (*sic*), offrit la plus-value des choses inféodées aux Du Port, sous pacte de rachat. Le duc accepta, et, par patentes du 7 octobre 1581 (*Ibid.*), vendit audit Chabod la plus-value et droit de rachat moyennant 200 écus d'or à rembourser auxdits du Port. Il ratifie la vente de la Dragonnière, fief auquel sera incorporée la seigneurie et juridiction de la Balme.

VI. Balthazard,
fils aîné, chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry et doyen d'Aix. Son père le fait légataire pour 100 florins.

Charlotte-Emmanuelle
épousa Bernard, baron de Chevron-Villette.

VII. Claude-Jérôme,
bapt. le 15 novembre 1583 (R. de Saint-François), seigr desdits lieux, de Troches, Travernay, baron de Lupigny et de Saint-Jeoire, comte puis marquis de Saint-Maurice (Erection en marquisat du 17 mai 1635, Arch. de Cour), gentilhomme de la chre de S. A., capitaine de cinquante hommes d'armes, premier écuyer du prince de Piémont, ambassadeur en France, en Angleterre, plénipotentiaire à Münster, grand-maître de l'artillerie, capitaine des gardes, ministre d'Etat, chevr de l'Annonciade. Il ép., le 10 janvier 1619 (Arch. du Sén. de Sav.), contrat dotal du 10 février 1625 (*Ibid.*), Claudine-Adriane de Mouxy, fille de Balthazard, seigr de Travernay, Troches, baron de Lupigny, coseigr d'Hauteville, héritière universelle de son père et de Melchior de Mouxy, son oncle, baron de Saint-Jeoire et de Féterne. Ces seigneuries passèrent ainsi à Claude-Jérôme, qui vendit Féterne à Charles de Compey, le 17 août 1620, et reçut en 1651 (Arch. de Cour) confirmation de l'érection de Lupigny en baronnie. — Le 8 juillet 1633 (Arch. Costa), il avait été, moyennant 500 écus d'or de 9 florins, inféodé de la juridiction sur le village de Jacob en augmentation de biens de son ancienne maison. — Ils testent ensemble le 2 octobre 1643 (Arch. du Sén. de Sav.), lui mort 1er octobre 1653.

Péronne,
visitandine à Rumilly.

VIII. Thomas-François,
Mis, Cte, Bon, seigr desdits lieux et de Beaumont en Trièves, capitaine en l'escadron de Savoie 1680, 1681 (Arch. du Sén. de Sav.), puis grand-maître de l'artillerie, ambassadeur en France, capitaine des gardes, lieutenant général de l'infanterie, grand écuyer, ministre d'Etat, chevr de l'Annonciade, etc. Il ép., le 24 novembre 1647 (Comnène), Louise-Marie d'Aglié, dame d'atours de Madame Royale, fille d'Octavien, Mis de Saint-Martin, chevr de l'Annonciade, et de Marguerite Maillard de Tournon. Il teste le 10 juillet 1679 (testament ouvert le 11 août 1682. Arch. du Sén. de Sav.) et mentionne ses douze enfants. Du temps de Comnène, à la date du 30 sept. 1657, il avait eu six fils et deux filles et alors n'étaient vivants que cinq fils. Suivant une généalogie, Arch. Costa, deux de ces filles avaient épousé l'une le Cte de la Reyne (?) et l'autre le Cte Rielly (?). Le 10 nov. 1642 *(Armorial dauphinois* par M. Rivoire de La Bâtie), il acheta les terres de Morestel, Quirieu, Pont-Beauvoisin, Montbonnod, Allevard, Beaumont en Trièves et les greffes et gabelles du Briançonnais pour 120,000 livres, terres que son fils revendit. Le 18 août 1651 (Titres d'Eschavannes), en considération de ses services et de ceux de son père, le roi de France lui accorde de pouvoir posséder, quoique étranger, des fiefs en toute justice en Dauphiné ou partout ailleurs en France, avec les mêmes honneurs que les seigneurs français.

Thérèse,
dame d'honneur de Madame Royale, ép. M. de Marcelly? (Généal. Arch. Costa). C'est probablement un double emploi et une erreur, avec une de ses sœurs.

Emmanuel-Philibert,
bapt. le 19 août 1665, filleul du prince de Carignan (R. P. de Saint-Léger). Il est qualifié de comte de Poitiers et de Saint-Maurice à Liége, où il paraît s'être transporté. S. Ex. Françoise de Pottiers *(sic)*, veuve d'illustre Mesre Emmanuel-Philibert de Chabod, comte de Saint-Maurice, généralissime des troupes électorales, est marraine par procuration en 1753 (R. P. de Saint-Léger) (1).

Hyacinthe
pas nommé, 1679.

Philippe,
cornette des gendarmes, 1679.

IX. Charles-Christin (fils aîné),
héritier universel de son père, marquis de Saint-Maurice, etc., chevr des SS. Maurice et Lazare, premier écuyer de S. A., lieutenant des gentilshommes archers de la garde, en 1680. Il ép.: 1o Marie-Françoise-Gertrude de Boissac où Boissat, du Dauphiné. Elle teste le 6 sept. 1710 (Arch. du Sén. de Sav.) en faveur de son mari; 2e contrat dotal du 4 mars 1711 (Arch. Costa), Françoise de Montfalcon-Saint-Pierre, veuve du marquis de Chamousset. Il mourut au petit Sacconex, près Genève, le 15 nov. 1712. Enterré à Vallières (R. P.). En 1693 (Pr. de M.), il était âgé d'environ quarante-cinq ans et était colonel du régiment Royal de Savoie. Il eut un fils du premier lit.

N. N.,
fille mariée à Turin (Généal. Arch. Costa).

Marie-Eléonore-Jeanne,
de Saint-Maurice de Liége, épousa Jean-Joseph de Chabod, son cousin-germain, inscrit ci-contre.

X. Thomas-Clément,
bapt. le 3 juin 1682 (premier lit), filleul de son grand-père et de Clémence de Clermont de Chatte, son aïeule maternelle. Mort jeune.

(1) Il y avait une famille du nom de Pottiers-Wagney, dans l'évêché de Liége (Lachenaye des Bois). C'est probablement celle dont il est question ici.

Françoise-Thérèse-Marie,
bapt. le 4 fév. 1722 (R. P. de St-Léger). Morte avant 1737.

Anne-Marie-Josephte,
bapt. le 9 mai 1723, femme de Charles-Philibert du Verger, seigr de Blay.

Charles-Maximilien-François,
bapt. le 30 janvier 1725 (R. P. de St-Léger, légataire en 1737. Mort sans lignée.

Catherine-Anne-Marie,
bapt. le 24 nov. 1728 (R. P. de St-Léger), femme de Christophe Gaspard du Verger, baron de St-Thomas

Philibert-François-Marie,
né le 30 août 1730 (R. P. de Saint-Léger), légataire 1737. Mort sans lignée.

XI. Henri-Anne-Joseph-Marie,
marquis de St-Maurice, etc., fils aîné, héritier universel de sa mère, bapt. au Pont-Beauvoisin le 3 déc. 1720 et solenn. le 15 avril 1721, à Chambéry (R. P. de St-Léger). Colonel du régiment de Savoie, major général, etc. Il ép., le 4 mars 1753 (R. P. de St-Léger), Françoise-Catherine Costa de Beauregard, fille de Marc-Antoine, marquis de St-Genix. Il teste le 16 oct. 1775 (Arch. Costa), nommant ses six filles héritières universelles. Il mourut le 13 fév. 1780; elle le 17 nov. 1791 (R. P. de Maché).

Geneviève (Gavotte) Catherine-Henriette,
née le 27 avril 1766 (R. P. de St-Léger), dame d'honneur de la Reine, ép. le baron de Saint-Just de Teulada.

Marie-Jeanne-Henriette,
née le 19 nov. 1763 (R. P. de St-Léger), ép. Pierre Vivaldi, marquis de Trivigno Pasqua, contrat de mariage du 29 juin 1784 (Arch. Costa).

Françoise-Eléonore-Marie-Gabrielle-Julie,
née le 24 juin 1762 (R. P. de St-Léger), ép. le Cte de Riccardi de Lantosca.

Catherine (ou Césarine)-Victoire-Jacqueline-Anne-Marie,
née le 10 sept. 1758 (R. P. de St-Léger), ép. le marquis Vital Ceva de San Vitale.

Anne-Marie-Victoire-Françoise,
née le 3 juill. 1755 (R. P. de St-Léger), ép. Charles-François, comte de Chevron-Villette.

XII. Joseph-Henri,
né le 17, bapt. le 18 novemb. 1753 (R. P. de Saint-Léger). Mort de la petite vérole, jeune.

Tableau II.

Guillaume-François (second fils), héritier universel de son père, seigr de Jacob, Chiron, la Dragonnière, comte de Saint-Maurice, ambassadeur en Suisse, et trois fois en France, conseiller d'État, grand-maître de l'artillerie, gouverneur et commandant général en Savoie, chevr de l'Annonciade, etc., chevr au Sén. de Sav., par patentes du 6 octobre 1582 (Arch. Costa). Il ép., contrat dotal du 7 décembre 1571 (Comnène), quittance dotale du 2 mars 1572 (*Ibid.*), Louise-Marguerite de Seyssel, fille de Louis, seigr de la Serraz. Il teste le 13 novembre 1620 (Arch. Costa) établissant un fidéicommis en faveur des mâles de sa famille, et meurt en 1622 (Comnène). Le 16 janvier 1590 (Arch. Costa), le duc de Savoie lui inféoda, moyennant 25,000 écus d'or pistolets pour subvenir au parachèvement et entretien des forts, les revenus de Tarentaise, estimés valoir 2,200 écus de 5 florins, soit 1,571 écus d'or pistolets et 3 florins de Savoie et aussi en considération des grands services rendus par ledit seigr depuis vingt-sept ans et aussi par feu son père, tant de sa personne en diverses ambassades en France et en Suisse où il resta six ans pour obtenir l'alliance des cantons catholiques, que de ses propres deniers, revenant à de bien notables sommes. Le duc de Savoie lui avait aussi inféodé la juridiction haute, moyenne et basse, m. et m. emp. et droits seigneuriaux sur la ville et mandement d'Ayme, ville et mandement de Bourg-Saint-Maurice, et érigé le tout en Comté. Mais les comtes de Montmayeur, de Bardessan et le baron de Brandis exposèrent que cette inféodation leur était très préjudiciable parce qu'ils avaient des maisons-fortes et nobles à Ayme et au Bourg Saint-Maurice dans les confins de ladite inféodation, ainsi que leur cousin-germain le sieur du Crest qui y avait sa maison principale : que cela pourrait causer conflit de juridiction entre lesdits seigneurs et le seigneur de Jacob ; que les biens de l'ancienne et illustre maison de Montmayeur n'ont jamais relevé d'autre juridiction que de la ducale. Le duc ne voulant pas préjudicier aux droits desdits seigrs, ordonna que l'inféodation d'Ayme et Bourg Saint-Maurice serait nulle et non avenue; se réservant de compenser en autre endroit le seigr de Jacob et sans préjudice de la vente des revenus de Tarenataise. Par patentes du 7 juin 1599 (Arch. Costa), il lui fut permis de construire un moulin dans la maison qu'il avait achetée de Ne Jean-André Sardo, en la rue Juiverie, à Chambéry, sur la rivière appelée Urbanne *(sic)*. Le duc lui inféode ce moulin avec le cours d'eau dès la chute des moulins du baron de Faverges, jusqu'à la sortie de ladite ville, sans pouvoir pourtant en changer le cours.

Charles (3e fils), mort sans lignée.

?

Jean de Chabod-Jacob, gouverneur de Montmélian, 1784 (Guich., t. II, fo 712).

Jacques Melchior, seigr de Chiron, tué à l'âge de vingt-deux ans, au combat d'Asti, contre les Espagnols. Il était sergent-major général de bataille (Comnène).

Marie (Généal. Archives Costa).

Emmanuel, bapt. le 8 janvier 1632 (R. P. de Saint-Léger). Est probablement mort jeune.

Louise-Françoise, cérém. bapt. du 20 janvier 1634 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 16 septembre 1655 (Comnène), le comte Philibert Solaro de Monasterolo, chevr de l'Annonciade, etc.

Françoise, bapt. le 4 juin 1622 (R. P. de St-Léger), ép., le 10 février 1643 (Comnène), le marquis Victor-Amé Pallavicini de Ceva, capitaine des arquebusiers de la garde, chevr de l'Annonciade.

Maurice, baron ou comte de Saint-Jeoire, seigr de Troches (qu'il vend le 27 février 1681, à Marc-Antoine Passerat), Monnet (qu'il achète le 24 avril 1675, soit la rente féodale haute, moyenne et basse de Ribaud, de François de Clermont, dont il passe reconnaissance le 2 mars 1689. *Somm. des fiefs*), coseigr d'Hanteville (reconnaissance du 19 janvier 1689. *Ibid.*), gentilhomme de la Chambre, grand-maître de l'artillerie (en Savoie ?) et maréchal de camp. C'est probablement le Maurice de Chabod qualifié aussi de seigr de Vallières, qui mourut à quatre-vingt-six ans, le 9 août 1709 (R. P. de Vallières). Alliance inconnue : pas de lignée.

Octavien, abbé de St-Maur, prieur de St-Beron et de St-Genix, 1669-1681 (Arch. du Sén. de Savoie) et 1688 (R. P. de Saint-Genix).

Maurice, baron de St-Jeoire, bapt. le 25 août 1649, filleul du prince Maurice, capitaine dans l'escadon de Sav. Mort sans lignée.

Maurice-Joseph, né en novembre 1657, cérém. bapt. du 24 avril 1658 (R. P. de St-Léger). Doit être mort jeune.

François (5e fils), bapt. le 14 août 1656 (R. P. de St-Léger). Lieutenant de cavalerie. Il ép. Dlle Anne, fille de Ne Joseph de Charrière, de Montmélian. Le 17 avril 1714 (Arch. du Sén. de Sav.), elle dégage, au nom de son fils, le marquisat de St-Maurice resté à Françoise de Montfalcon comme nantissement de ses droits, moyennant 10,000 ducatons de 7 florins. Mais ce ne fut pas sans peine et sans de grands procès que le marquisat et une partie des biens fidéicommissés passèrent à Jean-Joseph.

Sigismond, cérém. bapt. du 1er juin 1661 (St-Léger), vivait encore en 1679. Mort jeune ?

Françoise, bapt. le 8 août 1663 (R. P. de St-Léger), visitandine à Rumilly.

Angélique-Christine (1re fille), marraine de son frère en 1665, ép., contrat de mariage du 28 nov. 1675 (Arch. de Cour), Charles-Maurice Solaro, comte de Moretta. Selon d'autres elle épousa le marquis de la Cluse, en Piémont.

Magdeleine, dame d'honneur de Madame Royale, ép. M. de la Roque (Généal., Arch. Costa).

?

François, trésorier de la cathédrale de Liége en 1755 (R. P. de St-Léger).

?

Anne-Victoire, baronne de Gesvre, marraine en 1755 (R. P. de St-Léger).

Louise (Généal. Archiv. Costa).

Jean-Joseph. Après la mort de son oncle Charles-Christin, il devint, en vertu des fidéicommis de ses auteurs, marquis de Saint-Maurice, comte de Saint-Jeoire et d'Hauteville, baron de Creste et de Lupigny, seigr de Chitry, Mionnax et Vallières; chevr des SS. Maurice et Lazare, colonel du régimt de Chablais, etc. Il ép., contrat de mariage du 9 novembre 1716 (Arch. Rubaud), passé à Bonn, sur le Rhin, Marie-Jeanne-Eléonore de Chabod, fille de Jean-Joseph, de Saint-Maurice de Liége, sa cousine, qui fut dame d'honneur de la Reine. Il eut treize enfants. Elle teste le 7 juill. 1737 (*Ibid.*) et mourut en nov. 1748. Il mourut le 6 juill. 1754, à soixante-huit ans (R. P. de Saint-Léger), après avoir dû vendre plusieurs des terres dépendant de l'hoirie de son oncle.

Anne-Hippolyte (Généal. Archiv. Costa).

François-Octavien, bapt. le 6 janvier 1693. (R. P. de Saint-Léger). Sont probablement morts sans lignée.

Charles-Louis, bapt. le 6 mars 1694.

François de Sales, né le 15 déc. 1731 (R. P.), légataire en 1737. Mort sans lignée.

Victor-Dieudonné-Marie, né le 17 fév. 1734 (R. P. de St-Léger), légataire en 1737. Officier au régimt de Savoie en 1752 (Arch. Rubaud). Mort sans lignée.

Eynard-Marie-Jérôme, baron de Creste, comte de Chitry, né le 27 oct. 1735 : légataire 1737. Il ép. Dlle Josephte-Victoire de Grenaud de la Tour, laquelle se remaria à Ne George de Cirace, officier au régiment de Maurienne (R. P. de Vallières).

Françoise-Catherine, née le 29 déc. 1736 (St-Léger). Est-ce celle qui ép. le comte de Plegton, en Angleterre ?

Charlotte-Victoire-Marie, née le 11 juin 1738 (St-Léger), ép., contrat de mariage du 17 août 1754 (Arch. Rubaud), le comte Joseph de Fenile, en Piémont.

François-Charles-Marie, né le 15 fév. 1743 (St Léger). Mort en bas âge.

Thomas-Luc-Marie, né le 4 avril 1740 (St-Léger), après le testamt de sa mère. Sa légitime n'ayant pas été prévue, il y eut des difficultés pour la régler. Le Sénat admit le fidéicommis en faveur d'Henri (l'aîné), sous distr. de la légitime due à ses six frères cadets, par arrêt du 7 juil. 1749 (Arch. Rub.). Dans une assemblée du 17 août 1754 (*Ib.*) cette légitime fut réglée à 8,515 livres pour chacun. Il est mort sans lignée.

Éléonore-Françoise-Marie-Péronne, née le 23 juill. 1736 (R. P. de St-Léger), ép. Charles-Eugène, marquis d'Angennes.

Marie, née le 5 nov. 1760 (R. P. de Vallières). Morte jeune.

Joseph-François-Gilbert, née le 10 octobre 1786 (R. P. de Vallières), connu sous le nom de baron de Chabod. Mort à Genève en 1802, à dix-sept ans. En lui s'éteignit la maison de Chabod-Saint-Maurice.

Marie-Pauline-Catherine, née le 14 octobre 1788 (R. P. de Vallières). Morte en bas âge.

CHABOD-LESCHERAINE

SEIGNEURS DE LESCHERAINE, ARITH, VILLENEUVE, AIGUEBELLETTE ET DU CENGLE.

*P. d'azur semé de fleurs de lys d'argent (*alias *d'or) à la bande d'or chargée de 3 lionceaux de gueules.*

(Capré, Guichenon, Menestrier, Besson, etc.).

Un des tenants au tournoi de 1348, portait ce blason. Cimier : un levrier naissant d'argent accolé de sable lampassé de gueules. — Devise : TOUT A TEMPS. Un autre tenant du même nom portait comme dessus avec le même cimier et la devise : C'EST A TARD (Guichenon, Preuves, f° 183-184. — Cette dernière devise fut celle des Chabod-Saint-Maurice.

On croyait jadis que cette maison était d'une autre souche que celle des marquis de Saint-Maurice. Il est vrai que la complète différence des armoiries, — ce qu'il faut attribuer à la brisure, car les blasons sont composés des mêmes pièces, — et l'époque éloignée où s'est opérée la séparation des deux branches ont pu motiver cette croyance. Menestrier, dans son ouvrage l'*Art du blason justifié* (Lyon, Benoist Coral, 1661, f°s 265 et 266), répondant au Prévôt de l'Ile-Barbe qui l'avait attaqué sur ce point, établit la communauté d'origine de ces deux maisons et dit avec raison que si le dernier de la branche de Lescheraine est représenté à Lémenc avec une clef pendue à sa ceinture, pour indiquer qu'étant le dernier de la maison il en emportait la clef, cela ne préjudiciait en rien à la famille des Chabod de Saint-Maurice qui a continué plus longtemps. A défaut de l'affirmation de Menestrier, on trouve la preuve de la communauté d'origine dans les testaments des membres des deux branches à une époque rapprochée de leur séparation. Les substitutions sont faites d'une branche à l'autre dans les testaments de Guillermet (fils d'Antoine), lequel laissa notamment Lescheraine à Barthélemy son *neveu*, de Hugonard fils de Jean, du susdit Barthélemy, de Louis, petit-fils dudit Barthélemy, etc. — Menestrier prétend que la branche des Chabod-Saint-Maurice était l'aînée : c'est beaucoup s'avancer, car on n'en sait absolument rien, et les Chabod-Lescheraine remontent d'une manière suivie leur filiation exactement au même degré que les Saint-Maurice. Quoi qu'il en soit, Barthélemy Chabod, fils bâtard de Jacques, légitimé le 1er février 1421, héritier de Guillaume Chabod de Jacob, son *oncle* (*Voir* la généalogie), pour les biens et la maison-forte de Lescheraine, est le chef immédiat de cette branche dite de Lescheraine (1) qui acquit une certaine illustration, mais bien moindre que celle des St-Maurice. Barthélemy, trésorier de Savoie, arriva à être président de la Chambre des Comptes. C'est lui qui fonda, en 1442, dans l'église de Lémenc, une chapelle où l'on voyait son inscription du temps de Capré (f° 249). Cette branche s'est éteinte en 1643. *(Suivent les tableaux généalogiques.)*

Jean, dit le Trons, avocat au conseil du duc de Savoie (N'était pas né en 1397). Nommé au testament de son cousin Barthélemy, en 1439. Il teste le 7 avril 1476 (Arch. Costa), nommant sa femme, D^lle^ Guigonne *de Spina* (de l'Épine), tutrice de ses enfants.

Claudine, veuve de N^e^ François de Serraval, le 6 sept. 1469 (Arch. de Giez).

Vénérable Vautier, docteur ès-droit, n'était pas né en 1397. En 1450 (11 février), il était conseiller du duc de Savoie. Nommé au testament de son cousin Barthélemy, 1439. Mort avant 1476 (Comnène). Son alliance est inconnue.

Claude, hérit^r^ univers^l^ de Transige le 27 mai 1497 (Arch. Costa), avec Claude Chabod de Lescheraine. Il ép. D^lle^ Aimée de Gingins, et testa le 19 juill. 1506 (Arc. Costa)

Antoine, leur père, 1476. Comme héritier de son frère Claude, il transige le 16 fév. 1507 (Arch. Costa). avec André de Marnix, qui avait ép. Aimée de Gingins, veuve dudit Claude. Elle était fille d'Amé, seig^r^ de Beaumont et de Grilly.

N. N., religieuse à Lémenc, 1476.

Antoinette, Peronnette, ont chacune 300 florins.

Pierre, établi à Ayton. N'est pas nommé aux testaments de 1476 et 1486. C'est entièrement sous la responsabilité de Comnène que je le place ici où probablement il ne devrait pas être. Il épousa, toujours selon Comnène, Marguerite, fille de Jacques Planzon.

N^e^ et Egr^e^ Gabriel, docteur ès-droit, substitué à ses cousins au testament de 1476. Il teste le 13 septembre 1486 (Arch. Costa) en faveur de ses cousins Claude et Antoine, et Jacques et Louis ses cousins, fils de N^e^ Jean Chabod de Lescheraine, les substituant l'un à l'autre pour les biens de Savoie. Il laisse les biens de Piémont à N^e^ Jacques, fils de N^e^ Boniface de Montbel, seig^r^ de Buriasco.

Jacques (second fils), épousa Claudine de.... (Comnène).

Bon (premier fils), ép. la fille de Pierre de Beaufort, seig^r^ du Villard (Comnène).

Bonne, enterrée à Saint-François de Chambéry (Comnène).

Claude, fils aîné, 1482 (Comnène).

Antoine (Comnène). Mort avant 1585.

Georges (1504 Comnène.)

Aymon (1490. Comnène).

N^e^ Jean Chaboud, du Plan d'Ayton, vivait en 1585.

N^e^ Jeanne, femme de N^e^ Claude Manuel, fait, le 14 nov. 1585 (Arch. Manuel), une donation à son frère N^e^ Jean.

Ce fragment est très hypothétique, au moins comme emplacement. Je suppose donc encore que Jean et Jeanne, dits fils de feu N^e^ Antoine Chaboud d'Ayton, pourraient être enfants de l'Antoine plus haut nommé, comme je le marque ici.

(1) Il ne faut pas confondre cette maison avec celle des Lescheraine, les vrais Lescheraine, famille de noblesse immémoriale, dont il sera parlé en son ordre.

TABLEAU III.

?

JEAN CHABOD, de Chambéry.
Mort avant 1361.

JEAN.

Presque toutes les généalogies s'accordent à lui donner pour femme Ambroisie, fille de Rolet Bonivard. Ce nom d'Ambroisie n'étant pas très commun, on pourrait croire qu'elle fut mariée à un autre Jean, inscrit au f° 331, dont elle était veuve en 1304. — *Voir* aussi la note au f° 309. D'après l'analyse faite par Comnène, ce Jean testa le 21 juin 1361, dans lequel testament il nomme quatre fils. Je ne sais pas si cette analyse fait mention de l'alliance Bonivard. Mais, dans ce cas, comment expliquer que deux des fils de ce Jean mentionnent leur oncle, N^e^ Guillaume Bon, qui avait fondé la chapelle de Saint-Louis, à Lémenc; d'autant plus que Bonnechose Bon, (Bonares Boni) sœur dudit Guillaume, épousa un Jean Chabod ? Vu l'absence des titres originaux on ne peut rien conclure.

GUILLERMET (ou GUILLAUME), institués particulièrement et substitués à leurs frères Aymonet et Jean, 1361.

En son nom et au nom de ses neveux, il reconnait, le 12 juin 1414 (Arch. Costa), deux rentes féodales rière Saint-Sulpice et Villeneuve provenant de la succession de Guillaume Bon, son oncle. Comme tuteur de ses neveux, il reçut du trésorier de Savoie ce qui était dû à Hugonard pour le restant de ses gages, comme collatéral, du 20 avril 1409 au 9 octobre 1411 (Arch. Costa).

HUGONARD (ou HUGONET), substitués à leurs frères Aymonet et Jean, 1361.

Vénér^e^ Messr^e^, D^r^ ès-lois, consr du Cte de Savoie et collatéral du chancelier de Savoie. Il teste le 14 sept. 1397 (Arch. Costa). Il veut être enterré à Lémenc, dans la chapelle de Saint-Louis, fondée par feu son oncle Guillaume Bon. « In quaquidem sepultura.... vult eius corpus vestiri sudario et poni supra chassam suam unum « pannum album cum cruce rubea... et duos de « libris suis videlicet volumen suum pulchrum « et bonum quod emit a Laurentio Corcelles alias « chivalier quondam et suum f. f. (*sic*) vetus, quos « duos libros extimat valere bono pretio centum « florenos auri boni ponderis, etc. » Nomme héritiers les fils qu'il pourrait avoir; à leur défaut une fille. Substitue Guillermet, son frère; puis Guillermet Chabod de Jacob pour moitié, et pour l'autre moitié Jacques Chabod de Jacob ci-contre. Il mourut le 9 octobre 1411 à Ambronay (Reddition de comptes à ses enfants). Alliance inconnue.

AYMONET, JEAN, héritiers universels de leur père et substitués l'un à l'autre, 1361.

?

I. PIERRE CHABOD,

damoiseau, de Chambéry. Mort avant 1386. « Le seig^r^ Comnène « a veu un tiltre chez le seig^r^ Bruyset de Villeneufve où vraysemblablement Jacques (ci-dessous) est qualifié fils d'un Pierre, et « petit-fils d'un Guillaume Chabodi, ce qui ne s'accorde pas avec « ce que en avoit dressé le feu seig^r^ de Pingon. » (msts. Comnène. Arch. Costa). Ce Pierre est déjà inscrit au f° 330. Il faut supposer qu'il était frère d'Antoine (chef des Saint-Maurice), pour pouvoir expliquer d'une manière quelconque le titre de neveu donné par Guillermet, fils dudit Antoine, à Barthélemy, petit-fils du susdit Pierre. Bien entendu ce n'est qu'une conjecture, mais je crois que c'est la seule possible à admettre. A dater de ce Pierre, ma généalogie est certaine.

II. JACQUES CHABOD,

de Jacob, damoiseau, bourgeois de Chambéry, substitué pour la moitié avec Guillermet Chabod de Jacob, au testament de Hugonard ci-contre, 1397. Il ép., contrat dotal du 13 mai 1386 (Arch. Costa), D^lle^ Claudine, fille de feu vénérable seig^r^ Jean *Pavisii de Chanmeto*, jurisconsulte. Quittance dotale du 2 août 1412 (*Ibid.*). Le 12 juin 1401 (Arch. Costa) lui, fils de feu Pierre, damoiseau, achète de N^e^ Antoine de Clermont la maison forte de Villeneuve. Il mourut sans enfants mâles de cette Claudine. Mais il eut « de quadam muliere nuncupata Ambrosia Chambet » femme de Pierre Bernard, de Chambéry, un fils bâtard pour lequel il obtint des lettres de légitimation le 11 février 1421 (Arch. de Cour). Guichenon, Pingon, etc., qui font de ce Jacques un fils d'Antoine, supposent qu'il était déjà mort lors du testament de celui-ci, 1381. Les dates ci-dessus prouvent que c'est faux.

ANDRÉANNE,

à N^e^ Jean *de Allevis* (d'Allose), du Bourget, le 23 juillet 1424. De ce mariage naquirent deux fils (*Voir* ALLOSE au *Supplément*) qui transigent avec Barthélemy, leur oncle, le 15 juin 1439, lequel les substitua pour le château et biens de Villeneuve le 6 sept. suivant.

III. BARTHÉLEMY,

fils bâtard, légitimé par rescrit du Prince, le 11 juillet 1421, avec pouvoir de succéder « in rebus allodialibus et feudalibus. » Il n'y est pas autrement question de noblesse, qui est sous-entendue. En 1425 (Arch. La Place) il est simplement qualifié de bourgeois de Chambéry. Le 30 mai 1426 (Msts. Comnène) il était syndic de Chambéry avec Jean Cot, tous deux qualifiés de nobles et discrets. En 1437, il hérita, de son *oncle* Guillermet (II, f° 330), de la seigneurie de Lescheraine dont il fut investi avec ledit Guillermet le 26 avril, et pour son propre compte, 29 juin et 4 octobre 1438, 22 avril 1439, 15 septembre et 22 novembre 1440 et 13 mai 1447 (*Somm.*), avec juridiction sur Arith, le Noyer, rentes de la Chapelle aux mandements de Châtelard et Lescheraine. Les 15 septembre, 22 septembre et 22 novembre 1440 il fut investi (*Ibid.*) de la maison-forte et biens de Villeneuve, avec juridiction haute, moyenne et basse, etc., provenant des Clermont, des Ravais et des Candie, et encore le 13 mai 1447, et encore le 29 juin 1448 (*Ibid.*) en augmentation de fief pour rentes et biens à Cognin et Villeneuve. Il épousa Guigonne, fille de N^e^ Jean de Lyobard. — Le 15 juin 1439 (Arch. Costa) il transige en son nom et comme administrateur de son fils, tous deux héritiers de Jacques Chabod, leur père et grand-père, pour certaines sommes que les d'Allose réclamaient pour la dot d'Andréanne, leur mère, fille dudit Jacques, et de Claudine Pavisii leur grand'mère. Il teste le 6 septembre suivant (*Ibid.*). Lègue l'usufruit à sa femme et nomme héritier universel son fils. Parmi les substitués figurent Jean Chabod de Chiron, son cousin, Hugonard Chabod, vénérable docteur es-droits Vautier Chabod et Jean Chabod, tous deux fils dudit Hugonard, ses cousins; Pierre et Louis d'Allose, ses neveux, pour Villeneuve, le duc de Savoie pour le château de Lescheraine. — Elle (Guigonne) teste le 4 juin 1459 en faveur de son fils, et mourut le 5 juin 1471. — En 1437 il n'était plus trésorier de Savoie. En 1439, il est qualifié d'Egrège chevalier, conseiller ducal, président de la Chambre des Comptes. En 1440, châtelain du Bourget (Arch. Costa). Le 11 août 1444 (*Ibid.*) il acheta de Jean de Montluel le pontenage du pont d'Hauteville et une rente féodale sur les leydes de Rumilly, dont il fut investi le 22 février 1446. — Il fonda une chapelle à Lémenc, dédiée à la Vierge, à saint Jean-Baptiste et à sainte Catherine (Chapperon, f° 72), où l'on voyait encore du temps de Guichenon son inscription en marbre avec la date de la fondation qui est du 10 janvier 1442. Il codicilla en 1448, le 5 novembre (Arch. Costa), et mourut peu de temps après.

Par sentence du conseil ducal de Savoie, du 19 février 1446 (Arch. Costa), le président Barthélemy fut déclaré absous des prétendues malversations qu'on l'accusait d'avoir commises à la Trésorerie générale de Savoie et de Nice en Provence, tant sous la gestion des Trésoriers généraux Guigonet Maréchal et Barthélemy de Raset, que sous la sienne propre, dans l'office de la châtellenie de Châtelard en Bauges, de conseiller ducal et dans la direction de la maison et patrimoine du Duc. Chabod protestant de son innocence sur tous les points, vu l'information prise sur ces faits, vu une précédente sentence d'abolition, le duc de Savoie, pleinement informé par les procédures « et etiam de jussu expresso domini nostri Papæ » (l'antipape Félix V, père du duc Louis) l'acquitte entièrement lui et ses héritiers de toutes poursuites, casse, révoque, annule, tant en considération de ce que dessus, que moyennant 10,000 ducats d'or payés par ledit Barthélemy, et moyennant qu'il se démettrait de toutes les charges qui lui avaient été confiées, excepté toutefois de celle de président à la Chambre des Comptes, et renoncerait à la moitié de tout ce qui lui était dû à raison desdites charges. La sentence ducale est datée de Genève, le 18 février 1446. Par la sentence plus haut visée, les conseillers et réformateurs du conseil ducal, ayant invoqué le nom du Christ « et quia nobis iudicialiter constat posse nos ut infra pronunciare » ratifient de tout point la sentence ducale.

A moins que les erreurs (s'il y en avait) ne provinssent du fait des agents qui exerçaient en son nom lesdits offices, on peut difficilement se faire une idée de ce procès. Il est déclaré innocent et il renonce à la moitié de ce qui lui est dû, plus il paie 10,000 ducats d'or. Il est privé de toutes ses charges, mais on lui laisse la plus importante, celle de président de la Chambre des Comptes.

IV. JEAN CHABOD, seig^r^ de Lescheraine,
Voir la suite au folio suivant.

IV. Jean Chabod, seigr de Lescheraine et Villeneuve.
Voir son ascendance au p. 335.
Héritier universel de son père et de sa mère. Investi de Lescheraine, juridiction et maison-forte, etc., 4 décembre 1462, 6 juillet 1465, 15 avril 1497, 19 septembre 1498; de Villeneuve, château, seigneurie et juridiction, 6 juillet 1465, 5 juin 1490, 15 avril 1497, 19 septembre 1498, et en addition une rente féodale rière Villette, proche la Motte, le 27 juin 1500. Il ép. : 1° contrat dotal du 7 décembre 1437 (Arch. Costa) célébré à Ripaille en présence du Duc, Dlle Jeanne, fille d'Humbert Maréchal, seigr de Meximieux, chevr; 2° contrat dotal du 6 juin 1463, Dlle Catherine, fille de Pierre de Seyssel, seigr d'Aiguebellette et Sothonod. Le 10 juin 1456 (Arch. Costa) il est nommé châtelain du mandement du Châtelard pour dix ans. Par patentes du 16 oct. 1467 (confirmées 2 janvier 1476 et 24 mars 1482 (Arch. Costa), il fut nommé châtelain de Carignan. Il teste le 30 novembre 1500 (Comnène) et fonde une chapelle dans l'église des Capucins de Cognin et une autre à Sainte-Claire. Il était mort probablement avant le 8 août 1501, jour où son fils Jacques fut investi de Villeneuve.

Françoise (1er lit), ép., cont. de mariage du 4 mars 1481 (Arch. Costa), Charles, seigr de la Balme d'Hostedun. Elle vivait encore lors du testament de 1517.

Marie, légatre, 1500, religieuse à Sainte-Claire, hors ville (Proc., Arch. Costa).

Philiberte. Selon une vieille généalogie, elle ép. : 1° Pierre de la Ravoire; 2° François de Maréchal En 1500 (et même 7 janvier 1499, Titres d'Eschavannes) elle était mariée à Ne Hugues Mareschal, seigr de St-Apre. Le 27 sept. 1503 (*Ibid.*), elle était veuve dudit seigneur.

Pierre (3e fils) teste le 16 juillet 1517 (Comnène) en fav. de Spcte chevier Louis, son frère.

V. Jacques, seigr desdits lieux, fils aîné, héritier universel de son père, investi de Villeneuve en 1501. Il teste le 25 janvier 1506 en faveur de son frère Louis. Mort avant 1507 sans enfants.

(2) Lui, soit Françoise de Montfalcon, sa mère et tutrice, reconnaît, le 4 avril 1539 (Arch. Costa), tenir du duc de Savoie le château et seigneurie du Cengle, avec omnimode juridiction, fiefs, etc., provenus des nobles d'Orlier.

VI. François, seigr desdits lieux, d'Oncin et des Verchères, près les Echelles, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes pour le roi de France; héritier universel de son père et de sa mère. Le 22 mars 1569 (*Somm. des fiefs*) il fut inféodé de Villeneuve et de Montagnole et Bellecombette réunis à la juridiction de Villeneuve (2) : malgré l'opposition des Chabod de Jacob, disant que leur maison paternelle était dans la paroisse de Bellecombette et que cela les gênerait dans leur juridiction, et malgré les empêchements de la Chambre des Comptes, François reçut ampliation de cette inféodation par nouvelles patentes du 26 octobre 1569 (Arch. Costa), excluant seulement les hommes nobles et fidélités d'iceux et les droits de souveraineté. Troisième jussion à ce sujet du 27 novembre suivant (*Ibid.*). Un acte d'affranchissement qu'il fit la même année, le 22 mars (Arch. Savoiroux), est passé « au village de Lexcherenne, vers la petite porte du chasteau de Lexcherenne. » Il ép. Dlle Catherine de Blaud, fille du seigr du Maret, en Dauphiné. Il teste le 7 mai 1566 et codicille le 7 mai 1572 (Arch. Costa), nommant ses fils héritiers universels, leur substituant l'aîné des mâles de sa fille aînée, à charge de nom et d'armes. Elle teste, veuve, le 7 mars 1576 (Arch. La Place), et vivait encore en 1583.

Claudine, des filles d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie, ép., contrat dotal du 26 déc. 1576 (Archiv. Costa), Ne Jacques-Antoine de la Tour, gentilhomme milanais, chevr des SS. Maurice et Lazare.

Aynard, Pompée, Morts jeunes avant le testament de leur père.

VII. François, seigr de Lescheraine, Villeneuve et du Cengle. Sa part d'héritage comprenait la seigneurie, château, fief et rentes, dépendances de Lescheraine tant rière le mandement du Châtelard que celui de Lescheraine, Saint-Offenge et Montfalcon, la maison-forte du Cengle, le château, seigneurie et juridiction de Villeneuve, les vignes de Miolans, etc., etc. Il épousa, contrat dotal du 22 février 1579 (Arch. Costa), Dlle Lucrèce, fille de feu Messre Laurent Prunier, seigr de Montanil, trésorier général en Dauphiné, et de Marguerite de Gulliod (*alias* Bulhoud). François dilapida une grande partie de sa fortune. Par arrêt du Sénat du 20 juillet 1611, on donna en garantie de sa dot (8,600 écus d'or) à Lucrèce, sa femme, Villeneuve et la maison de la Grande-Rue de Chambéry pour 1,966 florins, « ne s'étant trouvés pour lors d'autres biens à lui remettre qui ne fussent possédés par tierces personnes. » Il testa le 24 avril 1589 (Arch. Costa), et mourut le 11 juillet 1630 (R. P. de Cognin) en son château de Villeneuve, le même jour que son fils aîné (3). Lucrèce testa le 18 février 1625 en faveur de son fils Alexandre.

(3) On peut supposer que c'est de la peste qu'il mourut ainsi que ses deux fils. La peste régnait alors à Chambéry.

(4) Elle avait eu en dot 3,945 ducatons (dot, augment et joyaux), plus, son mari lui avait légué 300 ducatons par son testament de 1630. René de Chabod, héritier universel de son neveu Alexandre, n'accepte son hoirie que sous bénéfice d'inventaire. Anne du Tour, dont les droits, comme nous le voyons en la liquidation citée à l'article de René, furent fixés à 4,856 ducatons, obtint par lettres de sauvegarde antérieures à la cession du 25 septembre 1632, et par divers jugements, notamment du 2 septembre précédent (Arch. du Sén. de Sav.) d'être maintenue en la possession des biens dudit Alexandre, dont elle dut se départir quelques jours après.

Catherine, clarisse à Chambéry. Marguerite, religieuse à Valence. Vivaient en 1625.

Madeleine ép., le 18 janv. 1625, Ne Claude de Rostaing.

Catherine la jeune ép., cont. de mariage du 8 janv. 1625, Ne François de Capris.

Blanche-Françoise. bapt. le 12 août 1587, légataire en 1589.

Alexandre, seigr desdits lieux, ép., cont. de mariage du 28 nov. 1627, Dlle Anne du Tour, fille de Gaspard, seigr de Villeneuve en Tarentaise. Il teste le 22 juillet 1630 (Arch. Costa) nommant héritier son oncle Réné, et après lui les fils de sa sœur Sébastienne. Il mourut quelques jours après son père, sans enfants. Elle se remaria avec le président Louis de Coysia (4).

VIII. François (fils aîné), bapt. le 20 avril 1589 (R. P. de Saint-Léger), chanoine de la Sainte-Chapelle, mort le même jour que son père, le 11 juillet 1630 (R. P. de Cognin).

Tableau IV.

(1) Il tint pendant un ou deux ans le domaine utile de toute la seigneurie d'Aiguebellette, à cause de la dot de sa mère non entièrement payée au capital de 3,000 florins, par sentence des 10 septembre et 24 octobre 1510, 20 décembre 1513. Il transige le 18 mai 1514 (msts. Comnène. Arch. Costa) avec Guillaume de Seyssel, son neveu, seigr d'Aiguebellette, qui lui céda audit lieu plusieurs cens, servis, avec juridiction, haute moyenne et basse, droits de justice, etc. « Item unum membrum Castri Aquebellette in introitu ipsius castri prope ac juxta portam magnam introitus ipsius castri a parte bisse, alia membra castri ab occidente et menia ipsius castri a parte montis seu « orientis cum omnimoda potestate ibidem edificandi et carcerem ad premissam juridictionem exercendam in bomines et feuda in solutum remissos, citra tamen prejudicium juridictionis ipsius domini Guillelmi de Seyssello « domini Aquebellete. »

LOUIS (2me fils),
héritier universel de son frère, seigr desdits lieux et en partie du Cengle et d'Aiguebelette (1). Selon une vieille généalogie (Arch. Costa), il aurait ép. : 1° Antoinette Thomé de Morelle ? Il ép. (2e ?), contrat de mariage du 23 juin 1525 (Arch. Thuiset), Françoise de Montfalcon, fille de François, seigr de Pierre Charve, sœur de Révérme Sébastien, dernier évêque de Lausanne. Par patentes des 4 avril 1519 et 15 avril 1522 (Arch. Costa), il fut nommé grand-châtelain de Carignan. Le 20 sept. suivant (*Ibid.*) il est nommé grand-châtelain de Saint-Genix, charge vacante par la mort de Jean de Seyssel, seigr de Saint-Cassin. Il était alors conseiller et chambellan ducal, et qualifié de chevr dans le testament de son frère Pierre, en 1517, et dans le sien daté du 24 juin 1538 (*Ibid.*). Il veut être enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre, fondée par ses prédécesseurs à Lémenc « in habitu militari. » Il fait des legs aux chapelles fondées par son père, à Sainte-Claire de Chambéry, sous le vocable de l'Annonciation, et dans l'église de Cognin. Elle teste, veuve, le 15 juillet 1556 (Arch. Thuiset).

CLAUDE
(4e fils), n'a pas dû laisser de postérité.

CLAIRE
ép., contrat dotal du 13 déc. 1492 (Arch. Costa), Philibert, fils de Gallois de Gerbais, seigr de Vens, Mussel, coseigr de Châtillon en Michaille. Elle était veuve en 1511 (*Ibidem*) et vivait lors du testament de 1517.

JACQUEMINE,
fille naturelle, légataire pour 1,000 flor. au testamt de 1538.

PHILIPPE et CLAUDE DE GERBAIS, seigrs de Mussel, substitués au testament de leur oncle Louis, en 1538. Voir GERBAIS.

CATHERINE
vivait 1566. Morte avant 1572.

RÉNÉ (2me fils).
Il eut pour sa part les fiefs, biens, revenus d'Aiguebelette, des Echelles, de Rumilly, de Maurienne, d'Urtières, du Bourget, des Clefs, de Montfalcon. Il ép. Melchionne du Four (fille de Ne Guillaume, conseiller de S. A., juge mage en Savoie, et de Melchionne de Maillans), veuve de Ne Jean-Claude Balland, dont il n'eut point d'enfants. Il teste le 26 février 1633 (Arch. du Sén. de Sav.): il institue héritier universel Ne et Spectable Jean-Louis, fils de feu Guillaume Balland, avocat au Sénat, son fils bien-aimé (Melchionne du Four, femme du testateur, était l'aïeule dudit Jean-Louis), pour mémoire de l'affection qu'il lui rend, en le préférant à ses parents, en considération de tant de bienfaits et bons services qu'il a reçus de son père et aïeul, et de Dlle Melchionne du Four, son aïeule paternelle, sa chère femme, laquelle lui a témoigné tant de bonnes volontés en son vivant et à sa mort qu'à l'exclusion de son bien-aimé petit-fils (Jean-Louis), elle a légué au testateur l'usufruit de ses biens. Il prie ses nièces de Lescheraine de ne pas troubler ses héritiers en la jouissance de ses biens. Après divers jugements qui avaient maintenu Anne du Tour, veuve d'Alexandre de Chabod ci-dessous, dans la possession des biens de son feu mari jusqu'à paiement de ses droits dotaux (Alexandre avait nommé son oncle Réné héritier universel), Réné de Chabod, à court d'argent, pria le seigneur Balland, alors mineur, d'accommoder cette affaire, sous la promesse de lui maintenir ses biens. Liquidation faite entre le président de Coysia (avec lequel Anne du Tour avait convolé en secondes noces) et Chabod, à la somme de 4,586 ducatons, Balland en tira cession et paya cette somme par contrat du 25 septembre 1632, et le seigr d'Aiguebelette resta ainsi possesseur de presque toute l'hoirie de son neveu Alexandre, seigr de Villeneuve. Par sentence du 27 juin 1637, la maison de Chambéry fut adjugée au sénateur Bruyset et à Dlle Sébastienne de Chabod, sa femme, avec d'autres biens qu'ils tenaient déjà en nantissement: Balland devant se contenter, pour ce qui lui était dû, des fruits des autres biens délaissés par le feu seigneur de Villeneuve. Balland, étant mineur, demanda la cassation de cette sentence pour lésion énormissime, voulant poursuivre outre les biens à lui cédés, les droits dotaux de Melchionne du Four, son aïeule, avec les intérêts, dès le décès de ladite dame, jusqu'au dernier septembre 1632, soit pour six années et onze mois. Sur la sollicitation du seigr d'Aiguebelette qui le pria « de ne le surcharger de dépens et de déplaisir en l'aage où il estoit » il y eut transaction le 21 mai 1641 (Arch. du Sén. de Sav.) prouvant tout ce que dessus, entre Chabod et Balland. Réné promit de lui payer 15,885 ducatons pour paiement de quoi il lui vendit la cense annuelle de 300 ducatons pour le prix de 5,000 ducats, dont quittance, et, pour le paiement, lui fait remise des château, seigneurie et terre de Villeneuve. Pour le surplus, Balland exigera les droits de Réné sur l'hoirie du feu seigr de Villeneuve, et tous autres droits, et pourra faire subhaster les biens d'Annecy. Mais plus tard, le 8 mars 1642 (Arch. Costa), acte enregistré au Sénat (Arch. du Sén.) le 25 juin suivant, il adopta pour fils son filleul Ne Réné, fils dudit Ne Jean-Louis Balland et de Dlle Philiberte de Coysia. Malgré cette adoption et les actes ci-dessus, Balland n'eut qu'une faible partie des biens de son parrain et père adoptif, lequel avait vendu, le 29 août 1594 (Arch. Costa), la maison-forte de Saint-Avre en Maurienne et terres en dépendant pour 13,300 florins, à Ne Jacques Albert d'Avrieux, et à cause des substitutions ne put disposer de l'hoirie de son neveu Alexandre. Il mourut, dernier du nom de Chabod-Lescheraine et fut enterré à Lémenc le 26 décembre 1643 (R. P.). C'est lui dont parle Menestrier.

AYMÉE ou EDMÉE,
demoiselle d'honneur d'Anne d'Est, duchesse de Genevois et de Nemours. « Elle fut chérie par Louis de Lorraine, cardinal de Reims (de Guise), duquel elle conçut le prince de Phalsbourg. Elle fut mariée, pendant sa grossesse, à Ne et Pt Anne de Villiers, seigr de Grimancourt, etc. » (Comn.) Quittance dotale du 14 oct. 1583 (Arch. Morand). Suivant Guichenon, elle aurait eu ce fils avant son mariage avec Anne de Villiers.

SÉBASTIENNE
ép., le 14 juillet 1629, Ne Jean-Louis Bruyset, sénateur au Sénat de Savoie; aux enfants desquels passèrent, en vertu des fidéicommis, le nom de Chabod, la seigneurie de Villeneuve, etc. *Voyez* BRUYSET.

LOUIS de LORRAINE, prince de Phalsbourg, fils naturel du cardinal de Guise, ép. Henriette de Lorraine, fille de François II, duc de Lorraine. Mort à Munich, sans enfants, le 4 décembre 1631.

CHAFFARDON (DE)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE CHAFFARDON, A SAINT-JEAN-D'ARVEY, PRÈS CHAMBÉRY, ET DE MARESTE.

P. d'azur à 3 chats d'or, les deux du chef affrontés. (Guichenon. Besson). — Palliot donne cette même description : mais dans la figure gravée, les chats sont *effarouchés*, c'est-à-dire passants. J'ai suivi cette version, qui est peut-être la vraie, car où Palliot a-t-il vu que les chats n'étaient pas *hérissonnés*?

?

Viffred de Chaffardon, damoiseau, homme du comte de Savoie, vivait en 1386 (Chapperon, f° 193).

?

Jean de Chaffardon, damoiseau, témoin, le 21 mai 1395, à un acte passé à Chambéry (Arch. Morand).

?

N° Hugues de Chaffardon, de St-Jean-d'Arvey, cohéritier universel de N° Pierre de Rigaud, testament du 18 mars 1453 (Arch. Costa).

?

N° N. N. de Chaffardon, mort avant 1502.

N° Claude de Chaffardon, seig^r de Chaffardon et de Mareste, épousa D^lle Péronnette de Mareste. Il teste le 18 janvier 1502 (Arch. Morand). Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Théodore, fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Jean-d'Arvey. Il assigne à sa femme (qui fut nommée tutrice de leurs enfants, en 1506 (*Ibid.*) la maison-forte de Chaffardon où est passé le testament, une maison à Chambéry, une autre à Arbin, etc. Il nomme dans cet acte les enfants inscrits ci-dessous.

N° Charles de Chaffardon, seig^r dudit lieu (fils aîné), cohéritier universel, a en préciput les biens meubles de Tormey, paroisse de Chignin (1). Le 15 octobre 1523 (Arch. La Place), Charles, duc de Savoie, attendu que Béatrix de Portugal, sa femme, a donné à Blanche de Saluces, en considération de son mariage avec ledit Chaffardon, 200 écus d'or, et que lui-même, à cause de leurs bons services, a porté ce don à la somme de 700 écus d'or sol; ne pouvant, à cause de ses autres charges payer cette somme, l'assigne et hypothèque sur les rentes, juridiction m. et m. emp., que le Duc a dans toute la paroisse de Saint-Jean-d'Arvey et à Chaffardon (réservées les échutes des hommes taillables), que Chaffardon gardera jusqu'à plein paiement de ladite somme. Le 19 décembre 1547 (*Ibid.*), Charles de Seyssel, baron d'Aix, vend à Blanche de Saluces, alors veuve, toute la juridiction qu'il peut avoir en tout le mandement de Saint-Jean-d'Arvey, pour le prix de 200 écus d'or. Ratifié par le fermier du roi de France (alors possesseur de la Savoie), le 29 mai 1548 (*Ibid.*). Elle prêta hommage pour Chaffardon le 21 août 1547 (Sonn. *des fiefs*). Comme son mari lui avait donné en augment (à Blanche de Saluces, dite Cardeyt (Cardé) 1,000 écus d'or pour son douaire, assignés sur les biens de Chaffardon et qu'il avait reconnu par son testament (du 12 janvier 1536, Arch. La Place), devoir à sadite femme 450 écus d'or pour ses joyaux et bagues, plus la moitié de tous les meubles du château de Chaffardon, ladite dame voulant éviter des difficultés avec ses trois fils, leur demande des biens en correspectif de ce que dessus. Par acte du 16 janvier 1548 (*Ibid.*), Charles et Claude, ses fils, lui remettent divers biens et la juridiction de Saint-Jean-d'Arvey.

N° Charles de Chaffardon, seig^r dudit lieu.
Il épousa, contrat dotal du 2 déc. 1546 (Arch. Morand), N^le D^lle Julie de Castillon (Castiglione en Piémont), fille de N° et Magnif^e Aresmin de Castillon et de D^lle Barthelomée de Savoie. Cette dernière, alors veuve, avec ses fils Jean, Christophe, César et Aresmin, constitue en dot, à Julie, 1,600 écus d'or sol. Blanche de Saluces donne hypothèque sur ses biens de Piot, en Piémont, et par acte du 16 janvier 1548 (Arch. La Place), voulant vendre ces derniers biens, elle transporte cette hypothèque sur les biens qui lui ont été remis à Saint-Jean-d'Arvey. Julie testa le 23 août 1589 (Arch. Costa et La Place).

N° Jacques, fils puiné.
Sa mère lui lègue 500 écus d'or. Il était parmi les gentilshommes volontaires suivant l'armée.

N° Claude de Chaffardon, seig^r dudit lieu, fils aîné; héritier universel de sa mère avec ses mâles. Sa sœur Louise lui était substituée. Cornette dans la compagnie des Chevau-légers du baron d'Aix.

Par patentes du 1er décembre 1589 (Arch. La Place), Charles-Emmanuel, duc de Savoie, voulant récompenser leurs bons et agréables services, déclare que le château de Chaffardon, juridiction et dépendances dans la paroisse de St-Jean-d'Arvey, appartiendront auxdits frères tant seulement et à leurs mâles (légitimes) tant qu'il y en aura, à l'exclusion des filles, et, à défaut d'iceux, au premier fils de la fille aînée, etc. : leur inféode ledit château, juridiction, etc., etc., aux susdites conditions, avec tous droits de rachat, mieux-value, etc.

En 1602 il fut, avec François de Gerbais de Sonnaz, un des deux gentilshommes savoyards qui, après avoir pris part à l'escalade de Genève (12 décembre), fut fait prisonnier, soumis à la torture et pendu haut et court. Les historiens savoyards disent que ce fut au mépris du droit des gens, ce qui est naturellement nié par les Genevois. Il fit, avant de mourir, des dispositions en faveur de ses fils bâtards, dont j'ignore les noms.

Il fut le dernier de son nom et mourut, sans laisser d'enfants légitimes, avant l'an 1632. Je pense que c'est le seig^r de Chaffardon qui obtint, le 1er octobre 1569 (Arch. du Sén. de Sav.), des patentes de conservateur et capitaine des chasses de S. A. en Savoie, « attendu sa longue experience en vénerie et sa fidelité bien connues. »

N° Pierre, bâtard de Chaffardon, appelé bâtard du feu seig^r de Chaffardon « le dernier décédé. »

Il tint pendant quelque temps le fief de Chaffardon, et après lui sa veuve, D^lle Valérienne Franco, contre laquelle les héritiers des sœurs des derniers mâles légitimes de Chaffardon intentèrent un procès pour récupérer ce fief, en 1632. En vertu de l'inféodation de 1589, les mâles étaient appelés, puis les mâles des filles par ordre de primogéniture, à l'exclusion des bâtards. Malgré cette inféodation, en mars 1632, le procureur patrimonial revendiquait cette juridiction à cause de l'extinction des mâles. Par patentes du duc de Savoie, du 12 juillet 1632 (Arch. La Place), le Duc, informé que le donné (bâtard) de Chaffardon (il y en avait donc un autre que Pierre, son frère ou son cousin-germain) s'opposait à l'échute de la juridiction de Chaffardon demandée par le patrimonial, veut être informé des droits que peut prétendre ledit Chaffardon. Toutes les procédures (Arch. La Place) sont confuses. On peut pourtant conclure à l'extinction du nom.

CETTE famille paraît être fort ancienne. Je n'ai pu pourtant remonter sa généalogie d'une manière suivie et certaine qu'au commencement du XVIe siècle. La maison-forte qui portait ou leur donna leur nom était en leur possession antérieurement, mais ce ne fut qu'en 1526 et en 1547 que Chaffardon devint une seigneurie proprement dite, grâce à la concession que le duc de Savoie fit à Charles de Chaffardon, en considération de son alliance avec une fille de l'illustre maison de Saluces, de toute la juridiction haute, moyenne et basse qu'il possédait dans toute la paroisse de Saint-Jean-d'Arvey et à Chaffardon et grâce à la vente faite à la veuve dudit Charles par Charles de Seyssel, baron d'Aix, de la juridiction qu'il pouvait avoir sur tout le mandement de Saint-Jean-d'Arvey, en mouvance de son fief de la Bâtie-Seyssel.

Le dernier mâle légitime du nom était mort avant l'an 1632.

Voir CHAFFARDON aux *Fiefs*.

? — Nr VIFFRED DE CHAFFARDON, de Saint-Jean-d'Arvey, possesseur des rentes féodales inscrites ci-dessous. Mort av. 1408.

? — PIERRE DE CHAFFARDON, damoiseau, ép. Bonne de Crescherel vers 1400 (Généal. Cresch.).

? — Nr GUIGON DE CHAFFARDON, témoin, le 5 décembre 1449, a un acte passé à Chambéry (Arch. Morand).

? — Nr HUGON DE CHAFFARDON, mort avant 1492.

Nr CLAUDE DE CHAFFARDON, probablement le même que celui ci-contre, reconnait, le 22 août 1492 (*Somm. des fiefs*), tenir en fief noble du duc de Savoie, une rente féodale s'étendant rière Vimines, Bassin, la Cluse, Cognin, les Déserts, etc.

Nr PIERRE DE CHAFFARDON, témoins, 1415, à un acte passé à Chambéry (Arch. Morand). Le 7 mai 1408 (*Somm. des fiefs*), ils reconnaissent en f. n., p. et anc. du comte de Savoie sous charge de 15 sols forts, au mutage du seigr et de la chevauchée aux frais dudit seigr, une rente féodale provenue de leur père, s'étendant rière la Compôte, Doucy, etc., au mandement du Chatelard. Le 27 avril 1414 (*Ibid.*) comme héritiers de leur dit père, ils reconnaissent, en faveur du comte de Savoie, une rente féodale rière Chambéry, Bassin, Saint-Alban, etc. Pierre reconnait seul ces dites choses, le 4 avril 1436 (*Ibidem*).

Nr JEAN DE CHAFFARDON,

Nr HUGON DE CHAFFARDON reconnait ce qui est mentionné ci-dessus, le 29 mai 1462 (*Somm. des fiefs*). Probablement le même que celui ci-contre.

Nr JEAN, cohéritier universel avec son frère Charles. Il n'a pas dû avoir d'enfants.

CLAUDINE, ont chacune 1,200 flor. en dot pour tous droits. probablement celle qui, en 1545, était veuve de Mr Me Jean Lambert, maître auditeur aux Comptes.

FRANÇOISE, Peut-être celle qui épousa Nr Henri Mallet, seigr de la Dragonnière.

GABRIELLE, CATHERINE, destinées par leur père à être religieuses. Elle ép. : 1° contrat de mariage du 12 octobre 1520 (Arch. Manuel), Jean de Buttet; 2° contrat de mariage du 3 novembre 1531 (Arch. Buttet), Claude de Mareste, seigr de Lucey. Au premier contrat elle est assistée par sa mère et Michel de Gerbais, son oncle.

(1) C'est probablement Charles de Chaffardon qui, le 23 juillet 1514, eut une rixe avec Louis de Viry, en présence du duc, au château de Chambéry, et fut, à cause de ce fait, banni de la présence du duc avec défense de se présenter jamais devant lui. Il faut croire que Charles III ne tarda pas à user de son droit de clémence en faveur des bons services de son vassal (V. Chapperon, f° 358).

JEAN-FRANÇOIS DE CHAFFARDON, écuyer, coseigr de Chaffardon. Le 1er janvier 1521, il reconnait devoir 200 écus d'or à Nr Jean de Buttet (Arch. Buttet). Etait en procès avec ses frères Charles et Claude, le 10 février 1558 (Arch. La Place). Il n'avait pas d'enfants lors du testament de sa belle-sœur et devait déjà être mort à cette époque (1589).

Nr CLAUDE DE CHAFFARDON mentionné avec ses frères, 1548, 1551, 1558. Etait mort avant 1589.

JACQUEMAZ, fille naturelle, légataire pour 100 florins au testament 1589.

Nr PIERRE DE CHAFFARDON, mort avant le testament de Julie de Castillon, sa mère. Ne laissa que trois filles bâtardes : 1° Antonia; 2° Aimée; 3° Blanche; auxquelles Julie, leur grand'mère, légua 100 florins à la première et 50 écus d'or aux deux autres.

LOUISE-LAURENTINE (fille ainée), substituée à Claude, son frère, et dotée avec 200 écus d'or. Elle ép. Nr Michel Déage de Mesme, dont elle était veuve, 28 août 1622. En vertu des fidéicommis, de l'inféodation de 1589, et ensuite de la mort sans enfants légitimes de ses frères, les derniers seigneurs de Chaffardon, elle revendiquait en 1632 (Arch. La Place) les biens de Saint-Jean-d'Arvey et de Chaffardon indûment détenus par Dlle Valérienne Franco.

BLANCHE-SÉRAPHINE, seconde fille, dotée avec 200 écus d'or. Elle épousa : 1° Nr Isaac Dentand, seigr de Vallières, dont elle était veuve en 1596; 2° avant 1602 (Arch. Saint-Jorioz), Nr Philibert Bochet ou Bouchet.

Nr et Rd FRANÇOIS DÉAGE DE MESME. Dans un acte du 20 août 1646 (Arch. Rubaud), il est nommé François de Chaffardon de Mesme, prieur de Talissieu, archidiacre de la Collégiale de la Roche, vicaire général de l'évêché de Genève.

Dlle PERRINE DÉAGE DE MESME, femme de Nr Jean Ducloz.

En agissant au nom de sa sœur Perrine, fille et héritière universelle de Louise de Chaffardon, il transige, le 9 octobre 1631 et le 1er octobre 1632 (Arch. La Place), avec Nr Jérôme de Piochet (lequel prétendait avoir l'hoirie Chaffardon, en vertu de donations à lui faites), et lui transporte ses droits en considération de l'alliance (plus loin amitié) qui existe entre eux, et moyennant la moitié de tout ce qui, en vertu de ces donations, sera adjugé audit Piochet.

Nr PIERRE BOCHET. Sa mère lui passe procuration, le 30 nov. 1631 (Arch. La Place), ainsi qu'à Nr François de Bellegarde beau-fils de ladite dame.

CHALANDIÈRE (DE)

OU DE CHALLANDIÈRE.

P. d'azur à la croix d'argent (Pr. de Malte, etc.).

?

Nº Jean de Chalandière
ép. Dlle Jeannette de Cognin.

?

Pierre de Chalandière, damoiseau, fidéjusseur dans un acte du 21 août 1375 (Arch. Morand).

Nº Thomas
nommé au testament d'Humbertet de Cognin, son oncle, 1380 (Arch. Costa). Est fort probablement le même Thomas, qui épousa Béatrix, fille de Nicod de Châtillon, coseigr d'Apremont, et de Marguerite Alamand. Elle passe quittance, sa mère alors veuve, le 23 sept. 1378 (Arch. Morand), de tous ses droits sur l'hoirie paternelle.

?

Nº Jean de Chalandière
et Nº Jeanne Carion, sa femme, cèdent, le 28 juillet 1522 (Arch. Morand), à Nº Philippe Divonne leurs droits sur la succession de Nº Claude Catinelli.

?

Nº Jean de Chalandière,
seigr de Craules (*sic*) en Dauphiné. Substitué au testament de Louis-François ci-contre, son cousin, de l'an 1605.

Nº Jean-Claude, troisième fils, cohéritier universel de son père. Probablement mort avant 1580.

Nº Jean-François,
cohéritier universel de son père. Etait le deuxième fils, et probablement mort avant l'an 1580.

Claudine, Philiberte, légataires de leur père, 1605. Une d'elles a dû ép. Me Aymé Thomassin, mort avant 1632 (*Indic.* Transaction 1632. Arch. Thuiset).

Nº Hugonin ou Augustin, seigr des Granges, puis de la Ravoire. Etait destiné à l'Eglise (1605) mais n'en tint compte : cotuteur de ses neveux en 1632. Gentilhomme de S. A. et capitaine d'une compagnie d'infanterie au château de Montmélian (1647). Légataire de 500 écus d'or au testament de Louise de La Chambre (1623). Selon une vieille gén. des Arch. Costa, il hérita, de Guillaume de la Ravoire, de la maison-forte de ce nom. (*Voir* la Ravoire). Il ép., contrat de mariage du 20 août 1623 (Archiv. Costa), Dlle Anne, fille de Ne et Spcte Louis Bonier, consr de S. A., et de Dlle Anne Carrel.

Françoise, femme de Nº Joseph Bertrand, de St-Michel en Maurienne. Etait morte avant 1605.

Nº Jacques (2),
cohéritier universel de son père ; seigr de la Tour, gentilhomme ordinaire de Dom Félix de Savoie. Substitué au testament de Louise de La Chambre (1623) après son frère Claude-Antoine, fait ouvrir le testament de ladite dame le 21 fév. 1629 (Arch. Savoiroux). Il ép., contrat de mariage du 4 avril 1609 (Arch. Costa), Dlle Isabeau, fille de Nº Hercule d'Yssuard.

Georgine
ép. Nº Louis Fabry, de Saint-Pierre-d'Entremont, bourgeois de Chambéry, contrat de mariage du 8 août 1563 (Arch. Costa et Morand).

Louise-Octavie. Elle était veuve de Nº Abel de Vincent de la Croix des Mollettes, lorsqu'elle fait, le 24 février 1703 (Archiv. du Sén. de Savoie), donation à sa nièce Antoinette et aux siens de 500 fl. dus à la testatrice en vertu de l'acte 1670, ci-contre.

Urbain, Melchior, inscrits dans une vieille généalogie aux Arch. Costa.

Nº Jacques, seigr de la Tour et de la Ravoire, ép., contrat dotal du 2 sept. 1663 (Arch. Costa), Guillermine Mellarède. Le 12 novemb. 1670 (Arch. du S. de Sav), il reconnaît devoir 500 fl. pour droits dotaux à Nº Abel Vincent, son beau-frère.

Nº Claude-François, à Dlle Françoise de Chevrier (Gén., Arch. Costa). Je ne le trouve mentionné nulle part ailleurs.

Nº Louis-Théodore-Gaspard, substitué au testament du 1er février 1625 (Arch. du Sén. de Sav.) de Nº Antoine de Mouxy de Saint-Paul, à charge de porter le nom et les armes pures sans écarteler. Mourut sans laisser postérité.

Louise
ép., contrat de mariage du 25 nov. 1644 (Preuves de Malte, Arch. du Rhône, H 194), Nº Pierre-François-Antoine Fichet, avocat patrimonial à La Chambre des Comptes de Savoie. Elle apporta à ses fils les biens d'Epernex et d'Entremont-le-Vieux. *Voir* ci-dessous l'article de Nº Antoine.

Anne,
bapt. à Lémenc le 18 juin 1618 (R. P.), née le 2 février, carmélite à Chambéry le 22 nov. 1635, professe le 22 nov. 1636, morte le 29 juin 1687 à soixante-neuf ans (Note communiquée par M. de Jussieu, archiviste à Chambéry). S'appelait en religion sœur Anne-Marie de Saint-Joseph.

Marie
elle (ou autre de ce nom) fut ursuline à Sallanches, dite de Saint-Gabriel, le 27 av. 1666 (Arch. Savoiroux).

Nº Antoine, seigr de la Tour,
ép. Dlle Claire-Victoire David (de Verceil), veuve du sieur Brun (Généal., Arch. Costa). Le 7 fév. 1704 (Arch. Costa), étant le dernier mâle de la famille de Chalandière, et considérant qu'une grande partie des biens patrimoniaux de cette maison sont passés aux comtes Fichet frères, enfants de Dlle Louise de Chalandière, surtout ceux situés à Entremont-le-Vieux, cède amicalement auxdits Fichet le droit de patronage et de nomination aux deux chapelles fondées par les Chalandière dans l'église paroissiale d'Entremont-le-Vieux.

Antoinette, à Nº François de l'Alée (1703), donataire de sa tante.

Rose, à Nº Antoine de Cerise.

Gabrielle, à Nº Jean d'Alleaume (Gén., Arch. Costa). Elle mourut à la Ravoire, paroisse de Saint Jean de la Porte, le 23 sept. 1735 (Arch. du Sén. de Sav.), ayant, par testament du 22 déc. 1734, institué héritier universel Nº Pierre-Louis de Mellarède, comte de Bettonet, son cousin.

Ancienne famille dont je ne puis pourtant remonter la généalogie suivie plus haut que le XVIe siècle. Établie sur les confins de la Savoie et du Dauphiné, elle a formé une branche qui, du temps de Guy Allard (*Dict. du Dauph.*), était transplantée dans cette dernière province depuis près de 400 ans. Chorier (*État polit. du Dauph.*) la mentionne aussi et lui donne pour armoiries de gueules au lion d'or regardant une étoile de même au quartier dextre du chef. Il n'y a pourtant pas de doute, d'après la substitution apposée au testament de Louis-François de Chalandière (1605), que la branche fixée à Crolles ou Craules près Grenoble, était de la même souche que la famille de Savoie avec laquelle elle cousinait encore. Les Chalandière de Savoie se sont éteints avant la fin de la première moitié du XVIIIe siècle.

? — N. Jean de Chalandière, prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Capré f° 159).

? — Jean de Chalandière, fonde la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église d'Epernex (Pouillé, 1488).

? — N. Gaspard de Chalandière, écuyer, d'Epernex, au mandem[t] d'Entremont-le-Vieux, mort av. 1561.

N. Louis-François, écuyer; il épousa D[lle] Gasparde de Pignier, et testa le 21 avril 1561 (Arch. Costa): nommant les cinq enfants suivants.

(1) Par testament du 25 juillet 1587 (Arch. Costa), il avait été institué héritier universel [de Marguerite, fille de feu N. et P. Michel de Seyssel-Choisel et de D[lle] Jacquemine d'Oncieu.

N. Louis-François (fils ainé), cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat de mariage du 8 janvier 1570 (Arch. Costa), D[lle] Georgine de Mouxy. En 1580 *(Ibid.)*, il est dit héritier de son père avec Jean-Gaspard. Il teste le 2 mars 1605 *(Ibid.)*, et était mort avant 1614.

N. Jean-Gaspard (1), quatrième fils, cohéritier universel de son père: vivait encore en 1580 et qualifié d'héritier avec son frère Louis-François.

N. Jean, légataire de 100 florins au testament de son père et par lui destiné à l'Eglise.

N. Claude-Antoine (fils ainé) (2), cohéritier universel de son père, a en outre un préciput. Il fut lieutenant-colonel du régiment des Ordonnances de Savoie. Il ép., contrat de mariage du 14 juillet 1614 (Arch. Costa), D[lle] Jeanne-Marguerite, fille de N. François Favre, de Bourg en Bresse. Il fut nommé héritier universel (Testament 1623) par illustre dame Louise de La Chambre, pour tous les biens ne provenant pas des La Chambre; après lui Louis-Antoine, son fils, et l'ainé des mâles à l'infini, les gens d'Eglise exceptés. Il mourut avant 1634. Sa veuve était remariée, avant 1642, à N. Pierre Truffon, sergent-major à Chambéry.

N. Louis-Antoine, âgé de vingt ans environ, sur le point de prendre l'habit de Saint-François, au couvent de N.-D. de Myans.

N. Jean-François, âgé de dix-sept ans environ, déjà novice de l'O. de St-Bernard, à Hautecombe.

Ils font, le 1er août 1642 (Arch. du Sén. de Sav.), donation à N. Pierre Truffon, leur beau-père, qui depuis leur bas âge les a soignés et élevés, de tous les droits leur compétant sur les biens du Villard, au mandement d'Apremont, procédés de feu leur père, qui avaient été adjugés à N. Etienne de Bienvenu, droit ayant de N. Georgine de Chalandière, veuve de N. Louis Fabri, sa belle-mère, et rachetés par ledit Truffon: plus sur les biens possédés par N. Hugonin de Chalandière, leur oncle, situés audit lieu du Villard, procédés de N. Gaspard de Chalandière, seigr du Villard, aussi leur oncle.

N. Louis-Gaspard (2), cohéritier universel de son père, seigr du Villard. Il laissa héritiers les enfants de son frère Claude-Antoine, pour les biens d'Entremont, et son frère Hugonin (Transact. 1632). En 1620 ses biens d'Apremont étaient possédés par son frère Jacques.

Louise, femme de N. Claude du Goy de Fonville. Elle était légataire de son père (par son testament du 5 mars 1605 [*sic*], deux fois énoncé en la transaction 1632), et cohéritière de sa mère par égale part avec ses frères et sœurs. La date de son contrat de mariage est du 12 juin 1620 (Arch. Costa).

Louise-Françoise, religieuse aux Clarisses de Chambéry, cont. d'entrée en religion du 2 déc. 1638 (Arch. Costa).

Georgine, religieuse aux Clarisses de Chambéry, contrat d'entrée en religion du 7 sept. 1637 (Arch. Costa).

Marie ép., cont. dotal du 2 mars 1644 (Arch. Costa), M. François Doche (fils de M. François), procureur au Sénat et secrétaire de S. A. Le 13 sept. 1627 (Arch. du Sén. de Sav.) il avait été nommé d'office tuteur des enfants de feu N. Claude-Antoine de Chalandière. Il soutint en cette qualité un procès, 1629-30 *(Ibid.)* contre Louis de Seyssel-la-Chambre, à propos de Louise de La Chambre comtesse de Montréal, laquelle, par testament du 2 sept. 1623, avait institué héritiers les Chalandière, et par un autre testament de 1628 (dû à captation à ce que disait Doche), avait institué héritier ledit Louis de Seyssel-la-Chambre. Cette procédure existe aussi aux archives Savoiroux: le jugement définitif n'y est pas. Mais certainement il fut rendu au préjudice des Chalandière, qui, d'ailleurs, s'éteignirent peu de générations après. Marie de Chalandière était veuve de M. Doche en 1668 (Arch. du Sénat de Savoie).

Gabrielle, religieuse aux Ursulines de Sallanches, contr. d'entr. en religion du 12 mai 1643 (Titres Bonnefoy).

(2) Les trois frères N. Claude-Antoine, Jacques et Louis-Gaspard vendirent des vignes à Montmélian, le 11 juin 1611, pour 4,100 florins. L'acheteur, Melchior Battaglin, n'ayant pu être mis en possession, régla ce différend par transaction du 12 avril 1619. Un procès qui s'ensuivit fut réglé définitivemen par transaction du 19 juill. 1632 (Arch. Thuiset), où l'on trouve plusieurs détails généalogiques.

CHALLES (DE)

SEIGNEURS DE CHALLES, MONTERMINOD, DU PUY, BARBERAZ-LE-GRAS, ETC., EN SAVOIE,
ET DE CHALES ET CORGENON EN BRESSE.
Ils ont porté pendant quelque temps le nom de BELLETRUCHE.

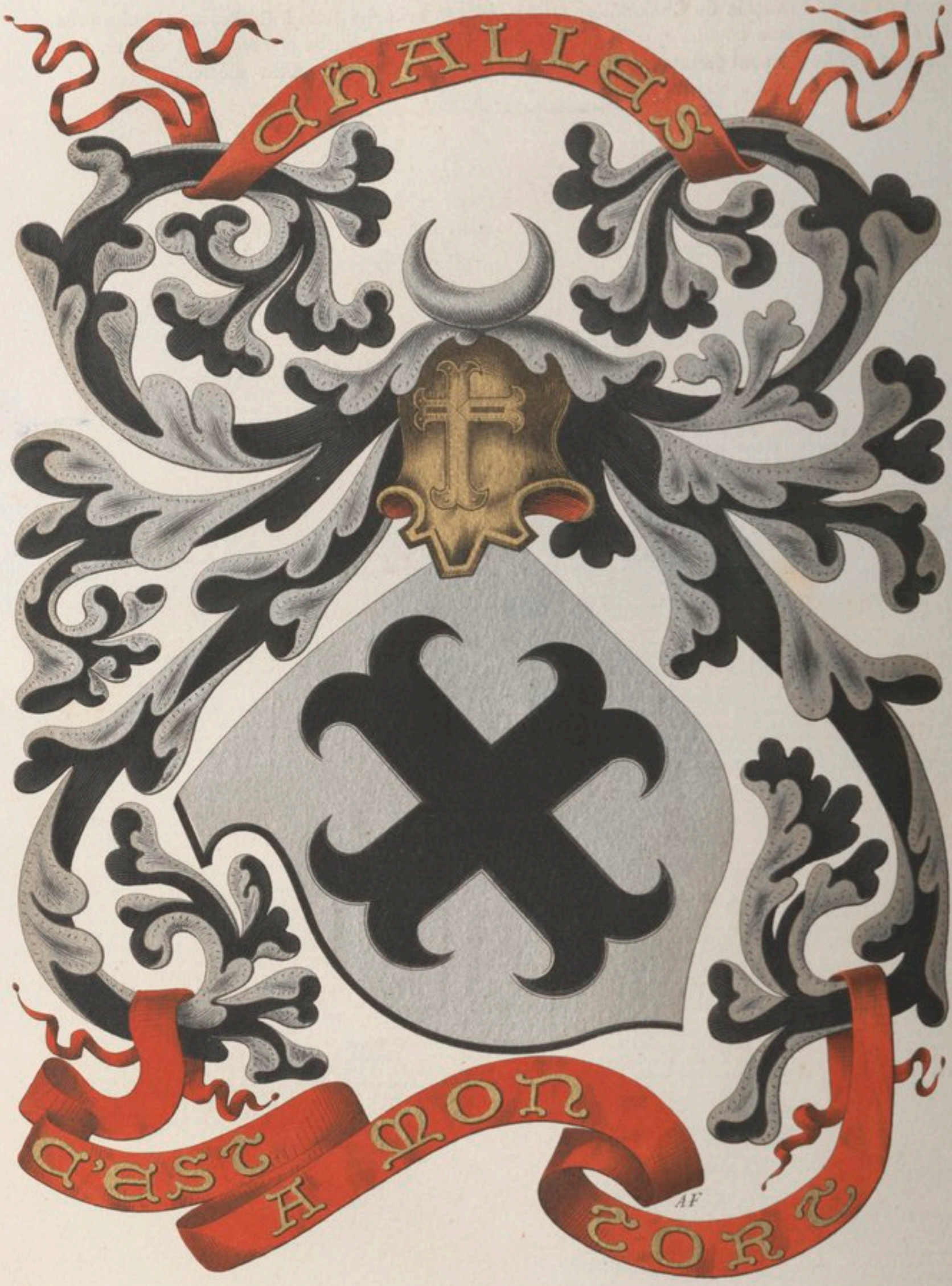

P. d'argent à la croix ancrée de sable.

Selon GUICHENON, ce blason figurait au tournoi donné à Chambéry, en 1348, ayant pour cimier un croissant d'argent, avec la devise : C'EST A MON TORT; et le cri (ou nom du tenant) : CHALES.
Quelques auteurs, notamment Capré, f° 251 *(Traité de la Chambre des Comptes)*, donnent pour champ à ce blason, l'or au lieu d'argent. — Selon GUICHENON *(Ind. Arm.)* et PALLIOT *(Science des Arm.)*, la croix était nillée.

NCIENNE famille dont les possessions féodales étaient situées dans la châtellenie de Chambéry et de Montmélian. — Elle commence à dérouler ses degrés généalogiques au XIVe siècle, sans interruption jusqu'à son extinction arrivée au déclin du XVIIe siècle.

Je n'ai rien trouvé sur cette maison antérieurement à l'époque où remonte la filiation. Pourtant dans la liste des seigneurs qui prirent part au tournoi de Chambéry en 1348, liste que nous a conservée Guichenon (Preuves, fo 183), figure parmi les principaux tenants un seigneur de Challes. Ceci prouve que cette famille a, pour établir des droits à une antiquité plus haute que ne le marque ma généalogie, des titres que je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer.

Je n'ai même pas pu savoir positivement si elle a pris ou donné son nom à la localité de Challes, mais je suis tenté de croire à la seconde hypothèse. Le *Sommaire des fiefs*, à sa première mention de ce que fut plus tard le fief de Challes, inscrit, à la date du 18 février 1377, une reconnaissance passée en faveur du comte de Savoie par Ne Aymon Grange, d'une rente féodale rière Barberaz et la Ravoire, dépendant d'une maison située à Chambéry. En cette même année (18 novembre), les Nes Crochet passent reconnaissance pour une rente féodale rière Barberaz, ainsi que pour la généralité de leurs biens. Tout ceci est inscrit sous la rubrique CHALLES : mais le *Sommaire* marque, sous la rubrique MONTERMINOD, la même reconnaissance, en ajoutant parmi les localités où s'exigeait la rente, celle de Saint-Alban. Or à cette même époque tous les biens des Nes Crochet de Monterminod passèrent aux Challes : ceux-ci avaient-ils déjà alors des biens à Challes? C'est ce que je ne sais pas. Quoi qu'il en soit et quelle que fût leur antiquité, c'est à dater de l'héritage plus haut mentionné que les Challes commencent à être connus. Ils firent édifier, probablement sur l'emplacement de l'ancienne maison patrimoniale des Crochet, la maison-forte ou château de Monterminod. Par patentes du 12 janvier 1378, Amédée VI, comte de Savoie, ordonnait à ses châtelains de Chambéry et de Montmélian de ne pas contraindre les hommes des nobles de Challes à d'autres travaux de fortification que ceux où ils étaient employés pour la place de Monterminod appartenant auxdits seigneurs. Ce château de Monterminod, à ce que l'on prétend, faisait partie du système défensif de la Savoie. Recevant les signaux de la tour de Chambéry il les transmettait à Chignin, et ainsi de proche en proche jusqu'au fond de la Maurienne, les vassaux étaient rapidement avertis en cas de besoin de s'armer et d'arriver à la rescousse.

Mes lecteurs ont déjà vu à l'article BELLETRUCHE (fos 171 et 173) comme quoi les Challes héritèrent, avec les Poypon et les d'Orlier d'une partie des biens et du nom de Belletruche. Ils ne survécurent pas longtemps à cette augmentation de fortune.

Les biens et le fief de Challes passèrent, en vertu d'achat, entre les mains de Louis Millet, baron de Faverges, grand chancelier de Savoie, puis, par succession, à Hector Millet, baron d'Arvillard, en faveur duquel Challes fut érigé en baronnie (1618), et plus tard en marquisat en faveur de Jean-Louis, son fils (1669). Quant à Monterminod, il fut vendu par Rme Jean-Philibert de Challes, dernier du nom de sa branche, à Pierre LAMBERT, seigneur de la Croix, pour lui et son ami à élire, le 9 août 1532. — Le 26 août suivant, le seigneur de la Croix fit élection d'ami en faveur de Ne Antoine Piochet, qui devint ainsi seigneur de Monterminod.

Jean-Philibert de Challes fut consacré évêque de Maurienne le 22 mai 1541, en remplacement du cardinal Louis de Gorrevod, son oncle à la mode de Bretagne. Il avait été nommé évêque en 1535, après la mort du Cardinal, mais les tristes circonstances qui affligeaient alors la Savoie empêchèrent son installation. Il faut noter qu'il était Élu de Maurienne et de Bourg (dont il fut le second et dernier titulaire) déjà en 1532 et abbé d'Ambronay. Il mourut en France en 1544, où il était allé pour défendre les droits de son évêché (1).

Jean-Philibert était petit-fils de Messre Claude de Challes, président de la Chambre des Comptes de Savoie (2), et qui avait été auparavant maître d'hôtel du duc Amédée IX (*Chroniques d'Yolande de France*, fo 76).

Louis de Challes, dit de Belletruche, chef et dernier du nom de sa branche, capitaine et gouverneur de Bourg en Bresse (1561), vivait encore en 1576 et mourut peu d'années après. Son hoirie fut partagée entre ses héritiers, comme on le verra dans le tableau suivant.

(Suit la généalogie).

(1) Jean-Philibert fut, à cause de sa mère Jeanne de Loriol, seigneur de Challes et de Corgenon en Bresse. Après sa mort, ce fief fut acheté par Charles de Varax-Crangeac (son neveu par Cusinens), cédé par lui à Philibert de Malyvert. Mais Louise de Cusinens, aussi nièce de l'évêque de Maurienne et sa créancière pour l'hoirie de Marie de Challes, sa mère, sœur du prélat, en fit refaire la vente à Claude de Briord, qui la revendit audit Malyvert.

(2) Quoi qu'en dise Capré (*Traité de la Chambre des Comptes*, fos 250 et 255), il était président de la Chambre des Comptes de Savoie de 1473 (*Chroniques*, etc., fo 106) et encore le 21 juillet 1480 à l'époque de son testament (*Voir* son article au tableau III) qu'il fit à Chambéry dans la salle située « supra retractum auditorii magnifici consilii ducalis » où il gisait malade. Capré le fait remplacer déjà en l'an 1479.

?

I. Etienne de Challes, damoiseau.
Il épousa Dlle Ambroisie Crochet de Monterminod, fille de Pierre, damoiseau. Jacquemette Crochet (sœur d'Ambroisie), mariée à Pierre de la Rochette, damoiseau, testa le 4 mai 1359 (Arch. Morand) nommant héritiers les enfants de ladite Ambroisie. Celle-ci, alors veuve, passa reconnaissance le 18 nov. 1377 *(Somm. des fiefs* et Arch. La Place), en faveur du comte de Savoie, en son nom et pour Jean de Challes, son fils, pour Monterminod et la généralité des biens qui furent des Crochet, à Monterminod et aux environs.

Jacquemette,
substituée à ses frères, au testament de Jacquemette Crochet, sa tante.

II. Jean de Challes, damoiseau,
coseigr de Monterminod, écuyer du comte de Savoie, cohéritier universel de sa tante Jacquemette Crochet, avec Guillaume, son frère. Ce sont eux qui firent fortifier le château de Monterminod, comme le prouvent les patentes d'Amédée VI du 12 janv. 1378 (Arch Morand), dont il est parlé au fo 343. Il passe un accord, dans son château *de Monte Hermenodi*, le 29 août suivant *(Ibid.)* au nom de sa femme Jeannette, fille de Ne Jean de la Poype, dit de Rame. Elle avait été mariée précédemment avec Messre Hugues Valard, chevr (1371-1376), et après la mort de Jean de Challes qui testa le 28 mai 1382 (Arch. Morand), elle se remaria, contrat dotal du 28 octobre 1384 *(Ibid.)*, avec Jean, bâtard de la Chambre, chevr, et testa le 16 nov. 1390 *(Ibid.)*. Jean de Challes, par son testament de 1382, institua héritiers ses deux fils et substitua Guillaume son frère et les siens.

III. Claude de Challes, damoiseau,
coseigr de Monterminod, seigr de la maison-forte du Puy, paroisse de Triviers, près St-Jeoire, acheta la maison et les biens des Borjal, 14 juill. 1425 (Arch. Morand). Il ép., par cont. de mariage du 18 déc. 1414 *(Ibid.)*, Péronnette, fille de feu Ne Aymon de la Rochette; quittance dotale du 3 janv. 1443 *(Ibid.)*. Elle teste le 29 octob. 1459 *(Ibid.)*, voulant être enterrée au tombeau de son mari en l'église des Frères-Mineurs de Chambéry. Le 26 juin 1447 (*Somm. des fiefs*), il reçut investiture de tous ses fiefs du mandement de Chambéry. Il teste le 9 juin 1449 (Arch. Morand), en faveur de ses deux fils, les substituant l'un à l'autre; puis Claude de Challes, son cousin-germain, reporté au tableau II. Mort avant 1459.

Alexie,
1° à N. N.; 2° à Ne Louis de la Faverge (de Fabrica). Elle teste le 22 nov. 1492 (Arch. Morand), laissant à sa fille les droits qu'elle avait à cause de sa dot sur les biens de son frère Antoine.

Antoine de Challes,
écuyer du comte de Savoie, coseigr puis seigr desdits lieux. Il ép., contrat dotal du 29 mars 1462 (Arch. Morand), assurance de la dot du 8 août 1496 (*Ibid.*), Marguerite, fille de Ne et Pt Pierre de Belletruche. Il reçut, par patentes de l'an 1504 (*Ibid.*), confirmation du privilége (déjà confirmé à son père) accordé pour les fortifications de Monterminod. Il prête reconnaissance le 22 juin 1490 (*Somm. des fiefs*) pour ses rentes féodales. Il teste le 23 janvier 1504 (Arch. Morand) en faveur de ses fils Jean et Hugues. Elle teste, veuve, le 8 août 1511 (Arch. Savoiroux) au château du Puy.

IV. Gabriel de Challes, seigr desdits lieux,
cohéritier universel de son père et de sa mère; reçut de son père une maison-forte à Chignin. Reçut avec son frère investiture de leurs fiefs au mandement de Chambéry, le 1er octob. 1454 *(Somm. des fiefs)*. Mort sans postérité connue.

Hugues de Challes, dit de Belletruche,
coseigr desdits lieux, cohéritier universel de son père et de sa mère. Il teste le 22 mai 1522 (avait déjà testé le 5 mai précédent) (Arch. Morand). Nomme héritier ses deux fils Louis et Charles; à leur défaut substitue Jean de Challes, son frère, puis Françoise, fille du testateur. Sa femme était Dlle Marguerite de Cusinens, à laquelle il lègue sa maison d'Arbin si elle se remarie. Il avait reçu 1,000 fl. pour la dot de sa femme, le 25 fév. 1512 (Arch. Morand). Il était mort avant 1525. Elle vivait encore en 1560 (*Ibid.*) et selon toute apparence mourut cette même année.

V. Jean de Challes, seigr desdits lieux, dit de Belletruche,
à cause du testament de son oncle Antoine de Belletruche (1505) qui le nomma cohéritier universel. Il était écuyer ducal et se qualifie d'ambassadeur dans son testament du 26 nov. 1523 (Arch. Sav.), par lequel il nomme héritiers universels ses neveux Louis et Charles, substitués l'un à l'autre: à leur défaut institue pour moitié Françoise leur sœur, et Claude de Chavanes, fils d'Hélinode, sœur du testateur, puis Ne Gabriel Clavellet (1). Il mourut, sans enfants, le 24 janv. 1528 (*Ibidem*).

Françoise,
légataire au testament de Jean de Challes, son oncle. Elle épousa Ne François de la Grave, lequel reconnut, le 10 sept. 1532 (Arch. Morand), avoir reçu 500 fl. de sa belle-mère. Son père ne lui avait légué que 1,000 fl. (1522); mais, par la mort de ses frères, la substitution s'apura en sa personne. Elle est morte avant 1590.

VI. Louis de Challes de Belletruche,
coseigr de la maison-forte de Challes avec son frère Charles, le 12 mai 1533 (Arch. Sav.). Fut nommé capitaine et gouverneur de Bourg en Bresse par patentes du 15 janv. 1561 (Arch. Morand). En cédant certains biens il obtint en échange, en 1568 (*Ibid.*), l'office de sergent ès-lieux de St-Jeoire, Barberaz-le-Gras, le Puy, Triviers, Villard-Valmar, la Ravoire, etc. Il ép., contrat de mariage du 21 avril 1560 (*Ibid.*), Dlle Philiberte de Marcossey. Il teste le 5 janv. 1590 (*Ibid.*), il veut être enterré à N.-D. de Myans, et nomme sa femme héritière universelle. Il fut le dernier du nom. Ne Etienne et Jean de Marcossey, frères et neveux de Philiberte, ses héritiers ou ayants droit, cédèrent leurs droits à illuste seigr Louis Millet, chancelier de Savoie, le 6 août 1594 (*Ibid.*).

LOUIS DE LA GRAVE,
un des susbtitués pour les biens de Challes au testament de son oncle Louis (1590), à la charge de porter le nom et les armes de Challes.

FRANÇOISE DE LA GRAVE ép. Ne Pierre Gaultier, seigr d'Hostel, nommé au testament de Louis de Challes, son oncle (1590).

(1) Il lègue 1,500 florins à Ne et Généreuse Dame Marguerite de Cusinens « ejus pulchre sorori. » Il reconnait devoir à Nr Pierre Lambert « causa « mutui sibi facti in patria Flandisarum « pro emendo gausapia et servietas, « 18 scuta auri et unum florenum auri « Allemagnie. »

MARIN DE LA GRAVE. *PHILIBERTE DE LA GRAVE.*
Le 7 juillet 1600 (Arch. Morand), ils passent cession de tous leurs droits sur l'hoirie de Challes, à Messre Hector Millet, fils du grand chancelier (*Voir* La Grave).

GASPARDE D'HOSTEL,
légataire au testament de Louis de Challes, son grand-oncle, 1590.

TABLEAU I.

?

HUGUES DE CHALLES,
fut caution, en 1362 (Guich., f° 119), au contrat de mariage passé entre Jacques de Savoie-Achaïe et Marguerite de Beaujeu.

GUIGONNE ou GUIGONETTE.
Sa tante Jacquemette Crochet lui lègue 50 florins et la substitue à Jean et Guillaume ses frères. Elle ép. Messre Guillerme *Gallonis*, gentilhomme dauphinois dont elle hérita en partie, et dont elle transmit les biens à son frère Guillaume. *Voir* tableau II, au IIme degré, article de JEAN (fils de Guillaume).

GUILLAUME ou GUILLERMET,
coseigr de Monterminod, cohéritier substitué à son frère pour les biens de Monterminod ; tuteur de ses neveux Claude et François (1383) et leur curateur avec Aymon d'Apremont, le 18 déc. 1396 (Arch. Morand). Il est déjà nommé à l'article de son frère à propos des fortifications de Monterminod (1378). Son ascendance étant ainsi bien établie, VOYEZ SA FILIATION AU *TABLEAU II.*

FRANÇOIS, damoiseau,
cohéritier de son père et de sa mère ; avec son frère aîné Claude fut sous la tutelle, puis la curatelle de son oncle Guillaume (1383-1396). Il vivait encore en 1402, et je n'en sais plus rien. Tout porte à croire pourtant qu'il ne laissa pas de descendance puisqu'il n'en est jamais question dans les substitutions testamentaires de son frère et de ses autres parents consanguins.

MARGUERITE
n'était pas encore mariée à la date du testament de son père qui la substitue à Claude et Amédée, fils de Guillaume de Challes, portés au tableau II (Testament 1449).

PERONNETTE
ép. Ne Pierre du Molard, de St-Jean-de-Maurienne. Ils étaient morts tous deux à l'époque du testament de Péronnette de la Rochette ci-dessus, 1459.

Rd Messre CLAUDE,
prieur d'Arvillard, chanoine et sacristain de Saint-Jeoire, où il fut enterré dans le cimetière du prieuré, avant le 22 fév. 1545. Il avait été nommé exécuteur testamentaire de son frère Hugues, en 1522.

GUIGONNE,
morte avant 1511. Elle eut deux maris, je ne sais en quel ordre : Ne Amédée Girard et Ne Louis Clavellet, d'Aix.

Rd Messre GUILLAUME
reçut, le 21 octobre 1505 (Arch. Morand), collation du bénéfice de l'église paroissiale de Saint-Laurent et de Saint-Calixte, au diocèse de Maurienne. Il était en 1522, 1528, chanoine de Saint-Jeoire, curé d'Ayton.

HÉLINODE ou ELÉONORE
ép. Ne Maurice de Chavanes, de Rumilly en Albanais. Elle était déjà veuve, lors du testament de sa mère, qui l'institua légataire, 1511.

CHARLES,
coseigr de Challes, nommé avec son frère dans plusieurs actes, 1533 (Arch. Savoiroux), 25 février 1545, 25 janvier 1561 et encore en 1562 (Arch. Morand). Je n'en trouve plus mention. Il mourut sans lignée.

Ne GABRIEL CLAVELLET, d'Aix, substitué à Claude de Chavanes au testament de son oncle Jean de Challes, 1523 ; duquel il avait été pupille, et qui lui lègue, outre 1,400 florins qu'il lui doit, 800 florins. Il teste le 22 février 1545 (Arch. Morand), en faveur de son cousin Charles de Challes : il était alors chanoine au prieuré de Saint-Jeoire, près Chignin.

Ne CLAUDE DE CHAVANES.
Mort avant le 5 janv. 1590, ép. Dlle Françoise d'Arenthon.

FRANÇOISE,
légataire de sa grand'mère Marguerite de Belletruche, 1511, ép. Ne Michel de la Balme.

FRANÇOIS DE CHAVANES, NICOLARDE.
Le 16 août 1594 (Arch. Savoiroux) et le 6 septembre suivant (2) (Arch. Morand), ils passent cession de leurs droits sur l'hoirie de Challes, à Louis Millet, baron de Faverges.
Louis de Challes lui lègue 300 écus (5 janv. 1590). Il épousa Dlle Françoise Millet.

CHARLES DE CHAVANES,
à Marie de Regard.

FRANÇOIS DE CHAVANES,
défendeur dans un procès pour l'hoirie de Challes, vers la fin du XVIIe siècle (Arch. Morand).

(2) Les Chavanes réclamaient les biens de Ne Jean de Belletruche de Challes (V), mort sans enfants mâles et font citer Nes Etienne et Jean de Marcossey, oncle et neveu, tenanciers desdits biens comme droits ayant de Philiberte de Marcossey, veuve de Ne Louis de Belletruche de Challes, leur sœur et tante. Mais les Marcossey ayant cédé leurs droits à Illustre Louis Millet, chancelier de Savoie, celui-ci (représenté par ses fils) prend, le 6 sept. 1594 (Arch. Savoiroux), un arrangement avec François et Nicolarde de Chavanes, lesquels renoncent à tous leurs droits et reçoivent en échange les biens laissés par Ne Claude Millet, auditeur-chancelier, vingt-quatre journaux de terres au territoire de Rumilly, lieu dit en la Croix-Noire, et aux lieux de Dreisy, Rumilly, Chautagne, etc., etc. Ces biens ne compensant pas la quatrième partie des biens des feus Nes Louis et Charles de Belletruche, dits de Challes, revenant auxdits Chavanes, ceux-ci recevront encore du chancelier 600 écus d'or au soleil.

Tableau II.

II. Guillaume ou Guillermet de Challes, coseigr de Monterminod, dont l'ascendance est déjà donnée au tableau I, sur la ligne de son frère et de ses sœurs. Le 25 juin 1402 (Arch. Morand) il achète l'hommage noble dû à Guigues de Montbel par Claude et François de Challes (ses neveux, tableau I), comme héritiers de leur grand-père maternel. Le 17 novembre 1409 *(Ibid.)*, Montbel lui vend le droit de rachat sur ledit hommage noble avec le fief direct. *Voyez* aussi ce qui est dit de lui au tableau I. Il teste le 5 juin 1416 (Arch. La Place) étant alors maitre des Comptes et de l'hôtel du prince Amédée, duc de Savoie. Il veut être enterré dans l'église des Frères-Mineurs du couvent de Chambéry, dans la chapelle de ladite église appelée de St-Pierre d'Apremont « prope bareyrias « ferreas capelle contigue vocate de sancto Antonio de Padua » où sont enterrés ses prédécesseurs. Entre autres nombreux legs pieux ou charitables, il remet pendant trois ans à tous ses hommes taillables, les tailles qu'ils devaient payer. Lègue à Alexie de Comiers, sa femme moderne (sa première femme avait été Louise, fille d'Antoine de Crecherel, chevr, dont il n'eut qu'une fille), 100 florins outre ses avantages dotaux, ses « affiquetos et jocalia « exceptis tribus anullis de quacidoyne uno crapoudino et alio de capone qui tres anulli semper remaneant in domo Montis Hermenodi. » Nomme exécuteurs testamentaires le gardien des Frères-Mineurs, Ne Guigon de la Ravoire, son gendre, et Discret Pierre Magnin, maitre aux Comptes « suum specialem amicum. » Il était mort avant 1429.

Luquine, seule enfant du 1er lit, était mariée *alors* (en 1416) à Ne Guigon de la Ravoire.

Jean, héritier de son père pour les maison, biens, rentes, hommages, servis, qu'il a à St-Geoire dans la vallée de l'Enan, à Vaulserre et Montferrat en Viennois, appartenant au testateur à cause de Guigonne de Challes, sa sœur, veuve de Messre Guillerme Gallon. Il aura, en outre, 200 flor. à payer par les héritiers du testateur. Il vivait encore en 1429 (Arch. La Place). Il est fort probablement mort sans enfants.

Guillaume, moine à l'abbaye d'Ainay, au diocèse de Lyon, aura 25 flor. (Testament 1416).

Claude, héritiers universels pour la maison de Monterminod, et les biens meubles et immeubles des mandements de Chambéry, Montmélian, Saint-Alban, Bâtie en Albanais et autres biens en deçà des monts du Chat, de l'Epine et d'Aiguebelette. Ils sont substitués l'un à l'autre, puis Claude de Challes, leur cousin-germain. Ils reçoivent reconnaissance féodale le 9 mai 1430 (Arch. La Place) par des hommes de Fenestraux, dans la paroisse de Puisgros.
Il achète, le 21 janv. 1471 (Arch. La Place), une tour avec vignes et biens à Bissy, de Ne Aymon Sachet. Il fut d'abord maitre de l'hôtel ducal, puis conseiller, docteur ès droits, chevr et présidt de la Chambre des Comptes de Savoie, de 1473 à 1480. Il l'était encore le 21 juill. 1480 (Arch. Morand), jour où il fit son testament. Il fait un legs à sa chapelle fondée au bas de l'église des Frères-Mineurs de Chambéry, en l'honneur de sainte Catherine. Les Frères devront faire apposer ses armes sur le grand portail. Il ép. Dlle Françoise, fille de Ne Antoine de Balleyson (alliance omise à l'article Balleyson), 1450-1452, mère des deux enfants ci-dessous, laquelle était morte avant l'arbitrage de 1484.

III. Amédée, Il était mort plusieurs années av. l'arbitrage cité ci-dessous de l'année 1484, dans lequel il est dit que son frère Claude avait payé les frais de sa sépulture et ceux de Ne Marie des Granges, femme dudit Amédée. Il était resté en indivision de biens avec ses frères Claude et Guigon.

Guigon, Il est encore nommé dans une inféodation de Monterminod, château et juridiction avec son frère Claude, le 3 juin 1477 (*Somm. des fiefs*). Mort avant 1484. Son frère Claude avait payé les frais de sa sépulture.

Georges, destiné aux études dont ses frères payèrent les frais.

Eustache, destiné aux études, à la charge de ses frères. Il était moine, à Rumilly, le 24 mars 1444 (Arch. Savoiroux), clerc du chœur de l'église de Rumilly, le 22 janvier 1468 *(Ib)*, prieur de Veriot? 18 avril 1477 *(Ibid.)*.

Hugues, chanoine de St-Jeoire, légataire pour 25 florins. Il était prieur de St-Jeoire, 1453-1460 (Arch. Morand). Le 19 déc. 1443 (Arch. La Place), il fonda une chapelle dans l'église de St-Alban, sous le vocable de St Sébastien.

Pierre. Son père le nomme héritier pour 1,000 florins à lui dus par le duc de Savoie, sur le château et l'office de la châtellenie de la Rochette. Il vivait encore en 1429. Alliance inconnue. Mort av. 1479.

Jacquemette. Elle ép., le 4 juin 1477 (Archiv. Costa), Guillaume de Thoyre, seigr de Boussy. Peut être une autre fille de Claude fut Marguerite de Challes, femme de François de Marcossey.

Jean-Jacques, coseigrs de Monterminod, héritiers universels par parts égales (1480). En vertu d'un arbitrage du 27 avril 1484 (Arch. Morand), ils restèrent seuls possesseurs de la fortune considérable amassée par leur feu père pendant plus de trente ans au service des princes de Savoie, et ne furent tenus qu'à payer à leur cousin-germain Guigon ou Guigues, la somme de 350 florins.
Mort sans postérité, probablement avant 1500.

Amédée, Il fut premier maitre de l'hôtel du duc de Savoie (1504), et devint, après la mort de son cousin-germain, avec lequel il avait été inféodé du château et juridiction de Monterminod le 14 oct. 1500 (*Somm. des fiefs*), seul seigr de Monterminod. Il épousa Dlle Jeanne de Loriol (les actes de Savoie disent Oriol, *Oriolaz* ou *Orioli*), fille de Sibued, chancelier de Bresse, dame de Challes et de Corgenon en partie, qu'elle apporta dans la famille de son mari (*Voir* Guichenon, *Br. et Bug.*). Lui était mort avant 1506.

IV. Guigon, coseigr de Monterminod, premier substitué au testament de son oncle Claude. Il fut en procès avec ses cousins-germains, desquels il réclamait, à cause de l'indivision ayant existé entre leurs pères communs, moitié de tous les acquis faits par son oncle Claude. Ensuite d'un arbitrage du 27 avril 1484, il renonça à tous ses droits moyennant 350 florins. Inféodé du château et juridiction de Monterminod avec son cousin Amédée, le 14 octobre 1500 (*Somm. des fiefs*). Il teste ou codicille le 22 janv. 1506 (Arch. La Place), n'ayant jamais pu obtenir du notaire qui l'avait reçu, copie d'un testament précédent. Il dote une chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Alban, sous Monterminod, sous le vocable des SS. Sébastien, François et Catherine, au capital de douze veyssels de froment, douze sommées de vin clair à prendre sur sa vigne de Monterminod, dite *in Costa servana*, dont le juspatronat appartiendra à ses neveux (à la mode de Bretagne) et héritiers ci-dessous. Il leur substitue Ne Jeanne de Loriol, leur mère, sa vie durant : après elle les Nes de Challes du Puy *propinquiores in genere*. Le testament est fait au château de Monterminod, dans la chambre du testateur.

Ne Jean, fils donné. Ne Claude d'Alby lui fait donation de tous ses biens le 28 novemb. 1489 (Archiv. Morand), à cause des services qu'il lui a rendus. Sa postérité est inconnue.

Guillermet, substitué lui et les siens au testament de Claude de Challes, 1480. Presque certainement mort sans postérité.

Marie ép., le 13 mars 1517 (Guichenon), Ne Antoine de Cusinens, seigr dudit lieu, etc. Vers 1563 sa fille aînée réclamait l'hoirie de son oncle l'Evêque. *V.* Cusinens.

François-Maximilien, seigrs de Monterminod, de Challes et Corgenon en partie, héritiers universels de leur père et de leur oncle Guigon.
Il mourut avant sa mère, sans postérité.

V. Jean-Philibert, Il fut élu évêque de Maurienne déjà en 1532, puis après la mort du cardinal de Gorrevod, évêque et prince de Maurienne, son oncle à la mode de Bretagne, confirmé en 1535, mais installé seulement le 22 mai 1541 (Angley, *Hist. du diocèse de Maurienne*). Nommé évêque de Bourg, siége qu'il n'occupa jamais. Etait aussi abbé d'Ambronay, de N.-D. d'Embrun et prieur de Saint-Jeoire (Bulles de 1539. Arch. Morand). Le 9 août 1532 (Arch. La Place) il vend à Messres Pierre Lambert, président de la Chambre des Comptes et seigr de la Croix, la maison-forte et tous les biens de Monterminod. Pour que l'acheteur n'en fût pas chargé, il hypothèque une pension annuelle qu'il devait à la chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Alban, sur ses autres biens au mandement de Rumilly et sur ses vignes de Chautagne. C'est dans cet acte, où il agit tant en son nom qu'au nom de Ne Dlle Jeanne Oriolaz, sa mère, que de Ne Françoise (peut-être sœur du prélat), veuve de Ne Jean de la Fontaine, que Jean-Philibert est qualifié d'élu de Maurienne. Pierre Lambert céda Monterminod, le 26 suivant, à Ne Antoine Piochet, écuyer ducal. Mort en 1544.

Antoine, fils donné. Aura 600 florins, son vivre et couvert pour lui et un cheval dans la maison de son père.

Pernette, Michelette, Marie, filles données. Auront chacune 200 florins, leurs vêtements nuptiaux et leur demeure dans la maison paternelle, jusqu'à l'époque de leur mariage.

CHAMBÉRY (DE)

ANTIQUES SEIGNEURS DU CHATEAU ET DU BOURG DE CHAMBÉRY, QUI DEVINT ENSUITE LA CAPITALE DU DUCHÉ DE SAVOIE.

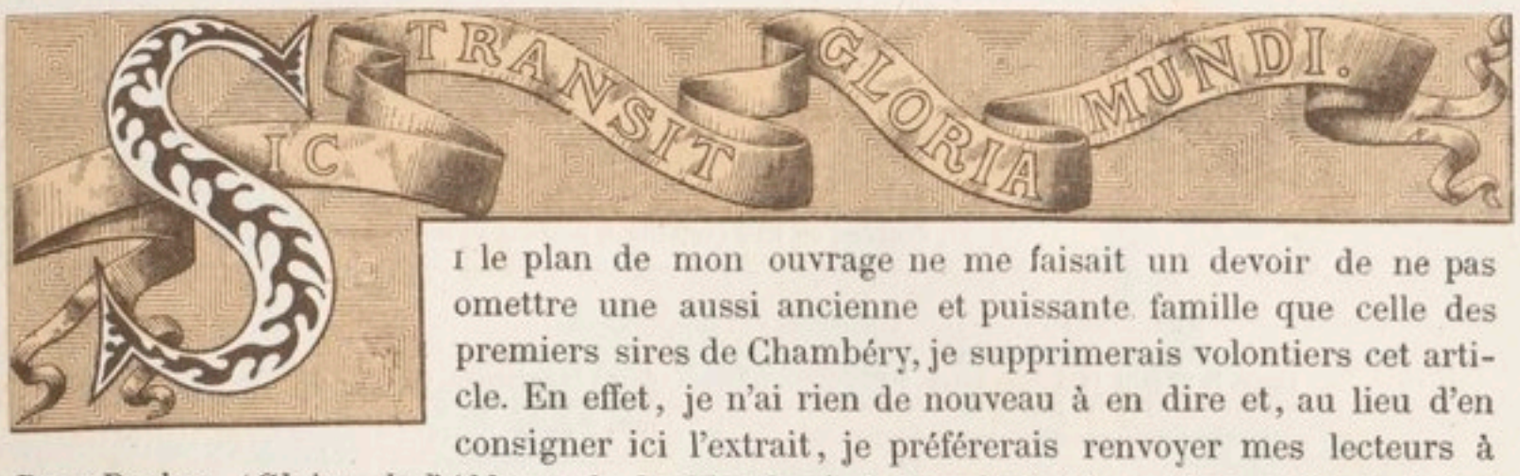

Si le plan de mon ouvrage ne me faisait un devoir de ne pas omettre une aussi ancienne et puissante famille que celle des premiers sires de Chambéry, je supprimerais volontiers cet article. En effet, je n'ai rien de nouveau à en dire et, au lieu d'en consigner ici l'extrait, je préférerais renvoyer mes lecteurs à Dom Rochex *(Gloire de l'Abbaye de la Novalese)*, à Ménabréa *(Les Alpes occidentales)* et surtout à Chapperon *(Chambéry au XIVe siècle)*.

Le blason de ces anciens dynastes est complétement inconnu. Ils étaient, dès le XIe siècle, seigneurs du bourg de Chambéry et de vastes possessions territoriales qui paraissent s'être étendues de la vallée de Coyse au lac du Bourget : ils sont principalement connus par les donations qu'ils avaient faites en faveur de l'ancienne abbaye de la Novalaise, située au pied du Mont-Cenis.

Mais leur fortune devait bientôt pâlir devant l'influence toujours croissante, devant l'habile politique de la maison de Savoie. En 1232, Berlion, seigr de Chambéry, vendit au Cte Thomas de Savoie le bourg de Chambéry, en se réservant le château, la leyde des langues, le péage, la vicomté du mandement, etc. Quelques années après il vendit le château, dernier débris de sa grandeur, à Otmar Allamand qui l'engagea au Cte de Savoie et le vendit au seigr de la Rochette, duquel Amédée V le racheta définitivement en 1295. C'est sur l'emplacement ou dans l'enceinte de cet ancien château, dont il ne reste plus que la grosse tour du côté du jardin donnant sur le faubourg de Maché, qu'Amédée V fit construire l'édifice princier dont les tours pittoresques font encore aujourd'hui l'ornement de la capitale de la Savoie.

Voici l'indication des principales chartes où sont nommés les sires de Chambéry.

?

HUGUES DE CHAMBÉRY,

mort avant 1036. Sa veuve, Marie, fille de feu Maginier (Ménabréa au fo 385, traduit *Maginerii* par Manfred), fonde, en 1036, le prieuré de Coyse auquel elle concède les biens et droits qu'elle possédait dans la vallée de ce nom, avec une église qui y existait : le tout donné à l'abbaye de la Novalaise. Elle nomme dans cet acte les enfants inscrits ci-dessous. Rochex (fos 29, 30 et suivants) infère que Marie donnant des biens situés à Coyse, était fille du seigr de la vallée de Coyse. Cette charte est aussi donnée dans les *Monumenta hist. patriæ*. T. I, *Chartarum*, fo 510.

VIFFRED,	BERLION,	SIGEBOD,	AYMON,	HUMBERT	HUGUES
Apposent leur signe à la donation faite en 1036 par leur mère. Il appose aussi son sceau à la fondation du prieuré de Lémenc, vers 1039 (Guich. Preuves, fo 5). Il confirme avec sa femme et ses enfants, qui ne sont pas autrement nommés, la donation faite par son frère Aymon en 1042.	Il confirme avec ses fils la donation faite par son frère en 1042.	A Rochex (fo 29) dit qu'il était marié à Otte, fille du seigr de Coyse, parce que une Otte, femme d'un Sigebod, est citée parmi ceux dont les biens confinent la donation de 1036.	l'abbaye de la Novalaise. Lui, étant clerc et moine à ladite abbaye, lui fait donation, en 1042 (Rochex, fo 32, et *Monumenta hist. patriæ, Chartarum*. T. I, fo 549), de terres avec une église et une chapelle à Voglans, près le lac du Bourget : le donateur déclare « ex natione mea lege vivere romana. » L'acte est passé au château de Charbonnière, d'où Ménabréa part pour émettre la supposition que le château de Charbonnière pouvait appartenir aux seigrs de Chambéry. Guichenon, qui rapporte cette même charte (*Bibliotheca Sebusiana*. Cent I. LXXXIV), s'autorisant des termes par lesquels Aymon se dit fils « cuiusdam Ugonis » dit dans la note B : « Cujus familiæ hic Aymo fuerit dubium est. « Licet amplitudo doni eum potentem et divitem indicare videatur, nihilominus eius genus obscurum remanet cum se cuiusdam « Ugonis tantum filium nominet, non designato aut familiæ, aut dignitatis nomine ». Pourtant, comme le fait longuement remarquer Rochex (fos 37 et suiv.), Guich. ajoutant immédiatement après : « Quiquidem Hugo uxorem habuit Mariam quæ anno 1036 prioratum « Cosiæ fundavit in Sabaudia » il ne peut guère (à moins que la charte de 1036 ne soit controuvée) exister de doute sur l'état civil du donateur Aymon, attendu que, dans ce document, Marie se dit veuve d'Hugues de Chambéry et mère des enfants ci-dessus nommés. Mais feu M. le Cte Cibrario, à l'illustre et savante mémoire duquel je saisis l'occasion de rendre ici un sincère hommage, se fondant sur l'inexactitude évidente de la date et d'autres raisons, déclare *(Monumenta hist.*, etc. *in notis)* que cette charte de 1042 est fortement suspecte d'inauthenticité. Un autre motif de suspicion est la mention faite d'un Anselme (pas A., mais en toutes lettres), évêque de Grenoble, qui n'a jamais existé, par-devant lequel, les parents d'Aymon auraient ratifié et confirmé cette donation. Dans tous les cas, Rochex se trompe en disant qu'Anselme était de la famille de Chambéry : sa charte, vraie ou fausse, se borne à signaler la présence d'Anselme comme témoin et non comme confirmant la donation avec les frères où les parents d'Aymon.	Était moine à la Novalaise en 1036.	Était, avant 1036, enterré à la Novalaise.

(Suivent fragments généalogiques.)

?

BERLION DE CHAMBÉRY,
témoin en 1153 (Besson, f° 159) à une transaction entre Bernard, évêque de Maurienne, et Ponce de la Chambre.

?

PONCE DE CHAMBÉRY
jure d'observer les franchises de Moirenc (Valbonnais, t. 1, f° 16), en 1209.

?

AMÉDÉE DE CHAMBÉRY
passe, le 27 juill. 1211 (Chapperon, f° 69), un accord avec le prieur de Lémenc.

?

AYMON DE CHAMBÉRY
possédait féodalement un moulin dont l'étang est donné comme confin à la vente du bourg de Chambéry, 1232.

?

AYMON, HUGUES, GAUTIER, SIGOMOD,
tous appelés de Chambéry, témoins à la ratification de la vente de Chambéry, 1232. Sont probablement les mêmes qui, dans l'acte de 1228, sont dits *de Chamberiaco Veteri*.

?

GOCELIN *de Chambuerc*.
Si on l'admet pour l'acte 1203, il faut l'ajouter ici comme étant un Chambéry.

?

JACQUET DE CHAMBÉRY
y était notaire, 21 février 1338 (Chapp., f° 274).

?

GUIGON DE CHAMBÉRY,
moine à Hautecombe, 24 déc. 1356 (*Ibid.*, f° 286).

?

N. N. DE CHAMBÉRY,
un des syndics de la ville en 1436 (*Ibid.*, f° 344).

?

BERLION DE CHAMBÉRY.
Il fut caution, en 1196 (Guich. Preuves Ed. Turin, f° 46), pour le Cte de Savoie dans un traité passé par celui-ci avec l'abbé de Saint-Rambert.

?

BERLION DE CHAMBÉRY,
que Ménabréa (*Alpes occidentales*, f° 387) fait assister en 1200 à la confirmation des priviléges d'Hautecombe. Cette charte, donnée par Guichenon (Preuves, f° 47), est de 1203 et il n'y est question que d'un Berlion *de Chambuerc*, tandis que l'acte est passé *apud Camberiacum*. Il est fort possible que ce soit une erreur ou variante de copiste, ainsi que l'orthographe du nom de *Chambaireu* donné à Berlion et à Ponce qui figurent parmi les seigneurs qui jurèrent l'observation des franchises données, en 1209 (Valbonnais *passim*), au bourg de Moirenc, en Dauphiné.

?

PIERRE DE CHAMBÉRY,
doyen de Seyserieu, témoin à St-Jean-de-Maurienne à un acte de l'an 1215 (Besson, f° 375).

?

BERLION DE CHAMBÉRY.
Avec la ratification de ses fils Guillaume et Guy, il fait des libéralités en faveur de l'abbaye de la Novalaise le 12 juill. 1228 (Rochex, f°s 35, 36). C'est probablement le même Berlion qui, le 15 mars 1232 (Chapperon, f°s 337 et suiv., et Doc., f°s 373 et suiv.), vendit le bourg de Chambéry à Thomas, Cte de Savoie, en se réservant le château, le péage, la leyde, la vicomté, et reçut, en outre, l'inféodation de Montfort. Il vendit quelques années après le château à Otmar Allamand qui l'engagea, en 1255, au Cte de Savoie, etc. (*Voir* au folio précédent). Selon Ménabréa (*Hist. de Chambéry*, f° 28) il épousa Béatrix, sœur d'Aymon, sire de Faucigny.

- GUILLAUME — ratifie l'acte 1228 et la vente de Chambéry, en 1232 (1).
- GUY — ratifie l'acte de 1228. Aymon de Faucigny (Ménabréa *passim*) concède à l'abbaye de Sixt une rente annuelle en mémoire de Guy de Chambéry, son neveu.
- RODOLPHE (*Histoire de Chambéry*, f° 28).

?

N. N. DE CHAMBÉRY,
probablement hôtelier, l'un des syndics de la ville en 1411 (*Ibid.*, f° 343).

?

N. N. DE CHAMBÉRY,
chapelain de Saint-Léger en 1435 (*Ibid.*, f° 344).

?

N^e JACQUES DE CHAMBÉRY.
Dernière mention. Ses héritiers figurent parmi ceux qui, en 1472, payèrent les plaids à la mort d'Amédée IX.

Ces quatre derniers sont considérés par Chapperon comme étant de la même famille que celle des anciens seigneurs de Chambéry, dont la position était toujours allée en décroissant depuis la vente de 1232.

(1) *Voyez* les judicieuses remarques de Chapperon (f° 339 *in nota*) à propos des dates de la vente et de la ratification de la vente de Chambéry et la rectification qu'il proposait pour les concilier avec la date des franchises de Chambéry. Il faut signaler aussi à la même page un *lapsus calami* échappé à cet historien, lorsqu'il dit que les fils de Berlion (de Chambéry) « savoir : Guillaume, évêque de Valence, Pierre, prévôt d'Aoste, Thomas et Boniface » approuvent la vente du bourg de Chambéry. Le texte de cette charte, qu'il donne au f° 376, prouve que ce sont les susnommés, fils de Thomas, comte de Savoie, qui ratifient l'investiture faite par leur père à Berlion de Chambéry, du fief de Montfort.

CHAMBOST. - *Voir* RIVERIEULX (DE).

CHAMBRE (DE LA)

(PREMIÈRE RACE),

VICOMTES DE MAURIENNE, SEIGNEURS DE LA CHAMBRE, DES CHATEAUX ET CHATELLENIES DE CUYNES, DE CHATEAUNEUF, DE L'HEUILLE, DE SAINT-REMY, D'EPIERRE, D'AVRIEULX, DE SAINTE-HÉLÈNE DES MILLIÈRES, DE CHAMOUSSET, ETC., ETC., EN MAURIENNE, DU CHATEAU ET MANDEMENT DE GRÉSY EN SAVOIE, ETC., ETC., D'ORNACIEU EN DAUPHINÉ, DE MEILLONAS EN BRESSE, ETC., ETC.

P. d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout (UBIQUE).
Devise : *ALTISSIMUS NOS FUNDAVIT.* — Couronne de Vicomte. — Cimier : *un paon issant rouant.*

Selon PALLIOT, La Chambre Ancien, portait *d'or au cheval bardé harnaché de sable.*

ENTRE toutes les familles féodales dont les possessions morcelaient le sol de notre Savoie, au moyen-âge, une des plus considérables est sans contredit celle des sires de la Chambre en Maurienne. Son origine et la source de sa puissance se perdent dans la nuit du XIe siècle.

Aucun document n'a pu réussir à déterminer de qui la maison de la Chambre tenait la concession primitive des droits régaliens qu'elle possédait, avec le vicomté de Maurienne. Reçut-elle ces pouvoirs des Ctes de Maurienne à l'époque où ceux-ci furent investis de ce comté ? ou bien, les la Chambre — une de ces races autochtones qui avaient pu rester debout à travers toutes les invasions et les conquêtes subies par notre patrie — conservèrent-ils, avec ce vicomté, des restes de puissance accordés par les Burgondes aux descendants d'un des anciens chefs gaulois? Je me borne à indiquer ces conjectures parce qu'elles viennent à l'esprit de tout curieux, mais il faut en rester là (1). Une seule chose est certaine, c'est que dès le XIIIe siècle, le vicomté possédé par les seigrs de la Chambre, n'était qu'une dévolution de la puissance du Cte de Savoie, s'exerçant en tant que juridiction fiscale dans toute l'étendue de la Maurienne pour les cinq bans royaux, savoir : la trahison, l'effusion du sang faite avec l'épée, le vol, le parjure et l'adultère. Ménabréa *(Alpes occidentales,* fo 401*)* a donné un extrait de la transaction intervenue en 1309 entre le Cte de Savoie, Amédée V, et Richard, seigr de la Chambre, à propos des difficultés qui existaient entre eux pour l'exaction de ces droits (2). En plus des cinq bans royaux, les seigrs de la Chambre, exigeaient aussi le *vice comitatum*, génériquement toutes les fois que les officiers du Comte imposaient une amende sur les hommes nobles et non nobles de la Maurienne. — Mais outre cela et avant cela, les sires de la Chambre avaient sous leur propre seigneurie d'immenses possessions à Cuyne, aux Villards, au Bourget (Maurienne), à Avrieulx, Bramans, Termignon, Modane, Saint-Rémy, Jarry, Auxois, etc., et même à Saint-Jean-de-Maurienne, avec juridiction omnimode qu'ils

(1) Même pour une époque où l'incertitude des événements et la rareté des documents ont décidé plus d'un 'grave historien à donner carrière à son imagination.

(2) J'ai entre les mains cette transaction, d'autres précédentes et subséquentes, des précieux rouleaux d'enquêtes faites pour établir les droits immémoriaux des la Chambre et plusieurs autres documents sur ce sujet, dont le plus ancien remonte à l'an 1239. J'avais pris au fo 110 (où l'on trouvera un fragment d'enquête pour le vicomté) l'engagement imprudent de publier ici ces documents. Cela m'entrainerait à donner à cet article un développement beaucoup trop considérable et en dehors des questions généalogiques. J'en ferai le sujet d'une publication spéciale.

exerçaient par leurs châtelains et métraux, et tous les droits seigneuriaux les plus étendus (1) tout-à-fait indépendants du vicomté (2).

Par une rare exception chez les grandes familles, les la Chambre n'ont point de légende ou de tradition pour leur origine : du moins je n'ai jamais vu, dans les vieux mémoires datant de leur époque, qu'ils se fissent descendre d'un dieu de la fable ou d'un roi du pays allemand (3). Ils se bornaient à avoir pour devise orgueilleusement naïve, les mots : ALTISSIMUS NOS FUNDAVIT.

Avant d'aborder la généalogie des la Chambre, il est nécessaire de donner ici l'énumération des diverses maisons qui ont possédé le fief de ce nom.

La première, la vraie race des la Chambre de nom et de fait, commence au XIe siècle et finit vers 1460.

La seconde race, est celle des Seyssel, héritiers testamentaires du nom, des armes et des fiefs des la Chambre, connue sous le nom de la Chambre-Seyssel, ou de la Chambre tout court avec l'adjonction du titre de comte et plus tard de marquis, accordés au fief de ce nom pendant que les Seyssel en étaient détenteurs. C'est à cette seconde race que revient la plus grande illustration de ce nom (4). J'en parlerai à l'article SEYSSEL.

Après l'extinction des la Chambre-Seyssel, arrivée en 1660, le titre de la Chambre-Seyssel fut porté pendant quelque temps par le Mis d'Allinges, mari de la sœur du dernier marquis de la Chambre. Mais le marquisat proprement dit passa à la maison de Savoie-Carignan, qui le vendit au Cte Charles-Emmanuel Cagnol. Celui-ci mourut sans enfants et laissa le marquisat à sa sœur Christine, femme de Charles de Michal, Bon du Donjon, dont les descendants portent encore de nos jours le titre de Mis de la Chambre.

Guichenon *(Hist. généal. de la Maison de Savoie*, t. III, fo 337*)* donne la généalogie des sires de la Chambre, à cause des alliances qu'ils ont contractées avec la maison de Savoie, mais d'une manière inexacte (5). Je n'ai vu aucune preuve de la filiation des trois premiers degrés. J'en laisse donc la responsabilité à Guichenon, en ajoutant pourtant, si doute il y a, que le doute ne peut exister que sur les rapports de père à fils. Tous les noms (sauf Pierre, IIe degré), sont prouvés par de bons documents. A dater de Richard (IVe degré), la filiation est certaine, quoiqu'il y ait divergence d'opinions sur le nom de quelques alliances contractées par ces seigneurs.

C'est particulièrement avec le secours des archives de M. le Cte de Savoiroux, héritier par les Chapel (*Voir* ces noms) du vicomté de Maurienne, archives qu'il m'a communiquées avec la plus grande obligeance, que je puis donner d'une manière aussi complète la généalogie des la Chambre.

Quelques membres de la famille de Faucigny ont porté, aux XIIIe et XIVe siècles, je ne sais pourquoi, le surnom de la Chambre. Je ne pense pas pourtant que cela puisse suffire à établir une communauté d'origine entre les deux familles. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Parmi tous ces droits féodaux dont il serait fastidieux de donner ici l'énumération (le génie fiscal de notre époque les applique maintenant sous d'autres noms en faveur de l'État), il n'est pas inutile de l'affirmer, puisque l'occasion s'en présente ; on ne saurait trouver vestige de ce droit inique dont les ignorants, appuyés par de faux savants, parlent beaucoup sous le nom spécial de *droit du seigneur* ou de *marquette*. Pour mon compte j'ai étudié le moyen-âge dans des milliers de chartes et non dans des livres de systèmes historiques. On ne produira certainement pas un seul document bien authentique constatant l'existence de ce prétendu droit en Savoie. Feu M. le comte Cibrario, l'illustre auteur de l'*Economia politica del Medio Evo*, a eu le tort de citer (t. I, fo 36) ce droit dans cet ouvrage d'ailleurs si remarquable. Mais ce savant historien, qui avait mieux que personne étudié nos anciens titres, n'a pu en produire un seul à l'appui de sa mention très aventurée. Tout en cherchant à atténuer la portée de ce prétendu droit, il a été forcé de s'appuyer sur l'autorité de Michelet ! « Le moindre grain de mil seroit bien mieux mon affaire. »

(2) On trouvera encore quelques renseignements sur le vicomté de Maurienne à l'article CHAPEL.

(3) Voyez la note 5.

(4) Rien n'est plus commun que de confondre cette seconde race avec la première. Un historien, très estimé pourtant, dit par exemple : « Grâce à un courage invincible... ces seigneurs (les sires de la Chambre) parvinrent à un degré de puissance telle qu'au « XVe siècle ils ne craignirent pas de se mettre en opposition ouverte avec la Maison de Savoie. Nous trouvons en effet, qu'en 1481, « Louis de la Chambre, etc., etc. » (*Alpes occident.*, fo 400). Or, Louis de la Chambre était un Seyssel-la-Chambre, tout comme le même auteur (fo 398) dit que : « la lignée masculine des sires de Chevron étant éteinte, les immenses domaines de ces seigneurs « passèrent aux sires de Villette, qui formèrent la race des Chevron-Villette ».

(5) Dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (3e p., MARÉCHAL, fos 237 et suiv.), Guichenon avait donné déjà la généalogie des la Chambre et mentionné deux origines attribuées à cette maison : 1o Pierre de Bourbon, du sang royal, avait épousé l'héritière de Louis de la Chambre, vicomte de Maurienne, lequel serait un fils puiné de Thomas II, comte de Savoie ; 2o Camarius (ou Camerinus) vivant environ l'an 1,000, un des principaux capitaines de Bérold, marquis d'Italie, tige controuvée de la maison de Savoie, seraient suivant quelques généalogistes, les chefs de cette famille. — Il traite lui-même de fables ces deux légendes, et dans son *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, publiée dix ans plus tard, non-seulement il ne les mentionne plus, mais il rectifie par le fait une troisième supposition qu'il avait formulée à propos de l'origine des la Chambre. J'ai eu entre les mains plusieurs fragments généalogiques de l'époque des Seyssel-la-Chambre : aucun d'eux ne mentionne ces origines aussi étranges qu'étrangères, écloses dans le cerveau de je ne sais qui, mais en dehors des Seyssel qui avaient trouvé dans la succession des la Chambre bien moins que des légendes.

?

GUILLAUME DE LA CHAMBRE, ANSELME DE LA CHAMBRE, font, entre 1038 et 1055 (Angley, *Hist. du diocèse de Maurienne*, f° 54), une donation de terres situées à Saint-Julien en Maurienne, au chapitre de Saint-Jean de Maurienne.

?

« I. AYMON I, seigr de la Chambre, « présent à une donation faite au prieuré du Bourget, par Humbert, « Cte de Savoie, l'an 1097. » Cet acte est rapporté par Guichenon (Preuves, f° 27) mais ne prouve pas qu'il fût père des trois nommés ci-dessous.

?

ESURION DE LA CHAMBRE, BERNARD, son frère. Ils assistent comme témoins à la donation du 20 octobre 1104, déjà citée dans l'article d'Amé.

« ODON DE LA CHAMBRE. » Il est nommé avant son frère Amé dans l'acte cité ci-contre, auquel il assiste comme témoin.

II. « AMÉ, seigr de la Chambre, « qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1147 ». Il est témoin avec Odon, son frère, à une donation faite à l'église de Maurienne, le 20 octobre 1104 (*Doc. Ac. Sav.*, t. II, f° 21). Rien ne prouve qu'il soit le père d'Aymon.

III. « AYMON II, seigr de la Chambre, vivait en 1189 ». Un des barons qui furent témoins à la donation du comte Thomas aux chanoines de Maurienne, le 12 juin 1189 (*Ibid.*, f° 39), et à la confirmation de 1195 (*Ibid.*, f° 44). Dans ce dernier acte le Comte dit, sans que cela paraisse se rapporter à Aymon qui n'est nommé que le second parmi les témoins : « quod preter tenorem carte a « vice comite captum fuerat, precepi restitui ». Rien ne prouve qu'il soit le père de Richard.

IV. « RICHARD I, seigr de la Chambre et vicomte de Maurienne. « Il fut caution de Thomas, comte de Savoie, au traité qu'il fit « avec l'abbé de Saint-Rambert, l'an 1196; présent à une donation « faite par ce prince, l'an 1202, au monastère d'Aulpx. Il teste en « 1221 et meurt en 1231 ». Un rouleau d'enquêtes (1316, Arch. Savoir.) faites par déposants assermentés pour établir que les prédécesseurs de Jean (II) de la Chambre avaient joui depuis un temps immémorial des droits appartenant aux vicomtes de Maurienne, prouve que Richard, seigr de la Chambre et vicomte de Maurienne, trisaïeul dudit Jean, dans son testament reçu par Aymon Lardere, notaire « sub anno verbi Incarnati milles° ducent° vigesimo « primo, quinto kalendas maii Thoma comite Mauriane, Freyderico iuniore imperante » a laissé à Pierre, son fils, le château de la Chambre, celui de Cuyne et le vicomté de Maurienne. Selon des mémoires généalogiques (Arch. Costa) il aurait épousé : 1° Marie de Flandre; 2° Hélène de Morestel de Leuille. Guichenon ne mentionne point d'alliance. Son fils Pierre fut mis sous la tutelle de Messre Rodolphe de Greysier.

N. N.
a épousé N. N. de Villette.
Selon les généalog. de la maison de Chevron-Villette, Antoinette de la Chambre ép. Humbert de Chevron-Villette, seigr desd. lieux.

V. PIERRE, seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne, chevr, mentionné le premier parmi les « proceres » conseillers d'Amédée, comte de Savoie, en 1233 (*Doc. Ac. de Sav.*, t. II, f° 70). Par patentes du 3 des nones de janvier 1252 (Arch. Savoiroux), le comte de Savoie prononçant sur les différends existants entre Pierre de la Chambre et l'évêque et le chapitre de Maurienne, confirme en faveur de Pierre ses droits de vicomté sur les hommes du chapitre dans les paroisses de Saint-Rémy, de Tigny, de Villard sur Cuyne et de Saint-Etienne de Cuyne pour les cinq bans royaux et, en outre, « trenas lignorum in illis tantum qui habent vel habuerunt boves et tractus ferarum et fenum (singulis annis unum fays feni et tale quod unus homo possit portare) et vicecomitatum quem possit levare secundum quod consuevit levare in aliis hominibus vicecomitatus Mauriane excepto masso de Grynoley et chabannaria de la Mota ubi nihil percipere debet, etc., etc. » Le 2 des ides d'août suivant (très vieille copie signée : « Dei filius de Camberiaco not. imp. et comit. scripsit et tradidit » Arch. Savoiroux), Amédée, comte de Savoie, cède en fief noble et gentil et en augmentation du fief « quod albergum de camera tenet ab eo » à Elisabeth, dame de la Chambre, sa consanguine, tous les hommes, usages, servis, etc., qu'il possède en Maurienne « in villa Bramans ». Selon Guichenon, cette Elisabeth..., dame de Bramans, seigneurie qu'elle avait eu en dot d'Amédée, comte de Savoie, en 1252, testa en 1278. Selon d'autres généalogistes, Pierre de la Chambre aurait épousé d'abord N. N. des Auxois : Elisabeth serait une fille de la maison de Savoie. Dans ses deux testaments Pierre l'appelle l'illustre dame Isabelle sans nom de famille. Comme le comte de Savoie l'appelle sa consanguine, on a supposé qu'Elisabeth ou Isabelle était de sa race : mais nous voyons dans l'*Hist. du diocèse de Maurienne*, f° 150, qu'Aymon de Miolans, évêque de Maurienne, accepta, en 1278, la charge d'exécuteur testamentaire d'Elisabeth, fille du marquis de Saxe, veuve de Pierre, seigr de la Chambre. Ce dernier teste : 1° le 8 des kal. de juin 1261; 2° en 1275 (origin., Arch. Savoiroux), dans des termes identiques, sauf d'insignifiantes variantes (1). Il veut être enterré à l'abbaye de Tamié (*Thamedii* 1261, *Thamidii* 1275), à laquelle il lègue 1,000 sols viennois. Il reconnaît avoir reçu pour la dot d'illustre dame Isabelle, sa femme, 500 marcs d'argent. Elle sera gouvernante « totius albergi mei » tant que Jean ne sera pas hors de tutelle. *Voyez* le reste de l'abrégé de ces testaments, ci-dessous et note 1, au f° 353.

THEOBALD DE VILLETTE, neveu de Pierre, qui, dans son testament, le substitue à ses filles, 1261-1275. Voir *CHEVRON-VILLETTE.*

LÉONIE, première fille, première substituée à Jean. Eut 1,500 livres viennoises de dot et, en outre, 50 livres. Elle épousa Antelme de Miolans, seigr dudit lieu, avec lequel elle vivait encore en 1281. Selon Guichenon (*passim*) elle n'eut pas d'enfants et testa l'an 1307, nommant héritier Richard de la Chambre, son neveu.

VI. JEAN I, seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne, hérit. univ. de son père. On est très incertain sur le nom de famille de sa femme. Selon Guichenon c'était Béatrix de Morestel, comtesse de Leuille (Il donne toujours depuis lors le titre de comte de Leuille, (de l'Aiguille *de Acu*) aux la Chambre, quoiqu'ils ne l'aient jamais porté). Selon d'autres c'était Béatrix de Villars. Si c'est la dernière version qui est la vraie, il ne faut pas confondre cette Béatrix avec Béatrix de Villars ou de Thoire-Villars, femme de Jean II, ci-dessous. Notre Béatrix *de* ou du moins *des* Villars, était peut-être fille ou nièce d'un Odonet *de Vilariis*, damoiseau, de Saint-Colomban en Maurienne, dont Jean III de la Chambre, dans un acte du 13 novembre 1376 (Arch. Savoiroux), se dit héritier et successeur. Jean I était déjà seigneur de la Chambre et vicomte de Maurienne en 1278. Le 6 février 1283 (*Somm. des fiefs*) il achète de Briande, veuve de Théobald de Châteauneuf, la seigneurie de ce nom. Il était mort vers 1304.

Voyez sa descendance au tableau II suivant.

TABLEAU I.

« PIERRE DE LA CHAMBRE
« présent avec Amé, son frère, à une donation faite au monas-
« tère de Rivalta, en Piémont ».

?

Messre MARTIN DE LA CHAMBRE,
sous-diacre de l'église de Maurienne, 20 octobre 1188 (*Doc. Ac. Sav.*, t. II, fo 37). Probablement le même, alors chanoine, qui assiste, en mars 1195 *(Ibid.*, fo 44), à la donation faite par le comte Thomas, au chapitre de Maurienne.

?

PONCE DE LA CHAMBRE
et ses frères transigent, avec l'évêque de Maurienne, le 11 des kalendes de juin 1153 (Besson, Preuves 26) et promettent de faire ratifier par leur frère Ismidon.

ISMIDON DE LA CHAMBRE,
encore mineur en 1153.

AYMON,
mineur en 1221, destiné au cloître. Il est porté dans une généalogie des Arch. Costa. Je n'ai pas vu de preuves de son existence.

GUILLAUME.
Selon Guichenon (*passim*) il était abbé de Saint-Michel-de-la-Cluse et traite du château de Giaveno, en Piémont, avec Thomas, comte de Savoie, l'an 1255.

HUGON,
tige présumée des la Chambre de Montailleur. — *Voir* ce qui le concerne au TABLEAU III, fo 356.

?
ODON DE LA CHAMBRE.

?
AYMON DE LA CHAMBRE,
cousin de Pierre.
Voyez au TABLEAU III, fo 357.

BÉATRIX,
deuxième fille, substituée à sa sœur Léonie. Elle avait eu 1,500 livres viennoises de dot. Son père lui lègue, en outre, 50 autres livres.

MARGUERITE,
troisième fille, substituée à sa sœur Béatrix. Elle avait eu 1,500 livres viennoises de dot. Son père lui lègue, en outre, 50 autres livres.

Les alliances qu'elles paraissent avoir contractées sont inconnues.

(1) Pierre de la Chambre, dans ses testaments cités ci-contre, fait encore une foule de legs pieux ou charitables : au prieuré de Montailleur, 20 sols viennois ; au prieuré d'Ayton, 20 sols viennois ; à l'abbaye du Beton, 10 livres viennoises ; à l'église de Saint-Jean, 10 livres viennoises: à la maison du Mont Cenis (*de Mont cinis*), 10 livres viennoises ; à la fabrique de l'église de Pontamafrey, 20 sols viennois ; au prieuré de la Chambre, 100 sols viennois (au testament de 1275 ce legs est porté à X l.) ; au prieuré du château d'Hermillon, 100 sols viennois ; aux Frères-Mineurs de Chambéry, 40 sols viennois ; aux Frères-Prêcheurs de Lyon, 100 sols viennois ; à chacune des maladières de l'évêché de Maurienne, 10 sols viennois ; aux hôpitaux de Saint-Jean, du Pont-Renaud (pontis Renaldi, 1264, pontis Reynardi, 1275) et de la Chambre, à chacun 10 sols viennois : « item volo et precipio quod duo milites pro remedio anime mee mittantur ultra mare in subsi-« dium terre sancte de bonis meis et dentur cuilibet eorum ad faciendum dictum transitum et « standum ibi per annum centum libras turonenses minores. Item volo et precipio quod tallie « (les tailles) remitantur per quinquennium per totam terram meam universis hominibus et « feudatariis meis ubicumque sint. Quod si forte heres meus contra istum articulum aliquid face-« ret volo quod per diocesanum de die in diem excommunicetur donec restituerit quod extorsit et « deserit extorquire. Item volo et precipio quod viginti sestaria bladi quorum decem sint yemalis « et decem ordei, dentur pauperibus annis singulis in perpetuum inter Pascha et Ascensionem « Domini et eadem die fiat processio mea cum missa sollemni in claustro de Camera, etc. » Au commencement de ce testament il avait légué « centum marcas argenti ad dotandas pauperes « nobiles mulieres hominum meorum vel alias si non invenirentur de hominibus meis, consilio « diocesani mei, etc. »

En prenant le relevé du testament de 1275, je trouve que, en dehors de l'institution universelle, Pierre de la Chambre lègue soit à ses filles, pour leur dot, soit en charités, soit en fondations pieuses, une somme de 195,000 fr. environ (*). En outre, il fait remise de leurs tailles, pendant cinq ans, à tous les hommes demeurant dans ses terres. Sous ce nom générique de tailles, il faut entendre les tailles réelles et les tailles personnelles : on ne peut en fixer le chiffre, mais il était certainement important. On peut juger d'après cela de la puissance, mais surtout de la charité de cet illustre seigneur, et conclure que tous les gentilsommes, au moyen-âge n'étaient pas des brigands.

(*) Suivant l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, le pouvoir relatif de cette somme équivaudrait, de nos jours, à 1,200,000 fr. environ.

VI. Jean I, seigr de la Chambre, etc., vicomte de Maurienne, dont l'ascendance et l'article sont donnés au Tableau I.

Pierre de la Chambre, chevalr. Selon Guichenon (t. III, fo 338), il épousa Catherine N. N., dont il eut

VII. Richard II, seigr de la Chambre, etc., victe de Maurienne. Il était sous la curatelle de Béatrix N. N., sa mère, le 16 sept. 1294 (Arch. Savoiroux). Le 11 oct. 1308 *(Ibid.)* il achète, moyennant 400 livres viennoises (15,000 fr. environ de notre monnaie), tous les droits d'Antoine, fils de François de la Rochette et de ses sœurs sur l'hoirie de Messre Eymeric de Morestel. Le 16 juin 1315 *(Ibid.)* il achète de Ne Humbert de la Balme tous les hommes, servis et fiefs que celui-ci possédait dans la paroisse de la Chapelle, pour 60 livres viennoises. Le 5 des ides de mai 1324 (*Ibid.*) il concède, en fief noble, à Messre Humbert de la Salle, docteur en droit, plusieurs cens et servis en Maurienne. Il épousa Marie *de Lineriis* ou *Liveriis*, alliance inconnue à Guichenon. Il mourut vers 1325, après avoir testé le 9 septembre 1324 (Invent., *Ibid.*). Elle vivait encore en 1326.

Léonore de la Chambre, dame du fief de Breyssieu en 1366, selon Guichenon. Vers 1430 un mas de terre, à Bramans, portait ce nom.

VIII. Jean II, seigr de la Chambre, etc., vicomte de Maurienne. Etait sous la tutelle de Marie *de Lineriis*, sa mère, en 1326, et en 1333 sous la curatelle de Boniface de Cuyne, chevr, et de Guigue du Pont, damoiseau. En qualité de seigr d'Ornacieu, en Dauphiné (du chef de sa femme), il reçut l'hommage noble de plusieurs gentilshommes de ce pays : le 26 fév. 1345 (Arch. Savoiroux) et le 22 juillet 1354 (*Ibid.*), de Jean de Bocsozel ; le 3 juillet 1358 et le 10 avril 1367 (*Ibid.*), d'Arthaud de Claveyson ; le 6 novembre 1371 (*Ibid.*), lui ou son fils, de Jean de Montfalcon. C'est de son vivant que furent faites les enquêtes, 1326-1334 (*Ibid.*), pour établir ses droits immémoriaux au vicomté de Maurienne, qui furent amplement reconnus par le comte de Savoie. Guichenon s'est gravement mépris sur les alliances contractées par Jean II et Jean III, son fils. *Voyez* la note insérée au fo 358. Jean II eut trois femmes : 1e (ou 2e) Béatrix de ou des Villars, mentionnée comme dame de la Chambre dans un acte de 1328 cité aux enquêtes de 1334 ; 2e (ou 1e) Alix ou Alaysie de Miribel, fille d'Hugues, seigr d'Ornacieu : elle apporta cette seigneurie à son mari et la laissa à son fils Aymon (*Voyez* l'article d'Aymon, ci-dessous) ; 3e Agnès de Savoie-Achaïe, fille du prince Philippe et de Catherine de Vienne, laquelle Agnès était curatrice de son fils Jean III en 1372. Le 3 février 1363 (Arch. de Cour), Jean II fut investi par le comte de Savoie du fief de Leuille qu'il avait eu en don de Jacques de Morestel, à charge d'hommage séparé de celui à porter pour le fief de la Chambre.

Aymon de la Chambre, fils aîné, lit Miribel. Il ép. Jeanne de Miribel, fille de Guillaume, seigr de Faramans, veuve du seigr de Gerbais. Etant mort en 1363, avant son père, ne fut pas vicomte de Maurienne, mais seigr d'Ornacieu. Le 11 novembre 1357 (Arch. Savoiroux) il prête hommage noble à Charles, fils aîné du Roi de France, Dauphin de Vienne, pour les château, mandement et seigneurie d'Ornacieu qu'il tient de la succession de dame Alaysie, sa mère, fille de feu Messre Hugues de Miribel, seigr d'Ornacieu. Celui-ci avait reconnu Ornacieu en faveur du comte de Savoie le 5 décembre 1329 (*Ibid.*), sauf les féautés à l'abbé de Saint-Antoine et à l'église de Vienne, et en avait reçu investiture « per traditionem unius parvi libri sacras continentis scripturas ».

IX. Jean III, seigr de la Chambre, etc., vicomte de Maurienne. Il était sous la curatelle de sa mère, Agnès de Savoie-Achaïe, le 6 septembre 1372 (Arch. Savoiroux). Il prête hommage au comte de Savoie le 19 mai 1378 *(Ibid.)*. Le 19.... 1407 *(Ibid.)* Amédée, comte de Savoie, inféode audit Jean, son fidèle conseiller et cousin, les château, ville et mandement de Grésy en Savoie, que ce dernier avait achetés de Guigues de Montbel. Le 19 février 1415 (Invent., *Ibid.*) il reconnait tenir du comte de Savoie le vicomté de Maurienne, avec m. et m. emp. et omn. jurid., avec les bois noirs et les cours d'eau (l'Arc excepté), les offices de sénéchal et bouteiller du Prince et généralement tout ce qu'il possède en hommes, hommages, fiefs et rentes pour lesquelles choses il doit au Prince 40 livres fortes de plait à la mort et changement du Prince et du vassal. Il épousa : 1o Jeanne, fille (non de Louis de Châlons, prince d'Orange, et d'Eléonore d'Armagnac, comme le dit même *l'Art de vérifier les dates :* Cette alliance fut contractée par Louis de la Chambre-Seyssel, *voir* Seyssel-la-Chambre) de Jean de Châlons, seigr d'Arlay, et de Marguerite de Bourgogne, au dire de Guichenon ; 2e Richarde de Rossillon, fille, selon Guichenon, de Girard, comte de Rossillon en Dauphiné, et de Marguerite de Miribel. Il teste le 12 mars 1412 (Arch. Costa et Invent. Arch. Savoiroux). Jean III eut l'honneur d'être chevalier de l'ordre du Collier et mourut le 25 août 1418 (Cigna-Santi). *Voir* note A, fo 358.

Jacques, bâtard, mentionné au testamt de Jean III. Il vivait encore en 1413.

Françoise, dame d'Ornacieu, ép. François, fils de Bertrand de Châteauneuf de l'Albenc, avant 1446 (Arch. Savoir.). Elle mourut sans enfants. Gaspard de la Chambre ci-dessous, était son héritier av. 1454.

Jeanne, Claudine, Antoinette, Hugonette, Marie, filles naturelles dont la destinée m'est inconnue.

X. Urbain, seigr de la Chambre, etc., vicomte de Maurienne. Le 26 avril 1419 (Arch. Savoiroux) il reçoit déjà l'hommage de ses nobles. Le 26 octobre 1428 (Invent. *Ibid.*) il prête hommage au comte de Savoie pour le vicomté et ses fiefs, comme l'avait fait son père en 1415. Il ép. : 1o Louise, dame de Sagonne ; 2e Aimée de Corgenon, dame de Meillonas en Bresse ; 3e Marguerite de Chalencon, fille de Pierre Armand, vicomte de Polignac, et de Marguerite de Saligny. Il teste le 1er fév. 1435 et le 31 août 1440 (Arch. Savoiroux), établissant, dans le cas où Gaspard, son héritier universel, mourrait sans enfants légitimes, un fidéicommis de préférence à tout autre, en faveur d'Aymon de Seyssel, son petit-fils. Il mourut avant le 30 juin 1445.

Jeanne, première fille, deuxième lit. Elle ép. Jacques I, seigr de Miolans, chevr de l'O. Quittances dotales du 9 fév. 1422 et du 18 juil. 1437 (Arch. Savoiroux). Légataire au testament de son frère Jean, 1429, et de Gaspard en 1454.

Anne, deuxième fille, deuxième lit. Elle ép. : 1o Bertrand de Saluces, seigr d'Anthon. Quittance dotale du 9 février 1422 (Arch. Savoir.) ; 2o Guillaume de Luyrieu, seigr de la Cueille. Quittances dotales de 1456, 1458, 1462, 1467. Légataire de Jean en 1429, et de Gaspard en 1454.

Jean de la Chambre, fils aîné, deuxième lit. Il ép. Catherine de Chalant. Urbain leur fait, le 7 sept. 1424 (Arch. Savoiroux), donation des trois châteaux et seigneuries de Meillonas, de Bannens en Bresse et de Sainte-Hélène des Millières. Il teste le 29 sept. 1429 (*Ibid.* et Arch. Thuiset) léguant ses biens, ceux qui lui viennent de sa mère, à son père et à son frère Claude, fait des legs à ses quatre sœurs, Jeanne, Anne, Louise et Marguerite. Veut être enterré dans l'église de Ste-Marie de Cuyne. Il prie Ne François du Pont, son écuyer, auquel il lègue ses habillements, ornements, chevaux, etc., de faire, aux frais du testateur, un voyage à Saint-Jacques de Gallice, vœu que le testateur devait accomplir. Il mourut peu de temps après, av. son père, sans lignée.

XI. Gaspard, seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne, troisième fils du troisième lit : était, en 1448, majeur de quatorze ans, mineur de vingt-cinq ans, sous la curatelle de Marguerite de Chalencon, sa mère ; était pupille de la susdite à la date d'une sentence du conseil de Savoie, du 30 juin 1445 (Arch. Savoiroux), en continuation d'un procès intenté par feu Urbain à Louis de Châlons, prince d'Orange, qui condamne ledit Louis, soit ses répondants, à payer 5,500 fr. audit Gaspard. Il ép. Marie de Saluces. Il teste le 1er juillet 1454 (Arch. Savoiroux) et non 1464 comme le dit deux fois Guichenon, nommant héritier universel son neveu, Aymon de Seyssel, à la charge de porter le nom et les armes pures des la Chambre. Dernier du nom de la première race. *Voyez* un extrait de ce testament, pour tout ce qui n'est pas déjà porté en ce tableau, au fo 355, note 1. Il était mort avant le 15 août 1454.

Antelme de Miolans. Son oncle Gaspard lui lègue les château, ville, fief, biens de Grésy en Savoie, plus tous les droits qu'il a par donation et testament, sur le château et mandement d'Ornacieu en Dauphiné, de feu Dlle Françoise de la Chambre, dame jadis de Châteauneuf, d'Ornacieu, etc. Antelme est, en outre, substitué à Aymon de Seyssel, si celui-ci meurt sans enfants, ou ne portait pas le nom et les armes pures des la Chambre.

Tableau II.

Isabelle.
Le même jour que sa sœur Catherine elle renonce à tous ses droits en faveur de son frère Richard moyennant une somme de 1,500 livres viennoises (Arch. Savoir.). Sa destinée est inconnue.

Catherine
épousa Jean, seigr de Saint-Quentin (Acte de 1316, Arch. Costa). Le 3 des nones de décembre 1300 (Arch. Savoiroux), elle cède, moyennant 1,500 livres viennoises, à son frère Richard, toute la part qui lui revient dans l'hoirie de son père : « et eidem domino Richardo tradidit de cacumine turris « castri Camere ostendendo de dictis bonis rebus et juribus more corporalem possessionem tradendi « quidquid ostendere de dicta turri poterat et de aliis per tradicionem cuiusdam baculi dictum domi- « num Richardum investiens... usufructum unius diei tantum retinuit... ut hospicium et honor « domus patris ipsorum in uno deveniat, videlicet in dictum dominum Richardum ».

Flore
à Henri, seigr de Quart (en la Val d'Aoste), le 13 octobre 1334 (Guichenon, f° 338).

Jeanne
à Amé, seigr de Miribel, le 19 juillet 1331 (Guichenon, *passim*).

Ces alliances sont portées aussi dans d'autres mémoires généalogiques.

Pierre,
mineur en 1325, mort vers 1340 (Mémoires généalogiques, Arch. Costa).

Guillaume,
seigr de la Tour d'Allevard, qui testa en 1302. Il est probable que Guichenon se trompe en inscrivant ici ce Guillaume qui figurera, je crois, plus exactement au Tableau III.

Isabeau
à Antelme, seigr de Miolans, selon Guichenon. Aucune généalogie des Miolans n'inscrit cette alliance.

Pierre,
évêque d'Ivrée en Piémont (Guichenon).

Louis
(même généal., arch. Costa).

Antoine, Richarde,
morts tous deux vers 1397 (Même généalogie, Arch. Costa).

Louise,
morte jeune *(Ibid.)*.

N. N., N. N.,
nés et morts à Montpellier (*Ibidem.*).

Catherine,
dame d'Ugine (ne peut l'être qu'à cause de son troisième mariage), ép. : 1° Jean Fieschi, comte de Lavania, le 26 sept. 1370 ; 2° Guillaume ou Manfred, marquis de Ceva ; 3° Pierre de Chevron-Villette (Guichenon).

Jean,
bâtard de la Chambre dit le Vieil ou de Chamousset, chevr. *Voyez* son article au f° 358.

(1) Il (Gaspard. Testament de 1454) veut être enterré dans l'église des Frères-Mineurs de la Chambre, auxquels il confirme la donation de 200 florins annuels, faite audit couvent par magnifique Jean (II) de la Chambre, jadis bisaïeul paternel (*ab avus*) dudit seigneur, et ajoute 40 florins annuels à cette fondation (Encore une preuve contre Guichenon, *voir* note A, f° 358). Seront appelés à ses funérailles tous les prêtres réguliers et séculiers que l'on pourra réunir avec les Frères-Mineurs dudit couvent et les archevêques et évêques de Tarentaise, de Maurienne, de Grenoble et de Belley, et tous les autres abbés, prieurs et prélats que l'on pourra réunir. Pour son luminaire il veut cinq quintaux de cire « tam in facibus quam cereis et candelis ». On célébrera mille messes audit couvent pour le repos de son âme et celles de ses prédécesseurs. Suivent les dispositions de famille. Confirme les donations faites par ses aïeux à l'abbaye de Tamié (Stamedei) et lui lègue 50 florins. Legs aux Frères-Mineurs de Chambéry, aux Clarisses dudit lieu et de Montmélian, aux Carmes de la Rochette, aux Augustins de Saint-Pierre-d'Albigny et aux Nonnes du Béton, auquel il confirme 20 sols forts annuels, jadis légués audit couvent par feu Alexie de Leuille. Legs aux maladières de St-Jean-de-Maurienne, de St-Julien, aux hôpitaux de la Chambre, de Grésy, de Saint-Julien, de Pontamafrey et d'Aiguebelle. Lègue à la cure de N.-D. des Millières, les dîmes et rentes que tenait audit lieu, de ses aïeux, Mess^r Jean de Conflens, docteur es-droits et chevalier. Legs aux églises de Bramans, Extravache, Avrieux, Pontamafrey, Montvernier, Hermillon, N.-D. du château d'Hermillon, de N.-D. et de Saint-Etienne-de-Cuynes, de Saint-Alban et de Saint-Colomban-de-Villars-sur-Cuynes, de Saint-Remy, de Saint-Léger près la Chambre, de N.-D. du Cros, de St-Martin, Montaymon, de Montgelafrey, la Chapelle, Pontet, Epierre, Bourget, la Table du mont de l'Heuille, de la Croix près de la Rochette, Châteauneuf, Grésy, Montailleur, Sainte-Hélène et N.-D.-des-Millières, à chacune 1 fl. d'or de cense annuelle. Fait des legs à Pierre Janin, son barbier ; à N^s Jean Blondet, son maître d'hôtel ; à Antoine de Foug, son notaire et receveur général ; à trois nobles piémontais, ses écuyers ; à Louis, dit Folliboes (son fou ?) ; à Guillaume Deschamps, son cuisinier ; à Pierre Machard, son palefrenier ; à Antoine Rosset, son trompette (seu tubicine), et jusqu'au pauvre Pierre Fact, son marmiton (eius servitori in coquina). Fait à Sainte-Hélène-des-Millières, au château du testateur.

Jean-Claude,
bâtard de la Chambre, dit de St-Rémy.

Jean,
bâtard de la Chambre, dit d'Aiguebelle.

Voyez leurs articles au Tableau IV supplémentaire, où ils sont reportés faute de place en ce tableau.

Marguerite,
quatrième fille, deuxième lit. Elle ép. Jean de Seyssel, seigr de Barjact, etc., maréchal de Savoie, le 1er septemb. 1425. Quittance du 13 juillet 1437 (Arch. Savoiroux). Légataire de son frère Jean, en 1429.

Louise,
troisième fille, deuxième lit. Elle ép. Jacques (et non Gaspard comme le dit Guichenon), comte de Montmayeur. Quittance dotale du 18 avril 1452 (Arch. Savoiroux), légataire au testament de son frère en 1429, et de Gaspard en 1454.

Claude de la Chambre,
deuxième fils, deuxième lit. Seigr de Meillonas dont il hérita de son frère Jean ; mourut aussi avant son père. Vivait encore le 19 mai 1430 (Arch. Savoiroux). Il avait ép. Claudine de Viry, fille d'Amé, seigr dudit lieu. Elle était remariée à Jean, seigr de Cuy ? et de Curealles ? avant le 12 avril 1442 (Invent., Arch. Savoiroux), jour où ce dernier passe quittance de 700 florins à Marguerite de Chalencon, pour la dot de sa femme susdite.

Aynarde,
troisième lit. Son frère Jean lui lègue « eius sorori predilecte » 1,000 florins d'or. Elle épousa Guillaume de Montbel, seigr de Montillier. Quittances dotales 12 mars 1451, 16 juil. 1453, 8 sept. 1471 (Invent., Archiv. Savoiroux).

Petremand,
bâtard de la Chambre. né de Françoise, fille de Pierre Derrier.

Jean,
né d'Alexie, servante d'Urbain.

Leur frère Gaspard leur lègue à chacun 40 fl. annuels, plus 200 fl. pour s'acheter une maison chacun ; le tout à prendre sur la seigneurie de Montailleur. Je n'ai pas trouvé leur descendance.

Urbain,
moine à St-Michel de la Cluse en Piémont (Mémoires généalogiques, Archiv. Costa).

AYMON DE SEYSSEL,
héritier testamentaire de son grand-père Urbain, 1440, et de son oncle Gaspard, 1454, chargé de porter le nom et les armes de la Chambre, forma la deuxième race de la Chambre. — Voir *SEYSSEL-LA-CHAMBRE.*

XII. **Jean de la Chambre,**
mort au berceau, avant son père.

Bonne :
1° à Philibert de Seyssel, seigr d'Aix ; 2° à Amé de Genève, seigr de Boringe : légataire de son oncle Gaspard, en 1454.

Aymée
à Claude de Seyssel, maréchal de Savoie.

La Chambre-Montailleur.

V. l'ascendance présumée au Tableau I.

V. Hugon ou Hugues de la Chambre
serait, suivant une généalogie des Archives Costa, tige des la Chambre de Montailleur. Selon Guichenon, il était seigr de Montailleur. Le fait est fort possible, mais il est singulier que son frère présumé, Pierre, qui teste en 1261 et en 1275 (*Voir* f° 352), ne fasse aucune mention de lui, et substitue à ses filles son neveu Théobald de Villette, au lieu de substituer ses neveux du nom de la Chambre. Quoi qu'il en soit, et en posant toutes réserves pour ce fragment de Montailleur, dont je ne prends pas la responsabilité, Hugues, mort avant 1272, avait épousé Guigonne, dame de la Tour d'Allevard en Dauphiné.

?
Richard de Montailleur,
mort avant 1282.

Richard
ép. N. N.

Pierre,
mentionné dans un acte de 1265.

Marguerite
à Jean, fils de Thomas de Menthon. (Vieille généalogie, arch. Savoir.)

Buanc,
mort avant 1277.

Guillaume,
nommé dans un acte de 1277 (Un acte mentionné dans un inventaire (Arch. Savoiroux) cite un Guillaume, seigr de Montailleur, le 3 nov. 1305). Est peut-être celui que Guichenon (*Voir* f° 355) dit avoir été seigr de la Tour d'Allevard et aurait testé en 1302. Cette date est inscrite aussi dans un inventaire, Arch. Savoiroux.

N. N. N. N.

Guillaume, seigr de Montailleur, ép., contrat de mariage du 11 des kalendes d'août 1282, Jacques Polet de Conflens, notaire, *Beynface*, fille de Messre Jacques *Grossi de Valledigna*, seigr du Châtelard dans la vallée d'Aoste (appelé plus loin du Châtelard tout court), chevalier. Il constitue à sa future épouse 100 livres de bons deniers viennois, et ledit seigr du Châtelard donne à sa fille une dot de 450 livres viennoises. Le 1er septembre 1305, Antoine de Barges, juge de Savoie, sur les représentations des parents de ladite *Beynface* (plus loin *Bynface*), veuve dudit Guillaume, donne pour curateur à ladite dame *dementi et mentecapte*, Thomasset du Châtelard de Valdigne en la vallée d'Aoste, cousin germain de ladite Bynface, comme étant le plus apte à remplir cette charge. Il prête serment de bien la remplir et de présenter un inventaire audit juge. Le jeudi 5 des kalendes de mai 1307 (Arch. Savoiroux : *ex quo*), il donne pour garants de sa gestion trois gentilshommes et déclare n'avoir trouvé en fait de biens appartenant à Bynface que la constitution dotale mentionnée plus haut. Acte passé à Aiguebelle. Quoique cette précieuse charte soit illisible sur un grand nombre de points, le sens de ce qui est dit ci-dessus est certain. Il est ajouté que le juge ordonne au notaire Pierre Silvestre, de Suze, de faire autant de copies qu'il faudra de la déclaration du curateur « ad opus dicti curatoris et magnifici viri domini Richardi domini de « Camera heredis dicti Guillelmi domini Montelliosii. » C'est donc ainsi qu'a fini cette branche et que le fief de Montailleur fit retour aux seigneurs de la Chambre.

(1) Un Aymon de la Chambre, damoiseau, avait épousé Dlle Françoise N. N., morte avant 1334. Le 15 avril 1334 (Arch. de Cour), il passe un compromis avec Sibuet de Viry pour la dot de Béatrix, feue femme dudit Sibuet et fille de la susdite Françoise.
On ne peut fixer à quel Aymon il faudrait attribuer cette alliance

?
Nre Albertet de la Chambre
vendit certains fiefs à Aymon ci-contre. (Notes Comnène, Arch. Manuel).

?
Nre Vullielme de la Chambre,
mort avant 1437.

Nre Jean *DE CAMERA*.
Nre Catherine, sa femme, ayant vendu des biens de son direct domaine, situés sur la Chambre, les deux frères appelés indiffér. *Camere* ou *de Camera*, interviennent le 13 juillet 1437 (Minut., Arch. Thuiset) et renoncent à tous droits sur les biens vendus.

Nre Louis *CAMERE*,
cohéritier de Nre Vullielme.

?
Messre Rodolphe de la Chambre, chevr,
témoin le 21 octobre 1329 (Notes Comnène, Arch. Costa).

Aymon ou Aymonet de la Chambre, damoiseau.
Des actes sont passés les 3, 8 et 14 janvier 1337, 11 novembre 1338, 13 octobre 1342, etc., dans sa maison ou dans l'*operatorium* dudit Aymon ou Aymonet (Arch. Thuiset), située à Saint-Michel en Maurienne. Plusieurs actes prouvent qu'il était frère de Nre Antoine.

Rose,
femme (1389) de Nre Jean Maréchal, héritière pour deux tiers de son oncle Antoine. Veuve (transige à ce sujet avec le chapitre de Maurienne) le 10 juillet 1413. Elle teste le 17 avril 1439 (Procéd., Arch. Thuiset).

?
Nre André de la Chambre
vivait en 1465 (Notes Comnène, Arch. Manuel).

La Chambre (fragments).

Tableau III.

VI. Aymon, damoiseau (1), vivait en 1279-1337, ép. N. N., mort avant 1344 (Un noble de ce nom fut témoin à une inféodation faite le 5 des ides de mai 1324 (Arch. Savoiroux), par Richard, seigr de la Chambre).

VII. Pierre, mort en 1351.
Un Pierre de la Chambre prête hommage au comte de Savoie, le 23 février 1344, pour son fief rière Chambéry (Arch. de Cour).

VIII. Guillaume, nommé dans un acte de 1351. La généalogie citée, que je publie comme simple renseignement, finit de cette manière.

?

Odon de la Chambre, damoiseau, mort avant 1289.

Aymon de la Chambre, damoiseau.
Reconnaissances féodales en sa faveur, 1289-1315 (Arch. Manuel).

?

Aymonet de la Chambre.

?

Odon de la Chambre, Aymon de la Chambre.
« Cum dominus Petrus de Camera captos teneret « Hodonem et Aymonem de Aymoneto de Camera « cognatum suum pro certis maleficiis factis in « Mauriana. » Le 5 des ides de mai 1250 (enquêtes 1334, Arch. Savoiroux), ils se font mettre en liberté sous la caution de 300 livres viennoises, jusqu'à l'octave de Noël, époque à laquelle ils promettent de revenir se constituer dans les prisons du vicomte de Maurienne.

?

Nᵉ Aymon de la Chambre, damoiseau, mort avant 1363.

?

Nᵉ seigr Pierre de la Chambre, chevalier, approuvé ès-lois.
Dans une charte de 1366 servant de couverture à un minutaire de 1437 (Arch. Thuiset), il est qualifié « sapiens et nobilis vir dominus Petrus de Camera in legibus approbatus et miles, « judex curie comitis Sancti Johannis Maurianensis. » En cette qualité il décerne un tuteur à des mineurs. Il vivait déjà en 1360 (Arch. Thuiset) et encore en 1371 (Notes Comnène, Arch. Manuel).

Nᵉ Antoine de la Chambre, de Saint-Jean-de-Maurienne.
Le 7 déc. 1363 (Arch. Thuiset) Jacques de la Ravoire, damoiseau, laude une acquisition de biens qu'Antoine a faite le 23 janvier 1358 de Jean de Tignac. Comme héritier de son feu père, il reçoit, 3 sept. 1368 et 14 juin 1369 (*Ibid.*), des reconnaissances pour des biens qu'il possédait à Saint-Etienne-de-Cuynes. Autres du 15 mars 1366 (*Ibid.*) par Humbert de Monterlot, bâtard. Le 10 août 1389 (*Ibid.*), Agnésonne de Savoie, veuve de Jean (II), seigr de la Chambre, laude et ratifie une vente qu'il avait faite à Villienc de Monterlot, notaire, auquel, Antoine vendit encore des biens situés à Saint-Etienne-de-Cuynes le 16 août suivant (*Ibid.*). Il teste le 20 octobre 1384 : il ordonne, entre autres choses, la construction à neuf et la fondation d'une chapelle dans le terme de deux ans après sa mort, en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, devant l'image *Beate Marie de Porta*, devant la porte de l'église paroissiale de N.-D. de St-Jean-de-Maurienne, pour le remède de l'âme de ses prédécesseurs, du testateur et d'Antonie sa feue femme. Il donne au recteur de cette chapelle sa demeure dans la maison que le testateur a acquise d'Antoine Don, *alias* Blanchard, située dans ladite ville jouxte la tour et la maison du testateur. Ses héritiers furent Nᵉ Boniface Don, son neveu, pour un tiers, et Nᵉ Rose de la Chambre, femme de Nᵉ Jean Maréchal, nièce du testateur, pour les deux autres tiers. Ces héritiers ayant différé d'exécuter les dernières volontés de leur oncle, eurent avec le chapitre de Maurienne des différends qui furent réglés par transaction du 10 juill. 1413 (Arch. Thuiset : *ex qua*).

N. N., femme de Nᵉ N. N. Don, de Saint-Michel.

Michelette, femme de Nᵉ Amblard des Amblards d'Entremont. Partage avec sa sœur, le 13 août 1390 (Procédures et pièces produites, Arch. Thuiset).

Nᵉ BONIFACE DON, de Saint-Michel, neveu d'Antoine et son héritier pour un tiers, transige le 10 juill. 1413 (Voir *ci-dessus*).

?

Nᵉ Claude de la Chambre,
Nᵉ Georgine, sa femme, était tutrice de ses enfants, 6 mai 1544 (Arch. d'Arves).

?

Nᵉ Etienne la Chambre (*sic*), témoin à Moûtiers, 28 avril, 22 juill. 1573 (Arch. de Loex).

Nᵉ Etienne, Jeanne.

TABLEAU IV.

?

VIII. JEAN II
(*Voir* au TABLEAU II),
seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne, etc., etc. La filiation directe n'est mise ici que pour expliquer la parenté.

IX. JEAN III,
seigr de la Chambre, vicomte de Maurienne.

JEAN, bâtard de la Chambre, chevr, dit le Vieil, ou de Chamousset.
Il ép : 1° contrat de mariage du 28 octobre 1384 (Arch. Morand), Dlle Jeannette de la Poype, veuve de Ne Jean de Challes. Elle teste le 16 nov. 1390 *(Ibidem)*. Il reçut, le 24 janv. 1391 *(Ibid.)*, 428 florins pour tous droits sur la succession de sa femme ; 2° Dlle Jeanne, fille de Ne Jean Bernard de Chambéry. Le moulin de *la Cittaz*, à Chambéry, leur fut albergé le 15 nov. 1412 (Chapperon, fo 289 : l'héritier de cette dame morte probablement sans enfants, fut Ne Jean d'Orlier, qui vendit ce moulin en 1445). Jean est nommé dans un acte du 12 juill. 1395 (Arch. Thuiset) avec son frère le seigr de la Chambre. Ce dernier, par acte du 9 nov. 1390 (Arch. Savoiroux), inféode à sondit frère bâtard, des fiefs, hommes et hommages, sous charge d'hommage noble réuni à celui que ledit bâtard et chevalier doit déjà à son frère le vicomte de Maurienne. Dlle Jeanne Bernard, sa veuve, fit cession, le 28 janv. 1420 (Invent., Arch. Savoiroux), à Urbain de la Chambre, son neveu, du château de Bannens? (en Bresse ?) et Urbain lui relâche, sa vie durant, les fruits et revenus de sa terre et château de Cha (mousset ? ou Chamoux ?). On trouve au même inventaire (*Ibidem*), sous la date du 8 fév. 1412, un acte par lequel Jean III avait fait donation à Jean, bâtard de la Chambre, dit d'Aiguebelle (est-ce Jean ci-dessous ou celui-ci?), de la maison de Chamoux, avec fruits et revenus. Venant ledit bâtard à mourir sans enfants mâles, le tout devait revenir à la maison de la Chambre.

JEAN, fils de Jean le Vieil et de Dlle Jeannette. Vivait encore 1484.

PIERRE, CLAUDE, En son nom et au nom de ses frères, il donne, en diverses fois en albergement, à Claude Grossy, en 1473, 74 et 76, des pièces de terre situées au Bourget en Maurienne (Invent., Arch. Savoiroux). Je n'ai plus trouvé trace de leur existence.

X. URBAIN,
seigr de la Chambre et vicomte de Maurienne.

JEAN-CLAUDE, bâtard de la Chambre, dit de St-Remy, né de Catherine, femme de Pierre Avenier, *alias* Rondet, de Villard-le-Grand. Il portait les armes de la Chambre et se faisait appeler Jean de la Chambre. Aymon de la Chambre-Seyssel recourt au conseil ducal, en 1459 (Arch. Savoiroux), et fait constater, par témoins, que Jean était né d'une femme mariée deux ou trois ans avant la naissance dudit bâtard, et que Jean, seigr de la Chambre, était alors marié à Richarde de Rossillon. La sentence n'y est pas : mais les mêmes témoins déclarent que la voix publique a toujours attribué la naissance de ce Jean aux œuvres illicites de Jean, seigr de la Chambre. Gaspard ci-dessous, dans un acte du 21 juin 1448 et dans son testament, le nomme Jean, bâtard de la Chambre, appelé de Saint-Remy.

JEAN, bâtard de la Chambre, dit d'Aiguebelle. Il ép. Jeanne Gaillard. Gaspard, vicomte de Maurienne, l'appelle son oncle dans son testament de 1454. Ledit Ne Jean d'Aiguebelle, bâtard de feu magnife seigr Jean (III) de la Chambre, supplie Aymon de la Chambre-Seyssel, vicomte de Maurienne, de l'investir de la maison-forte de Chamousset, qui fut jadis du bâtard des Urtières, avec les hommes, hommages, rentes, fiefs, etc., en dépendant, se disant prêt à lui rendre foi et hommage. Aymon de la Chambre-Seyssel y consent et l'investit dudit fief le 25 juin 1459 (Arch. Savoiroux) « per traditionem unius dague ». Jean d'Aiguebelle possédait déjà Chamousset, puisque Aymon lui fait remise de l'échute encourue par lui pour ne pas avoir demandé l'investiture en temps utile. Acte passé au château de Chambéry en présence de Jean de Saint-Remy ci-contre.

XI. GASPARD,
seigr de la Chambre et vicomte de Maurienne, dernier du nom.

PERONNETTE, CATHERINE, ANTOINETTE, JEANNETTE, EYNARDE, LOUISE. Gaspard, seigr de la Chambre, dans son testament de 1454, leur lègue tout ce que leur père doit au testateur pour le restant des comptes de la mestralie de Cuynes et Villards.

CATHERINE. GUILLERMINE. Gaspard, seigr de la Chambre (1454), leur légue à chacune 100 florins pour les marier.

(Note du folio 354.)

(A) Ce n'est point par goût, mais par devoir, que je suis contraint de relever encore des erreurs commises par Guichenon, et importantes puisqu'elles touchent à la généalogie de la maison royale de Savoie. Selon Guichenon, t. III, fo 338, Jean II de la Chambre ép. : 1° Isabelle de Savoie-Achaïe, dont il n'eut pas d'enfants (Au t. I, fo 324, il dit qu'Isabelle était fille de Philippe de Savoie et d'Isabelle de Villehardouin, sa première femme. Cibrario (généal. de la R. M. de Sav.) dit qu'elle était fille de la deuxième femme, Catherine de Vienne); 2° Béatrix de Thoire-Villars. Il contredit Pingon (que Guichenon jalousait beaucoup), lequel avait attribué cette alliance à Jean I, fils de Pierre, et ajoute que Jean II teste en 1365. A mon tour je contredis Guichenon et je prouve que Jean II eut trois femmes, quoique je ne sois pas sûr de l'ordre chronologique des deux premières : 1° (ou 2°) Béatrix de Villars. Guichenon dit Thoire-Villars; c'est possible, mais un acte de 1328, cité dans l'enquête de 1334, dit seulement que Béatrix *de Villariis* était dame de la Chambre ; 2° (ou 1°) Alix ou Alaysie de Miribel, dame d'Ornacieu, qu'elle apporta à son mari et laissa à son fils Aymon (*Voir* AYMON, degré IX, fo 354) ; 3° enfin Agnésonne ou Agnès de Savoie-Achaïe, aussi fille du prince Philippe et de Catherine de Vienne, laquelle Agnésonne était curatrice de son fils Jean III, en 1372 et vivait encore en 1388, 89 et 90, quoique Cibrario la fasse mourir en 1343. Or, Guichenon attribue cette alliance d'Agnès de Savoie à ce même Jean III, et à la date du mois de janvier 1343. Puisque en 1372, Jean III était majeur de quatorze ans, et mineur de vingt-cinq, il n'a pu naître au plus tard qu'en 1348. Guichenon le mariant à Agnès en 1343, lui fait contracter le sacrement à l'âge de cinq ans. Mais si au lieu de vingt-quatre ans, il en avait eu quinze, il en résulte qu'il se serait marié onze ans avant sa naissance, ce que Guichenon aura de la peine à me faire croire. Quant à l'alliance de Jean II avec Isabelle de Savoie, sans la contester, je dois dire que je n'en ai pas trouvé de preuves ni pour ni contre. Autres méprises de Guichenon. Il donne pour femme à Jean III, Agnès de Savoie-Achaïe. Nous avons vu plus haut qu'elle est incontestablement la mère et non la femme de Jean III. Il continue en disant que Jean III a testé le 22 juin 1355, ce qu'il aurait donc fait dix ans avant son père, ce qui ne serait pas impossible si nous ne savions de source certaine que Jean III a testé en 1412. Ensuite Guichenon donne pour fils unique à Jean III un Jean IV auquel il attribue les deux femmes de Jean III. Ce Jean IV n'a jamais existé : de Jean III la filiation va directement à Urbain, comme je le marque au TABLEAU I.

N. B. Cet article était depuis longtemps en épreuves définitives, lorsque j'ai reçu la nouvelle édition de l'*Histoire de la Souveraineté de Dombes*, par Guichenon, à laquelle le savant éditeur, M. Guigue, a ajouté 1231 additions et corrections que Guichenon a écrites de sa main sur un exemplaire de son ouvrage l'*Histoire de la Bresse et du Bugey*, conservé dans la bibliothèque de Bourg. — Plusieurs de ces corrections concernent la généalogie des la Chambre dont j'ai parlé dans la note 5 du folio 351. J'avais, par esprit de courtoisie, parlé aussi peu que possible de la généalogie fantaisiste donnée par Guichenon dans l'*Histoire de Bresse et Bugey*, attendu qu'il l'avait considérablement modifiée dans l'*Histoire de Savoie*, parue dix ans plus tard, dans laquelle il rectifie même des rectifications que M. Guigue suppose avoir été prolongées jusqu'en 1664, époque de la mort de Guichenon. — Je crois, au moins pour ce qui concerne les la Chambre, que ces corrections ont été faites antérieurement à la publication de l'*Histoire de Savoie* (1660-1661). Si elles étaient postérieures, j'aurais pu sans doute diminuer la portée des insignes énumérées plus haut. *Amicus Plato, magis amica veritas.*

CHAPEL

COMTES DE ROCHEFORT, DE SALINS, DE CHAMOÛX ET DE SAINT-LAURENT DE LA COTE, VICOMTES DE MAURIENNE.

Un sceau du Cte de Saint-Laurent, ministre et premier secrétaire d'État pour les affaires intérieures, apposé sur une dépêche du 28 juillet 1756, représente le blason comme il est peint ci-contre, sauf les couleurs que l'on ne peut voir.

L'écu a pour tenants deux sauvages armés d'un carquois chargé de flèches attaché à leur ceinture.

Selon les *Consignements de 1687* (II, 57, arch. de Cour), les Chapel portaient d'azur à 3 étoiles d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.

Selon une autre version, aux Archives Costa, les étoiles seraient d'argent et le croissant de même en abîme.

Le blason ci-contre est *d'azur à 3 étoiles à 6 rais d'or, 2 et 1, au croissant d'argent en pointe.*

Cette famille est originaire des Eschines en la paroisse du Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise. Jean Chapel, après avoir été quatorze ans trésorier provincial de Tarentaise, dans laquelle charge « non seulement il a faict remarquer sa fidelite et integrite... mais encore il a « soulage les peuples » fut anobli par sa nomination de conseiller et maître-auditeur à la souveraine Chambre des Comptes de Savoie, en 1665 (Pat., Arch. Savoir.). Sa postérité, qui ne dura qu'un siècle, arriva rapidement à une haute position.

Philibert Chapel, intendant et directeur général des affaires du prince Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan, acheta de ce prince, le 13 février 1688, de moitié avec le Cte Emmanuel Cagnol, une grande partie des biens provenant des Mis de la Chambre-Seyssel, soit pour sa part la seigneurie de Chamoux, comprenant les paroisses de Chamoux, du Betton, de Montandry et de Montgilbert (*Voir* Chamoux aux Fiefs), et plus tard, en 1700, le vicomté de Maurienne. Dans un projet de reconnaissance (Arch. Savoir.) où il copie évidemment les termes de reconnaissances antérieures, il reconnaît tenir en fief noble, le vicomté de Maurienne, avec juridiction haute, moyenne et basse et omnimode sur tous les hommes qui tiennent de son fief depuis le pont de Villarclément jusqu'à la *peysse* de Lanslebourg, soit dans les dix-huit paroisses *(sic)* formant le vicomté, savoir : Saint-Julien, Montdenis, Saint-Martin-la-Porte, Beaune, Til, Saint-Michel, Orelle, Saint-Martin-outre-Arc, Valmeynier, Fourneaux, Modane, Bourget, Villaraudin, Avrieux, Bramans, Sollières, Cerdières, Auxois, Termignon et Lanslebourg ; les droits de chasse, pêche, cours d'eaux, régales; droit d'extraction en toutes sortes de mines d'or, argent, cuivre, étain, plomb, etc.; le droit du tiers des amendes auxquelles peuvent être condamnés les délinquants dans le vicomté de Maurienne : le droit de sceller ses actes avec un grand sceau à cheval, de marquer l'acier et le fer à la marque de l'éléphant, de faire toutes sortes de draps et de les faire marquer à la marque du lieu; le droit d'imposer des tailles à l'époque du mariage des filles de sa maison, etc., etc.

S. E. Victor-Amédée Chapel, Cte de Salins et de Saint-Laurent, neveu du précédent, fut d'abord maître-auditeur à la Chambre des Comptes et arriva à être ministre et premier secrétaire d'État pour les affaires intérieures. Il mourut sans enfants en 1756.

La descendance de Philibert (1) s'éteignit en la personne d'Anne-Marie Chapel, Csse de Rochefort, Vicsse de Maurienne, qui épousa, en 1763, Jean-Joseph de Bracorens de Savoiroux, auquel elle apporta les biens de sa famille. *(Suit la généalogie.)*

(1) La ville de Chambéry doit au comte Philibert Chapel l'introduction de l'industrie de la soie. Il établit à Nezin, près Chambéry, des fabriques de soie à la bolonaise, métiers pour toute sorte d'étoffes, machines pour l'eau, pour donner le lustre « et plusieurs « autres choses servant a l'usaige de la soye dez son estat en coquet jusques a sa perfection en estoffe (*). » Le 14 janvier 1678 (Arch. Savoiroux), il accense ces moulins à honorable Christophe Duclos, maître moulinier en soie. En 1694 (*Ibid.*), il fonda une chapelle sous le vocable de saint Philibert, abbé, joignant sa maison de Nezin pour la plus grande commodité de sa maison et des ouvriers employés aux fabriques de soie qu'il a fait établir.

(*) Extrait de la requête qu'il présenta à S. A. R. pour obtenir des privilèges pour sa fabrique, où il demande notamment de pouvoir marquer ses étoffes avec les armes de Savoie et de pouvoir lui donner le nom de Fabrique Royale. En outre, « l'art de la soye estant un art noble, S. A. R. declarera que les « ientilshommes qui s'y interesseront ne desrogeront pas a leur noblesse, etc. »

?

Honorable Thomas *CHAPPELLI*, mort avant 1540.

Vullierme Chapel,
en son nom et au nom de Claudine, sa femme, il transige le 25 mai 1540 avec Maurice Jordanet *de Exchinis superioribus*, à propos d'un *vionnet* qui sépare leurs biens situés audit lieu.

?

Honorable Claude Chapel,
mort avant 1580.

Honorable Jean Chapel,
des Echines, paroisse du bourg Saint-Maurice. Il épousa Pernette, fille de Pierre Chevray, dudit lieu, laquelle teste : 1° le 15 oct. 1590 ; 2° le 18 avril 1625, alors veuve en dernier lieu de Jacques Brunet, des Echines. Elle nomme héritier universel Jacquemoz, fils dudit feu Jean Chapel, son mari.

Pierre,
mort sans enfants.

Honorable Jacquemoz Chapel,
bourgeois et marchand du bourg Saint-Maurice, ép., contrat de mariage du 26 août 1615, Françoise, fille d'honorable Louis Vallet, bourgeois de Saint-Maurice. Il teste : 1° 3 novembre 1617 ; 2° 14 septembre 1630. Mort avant 1658.

Catherine,
religieuse clarisse à Moûtiers, légataire aux testaments de 1630 et 1643.

André*az*, Jeanne-Antonie, Louise,
légataires, 1630, chacune pour 1,750 flor., robes et trossel.

I. N^e^ Jean Chapel,
cohéritier universel de son père, trésorier provincial de Tarentaise par patentes du 11 mars 1651. Il achète une maison à Moûtiers, le 15 juin 1656. Nommé, après quatorze ans de bons et loyaux services, maître auditeur et conseiller à la Chambre des Comptes de Savoie par patentes du 16 novembre 1665, moyennant la finance de 6,000 ducatons effectifs, et 600 ducatons effectifs pour les régales. Le 10 mars 1668, il achète de N^e^ Louis-Charles du Freney, la terre et seigneurie de Saint-Laurent-de-la-Côte, en Tarentaise. Il ép. : 1° Françoise, fille de Jacques Quey, laquelle teste le 14 septembre 1630, en faveur de son mari et de ses enfants ; 2° Anne de Gilly, dame de Rochefort, veuve de N^e^ Jacques des Bois ; 3° contrat dotal du 19 novembre 1660 (mariés le 18 à Lémenc), D^lle^ Claudine Innocente d'Arcollières. Il teste le 13 septembre 1659 et le 15 novembre 1679, voulant être enterré dans l'église de Saint-Pierre-de-Moûtiers, avec Anne, sa deuxième femme, ou à Chambéry, au tombeau de Claudine, sa dernière femme. Il mourut le 6 juillet 1681. Il paraît avoir été employé par les princes de Carignan et de Soissons dans leurs affaires de Savoie.

R^d^ Jean-Benoit,
cohéritier universel de son père, prieur de St-Martin, nommé par lettres de l'Official de Moûtiers, du 14 fév. 1658, chanoine de Tarentaise.

Françoise,
fille ainée, ép., cont. dot. du 30 nov. 1653, Me Claude Greppat, fils de feu Me Jacques, vibailli de l'archevêque de Tarentaise. Elle était morte av. 1679. Son fils, le s^r^ Claude-François (que je trouve appelé Greppat de Conflens ou même en 1681, seig^r^ de Conflens), est légataire au testament de 1679.

Jeanne-Françoise,
ép., cont. dot. du 23 déc. 1662, Spect^e^ François de Lachenal, bourg^s^ de Moûtiers, 1er noble syndic de ladite ville, juge d'appel du marquisat de St-Maurice et de l'archevêché de Tarentaise. Elle était veuve en 1681.

Jean-François (second lit),
capucin. Mort avant 1674.

Etiennette,
morte avant 1659.

II. N^e^ Donat Chapel (premier lit).
Cohéritier universel de son père pour la seigneurie de Saint-Laurent, avec juridiction haute, moyenne et basse, tous les biens de Saint-Thomas et de Saint-Eusèbe-de-Cœur, Doucy, Hauteville la maison paternelle du bourg Saint-Maurice, la maison de Chambéry, etc., etc., etc. Comte de Saint-Laurent (Erection en comté moyennant 7,252 florins. Comptes de son hoirie : la date n'y est pas). Conseiller et secrétaire d'Etat et des finances de l'Etat depuis quatorze ans lorsque, par patentes du 5 nov. 1666, il fut nommé secrétaire des guerres et milices. En 1679 il était, en outre, maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il ép., convent. matrim. du 4 avril, contrat dotal du 29 avril, quittance dotale du 10 juin 1676, D^lle^ Angélique-Marie Ferrari, fille d'illustre Mess^re^ Jean-André, comte de Bagnolo, conseiller d'Etat et président général des finances de S. A. R. Il était mort avant 1693. Le 27 juin 1698, la part d'intérêt qu'il avait prise dans les fabriques de soie fondées par son frère, fut vendue aux enchères par les héritiers dudit comte de Saint-Laurent, et adjugée pour 1,500 florins à Me Urbain Villion, maître moulinier.

Jeanne-Marie-Marguerite
ép, cont. dot. du 30 juillet 1712, N^e^ François, fils de N^e^ Baltazard-Régis de la Rochette. Elle teste le 6 mars 1720, nommant héritier Victor-Amédée Chapel, comte de St-Laurent, son frère, et N^e^ François de Régis, son mari, par parts égales. Elle mourut avant son frère.

Louise,
ursuline à Chambéry, contrat du 26 nov. 1697.

Julienne,
religieuse aux révérendes dames de N.-D. de Lorraine de la cité d'Aoste. Contrat d'entrée du 29 mars 1698.

Gabrielle,
ursuline à Chambéry, contrat du 26 mai 1705.

Etaient toutes les trois mortes av. le Cte de St-Laurent, leur frère.

III. S. Ex. Victor-Amédée Chapel,
né au bourg Saint-Maurice le 10 octobre 1682, comte de Saint-Laurent et de Salins (qu'il acheta le 9 mars 1722 de ses cousins-germains). Malgré son bas âge il fut, par patentes du 27 mai 1687, nommé maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, avec gage immédiat et sans obligation de service, en considération des services rendus par son père dont, par sa mort, il n'avait pu être récompensé. Ces patentes ne furent entérinées que grâce à deux jussions expresses du 28 juin et du 26 juillet suivant. Il fut ensuite nommé premier officier des finances par patentes du 16 avril 1717; général des finances par patentes du 14 août 1730; contrôleur général des finances par patentes du 31 janvier 1733; premier secrétaire d'Etat pour les affaires intérieures par patentes du 13 février 1742, et ministre d'Etat au même département le 19 mars 1750. Il ép., le 19 sept. 1726 (R. P. de Saint-Léger), Françoise de Champolléon, veuve de N^e^ François de Manuel. Il codicilla (n'ayant pas eu le temps de faire un testament) le 12 novembre 1756. Lègue tous les effets mobiliers qu'il avait à Turin à l'Hôpital général de la Charité de ladite ville. Lègue le fief et comté de Saint-Laurent, la maison de Chambéry, le jardin de Nezin au comte Joseph Milliet de Saint-Alban, à la charge de payer pendant dix ans, audit Hôpital, une pension annuelle de 400 livres. Lègue tous ses autres biens ruraux de Savoie à N^e^ Alexis de Charbonneau, son cousin issu de germain, à la charge de payer, pendant dix ans, audit Hôpital, une pension annuelle de 900 livres. Lègue le comté de Salins à son cher cousin le comte François Chapel de Rochefort, auquel il ne laisse rien de plus, parce que, n'ayant qu'une fille, il peut bien la partager. Saint-Alban et Charbonneau étaient chargés de payer ses dettes. Il mourut dans ces intentions le lendemain, 13 novembre 1756. Son plus proche parent, le comte François Chapel, attaqua ce codicille et voulut prendre possession de cette hoirie, sous bénéfice d'inventaire, soutenant que les biens du comte de Saint-Laurent, mort *ab intestat* lui appartenaient en vertu du fidéicommis apposé au testament de N^e^ Jean Chapel, leur aïeul commun, du 15 novembre 1679. Le Roi ayant évoqué ces contestations, établit une délégation par lettres patentes du 22 janvier 1757, devant laquelle François Chapel poursuivit son instance jusqu'à son décès arrivé le 20 juin 1760. Après lui Anne-Marie Chapel de Rochefort, sa fille et héritière universelle, et Jean-Joseph de Bracorens de Savoiroux, son mari et mandataire général continuèrent l'instance. Par sentence du 11 mai 1765, la délégation maintint les dispositions du codicille, sans préjudice pour les droits de fidéicommis, si on pouvait les établir. Les mariés Bracorens ayant justifié par titres de la composition du fidéicommis établi par le testament ci-dessus : les seig^rs^ Milliet et Charbonneau ayant reconnu qu'à l'exception d'une dizaine de mille livres, prix des acquisitions faites n'équivalant pas les biens démembrés, tous les biens de Savoie étaient compris dans le fidéicommis et l'hoirie de S. Ex. étant, en outre, grevée de plus de 15,000 livres de dettes, ils auraient été en grave perte en acceptant l'hoirie, ils recoururent au Roi qui, par patentes du 19 février 1768, les restitua en temps pour répudier ladite hoirie. La délégation confirma par sentence du 31 août suivant. Les comptes respectifs des seigneurs Milliet et Charbonneau furent réglés par ordonnance du 14 juin 1771, et transaction entre les mariés Bracorens et Alexis Charbonneau, du 18 janvier 1774 *(Ex qua)*.

N B.— Tous les faits inscrits en ce tableau sont tirés d'actes authentiques, marqués par leurs dates, existant aux archives de M. le Cte de Savoiroux.

? Antoine Chapel, mort avant 1590.

? Jacques Chapel.

? ? ? ? Jean Chapel, Jean, Maurice, Pierre, Maurice Chapel,
tous témoins au testam[t] de Pernette Chevray, 1590. Leur parenté n'est pas marquée.

Jean, témoin au test[t] de 1625.

? Honble Pierre Chapel, syndic des Echines, 1626.

Honorable Vulliermoz, mort avant 1659.

Honorable Mathieu ép. Ginette Auxionne. Il teste le 10 déc. 1632, en faveur de son fils, lui substituant Vuillermoz et Jacquemoz, frères du testateur.

N[e] François, cohéritier universel de son père ; praticien et bourgeois du bourg Saint-Maurice. Il teste le 28 juillet 1658 en faveur du sieur Jean Chapel, trésorier provincial de Tarentaise, son cher frère.

Honorable Pierre substitué au testament de 1659.

Honorable Jacques, bourgeois du bourg Saint-Maurice. Il teste le 8 juillet 1659 : legs à Jeanne-Françoise, fille de feu Claude Cressend ou Cressens, sa femme. Il substitue à ses héritières universelles ci-dessous nommées, le sieur Jean Chapel, trésorier provincial de Tarentaise, et Pierre, fils de feu Vulliermoz Chapel, ses cousins.

2e lit.

Péronne, ép., cont. dot. du 23 sept. 1674 (mariés à Lémenc le 1er oct.) N[e] Claude-Henri Paernat de la Palud.

Christine, religieuse clarisse à Moûtiers, cont. d'entrée en religion du 25 mai 1666. Etait professe en 1674.

N[e] Philibert Chapel, cohéritier universel de son père, notamment pour le château et seigneurie de Rochefort, et les maisons de Moûtiers et de Nezin, etc., avocat et docteur en droit de l'Université de Valence le 25 nov. 1672 ; avait été nommé trésorier provincial de Tarentaise par patentes du 1er octobre 1668, directeur général des affaires du prince Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan, par patentes du 27 mai 1683, intendant général du même par patentes du 17 mars 1689, conseiller et chevalier d'honneur surnuméraire au Souverain Sénat de Savoie par patentes du 11 mars 1695. Il épousa, contrat dotal du 15 août 1682 (mariés à Saint-Léger de Chambéry le 12 septembre), D[lle] Anne de Rouër de Bressieu, morte à soixante-huit ans, enterrée à Lémenc le 11 oct. 1732. Le 13 fév. 1688, il achète du prince de Carignan la seigneurie de Chamoux. En 1700, du même prince le vicomté de Maurienne. — Le 17 mars 1700, il est inféodé, moyennant 6,000 flor., de la terre et paroisse de Salins dont il est investi en titre et dignité de Comte pour lui et ses successeurs : patentes vérifiées le 30 juillet suivant. Il testa le 26 juin 1706 et fut enterré à cinquante-six ans à Lémenc, dans la chapelle de Saint-Concors, le 25 sept. 1709. C'est lui qui fonda à Nezin, près Chambéry, les fabriques de soie, dont il est question au f° 359.

Anne-Marie, ép., cont. dot. du 25 juin 1677 (mariés à Lémenc le 24 juill.), N[e] Jacques de Quintal Cornette dans l'escadron de Savoie en 1679.

Jeanne, Anne-Françoise, héritières univ. de leur père. Testam[t] de 1659. Elle était veuve d'Amédée de la Planche. Sa fille Jacquemine est légataire au test[t] de 1659.

Marie-Claudine, bapt. le 30 juin 1692.

Thérèse, bapt. le 11 juil. 1699. Teste le 18 janv. 1741 en faveur de son frère François.

François, dernier fils, né à Moûtiers le 26 oct. 1703, Cte de Salins, Rochefort, Vic[te] de Maurienne après la mort de ses frères. Il hérita universellement de son frère Jean, mort le 23 mars 1721. Le 30 mars suivant, avec son frère Jean-Louis, il vendit le comté de Salins à N[e] Gaspard Millet. Cette vente ayant été annulée, il revendit Salins à Victor-Amédée Chapel, son cousin-germain, le 9 mars 1722, lequel, par son codicille de 1756, le laissa de nouveau à François. François était commandant de la province de Tarentaise, lorsqu'il épousa, contrat de mariage du 6 oct. 1737 (mariés à Lémenc le même jour), D[lle] Anne-Sophie (fille de feu Illustre Messire Henri-Auguste-Cœsar, capitaine des chasses du roi de Prusse et bailli dans les Etats de Brandebourg, et de feue D[me] Suzanne Schmidt), native de Berlin et demeurant à Chambéry avec son beau-père, le seig[r] Gabriel Bagueret, citoyen de Genève, ex-conseiller de S. M. Czarienne, lequel avait épousé, en 1722, à Nuremberg, la susdite dame Suzanne Schmidt. Il testa le 18 juin 1760 et mourut le 19 ou le 20 juin suivant. Elle vivait encore le 27 fév. 1764, jour où, moyennant une pension, elle renonce à tous ses droits en faveur de sa fille Marianne *(sic)*.

Philibert Louis, bapt. le 17 août 1684, filleul de LL. AA. Emmanuel-Philibert et Louise de Savoie, mort avant 1706.

Jean, cohéritiers universels de leur père en 1706. L'aîné des fils vivants en 1706.

Jean-Louis, baptisé à Lémenc le 12 octobre 1693.

Le 29 juill. 1713, lesdits frères s'étaient reconnus débiteurs envers le prince de Carignan de 88,000 livres restant de ce que leur père lui devait solidairement avec le marquis Cagnol, pour l'achat des fiefs de la Maurienne à eux vendus par acte du 13 fév. 1688. Pour payer cette somme, ils vendent la seigneurie de Chamoux avec les quatre paroisses en dépendant, à S. E. Pierre Mellarède, ministre d'Etat, par acte du 28 oct. 1715. — *Voir* Mellarède.

Jean fut enterré à Lémenc le 23 mars 1721, à vingt-neuf ans.

Jean-Louis, comte, vicomte et seigneur desdits lieux, transige avec son frère François pour les hoiries de leur père et aïeul, le 2 oct. 1726 ; moyennant 8,000 liv., François renonça à tous ses droits. — Il mourut au bourg St-Maurice le 2 mars 1745. — Son frère François répudia son hoirie et se porta héritier de N[e] Jean Chapel, son aïeul.

Jean-Louis, né le 6, bapt. à Saint-Léger le 7 sept. 1696, mort av. 1706.

? Marie, enterrée à Lémenc, à quinze mois, le 26 mai 1697.

Jean-Louis-Joseph, bapt. à Lémenc le 19 avril 1743, mort jeune.

IV. Joseph, né le 27 déc. 1740, mort âgé de huit jours.

Anne-Marie-Françoise, comtesse, vicomtesse et dame desdits lieux, héritière universelle de son père, qui lui substitue par fidéicommis, ses enfants mâles d'aîné en aîné, à la charge par eux de porter son nom et ses armes. Elle épousa, contrat dotal du 3 mai 1763 (mariés à Lémenc le même jour), N[e] Jean-Joseph de Bracorens de Savoiroux. Du consentement de N[e] Joseph Paernat de la Palud, son parent et curateur, elle se constitua en dot tous les biens qu'elle possédait comme seule héritière de son père.

CHARANSONAY (DE)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE MALAGNY, DE St-MARCEL, DE PUISGROS EN GENEVOIS ET EN SAVOIE.

P. d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

(Besson. Ch.-Aug. de Sales).

Selon d'autres, le fond serait d'argent.

On trouve de nombreuses brisures, comme lambel, engrelure d'azur, étoile sur l'épaule du lion (*Pourp. hist.*, f° 386).

Selon Guichenon, CHARANSONAY portait d'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 alérions de sable *(Ind. Arm.)*.

Je ne sais à qui peut se rapporter ce blason.

Ancienne famille originaire du Genevois, qui s'est divisée en plusieurs branches établies dans diverses parties du duché. Le château de Charansonay était situé dans la paroisse de Massingy, près Rumilly : il paraît qu'il existait aussi une maison-forte de ce nom dans la paroisse de Doussard au mandement de Faverges, s'il faut en croire un vieux recueil topographique de la bibliothèque du Mis Costa. Une localité de ce nom existait aussi au faubourg de Maché de Chambéry. L'orthographe de ce nom est des plus variables : Chalansonay, Chalanczonay, Charançunai, Charansonex, etc., etc. Mgr Charles-Auguste de Sales *(Pourpris historique, etc.*, fos 383 et suivants) dit, en parlant de cette « grande et illustre famille .....avant que d'en entre-« prendre le discours, je dois bien dire, en avoüant mon insuffisance, qu'apres avoir veu « plus cent titres authentiques de cette Race, j'y ai trouvé tant d'embarras, par la multitude « des personnes, par la mêmeté des noms d'Amé, de Iean, de Iacques, de François, de « Pierre et de Nicolas, prêque en méme temps, dont les vns sont de l'Ayeul, du Pere et du « fils tout ensemble, des Oncles, des Neveus et des Cousins. Et outre cela, tant d'Ecclesiasti-« ques, et de naturels et méme tant de Roturiers de méme nom et surnom qu'à moins d'avoir « toutes leurs archives en libre disposition et une patience de Iob, je ne pense pas qu'on « puisse bien faire la tissure de cette Généalogie. » Pour moi, qui écris deux cent quinze ans après, la difficulté est insurmontable : aussi je me borne à donner en ordre chronologique les rares renseignements que j'ai pu ajouter au résumé donné par le vénérable évêque de Genève. Les Charansonay, quoique Charles-Auguste de Sales n'en dise rien, devaient être éteints de son temps; du moins, passé le commencement du XVIIe siècle, je ne retrouve plus rien sur eux.

1278. 1er novembre. Pierre, Rodolphe et Pierre de Charansonay passent reconnaissance pour les fiefs qu'ils tiennent aux territoires de Saint-Marcel et Charansonay *(Somm. des fiefs)*.

1285. 10 des kal. de mars. Girard de Charancinay est fidéjusseur au contrat de mariage Conzié Rumillier (Arch. Savoiroux).

1341. 2 avril. Messre Théobald de Charansonay, curé d'Anthon, et Ne Rolet de Charansonay, frères, sont témoins à un acte passé à Rumilly (Arch. Savoiroux).

1411. Pierre de Charancsonay, damoiseau, habitant à Saint-Marcel, et Pierre le jeune, son fils, achètent de Ne Hugonin Brunier, des servis à Rumilly et Alby que Ne Rolet de la Rochette lui avait vendus (Arch. Thuiset).

1414. Messre Amédée de Charansonay, prieur de Sillingy, au diocèse de Genève, dépendance de Cluny, reçoit du chef d'ordre quittance d'une redevance de 6 livres tournois dues par le susdit prieuré (Arch. Thuiset).

1416. Messre François de Charansonay était prieur du prieuré de Lémenc (Chapperon, *Chambéry au XIVe siècle*, f° 88). Il l'était encore en 1419 (Arch. Morand) et en 1421 (Chapperon, f° 69). A cette époque, une branche de cette famille (*Id.*, f° 64) habitait au faubourg de Maché, un mas portant le nom *en Charansonex*.

1417. 8 avril. Ne seigr Jacques de Charancsonay, comme mandataire de son frère, Ne et religieux seigr messre François de Charancsonay, prieur du prieuré de Chindrieu, laude et ratifie une vente (Arch. Savoiroux).

1418. 10 janvier. Pierre de Charansonay est investi de la maison-forte de Saint-Marcel et dépendances *(Somm. des fiefs)*.

1419. 24 novembre. Nᵉ Jacques de Charansonay, témoin à un acte (Arch. Thuiset).

1421. 10 avril. Nᵉ Jacques de Charansonnex est inféodé de la juridiction sur vingt-cinq feux et hommes du mandement de Rumilly, avec appartenances et la juridiction de la ville de Rumilly *(sic) (Somm. des fiefs)*.

1er juin. Nᵉ Hugonin de Charansonnex, investi de biens et droits féodaux audit lieu *(Ibid.)*.

11 juin. Nᵉ Jacques de Charansonnex est investi d'une maison-forte près Charansonnex *(Ibid.)*.

1425. 1er février. Nᵉ Pierre de Charansonay, damoiseau, et Dlle Françoise, sa femme, font un albergement (Arch. Saint-Jorioz).

1426. 26 janvier. Vénérᵉ Messʳᵉ François de Charansonay, élu prieur de Contamine par les moines dudit couvent, qui adressent une supplique au pape Martin V, pour le prier de ratifier leur choix (Arch. de Cour).

1428. Nᵉ Jacques de Charansonay, témoin à un acte (Arch. Morand).

1429. 14 novembre. Nᵉ Jacques de Charansonnex (*Voir* acte 1421) reconnaît tenir en fief noble et paternel, sous hommage, sa maison-forte de Charansonnex, avec jurid. omn. h., m. et b. m. et m. emp. avec hommes, hommages, cens, servis et autres tributs *(Somm. des fiefs)*.

1439. 28 juillet. Dlle Marie de Charansonay, femme de Nᵉ Jacques de Pesmes, fait son testament (Galiffe, *Not. généal. des fam. genevoises*, t. III, fᵒ 399).

1444. Amédée de Charansonay, prieur de Talloires (Besson, fᵒ 134).

1447. 26 juin. Jacques, François et Nicod de Charansonnex sont investis de leur maison-forte et des autres biens féodaux qu'ils tiennent au mandement de Rumilly *(Somm. des fiefs)*.

1451. 5 juillet. Rd messʳᵉ Amédée de Charansonay, licencié ès-décrets, prieur du prieuré de Talloires de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Genève, et administrateur du prieuré de Nantua de l'ordre de Cluny, au diocèse de Lyon, au nom de messʳᵉ Jean de Grolée, custode de l'Église de Lyon (Arch. Cevins). Dans le même acte figure comme témoin Nᵉ Claude de Charansonay.

1454. 17 novembre. Amédée de Charansonay, seigneur de Puisgros, épouse Amédéenne, fille de Jacques du Fresnoy et de Jeanne de Menthon (*Pourpr. histor.*, fᵒ 534).

1457. 3 mai. Nᵉ Hugon de Chalanczonay. Ses hoirs sont nommés avec Nᵉ Polie, femme de Nᵉ Claude Brunier, comme abornant des biens acquis par ladite Polie (Arch. Savoiroux).

1460. 30 avril. Nᵉ Aymée de Reynoz, veuve de Nᵉ Hugonin de Charansonay, *alias* de Malagny, et Nᵉ Jacques, son fils, achètent des biens à Reynoz, paroisse de Motz, en Chautagne (Arch. la Serraz).

1461. 27 septembre. Nᵉ Pierre de Charancinay est témoin à un acte (Arch. Savoir.)

1463. Catherine, fille de François de Blonay (Degré X), était veuve de Nᵉ Jacques de Charansonay.

1464. 1er février. Nᵉ Jean de Charansonay revend des censes qu'il avait achetées en 1458 (Arch. Savoir.). Il possédait, à Malagny, déjà en 1454 *(Ibid.)*.

24 avril. Les mêmes, déjà nommés à l'année 1447, sont investis des fiefs et arrières-fiefs qu'ils possèdent dans le comté de Genevois *(Somm. des fiefs)*.

1469. 30 juin. Jacques et Jean, frères, fils de feu Hugon de Charansonay, de Malagny, reconnaissent tenir en fief du prince Louis de Savoie, les biens qu'ils ont acquis de Michellet de Bruière, formant une rente féodale rière le mandement de Rumilly *(Somm. des fiefs)*.

1470. 28 février. Nᵉ Pierre de Charansonay, de Saint-Marcel, nommé dans un acte (Arch. Savoiroux).

16 juin. Rd Messʳᵉ Amédée de Charansonay, prieur de Talloires (Arch. Saint-Jorioz).

1473. 19 janvier. Jacques et Nicod, frères, fils de feu Jacques de Charansonnex, reconnaissent tenir par indivis en fief n., pat. et anc. leurs maisons-fortes situées à Charansonnex, avec omnimode juridiction et dernier supplice *(Somm. des fiefs)*.

24 décembre. Nᵉ Nicod de Charansonay abornant des biens à Rumilly (Arch. Savoiroux).

1477. 5 janvier. Nᵉ Claude, fils de Nᵉ Jean de Charansonay, témoin au contrat de mariage de Nᵉ Jean de Fernex (Galiffe *passim*, t. II, fᵒ 180).

1482. 7 mars. Nᵉ Pierre de Charansonay, de Saint-Marcel, comme mandataire de Nᵉ et Pt seigr Louis de Charansonay, seigr de Puisgros, son neveu, laude la vente d'une maison à Rumilly (Arch. Savoiroux).

1485. 28 juin. Nᵉ Louis de Charansonay, seigr de Puisgros, passe reconnaissance pour les hommes et rentes féodales de Puisgros *(Somm. des fiefs)*.

1488. 6 novembre. Nᵉ Pierre de Charansonay, de St-Marcel, est témoin à un acte passé à Rumilly (Arch. Savoir.).

1491. 10 août. Nᵉ Louis de Chalanzonay, caution dans un acte (Arch. Pelly).

1495. 5 juillet. Nᵉ Jacques de Chalansonay abornant des biens à Saint-Félix (Arch. Savoiroux).

1498. Nicolas, Pierre, Aymon et André de Charansonay, cousins à différents degrés, étaient tous religieux à Talloires (*Pourpr. histor.*, fᵒ 384).

Amédée de Charansonay, prieur de Talloires ladite année. Permuta avec son successeur en 1515 (Besson, 134).

1499. 28 mai. Hommage et investiture par et pour Louis de Charansonay, en son nom et comme tuteur de Claudine, fille de Jacques de Charansonay, et de Marguerite de Gingins, sa femme.

28 mai. Hommage prêté par Nᵉ Jean de Charansonay. (J'ai oublié de marquer la provenance de ces deux actes.)

1500. Amédée de Charansonay, prieur de Saint-Victor vers 1500 (Besson, fᵒ 95).

24 mai. Nᵉ Louis de Charansonay, seigr de Puisgros, Nᵉˢ Louis et Amé, fils de feu Nᵉ Nicod de Charansonnay, Nᵉ Antoine de Charansonay, fidéjusseurs au contrat de mariage de Christin de Charansonay avec Marie-Hélène de Chenex (*Pourpr. histor.*, fᵒ 386). *Voyez* le fragment existant à la page suivante.

1503. 17 octobre. Claude de Charansonay, de Saint-Marcel, fils de Nᵉ Jacques de Charansonay, des Bois, *(de nemoribus)*, témoin ledit jour à un acte (Arch. Savoiroux).

6 novembre. Claude de Saint-Marcel, *alias* de Charansonay, témoin à Rumilly *(Ibid.)*.

1504. Au commencement du mois de novembre, mourut à Chambéry Nᵉ Amédée de Charansonay, lequel était fils de feu Nᵉ Jean, et petit-fils de Nᵉ Pierre de Charansonay. (Chapp., *passim*, fᵒ 356, qualifie ce dernier de seigr de Maliver : selon toute probabilité il faut lire Malagny). — Messʳᵉ Aymon de Charansonay, aumônier de l'évêque de Genève, frère, et Jacques et Jean, fils du défunt, faisaient transporter le corps, de leur maison du faubourg Maché à l'église de Lémenc, avec les armoiries pures de Charansonay. D'autres nobles de Charansonay, savoir : Jacques, seigr de Malagny ; Claude, seigr de St-Marcel ; Louis et Jean de Charansonay, seigrs de Puisgros ; Christin de Charansonay ; Dlle Claudine de Charansonay, femme de Sibuet de la Balme, se prétendant les aînés, s'opposèrent à ce que les premiers nommés portassent les armes pures de Charansonay. Louis de Miolans, maréchal de Savoie, devant lequel la difficulté fut agitée, prononça que le frère et les fils du défunt et les leurs à l'infini, seraient tenus de briser le lion d'une étoile d'argent sur l'épaule droite *(sic)*. Le *Pourpris historique, Chambéry au XIVe siècle*, etc., racontent cet incident à peu près dans les mêmes termes. Il est regrettable que les motifs de cette décision ne soient pas énoncés : ils nous auraient appris en vertu de quel texte de loi inconnu, un simple et regrettable usage se changeait en droit. Il faut encore noter que si le qualificatif de droite, appliqué à l'épaule du lion, n'est pas une erreur des chroniqueurs, cette décision équivalait à un compromis purement moral, attendu que l'épaule droite d'un lion ne figure jamais dans un blason. En outre, il est au moins curieux que par arrêt, il y eut six mâles aînés dans une famille, sans compter leurs enfants !

1512. Jean de Charansonay, curé de Bauges (*sic*), et Antoine de Charansonay, naturel, témoins (*Pourpr. histor.*, 372).

1515. Amédée de Charansonay, d'abord ouvrier, puis, par résignation de son frère Amédée (*Ibid.*, f° 384), prieur de Talloires (Besson, f° 134).

1517. 15 octobre. Claude de Charansonay, religieux de Contamine, témoin au codicille d'Hélène de Chenex (*Ibid.*, 382).

1523. 2 janvier. N^e^ Jacquemette, veuve de N^e^ Jacques de Charansonay, au nom des N^es^ et R^ds^ Jean et Jacques et N^e^ George de Charansonay, ses fils, admodie des biens situés à la Chiésaz. L'acte est passé à Malagny, dans la maison desdits frères (Arch. Savoiroux).

1528. 23 août. Claude de Charansonay, docteur ès-droits, vicaire de R^me^ seig^r^ Jean-Philippe de Grolée, archevêque de Tarentaise (Arch. Savoiroux).

14 septembre. N^es^ Amédée et François de Charansonay ont reconnu certains biens en faveur du prieuré de Lémenc, rière Lonne (Arch. du Sénat de Savoie).

1532. 28 avril. N^e^ D^lle^ Françoise, fille de feu N^e^ et P^t^ Claude de Charansonay, seig^r^ de Saint-Marcel, paroisse de Saint-Félix, épousa, contrat de mariage dudit jour (Arch. Pelly), N^e^ Louis de Saint-Jeoire, de la paroisse d'Alex, fils naturel du coseig^r^ de Ferrières. N^e^ George de Charansonay, son frère, lui constitue en dot les hommes et hommages qu'il possède dans les mandements de Cruseille, Truchet, Menthon, Dingy et Val-des Clefs, valant 900 florins d'or, plus 600 florins. Le contrat est passé en la maison-forte dudit George, à Malagny, paroisse de Saint-Félix.

1535. Jean de Charansonay, prieur de Talloires (Besson, f° 88).

Jacques de Charansonay, un des trente-deux chanoines de Genève qui se réfugièrent à Annecy (*Ibid.*)

Jean de Charansonay, chanoine de Genève en 1535 (*Ibid.*)

1542. 12 juillet. George de Charansonex, seig^r^ dudit lieu, prête hommage au roi de France (*Somm. des fiefs*). Est, peut-être, le George de Charansonay qui fut père de D^lle^ Claudine qui aurait épousé : 1° Antoine de Beaufort ; 2° Claude de Chatillon.

18 juillet. François de Charansonay, seig^r^ de Puisgros, prête hommage au roi de France (*Somm. des fiefs*).

1545. 10 novembre. François de Charansonay, seig^r^ de Puisgros, et N^e^ George de Charansonay, sont nommés comme abornant des biens situés à Saint-Marcel (Arch. Savoiroux).

1547. 19 août. N^e^ Charles de Charansonay prête hommage au roi de France (*Somm. des fiefs*).

1548. 7 novembre. N^e^ Maurice de Charansonay présent à un arbitrage (Arch. Pelly).

1551. 22 juillet. Jean de Charansonay, chanoine, est nommé prévôt de l'Église de Genève (Besson, f° 85).

1554. 18 juin. D^lle^ Louise, fille de feu N^e^ Claude de Charansonay, seig^r^ de Saint-Marcel, fait donation de tous ses biens à N^e^ et P^t^ George de Charansonay, chevalier, seig^r^ dudit lieu, son cousin. Acte passé au château de Charansonay (Arch. la Serraz).

1555. Janvier. Légitimation par le roi de France, pour D^lle^ Françoise de Charansonay, fille donnée de Mess^re^ Jacques (Arch. du Sénat de Savoie).

30 octobre. N^e^ George de Charansonnex a reconnu certains biens en faveur du prieuré de Lémenc (*Ibid.*).

1565. 13 décembre. R^d^ Mess^re^ Jacques de Charansonay. Ses hoirs sont mentionnés pour des biens à la Chapelle (Arch. Savoiroux).

1566. 24 avril. Déclaration de noblesse pour Jean Charansonay (Annexe. Preuves 1723. Bibl. du roi à Turin).

1593. 23 février. D^lle^ Jeanne de Charansonay, femme de N^e^ Jacques de Menthon de Beaumont (Arch. la Serraz).

7 septembre. N^e^ et Ve Mess^re^ Louis de Charansonay, curé à Duing (Arch. Saint-Jorioz).

1602. 23 janvier. Philibert, fils donné de feu Mess^re^ Jean de Charansonay, est témoin à Alby (Minutes Roland, Arch. Savoiroux).

1603. 4 mars. D^lle^ Maurise de Charansonay. N^e^ Jean Exertier se porte caution pour elle (Arch. Manuel).

Il est évident qu'un grand nombre des personnages plus haut énumérés font un double emploi, ainsi que quelques-uns de ceux inscrits dans le fragment ci-dessous tiré du *Pourpris historique*, f°s 382 à 388.

?

Pierre de Charansonay
A Hélène, fille de Richard de Duyn et de Marguerite de Beaufort (Pierre eut plusieurs autres femmes).

Jacques de Charansonay (1)
(Voir l'art. 14 novembre 1429 également cité par le *Pourpris*), ép. : 1° une fille de la noble maison de l'Étoile ; 2° Amie de Menthon ; 3° Marguerite de Maillard. Il testa le 28 août 1444 et mourut en 1447.

Second lit. — *Lit Maillard.*

Amé (1er lit), résigna les fonctions de prieur de Talloires en faveur de son frère puiné (*Voir* 1498, 1515).

Amé, prieur de Talloires après son frère. Tuteur de ses trois nièces ci-dessous le 28 juill. 1512. Au f° 384, le *Pourpris* dit qu'il était frère de père et de mère de Christin ; au f° 385, il est dit fils du second lit.

Jacques. Nicod. *Voir* l'art. 25 mai 1473, tiré du *Pourpris*.

François. Rolette.

Barthélemy, né de la D^lle^ de Maillard et légitimé par le mariage subséquent. Il eut un fils nommé Christin, filleul de son oncle.

Christin, chef de la branche aînée. Il ép. 1° D^lle^ N.N. ; 2°, le 24 mai 1500, D^lle^ Marie-Hélène de Chenex, laquelle, étant veuve, se remaria avec Christophe de Sales. Christin est fort probablement le même que Christophe de Charansonay, lequel figure avec Amédée de Charansonay, prieur de Talloires, son frère, au cont. de mar. de Françoise Gaillard, leur nièce, passé avec N^e^ Jean de Giez le 11 août 1505 (Arch. de Giez).

Perronnette femme de N^e^ Jean de la Forest, *alias* Gaillard, de Faverges. Ils étaient morts av. 1505.

(1) Dans une lettre de l'auteur du *Pourpris* (coll. autogr. Thuiset), accusant réception de titres sur les Charansonay, je lis : « je suis tousiours dans « l'admiration de ne rencontrer point parmy tant « de papiers l'alliance ny mesme le nom de Bar- « thelemy de Charansonay qui est pourtant nommé « en des papiers de Talloires et dit PÈRE DE CHRIS- « TIN, dont les deux filles qu'il eut de Marie-Hé- « lène de Chenex furent mariées chez nous. »

Claudine, femme de N^e^ Jean de Sales ; est la grand'mère paternelle de saint François de Sales.

Jeanne ép. : 1° cont. dot. du 11 oct. 1517, N^e^ François de Sales ; 2° cont. dot. du 24 fév. 1525 (Arch. Savoiroux), N^e^ Janus de Monthoux, seig^r^ dudit lieu, etc.

Françoise ép., cont. dot. du 1er fév. 1518, N^e^ Claude de Marignier.

Une branche de cette famille, du nom de Charansonais, établie près de La Mure, au diocèse de Grenoble, qui, selon Guy Allard (*Dict. du Dauphiné*, Ed. Allier, t. 1, col. 248) y était venu anciennement du Piémont, portait d'argent au lion de sable couronné, lampassé et armé d'azur à la bordure engrelée de même, s'éteignit en la personne de Jeanne de Charansonais, qui épousa, en 1586, Jacques Chambrier.

Pour la transmission des fiefs de Charansonay et de Puisgros, *voir* aux Fiefs.

CHARBONNEAU (DE)

P. d'azur au bras d'or armé d'une fronde d'argent chargée d'une pierre du même, sortant d'un nuage de même volant à senextre (1). — Cimier : *Un homme issant avec casque et cuirasse, tenant une lance d'argent.* — Devise : NEC FERRO NEC IGNE.

(Patentes de noblesse 1659, reg. 57. Pat. Sav., f° 66. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

CHORIER (*Estat politique de la province de Dauphiné,* t. III, f° 173) nous dit que « Remond Charbonneau des Chabeuil, fils de Barrachin, vivoit l'an « 1506. Remond Charbonneau, fils de Jean de Charbonneau et de Barbe Roux, « est son petit-fils. Jean Charbonneau, Conseiller du Roy, Maistre ordinaire en « la Chambre des Comptes de Dauphiné, vient d'une autre branche, du meme « tige. De Gueules à la Fronde mise en pal et passée en triple Sautoir d'Or, chargée d'un « Caillou rond d'Argent et costoyée de 2 Caillous de mesme en pointe. » Selon Guy Allard (*Dictionnaire du Dauphiné,* édit. Allier, t. II, col. 248), cette famille, venue du Valentinois, a été anoblie en la personne de Jean Charbonneau de Grenoble, par un office de Maître des

(1) Cette description, seule authentique, n'est pas conforme à un vieux cachet que possède la famille.

Comptes, dans lequel il était mort il y avait peu d'années. Il avait pris les mêmes armoiries que celles déjà décrites, et y avait ajouté un bras d'argent mouvant du côté senextre du chef. Il laissa un fils trésorier de France.

Fort probablement les Charbonneau sont descendus de la même souche, quoique déjà en Savoie, du temps de Guy Allard, celui-ci n'en parle pas. Un fait est certain, c'est qu'ils viennent du Dauphiné où ils possédaient des biens à Sainte-Marie-d'Alloix et à Saint-Vincent-de-

?

PIERRE CHARBONNEAU,
de Sainte-Marie-d'Alloix en Dauphiné. Il ép. Dlle Denise Combé ou Tombé, laquelle teste le 29 août 1652 (*), nommant héritiers ses fils ci-dessous, les substituant l'un à l'autre. Elle codicille le 31 août suivant (*). Lui mourut quelques mois avant son fils Ignace.

Ne IGNACE DE CHARBONNEAU, deuxième fils.
Nommé aux Patentes de noblesse de 1659. Il était capitaine au régiment du commandant Aiazza, troupe de Savoie au service de la République de Venise. Etant sur le point de partir pour Candie, il ajoute un codicille le 9 avril 1661 (*) au testament qu'il a fait à Turin. Lègue à Dlle Anne, sa sœur, son habitation, sa vie durant, dans la maison-forte et noble que le testateur possède à Sainte-Marie-d'Alloix, au mandement de la Buissière, comme héritier de feu le sieur Pierre Thomas, son oncle, avec la moitié du revenu pour en jouir concurremment avec Ne Jean-Louis de Charbonneau, son frère, 1er capitaine et major audit régiment, lequel est héritier universel d'Ignace. Il fut tué dans une affaire contre les Turcs en 1664 (*).

CHARLES, fils aîné.
A dû rester en Dauphiné. D'après une note (*) il aurait épousé Anne Charlon et serait mort sans enfants. Mort av. 1661.

I. Ne JEAN-LOUIS DE CHARBONNEAU, troisième fils.
Obtient en Savoie avec son frère Ignace, des patentes de noblesse le 25 août 1659 (citées au folio précédent). Le 13 mai 1660 (*), il teste à Trino, en Piémont, avec son frère Ignace, en faveur l'un de l'autre. Ils partirent (par brevet du 17 mai 1660 (*), il avait été nommé capitaine et sergent-major au régiment que Son Altesse envoyait au service de Venise, sous les ordres du commandeur Boniface Aiazza, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem), en juillet 1661, avec la flotte vénitienne. Ignace ayant été tué en 1664, quelques mois après la mort de leur père, Jean-Louis fut héritier universel. Résulte d'une pièce du 7 octobre 1682 (*). Il fut lui-même tué en 1672 (*) dans une expédition à Savone. Il avait épousé en Savoie Dlle Jacqueline Mary, qui, pendant l'absence de son mari, fut pourvue d'un curateur le 1er déc. 1671 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle fut nommée héritière universelle par le testament du 21 décembre 1704 (Arch. Savoiroux) de son frère Spcte Marc Mary, et déféra cette hoirie entière à son fils Marc, dans son contrat de mariage de 1708.

II. Ne MARC DE CHARBONNEAU,
né à Sainte-Marie-d'Alloix, ainsi que son père (Testam. 1734 (*). Il épousa, par contrat dotal du 19 fév. 1708 (*) passé à la maison de Montfleury, près Grenoble, Dlle Barbe de Quintal, fille de Ne Jacques et de Dlle Anne-Marie Chapel. Dans ce contrat, il renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de Charles, de Rd Messre Bonaventure et Anne, ses oncles et tante, situés à Sainte-Marie-d'Alloix et à Saint-Vincent-de-Mercuze et dans tout le Dauphiné. Il demeurait à Aiguebelle avec sa mère, dont il fut héritier universel. Il testa le 6 oct. 1734 (*) en faveur de sa femme, laissant 4,500 livres à chacun de ses enfants. Elle, veuve, teste le 9 février 1746 (*) en faveur de son fils Joseph, et casse un testament précédent du 12 février 1742. Elle avait obtenu, le 14 février 1738, déjà veuve (Arch. du Sén. de Sav.), des patentes pour la rénovation de son fief du Chanay qu'elle possédait par indivis avec le sieur Bazin.

MARIE-HYÉRONIME,
baptisée le 22 juillet 1717 (R. P. de Saint-Léger de Chambéry), morte avant le testament de 1734.

III. Ne PIERRE DE CHARBONNEAU, fils aîné, officier au régiment de Savoie, légataire au testament de son père. Mort sans enfants avant le testament de sa mère.

JACQUELINE-JOSEPHTE,
religieuse ursuline à Chambéry en 1746.

AMÉ-HIPPOLYTHE,
mort *ab intestat* le 26 oct. 1782 (*).

CLAUDE-MARIE,
mort en pupillarité, le 4 juin 1771 (*).

PÉRONNE,
légataire en 1781 et 1796. Morte le 16 avril 1826 (*).

IV. Ne ALEXIS DE CHARBONNEAU, fils aîné, né à Aiguebelle, héritier universel de son père et de sa mère. Il habitait Saint-Pierre-d'Albigny (Reg. Par.) depuis quatre ans, lorsqu'il y épousa Dlle Jeanne-Raymondine Pignier. Il teste le 15 novembre 1789 (*), dans sa maison-forte de Quintal, et mourut âgé de quarante-six ans, le 17 janv. 1790.

VICTOR,
bapt. le 27 fév. 1755 (R. P. d'Aiguebelle), mort le 2 déc. 1787 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny), sans enfants (*).

FRANÇOISE,
novice à l'abbaye du Beton en 1781 (1).

(1) On lit dans les mémoires du cardinal Billet, f° 538 : « le citoyen Chamberliac » (c'est fort probablement Jacques Vital de Chamharlhac, baron de l'Aubepin, plus tard général) « qui fut pendant quelque temps « commandant de place à Chambéry, épousa une reli- « gieuse du Betin. » Cette jeune religieuse, enlevée par le commandant lors de l'occupation du Betin en 1793, était Françoise de Charbonneau. En 1799 elle fut relevée de ses vœux par le pape Pie VI, alors captif à Valence, qui bénit son union et ses enfants. Des souvenirs recueillis auprès de vieillards à Chambéry me permettent de dire à l'honneur de Mme de Chamberlhac que son bon caractère la porta à employer toute l'influence qu'elle devait à la position de son mari, soit pour secourir les victimes des fureurs révolutionnaires, — elle alla elle-même arracher à la prison de Chambéry, ma grande-tante, Mme de Vignet, née de Maistro, — soit pour rendre au malheureux pontife Pie VI tous les services que lui facilitait sa libre entrée dans la citadelle de Valence.

V. ANNE-MARIE-ROSE-PHILIPPINE,
née le 31 mars 1788 (R. P. de St-Pierre-d'Albigny), héritière universelle de son père : son oncle, Ne Maurice lui était substitué. Elle mourut sans enfants le 30 sept. 1803, à quinze ans et demi (*), et avait épousé le sieur Thomas Pillet, domicilié à Montmélian, mentionné dans un acte de l'an XIII (*).

Ne JOSEPH-ANTOINE,
né le 12 janv. 1807 à Saint-Pierre-d'Albigny, capitaine au second régiment de Savoie le 28 mars 1841 (Matric. de la Brigade).

MARIE-ALEXANDRINE,
née à Bourg le 28 déc. 1839 (*), ép. à Chambéry, le 24 août 1864, M. Joseph-François Raymond Guillot, de Chamoux, officier supérieur en retraite.

Ne CAMILLE-JOSEPH,
né le 15 avril 1838 (*) à Saint-Pierre-d'Albigny.

VI. Ne LÉON-MAURICE-JEAN,
né et bapt. le 24 sept. 1836 (R. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny), capitaine dans l'armée italienne (1869).

CÉSARINE-JOSÉPHINE,
née le 15 fév. 1841 (*), ép., contrat de mariage du 27 janvier 1863, le comte Louis-Charles-Albert Millet de Saint-Alban.

Ne ARTHUR-NICOLAS,
né le 26 déc. 1843 (*) (Reg. Par. de Saint-Pierre-d'Albigny).

Mercuze. Transportés en Savoie, où ils continuent encore honorablement, ils ont reçu de nos princes des patentes de noblesse en 1659.

Les Charbonneau se sont surtout distingués dans la carrière des armes, comme on le verra dans le tableau suivant. Il y a une quarantaine d'années, cinq frères du nom de Charbonneau étaient officiers dans notre vieille brigade de Savoie. La génération actuelle compte aussi des officiers au service de l'Italie, dont ils ont suivi la nationalité. *(Suit la généalogie.)*

N^e^ PIERRE *THOMAS*, seig^r^ de Sainte-Marie, natif de la ville de Crest, en Dauphiné, docteur en médecine, demeurant en Provence. Avant de quitter le Dauphiné, il passa arrentement de tous ses biens audit lieu de Sainte-Marie (d'Alloix) et de Saint-Vincent-de-Mercuze, au sieur Pierre Charbonneau, son frère utérin (Comptes du 13 avril 1624 (*) de ce que Pierre-Thomas devait à sondit frère). Le codicille de 1661 prouve que N^e^ Ignace de Charbonneau, ci-dessous, fut héritier universel de son oncle. Il en passe hommage noble au roi de France, le 8 avril 1661 (*).

Rév^d^ Mess^re^ BONAVENTURE, protonotaire apostolique et curé de Sainte-Marie-d'Alloix en 1673. En 1708 (*) il était recteur de la chapelle de sainte Catherine, fondée dans l'église de Saint-Vincent-de-Mercuze.

ANNE ép., le 23 juillet 1651 (*), Me Pierre Perbey, procureur héréditaire au bailliage de Graisivaudan. Légataire de sa mère en 1652, de son frère Ignace en 1661. Elle teste le 3 mars 1682 en faveur de son mari.

N^e^ BALTHAZARD vivait en 1682. Je n'ai pas trouvé mention de postérité.

D^lle^ JEANNE, femme de Me Jean Vellat. Légataire de sa tante Anne de Charbonneau, 1682.

N^e^ JOSEPH DE CHARBONNEAU, second fils, continua la famille. Il était né à Sainte-Marie-d'Alloix le 26, et bapt. le 27 février 1719 (*). Il ép., contrat dotal du 11 février 1751 (*), D^lle^ Marie-Césarine, fille de N^e^ Jean-Pierre Ginod de Montagny, laquelle teste, étant déjà veuve, le 16 janvier 1781 (*). Lui testa le 7 juillet 1768 (*).

N^e^ ALEXIS DE CHARBONNEAU, né à Aiguebelle, légataire de son père 1734, de sa mère 1746, de son frère 1768. Etant capitaine de grenadiers au régiment de Savoie, il transige le 18 janvier 1774 (Arch. Sav., pour l'hoirie de S. E. Victor-Amé Chapel (*voir* ce nom), comte de Saint-Laurent. En 1778 (*) lieutenant-colonel du régiment de Savoie; en 1788 (*) colonel d'infanterie, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare, commandant la ville et château d'Annecy. Il teste à Turin le 5 juin 1796 (*), alors brigadier général d'infanterie, en faveur de son neveu Maurice. Il mourut en ladite ville le 1er août suivant, à soixante-dix-sept ans environ (*).

N^e^ MAURICE DE CHARBONNEAU, bapt. le 22 mai 1768, à Aiguebelle (*). Substitué au testament de son frère Alexis en 1789. Major au régiment de Savoie, retraité le 20 mars 1817 (Matric. de la Brig.), puis lieutenant-colonel commandant la province de Tarentaise, chev^r^ des SS. Maurice et Lazare. Avait été blessé à la tête de sa compagnie le 15 juin 1815 (*) à l'affaire de Maltaverne. Il ép. D^lle^ Hélène de la Palud. Il teste le 22 décembre 1829 en faveur de son fils aîné, faisant des legs aux autres. Il était mort avant le 28 janvier 1830 (*), jour où sa veuve fit prendre inventaire de sa succession dont elle avait l'usufruit.

MARIE-FRANÇOISE, religieuse au Beton, sécularisée à Montmélian, où elle teste le 28 janv. 1808 en faveur de son frère Maurice (*). — *Voir* dans les *Mémoires du cardinal Billet*, f° 333, son attitude ferme et courageuse devant le tribunal révolutionnaire.

ANNE-SOPHIE, bapt. le 8 décembre 1752 (R. P. d'Aiguebelle), religieuse de Ste-Claire. Morte le 3 août 1815 (R. P. de Saint-Pierre-d'Albigny).

N^e^ HENRI-PIERRE-FRANÇOIS DE CHARBONNEAU, né le 1er octobre 1805 (Matric. de la Brig.), fils aîné, héritier universel de son père, capitaine provincial au 1er régiment de Savoie le 1er mai 1843 (*Ibid.*), puis major audit régiment. Ep., par contrat dotal du 3 juil. 1835 (*), Marie-Hélène-Augustine, fille de N^e^ Étienne-Joseph-Marie-Antoine-François de Villette, de Bourg en Bresse. Morte le 24 août 1849 (*).

N^e^ JEAN-BAPTISTE, né le 8 mars 1808 à Saint-Pierre-d'Albigny. Lieutenant au 1er régiment de Savoie. Mort à Gênes le 26 août 1835 (matric.). Il ép. D^lle^ Josephte, fille du Dr Thomas Ferrari, d'Alexandrie.

N^e^ JEAN-MARIE-CHRISTIN, né le 10 mars 1809, officier au régiment de Savoie. Mort à Gênes du choléra le 31 août 1835 (mat. de la Brig.).

N^e^ SIMÉON-AUGUSTE, né le 1er février 1813, à Suze, officier au régiment de Savoie, démissionnaire le 20 août 1836 (mat. de la Brig.).

CAROLINE-MARIE-ALEXANDRINE, née le 9 juin 1818, morte le 19 août 1857, religieuse au Carmel de Chambéry (*), sous le nom de sœur Marie-Hélène de Jésus.

N^e^ FRANÇOIS-CHARLES, né le 15 octobre 1845 (*) à Saint-Pierre-d'Albigny.

N^e^ GEORGES-FRANÇOIS-JÉRÔME, né le 5 novembre 1847 (*) à St-Pierre-d'Albigny.

N^e^ ALEXANDRE-CHARLES-THOMAS, né le 20, bapt. le 21 oct. 1835, à Alexandrie en Piémont (*). Major du génie, officier d'ordonnance de S. M. le roi d'Italie, mort à Rome en fév. 1872 (*Courr. des Alpes*).

N^e^ CHARLES-EMILE-JOSEPH, né le 8, bapt. le 12 avril 1834, à Alexandrie en Piémont (*).

N. B. — Les astérisques marquent des pièces authentiques communiquées par la famille.

CHARNÉE (DE LA)

P. d'azur à la bande d'or surbandée de gueules et chargée de trois étoiles d'or.
(*Pourpris historique*, f° 518).

Selon d'autres, la bande serait d'argent ainsi que les étoiles.

?

Vén^ble Mess^re Augustin de la Charnée, prieur, puis abbé de Tamié, conseiller du duc de Sav. Mort en mai 1492 (Besson, f° 239).

?

N^e Aymon de la Charnée, arbitre dans une transaction du 24 novembre 1497 (Arch. Thuiset).

?

N^e Oger Ambrois de la Charnée. Le 12 mai 1408 (*Somm. des fiefs*), en son nom et pour ses neveux, il reconnait tenir en fief noble du Prince, une rente féodale dite de la Charnée, en Bauges, avec une part de la montagne de la Fenestraz, sous charge d'hommage-lige et noble.

N^e Pierre-Ambrois de la Charnée. Mort probablement avant 1408.

?

Jacques, seig^r de la Charnée, ép., contrat dotal du 31 janvier 1428, D^lle Antonie, fille de N^e Antoine Josserand de Cons et de Françoise de Lescheraine.

N^e Jacques ou Jacquemet Ambrois (1430). Ambrois de la Charnée (1436-1437). Prête hommage à Amédée VIII (Capré, 158), mentionné avec son frère François.

Georges, seig^r de la Charnée, ép. Philiberte, fille de Georges Forrier, seig^r d'Arvey, et de Michelle de Crans.

?

N^e Aymon de la Charnée, châtelain de Châteauneuf en 1467 (Arch. Morand).

?

N^e Aymon de la Charneaz, du Châtelard en Bauges (Comnène).

Claudine, femme de Jacques de Sionnas : bisaïeux de saint François de Sales (*Poupr. historique*, f° 518).

N^e Jean-Louis de la Charnée ép. D^lle Marie, fille de N^e Pierre Boissière, veuve de N^e Jean du Puits (Comnène).

?

N^e Jean-Louis de la Charnée, du Châtelard en Bauges, ép. D^lle Françoise, fille de N^e Humbert de Lescheraine. Elle teste le 8 sept. 1547 (Anal., Arch. Costa).

D^lle Henriette, femme de N^e Guillaume Manuel, vivait en 1535. Lui mort le 3 nov. 1563 (msts Comnène, Arch. Manuel).

?

D^lle Françoise de la Charnée (*sic*), veuve de N^e Charles de la Forest, seig^r de Rumilly sous Cornillon. Elle teste le 30 août 1585, lègue l'usufruit de tous ses biens et du château de la Charnée à Louise, sa fille, et 300 écus d'or si elle se marie. Institue héritier universel N^e Jean de la Forest, son fils. (La généalogie des la Forest au lieu de la Charnée marque de la Chesnaye). Je n'ai pas vu l'original de ce testament qui n'existe qu'à l'état d'analyse aux Arch. Costa.

Mess^re Jean-François, sacristain du prieuré de Bellevaux. Sa mère lui lègue 30 florins.

D^lle Antonie. Sa mère l'institue cohérit^re universelle.

N^e Jean de la Charnée. Cohéritier universel de sa mère, coseig^r dudit lieu de la Charnée, ép., contrat dotal du 15 oct. 1586 (Anal., Arch. Costa), D^lle Jeanne, fille de feu N^e seig^r Charles de la Forest, seig^r de Rumilly sous Cornillon, et de D^lle Françoise de la Charnée, laquelle est présente au contrat.

?

N^e Mastien ou Maffrey de la Charnée, de la Palud en la vallée de Miolans. Mort avant 1604. Il avait épousé D^lle Jeanne de la Palud. N^e Pierre de la Palud leur avait albergé certains biens le 31 janv. 1578 (Arch. du Sén. de Sav.).

N^e Claude de la Charnée, de Bettonet, ép. D^lle N. N., fille de feu N^e Jean Proz-Jordane, vivants 20 mars 1596 (Arch. Thuiset). Par cette alliance quelques biens des Jordane passèrent à Claude qui vivait encore en 1616.

D^lle Jeanne-Antonie. Le 13 mai 1604 (Arch. du Noyer) elle est nommée avec son frère et sa mère dans l'acte par lequel ils vendent à N^e Pierre Rey une rente à la Palud, conforme à un livre de reconnaissances passées en faveur de N^es Baptiste, Amé et Guillaume de la Palud.

N^e François de la Charnée, de Bettonet, capitaine entretenu au préside de Montmélian. Il transige le 31 janvier 1645 (Arch. du Sén. de Sav.) avec Jean-Antelme Meynier, à l'occasion de leurs biens au Bettonet, procédés des N^es Jean et Antoine Jordane, frères. La chapelle des Jordane située audit lieu restera indivise entre eux. Il ép. D^lle Lucrèce, fille de N^e Claude de Minjod, avec laquelle il vivait en 1648 (Arch. du Sén. de Sav.). Postérité inconnue.

D^lle Lucrèce vivait 1645.

?

N^e Noel de la Charnée, de Montmélian, marié à D^lle Claudine, fille de feu N^e Antoine Fabry, d'Entremont-le-Jeune. Elle fait une donation le 28 octobre 1675 (Arch. du Sén. de Sav.) à N^e Henri-François Barbery.

CETTE famille est ancienne. Le *Pourpris historique* (f° 518) n'a pu en donner que trois degrés. « Entre plusieurs grands personnages », ajoute-t-il « cette maison a produit « Augustin de la Charnée, abbé de Tamié de l'ordre de Citeaux. Le Château dont elle « a pris le nom êt dans le Marquizat de Bauges, petite Province de Savoye, sur la « Rivière du Cheran. Elle a possédé de grands biens en la Vallée de Miolans et surtout « en la parroisse de Saint-Iean-de-la-Porte. » Il est regrettable que l'auteur du *Pourpris* n'ait pas mentionné les autres grands personnages qu'il paraissait connaître, car je n'ai pu en trouver vestige dans les rares documents qu'il m'a été donné de rencontrer ayant trait aux la Charnée. Il aurait pu aussi, de son temps, savoir facilement si — ce que je ne peux donner qu'à titre de probabilité — le nom patronymique de cette famille n'était pas Ambrois ou Ambroix. Quelques membres de cette famille s'appelaient Ambrois de la Charnée ou Ambrois *alias* de la Charnée. Le registre des gentilshommes qui, vers 1430 (Capré, f° 158), prêtèrent hommage à Amédée VIII, inscrit même simplement, « Jacqueme et François Ambroy. »

Je ne trouve plus rien sur les la Charnée vers la fin du XVIIe siècle, époque probable de leur extinction.

N° François Ambroy (1430) Ambrois de la Charnée (1436). Le 17 avril 1436 et le 10 juillet 1437 *(Somm. des fiefs)*, il consigne tenir en fief noble des biens et maisons au Châtelard, et la montagne susdite indivise avec N° Jean Ambroix *alias* Bernardet, seigr de Broissy. Le 16 mai 1460 *(Ibid.)*, il reconnait seul comme ci-dessus, et le 17 novembre 1462 *(Ibid.)*, en son nom et comme administrateur de son fils Aymon.

N° Aymon Ambroix, *alias DE CHARNEA*, nommé avec son père dans la reconnaissance de 1462.

?

N° François de la Charnée.

N° Aymon de la Charnée. Reconnaissances féodales du 6 janv. 1472 (Arch. La Place) faites en sa faveur pour des biens situés à St-Jean d'Arvey.

?

N° François de la Charnée, vivant 1444 (Arch. Morand). Mort avant 1480.

N° Michel,

?

N° Jacques de la Charnée. Mort avant 1480.

N° Jean.

Ils sont nommés exécuteurs testamentaires par N° Louis *Carrucis* de Montmélian, leur cousin, le 30 mai 1480 (Arch. Morand).

?

N° Jean *DE CHARNEA* ép., par contrat dotal du 26 juillet 1485, Dlle Guigonne de Bordeaux, laquelle teste le 28 avril 1516 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 2 janvier 1492 (Arch. la Serraz) elle avait, moyennant la dot que lui avait constituée N° Antoine de Bordeaux, son frère, renoncé à tous ses droits sur les hoiries paternelle et maternelle. L'acte est passé « apud Charneam in coquina turris ipsius loci. »

N° Jean-François de la Charnée, seigr dudit lieu de la Charnée, était déjà marié à Dlle Humberte de la Balme le 20 déc. 1516 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 25 sept. 1531 (msts Comnène, Arch. Costa) tant en son nom qu'au nom de sa femme, fille de feu N° Aubert de la Balme, seigr de Longefan, il figure dans un acte. Le 30 déc. 1539 (Arch. du Sén. de Sav.) il vend la maison-forte et biens de la Charnée à N° François Fornerat, lequel les revend à N° François Balthazard le 24 août 1548 (*Ibid.*).

?

N° Claude de la Charnée vend, le 27 mars 1512 (Arch. Thuiset), la prévalence de certains biens au Bon de Saint-Michel.

Françoise.

Malgré la vente ci-dessus, comme elles avaient des droits sur la maison-forte et biens de la Charnée à cause des droits dotaux de leur mère et de leur grand'mère plus haut nommées, elles les cédèrent à N° Jérôme de Lambert (lequel transige à ce propos avec les Balthazard le 16 déc. 1593) (Arch. du Sén. de Sav.).
Elle ép. N°..... Bectoz, du mandement d'Avallon en Dauphiné, par contrat dotal du 26 avril 15... (*Ibid.*). Sa dot était constituée sur des biens de la vallée de Miolans et des Bauges, près de la maison-forte de la Charnée.

Madeleine.

?

N° Jean-Charles de la Charnée, mort avant 1615. Il avait ép. Dlle Marguerite de Lépignier, laquelle transige le 3 juin 1615 (pour un procès introduit en 1610. Arch. du Sén. de Sav.) avec N° Jean-Baptiste, fils de N° Pierre de la Palud, à propos de l'albergement de 1578, cité à l'article de Maffrey, ci-contre.

N° Jean-Nicolas de la Charnée. Etait sous la curatelle de sa mère en 1615 (Arch. du Sén. de Sav.). Postérité inconnue.

N° Jean-Claude était mort *ab intestat* avant 1615, laissant héritiers sa mère et son frère.

?

N° Balthazard-Clément de la Charnée, mort avant 1682. Il avait épousé Dlle Gasparde Bazin, laquelle se remaria avec N° Philibert Ruffin.

N° Georges-François de la Charnée, mis le 7 décembre 1682 (Arch. du Sén. de Sav.) sous la curatelle de Martin Bazin, sa tante, et N° Joseph de Regnauld de Lannoy, fils de ladite Anne. Avant de s'absenter du pays, par testament du 23 juin 1684 (Généal. pour proc., Arch. Regn.), il fit héritière Anne-Marie, sa sœur, et substitua Anne

Dlle Anne-Marie Lachenal, menuisier à Chambéry. a fait héritière Anne Bazin, sa tante, par testament du 27 juin 1700 (Procéd., Arch. Regnauld).

CHARRIÈRES (DE)

(Étant toujours en latin *de Charreres* ou *de Charreriis*, ne doit pas se traduire de Charrière.)

P. d'or à la bande componnée de gueules et d'azur.

(Blason attribué par un Armorial des Arch. Costa, à l'ancienne famille de ce nom, en Genevois. Je n'ai pas d'autre autorité à l'appui.)

Un hameau avec un château de ce nom, près de Tusy, en Genevois, est le lieu d'origine de cette ancienne famille. Humbert de Charrières est fidéjusseur le 10 mai 1225 (*Mém. Soc. d'hist. de Genève*, t. VII, f° 294) pour le comte de Genevois, dans un acte où il est nommé avant plusieurs des meilleurs gentilshommes de nos pays. Malheureusement les documents sur cette maison sont fort rares. D'après les fragments que je reporte ci-dessous, il paraîtrait que les Charrières se sont éteints avant la fin du XVe siècle, et leurs biens passés aux nobles Portier de Passy, d'où ils passèrent plus tard dans la maison de Mouxy. Une branche, probablement, de cette famille s'est éteinte vers la fin du XVIIe siècle. Du moins je ne trouve plus mention de son existence (*).

(*) Une constante tradition porte que la famille des nobles de Charrières, connue depuis le XVe siècle à Cossonay, au pays de Vaud, à laquelle appartient un savant historien dont j'aurai plus d'une fois encore à citer les excellents travaux, est originaire de la Savoie. — *Voyez* pourtant la note 3, f° 371.

?

Humbert de Charrières,
fidéjusseur le 6 des ides de mai 1225 pour le comte de Genevois. *Voyez* plus haut, cette charte déjà citée.

?

Hugues de Charrières,
témoin à une donation faite à Saint-Victor de Genève par le Cte de Genevois, le 4 des nones de juin 1225 (*Ibid.*, t. IV, doc. n° 28).

?

Guillaume *DE CHARRERES*
ép., en 1297, Alix de Prangins, fille de Jean, seigr dudit lieu, et de Dlle Isabelle de Greysier (Dynastes de Cossonay, tableau III).

?

Ne Pierre *DE CHARRERES*,
damoiseau. Alberge, le 4 décembre 1358 (Arch. Costa), des biens lui appartenant à Tusier.

?

Ne seigr Henri *DE CHARRERES*, damoiseau.
Achète des servis et revenus avec fief et direct domaine, relevant du Cte de Genevois auquel il devra prêter hommage, le 13 déc. 1377 (Arch. Costa).

?

Ne Pierre *DE CHARRERIIS*
présent à un acte de l'an 1436.

?

Berthet ou Barthélemy de Charrières,
abbé d'Aulph, 1430 (Besson). L'était encore en 1431 et 1433 (Invent. des titres de l'abbaye). Il est fort douteux qu'il fût de cette famille.

?

Ne Henri de Charrières,
fidéjusseur au contrat dotal ci-contre. Posséda les biens dont il est parlé à l'article de sa fille, situés à Menthonay, Cossy, etc.

Françoise
ép. Ne Girard de Syon, par contrat dotal du 9 déc. 1438 (Arch. Leusse). Son père lui constitue en dot 200 florins d'or.

Ne Claude, Ne Humbert, Ne Jean.
Ils doivent être nés d'une autre mère longtemps après Françoise, puisqu'ils transigent le 15 avril 1528 (Arch. Leusse), — à moins que cette date ne soit fausse — avec Ne Romain de Syon, petit-fils de Françoise, à propos de la dot de ladite Françoise leur sœur.

?

Ne Jean *DE CHARRERIIS*,
mort avant 1452.

Guigonne
ép. Jacquemet *de Perreria*. Ils sont mentionnés comme ayant possédé après Henri ci-dessus et avant leurs filles (*voir* la Perrière) des biens reconnus en 1473 en faveur du comte de Genevois (Arch. Savoiroux).

Dlle Marie de Charrières
ép. Ne Pierre Portier de Passy, lequel, à la date du 7 déc. 1452 (Titres d'Eschavannes), demeurait avec Marie à *Charrères* en Genevois. La dernière connue du nom de Portier de Charrières épousa Ne Jean-Baptiste de Mouxy, qui devint ainsi seigr de Charrière.

?

Ne Nicolas de Charrières.
Le 28 septembre 1576 il prête hommage au nom de Dlle Jeanne Goyet, veuve de Ne Claude de la Fugière (Preuves de Malte, 195).

Ne Jean de Charrières,
coseigr de Belvye (Bevy?). Il teste le 8 déc. 1630 (Arch. Savoiroux). Il veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs en l'église de Bonneguette (près Tusy). Dlle Jacquemine *du Crest dicte de la Fin* sera gouvernante de ses biens. A défaut par ses filles d'avoir des enfants, il substitue les enfants de Me Pierre Terrier, son beau-frère. Il prie ledit Me Pierre et Ne Pierre Rolland de Versonnex, ses intimes et bons amis, d'aider ladite Dlle du Crest, sa femme, et ses filles de leurs conseils. Fait à Belvye, dans la maison du testateur.

Dlle Barthelomée,
Leur père leur lègue à chacune 1,000 florins et 200 autres florins pour leurs robes et trossel. Si elle voulait se faire religieuse, elle aura libre disposition de ladite somme.

Dlle Jacquemine-Gasparde,
Si Charlotte épouse un roturier, Jacquemine sera héritière universelle sous semblable condition. « Si elle ne vinsse a « esposer ung genthilome. » Louise-Pernette sera héritière universelle.

Dlle Louise-Pernette.
A défaut de Jacquemine-Gasparde, elle sera héritière. Si elle ép. un roturier, les trois sœurs seront cohéritières universelles, et substituées l'une à l'autre.

Dlle Charlotte,
héritière universelle de son père à condition qu'elle épousera un gentilhomme. Si elle épouse un roturier elle sera légataire sur le même pied que ses sœurs.

CHARRIÈRE (DE)

DE MONTMÉLIAN.

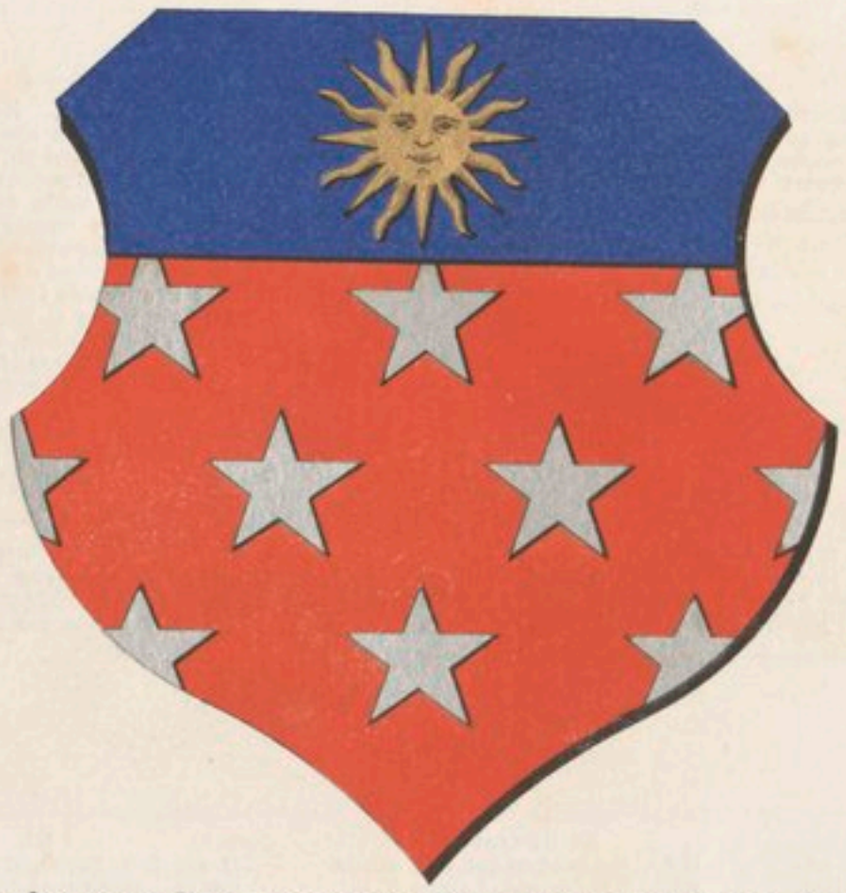

P. de gueules semé d'étoiles d'argent au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.
(Besson. Armorial du comte Greyfié. Blason de Savoie, etc.).

Selon l'Armorial de Loche (à M. Bonnefoy), d'azur à 6 étoiles d'argent 3, 2 et 1 au chef de gueules chargé d'un soleil d'or.

OUTRE la famille de Charrières, de Tusy (1), dont je viens de parler, il y a encore eu en Savoie une autre famille de ce nom établie à Montmélian, où elle figure d'abord dans l'ancienne bourgeoisie de la ville. Le premier de ce nom que je rencontre, commendable Jean *Charrerie* l'ancien, était, en 1527, syndic de Montmélian. Deux frères du nom de Jean *Charrerie* (peut-être Jean l'ancien plus haut nommé, et Jean le cadet) étaient bourgeois dudit lieu en 1530. Vénérable Messire Henri Charrière était chapelain à Montmélian et admodiataire du prieuré de Sainte-Hélène-du-Lac, en 1529 et 1533. Un commendable Henri Charrière, bourgeois de Montmélian, épousa, par contrat dotal passé dans la maison dudit Henri et de ses frères le 22 juillet 1544, honorée Jeanne, fille de feu commendable Jean Nicole, d'une très ancienne famille bourgeoise de Montmélian, anoblie quelques années après. Je trouve même un Louis Charrière qualifié noble dans un acte de 1593, probablement à cause d'une fonction relevée, car la noblesse réelle n'est venue dans cette famille que par patentes du 21 février 1594, lesquelles, malheureusement, n'existent qu'à l'état d'indication à l'annexe des Preuves de 1723, à la bibliothèque du Roi, à Turin, sans qu'on puisse en tirer d'autres éclaircissements, sauf qu'elles furent accordées à un Louis Charrière de Montmélian (2). Quatre filles, dont une épousa Ne François Chabod de Saint-Maurice, et dont une autre nomma héritier Ne Louis-Victor Magdelain, son cousin, ont été les dernières du nom qui s'éteignit vers 1760 (3).

(Suit la généalogie).

---

(1) Les exigences typographiques m'ont forcé à faire passer Charrières avant Charrière, quoique ce dernier nom soit aussi écrit quelquefois Charrières.

(2) Une autre famille, qui, sans être noble, jouissait pourtant d'une certaine position, existait dans les environs. Barthélemy *Charrerie, alias Chabodi*, de Villard-Laprin, dans la paroisse de St-Pierre-de-Soucy (située à une heure et demie de Montmélian), était mort plusieurs années avant 1502, puisque Catherine, sa femme, était à cette date remariée à Antoine Tenend, de Soucy, dont elle avait une fille. Jacques *Charrerie, alias Chabodi*, fils dudit Barthélemy, teste le 9 octobre 1502 (Arch. La Place) ; lequel Jacques Chabodi (*sic*) veut être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Pierre-de-Soucy, au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à ladite église, à celles de Saint-Martin-de-Boysson, de Saint-Michel-de-Montmayeur et de Saint-Jean-de-Puits-Gautier ; à la chapelle de Saint-Claude, fondée dans l'église de Saint-Pierre-de-Soucy. Legs à sa femme Guigonne, à sa mère Catherine, à Peronnette *Tenendi*, sa sœur utérine. Nomme héritier universel un posthume, s'il en vient un. Substitue Claudine et Antoinette ses sœurs ; à leur défaut, Antoine, Guigon, Hugon et André Charrière *alias* Chabod frères, dont le degré de parenté avec le testateur n'est pas marqué. *Voir* la note du f° 373.

(3) Il y a eu encore une autre famille du nom de Charrière à Thonon. Ne Georges Charrière, trésorier du Chablais, épousa Dlle Lucie, fille de Ne Alexandre Roglia, trésorier de Savoie, et en eut Philippe, baptisé le 12 novembre 1629, et François, né et baptisé le 30 janvier 1635 (R. P. de Thonon). Ne Philippe Charrière vivait encore le 29 avril 1679 *(Ibid.)*. Je n'ai pas trouvé d'autre mention de cette famille. Une lettre que Philippe écrivait le 1er janvier 1658 aux nobles de Charrières du pays de Vaud (communiq. par la famille), montre qu'il se croyait du même nom et du même sang qu'eux... « ce qu'un siècle a fait oublier à vos prédécesseurs et aux « miens. »

Honorable N. N. Charrière.

Honorable Eustache Charrière,
qualifié d'honorable dans un acte du 27 juillet 1580 (Arch. La Place) et de noble dans le contrat de mariage de sa nièce, à laquelle il promet 500 ducatons.

Honorable Louis Charrière
est nommé avec son oncle Eustache dans un acte passé à Montmélian le 28 mai 1578. Le 29 mai 1579, il était bourgeois et marchand à Montmélian *(Ibid.)*. Un individu de ce nom est déjà qualifié de noble dans un acte de 1593 *(Ibid.)*, probablement à cause d'une fonction ou charge.

I. Selon toute apparence c'est le même Louis Charrière de Montmélian qui reçut des titres de noblesse le 21 février 1594 (Annexe aux Preuves de 1723. Biblioth. du Roi, à Turin). Il est nommé plus tard capitaine et bourgeois de la ville de Montmélian. Le 14 février 1618 (Arch. du Sén. de Sav.), il garantit le paiement des 500 ducatons promis par son frère. Il épousa Dlle Anne de Grassy (Pr. mstes Besson. Arch. Costa) et mourut avant 1625.

Ne et spcte Antoine,
avocat au Sénat, 1605-1613, puis conseiller de S. A. et sénateur. Il fait une convention avec son frère, le 25 février 1625, à propos de quoi ils transigent le 17 janvier 1627 (Arch. du Sén. de Sav.).

II. Ne Philibert ou Philippe de Charrière,
capitaine entretenu au préside de Montmélian, mort avant 1664. Avait épousé Dlle Aymée, fille de Ne Louis de Chosal et de Dlle Lucrèce de la Ravoire. Preuves mstes Besson). Aymée vivait en 1664.

Dlle Antoinette
ép. : 1° Ne François Molliet, enseigne au préside de Montmélian. Il teste le 27 sept. 1664 (Arch. du Sén. de Sav.) substituant Ne Carlin, fils de Ne Joseph de Charrière de Beauregard, etc. ; 2° le 11 janvier 1666 (Arch. Costa), Ne François-Joseph de Coysia.

Ne Guillaume.
Il ép., par contrat dotal du 2 août 1654, Dlle Jeanne-Louise Vivet, d'Ayme en Tarentaise. Il teste le 15 mai 1679 (Arch. du Sén. de Sav.), instituant héritiers son frère Gaspard et ses neveux ci-dessous, et laissant l'usufruit de ses biens à sa femme, laquelle, veuve, céda ses droits, le 22 août 1682 (*Ibid.*), à Ne Philibert de Barillet, commandant au fort de Montmélian.

III. Ne Gaspard de Charrière.
Il ép. Dlle Antoinette, fille de Ne Jean-Claude de Loche et de Dlle Claudine-Charlotte Magdelain (Preuves mstes Besson et *Armor. de Loche*). Il figure avec son frère Guillaume au contrat de mariage de 1654.

Ne Janus.
Sont nommés dans un pennon

IV. Ne Joseph de Charrière.
d'alliances fait pour la maison de Loche (Preuves mstes Besson). En 1661 il était parmi les capitaines entretenus au château de Montmélian. Il est nommé avec son fils Carlin au testament ci-dessus de 1664. En 1680, le 13 septembre (Arch. du Sén. de Sav.), il était alors lieutenant au second bas-fort de Montmélian, Honble Jeanne de Livron lui fait donation de tous ses biens. Son alliance m'est inconnue. Il mourut le 16 janvier 1725, major audit fort (R. P. de Montmélian).

Ne François de Charrière,
oncle du Mis Jean-Joseph de Chabod de Saint-Maurice, se porte caution pour lui le 24 juillet 1719 (Titres d'Eschavannes). Je suppose que c'est le Ne François de Charrière de Montmélian, seigr de la maison-forte du Triat, qui était receveur des deniers de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, sous la direction de M. M. de la congrégation des Nobles, le 3 mars 1724 (Arch. Regnauld). Guillaume d'Oncieu, Mis de la Bâtie, était alors receveur des deniers des pauvres, héritiers du seigr maître auditeur Jay-Donzel *(Ibid.)*. François assiste, le 27 septembre 1724 (Arch. Ruhaud), au contrat de mariage Clermont-Morand. Je ne trouve plus rien sur lui.

V. Ne Charles (Carlin) de Charrière,
substitué au testament de Ne François Molliet, 1664. — Je ne le trouve plus mentionné. Peut-être est-ce le Rd Charles de Charrière, de Montmélian, qui, en 1706, était prieur des dominicains de Chambéry ? (*Mém. Soc. Sav. d'hist.*, t. I, fo 57).

Honble EUSTACHE CHARRIÈRE.
Vivait à Montmélian le 28 mai 1578 (Arch. La Place).

NOTA. — Il y avait très anciennement une famille de ce nom à Arvillard. Pierre *Charrerie*, d'Arvillard, était mort avant l'an 1349. Jean *Charrerie*, son fils, lequel avait ép. Béatrix, fille de Pierre *de Claustro* (la cote de l'époque dit Pierre *de Guanello*), de la paroisse de Villarsallet. Le 7 avril 1349 (Arch. Costa), il reconnut avoir reçu dudit Pierre 22 sols tournois gros du roi de France à l'O rond, en bon argent, pour la dot de sa femme. L'acte est passé « apud Altum Villarium » dans la maison dudit Jean.

D^lle CATHERINE
ép., contrat dotal du 30 janvier 1616 (Arch. du Sén. de Sav.), N^e Marcel Bechoz, capitaine d'une compagnie colonelle entretenue pour le service de S. A. en la garnison de Montmélian.

D^lle AGNÈS
ép., par contrat dotal du 10 novembre 1664 (Arch. du Sén. de Sav.), N^e Joseph Chevillard. Sa mère et ses frères lui constituent une dot.

N^e et R^d Messr^e FRANÇOIS,
chanoine du prieuré de Saint-Jeoire, fait des donations les 10 et 13 janvier 1661 (Arch. du Sén. de Sav.) à son neveu N^e Joseph de Charrière, des capitaines entretenus au préside de Montmélian.

N^e CLAUDE,
Sont nommés dans un pennon d'alliances fait pour la maison de Loche (Pr. mstes Besson).

D^lle ANTOINETTE.

ANNE
ép., avant 1693 N^e François de Chabod de Saint-Maurice, dont elle était veuve en 1719. Elle vivait encore ainsi que ses trois sœurs en 1743 (Titres d'Eschavannes).

JEAN-JOSEPH DE CHABOD, *héritier de son oncle paternel le Mis de Saint-Maurice, continue la lignée des Chabod.*

LOUISE, GASPARDE, AYMÉE.
En 1708 (Titres d'Eschavannes) les quatre sœurs étaient en procès avec N^e Philibert Dufour, seig^r de Valérieux, auquel, en vertu de plusieurs arrêts qui le condamnaient, elles demandaient le paiement de plusieurs censes. Est uni au procès un rôle des biens que tenait ledit seig^r de Valérieux, mouvant du fief de N^e Joseph de Charrière, provenus de la maison-forte du Crest, entre Arbin et Cruet, et pour lesquels ce dernier fut longtemps en procès avec le N^e Dufour. Le procès continuait encore en 1732 *(Ibid.)*. Les quatre sœurs avaient alors pour mandataire N^e François de Charrière.
Elle mourut avant 1752, laissant pour
héritier testamentaire N^e Louis-Victor
Magdelain, son cousin, lequel, en cette qualité et comme mandataire de D^lles Gasparde et Anne de Charrière, vendit, le 24 juin 1752 *(Ibid.)*, tous leurs droits sur l'hoirie de N^e Philibert Dufour, à Claude Palluel.

CHARROST-BORRÉ

COMTES DE LA CHAVANNE ET DE SAINT-JEOIRE.

P. d'or au palmier de sinople (selon d'autres une branche de palmier) *au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent* (Blason de Savoie, Arch. de la Chre des Comptes de Turin).

?

Spectable GUILLAUME CHARROST ou CHARROCT, bourgeois de Chambéry, garde-maitre des monnaies pour S. A. en Savoie. Mort avant 1706.

Spectable HUMBERT, avocat au Sénat de Savoie. Cohérit[r] universel de sa sœur Anne en 1706. Son alliance m'est inconnue. Vivait encore en 1714.

Spectable PROSPER, avocat au Sénat de Savoie, émancipé par son père le 30 avril 1678 (Arch. du Sén. de Sav.). Etait selon toute apparence mort av. 1706.

D[lle] ANNE, femme de Claude Borrel, bourgeois de Chambéry. Elle teste le 4 janvier 1706 (Arch. du Sén. de Sav.). Elle apposa sur ce testament qui fut ouvert le 29 avril 1713, le lendemain de sa mort *(Ibid.)* « le scel de mes armes de la maison des Charrost. »

Spectable ÉTIENNE, fils aîné. Sa sœur lui lègue 400 florins. Il fut aussi maitre des monnaies. Il émancipe son fils Philibert le 20 fév. 1698 (Arch. du Sén. de Sav.). Son alliance m'est inconnue.

Spectable JEAN-LOUIS, cohérit[r] universel de sa sœur. Etait, en 1713, insinuateur du tabellion. Sa signature se rencontre sur tous les papiers timbrés de cette époque.

JOSEPH, légataire de sa tante, 1706.

?

ANNE CHARROST, nièce de la testatrice, femme de l'avocat Genod. 1706.

I. N[e] et spectable PHILIBERT CHARROST, émancipé par son père le 20 février 1698 (Arch. du Sén. de Sav.). Par patentes du 3 octobre suiv. *(Ib.)*, où il est qualifié de « cher bien amé et féal », il fut nommé conseiller et procureur fiscal par S. A. en la province de Savoie : puis avocat fiscal de la province de Tarentaise, puis, par patentes du 9 avril 1727 (Arch. de Cour), trésorier général de Savoie. Par patentes du 24 mars 1737 *(Ibid.* et Arch. du Sén. de Sav.), il reçut vente et inféodation de la terre et seigneurie de Saint-Jeoire, près Montmélian, en titre de seigneurie (il porta pourtant le titre de comte de Saint-Jeoire), et nouvelle investiture le 6 mai suivant *(Ibid., Ibid.)*. Il épousa : 1° Jeanne-Marguerite, fille de Jean-Jacques Collonge, viclavaire en la Chambre des Comptes, laquelle teste le 18 mai 1716 (Arch. du Sén. de Sav.), lègue 13,000 florins et son trossel à sa fille Anne, et nomme héritier universel Etienne, son fils ; 2° D[lle] Anne Borré de la Chavanne, ci-contre, le 22 septembre 1714. Il était encore trésorier général de Savoie en 1762 et mourut avant le 10 février 1763. Anne mourut le 5 janv. 1769, ensevelie à Sainte-Claire-en-ville (R. P.).

1er lit.

D[lle] ANNE-Marie, légataire de sa grand'tante Anne, 1706 ; de sa mère en 1716. Est sans doute celle qui épousa spectable Jean-Claude GEORGE.

JOSEPH, IGNACE, frères jumeaux, baptisés tous les deux le 1er janv. 1711 (Reg. Par. de St-Léger). Mort avant le testament de sa mère.

II. N[e] ETIENNE, comte de Saint-Jeoire. Il assiste, en 1762, au mariage de son frère le comte Joseph-Etienne de la Chavanne, et mourut le 8 avril 1788, enseveli à Sainte-Claire-en-ville (Reg. Par.) (1).

ANNE-JOSEPHTE-MARIE, née le 10 février 1763 (R. P.), ép., le 13 février 1787 *(Ibid.)*, N[e] Claude Antelme Montanier de Vens, et mourut en 1813.

LOUISE-THÉRÈSE-JOSEPHTE, née le 13 janvier 1766, morte le 14 juin 1829 (R. P. de St-Lég.).

III. N[e] ETIENNE-PHILIBERT-JOSEPH-MARIE, Cte de la Chavanne, né le 6 oct. 1767 (R. P. de Saint-Léger), capitaine de cavalerie, épousa, vers 1800, D[lle] Rose Favre, fille du Mis de Thônes. Il mourut en avril 1801 ; elle, le 2 avril 1853.

(1) Selon des notes qui m'ont été transmises, il aurait épousé D[lle] Catherine de Montanier de Vens, dont il aurait eu un fils André-Claude-Joseph, mort jeune.

IV. N[e] JEAN-FRANÇ[s]-ETIENNE-JOSEPH, dit STÉPHANE, Cte de la Chavanne, né le 15 oct. 1801 (R. P.), gentilhomme de la Chambre de feu S. M. le roi Charles-Albert, a ép., le 12 déc. 1822, Mlle Polyxène-Antoinette de Planchamp, fille du Mis de Cluses, morte le 28 août 1855.

ROSE-JOSÉPHINE, née le 6 oct. 1823, ép., le 6 nov. 1846, Georges de Chissé de Pollinge, officier au régiment de Savoie.

CHRISTIN-JOSEPH-ÉTIENNE, né en déc. 1826, mort en janvier 1827.

V. N[e] CHRISTIN-JOSEPH, Cte de la Chavanne, né le 30 août 1829, a épousé, le 17 avril 1853, Mlle Charlotte-Mélanie de Failly.

ARTHUR-JOSEPH, né le 12 janvier 1860.

VI. VICTOR-JOSEPH, né le 5 février 1859.

CHARROST-BORRÉ DE LA CHAVANNE.

Les Charrost ou Charroct, d'une ancienne famille de robe, ont été anoblis par leurs charges et l'acquisition de fiefs nobles et titrés. Ils continuent encore très honorablement à Chambéry.

Quant à la famille Borré, anoblie en 1700 par la charge de Me auditeur à la Chambre des Comptes, elle a très peu duré et s'est éteinte chez les Charrost auxquels sont passés son nom et ses biens, notamment le comté de la Chavanne.

Révd Jean-François, religieux franciscain à Chambéry en 1706. Il mourut gardien dudit couvent à 83 ans, le 20 fév. 1722 (Rabut, *Mém. de la Soc. Sav. d'hist.*, t. VI, f° 44).

BORRÉ (Ne Joseph) *portait d'azur à la barre d'argent accompagnée de deux étoiles de même* (Blason de Savoie). Support : *deux levriers d'argent.* Devise : *TOUJOURS FIDÈLE.* Par patentes du 23 novembre 1700 (Preuves 1723. Bibliot. du Roi, à Turin), il fut nommé maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Il épousa Dlle Louise-Thérèse Chastellain. Ils testent ensemble le 27 mai 1710, en faveur l'un de l'autre (Arch. du Sén. de Sav.) Lui était mort avant le 10 mars 1719 *(Ibid.)*, date de l'ouverture du testament.

Dlle Anne, légataire de 11,000 florins au testament de 1710. Elle ép., le 22 sept. 1714 (R.P.), spectable Philibert Charrost, inscrit ci-contre.

Cte Joseph Borré, légataire de 11,000 florins. Par patentes des 20 mars (Arch. de Cour) et 20 déc. 1736 (Arch. du Sén. de Sav.), il reçut vente et inféodation du fief et juridiction de la Chavanne, au mandement de Montmélian, avec le titre et dignité de comté. Il en fut investi le 6 mai 1737 (*Ibid.*). Par patentes du 10 août 1749 (Arch. de Cour), il fut nommé secrétaire général du commerce dans tous les Etats de Savoie. Par testament ou autrement, le comté de la Chavanne passa aux enfants de sa sœur.

Marie, instituée légataire pour 11,000 florins au testament 1710.

Ne Jean-Marie, légataire pour 11,000 florins. Il figure avec ses deux frères aux Preuves de 1723 (Arch. des Comptes).

Ne Jean-Antoine, fils aîné, institué pour sa légitime en la charge de clavaire à la Chambre. Assiste au mariage de 1714. En 1716 (3 mai, arch. La Serraz), il était doctr en droits, conser du roi, clavaire et archiviste de la Souveraine Chre de Sav.

Marie-Claire, Louise-Thérèse. Auront chacune 11,000 florins. Elle vivait encore en 1766 (R. P. de Saint-Léger).

Louise-Thérèse, bapt. le 4 nov. 1716 (Reg. Par. de St-Léger).

Ne Claude-François, bapt. le 17 juin 1720 (R. P. de Saint-Léger). Est-ce le Claude-François Charrost qui, en 1735, était doyen du chapitre de la Chambre ?

Jean-Antoine, bapt. le 24 nov. 1717 (Reg. Par. de St-Léger).

Ne Joseph-Etienne, Cte de la Chavanne, bapt. le 2 août 1721 (R. P. de St-Léger). Capitaine d'artillerie, puis colonel d'infanterie, épousa, le 12 janvier 1762 *(Ibid.)*, Dlle Jeanne-Baptiste-Françoise, fille de Ne Joseph de Motz, sénateur et juge-mage de Savoie. Il mourut le 22 déc. 1787. Elle, le 8 fév. 1808 *(Ibid.)*.

Ne François-Philibert, bapt. le 10 juillet 1726 (R. P. de St-Léger). Sa destinée m'est inconnue.

Ne Nicolas-Joseph, né le 4 février 1774, capitaine de cavalerie, mort sans postérité le 9 septembre 1819.

Ne Jean-Philibert-Christin, né le 6 nov. 1777, capitaine de cavalerie, chevr des SS. M. et L., Mort le 15 janv. 1849 sans postér.

Marie-Anne-Josephte, née le 23 janv. 1722 (R. P.), ép. le comte Alexandre Crotti de Costigliole en Piémont en 1793, et mourut en janv. 1855.

Le Cte EDOUARD CROTTI DE COSTIGLIOLE, ministre plénipotentiaire, etc., etc., héritier de M. le Bon d'Athenaz, propriétaire de la terre et du château de la Bauche, près les Echelles, en Savoie, a épousé Mlle Pauline de Mercy d'Argentau.

ALEXANDRINE a épousé son neveu le comte Victor de Camburzano.

Le Cte MICHEL CROTTI DE COSTIGLIOLE, ancien officier supérieur, etc., a épousé Mlle Albertine de Menthon de Rosy.

THÉRÈSE : 1° au comte Joseph de Camburzano ; 2° au comte Claude Passerin d'Entrèves

ALBERT. ÉDOUARD. CHARLES. VICTOR. ERNEST. MARIE-THÉRÈSE.

ALEXANDRE. CHARLES. NOÉMI. VALÉRIE. PAULINE.

Le Cte VICTOR DE CAMBURZANO a ép. Mlle Alexandrine de Costigliole.

Le Cte CHRISTIN D'ENTRÈVES a ép. Mlle Irène Gromis de Traggia.

OURSINE a épousé le Cte Pierre de Villafaletto.

Agathe-Joséphine, née le 18 mars 1857.

Eugénie-Joséphine, née le 15 avril 1862, morte le 16 janvier 1863.

Joséphine-Eugénie, née le 17 mai 1864.

CHASTEL.

Plusieurs familles de ce nom, que les plus anciennes traduisaient du latin DE CASTRO et les autres CHASTELLI ou CHATELLI, ont existé en Savoie. Aucune de ces familles n'a beaucoup marqué dans notre histoire. Voici les renseignements que j'ai pu réunir sur elles :

CHASTEL (DE OU DU)

EN LATIN *DE CASTRO*, DE SALLANCHES EN FAUCIGNY,

C'est la plus ancienne que j'aie rencontrée. Son armoirie n'est pas connue avec certitude. Je suis redevable à l'obligeance de M. Bonnefoy des notes suivantes sur cette maison qui a dû s'éteindre vers la fin du XVIe siècle (1).

?

MARGUERONNE *DE CASTRO*,
veuve de Ne Henri de Cornillon, institua, par testament du 21 juin 1343 (B.), ses fils Rolet et Michellet de Cornillon.

?

Ne BÉRARD *DE CASTRO*,
fidéjusseur le 9 juillet 1398 (Arch. Rubaud) au contrat de mariage Lornay-Lucinge. Ne Catherine, sa veuve, paie 6 sols au chapitre de Sallanches le 3 novembre 1420 (B.).

??

FRANÇOIS *DE CASTRO*,
notaire à Sallanches en 1400 (B).

?

MARGUERONNE DE CASTRO,
mère de Nicolet de Menthon. Un anniversaire qu'elle avait fondé, est payé par Ne Pierre de Menthon, le 9 août 1425 (B.).

??

ANSERMET DE CASTRO
(sans titre de noblesse), de Saint-Jean-de-Tholome.

RAYMOND,
témoin à Ayse avec son père le 16 août 1466 (Arch. Thuiset).

?

NICOD DE CASTRO, ANDRÉ DE CASTRO,
figurent au nombre des albergataires de la montagne de Putestruy et Saix-Béné, à Cordon, albergées par lettres patentes datées de Ripaille le 13 septembre 1453, et dans la reconnaissance féodale faite pour cette montagne en 1457 (B.). Morts avant 1478.

RODOLPHE, JACQUES.

? ?

JACQUES, JEAN, PIERRE, FRANÇOIS, JEAN.
Sont tous mentionnés dans une reconnaissance féodale de l'an 1524 (B.), faite pour la montagne dont il est question plus haut.

?

RODOLPHE *DE CASTRO*.

FRANÇOIS, GEORGES,
derniers connus de ce nom. Sont mentionnés dans une reconnaissance de l'an 1598 (B.) faite à propos de la susdite montagne.

(1) Je suppose que les mentions suivantes faites par Galiffe, *Notices généalogiques*, t. I, doivent se rapporter à cette famille
Aymonette du Chateau ou *de Castro*, femme de Ne Pierre de Fer, syndic de Genève : vivaient le 27 juin 1449.
Antoine du Chateau (de Castro), bourgeois de Genève, vivait avec Amedea de Bonne, sa femme, en 1461.

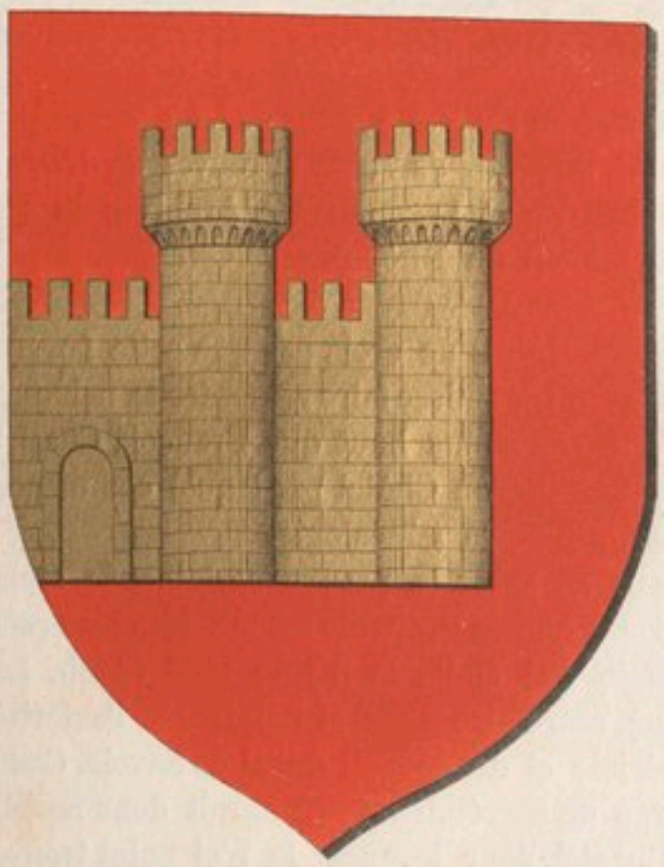

CHASTEL (DU)

DE CRUSEILLE. — EN LATIN : *DE CASTRO.*

P. de gueules à deux tours réunies, par un pan de mur mouvant du flanc dextre ajouré d'une porte, le tout d'or, maçonné de sable (BESSON).

NOBLE Pierre du Chastel, de Cruseille, est le plus ancien que j'aie rencontré. Il épousa Ne (1) Jeannette de Chosales. Il reçoit des reconnaissances féodales le 9 octobre 1442 et le 18 février 1443 (Arch. du château de Nernier) pour des maisons et biens situés à Cruseille. Il était mort avant le 16 avril 1459 (*Ibid.*). Sa veuve était alors tutrice des enfants inscrits ci-dessous : en cette qualité et de concert avec Ne Claude, son fils aîné, elle albergea à la date ci-dessus des biens à Cruseille et environs.

Ne PIERRE, pupilles de leur mère en 1459. N'est plus nommé.

Ne PHILIBERT, pupilles de leur mère en 1459. Il est substitué avec son frère Jacques au testament de Claude en 1499. Est probablement le Ne Philibert *de Castro* qui, le 29 décembre 1492 (Arch. Thuiset), était vice-châtelain de la ville de Cruseille.

Ne seigr CLAUDE, mentionné avec ses frères dans un albergement qu'ils font le 15 juin 1471 (Arch. Nernier) de biens de leur pur et franc alleu : et encore dans des reconnaissances du 11 nov. 1485 *(Ibid.)*. Il épousa Ne Guigonne N. N. Il teste le 4 octobre 1499 *(Ibid.)*. Veut être enterré à l'église paroissiale de Saint-Maurice de Cruseille, au tombeau de ses prédécesseurs, dans la chapelle fondée sous le vocable de saint Loup.

Ne LOUIS, pupilles de leur mère en 1459 (*Ibid.*). Dans la reconnaissance du 11 nov. 1485 et dans le testament de son frère, il est qualifié de vénérable Messire, ou Révérend.

Ne JACQUES, pupilles de leur mère en 1459 (*Ibid.*). Substitué avec son frère Philibert au testament de leur frère Claude, de l'an 1499.

PERONNETTE, PHILIBERTE, ANNE, ont 200 florins chacune, plus leurs ornements et vêtements nuptiaux, en vertu du testament de leur père qui les substitue, ainsi que leurs deux autres sœurs, à leurs oncles Jacques et Philibert.

Ne JACQUES, héritier universel de son père. Il fait un albergement le 6 juin 1510 (Arch. Nernier). Ses héritiers, qui ne sont pas autrement spécifiés, sont mentionnés dans un acte du 7 janvier 1513.

LOUISE, JEANNE, ont chacune 200 florins, leurs ornements et vêtements nuptiaux.

? Vénble Mestre François, chapelain. Sont mentionnés dans l'albergement du 11 janvier 1541 (Arch. Nernier) comme possesseurs par indivis pour les deux parts de la troisième part des biens albergés.

? Ne LOUIS.

? Ne PHILIBERT DU CHASTEL. Le 7 janvier 1513 (Arch. de Nernier), il alberge à Hugon Tissot, barbier, un pré, une maison et vigne au territoire de Chosales, le tout indivis avec Nes Nicolas et Jacques du Chastel, confinant les biens des héritiers de Ne Jacques du Chastel.

? Ne NICOLAS DU CHASTEL fait un albergement le 11 avril 1541, de biens indivis avec vénérable François et Ne Louis, pour une part, Ne Maurice du Chastel pour une part, la troisième part appartenant audit Ne Nicolas. Il habitait alors à Cruseille, dans leur maison avec les susdits Nes Maurice, Louis et vénérable François du Chastel. Mort avant 1570.

? Ne JACQUES, mentionné en l'albergement de 1513.

? Ne MAURICE, mentionné en l'albergement de 1541. Un Ne Maurice du Chastel, de Cruseille, prête hommage en 1576 (Arch. Morand).

??? Honorable PHILIBERT DU CHASTEL.

? DlleCLAUDINE DU CHASTEL, femme de François de Loche *(Armorial de Loche)*. D'après le blason attribué à Claudine, elle appartiendrait à cette famille.

Ne LOUIS DU CHASTEL vend un homme taillable au mandement de Chaumont, en 1570 (Arch. Nernier). Le 13 mars 1570 *(Ibid.)* il passe un accord à propos de l'hoirie de Jacques Humbert, son homme taillable. En janvier 1580 *(Ibid.)* il achète une vigne au vignoble de Chosales, près Cruseille. Est probablement celui qui prête hommage au Prince en 1576 (Arch. Morand).

Discret AMÉ DU CHASTEL, témoin à l'acte de janvier 1580.

? Ne CLAUDE DU CHASTEL, coseigr de Cercier, mort av. 1630, ép. Dlle Jeanne Catherine, fille de Ne Jean de La Forest. Cont. dot. du 16 oct. 1605, mort av. 1652 (Tit. Bonnefoy).

? Ne CLAUDE DU CHASTEL, mort avant 1631.

? Ne NICOLAS DU CHASTEL ép. Dlle Anne Joly de Champvieux.

Ne PIERRE-AIMÉ DU CHASTEL ép. Dlle Jeanne de la Palud, fille de Ne Pierre. Lui mort av. 1649 (Titres Bonnefoy).

Ne PIERRE DU CHASTEL figure parmi les anciens nobles de Cruseille dans un rôle de 1631 de la noblesse de Genevois (Arch. Costa).

Dlle ANTOINETTE DU CHASTEL ép. Ne Christophe du Puy (Pennon, Arch. Thuiset, pour les Seyssel) vers 1660.

Dlle JEANNE-FRANÇOISE (prob. la dernière du nom), bapt. le 26 oct. 1641 (R. P. de Cruseille), femme de Ne Jacques d'Usillon en 1681 *(Ibid.)*. Celui-ci ajoute à son nom celui de du Chastel (2).

? Dlle PÉRONNE DU CHASTEL, veuve de Ne Pierre du Crest. Morte le 10 déc. 1662 (R. P. de Cruseille).

Dans un recensement sans date (Arch. Morand) des habitants de Cruseille, figure Ne Bernard du Chastel, avec sa femme Dlle Philippe d'Aussens et leur fille Dlle Amédée. Sont encore nommées deux filles données audit Ne Bernard.

(1) Elle ne devait être noble que par son alliance. Jean *de Chosales* (ou en français du Chosal), certainement proche parent de Jeannette, se reconnait, le 20 mai 1418 (Arch. Nernier), homme taillable de Ne seigr Nicolet de Monthouz, et tenir de lui en fief taillable une part des biens qui furent de Nicolet de Chosales son feu père, jadis reconnus par Mermet, frère du confessant. D'autres actes, citant les du Chosal, ne les qualifient jamais de nobles.

(2) Les manuscrits Besson inscrivent en outre parmi les enfants de Pierre-Aimé du Chastel, François, Marie et Isabelle.

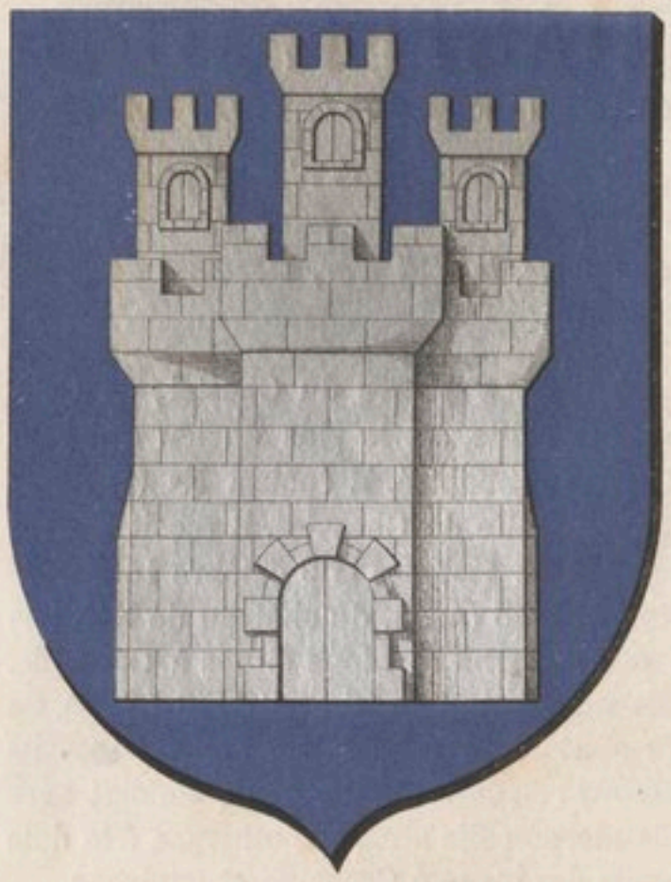

CHASTEL

DE MONTMÉLIAN.— En latin : *CHATELLI.*

P. d'azur au château sommé de trois tours d'argent, maçonné de sable (Preuves de Malte : Bertrand et Lescheraine. Archives du département du Rhône).

Je ne crois pas que cette famille puisse faire remonter sa noblesse plus haut que François Chastel ou Châtel par lequel commence la généalogie.

Sans en avoir la preuve certaine, je crois pourtant que ce François est le même François *Chatelli* qui était, le 3 juin 1495 (Arch. La Place), secrétaire ducal et notaire par l'autorité impériale et du conseil ducal de Savoie. Cette charge de secrétaire ducal aurait donc anobli les Chastel, pour lesquels je n'ai point trouvé de lettres de noblesse. Dès le XVe siècle, ils jouissaient des droits de bourgeoisie de la ville de Montmélian. Peronnette du Pont, veuve de Jean *Chatelli*, bourgeois de Montmélian, albergea des biens situés audit lieu le 13 octobre 1438 *(Ibid.)*. Elle était sœur de Ne seigr Jean du Pont, bourgeois de Chambéry, qui la mentionne dans son testament du 10 juin 1468 (Arch. Saint-Jorioz).

Cette famille s'est éteinte vers la fin du XVIIe siècle : deux filles, dernières du nom, ont contracté des alliances avec les anciennes maisons de Bertrand et de Lescheraine.

?

François Chastel :
de Chastel, selon un fragment généalogique de l'abbé de Comnène (aux Arch. du Mis d'Oncieu) qui le fait père de Claude ci-dessous. Selon toute apparence ce François est le premier noble de sa famille, et le même que celui dont il est parlé plus haut.

?

Ne et Spble Claude Chastel, secrétaire ducal, bourgeois de Chambéry, est témoin à un acte du 16 nov. 1532 (Arch. La Place) avec Mr Mre Claude Chastel, maître aux Comptes ci-contre.

Mr Messre Claude Chastel,
conseiller et secrétaire d'Etat, conseiller et Me auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, 1525 (Arch. Morand), 1526, 29, 32, 35 (Arch. La Place). Il ép. : 1° Dlle Françoise Dieulefils-Magnin, quittance dotale du 13 janvier 1529 (Arch. La Place); 2° Dlle Philippine, fille de Ne Galvand de Candie, seigr dudit lieu. Ne Claude-François de Candie, frère de ladite Philippine, n'ayant point été marié, testa le 22 juillet 1551 en faveur de Philippine et de Ne Pierre Chastel, son neveu (Arch. du Sén. de Sav.). Lui, mort avant 1561. Philippine vivait encore en 1565.

Huguette, selon Comnène (msts., Arch. d'Oncieu), épousa N. N., marchand, de Chambéry.

Ne Pierre, héritier pour moitié de son oncle Candie; mais par arrêts de 1569-70, l'hoirie Candie fut dévolue aux Candie de Loese, qui la vendirent à Mr Me Pierre Juge, sénateur au Souverain Sénat de Savoie. Juge et Chastel transigent le 16 janv. 1584 (Arch. du Souv. Sén. de Sav). Pierre fut un des substitués au testament de Claude de Crecherel, son cousin, du 4 avril 1564 (Arch. La Place).

Ne Jean-François, capitaine entretenu au service de S. A. (Pr. de Malte). Il transige les 3 avril et 26 mai 1585 (Arch. du Sén. de Sav.) avec Ne Pierre Juge, seigr de Candie. Selon Comnène (msts., Arch. d'Oncieu) et les Preuves de Malte, il ép. Jacqueline, fille de Ne Claude Bonivard. Elle était veuve de M. de Momena, gentilhomme flamand au service du Duc de Savoie. Elle eut du lit Chastel un fils et cinq filles (Mère de Chaugy). Il eut tous ses biens confisqués durant l'occupation de la Savoie par François I, et au rétablissement de la paix « la charge de gouverneur d'une porte de la ville de Chambéry fut « toute la récompense de ses services. » *(Ibid.)*.

Ne Louis, héritier substitué à son frère. Mort sans enfants av. 1584.

N. N., fille ainée, religieuse à Sainte-Claire-en-ville, à Chambéry

Jeanne ép., contrat dotal du 19 nov. 1601 (Pr. des SS. Maurice et Lazare), Jean-Pierre de Bertrand, seigr de la Perrouse. Morte le 7 décembre 1664 (R. P. de Saint-Léger).

FRANÇOIS DE BERTRAND, seigr de la Perrouse, premier président au Sénat de Savoie, a continué sa lignée.

Françoise ép., contrat dotal du 9 oct. 1611 (Pr. de Malte), Georges de Lescheraine, président à la Chambre des Comptes de Savoie.

JEAN-FRANÇOIS, Mis de Lescheraine, premier président à la Chambre des Comptes, a continué sa lignée.

N. N., fils. Mort jeune selon toute apparence.

La Rde Mère Péronne-Marie du Chatel, née le 18 oct. 1586, 5me religieuse de la Visitation, admise par St François le 26 juill. 1610 ; 1re supérieure du monastère de Grenoble, 1618, puis supérieure du 1er monastère d'Annecy en 1627, et à Chambéry en 1630 : fonda les monastères d'Aoste en 1632, et de Grasse en Provence, en 1634. Elue de nouveau supérieure du 1er monastère d'Annecy, elle y mourut dans les bras de Ste Jeanne Françoise de Chantal, le 22 oct 1637 (*Les Vies des premières Mères*, etc., par la Rde Mère de Chaugy. Annecy, 1659, fo 251).

Sr Claude-Cécile, religieuse de la Visitation. St François de Sales lui donna le voile en 1621, et Ste Chantal l'amena à la fondation du monastère de Chambéry où elle demeura jusqu'à sa mort, le 4 avril 1667, âgée de 82 ans, dont 46 ans de profession *(Année de la Visitat.*, t. IV, fo 106).

CHASTEL (DU).

NOBLE Claude du Chastel.

Je n'ai pu découvrir s'il se rattachait aux du Chastel de Cruseille. Il était de Saint-Félix. Il est nommé au testament de son fils comme étant déjà mort à cette époque. Son alliance m'est inconnue.

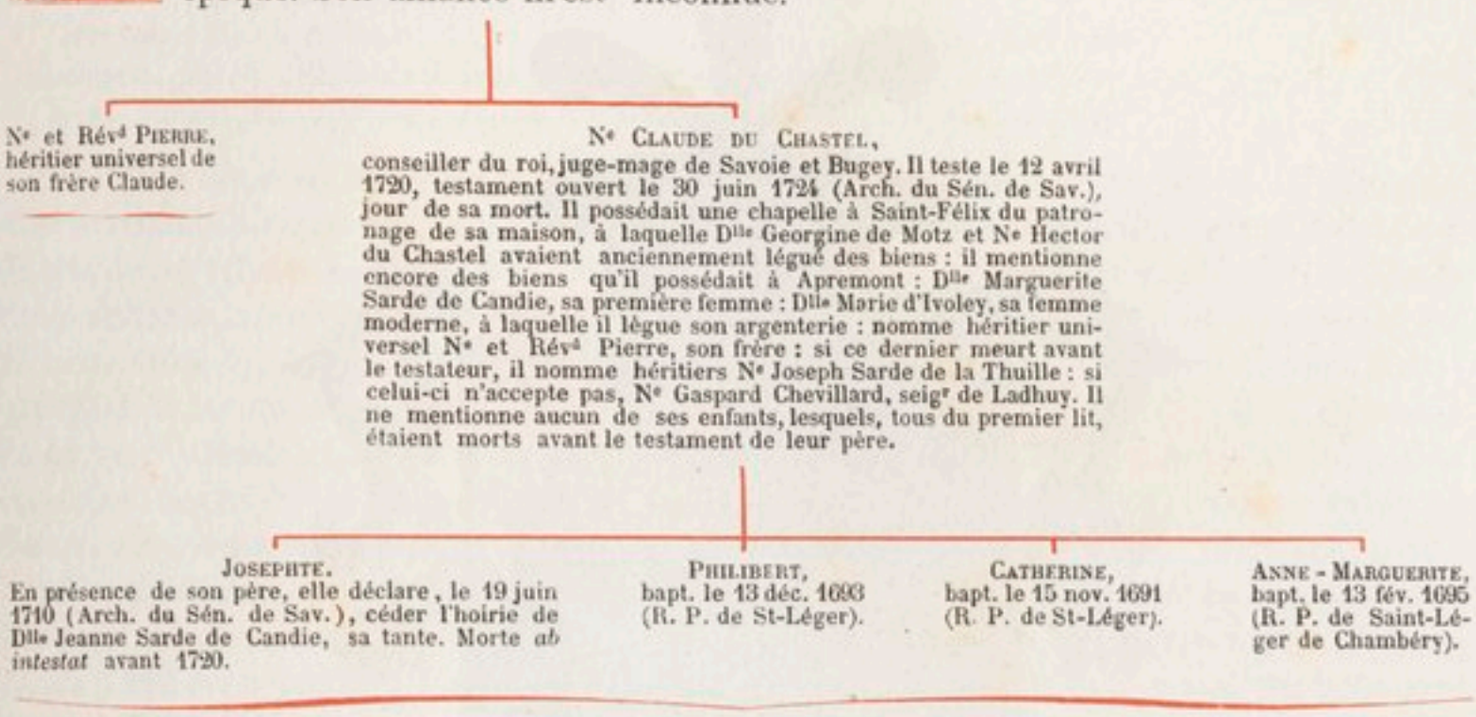

CHASTEL (Dlle Marguerite DU), femme de Nᵉ Gaspard de Bienvenu, seigr de Mondragon, en 1700, 1701, 1702, 1704, 1705, mourut le 13 décembre 1734 (R. P. de Saint-Genix). Elle avait une sœur, Dlle Françoise du Chastel qui, le 22 juillet 1704 (*Ibid.*), fut marraine d'un de ses neveux. J'ignore à quelle famille de ce nom elles appartenaient.

CHASTEL (Jean), dit CHASTELAIN, de Chambéry, reçut des patentes de noblesse le 20 novembre 1599 (Reg. 22. Pat. de Savoie., Arch. de la Chambre des Comptes de Turin, fº 176). — Armoiries concédées : *d'azur au château d'argent crénelé d'or, avec une comète en chef du même.* Devise : *SPLENDET ET ARDET.*

CHASTEL (Nᵉ Claude-François DU), de la ville de Moûtiers. Lors des Preuves de 1723 (Biblioth. du Roi, à Turin), il ne put produire aucun titre pour établir sa noblesse, sa maison ayant été incendiée ; cependant il disait que sa noblesse était notoire dans la ville de Moûtiers et qu'en 1535 Jean du Chastel, un de ses ancêtres, avait prêté hommage au Prince.

Est probablement le Nᵉ Claude-François Chastel, de Moûtiers qui, vers 1700, épousa Dlle Jeanne-Françoise, fille de Nᵉ Henri de Richer d'Allinville et de Jeanne-Françoise de Gilly.

CHASTEL,

BARON DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

P. d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable gardée à senextre par un sphinx d'or coiffé de bandelettes d'argent, la tour et le sphinx terrassés de sinople : au comblé d'argent chargé d'une grenade allumée de gueules accostée de deux molettes de sable et au quartier de baron sorti de l'armée (qui est de gueules à l'épée d'argent en pal) brochant sur le comblé (Cette description barbare est textuelle dans les patentes de 1808, où se trouve aussi le dessin reproduit ci-dessus).

Toque de baron : Deux lambrequins d'argent.

Livrée : *Bleu, blanc, jaune et rouge.*

(Patentes impériales du 19 mars 1808, communiquées par M. Carrier).

Aimé-Pierre Chastel, né à Veigy, près Douvaine en Chablais, le 29 avril 1774, était fils de Nicolas Chastel et de Marie Favrat.

Il a une place distinguée dans la pléiade d'officiers supérieurs que la Savoie a fournis aux armées du premier Empire.

Le lieutenant général baron Chastel fit à peu près toutes les campagnes de 1792 à 1815, notamment celle d'Egypte, où il découvrit le célèbre Zodiaque du temple de Dendérah qui a été transporté en France. Il serait trop long de citer toutes les affaires dans lesquelles le général Chastel a fait preuve d'une remarquable capacité militaire et d'une audacieuse bravoure. Disons seulement qu'il est considéré comme un des meilleurs généraux de cavalerie des armées de Napoléon Ier.

Voici ses états de services (*) :

Lieutenant de cavalerie dans la légion des Allobroges	.....	le 13 août 1792.
Capitaine —	—	.....	le 6 pluviôse an II (25 janvier).

Incorporé au 5e régiment de dragons	le 17 suivant (5 février).
Surnuméraire —	le 22 ventôse an IV (12 mars).
Remis en pied —	le 7 thermidor suivant (25 juillet).
Chef d'escadron —	le 13 pluviôse an X (1er février).
Major du 24e régiment de dragons	le 6 brumaire an XII (27 octobre).
— des grenadiers à cheval de la garde impériale	le 27 frimaire an XIV (17 décembre).
Général de brigade dans la garde impériale	ordre du jour du 6 août 1811.
Commandant de Lille	le 22 mars 1811.
Lieutenant général, commandant supérieur des troupes de cavalerie entre Meaux et Paris	le 28 mars 1814.
Lieutenant général commandant la 4e division de cavalerie du corps d'armée du lieutenant général Cte Reille	le 31 mars 1815.

Par décret impérial du 19 mars 1808 (*), le général Chastel fut nommé baron de l'Empire, titre transmissible à sa descendance mâle. Les armoiries et leur description sont déjà données en tête de cet article. Le 25 octobre 1810 (*), il reçut investiture de biens situés dans la Poméranie suédoise, au chiffre de 10,000 fr. de rentes, attachés au titre de baron. Par décret du 20 août 1814 (*), Louis XVIII, roi de France, nomma le lieutenant général baron Chastel chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Par lettres du 13 août 1817 (*), sur la demande du baron de Chastel, commandeur de la Légion d'honneur (il avait été nommé chevalier de cet ordre l'an XII (*), et chevalier de la Couronne de Fer le 26 juin 1809) (*) et chevalier de Saint-Louis, lieutenant général en non activité, lequel sert en France depuis vingt-quatre ans, a fait vingt-et-une campagnes, a été blessé trois fois (notamment le 26 ventôse an V, à l'affaire de Tagliamento) et désire consacrer le reste de ses jours au service de France, Louis XVIII lui accorde la naturalité. Le 7 mai 1825 (*) sa pension de retraite fut fixée à la somme de 5,925 livres, ensuite d'une ordonnance royale du 4 précédent.

Le général Chastel mourut le 16 octobre 1826, à Genève, où ses funérailles eurent lieu en grande pompe le 19 octobre suivant. Il avait laissé à la ville de Genève une collection de tableaux estimés 100,000 fr.

On trouve dans la *Bibliographie des Contemporains* (1834, tome 1er, fo 916) celle du général Chastel.

Le baron Chastel ne fut pas marié. Il avait quatre frères et une sœur.

François, avocat, receveur général du Léman, mort en 1847 sans postérité.

Michel, colonel d'état-major dans les armées de Napoléon Ier. Il eut de son mariage avec Mlle Clarisse Gallo, un fils nommé Oscar. Le colonel Chastel (1) se retira en Amérique où il mourut au Texas vers 1836. On n'a plus de nouvelles du fils depuis une dizaine d'années.

Joseph, lieutenant-colonel de cavalerie dans les armées de Napoléon Ier. Il est mort en 1854, laissant de son mariage avec Mlle Polyxène Rieux, un fils nommé François, lequel est actuellement conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, chevalier de la Légion d'honneur.

Antoine, capitaine de cavalerie dans les armées de Napoléon Ier, mort, sans avoir été marié, des suites de blessures reçues sur le champ d'honneur.

Joséphine, morte en 1857 sans avoir été mariée. Elle avait été, avec son frère François, cohéritière universelle du baron Chastel son frère. Restée après la mort de François seule héritière de l'importante succession du général, elle laissa cette fortune à M. François Carrier, cultivateur à Veigy, et non à son propre neveu et seul héritier naturel, M. François Chastel.

(*) Pièces authentiques communiquées par M. Carrier.

(1) Il a fait paraître plusieurs brochures dans lesquelles, avec la phraséologie ampoulée de l'époque, il fait preuve d'un esprit très exalté. Voici celles que j'ai pu réunir :

Discours prononcé à Perugia le 23 thermidor, anniversaire du 10 août, par Michel Chastel, chef de brigade. — Pérouse, an VI, Baduel père et fils.

Le Premier Cri de la liberté dans les Alpes. Le Second Cri..... Le troisième Cri.... Trois brochures imprimées à Carouge, an VI et an VII.

Oraison funèbre du Baron Chastel, etc., prononcée sur sa tombe, à Genève, le 19 octobre 1826, par son frère le colonel Chastel. — Genève, Bormant.

Plaidoyer du citoyen Chastel, colonel d'état major en France, accusé d'avoir provoqué Jean Marcet, citoyen genevois, à diffamer Coindet père, citoyen genevois et médecin. — Genève, 12 décembre 1832.

CHATEAUNEUF. — *Voir* au Supplément et CASTAGNERY.

CHATEL. — *Voir* CHASTEL.

CHATELARD (DU)

DE SAINT-PAUL D'YENNE.

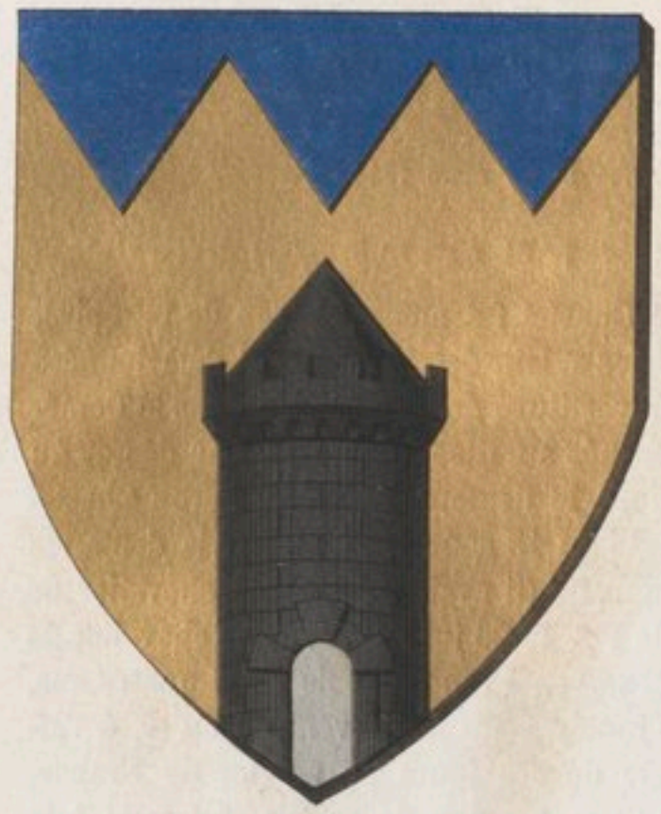

P. d'or à la tour crénelée et couverte de sable, ouverte d'argent, mouvant de la pointe ; au chef d'azur emmanché de trois pointes (Preuves de Malte).

Plusieurs familles ont porté en Savoie le nom de Châtelard. Je consignerai les notes éparses que j'ai pu réunir sur elles au *Supplément*. La seule dont je veux m'occuper ici, parce que c'est la seule pour laquelle on trouve quelques degrés suivis, est celle d'Yenne qui a fourni une alliance à l'illustre maison de Seyssel. Elle a fait ses preuves en 1723, par-devant la Chambre des Comptes ; je n'ai rien trouvé de plus haut que ce qui est marqué dans ces Preuves : la famille continuait encore en 1742.

?

N^e^ Jean du Chatelard
par lequel commencent les Preuves de 1723 (Biblioth. du Roi à Turin) ; la filiation de ces preuves est marquée par un double trait.

N^e^ Jean du Chatelard.

N^e^ Claude du Chatelard.
17 septembre 1595, transaction où il est qualifié au gouvernement du Bugey *[sic]*. 27 octobre 1576, serment de fidélité (Pr. 1723). Il ép. D^lle^ Ruben de Fistillieu (*Voir* ci-dessous pour la preuve de l'alliance).
Les généalogistes officiels paraissent avoir attribué à ce Claude ce qui, à cause des dates, ne peut aller qu'à son petit-fils.

N^e^ Pétrequin du Chatelard,
ép. D^lle^ Jeanne de Briord, qu'il nomme dans son testament du 23 octobre 1561, par lequel il institue héritiers ses deux fils Claude et Claude-Charles (Arch. Costa). Les Preuves de 1723 qui ne donnent que la filiation toute seule, intercalent entre Pétrequin et Claude et Claude-Charles, un Pierre qui serait le père des deux derniers. Je ne peux admettre cette autorité contraire à deux actes authentiques.

N^e^ Claude du Chatelard.

N^e^ Pierre du Chatelard.

N^e^ François du Chatelard,
dernier inscrit aux Preuves qu'il fait en 1723. Est presque certainement le François du Châtelard mort avant 1742, qui fut père d'Anselme ci-dessous.

N^e^ Anselme du Chatelard,
de St-Paul, hameau d'Yenne, sous-lieutenant dans l'artillerie de Savoie, obtient patentes, le 23 févr. 1742 (Arch. du S. de S.) pour qu'il soit décidé sommairement sur les procès qu'il a avec D^lle^ Anne du Châtelard, sa cousine, et avec N^e^ Balthazard, son frère puîné, sur ce que N^e^ François, feu père dudit Anselme, lui a légué une certaine créance.
S'ils ont eu postérité elle n'est pas arrivée à ma connaissance.

N^e^ Balthazard.

N^e^ Claude-Charles du Chatelard.
Il obtient par dispenses papales du 29 mai 1576 (Arch. Costa), la permission d'épouser D^lle^ Guillemette de Fistillieu, sa cousine issue de germain, où il est dit que Claude-Charles était fils de Pétrequin, petit-fils de Claude et de Ruben. Il teste le 30 juin 1587 (Arch. Costa), nommant sa femme et ses deux filles cohéritières-universelles. Elle fut enterrée, veuve, le 26 juillet 1605 (R. P. d'Yenne). Dans son testament il se qualifie de seig^r^ du Cloz.

?

N^e^ Antoine du Chatelard.
Sa femme, D^lle^ Pernette Dunand, fut enterrée le 3 juillet 1619 (R. P. d'Yenne).

Jeanne.

Péronne ou Pernette
ép., en 1599 (Pr. de Malte), N^e^ et P^t^ Annibal de Seyssel, seig^r^ de Sothonod.

?

N^es^ Philippe, Pierre, Charles du Chatelard
transigent, le 15 mars 1649 (Arch. Costa), avec Claude-Charles de Seyssel, seig^r^ du Châtelard, inscrit ci-contre.

CLAUDE-CHARLES DE SEYSSEL,
seig^r^ du Châtelard, continua la branche de ce nom (Voir Seyssel).

CHATILLON (DE)

SEIGNEURS DE LARRINGE ET COSEIGNEURS DE THOLLON EN CHABLAIS,
SEIGNEURS DE CORSINGE, AUX BAILLIAGES.

P. fascé d'azur et d'argent de 6 pièces à la cotice de gueules brochant sur le tout.

J'ai adopté cette version, — qui n'est pas conforme à celle que j'ai trouvée aux archives de l'O. de Malte et ailleurs, *d'azur à 3 fasces d'argent à la cotice de gueules*, — telle que je l'ai vue sur un sceau de l'an 1562 et sur quatorze empreintes d'un sceau de l'an 1701.

Le premier de ces sceaux est timbré d'un cimier; l'empreinte est presque complétement oblitérée dans sa partie supérieure, je crois pourtant que le cimier représente un maure ou un sauvage.

N. B. — Les armoiries que l'on voit encore au château de Larringe sont celles d'Allinges-Montfort.

Il est de mode parmi les généalogistes de ne rien ignorer et de se jouer des difficultés. Il est probable que s'ils avaient, comme moi, consacré vingt-cinq ans à étudier leur sujet, ils auraient, comme moi, le droit d'avouer bien souvent qu'il est impossible de tout savoir. Les nobles de Châtillon sont du nombre des familles qui m'ont donné le plus de peine et pour lesquelles je ne suis pas parvenu à dissiper beaucoup d'obscurités. Avant tout, quelle est leur origine? Sont-ils de la même famille que les Châtillon de la Tour en Valais? C'est fort possible si l'on considère le voisinage et le fait certain que les Châtillon de Lugrin ou d'Évian étaient possessionnés en Valais : mais je ne puis l'affirmer (1). Les Châtillon, coseigneurs de Thollon, étaient-ils de la même souche que les Châtillon, seigneurs de Larringe et Corsinge? Je rencontre sur les premiers des falsifications, dans les chartes les concernant, qui me font soupçonner la pureté de leur origine, qui doit pourtant être commune entre eux. Quant aux Châtillon de Larringe et Corsinge, ils présentent au généalogiste des difficultés insurmontables. Plusieurs seigneurs de Larringe du prénom de Guillaume, et plusieurs seigneurs de Corsinge du prénom de Pierre se sont succédé aux XIVe et XVe siècles. Je suis forcé de reporter tout simplement par ordre chronologique les assez nombreux documents les concernant dont il n'est pas possible d'extraire une filiation certaine (2).

---

(1) Les Châtillon-Larringe sont-ils, comme l'assure Ménabréa (*Alpes occidentales*, f° 285), descendants d'une famille « qui paraît avoir emprunté son nom à une antique maison-forte située sur un des versants du Salève » et qui a fourni Jacques de Châtillon, caution du comte de Genève en 1219? « Les descendants de ce seigneur furent possesseurs du château de Corsinge en Chablais et de celui de Belmont en Semine qu'ils vendirent, comme je l'ai dit (il dit, f° 282, que c'est un Geoffroy de Châtillon qui vendit en 1348), aux sires de Ternier. Un Willelme de Châtillon acquit en 1334 la terre de Larringe, etc., etc. ». Le *Sommaire des fiefs* inscrit à la date du 4 janvier 1348 l'approbation de la vente de Beaumont, faite par Geoffroy de Châtillon à Girard de Ternier (mais il ne s'agit pas de Beaumont ou de Belmont en Semine, mais de Beaumont dans les Bailliages). Jean de Gingins, plus tard seigneur de Beaumont, dans une reconnaissance pour ce fief du 25 août 1442 (*Ibid.*), mentionne les biens procédés d'Hudriset, fils de Jacquemet de Châtillon. Mais cela n'établit aucunement la descendance des Châtillon-Larringe, de Jacques (1219) ou de Geoffroy (1348). L'affirmation de Ménabréa n'est basée que sur une conjecture extrêmement hasardée.

(2) Pour savoir auquel de ces trois seigneurs du prénom de Guillaume, qui paraissent s'être suivis de père en fils, il faudrait attribuer les documents contemporains, je n'ai pu trouver qu'un seul point de repère, savoir : deux actes du 13 et du 18 mars 1369, dans lesquels Guillaume de Châtillon, chevr, seigr de Larringe, mentionne Guillaume, son fils majeur de vingt-cinq ans. En adoptant la filiation indiquée ci-dessus, donnée d'ailleurs par Dom Leyat, on aurait trois Guillaume. Guillaume I, père de Guillaume II. Ce dernier serait celui qui figure, dans les actes de 1369, avec son fils, Guillaume III, majeur de vingt-cinq ans. Si ce dernier avait alors précisément accompli sa vingt-cinquième année, il serait donc né vers 1344. L'expression majeur de vingt-cinq ans ne comportant pas un grand espace de temps, supposons qu'il soit né en 1341, c'est-à-dire qu'il avait vingt-huit ans. En calculant selon l'usage ordinaire, trois générations par siècle, Guillaume II serait né vers 1308; Guillaume I vers 1275. Ces prémisses posées on pouvait, avec quelques chances de probabilité, ranger à la suite de ces trois noms les actes, alliances, testaments, etc. Mais ces calculs peuvent être parfaitement faux. — Trois Pierre de Châtillon, seigneurs de Corsinge, se sont positivement succédé de père en fils : ils ne présentent point de difficultés par eux-mêmes : mais je n'ai pu découvrir si Pierre I était le fils de Guillaume I ou de Guillaume II. N'étant point de ceux qui prennent des efforts d'imagination pour des preuves authentiques, j'ai rangé tous les documents sur ces divers seigneurs par ordre : je dois faire observer que deux ou trois actes de plus auraient peut-être suffi à éclaircir le tout (*).

(*) Il me survient, après l'impression de cet article, tout un lot de chartes sur cette famille, qui éclaircissent un ou deux points, mais en définitive ne dissipent pas l'obscurité. — On en trouvera l'analyse au SUPPLÉMENT.

J'ai établi d'une manière authentique la branche des Châtillon, coseigneurs de Thollon, depuis la première moitié du XIVe siècle jusqu'à son extinction, au commencement du XVIIIe. Le dernier du nom testa en 1701 en faveur de Ne Joseph Métral, son neveu, qui forma la famille des Métral de Châtillon (*Voyez* ce nom et CHATILLON AU SUPPLÉMENT). La généalogie des coseigneurs de Thollon est aux fos 388 et suivants.

Voici ce que j'ai trouvé sur les Châtillon de Larringe et Corsinge :

(CHATILLON-LARRINGE).

1303. Guillaume, coseigr de Chatillon, bailli du Genevois et du Chablais. L'était encore en 1306 (*Mém. Soc. hist. Genève*, t. IX, fos 119, 212) et le 5 avril 1315 (*Invent. de l'abbaye d'Aulps*).

1306. Amédée de Chatillon, châtelain d'Évian et de Féterne *[Mém. Soc. hist. Gen., Ibid.]*.

1323. Isabelle de Chatillon, femme d'Henri d'Allinges (Pr. de Malte).

— 25 avril. Guillaume de Chatillon, d'Evian, damoiseau : Vente en sa faveur (Tit. Eschavannes).

1327. 2 juin. Mermet (diminutif de Guillaume), fils de Guillaume de Chatillon, épouse, par contrat de ce jour, Dlle Jordane, fille d'Aymon de Neuvecelle, damoiseau. Guillaume donne à son fils « domum ipsius Guillelmi sitam in villa nova de Thoveria Aquiani » abornant entre autres possessions « stagnum domini comitis superius et viam publicam inferius », plus vingt livrées de terre. L'acte est passé dans cette maison de la Touvière (Tit. Eschavannes).

1328. 15 juillet. Guillaume de Chatillon, chevalier, fait un échange de biens à Lugrin avec Aymon de la Tour de Lugrin, damoiseau (dit dans une transaction du 6 février 1670. Tit. Eschavannes).

? ? Guillaume de Chatillon (I), chevalier, seigr de Larringe. Suivant Dom Hilaire Leyat (Généalogies mses), il épousa Marguerite de Neuvecelle et fut père de Guillaume (II) et de Perrod. Ce dernier épousa Françoise, fille de Rodolphe de Blonay. Guillaume (II) de Châtillon, chevalier, seigr de Larringe, fut présent au traité passé entre le Cte de Savoie et Aynard de Clermont en 1338, et envoyé en 1339, avec Antoine de Clermont et Jean de Bertrand, auprès du pape Benoît. Il épousa Dlle Rolette et eut deux fils, Mermet et Perrod (Guillaume et Pierre). Perrod épousa Péronnette de Montfort, puis Marie de Ternier, comme on voit par le testament de Louis de Montfort de l'an 1367 (*sic* Leyat qui fait certainement confusion). Mermet ou Guillaume épousa Jordane de Neuvecelle et eut Jean de Châtillon et Catherine. Catherine vécut fort longtemps et fit donation de tous ses biens à Pierre de Châtillon son consanguin et à sa nièce Catherine, fille dudit Pierre (*Voyez* l'acte 1438 qui prouve que Leyat s'est trompé dans l'analyse de ce document qui a passé par mes mains).

1330. 6 mars. Guillaume de Chatillon, damoiseau, reçoit une donation des Nrs Jean et Girard de Neuvecelle.

1331. Guillaume de Chatillon, damoiseau, châtelain d'Évian et Féterne *[Invent. Abbaye d'Aulps]*.

1334. 16 août. Guillaume de Chatillon, chevalier. Donation à lui faite par le prince du fief de Larringe (*Somm. des fiefs*).

1335. 21 septembre. Guillaume de Chatillon, chevalier, Rodolphe et Pierre d'Hauteville, père et fils, eux-mêmes donataires de tous les biens que Girard de Greysier possédait aux mandements d'Allinges, Thonon, Évian et Féterne, font donation audit Guillaume de tous ces biens, fiefs, arrière-fiefs, hommes, hommages, etc., à cause des innombrables services qu'ils ont reçus de lui. La donation dépassait la valeur de 500 écus d'or (Tit. Eschavannes).

1341. 24 mars. Guillaume de Chatillon, chevalier, seigr de Larringe, bourgeois d'Évian, fait son testament (Tit. Eschavannes); veut être enterré dans l'église de Sainte-Catherine de la Touvière d'Évian : nomme Rolette sa femme, laquelle habitera dans sa maison dotale située à Évian, abornant celle de « Magistri Johannis fratris sui » (Parmi les témoins de ce testament figure « Magister Johannes de Villa rector scholarum Aquiani » qui pourrait bien être le « Magister » ci-dessus). Lègue 100 livres genevoises à Ne Peronet de Châtillon, son frère. S'il n'a pas le temps d'accomplir le pèlerinage qu'il a voué à Saint-Jacques de Gallice, il ordonne qu'un de ses fils le fera pour lui. Nomme héritiers universels Messrs Mermet (1), chevalier, et Perrod, ses fils. Mermet aura la maison-forte de Larringe « cum fortaliciis » et tous les biens de la paroisse de Larringe, de Vinzier et de la châtellenie de Féterne, la maison de la Touvière et tous les biens du testateur depuis la Dranse à l'Arve et dans tout le comté de Genevois, la maison de Genève exceptée. Perrod aura la maison de Lugrin, lieu dit au Vivier, et tous les biens meubles et immeubles des paroisses de Lugrin et de Thollon, de la châtellenie de Chillon et de Vevey, l'autre maison de la Touvière, etc. ; de manière à ce que les deux fils soient également partagés. Peronet, frère du testateur, leur est substitué.

1341. 10 décembre. } Guillaume de Chatillon, chevalr, seigr de Larringe : procureur d'Amédée, Cte de Genevois,

1342. 25 janvier. } dans deux transactions par lesquelles ledit comte devint possesseur des château et biens de Corsinge situés dans la paroisse de Corsinge, à Compois et Meynier, aux châtellenies de Balleyson et Gaillard (provenus de Jacquette, fille de feu Girard de Compois, chevalier (*Voy.* Compois). Ledit comte, considérant les bons services du susdit Guillaume de Châtillon, lui donne et cède lesdits biens par acte du 28 décembre 1342 (Arch. de Giez) en quoi qu'ils puissent consister, en augmentation du fief que ledit Guillaume tient déjà dudit comte ; pour lesquelles choses Guillaume ne sera pas tenu à un nouvel hommage, le premier qu'il devait déjà devant le comprendre : ainsi que tout ce que Guillaume pourra encore acheter dans lesdites châtellenies, sauf la fidélité au Cte de Savoie.

La transaction de 1341 est passée dans la maison inférieure dudit Guillaume, à la Touvière d'Évian. Aymé de Châtillon, chevalier, est témoin.

---

(1) Pour aider les chercheurs qui me succéderont, je répète que Mermet, abréviation ou corruption du latin *Willermetus*, correspond à Willelme ou Guillaume. Perrod ou Peronet sont des variantes de Pierre.

1343. 8 kal. février. Guillaume de Chatillon, chevalier, achète un cens à Corsinge déjà mouvant de son fief.
— — Par autre acte du même jour, dans sa maison de Genève, il reçoit quittance des sommes qu'il devait pour le charriage de sable et de six cent un quarterons de pierres taillées amenées à Corsinge.
— 4 août. Guillaume de Chatillon, chevalier : le Cte de Genève lui donne l'omnimode juridiction, le mère et le mixte empire sur tout le terrain dépendant de la maison-forte de Corsinge dans les confins marqués par les villes de Compois, de Giez, etc. (Arch. de Giez).
— — Le même prête hommage noble pour ses fiefs rière Veisie au mandement de Ternier, pour la pêcherie de l'Arve, pour l'albergement de ceux de Leaval rière Veisie, hommes, hommages rière Lancy, etc., ainsi que pour les biens qu'il a achetés de Péronet d'Anthier.
— 11 septembre. Guillaume de Chatillon reçoit investiture du fief de Larringe *(Somm. des fiefs)*.
— 29 novembre. Guillaume de Chatillon reçoit investiture du Cte de Genève de la maison-forte, jurid. et biens de Corsinge *(Ibid.)*.

1344. 6 mars. Mermet et Perrod de Chatillon frères, passent reconnaissance en faveur du Cte de Savoie, de leurs maisons-fortes, biens, fiefs, hommes, hommages, etc., qu'ils tiennent rière la Touvière d'Évian, à Larringe, Vinzier, Champange, Marin, Féterne, Thonon, Filly, Rovorée, Bissinge, Villeneuve et Conthey (Arch. de Cour).
— 30 novembre. Guillaume de Chatillon prête hommage en faveur du Cte de Savoie pour Larringe et les biens que « dominus Guillelmus eius quondam pater a prefato domino comiti tenebat » et reçoit investiture (Arch. de Giez).

1345. 16 novembre. Guillaume de Chatillon, seigr de Larringe : François de Prissier lui vend les hommes, hommages, tailles, revenus, servis et fiefs, droit domaine, haute, moyenne et basse justice, biens allodiaux, etc., de son pur et franc alleu, rière la Forclaz, Belmont, le Jotty et Seytroux : plus un dîner que le curé de la Forclaz était obligé de lui donner annuellement à lui et à deux personnes de sa suite avec la nourriture de leurs chevaux selon leur condition, pour le prix de 400 livres genevoises *(Invent. Abbaye d'Aulps)*.

1347. 15 janvier. Guillaume de Chatillon, seigr de Larringe, chevr, épouse, dans l'église de Colombier en Valais, Jacquette, fille de Boson, dit Duc (Arch. Thuiset).

1348. 3 avril. Guillaume de Chatillon, seigr de Larringe : Ne François de Neuvecelle lui vend des hommes, fiefs et revenus rière Vacheresse qu'il avait achetés des Nes Girard : prix 30 livres genevoises *(Invent. Abbaye d'Aulps)*.

1364. Décembre. } Guillaume de Chatillon, chevalier, seigr de Larringe, donne des biens en albergement (Tit.
1366. Mars. } Eschavannes).

1367. 7 août. Guillaume de Chatillon, chevalier, seigr de Larringe, relâche à l'abbaye d'Abondance 40 sols annuels que Ne Guillaume de Châtillon, son feu père, avait légués à l'abbaye pour son anniversaire annuel, à prendre sur certains hommes de Belmont, paroisse de la Forclaz : plus lui vend une cense annuelle de 60 sols genevois, à prendre comme dessus, pour le prix de 5 florins d'or *(Invent. Abbaye d'Aulps)*.

1369. 8 et 13 mars. Guillaume de Chatillon, avec Ne Guillaume de Châtillon, son fils majeur de vingt-cinq ans, vend à l'abbaye d'Abondance les hommes, hommages, tailles, revenus, jurid. omnim., biens allodiaux, etc., etc., de la Forclaz; se réserve le droit de rachat pendant sept ans *(Invent. Abbaye d'Aulps)*.

1373. 24 janvier. Guillaume de Chatillon cède à Ne Antoine Champion le droit de rachat de ses fiefs de la Forclaz pour 100 florins d'or *(Invent. Abbaye d'Aulps)*.

1384. 19 janvier. Guillaume de Chatillon : investi du château et juridiction de Larringe *(Somm. des fiefs)*.
— 19 juin. Guillaume de Chatillon, seigr de Larringe. Par contrat dotal passé ledit jour entre Catherine de Châtillon, sa fille, veuve de Raymond Badier, avec Louis *de Freyneto*, damoiseau, il lui constitue en dot 500 florins d'or qu'il déclare avoir reçus (soit Messre Guillaume de Châtillon son feu père) de la dot de Dlle Jordane sa feue femme, mère de ladite Catherine, et en outre 300 florins d'or de ses biens propres, hypothéqués sur sa maison et biens « apud los flonz » dans la paroisse de Neuvecelle, jouxte le nant du Flon et sur ses revenus de la paroisse de Féterne : l'acte (Tit. Eschavannes) est passé à la Touvière d'Évian, dans la maison dudit Guillaume.

1387. 18 janvier. Guillaume de Chatillon, chevr, est encore mentionné dans un acte passé dans sa maison de Monthey ou Conthey en Valais (Tit. Eschavannes).
— 31 janvier. Jean de Chatillon (selon D. Leyat, frère de Catherine ci-dessus et fils de Guillaume), d'après un acte authentique communiqué par M. d'Eschavannes, positivement fils d'un Guillaume et seigneur de Larringe, fait donation, à la date ci-dessus, de son château de Larringe à Jeannette, fille de Jean de Neuvecelle, chevr, dans le cas où il mourrait sans enfants. N. B. Jeannette de Neuvecelle et Ne Pierre Tornier, son mari, possédaient Larringe en 1438, mais, avant cette époque, il fut aussi possédé par d'autres Châtillon.

1390. 6 février. Jean de Chatillon, seigr de Larringe, damoiseau, alberge à un de ses hommes de Larringe quatre pièces de terre audit lieu (Tit. Eschavannes).

1392. 12 octobre. Guillaume de Chatillon, seigr de Larringe, investi de ladite seigneurie *(Somm. des fiefs)*.

1397. 14 février. Pierre de Chatillon, chevr, reçoit dans sa maison de Lugrin reconnaissance pour des biens mouvant de son fief, abornant Mermet de Châtillon et Guillermet de Châtillon, notaire (Arch. de Loex).

1400. 21 juin. Pierre de Chatillon, chevr, à Lugrin, en contemplation de ce que Catherine ci-dessus (*Voir* l'acte du 19 juin 1384), femme de Louis du Freney, *est sa nièce*, leur fait remise des droits de laod ainsi qu'une cense annuelle qu'il avait sur des biens acquis par lesdits époux le 22 juillet 1398, jouxte la vigne du Clos « dou Flons », près Marèche, pour lesquels biens ils n'avaient pas payé de laods ni de censes (Tit. Eschav.).

1430. 16 février. Guillaume de Chatillon, fils de feu Ne Guillaume de Châtillon, reconnaît tenir Larringe, château, dépendances, avec m. et m. empire et omnimode juridiction rière Larringe et Féterne *(Somm. des fiefs)*.
— Guillaume et François de Chatillon sont parmi les nobles du Chablais qui prêtent hommage à Amédée VIII (Capré, fo 166).

1433. 22 décembre. Catherine de Chatillon, veuve de Louis *dou Freyney* (on trouve aussi dou Freyne), donne en albergement un bois de châtaigniers à Ancion (*nunc* Amphion) (Tit. Eschavannes).

1437. 23 mars. Guillaume de Chatillon, seigr de Larringe, passe reconnaissance en faveur du prince *[Somm. des fiefs]*.

1438. 6 juin. Catherine de Chatillon fait donation à Ne Pierre de Châtillon de Lugrin, son consanguin, à cause de l'affection et de la consanguinité qui les unissent, de tous ses biens quelconques, meubles et immeubles, fiefs et rentes. Elle se réserve l'usufruit, 100 florins pour en disposer pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs : fait des legs à Béatrix (du Freney ou Frenoy) sa fille et à ses neveux du Freney, enfants de Pierre du Freney, et à Guillemette, fille de feu François de Pontverre. Elle ordonne, si cette donation pouvait être révoquée « pretextu suorum dictorum liberorum » (elle ne mentionne qu'une fille), que même alors « ipsi liberi teneantur presentem donationem observare. » Pierre de Châtillon, clerc, fils de feu Jean de Châtillon, notaire, est témoin à cet acte (Tit. d'Esch.), rédigé et signé par Jean de Châtillon, clerc, notaire impérial et ducal de Lugrin (*Voir* Jean (IV), fo 388).

1438. 30 janvier. } Guillaume de Chatillon, probablement le même déjà nommé aux reconnaissances plus haut
1439. 1er juin. } inscrites de 1430 et 1437. Etait en procès avec Dlle Jeannette de Neuvecelle et Ne Pierre Tornier, son mari, auxquels il contestait la possession du fief de Larringe. Deux sentences (dates en marge) le déboutèrent, et Larringe passa effectivement auxdits époux déjà mentionnés (1387, 31 janvier). Dans une donation que ceux-ci firent le 6 mai suivant (Tit. Neuvecelle) de Larringe à Rodolphe d'Allinges (1), ils comprennent les biens qu'ils ont fait subhaster pour les frais du procès perdu par le susdit Guillaume, situés « in Columberio in mandamento Montheoli. » Ceci nous apprend bien que Guillaume de Châtillon était d'une branche de sa famille établie au Colombier, au mandement de Monthey en Valais, mais ne nous apprend pas comment Larringe lui était parvenu.

(CHATILLON-CORSINGE.)

1341. 24 mars. Pierre, Perrod ou Peronet de Chatillon, déjà mentionné (à pareille date) au testament de son frère Guillaume. Selon Dom Leyat, il épousa Françoise, fille de Rodolphe de Blonay. Est *probablement* le même que le suivant.

1350. 14 juin. Pierre de Chatillon, damoiseau, seigr de Corsinge (serait un fils très cadet de Guillaume de Châtillon I), donne des biens en albergement (Tit. Eschavannes).

1362. 20 octobre. Pierre de Chatillon, chevr, seigr de Corsinge, possédait une maison à Aigle, au diocèse de Syon (Arch. Morand).

1363. 20 février. Pierre de Chatillon, chevr, seigr de Corsinge, donne en accensement une vigne à Lugrin à un lépreux de la maladière de Rix. L'acte est passé à Lugrin, dans la maison dudit chevalier, où se fait, quoiqu'à un lépreux, la *traditio baculi* (Tit. Eschavannes).

1393. 4 août. Pierre de Chatillon, chevr, seigr de Corsinge : il transige avec Antelmet de Jussier, damoiseau, châtelain de son château et mandement de Corsinge, à propos des émoluments et comptes de gestion de ladite châtellenie. Acte passé à Lugrin, dans la maison-forte dudit Pierre (Arch. de Giez).

1396. 11 août. Pierre de Chatillon, chevr, seigr de Corsinge, assiste au contrat dotal par lequel Jeanne, sa fille naturelle, épousa Ne Mermet, fils de Ne Etienne de Neuvecelle (Tit. Neuvecelle). L'acte est passé à Lugrin « in magna aula domus dicti militis. »

1403. 31 octobre. Pierre de Chatillon, chevr; il avait reçu en communication, avec promesse de le rendre, un acte Antoine Blanc, notaire, fait à Évian sur deux peaux de parchemin cousues ensemble (acte du 28 décembre 1342, déjà cité à CHATILLON-LARRINGE, contenant la concession et donation faite au seigr Guillaume de Châtillon, feu chevalier, de la maison-forte de Corsinge) à lui prêté par Girard de Nernier, chevr (AUQUEL IL AVAIT VENDU LA SEIGNEURIE DE CORSINGE). Les deux chevaliers Pierre et Girard se remettent, date ci-dessus, l'un l'acte prêté, l'autre décharge de cet acte. Fait à Évian, devant l'église de Sainte-Catherine (Arch. de Giez).

1407. 28 janvier. Pierre de Chatillon, chevr. Girard de Nernier, chevr, lui accorde droit de rachat perpétuel de la maison-forte et juridiction de Corsinge, moyennant 2,100 florins de grand poids (Arch. de Giez).

Tous ces actes paraissent se rapporter à un seul Pierre qui serait mort avant 1410, laissant veuve Catherine de Saint-Jeoire, laquelle vivait encore en 1429.

1410. 29 novembre. Pierre de Chatillon, de Lugrin, fils et héritier de feu Messre Pierre, chevr. Une sentence du conseil de Savoie condamne Girard de Nernier à payer au susdit Pierre 290 florins d'or pour restant du paiement de la vente faite par ledit Messre Pierre audit Girard, de la maison-forte et biens de Corsinge (Arch. de Giez).

1415. Décembre. Pierre de Chatillon, de Lugrin, fils de feu Messre Pierre, chevr, donne des biens en albergement. Est témoin à cet acte Ne Jacquemet de Châtillon, fils bâtard dudit chevalier (Tit. Eschavannes).

1429. 8 mars. Ne Pierre, fils de feu Ne Pierre de Châtillon (ce dernier n'est pas qualifié ici de chevalier). Il vend à Ne et Pt Rodolphe d'Allinges, seigr de Coudrée, une grande maison avec curtil et verger tout autour de la maison située en la Touvière d'Évian, jouxte la voie publique tendant « de rippa lacus... apud Novassellam » de bise : la voie publique tendant d'Evian vers Chavannes, du lac, et la voie publique « de medio Thoverie » au-dessus, avec les appartenances et dépendances de ladite maison (2), le tout mouvant du fief du Cte de Savoie, pour le prix de 500 florins d'or de 12 sols. Il promet de faire ratifier cette vente par Dme Catherine de Saint-Jeoire, sa mère ; acte passé à Rive sous Thonon, dans la maison-forte de R. P. en Christ Messre Jean d'Arces, prévôt de Montjoux, lui étant présent (Tit. Eschavannes). L'acte suivant de 1441 concerne encore ce même Ne Pierre de Châtillon.

1432. Ne François, fils nourri ou bâtard de feu Messre Pierre de Châtillon, chevr, est témoin à un hommage (Tit. Eschavannes). C'est sans doute le même que le François déjà nommé en 1430 au fo 385.

---

(1) Le blason que l'on voit encore sculpté au château de Larringe avec la date de 1544, est celui des descendants de ce seigneur.

(2) On voudra bien remarquer les confins donnés dans cet acte, ainsi que ceux donnés dans l'acte de 1327 (p. 384). Ils nous donnent de précieux renseignements sur la ville neuve de la Thouvière d'Évian, bâtie au nord-est de l'ancien Évian.

1438. 8 avril. JACQUEMET, bâtard de CHATILLON, témoin à Anthy (Arch. de Thuiset). *Voir* acte 1415.

1441. 28 août. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin (*Voir* 1429), épousa Dlle Péronnette, fille de Ne Raymond de Sovernier de Versoix, laquelle, date ci-dessus, en considération de grands services rendus, de l'amitié et de la consanguinité qui les unit, fait donation à Messre Jean de Saint-Jeoire, chapelain, cousin-germain de son mari, de tous les biens qu'elle possède au duché de Savoie « a celo usque ad terram ac alibi » dont elle se réserve l'usufruit. Elle était morte avant la date du testament de son mari, 23 juin 1467. *V.* plus bas.

Ce Pierre de Châtillon est probablement celui qui fut donataire de sa consanguine Catherine de Châtillon (*Voir* acte 1438, 6 juin, fo 386). L'acte est passé à Lugrin, dans la grande salle de sa maison.

1466. 26 juillet. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin, en qualité de fils et héritier de Ne Pierre, lequel était fils de Messre Pierre de Châtillon, chevr, vend à Pierre de Chevron et à Françoise Tavel des Granges (1), mariés, déjà seigrs de Corsinge, le droit de rachat perpétuel du château de Corsinge, avec ses appartenances et dépendances, fiefs, hommes, hommages, juridiction omnimode, etc., rière Corsinge, Meynier et Compois, jadis vendus par Messre Pierre de Châtillon, aïeul paternel du vendeur, à Messre Girard de Nernier, lequel avait concédé ce droit de rachat à Ne Pierre de Châtillon, père du vendeur (soit à Messre Pierre son père) *[Somm. des fiefs]*.

1467. 23 juin. PIERRE DE CHATILLON, de Lugrin. Par son testament (Arch. de Thuiset), qui prouve que c'est le même Pierre mentionné à l'acte 1441, il institue héritiers les religieux Hermites de Saint-Augustin de Thonon. Il casse ce testament par un autre du 25 juin, tous deux datés de Thonon *(Ibid.)*, par lequel il nomme héritiers Nes Pierre et Jean Vial, dits Lardonier, d'Évian, ses neveux.

1486. 31 mai et 9 juin. FRANÇOIS, bâtard de CHATILLON, déjà nommé, est témoin à deux transactions (Tit. Eschav.). En 1450 *[Ibid.]*, il possédait à Lugrin des biens provenant de feu Messre Pierre de Châtillon, chevr. C'est fort probablement le même que le François de Châtillon, bâtard, lequel laissa un fils naturel nommé Claude de Châtillon, lequel, d'une femme qui n'est pas connue, eut une fille, Andrée de Châtillon. Celle-ci,

1560. fondée de procuration de Ne Nicolas de Chignin par acte du 31 janvier 1560, vendit, le 31 juillet suivant (Arch. Faucigny-Lucinge), à Nicolarde de Marcossey, femme de Ne et Pt Mathieu de Blonay, un droit sur les chalets de Maresche en la montagne de Memise. Cet acte est reçu et signé par André de Châtillon de Lugrin, notaire public par l'autorité impériale et des seigneurs de Valais.

CHATILLON (DE) DU COLOMBIER AU MANDEMENT DE MONTHEY (VALAIS ACTUEL).

Portaient les mêmes armes que ceux de Lugrin (Invent., arch. Thuiset).

1458. 12 août. Ne ANTOINE DE CHATILLON, presque certainement de la même famille que celle dont nous venons de parler, épousa Claudine de Neuvecelle. Ils étaient créanciers de Berthod de Neuvecelle et furent payés par Jean de Châtillon de Lugrin (Tit. Neuvecelle).

1458. Septembre. EGRÈGE PIERRE DE CHATILLON, de Saillon, au diocèse de Syon, notaire impérial, reçoit des actes pour les Châtillon de Lugrin, date ci-contre et 11 janvier 1454, et 26 novembre 1456 (Tit. Eschavannes).

1514. 27 janvier. Ne GUILLAUME DE CHATILLON « de Columberio parvo » teste le 27 janvier 1514 (Tit. Eschavannes). Veut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Didier du Colombier. Son testament, fait audit lieu, dans la maison du testateur, est fait en présence de Ne Pierre de Châtillon de Lugrin. Il laissa les enfants suivants :

MADELEINE (elle ép. Pierre Ballatier, Invent.) et PÉRONNETTE : leur père leur assigne 300 florins petit poids, leur trossel et leurs vêtements nuptiaux.

JEANNE : aura 440 florins et trossel. [Elle épousa Pierre Savioz. Invent, Arch. Thuiset.]

LOUISE, fiancée à Ne et Pt Jean d'Arbignon. Outre la dot que son père lui a promise par acte Jean Sachet, notaire, il lui donne 10 sols mauriciens. Le 7 avril 1533 (Tit. Eschavannes) elle était déjà morte et son frère Antoine se reconnait débiteur envers Antoine Grangier, d'Outre-Vièse, paroisse de Colombier, mari et héritier de ladite Louise, de 80 florins et 2 livres mauriciennes.

BARTHÉLEMYE (filia debilis) aura son vivre, vêtement et couvert. En 1528, ses frères lui assignent des revenus viagers.

Ne ANTOINE, cohéritier universel de son père pour deux parts. Il est question d'un mariage qu'il voulait conclure avec Claudine, fille de Jean Nicollerat. Il ép., avant le 6 déc. 1529, Marguerite de Bellegarde (Invent., arch. Thuiset).

Ne PANTALÉON, cohéritier universel de son père pour une part.

JEAN, fils naturel. Son père lui lègue les servis, rentes et fiefs des paroisses de Saint-Maurice, Massongy et Bex et en outre 300 florins petit poids.

PÉRONNETTE, fille naturelle conçue de Claudine, veuve de Claude-Jacques. Son père lui fait un legs.

1520. 8 mai. Ne ANTOINE DE CHATILLON « ducalis camerarius de Collumberio in mandamento Montheoli » accorde droit de rachat de censes vendues jadis par Guillaume de Châtillon, feu coseigr de Larringe, à Pierre d'Allinges, seigr de Coudrée, qui lui donne en échange des censes situées sur le val d'Illier (Tit. Esches).

1528. 31 août. Nes ANTOINE et PANTALÉON DE CHATILLON, frères, procèdent au partage de l'hoirie de leur père, en conformité de son testament ci-dessus. Antoine aura dans ses deux tiers la maison-forte de Colombier-le-Petit et les biens aux environs de Monthey, avec fief et direct domaine.

(Suit la généalogie des CHATILLON, coseigrs de Thollon.

---

(1) Françoise était fille de Ne Guillaume Tavel et de Philippine de Châtillon de Dorches : cette dernière était veuve en premières noces de Messre Girard de Nernier qui lui avait laissé Corsinge. *Voir* CORSINGE aux FIEFS.

CHATILLON. — *Voir* au SUPPLÉMENT.

CHATILLON. — *Voir* (RAMBERT DE).

?

I. Jean de Chatillon, de Lugrin,
ép. Amjola, mentionnée en l'acte ci-dessous et encore dans l'acte 1450 (à l'art. de Jean IV).
Mort avant 1344. N'est jamais qualifié de noble.

II. Peronet de Chatillon, de Lugrin, clerc.
Il ép. Mermette, fille de Mermet ou Aymonet Cuendat *alias* Cohendat. Dans un acte du 10 fév. 1341 (Titres d'Eschavannes), un mot a été biffé — très probablement *clericus* — après son nom de famille. Lui, clerc, et sa femme qui était de Novales (1) passent, à Maxilly, reconnaissance en faveur de François de Blonay, chevr, seigr de St-Paul, le 11 avril 1366 (Arch. de Marin). Elle passe une transaction le 6 février 1370 (Titres d'Eschavannes) avec Nr Jean de Malva ; elle est dite : « *alias* uxorem Peroneti de Castellione, après le nom duquel on a aussi gratté un mot. Cette transaction est pour des échutes prétendues par Malva, à tort comme le prouve l'arbitrage que les parties promettent d'observer « super missale beati Petri de Lugrino ». Il est traité de clerc dans un acte de février 1372 (Arch. de Loex). Dans un autre acte du 10 février 1344 (Tit. d'Eschav.) où il est cité comme abornant, on a aussi effacé un mot après son nom. Il tenait en fief plusieurs biens dépendant de Montjoux (St-Bernard), à cause du membre de Meillerée. Rd Hugues d'Arces, prévôt de Montjoux, prétendait que ces biens lui étaient commis en échute, Peronet n'ayant pas rendu plusieurs hommages ni payé les laods, etc., etc. Ils transigent le 9 déc. 1393 *(Ibid.)* : il prêtera hommage, paiera 36 florins vieux pour une fois et le prévôt renonce à toutes autres prétentions.

III. Pierre de Chatillon, de Lugrin, *damoiseau?*
Pourrait être celui qui épousa, vers 1400 (Galiffe, t. I, fo 434), Guillelmette de Bonne, et le même que Pierre (1402) et Peronet (1434) portés au fo 389. Le 17 sept. 1409 (Titres d'Eschavannes), il vend 8 sols de revenu. Il fait une donation d'une cense de froment à la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Lugrin, le 20 mai 1410 (Patentes 1642) ; reçoit un hommage le 3 mars 1432 (Titres d'Eschavannes) dans sa maison de Lugrin. Il était mort avant 1456.

?

N. N. de Chatillon
ép. Étiennette, fille de Jean Mistralis, de Lausanne.

Guillemet de Chatillon
habitant à Lugrin avec sa mère Etiennette. Ils vendent des biens situés audit lieu le 19 mars 1341 (Titres d'Eschavannes) : lui, accorde un droit de rachat le 13 mars 1363 *(Ibid.)*.

N. B. — Dans des inventaires de titres (Arch. Thuiset), appuyant des mémoires généalogiques, XVIIe siècle, la famille faisait remonter sa filiation jusqu'à ce Pierre (III). Elle se défend d'avoir jamais porté comme nom patronymique celui d'Aquetaz ou d'Agnetaz. — Je n'ai rien trouvé de semblable peut-être, grâce à ce qui est dit à l'article de Péronet (1434, IIe degré, fo 389). Elle soutient qu'elle est de la même origine que les Châtillon de Larringe et les Châtillon de Collombier en Valais. Elle cite des titres (que je n'ai pas vus), où ils sont nommés dès le commencement du XVe siècle, concurremment avec les Châtillon de Larringe, et ceux-ci ne l'auraient pas permis s'ils en avaient eu le droit. Ils portaient les mêmes armoiries, comme on le voyait dans l'église de la Touvière d'Evian, où les deux familles avaient des tombeaux. Une différence seule les distinguait : ils portaient tous le fascé d'argent et d'azur, *etc.*, mais les *paux en fasce d'argent* des Châtillon de Larringe étaient relevés *(sic)*, ce qui est inexplicable. — Je maintiens donc ce que j'ai dit au folio 389, lignes 16, 17, 18 et 19 du texte.

Guillaume.
Mort sans alliance (Patentes 1642).

IV. Jean de Chatillon, de Lugrin, damoiseau (mais notaire public).
Le 10 septembre 1450 (Titres d'Eschavannes), ils transigent avec Rd Jean de Grolée, administrateur de la maison et hospice de Saint-Bernard, à cause d'un hommage que prétendait ce dernier en suivant la reconnaissance de Peronet, leur aïeul, et d'Amjole, mère de ce dernier, « pro albergo Mermeti Chaffar domicelli ». Jean prête hommage pour ces biens situés à Lugrin avec une maison haute audit lieu, etc. : ils seront tenus de servir la maison de Montjoux en hommes nobles « cum clipeo et lancea pro negociis dicte domus tantum et expensis dicte domus ». On leur réclamait aussi un hommage « pro albergo Mermeti (une autre fois Aymoneti) Cuendat. Le 9 novembre 1444 *(Ibid.)* lui et son frère Claude avaient déjà prêté hommage à Montjoux à cause de l'achat qu'ils avaient fait le 25 août précédent (*Ibid.*) de tous les biens, rentes, cens, servis, etc., des nobles de Lugrin aux paroisses de Thollon et Maxilly, depuis la Dranse jusqu'au Bret. Lesdits frères reconnaissent devoir « suam cavalcatam expensis ipsius domini prepositi quando necesse fuerit pro negotiis ipsius domini ac homagium ligium et nobile. » Parmi les biens reconnus figure « quoddam casale cum muralliis cuiusdam domus alte site apud Lugrinum » leur appartenant (2). Dans une transaction du 5 mai 1475 (Titres Neuvecelle), on voit que les nobles de Neuvecelle réclamaient de lui plusieurs sommes. De son côté, Châtillon invoquait des créances et notamment « facturas instrumentorum receptorum per eumdem de Châtillon « grossatorum et expeditorum. » Sur la cote de cet acte, il est écrit que ce n'est pas le cas de le montrer « parce qu'il est dict que noble Jehan a stipullé » comme notaire. Actes le concernant des 30 mars 1452, 14 avril 1453, 11 janvier et 29 juillet 1454, 11 janvier et 12 août 1458 (Titres d'Eschavannes), 26 juillet 1455 (Arch. Rubaud) où il est nommé noble. Le 26 novembre 1456 (Titres d'Eschavannes), il alberge des biens en fief taillable à miséricorde à François Gras, dit Morel, de la paroisse de Passy, demeurant à Lugrin, lequel avait été affranchi et remis en condition franche « prout si fuisset civis romanus » par Nr Jacques de Menthon de Dingy. Mais Morel ayant plusieurs enfants mâles et désirant les nourrir commodément en obtenant des possessions « ipse se offert pro se et suis posteritatibus natis et nascituris homagium ligium et talliabile ad misericordiam facere » comme il le faisait jadis en faveur dudit Nr de Menthon. Le 19 mars 1473 (*Ibid.*), il passe reconnaissance en faveur du chapitre de Genève de la succession de son feu père, et de feu Nr Henri, son frère. Le 25 janvier 1488 (*Ibid.*) avec Nr Aymon, son fils, il reconnait en faveur de Montjoux les biens achetés en 1444. Il avait ép., contrat dotal du 29 septembre 1447 (*Ibid.*), passé après mariage, Dlle Jacquemette, fille de Nr Pierre de Lugrin d'Excerisy. Mort avant 1493.

Henri.
Il fait un échange le 29 décembre 1456 (Titres d'Eschavannes) avec son frère Jean qui, en 1473, était son héritier universel.

Claude.
Dans une vente qu'il fait le 10 février 1461 (Titres d'Eschavannes) à son frère Jean, celui-ci est qualifié noble et Claude ne l'est pas, quoiqu'il le soit dans plusieurs autres actes. Il vivait encore en 1473 et mourut ayant cédé sa part de biens à son frère Henri. Suivant les patentes de 1642 (*Voir* au bas du IIe tableau), il aurait été le fils aîné (il est pourtant nommé après son frère Jean), et c'est lui qui aurait épousé Dlle Catherine de la Croix, ce qui est une erreur. Cette alliance a été contractée par son fils Vullierme.

V. Nr Aymon de Chatillon, de Lugrin.

Voyez son article et sa descendance au IIe tableau.

Vullierme de Chatillon.
Il est fort possible qu'il soit bâtard. Son père avait fait donation de tous ses biens à son frère Henri. Dans une transaction du dernier mai 1486 (Titres d'Eschavannes), on l'appelle fils de noble (il figure dans cet acte et dans la prononciation de la sentence arbitrale du 9 juin suivant (*Ibid.*) avec sa femme, Dlle Catherine, fille de feu Nr Petremand de la Croix) : il renonce à tous ses droits sur les biens achetés des nobles de Lugrin moyennant 56 florins, par transaction du 6 janvier 1488 (*Ibid.*). Il est pourtant qualifié noble dans l'acte de tutelle de son fils.

André de Chatillon.
Nr Aymon de Châtillon, de Lugrin, est nommé son tuteur le 25 février 1494 (Titres d'Eschavannes). Il est encore nommé dans deux actes de 1551-1552 non traité de noble et qualifié de Trons, localité de Lugrin.

Ier Tableau.

?

Guillemet de Chatillon, notaire public, de Lugrin, 1363-1371 (Titres d'Eschavannes). Il était mort avant 1415.

Agnelette de Chatillon, femme de Girard Murilliat, de Vinzier. Elle passe, le 3 oct. 1415 (Titres d'Eschavannes), reconnaissance en faveur de Rd Jean de Bonne, procureur du monastère d'Abondance.

?

Egr. Mermet de Chatillon, notaire public, reçoit un acte le 15 fév. 1367 (Titres d'Eschavannes), arbitre en la transaction de 1370 (*Ibid.*), reçoit l'acte ci-contre de 1372 (Arch. de Loex). (Mermet n'est qu'une abréviation de Guillemet ou de Guillermet). Un Mermet de Châtillon, de Lugrin, est mentionné avec Alesie, sa femme, dans un acte du 28 déc. 1345 (Arch. Fauc. Luc.) comme devant une cense sur une vigne sise à Maréche, à Ve Messre Jean de Maxilly, prieur du prieuré de Nyon.

Pierre de Chatillon. Est dit fils légitime. Sa sœur ne le serait-elle pas ?

?

Peronet de Chatillon, de Lugrin. La charte ci-dessous où il est nommé, a été falsifiée : on a ajouté après son nom *domicellus* en surcharge et on a entaillé le parchemin pour faire disparaitre une qualification exclusive ou diminutive de noblesse. En outre, parmi les témoins figure Ne Pierre de Neuvecelle. Ici on a gratté le mot *noble*, probablement pour que l'on ne vit pas que ce titre n'était pas inscrit avant le nom de Peronet. Sa femme était Antonie N. N., dite mère d'Elynode. On ne peut affirmer que ce soit une seconde alliance contractée par Peronet (II) ci-contre.

Elynode épouse future de Jacquemet, fils de feu Peronet Berod, de Lugrin. De son consentement et du consentement de son père et de sa mère, elle fait quittance de tous ses droits en faveur de son frère Pierre, qui, par acte du même jour, 18 avril 1402 (Titres d'Eschavannes), lui a constitué une somme de 25 livres, monnaie de Savoie.

?

Peronet de Chatillon, *alias*. .., de Lugrin. Il fait une vente le 31 mai 1434 (Tit. d'Eschavannes). Une surcharge a couvert le mot *alias* dont je crois être sûr et un autre mot, avec le titre *domicellus*, évidemment d'une autre encre et d'une autre main. Sur la cote, du même siècle, on a gratté après de Castelliene deux mots que je crois lire *alias Mic*... Pourtant il vend des biens de son pur et franc alleu. Ce Peronnet, mis ici en regard de l'autre pour réunir les falsifications sur la même ligne, pourrait être le même personnage que Pierre au degré III. — *Voyez* la note, fo 388.

?

Jean de Chatillon, notaire public, reçoit en cette qualité des actes en 1396 et 1402 (Titres de M. de Neuvecelle). Il était mort avant 1438.

?

François de Chatillon. Etait mort avant 1452.

?

Antoinette ép., contrat dotal du 13 mai 1456 (Titres d'Eschavannes) [ailleurs 1486, Invent.], Ne Antoine de la Porte de Bex. Sont fidéjusseurs pour Ne Jean de Châtillon son frère, qui lui constitue une dot, Ne Pierre, fils de François de Châtillon, et Pierre, fils de feu Jean de Châtillon.

?

Ne Jacquemet abornant des biens à Lugrin en 1450 (Titres d'Eschavannes).

?

V. F. André, religieux de l'abbaye d'Aulps, témoin à la reconnaissce de 1473.

Jacquemette, femme de Ne Pierre de Châtillon ci-contre.

Ne Pierre de Chatillon, Ne Pierre de Chatillon. Dans un acte du 25 août 1441 (Titres d'Eschavannes) ils sont nommés l'un l'ancien et l'autre le jeune : ils sont fidéjusseurs au contrat de mariage de Jean de Châtillon (IV) en 1447, et à celui d'Antoinette de Châtillon avec Antoine de la Porte, en 1456.

Témoin à l'échange du 28 mars 1452 où il n'est pas qualifié de noble. Mais il l'est dans un autre acte du 26 novembre 1456 (Titres d'Eschavannes). Dans un acte signé en 1438 (*Ibid.*) par Jean de Châtillon, comme notaire, il est témoin et qualifié clerc.

Il épousa Jacquemette, fille de Jean de Châtillon. Le 28 mars 1452 (Titres d'Eschavannes), ils donnent en échange à Ne Jean de Châtillon, de Lugrin, une terre appartenant à ladite Jacquemette, située à Lugrin, abornant les prés dudit Ne Jean et de ses frères, contre un pré à Lugrin, pour lequel Jacquemette paiera un servis d'un denier auxdits Nes Jean et Claude son frère, comme ayants cause des nobles de Lugrin.

Ne Jacques. Ne André. Ne Philippe. Ne François. Louise. Marie.

En son nom et au nom de ses frères et sœurs, il vend des biens le 17 nov. 1470 (Invent., arch. Thuiset), à Nes Jean et Claude de Châtillon, frères, fils de Ne Pierre (III), mentionné au folio 388).

?

Jacques de Chatillon, mort avant 1525, avait reconnu des biens en faveur de Ne et Pt François de Blonay, seigr de Savyer, le 29 sept. 1485 (Terrier, arch. Thuiset), abornant à Lugrin les biens de François et Jean de Chatillon frères, qui furent auparavant de Pierre de Châtillon l'ancien. Dans le même Terrier, mai 1520, je trouve une reconnaissance desdits François et Jean de Châtillon, qui sont dits fils de Pierre de Châtillon, lequel avait reconnu précédemment en faveur du seigneur sus nommé le 22 sept. 1485.

Peronnette de Chatillon, femme de Rodolphe *Vouterii alias Maugnerii*, de Lugrin. Actes en sa faveur des 9 octobre et 10 décembre 1551. Vend ses biens de Lugrin le 5 mars 1551 (Arch. de Loex). Le Terrier indiqué plus haut contient une reconnaissance dudit Rodolphe, fils de feu Jean, où son nom francisé est Vautey, *alias* Maugney de la Grande Rive, habitant Novalles en la paroisse de Lugrin. Il agit au nom de sa femme et les biens provenant de Jacques de Châtillon qui les reconnait comme il est dit plus haut.

(1) *Novales* ; il y avait dans la paroisse de Lugrin un lieu dit de Novales ou Novalles.

(2) *Voir* article de Jean IV. On remarquera dans ces deux actes de 1444 et de 1450 qu'ils reconnaissent deux hommages nobles à cause des biens provenus de Mermet Chaffard, damoiseau, et des nobles de Lugrin, mais rien comme antique provenance des Châtillon. Fort probablement ces Châtillon descendaient d'une branche illégitime des Châtillon dont j'ai parlé au commencement de cet article. Est-ce à cause de cette origine noble, est-ce à cause des biens nobles qu'ils possédaient tout en exerçant l'état de notaire, ils ont fini par être considérés comme de vrais nobles. Jean (IV) est le dernier de la branche directe qui ait à ma connaissance exercé le notariat, et ses descendants, comme on le voit au même article, à propos de la transaction du 5 mai 1475, trouvaient que ce n'était pas le cas de divulguer ce fait. C'est donc seulement à commencer par Aymon de Châtillon que le véritable caractère de la noblesse se retrouve dans cette famille.

La possession du notariat — de très nombreux exemples le prouvent depuis le XVIe siècle surtout — n'était pas exclusive de noblesse. Elle en diminuait pourtant considérablement le lustre : aussi nous voyons les Châtillon chercher à dissimuler cette profession exercée par leurs ancêtres. *Voyez* le *Cod. Fabr.*, t. IX, t. XXVIII, Déf. IV et la réserve faite pour les notaires du Prince : qualité que les notaires prenaient toujours avec celle de notaire impérial.

?

N^e^ Louise de Chatillon, femme de N^e^ Jacques Pahernat, mentionnée en la reconnaissance de 1552, comme ayant possédé un pré cité aux abornements, passé après elle à N^e^ Marie, fille de feu N^e^ Jacques du Pas, femme de N^e^ Jean de Russin. Morte avant 1552.

V. N^e^ Aymon ou Aymé de Chatillon, de Lugrin.
VOYEZ SON ASCENDANCE AU 1er TABLEAU.

Transige de concert avec son père le 31 mai et le 9 juin 1486 (Titres d'Eschavannes) avec Vullierme de Châtillon. Le 8 avril 1491 *(Ibid.)*, il vend ses biens à *honnête* Vullierme susdit. Le 25 février 1494 *(Ibid.)*, il est nommé tuteur de N^e^ André, fils pupille dudit N^e^ Vullierme. Le 8 mars 1490 (*Ibid.*) il reçoit une reconnaissance féodale pour une maison située à Monthey. Il était cousin de N^e^ Michelette *de Riveria*, veuve de N^e^ Jacques d'Epagny. Il épousa, contrat dotal du 7 avril 1484 (Patentes 1642), D^lle^ Louise, fille de N^e^ Jacques de Bellegarde, laquelle était curatrice de ses enfants le 7 février 1516 (*Ibid.*). Il fut inféodé des château, ville et mandement de Montroux (?) le 22 juillet 1487 (*Ibid.*). Dans un laod du 31 octobre suivant, il est qualifié d'écuyer et capitaine pour Son Altesse. Il était mort avant l'an 1507.

N^e^ Jean-François de Chatillon, de Lugrin, coseig^r^ de Thollon (4e fils). Avec son frère Guillaume il achète, le 9 août 1528 (Titres Neuvecelle), plusieurs biens féodaux et la missellerie de Lugrin de N^e^ Louis de Russin, seig^r^ d'Allamand. Le 4 septembre 1542 et le 15 janvier 1551 (Titres d'Eschavannes), il achète des nobles de Neuvecelle la prévalence et droits de rachat de certains biens acquis précédemment. Il avait transigé à ce propos les 15 et 27 juillet 1543 (Titres Neuvecelle). Il vend des cens et revenus à Lugrin, le 30 août 1554 (Titres d'Eschavannes) (rachetés par ses fils le 25 janvier 1572 (*Ibid.*). Il ép.., contrat dotal du 6 mars 1526 (*Ibid.*), D^lle^ Andrée, fille de N^e^ Louis du Flon (*de Flumine*), dont il eut cinq fils et cinq filles (Patentes 1642). Le 13 août 1548 (Titres d'Eschavannes), il reconnait avoir reçu des N^es^ du Flon, ses beaux-frères, plein paiement de la dot promise à sa femme. Le 30 mars 1552 (*Ibid.*), il passe reconnaissance en faveur du prieuré conventuel de Meillerée, membre de Montjoux, en fief noble, où il mentionne ses parents ayant reconnu précédemment. Dans un laod du 19 juin 1562 (*Ibid.*), il apposa son sceau — fascé de six pièces avec une cotice — timbré d'un cimier que je n'ai pu reconnaître. — Il était mort avant 1566.

VI. N^e^ Aymé, fils aîné. Mort religieux à Rumilly (Pat. 1642). Il teste en fav. de ses frères le 9 fév. 1616 (Arch. Thuiset).

Aymée, femme de N^e^ Jacques Maillard, seig^r^ du Bochet. Quittances dotales 31 juill. 1535, 10 nov 1544 (Patentes 1642).

N^e^ Jean, deuxième fils. Mort sans enfants (Patentes 1642).

VII. N^e^ André de Chatillon, coseig^r^ de Thollon, fils aîné.
Il reçoit avec ses trois frères quittance de sa sœur Catherine par son contrat de mariage de l'an 1554. Il épousa D^lle^ Jeanne-Baptiste, fille de N^e^ Barthélemy de Melchiton, seig^r^ de Maxilly, par contrat dotal du 24 avril 1589 (Arch. du Sén. de Sav.), laquelle eut pour héritiers Jean-François et Etiennette ses fils et fille. Le 18 mars 1572 (Titres d'Eschavannes), il reconnait devoir sa dot à sa sœur Jeanne. Le 28 sept. 1591 (*Ibid.*), il emprunte 56 écus d'or pour payer à « Jehan la Brulle, bourgeois « de Langres, soldat de l'armée du roy à l'invasion et saccagement « de la ville de..... pour la rehemption de la personne dudict « Châtillion, prisonnier de guerre dudit Jehan Miot, dict la Brulle. »

N^e^ Michel, 3e fils, N^e^ François, 4e fils, mentionnés avec André et Mathieu 1554-1556. Morts sans postérité avant 1589, époque où leurs frères susdits sont cohéritiers universels.

Andrée à N^e^ et P^t^ Jean de Duyn, seig^r^ du Châtel de Bex (Patentes 1642).

François, fils donné, vivant 1612.

VIII. N^e^ Jean-François de Chatillon, absent du pays depuis de longues années sans qu'on puisse savoir où il est allé, s'il est vivant ou mort. Sa sœur Etiennette était en 1625 curatrice de son hoirie vacante.

Etiennette, héritière de sa mère et de son oncle, épousa honorable François Mugnier, de la paroisse de Lugrin. Le 11 juin 1625 (Arch. du Sénat de Savoie), elle transige avec N^e^ et P^t^ Jean-François de Blonay qui réclamait la seigneurie de Maxilly, laquelle lui est relâchée, mais il paiera 5,000 florins, monnaie de Savoie, pour les droits dotaux de D^lle^ Jeanne-Baptiste de Melchiton mère, et autres 5,945 florins pour les droits qu'elle a sur l'hoirie de N^e^ Paul-Aimé de Melchiton, oncle de ladite Etiennette. Le 5 octobre 1643 (Titres d'Eschavannes) elle fait donation de tous ses biens aux nobles du Nant. Morte avant 1663.

N^e^ Benoît, N^e^ Etienne, mentionnés au testament de Jacques de Châtillon, leur cousin (1612), qui leur accorde, ainsi qu'à Jean-François, leur frère, droit de racheter des censes reconnues par indivis entre leurs pères communs, sauf celles procédées des nobles Pochat. Doivent être morts sans descendance avant 1625.

Claudine, ont chacune 1,000 florins et leur trossel : elles sont substituées à leur frère au testament de leur père.
Ep., contrat de mariage du 24 novembre 1614 (Titres d'Eschavannes), N^e^ Jacques de Chessel.

Péronne, Morte sans être mariée (Patentes 1642).

Béatrix, Elle ép., cont. dot. du 3 fév. 1624 (Arch. Thuis.), égrège Jean, fils de feu Pierre Métral, bourgeois et curial de la ville d'Evian; elle testa le 7 sept. 1626 en faveur de son fils Jacques (*Ibid.*).

Victrix, Morte religieuse visitandine à Rumilly (Patentes 1642).

N^e^ JACQUES MÉTRAL, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes, trésorier général en Savoie, etc., ép. D^lle^ Marguerite André. Voir pour plus de détails Métral-Chatillon.

Claudine, bapt. le 24 sept. 1626 (R. P. d'Evian). Probablem. morte sans alliance avant le testament de son frère.

N^e^ JOSEPH MÉTRAL, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes, prit le nom de Châtillon en qualité d'héritier de Jean de Châtillon SON ONCLE (à la mode de Bretagne), dernier du nom.
Voir *METRAL-CHATILLON.*

IIe Tableau.

Jacquemette,
mentionnée dans la reconnaissance ci-dessous de 1552 comme étant « proba mulier prepositatus montis Jovis ». — Elle avait épousé Ne Pierre Thorens ou de Thorens (il y a les deux). — Les droits de cette Jacquemette avaient passé à Ne Jean-François de Châtillon au moins pour la part qu'il reconnaît en 1552 en faveur de la prévôté de Montjoux.

Ne Pierre de Chatillon, de Lugrin,
figure dans deux actes avec Nes Guillaume et Jean-François, ses frères, des 9 oct. et 10 déc. 1525 (Titres d'Eschavannes) par lesquels ils vendent des biens à Peronnette de Châtillon, femme de Rodolphe Voutey (fo 389). Il était le deuxième fils et mort sans alliance.

Ne Guillaume de Chatillon (3e fils), mentionné avec ses frères en 1525, et avec Jean-François en 1528. Il mourut sans avoir été marié.

Françoise
ép., contrat dotal du 5 juin 1529 (Titres Neuvecelle), Ne André, fils de feu Ne Pierre de Neuvecelle, seigr de Valliège. Elle avait été donataire de Michelette *de Riveria* pour 200 florins le 6 janv. 1507 (Titres d'Eschavannes), et légataire de la même dans son testament du 6 mars 1511 *(Ibidem)*.

Jeanne,
femme de Me Gabriel du Four, châtelain de Thollon, notaire ducal. Quittance dotale du 25 fév. 1554 (Patentes 1642). Obligation pour sa dot le 15 mars 1557 (Titres d'Eschavannes).

Catherine
ép., cont. de mariage du 25 février 1554 (Titres d'Eschavannes), Ne et Pl Guillaume, fils de feu Louis de Blonay, seigr de Saint-Paul.

Ne Mathieu de Chatillon, coseigr de Thollon (cinquième fils),
châtelain d'Evian 1581, 83, 86, 96 (Titres d'Eschavannes). Possédait par indivis en 1567, avec son frère André, la maison-forte de Châtillon, près Lugrin; avec lui il avait prêté hommage au Prince le 14 octobre 1576. Capitaine au fort des Allinges par patentes du 1er décembre 1595, capitaine des milices le 10 octobre 1597 (Arch. Rubaud). Il ép., contrat dotal du 31 décembre 1581 (Patentes 1642), passé longtemps après mariage, Dlle Françoise, fille de Ne Benoît Comte, dit de Tournon, seigr de Mex au diocèse de Lausanne. Il testa le 11 août 1605 (*Ibidem*).

Andrée
à Pierre des Champs, de Bex (Patentes 1642).

Marguerite
ép. : 1e contrat dotal du 7 janvier 1549 (Titres d'Eschavannes), Ne Jean-François Mermet, de Jussy-le-Pluvieux, sur Coudrée; 2e (je pense que c'est la même) Jacques Veillard, bourgeois d'Aigle, dont elle était veuve en deuxièmes noces le 12 mai 1557 (Tit. d'Eschavannes) (1).

Ne Jacques de Chatillon, coseigr de Thollon (second fils). Châtelain d'Evian pour S. A., se destinait à l'Eglise. Dans des procédures sans date (Arch. Thuiset), avec Rd Gabriel-Germain de Blonay, prieur de Saint-Paul, il est qualifié de Révérend. Il ép., contrat dotal du 16 décembre 1596 (Titres d'Eschavannes), Dlle Françoise, fille de Ne Yos du Nant, d'Evian. Il teste le 13 juillet 1612 (*Ibid.* et Arch. du Noyer). Veut être enterré dans l'église de la Touvière d'Evian, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue l'usufruit de ses biens, notamment le grangeage de Crochet et la vigne de la Croix, à Dlle Françoise du Nant, sa femme. Mort avant 1614.

Ne Benoit de Chatillon, fils aîné. Tué à la guerre sans avoir été marié (Patentes 1642).

Maurise,
femme de Ne Gabriel Querlaz. Leurs filles sont légataires au testam[t] de Jacques de Châtillon, leur oncle. Quittance dotale en faveur de ses frères le 26 déc. 1590 (Patentes 1642).

IX. Ne François de Chatillon, seigr dudit lieu, coseigr de Thollon, héritier universel de son père. Il ép., contrat dotal du 1er juin 1624 (Titres d'Eschavannes), Dlle Hélène, fille de Ne Pierre de Blonay. Elle teste le 17 novembre 1639 (*Ibid.*). Veut être enterrée en l'église de la Touvière d'Evian, au tombeau de marbre noir des Châtillon. Nomme héritier universel son fils et lui substitue son mari. Lui plaidait en 1653-54 avec les nobles du Nant (*Ibid.*). Par patentes et arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie du 23 janvier 1642 (Arch. Rubaud), ayant établi par titres énoncés et produits sa filiation et sa descendance (conforme a celle-ci) jusqu'à Ne Pierre de Châtillon, son sexti-aïeul, il est maintenu en sa possession de la qualité d'ancien noble, etc. (*).

Ne Claude,
second fils, mort au berceau (Patentes 1642).

Etiennette,
dotée comme ses sœurs, a ép. M. N. N. Buttet (Patentes 1642).

X. Ne Jean de Chatillon, seigr dudit lieu, coseigr de Thollon, bapt. le 24 juin 1625 (R. P. d'Evian), était au collége de Chambéry en juin 1642 (Patentes 1642), héritier universel de sa mère 1639. Il épousa Dlle Anne de Varax. Il teste le 9 juin 1701 (Arch. Thuiset, de l'anc. intend. de Thonon et du Noyer), nommant héritière sa vie durant, Anne de Varax, sa femme : après la mort de laquelle il substitue Ne Joseph Métral, fils de Ne Jacques, *son neveu*, et ses mâles à l'infini. Veut être inhumé dans l'église de Sainte-Catherine de la Touvière, dans le tombeau de marbre noir de ses prédécesseurs, fait un legs à *son neveu* Buttet, fils de Jacques-Louis Buttet, *son cousin*. Il avait substitué aux Métral, l'Hôpital d'Evian. L'ouverture de ce testament prouve qu'il mourut le 22 août suivant, sans postérité (2) ; dernier du nom (3).

(1) Je pense que c'est la même qui ép. en troisièmes noces Ne Antoine du Four, bourgeois de Saint-Maurice. Le 9 décembre 1557 (Titres d'Eschavannes) ses frères André et Mathieu reconnaissent devoir certaines sommes auxdits mariés.

(2) J'ai pris des empreintes de son sceau qui est fascé avec une cotice, et non composé de trois fasces, etc.

(3) Il y a encore à Évian des Châtillon que l'on croit être descendus de cette même famille.

(*) Des documents qui me surviennent après l'impression de cet article, confirment de tout point cette descendance et n'y ajoutent qu'un bâtard, plus des détails dont ma généalogie peut se passer.

CHATILLON (DE)

SEIGNEURS DE CHATILLON DE MICHAILLE, VAUX, BILLIA, MUSSEL, MUSINENS, CHAPPELLES, COTAILLOU, EPERCY, ETC., EN BUGEY,
DE CHATELARD EN SEMINE, CHALLONGES, AUGNY, FRANCLENS, VILLY, MONTFORT, ARBUSIGNY, ETC., EN GENEVOIS ET FAUCIGNY,
DE SONNAZ EN SAVOIE, ETC.

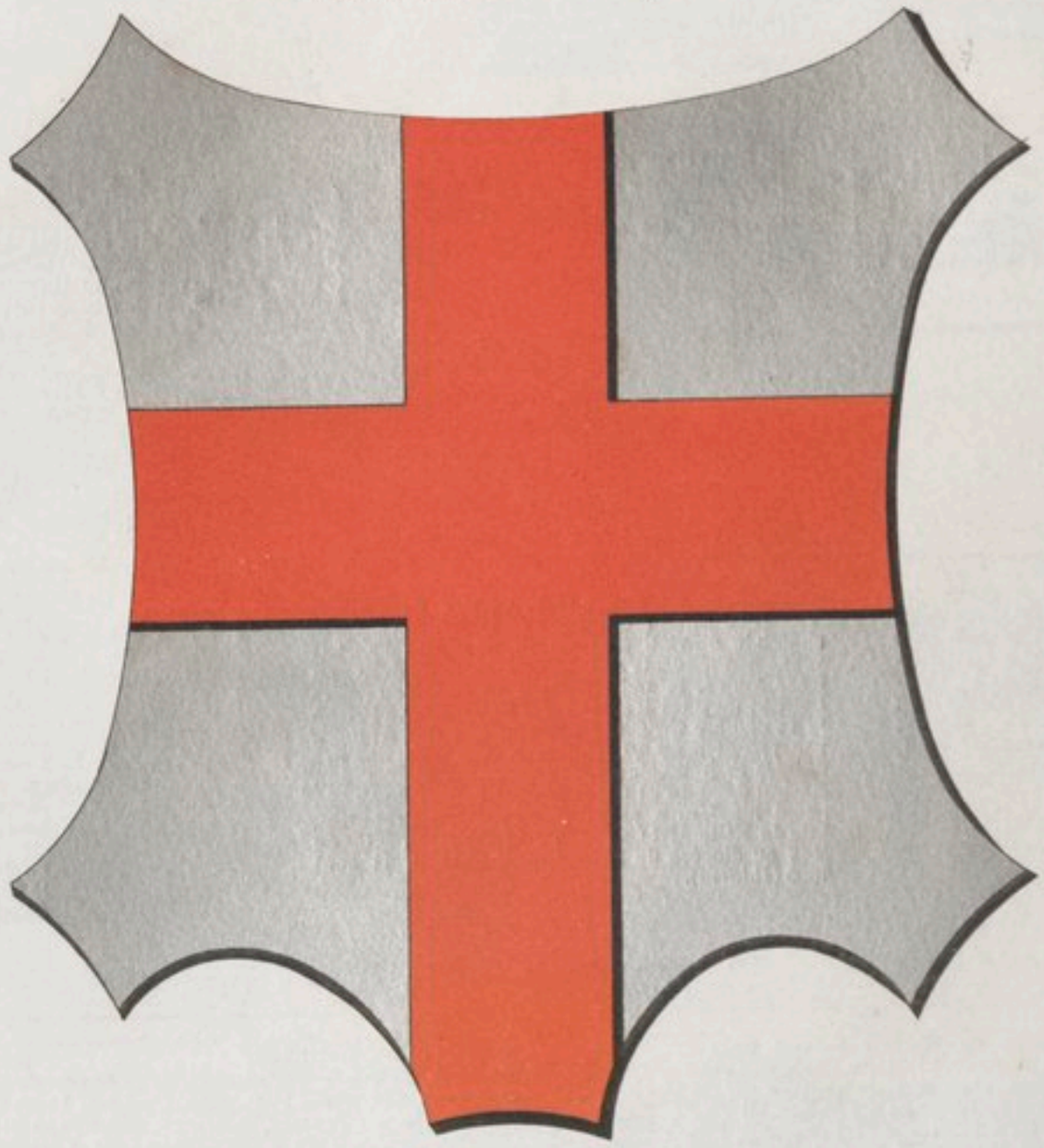

P. d'argent à la croix de gueules (*UBIQUE*).

GUICHENON donne la généalogie de cette famille qu'il tient avec raison pour une des plus illustres et des plus anciennes du Bugey (*Hist. de Br. et Bug.* Cont., de la 3e p., fos 80 et suivants); mais les Châtillon doivent figurer également parmi la noblesse de Savoie. Leur principale possession était, il est vrai, dans la Michaille, mais ils possédaient de fort belles terres en Savoie, comme on peut le voir dans l'énumération ci-dessus. Ils se qualifiaient même dans les derniers temps de seigneurs de Semine (1).

Plusieurs localités dans nos pays ayant porté le nom de Châtillon, possédées probablement presque toutes par des seigneurs de ce nom, il est fort difficile de pouvoir classer par souches ces différentes familles. Il ne paraît pas que les seigneurs de Châtillon en Michaille fussent de la même origine que les seigneurs de Châtillon et Châteaufort en Chautagne, auxquels appartenait, suivant la *Corona Reale di Savoja* (t. 1, fo 40), Geoffroy de Châtillon, pape sous le nom de Célestin IV (2). On ne sait presque rien sur les anciens possesseurs de Châtillon

---

(1) Portion du territoire du Genevois séparée par le Rhône de la Michaille en Bugey, et traversée par les Usses.

(2) Cette assertion de Monseigneur della Chiesa est très controversée. Suivant presque tous les auteurs, Célestin IV était fils de Jean de Castiglione, de Milan, et de Cassandre Crivelli, sœur du pape Urbain III. Célestin élu en 1241, siégea dix-huit jours.

en Chautagne sur le lac du Bourget, qui portait jadis le nom de lac de Châtillon. Un acte, cité par la *Corona Reale (Ibid.)*, mentionne un Jean de Montluel, supposé père du Souverain Pontife, qui, en 1190, avait juridiction sur le château de Châtillon. Parmi les fiefs cédés par Béatrix de Faucigny au Cte de Savoie le 1er janvier 1296 (Wurstemberger, *Peter der Zweite*, 4e vol., fo 513), figurent ceux de Pierre, seigr de Châtillon de Michaille, et de Guy de Montluel, seigr de Châtillon de Chautagne. Les Montluel seraient donc les anciens seigneurs de ce fief. Ménabréa (*Alpes occidentales*, fo 380), dit : « Vers la fin du XIIIe siècle, la descendance masculine de ces seigneurs (de Châtillon en Chautagne) s'éteignit ; Marguerite, leur dernier rejeton, en épousant Guy, second fils d'Humbert de Montbel (lisez : Montluel), porta la Chautagne à une branche cadette de cette famille qui détint ce fief pendant très longtemps. » Guichenon (*Bresse et Bugey*, généal. Montluel, fo 276) l'appelle simplement Marguerite, dame de Châteaufort, laquelle testa en 1320 ; depuis cette alliance seulement, Guichenon donne aux Montluel la seigneurie de Châtillon en Chautagne et de Châteaufort (1).

Pour revenir aux seigneurs de Châtillon de Michaille en Bugey, il est bien naturel que leur position sur la frontière de la Savoie et leurs possessions en ce dernier pays leur aient fait prendre ou donner de nombreuses alliances à la noblesse savoyarde. Aleysie ou Alix de Châtillon-Michaille, héritière de Sonnaz et Mussel, apporta, vers la fin du XIVe siècle, ces seigneuries à Amblard de Gerbais, son mari, dont la descendance écartèle encore de nos jours et porte le surnom de Châtillon (2). Jean de Châtillon, seigr desdits lieux, chef de la famille, n'ayant point d'enfants, testa, le 11 décembre 1563, en faveur de ses sœurs Claudine, femme de Marin de Rossillon, et Richarde, femme de Marin de Saconay, et de leurs enfants. Mais la plus grosse part des fiefs et biens de cette maison passa aux deux filles de Claude de Châtillon, frère de Jean ci-dessus nommé, et notamment à Diane, fille aînée, femme de Claude-Philibert de Seyssel, Cte de Cevins, dont le fils, Jean-Claude de Seyssel, était seigneur du Châtelard, de Challonges et Musinens, coseigr de Châtillon de Michaille, de son mandement et de Semine.

Diane et sa sœur Hélène, qui épousa Jean de Bouvens, sont les dernières du nom de cette ancienne famille.

La généalogie que je publie, sous toutes réserves en en signalant plusieurs inexactitudes, est presque totalement extraite de l'ouvrage plus haut cité de Guichenon, comparée à celle de Besson. Dans l'impossibilité de faire mieux, n'ayant pas trouvé les matériaux nécessaires, la loyauté veut que si j'emprunte le travail d'un autre, je lui en laisse le mérite et la responsabilité.

(Suit la généalogie.)

---

(1) Parmi plusieurs autres familles du nom de Châtillon dont on trouvera des fragments au SUPPLÉMENT, outre celles dont j'ai déjà parlé précédemment, il faudrait sans doute rapporter à celle des Châtillon-Michaille, dont je m'occupe ici, ce qui concerne : 1° les Châtillon d'Apremont et les Châtillon de Dorches ; 2° les Châtillon de Montprovens de Rumilly, dont plusieurs membres portent le prénom ou surnom de Proven, Provain ou Provana, ce qui n'a pas peu contribué à augmenter mon incertitude. J'ai reporté ces deux rameaux au SUPPLÉMENT.

(2) Les généalogistes ne sont pas d'accord sur la filiation d'Aleysie de Châtillon, dame de Sonnaz et de Mussel. Guichenon, dans la généalogie des Châtillon, fo 82, ne la mentionne pas parmi les enfants d'Amé, seigr de Sonnaz, auquel il donne trois fils, ni ailleurs. Dans le même ouvrage (continuation de la deuxième partie, fo 75, article MUSSEL), il dit que Pierre de Châtillon, chevr, puiné de cette ancienne famille, vivant en l'an 1350, eut Mussel en partage. Il ne laissa qu'une fille appelée Alix de Châtillon, dame de Mussel, laquelle fut mariée à Amblard de Gerbais, chevr, seigr de Billia, lequel, à cause d'elle, fut seigr de Mussel, dont la postérité jouissait encore du temps de Guichenon de cette seigneurie. Il ne mentionne pas ce puiné du nom de Pierre dans la généalogie. Mais, entre les trois fils d'Amé de Châtillon, dernier qualifié de seigneur de Sonnaz, il cite François, *seigr de Mussel, vivant en 1390* : ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il a dit plus haut. Besson (Généal. Arch. Costa) donne à cet Amé de Châtillon, seigr de Sonnaz, une seule fille, Alix, qui épousa Amblard de Gerbais. Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer des titres pour trancher le différend, mais je crois la version de Besson plus exacte. Elle est conforme aux conclusions que l'on peut tirer des inféodations de Sonnaz faites par le Cte de Savoie à Pierre de Châtillon, dit Bochard (qui serait non puiné mais chef de sa famille en son temps), et successivement à Aymé ou Amé ou Aymon, dit Bochard, son fils, puis à Aleysie, fille de ce dernier, femme d'Amblard de Gerbais. Probablement elle n'aurait pas été héritière de deux seigneuries importantes, telles que Sonnaz et Mussel, si elle avait eu trois frères.

?

I. Jean, seigr de Châtillon de Michaille, vivait en 1170. Divers titres de 1160 font mention des biens qu'il donna à Haute-Combe (Guichenon).

II. Turembert, seigr dudit lieu, vivant en 1200, ép....., fille d'Humbert I, sire de Thoyre (Guichen.)

?

Robert de Chatillon, garant pour le comte de Genevois le 11 décembre 1257 (*Mém. Soc. hist. de Genève*, t. xiv, f° 391).

?

Aymon de Chatillon, témoin le 16 février 1228 (*Ibid.*, t. iv, f° 44).

III. Amé, seigr dudit lieu, chevr, vivant en 1230. Alliance inconnue. Eut les enfants suivants (Guichenon). Suivant la généalogie des Arch. Costa, cet Amé qu'elle nomme André, épousa Geneviève de Dortans, ce qui est impossible attendu qu'elle vivait plus de cent cinquante ans plus tard.

?

Jeannette de Chatillon, femme de Ne Girard Portier, de Rumilly, lequel teste en 1327.

Guillaume (Guich.).

Pierre, chevalier (Guich.).

IV. Humbert, seigr de Châtillon, chevalier, ép. Catherine de Viry, veuve de Philippe de Bussy, chevr (Guich.). Philippe de Bussy (*Voir* généal. de Bussy, f° 65) vivait, selon Guichenon, en 1341 et testa en 1354. Comment sa veuve a-t-elle pu épouser Humbert de Châtillon qui vivait cent ans auparavant ? — Un Humbert de Châtillon, chevr, vidomne de la Roche, fut garant pour Henri de Genève le 11 décembre 1257 (*Mém. Soc. hist. de Genève*, t. xiv, f° 391).

?

Richard de Chatillon, chevr, seigr de Châtillon, témoin le 29 mai 1308 (*Mém. Soc. hist. de Genève*, t. xiv, f° 338).

Louis (Guich.).

V. Pierre, seigr de Châtillon et de Vaux, chevr, bailli de Bugey (n'est pas inscrit dans la liste des baillis au f° 28), partage avec ses frères le 3 des kalendes de décembre 1290. Il épousa Agnès de Luyrieux, fille de Pierre, seigr de Luyrieux et de Cule, d'où vinrent les enfants ci-dessous (G.). Tenait le fief de Châtillon en Michaille de Léonette, dame de Gex, 30 septembre 1278 (*M. S. H. G.*, t. xiv, f° 406). Cette dernière lui ordonna de prêter hommage pour ce fief à Béatrix de Faucigny, 23 octobre suivant (Wurstemberger, f° 472). Il prêta cet hommage le 20 avril 1279 (*Ibid.*, f° 473). DANS CET ACTE IL EST DIT FILS DE FEU AMÉDÉE, SEIGNEUR DE CHATILLON. Ce fief, ainsi que celui de Guy de Châtillon en Chautagne, fut cédé le 1er janvier 1296 (*Ibid.*, f° 543), par Béatrix au comte de Savoie.

Jeannette à Lancelot de Chandée, chevr, seigneur de Montfalcon (G.). Dans la généalogie de Chaudée il dit qu'il s'appelait Hugonin.

VI. Humbert, seigr de Châtillon et de Vaux, chevr. Il vend des biens le 22 octobre 1374 (Arch. la Serraz). Quelques actes l'appellent Guillaume ; vivait en 1340. Il épousa Polie, fille de Richard de Viry l'ancien, seigr de Beaurepaire (G.). Elle se remaria à Provan de Châtillon, et dans son testament du 11 avril 1382 (Arch. Morand) elle fait un legs à Marguerite, sa fille du premier lit. Humbert, suivant Guichenon, vécut jusqu'à l'an 1340.

?

Vénérable seigr Messre Henri de Chatillon, chanoine de Saint-Justin, de Lyon, mandataire de Pierre par acte du 23 juill., le représente au contrat de mariage du 28 juillet 1345 (Arch. Thuiset).

(1) Le contrat de mariage du 13 juillet 1345 est passé à Rumilly, dans la maison d'Humbert Provenz de Châtillon, chevr, lequel y assiste avec son fils Nicod et est aussi fidéjusseur pour le paiement de la dot. *Voyez* au Supplément CHATILLON-MONTPROVENS.

VII. Pierre, seigr de Châtillon, dit Bochard (Généal. Besson). Il n'était que coseigr de Châtillon. Il ép., conventions matrimoniales des 13 et 28 juillet 1345 (Arch. Thuiset), Béatrix (et non Huguette), fille de Ne et Pr Raymond de Chissé et Dlle Flandine (1). Amé V, comte de Savoie, lui donne les moulins et fours de Billia et du Châtelard en Semine (G.). Investi de tout ce qu'il possède à Sonnaz le 10 mai 1352 (*Somm. des fiefs*). Il teste le 15 août 1371 (Guich.). En 1349 (Arch. la Serraz) un Pierre, coseigr de Châtillon, était conseiller du Cte de Genevois : un du même nom, chevr, coseigr de Châtillon en Michaille, témoin à Rumilly le 21 septembre 1360 (Arch. Savoiroux).

Amé ou Aymé ou Aymon, seigr de Sonnaz et Mussel, héritier de Jean, son frère. Châtelain de Ballon en 1375 pour le Cte de Savoie. *Voyez* la note 2 au f° 393, et la version de Guichenon que je donne au tableau III. Selon Besson, il était dit Bochard, ép. : 1° Amblarde de Seyssel ; 2° Humilie de Grolée, et testa le 29 avril 1375. Un Bochard de Châtillon, à cause de sa succession paternelle, est investi du fief de Sonnaz le 16 juin 1366 (*Somm. des fiefs*). Un Aymon de Châtillon, dit Bochard, encore investi le 1er juillet 1383 (*Ibid.*).

VIII. Henri, seigr de Châtillon, etc. VOYEZ SA DESCENDANCE ET SON ARTICLE AU IIe TABLEAU.

IX. Aleysie ou Alix de Chatillon, Dme de Sonnaz et de Mussel, fille de feu Ne Aymon Bochard de Châtillon, est investie avec son mari Amblard de Gerbais du fief de Sonnaz le 18 mai 1391 et le 7 mai 1400 (*Somm. des fiefs*). *Voir* GERBAIS et note citée. Selon Guichenon (art. MUSSEL) elle était fille de Pierre de Châtillon. Suivant D. Luc de Lucinge, fille d'Aymon ci-dessus et d'Humilie de Grolée. Suivant la généalogie de Gerbais, fille d'Aymon. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette Aleysie apporta dans la maison de Gerbais les seigneuries de Sonnaz et de Mussel. *Voir* GERBAIS.

Tableau I.

(1) Il est témoin 21 novembre 1243 (Burnier, *Tamié* Doc. n° 9) et le 8 janvier 1259 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, t. VII, f° 306).

(2) Pourrait être celui qui fut caution du comte de Genève le 10 octobre 1219 (Spon, Preuves n° 20). Un Jacques de Châtillon, chevalier, est encore mentionné dans un acte du 12 mars 1247 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, t. IV, f° 68).

Guillaume de Chatillon, chevr, seigr de Châtillon, fut père de Jacques et de Guichard ci-dessous (G.).

Bernard, chevr (Guich.).

Henri, chevr (G.).

Guichard, seigr de Châtillon, chevr (1). Vivant en 1241. C'est ce Guichard « qu'une ancienne généalogie de « Baugé que Monsieur l'Evesque de Saluces m'a communiquée, fait « mary de Béatrix de Baugé, fille de Raynald, sire de Baugé et de « Bresse, dont ie n'ay veu aucune preuve. » (G.)

Jacques de Chatillon (2) vivant en 1241.

Aymé, seigr de Châtillon, chevr. « En une concession que Girard, comte de Mascon, fit en l'an 1306 à l'abbaye de « Saint-Sulpice en Bugey, de l'exemption de tous les péages dans sa terre, Aymé « et Estienne de Châtillon y sont présents et qualifiés ses cousins. Ils moururent « tous deux sans enfants » (G.).

Etienne, seigr de Châtillon, chevr.

Nicolet, chevr (Guich.).

Barthelemy, damoiseau. Un Barthelemy de Châtillon est témoin le 28 janv. 1292 (*Mém. Soc. hist. de Genève*, t. IX, f° 219). Il est, suivant Guichenon, père de

Lancelot de Chatillon, chevr, seigr de Cule (G.). Guichenon inscrit dans la liste des baillis du Bugey (f° 28) un Lancelot de Châtillon en 1356.

? N. N. de Chatillon, mari de Béatrix de Luyrieu, sœur d'Eléonore ci-dessus et d'Agnès ci-contre. Il était chevr, seigr de Monceaux, et fut père d'un Guillaume (G., Généal. Luyrieu, f° 143).

? Messre Aymon de Chatillon, Prieur de Chêne en Semine, y est témoin le 26 janvier 1329 (Chartes publiées par M. J. Vuy).

Pierre de Chatillon ép. Eléonore de Luyrieu, sœur d'Agnès ci-dessus. C'est peut être lui, coseigr de Châtillon en Michaille, qui fut témoin au château dudit lieu au testament de Polie de Viry (1382) avec ses deux fils François et Jean. Il était chevalier.

Nicod, seigr de Cotaillou et d'Epercy. *Voyez* sa descendance au tableau III, f° 398.

Marguerite, seul enfant de ce lit que mentionne Polie de Viry, qui lui laisse tous les biens de Viry, Malagny et Genevois.

Lancelot, seigr de Cule, ép. Claudine, fille de Ne Jean de la Balme, seigr des Terreaux, et d'Isabelle de Clermont (G.).

? Messre Jean de Chatillon, coseigr de Châtillon.

Mre Guillaume de Chatillon, seigr de Moncez.

? ? Aymon et Jean, coseigrs de Châtillon.

Sont tous fidéjusseurs, 5 août 1345, pour le paiement de la dot constituée au contrat de mariage de Pierre (VII) de Châtillon et Béatrix de Chissé.

François, Jean, témoins au testament de 1382 avec leur père, Pierre chevr.

Agnès à Aymon de Coucy, seigr de Genissia, qui teste le 29 avril 1387 (G.).

Béatrix à Guillaume de Livron (G.).

Marie 1° à Louis de Luyrieu, seigr de Montveran; 2° le 23 sept. 1374, Jean Allaman, seigr de Coyselet (Guich.).

Girard, coseigr de Châtillon en 1423 (Besson) (3).

Jean, chevr, seigr de Mussel et du Vuache *(sic)*, qui fut marié trois fois : 1° avec Marguerite de Banains, fille de Guichard, seigr de Banains en Bresse, dont il n'eut aucuns enfants *(sic)*; 2° Isabelle N. N., d'où vint Pierre de Chatillon, seigr de Mussel, institué héritier de son père par un testament du 5 oct. 1349. Celui-ci étant mort jeune, Jean se remaria; 3° en 1373 avec Jacquette de Gerbais, dont il n'eut aucuns enfants. Il eut pour héritier, Amé de Chatillon, seigr de Sonnaz, son frère (Guich.).

Les deux secondes alliances ne sont pas possibles, puisque Marguerite de Banains (ou Bagnens) était en 1397 remarié à Girard, seigr de Ternier et du Châtelard. Jean de Châtillon, alors marié à Marguerite, demeurait avec elle et Antoinette de Banains, sa belle-sœur, femme de Girard, seigr de Grandmont, au château de Sonnaz, lorsqu'Antoinette, dans son testament du 7 juillet 1361 (Arch. Morand), fait audit château, les institue ses héritiers universels. En outre, ou Pierre (VII) a contracté un premier mariage avec Béatrix de Chissé, ou bien ce Jean (VIII), qui était aussi seigr de Sonnaz, n'est pas mis à sa place par Guichenon. Jean, 5me enfant selon Guichenon, n'a pu naître dans les meilleures conditions qu'en 1350. Il est donc bien difficile qu'il ait pu tester en 1349 en faveur d'un enfant qu'il aurait eu de son second mariage.

? Hélinode, femme d'Henri de Fraxinis. Ils vendent des fiefs à Chaumont les 23 janv. et 7 février 1366 (Arch. Mor.).

(3) Ce Girard ne doit pas non plus être à sa place ici, comme semble le prouver la date de 1423. C'est peut-être celui que l'on trouvera inscrit comme frère de Jean, degré IX, tab. III.

IX. Pierre (second lit). Mort jeune, après le testament de son père, sans postérité.

?

YOLANDE DE CHATILLON, femme de Guillaume de Cordon, chevr en 142.. (Arch. Cordon).

VIII. HENRI DE CHATILLON DE MICHAILLE, chevr, seigr ou coseigr de Châtillon, de Challonge et du Châtelard. *Voyez* SON ASCENDANCE AU Ier TABLEAU, fo 394. Sa première alliance, inconnue à Guichenon, fut avec Elinode, fille d'Henri de Grésy, chevr, et de Jeannette de Lucinge : elle teste le 14 juin 1376 (Titres d'Eschavannes) en faveur de son mari ; 2o Marguerite, fille de Rodolphe de Serraval, laquelle teste le 25 juin 1426 (G.). Lui teste le 3 mars 1396 (G.).

GALOIS DE CHATILLON, coseigr de Châtillon, de Challonge et du Châtelard, qui testa le 21 déc. 1456 et ne laissa que deux filles (Guich.). Dans un acte du 30 octobre 1454 (Arch. la Serraz), il agit au nom de Louis-François et Jean, ses neveux, fils de *feu* Richard de Châtillon, son frère.

RICHARD DE CHATILLON, seigr de Châtillon, de Challonge en partie et de Musinens. Par son testament du 22 août 1457, on apprend que sa femme était Antoinette, fille de Guignes de Gerbais, dont il eut trois fils et cinq filles (Guich.). La date ci-dessus est fausse. Son frère Galois, dans un acte du 30 octobre 1454, dit que son frère Richard était mort. Il avait, avec Galois, fait un albergement le 22 août 1441 (Arch. la Serraz).

IX. FRANÇOIS DE CHATILLON, fils du premier lit, nommé au testament de sa mère et en celui de son grand-oncle François de Grésy, 1376. Probablem. mort jeune.

PIERRE (Msts Besson).

CLAUDINE. MADELEINE.

ELÉONORE à Claude d'Oncieu, seigr de Douvres (Guich.).

FRANÇOIS vivait 1454. Mort sans postérité (G.).

JEANNE ép., le 30 nov. 1461, Jean des Clefs (G.). Selon les preuves des Ctes de Lyon pour Sacconay, s'appelait Madeleine.

X. LOUIS, seigr de Châtillon, de Challonge en partie, du Châtelard en Semine, et Monandroit, etc., ép. Dlle Aimée, fille de Ne Pierre de Villier en Faucigny. Le 29 juillet 1466 il fit hommage à Janus de Savoie des biens de sa femme (Guich.). Le 28 mars 1457 (Invent. d'inféod. Arch. Thuiset), il prête hommage pour ses biens paternels et pour ceux provenus à sa femme de l'hoirie de Ne Pierre de Villy. Le 24 février 1458 (*Somm. des fiefs*), il prête hommage pour les biens de sa femme à Faverges. En 1473 (Arch. Morand) il est nommé cotuteur de son neveu Vidomne. Il teste le 24 mai 1476 (Guich.).

LOUIS, fils donné, mentionné au testament de Jean, son oncle.

CATHERINE à Louis de Verbos, seigr de Chastignia et de Châtel, le 11 juin 1559. Lui teste le 14 décemb. 1562 (Guich.). Il y a ici certainement une erreur de Guichenon. *Voyez* les dates et Pernette ci-dessous.

LOUISE à Philibert de Dortens, seigr de Martigna (G.).

LOUIS, seigr de Challonge, premier gentilhomme de la Chambre du duc de Savoie (G.).

BÉATRIX, femme de.... (Louis, msts Besson), de Menthon, seigr de Lornay, mère de Pierre de Menthon, seigr de Lornay en 1540 (Guich.).

XI. RICHARD, seigr de Châtillon, desdits lieux, de Musinens et de Villy en Faucigny, ép. Aymée de Menthon, fille de Charles, seigr de Montrotier, et d'Anne d'Allinges (Guich.). Il vend des biens à Chaumont le 26 nov. 1495 (Arch. Morand) ; substitué au testament de Jacques et Philibert de Vidomne (1515) (*Ibid.*) ; alberge des biens en 1513-1538 (Arch. Thuiset). Il teste le 23 juill. 1549 [Guichenon dit par erreur 1594] (Arch. Costa), en faveur de ses cinq fils, les substituant l'un à l'autre, puis ses filles.

PERNETTE ép., le 11 juin 1519, Louis de Verbos, seigr de Chastel. Veuve 1563. Teste le 21 juill. 1571 (G.). Fait peut-être double emploi avec Catherine ci-dessus.

JEAN, seigr de Châtillon, en partie du Châtelard, Musinens, Montadrey, Franclens, Albeterre, Villy, Montfort, Arbusigny, etc., quatrième fils (ainé selon Guichenon). Mort sans lignée. Il ép. : 1e Etiennette d'Epagny avec laquelle il vivait 8 mars 1555 (Arch. de Thuiset) ; 2e Adriane de Bruel. Il teste le 11 décembre 1563 (Arch. la Serraz), en faveur de ses neveux Sacconay et Rossillon. Adriane avait été, par le testament de son mari, instituée usufruitière du château, seigneurie, biens meubles et immeubles de Villy. Elle se remaria avant 1566 avec Jean de Montfalcon, baron de Flaxieu, etc. *Voir* MONTFALCON.

PIERRE, deuxième fils, religieux et chamarier de Saint-Claude (G.), prieur de Seyssel 31 oct. 1542 Arch. La Place). Mort avant 1565.

XII. JEAN-LOUIS DE CHATILLON devait être l'aîné, étant nommé le premier au testament de son père. Chanoine de Genève, prieur de Peillonex, meurt avant 1565. Selon Guichenon serait le cinquième fils.

HENRIETTE à François de Chissé, pas mentionnée par Guichenon.

N. B. — Parmi les nobles du mandement de Seyssel qui prêtèrent hommages à Amédée VIII vers 1430 (Capré, f° 154), figurent Jacquemet, Guillaume, François, Barthélemy, Amé, un autre Amé, Guy, Girard, Philibert, Pierre, autre Pierre, André, Antoine et Georges de Châtillon. Un Jean de Châtillon parmi les nobles de Belley.

Probablement ils appartiennent à cette famille ou à celle de Dorches. *Voir* au SUPPLÉMENT.

Je trouve encore un Ve Messre Aymon de Châtillon, religieux du prieuré de Rumilly, recteur de la chapelle des SS. Antoine et Sébastien audit lieu, en faveur duquel fut souscrite une obligation le 10 août 1531 (Arch. Savoiroux). Un Ne Antoine de Châtillon abornant des biens à Neydens en 1434 (Arch. Morand), et un Ne Pierre de Châtillon mentionné dans un acte du 13 février 1526 (*Ibid.*). Je n'ai pu les classer, ainsi que plusieurs autres, que l'on trouvera au SUPPLÉMENT.

TABLEAU II.

(1) Jean et Louis de Châtillon, frères, fils de feu N^r Jean de Châtillon, dit Bochard, seig^r de Montprovens, passent reconnaissance le 31 janvier 1436 *(Somm. des fiefs)* en fief paternel et ancien, du prince Amédée de Savoie, de leur château de Montprovens dans la paroisse de Moye, avec droits, app. et dépendances, jurid. omnim. et m. et m. empire sur leurs hommes dans le maniement de Rumilly et particulièrement au lieu dit à la Coste.

Jean susdit (seul) reçoit investiture desdites choses le 10 juin 1447 *(Somm. des fiefs)*.

Remarquons en passant qu'il est peu probable que Louis, frère dudit Jean, ait pu se marier en 1503 comme le dit Guichenon. Ce serait même impossible s'il faut lui attribuer l'acte suivant, N^rs Henri d'Orlier et Jean, FILS DE FEU *noble Louis de Chatillon*, par une reconnaissance du *11 decembre 1481 (Ibid.)*, confessent tenir en fief noble, paternel et ancien, en vertu d'une association faite entre eux, le château de Montprovens, etc., etc., avec la juridiction concédée à Humbert Provens en 1350. En outre, dans des subhastations faites contre eux (Jean et Louis de Chatillon frères, seig^rs de Montprovens) en août, septembre, octobre 1437 (Arch. Thuiset) ils agissent sans curateur. En faisant le calcul le plus favorable à Guichenon, Louis avait alors vingt-six ans. Il aurait donc épousé Béatrix de Châtillon en 1503, étant âgé de quatre-vingt-douze printemps.

JEANNE à François, seig^r de Mionnax (Guich.).

HUMBERT, coseig^r d'Hauteville, mort sans enfants. Sa sœur Béatrix lui succéda. (G.).

BÉATRIX, dame d'Hautevil-le, ép., en 1424 (contrat dotal de l'an 1391, Arch. Leusse), Jean du Fresnoy, seig^r de Chuit (G.).

JEAN, dit BOCHARD, coseig^r de Châtillon et du Châtelard, seig^r de Montprovens, près Rumilly, seigneurie dont il a dû hériter à l'extinction de la branche des Châtillon-Montprovens (*Voir* au SUPPLÉMENT). Il ép. D^lle Marguerite d'Orlier (en 1420 environ. Msts Besson). Mort avant 1436.

PERNETTE à Jacques de Villy, seig^r de Montségur, en Savoie, le 14 mai 1448 (G.).

CLAUDINE à N^r François de Vidomne, seig^r de Villy, lequel teste 15 oct. 1473 (Arch. Morand) faisant un legs à sa femme et nommant cotuteurs ses beaux-frères Louis et Jean.

MADELEINE, morte fille (G.).

JEAN DE CHATILLON, seig^r de Musinens, coseig^r de Châtelard et Challonge en Semine. Il ép. Yolande d'Avanchy (G.). Il est nommé cotuteur de son neveu Vidomne par le testament de 1473. Il teste le 31 mars 1486 (Arch. Costa et Titres d'Eschavannes).

FRANÇOISE, Morte fille (G.).

JEAN (1), dit BOCHARD.

LOUIS, damoiseau, coseig^r de Châtillon et du Châtelard, ép. le 25 octobre 1503, Béatrix de Châtillon, fille d'Amblard, seig^r de Cotaillou et d'Epercy (*Voir* IIIe tableau) et de Philiberte de Châtillon. (*Voyez* aussi Jean ci-contre, seig^r de Musinens.)

MYE, fille naturelle ép. Pierre de Bussy, bâtard, légataire 1486.

SÉGURAND, ANTOINE, cohéritiers universels de leur père. Morts sans lignée.

HÉLINODE, légataire de son père, 1486.

LOUIS DE CHATILLON, seig^r de Musinens, grand écuyer de Savoie, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du prince de Piémont, en 1512 (Arch. Morand et G.). Il teste le 3 août 1536 en faveur de Richard de Châtillon, son cousin-germain ; car il n'eut point d'enfant de Béatrix, fille d'Amblard de Châtillon, seig^r de Cotaillou (Additions en l'*Histoire de Dombes*) [Guichenon l'a déjà mariée ci-dessus à Louis de Châtillon, degré X], ni de Louise de Duin-Maréchal qu'il avait épousée le 3 novembre 1535.

FRANÇOISE, légataire de son père, 1486.

(2)

(2) Guichenon ajoute à ces enfants de Jean de Châtillon, Claudine, femme de Guillaume de Dortens, gouverneur d'Annecy, le 11 août 1544, et Antoinette dame de Cusinens (ailleurs dame de Vens, qui épousa Amé de Gerbais en 1513, msts Besson). Elles ne sont pas nommées au testament de leur père présumé. Plus loin, il fait cette Claudine, femme de Guillaume de Dortens, fille de Jean (tabl. III, degré IX), qui ne la nomme pas non plus dans son testament de 1440.

LOUIS (Jean-Louis le puîné), troisième fils, chev^r de Malte, commandeur du Genevois. Signe des laods en 1560 (Tit. d'Eschav.) pour ce qui concerne « le fied de nostre hospital de Sainct Jehan de Vurpillieres. » Mort avant 1565.

CLAUDE, seig^r de Châtillon, Musinens, Châtelard, Challonge, Montadrey et Franclens, deuxième fils selon Guichenon (Il était le cinquième). Il épousa Claudine, fille de Georges de Charansonay, veuve d'Antoine de Beaufort, coseig^r de Marthod et Cornillon en Savoie. Il était gentilhomme de la Chambre du Duc de Savoie en 1562, et lui prêta hommage en 1563. Il n'eut que deux filles. Mort avant 1565.

JEANNE, à Janus de Cohendier, écuyer, seig^r dudit lieu en Savoie (G.).

CLAUDINE à Marin de Rossillon, seig^r des Terreaux, des Bois et de la Naz (G.).

HUMBERTE à Pierre de Rossillon, seig^r de Saint-Genix, veuve le 8 janvier 1526 (Titres d'Eschavannes).

GIRARDE ou RICHARDE, femme de Marin de Sacconay, nommé exécuteur testamentaire de son beau-frère Jean.

XIII. DIANE DE CHATILLON, HÉLÈNE DE CHATILLON, sont mises le 3 juin 1564 (Arch. Serraz) sous la tutelle d'Antoine de Beaufort, lequel l'était encore en 1565 (*Ibid.*), héritières universelles de leur père ; substituées à leurs cousins Sacconay et Rossillon, par leur oncle Jean (1563). Par transactions-partages du 24 juin 1568 (Arch. la Serraz), à cause des substitutions antérieures, la plus grosse part de l'hoirie de Jean de Châtillon (XII), estimée à 78,480 flor., soit 52,900 flor., fut assignée aux D^lles de Châtillon : Sacconay eut pour sa part la maison-forte ruinée de Bruel avec fief, juridiction, seigneurie, pour 10,135 florins et 2,660 florins de biens immeubles dépendant de la seigneurie de Châtelard, notamment la grande tour ruinée de Challonge avec verger, prés, terres, etc., etc. Quant aux Rossillon ils eurent pour 12,795 flor. de cens, servis, rentes et biens ruraux, avec directe, etc.

Elle ép. Claude-Philibert de Seyssel, seig^r de Chatillonet. *Voir* SEYSSEL.

Elle ép. Jean de Bouvens, gouverneur de Bourg.

JEAN-GABRIEL, JEAN-JACQUEMIN, de Rossillon, dits de Châtillon, héritiers pour moitié de leur oncle Jean, et substitués à Etienne de Sacconay à charge de nom et d'armes (1563).

Voir ROSSILLON.

ETIENNE DE SACCONAY, héritier pour moitié de son oncle Jean et substitué aux Rossillon à charge de nom et d'armes.

Voir SACCONAY.

IIIe Tableau.

VII. Pierre, seigr de Châtillon. Son article et sa descendance sont déjà portés aux fos 394, 395. Il eut, suivant Guichenon, entre autres enfants :

VII. Nicod, coseigr de Châtillon en Michaille, seigr de Cotaillou et Epercy (*Voyez* son ascendance au Ier tableau). Il vivait en 1360-1380. Il eut entre autres enfants :

VIII. Amé, seigr de Sonnaz, déjà porté au fo 394. Il est reporté ici pour donner la filiation telle que l'inscrit Guichenon. Il ép. Amblarde de Seyssel, laquelle était tutrice de ses trois fils en 1377 (Guich.). *Voyez* la note 2 du fo 393 du présent ouvrage.

VIII. Pierre, coseigr et seigr desdits lieux. Il teste le 5 nov. 1425. Il eut deux enfants (Guichenon), mort avant 1440.

N. B. — N'ayant presque rien à ajouter à ce qu'a dit Guichenon, je ne reporte ici, pour ce tableau, que ce qui peut intéresser mes lecteurs de Savoie. Ceux qui voudront plus de détails, les trouveront dans la généalogie de Guichenon.

Jean.

IX. François, seigr de Mussel, chevr, dit Bouchard, vivait en 1380 (Généalogie Luyrieu, fo 122) et 1390 avec Humilie, fille de Jean de Grolée, seigr de Neyrieu, dont il eut trois fils (Guichenon). Nous avons vu que Mussel était déjà sorti de la famille (*Voir* note 2, fo 393). Il est encore singulier que François, mentionné le troisième parmi les *pupilles* de sa mère en 1377, c'est-à-dire âgé alors de dix ans environ, fût déjà marié en 1380.

Claude.

Girard (1) possédait des biens au pays de Vaud. Mort avant 1440.

IX. Jean, coseigr desdits lieux, testa le 10 avril 1440 (Guich.). Cet acte est dans mes archives, daté de Nyon (Vaud). Veut être enterré dans l'église de Notre-Dame de Nyon, dans la chapelle de sainte Catherine, fondée par ses prédécesseurs. Était créancier de Ne Jean du Frenoy. Legs à sa femme, Dlle Marie Du Frenoy, notamment du péage de Châtillon et de Seyssel. Il la nomme tutrice de sa fille Jeannette et de ses cinq fils Louis, Amblard, Jean, Amédée et Pierre qu'il substitue les uns aux autres, à leur défaut sa fille. A leur défaut, nomme héritier pour tous les biens du testateur, aux mandements de Rumilly et d'Hauteville, Jacques du Frenoy, seigr de Chuit; les autres biens du testateur (toujours qualifié de coseigneur de Châtillon) seront distribués selon la prescription du testament de feu Ne Pierre de Chatillon, son père. — Marie du Frenoy sera aidée dans sa tutelle pour les possessions situées au-delà du Mont de Sion, par Richard de Chatillon, coseigr dudit lieu et de Challonges. — Le testatour demeurait à Nyon et avait des propriétés dans les environs de cette ville. — Guichenon ajoute aux enfants ci-dessus, Thibaud et Claudine, qui ne sont pas nommés au testament de leur père supposé. — Pour Claudine, *voir* note 2, folio 397.

François, prieur de Ville en Michaille (2).

X. Claude, seigr de Chappelles. Il vivait en 1420 et laissa entre autres enfants (G.) : il était mort av. 1411, quoi qu'en dise Guichenon.

Jean, mort av. 1411.

?

Thibaud, seigr de Marlioz. Suivant Guichenon serait fils de Jeanci-dessus. En le supposant à sa place, s'il n'était pas seigr de Marlioz, il a épousé une Marlioz (*Voir* Marlioz).

Trois autres fils et une fille, mentionnés au testament ci-dessus.

X. Amblard, coseigr desdits lieux, cohéritier universel de son père, ép. Philiberte, sa cousine, fille d'Antoine de Châtillon, coseigr de Châtillon de Michaille (G.). Il eut entre autres enfants un fils Antoine, mort sans postérité, et entre autres filles :

Pierre, seigr de Cotaillou et Epercy, ép. : 1o Marguerite, fille de Galois de Gerbais, seigr de Vens; 2o Béatrix (*Voyez* ci-dessous, Sibille), fille de Guillaume de Châtillon, seigr de Chappelles et de Guillermette de Montburon. Il eut entre autres enfants (G.) :

XI. Guillaume, seigr dudit lieu. Il teste le 4 fév. 1464; veut être enterré dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs aux Augustins de Seyssel. Il ép. Guillemette de Montburon, fille de Jean, seigr dudit lieu, et de Jeanne de Torterel (G.). Il eut entre autres enfants :

Antoinette, nièce de George de Marlio, chevr « ex sorore sua nata », ép. : 1o Jean de Conzié, damoiseau, lequel teste le 1er février 1402 (Titres d'Eschavannes); 2o avant 1425, Guillaume, fils d'Aymon de Viry, avec lequel elle vivait encore en 1425 et le 21 octobre 1432 (Arch. Morand).

Béatrix à Louis de Châtillon, son parent, coseigr dudit lieu et du Châtelard (G.).

Claudine à Mathieu d'Avanchy, seigr dudit lieu (G.).

XI. Jacques, seigr desdits lieux, teste le 16 août 1551, épousa Pernette de Gerbais. Il laissa entre autres enfants (Guich.) :

Sibille à Pierre de Châtillon de Michaille. A l'article de Pierre, Guichenon l'appelle Béatrix.

XII. Jean, seigr dudit lieu, ép. Claudine, fille de Georges de Luyrieu, chevr, seigr de Montveran, et de Françoise de Menthon, le 7 octob. 1463. Mort sans enfants.

Jeannette, franciscaine à Chambéry.

François ne laissa que des bâtards qui sont les seigneurs de Cotaillou d'aujourd'hui (Guich. Additions en l'*Hist. de Dombes*).

Charlotte ép., le 6 décembre 1573, Humbert de Gerbais, seigr de Mussel, de la Grange et de Billia. *Voir* Gerbais.

XII. Philibert, seigr de Cotaillou. Inféodé de Billia par le duc de Savoie. Il vend ce fief à Humbert de Gerbais (Guich. Billia). Mort sans postérité légitime (Guich.).

(1) Ce Girard doit être celui que Besson fait frère de Jean de Chatillon, tabl. I, degré VIII. — Je crois que c'est le Girard, coseigr de Châtillon, qui avait épousé Dlle Antoinette de Villy, laquelle avait fait un legs aux Frères mineurs de Nyon, et qui était mort avant 1435 (Arch. Thuiset).

(2) Le 2 juillet 1441 (Arch. Thuiset), agissant au nom de Guichard de la Tour, tuteur de Ne Jacques de Châtillon (fils de feu Ne Jean et de Guillaume (fils de feu Ne Claude), ses neveux *ex fratribus*, ledit prieur nomme des arbitres pour régler un différend à propos de certains biens à Anglefort et Seyssel, avec Ne Pierre Cadet.

CHAVANES (DE)

EN LATIN : *DE CABANIS.*

DE RUMILLY ET ANNECY : SEIGrs DE CORBONNEX, DE REYNEX, DE MOTZ ET DE LA MAISON-FORTE DE MANESSY.

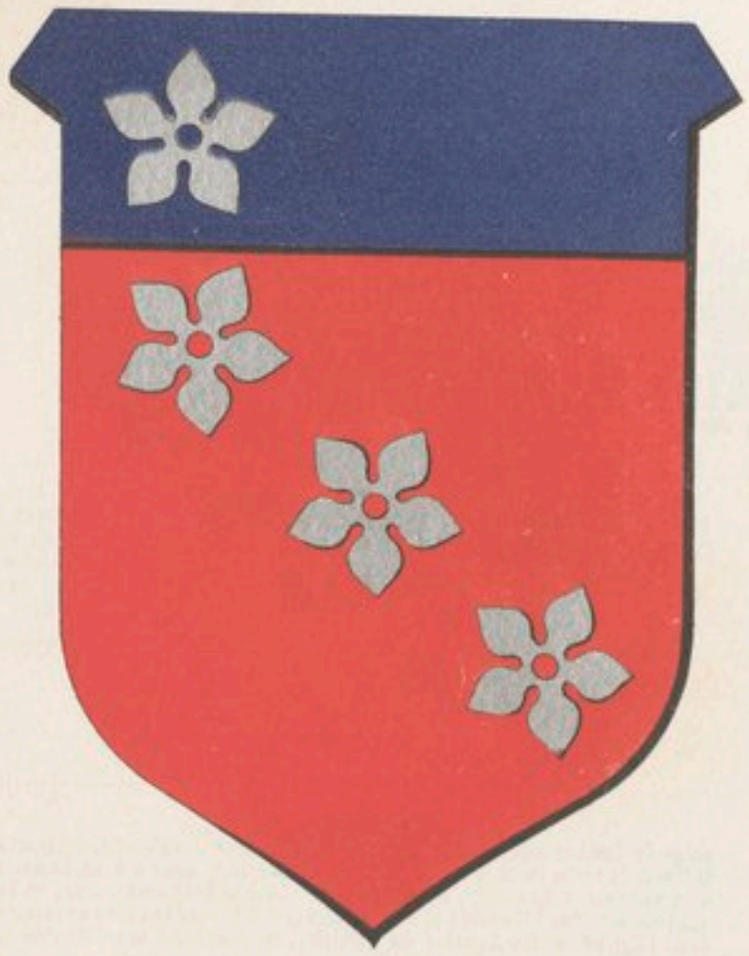

P. de gueules à trois quintefeuilles d'argent mises en bande, au chef cousu d'azur adextré d'une quintefeuille aussi d'argent (GUICHENON, Indice Armorial).

Selon BESSON, *des roses au lieu de quintefeuilles.*

Selon LAIOLO, *de gueules à trois roses d'argent (d'or selon le* Dict. mst., Arch. Costa*) et d'azur* (sic), *à la croix alaisée d'or*, ce qui constitue une description bien insuffisante.

DANS son excellente *Histoire de Rumilly* (fo 152), M. Croisollet qualifie les Chavanes « une des plus anciennes familles nobles de Rumilly. » On ne connaît pas la source de leur noblesse, mais certainement ils ne sont point d'origine chevaleresque ni de noblesse immémoriale ; comme, d'autre part, on ne trouve pas de patentes les anoblissant, il faut conclure que les Chavanes, comme plusieurs des bourgeois de Rumilly, se qualifiaient nobles, et que cette habitude, ou bien la possession de biens nobles, les a fait inscrire parmi les vrais nobles. Ce n'est que vers la fin du XVe siècle que les Chavanes commencent à se qualifier nobles. La branche aînée de la famille se fixa à Annecy, où noble Pierre de Chavanes, bourgeois de Rumilly, par un acte du 7 septembre 1520, reconnut avoir reçu paiement intégral des marchandises par lui vendues : il n'était donc noble que par les belles qualités qui devaient orner son cœur. Toutes ces réserves posées, les Chavanes sont bien une des plus anciennes familles nobles de Rumilly, mais de celles qui ne peuvent remonter plus haut que le XVIe siècle (1).

Le dernier du nom, Jacques de Chavanes, maréchal des logis des gardes du corps de S. M., puis gouverneur de Villefranche, mort le 17 juin 1760 (2), après avoir probablement mangé sa fortune au service, en laissa les débris, par testament du 13 juin précédent, à Rme Claude Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, son neveu. *(Suit la généalogie.)*

---

(1) Le « Rolle des nobles anciens et nouveaux », de l'an 1631 (mst. Bibl. Costa) les inscrit au nombre des anciens, au mandement de Clermont, et à Annecy parmi les officiers du duc de Nemours, nobles par ce fait et par leur naissance. Mais il suffisait pour cela d'une possession de soixante années.

(2) Et non le 2 juin 1759, comme le dit, probablement par une faute d'impression, M. Croisollet.

JEAN DE CHAVANES.
Non-seulement il n'est pas qualifié noble, mais dans une transaction du 9 février 1433 (Arch. Savoiroux), par laquelle Nᵉ Jean et Rolet Portier reconnaissent devoir 90 florins d'or audit ( ) Jean et à Jacques son neveu, et dans un autre acte du 31 oct. suivant (*Ibid.*), dans lequel ledit Jacques agit au nom dudit ( ) Jean, son oncle paternel, une main pieuse a supprimé devant le nom de Jean une qualification exclusive de noblesse, telle que honnête ou honorable.

Nᵉ MAURICE (3ᵉ fils).
Il avait ép. : 1° cont. de mar. de l'an 1479, Nᵉ Jeanne, fille de feu Nᵉ Rolet de Mouxy, à laquelle Nᵉ Rolet, son frère, avait constitué une dot de 800 florins. Le 30 avril 1480 (Arch. Savoiroux), les parties constituent des fidéjusseurs pour le paiement et la restitution de la dot; 2° Nᵉ Hélinode, fille d'Antoine, seigʳ de Challes, et de Marguerite de Belletruche, laquelle reçoit au nom de ses trois fils, le 10 février 1514 (Arch. Morand), 53 florins à compte de sa dot. Je ne lui connais pas d'enfants de son premier mariage, sauf peut-être Jeanne.

JACQUEMETTE
à François Gervais.

PERNETTE
à Pierre de Pontverre, seigʳ de Chauveroche.

JEANNE
ép. Nᵉ François Testu de Rumilly. Elle teste le 12 juin 1532 (Arch. Savoir.) en faveur de son frère Claude, lequel, le 22 décemb. 1554 (*Ibid.*), transige avec les ayants droit de ses neveux Testu.

Nᵉ CLAUDE.
Voyez SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU Fᵒ 402.

EUSTACHE,
sacristain de Saint-Jeoire et curé de Barby en 1533 (Arch. Savoiroux).

CHARLES.
Vivant 1507, 14, 21 (*V.* actes ci-contre). Selon une généalogie manuscrite (Archiv. Savoir.), aurait été prieur de Rumilly.

FRANÇOISE,
ép., contr. de mar. du 25 fév. 1521 (Arch. Morand), Nᵉ Michel de la Balme, de Saint-Michel en Maurienne. Elle passe quittance à ses frères le même jour et encore le 12 mai 1533 (Arch. Savoiroux).

?

BERNARDINE DE CHAVANES,
mariée avant 1533 à Nᵉ et Spʰˡᵉ Claude David, jugemage du Genevois. Elle teste en 1562 (Arch. Savoir.).

Nᵉ FRANÇOIS,
seigʳ de Corbonnex et de Reynex. Il ép. Dˡˡᵉ Louise-Sébastienne Odinet. Il teste le 5 janv. 1567 (Arch. Savoir.), donne à sa femme une maison à Rumilly, acquise de Nᵉ Gaspard de Chavanes, et la nomme tutrice. Elle teste le 9 avr. 1584 (*Ibid.*), voulant être enterrée dans l'église de Ste-Agathe de Rumilly, au tombeau des Chavanes.

Révᵐᵉ Messʳᵉ GASPARD-FRÉDÉRIC,
prieur de Rumilly, 1584, 1585, 1592, 1599, grand prieur et vicaire général de l'abbaye de St-Pierre de Baulmes au comté de Bourgogne, ordre de Cluny, 1ᵉʳ déc. 1604, 1ᵉʳ janv. 1606 (Arch. Savoir., *V.* MELCHIOR, fᵒ 401). Selon M. Croisollet, il était vicaire général de l'ordre de Cluny en Savoie en 1591 (*Hist. de Rumilly*).

MARIE-FRANÇOISE,
femme de Mᵉ Jean Bachet, 1584 (Arc. Sav.).

Nᵉ PHILIPPE, seigʳ de Reynex,
gentilhomme de S. A. et commissaire de l'artillerie deçà les monts. Il ép., avant 1590 (Arch. Manuel), Nᵉ Dˡˡᵉ Bernardine de Michaille, fille de François, seigʳ d'Outrechaise. Il était fils aîné, héritier universel de sa mère, cohéritier universel de son père, substitué par les deux à son frère François. Il mourut avant le 3 sept. 1597.

Rᵈ CHARLES,
prieur de N.-D. de l'Aumône à Rumilly, 1584, 1587 (Arch. Savoiroux), 1591 (Croisollet).

Nᵉ FRANÇOIS,
seigʳ de Corbonex, destiné d'abord à l'église, légataire de sa mère en 1584. Transige le 2 mai 1585 (Arch. Savoir.) avec son frère Philippe. Il testa, le 21 fév. 1628, en fav. de sa femme, Dˡˡᵉ Isabelle de Grailly, laquelle teste, veuve, le 13 déc. 1653 (Arch. Morand), n'ayant point d'enfants. *V.* AMODRY au SUPP.

CLAUDINE-ANTONIE,
1° à Spʰˡᵉ seigʳ Michel Symond; 2° à Nᵉ Claude de Bieux. Elle teste le 21 août 1601 (Arch. Savoir.).

Nᵉ CHARLES, seigʳ de Reynex,
était, lors du testament de son frère, 1599, prieur de N.-D. de l'Aumône. Après la mort dudit François, il ép., le 20 sept. 1613 (R. P. de St-Léger), Dˡˡᵉ Gasparde de Gerbais de Sonnaz. Il transige le 6 déc. 1613 (Arch. Savoir.) avec sa sœur à propos d'un legs à elle fait par ledit François.

Nᵉ FRANÇOIS, fils aîné.
Il teste le 23 août 1599 (Arch. Savoir.), étant à l'Université de Tournon, nomme héritière universelle sa mère, sa vie durant, puis Nᵉ Charles, son frère; substitue Messʳᵉ Gaspard-Frédéric, son oncle, puis Nᵉ François, seigʳ de Corbonnex, son oncle, puis François de Chavanes, seigʳ de Chavanes, puis le sieur de Chavanes d'Annecy, ses cousins.

PHILIPPINE-SUZANNE
ép. : 1° cont. de mar. du 3 sept. 1593 (Tit. Esch.) Nᵉ Louis Ange de Pingon; 2° honorˡᵉ Antoine Fauge, dont elle était veuve, 1613, 1622 (Archiv. Savoir.).

FRANÇOISE DE CHAVANES,
religieuse à Ste-Catherine d'Annecy.

PHILIPPINE DE CHAVANES.
Légataires de leur tante Claudine-Antonie, dans son testament de 1601.

(1) Renvoi du folio 401. — Cette maison-forte appartenait le 2 juillet 1602 (Arch. Manuel) pour moitié en indivision à ses enfants et pour l'autre moitié aux enfants de Nᵉ Jean du Fresnoy, qui avait épousé la sœur de Jeanne-Marie Fornerat.

(2) Elle prie sa sœur Claudine-Antonie, femme de Nᵉ Claude de Bieux, de se contenter de ce qu'elle lui a déjà donné. Nomme héritière universelle Dˡˡᵉ Alexandrine David, sa mère, et après elle substitue Nᵉ Claude de Chavanes, frère de la testatrice. Est témoin entre autres à ce testament Jacques de Chavanes, cordonnier.

MARIE.
CLAUDINE.
Elles épousent, par contrats dotaux du 6 janv. 1643 (Arch. Morand), Nᵉ Amédée Philibert. . . . et Nᵉ Jacques-Amédée de Montfort, frères, fils de Nᵉ et Pˡᵉ Maurice de Montfort, seigʳ de Conzié. Dans ces contrats dotaux passés le même jour, Nᵉ Charles de Chavanes, leur père, s'engage à livrer à ses gendres sa maison-forte de Reynex et tous les biens en dépendant, à la charge par eux de payer une dot à Dˡˡᵉ Adrienne-Françoise de Chavanes.

ADRIENNE-FRANÇOISE.
On stipule pour elle, 1643, le paiement d'une dot de 1,200 ducatons. Elle épousa Louis de Montfalcon, seigʳ du Cengle en 1655 (R. P. de Rumilly). Elle teste, veuve, en 1694 (Arch. Savoir.).

MARIE-CLAUDINE,
bapt. le 28 avril 1621 (R. P. d'Annecy), filleule de Claudine de Chavanes, veuve de M. de l'Alée, religieuse au second couvent de la Visitation d'Annecy, contrat du 24 janv. 1636.

Ier Tableau.

N. B. — Tous les faits dont la source n'est pas indiquée, sont extraits des manuscrits dits de Guichenon, vol. 16, n° 385, dont il existe une copie aux archives Costa. Je n'en prends pas la responsabilité.

I. Barthélemy de Chavanes,
vivant en 1400, serait, selon les manuscrits de Guichenon, père de Jacques ci-dessous.

II. Jacques
(ou Jacquemod, ou Jacquemard, ou Jacques-Aymard : on trouve toutes ces versions). Déjà nommé dans les deux actes ci-dessus, de 1433, sans titre de noblesse. Le 14 fév. 1435 (Arch. Savoiroux) *discret* Jacques de Chavanes figure dans un acte comme ancien syndic de la ville et communauté de Rumilly. Il aurait épousé Guillermette de Beaufort (alliance que je crois problématique). — Il était mort avant 1489, 9 avril (*Ibid.*), où ses trois fils, Nes Pierre, Aymon et Maurice, partagent son hoirie et l'appellent feu *Noble* Jacques.

III. Ne Pierre,
fils aîné, mentionné avec ses deux frères, en 1489, dans leurs partages du 9 avril (Ach. Savoir.), fidéjusseur au contr. de mar. de Maurice, 1480. Son alliance n'est pas connue. Vivait 1503. Probablement celui qui acheta de Ne Pierre Fournier des biens à Manigod et Ferrières, qu'il reconnut le 14 août 1479 (*Somm. des Fiefs*).

Vénble Mre Guigon,
chanoine de N.-D. d'Annecy, curé de Rumilly et de Sales, fidéjusseur pour son frère Maurice en 1480. Etait déjà curé de Rumilly en 1456 (Croisollet, *Hist. de Rumilly*). Mort avant 1503. Selon M. Croisollet, aurait été curé pendant soixante-quatre ans et remplacé en 1520 par Jean de Chavanes ci-dessous.

Ne Aymon (2e fils),
fidéjusseur pour son frère Maurice, 1480, partage, 1480 ; ép. Dlle Melchide de Monon, tutrice de Rolet et Nicolas, ses fils, avec Maurice, son beau-frère, le 22 février 1503 (Arch. Savoiroux).

IV. Ne Pierre
ép. : 1° Jeanne, fille de Ne Maurice Monon ; 2° Antoinette de Maillard. S'établit à Annecy, restant bourgeois de Rumilly. Le 7 sept. 1520 (Arch. Savoir.), il reconnait avoir reçu de Ne Louis Portier « integram satisfactionem omnium et singularum mercanciarum per eumdem de Cabanis sibi Porterii huc quousque venditarum. »

?

Vénble Jean,
curé de Rumilly en 1505 (Arch. Savoiroux).

Vénble Jean,
curé de Rumilly. Le 16 mai 1507 (Arch. Savoir.) il achète avec ses frères Nicolas et Rolet des biens situés en Chautagne. M. Croisollet (*passim*) le fait succéder, en 1520, à Guigon de Chavanes ci-dessus, et siéger pendant quarante-trois ans.

Rolet,
viv. 1507, 1517, 1521.

Pierre,
viv. 1517, 1521.

Ne Nicolas
à Ne Jeanne de Dortens, laquelle était veuve en 1586. Le 15 juin 1517, avec son frère Rolet (Arch. Costa), ils déclarent admettre leur frère Pierre à partager également avec eux l'hoirie de feu Ne Aymon, leur père. Est témoin à un acte, le 20 avril 1535 (Arch. Savoir.), avec son fils naturel Nicolas.

V. Ne et Spectble Pierre,
docteur ès droits, conseiller de S. A., collatéral au conseil de Genevois. Mort avant 1567. Il épousa Dlle Alexandrine, fille de Spectle seigr Claude David. Elle teste le 13 janv. 1573 (Arch. Savoir.). Veut être enterrée dans l'église de N.-D. de la Lée, à Annecy, avec son feu mari ; augmente un fonds de messes laissé à cette église par Ne Pierre de Chavanes, son beau-père. Elle substitue à ses enfants Ne Sibois David, son frère.

Nicolas,
fils donné, vivant 1535 (Arch. Savoir.).

Philiberte-Antonie,
mariée à N. N.

Ne Gaspard
(viv. encore 1602), seigr de Motz. Il épousa Ne Dlle . . . . . Portier de Mieudry, fille de Jeanne de Laborex (Guich.). Le 16 nov. 1586, il vend à Nes François et Nicolarde de Chavanes (f° 402) douze journaux de terre à Rumilly, dont le prix payable en partie à Jeanne de Dortens, sa mère, en partie pour le mariage de sa sœur.

VI. Ne Claude,
hérit. univ. de sa mère, 1573, de ses sœurs, 1581, 1601. Docteur ès droits, conseiller de S. A. et Me auditeur à la Chambre des Comptes du Genevois et seigneur de la maison-forte de Manessy (1), probablement du chef de sa femme, Dlle Jeanne-Marie Fornerat de Cursinge, qu'il avait épousée av. 1588 (Arch. Savoir.). Ils étaient morts tous deux avant 1604.

Claudine l'aînée,
femme de Ne Claude Roybet, procureur au conseil de Genevois, légataire 1573. Elle teste le 9 janv. 1581 (Arch. Savoir.). Fait des legs à Claudine, fille de Jean Burnens et de la Françoise, fille de feu François de Chavanes, sa filleule : audit Claude, son mari (sa maison d'Annecy, faubourg du Bœuf) ; à Ne Claudine de Chavanes (pas dite sa sœur), femme de Ne Philibert de l'Allée, à cause de l'amitié qui les unit. (V. note (2), f° 400).

Claudine
la cadette, non mariée et légataire 1573. Probablement mariée en 1581, veuve en 1601 de Ne Philibert de l'Allée. Marraine 1621.

Claudine
à Ne N. N. Fornerat, seignr de Cursinge (Guich.).

Ne Antoine,
seigr de Motz. Il ép. Ne Dlle Jeanne Ruffier (Guich.). Dans un acte du 11 mars 1624 (Arch. Savoir.), elle est dite honorable et non noble. Dans cet acte est aussi nommée Dlle Françoise de Chavanes, femme de Ne Esprit Lémain, dit Saint-Martin, laquelle avait donné en administration des biens à Motz, qui lui furent rendus le 11 juin 1623.

Pierre.

Ne Claude,
substitué à son frère au testament de 1601. J'ignore ce qu'il est devenu.

VII. Ne et Splle Jacques,
docteur ès droits, conseiller de Monseigr le duc de Genevois et 1er auditeur dans sa Chambre des Comptes ; se fait délivrer copie du testament de Dlle Alexandrine David. Il épousa : 1° vers 1620, Dlle Polyxène de Coysia, morte avant 1636 (Arch. Morand) ; 2° contr. dot. du 10 août 1642 (*Ibid.*), Dlle Isabeau Salteur de la Salle, veuve de Ne Pompée Milliet, seigr de la Chapelle.

Rd seigr Dom Melchior
(fils de Ne Claude, docteur ès droits, conseiller de S. A. et Me auditeur en la Chambre des Comptes de Genevois), admis à une place de religieux prébendier en l'insigne abbaye de Baulmes, au comté de Bourgogne, ordre de Cluny, où il sera novice en attendant la première vacance, suivant concession de R. P. D. Pierre, abbé de ladite abbaye, du 10 avr. 1604 (Arch. Savoir.). Le 1er déc. suivant (*Ibid.*), cette concession est lue en l'assemblée du chapitre de ladite abbaye, dont le 1er officier était alors dom Gaspard-Frédéric de Chavanes ci-dessus. Le 1er janvier 1606 (*Ibid.*), il reçoit l'habit de Saint-Benoît en ladite abbaye, du susdit Gaspard-Frédéric, docteur ès saints décrets, grand-prieur et vicaire général de l'abbaye. Ce dernier ne dit point que Melchior soit son parent, mais seulement qu'il est né de famille vertueuse et noble de quatre lignées paternelle et maternelle, suivant attestation de l'évêque de Genève, de trois chevaliers de Malte, datée du 24 déc. 1605. Ledit Rd seigr Dom Melchior, alors sous-prieur de ladite abbaye et prieur de Savigny en Revermont, avec la permission de son abbé, fait, à Annecy, le 27 août 1633 (*Ibid.*), donation entre-vifs à ses neveux ci-dessous et aux autres enfants à naître de Jacques, son frère, conseiller du duc et Me auditeur en la Chambre des Comptes de Genevois, d'une cense annuelle de 20 écus d'or sol, assignée au donateur par feu Ne et Splle seigr Claude de Chavanes (*ut supra*), son père, aux fins de les faire étudier et élever.

Marguerite,
légataire de sa tante, 1601, pour 3,000 florins.

François, Jean-Amé,
baptisés le 10 janvier 1615 (R. P. de Rumilly).

Ne Charles de Chavanes.
Selon une généal. manuscrite (Arch. Savoir.), serait fils d'Antoine et aurait eu de Dlle Sébastienne *de Cugnin*[?] sa seconde femme, Antoinette ci-dessous. Dlle Louise Teste de Vozery, *sa veuve*, fut enterrée à Aix, le 17 janv. 1670 (R. P.). Son cousin, Ne Claude François de Chavanes, se qualifiait en 1678 de seigr de Motz (f° 402).

François,
bapt. le 12 sept. 1601 (R. P. de Rumilly).

VIII. Ne Claude-François,
donataire de son oncle Rd Melchior, 1633. Je ne trouve plus rien sur lui ni les siens. Plus que probablement cette branche a dû s'éteindre vers cette époque.

Claudine,
donataire, 1633. J'ignore ce qu'elles sont devenues.

Jeanne-Marie,
donataire, 1633.

Antoinette,
femme : 1° du seigr Janus du Foug, et 2° de Ne Claude de la Grave (Généal. mste citée plus haut).

IIe Tableau.

IV. Ne Claude de Chavanes
(*V.* son ascendance au Ier tableau).
Avec son frère Charles (*V.* fo 400), ils vendent à leurs cousins Nes Rolet, Pierre et Nicolas de Chavanes (*V.* fo 401) une maison à Rumilly (dont le prix est destiné à payer la dot de leur sœur Françoise, femme de Ne Michel de la Balme); le 11 avril 1521 (Arch. Savoir.), il épousa Françoise d'Arenthon, fille de Jean, seigr d'Alex et de Manigod. Elle teste, étant veuve, le 25 mars 1585 (Arch. Savoir.), à Saint-Jeoire, où elle habitait. Elle nomme ses cinq enfants cohéritiers universels; les parts des ecclésiastiques reviendront, après leur mort, à François et Nicoline; mentionne encore deux filles qu'elle institue légataires.

Nicolarde ou Nicoline. Elle teste : 1° le 30 sept. 1587 (Arch. Savoir.), à St-Jeoire, en favr de Ne François, le jeune, son frère, lui substituant Louis de Belletruche, son cousin, et Philiberte de Marcossey, sa femme; 2° le 24 mai 1613 (*Ibid.*), en faveur de son neveu Charles de Chavanes, lui substituant Ne Gasbamel de la Balme, son cousin. Morte en 1614 ou 1615. Attestation du 9 juin 1668 (*Ibid.*).

Ne François le jeune, cohéritier universel, a 100 écus d'or en prérogative. Il était, le 27 avril 1588, syndic de Rumilly (Arch. Savoir.). Il ép. Dlle Françoise, fille de Ne Jean Milliet de la Chapelle, et mourut avant 1613. Elle prend un arrangement avec son fils le 28 déc. 1623 (Arch. Savoir.). Elle présente une requête (s. d., la cote dit 1630, Arch. Savoir.) au prince Thomas, disant « qu'au mois de juin dernier fut fait le desseing de construire un fort à la porte de la ville de Rumilly, qui fust achevé le vingt neufz d'aoust, sur le fond de ladicte demoiselle suppliante et de Ne Charles de Chavanes, son fils. Pour laquelle construction on lui a saisi sa terre, détruit la prise de froment qu'alors pendoit par racine et pour les avenues dudict fort les autres biens de ladicte Dlle et de son fils souffrent de grands préiudices et deteriorations. » Elle demande des prud'hommes et experts pour l'estimation du fonds, prises et dommages-intérêts, suivant la liquidation qui en sera faite par-devant le Me auditeur de Rochefort, commis à la fabrique dudit fort. Elle teste le 19 mai 1640 (*Ibid.*), nommant héritier universel François de Chavanes, son petit-fils; faisant des legs à ses petites-filles nommées en bloc.

V. Rd François l'aîné, chanoine, infirmier (1585), sous-prieur et sacristain du prieuré de St-Jeoire, 30 déc. 1602 (Arch. Savoir.).

Rd Aymon, chanoine et sacristain de St-Jeoire, assiste sa sœur Jeanne en 1564. Probablement mort avant 1585.

Rd Denis, chanoine à St-Jeoire, lors du testament de sa mère, en 1585.

Jeanne ép., cont. dot. du 23 av. 1564 (Arch. Savoir.), Ne Geoffroy du Bois de Confignon près Genève. Légataire, 1585. Dlle Claudine d'Herye (de Rye?), dans son testament du 20 juillet 1545, lui fit un legs de 200 florins, à cause de quoi elle était en procès avec l'abbé de *Baulmes* (?), seigr de Leschaux, héritr de ladite Dlle (Arch. Savoir.).

VI. Ne Charles, écuyer, lieutenant de la compagnie de cavalerie du baron de Montailleur (Jacques de Blancheville), dans l'escadron de Savoie. Il épousa Jeanne-Marie de Regard, fille de Ne Jean, seigr de Chanay, veuve de Ne Joachim de Portes, seigr de Grésy, par contrat dotal du 16 mai 1632 (Procédures, Arch. Sav.). Il teste le 12 octobre 1635 (*Ibid.*) étant au camp devant Valence en Piémont. Il veut être enterré dans l'église de Sainte-Agathe de Rumilly, au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à ses beaux-fils et belle-fille de Portes, ses pupilles; à sa mère, Françoise Milliet; à Marie de Regard, sa femme; aux posthumes. Substitue à son héritier universel ses filles, puis Ne Charles de Chavanes de Reynex, son cousin; puis Ne Charles de Chavanes, seigr de Motz; puis Ne Jean-Amé de Motz, dit de Chavanes, frère dudit Charles; puis François (*sic*) de Chavanes, maître des Comptes en la Chambre de Genevois; puis Ne Charles de Portes, son beau-fils; puis Dlle Jeanne-Marie de Portes, sa belle-fille. Ils vivaient encore en 1646.

Charlotte. Son père lui lègue 900 écus de 5 florins. Elle épousa, contrat dotal du 9 oct. 1652 (Arch. Savoiroux), Ne Jean-Louis de Bracorens de Boussy.

Josette, religieuse (Procéd., Arch. Savoiroux).

Françoise, non mariée, 1662 (*Ibid.*).

Charles, mort il y a plus de dix ans en 1668. Son *frère* François s'était abstenu de son hoirie (*Ib.*). Peut-être au lieu de frère il faudrait père.

Anne-Philiberte, femme de Ne Claude Collier de Richemont de Dinjoud en Michaille. Teste le 10 mars 1625 et le 14 mars 1701 (Inventaire de l'hoirie de Jean-Joseph de Bracorens de Boussy (Arch. Savoir.). *Voir* note (1).

VII. Ne Claude-François, héritier universel de son père et de sa grand'mère. Etait, en 1652, sous la curatelle de Me Louis Demotz. Il épousa, contrat dotal du 1er fév. 1678 (Arch. Savoir.), où il est qualifié de seigr de Motz, Dlle Claudine-Françoise de la Teyssonière, fille de Ne Claude François et de Dlle Anne-Marie de Falleyse. Il teste le 15 sept. 1692 (Arch. Savoir.), laissant l'usufruit de ses biens à sa femme, nommée tutrice de ses enfants.

N. N., fille non encore baptisée en 1635, aura 900 écus.

Jeanne-Marie aura 900 écus. Religse. Cont. d'entrée en religion du 11 sept. 1658 (Invent., Arch. Savoir.: ne dit pas dans quel couvent).

Jeanne-Isabelle, baptisée le 3 mars 1641 (Reg. Par. de Rumilly).

Madeleine, vivant en 1676. *Voir* note (1).

(1) Anne-Philiberte et Madeleine passent deux accords le 21 et le 22 janvier 1676 (Arch. Savoir.) avec leur frère Claude-François, par lesquels, moyennant 5,000 florins de Sav., soit 2,500 livres de France, moitié à chacune, elles renoncent à toutes prétentions sur les hoiries paternelle, maternelle, etc. En vertu de la transaction du 21, Ne Jacques ci-dessous (VIII), au nom de ses sœurs et de l'avis de Ne Charles-François de la Teyssonière, son oncle maternel, relâche à ladite Anne-Philiberte, sa tante paternelle, le grangeage de Brouaize, paroisse de Rumilly, pour en jouir par elle sa vie durant.

Marie de Bracorens, femme de Ne Joseph Juge, seigr de Montcoinon, légataire, elle et Ne Michel, son fils, au testament de sa tante, 1701.

Jeanne-Bernardine de Bracorens, femme de Ne Jean-François de Bracorens, héritière universelle de Dlle Anne-Philiberte de Chavanes, sa tante, testt 1701.

Marie-Françoise, légataire 3,000 florins au testamt de 1692.

VIII. Ne Jacques de Chavanes, héritier universel de son père, 1692; était, en 1702, sous la curatelle du sieur Christophe Dufoug. Il était, en 1720, maréchal des logis des gentilshommes archers de la garde du roi, et, par acte du 2 mai (Arch. Savoir.), fonde trois messes par an dans sa chapelle de Saint-Joseph, dans l'église paroissiale de Rumilly. En janvier 1721 (*Ibid.*), il était en Piémont, où les devoirs de sa charge le faisaient demeurer, plus tard à Villefranche, étant major et gouverneur de cette place en 1724 (*Ibid.*). Il paraît être revenu en Savoie vers 1740. Un papier par lui signé à Rumilly le 4 mai et un autre le 2 mai 1742 (*Ibid.*) contiennent l'énumération de ses dettes, presque toutes en Piémont, qui seront payées sur l'argent qu'il laissera et 400 fr. que lui doivent ses cousins de la Teyssonière; il recommande vivement à ses neveux Rolland de payer ces dettes. Dans un acte de 1745 (Arch. du Sénat de Savoie), par lequel il déclare ne pas être héritier de son père, il est dit : « Ne Jacques de Chavanes pouvre. » Il teste le 13 juin 1760 (Arch. Savoir.), instituant héritier universel l'Illme et Rme Claude-Humbert de Rolland, son neveu, archevêque de Tarentaise, et meurt le 17 juin suivant (*Ibid.*). Dernier du nom, à ma connaissance.

Anne-Marie, légataire 3,000 florins 1692, ép., contrat dotal du 4 mai 1702 (Arch. Savoir.), Ne Jean-Pierre de Rolland. Son frère lui constitue une dot de 10,000 florins. Morte veuve le 21 avril 1752, à 68 ans environ (Reg. Par. de Marigny en Savoie).

Rme Claude Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, accepte l'hoirie de son oncle sous bénéfice d'inventaire (Voir Rolland).

CHENAY ou CHENEY. — *Voir* au Supplément.

CHENEX. — *Voir* au Supplément.

CHESNAY. — *Voir* au Supplément.

CHESNE (DU). — *Voir* au Supplément.

CHESSEL

DE CHAMPANGE EN CHABLAIS.

P. de sable à deux bandes d'argent chargées chacune d'une rose de gueules au milieu (Patentes de noblesse). Suivant une version inexacte, *des étoiles* au lieu *des roses.*

FAMILLE, à ce que l'on croit, originaire de la localité de Chessel, dans le Bas-Valais. Elle s'est établie à Champange, où elle possède encore des biens. Une branche de cette famille, à laquelle appartenait probablement Me Henri Chessel, châtelain de Publier en 1573, fut anoblie par patentes du dernier février 1594 (Patentes no 98, fo 136, Arch. de Turin) en la personne de

I. Ne Jacques Chessel, curial de Féterne en 1575, fils d'honorable Antoine Chessel de Champange. Le nom de sa femme m'est inconnu. Vivait à Larringe, d'où dépendait alors Champange, en 1605 et 1606 (Reg. Par.). Il testa le 21 mai 1614 (Titres d'Eschavannes) voulant être enterré dans l'église paroissiale de Féterne, en la place de ses prédécesseurs. Le 3 juill. 1614 (Arch. Savoir.), il passe quittance de la dot de Dlle Jeanne-Antoinette de Bracorens, sa belle-fille. Cet acte est reçu par Gabriel Chessel de Féterne, en Chablais, notaire ducal. — Il mourut peu de temps après, avant le 24 novembre suivant.

?

Dlle Charlotte de Chessel, femme de Ne Philippe de Blonay de Sainte-Claire, morte le 16 déc. 1633 (Reg. Paroiss. d'Evian).

André, fils naturel, légataire, 1614.

Gabrielle, veuve d'honorle Claude de la Croix de Féterne, 1614.

Thoenne, femme d'honorble Pierre Cognin, 1614.

Ne Michel, cohérit. univ. de son père, ép. Dlle Jeanne-Antoinette, fille de Ne Jacques de Bracorens et de Dlle Jeanne Dufresne, sa 1re femme. Obligation pour sa dot du 20 nov. 1613 (Archiv. Savoir.). Quittance du 3 juil. 1614 (*Ibid.*). Il assiste, en 1640 (*Ibid.*), au cont. d'entrée en religion de sa nièce Gabrielle de Bracorens. Sa veuve mourut le 8 mars 1663 (R. P. de Larringe).
V. sa descendance au folio suivant.

II. Ne Jacques Chessel, de Champange, fils aîné, cohéritier universel de son père. Il épousa, contrat de mariage du 24 nov. 1614 (Tit. d'Eschavannes), Dlle Claudine, fille de feu Ne Jacques de Châtillon, coseigr de Thollon. Par lettres du 6 mai 1619 (*Ibid.*), une quittance qu'il avait faite à Ne Michel, son frère, après leurs partages, le 9 janv. 1616, est cassée, Jacques se prétendant lésé. Il teste le 10 juin 1642 (*Ibid.*), dans lequel acte il se qualifie d'Egrège, fils de feu Egrège (ce qui ne s'accorde pas avec sa qualité de noble et fils de noble qu'il prend dans une cession à son beau-frère Châtillon, du 10 mai 1642 (Arch. Thuiset). Veut être enterré dans l'église de Féterne avec son feu père et ses prédécesseurs, ou en l'église de Larringe. Nomme héritière universelle sa femme. Si elle meurt sans enfants, lui substitue Ne et Génse François de Châtillon, son beau-frère, auquel il reconnaît devoir 1,425 florins, par acte du 30 octobre 1627. Il déclare, en outre « estre grandement oblige audict Ne François de Chas- « tillion en consideration des soings et biens receuptz, tant lui que sa « femme et tout son mesnage en l'année 1631, que le village de Larringe « et plus proches voysins dudict testateur furent infectes du mal conta- « gieux de peste et par ce contrains de sortir lhors en cabannes en une « piece de pre apartenant audict testateur appellee en Neyron en laquelle « et au retour dicelle en sa mayson ils furent visittes et assistes tous les « jours par ledict seigneur de Chastillion de vivres, linges, preservatifz, « habits et aultres choses a eulx necessaires, lequel sy transportoit en « propre personne avec grand danger par lespace de environ quattre « mois en authomne : que sans ladicte journalière assistance ils eussent « beaucoup souffertz voire possible mort de malayse (1). » Il casse un précédent testament, François Ramel, notaire, du 21 oct. 1632. — Mort sans postérité. Elle testa le même jour (Arch. Thuiset) en faveur de François de Châtillon, son frère.

Claudine, femme d'honorble Pierre Frogier, 1614.

Péronne, fille naturelle, légataire, 1614.

(1) Les registres paroissiaux de Larringe, 1630, 1631, contiennent de nombreux exemples de familles entières allant vivre « en cabannes » pour isoler cette peste, qui ravagea le Chablais à cette époque, et notamment Larringe et ses environs. On y conserve encore le souvenir d'un champ appartenant maintenant à M. Thiébaud, qui fut transformé en cimetière spécial pour les pestiférés.

Dlle Charlotte ép., le 29 nov. 1636 (R. P. de Larr.), Egr. Jérémie Morel, de Chevénoz, châtelain de Larringe.

Pancrace, baptisé le 1er janv. 1623 (R. P. de Larringe). Postérité inconnue.

Ne Jacques, *(Voir au folio précédent son ascendance.)* bapt. le 4 déc. 1623 (R. P. de Larringe). Il ép., le 25 nov. 1666 (R. P. de Thonon), honorable Marie-Françoise, fille d'Egrège Gabriel Boccard. Elle est marraine de sa petite-fille Anne-Marie, en 1718. C'est la seule preuve que j'aie pour faire Jacques-Louis, ci-dessous, fils de ce Jacques. — Dans l'acte de naissance de sa fille Gasparde, il est qualifié d'Égrège ; ailleurs, Honorable. Il y a là un fait que je ne puis éclaircir faute de documents, peut-être une interruption de noblesse. — Voyez encore ce qui est dit à l'article de Jacques-Louis ci-dessous.

Jean, bapt. le 23 av. 1617 (R. P. de Larringe).

III. Janus, bapt. le 16 fév. 1616 (R. P. de Larringe).

Leur sort et postérité sont inconnus.

Gasparde, née le 19, bapt. le 20 janv. 1679 (R. P. de Larringe), où Jacques Chessel, son père, est dit Egrège.

IV. Spectable Jacques-Louis Chessel, de Champange, avocat au Sénat, épousa Dlle Suzanne, fille de Ne et Spcte André Ribiollet. Suivant l'Armorial Laïolo, elle était sœur du vicaire général du diocèse de Genève, et hérita des biens des Ribiollet aux environs d'Annecy où son fils aîné s'établit. — Jacques-Louis n'est jamais qualifié de noble dans les registres paroissiaux.

?

Sple Jacques-Joseph Chessel, avocat au Sénat, mort le 14 mai 1753 (Reg. Par. de Champange).

Anne-Marie, née le 20 juillet, bapt. le 2 août 1718 (R. P. de Champange), filleule de Prosper Ribiollet d'Annecy, frère de la mère de l'enfant, et de Dme Marie Boccard, mère du père de l'enfant.

Gabrielle, née le 18, baptisée le 19 octobre 1722 (Reg. Par. de Champange).

V. Ne François-Amédée-Ambroise, né le 7, bapt. le 8, cérémonies baptismales du 31 déc. 1723 (Reg. Par. de Champange). Il est de nouveau qualifié de Noble et Spectable et épousa Dlle Jeanne-Séhastienne Mansord de Chambéry. Suivant Laïolo aurait eu neuf enfants (quatre fils et cinq filles), dont cinq vivaient en 1791, deux des fils étant officiers au service du Roi.

Jeanne-Françoise, née et baptisée le 9 fév. 1726, morte le 26 sept. suivant (R. P. de Champange).

Jeanne-Françoise, née et baptisée le 28 juin 1727 (R. P. de Champange).

Ambroisine ép., le 7 fév. 1815 (R. P. de Vétraz), Ne Pierre-François-Victor de Genève, Cte de Boringe. Elle vivait encore 1819 (R. P. de Vétraz-Monthoux).

N. N., officier au régiment de Genevois, vivant en 1791 (Laïolo).

Ne Jacques-Joseph (Laïolo).

VI. Ne Joseph-Marie-Philibert-Prosper-Gaspard, né le 24 oct. 1768 (R. P. d'Evian), filleul de S. E. Philibert de Montfalcon, général de cavalerie au service de S. M. I. la reine de Hongrie. — Il est mort à Genève, le 4 déc. 1830, sans postérité.

Ne Michel de Chessel épousa Pauline-Josephte de Regard de Villeneuve, fille de Ne Joseph-François-Marie. — Mort av. 1841.

Victoire ép. M. le chevalier Pierre d'Ossans, major général d'infanterie.

Joséphine, morte sans alliance le 17 sept. 1844.

VII. Clémentine a ép. Charles de Juge de Pieuillet, le 9 sept. 1861, cont. de mar. du 7 sept. précédent.

Madeleine, religieuse chez les Dames de Saint-François-Régis, soit de la Retraite à Paris, le 13 oct. 1867.

CHEVALIERS

DE L'ORDRE DU COLLIER DE SAVOIE

DIT DE L'ANNONCIADE

APPARTENANT AU DUCHÉ DE SAVOIE, DE 1362 A 1860.

UISQUE *j'ai entrepris la publication du Nobiliaire de Savoie, je veux réunir ici la liste et les blasons des gentilshommes de notre duché, décorés du* COLLIER DE L'ANNONCIADE, *qui est incontestablement un des plus antiques, des plus relevés et des plus rares ordres de chevalerie existant actuellement en Europe.*

Si le mérite et la gloire des aïeux se transmettent de père en fils, comme un héritage de devoirs et d'honneur, la plus belle marque de noblesse pour une famille est d'avoir un représentant dans cette phalange d'élite, où les plus illustres maisons de Savoie, de Piémont et de France se vantent d'avoir figuré.

Publier la liste des chevaliers savoyards, depuis la fondation de l'Ordre jusqu'au moment où nos destinées ont été séparées de celles de nos anciens princes, c'est présenter en quelques pages les noms des plus vaillants parmi les loyaux défenseurs de la Royale Maison de Savoie et de la patrie qui s'identifie avec elle; c'est non-seulement rester dans mon sujet, c'est en donner la quintessence; c'est affermir dans dans mon pays la mémoire d'une de ses glorieuses institutions pour laquelle, s'il y avait beaucoup d'appelés, on a toujours compté fort peu d'élus.

GÉNÉALOGIE

DES XXIV GRANDS MAITRES HÉRÉDITAIRES DE L'ORDRE DU COLLIER, PUIS DE L'ANNONCIADE,

PRINCES SOUVERAINS, COMTES ET DUCS DE SAVOIE, PUIS ROIS DE SARDAIGNE,

DE 1362 A 1860.

N. B. — Dans cette compilation, je n'ai pas cru nécessaire d'insérer les blasons des XXIV Grands Maitres héréditaires de l'Ordre, c'est-à-dire des princes de la maison de SAVOIE qui se sont succédé sur le trône, depuis Amédée VI jusqu'à S. M. le Roi régnant actuellement. Leurs noms et la suite chronologique sont consignés en ce tableau : leurs blasons sont symbolisés dans celui d'Amédée VI, le fondateur de l'Ordre.

I. AMÉDÉE VI (le Cte Vert), 16me Cte de Savoie, etc., etc., etc., 1er grand maitre et fondateur de l'ordre du Collier en 1362, mort en 1383; ép. Bonne de Bourbon.

II. AMÉDÉE VII (le Cte Rouge), 17e Cte de Savoie, 2me grand maitre de 1383 à 1391. Il ép. Bonne de Berry.

III. AMÉDÉE VIII, 1er duc de Savoie, 3me grand maitre de 1391 à 1439, mort en 1451. Il ép. Marie de Bourgogne.

IV. LOUIS, 2e duc de Savoie, 4me grand maitre de 1439 à 1465. Il épousa Anne de Chypre.

V. AMÉDÉE IX, le Bienheureux, 3me duc de Savoie, 5me grand maitre de 1465 à 1472. Il ép. Yolande de France.

VI. PHILIBERT I, 4me duc de Savoie, 6me grand maitre de 1472 à 1482, mort sans descendance.

VII. CHARLES Ier, 5me duc de Savoie, 7me grand maitre de 1482 à 1490. Il ép. Blanche de Montferrat.

VIII. CHARLES-JEAN-AMÉDÉE (CHARLES II), 6me duc de Savoie, 8me grand maitre de 1490 à 1496. — Mort sans descendants.

IX. PHILIPPE II (6me fils), 7me duc de Savoie, 9me grand maitre de 1496 à 1497, épousa 1° Marguerite de Bourbon; 2° Claudine de Bretagne.

X. PHILIBERT II (1er lit), 8me duc de Savoie, 10me grand maitre de 1497 à 1504. Mort sans descendance.

XI. CHARLES III (2me lit), 9me duc de Savoie, 11me grand maitre de 1504 à 1553. Il épousa Béatrix de Portugal.

XII. EMMANUEL-PHILIBERT, 10me duc de Savoie et 12me grand maitre de 1553 à 1580. Il épousa Marguerite de Valois.

XIII. CHARLES-EMMANUEL Ier, 11me duc de Savoie et 13me grand maitre de 1580 à 1630. Il épousa Catherine d'Autriche.

XIV. VICTOR-AMÉDÉE I, 12me duc de Savoie et 14me grand maitre de 1630 à 1637. Il ép. Marie-Christine de France.

XV. FRANÇOIS-HYACINTHE, 13me duc et 15me grand maitre de 1637 à 1638. Mort jeune sans descendance.

XVI. CHARLES-EMMANUEL II, 14me duc et 16me grand maitre de 1638 à 1675, ép. Jeanne-Marie-Baptiste de Savoie-Nemours

XVII. VICTOR-AMÉDÉE II, 1er roi de Sicile, puis de Sardaigne, et 17me grand maitre en 1675, abdique en 1730 et meurt en 1732. Il épousa Anne d'Orléans.

XVIII. CHARLES-EMMANUEL III, 2me roi et 18me grand maitre de 1730 à 1773, ép. Polyxène-Christine de Hesse-Rheinfels.

XIX. VICTOR-AMÉDÉE III, 3me roi et 19me grand maitre de 1773 à 1796, ép. Marie-Antoinette de Bourbon d'Espagne.

XX. CHARLES-EMMANUEL IV, 4me roi, 20me grand maitre de 1796 à 1802, année où il renonce à la couronne, épousa Marie-Clotilde de France, la Bienheureuse.

XXI. VICTOR-EMMANUEL I, duc d'Aoste, puis 5me roi, 21me grand maitre de 1802 à 1821, année où il abdique, épousa Marie-Thérèse d'Autriche, mort sans postérité mâle.

XXII. CHARLES-FÉLIX, duc de Genevois, puis 6me roi, 22me grand maitre de 1821 à 1831, mort sans enfants de Marie-Christine de Bourbon de Naples.

XXIII. CHARLES-ALBERT, prince de Carignan, puis 7me roi de Sardaigne, 23me grand maitre de 1831 à 1849, épousa Marie-Thérèse de Toscane.

XXIV. VICTOR-EMMANUEL II, 8e roi de Sardaigne, etc., etc., 24me grand maitre actuellement régnant.

THOMAS-FRANÇOIS, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1596, mort en 1656. Il épousa Marie de Bourbon-Soissons.

EMMANUEL-PHILIBERT, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1628, mort en 1709. Il épousa Catherine d'Este.

VICTOR-AMÉDÉE, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1690, mort en 1741. Il épousa Victoire de Savoie.

LOUIS-VICTOR, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1721, mort en 1778. Il épousa Christine de Hesse-Rheinfels.

VICTOR-AMÉDÉE, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1743, mort en 1780. Il épousa Joséphine de Lorraine-Armagnac.

CHARLES-EMMANUEL, prince de Carignan, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, né en 1770, mort en 1800, épousa Marie-Christine-Albertine de Saxe.

A de F. del. et g.

Come ce fust que de tres noble memoyre Mons. Ame conte de Savoye tres ault et tres puissant prince qui mo: rit in Paulle. a honneur de Dieu de la glo: rieuse Vierge Marie. de ses quinze ioyes. de sains de par: adiz et de tout

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

Dans l'état de formation de notre société du moyen-âge, la chevalerie, alliance étroite de l'esprit chrétien avec l'esprit féodal, a accompli une carrière généreuse et civilisatrice. Un chevalier se consacrait à la défense des opprimés; aux recherches excessives des occasions de gloire et de danger il unissait les pratiques d'une charité exemplaire pour les pèlerins et les lépreux; il professait un respect passionné pour la femme, que les législations barbares avaient jusqu'alors considérée comme une esclave. L'épée du chevalier, serviteur du Christ, fut constamment une protection pour la religion et la justice, malgré la faiblesse humaine, qui, au moyen-âge comme aujourd'hui, a sans doute bien souvent, à côté de l'élévation du but, laissé surgir la défaillance du fait.

L'application de ces idées a fait naître les compagnies religieuses et militaires des Templiers, des Hospitaliers, de Saint-Lazare, du Saint-Sépulcre, etc. Les princes comprirent bientôt quelle force pouvait présenter la réunion de plusieurs chevaliers dirigés et excités vers un but commun et national; ils multiplièrent ces compagnies en leur donnant des statuts et des marques de distinction.

Amédée VI, la personnification de la chevalerie de son époque, avait, dès l'an 1350, fondé l'ordre du Cygne noir, dont le but était de s'opposer aux guerres des particuliers (1). Douze ans après il fonda, l'an 1362 (2), en l'honneur des quinze mystères joyeux de la sainte Vierge, l'ordre du Collier de Savoie, dont les comtes et ducs de Savoie furent successivement les grands-maîtres, composé de quinze membres, lui-même étant « chiefs quinzesme des chivaliers pourtants ledit Ordre. » Il y a beaucoup d'incertitude sur la forme primitive du Collier porté à cette époque (3). On sait seulement qu'il était d'argent doré supportant un nœud composé de trois lacs d'amour. Les statuts de l'ordre, probablement égarés, furent de nouveau mis en écrit le 30 mai 1409 par Amédée VIII, petit-fils du fondateur (4).

---

(1) *Voir* Cibrario *Opuscoli*, Turin, 1841, f°s 65 et suiv.

(2) Il serait trop long de réfuter les fausses notions à propos de la date et du but de cette fondation que les auteurs français les plus autorisés copient les uns sur les autres, sans jamais recourir aux sources.

(3) Le dessin donné par Capré et que j'ai suivi pour orner le blason d'Amédée VI, ne paraît pas être celui de la forme plus ancienne.

(4) Ces statuts fort intéressants — quelques lignes du préambule servent d'encadrement à ces pages — ont été imprimés sous le règne de S. M. le Roi Charles-Albert, dans trois ouvrages qui n'ont pas été mis dans le commerce : *Statuts et Ordonnances du très noble Ordre de l'Annonciade ; Sigilli dei Principi di Savoia ; Serie dei Cavalieri della SS^a^*

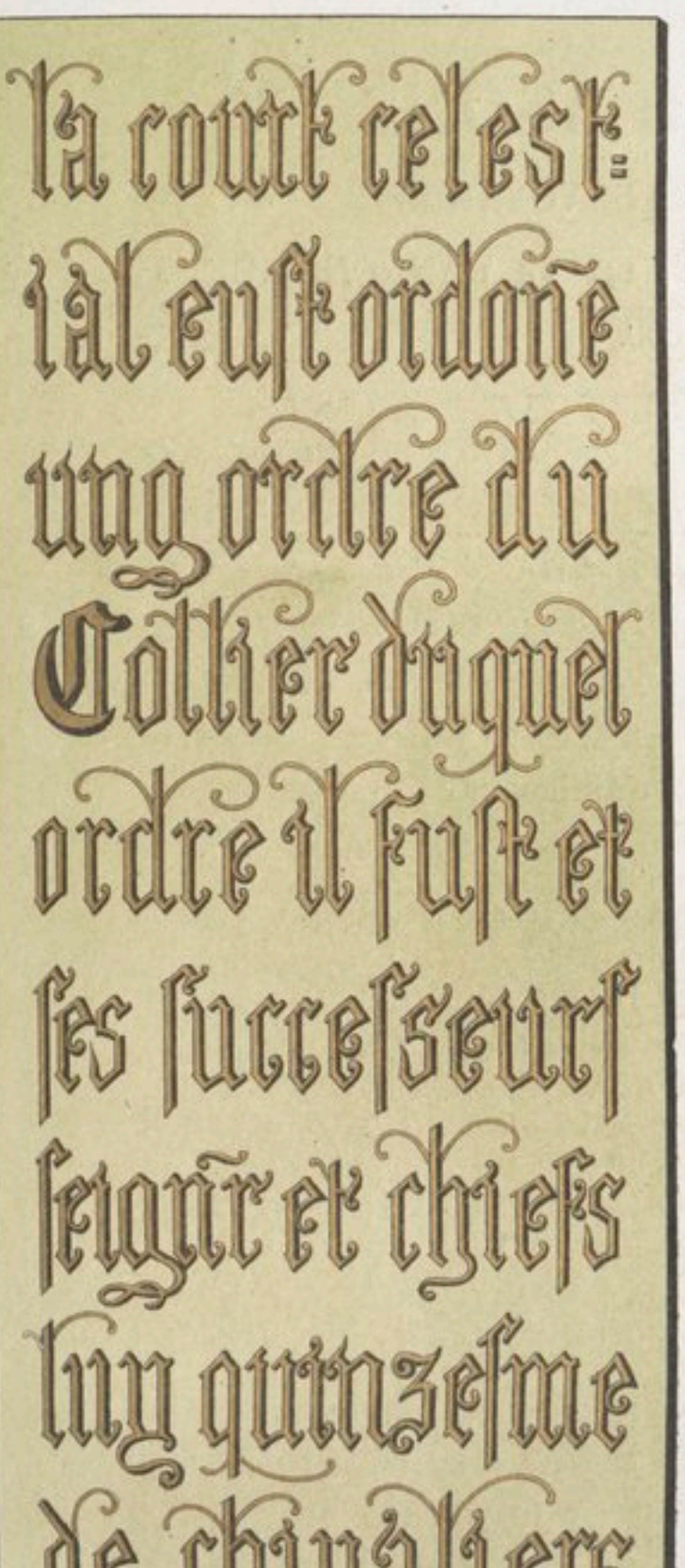

(Préambule aux Chapitres de l'Ordre, rédigés par écrit en 1409 par Amédée VIII, petit-fils du Fondateur.)

A de F. del et p.

Le même Duc fit des additions à ces statuts le 13 janvier 1434. Charles III, onzième grand-maître, ajouta, en 1518, dans le vide formé par les trois lacs du nœud, l'image de l'Annonciation de la Vierge et les quinze roses sur le grand Collier; depuis cette époque, l'Ordre a pris le nom de l'Annonciade. Ce même prince, en l'honneur des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ, augmenta de cinq le nombre des chevaliers, qui fut ainsi porté à vingt. Emmanuel-Philibert, le glorieux restaurateur de la monarchie de Savoie, restaura aussi son Ordre suprême; il fit encore des modifications aux statuts de l'Ordre en 1570 (1) et 1577, tels qu'ils étaient encore en vigueur dernièrement.

La Chapelle de l'Ordre était établie à la chartreuse de Pierre-Châtel. Après la cession de la Bresse et du Bugey à la France, elle fut transportée en 1607, par Charles-Emmanuel I (2), dans l'église des Hermites, dits Camaldules, sur la colline de Turin, et en 1840 dans l'église de la chartreuse de Collegno, près Turin.

Sous Charles II, le costume des chevaliers se composait d'une tunique de damas blanc et d'un manteau de velours cramoisi fourré de menu vair, frangé et brodé de lacs d'amour et des lettres F. E. R. T. (3). Pour les cérémonies de deuil, le manteau — primitivement une robe blanche que chaque chevalier devait donner aux Chartreux — était de drap noir pendant jusqu'à terre. Emmanuel-Philibert voulut que le manteau de cérémonie fût de velours bleu d'azur doublé de taffetas blanc, brodé comme il est dit plus haut, et la tunique également de taffetas blanc. Sous Charles-Emmanuel I, le manteau d'amaranthe fut doublé de toile d'argent, et au lieu de la robe ou tunique blanche, les chevaliers portèrent l'habit de satin blanc avec les chausses troussées de l'époque. Sous Charles-Emmanuel II, le costume était de velours plein amaranthe semé de roses et flammes en broderies d'or et d'argent, bordé de lacs d'amour de l'Ordre, frangé d'or et doublé d'une toile d'argent bleue à fleurs; l'habit de satin blanc brodé de soie. Plus tard, la couleur du manteau fut de nouveau en cramoisi, comme elle l'était encore du temps de Charles-Albert (4).

L'Ordre de l'Annonciade réunit les meilleures conditions pour mériter une place de choix parmi les plus illustres Ordres chevaleresques d'Europe. Il a pour lui l'ancienneté de sa fondation et le rôle historique joué par le célèbre fondateur et ses successeurs; le nombre très restreint des chevaliers de cet Ordre et la double sanction accordée à leur valeur et à leur mérite par le choix du souverain et la ratification de leurs frères d'armes (5).

Annunziata, etc. Une clause fort importante qui a certainement contribué à la célébrité de l'ordre, est contenue au XIIe chapitre : « Item que toutes les fois que la mort feroit vacquer « aucun des chevaliers de l'ordre que nous devons demander desdits chevaliers ceulx qui « nous seront en ayse davoyr et par leur conseil eslire aulcun bon valliant et prodome « chevalier pour restaurer la place qui seroit vacquée, etc. »

(1) A cette époque, le collier n'était plus porté que par un seul chevalier, Sébastien de Monthel, comte d'Entremont.

(2) Ce prince, treizième grand-maître, paraît avoir été le premier à former une catégorie toujours très rare de chevaliers étrangers, composée de princes souverains ou des plus illustres personnages de la chrétienté.

(3) Les historiens se sont épuisés en combinaisons pour expliquer ces quatre lettres. Il est fort possible que ce mot porte en lui-même sa signification la plus naturelle.

(4) Outre les ouvrages déjà cités, cette compilation est extraite principalement des catalogues de Capré et de Cigna-Santi. Depuis 1785 à 1860, j'ai suivi un manuscrit que m'a communiqué mon ami, le général comte de Seyssel, directeur de la royale galerie d'armes de Turin.

(5) Avant d'être décorés de l'Ordre supérieur de l'Annonciade, les chevaliers devaient déjà s'être illustrés par de longs et brillants services et être issus de noble et ancienne famille ; il a été dérogé quelquefois à cette dernière condition en faveur de services exceptionnels. Suivant l'étiquette de la cour de Turin, les Colliers de l'Ordre, qualifiés de cousins du roi, prenaient le pas immédiatement après les princes du sang.

Août 1860.

LISTE ET BLASONS

DES GENTILSHOMMES SAVOYARDS

DÉCORÉS DU COLLIER DE SAVOIE, DIT DE L'ANNONCIADE,

DE 1362 A 1860.

DATES.	N^os^ D'ORDRE de cette liste.	
1re création. 1362.	1.	AMÉDÉE, Cte DE GENÈVE.

P. d'or à quatre points équipollés d'azur.

Le conte Amé de Geneue *(Chronique française de Savoye*, vers 1416. *Monum. hist. patriæ, Script.*, t. I, f° 295).

Aymo Comes Gebennensis *(Chronica latina Sabaudiæ*, vers 1450. *Monum. hist. patriæ, Script.*, t. I, f° 611).

AMADEVS GENEVAE COMES (Vanderbuch).

» 2. AYMON DE GENÈVE, SEIGr D'ANTHON ET DE VAREY.

P. de Genève, comme au n° 1.

Messire Amé de Geneue, seigneur d'Anthon *(Chron. fr., passim)*.
Aymo de Gebennis dominus de Anthone *(Chron. lat., passim)*.
ALMONDVS GENEVENSIS (V.).

» 3. GASPARD DE MONTMAYEUR, Bon DE VILLARSALET.

P. d'argent à l'aigle de gueules becquée languée et membrée d'azur.

Messire Gaspart de Monmayor *(Chron. fr., passim)*.
Gaspard de Monte Maiori *(Chron. lat., passim)*.
GASPARVS MONMEVRIVS, *alias* MONTEVRIVS (V.)

» 4. BERLION OU BARLE DE FORAS, SEIGr DE FORAS EN GENEVOIS.

P. d'or à la croix d'azur.

Messire Berlu de Forax *(Chron. fr., passim)*.
Berlio de Forazio *(Chron. lat., passim)*.
BARLEVS FORASIVS (V.).

» 5. THENNARD DE MENTHON, SEIGr DUDIT LIEU (a).

P. de gueules au lion d'argent à la bande d'azur brochant sur le tout.

Messire Cheunart de Monthou *(Chron. fr., passim)*.
Canalis de Monthou (*Chron., lat., passim*).
THEVNARDVS *alias* THEMVARDVS MENTHONVS (V.).

» 6. AMÉDÉE BONIVARD.

P. d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.

Aymo Bonivardi *(Chron. lat., passim)*.
AMADEVS BONNARDVS *alias* BONIVARTVS (V.).

(a) J'ai suivi les errements de mes prédécesseurs en inscrivant ici Thennard de Menthon, mais je dois encore appuyer sur les réserves qu'ils ont déjà formulées.

Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*, en parlant de la famille de Menthon, dit qu'elle est sans contradiction une des plus illustres et des plus anciennes familles du Genevois ; mais comme dans la généalogie des Menthon il n'avait trouvé aucun personnage du nom de Thennard, il inclinait à croire qu'il fallait lire Thennard de Monthous, attendu que dans la généalogie de cette non moins ancienne famille on rencontre précisément un personnage de ce nom vivant à cette époque.

La *Serie dei Cavalieri della SSa Annunziata* (Turin, 1842), après avoir cité Guichenon comme dessus, ajoute en note que, dans les comptes des Trésoriers généraux, on fait souvent mention d'un François de Menthon qui jouissait d'une grande faveur à la cour d'Amédée VI, et jamais d'un Thennard de Menthon ; la note finit en disant : « *Vi é luogo a supporre che vi sia errore negli antichi « cataloghi.* »

S'il y a erreur, — le bon sens le démontre, — un copiste a pu lire Menthon au lieu de Monthou, bien plus facilement que François au lieu de Thennard.

La *Chronique de Savoye* de Servion (*Monum. Hist. Patr. Scriptorum*, t. 1, f° 295), dans l'énumération des chevaliers de la première création, a mis : « Cheunart de Monthou. » La *Chronica latina Sabaudiæ* (*Ibid.*, f° 612), met : « Canalis de Monthou. »

L'auteur anonyme de la généalogie de la maison de Menthon, pour établir que Thennard et Thomas III de Menthon sont un même personnage, s'appuie sur des raisons absolument insignifiantes : 1° que Capré, après Thennard de Menthon, met « seigneur de Men- « thon, » qualification ne pouvant convenir qu'à Thomas III ; 2° que le même auteur donne la gravure et la description du blason de ce Thennard, c'est-à-dire le blason des Menthon, qui n'est pas celui des Monthou ; 3° l'existence d'un portrait de Thennard de Menthon peint avec les insignes de l'Ordre. — Il est aisé de comprendre qu'étant admis le nom de Menthon, on y ait ajouté la qualification de la seigneurie et les armes de cette maison. Chacun sait, quant aux portraits, que cela n'a jamais fait preuve ; la collection des portraits des chevaliers du Collier, que j'ai vue au château d'Aglié, est relativement très moderne et faite, pour les anciens chevaliers, avec des figures de fantaisie sous lesquelles, pour en perpétuer le souvenir, on a mis les noms des anciens catalogues, ceux-ci n'étant point d'accord entre Menthon ou Monthou.

La question est donc réduite à une simple hypothèse, plus favorable, à mon avis, aux Monthou. En tout cas, François de Monthou (*), chevalier, seigneur de Monthou, dit Chivart (**), que les généalogies marquent chevalier de l'Ordre à la première création, vivait du temps d'Amédée VI et d'Amédée VII ; il portait de gueules au chevron d'or.

(*) Orthographe ancienne.

(**) *Chivart* ou *Chevard*, dans l'écriture gothique de l'époque, est presque identique à *Thevart* ou *Thevard*.

S'ensuivent les blasons des nobles savoyards qui ont été décorés de l'insigne Ordre du Collier, devenu l'Annonciade, de m.ccc.lxij à m.dccc.lx.

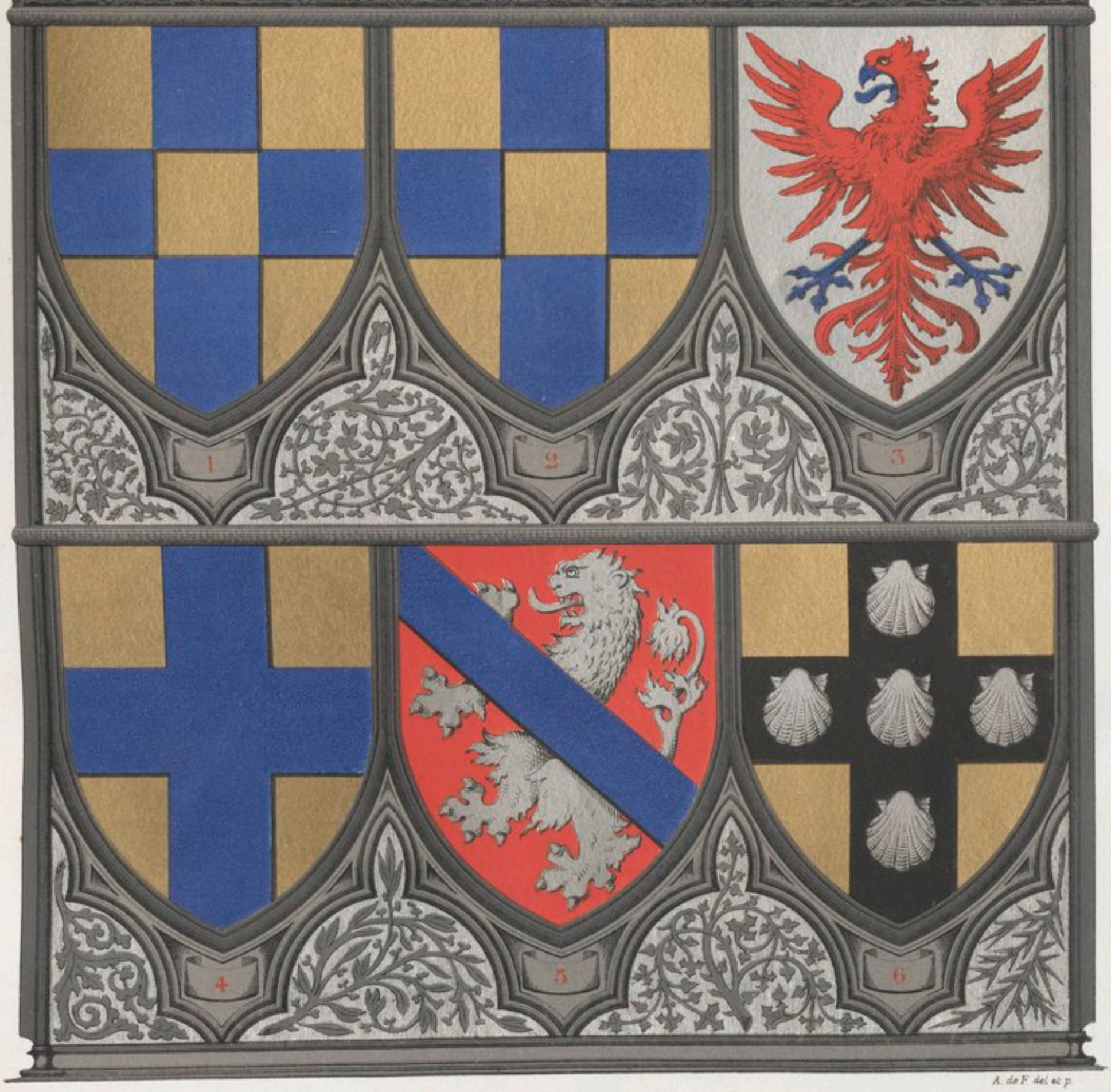

A. de F. del. et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1383 à 1391. 7. JEAN DE CERVENS [a], DIT DU VERNAY, MARÉCHAL DE SAVOIE, SEIG^r DE LA ROCHETTE.

P. d'argent au cerf effrayé de gueules sommé d'argent brisé en l'épaule d'un croissant de même, au chef d'azur.

» 8. THOMAS DE GENÈVE, SEIG^r DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1 et 2.

1409. 9. LOUIS DE SAVOIE, PRINCE D'ACHAÏE ET DE LA MORÉE.

P. de Savoie brisé d'un bâton d'azur brochant sur le tout.

» 10. GIRARD DE TERNIER, SEIG^r DUDIT LIEU.

P. d'or à trois pals d'azur.

» 11. JEAN DE LA CHAMBRE, VICOMTE DE MAURIENNE.

P. d'azur semé de fleurs de lis d'or à la cotice de gueules brochant sur le tout. — Capré et Cigna Santi disent bâton au lieu de cotice.

1413 à 1431. 12. AMÉDÉE DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT, FILS AINÉ D'AMÉDÉE VIII.

P. de Savoie brisé d'un lambel à trois pendants d'azur.

» 13. JEAN PANSEROT DE SERRAVAL.

P. d'argent pour table d'attente : son blason n'étant pas connu [b].

» 14. JACQUES DE VILLETTE, SEIG^r de CHEVRON [c].

P. d'azur au chevron d'or chargé d'un autre chevron de gueules accompagné de trois lionceaux du second, deux en chef affrontés, un en pointe.

» 15. GASPARD DE MONTMAYEUR, MARÉCHAL DE SAVOIE.

P. de Montmayeur comme au n° 3.

(*a*) CERVENS est le véritable nom de ce chevalier.

(*b*) Il est probable que ce chevalier était un Serraval de Savoie, et qu'il faudrait dire Jean (dit Panserot) de Serraval.

(*c*) Il était bien de la même famille que les Chevron-Villette, mais non seig^r de Chevron.

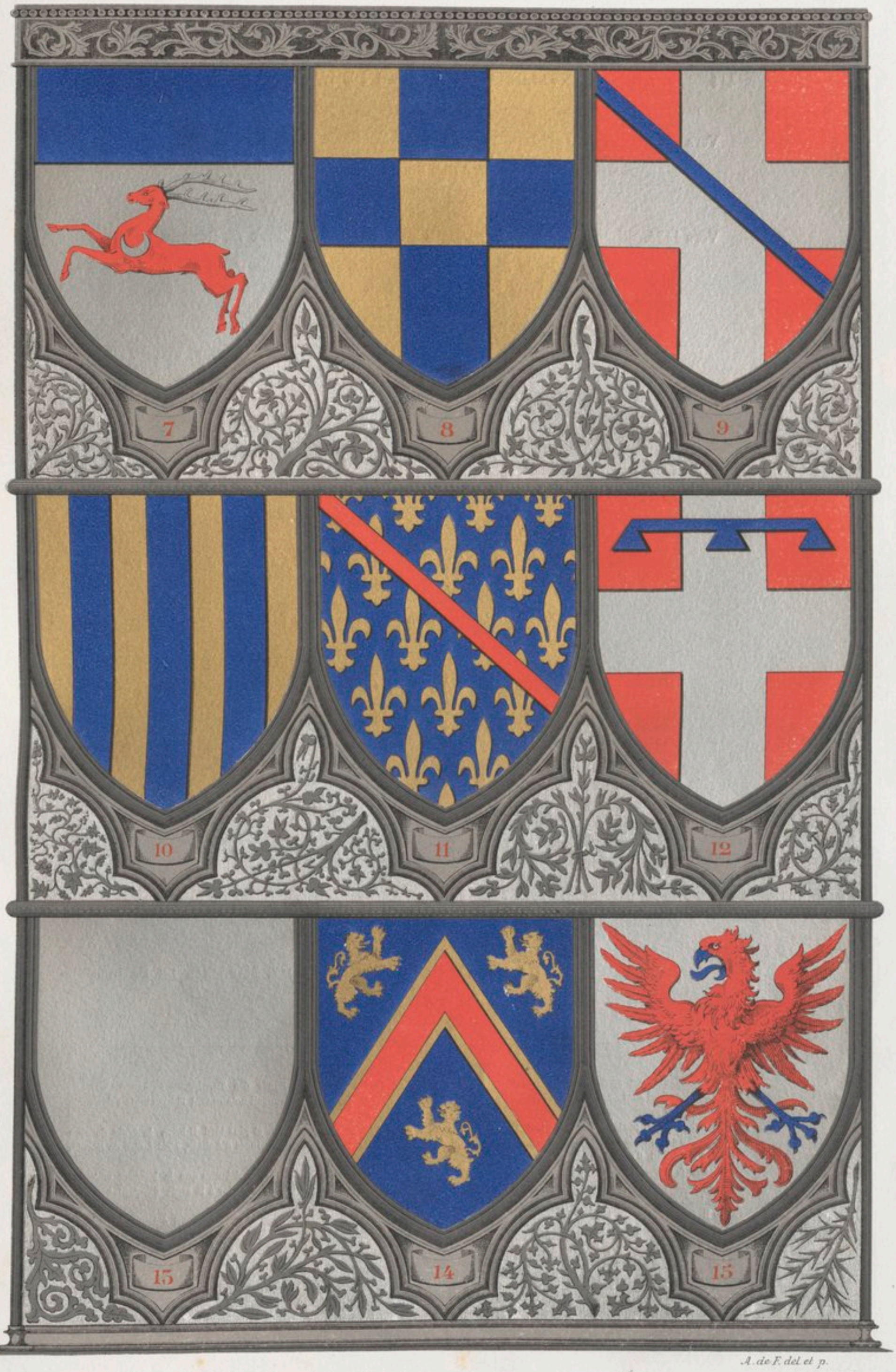

A. de F. del et p.

DATES. N°s D'ORDRE.

Vers 1431. 16. JACQUES DE MIOLANS, Seigr DE MIOLANS, ETC.

P. de gueules à trois bandes d'or.

Vers 1434. 17. HUMBERT, BATARD DE SAVOIE, Comte DE ROMONT.

P. de Savoie, la croix brisée de cinq croissants d'azur au bâton de même en barre brochant sur le tout.

» 18. RICHARD DE MONTCHENU, Seigr DE TERNIER, ETC. (a).

P. de gueules à la bande vivrée d'argent.

» 19. JEAN DE MONTLUEL, Seigr DE CHATILLON EN CHAUTAGNE, etc. (b).

P. d'or à 6 trangles de sable au lion de gueules armé, couronné et lampassé d'argent.

» 20. LOUIS DE SAVOIE, BATARD D'ACHAÏE, Seigr DE RACCONIS, MARÉCHAL DE SAVOIE.

P. de Savoie brisé d'un filet de sable en barre (c).

1438. 21. PHILIPPE DE SAVOIE, Comte DE GENÈVE.

P. de Savoie brisé d'une bordure endentée d'or (d).

1440 à 1465. (e) 22. JANUS DE SAVOIE, Comte DE GENÈVE.

P. de Savoie comme au n° 21.

» 23. GUILLAUME DE MENTHON, Seigr DE MENTHON.

P. de Menthon comme au n° 5.

» 24. JEAN DE SEYSSEL, Seigr DE BARJAT, MARÉCHAL DE SAVOIE.

P. gironné d'or et d'azur de 8 pièces.

(a) Les Montchenu sont Dauphinois, mais ils ont succédé en Savoie à l'illustre lignée des Ternier.

(b) Les Montluel sont Bressans à proprement parler, mais possessionnés en Savoie, où se trouvait notamment l'importante seigneurie de Chautagne.

(c) Selon Capré, portait de Savoie plein. Selon Guichenon, il porta d'abord comme dessus, et plus tard il brisa la croix de cinq croissants d'azur; mais ses descendants, par privilége du duc Louis, portèrent le blason des princes d'Achaïe, c'est-à-dire de Savoie, brisé d'un bâton d'azur, brochant sur le tout.

(d) Capré, la *Serie*, et tous les auteurs qui les ont suivis, donnent pour la figure une variante, c'est-à-dire que la bordure endentée d'or ne passe pas sur la croix; dans ce cas, il faudrait blasonner de gueules à la bordure endentée d'or à la croix d'argent, brochant sur le tout. — Ma figure donne la version véritable conforme à la description.

(e) Il faudrait ajouter à cette création, JEAN DE COMPEY, Seigr DE THORENS, le tristement célèbre favori d'Anne de Chypre. Dans son mémoire au roi de France, daté de 1447 (dont Charles-Auguste de Sales disait avoir la pièce entre les mains. — *Pourpris historique*, f° 217), Jean de Compey s'intitule chevalier de l'ordre. — Louis, duc de Savoie, dans ses lettres du 22 novembre 1448 (*Les Compey*, par le Mis Costa, f° 95), l'appelle *militem nostrum*. — Les catalogues de l'Ordre (Capré, Cigna-Santi, la SERIE, etc.), n'ayant pas inscrit son nom, je suis leurs errements, quoique l'omission me semble incontestable. Il portait *d'azur à la croix d'or*.

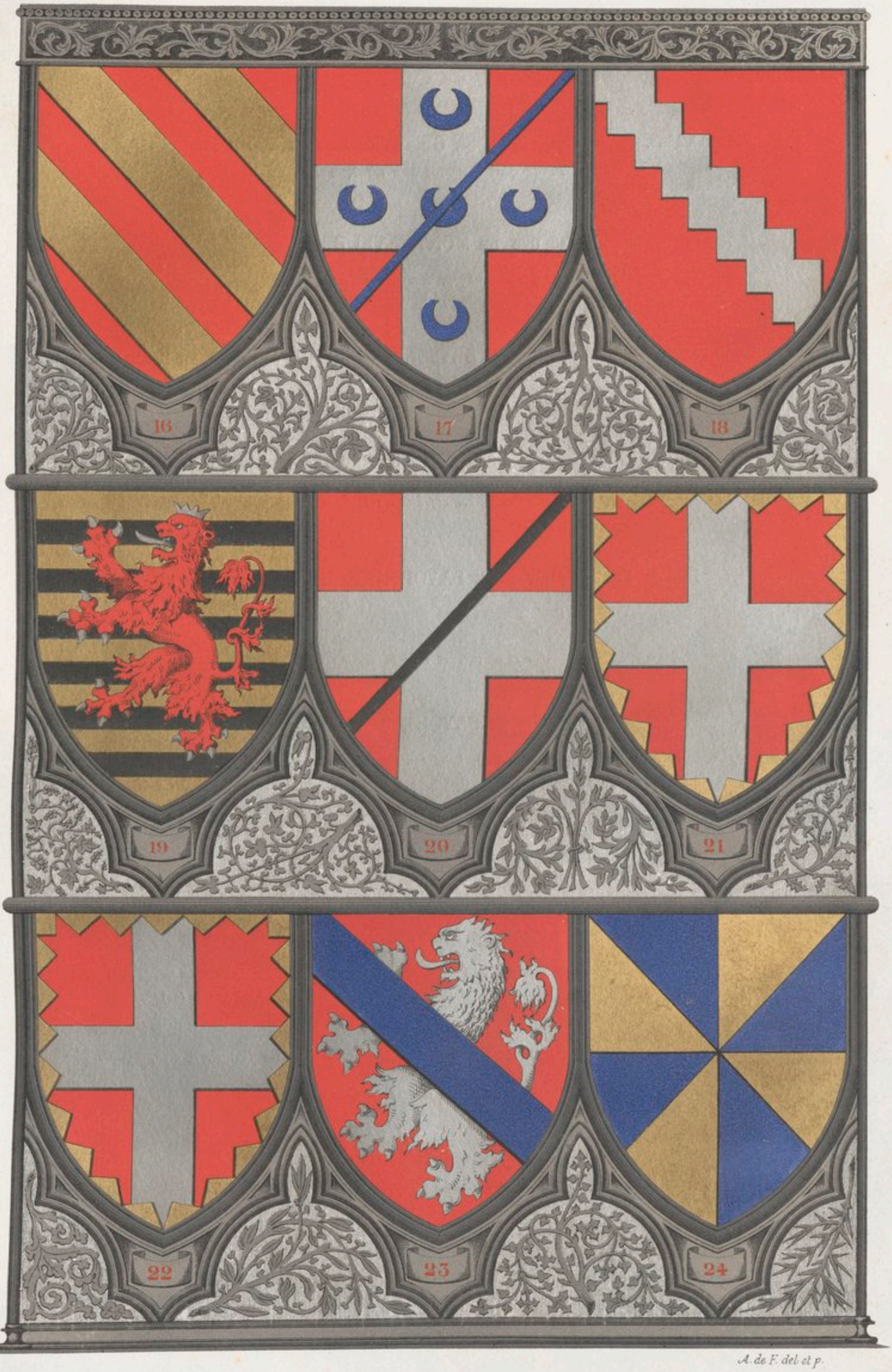

A. de F. del et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1440 à 1465. 25. GUILLAUME DE GENÈVE, SEIG^r DE LULLIN, ETC.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2 et 8.

» 26. JACQUES DE MONTMAYEUR.

P. de Montmayeur comme aux n°s 3 et 15.

1465. 27. CLAUDE DE SEYSSEL, SEIG^r D'AIX, MARÉCHAL DE SAVOIE.

P. de Seyssel comme au n° 24.

» 28. JANUS DE GENÈVE, SEIG^r DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8 et 25.

1518. 29. PHILIPPE DE SAVOIE-NEMOURS, COMTE DU GENEVOIS.

P. de Savoie, brisé d'une bordure componée d'or, d'argent et de gueules selon Capré, mais ses descendants ont toujours porté la bordure componée d'or et d'azur, et c'est la version que j'ai suivie (a).

» 30. CLAUDE DE SAVOIE, SEIG^r DE RACCONIS, MARÉCHAL DE SAVOIE.

P. de Savoie, brisé comme au n° 9.

» 31. JACQUES DE MIOLANS, B^on DE MIOLANS.

P. de Miolans comme au n° 16.

1527. 32. BERTOLIN DE MONTBEL, COMTE DE FROSSASQUE.

P. d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules à la bande componée d'hermines et de gueules de six pièces, brochant sur le tout.

» 33. CHARLES DE LA CHAMBRE, B^on DE SERMOYÉ, ETC.

P. de la Chambre comme au n° 11 (b).

(a) Mais non la forme de la bordure componée, dont les dessinateurs modernes font une figure de fantaisie.
(b) Il paraît avoir porté le blason pur de la Chambre et non celui de Seyssel-la-Chambre, famille dont il était.

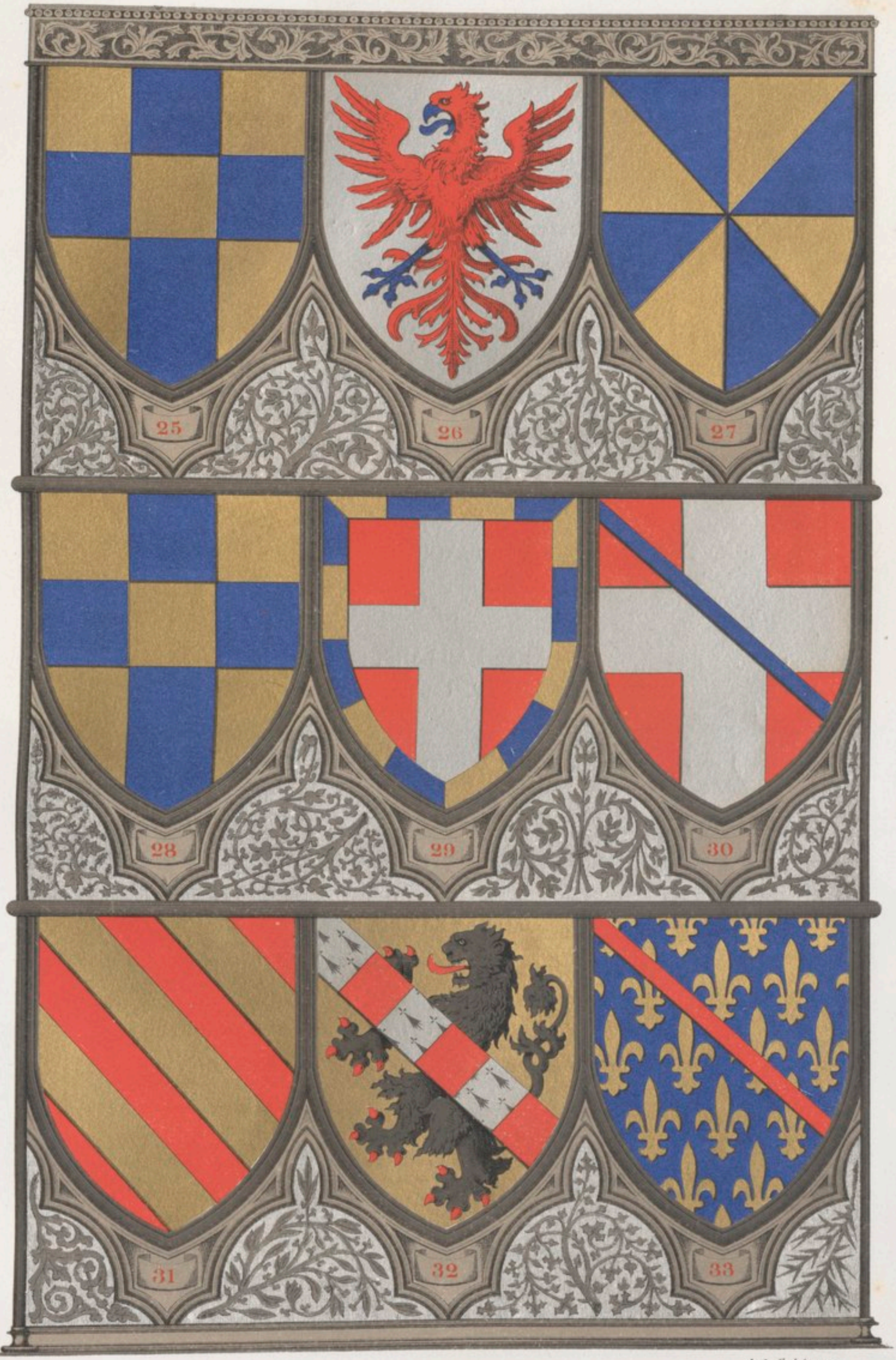

A. de F. del. et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1527 à 1553. 34. AYMON ou AMÉDÉE DE GENÈVE, Seigr de Lullin.

P. de Genève comme aux nos 1, 2, 8, 25 et 28.

» 35. SÉBASTIEN DE MONTBEL, Comte d'Entremonts.

P. de Montbel comme au no 32.

» 36. JEAN, Mis DE LA CHAMBRE, Cte de l'Heuille, Victe de Maurienne.

P. de la Chambre comme au no 11 (a).

1568. 37. PHILIPPE DE SAVOIE, Comte de Racconis.

P. de Savoie, brisé comme au nos 9 et 30.

» 38. CLAUDE DE SAVOIE, Cte de Pancalier, frère du précédent.

P. de Savoie, brisé comme aux nos 9, 30 et 37.

1569. 39. PIERRE DE MAILLARD, Comte de Tournon.

P. d'azur à l'albanais (b) d'argent membré et becqué de gueules.

» 40. CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, Duc de Nemours et Genevois.

P. de Savoie, brisé comme au no 29, placé sur le tout de l'écartelé, aux 1er et 4e de Haute-Saxe, parti de Basse-Saxe, enté en pointe d'Angrie; au 2me de Chablais; au 3me d'Aoste. — Selon Capré, portait sur le tout de Savoie à la bordure engrêlée d'azur.

» 41. BERNARDIN DE SAVOIE, Seigr de Cavour.

P. de Savoie, brisé comme aux nos 9, 30 et 37.

» 42. PROSPER DE GENÈVE, Seigr de Cursinge, St-Rambert, etc.

P. de Genève comme aux nos 1, 2, 8, 25, 28 et 34.

(a) Même remarque faite au no 33.

(b) Albanais ou Albani, *oiseau aquatique*, au dire des vieux recueils; il faudrait ajouter *essorant* à la description. Un sceau de 1602, dont M. Preux, avocat général à Douai, a eu la bonté de m'envoyer une empreinte, représente cet *Albanais* comme un faucon s'essorant. Capré et la *Serie* donnent une autre figure : j'ai cherché à rester dans les termes de la description.

A. de F. del. et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1576. 43. AMÉDÉE, BATARD DE SAVOIE, Mis DE SAINT-RAMBERT.

Portait sur l'écartelé décrit au n° 40 [réduction d'Emmanuel-Philibert son père], de Savoie, brisé d'un bâton d'azur en barre, brochant sur le tout (a).

1585. 44. JEAN-BAPTISTE DE SAVOIE, Mis DE LA CLUZE.

P. de Savoie brisé comme aux n°s 9, 30 et 37.

» 45. JEAN-LOUIS, Mis DE LA CHAMBRE, VICOMTE DE MAURIENNE.

P. de la Chambre comme aux n°s 11 et 36 (b).

» 46. HENRI DE SAVOIE, Mis DE SAINT-SORLIN, puis DUC DE GENEVOIS.

P. de Savoie-Nemours (c).

1598. 47. GASPARD DE GENÈVE, Mis DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25, 28, 34, 42.

1602. 48. PHILIPPE-EMMANUEL DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT.

P. de Savoie brisé d'un lambel à 3 pendants d'azur.

» 49. CHARLES-EMMANUEL DE LA CHAMBRE-SEYSSEL, Mis D'AIX.

P. parti de la Chambre comme aux n°s 11, etc., et de Seyssel comme aux n°s 24, etc.

» 50. PIERRE, Mis DE LA CHAMBRE, VICOMTE DE MAURIENNE.

P. de la Chambre comme aux n°s 11 et 36.

1610. 51. GUILLAUME-FRANÇOIS (d) DE CHABOD, SEIG^r DE JACOB.

P. d'azur à 3 fleurs de lys d'argent, 2 et 1, au chef de même, chargé d'un lion issant de sable, lampassé de gueules.

N. B. — Il faudrait peut-être ajouter entre cette création (1610) et la suivante (1618), *Prosper de* MAILLARD, *gouverneur de la Savoie*, etc. (fils de Pierre, nommé au n° 33), qui aurait reçu le collier à son lit de mort, le 13 avril 1616 (N^es de M. le Chev^r Benoit de Vesme).

(a) Capré et la *Serie dei cavalieri* font brocher sur le tout, écartelé compris, le bâton en barre, ce qui est une erreur que je ne puis suivre. Le blason de Savoie doit seul être marqué de la barre de bâtardise.

(b) Même remarque déjà faite aux n°s 33 et 36.

(c) Voyez ce qui est dit au n° 29. Suivant Capré, etc., il portait sur le tout l'écu de Savoie brisé d'une bordure engrêlée d'azur.

(d) La *Serie dei cavalieri*, etc. (1842) l'appelle *Jean* par erreur.

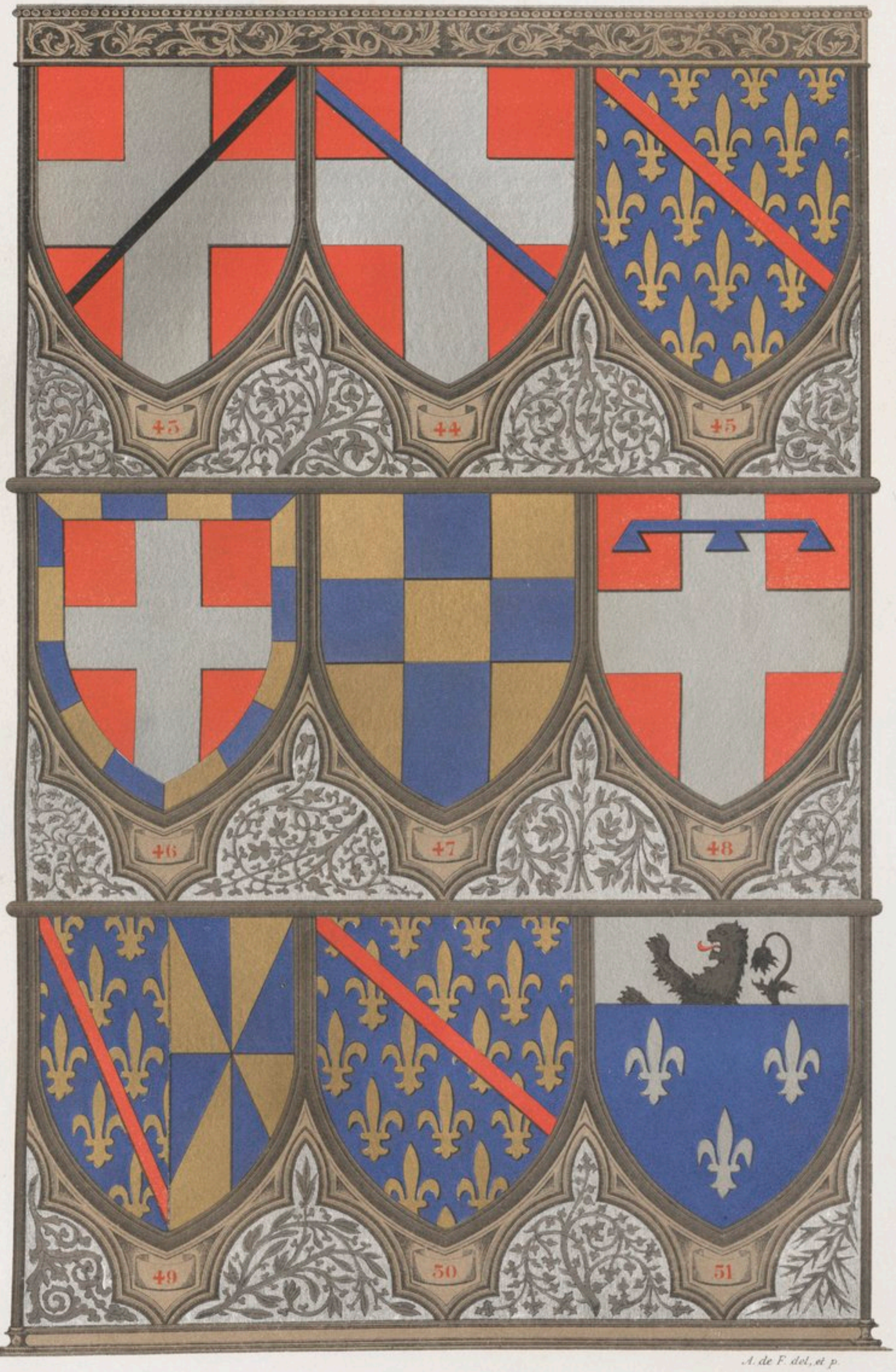

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1618. 52. THOMAS-FRANÇOIS DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

Porta la réduction de l'écu de Savoie d'Emmanuel-Philibert, puis celle de Victor-Amédée I, en brisant l'écu sur le tout d'une bordure endentée d'or. — Il porta plus tard de Savoie, selon la dernière réduction, parti d'Autriche-Espagne, à cause de sa mère (Voir f° 406), *avec l'écu sur le tout de Savoie, brisé d'une bordure endentée d'or, parti de Bourbon-Soissons, qui est d'azur à 3 fleurs de lys d'or, brisé d'une bordure de gueules et d'un bâton de même raccourci péri en bande.*

Ses descendants ont porté d'abord le parti de Savoie à la bordure engrêlée de gueules, puis l'écu de Savoie sur le tout simplement parti de Bourbon. — Enfin, voyez le n° 102.

» 53. PIERRE DE DUYN-MARÉCHAL, B^on DE LA VALDISÈRE.

P. écartelé aux 1er et 4me d'or à la croix de gueules, et aux 2me et 3me d'or à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'argent.

» 54. CLÉRIADUS DE GENÈVE, Mis DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25, 28, 34, 42, 47.

» 55. LOUIS DE LA CHAMBRE-SEYSSEL, Mis DE LA CHAMBRE ET D'AIX, VIC^te DE MAURIENNE.

P. de la Chambre-Seyssel comme au n° 49.

» 56. BERTRAND DE SEYSSEL, B^on DE LA SERRAZ.

P. de Seyssel comme aux n°s 24 et 27.

1636. 57. CLAUDE-JÉROME DE CHABOD, Mis DE SAINT-MAURICE.

P. de Chabod comme au n° 51.

1638. 58. JÉROME, Cte DE ROSSILLON, B^on DE SAINT-GENIX.

P. de sable à la croix d'argent. — Suivant les catalogues, il écartelait d'argent à la croix de gueules et d'azur à une colonne d'argent chargée de 2 clefs d'or passées en sautoir (a).

» 59. ALBERT-EUGÈNE DE GENÈVE, Mis DE LULLIN.

P. de Genève comme aux n°s 1, 2, 8, 25, 28, 34, 42, 47, 54.

1642. 60. MAURICE DE SAVOIE, PRINCE D'ONEILLE.

P. la réduction de l'écu de Savoie d'Emmanuel-Philibert, puis celle de Victor-Amédée I, avec l'écu de Savoie sur le tout sans brisure (V. GUICHENON).

(a) Le 1er quartier était celui de Châtillon dont il portait aussi le nom ; le 2me m'est inconnu : il est pourtant à peine croyable qu'il ne portât pas au moins sur le tout le vrai blason des Rossillon, que je lui maintiens.

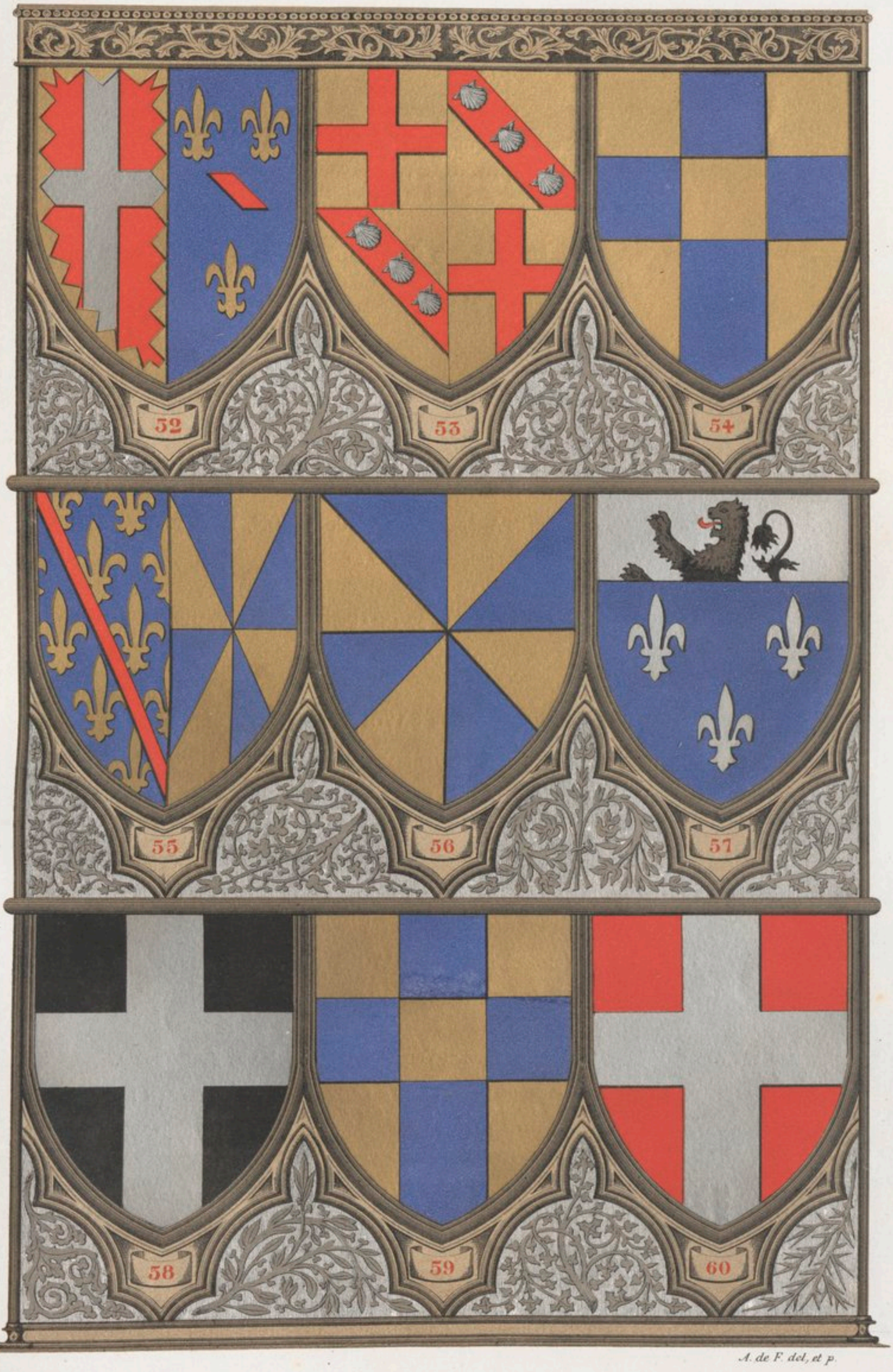

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1648. 61. EMMANUEL-PHILIBERT DE SAVOIE-CARIGNAN.

P. sur la réduction de Victor-Amédée I, sur le tout, de Savoie, à la bordure endentée d'or, parti de Bourbon-Soissons comme au n° 52 (a).

1660. 62. LE Cte CENTAURE CAGNOL (b) (DES C^tes CAGNOLI, DE VERCEIL EN PIÉMONT).

P. échiqueté d'argent et de gueules au chef d'or chargé d'une aigle de sable becquée, membrée et couronnée de gueules.

1666. 63. FRANÇOIS DE CLERMONT, Mis DE MONT-SAINT-JEAN.

P., selon Cigna-Santi, *d'azur à 2 clefs d'or passées en sautoir.*

Ses descendants ont porté le blason des Clermont sans brisure, c'est-à-dire *de gueules à 2 clefs d'argent passées en sautoir*, qui est la véritable version que je donne.

» 64. CHARLES-AMÉDÉE, Cte DE ROSSILLON, Mis DE BERNEX.

P. de Rossillon comme au n° 58.

1674. 65. FRANÇOIS-THOMAS DE CHABOD, Mis DE SAINT-MAURICE.

P. de Chabod comme aux n°s 51 et 57.

1678. 66. THOMAS-LOUIS DE SAVOIE, COMTE DE SOISSONS.

P. de Savoie-Carignan comme au n° 61, c'est-à-dire de Savoie à la bordure endentée d'or, parti de Bourbon-Soissons, auquel quelques auteurs ajoutent encore une bordure de gueules.

» 67. SIGISMOND DE SEYSSEL, Mis D'AIX.

P. de Seyssel comme aux n°s 24, 27, 56.

1696. 68. VICTOR-AMÉDÉE DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

P. de Savoie-Carignan comme aux n°s 61 et 66.

» 69. CHARLES-JOSEPH-VICTOR CARRON, Mis DE SAINT-THOMAS.

P. écartelé en sautoir, par une double scie de gueules, aux 1er et 4e d'azur à 2 fasces d'or, aux 2e et 3e d'or (c).

(a) Selon Capré et la *Serie* portait sur la réduction mentionnée plus haut, parti de Savoie et d'Autriche-Espagne.
(b) Le comte Cagnol, gouverneur de Montmélian, s'établit en Savoie, où il fit souche.
(c) Suivant les règles héraldiques, il faudrait dire écartelé, etc., aux 1er et 3me d'or, etc., aux 2me et 4me d'azur, etc.

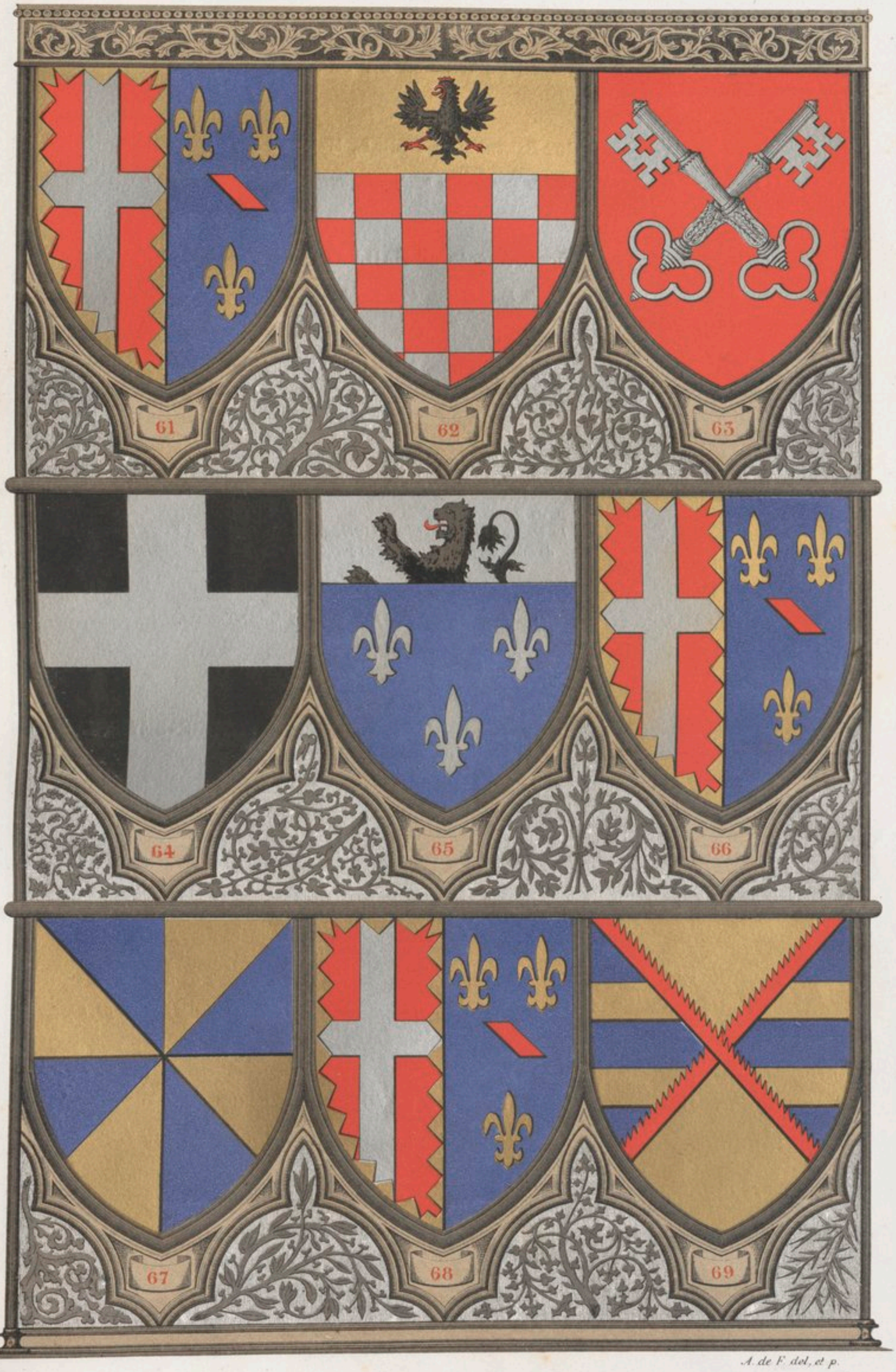

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1696. 70. GUY-BALTHAZARD POBEL, Mis DE LA PIERRE.

P. de sinople à la bande d'or, chargée de 3 coquilles de sable.

» 71. VICTOR-AMÉDÉE DE MAILLARD, Mis D'ALBY.

P. de Maillard comme au n° 39.

» 72. PROSPER-ANTOINE, Mis DE LUCINGE, B^on D'ARENTHON.

P. bandé d'argent et de gueules de six pièces.

» 73. VICTOR-AMÉDÉE-JOSEPH DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT.

P. de Savoie plein.
Le blason donné par la Serie *(1842) met sur le tout d'or à l'aigle couronnée de sable, becquée et membrée de gueules, chargée de l'écu de Savoie.*

1713. 74. JOSEPH-GAÉTAN CARRON, Mis DE SAINT-THOMAS.

P. de Carron comme au n° 69.

» 75. JOSEPH-MARIE D'ALLINGES-LA-CHAMBRE-SEYSSEL, Mis DE COUDRÉE.

P. de gueules à la croix d'or.

» 76. PIERRE DE LUCAS, COMTE DE LA ROCHE-D'ALERY [a].

P. d'argent à 2 chevrons de sable au chef d'or, chargé d'une aigle à 2 têtes couronnée de sable.

1729. 77. EUGÈNE-JEAN-FRANÇOIS DE SAVOIE, PRINCE DE SOISSONS.

P. parti de Savoie-Carignan et de Bourbon-Soissons, comme aux n°s 52, 61, 66, 68.

1733. 78. LOUIS-VICTOR DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

P. de Savoie-Carignan comme au n° précédent.

(a) C'est celui que Cigna-Santi nomme de Luc, comte de la Roque d'Allery *(V.* LUCAS au *Nobiliaire)*.

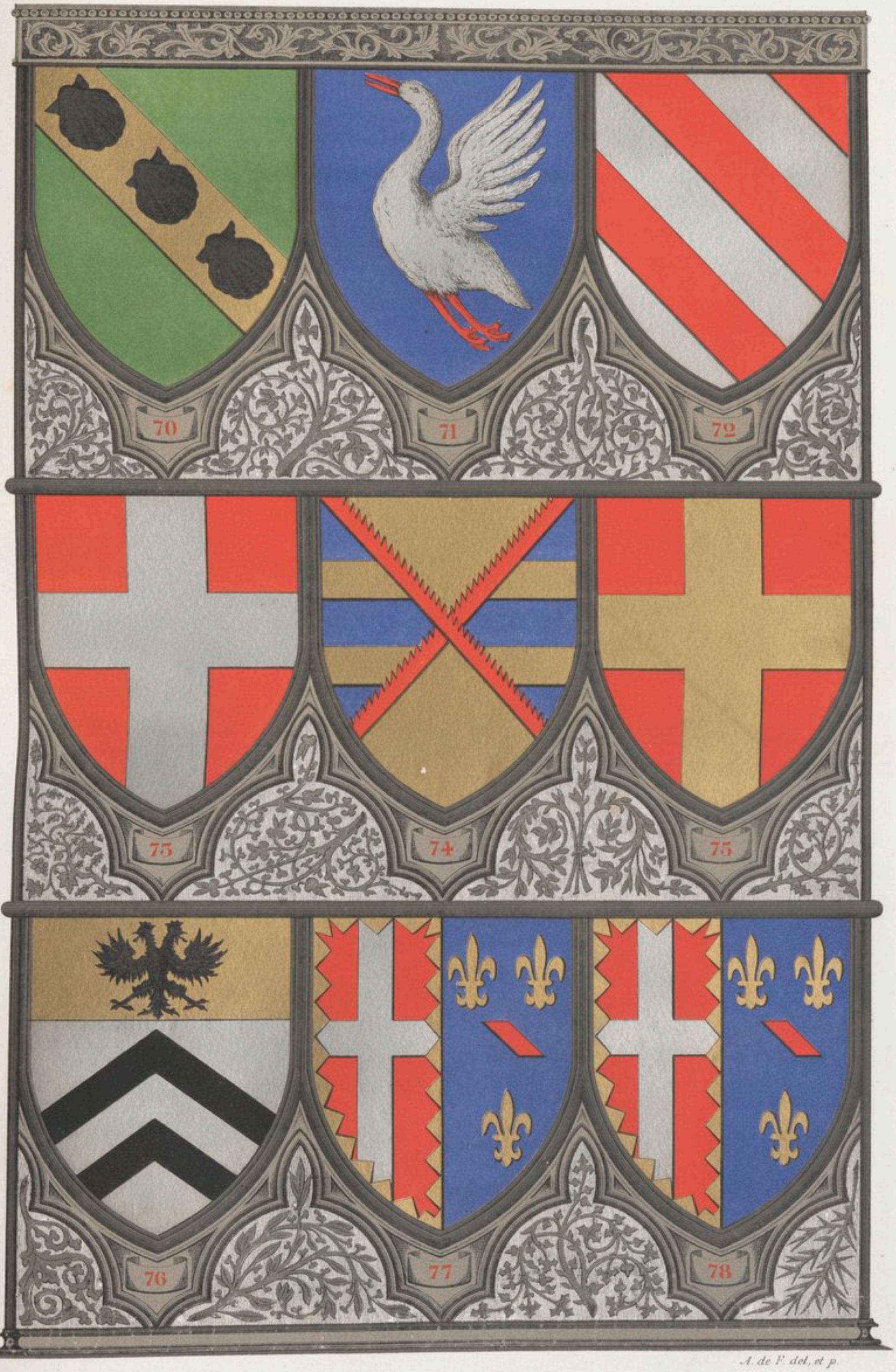

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1733. 79. VICTOR-AMÉDÉE-FRANÇOIS, LÉGITIMÉ DE SAVOIE, Mis DE SUZE.

P. de Savoie plein.

1737. 80. VICTOR-AMÉDÉE DE SEYSSEL, Mis D'AIX.

P. de Seyssel comme aux n°s 24, 27, 56, 67.

1743. 81. FRANÇOIS-LOUIS-EMMANUEL D'ALLINGES, Cte D'APREMONT.

P. d'Allinges comme au n° 75.

1750. 82. BENOIT-MARIE-MAURICE DE SAVOIE, DUC DE CHABLAIS.

P. de Savoie brisé d'une bordure componée et endentée d'argent et de gueules.

» 83. LOUIS, B^on DE BLONAY.

P. de sable au lion d'or.

» 84. FRANÇOIS, Mis DE SALES.

P. d'azur à deux fasces d'or chargées chacune d'une fasce de gueules, accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles de même, l'une en cœur, l'autre en pointe.

» 85. VICTOR-AMÉDÉE DE MAILLARD, Cte DE TOURNON.

P. de Maillard comme aux n°s 39 et 71.

1763. 86. VICTOR-AMÉDÉE-LOUIS-MARIE-WOLFGANG DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

P. de Savoie-Carignan comme au n° 78.

1771. 87. JANUS NOYEL DE BELLEGARDE, Cte D'ENTREMONT.

P. d'azur à la fasce d'or courbée rayonnante et étincelante vers la pointe, au chef de même chargé d'une aigle à deux têtes de sable.

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1771. 88. JEAN-BAPTISTE NOYEL DE BELLEGARDE, Cte DE NANGY.

P. de Noyel de Bellegarde comme au n° 87.

1773. 89. MAURICE-MARIE-JOSEPH DE SAVOIE, DUC DE MONTFERRAT.

P. de Savoie. Il portait pour brisure une bordure d'azur qui entourait le grand écu de ses quartiers.

» 90. EUGÈNE-MARIE-LOUIS-ILARION DE SAVOIE-CARIGNAN.

P. de Savoie-Carignan comme son frère au n° 86.

1780. 91. JOSEPH-BENOIT-MARIE-PLACIDE DE SAVOIE, Cte DE MAURIENNE.

P. de Savoie, sur le grand écu brisé d'une bordure crénelée d'azur.

» 92. ALBERT, B^on DE VIRY.

P. pallé d'argent et d'azur de six pièces.

» 93. ANGE-MARIE CARRON DE S^T-THOMAS, Mis D'AIGUEBLANCHE.

P. de Carron comme aux n°s 69 et 74.

1788. 94. CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

P. de Savoie-Carignan.

1815. 95. VICTOR-AMÉDÉE DE SEYSSEL, Mis D'AIX.

P. de Seyssel comme aux n°s 24, 27, 56, 67 et 80.

» 96. FRANÇOIS, Cte DE VARAX, Cte DE CHATEL.

P. écartelé de vair et de gueules.

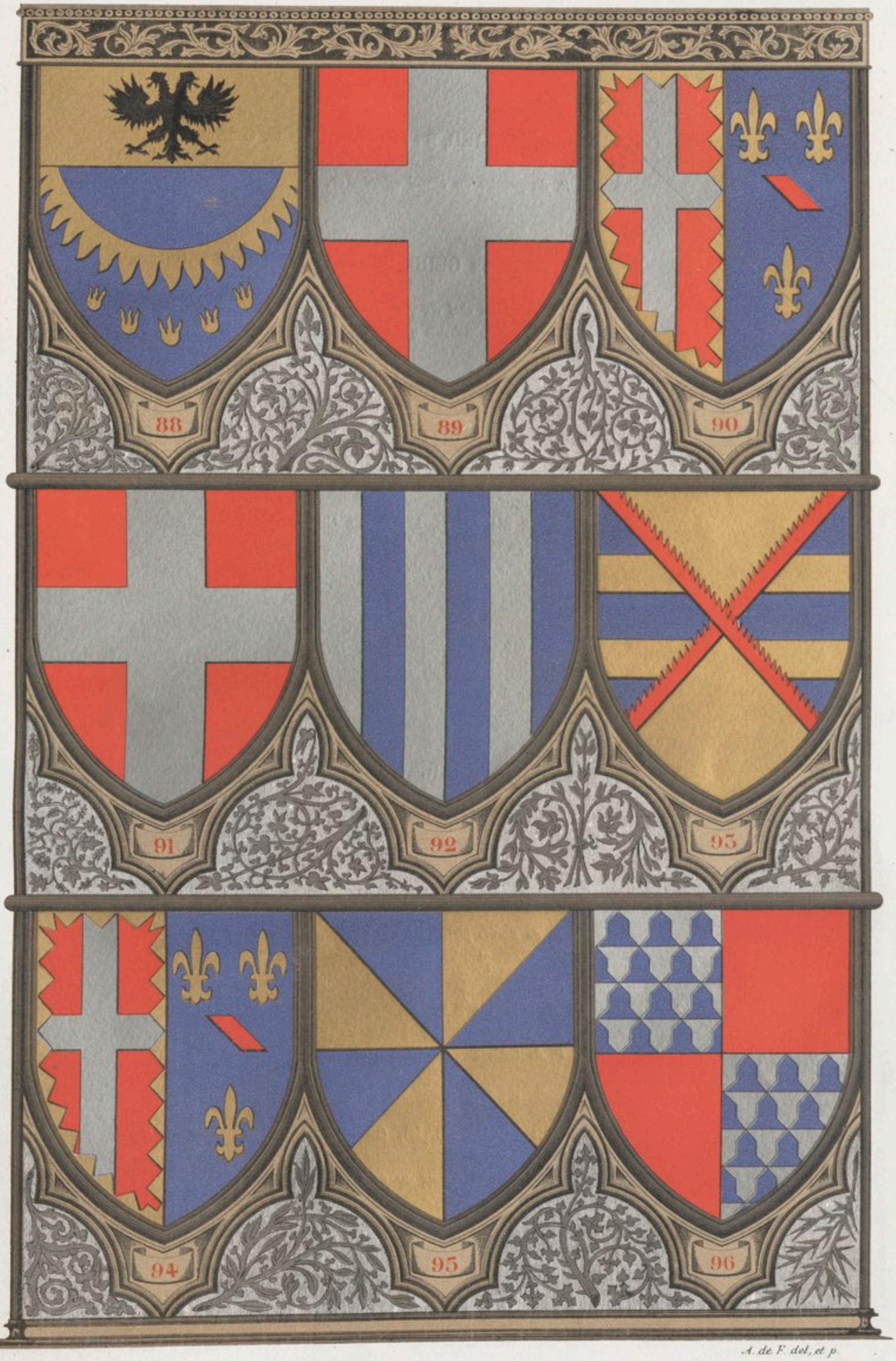

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1821. 97. VICTOR SALLIER, B^on DE LA TOUR, Mis DE CORDON.

P. de gueules au cheval effaré d'argent.

» 98. HIPPOLYTE DE GERBAIS DES C^tes DE SONNAZ D'HABÈRES.

P. d'azur au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules, écartelé de Châtillon-Michaille *qui est d'argent à la croix de gueules.*

» 99. HECTOR VULLIET DE LA SAUNIÈRE.

P. coupé d'argent au levrier issant de sable accollé d'azur, et de gueules.

1830. 100. JEAN DE MICHAL, Mis DE LA CHAMBRE.

P. de sinople au coq d'argent crêté, becqué et barbé de gueules.

1831. 101. JEAN D'ONCIEU, Mis DE LA BATIE.

P. d'or à trois chevrons de gueules.

1836. 102. EUGÈNE DE SAVOIE, PRINCE DE CARIGNAN.

P. de Savoie plein comme au n° 60 (a).

1839. 103. FERDINAND DE SAVOIE, DUC DE GÊNES.

P. de Savoie plein.

1842. 104. PAUL, Cte DE SALES.

P. de Sales *comme au n° 84.*

1846. 105. JOSEPH DE GERBAIS, Cte DE SONNAZ.

P. de Gerbais *comme au n° 98.*

(a) Depuis 1830, tous les princes de la maison de Savoie ont supprimé les brisures.

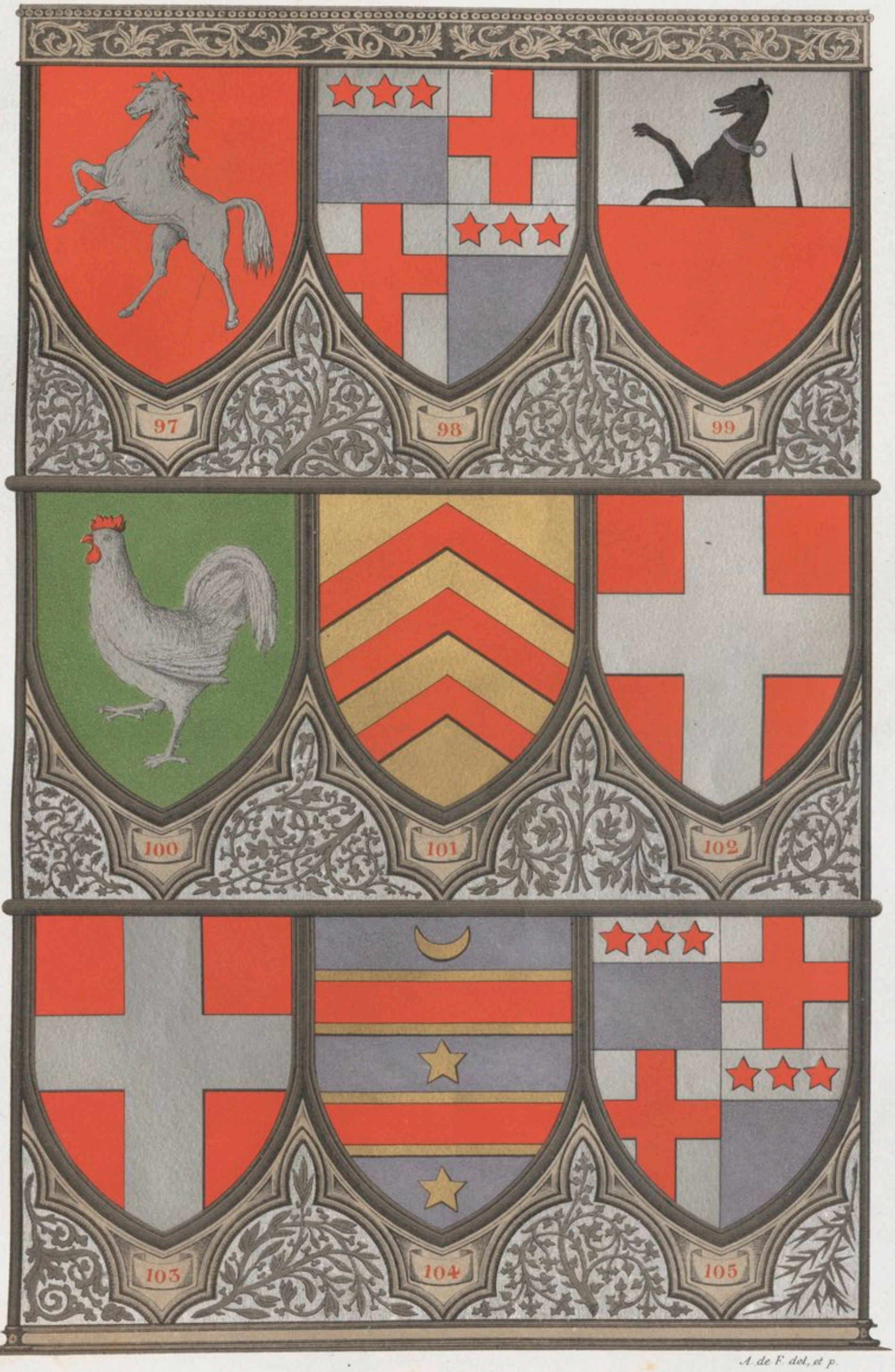

A. de F. del, et p.

DATES. N^os D'ORDRE.

1846. 106. RODOLPHE, Cte DE MAISTRE.

P. d'azur à trois soucis d'or 2 et 1.

1858. 107. HECTOR DE GERBAIS DES C^tes DE SONNAZ D'HABÈRES.

P. de Gerbais-Châtillon comme au n° 98.

» 108. HUMBERT DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT, PRINCE HÉRÉDITAIRE.

P. de Savoie.

N. B. — C'est par inadvertance que dans les n°s 24, 27, 49, 55, 56, 67, 80 et 95, le blason SEYSSEL est figuré gironné d'azur et d'or.

106
107
108

TABLE

DES NOMS DE FAMILLE QUI SE TROUVENT DANS CE VOLUME.

N. B. — Les chiffres en types plus gras indiquent les pages consacrées spécialement à une famille; les chiffres ordinaires, celles où il en est parlé dans les autres généalogies; l'astérisque à la suite d'un chiffre indique que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans la même page.

Abon (d'). . . . . 78.
Acchiardi . . . . . 1.
Achard . . . . . **1, 2,** 207.
Adda (d') . . . . . **3, 4, 5,** 64, 143, 281.
Aglié (d') . . . . . 149*, 151, 332.
Agoult (d') . . . . . 87.
Aïazza . . . . . 366.
Aiguebelle (d'). . . . . **6.**
Aigueblanche (d') . . . . 6*, 355, 358.
Aiguebellette (d'). . . . **6.**
Aimavigne (d'). . . . . 167.
Airasca (d') . . . . . 151*.
Aix (d'). . . . . *Voir* Seyssel (de).
Alamand. . . . . **7, 8, 9,** 74, 80*, 260, 340, 347, 348.
Alardet . . . . . *Voir* Allardet.
Alarmet. . . . . *Voir* Allonzier (d').
Albert (d') (France). . . . 87.
Albert (Maurienne) . . . **11,** 108.
Albert (Savoie). . . . . **10,** 20.
Alberti.. . . . . 250.
Albier (d') ou d'Alby . . **12, 13, 14,** 113, 141, 249, 346.
Albon (d'). . . . . 172*, 173*.
Albrieux . . . . . 285.
Alée (de l'). . . . . **15, 16, 17,** 87, 114, 115*, 177, 237, 307, 332, 340, 400, 401.
Alery (d') . . . . . *Voir* Joly et Lucas.
Alex (d') . . . . . 5, **18,** 62, 64.
Alexandry (d') . . . . . 10*, **19, 20, 21.**
Alfieri. . . . . 28.
Allard. . . . . 273.
Allardet . . . . . 9, **37,** 307.
Alleaume (d') . . . . . 340.
Allée (de l') . . . . . *Voir* de l'Alée.
Alleman. . . . . 74, 260, 395.
Allevard (d') . . . . . 75*.
Allevis (de). . . . . *Voir* d'Allose.
Allinges (d') . . . . . **22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36,** 48, 66, 67, 90*, 94*, 95, 96*, 97, 98*, 118, 155, 213*, 224, 243, 254, 286*, 316, 317, 321, 322*, 351, 386*, 387, 396, 428.
Allois . . . . . 311.
Allonzier (d') . . . . . 8, **37,** 52.
Allose (d') . . . . . 329, 330*, 335*.
Alma (d'). . . . . 152, 153.
Alpes (des). . . . . 217.
Alymes (des) . . . . . 324.
Amancy (d') . . . . . **38, 39,** 62.
Amblard. . . . . **41, 42, 43,** 46, 59, 101*, 150*, 151*, 331, 357.
Amblardet. . . . . 41.
Amblards (des) . . . . . *Voir* Amblard.
Ambroix . . . . . **44, 45,** 369*.
Ameysin (d'). . . . . 43, **46,** 148, 330.
Amidoux . . . . . **47, 48,** 125, 165, 205, 206, 238, 298.
Amelot . . . . . 241.
Andans (des) . . . . . **49.**
Andrevet . . . . . **50.**
André . . . . . 204, 390.
Angennes (d'). . . . . 333.
Angeville (d') . . . . . **51, 52, 53,** 112, 148, 149, 159.
Angleterre (Mon Rle d'). . 6*, 7, 74, 259.
Angleys . . . . . **81,** 81.
Angot . . . . . **54, 55,** 253.
Anières (d'). . . . . **56,** 137.
Annonciade (Ordre de l'). *Voir* Chevaliers de l'.
Anselme. . . . . **57,** 90.
Anthy (d'). . . . . 385.
Antioche (d') . . . . . **58, 59,** 169, 236*, 269, 279, 324.
Apremont (d') . . . . . *Voir* La Balme-Apremont.
Aprin . . . . . 114.
Aquinéa (d'). . . . . 4, 69.
Arache (d'). . . . . 319.
Aragon . . . . . *Voir* Arragon.
Arbignon (d') . . . . . 255, 387.
Arbley. . . . . 49.
Arces (d') . . . . . 75, 386, 388.
Arcine (d'). . . . . **60.**
Arcollières (d') . . . . . *Voir* Courtois.
Arco (d'). . . . . 193.
Arculinge (d'). . . . . 323.
Arenthon (d'). . . . . 5, 18*, 39, **61, 62, 63, 64,** 112, 118, 123, 166, 178, 345, 402.
Arerex (d') . . . . . **65,** 69.

ARESTAN . . . . . 11, **66.**
ARESTEL (d'). . . . . **66, 67,** 91, 136, 159, 186, 245*, 251.
ARLOD (d'). . . . . 65, **68, 69, 70, 71,** 94. 95, 96, 129.
ARMAGNAC (d'). . . . . 354.
ARMAND . . . . . 176.
AROD (d') . . . . . 106.
ARPAUD. . . . . **72,** 119, 169.
ARRAGON. . . . . **72,** 60, 34.
ARTHAZ (d'). . . . . 133.
ARVE (d'). . . . . *Voir* Sallière et Martin.
ARVEY (d'). . . . . 62.
ARVILLARD (d') . . . . . 31, **73, 74, 75,** 101, 102, 128, 129, 140, 190, 192.
ARVILLARS (d'). . . . . *Voir* Milliet.
ASINARI. . . . . **76,** 151*, 302.
ASPREMONT (d'). . . . . 250.
ASTESAN . . . . . **77**, 221.
ASTOURS . . . . . 314.
ATHENAZ (d'). . . . . *Voir* Perrin.
ATTIGNAC (d') . . . . . *Voir* Tignat.
AUBESPIN (de l'). . . . . 53.
AUBONNE (d'). . . . . 216, 254.
AUBRIOT . . . . . **78,** 315.
AUBUSSON (d') . . . . . 87.
AULPH, AULPS ou AUX . . *Voir* Rovorée.
AUSSENS (d'). . . . . 377, 404.
AUTEVILLE (d'). . . . . *Voir* d'Hauteville.
AUTRICHE (Mon Imple d'). . 95, 111, 244, 406*.
AUTURIN . . . . . *Voir* Pradel.
AUXIONNE . . . . . 361.
AUXOIS (des) . . . . . 352.
AVALON (d') . . . . . **79,** 159.
AVANCHY (d'). . . . . **80,** 94, 95, 397, 398.
AVENIER . . . . . 358.
AVET. . . . . **81,** 81.
AVIERNOZ (d') . . . . . *Voir* Menthon.
AVISE (d') . . . . . 224*, 274*.
AVOGADRO . . . . . 296*, 314.
AVRIEUX (d'). . . . . **82,** 108*, 302, 337.
AVRIL (d'). . . . . **83, 84,** 182, 200, 202.
AVULLY (d') . . . . . *Voir* Saint-Michel.
AVUSY (d') . . . . . *Voir* La Grave.
AYMARD . . . . . 244.
BABUTY . . . . . 4.
BACHELARD . . . . . 80, 172.
BACHOT. . . . . 400.
BACIN (de). . . . . **85,** 101.
BADIER. . . . . 385.
BAGARD (de). . . . . 15*, **86, 87.**
BAGUERET . . . . . 361.
BAILLANS (de). . . . . **88, 89**, 165, 167, 169.
BAIX? (de). . . . . 27*.
BALBIS-BERTON. . . . . 192.
BALBIS-RIVERA. . . . . 193.
BALLAND. . . . . 33, 57, 67, **90, 91,** 167, 282, 337*.
BALLATIER. . . . . 387.
BALLET. . . . . 316*.
BALLEYSON (de). . . . . 24, 29, 30, 70*, 80*, **92, 93, 94, 95, 96, 97, 98,** 155, 220, 321, 322, 323*, 324, 346.
BALLIN. . . . . 138, 291*.
BALLON (de). . . . . *Voir* Perrucard.
BALLY . . . . . 98, 164, 179, 187*, 294.
BALME-APREMONT (de la) . 2, 28, 42, 43, 60, 75, 85, **99, 100, 101, 102,** 250, 345.
BALME (de la) (divers). . . 148, 330, 336, 363.
BALME (de la) (Maurienne). **108, 109, 110,** 345, 354, 363, 400, 402*.
BALME (de la) (Valromey). **103, 104, 105, 106, 107,** 249, 369*, 291, 395.
BALME (de la) . . . . . *Voir* Sautier.
BALME (de la) . . . . . *Voir* Menthon.
BALMES (des) . . . . . 9*, 102, 220, 221.
BALTHAZARD. . . . . **111,** 369.
BANAINS (de). . . . . 395*.
BAPTENDIER . . . . . 12, 52, 53*, 62, 82, **111, 112, 113,** 130, 244, 318.
BAPTEFORT (de) . . . . . 313.
BARA. . . . . 308.
BARANDIER. . . . . **114, 115.**
BARBEY (de). . . . . *Voir* Berbey.
BARBERY. . . . . 368.
BARBIER DU MANEY. . . . 63, 72, **117, 118, 119,** 269, 270.
BARDESSAN (de) . . . . . *Voir* Montmayeur.
BARDONNENCHE (de). . . . 44, 45, 52, 62, 72, 119, **120, 121,** 134, 268, 281.
BARDY . . . . . 209.
BARFELLY . . . . . 62, **122, 123.**
BARGES (de). . . . . 356.
BARILLET. . . . . **124,** 372.
BARNET. . . . . 229.
BARRAL (de). . . . . 42. **125.**
BARRAL (Faucigny) . . . . 48, **125.**
BARRAL-MONTAUVRARD (de) **126.**
BASIN DU CHANAY . . . . **127, 128, 129,** 207, 366, 369*.
BASSET DE LA PAPE . . . 277.
BASSY (de). . . . . *Voir* Carelly.
BATTAGLIN. . . . . 341.
BATIE (de la). . . . . *Voir* d'Oncieu et Perrier.
BAUD. . . . . 130.
BAUDRY (de). . . . . 121, **131, 132, 133, 134,** 258, 263.
BAUDUC . . . . . 115*.
BAUFFREMONT (de). . . . . 221.
BAUGÉ (de). . . . . 395.
BAUGMARTER. . . . . 249.
BAULMES (de). . . . . 220.
BAUME (de la) . . . . . 95, 100, 140.
BAUX (de) . . . . . 189, 195*.
BAVIÈRE (Mon de). . . . . 193*.
BAVOUX . . . . . 226.
BAVOZ (de). . . . . 56*, 67, **135, 136, 137, 138, 139,** 276*, 277.
BAY. . . . . 11, **140, 141,** 306.
BAYTAZ. . . . . 5, **142, 143,** 177, 311.
BEAUFORT (de). . . . . 6, 42*, 46*, 52, 53*, 62*, 76*, 94*, **144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156,** 159, 166, 171, 172*, 234, 246, 257, 273*, 304, 334, 364*, 397*, 401.
BEAUFFORT (de) . . . . . 6, 145.
BEAUJEU (de) . . . . . 190*, 345.
BEAUMONT (de) (Dauphiné). 29.

BEAUMONT-CARRA (de) . . 43, 53, 67*, **157, 158, 159, 160,** 205.
BEAURAIN . . . . . 168.
BEAURETOUR (de) . . . . . 16.
BEAUSÉJOUR (de). . . . . 160.
BEAUVOIR (de). . . . . 160, 165.
BECH (de) . . . . . 311.
BÉCHOZ . . . . . 373.
BECTEX. . . . . 251.
BECTOZ. . . . . 174*, 369.
BEDDAT . . . . . 285.
BEDFORD (de) . . . . . 145.
BEIJAME . . . . . 193.
BEKET . . . . . 155.
BELAIR (de) . . . . . *Voir* Portier.
BELLECOMBE (Genevois). . **161,** 248.
BELLECOMBE . . . . . *Voir* Greyfié (de).
BELLECOMBE (Tarentaise) . **161.**
BELLEGARDE (de) . . . . . 48, 49, 59, 85, 116, 124, **162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170,** 180*, 181, 187, 200, 202, 236, 254, 262*, 324, 339, 387, 390.
BELLEGARDE. . . . . *Voir* Noyel (de).
BELLES (des). . . . . 343.
BELLETRUCHE . . . . . 13, 42, 146, 151*, 155, **171, 172, 173, 174,** 220*, 248, 251, 283, 343*, 344*, 345, 400, 402.
BELLIN. . . . . 111.
BELLON. . . . . 246.
BELLOSSIER (de) . . . . . 16, 143, **175, 176, 177,** 185, 187, 277.
BELLY (de). . . . . 139, 178.
BENEVIX (de). . . . . **178, 179,** 227, 264.
BENNET-BEGUM . . . . . 240, 241.
BÉRARD . . . . . 45, 82, 180.
BERAUD. . . . . 45.
BERBEY (de) . . . . . **116,** 164*, 180, 261.
BERCHAT. . . . . 162, 179, **180, 181.**
BÉRENGER . . . . . 152.
BERGER. . . . . 31, 53, 84, 150, 158*, 178, **182, 183,** 201, 202.
BERGERA. . . . . 313.
BERGIER.. . . . . *Voir* Berger.
BERGIER DES ABRETS. . . . 53, 158*.
BERLET. . . . . 181.
BERLIET . . . . . 176, **184,** 292.
BERLION . . . . . 46, **185,** 347.
BERNARD. . . . . *Voir* Bellossier.
BERNARD dits d'Allinge . . 48.
BERNARD (d'Annecy?). . . 122.
BERNARD-LAUZIÈRE . . . . 293, 303.
BERNARD (Chambéry). . . 335, 358*.
BERNARD (Montmélian). . 136, 308.
BERNES (de). . . . . 229.
BEROD . . . . . 389.
BERRY (de) . . . . . *Voir* France (Maison de).
BERTA . . . . . 313.
BERTHELIN. . . . . 246.
BERTHIER . . . . . 4, 67, 177, **186, 187,** 282, 302.
BERTHOLLET . . . . . 132*, **188.**
BERTHOLON. . . . . 225.
BERTRAND (de). . . . . 42, 76, 91, 109, **189, 190, 191, 192, 193, 194, 195,** 251, 332, 378*, 384.
BERTRIER. . . . . **196, 197,** 340.
BESAN . . . . . 58.
BESER ou BEZER. . . . . 260*.
BESERY (de la). . . . . 260.
BESSON. . . . . 43.
BEUGNOT. . . . . 58.
BICKER. . . . . 286.
BIDAULX . . . . . 221.
BIDELEUX . . . . . 69.
BIENVENU (de). . . . . 4, 83, 84, 182*, 183, **198, 199, 200, 201, 202,** 341, 379.
BIEUX (de). . . . . 2, 48, 125, 129, **203, 204, 205, 206, 207,** 238, 244, 302, 303, 400*.
BIGUERNE (de la). . . . . 208.
BILLENS (de). . . . . 214, 216*, 221.
BILLIET. . . . . 33.
BIMART (de) . . . . . 87.
BIOLLEY (du). . . . . 97.
BIORD . . . . . **208, 209.**
BISET. . . . . 45.
BLANC. . . . . 5, 386.
BLANC (de). . . . . 255.
BLANCHEVILLE (de) . . . . *Voir* du Coudray.
BLANLYS (de) . . . . . 210.
BLANSY (de). . . . . 210.
BLAUD (de). . . . . 336.
BLAY (de) . . . . . 210.
BLECHERET. . . . . 98.
BLONAY (de) . . . . . 9*, 25, 27*, 29, 77, 94, 95, 171, 172, 179, **211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232,** 234, 268, 363, 384, 386, 387, 388, 389, 390, 391*, 403, 428.
BLONDET. . . . . 355.
BOCCARD. . . . . 97, 232, 280, 403, 404*.
BOCHARD. . . . . 100*, 173, 232, 261.
BOCHET ou BOUCHET. . . . 339.
BOCSOZEL (de). . . . . 354.
BOCZA . . . . . 248.
BOÈGE . . . . . 16, 25, 28, 48, 52, 59, 149*, 150, 205, 216, 221, 224, **233, 234, 235, 236, 237, 238,** 251.
BOIGNE (de). . . . . 84, 98*, **239, 240, 241,** 286*.
BOIS (des). . . . . 243, 276, 360.
BOIS (du). . . . . 70, 152, **242, 243,** 402.
BOISSAC ou BOISSAT (de). . 332.
BOISSARD ou BOISSEAU . . 226*.
BOISSET (de) . . . . . 166.
BOISSIÈRE . . . . . 179, 368.
BOISSIEU (de) . . . . . 26*.
BOLLAYE. . . . . 137, 290.
BOLLIET . . . . . 291*.
BOMBARDE . . . . . 141.
BOMPARD. . . . . 57.
BON. . . . . 29, 329*, 335*.

Bongain (de). . . . . 118, **244, 245, 246,** 290, 308.
Bonier. . . . . 121, 302, 340.
Bonivard . . . . . 8, 80, 104, 137, 172*, **247, 248, 249, 250, 251, 252,** 256, 300, 301*, 328, 329, 330, 335, 378, 410.
Bonjean . . . . . 276.
Bonjour . . . . . 76*.
Bonna . . . . . 198.
Bonne (de). . . . . 133, 253, 376, 388, 389.
Bonnet (de). . . . . 114, 226, 306.
Bonnevaux (de). . . . . 253.
Bonnières (de) . . . . . 253.
Bonnivard. . . . . *Voir* Bonivard.
Bonport. . . . . 253.
Bons (de). . . . . 168*, **253, 254,** 286, 298.
Bonstetten (de). . . . . 216, 217.
Bonvillars (de). . . . . 95, 96, 216, 217, **255.**
Boon (de). . . . . 124.
Bordeaux (de). . . . . 148, 249, **256, 257,** 284, 290, 369*.
Bordes (de) . . . . . 196.
Bordet . . . . . 226, 227.
Borgarelli . . . . . 154*, 155.
Borgia-Luyset. . . . . 182*, 258.
Borquery . . . . . 222.
Borrè . . . . . 35*, 36*, 258, 374, **375.**
Borrel . . . . . 78, 85, 374.
Boson . . . . . 258, 285.
Bossonens (de) . . . . . 220.
Botegaz (de la) . . . . . 258.
Boteiller . . . . . 116*, 134, 164.
Botollier. . . . . 258, **264, 265.**
Bottiller . . . . . *Voir* Bouteiller.
Bottollier . . . . . Id.
Bouchage . . . . . 177.
Bouchage (du). . . . . 294.
Bouchard . . . . . *Voir* Bochard.
Bouchet (du) . . . . . 306.
Boudrie (de). . . . . *Voir* Baudry (de).
Boudrey. . . . . 108.
Bouillet. . . . . 68.
Bourbon (de) . . . . . *Voir* France (Maison de).
Bourgarel. . . . . *Voir* Borgarelli.
Bourgeois. . . . . 258.
Bourget (du). . . . . *Voir* Chollet.
Bourgogne (Mon de). . . . 24, 80, 102, 221, 354, 406.
Bouteiller (de). . . . . 116*, 134, 164, 258, **259, 260, 261, 262, 263, 264.**
Bouvens (de). . . . . 17, 52, 393, 397.
Bouverat . . . . . 291.
Bouvier (de). . . . . 119*, 131, 132, 134, 138, **266, 267, 268, 269, 270.**
Bovet . . . . . **271, 272, 273.**
Boys (des) . . . . . *Voir* des Bois.
Boyvin (de) . . . . . 196.
Bozel (de). . . . . **274.**
Bozon . . . . . *Voir* Boson.
Brabant (de) . . . . . 228.
Brachet. . . . . 62, 123*.
Bracorens (de). . . . . 139, 177, **275, 276, 277, 278,** 351, 359, 360*, 361, 402*, 403*.
Brandis (de). . . . . *Voir* Montmayeur.
Brasier . . . . . 326.
Bregand. . . . . *Voir* Brigand.
Brens (de). . . . . 238.
Bressieu (de) . . . . . 20, 110.
Bretagne (de). . . . . 406.
Breuille (la) . . . . . 106, 308.
Briançon (de) . . . . . 100, 273, 278, 326.
Briandaz (de). . . . . 234.
Brie (de). . . . . 58.
Brigand . . . . . 278.
Briord (de) . . . . . 46*, 245, 248, 343, 382.
Briset . . . . . 278.
Brogny (de). . . . . *Voir* Allonsier.
Brosses (de). . . . . 126.
Brossy. . . . . 37, 48, 166.
Brotty (de) . . . . . 4, 5, 59, 121, **279, 280, 281.**
Bruel (de). . . . . 150, 262, 396.
Bruière (de). . . . . 363.
Bruiset . . . . . 278*, 282*, 310, 337*.
Brun. . . . . 282, 340.
Brunard. . . . . 94.
Brun-Cernex . . . . . 91, 186, **282.**
Brunet (Bons) . . . . . **285.**
Brunet (Chambéry). . . . **283.**
Brunet (Ctes). . . . . **284.**
Brunet-Doucy. . . . . 177, 184, 283.
Brunet (divers). . . . . 292, 360.
Brunet-Sainte-Hélène. . 143, 176, **284.**
Brunier . . . . . 104*, 151, 362, 363.
Bruno . . . . . 63*.
Bruysson (de). . . . . 190, 273.
Bucio. . . . . 168, 169.
Bucher (de) . . . . . 190.
Budé (de) . . . . . 28, 98*, **286,** 298.
Buffet . . . . . 176.
Buffle . . . . . 254*, 280.
Burdet. . . . . 114.
Burdin. . . . . 255.
Burlasca . . . . . 64.
Burnens. . . . . 401.
Burnod . . . . . 263.
Buronzo (de) . . . . . 296.
Burquier. . . . . 196.
Busillet . . . . . 286.
Bussy (de) . . . . . 59, 152*, 153, 220*, 394, 397.
Butio ou Butioz. . . . . *Voir* Bucio.
Buttet . . . . . 119*, 391*.
Buttet (de). . . . . 104, 187, 208, 240, 245*, 256*, 257*, **287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294,** 302, 303, 339*.
Cabrières (de). . . . . 87.
Cacherano. . . . . 302.
Cadot . . . . . 104, 398.
Cagnol. . . . . 240, **295, 296,** 351, 359, 361.
Caluso (de) . . . . . 166.
Cambiague (de) . . . . . 48, **298.**
Cambiano (de) . . . . . **297,** 302.
Camburzano (de) . . . . . 375*.
Camus (le). . . . . 53.
Canal . . . . . 109.

CANDIE (de) . . . . . 155, 247, 248, 251, **299, 300, 301,** 303, 335, 378*, 379*.
CAPRÉ 31, 82, 186, 293*, **302, 303**
CAPRIS . . . . . 303, **304, 305,** 336.
CARAIL (de) . . . . . 302.
CARELLY . . . . . *Voir* Carrelly.
CARION . . . . . 340.
CARPINEL . . . . . 17, 114, 141, **306, 307.**
CARREL . . . . . 246, **308,** 340.
CARRELLY . . . . . 130, **309.**
CARRIER . . . . . 381.
CARRILLON . . . . . 16.
CARRON-GRÉSY . . . . . 35, 114, 143, **310, 311.**
CARRON-SAINT-THOMAS . . **312,** 426, 430.
CARRUCIS . . . . . 369.
CARTAL (de) . . . . . 290.
CARTELLIER . . . . . 2.
CASTAGNA . . . . . 313*.
CASTAGNERY (de) . . . . . 35, 63, 78, **313, 314, 315.**
CASTIGLIONE (de) . . . . . 392.
CASTILLON (de) . . . . . 338, 339.
CATINELLI . . . . . 43, 272*, 273, 340.
CAVET . . . . . 237, **316, 317.**
CENTURIONE . . . . . 293.
CERDAISE (de) . . . . . 87.
CERF (du) . . . . . 201.
CERISE . . . . . 206, 318, 340.
CERISIER (de) . . . . . 112, **318, 319.**
CERNEX (de) . . . . . 319.
CERVENS (de) . . . . . 24, 25*, 28, 59, 92, 95*, **320, 321, 322, 323, 324,** 412.
CESARGE . . . . . 4, 5.
CEVA (de) . . . . . 332, 355.
CEVINS (de) . . . . . **325, 326.**
CHABAL . . . . . 293.
CHABERT . . . . . 107, 113.
CHABEUL (de) . . . . . 75.
CHABOD (de) . . . . . 17, 46, 90, 91, 149, 190, 245, 247, 248, 300, 304, 308, 315, 318, **327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337,** 371, 372, 373*, 420, 422, 424.
CHACIPOL (de) . . . . . 56.
CHAFFA (du) . . . . . 255.
CHAFFAR . . . . . 388, 389.
CHAFFARDON (de) . . . . . 64, 290, **338, 339.**
CHAILLOU (de) . . . . . 241.
CHALENÇON (de) . . . . . 354*, 355.
CHALLAND . . . . . 302.
CHALLANDIÈRE (de) . . . . 10, 190, **340, 341.**
CHALLANT (de) . . . . . 29, 31*, 71, 77, 153, 217, 248, 354.
CHALLES (de) . . . . . 13, 43, 109, 140, 166, 171, 172*, 173*, **342, 343, 344, 345, 346,** 358, 400.
CHALLES (de) . . . . . *Voir* Milliet.
CHALON (de) . . . . . 116, 150*.
CHÂLONS (de) . . . . . 93, 221, 354*.
CHALONS (de) . . . . . *Voir* Baytaz et d'Echallon.
CHALOZ (de) . . . . . *Voir* Regnauld.
CHAMBARD . . . . . 56.
CHAMBERLAC (de) . . . . . 366.
CHAMBÉRY (de) . . . . . **347, 348.**
CHAMBET . . . . . 335.
CHAMBON . . . . . 34*, 36.
CHAMBORAN (de) . . . . . 55.
CHAMBOST (de) . . . . . *Voir* Rivericulx (de).
CHAMBOUZ (de) . . . . . 39, 53.
CHAMBRE . . . . . 307.
CHAMBRE (de la) . . . . . 18, 29, 31, 32, 33, 110*, 137, 140, 147, 185, 214, 240, 313, 340, 341*, 344, 348, **349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358,** 359, 412, 416, 418, 420.
CHAMBRE (de la) . . . . . *Voir* Cagnol et Michal.
CHAMBUT (de) . . . . . 152.
CHAMOT . . . . . 38, 39.
CHAMOUSSET (de) . . . . . *Voir* Bertrand.
CHAMPEL . . . . . 57.
CHAMPIER . . . . . 53.
CHAMPIGNY (de) . . . . . 220.
CHAMPINE (de) . . . . . 120.
CHAMPION . . . . . 59, 171, 216, 220, 266, 272, 385.
CHAMPOLLÉON (de) . . . . 360.
CHAMPROND . . . . . 83*, 138, 302.
CHAMPS (des) . . . . . 90, 296, 391.
CHAMPVIEUX (de) . . . . . *Voir* Joly.
CHANCE (de la) . . . . . 292, 303.
CHANDÉE (de) . . . . . 394.
CHANIACO (de) . . . . . 195.
CHANTAL (de) . . . . . 160, 225, 378.
CHAPEL . . . . . 139, 277, 278, 351, **359, 360, 361,** 366, 367.
CHAPELLE . . . . . 10, 142*.
CHAPPOT . . . . . 255.
CHAPPUIS . . . . . 291*.
CHARANSONAY (de) . . . . 148, 151, 220, **362, 363, 364,** 397.
CHARBONNEAU (de) . . . . . 360*, **365, 366, 367.**
CHARDON . . . . . 133.
CHARLON . . . . . 366.
CHARMET . . . . . 174.
CHARMETTE (de) . . . . . 248, 251.
CHARMOISY (de) . . . . . *Voir* Vidomne.
CHARNÉE (de la) . . . . . 105, 128, 257, **368, 369.**
CHARRIÈRE (de) . . . . . 230, 333, **371, 372, 373.**
CHARRIÈRES (de) . . . . . **370.**
CHARROST . . . . . 126, **374, 375.**
CHARTRIER . . . . . 174.
CHARVET . . . . . 35, 36.
CHASSEY (de) . . . . . *Voir* Machard.
CHASSIN . . . . . 257.
CHASTEL . . . . . **376, 379.**
CHASTEL (Bons) . . . . . **380, 381.**
CHASTEL (du, de) Cruseilles **377.**
CHASTEL (de ou du) de Faucigny . . . . . **376.**
CHASTEL (du ou de) de Montmélian . . . . . **378,** 192, 202*, 251*, 300*, 301.
CHASTEL (du) . . . . . **379*.**
CHASTELAIN . . . . . 375, 379.
CHATANEA (de) . . . . . 70.
CHATEAUGAILLARD (de) . . 169.

CHATEAUNEUF (de). . . . . 2, 78, 298, 352, 354, 380.
CHATEAUNEUF (de). . . . . *Voir* Castagnery.
CHATEAUVIEUX (de) . . . . 153.
CHATEL . . . . . *Voir* Chastel.
CHATEL-SAINT-DENIS (de) . 215.
CHATELARD (du). . . . . 70, 75*, 101*, 102*, 178, 356, **382.**
CHATILLON (de) d'Apremont. . . . . 102, 340.
CHATILLON (de) du Bugey . 8, 13, 31, 42, 43, 44, 80*, 101, 102, 104, 249, 340, 364, **392, 393, 394, 395, 396, 397, 398.**
CHATILLON (de) du Chablais 21, 30, 194, 217, 224, 226, 227, **383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391,** 403*.
CHATILLON (de) divers. . . 148, 165, 215, 217, 316, 317*.
CHATONAY (de). . . . . 216.
CHAUGY (de). . . . . 251.
CHAUMONT (de) . . . . . 71.
CHAUMONT (de) . . . . . *Voir* de la Grange.
CHAUSSÉE (de la). . . . . 115.
CHAUVET ou CHOUVET . . . 306.
CHAVANES (de). . . . . 17, 62*, 109*, 126, 200, 206*, 207, 276, 344, 345*, 374, **399, 400, 401, 402.**
CHAVANNE (de la) . . . . . *Voir* Charrost-Borré.
CHAVASSE . . . . . 306.
CHENAY ou CHENEY. . . . 403.
CHENEX . . . . . 9, 255, 363, 364*, 403.
CHERIN . . . . . 86, 87.
CHERUZEL (de). . . . . 201.
CHESNAY. . . . . 123, 133, 134, 178, 403.
CHESNE (du). . . . . 403.
CHESSEL (de) . . . . . 226, 276, 390, **403, 404.**
CHEVALIER. . . . . 133.
CHEVALIERS DE L'ANNONCIADE . . . . . **405** à **436.**
CHEVELU (de) . . . . . 46, 136, 330*.
CHEVILLARD . . . . . 314, 373, 379.
CHEVRAY. . . . . 360, 361.
CHEVRIER (de). . . . . 190, 251, 289*, 290, 340.
CHEVRIERS (de) . . . . . 53, 201.
CHEVRON-VILLETTE (de). . 27, 28, 29, 57, 62, 72, 73, 74, 148, 163, 172, 190*, 220, 221, 222*, 260*, 272*, 273*, 318, 319, 323, 332*, 351, 352*, 355, 356, 387, 412.
CHIGNIN (de). . . . . 9, 26, 31, 41, 43*, 59, 72, 89, 95, 101, 178, 179, 220, 263*, 329*, 330*, 331, 387.
CHILLAZ (de). . . . . *Voir* Machard.
CHISSÉ. . . . . 8*, 16, 49, 120*, 121, 142, 163, 164, 165*, 167, 169, 178, 204*, 205, 206*, 238, 261*, 265*, 269, 294, 302, 374, 394, 395*, 396.
CHOISY (de). . . . . 276.
CHOLAY ou CHOLEX (de). . 95*, 96*, 98*, 130, 255, 292.
CHOLLET. . . . . 292*.
CHOQUIN . . . . . 263.
CHORIER . . . . . 183, 201.
CHOSAL (du). . . . . 2, 48, 205, 372.
CHOSALES (de). . . . . 377*.
CHOSAUX (des). . . . . 323.
CHRISTAN . . . . . 143, 262.
CHYPRE (de). . . . . 32, 34, 58, 406.
CIBRARIO. . . . . 347.
CILIÉ (de). . . . . 305.
CIRACE (de) . . . . . 65*, 84, 142, 333.
CIZE . . . . . 90, 277.
CLAIRFOND (de). . . . . 116, 133.
CLARET . . . . . 77.
CLAVEL . . . . . 222.
CLAVELLET. . . . . 344, 345*.
CLAVEYSON (de) . . . . . 354.
CLEFS (des). . . . . 12, 42*, 63*, 74, 76, 166, 167, 205, 248, 255, 396.
CLERC . . . . . 78, 290.
CLERMONT (de). . . . . 53, 85, 104, 105, 106, 130, 148, 155, 192, 284, 308*, 311, 333, 335*, 372, 384, 424.
CLERMONT-CHATTE (de). . 332.
CLERMONT (de) Dauphiné. 152, 384.
CLUSE (de la) . . . . . 333.
CLUSES (de). . . . . 13*, 14*, 148, 205.
COCASTEL . . . . . 63.
COCCONAS (de) . . . . . 256*.
COCHE (du) . . . . . 133.
COCHET . . . . . 140.
COCINIZ. . . . . 178.
CŒSAR. . . . . 277, 361.
COGNIN. . . . . 403.
COGNIN (de). . . . . 85*, 158*, 340*.
COHENDAT . . . . . *Voir* Cuendat.
COHENDIER (de). . . . . 38, 155, 178*, 180, 397.
COHENNET . . . . . 181.
COINDET . . . . . 381.
COJONNEX (de) . . . . . 70, 255*, 267.
COLLADON . . . . . 69, 298.
COLLIER (Ordre du) . . . . *Voir* Chevaliers de l'Annonciade.
COLLIER . . . . . 402.
COLLOMB. . . . . 83.
COLLOMB D'ARCINE . . . . 60, 303.
COLLOMB-LA-CHASSAGNE. . 183.
COLLOMBAT. . . . . 17.
COLLOMBIER (de). . . . . 29, 32, 42*, 104*, 151*, 216, 220, 269.
COLLONGE . . . . . 374.
COLLUMBAT . . . . . 174.
COLOMBIÈRE (de la). . . . 24, 26.
COLONNES (des) . . . . . 12.
COLSON. . . . . 81.
COMBADY. . . . . 255.
COMBE (de la) . . . . . 129.
COMBÉ ou TOMBÉ . . . . . 366.
COMBET . . . . . 48.
COMIERS (de) . . . . . 43*, 346.
COMINÈNE (de). . . . . 37*, 83*, 84.
COMPAGNON (de). . . . . 292.
COMPEY ou COMPOIS (de). . 17, 31*, 32, 95, 120, 125, 152, 165, 168, 190, 195, 215, 216, 234, 269, 281, 326*, 332, 384.
COMTE . . . . . 83, 391.

CONCISE (de). . . . . 27, 30.
CONFIGNON (de) . . . . . 29, 145, 155, 223.
CONFLANS (de). . . . . 16, 27, 149, 151, 233, 237*, 272, 355.
CONS (de). . . . . *Voir* Jocerand.
CONSTANTIN . . . . . 17, 142, 184*, 208.
CONTAMINETTE (de) . . . . 234.
CONZIÉ (de) . . . . . 64, 95*, 294*, 301, 362, 398.
COPELLIN (de) . . . . . 149.
COPEAUX (de) . . . . . 113*.
COPPELLIN (de). . . . . *Voir* de Cupellin.
COPPIER. . . . . 70.
COPPONAY (de). . . . . 63, 64, 70.
CORBEAU (de) . . . . . 331.
CORBETTA. . . . . 21*.
CORBIÈRE (de la). . . . . 167*.
CORDERI ou CORDÉ. . . . . 255.
CORDIER . . . . . 267*, 268.
CORDON (de). . . . . 249*, 396.
CORGENON (de). . . . . 25, 220, 354.
CORNE . . . . . 249.
CORNILLON (de) . . . . . 49, 146, 167, 180, 204, 207, 262, 263, 264, 270, 303, 326*, 376*.
CORS (de). . . . . 272.
CORTAZ. . . . . 183.
COSSONAY (de). . . . . 24, 26, 70.
COSTA-BEAUREGARD (de). . Dédicace, 11, 29, 35*, 36, 159, 160, 192*, 196, 256*, 262, 269, 280, 281, 282, 309, 332.
COSTA (Piémont). . . . . 250, 257.
COSTAZ. . . . . 33.
COSTES (des). . . . . 82*, 108*.
COSTERG . . . . . 108.
COT . . . . . 335.
COTHIER . . . . . 69.
COTTE . . . . . 15.
COUCY ou COUSSY (de) . . . *Voir* Bellossier (de).
COUCY-CHATEAUVIEUX. . . . 152, 153.
COUCY-GENISSIA . . . . . 38, 395.
COUDRAY (du) . . . . . 149, 153, 155, 164, 166, 190, 204, 210, 205, 282, 290, 291, 402.
COURTARONEL (de). . . . . 249, 252.
COURTOIS. . . . . 4, 60, 181, 202, 304, 360.
COUVREU. . . . . 218.
COYSE (de). . . . . 347*.
COYSIA (de) . . . . . 84, 91, 184, 202, 245, 336, 337*, 346, 372, 401.
CRANS (de). . . . . 17, 238, 244, 298*, 368.
CRASSUS . . . . . 10*, 237, 255, 292.
CRAULES (de) . . . . . 340.
CRÉANSE (de). . . . . 193.
CRECHEREL (de) . . . . . 85, 148, 151, 152, 155, 248*, 271, 272*, 273, 319, 330*, 339, 340, 346, 378.
CRESSENS . . . . . 361.
CREST (du) (Cruseilles et Evian). 49, 148, 168*, 169, 222, 223, 254, 377.
CREST (du). . . . . *Voir* Montmayeur.
CRITAIN . . . . . *Voir* Christan.
CRIVELLI . . . . . 392.
CRIZIER. . . . . 35.
CROCE . . . . . 21.
CROCHET . . . . . 16, 166, 343*, 344*, 345.
CROESER (de). . . . . 124*.
CROISENOZ (de). . . . . 17.
CROIX (de la). . . . . 48, 151, 164, 204*, 265*, 388*, 403.
CROIX DE LA ROCHETTE (de la) 14*.
CROLLES . . . . . 30, 43.
CROTTI . . . . . 375*.
CROUSAZ (de). . . . . 150.
CROYSON (de) . . . . . 167.
CRUSILLET . . . . . 318.
CUENDAT. . . . . 388*.
CUENNOZ. . . . . *Voir* d'Alby.
CUILLERIE-DUPONT. . . . . 20.
CUPELLIN (de) . . . . . 149.
CURBIS. . . . . 315.
CURNILLIAT . . . . . 215.
CURTET. . . . . 264.
CUSIN (de) . . . . . 166, 181.
CUSINENS (de) . . . . . 42, 43, 166*, 344, 346.
CUSION (de). . . . . 301.
CUSTANI . . . . . 21*.
CUY (de). . . . . 355.
CUYNES (de) . . . . . 185, 210, 354.
DACQUIN . . . . . 56.
DAGAND . . . . . 107.
DALMAZ (de). . . . . 52, 53, 77, 306.
DAMAGIN. . . . . 132.
DAMPIERRE (de) . . . . . 221.
DANTAND. . . . . 56, 64, 339.
DARD. . . . . 132.
DARDEL . . . . . 130.
DARMEL . . . . . 249.
DAUPHINS (les). . . . . 85, 95, 100, 102, 205, 234*, 238.
DAVEL . . . . . 268.
DAVID . . . . . 134, 146, 167, 276, 340, 400*, 401*.
DAVIET . . . . . 17.
DÉAGE . . . . . 298, 339*.
DÉACLASE . . . . . 123.
DEBORNAND . . . . . 133.
DECAULX ou DEVAULX. . . . 226.
DECROUX. . . . . 132.
DELALE. . . . . 15, 308.
DELAVENAY . . . . . 39.
DEL BENE . . . . . 10.
DELESVAUX . . . . . 165.
DELLOZCOURT . . . . . 285.
DENTAND. . . . . *Voir* Dantand.
DEPERSE . . . . . 78.
DERDES. . . . . 323.
DÉRÉE (de) . . . . . 62.
DERRIER . . . . . 355.
DESCHAMPS. . . . . 28, 29, 33, 35, 296, 355.
DESCOMBES. . . . . 264.
DESGEORGES . . . . . 134.
DESPONTS . . . . . 82*.
DESPREZ . . . . . 141.
DESSAIX . . . . . 124.
DIARD . . . . . 201*.
DIDIER . . . . . 11.
DIESBACH (de). . . . . 216*, 220, 222, 223, 226*.
DIETRICH (de). . . . . 218.
DIEULEFILS. . . . . *Voir* Magnin.
DISIMIEU (de) . . . . . 15, 87.
DISY (de). . . . . 163.
DIVONNE (de) . . . . . 158, 159, 272, 340.

Doche . . . . . 341*.
Dognier . . . . . 309.
Dolomieu (de). . . . . 34, 36.
Domen . . . . . 119, 120, 121, 133*, 134, 166, 298.
Dompierre (de) . . . . . 216.
Don . . . . . 357*.
Donzel. . . . . 155.
Dortans (de). . . . . 217, 394, 396, 397*, 401*.
Doxat . . . . . 218.
Draillans (de) . . . . . *Voir* de Genève.
Droisier (de) . . . . . 204.
Duboin. . . . . 49, 119.
Duc . . . . . 28, 29*, 209.
Ducis. . . . . 154*.
Duclos de Bonne. . . . . 71*, 133*, 164, 192*, 193, 205, 238*, 339.
Duclos-Saint-Maurice . . 2, 62, 104*, 118, 123, 307.
Duclos (divers) . . . . . 56*, 179, 359.
Duclot. . . . . 20.
Ducol . . . . . 82.
Ducoux ou Ducoud. . . . 302.
Ducrest (divers). . . . . 256, 268, 370*.
Ducroz. . . . . 179.
Duflon . . . . . *Voir* du Flon.
Dufour (divers). . . . . 191*, 218, 391*.
Dufour-Mérande. . . . . 291*, 373.
Dufresne . . . . . 276, 292, 403.
Dugué . . . . . 86.
Duing (de) . . . . . 9, 30, 70*, 147, 151, 204, 222, 249, 268, 390, 397.
Dumont . . . . . 63.
Dunant . . . . . 119, 222*, 223*, 224*, 226, 246, 254, 262*, 269, 281, 382.
Dupan . . . . . 286.
Dupas . . . . . *Voir* du Pas.
Dupont . . . . . 30.
Duport. . . . . 87, 318.
Durand. . . . . 182.
Duret . . . . . 226, 227.
Durier. . . . . 70, 264.
Dussuet . . . . . 4.
Duvillard. . . . . 133*.
Duyn (de) . . . . . *Voir* de Duing.

Echalon (d') . . . . . 142*, 166.
Echaquet . . . . . 52, 89, 176.
Echernier. . . . . 202.
Empereur . . . . . 124.
Entremonts (d'). . . . . 290.
Epagny (d') . . . . . 70, 243, 390, 396.
Épine (de l'). . . . . 265, 334.
Escrivieux (d'). . . . . 42, 43.
Escuer. . . . . 42, 323*.
Est (d'). . . . . 65, 67*, 337, 406*.
Estallaz (d') . . . . . 69.
Estambor . . . . . 273.
Estavayé (d') . . . . . 24, 27, 213, 216, 217.
Estrein (d'). . . . . 58.
Etaux (d'). . . . . 5, 39, 177.
Etoile (de l') . . . . . 364.
Evrard . . . . . 70.
Exchampier . . . . . 269.
Excoffon . . . . . 302.
Exertier. . . . . 17, 256*, 257, 277, 278, 290, 364.

Fabresse (de) . . . . . 87.
Fabri . . . . . 179, 257, 326, 341.
Fabry . . . . . 200, 340, 368.
Fact. . . . . 355.
Failly (de). . . . . 374.
Faleyse (de). . . . . 402.
Falquet. . . . . 39.
Falquette. . . . . 202.
Famel. . . . . 78.
Farconnet . . . . . 83, 84.
Farfein . . . . . 318.
Fariod. . . . . 311.
Farfanel . . . . . 75.
Fatio. . . . . 218.
Faucher (de). . . . . 29, 159.
Faucigny (Maison souveraine de). . . . . 6, 8, 9, 10, 18, 24, 25, 27, 30, 61, 62*, 71, 92, 94, 146*, 147*, 214, 220, 229*, 230, 231*, 234*, 235*, 260, 261, 265, 348*, 351, 394.
Faucon. . . . . 69, 242.
Fauge . . . . . 400.
Faure . . . . . 35, 123*.
Fautrier. . . . . 65.
Faverge (de la). . . . . 10, 39, 276, 278*, 344.
Favergeon . . . . . 308.
Faverges (de) . . . . . 42.
Favier. 18, 186, 201*, 202, 241, 277, 302, 310*, 311
Favrat. . . . . 107, 380.
Favre-Vaugelas. . . . . 6, 64, 341.
Favre (divers). . . . . 45, 154, 182, 286, 314.
Favre (Thônes) . . . . . 38, 39, 374.
Fenile (de). . . . . 333.
Fernex (de). . . . . 300*, 363.
Ferney (de). . . . . 4.
Ferrari . . . . . 360, 367.
Ferrero . . . . . 129.
Ferrières (des) . . . . . 45, 365.
Ferrod . . . . . 224.
Ferrus. . . . . 1.
Fert (de). . . . . 167*, 169, 376.
Feschy. . . . . 83.
Fésigny (de). . . . . 132.
Fésigny (de) . . . . . *Voir* Vincent.
Festi. . . . . 125.
Féterne (de). . . . . 27, 269, 281, 323.
Feu (de). . . . . 119.
Fichet. . . . . 340*.
Fieschi. . . . . 355.
Filliard. . . . . 17.
Filliens (de) . . . . . 80.
Fillinges (de) . . . . . 49, 121.
Fistillieu (de) . . . . . 200, 382*.
Flammes (de) . . . . . 82, 108, 113.
Flandres (de). . . . . 46, 248, 352.
Fléchère (de la) . . . . . 24, 30, 48*, 53, 63*, 64, 121, 131, 134, 167*, 169, 176, 237, 260*, 268, 281.
Flocard . . . . . 276.
Flon (du) . . . . . 168*, 269, 390*.
Foacier . . . . . 240.
Foderé . . . . . 137.
Foix (de). . . . . 248.
Folliet . . . . . 62.

Folliet (de). . . . . 71, 125.
Foncet . . . . . 77, 134, 143, 270, 309.
Fontaine (de la). . . . . 10*, 20, 150, 191, 346.
Fontanel . . . . . 159, 160.
Foras (de) . . . . . 2, 4, 16*, 38, 55*, 65*, 70*, 80*, 93, 94*, 95, 96, 97*. 125, 133, 168*, 226, 264, 265, 410.
Forcade (de). . . . . 200.
Forest (de la). . . . . 82, 136*, 158, 159, 167, 182, 184, 192, 224, 249, 250, 255, 297*, 309, 368*, 377.
Forges (de). . . . . 293.
Fornerat . . . . . 140, 369, 400, 401*.
Fornier.. . . . . 57, 112*, 113*, 269, 280.
Forrier . . . . . 62, 148, 149, 192, 368.
Foug (du) . . . . . 118*, 119, 181, 245, 290*, 291, 310, 355, 401, 402.
Four (du) . . . . . 91, 291, 337*.
Fournier . . . . . 137, 257*, 401.
Fourrier . . . . . *Voir* Forrier.
Foyssia . . . . . 290.
Fraczon. . . . . *Voir* Allonsier.
Fraisne (du) . . . . . 276, 292.
France (Maison royale de). 30, 31, 32, 33, 101, 102, 152*, 172, 190, 220, 241, 246, 296, 332, 351, 354, 381, 406*.
Franchet.. . . . . 119.
Francoz . . . . . 338, 339.
Frasse (de la). . . . . 2, 70, 71*, 164, 167, 169*, 204*, 205*, 206, 249.
Freeman. . . . . 219.
Freney ou Fresney (du). 49, 61, 94, 165, 181, 207, 360.
Frenoy ou Fresnoy (du) . 4, 46, 47, 48*, 55, 125, 150, 166*, 180, 237, 363, 385*, 386*, 397, 398*, 400.
Freystedt (de) . . . . . 218.
Froloix (de). . . . . 95.
Fugière (de la) . . . . . 319, 370.

Gabet . . . . . 176, 241, 239.
Gacoz ou Gacuz. . . . . 125.
Gaffet . . . . . 255.
Gagnère. . . . . 82, 83, 108.
Gaidioz . . . . . 84.
Gaillard . . . . . 358, 364*.
Galatin (de) . . . . . 201.
Galis (de). . . . . *Voir* de Gallis.
Galley . . . . . 17, 122, 280.
Gallice. . . . . 126.
Gallien (de). . . . . 67, 225.
Gallis (de). . . . . 251.
Gallo . . . . . 381.
Gallon . . . . . 345, 346.
Gandolphe. . . . . 278.
Ganière . . . . . *Voir* Gagnère.
Gantelet (de) . . . . . 52, 54, 56*, 90, 303.
Gantin. . . . . 196.
Gapt. . . . . 15.
Garbillon. . . . . 307, 315.
Garbusat . . . . . 316.
Gard (du). . . . . 216.
Garetti . . . . . 285.
Garin . . . . . 32.
Gariod. . . . . 136.
Garnerin . . . . . 124*, 137, 184, 186, 187*, 202, 282, 302.
Garnier . . . . . 52, 84, 94.
Garniswil (de) . . . . . 268.
Gaudinon . . . . . 200, 237, 316.
Gaurele (de). . . . . 58*.
Gauthier . . . . . 67, 221, 344.
Gavand ou Gavens (de) . 13, 67, 106, 136, 277, 280.
Gavet . . . . . 276.
Gavillet . . . . . 277*.
Gay . . . . . 64, 176, 331.
Gayet (de) . . . . . 202.
Gelas (de). . . . . 311.
Gemilly (de). . . . . 172.
Genaud . . . . . 304.
Genève (Mon Souvne de) . . 6, 9, 13, 14*, 18, 24, 25, 27, 30, 31, 39, 46, 70*, 71*, 76*, 93*, 95, 97, 147, 163, 190, 214, 238, 260, 265, 283*, 301, 323, 337, 370, 384*, 394*, 410*.
Genève-Lullin (de). . . . 2*, 4, 5, 9, 14*, 132, 159, 168, 217, 220, 262, 283, 298, 355, 404, 412, 416*, 418*, 420, 422*.
Genevois . . . . . 9, 32, 39, 49, 71, 114*, 143, 161, 175, 243*, 331.
Genod . . . . . 374.
Genois (des) . . . . . 45.
Genville (de). . . . . 378.
George . . . . . 374.
Georgeon . . . . . 186.
Gerbais (de). . . . . 6, 13, 20, 29, 42, 55, 57, 63*, 64, 100, 105, 138, 262, 263, 268, 271, 273*, 310, 337*, 338, 339, 354, 393*, 394*, 395, 396, 397, 398*, 400, 432*, 434.
Gerfaud. . . . . 200.
Gervais . . . . . 282, 400.
Gesvre (de) . . . . . 333.
Gex (de) . . . . . 205*, 206, 313, 394.
Gianotti. . . . . 126.
Giblet (de) . . . . . 58*.
Giez (de). . . . . 364.
Gignio . . . . . 222*.
Gilette . . . . . 187.
Gillet. . . . . 137.
Gilly (de). . . . . 53, 62, 72, 94, 119, 148, 149, 246, 271, 272*, 273*, 292, 360, 379.
Gingins (de). . . . . 94*, 218, 222, 229, 334*, 363, 383.
Ginod . . . . . 67, 166, 246, 257, 308, 367.
Girard. . . . . 13, 87, 136, 235, 246, 283, 345, 385.
Giriodi. . . . . 28.
Girod . . . . . 177, 251.
Girollet. . . . . 128.
Gise (de) . . . . . 193, 195.
Gislandi. . . . . 140, 141, 306.
Glapigny (de) . . . . . 11.
Glatigniat . . . . . 183.

Glenne (de) . . . . . 125.
Glerens (de) . . . . . 330.
Gojonex (de). . . . . 70.
Gollet (du). . . . . 244.
Goncelin . . . . . 10.
Gondé (de) . . . . . 143.
Gonoz . . . . . 245.
Gontier . . . . . 272.
Gorra (de) . . . . . 317*.
Gorrevod (de). . . . . 172, 343, 346.
Gouilloux (de) . . . . . 226.
Goureti . . . . . 37.
Goutes (des). . . . . 274.
Goy (du). . . . . 302, 341.
Goyet . . . . . 80, 370.
Graffenried (de). . . . . 216.
Grailly (de). . . . . 5, 112, 247, 262, 281, 301*, 400.
Grammont (de) . . . . . 29, 216, 218.
Grand . . . . . 141.
Grand (le). . . . . 65.
Grandat. . . . . 133, 165.
Grandi ou Grandis. . . . 21.
Grandmont (de). . . . . 24, 25, 27, 33, 283, 395.
Grandson (de) . . . . . 24, 27, 213*, 214*, 221, 215.
Graneri . . . . . 29, 35.
Grange (Chambéry). . . . 100, 158, 330*, 343.
Grange (Maurienne). . . . 82, 285.
Grange (de la), de la Roche 48*.
Grange de Taninges (de la) 67.
Granges (des). . . . . 340, 346.
Grangier . . . . . 387.
Granier (de) . . . . . 89.
Gras-Morel. . . . . 388.
Grassy (de) . . . . . 372.
Grave (de la) . . . . . 112, 254, 264, 344*, 401.
Gravernel . . . . . 97.
Gravier . . . . . 82*.
Grenaud (de). . . . . 196, 333.
Greppat . . . . . 360.
Grept . . . . . 163.
Gressier (de). . . . . 218.
Greyfié . . . . . 112, 314.
Greysier (de) . . . . . 24*, 25, 28, 30*, 33, 61, 104, 352, 370, 384, 396*.
Gribaldy (de). . . . . 168*, 196, 280.
Grillet . . . . . 110.
Grilly (de) . . . . . *Voir* de Grailly.
Grinjon . . . . . 33.
Grissy. . . . . 301.
Grivelli. . . . . 268.
Grolée (de) . . . . . 110, 168*, 196, 248, 363, 364, 388, 394*, 398.
Gromis. . . . . 305, 375.
Gros . . . . . 52, 90, 244.
Grossa (de) ou Grossi . . 140, 141.
Grosset . . . . . 5, 49*, 136, 246.
Grossi . . . . . 356.
Grossi-Chadal . . . . . 149.
Grossy. . . . . 358.
Gruel (de). . . . . 5, 13*, 17, 89, 123, 124*, 139, 150, 151, 154, 283, 290.
Gruyère (de) . . . . . 26, 74, 152*, 214*, 215*, 216, 266*, 267*.
Gryniewitch (de). . . . . 240.
Guaymoz. . . . . 278.
Guerrier . . . . . 216, 220.
Gubigny (de) . . . . . 326.
Guiffrey (de). . . . . 169.
Guigues ou Guigoz . . . . 77, 114, 115*.
Guillet-Monthoux. . . . 48*, 141, 186, 237, 238, 286.
Guillermin . . . . . *Voir* Vulliermin.
Guillot . . . . . 366.
Guilliotti. . . . . 126.
Gumoens (de) . . . . . 28, 96, 150*, 151.
Gustin. . . . . 183.
Guy . . . . . 177.
Guyard . . . . . 318.

Hallot . . . . . 29.
Hamal (de) . . . . . 281.
Haraucourt (de) . . . . . 29, 32, 216.
Hauteville (d') . . . . . 161, 220, 384*.
Hautpoul (d') . . . . . 98, 286*.
Hédouville (de). . . . . 293.
Hennin (d') . . . . . 193, 195.
Herbeys (d'). . . . . 250.
Héry (d'). . . . . 155.
Hesse-Rheinfels (de). . . 406*.
Hollande (de) . . . . . *Voir* Crecherel.
Hugonin. . . . . 217*.
Hugues . . . . . 4.
Humbert (d'). . . . . 11, 87.
Humilly (d'). . . . . 139, 238, 270*, 276.

Isle (de l'). . . . . 48, 165, 167, 251.
Isnard . . . . . 250*, 252.
Isuard ou Issuard . . . . *Voir* Yssuard.
Ivoley (d'). . . . . 184*, 379.

Jacquand . . . . . 176.
Jacquemin . . . . . 28.
Jacquet . . . . . 114.
Jaillet . . . . . 118, 133, 168.
Janel. . . . . 226.
Janin. . . . . 355.
Javoz. . . . . 277.
Jay. . . . . 264*, 372.
Jayet. . . . . 290.
Jeury ou Jury. . . . . 158.
Jocerand ou Josserand. . 172, 368.
Joffrey (de). . . . . 216, 217*, 268.
Joinville (de) . . . . . 93.
Joly . . . . . 63, 87, 132, 162, 270, 278, 280, 281*, 286, 377.
Jordan. . . . . 215.
Jordane . . . . . 137, 215, 273, 368*.
Jordanet . . . . . 360.
Joux (de). . . . . 221*.
Juge (de). . . . . 176, 278, 300*, 301, 378*, 402, 404.
Jussy (de) . . . . . 238, 386.
Juvenot . . . . . 291.
Kibourg (de). . . . . 46.
Kock (de) . . . . . 193*, 195.
Kolb (de) . . . . . 138.
Kreith (de) . . . . . 193.
Labaye . . . . . 139.
Lachenal . . . . . 244, 360, 369.
Laconay (de). . . . . 246.
Lacoste . . . . . 126.
Lacroix . . . . . 201.

Ladeveze . . . . . 219.
Lageret . . . . . 248.
Lamar (de). . . . . 141*, 194, 200, 242, 246, 268, 290*, 291*.
Lamare (de) . . . . . 268, 315.
Lambert-Lambert. . . . . 51, 52*, 56, 140, 143, 158, 159, 167, 339, 343, 344, 346*, 369.
Lambert-Soyrier . . . . . 206.
Lancoux. . . . . 133.
Langin (de) . . . . . 4*, 9*, 24, 25*, 28, 30, 32, 59, 69*, 92, 93*, 119, 162, 165, 166*, 168, 169*, 221, 234, 238*, 321*, 324, 326.
Langlois. . . . . 184.
Lannoy (de). . . . . 255.
Laphin. . . . . 133.
Lapierre. . . . . 246.
Laravoire. . . . . 134.
Lardere. . . . . 352.
Largnuds . . . . . 207.
Larieu (de) . . . . . 118, 164, 179.
Larringe (de). . . . . 214.
Latard (de). . . . . 165, 177.
Lassalle . . . . . 177.
Lasserre. . . . . 98.
Laudes (de). . . . . 281.
Launay (de). . . . . 4*, 5*, 106, 177, 270, 276.
Laurencin (de) . . . . . 255*.
Laurent. . . . . 77, 141, 184*, 282, 292*.
Lauzière (de). . . . . 66, 67, 293.
Lavigny (de) . . . . . 216.
Laye (de) . . . . . 29, 104.
Léaz (de). . . . . 268.
Le Blanc . . . . . 13, 14, 141*, 210, 282*, 303.
Le Jeune . . . . . 262.
Lecheraine (de). . . . . *Voir* de Lescheraine.
Lecheraine . . . . . *Voir* (Chabod de).
Lect . . . . . 112*, 198, 288.
Lemain. . . . . 401.
Lemps (de). . . . . 183.
Lenclos (de). . . . . 315.
Lépignier (de). . . . . 369.
Lescheraine (de) . . . . . 63, 148, 251, 296, 315, 329*, 330, 332, 334, 335, 336, 337, 368*, 378.
Létanche (de). . . . . 132.
Leya (de) . . . . . 28.
Leyat . . . . . 383, 384.
Leydier (de) . . . . . 63, 118.
Leziane (de). . . . . 184.
Liffort . . . . . 134.
Limojeon. . . . . 179.
Lindsey (de) . . . . . 219.
Lineriis ou Liveriis (de) . 354.
Lisio (Moffa de) . . . . . 29.
Livet (de) . . . . . 54, 55, 98, 123, 133, 176, 209, 264, 315.
Livron (de). . . . . 4, 11, 46, 64, 89, 96, 97, 167, 192, 223, 224, 254, 330, 372, 395.
Locatel (de). . . . . 87, 294*.
Loche (de). . . . . 52, 165*, 166*, 167*, 178, 193, 204, 206, 245, 246, 262, 309, 372, 373, 377.
Loche. . . . . *Voir* (de Mouxy de).
Loctier (de) . . . . . 52, 158, 291.
Loës. . . . . 179.
Logras (de). . . . . 133.
Longecombe (de) . . . . . 42, 145, 149*, 153, 225.
Lonnex (de). . . . . *Voir* de Launay.
Loras (de). . . . . 17, 67.
Loriol (de) . . . . . 56, 306, 343, 346*.
Lornay. . . . . *Voir* (de Menthon de).
Lorraine (de). . . . . 39, 337*, 406.
Lort (de). . . . . 281.
Losaz . . . . . 284.
Louvat (de). . . . . 106, 303.
Lovain (de) . . . . . 168.
Lovet . . . . . 174.
Louys . . . . . 56, 57, 137.
Loyer (du). . . . . 254.
Loys (de) . . . . . 150*, 216*, 226*, 227, 281, 291.
Lucas . . . . . 18, 426.
Luciane . . . . . 110, 185.
Lucinge (de) . . . . . 2*, 18, 24, 28, 29, 49*, 52, 53*, 61*, 62*, 63*, 64*, 120*, 121*, 150, 151*, 153, 163, 178, 181, 216, 235, 245, 255, 259, 260*, 261, 270, 309, 321, 324, 396, 426.
Ludres (de). . . . . 29, 216.
Lugrin (de). . . . . 59, 268, 278, 280, 324*, 388*.
Luiset (de) . . . . . 10.
Lullier (de). . . . . 71*, 80*, 243*.
Lullin. . . . . 286.
Lusignan (de). . . . . 58*.
Lusy. . . . . 263*.
Luther . . . . . 216.
Lutry (de). . . . . 148, 167, 216.
Luxembourg (de). . . . . 17, 59*, 80, 125*, 149*, 222.
Luyrieu (de). . . . . 46, 53, 74, 89, 248*, 249, 354, 394, 395*, 398.
Luysard . . . . . 39.
Luzerne (de) . . . . . 31.
Lyobard (de) . . . . . 335.

Machard (de). . . . . 48*, 67, 132, 133, 134, 142, 238, 298, 355.
Machet . . . . . 4, 5*, 196.
Maclet . . . . . 226.
Macognin (de) . . . . . 105, 183.
Magdelain. . . . . 115, 137, 139, 143, 200*, 371, 372, 373.
Magnin-Dieulefils . . . . 251, 300, 346, 378.
Maillans (de) . . . . . 65, 89, 337.
Maillard . . . . . 28, 32, 52, 148*, 167*, 332, 364*, 390, 401, 418, 426, 428.
Maistre (de). . . . . 293, 434.
Maitre-Pierre . . . . . 68.
Malivert (de). . . . . 197, 281, 343.
Mallet . . . . . 219, 290, 300*, 330, 339.
Malliet . . . . . 238.
Malva (de). . . . . 388*.
Mandollaz (de). . . . . 52, 163, 169, 196*.
Mandre . . . . . 179.
Manessy (de) . . . . . 143, 177.
Maney (du) . . . . . *Voir* Barbier.
Mangerot . . . . . 220.
Mansord. . . . . 118, 404.

MANTE (de la). . . . . 10, 21.
MANUEL (de). . . . . 20, 87, 187, 205, 225, 294*, 334, 360, 368.
MARAVILLE (de). . . . . 15.
MARCELLY (de) . . . . . 332.
MARCET . . . . . 381.
MARCHAND. . . . . 43, 304.
MARCLEY (de) . . . . . *Voir* Mathieu.
MARCOSSEY (de) . . . . . 80, 116*, 121, 133, 220, 344, 345, 346, 387, 402.
MARÉCHAL (Bresse) . . . . 301, 330.
MARÉCHAL (divers) . . . . 56, 221.
MARÉCHAL (Savoie) . . . . 11, 13, 29, 31*, 43, 44*, 45, 48*, 67, 79, 82, 112, 136, 137, 138, 141, 172, 185, 191, 249, 250, 294*, 314, 335, 336*, 356, 357, 369, 422.
MARÊCHE (de). . . . . 215.
MARESTE (de) . . . . . 28, 62, 73, 83, 123, 138, 202*, 220, 245, 249, 257, 290*, 294, 338, 339.
MARGENCEL (de). . . . . 10, 322, 323.
MARIGNIER (de) . . . . . 2*, 64, 72*, 116*, 120, 134, 164*, 208, 261, 269, 364.
MARIN . . . . . 4, 136, 137, 280, 281*, 316, 325, 326.
MARINI. . . . . 67.
MARIO . . . . . 293.
MARLIOZ (de) . . . . . 13, 163, 398*.
MARNIX (de). . . . . 221, 294, 334.
MARNY (de) . . . . . 138.
MARRONZIER (de). . . . . 177.
MARTEREY . . . . . 64*.
MARTIANI . . . . . 255*.
MARTIGUES (de) . . . . . *Voir* Luxembourg (de).
MARTIN (Fauc. et Genev.). 48, 49, 163*, 169, 179, 180, 237.
MARTIN (Maurienne). . . . 72, 109*, 111, 113, 136, 137, 292.
MARTIN (divers). . . . . 28, 122.
MARTINEL (de). . . . . 306.
MARTINI . . . . . 111, 112, 307.
MARY. . . . . 63*, 306, 366*.
MASCOT (de). . . . . 148, 149, 273.
MASSENAY (de) . . . . . 53.
MATHIEU . . . . . 5, 114*, 119, 143*, 244, 281, 324*.
MATRIN. . . . . 42.
MAUBEC (de). . . . . 284.
MAUGARNI . . . . . 58.
MAUGIRON (de). . . . . 34, 36.
MAUGNY (de). . . . . *Voir* Nicod.
MAURIS. . . . . 292.
MAXILLY (de). . . . . 389.
MAY (de). . . . . 218, 219.
MAYROT (de). . . . . 225.
MAZUE . . . . . 249.
MEDICIS (de). . . . . 76*.
MELCHITON (de). . . . . 390*.
MELLARÈDE . . . . . 191, 340*, 361.
MENABREA . . . . . 284.
MENTHON (de). . . . . 9, 11, 16, 17, 20, 28, 29*, 31*, 42*, 43, 52*, 55, 57, 63*, 72, 94, 95, 103, 105, 121, 145*, 146*, 148, 149*, 150*, 151*, 155, 156*, 163*, 166*, 167, 176, 179, 190, 195, 204, 216*, 220, 224, 237, 243*, 244*, 245, 248, 249, 255, 262, 283, 318*, 323, 326, 355, 363, 364*, 375, 376*, 388*, 396*, 410*, 414.
MENTHONAY (de). . . . . 49, 70.
MERCATO (de) . . . . . 30.
MERCIER . . . . . 308.
MERCY (de). . . . . 375.
MERLOZ . . . . . 278.
MERMET . . . . . 391.
MERMIER. . . . . 105.
MERMILLOD . . . . . 123, 167.
MESMES (de) . . . . . 313.
MESMEY (de) . . . . . 280.
MESTRAL. . . . . 28, 51, 52*, 92, 101, 104, 105, 118, 125, 149, 163*, 169, 194, 237*, 260, 268, 322, 384, 388, 390*, 391*.
MESTRALLET. . . . . 109*.
MÉTRAL . . . . . *Voir* Mestral.
MEYNIER . . . . . 368.
MEYRENS (de). . . . . 133.
MEYRIA (de) . . . . . 169, 249.
MEZ ou METZ (de). . . . . 37.
MICHAILLE (de) . . . . . 400.
MICHAL (de). . . . . 182, 183, 200, 240, 282, 295, 296*, 351, 432.
MICHALLAT. . . . . 183.
MICHAUD. . . . . 53, 106, 139, 276, 280.
MIELLE. . . . . 84.
MIGARD . . . . . 16, 89, 166.
MIGIEUX (de) . . . . . 137, 139.
MIGUET. . . . . 114.
MILAN (de). . . . . 34.
MILLIET (Challes, etc.). . . 57, 80, 124, 140*, 159, 190, 192, 206*, 292, 333, 343*, 344*, 345*, 361.
MILLIET (Rumilly). . . . . 401, 402*.
MILLIET (Saint-Alban). . . 207, 268, 360*, 361, 366.
MILLOZ (de) . . . . . 251.
MINJOD. . . . . 10, 368.
MIOLANS (de) . . . . . 24, 31, 74, 75, 80, 96*, 222, 234, 326, 352*, 354*, 355, 363, 414, 416.
MIONNAZ (de). . . . . 28, 32, 94, 96*, 97, 235, 397.
MIQUIELQUE (de). . . . . 154.
MIRIBEL (de). . . . . 354*, 355, 358.
MITRE . . . . . 43, 158, 160.
MIVOIE (de la) . . . . . 140.
MOENE . . . . . *Voir* Moyne.
MOILLIET. . . . . 246, 372.
MOIROUD . . . . . 206.
MOJONNIER (de) . . . . . 98, 224.
MOLAND (de). . . . . 53, 114, 278.
MOLARD (du). . . . . 109*, 113, 125, 345.
MOLLETTES (des). . . . . 314.
MOLLIE (de la). . . . . 303.
MOLLIET. . . . . 372*.
MOLLIEZ . . . . . 226.
MOMENA (de). . . . . 251, 378.
MONACHON. . . . . 286.
MONDAIN. . . . . 227.
MONET . . . . . 141, 166, 167.

MONOD . . . . . 218, 219, 303.
MONON . . . . . 62, 163, 401*.
MONT (de) . . . . . 215.
MONT (du) . . . . . 164.
MONTAGNY (de) . . . . . 126, 143, 167*.
MONTAILLEUR (de) . . . . . 355*.
MONTALIVET . . . . . 142.
MONTANARO . . . . . 29.
MONTANIER (de) . . . . . 126, 309, 374*.
MONTBEL (de) . . . . . 30, 42*, 100, 101, 255*, 260, 334, 346, 354, 355, 416, 418.
MONTBETTAN (de) . . . . . 234.
MONTBURON (de) . . . . . 234, 236, 398*.
MONTCHARMANT . . . . . 187.
MONTCHENU (de) . . . . . 18*, 89*, 152*, 414.
MONTDRAGON (de) . . . . . 46, 198, 199, 200, 201, 202.
MONTELANEO (de) . . . . . 18.
MONTEL . . . . . 217.
MONTERLOT . . . . . 357*.
MONTEYNARD (de) . . . . . 74*.
MONTFALCON . . . . . 303.
MONTFALCON (de) . . . . . 13*, 44, 45, 57, 67, 104, 105*, 106*, 107*, 123, 190, 202, 216*, 246, 262, 276, 292, 309*, 326, 332, 333, 336, 337, 354, 396, 400, 404.
MONTFERRAND (de) . . . . 169, 249.
MONTFERRAT (de) . . . . . 406.
MONTFLEURY . . . . . 83.
MONTFOLET . . . . . 115.
MONTFORT (de) . . . . . 11*, 28*, 32, 62*, 96, 98, 143, 166*, 167, 178, 186, 206, 220, 221, 237, 238*, 262, 286, 297, 303, 309, 318, 384*, 400*.
MONTGENIS (de) . . . . . *Voir* Mojonnier.
MONTHEOLLO (de) . . . . . 63.
MONTHEY (de) . . . . . 216.
MONTGELAT (de) . . . . . 43*, 85*, 101, 102.
MONTHOUZ (de) . . . . . 9, 16*, 17, 31, 54*, 55*, 62*, 72, 123, 137, 150*, 151*, 154, 166, 167, 186, 319, 331*, 364, 377, 410*.
MONTIGNY (de) . . . . . 187.
MONTILLET (de) . . . . . 129, 202.
MONTJOUVENT (de) . . . . 301.
MONTLUEL (de) . . . . . 335, 393*, 414.
MONTMAÇON (de) . . . . . 214.
MONTMAYEUR (de) . . . . . 6, 30, 42, 43*, 63, 74, 101, 102, 115, 120, 153*, 200, 271, 272*, 273*, 333*, 355, 410, 412, 416.
MONTMÉLIAN (de) . . . . . 330.
MONTPITON (de) . . . . . 123.
MONTRÉAL . . . . . 133.
MONTROND (de) . . . . . 190.
MONTVIGNIER (de) . . . . . 246.
MONTVUAGNARD ou MONTVAGNARD (de) . . . . . 29, 76*, 146, 151, 152, 154, 165, 169, 173, 204, 224, 233, 235.
MONTYON . . . . . 300.
MORAND . . . . . 184, 191, 193, 307*.
MOREL . . . . . 126, 167*, 251, 337, 403.
MORESTEL (de) . . . . . 352*, 354*.
MORET . . . . . 246.
MORF (dou) ou de MORPHO. 58*.
MORINE . . . . . 150, 290, 291.
MORIS . . . . . 119.
MORSIER (de) . . . . . 280, 281*.
MOSNIER (du) . . . . . 298.
MOTTE (de la) . . . . . 245.
MOTZ (de) . . . . . 15, 276, 277, 375, 379, 402.
MOUCY (de) . . . . . 313.
MOUDON (de) . . . . . 87.
MOUILLES (des) . . . . . 236.
MOUTHON . . . . . 303.
MOUXY (de) . . . . . 33, 52, 89, 104, 106*, 107*, 118, 139, 148, 152, 168*, 176*, 205*, 237*, 250, 277, 319, 323, 331, 332*, 340, 341, 370*, 400.
MOYNE . . . . . 310.
MOYRIA (de) . . . . . 53, 149, 150, 151, 225.
MUGNIER . . . . . 32, 55, 115, 124, 226, 227, 390.
MUFFAT . . . . . 62.
MULETIS (de) . . . . . 234.
MULINEN (de) . . . . . 212.
MUNERY . . . . . 5*.
MUNET . . . . . 84.
MUNSSINGEN (de) . . . . . 223.
MURE (de la) dit de MORINIS. *Voir* Morine.
MURET . . . . . 245, 290.
MURILLIAT . . . . . 389.
MURS (de) . . . . . 314.
MUSARD . . . . . 216.
MUSSARD . . . . . 55.
MUSY (de) . . . . . 280.

NANCES (de) . . . . . 47, 48.
NANT (du) . . . . . 281, 390, 391*.
NANT (du) (Tarentaise) . . 174.
NARBONNE (de) . . . . . 58.
NATAGE (de) . . . . . 104.
NATTA . . . . . 285.
NAZ (de la) . . . . . 95*, 96*, 255*.
NERNIER (de) . . . . . 386*, 387*.
NEUFCHATEL (de) . . . . . 96, 98, 214, 217, 286.
NEUVECELLE (de) . . . . . 9, 165, 168, 221, 236, 260, 384*, 385*, 386*, 388, 389, 390, 391.
NEVILLES (de) . . . . . 58.
NEYGUELI? . . . . . 29, 223*.
NEYRET . . . . . 322.
NICOD . . . . . 59.
NICOLE . . . . . 251, 284*, 330, 371.
NICOLIER . . . . . 318.
NICOLIS . . . . . 224.
NICOLLERAT . . . . . 387.
NICUDAY (de) . . . . . 13.
NIGER . . . . . 303.
NIKIFOROF . . . . . 126.
NORMANDIE (de) . . . . . 290, 291.
NOTHKAFF (de) . . . . . 193.
NOUVELLE (de) . . . . . 187, 294.
NOVEL . . . . . 202.
NOVEYRIER (de) . . . . . 71.
NOYEL-BELLEGARDE . . . . 162, 306, 428, 430.
NOYER (de ou du) . . . . . 155.
NYCOLIS . . . . . 223.

Oddin . . . . . 107.
Oddinet . . . . . 43, 104*, 222, 283*, 304, 400.
Ogier (d'). . . . . 48, 176, 237.
Oncieu (d'). . . . . 29, 85, 135, 137*, 158, 159, 224*, 226, 241, 249, 282, 308, 341, 372, 396, 432.
Orcheriis (de). . . . . 95.
Oregan . . . . . 77.
Oreglia . . . . . 315.
Orengiani (d'). . . . . *Voir* d'Alexandry.
Oriolaz . . . . . *Voir* Loriol.
Orléans-France (d'). . . 406.
Orlier (d'). . . . . 13, 16, 17, 46, 106, 107, 114*, 148, 171, 172, 173*, 208, 254, 318*, 331, 336, 343, 358, 397*.
Oron (d') . . . . . 215, 220*, 221*, 230.
Orset . . . . . 49*, 57, 282, 302, 305*.
Orsier . . . . . 39, 46.
Osmond (d'). . . . . 241*.
Ossens (d'). . . . . *Voir* d'Aussens.
Oyen (d') . . . . . 193.

Paccot. . . . . 125, 181.
Pactou . . . . . 201.
Paernat. . . . . 62, 129*, 314, 361*, 367.
Pahernat . . . . . 390.
Palisse (de la) . . . . . 172.
Pallavicini . . . . . 140, 296*, 333.
Pallin. . . . . 215.
Palluat. . . . . 284.
Palluel. . . . . 373.
Palme (de la) . . . . . *Voir* Aubriot.
Palud (de la) (Bresse). . . 32*, 152, 153, 215, 220, 367.
Palud (de la) (Savoie). . . 128, 368*, 369, 377.
Pamparato (de) . . . . . 303.
Pane (del). . . . . 21.
Pancerea . . . . . 221.
Panicerii . . . . . 75.
Panisset. . . . . 112.
Panserot de Serraval . 412.
Paquellet. . . . . 16, 109, 112.
Paravicini. . . . . 298*.
Parent . . . . . 17.
Parisii . . . . . 283.
Parpillon. . . . . 143.
Parraud. . . . . 197.
Pas (du) . . . . . 281, 390.
Paschal . . . . . 148.
Passerat . . . . . 245, 303, 309*, 333.
Passerin. . . . . 375*.
Passier (de). . . . . 48, 82, 158*.
Pattay. . . . . 4.
Pavisii . . . . . 283, 335*.
Pavy. . . . . 91, 115, 283.
Paul (Saint Vincent de). . 160.
Payerne. . . . . 105.
Peano . . . . . 126.
Peclet. . . . . 256.
Peillon . . . . . 81.
Pelard. . . . . 122, 123, 158, 208, 278.
Pelissier . . . . . 254.
Pellet. . . . . 133, 205.
Pellissari. . . . . 298*.
Pelly (de) . . . . . 52, 143*, 209, 237*, 255, 277*.
Pensabin . . . . . 178*.
Pequet (de) . . . . . 20.
Perbey. . . . . 367.
Pernod . . . . . 97.
Peron (de). . . . . 166, 169.
Perouse (de la). . . . . *Voir* Bertrand et Martin.
Perrière (de la). . . . . 370.
Perret. . . . . 46, 114, 176, 269, 276, 281, 290, 301, 311.
Perrier . . . . . 130.
Perrin. . . . . 77, 100, 375.
Perrucard . . . . . 16, 17.
Pesmes (de). . . . . 63, 283.
Peysieu (de). . . . . 149*, 225. *V.* Longecombe.
Peyssard . . . . . 10.
Pibret . . . . . 114.
Pichod. . . . . 105.
Pierrefeu (de) . . . . . 179.
Pignier (de) . . . . . 105*, 129, 318, 341, 366.
Pillat. . . . . 39*.
Pillet. . . . . 124, 284, 366.
Pinard. . . . . 323.
Pinel (de). . . . . 257.
Pinet . . . . . 140.
Pingon (de) . . . . . 16, 66, 67*, 103, 158, 159, 190, 257, 290*, 291, 311, 331, 400.
Piochet (de) . . . . . 301, 318, 339, 343, 346.
Pis . . . . . 302.
Place (de la). . . . . 148.
Planchamp (de). . . . . 129, 176, 298, 374.
Planche (de la). . . . . 361.
Plans (des) . . . . . 39*.
Planzon. . . . . 334.
Plegton (de). . . . . 333.
Plongeon (de) . . . . . 122, 298.
Pobel . . . . . 37, 311, 426.
Pochat . . . . . 390.
Poindier. . . . . 48.
Pointet . . . . . 284.
Poitiers (de). . . . . 96, 332.
Polet . . . . . 356.
Polignac (de).. . . . . 96. *Voir* Chalençon.
Poligny (de). . . . . 119.
Pollier (de). . . . . 218.
Poncet. . . . . 107, 270*.
Pont (du) . . . . . 12, 30, 45, 67, 104, 108, 110, 137, 172, 204, 297, 354*, 378*.
Pontleroy (de). . . . . 270.
Pontverre (de). . . . . 100, 152*, 167*, 215, 216, 267*, 268*, 385, 400.
Port (du) . . . . . 332.
Porte . . . . . 113.
Porte (de la) . . . . . 136, 138, 149, 166*, 172, 389*.
Portes (des). . . . . 166, 278, 402*.
Portier-Belair . . . . . 21, 106*, 318*, 148*, 149, 301, 394, 400, 401.
Portier (Chignin) . . . . . 42*.
Portier (Faucigny) . . . . 370*.
Portugal (de). . . . . 95, 338, 406.
Pottiers (de) . . . . . 332.
Pougny (de) . . . . . 29, 254*.
Poype (de la). . . . . 8, 42*, 43*, 331*, 344, 358.

Poypon (de). . . . . 59, 171, 172*, 173*, 226, 343.
Pradel (de). . . . . 140, 245, 316.
Prangins (de). . . . . 370.
Praroman (de) . . . . . 216, 217.
Prat. . . . . 134, 164.
Prats (des) . . . . . 282.
Pré (du). . . . . 67.
Prélian (de). . . . . 136, 138.
Pressy (de) . . . . . 260.
Preuz (de) . . . . . 150.
Prévieux (de). . . . . 158.
Prévot. . . . . 182.
Prez (de). . . . . 13, 141*, 267*, 268, 269, 280*.
Pringis (de). . . . . 27.
Prissier (de). . . . . 323*, 385.
Provana. . . . . 10, 31.
Provence (de) . . . . . 302.
Provence (Maison de). . . 147.
Proz-Jordane. . . . . 368.
Prumaz . . . . . 276.
Prunier (de). . . . . 192, 304, 336.
Pugin. . . . . 48, 71*.
Puisgros (de). . . . . 363*, 364*.
Puits (du). . . . . 368.
Puy (du) . . . . . 346, 377.

Quart (de). . . . . 355.
Querlaz. . . . . 222, 391.
Quey. . . . . 360.
Quinerit. . . . . 205.
Quintal . . . . . 43, 166, 361, 366.
Quisard . . . . . 94*, 97*, 98.

Raffet . . . . . 209.
Rambaud . . . . . 108, 113*.
Rambert. . . . . 21, 387.
Ramel. . . . . 403.
Ramus (de) . . . . . 186.
Rapier. . . . . 251.
Rapin . . . . . 82.
Rappeau (de). . . . . 125.
Rarogne (de). . . . . 324.
Raset (de) . . . . . 335.
Raspey. . . . . 183.
Rassy . . . . . 132.
Ravais (de) . . . . . 25, 335.
Ravier. . . . . 4.
Ravoire (de la). . . . . 42*, 49, 134, 149, 168, 172, 195, 246, 260, 261*, 263, 264, 336, 340*, 346*, 357, 372.
Ray (de). . . . . 262.
Rebut . . . . . 4, 226*.
Recepto (de) . . . . . 205.
Recordon . . . . . 43.
Regard (de). . . . . 16*, 54, 55*, 65, 77, 143*, 166*, 168, 176*, 186, 314*, 345, 402*, 404.
Regis (de). . . . . 187, 308*, 360.
Regnauld (de) . . . . . 45, 64, 79, 129, 169, 200*, 202, 255*, 311, 316*, 317*, 369.
Renguis (de) . . . . . 85.
Revardel . . . . . 138.
Reveu . . . . . 118*, 119, 122, 123.
Reveyron . . . . . 310.
Revil . . . . . 17.
Rey . . . . . 368.
Reydellet (de) . . . . . 79*.
Reydet (de). . . . . 17, 56, 186*, 200, 209, 290, 297*.
Reymondeys (de) . . . . . 264.
Reyne (de la). . . . . 332.
Reynoz (de). . . . . 363.
Ribiollet . . . . . 404*.
Riccardi. . . . . 332.
Ricci. . . . . 28, 29.
Richard . . . . . 78.
Richard (de) . . . . . 167, 194.
Richarme (de) . . . . . 301.
Richer (de) . . . . . 379.
Richerme . . . . . 174.
Riddes (de). . . . . 4, 63*, 148, 169*, 180, 181, 205, 206*, 207*, 244, 245, 265, 298*, 303*.
Rielly. . . . . 332.
Rieux . . . . . 381.
Rigaud. 133, 151*, 183, 338
Rigotty . . . . . 4.
Rilliet . . . . . 298.
Ringwald . . . . . 218.
Rivalte (de) . . . . . 31.
Riveria (de). . . . . 390, 391.
Riverieulx (de). . . . . 348.
Rivoire (de) . . . . . 31, 43, 46*, 74, 100*, 101*, 102, 172*, 173*, 248, 283*.
Robbio. . . . . 313.
Robe. . . . . 104.
Robert . . . . . 14*.
Roberty (de) . . . . . 192, 284.
Roche . . . . . 75.
Roche (de la). . . . . 113.
Roches (de). . . . . 298.
Rochette (de). . . . . 11, 17, 29, 106, 269, 280, 282, 306, 309.
Rochette (de la) . . . . . 13, 14*, 29, 30, 101, 104, 190, 195, 221, 323, 344, 345, 347, 354, 360, 362.
Rochex . . . . . 346.
Roero ou Rouer. . . . . 139, 361.
Roffier . . . . . 294*.
Roget . . . . . 62, 64*, 118, 121, 125, 134, 197, 262*, 280.
Roglia. . . . . 313, 371.
Roland ou Rolland (de) 107, 196, 246, 276*, 277, 308, 370, 399, 402*.
Rolaz . . . . . 107*, 286.
Rollard. . . . . 70.
Roncas (de). . . . . 313.
Roque (de la). . . . . 333.
Roquefeuille (de). . . . 278.
Rosset. . . . . 21, 105, 110*, 132, 174, 355.
Rossillon (de). . . . . 13, 65, 128, 143, 167, 184*, 196, 242, 358, 393, 396, 397*, 422, 424.
Rossillon (de) (Dauphiné) 354, 358.
Rostaing (de) . . . . . 20, 75, 336.
Rostan . . . . . 124.
Rougemont (de) . . . . . 70.
Roulaz . . . . . 222.

ROUX. . . . . 283, 365.
ROVORÉE (de). . . . . 24, 25, 26*, 52, 59*, 213, 220, 221*, 223, 233, 234, 235, 236*, 269, 322, 323.
ROY (le) . . . . . 187.
ROYBET. . . . . 401.
RUANG . . . . . 182.
RUBAT . . . . . 83.
RUBIN. . . . . 324.
RUDINI (de) . . . . . 126.
RUED (de). . . . . 218.
RUFFIA (de). . . . . 302.
RUFFIER . . . . . 401.
RUFFIN. . . . . 91, 128, 176, 186, 201, 249, 291, 369.
RUFFY (de) . . . . . 122, 197.
RUSSIN (de) . . . . . 173*, 223*, 390*.
RYE (de). . . . . 152, 153*, 402.

SABRAN-PONTEVÈS (de) . . 241.
SACCONAY (de). . . . . 158, 163*, 393, 396, 397*.
SACHET. . . . . 254, 346, 387.
SAGE. . . . . 115*.
SAGONNE (de) . . . . . 354.
SAILLES (de). . . . . 75.
SAINT-ALBAN (de) . . . . . 251. *Voir* Milliet.
SAINT-AMOUR (de) . . . . . 28, 31.
SAINT-CYR (de). . . . . 280.
SAINT-DIDIER (de) . . . . . 254.
SAINT-GERMAIN (de). . . . 28, 29, 30, 70, 235*, 322.
SAINT-JACQUEMOZ (de). . . 236.
SAINT-JANVIER (de) . . . . 293.
SAINT-JEOIRE (de).. . . . . 7, 8*, 24*, 25*, 30*, 38, 39, 59*, 95, 97, 98, 118, 167*, 260*, 244, 279, 280, 364, 386*, 387.
SAINT-JUST (de). . . . . 332.
SAINT-LOUP (de). . . . . 304.
SAINT-MARCEL (de) . . . . *Voir* Allonsier.
SAINT-MARSAN (de). . . . 302.
SAINT-MARTIN (de). . . . . 31*, 138, 221, 302.
ST-MARTIN-AYMONIER (de). 225.
St-MARTIN-BOURDENOIS (de) 155.
SAINT-MAURICE (de) . . . . *Voir* Chabod.
SAINT-MICHEL (de) . . . . 59, 68, 69, 84, 169, 233, 234*, 236*, 340.
SAINT-PAUL (de). . . . . 214*, 215.
SAINT-QUENTIN (de) . . . . 355.
SAINT-RÉAL. . . . . *Voir* Vichard.
SAINT-RÉMY (de). . . . . 355, 358.
SAINT-SIXT (de) . . . . . 2, 121, 178, 268, 293, 298.
SAINT-SULPICE (de) . . . . 329. *Voir* Morand.
SAINT-TRIVIER (de) . . . . 28, 53.
SAIX (du) . . . . . 82, 116*, 261.
SALADIN . . . . . 286, 298.
SALES (de). . . . . 2, 9, 31, 38, 39, 55*, 70*, 94, 95, 96, 97*, 119*, 121, 131, 132, 133, 149, 162, 165, 169, 179, 180*, 181, 192, 225, 255, 268, 270, 311, 364*, 368, 378, 428, 432.
SALIGNY (de). . . . . 354.
SALINS (de) . . . . . 16, 43, 79, 165, 178, 273.
SALIS (de) . . . . . 216, 217, 218.
SALLE (de la). . . . . 31, 354.
SALLENOVE (de). . . . . *Voir* Viry (de).

SALLIER . . . . . 192*, 318, 432.
SALLIGNION (de). . . . . 183.
SALOMON. . . . . 82, 91, 193.
SALTEUR (de) . . . . . 91, 276, 278, 282, 310.
SALTEUR (Rumilly) . . . . 401.
SALUCES (de) . . . . . 10, 20, 21, 338*, 354*.
SALVAING (de). . . . . 24, 26*, 74.
SANSMUR (de). . . . . 272.
SANSOZ. . . . . 30*.
SAQUENAY (de) . . . . . 148.
SARDO . . . . . 10, 303, 310, 333, 379*.
SAREVALLE (de). . . . . 195.
SARRASIN. . . . . 69, 288.
SARRAZ (de la). . . . . 217, 220*.
SAÛR (de) . . . . . 270.
SAUSSURE (de). . . . . 218.
SAUTEL. . . . . 78.
SAUTIER . . . . . 53, 54, 74, 133, 134, 306.
SAUTTER . . . . . 218.
SAUVAGE (de) . . . . . 112, 113, 172, 178, 179, 309.
SAVARDIN (de). . . . . 314.
SAVIOZ . . . . . 387.
SAVOIE (Maison royale de). 6*, 7, 9, 10, 13*, **14**, 16, 23*, 24*, 25, 26, 27*, 30*, 31*, 32*, 33*, 34*, 35*, 39*, 42, 46*, 49, 50*, 52*, 58, 59*, 65, 67, 70*, 71*, 72, 73, **74***, 75*, 80, 85*, 91, 93*, 95*, 96, 97, 98*, 99, 100* 101*, 102*, 104, 106, 110, 112, 113, 116*, 122, 125, 133, 147*, 149, 152, 158*, 172*, 173, 175, 176, 179, 184, 190*, 195*, 199, 204, 206, 214*, 216, 220, 221*, 222*, 223*, 235, 236, 238, 241, 243, 245, 246, 248*, 249*, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 259, 260, 261, 264, 266*, 267, 268, 269, 272, 273*, 276*, 291, 296, 300, 307, 314, 323*, 324, 326, 331, 332, 335, 338*, 342, 345, 347, 348, 350, 351*, 352*, 353*, 354*, 357, 358*, 359, 361, 363, 368, 394, 396, 397, **406**, **407**, 408*, 409*, 410, 412*, 414*, 416*, 418*, 420*, 422*, 424*, 426*, 428*, 430*, 432*, 434.
SAVOIROUX (de). . . . . *Voir* Bracorens.
SAVOYE. . . . . 15, 74*, 306, 307.
SAXE (Maison de) . . . . . 406.
SAXEL (de). . . . . *Voir* Rebut.
SCHINNER . . . . . 324.
SCHMIDT . . . . . 361*.
SCHOFTLAND (de). . . . . 219.
SCIONZIER (de). . . . . 29, 242*.
SECCHI . . . . . 17.
SÉCHAL. . . . . 148, 191*.
SEIGNEUX (de) . . . . . 150.
SELIMAND (de). . . . . 106.
SENARCLENS (de) . . . . . 28.
SÉNÉCHAL . . . . . 217.

Senevajo . . . . . 95.
Serraval (de). . . . . 149, 248, 334, 396, 412.
Serraz (de la). . . . . *Voir* Salteur.
Servaz. . . . . 166.
Servon. . . . . 166, 168.
Seschaux . . . . . 217.
Setheney (de). . . . . 62, 152, 159, 204, 274*.
Seyssel (de) . . . . . 5, 6, 7, 21, 24, 25, 31, 43*, 48*, 63, 64, 78*, 85*, 101, 102, 108, 130, 136*, 137, 168, 177, 182, 183, 202, 220, 223, 249, 251, 256*, 257, 280, 304, 309, 317, 331, 333, 336, 337*, 338, 339, 341*, 351*, 354*, 355*, 382*, 393*, 394, 397, 398, 414, 416, 420*, 422*, 428, 430.
Seyturier (de) . . . . . 94, 149.
Short . . . . . 177.
Sibué. . . . . 108, 113, 285*, 294.
Siccard (de). . . . . 196.
Silvestre . . . . . 356.
Simond. . . . . 244.
Sionnaz (de). . . . . 89, 368.
Socquet (du). . . . . 306.
Solaro. . . . . 251, 333*.
Solaroli. . . . . 276.
Solliard . . . . . 166*, 261.
Sollier (de). . . . . 48, 164, 286.
Songy (de). . . . . 16*, 17*.
Sonnaz (de) . . . . . *Voir* Gerbais.
Sonnier . . . . . 149, 205.
Sordain . . . . . 38.
Soufflot . . . . . 240.
Soutier . . . . . 64.
Sovernier (de) . . . . . 387.
Soyon (de). . . . . 243.
Soyrier (de). . . . . 46, 70.
Suchet. . . . . 52, 166*, 168.
Sudrié. . . . . 78.
Suffren (de) . . . . . 240.
Symond . . . . . 206, 400.
Syons (de). . . . . 70, 95, 278, 305, 370*.

Tadini . . . . . 81.
Tardy . . . . . 10, 308.
Taufkirch (de) . . . . . 193.
Tavel (de). . . . . 208, 216, 217, 220*, 268, 269, 324, 387*.
Tavernier. . . . . 222.
Tempier . . . . . 82*, 159.
Tenand . . . . . 371*.
Ternier (de). . . . . 24*, 71*, 74, 220, 235, 243, 383, 384, 395, 412.
Terrail (du) . . . . . 195.
Terraux (des). . . . . 136.
Terrier (de). . . . . 106, 370.
Teste . . . . . 17, 38, 39, 401.
Testu . . . . . 400.
Tétaz . . . . . 79.
Teulada (de). . . . . 332.
Teyssonière (de la). . . . 402*.
Thiébaud . . . . . 403.
Thiollaz (de). . . . . 208.
Thoire (de) . . . . . 25, 61, 95, 98, 119, 120*, 121, 153, 161, 178, 181*, 184*, 223, 235, 261, 281, 346.
Thoire-Villars (de) . . . 358, 394.
Thomasset. . . . . 101*, 257, 277.
Thomassin. . . . . 223, 340.
Thomé . . . . . 337.
Thonin. . . . . 246.
Thorane. . . . . 120.
Thorens (de). . . . . 281, 390.
Thouvier. . . . . 197.
Thovex . . . . . 246.
Thoy (de la). . . . . 244.
Thuile (de la). . . . . 379.
Tignac (de) . . . . . 124, 284, 296, 357.
Tinjod . . . . . 52.
Tissot . . . . . 177, 377.
Tocanier. . . . . 177.
Tochon. . . . . 285.
Tonduti . . . . . 81, 250.
Toquet. . . . . 224.
Torterel (de). . . . . 398.
Toten . . . . . 278.
Tour (de la). . . . . 15, 27, 43, 124, 129, 217, 274*, 324, 336, 356, 384.
Tour (du). . . . . 136, 186, 225*, 336*, 337*.
Tournier . . . . . 174, 385, 386.
Tournon (de). . . . . 63.
Trauner (de) . . . . . 193.
Tremesii. . . . . 174.
Treppier. . . . . 182, 291.
Treynon. . . . . 226, 227*.
Treytorens (de). . . . . 150*.
Trivelli. . . . . 241.
Trolliet. . . . . 308.
Trombert . . . . . 242, 301.
Tronchat . . . . . 107.
Truchet. . . . . 12, 57, 113*, 122.
Truffon. . . . . 341.
Turrel. . . . . 310.
Turrettini . . . . . 286.

Uretières (d'). . . . . 142.
Urfé (d') . . . . . 172.
Urquhart . . . . . 240.
Usillon (d') . . . . . 133*, 207, 377.

Vache . . . . . 84, 182.
Vaczonet . . . . . 260.
Vagnard. . . . . *Voir* Montvuagnard.
Vagnier . . . . . 166.
Valard. . . . . 43, 248, 344.
Valdisère (de la). . . . . *Voir* Duing-Maréchal.
Valeise (de) . . . . . 28, 251.
Valfré (de). . . . . 78, 314, 315*, 250.
Vallet . . . . . 4, 25, 65, 244, 360.
Valois-France (de). . . . 406.
Valpergue (de) . . . . . 80, 191, 194, 221.
Vandal (de). . . . . 121.
Vandel . . . . . 238.
Vanellat . . . . . 65*.
Vanneau. . . . . 254.
Varambon . . . . . 246.
Varax (de) (Bresse). . . . 31, 173, 257, 343.
Varax (de) (Savoie). . . . 4, 28, 32, 52, 88, 89*, 97, 98, 262, 268, 294, 391, 430.
Vasco . . . . . 59.

VAUCHER . . . . . 31.
VAUD (de) . . . . . 163.
VAUDIÉ (de) . . . . . *Voir* Valfré.
VAULDRY (de) . . . . . 224.
VAUGIANY (de) . . . . . 20.
VAUTEY-MAUGNEY . . . . . 389, 390.
VECTIER . . . . . 52, 53, 54, 56*, 91, 137, 251, 311.
VÈGE (de) . . . . . 238.
VEIGIÉ (de) . . . . . 63, 97, 154, 190, 195, 246, 308.
VEILLARD . . . . . 391.
VEILLET (de) . . . . . 89, 90, 106, 237, 246, 276.
VEILLON . . . . . 268.
VELAT . . . . . 310, 319.
VELLAT . . . . . 367.
VERBOS (de) . . . . . 60, 70, 105, 149, 165, 300, 396*.
VERD (du) . . . . . 39.
VERDEL . . . . . 147.
VERDON (de) . . . . . 174*, 190, 236, 251, 300.
VERDUN (de) . . . . . 148.
VERGER (du) . . . . . 11, 13, 113, 177, 210, 251*, 332*.
VERGIER (du) . . . . . 44.
VERNAY (du) . . . . . *Voir* Cervens.
VERNEY (du) . . . . . 14*, 31, 80, 82, 83, 107, 321.
VERNOIS (de) . . . . . 158.
VERRIÈRE (de la) . . . . . 310.
VERSONNEX (de) . . . . . 62.
VERT . . . . . 151.
VEYRAT . . . . . 176.
VEYRON . . . . . 200.
VIAL . . . . . 17, 67, 387.
VIALET . . . . . 84, 241, 294.
VIANEY . . . . . 183.
VIBERT . . . . . 11, 90*, 206, 207, 246.
VICHARD . . . . . 56*, 82, 128, 129.
VIDOMNE (de) . . . . . 28, 52, 70*, 89*, 119, 166*, 167*, 178*, 396*, 397*.
VIENNE (de) . . . . . 221, 358*.
VIEUVILLE (de la) . . . . . 159.
VIEUX . . . . . 69*, 294.
VIGNET . . . . . 294, 366.
VIGNIER (de) . . . . . 254, 324.
VIGNOD (de) . . . . . 16, 29, 32, 89, 206, 249.
VIGNOLE . . . . . 20.
VILLAFALETTO (de) . . . . 375.
VILLANE (de la) . . . . . 152, 256.
VILLARAYMON (de) . . . . 272.
VILLARD (de) . . . . . 45*, 283.
VILLARS (de) . . . . . 14*, 352, 354, 358.
VILLARZEL (de) . . . . . 217, 269.
VILLE (de) . . . . . 143, 240*, 315, 384.
VILLECARDÉ (de) . . . . . 155.
VILLEHARDOUIN (de) . . . . 358.
VILLEMARTIN (de) . . . . . 255.
VILLENEUVE (de) . . . . . 241, 264.
VILLENEUVE (de) . . . . . *Voir* Regard.
VILLETTE (de) . . . . . *Voir* Chevron.
VILLETTE (de) . . . . . 64, 190, 367.
VILLIENC . . . . . 148.
VILLIER (de) . . . . . 396*, 397, 398.
VILLIER (de) . . . . . *Voir* Vidomne.
VILLION . . . . . 360.
VINCENT (de) . . . . . 167, 291, 292, 294, 340*.
VIOLLAT . . . . . 49, 166, 181*.
VIOSSY . . . . . 10.
VIRIEU (de) . . . . . 224.
VIRY (de) . . . . . 9*, 17, 24, 30, 31, 42, 43*, 46, 100, 104, 105, 106, 107, 119, 151, 172, 196*, 243, 273*, 339, 355, 394*, 395*, 398, 430.
VISCONTE . . . . . 58.
VITTET . . . . . 324.
VIVALDI-PASQUA . . . . . 332.
VIVET . . . . . 372.
VOISIN . . . . . 236*.
VOLAND . . . . . 4*, 5.
VOYTURIAT (de) . . . . . 223.
VOZERIER (de) . . . . . 9*, 25, 234, 260.
VUAGNARD . . . . . *Voir* Montvuagnard.
VUAGNAT . . . . . 63.
VUARGNOZ . . . . . 48, 166.
VUERCHET . . . . . 115.
VUERLE (de) . . . . . 132.
VUIPPENS (de) . . . . . 97, 98, 214, 217, 222.
VULLIEN . . . . . 255.
VULLIENS (de) . . . . . 216*, 255.
VULLIERMET . . . . . 255.
VULLIERMIN (de) . . . . . 150*, 151*.
VULLIET . . . . . 186, 192, 432.
VULPILLÈRES (de) . . . . . 186.
VULSON (de) . . . . . 87.

WATEVILLE (de) . . . . . 280.
WILDERMETH (de) . . . . . 218.
WORTEMBERG ou WARTEMBERG (de) . . . . . 193.

YLLEINS (d') . . . . . 25.
YONNE (d') . . . . . *Voir* Divonne.
YSSUARD (d') . . . . . 87, 340.
YVERDON (d') . . . . . 150*.
YVOIRE (d') . . . . . *Voir* Bouvier.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Non v'ha scrittore per grande che sia, il quale non sia soggetto a prendere dei granchi ed anche a grossolanamente ingannarsi.

(MURATORI, *Ann. d'Italia*, t. VI, p. 54.)

Fos 5, degré V, article FRANÇOIS, *au lieu de :* 1618, *lisez :* 1648.
6, ligne 16e, *au lieu de :* Herluim, *lisez :* Herluin.
8, — 2e, — ptria — patria.
13, article 1633 *bis*, *au lieu de :* Ronix ou Ronitz, un titre lisible établit qu'il faut lire : Ronco.
17, degré V, article FRANÇOISE, *au lieu de :* Collombats, *lisez :* Collombat.
19, blason d'Alexandry : au 3e parti, la gravure représente parti d'azur et d'or, etc., *au lieu de :* parti d'or et d'azur, etc.
25, d'après le texte de copies authentiques, j'ai laissé figurer la date de 909 pour un échange entre Richard d'Allinges (1er inscrit) et le roi Conrad. Je suis d'autant plus coupable d'irréflexion qu'une de ces copies ajoute que c'était la 44e année du règne de Conrad, et j'aurais dû signaler cette erreur chronologique. Conrad ayant régné de 937 à 993, c'est donc 981 qu'il faudrait lire. Besson porte comme date correspondante à la 44e année, l'année 984.
Il faut aussi modifier la conséquence que j'en tire à l'article de Richard (2e inscrit) : il doit être le même personnage que celui indiqué plus haut. Rectifier ce qui est répété (909) au folio 26, quoique ces textes ne soient pas de moi.
25, entre JEAN, degré XII, et ses enfants Guillaume, Humbert et Agnès, il manque le trait rouge de filiation qu'il faut supprimer sous JACQUEMET, leur oncle.
29, degré XXIIe, article MARIE, *au lieu de :* 1762, *lisez :* 1702.
43, — IV, — JEAN AMBLARD, *au lieu de :* Vichy, lisez : Viry.
46, article COLLETTE D'AMEYSIN, *au lieu de :* Orsier, *lisez :* Orlier.
46, la lettre ornée L doit être un C.
48, degré VIII, article CATHERINE, *au lieu de :* Chotal, *lisez :* Chosal.
49, ligne 19, *au lieu de :* quequefois, *lisez :* quelquefois.
53, degré VII, article NAZAIRE-JOSEPH, *au lieu de :* Adrets, *lisez :* Abrets.
62, manque le trait rouge de filiation entre François, seigr d'Alex (degré XI) et Denis, son fils (degré XII).
63 Sur plusieurs exemplaires, manque le trait rouge de filiation entre François, coseigr d'Alex (degré VIII) et Jacques, son fils (degré IX).
64, la modification portée au contenu de la note inscrite dans mon manuscrit, n'a pas été marquée par l'imprimeur : les articles provenant de D. Luc de Lucinge n'ont pas de marque de provenance.
84, degré V, article BERTRAND, *au lieu de :* 1719, *lisez :* 1747.
94, — VIII, — FRANÇOIS, — Beaufort, — Montfort.
137, — II, — URBAIN, après 1526, ajoutez : (titres d'Eschavannes).
156, — III, — GIRARD, *au lieu de :* l'abbé, *lisez :* de l'abbaye.
167, — V, — CLAUDINE, Dme de Montagny, *au lieu de :* Charles Maillard, *lisez :* Pierre Maillard.
170, La note 1, folio 167, renvoie au folio 170, pour la publication d'un document qui serait en effet intéressant s'il se rapportait au Chevalier du Sénat; mais, sur la foi d'un ancien manuscrit que je citais', j'ai commis une bévue en confiant les fonctions de Chancelier au Chevalier.
213, note 3, avant-dernière ligne, *au lieu de :* Roverée, *lisez :* Rovorée.
214, 4me ligne, *au lieu de :* siibi, *lisez :* sibi.
223, degré XIII, article JEAN-FRANÇOIS, *au lieu de :* Allemond, *lisez :* Allamand.
224, supprimez le trait d'union entre Maurice et Nicolis, degré XXI, article ÉLÉONORE-MARIE.
225, supprimez le trait rouge de filiation entre XVI et XVII.
231, note 3, 1re ligne, *au lieu de :* venue, *lisez :* devenue.
237, à la description du blason, supprimez les mots : *c'est-à-dire d'un trait.*
243, note 1. Je maintiens comme beaucoup plus probable que toute autre la lecture Jehan du Bois. Le graveur, en reproduisant mon dessin, a laissé trop d'espace pour la lettre oblitérée entre l'*e* et l'*a*, et donné à la lettre initiale trop de ressemblance avec un *r*.

Fos 257, degré X. article LOUISE, j'ai trouvé dans un acte, *au lieu de :* Ginot, Guiot.
262, degré XI, article MARIE-PROSPÈRE, *au lieu de :* le Jeune, *lisez :* Le Jeune.
265, — IV, — HUMBERT ; après Rodolphe, ajoutez une virgule.
268, — V, — FERNAND ou FERDINAND, avant-dernière ligne, *au lieu de :* abbay, *lisez :* abbaye.
314, avant-dernier degré, article JULIE-LOUISE-ANDRÉANNE, etc., *au lieu de :* morte, *lisez :* mort.
315, — — CHRISTINE-VICTOIRE, — Lamare. Morte, *lisez :* Lamare, mort.
318, — — GASPARDE, — Miendry, — Mieudry.
351, note 5, dernière ligne, *au lieu de* : moins, *lisez :* mieux.
353, — 1, — — gentilsommes, *lisez :* gentilshommes.
358, N. B., dernière ligne, *au lieu de :* insignes, *lisez :* critiques.
366, note 1, lignes 6 et 7, — Betin, — Beton.
— — ligne 17, — Maïstro, — Maistre.
406, manque trait rouge de filiation entre VII et VIII.
415 et suivants ; la gravure du blason des Seyssel représente un gironné d'azur et d'or, au lieu du texte véritable : *gironné d'or et d'azur.*

Je n'ai pas la folle prétention d'avoir relevé toutes les fautes qui ont pu se glisser dans ce volume : je me borne à signaler celles que j'ai remarquées. Ce sont toutes, — sauf celles du folio 25, et surtout celle du folio 170, de beaucoup la plus importante, — des fautes d'impression. Seul à tout faire, à chercher, à analyser, à rédiger, à copier, à dessiner, à corriger, il me sera permis d'invoquer pour excuse, au moins le fait qu'étant éloigné de Grenoble, où s'imprime l'ouvrage, il ne m'est possible de vérifier que les dernières épreuves et non le tirage.

J'ai de nombreuses additions à faire (à la fin de l'ouvrage), mais jusqu'à présent je n'ai rien à changer à ce que j'ai dit sur l'origine et les traits généraux des familles. On voudra bien remarquer que si, n'ayant pas trouvé de documents, je publie Guichenon ou Charles-Auguste de Sales, etc., je leur en laisse toujours le mérite et la responsabilité. Je fais appel encore à tous mes lecteurs en les priant instamment de me signaler mes errata. Je les rectifierai sans la moindre fausse honte. Cela fait partie de la devise de mon ouvrage : MA CONSCIENCE, *— je défie qu'on la prenne en faute,* — NE FALSIFIE PAS UN IOTA ; MON INSCIENCE IE NE SÇAY.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

CE PREMIER VOLUME

Le 28 février 1878.

ÉDOUARD ALLIER, imprimeur-éditeur à Grenoble.

Chef des ateliers lithographiques :

PIERRE LACOMBE.

Chef des ateliers typographiques :
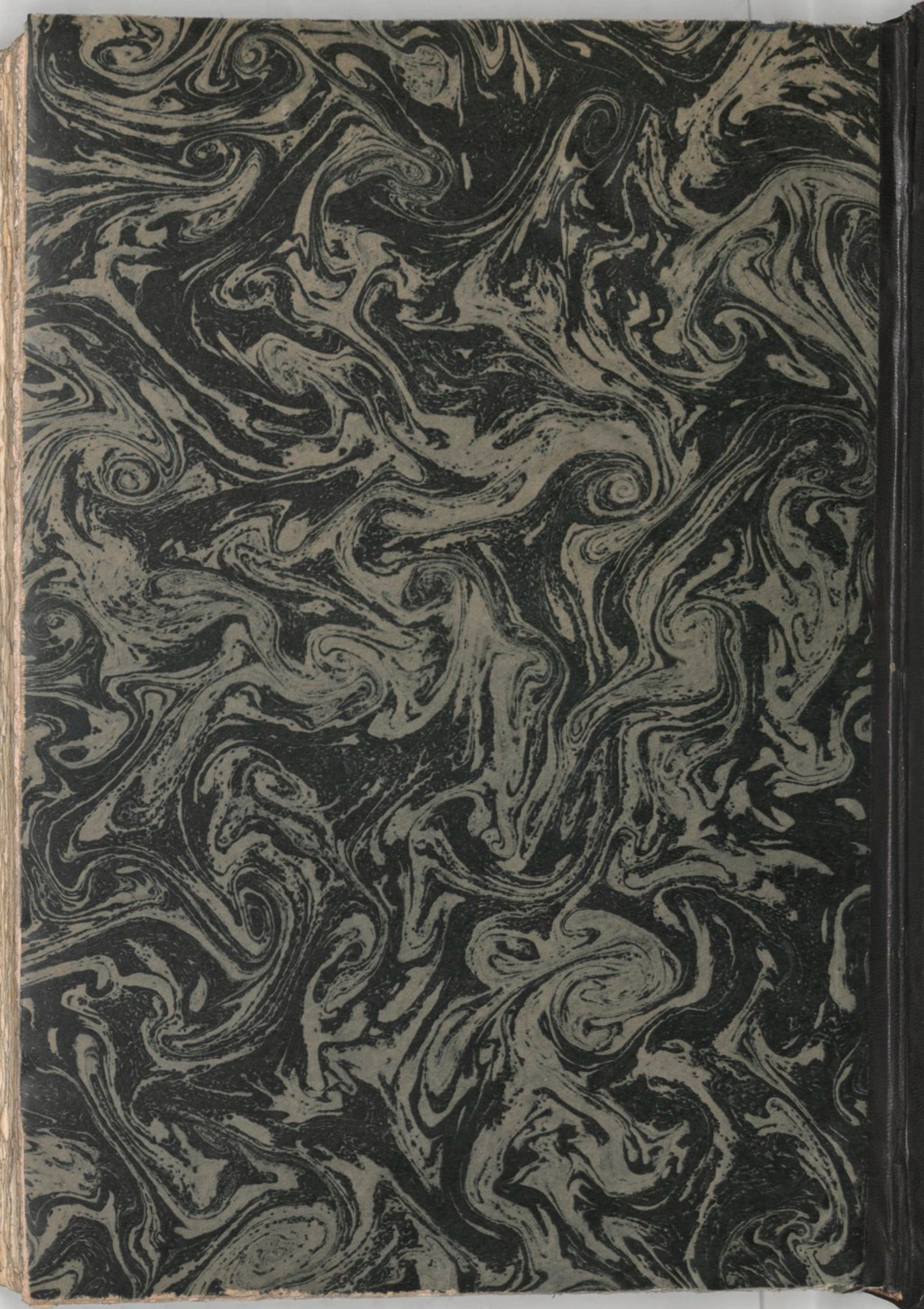
VICTOR BLANC.